Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Éditions
UNESCO

Rapport mondial de l'UNESCO

Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel

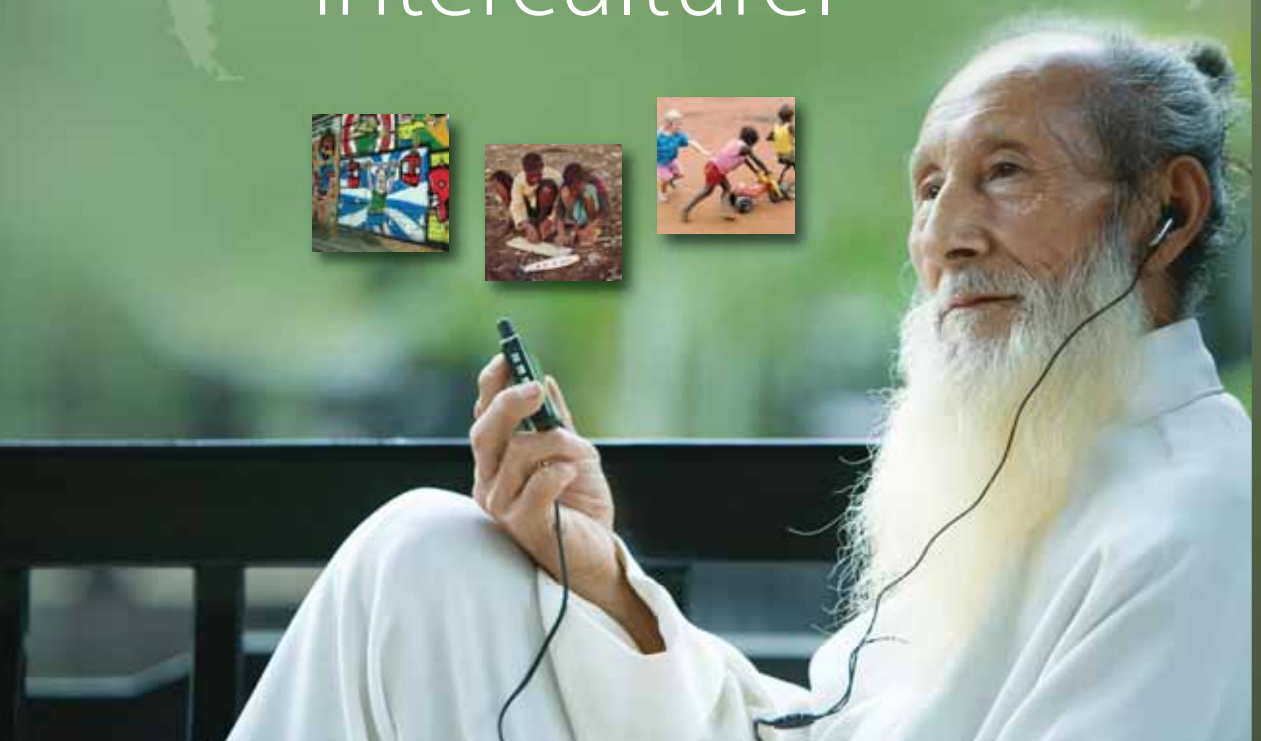

Publié en 2010 par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7 place de Fontenoy 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2010
Tous droits réservés

ISBN 978-92-3-204077-0

Titre original, *Investing in Cultural Diversity and Intercultural Dialogue*, publié en 2009 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Les appellations employées dans ce volume et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, ville ou zone ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les opinions exprimées par les auteurs cités ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation.

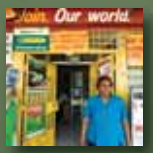

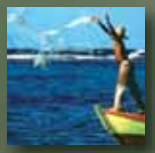

LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont huit objectifs – à atteindre en 2015 – qui répondent aux défis les plus importants du monde. Les OMD découlent des actions et cibles contenues dans la Déclaration du Millénaire, adoptées par 189 nations et signées par 147 chefs d'Etat pendant le Sommet du Millénaire de septembre 2000.

Les 8 OMD se divisent en 21 cibles quantifiables et mesurées selon 60 indicateurs. Les indicateurs sont disponibles à :
www.un.org/fr/millenniumgoals/

OBJECTIF 1 : ELIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM

Cible 1a : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Cible 1b : Atteindre le plein-emploi productif et un travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes

Cible 1c : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

OBJECTIF 2 : ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

Cible 2a : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Cible 3a : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard

OBJECTIF 4 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ INFANTILE

Cible 4a : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

OBJECTIF 5 : AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE

Cible 5a : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Cible 5b : Atteindre, d'ici à 2015, l'accès universel à la santé procréative

OBJECTIF 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES

Cible 6a : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

Cible 6b : Atteindre, d'ici à 2010, l'accès universel aux traitements contre le VIH/sida pour tous ceux qui en ont besoin

Cible 6c : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE

Cible 7a : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales

Cible 7b : Réduire la perte de biodiversité, atteindre d'ici à 2010, une diminution importante du taux de perte

Cible 7c : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et a un système d'assainissement de base

Cible 7d : Réussir à améliorer sensiblement, d'ici 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

OBJECTIF 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT

Cible 8a : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoire

Cible 8b : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Cible 8c : Répondre aux besoins particuliers des États enclavés et des petits États insulaires en développement

Cible 8d : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme

Cible 8e : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Cible 8f : En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous

Éditions UNESCO

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

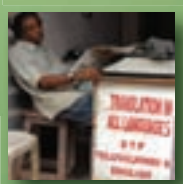

Rapport mondial de l'UNESCO

Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel

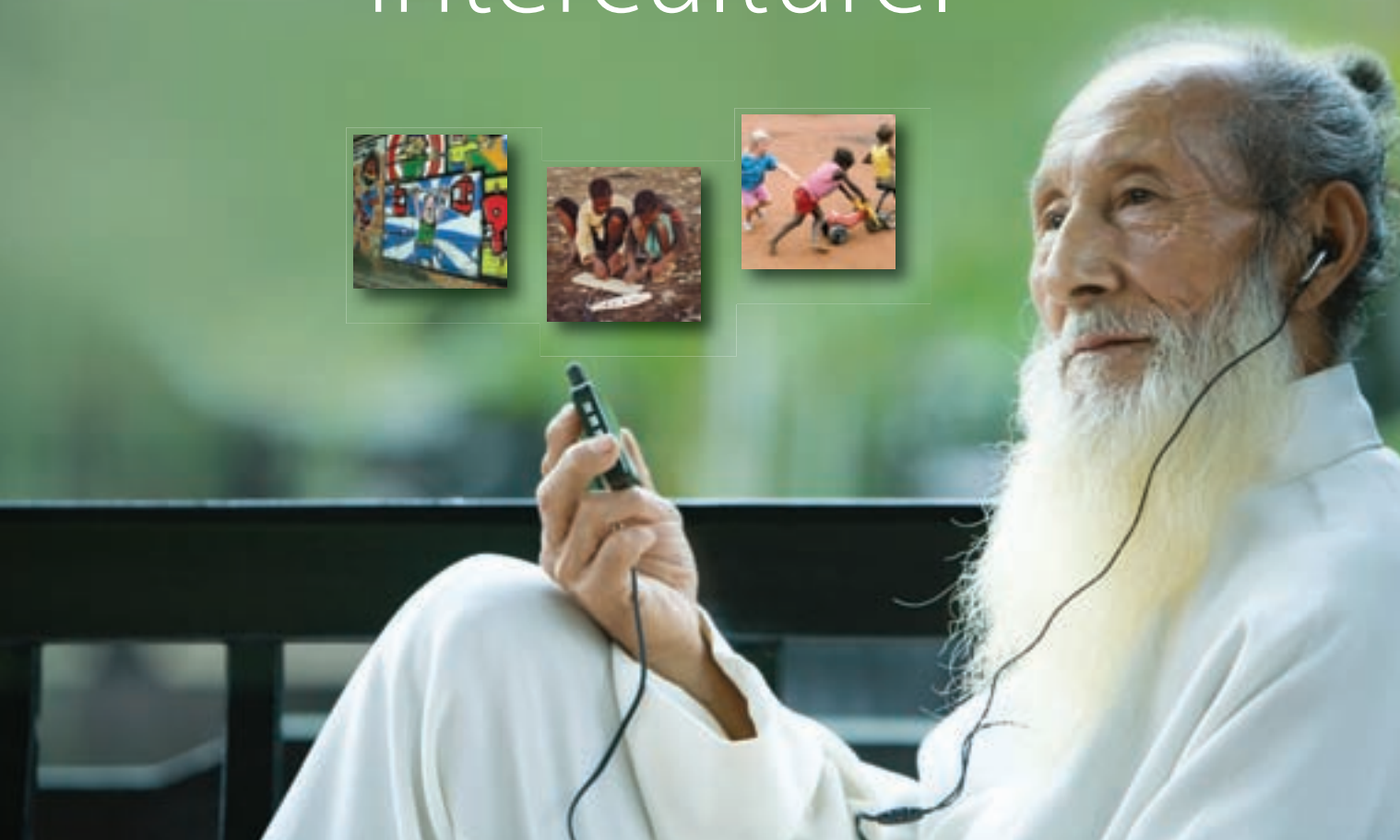

Représentation d'un spectacle azéri au siège de l'UNESCO

Mot introductif

La diversité culturelle est une richesse considérable, une ressource inhérente au genre humain, qui doit être perçue et reconnue comme telle. Il n'existe, par ailleurs, aucune échelle de valeurs entre les cultures : elles sont toutes égales en dignité et en droit, quels que soient le nombre des populations qui s'y réfèrent ou l'étendue des territoires où elles se fondent. En essence, notre monde est une synchronie de cultures dont la coexistence et la pluralité forment l'humanité. Il est tout à fait urgent de placer cette floraison de cultures à l'avant-scène de notre réponse globale à la marche du temps, c'est-à-dire le développement.

Tel est le message que porte le Rapport mondial de l'UNESCO *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel.* La réalisation de cette publication d'envergure a nécessité la collaboration de nombreux experts, dans toute une série de domaines, afin de mettre en lumière le large spectre de la diversité culturelle. Les résultats atteints démontrent combien la prise en considération des cultures peut et doit jouer un rôle crucial et dynamique dans la résolution des plus importantes questions auxquelles notre monde est confronté.

Ce Rapport très complet nous montre que la pluralité des cultures est une réalité et un concept qui recoupent, dans toutes ses facettes, le fait même de notre société planétaire. Entre la diversité culturelle et l'environnement, l'économie, l'éducation et la santé, entre la diversité culturelle et le changement climatique, la sauvegarde du patrimoine, celle des langues, l'accès aux ressources et le mieux-être, des liens de tous ordres sont à l'œuvre, de telle sorte qu'il est impossible de se pencher sur un domaine précis sans tenir compte de la portée des cultures et de leur diversité.

Il nous faut maintenant aller de l'avant et mettre ce message sous les projecteurs, afin qu'au plan mondial, il soit concrètement traduit dans la réalité de tous les jours, dans les décisions et les actions des gouvernements, des décideurs politiques, du secteur privé et de la société civile. Par le biais de partenariats multiples, l'UNESCO est résolue à placer la diversité culturelle au centre des projets de développement, et à faire du respect de cette diversité le fondement de dialogues entre les cultures, tout autant qu'un outil de paix.

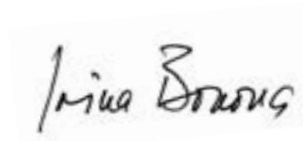

Irina Bokova
Directeur général de l'UNESCO

Le tango, inclus sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en septembre 2009, Argentine et Uruguay

Avant-propos

Parmi les domaines de compétence de l'UNESCO, la culture joue un rôle tout à fait particulier. Certes, elle constitue un domaine d'activités bien identifié, qu'il s'agisse de sauvegarder et de mettre en valeur toutes les formes de patrimoine (patrimoine monumental, sites culturels, patrimoine immatériel, objets culturels placés sur la terre, sous la terre ou sous l'eau, etc.), d'encourager la créativité, notamment dans le secteur des industries culturelles, ou de faciliter notre compréhension mutuelle à travers le dialogue interculturel. Mais la dimension culturelle est aussi une composante sous-jacente de tous les autres domaines de compétence de l'UNESCO. Et il convient de se féliciter que cette pertinence transversale de la culture dans tous les champs d'intervention de l'Organisation se trouve ainsi soulignée par la publication de ce second volume de la série des Rapports mondiaux intersectoriels de l'UNESCO, consacré à la diversité culturelle.

Fidèle à sa vocation de stimuler la réflexion internationale, l'UNESCO a mobilisé un nombre considérable d'experts, de penseurs, praticiens, décideurs, etc., autour de la préparation du présent Rapport mondial. Après ces jalons clés qu'ont représenté la Conférence mondiale de Mexico sur les politiques culturelles (1982), la publication du Rapport *Notre diversité créatrice* de la Commission mondiale pour la culture et le développement (1996), présidée par Javier Pérez de Cuellar, ancien Secrétaire général des Nations Unies, et enfin la Conférence intergouvernementale de Stockholm sur les politiques culturelles pour le développement (1998), la publication du Rapport mondial de l'UNESCO *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel* étend la réflexion sur la culture au changement culturel lui-même, met en valeur la dynamique inhérente à la diversité culturelle et sa capacité à renouveler nos approches en matière de développement durable, d'exercice effectif des droits de l'homme universellement reconnus, de cohésion sociale et de gouvernance démocratique.

L'accélération des processus de mondialisation ne nous permet plus aujourd'hui de faire l'économie des compétences interculturelles, qu'elles soient individuelles ou collectives, qui nous permettront de mieux gérer la diversité culturelle et d'accompagner le changement culturel : sans ces compétences, les malentendus identitaires risquent de proliférer. C'est vers un renforcement de ces compétences que sont orientées les recommandations de ce Rapport mondial, à la mise en œuvre desquelles il importe que les gouvernements à tous les échelons, les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, le secteur privé et la société civile s'attellent sans tarder.

Avec ce Rapport mondial, l'UNESCO entend donc tirer les leçons des nombreuses avancées de ces dernières années ; elle souhaite notamment réaffirmer que, loin de renvoyer aux particularismes, qui ne peuvent qu'être source de conflits, d'ignorances et de malentendus, la diversité culturelle a pour corollaire le dialogue interculturel, dont les initiatives doivent se démultiplier à tous les niveaux. La diversité culturelle renvoie au processus dynamique par lequel les cultures se transforment tout en demeurant elles-mêmes, dans une ouverture permanente les unes aux autres. À l'échelle des individus, cette ouverture se traduit par des identités culturelles multiples et changeantes, qui ne se laissent pas aisément réduire à des catégories définitives, et qui sont autant d'opportunités à saisir pour un dialogue fondé sur le partage, la valorisation de nos différences et de ce que nous avons en commun par-delà ces différences.

L'utilité de cette nouvelle approche de la diversité culturelle n'est pas seulement manifeste pour les activités de l'UNESCO dans le domaine de la culture. Elle permet également de renouveler les stratégies de l'Organisation dans tous ses autres domaines de compétence, sur des sujets aussi importants que la promotion du multilinguisme, la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous, le développement de médias de qualité ou la stimulation de la créativité au service du développement. De nouvelles solutions se font jour qu'il convient d'approfondir si la communauté internationale veut se donner les moyens de ses ambitions.

Avec ce Rapport mondial, l'UNESCO réaffirme toute la pertinence et l'actualité de l'approche des Nations Unies, fondée sur les droits de l'homme universellement proclamés et les principes de la gouvernance démocratique. La meilleure connaissance et la reconnaissance de nos différences respectives conduisent ultimement à une meilleure entente entre nous tous, notamment sur les objectifs que nous nous donnons en commun. Depuis l'adoption de l'Acte constitutif de notre Organisation, en 1945, cette vérité est inscrite au cœur de l'action de l'UNESCO.

Koïchiro Matsuura
Ancien Directeur général de l'UNESCO (1999-2009)

Le Moai de la paix, île de Pâques, Chili

Préface

La publication du Rapport mondial de l'UNESCO *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel* est particulièrement bienvenue au regard de l'actualité mondiale la plus récente. La crise financière, et ses conséquences pour l'économie réelle, les marchés du travail, les politiques sociales, la coopération internationale, a montré que, bien souvent encore, la culture demeure une variable d'ajustement qui se trouve la première sacrifiée lorsque le tarissement des ressources financières impose d'opérer un choix drastique entre plusieurs priorités concurrentes. Or il s'agit là d'une vue à très court terme. Car à cette croisée des chemins où certains nous exhortent à penser un monde nouveau, où de telles catastrophes humaines ne seraient plus possibles, une meilleure prise en compte de la diversité culturelle s'avère être une voie particulièrement prometteuse.

Ce qu'entend montrer le Rapport mondial, c'est que la prise en compte de la diversité culturelle permet de renouveler les stratégies de la communauté internationale dans toute une série de domaines, afin de faciliter l'atteinte des objectifs ambitieux qu'elle s'est donnés, avec le soutien et le renfort des populations locales. La culture n'est en effet pas seulement un secteur d'activité, un produit de consommation de masse ou une richesse à laquelle nous nous identifions et qu'il nous faut préserver. La culture est aussi le substrat de toutes les activités humaines, qui y prennent leur sens et leur valeur. C'est pourquoi la diversité culturelle est appelée à devenir la clé d'une réappropriation par les populations concernées des initiatives de développement et de paix.

De développement : on sait depuis longtemps que le succès des initiatives de développement dépend étroitement du degré auquel la culture y a été associée. Mais ce que nous dit aujourd'hui le développement durable, c'est que la planète est définitivement close, et que les gisements de ressources que l'humanité espérait trouver dans son environnement doivent maintenant être trouvés en elle-même, c'est-à-dire dans sa diversité. La diversité doit être conçue désormais comme un point de départ et non comme un obstacle à surmonter. C'est le développement d'une humanité plurielle que la diversité culturelle nous invite à penser, dans la pluralité créative des expériences des uns et des autres et sans modèle unique.

De paix : toute paix, pour être durable, doit être fondée sur les droits de l'homme universellement proclamés, qui sont le gage le plus sûr de notre commune humanité. La prise en compte de la diversité culturelle et le dialogue interculturel permettent de désamorcer les tensions qui peuvent se faire jour dans les sociétés multiculturelles lorsqu'une majorité et des minorités se font face pour la reconnaissance de leurs droits. Ce que favorise la diversité culturelle, qui ne s'oppose en aucune façon à l'universalité des droits de l'homme, c'est une gouvernance de la réconciliation, qui est le plus sûr garant de la paix.

Cette approche n'est pas sans intérêt au regard de la réflexion internationale sur le monde de 'l'après-crise' et les leviers nouveaux qui permettront de le construire. Il est banal de constater que les secteurs 'traditionnels' de la culture (vente de livres, fréquentation des théâtres, des cinémas et des salles de concert) semblent épargnés par la 'crise'. Il est banal aussi de dire que la culture peut constituer une arme 'anticrise', en ce sens qu'elle militerait contre le 'modèle unique' de développement, qu'elle inciterait à repenser le développement selon des modes – et non plus un mode – alternatifs. Il est moins banal de souligner que, de plus en plus, les acteurs de l'économie prennent en compte l'intérêt de la diversité culturelle. Cette évolution se fait jour, non seulement, dans les politiques publiques, que ce soit en matière d'éducation, de langues, de contenus médias ou de politique des arts et de la culture, mais aussi dans les activités du secteur privé. On redécouvre les vertus d'un environnement de travail diversifié, où la créativité et l'innovation se trouvent stimulées par l'émulation qui procède non de la compétition, mais de l'ouverture, du partage et de l'échange des savoirs. De nouveaux espaces de rencontre entre décideurs publics et privés se développent, et l'UNESCO semble avoir un rôle moteur à jouer dans ce domaine.

C'est dire combien, pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, une réelle prise en compte de la diversité culturelle s'impose. La reconnaissance tardive de cette vérité, intervenue lors du Sommet mondial de 2005, doit à présent être suivie d'effets concrets.

Bien entendu, se battre pour la reconnaissance de la diversité culturelle dans des domaines qui ne sont pas immédiatement identifiés comme ayant trait à la culture ne signifie pas relâcher notre vigilance dans ce domaine *stricto sensu*. Il y aura toujours fort à faire pour sauvegarder notre patrimoine, matériel et immatériel, stimuler la créativité et faire découvrir des horizons culturels nouveaux. Pour beaucoup peut-être, cela est encore perçu comme un luxe inutile. En réalité, c'est l'essentiel, et ceux qui n'ont pas grand-chose, voire qui n'ont rien, le savent bien.

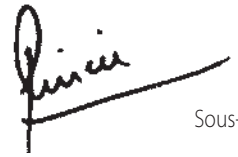

Françoise Rivière
Sous-Directrice générale pour la culture

Remerciements

Ce Rapport mondial n'aurait jamais été possible sans les contributions généreuses et variées de nombreuses personnes et organisations du monde entier. L'équipe exprime sa sincère gratitude à Georges Kutukdjian et John Corbett qui, de janvier à septembre 2009, ont finalisé la rédaction du Rapport mondial dans sa version originale anglaise.

Sous la supervision de Françoise Rivière	**Sous-Directrice générale pour la culture**
Georges Kutukdjian et John Corbett	Rédaction générale

Équipe en charge de la préparation du Rapport mondial de l'UNESCO

Équipe responsable

Frédéric Sampson	Coordinateur de la rédaction et de la recherche
Janine Treves-Habar	Éditrice et coordinatrice de production
Michael Millward	Directeur de l'Unité des Rapports mondiaux (effectif jusqu'en juillet 2007)

Principaux consultants

Cristina Amescua Chávez	Assistante de recherche (patrimoine immatériel)
Berta de Sancristóbal	Assistante de recherche (langues et éducation)
Maria Ejarque	Assistante de recherche (communication et information)
Alessandro Giacone	Assistant de recherche (sciences sociales et humaines)
Lucie Assumpta Guéguen	Assistante de recherche (management interculturel)
Arian Hassani	Assistante de recherche (industries culturelles)
Sophia Labadi	Assistante de recherche (patrimoine et gouvernance)
Chantal Lyard	Assistante de recherche (sciences)
Maria José Miñana	Assistante de recherche (flux de traductions)

Statistiques

Lydia Deloumeaux, Simon Ellis et Jose Pessoa	Statisticiens, Institut de statistique de l'UNESCO
Frédéric Payeur, Hind Aït Iken et Constantine Yannelis	Consultants pour les statistiques
Akif Altundaş	Tableaux et figures

Que soient également remerciés John Pritchard, qui nous a généreusement autorisés à utiliser les cartogrammes de www.worldmapper.org, ainsi que Philippe Rekacewicz. L'équipe est également reconnaissante pour l'aide qui lui a été apportée par Guiomar Alonso Cano, spécialiste du programme.

Équipe de production

Andrew Esson, Baseline Arts Ltd	Iconographie
Marcus Brainard	Préparation du texte anglais
Susan Curran	Préparation de l'index anglais
Unité de traduction française de l'UNESCO	Traduction et correction des épreuves
Isabelle Brugnon	Assistante éditoriale

Secrétariat

Latifa Ouazany	Assistante principale
Janet Boulmer	Secrétaire assistante

Comité consultatif pour le Rapport mondial sur la diversité culturelle

Le Rapport mondial a bénéficié des orientations intellectuelles et des conseils prodigués par un panel consultatif externe composé d'experts éminents, dont :

Neville Alexander (Afrique du Sud)
Arjun Appadurai (Inde)
Lourdes Arizpe (Mexique)
Lina Attel (Jordanie)
Tyler Cowen (États-Unis d'Amérique)
Biserka Cvjetičanin (Croatie)
Philippe Descola (France)
Sakiko Fukuda-Parr (Japon)
Jean-Pierre Guingané (Burkina Faso)
Luis Enrique López (Pérou)
Tony Pigott (Canada)
Ralph Regenvanu (Vanuatu)
Anatoly G. Vishnevsky (Fédération de Russie)
Mohammed Zayani (Tunisie)
Benigna Zimba (Mozambique)

Le Comité consultatif a accompagné les différentes étapes de la préparation du Rapport mondial, et s'est réuni à trois reprises, en septembre 2006 (Siège de l'UNESCO), pour une réunion de remue-méninges préliminaire, en avril 2007 (Bureau de Venise) pour l'examen du premier projet de table des matières et l'identification de contributeurs possibles, et en janvier 2008 (Siège de l'UNESCO), pour l'examen du premier projet de Rapport mondial.

Groupe de travail intersectoriel

Au cours de la préparation du Rapport mondial, la coopération intersectorielle a été assurée par un groupe de travail intersectoriel informel créé pour le suivi des recommandations du Comité consultatif et pour l'examen des projets soumis pour révision. L'équipe exprime sa sincère gratitude aux personnes suivantes, qui ont accepté de coordonner, au printemps 2007, une revue de la littérature disponible sur différents sujets : John Crowley sur la pauvreté, Moufida Goucha sur les identités culturelles et religieuses, Linda King sur l'éducation, Douglas Nakashima sur l'environnement, Carmen Piñan sur la créativité, Mauro Rosi sur les langues, Alexander Schischlik sur la consommation culturelle, Ann-Belinda Preis sur les migrations, et Susanne Schnuttgen sur la diversité des savoirs. En 2008, les orientations prodiguées par Cécile Duvelle, Paola Leoncini-Bartoli, Ann-Belinda Preis et Mogens Schmidt, sous la supervision de Françoise Rivière, ont apporté une aide précieuse pour la seconde phase de réécriture du Rapport mondial. En 2009, au cours de la phase finale de réécriture supervisée par Georges Kutukdjian et John Corbett, le Rapport mondial a bénéficié d'importantes contributions de Salvatore Arico et Ana Persic sur les questions de biodiversité, Aaron Benavot sur le thème des emplois du temps scolaires, Maritza Formisano sur les droits de l'homme, Rosa Gonzales, Vijayananda Jayaweera, George Papagiannis et Mogens Schmidt sur la communication et l'information, ainsi que Chifa Tekaya sur l'éradication de la pauvreté. Les activités du Groupe de travail intersectoriel ont aussi bénéficié des contributions de : Abdelaziz Abid, Feriel Aït-Ouyahia, Claude Akpabie, Frances Albernaz, Massimo Amadio, Sandrine Amiel, Noro Andriamiseza, Francesco Bandarin, Hervé Barré, Peter Bates, Denise Bax, Giovanni Boccardi, Alice Bosquillon de Jenlis, Mounir Bouchenaki, Andrea Cairola, Alisa Cherepanova, Pilar Chiang-Joo, Moe Chiba, Bernard Combes, Monique Couratier, Timothy Curtis, Paul de Guchteneire, Vincent Defourny, Ian Denison, Helena Drobna, Ana Dumitrescu, Richard Engelhard, Majda Fahim, Vladimir Gai, Rosa Guerreiro, Heide Hackmann, Amina Hamshari, Nao Hayashi, Maria- Helena Henriques-Mueller, Klara Issak, Jing Feng, Marcel Kabanda, Ali Kazancigil, Lina Khamis, Anthony Krause, Sabine Kube, François Langlois, Jean-Yves Le Saux, Doyun Lee, Anne Lemaistre, Laurent Lévi-Strauss, Nicole Lorin, Saorla McCabe, Ana-Luiza

Machado, Anahit Minasyan, Edgar Montiel, Edmond Moukala, Ali Moussa Iye, Mary Murebwaire, Ayeh Naraghi, Hugue Ngandeu Ngatta, Thu Huong Nguyen Duy, Folarim Osotimehin, Antoine Pecoud, Georges Poussin, Frank Proschan, Philippe Ratte, Clinton Robinson, Mary Rosset, Mechtild Rössler, Galia Saouma-Forero, Susan Schneegans, Onno Seroo, Rieks Smeets, Germán Solinís, Katerina Stenou, Konstantinos Tararas, Petya Totcharova, Saori Terada, Marius Tukaj, Indrasen Vencatachellum, Reiko Yoshida, René Zapata, ainsi que les membres du Collège des ADGs (auquel le Rapport a été présent en mai 2009), notamment Marcio Barbosa, Patricio Bernal, Nicholas Burnett, Hans d'Orville, Walter Erdelen, Abdul Waheed Khan, Amine Khene, Elizabeth Longworth, Saturnino Muñoz-Gómez et Pierre Sané. Carlotta Aiello, du PNUD, Florian Forster, de l'OIM, et Emmanuel Kattan, de l'Alliance des Civilisations, ont également été des points de contact dont a bénéficié la coopération inter-agences.

Contributions externes

Plusieurs contributions ont été sollicitées de la part d'experts du monde entier au cours des différentes phases de préparation du Rapport mondial. Lors de la phase préliminaire (début 2006), des consultations institutionnelles ont été entreprises avec la société civile et les communautés académiques, qui ont bénéficié des travaux des organisations suivantes : l'European Research Institute for Culture and the Arts (ERICarts), notamment Danielle Cliche et Andreas Wiesand ; l'université George Mason, notamment Stefan Toepler ; la Organización de Estados Iberoamericanos para la Educación, la Ciencia y la Cultura (OEI), notamment Fernando Rueda et Néstor Garcia Canclini ; l'Observatory for Cultural Policies in Africa (OCPA), notamment Lupwishi Mbuyamba et Máté Kovács ; le Middle East Center for Culture and Development (MECCAD), notamment Iman al- Hindawi ; l'Asian Media Information Center (AMIC), notamment Indrajit Banerjee et Madanmohan Rao ; le Conseil international de la musique, notamment Silja Fischer et Richard Letts ; l'Institut de Cultura, du Conseil de la ville de Barcelone (en tant que président du Groupe de travail sur la culture des United Cities and Local Governments), notamment Jordi Pascual. Dans une phase ultérieure du projet (mai 2007), un atelier conceptuel a été organisé au Siège de l'UNESCO, auquel ont pris part Barbara Cassin, Philippe Descola, Masahiro Hamashita, Paul Nchoji Nkwi, Victoria Tauli-Corpuz et Mourad Wahba. À l'été-automne 2007, plusieurs papiers de recherche ont été commandés auprès des experts suivants : Abdullahi An- Na'im sur 'Les droits de l'homme et la diversité culturelle' ; Pernilla Askerud sur 'Les industries culturelles : vers un monde nouveau' ; Esther Benbassa sur 'Diversité et culture nationale' ; Annie Brisset sur 'Flux mondiaux et pratiques de traduction' ; Peter Brosius sur 'Diversité culturelle et conservation' ; Linda Caldwell sur 'Les jeunes face aux frontières et fractures' ; Monica Caluser sur 'Bonne gouvernance et prise en compte de l'humain dans différents contextes culturels' ; Manuela Carneiro da Cunha sur 'Le futur des cultures' ; Johnson Cerda sur 'La diversité culturelle et le changement climatique' ; Antonio Damasio sur 'Diversité culturelle, neurosciences et éducation' ; Jasleen Dhamija sur 'Artisanat, diversité culturelle et développement' ; Doudou Dième sur 'Les nouvelles formes de racisme et de stigmatisation culturelle contemporaines : de l'intolérance à la propagation de stéréotypes' ; Marina Djabbarzade sur 'La diversité culturelle : une perspective opérationnelle' ; Yvonne Donders sur 'Droits de l'homme et diversité culturelle' ; Mahdi Elmandjra sur 'La diversité culturelle : clé de la survie de l'humanité' ; Okwui Enwezor et Jean Fisher sur 'Les artistes dans les sociétés contemporaines : citoyennetés nationale ou globale ? ' ; Munir Fasheh sur 'La diversité culturelle dans les systèmes d'éducation formelle et non formelle' ; Elfriede Fürsich sur 'Les médias et la représentation des autres' ; Amareswar Galla sur 'La diversité culturelle dans le développement humain' ; Chérif Khaznadar sur 'Arts de la scène, diversité culturelle et créativité' ; Will Kymlicka sur 'Naissance et déclin du multiculturalisme ? Nouveaux débats sur l'inclusion et les accommodements dans des sociétés diverses' ; Michèle Lamont et Mario Small sur 'Diversité culturelle et éradication de la pauvreté' ; Alain Le Diberder sur 'Les industries culturelles, la diversité culturelle et le développement des pays du Sud' ; Danilo Leonardi sur 'Réforme du droit des médias et politiques des médias dans les pays en transition' ; Joseph Lo Bianco sur 'L'importance des politiques linguistiques et du multilinguisme pour la diversité culturelle' ; Pierre Maranda sur 'Les paramètres cognitifs de l'ouverture à la diversité culturelle : une perspective anthropologique' ; Carolina Ödman (Universe Awareness) sur 'Diversité des savoirs et créativité pour un développement humain et durable dans les contextes de la science et de l'éducation' ; Catherine Odora-Hoppers sur 'Diversité culturelle, traditions et modernités : complexité et opportunités au XXIe siècle' ; Marc Raboy sur 'Le pluralisme des médias et la promotion de la diversité culturelle' ; Mike Robinson sur 'Découverte, négociation et diversité

culturelle à travers les textes de tourisme'; Suzanne Romaine sur 'Les langues et les identités culturelles'; Carlo Severi sur 'La communication interculturelle : une approche anthropologique et cognitive'; Daryush Shayegan sur 'La diversité culturelle et la civilisation planétaire'; Crain Soudien sur 'Les Identités culturelles multiples et les fictions culturelles : bricolages culturels et métissage'; Victoria Tauli-Corpuz sur 'La voix des peuples autochtones dans un monde globalisé'; Hermann Tillmann et Maria Salas sur 'La diversité culturelle, composante clé de la durabilité'; Victor Toledo sur 'La diversité culturelle, composante clé de la durabilité'; John Tomlinson sur 'La mondialisation culturelle et la représentation des autres à travers les médias'; Jorge Vala et Rui Costa-Lopes sur 'La jeunesse, l'intolérance et la diversité'; Steven Vertovec sur 'Vers le post-multiculturalisme ? L'évolution des communautés, des conditions et des contextes de la diversité'; Anatoly Vishnevsky sur 'Diversité culturelle et transitions démographiques'; Jean-Pierre Warnier et Francis Nyamnjoh sur 'La mondialisation culturelle : réelle ou imaginaire? '; Ben Wiesner sur 'Le changement climatique et la diversité culturelle' et Zhao Tingyang sur 'Le choc des civilisations du point de vue chinois'. D'importantes contributions ont également été reçues à l'occasion du Réunion internationale d'experts organisée à Barcelone début 2008 sur le thème de 'La diversité culturelle et l'éducation', grâce au généreux soutien du Centre UNESCO de la Catalogne et de la Generalitat de Catalunya, à laquelle ont participé : Magda Abu-Fadil, Mohammed Arkoun, Akira Arimoto, Christopher Drake, Mamoussé Diagne, Christoph Eberhard, Munir Fasheh, Vigdís Finnbogadóttir, José Antonio Flores Farfán, Sakiko Fukuda-Parr, Angeline Kamba, Grimaldo Rengifo, Madhu Suri Prakash, Tove Skutnabb-Kangas, Wole Soyinka, Marietta Stepanyants, Janusz Symonides, Joseph Tsang Mang Kin et Billy Wapotro. L'équipe en charge de la préparation a également bénéficié d'échanges et de consultations avec les personnes suivantes : Leif Almö, Helmut Anheier, Maurice Aymard, Anthony Kwame Appiah, Pascal Bello, Seyla Benhabib, Janet Bennett, Jean-Godefroy Bidima, Lise Boily, Mary Yoko Brannen, Marita Carballo, Joji Cariño, Isaac Chiva, Nigel Crawhall, Milagros Del Corral, Vladimir Donn, Erica Eyrich, Isabelle Ferin, Delia Ferri, Colette Grinevald, Jagdish Gundara, Yudhishthir Raj Isar, Jafar Jafari, François Jullien, Carme Junyent, Eleni Kampanellou, David Kessler, Gloria López-Morales, Luisa Maffi, Alexander Marc, Colin Mercer, John Paolillo, W. James Potter, Heritiana Ranaivoson, Raymond Ranjeva, Leila Rezk, Noella Richard, Irene Rodgers, Ghassan Salamé, Adama Samassékou, Daniel Sibony, Dan Sperber, Charles Taylor, David Throsby, Neil Van der Linden, Laure Veirier, Antonella Verdiani, la Princesse Wijdan Ali, Joseph Yacoub. Les commentaires et les encouragements de Homi Bhabha ont été une aide précieuse dans les différentes phases du projet.

'Fantaisie coréenne', la représentation de deux chefs-d'œuvre coréens du patrimoine immatériel au Siège de l'UNESCO, 2004

Sommaire

Mot introductif — **Irina Bokova** *(Directrice générale de l'UNESCO)* III
Avant-propos — **Koïchiro Matsuura** *(Ancien Directeur général de l'UNESCO, 1999-2009)* V
Préface — **Françoise Rivière** *(Sous-Directrice générale pour la culture)* VII
Remerciements VIII

Introduction générale 1

PARTIE I. La diversité culturelle et ses enjeux 9

Chapitre 1 La diversité culturelle 11
1.1 La diversité culturelle dans un monde en voie de globalisation 13
1.2 Identités nationales, religieuses, culturelles et multiples 20
1.3 Initiatives régionales et internationales en matière de diversité culturelle 24
Conclusion et recommandations 30
Zoom : Instruments normatifs adoptés par l'UNESCO 31
Références et sites Internet 34

Chapitre 2 Le dialogue interculturel 39
2.1 Les interactions culturelles 41
2.2 Les stéréotypes culturels et l'intolérance 44
2.3 Les défis du dialogue dans un monde multiculturel 46
2.4 Renforcement de l'autonomie 53
Conclusion et recommandations 58
Zoom : L'histoire du dialogue à l'UNESCO et les initiatives institutionnelles en matière de dialogue interculturel 60
Références et sites Internet 64

PARTIE II. Les vecteurs clés de la diversité culturelle 69

Chapitre 3 Les langues 71
3.1 La dynamique linguistique aujourd'hui 73
3.2 Langues et identités 77
3.3 Les défis de l'évaluation et de la revitalisation des langues 81
3.4 Multilinguisme, traduction et dialogue interculturel 85
Conclusion et recommandations 91
Zoom: Aspects essentiels de la programmation et des politiques linguistiques 92
Références et sites Internet 96

Chapitre 4 L'éducation 101
4.1 La pertinence des méthodes et des contenus éducatifs 103
4.2 Les sociétés apprenantes et le droit à l'éducation 115
4.3 L'apprentissage participatif et les compétences interculturelles 122
Conclusion et recommandations 126
Zoom : Les Principes directeurs de l'UNESCO pour l'éducation interculturelle 127
Références et sites Internet 131

Chapitre 5 La communication et les contenus culturels 137
5.1 La mondialisation et les nouvelles tendances des médias 139
5.2 L'impact des produits culturels et communicationnels 146
5.3 Les politiques en faveur de la diversité culturelle 152
Conclusion et recommandations 160
Zoom : Boîtes à outils médias sur le thème de la diversité culturelle dans la radiotélévision 162
Références et sites Internet 166

Chapitre 6 La créativité et le marché 171
6.1 La création artistique et l'économie créative 173
6.2 L'artisanat et le tourisme international 178
6.3 La diversité culturelle et le monde des affaires 183
Conclusion et recommandations 191
Zoom : Outils et approches visant à accroître la pertinence de la diversité culturelle pour les entreprises 193
Références et sites Internet 195

PARTIE III. La diversité culturelle : une source de stratégies renouvelées en faveur du développement et de la paix 199

Chapitre 7 La diversité culturelle : une dimension clé du développement durable 201
7.1 L'approche culturelle du développement 203
7.2 Les perceptions de la pauvreté et son élimination 208
7.3 Diversité culturelle et durabilité environnementale 216
Conclusion et recommandations 224
Zoom : Le Prisme de la diversité culturelle, instrument de suivi des projets de développement 226
Références et sites Internet 230

Chapitre 8 La diversité culturelle, les droits de l'homme et la gouvernance démocratique 237
8.1 La diversité culturelle et les droits de l'homme universellement proclamés 239
8.2 La diversité culturelle : un paramètre de la cohésion sociale 248
8.3 Le défi de la diversité culturelle pour la gouvernance démocratique 255
Conclusion et recommandations 260
Zoom : Trois exemples de mécanismes traditionnels et de patrimoine immatériel au service de la gouvernance démocratique 261
Références et sites Internet 264

Conclusion générale 269

Recommandations 274

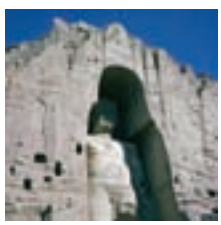

Annexe statistique 277
Introduction à l'Annexe statistique 278
Études méthodologiques de la mesure de la culture et de la diversité culturelle 279
Guide du lecteur 296
Tableau 1. Ratification des sept conventions culturelles de l'UNESCO 297
Tableau 2. Sites du Patrimoine mondial et patrimoine culturel immatériel de l'humanité 301
Tableau 3. Contexte démographique 308
Tableau 4. Accès aux télécommunications 316
Tableau 5. Genre 320
Tableau 6. Extraits de l'Enquête mondiale sur les valeurs 324
Tableau 7. Langues 326
Tableau 8. Traductions 330
Tableau 9. Éducation et alphabétisation 334
Tableau 10. Éducation et emplois du temps 342
Tableau 11. Flux internationaux d'étudiants au niveau tertiaire 350
Tableau 12. Journaux 354
Tableau 13. Contenus de radio et télédiffusion 362
Tableau 14. Films 366
Tableau 15. Musique enregistrée : ventes et répertoire 370
Tableau 16. Flux internationaux d'une sélection de biens et services culturels 374
Tableau 17. Flux de tourisme 382

Tableau 18. Environnement, biodiversité et habitat 386
Tableau 19. Développement économique et innovation 390
Lexique 394

Abréviations 406

Crédits photographiques 410

Index 411

Encadrés

Chapitre 1 La diversité culturelle 11
Encadré 1.1 Le facteur migratoire 15
Encadré 1.2 La mondialisation et les populations autochtones 17
Encadré 1.3 Cultures numériques et nouvelle diversité 19
Encadré 1.4 Recompositions identitaires en Asie centrale post-soviétique 21

Chapitre 2 Le dialogue interculturel 39
Encadré 2.1 Le projet de l'UNESCO sur la Route de l'esclave : célébrer les expressions culturelles engendrées par un dialogue force 42
Encadré 2.2 'Pourquoi le dialogue entre les cultures n'a-t-il pas fonctionné ?' 47
Encadré 2.3 Les compétences interculturelles : principes fondamentaux 48
Encadré 2.4 La réconciliation autour d'un récit commun : les initiatives de révision des manuels scolaires 53
Encadré 2.5 Voir le monde par les yeux des chasseurs-cueilleurs : modélisation tridimensionnelle participative chez les peuples autochtones Ogiek du Kenya 55

Chapitre 3 Les langues 71
Encadré 3.1 Les langues du cyberespace 75
Encadré 3.2 La diversité linguistique, indicateur de la biodiversité 78
Encadré 3.3 Comment évaluer la vitalité d'une langue 82
Encadré 3.4 La place des langues autochtones et minoritaires dans les traductions en Amérique du sud 87

Chapitre 4 L'éducation 101
Encadré 4.1 Données sur les programmes scolaires provenant du Bureau international d'éducation de l'UNESCO 105
Encadré 4.2 L'évolution de l'éducation autochtone bilingue en Amérique latine 112
Encadré 4.3 L'éducation à Auroville (Inde) 116
Encadré 4.4 Les musées en tant qu'espaces d'apprentissage interculturel 125

Chapitre 5 La communication et les contenus culturels 137
Encadré 5.1 L'émergence de nouvelles chaînes d'information à vocation internationale ou régionale 142
Encadré 5.2 Le Réseau 'Le Pouvoir de la paix' 148
Encadré 5.3 *La Petite Mosquée dans la prairie* 153
Encadré 5.4 Mise en œuvre des programmes d'initiation aux medias 155
Encadré 5.5 Le Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN) 159

Chapitre 6 La créativité et le marché 171
Encadré 6.1 Vers une protection juridique du folklore ? 179
Encadré 6.2 Le tourisme religieux 182
Encadré 6.3 Analyse des valeurs des consommateurs dans les BRIC 185
Encadré 6.4 Adapter les pratiques de gestion aux contextes locaux : Danone Mexique 188
Encadré 6.5 Une corrélation entre la diversité et les performances économiques ? 189

Fantasia, à l'occasion d'un festival berbère dans le désert du Sahara au sud du Maroc

Chapitre 7 La diversité culturelle : une dimension clé du développement durable 201
Encadré 7.1 Programmes d'action en matière de population et de développement 207
Encadré 7.2 Le mouvement du commerce équitable 214
Encadré 7.3 Écomusées et lutte contre la pauvreté au Viet Nam 215
Encadré 7.4 Aide au développement durable en faveur des populations déplacées et des réfugiés 220
Encadré 7.5 Gestion locale des ressources naturelles et de la biodiversité 223
Chapitre 8 La diversité culturelle, les droits de l'homme et la gouvernance démocratique 237
Encadré 8.1 Jurisprudence internationale mettant en évidence les aspects culturels des droits de l'homme 244
Encadré 8.2 Dimensions individuelles et collectives des droits culturels 247
Encadré 8.3 Les défis de la cohésion sociale en Afrique : des empires coloniaux à la formation des nations africaines 251

Cartes

Carte 3.1 Atlas des langues vivantes du monde établi par Ethnologue 73
Carte 3.2 L'indice de diversité linguistique 85
Carte 6.1 Scores en matière d'innovation, 2008 183
Carte 7.1a Population vivant avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté (1,25 dollar des États-Unis par jour), 2006. 209
Carte 7.1b Population vivant avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté (2 dollars des États-Unis par jour), 2006 209
Carte 7.2 Zones terrestres et marines protégées, 2005 219
Carte 8.1 Politiques gouvernementales d'immigration, 2005 249
Carte 8.2 Pourcentage des sièges occupés par des femmes dans les parlements 2007 255

Figures

Figure 1.1 Croissance de la population urbaine et rurale 13
Figure 1.2 Ratifications des sept conventions culturelles de l'UNESCO, par région 28
Figure 2.1 L'Enquête mondiale sur les valeurs et les appartenances géographiques 44
Figure 3.1 Pourcentage des traductions par langue cible 88
Figure 4.1 Type de langue enseignée dans certains pays, 2000 111
Figure 5.1 Pourcentage des exportations par régions, 2006 139
Figure 5.2 Exportations et importations de services et droits d'auteurs audiovisuels, 2006 140
Figure 5.3 Importance, en pourcentage, du piratage d'œuvres musicales sur le marché national des différents pays en 2006 (supports matériels uniquement) 140
Figure 5.4 Programmation des chaînes publiques de radio de quelques pays en 2005 140
Figure 5.5 Origine des principaux films sortis en 2006 141
Figure 5.6 Programmes des chaînes de la télévision publique de certains pays en 2005 141
Figure 5.7 Répertoire de la musique enregistrée dans certains pays en 2006 141
Figure 6.1 Part du marché international des arts plastiques et visuels 176
Figure 7.1 Cadre général du *Prisme de la diversité culturelle* 227
Figure A.1 Main-d'œuvre employée dans le secteur culturel, par type d'activité – France, 2005 282
Figure A.2 Le cycle culturel 286
Figure A.3 Domaines et activités 287
Figure A.4 Types de dichotomies pouvant servir à évaluer la diversité 289
Figure A.5 Population des adultes, par groupe ethnique, ayant eu l'expérience d'une activité *Taonga Tuku Iho* au cours des 12 mois écoulés 290
Figure A.6 Part de la littérature étrangère dans l'édition française et parmi les romans aux meilleures ventes 291

Un moine à Osaka, Japon

Introduction générale

Jamais, peut-être, on n'aura autant parlé de diversité culturelle qu'en ce début de XXIe siècle. Certains ne prédisent-ils pas que la mondialisation et la libéralisation des marchés de biens et services risquent de conduire à une uniformisation culturelle et au renforcement des déséquilibres existant entre les cultures ? D'autres ne prétendent-ils pas que la disparition du monde bipolaire de la guerre froide et l'effacement des idéologies politiques conduisent à de nouvelles formes d'antagonismes religieux, culturels, voire ethniques, et qu'un 'choc des civilisations' serait devenu inévitable ? Les scientifiques ne nous mettent-ils pas en garde contre les menaces environnementales que font peser sur la planète les excès de l'activité humaine, esquissant un parallèle entre érosion de la biodiversité et disparition des modes de vie traditionnels du fait de la raréfaction des ressources et de la généralisation des modes de vie modernes ? La 'diversité' est devenue le mot d'ordre de ceux qui veulent dénoncer la persistance des inégalités socioéconomiques au sein des sociétés développées. De la même façon, la diversité culturelle constitue un défi pour les principes de la coopération internationale : tandis que certains prétendent l'invoquer pour contester les droits de l'homme universellement reconnus, d'autres, avec l'UNESCO, soutiennent qu'au contraire sa reconnaissance pleine et entière renforce l'universalité des droits de l'homme et garantit leur exercice effectif.

Île Kihnu, Estonie

Cependant, l'étendue des questions que l'on renvoie plus ou moins confusément à la diversité culturelle est telle que cette notion a fini par revêtir un sens tout aussi varié que changeant. Pour certains, la diversité culturelle est positive en soi, en ce qu'elle renvoie au partage des richesses que recèle chaque culture du monde, et donc aux liens qui nous unissent dans l'échange et le dialogue. Pour d'autres, les différences culturelles sont au contraire ce qui nous ferait perdre l'horizon de notre commune humanité, et seraient ainsi à l'origine de nombreux conflits. Ce second diagnostic jouit aujourd'hui d'un crédit d'autant plus grand que la mondialisation a démultiplié les points de contact et de friction entre les cultures, exacerbant les questions identitaires – qui se manifestent sous la forme de crispations, de replis ou de revendications nouvelles, notamment religieuses, qui peuvent devenir source de conflits. Derrière l'intuition que tous les phénomènes précédemment évoqués sont effectivement liés et renvoient tous, chacun à sa façon, à une certaine compréhension de la diversité culturelle, le principal défi serait par conséquent de proposer une vision cohérente de la diversité culturelle et donc d'élucider à quelles conditions la diversité culturelle, loin d'être une menace, peut devenir bénéfique pour l'action de la communauté internationale. Telle est l'ambition principale de ce rapport.

Depuis sa création, l'UNESCO est convaincue de la valeur intrinsèque et de la nécessité de la diversité culturelle. Dès son Acte constitutif (1945), il est fait mention, en référence à l'indépendance et l'intégrité de ses États membres, à la 'féconde diversité de leurs cultures'. En tant qu'unique

Le principal défi serait de proposer une vision cohérente de la diversité culturelle et donc d'élucider à quelles conditions la diversité culturelle, loin d'être une menace, peut devenir bénéfique pour l'action de la communauté internationale

agence des Nations Unies en charge de la culture, l'UNESCO contribue à ce processus d'ouverture des peuples les uns aux autres que l'on appelle culture, afin de contribuer à la 'solidarité intellectuelle et morale' de l'humanité en combattant l'ignorance et le préjugé, contribuant par là même à 'élever les défenses de la paix' dans l'esprit des hommes. Ce projet est toujours aussi actuel aujourd'hui que par le passé, même si la définition de la culture s'est élargie, avec la Conférence mondiale de Mexico sur les politiques culturelles de 1982, à 'l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social, [englobant], outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances'.

Un Rapport mondial de l'UNESCO

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique de l'UNESCO pour la publication de ses rapports mondiaux, décidée par son Conseil exécutif à sa 160e session.

La devanture d'un petit magasin de téléphonie mobile à Naivasha, Kenya

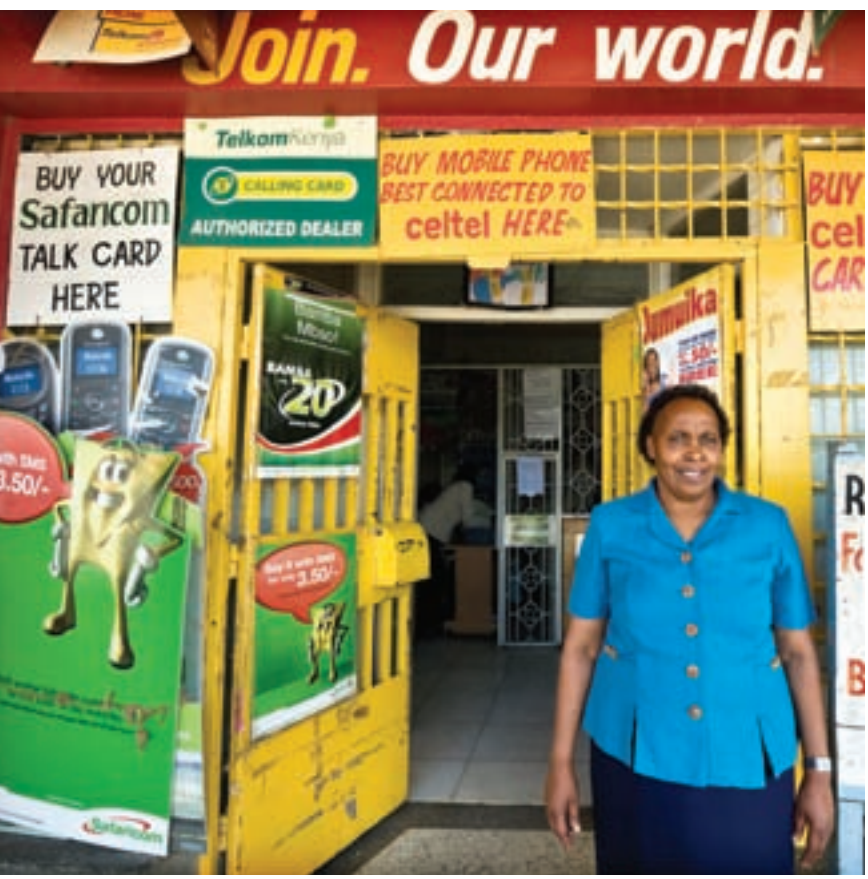

En effet, dans les années 1990, l'UNESCO publiait des rapports sectoriels, consistant le plus souvent en une collection d'articles d'opinions ou à caractère scientifique signés par les meilleurs experts en la matière, universitaires ou praticiens de terrain. Or il manquait un rapport de l'Organisation dans son ensemble, reposant sur une coopération étroite entre ses différents secteurs de programme (éducation, sciences naturelles et exactes, sciences sociales et humaines, culture, communication et information), et pouvant contribuer à faire le lien entre la fonction de 'veille intellectuelle' de l'UNESCO et l'adoption de positions politiques sur les grandes questions se posant dans ses domaines de compétence. Un tel rapport aurait le mérite de proposer un point de vue cohérent de l'Organisation, là où la spécialisation sectorielle tend parfois à fragmenter les points de vue. Il devrait aussi contribuer à la visibilité de l'UNESCO, en soulignant la pertinence et l'actualité de ses analyses et de ses travaux, même s'il ne doit pas s'agir d'un rapport d'activité sur ses programmes, d'autres rapports aux organes directeurs (Conseil exécutif et Conférence générale) jouant déjà ce rôle.

Après la publication d'un premier Rapport mondial intersectoriel sur le thème des 'sociétés du savoir' (2005), dans le cadre de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information (Tunis, 2005), le choix du thème du second Rapport mondial de l'UNESCO a été entériné par la Conférence générale en octobre 2005, et l'organisation des travaux de préparation du Rapport mondial sur la diversité culturelle formalisée par la création d'une Unité des Rapports mondiaux en mai 2006. Les travaux de l'Unité des Rapports mondiaux ont été orientés par la contribution, en interne, d'un groupe de travail intersectoriel informel et par les recommandations d'un Comité consultatif d'experts constitué à l'été 2006 sur la base d'une diversité de compétences et d'origines géographiques. Ceux-ci auront été particulièrement utiles dans le travail d'identification des thèmes et des experts dont les contributions écrites ont nourri la réflexion des chapitres qui suivent.

Les objectifs du Rapport mondial sur la diversité culturelle sont les suivants :

- analyser la diversité culturelle dans toutes ses composantes, en s'efforçant de montrer la complexité des processus à l'œuvre, tout en s'attachant à dégager un fil conducteur parmi la multiplicité des interprétations qu'ils peuvent susciter ;

- montrer l'importance de la question de la diversité culturelle dans différents domaines d'intervention (langues, éducation, communication, créativité) qui, au-delà des objectifs qui leur sont propres, se révèlent essentiels pour la sauvegarde et la promotion de la diversité culturelle ;

- convaincre les décideurs et les différentes parties prenantes qu'il faut investir dans la diversité culturelle comme dimension essentielle du dialogue interculturel, parce qu'elle peut renouveler nos approches du développement durable, qu'elle est une garantie de l'exercice effectif des libertés et des droits de l'homme universellement reconnus, et qu'elle peut contribuer à renforcer la cohésion sociale et la gouvernance démocratique.

Ainsi le Rapport mondial vise-t-il à rendre compte des perspectives nouvelles qui se font jour dans l'analyse des enjeux de la diversité culturelle et, ce faisant, à esquisser des voies nouvelles pour accompagner et orienter les transformations en cours. Loin de prétendre apporter des solutions toutes faites aux problèmes auxquels peuvent se trouver confrontés les décideurs, il vise plutôt à souligner la complexité de ces problèmes, qui ne peuvent être réglés par le seul volontarisme politique, mais nécessitent le plus souvent une meilleure connaissance des phénomènes qu'ils recouvrent et une plus grande coopération internationale, notamment par l'échange de bonnes pratiques et l'adoption de lignes directrices communes.

Par ailleurs, il convient de souligner que le Rapport mondial ne prétend pas offrir un inventaire mondial de la diversité culturelle, établi à partir d'indicateurs disponibles sur le modèle du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous (EPT) de l'UNESCO. En matière de diversité culturelle, l'élaboration d'indicateurs n'en est qu'à ses débuts. Pour effectuer un tel inventaire, il aurait été nécessaire de mener à bien, avec l'accord des États membres de l'UNESCO, une véritable enquête mondiale sur la diversité culturelle, qui aurait exigé des moyens dépassant largement les ressources allouées au présent Rapport, mais qui pourrait un jour être réalisée par l'Observatoire mondial de la diversité culturelle, dont ce rapport recommande la création. En l'état actuel de la recherche, les exemples proposés visent essentiellement à illustrer la pertinence des arguments avancés. Ils ont été sélectionnés compte tenu des matériels disponibles et en s'efforçant de varier l'origine géographique des cas d'étude présentés.

L'anthropologue français Claude Lévi-Strauss et René Maheu, Directeur général de l'UNESCO, 1971

Ainsi l'UNESCO espère-t-elle accompagner les renouvellements récents de la réflexion sur la diversité culturelle, dans le droit fil de ses travaux des années 1950 et des conclusions du Rapport *Notre diversité créatrice* de la Commission mondiale de la culture et du développement (1996), présidée par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar. Dans une communication à l'UNESCO de 1952, *Race et histoire*, l'anthropologue français Claude Lévi-Strauss soutenait que la protection de la diversité culturelle ne devrait pas se réduire à la préservation du *statu quo* : c'est 'le fait de la diversité qui doit être sauvé et non le contenu historique que chaque époque lui a donné'. Protéger la diversité culturelle, c'était donc veiller à ce qu'il y ait toujours de la diversité, et non à ce qu'un état donné de diversité puisse se perpétuer indéfiniment. Cela supposait une certaine capacité d'accepter et d'entretenir le changement culturel, sans pour autant le subir comme un arrêt inéluctable du destin. Dans le même esprit, le Rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement avait montré que la diversité culturelle n'est pas seulement un bien à préserver. Elle est aussi une ressource qu'il s'agit de promouvoir, compte tenu notamment des bénéfices qu'elle peut apporter, y compris dans des domaines relativement éloignés du champ de la culture *stricto sensu*. Il reviendra au présent Rapport d'en prolonger les principales conclusions.

Une représentation de tambours du Burundi au Siège de l'UNESCO, 1996

Ces dernières années, les réflexions de l'UNESCO sur la diversité culturelle ont été reprises par bon nombre de programmes et d'institutions du système des Nations Unies et de Bretton Woods. La Banque mondiale, par exemple, a suivi à plusieurs occasions l'exemple donné par l'UNESCO à l'occasion de la Décennie mondiale sur la culture et le développement (1988-1997), dans ses recherches sur les liens entre culture et développement, notamment dans le cadre de conférences internationales comme celle de Florence (1999) sur le thème 'La culture compte' et de celle d'Arusha (Tanzanie) en 2005 sur le thème 'Nouvelles frontières des politiques sociales' (voir Marc, 2005). De même, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont publié respectivement un Rapport mondial sur le développement humain intitulé *La Liberté culturelle dans un monde diversifié* (2004) et un recueil d'articles sur la gestion des ressources naturelles *Cultural and Spiritual Values of Biodiversity* (Posey, 1999). Dans la même veine, le Rapport du Groupe de haut niveau de l'Alliance des civilisations (2006) a donné une visibilité sans précédent aux initiatives en faveur du dialogue entre les peuples, les cultures et les civilisations. C'est dire combien l'une des ambitions du présent Rapport est également qu'il puisse contribuer à la réflexion et aux travaux des programmes et institutions partenaires de l'UNESCO, notamment en matière de développement.

Qu'est-ce que la diversité culturelle ?

Le thème du présent Rapport mondial est un sujet particulièrement complexe, qui nécessite, à titre liminaire, un certain nombre de clarifications afin d'éviter les malentendus.

La diversité culturelle est d'abord un fait : il existe une grande variété de cultures différentes, même si les contours qui délimitent une culture donnée s'avèrent plus difficiles à déterminer qu'il semblerait de prime abord. La connaissance de cette diversité s'est pour ainsi dire banalisée, se trouvant facilitée par la mondialisation des échanges et, corrélativement, par une plus grande ouverture des sociétés les unes aux autres. Si elle ne garantit pas nécessairement la préservation de la diversité des cultures, cette meilleure connaissance de la diversité culturelle a du moins contribué à lui donner beaucoup plus de visibilité.

La diversité culturelle est à définir comme étant la capacité de maintenir la dynamique de changement en nous tous, individus ou groupes

Par ailleurs, la diversité croissante des codes sociaux au sein des sociétés et d'une société à l'autre a très vite contribué à faire de la diversité culturelle un véritable enjeu de société. Dans la plupart des sociétés, il est apparu que les styles de vie, les représentations sociales, les systèmes de valeurs, les codes de conduite, les relations sociales (intergénérationnelles, entre hommes et femmes, etc.), les formes linguistiques et les registres d'une même langue, les processus cognitifs, les expressions artistiques, la conception de l'espace public et privé (notamment en relation avec l'urbanisme et l'habitat), les formes d'apprentissage et d'expression, les modes de communication et même les systèmes de pensée, ne peuvent plus être ramenés à un seul modèle ni se concevoir en termes de représentations définitives. Devant l'irruption sur la scène politique des communautés locales, des populations autochtones, des groupes démunis, vulnérables ou exclus en raison de leurs origines ethniques ou de leur appartenance sociale, pour des raisons d'âge ou de genre, on en est venu à découvrir, au sein des sociétés, de nouvelles formes de diversité. Dès lors les classes politiques se sont trouvées interpellées, et la diversité culturelle s'est installée pour longtemps à l'ordre du jour politique de la plupart des pays du monde.

Face à cette diversité des normes et des conceptions du monde, les États sont parfois désemparés, qu'il s'agisse d'y répondre, souvent dans l'urgence, ou d'essayer d'en tirer profit pour le bien commun. Afin de contribuer à l'élaboration des réponses concrètes qu'appelle cette situation, le présent Rapport souhaite proposer un cadre renouvelé pour la compréhension des enjeux de la diversité culturelle. Pour ce faire, il conviendra d'identifier, par-delà le fait même de son existence, les difficultés théoriques et politiques qu'elle ne manque pas de soulever.

La première de ces difficultés tient à la nature spécifiquement *culturelle* de cette diversité. Pour rendre compte de la diversité qui les traverse, de nombreuses sociétés recourent à un certain nombre de substituts, notamment à des caractérisations ethniques ou linguistiques. Ainsi, un examen des systèmes de classification de la population dans les recensements nationaux d'un certain nombre de pays laisse apparaître de profondes différences d'approches en matière de catégorisations culturelles (origine ethnique, appartenance religieuse, couleur de la peau, etc.). Le premier défi sera donc d'examiner les différentes politiques menées sans perdre de vue l'objet de notre réflexion : la diversité culturelle, et non pas les substituts auxquels on la réduit trop souvent. Une solution consistera ici à adopter une

définition de la culture aussi large que possible, dans l'esprit du consensus consacré par la Déclaration de Mexico de 1982, qui a le mérite de ne pas s'attacher à une définition trop restrictive et de ne pas privilégier un trait particulier d'une culture (par exemple la religion) par rapport à tous les autres pour définir ce qui la caractérise.

Une autre difficulté tient à la caractérisation des *éléments constitutifs* de la diversité culturelle. À cet égard, les termes 'culture', 'civilisation' et 'peuple' ont des connotations différentes en fonction du contexte, par exemple scientifique ou politique (Descola, 2005). Alors que le concept de 'culture' évoque des entités qui tendent à se définir les unes par rapport aux autres, le terme de 'civilisation' renvoie à des cultures qui, convaincues du caractère universel de leurs valeurs ou de leurs conceptions du monde, peuvent adopter une attitude expansionniste à l'égard de celles qui ne les partagent pas (ou pas encore). Essayer de persuader les différents centres civilisationnels de coexister en paix constitue donc un défi très réel. Telle que l'entend l'UNESCO – et c'est une conception très éloignée des représentations idéologiques qui prophétisent un 'choc des civilisations' –, la notion de 'civilisation' renvoie à un processus en construction, s'acheminant vers la conciliation de chacune des cultures du monde sur la base de la reconnaissance de leur égale dignité, dans le cadre d'un projet universel continu.

Une troisième difficulté qui mérite d'être provisoirement identifiée concerne le rapport des cultures au changement. En effet, comme le souligne Manuela Carneiro da Cunha, il aura presque fallu les sept premières décennies du XX^e siècle pour que les cultures commencent à être perçues comme des entités changeantes. Jusqu'alors, elles étaient supposées demeurer inchangées, leur contenu se 'transmettant' de génération en génération par différents canaux, notamment par l'éducation ou par diverses pratiques initiatiques. Il apparaît désormais que la culture est mieux comprise comme un processus : les sociétés changent selon des chemins qui leur sont propres. 'Ce qui est vraiment spécifique à une société donnée, ce ne sont pas tant les valeurs, les croyances, les sentiments, les habitudes, les langues, les savoirs, les modes de vie, etc., que la façon dont toutes ces caractéristiques changent' (Cunha, 2007).

Ces considérations plaident en faveur d'une approche nouvelle de la diversité culturelle, qui rende mieux compte de son caractère dynamique et des enjeux identitaires liés à la permanence du changement culturel. Cela n'est pas sans renouveler considérablement le rôle que peut être amenée à jouer l'UNESCO en la matière. Car si celle-ci s'est longtemps préoccupée exclusivement de la conservation et la sauvegarde de sites, pratiques ou expressions culturelles en péril, il s'agit aussi, à présent, d'apprendre à mieux accompagner le changement culturel, pour permettre aux individus et aux groupes de savoir mieux *gérer la diversité culturelle*.

En définitive, le sort de la diversité culturelle ne se joue pas seulement à l'échelle internationale (entre les États-nations), ou à l'échelle infranationale (dans des sociétés de plus en plus multiculturelles). La diversité culturelle se joue en chacun de nous, individus ou groupes, par le truchement de nos identités multiples à travers lesquelles nous apprenons à nous ouvrir à la différence tout en demeurant ce que nous sommes. C'est dire combien la diversité culturelle a d'importantes implications politiques : elle nous enjoint de nous débarrasser des stéréotypes et des préjugés afin d'accueillir les autres dans leur différence et leur complexité. C'est ainsi qu'il devient possible de redécouvrir notre commune humanité, par-delà notre diversité même. La diversité culturelle peut devenir un atout, dont les bénéfices se font sentir dans tout le champ de la coopération culturelle, intellectuelle et scientifique pour le développement et la culture de paix.

Ces considérations plaident en faveur d'une approche nouvelle de la diversité culturelle, qui rende mieux compte de son caractère dynamique et des enjeux identitaires liés à la permanence du changement culturel

Structure du Rapport mondial

Compte tenu de cette ambition qui est au cœur du Rapport mondial, à savoir élucider à quelles conditions la diversité culturelle peut devenir bénéfique pour l'action de la communauté internationale, il conviendra d'abord de s'entendre sur ce qu'est, et n'est pas, la diversité culturelle. Tel est l'objectif des deux premiers chapitres du rapport (Partie I).

Sans doute, il s'agit là d'un vieux problème auquel l'UNESCO s'est attelée depuis sa création en 1945. Mais, ces dernières années, il semble que la mondialisation ait modifié considérablement la donne, rendant d'autant plus pressantes certaines évolutions conceptuelles qui étaient en germe depuis longtemps. Ainsi, il apparaît clairement que la diversité culturelle doit être définie comme la capacité de maintenir la dynamique de changement en chacun de nous, individus ou groupes. Or cette dynamique de changement est, aujourd'hui, inséparable de la recherche de voies vers un dialogue interculturel authentique. Pour y parvenir, il

Le drame dansé 'Rabinal Achí', de la culture maya, Guatemala

conviendra d'analyser les causes (stéréotypes, malentendus, crispations identitaires) qui font du dialogue interculturel une tâche complexe. Il s'agira également d'explorer les bénéfices potentiels de nouvelles approches, notamment la prise en compte de nouveaux acteurs (femmes, jeunes) et la création de nouveaux réseaux, à tous les niveaux.

La Partie II du rapport examine quatre domaines essentiels pour l'avenir de la diversité culturelle : les langues, l'éducation, la communication et les contenus culturels, et la créativité et le marché. Dans chacun de ces domaines, la diversité culturelle peut être encouragée et mise en valeur, aussi bien pour son bénéfice propre que pour le bénéfice des politiques sectorielles correspondantes. Bien sûr, presque toutes les activités peuvent avoir un impact sur la diversité culturelle. Cependant, ces champs-là sont particulièrement pertinents, dans la mesure où la diversité culturelle en dépend en même temps qu'elle en influence de manière significative l'évolution.

Les langues constituent sans conteste la manifestation la plus immédiate de la diversité culturelle. Aujourd'hui, elles font face à de nouveaux défis, et il importe d'adopter des mesures adéquates pour revitaliser les langues en danger et promouvoir l'ouverture aux autres à travers la maîtrise de plusieurs langues – une langue maternelle, une langue nationale et une langue internationale –, ainsi que le développement des capacités de traduction.

Dans le domaine de l'éducation, il s'agira de définir une voie moyenne entre les impératifs de l'éducation pour tous et la nécessaire prise en compte de la diversité culturelle dans les stratégies d'éducation, à travers une diversification des contenus de l'enseignement scolaire et un accent nouveau mis sur le développement de compétences interculturelles propices au dialogue. Plus généralement, comme l'illustrent de nombreuses sociétés dans le monde, il est nécessaire de promouvoir les pratiques mettant l'accent sur l'apprentissage en dehors de l'école et sur la transmission de valeurs, notamment dans le secteur informel et par les arts.

Dans le domaine de la communication et des contenus culturels, on montrera combien il importe de lever un certain nombre d'obstacles qui, nuisant à la libre circulation des idées par le mot et l'image, peuvent gravement affecter notre rapport à la diversité culturelle. La persistance des stéréotypes et l'existence d'importantes inégalités dans la capacité de chacun à produire des contenus culturels doivent être particulièrement prises au sérieux, et appellent d'importants efforts pour promouvoir l'initiation aux médias et à la maîtrise de l'information, notamment grâce à la promotion des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Enfin, on mettra l'accent sur la continuité qui peut exister entre créativité artistique et créativité sociale, qui s'étend de la création culturelle (y compris les arts) à des secteurs d'activité tels que l'artisanat et le tourisme, et jusqu'à la prise en compte plus large de la culture dans le monde des affaires et la vie économique. Dans un univers globalisé, la diversité culturelle prend une importance nouvelle, en tant qu'elle constitue potentiellement un facteur significatif pour les stratégies de croissance économique.

Les deux derniers chapitres du rapport (Partie III) s'efforcent d'analyser comment la diversité culturelle peut contribuer au renouvellement des approches suivies par la communauté internationale pour aborder les deux séries de problèmes auxquels elle se trouve confrontée depuis la création de l'Organisation des Nations Unies : le développement, d'une part, et la construction de la paix, d'autre part, avec un accent particulier sur la promotion des droits de l'homme universellement reconnus.

Il est bien connu qu'on ne saurait mener des politiques de développement efficaces sans prendre en compte la diversité des contextes culturels dans lesquels celles-ci doivent se déployer. Ainsi la diversité culturelle est-elle la condition même du renforcement de l'autonomie (*empowerment*) des communautés, des populations et des groupes. Elle peut devenir le pivot central de stratégies novatrices en matière de protection de l'environnement et de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Bien plus, pour autant que l'on parvienne à promouvoir une approche de la diversité culturelle reposant sur la promotion du dialogue interculturel et sur la mise en valeur de l'unité dans la diversité, la diversité culturelle ne peut plus passer pour un facteur de dissension ou de contestation des principes universellement partagés qui fondent notre commune humanité. Elle devient alors l'instrument clé d'un exercice effectif des droits de l'homme et d'un renouvellement des stratégies visant au renforcement de la cohésion sociale, à travers le développement de nouvelles formes de gouvernance plus participatives.

Dans chacun de ces chapitres, des encadrés illustrent, à partir d'exemples ou d'études de cas (y compris sur la base d'opinions que l'UNESCO ne reprend pas nécessairement à son compte), la pertinence des analyses présentées. Certains contribueront également à la diffusion de 'bonnes pratiques' dont, à titre indicatif, il pourrait être utile que les décideurs aient connaissance lorsqu'ils se trouvent devant un problème relevant d'enjeux similaires. À la fin de chaque chapitre, un 'Zoom' à caractère informatif proposera un point technique sur une question, un outil ou une référence susceptibles d'être particulièrement utiles dans le domaine considéré.

Les huit chapitres du Rapport mondial sont suivis d'une 'Conclusion générale', de 'Recommandations' et d'une 'Annexe statistique' produite en collaboration avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Cette Annexe est constituée de deux parties : la première est un chapitre méthodologique qui explore quelques-unes des multiples difficultés qui se posent en matière de mesure des domaines de la culture et des activités culturelles, et introduit au Cadre pour les statistiques culturelles de 2009 de l'ISU ; la seconde partie présente 19 tableaux statistiques, avec des données actuelles sur des sujets très divers, concernant plus de 200 pays et territoires.

Références et sites Internet

Documents de référence et sources de l'UNESCO

Carneiro da Cunha, M. 2007. The future of cultures. Document de référence.

UNESCO. 2005. *Vers les sociétés du savoir*. Rapport mondial de l'UNESCO. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001419/141907f.pdf

—. 1982. *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*.

Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico, 26 juillet – 6 août. http://portal.unesco.org/culture/fr/files/12762/11295422481mexico_fr.pdf/mexico_fr.pdf

Sites Internet

Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (1945) : http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001255/125590f.pdf#constitution

Institut de statistique de l'UNESCO : http://www.uis.unesco.org/ev_fr.php?ID=2867_201&ID2=DO_TOPIC

Portail de la culture de l'UNESCO : http://portal.unesco.org/culture/fr

Références

Alliance of Civilizations. 2006. *Report of the High-level Group*. 13 novembre. New York, Nations Unies. http://www.aocistanbul.org/data/HLG_Report.pdf

Bhabha, H. K. 1994. *Les Lieux de la culture*. Traduit en 2007, Paris, Éditions Payot.

Commission mondiale de la culture et du développement. 1996. *Notre diversité créatrice*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001055/105586fo.pdf

Descola, P. 2005. *Par-delà Nature et Culture*. Paris, Gallimard.

Elias, N. 2000. *The Civilizing Process: Sociogenetic and Psychogenetic Investigations*. Traduit par E. Jephcott avec des notes et corrections de l'auteur. Édité par E. Dunning, J. Goudsblom et S. Mennell. Oxford, Blackwell.

Lévi-Strauss, C. 1952. *Race et histoire*. Paris, UNESCO.

Marc, A. 2005. Cultural diversity and service delivery: where do we stand? Document de travail pour la conférence de la Banque mondiale 'New Frontiers of Social Policy: Development in a Globalizing World', à Arusha, Tanzanie, 12–15 décembre. http://siteresources.worldbank.org/INTRANETSOCIALDEVELOPMENT/Resources/Marcpaper.rev.pdf

Posey, D. A. (dir.). 1999. *Cultural and Spiritual Values of Biodiversity: A Complementary Contribution to the Global Biodiversity Assessment*. Londres, Intermediate Technology Publications pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Rapport mondial sur le développement humain 2004 : *La Liberté culturelle dans un monde diversifié*. New York, PNUD. http://hdr.undp.org/en/media/hdr04_fr_complete.pdf

Homme du Pacifique Sud

Femmes pratiquant une danse traditionnelle à Shanghai, Chine

PARTIE I.

La diversité culturelle et ses enjeux

La diversité des cultures de l'humanité – la multiplicité des langues, idées, croyances, systèmes de parenté, coutumes, outillages, œuvres d'art, rituels et autres manifestations qui en sont l'expression collective – se prête à de nombreuses explications et interprétations, depuis les réflexions d'ordre philosophique sur les cultures en tant que systèmes émergents ou appréhendées en termes de contacts interculturels, jusqu'à l'approche qui met l'accent sur les interactions complexes entre culture et habitat humain. Un consensus semble aujourd'hui établi sur le fait les cultures sont des systèmes qui évoluent continuellement selon une logique interne et au contact de l'environnement et des autres cultures. Ce qui est certain, c'est qu'il n'a jamais existé de société figée dans l'Histoire, même si certaines cultures ont pu paraître 'intemporelles' par rapport à d'autres, caractérisées par des changements rapides.

Par-delà le simple fait de son existence, la diversité culturelle a une valeur à la fois esthétique, morale et instrumentale en tant que manifestation de la créativité humaine, expression de nos efforts communs et somme des expériences collectives de l'humanité. Dans le monde d'aujourd'hui – caractérisé par une compression de l'espace-temps liée à l'accélération des technologies de la communication et des transports, par la complexité croissante des interactions sociales et les chevauchements croissants entre identité individuelle et collective –, la diversité culturelle est devenue une préoccupation essentielle en tant que ressource à préserver et levier du développement durable, face à une mondialisation qui s'accélère.

Confrontée aux menaces qui pèsent sur la diversité culturelle, la communauté internationale a adopté tout un arsenal d'instruments, contraignants ou non, portant sur un large éventail de formes culturelles, qu'il s'agisse des monuments et sites naturels, du patrimoine matériel et immatériel, des expressions culturelles, et plus généralement du patrimoine intellectuel et artistique. Ces instruments visent à préserver et à mettre en valeur ces témoignages de la créativité humaine qui sont autant d'expressions du patrimoine commun de l'humanité. La Partie I du présent Rapport examine ces mécanismes de sauvegarde, en insistant sur les derniers développements en la matière. Mais elle s'intéresse surtout au phénomène plus général de la diversité culturelle sous ses multiples aspects et à la question corollaire du dialogue entre les cultures. En fait, la diversité culturelle et le dialogue interculturel se renforcent mutuellement ; autrement dit, la préservation de la diversité culturelle est étroitement liée à la capacité d'instaurer un dialogue interculturel, qui constitue le défi ultime de la diversité culturelle.

CHAPITRE 1 **La diversité culturelle**

Le chapitre 1 analyse la nature et les manifestations de la diversité culturelle dans le contexte de la mondialisation, examine les relations entre identités nationale, culturelle, religieuse et identités multiples, et passe en revue les mesures normatives et autres prises aux niveaux régional et international en vue de préserver et promouvoir les multiples facettes de la diversité culturelle.

CHAPITRE 2 **Le dialogue interculturel**

Le chapitre 2 examine l'articulation entre diversité culturelle et dialogue interculturel, et rappelle que les préjugés et la discrimination constituent les principaux obstacles à la compréhension interculturelle. Il insiste sur le lien entre la diversité qui existe *entre* des individus et des groupes et la diversité qui est présente *à l'intérieur* de chacun d'eux et propose de nouvelles pistes pour promouvoir le dialogue dans un monde multiculturel.

Deux hommes sur un vélo près d'Arusha, en Tanzanie

La diversité culturelle

CHAPITRE 1

La mondialisation n'est pas un phénomène totalement nouveau. Tout au long de l'histoire, les empires ont cherché à étendre leur domination et leur influence au-delà de leurs horizons immédiats. Le colonialisme européen exprimait un élan impérialiste comparable, inaugurant des déséquilibres politiques, sociaux, économiques et culturels qui ont persisté jusque dans le nouveau millénaire. La mondialisation contemporaine est cependant d'un autre ordre que ces anticipations historiques. Les dernières décennies ont connu une imbrication sans précédent des économies nationales et des expressions culturelles, qui a mis au jour de nouveaux défis à relever et de nouvelles opportunités à saisir. Les réseaux de communication ont réduit voire aboli les distances, au bénéfice de certains et à l'exclusion de certains autres. Les voyages n'ont jamais été aussi rapides ni aussi commodes, tout en restant, pour beaucoup, inaccessibles. Dans un monde où les possibilités de contacts interculturels se sont multipliées, la diversité linguistique et de nombreuses autres formes d'expression culturelle sont en déclin. Quelle opinion convient-il de se forger, dès lors, au sujet de la mondialisation, vis-à-vis de ses incidences sur la diversité culturelle ?

La mondialisation est souvent considérée comme potentiellement antithétique à la diversité culturelle, au sens où elle conduirait à l'homogénéisation des modèles culturels, des valeurs, des aspirations et des modes de vie, à la standardisation des goûts, à l'appauvrissement de la créativité, à l'uniformité des expressions culturelles – et ainsi de suite. La réalité est cependant plus complexe. S'il est vrai que la mondialisation induit des formes d'homogénéisation et de standardisation, elle ne peut être considérée comme hostile à la créativité humaine, qui continue d'engendrer de nouvelles formes de diversité défiant sans cesse la monotonie de l'uniformité.

Opera dei Pupi, théâtre de marionnettes sicilien, Italie

1 La diversité culturelle

1.1 La diversité culturelle dans un monde en voie de globalisation 13
Figure 1.1 Croissance de la population urbaine et rurale 13
Encadré 1.1 Le facteur migratoire 15
Encadré 1.2 La mondialisation et les populations autochtones 17
Encadré 1.3 Cultures numériques et nouvelle diversité 19

1.2 Identités nationales, religieuses, culturelles et multiples 20
Encadré 1.4 Recompositions identitaires en Asie centrale postsoviétique 21

1.3 Initiatives régionales et internationales en matière de diversité culturelle 24
Figure 1.2 Ratifications des sept conventions culturelles de l'UNESCO, par région 28

Conclusion 30

Recommandations 30

Zoom : Instruments normatifs adoptés par l'UNESCO 31

Références et sites Internet 34

Panneau publicitaire pour un opérateur de téléphonie mobile au Nigéria

1.1 La diversité culturelle dans un monde en voie de globalisation

La mondialisation est souvent considérée comme un processus *unidirectionnel* et *unidimensionnel*, régi par une économie mondiale de marché dominée par l'Occident et tendant à une standardisation, à une intégration et à une transnationalisation, toutes également hostiles à la diversité culturelle. Cette vision des choses se concentre sur la menace que représentent pour les pratiques et les produits culturels locaux les biens de consommation et les services mondialisés – sur la manière dont les productions télévisuelles et vidéo tendent à éclipser les formes traditionnelles de divertissement, dont la musique pop et rock submerge la musique autochtone, ou dont les plats cuisinés prêts à l'emploi émoussent l'appétit pour la cuisine locale. Certaines formes de diversité culturelle sont évidemment plus vulnérables que d'autres. Les langues vernaculaires sont reconnues comme particulièrement menacées, du fait notamment de l'expansion constante de l'anglais, mais aussi face à l'avancée de langues véhiculaires, telles que l'arabe, le hindi, l'espagnol ou le swahili (voir chapitre 3). Ce processus tend à être exponentiel, comme l'illustre le fait que de nombreux parents scolarisent leurs enfants en langue véhiculaire, au détriment de la maîtrise de leur langue maternelle.

Un processus multidirectionnel et multidimensionnel

Par l'intermédiaire des médias, la mondialisation véhicule une image souvent séduisante de la modernité et offre une voie toute tracée pour la satisfaction des d'ambitions collectives : emploi salarié, famille nucléaire, transports personnalisés, loisirs organisés et consommation ostentatoire. Dans le monde entier, la plupart des communautés ont été exposées d'une manière ou d'une autre aux images et aux pratiques de consommation typiques de ce paradigme occidental, qui a désormais touché presque tous les pays, quels que soient leurs cultures, leurs religions, leurs systèmes sociaux ou leurs régimes politiques (Nyamjoh et Warnier, 2007). L'adoption d'un grand nombre de ses aspects est étroitement liée au développement rapide de l'habitat urbain, qui concerne aujourd'hui près de 50 % de la population mondiale (voir figure 1.1). De la sorte, l'érosion culturelle est devenue un motif croissant d'inquiétude, car de nombreux modes de vie se perdent et de nombreuses formes et expressions culturelles disparaissent. Le sentiment est largement répandu que la mondialisation conduit à une homogénéisation culturelle généralisée, pour ne pas dire à une hégémonie qui ne dit pas son nom (voir Barber, 1996 ; Tardif et Farchy, 2006).

Il ne fait aucun doute que le développement des marchés transnationaux, lié à l'augmentation d'une consommation promue par une publicité habile, exerce un fort impact sur les cultures locales, qui ont du mal à lutter sur un marché de plus en plus mondial. Dans ce contexte, la tendance des entreprises à délocaliser en direction du monde en développement dans le cadre de la libéralisation du commerce mondial crée de nouvelles structures de consommation dans lesquelles la juxtaposition de modes de vie contrastés peut contribuer à accélérer un changement culturel qui peut n'être ni bienvenu, ni souhaitable. Lorsque, par exemple, une entreprise multinationale décide de transférer sa production vers un pays du Sud en raison d'un moindre coût de la main-d'œuvre, les produits de la société de consommation occidentale commencent à circuler dans ce pays, au détriment parfois des modèles culturels locaux. Dans ces situations, les cultures locales qui ont du mal à lutter sur le marché mondial – mais dont la valeur ne

Figure 1.1 Croissance de la population urbaine et rurale

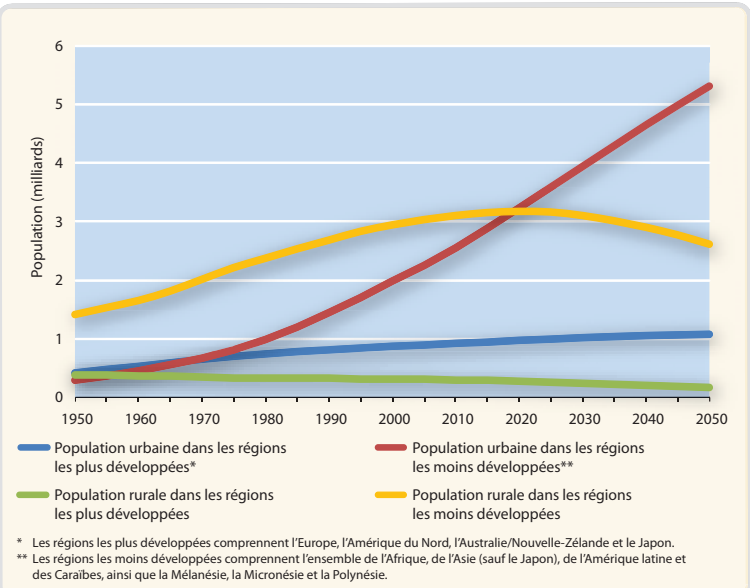

Source : Division de la population du département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies, *World Population Prospects: The 2006 Revision* et *World Urbanization Prospects: The 2007 Revision*, http://esa.un.org/unup.

saurait en aucun cas être mesurée par un prix de marché – tendent à être perdantes, et avec elles la diversité des manifestations culturelles qu'elles représentent.

Il n'en reste pas moins que l'association de la mondialisation avec la standardisation et la marchandisation est souvent surestimée. L'affirmation selon laquelle 'tout ce que touche le marché se transforme en biens de consommation, y compris les choses qui tentent d'échapper à son emprise' (Bauman, 2005) ne rend pas compte des complexités inhérentes à l'intégration des emprunts culturels. Les mouvements entre aires géoculturelles supposent inévitablement une traduction, une mutation et une adaptation de la part de la culture réceptrice, et les transferts culturels ne sont généralement pas à sens unique (Tomlinson, 1991 ; Lull, 2000). Les médias mondialisés, par exemple, font l'objet d'une appropriation croissante de la part de groupes marginalisés et jusque-là privés de parole, qui souhaitent faire progresser leurs revendications sociales, économiques et politiques (voir chapitre 5). Il apparaît en outre que de nombreux domaines de l'expérience culturelle quotidienne sont hors d'atteinte du marché mondialisé, comme le sentiment profondément enraciné que nous avons de nos identités nationales ou ethniques, nos liens religieux ou spirituels et nos intérêts, nos activités et nos liens communautaires, sans parler de notre environnement et de nos relations sociales. Qui plus est, et c'est là une chose plus importante encore, le commerce culturel est un processus qui fonctionne de plus en plus à double sens et se déroule dans un contexte international de plus en plus complexe et interactif.

Pour toutes ces raisons, la meilleure façon de comprendre la mondialisation est d'y voir un processus *multidirectionnel* et *multidimensionnel*, évoluant en même temps dans les sphères économique, sociale, politique, technologique et culturelle. Il s'agit d'un réseau complexe et en rapide expansion, fait de connexions et d'interdépendances agissant dans ces sphères et entre elles et exerçant une influence croissante sur la vie matérielle, sociale, économique et culturelle dans le monde d'aujourd'hui. On peut décrire la mondialisation en termes de 'flux' croissants concernant pratiquement tout ce qui caractérise la vie contemporaine : capitaux, marchandises, savoirs, informations, idées, personnes, croyances – entre autres. Ces flux – qui transitent essentiellement par les médias, les réseaux de communication et le commerce – consistent en un volume toujours croissant de biens, de services et de communications à caractère culturel, notamment de contenus linguistiques et éducatifs. Alors que ce trafic culturel a eu tendance à se faire principalement selon un axe Nord-Sud, l'émergence d'économies nouvelles et puissantes (en particulier le groupe BRIC – Brésil, Russie, Inde et Chine) diversifie ou inverse l'orientation des flux (voir chapitre 6).

L'un des effets de la mondialisation qui ont le plus de portée est l'affaiblissement des liens unissant habituellement un événement culturel et sa localisation géographique, sous l'effet de processus de dématérialisation ou de déterritorialisation que facilitent les technologies de l'information et de la communication (Tomlinson, 2007). De fait, la mondialisation apporte jusque dans notre entourage immédiat des événements, des influences et des expériences venus de loin, notamment par les médias audiovisuels. Cet affaiblissement des liens traditionnels entre l'expérience culturelle et la localisation géographique fait entrer de nouvelles influences et de nouvelles expériences dans la vie quotidienne des individus. Les cultures numériques, par exemple, ont une incidence considérable sur les identités culturelles, en particulier chez les jeunes. Se répand ainsi une attitude de *cosmopolitisme*, notamment dans les mégalopoles du monde (Sassen, 2001 ; Appiah, 2006). Dans certains cas, cette atténuation des liens avec les lieux peut être vécue comme ouvrant des possibilités et, dans d'autres cas, comme génératrice d'anxiété, de perte de certitudes et de marginalisation, ce qui donne lieu à des réactions identitaires (voir chapitre 2). Cependant, nos identités étant inextricablement liées aux environnements dans lesquels nous avons grandi et à ceux dans lesquels nous vivons, les effets ne vont ordinairement pas jusqu'à une rupture radicale avec notre milieu culturel ou jusqu'à une homogénéisation culturelle.

Les migrations internationales sont devenues un facteur important de la dynamique interculturelle (voir encadré 1.1). Dans les pays d'émigration, la fuite de ressources humaines – qui tend, entre autres choses, à fausser les relations entre les sexes et les générations – entraîne inévitablement un certain affaiblissement du tissu socioéconomique. Dans les pays d'accueil, les migrants sont confrontés au défi consistant à concilier un système traditionnel de valeurs, de normes culturelles et de codes sociaux avec les coutumes, souvent très différentes, du

Encadré 1.1 Le facteur migratoire

Principaux mouvements de migration de travail

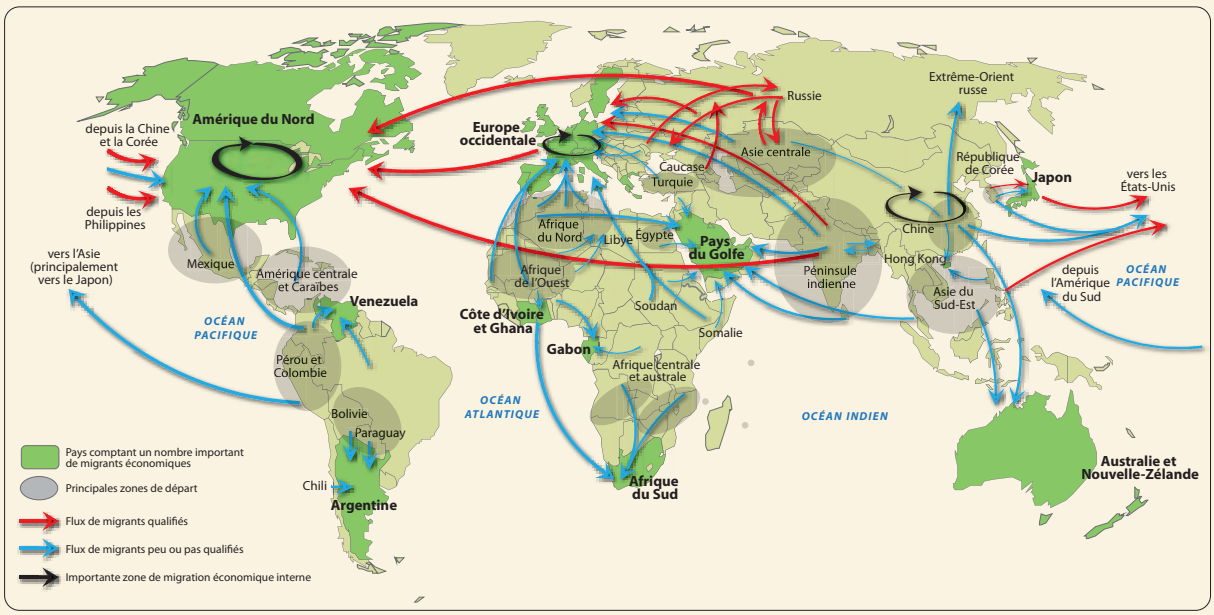

Source : Simon 1995 ; UNESCO 1998 ; CNRS-Université de Poitiers, Migrinter ; Agence France Presse, Reuters et Philippe Rekacewicz (Le Monde Diplomatique). Actualisé en décembre 2005.

Les migrations sont aussi anciennes que l'histoire humaine, mais elles ont pris de nouvelles formes à partir du XVII^e^ siècle avec l'émergence des intérêts mercantiles européens et la conquête du 'Nouveau Monde'. Des esclaves et travailleurs sous contrat furent transportés d'un continent à l'autre pour travailler dans les plantations, les mines et le bâtiment aux Amériques, en Asie et en Afrique. L'industrialisation de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord au XIX^e^ siècle a vu de nouveaux mouvements de colons venus construire des voies de chemin de fer, des ports et des villes et travailler dans les nouvelles usines. Entre 1860 et 1920, une trentaine de millions de personnes ont fait la traversée vers les États-Unis.

Cependant, la mondialisation a donné lieu à une augmentation spectaculaire du volume et de la portée des migrations internationales. En 2005, les effectifs mondiaux de migrants étaient estimés à 190 millions de personnes (voir tableau 3 de l'annexe). Cette mobilité transforme les sociétés et les cultures, créant des diasporas et développant des identités transnationales – c'est-à-dire le sentiment d'appartenir à la fois à deux sociétés ou davantage. Des liens communautaires se forment entre des gens disséminés dans le monde entier. Les réseaux sociaux de migrants s'étendent sur l'ensemble du globe, facilitant ainsi de nouvelles migrations. Les villes d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Océanie sont devenues multiculturelles, tandis que de nouvelles zones d'immigration en Asie, en Afrique et en Amérique latine suivent rapidement le même chemin. Des populations jadis homogènes font aujourd'hui l'expérience d'une troublante diversité des langues, des religions et des pratiques culturelles.

Nombreux sont ceux qui ne se déplacent pas par choix : en 2006, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a compté environ 14,3 millions de réfugiés dans le monde. La grande majorité d'entre eux se déplacent pour chercher du travail et une vie meilleure. Cependant, le changement climatique est de plus en plus largement reconnu comme un facteur qui forcera les gens à migrer (voir chapitre 7). La plupart des migrants et des réfugiés du monde commencent leur itinéraire par la migration interne du milieu rural au milieu urbain dans les pays en développement, avant de se déplacer vers d'autres lieux, qui semblent offrir de meilleures chances.

Une évolution essentielle des dernières années a été la féminisation de la migration. Ainsi, près de 1,5 million de femmes asiatiques travaillaient à l'étranger à la fin des années 1990, la plupart dans des emplois considérés comme 'typiquement féminins' : travaux domestiques, divertissement (souvent un euphémisme pour la prostitution), restauration et hôtellerie, travail à la chaîne dans l'habillement et l'électronique. L'emploi domestique peut se traduire par des situations d'isolement et de vulnérabilité pour les jeunes migrantes, qui disposent souvent de peu de protection contre les exigences de leurs employeurs. En 1995, l'exécution de Flor Contemplación, employée de maison philippine à Singapour, a fait la une des journaux dans le monde entier et a mis en lumière la vulnérabilité des travailleurs migrants.

Encadré 1.1 Le facteur migratoire

Cependant, peu de pays d'émigration seraient disposés à faire obstacle à ce qui est devenu une importante matière première. On a estimé à plus de 224 milliards de dollars les sommes envoyées par les travailleurs migrants en 2004 (ce qui situe le travail à la deuxième place, après le pétrole, dans le commerce mondial), et à 318 milliards de dollars en 2007, dont 240 milliards de dollars en direction des pays en développement. Cependant, les migrations ont aussi pour conséquence la 'fuite des cerveaux', notamment au cours des dernières années, avec l'adoption par certains pays de destination de nouvelles politiques d'immigration cherchant des migrants hautement qualifiés pour répondre aux besoins de leurs marchés du travail (voir également le chapitre 8 et la carte 8.1).

Si elle a rendu la main-d'œuvre plus mobile, la mondialisation a également rendu le travail disponible plus temporaire. Le temps de l'installation permanente qui caractérisait les migrations de l'après-guerre en Europe est révolu. Dans de nombreux pays, les marchés du travail cherchent aujourd'hui des travailleurs, qualifiés et non qualifiés, pour pourvoir des emplois spécifiques à durée déterminée plutôt que pour les inviter à participer à l'économie et à l'infrastructure du pays. Cela est dû en partie aux difficultés que rencontrent les pays d'accueil pour faire face à l'installation permanente des travailleurs ou des réfugiés. Le passage non planifié du séjour temporaire à une nouvelle diversité ethnique remet en question les idées traditionnelles sur la culture et l'identité. Ainsi, les pays développés possédant une tradition démocratique fondée sur les libertés individuelles redéfinissent leurs critères d'appartenance.

La citoyenneté est désormais un bien prisé, car elle implique l'accès non seulement à l'économie, mais aussi à l'ensemble des institutions sociales qui déterminent les droits et les libertés. Les États postcoloniaux, comme la Malaisie, l'Indonésie, Singapour et la République de Corée, ont des difficultés pour concilier l'immigration et une diversité culturelle croissante avec la formation de leur identité nationale. Des campagnes d'expulsion, des contrôles plus stricts aux frontières et des mesures visant à empêcher une installation permanente sont de plus en plus souvent la norme. Cependant, la fermeture des frontières ne fait souvent que rendre illégal un mouvement légal. Le trafic de migrants est devenu un commerce lucratif, pour lequel des agences privées fournissent tout le nécessaire, depuis l'information et l'aide au voyage jusqu'aux faux papiers et au passage clandestin des frontières. L'internationalisation rapide de l'économie et de la culture garantit virtuellement que les migrations continueront à progresser dans les années à venir. La pression qui se fait sentir pour trouver des solutions à long terme demeure. Encourager la mobilité de la main-d'œuvre pour répondre aux besoins d'un monde globalisé est une chose. Gérer l'immigration pour n'accepter que ceux qui sont 'économiquement souhaitables' en est une toute autre.

Source : UNESCO, 1998, actualisé en 2009.

pays d'accueil. Parmi les réponses possibles à ce défi, la plupart des immigrés évitent les extrêmes que constituent l'assimilation complète ou le rejet pur et simple, et optent pour une adaptation partielle à leur nouvel environnement culturel tout en préservant les liens avec leur culture d'origine, au moyen notamment des relations familiales ou des médias. L'arrivée d'un nombre important de travailleurs migrants et le développement de communautés *de facto* multiculturelles donnent lieu à une série complexe de réponses, qui reflètent dans une certaine mesure celles de la population migrante elle-même. Les négociations implicites qui s'établissent entre ces communautés se traduisent d'ordinaire par un certain degré de pluralisme qui peut aller de la reconnaissance institutionnelle de la différence à la tolérance en la matière. Dans ces situations, la convivialité peut s'enraciner si elle n'est pas contrecarrée par des idéologies d'exclusion. Ces racines peuvent alors nourrir de nouvelles expressions culturelles, car la diversité est toujours potentiellement en train de se faire.

Le tourisme international est un autre phénomène susceptible d'exercer un impact significatif sur la diversité culturelle. On peut avoir une idée de la croissance qu'il a connue au cours des dernières décennies en comparant le nombre de touristes internationaux en 1950, estimé à 25,3 millions, avec celui des 800 millions de touristes enregistrés en 2005 (voir annexe statistique, tableau 17) et celui, proche du milliard, que prévoit l'Organisation mondiale du tourisme pour le flux touristique mondial en 2010. Une tendance importante a été l'accroissement du tourisme en direction du monde en développement, que reflète la croissance annuelle moyenne des entrées de touristes au Moyen-Orient (9 %), en Afrique de l'Est et dans le Pacifique (7 %) et en Afrique (5 %) (Teller et Sharpley, 2008). L'incidence *qualitative* – par opposition à l'incidence *quantitative* – de cette augmentation du volume des contacts interculturels est de toute évidence difficile à mesurer. D'une part, le tourisme international est dans une certaine mesure indépendant, et peut générer de nouvelles sources de revenus pour les populations locales au titre de l'industrie touristique et contribuer positivement à une meilleure connaissance et une meilleure compréhension d'autres environnements et d'autres pratiques culturels. D'autre part, le simple volume des

échanges, même s'ils sont pour une large part fonctionnels et transitoires, porte en lui le risque de 'geler' culturellement les populations locales en en faisant des objets de tourisme. Cette fixité culturelle marginalise encore davantage ces populations, car c'est leur marginalité qu'elles exhibent et vendent pour en tirer profit (Azarya, 2004). Si les perspectives immédiates de la croissance du tourisme demeurent imprévisibles, il semble clair que les contacts interculturels, y compris les échanges de fond, continueront à se développer du fait de l'accroissement – et du caractère de plus en plus multidirectionnel – des flux touristiques, tant réels que virtuels.

Des incidences à la fois positives et négatives

Dans un contexte international plus large, la mondialisation des échanges internationaux se traduit par l'intégration d'une grande diversité de services et d'expressions multiculturels dans de nombreux pays. Un exemple patent de ce phénomène est le fait que l'on trouve dans l'ensemble du monde industrialisé une gamme de plus en plus large de restaurants étrangers accueillant aussi bien les populations locales que les immigrés. Reproduite dans des contextes très divers, notamment dans l'univers de la mode ou du divertissement, cette juxtaposition d'expressions et d'expériences culturelles donne lieu à une plus grande interaction et à une plus grande fusion des formes culturelles. De tels exemples, qui reflètent une intensification plus générale des flux transnationaux, sont cohérents avec une tendance aux affiliations culturelles multiples et une 'complexification' des identités culturelles. Ces phénomènes interculturels nouveaux et croissants reflètent le caractère dynamique de la diversité culturelle, qui ne peut être assimilée à des répertoires figés de manifestations culturelles et prend sans cesse de nouvelles formes dans des environnements culturels en pleine évolution.

Cependant, ces résultats positifs ne doivent pas nous amener à sous-estimer les incidences négatives des tendances mondialisantes sur la diversité des expressions culturelles et sur ceux pour qui ces expressions sont liées à un mode de vie et à l'être même (voir encadré 1.2). Il y va pour eux d'une perte existentielle, et non pas seulement de la disparition de certaines manifestations de la diversité humaine. L'action engagée par l'UNESCO

Samba de Roda de Recôncavo de Bahia, Brésil

Encadré 1.2 La mondialisation et les populations autochtones

Parmi les incidences négatives de la mondialisation sur les populations autochtones, Victoria Tauli-Corpuz, Présidente de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII), a relevé les suivantes :

- Violation des droits sur les terres, ressources et territoires ancestraux, avec notamment l'éviction et le déplacement forcés des peuples autochtones par les pouvoirs publics ou par le secteur privé ; revendications concurrentes et multiplication des conflits portant sur les terres, les territoires et les ressources ; érosion et destruction des systèmes économiques autochtones de subsistance et d'autres moyens de subsistance tels que le pastoralisme, le piégeage, la chasse et la cueillette, au profit de la monoculture de rapport destinée au marché mondial (fleurs, biocarburants, papier et pulpe…) ; extraction massive des ressources naturelles sur les territoires autochtones sans le consentement préalable et éclairé des populations, provoquant la dévastation de l'environnement, l'expropriation des terres et de l'eau des peuples autochtones, la multiplication des conflits et la surexploitation des forêts et des ressources marines et minérales ; militarisation des territoires autochtones ; émigration vers les zones urbaines et vers l'étranger, avec notamment un accroissement du nombre de femmes autochtones devenant domestiques, prostituées ou victimes de trafics.
- Moindre application par les États et les institutions multilatérales des lois, politiques et instruments internationaux promouvant les droits et le développement autonome des peuples autochtones, avec pour effet le déplacement des populations, la marchandisation de leurs objets culturels et l'appropriation de leurs savoirs traditionnels.
- Moindre accès des peuples autochtones à l'éducation, à la santé et à d'autres services sociaux, se traduisant par une détérioration des conditions sanitaires, l'augmentation des taux d'analphabétisme et une dégradation de la qualité de la vie.
- Accroissement de l'utilisation des forêts et des terres agricoles fertiles pour les cultures de rapport et pour le bétail (agriculture, plantation et élevage) et des terres plus pauvres pour les cultures alimentaires, se traduisant par une réduction de la production alimentaire et une plus grande insécurité alimentaire.
- Homogénéisation culturelle sous l'effet du multimédia mondialisé, universalisation des paradigmes de développement dominants et disparition des langues autochtones.
- Affaiblissement des modes de gouvernance et des systèmes politiques autochtones.
- Marchandisation de la culture par la promotion du tourisme.

Source : Tauli-Corpuz, 2007.

La diversité culturelle, comme l'identité culturelle, est affaire d'innovation, de créativité et de réceptivité à de nouvelles formes et de nouvelles relations culturelles

pour sauvegarder le patrimoine culturel immatériel a mis en lumière certaines des menaces que fait peser sur les expressions culturelles traditionnelles ce que beaucoup considèrent comme le rouleau compresseur de la mondialisation. Ainsi, les défenseurs du carnaval d'Oruro, en Bolivie, se plaignent des 'tendances mal conçues de la mondialisation qui imposent des règles et des comportements communs au mépris des particularités culturelles' et de la 'tendance néolibérale à analyser les activités humaines dans la perspective d'un rapport coûts/avantages, sans prendre en compte les aspects magiques et spirituels du Carnaval'. Pour les conteurs épiques du Kirghizistan, c'est l'essor du marché moderne du divertissement qui explique pourquoi les jeunes générations du pays cessent de s'identifier aux spectacles culturels anciens. Ces heurts entre 'tradition' et 'modernité' sont omniprésents et posent problème quand il s'agit de savoir comment les percevoir et les traiter.

Au cours de la dernière décennie, un large éventail de menaces pesant sur les expressions culturelles traditionnelles a été porté à l'attention de l'UNESCO, en sa qualité de principale institution des Nations Unies chargée de la protection du patrimoine culturel du monde, dans ses expressions tant matérielles qu'immatérielles (Amescua, 2007). Ces menaces sont notamment les suivantes :

- Le développement de modes de vie sédentaires, qui s'exprime par une urbanisation croissante – c'est par exemple le cas du peuple autochtone zápara en Équateur et au Pérou. Au Maroc, les fortes tendances à l'urbanisation du Sahara ont conduit à une disparition progressive du mode de vie nomade, ainsi que de pans entiers de la vie culturelle, comme l'artisanat et la poésie traditionnels.

- L'intolérance religieuse : au Guatemala, les défenseurs de l'identité maya achi soulignent les graves dommages que peut faire subir à leur culture l'influence de sectes chrétiennes fondamentalistes qui considèrent leurs coutumes traditionnelles comme des activités païennes – sinon 'diaboliques' – à éliminer.

- Le manque de considération envers les formes de transmission des savoirs dans certaines sociétés traditionnelles : au Nigéria, les Isa voient ainsi dans l'enseignement primaire gratuit en vigueur dans l'ouest du pays, où il a été instauré en 1955, la cause d'un manque croissant d'intérêt des jeunes générations pour leur culture, en particulier depuis que les doctrines chrétienne et islamique sont enseignées à l'école sans que les religions africaines traditionnelles le soient. Au Vanuatu, le temps que les jeunes enfants consacrent à l'école et aux activités scolaires les empêcherait d'apprendre la pratique traditionnelle du dessin sur le sable, qui est en déclin.

- La culture mondiale relayée par les médias : en Inde, les défenseurs de l'art du Kuttiyattam se disent incapables de concurrencer les médias de masse, en particulier les émissions de radio et de télévision. En Chine, les musiciens pratiquant le guqin, instrument à sept cordes apparenté à la cithare, font écho à cette plainte.

- Le non-respect du caractère sacré ou religieux de certaines cérémonies : c'est ce que soulignent les défenseurs de la danse des masques des tambours de Drametse, qui déplorent le manque croissant d'intérêt manifesté par la jeune génération pour la profonde spiritualité de ces pratiques.

- La 'muséification' de pratiques qui étaient auparavant des formes de loisirs collectifs permettant de préserver et de renforcer les liens sociaux, comme l'Opera dei Puppi, en Sicile (Italie).

- Le remplacement de formes anciennes d'expression culturelle par les nouvelles technologies de la communication : en Jamaïque, les téléphones portables et les courriers électroniques ont ainsi rendu virtuellement obsolètes les moyens traditionnels de communication utilisant les tambours et les abeng (coquillages), compromettant les traditions musicales anciennes.

- L'impact des réseaux mondiaux de distribution sur la production cinématographique : un exemple parmi de nombreux autres est celui du cinéma francophone africain qui, après une décennie de splendeur dans les années 1980, a connu une période de crise imputable principalement au déclin de la demande locale ; les spectateurs locaux sont influencés par la télévision et le cinéma étrangers à cause de la prolifération des antennes paraboliques et du faible coût de l'accès aux films récents en DVD.

Face à ces menaces pesant sur la diversité culturelle – sur ses expressions verbales, sonores, visuelles et imprimées, ainsi que sur les œuvres et activités artistiques – la communauté internationale a adopté en 2003 la *Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* et, en 2005, la *Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.

Ce serait cependant une erreur que de considérer que les effets de la mondialisation sur la diversité culturelle sont entièrement négatifs, ne serait-ce que parce que la tendance générale à l'homogénéisation culturelle n'a rien d'inévitable. Comme l'a noté Claude Lévi-Strauss (2007) dans une communication à l'UNESCO : 'Le temps ne marche pas toujours dans le même sens. Au règne envahissant de l'uniformité peuvent succéder des retournements imprévus. Cela s'est produit dans le passé et il est permis d'espérer qu'au sein même de la mondialisation en cours soient en gestation de nouvelles diversités dont nous ne soupçonnons pas la nature'. La rapide croissance des cultures numériques, par exemple, a donné naissance à de nouvelles formes de diversité culturelle, en particulier chez les jeunes. Des interactions informatisées passant par des sites Internet tels que YouTube, Teen Second Life, FaceBook ou MySpace, sont des moyens permettant aujourd'hui de 'vivre' de plus en plus dans plusieurs réalités. Les innombrables combinaisons de nouveaux médias auxquelles peuvent recourir les expressions et les pratiques culturelles créent une multitude de cultures 'faites maison' qui ouvrent la voie à des formes nouvelles et très variées de diversité culturelle.

Au lieu de tenter d'évaluer les effets d'ensemble de la mondialisation et de tirer un bilan de la disparition et de l'apparition de certaines formes de diversité, il est plus important de s'intéresser au caractère dynamique de la diversité culturelle et de concevoir des approches permettant de mieux gérer les incidences des révolutions culturelles sur nos identités individuelles et collectives. En complément à ces efforts, il nous faut également être conscients que nous ne pouvons espérer préserver tout ce qui est menacé de disparaître. Comme l'a observé Claude Lévi-Strauss (1952), '[c]'est le fait de la diversité qui

Encadré 1.3 Cultures numériques et nouvelle diversité

L'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le contexte de la mondialisation a élargi le champ des interactions et des expériences possibles en matière d'identité personnelle, en particulier chez les jeunes.

Une étude menée en juillet 2006 observait que 100 millions de clips vidéo étaient visionnés chaque jour sur YouTube – site de partage de vidéos conçu en février 2005 et acheté par Google en novembre 2006 –, avec 65 000 vidéos supplémentaires mises en ligne toutes les 24 heures. Le site Web reçoit en moyenne près de 20 millions de visiteurs par mois, selon Nielsen/NetRatings, dont 44 % de sexe féminin et 56 % de sexe masculin ; le groupe des 12-17 ans domine. En juillet 2008, les chiffres indiquaient 258 millions d'usagers, dont près de 100 millions pour les seuls États-Unis.

Facebook, lancé en février 2004, pouvait revendiquer 250 millions d'usagers en 2009, dont plus de 120 millions se connectant au moins une fois par jour. Le groupe d'usagers le plus important semble être celui des Euro-Américains ; le groupe d'âge dont la croissance est la plus forte est celui des 35 ans et plus.

Fondé en août 2003, MySpace totalisait 230 millions de comptes en avril 2008.

Second Life (SL) est un monde virtuel sur l'Internet – conçu par LindenLab et lancé en 2003 (mais qui n'a été popularisé par les médias qu'à la fin de 2006) – qui offre un environnement 'virtuel' dans lequel on peut interagir, travailler, jouer et apprendre.

Ainsi, et de bien d'autres manières encore, l'Internet offre de nouvelles possibilités de faire des expériences en matière d'identité personnelle, selon un mode entièrement anonyme, dématérialisé et synchrone (dialogue en ligne, blogage, etc.). En permettant à des personnalités virtuelles de se superposer au moi réel, l'Internet ouvre un nouveau champ d'expression personnelle. Selon certains experts, il joue là un rôle d'indicateur des forces et des tendances cachées qui sont à l'œuvre dans les sociétés où il fonctionne.

L'accès ou l'exposition à une gamme virtuellement infinie de contenus en ligne (y compris à des canulars, rumeurs et fausses informations) peut provoquer des rencontres inattendues et une hybridation culturelle. Cependant, d'aucuns soutiennent que la surcharge d'informations disponibles sur l'Internet et l'utilisation massive de filtres et de moteurs de recherche encourage les usagers de l'Internet à limiter leurs contacts à leurs pairs qui partagent leurs goûts, ce qui les conduit à l'enfermement sur soi et au rejet des différences (Sunstein, 2004).

Source : Caldwell, 2007 ; statistiques actualisées à partir de données tirées de Social Media Statistics.

Laotienne fumant, République démocratique populaire lao, 2006

doit être sauvé, non le contenu historique que chaque époque lui a donné'. Il importe donc d'envisager de nouvelles stratégies pour revitaliser les expressions et les pratiques culturelles tout en aidant les populations vulnérables à acquérir les outils nécessaires pour 'gérer' plus efficacement les changements culturels. Une conception dynamique de ce genre amène à remettre en question un certain nombre de dichotomies inopérantes et de catégories reçues, telles que l'opposition entre tradition et modernité. Toute tradition vivante est susceptible d'une réinvention continue qui la rende pertinente aujourd'hui. La tradition n'est pas plus réductible au passé que la modernité ne l'est au présent ou à l'avenir. En effet, la tradition, comme la mémoire ou la culture, s'inscrit dans un processus de devenir. La diversité culturelle, comme l'identité culturelle, est affaire d'innovation, de créativité et de réceptivité à de nouvelles formes et de nouvelles relations culturelles.

1.2 Identités nationales, religieuses, culturelles et multiples

Le monde contemporain est marqué par un fort attachement à des identités nationales, religieuses, ethniques, linguistiques, sociales ou culturelles, voire à des identités façonnées par les grandes marques ou les modes de consommation. De telles identités sont devenues un refuge pour de nombreux individus et de nombreux groupes, qui voient dans la mondialisation et dans les changements culturels une menace pour leur mode de vie et leur niveau de vie. Dans ce contexte, on assiste à une culturalisation des revendications politiques qui va au rebours de la nature, par essence dynamique et multiple, des identités.

La religion n'est cependant que l'un des facteurs qui constituent les identités individuelles et collectives, auquel on pourrait ajouter la race, le sexe et la langue

Résurgence de la question des identités

La culture et la religion peuvent sembler intimement liées dans cette affirmation, souvent conflictuelle, d'identités distinctes. Les religions ont une dimension collective impliquant des autorités religieuses et incarnant parfois un dogme non négociable. Alliées au militantisme politique, les affiliations religieuses peuvent être un marqueur puissant d'identité et une source potentielle de conflits. Si, dans les sociétés démocratiques, les conceptions religieuses peuvent jouer un rôle actif pour influencer les politiques publiques en matière de santé, d'éducation et de services sociaux, les religions courent le risque d'être instrumentalisées à d'autres fins, par exemple comme vecteurs de visées idéologiques, politiques et/ou économiques (Dallmayr, 2007). Dans ces cas, les différences religieuses, bien que n'étant pas intrinsèquement incompatibles, peuvent conduire à des affrontements violents entre groupes religieux (comme cela s'est récemment produit, par exemple, entre musulmans et chrétiens au Nigéria, entre catholiques et protestants en Irlande ou entre hindous et musulmans en Inde), entre la laïcité et les croyances et pratiques religieuses (comme en Malaisie et en Australie, mais également en Europe), ou entre ceux qui souhaitent confiner l'identification religieuse à la 'sphère privée', hors des sphères publique et civique, et ceux qui voient dans la laïcité un autre point de vue engagé, fondé sur ses propres valeurs et possédant ses propres présupposés, partis pris et préjugés (déclarés ou non).

D'une manière générale, cette résurgence de la religion a ramené la question des identités sur la scène civique et publique, en un temps où, dans des pays du monde entier, de vifs débats ont lieu sur l'avortement (en particulier dans les pays de forte tradition catholique), sur le foulard islamique (en France et aux États-Unis), ou pour savoir s'il est légal de se convertir de l'islam à une autre religion (en Malaisie). La religion n'est cependant que l'un des facteurs qui constituent les identités individuelles et collectives, auquel on pourrait ajouter la race, le sexe et la langue, comme l'a noté Bahjat Rizk (2009), qui établit un parallèle avec l'Acte constitutif de l'UNESCO, selon lequel aucune distinction ne doit être faite en fonction de la race, du sexe, de la langue ou de la religion.

Jusqu'à une date très récente, on a considéré que la diversité culturelle était équivalente à la diversité des cultures nationales. Même dans l'Acte constitutif de l'UNESCO (1945), la référence à la diversité culturelle apparaît dans une clause relative aux juridictions intérieures, visant à garantir le respect de la souveraineté nationale, en vue 'd'assurer aux États membres (…) l'indépendance, l'intégrité et la féconde diversité de leurs cultures et de leurs systèmes d'éducation' (art. 1, par. 3). Tout au long de la période de la décolonisation et de l'accession de nouvelles nations à l'indépendance, on a désigné par *culturalisme* une conception des identités culturelles servant à légitimer l'émergence de nouvelles voies nationales. Il se peut que la résurgence du facteur

religieux soit directement liée au fait que les nations reculent en tant que source d'identité culturelle.

D'une identité monolithique à des identités multiples

Les identités nationales ne sont pas des monolithes : elles sont des constructions, qui reflètent une multitude d'expériences, de mémoires et de références collectives et englobent les différences de sexe, de classe, de race et de religion. Elles sont en constante évolution, suivant un chemin prescrit par un passé parfois mythique et menant vers un avenir qui dépend de changements adaptatifs (voir encadré 1.4). Dans un monde en voie de globalisation, qui tend à estomper les frontières nationales et à ranimer les identités culturelles, il est de moins en moins pertinent d'assimiler les identités culturelles aux identités nationales.

Encadré 1.4 Recompositions identitaires en Asie centrale postsoviétique

Les républiques d'Asie centrale qui ont acquis leur indépendance vis-à-vis de l'Union soviétique en 1991 (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) sont toutes confrontées à un même dilemme : comment légitimer les frontières d'un espace géopolitique hérité de l'histoire soviétique récente, alors que les seuls référents identitaires disponibles et utilisés demeurent, jusqu'à présent, ceux qui remontent à l'histoire médiévale ? Les évolutions identitaires suscitées par la redéfinition des identités nationales de ces jeunes républiques demeurent un phénomène singulier aux conséquences politiques importantes.

Les cinq nouvelles républiques d'Asie centrale étaient, selon de nombreux spécialistes, les moins préparées à l'indépendance politique lors de la subite désagrégation de l'Union soviétique, en 1991. Cette liberté imposée a contraint les peuples d'Asie centrale à réfléchir à leurs origines, à ce qu'ils sont, et à ce qu'ils veulent devenir. Du fait de son histoire, l'Asie centrale est une région de forts contrastes, où le Nord, plus volontiers nomade (Kazakhstan, Kirghizistan), se différencie du Sud, plus sédentaire (Ouzbékistan, Tadjikistan).

Cette opposition entre Nord et Sud a fortement influencé la façon dont l'islam s'est répandu et s'est mêlé aux identités régionales au cours des siècles : si l'Ouzbékistan a été profondément islamisé entre le VII^{e} et le X^{e} siècle (la première mosquée a été construite à Boukhara en 712), les peuples nomades du Kazakhstan et du Kirghizistan n'ont embrassé l'islam que vers le X^{e} siècle, et encore cela s'est-il fait de façon inégale et souvent sporadique. L'islamisation rapide des régions méridionales sédentaires d'Asie centrale a favorisé l'émergence d'identités fermement enracinées dans la religion, alors que la lente rencontre de l'islam et des croyances païennes et chamanistes dans les régions septentrionales nomades a ouvert la voie à l'émergence des communautés soufies actuelles, dont les identités continuent à se nourrir de traditions préislamiques. La conquête russe et l'installation de nombreux groupes d'origine chrétienne dans le nord de l'Asie centrale ont contribué à brouiller davantage la carte des identités dans cette région où, comparativement, les référents identitaires demeurent considérablement moins religieux.

Les identités religieuses de la région ont été profondément marquées par la politique d'athéisme de l'Union soviétique et par la construction d'identités nationales au détriment des identités religieuses, chaque 'citoyen' se voyant doté d'une 'nationalité' associée à une appartenance ethnique supposée et se superposant aux frontières de l'État auquel il était censé appartenir. Pour autant, si la pratique religieuse et la présence culturelle de l'islam ont été malmenées, ce dernier est souvent resté la principale référence identitaire. La déstalinisation et les années 1960 et 1970 ont permis aux républiques d'Asie centrale de 'revivre', dans une certaine mesure, leurs identités et de se réapproprier leur patrimoine historique islamique, utilisé comme représentation d'un héritage partagé et unificateur.

L'islam a constitué, au lendemain des indépendances, la référence identitaire 'obligée' dans laquelle les élites ont puisé leur nouvelle légitimité. Parallèlement, un strict contrôle de l'islam fut assuré, la laïcité se voyant même explicitement affirmée dans les Constitutions du Turkménistan et du Kazakhstan.

Afin de tenter de reconstruire des identités nationales sans remettre en cause les frontières héritées de l'Union soviétique, l'histoire médiévale et le passé islamique ont été réévalués et exploités comme nouveaux éléments d'identité, permettant au passage de dépasser les clivages ethniques ou claniques.

En Ouzbékistan, Tamerlan a ainsi été réhabilité puis érigé en héros historique emblématique de la conscience et de l'identité ouzbèkes retrouvées. Au Tadjikistan, l'histoire nationale s'appuie désormais sur l'idéalisation de la résistance de la culture persane à l'inexorable poussée de l'influence turque en Asie centrale.

La politisation des références culturelles s'est accompagnée de la suppression de nombreux mots russes du vocabulaire des langues nationales, remplacés par des mots d'origine arabe ou, dans le cas du Tadjikistan, d'origine persane. Un regain d'intérêt pour l'islam a pu être observé dans la région dans les années 1990, avec une nette augmentation des pratiques religieuses, même si celles-ci demeurent, dans une large mesure, une affaire personnelle, restreinte à la sphère privée ou familiale.

Cependant, les traditionnels clivages ethniques, claniques et régionaux se sont perpétués, réapparaissant parfois de façon menaçante pour la stabilité de la région. Le sentiment d'identité ethnique s'est renforcé, tout comme l'identité tribale et régionale, notamment en Ouzbékistan et au Tadjikistan.

Source : UNESCO.

Chaque individu exposé à cette multiplicité d'identités potentielles la vit ou la gère différemment

L'identité nationale joue, au demeurant, un rôle central pour focaliser notre sentiment de communauté. La nation est un principe essentiel d'identification, qui opère par l'intermédiaire d'un ensemble partagé de mémoires collectives racontées – entre autres – par la culture populaire, les programmes scolaires et les médias (Benedict, 1948 ; Geertz, 1973). L'idée de la continuité des nations est souvent véhiculée selon un point de vue culturel qui met l'accent sur des traditions et des cultures présentées comme une série de pratiques figées et répétitives, en vue de forger une identité et de combattre l'indétermination liée aux changements (Hobsbawm et Ranger, 1984). Comme tout travail de mémoire, le concept de nation est sélectif et, dans le cas d'une identité nationale officielle, reflète souvent les intérêts des élites dominantes. L'identité nationale peut également être construite autour du mythe de la supériorité ethnique, comme l'atteste trop souvent, et d'une manière tragique, l'histoire des conflits humains.

Aborigène utilisant un téléphone portable, Australie centrale

Cependant, si les symboles et les traditions nationaux tendent à persister, les réalités qu'ils représentent ne sont pas fixes. De fait, les cultures sont en perpétuelle évolution et se transforment elles-mêmes selon un processus qui n'est pas linéaire. La culture est comme un fleuve qui coule 'à travers de vastes étendues en apportant la vie à la population. Il change sans cesse, même si nous continuons à parler de lui comme s'il s'agissait du même fleuve' (Fasheh, 2007). On a pu dire qu'il fallait comprendre la culture non comme un substantif, mais comme un verbe : 'Le plus important est d'éviter la réification, de passer, dans le continuum grammatical, des substantifs aux verbes. Le 'problème' de la réification est qu'elle tend à consolider ce qui est et à masquer ce qui devient' (Alexander, 2007). Certains ont même affirmé que l'identité culturelle était une 'illusion' (Bayart, 1997). Pour d'autres, la culture doit être conçue en termes moins d'héritage du passé que de projets d'avenir (Appadurai, 2004). En un mot, l'identité culturelle – comme la culture – doit être considérée comme un processus et envisagée en termes de croissance créatrice.

Dans un monde rendu plus complexe par l'ampleur, l'intensité et l'immédiateté sans précédent des échanges humains, les identités nationales ne représentent plus la seule dimension de l'identité culturelle. Reflétant une réalité définie et construite en réponse à des projets de nature politique, le fondement de l'identité nationale est généralement recouvert d'une multiplicité d'autres affiliations. Nous nous définissons de plus en plus, en tant qu'individus et en tant que sociétés, en termes d'*identités multiples*. Amartya Sen (2006a) exprime bien cette idée :

> *L'idée très étrange selon laquelle les individus pourraient, dans le monde entier, être catégorisés d'une seule manière par des systèmes uniques et universels de partition ne fonctionne plus. (…) Dans la vie quotidienne, les êtres humains n'appartiennent pas seulement à un seul groupe. (…) Dans nos vies normales, nous nous considérons comme les membres de divers groupes – nous appartenons à chacun d'entre eux. La même personne peut être, sans aucune contradiction, citoyenne américaine, d'origine caraïbe, avec des ancêtres africains, chrétienne, libérale, femme, végétarienne, coureuse de fond, historienne, enseignante, romancière, féministe, hétérosexuelle, convaincue des droits des homosexuels et des*

lesbiennes, passionnée de théâtre, militante pour l'environnement, fan de tennis, musicienne de jazz (…). Aucune de ces caractéristiques ne peut être prise pour l'identité unique de cette personne ou pour une catégorie d'appartenance singulière.

Cette plasticité des identités culturelles reflète la complexité croissante des flux mondialisés de personnes, de biens et d'informations et l'interdépendance de plus en plus forte des systèmes économiques et des cadres de gouvernance.

Chaque individu exposé à cette multiplicité d'identités potentielles la vit ou la gère différemment. Certains affirment leur droit à se débarrasser de leurs anciennes identités et d'en choisir de nouvelles, comme une phase distincte d'un processus de construction de leur identité. D'autres – et cela est particulièrement vrai pour les migrants confrontés à un nouvel environnement culturel – peuvent exister sur des modes contradictoires ou ambivalents (Bhabha, 1994). D'autres encore, confrontés à un contexte de mixité culturelle, décident d'y vivre comme si cet état était un choix original supposant l'exercice de leur liberté culturelle, créant pour eux-mêmes un profil culturel original en combinant des éléments empruntés à des contextes culturels très divers (PNUD, 2004). Il est, à cet égard, significatif qu'un certain nombre de romanciers contemporains de premier plan, comme Salman Rushdie, Gabriel García Márquez, Milan Kundera et J.M. Coetzee, aient été attirés par ce thème des migrants confrontés à de nouveaux environnements culturels et contraints de construire de nouvelles identités culturelles.

La notion d'*hybridité* est largement employée pour désigner cette dernière forme de mélange culturel. Le terme 'attire l'attention sur des individus ou des formes culturelles réflexivement – consciemment – mélangés, faits de synthèses de formes culturelles ou de fragments d'origines diverses' (Eriksen, 2007). Une forme plus générale – et moins consciente – d'hybridité, possédant des racines historiques plus profondes, est la forme de brassage culturel continu qui a eu lieu, par exemple, entre immigrés, colons et premières nations, donnant lieu à de nouvelles identités hybrides considérées comme typiques des cultures latino-américaines (Canclini, 1992). On distingue souvent le concept d'hybridité de celui de créolisation. Le second terme, s'il a des connotations quelque peu différentes selon la langue et le lieu, désigne généralement 'le brassage et le mélange de deux traditions ou cultures précédemment distinctes' (Eriksen, 2007). Bien qu'il se réfère principalement au mélange spécifique d'éléments linguistiques et culturels que l'on trouve dans les territoires français afro-caribéens, le terme de 'créolisation' a tendu à être employé plus généralement pour décrire plusieurs processus de mélange culturel consistant plutôt en une agrégation qu'en une fusion d'éléments disparates. De nombreux autres exemples de formes culturelles syncrétiques montrent que le phénomène de mélange est un caractère constant de la diversification culturelle.

L'un des effets de la mondialisation a paradoxalement été de relâcher l'emprise de la modernité en reconstituant les relations entre les individus et leur communauté d'allégeance, inaugurant ainsi de nouvelles conceptions de l'identité (Appadurai, 1996). Dans ce contexte, les individus sont appelés à agir, à répondre et à créer en négociant un nouveau sentiment d'identité. Bien qu'elle soit souvent réduite à une possession ou à un héritage, l'identité se révèle, par de tels exemples, fluide, perméable et évolutive. Elle est par essence une expérience en train de se faire. Les identités individuelles et collectives, si elles procèdent du passé, sont dans une certaine mesure la création du temps et du lieu, qui se développe à partir d'une articulation complexe de déterminants sociaux et d'une action individuelle (Giddens, 1984 ; Long et Long, 1992). De la sorte, le fait que les frontières s'estompent et que l'individu se dégage partiellement de ses liens dans le contexte de la mondialisation a favorisé l'émergence d'un *esprit nomade* que certains considèrent comme le nouvel horizon de l'expérimentation culturelle contemporaine (Clifford, 1997).

À mesure que les technologies de l'information et de la communication (TIC) atteignent les recoins les plus isolés de la planète, préparant l'avènement d'un monde fait d'affiliations culturelles multiples dans lequel les identités hybrides et multiculturelles ne cessent de s'étendre, le défi que doit relever la communauté internationale consiste à gérer ces changements profonds de manière à sauvegarder les manifestations de la diversité culturelle tout en reconnaissant les occasions qu'offre celle-ci de faire progresser la capacité d'adaptation à des situations et à des contextes sociaux et politiques différents et de favoriser l'innovation et la fertilisation croisée des expressions et des pratiques culturelles.

1.3 Initiatives régionales et internationales en matière de diversité culturelle

Le défi que doit relever la communauté internationale consiste à gérer ces changements profonds de manière à sauvegarder les manifestations de la diversité culturelle tout en reconnaissant les occasions qu'offre celle-ci de faire progresser la capacité d'adaptation à des situations et à des contextes sociaux et politiques différents

Dans un monde de plus en plus marqué par le brassage des cultures, les efforts visant à sauvegarder les manifestations de la diversité culturelle revêtent une importance particulière tant pour les gouvernements nationaux que pour l'ensemble de la communauté internationale. Les intérêts politiques et économiques et les préoccupations liés au patrimoine sous-tendent des initiatives très diverses – gouvernementales et non gouvernementales – qui convergent aux niveaux national, régional et international. Du point de vue du développement durable, les expressions matérielles et immatérielles du patrimoine culturel – en tant que marqueurs de l'identité culturelle et gages de diversité culturelle – sont la pierre angulaire pour l'édification d'un monde plus harmonieux, polyphonique et pluraliste.

Bien qu'il soit impossible de les examiner ici, d'innombrables initiatives propres aux différents pays favorisent la diversité culturelle, et un grand nombre d'entre elles sont évoquées au fil du présent Rapport. Il est également difficile de rendre justice aux nombreux programmes entrepris dans un contexte non gouvernemental. Qu'il suffise de dire que tous les projets, toutes les actions et toutes les activités entrepris au niveau intergouvernemental reposent dans une mesure considérable sur les activités d'un grand nombre d'organismes non gouvernementaux œuvrant, à tous les niveaux, dans tous les États membres de l'ONU. Un petit nombre de ces organismes se distinguent cependant du fait de leur coopération étroite et de leurs contributions importantes à la promotion de la diversité culturelle dans le cadre du système des Nations Unies : le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), le Conseil international de la musique (CIM), le Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC) et MEDIACULT.

Les sections qui suivent esquissent à grands traits une présentation des initiatives régionales, puis internationales, prises pour protéger et promouvoir la diversité culturelle, notamment des diverses stratégies adoptées en faveur de l'intégration régionale dans le domaine culturel. Conformément à son mandat, l'UNESCO a joué un rôle moteur dans la formulation, la promotion et la mise en œuvre de ces instruments internationaux – dans des domaines aussi divers que le patrimoine culturel matériel

➲ *Des enfants avec le balafon sacré connu sous le nom de Sosso-Bala, Guinée*

et immatériel, les expressions culturelles, les échanges culturels et le trafic illicite des biens culturels et de la propriété intellectuelle – en vue de sauvegarder et de promouvoir diverses facettes de la réalité complexe que recouvre l'expression de 'diversité culturelle'. Ces divers accords et initiatives représentent une réponse collective de la communauté internationale aux défis inhérents à la préservation de notre diversité créatrice.

Initiatives régionales

Les projets nationaux et les activités normatives internationales, ainsi que les programmes correspondants, s'expriment souvent sous forme de plans d'action régionaux pour la promotion de la diversité culturelle, dès lors que se manifeste une large convergence de vues. De tels plans correspondent au souhait de nombreux États d'intensifier la mise en commun des ressources et l'échange des bonnes pratiques et données d'expérience au niveau régional, ou sont conçus pour répondre à des problèmes régionaux spécifiques, qui ne peuvent être résolus qu'à ce niveau.

En Afrique, la *Charte de la renaissance culturelle africaine*, adoptée à Khartoum en janvier 2006 par les États membres de l'Union africaine, affirme que 'la diversité culturelle et l'unité africaine constituent un facteur d'équilibre, une force pour le développement économique de l'Afrique, la résolution des conflits, la réduction des inégalités et de l'injustice au service de l'intégration nationale'. Elle souligne en particulier qu'il est urgent 'd'édifier des systèmes éducatifs qui intègrent les valeurs africaines et les valeurs universelles', 'd'assurer résolument la promotion des langues africaines' et 'de procéder à l'inventaire systématique du patrimoine culturel matériel et immatériel, notamment dans les domaines de l'histoire et des traditions, des savoirs et savoir-faire, des arts et de l'artisanat en vue de le préserver et de le promouvoir'. Une conscience croissante du patrimoine exceptionnellement riche de l'Afrique – représenté par la diversité des cultures, des langues et des trajectoires historiques de ses différentes sociétés – s'exprime dans la résolution de préserver et de gérer cet héritage. Ainsi, afin d'éviter une résurgence des conflits interethniques liés à une situation économique défavorable (comme les émeutes xénophobes survenues en Afrique du Sud au début de 2008) ou à des processus de transition politique (comme au Kenya à la fin de 2007), la question de la réconciliation dans des situations postconflit (comme au Botswana, en Côte d'Ivoire et au Rwanda) est devenue un thème central. Un semblable souci des défis que représente la diversité culturelle pour la gouvernance sociale s'exprime dans les activités de l'Académie africaine des langues (ACALAN), qui ne cherche pas seulement à préserver la diversité linguistique du continent, mais propose également de faire de cette diversité le principe d'une coexistence harmonieuse par la promotion du multilinguisme.

Fantasia, lors du Moussem de Tan Tan, un festival de tribus nomades au Maroc

En Amérique latine, diverses déclarations ont été adoptées au cours des dernières années lors de conférences ibéro-américaines réunissant des responsables culturels de haut niveau (Saint-Domingue, République dominicaine, mai 2006), des ministres de la Culture (Cordoue, Espagne, juin 2005) et des chefs d'État et de gouvernement (Salamanque, Espagne, octobre 2005). La Déclaration de Salamanque (UNESCO, 2005), en particulier, a préparé le terrain pour la rédaction d'une *Charte culturelle ibéro-américaine* (OEI, 2006), 'accordant la priorité (…) aux droits culturels, au patrimoine culturel et naturel, au patrimoine culturel matériel et immatériel, aux industries culturelles et aux liens entre la culture et le développement, l'éducation et la formation, l'innovation, l'économie, l'emploi, l'environnement, le tourisme, les sciences, les technologies

et les moyens de communication'. La conscience croissante de la diversité culturelle du continent a donné lieu non seulement à une redécouverte des cultures autochtones menacées par la déforestation à grande échelle et l'appauvrissement croissant, mais aussi à une réflexion sur la spécificité des identités culturelles nées de la rencontre entre l'Ancien et le Nouveau Monde et sur la nécessité de faire en sorte que le mélange culturel et les identités multiples, en tant qu'appartenant à l'héritage colonial, ne se traduisent pas par des divisions rendant la réconciliation difficile. Qui plus est, la reconnaissance politique des droits des peuples autochtones dans des pays tels que la Bolivie, l'Équateur et le Pérou a conduit certains jeunes appartenant à des sociétés traditionnelles à revendiquer un statut autochtone conférant des droits – les réformes en cours ayant parfois conditionné la redistribution des terres ou d'autres avantages sociaux à la maîtrise d'une langue autochtone.

En Asie du Sud-Est, le '*Bali Concord II*' de 2003 (Déclaration de la concorde de l'ASEAN II) a réaffirmé que l'ASEAN 'est un concert de nations d'Asie du Sud-Est, liées en un partenariat de développement dynamique et en une communauté de sociétés à visage humain, engagées à soutenir la diversité culturelle et l'harmonie sociale'. La réunion ministérielle de 2005 de l'ASEAN a fait sien l'objectif d''accroître les capacités et la compétitivité des pays asiatiques en tirant le plus grand parti de leur diversité culturelle et de leurs abondantes ressources'. Il convient également de mentionner les initiatives de Jodhpur, action régionale spécifique visant au développement d'industries créatives, lancée en février 2005. En Asie du Sud-Est, la coexistence harmonieuse de sociétés extrêmement modernes et hautement traditionnelles n'est pas toujours aisée. L'écart est large entre le monde rural, relativement protégé des effets de la mondialisation, et les grands centres urbains, qui ont subi une modernisation considérable au cours des dernières décennies (avec par exemple la construction des tours Petronas à Kuala Lumpur). L'ampleur de l'exode rural crée des situations potentiellement conflictuelles, exacerbées de part et d'autre par les malentendus, la défiance et l'indifférence.

Ningyo Johruri Bunraku, un théâtre traditionnel de marionnettes d'origine japonaise

Pour ce qui concerne les États arabes, la *Déclaration de Riyad* de la Ligue des États arabes (2007) exprime la détermination à

> *agir avec diligence pour protéger l'identité arabe, promouvoir ses composantes et ses fondements et renforcer le sentiment d'appartenance à cette identité dans les cœurs et les esprits des enfants, des adolescents et des jeunes hommes et femmes, l'arabisme n'étant pas un concept raciste ou ethnique, mais bien plutôt une identité culturelle unifiée, ayant la langue arabe pour moyen d'expression et de préservation de son héritage, ainsi qu'un cadre culturel commun fondé sur des valeurs spirituelles, morales et humanistes, enrichi par la diversité et la pluralité, par l'ouverture aux autres cultures humaines et par la correspondance avec des progrès scientifiques et technologiques de plus en plus rapides.*

La réflexion sur l'identité arabe et sur les moyens de combattre l'isolationnisme culturel (qui est l'une des dimensions essentielles du fondamentalisme) est liée à des questions portant sur les relations entre le 'monde arabe' et l''Occident', en particulier autour du Bassin méditerranéen. Comme l'ont souligné de récents événements, l'incapacité à résoudre le conflit israélo-palestinien en Palestine et en Cisjordanie continue d'alimenter un profond ressentiment, qui contribue aux problèmes liés à l'identité dans la région. Une autre question majeure est celle de la 'colonisation des esprits', qui pousse de très nombreux jeunes à tenter leur chance en Europe ou en Amérique du Nord.

En Europe, la *Communication relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation*, publiée par la Commission européenne en 2007, déclare que

> *l'Union européenne puise son originalité et son succès dans sa capacité à respecter l'histoire, les langues et les cultures différentes et imbriquées de ses États membres, tout en forgeant une compréhension et des règles communes, qui ont garanti la paix, la stabilité, la prospérité et la solidarité, permettant aussi l'épanouissement d'un patrimoine culturel et d'une créativité d'une grande richesse, auxquels les élargissements successifs n'ont cessé de contribuer.*

La *Communication* précise le rôle des politiques et programmes internes de l'Union européenne, notamment en vue de 'faciliter la compréhension réciproque, de stimuler la créativité et de contribuer à l'enrichissement mutuel de nos cultures'. Elle note à cet égard la contribution d'un certain nombre d'initiatives dans la sphère des échanges éducatifs (programme Erasmus) et dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel (programme MEDIA), et réaffirme l'objectif d'un 'agenda européen de la culture'.

Le Conseil de l'Europe a également joué un rôle important dans la reconnaissance de l'importance de la diversité culturelle entre les États européens et au sein de ceux-ci. La *Déclaration sur la diversité culturelle* de décembre 2000 reconnaît que 'le respect de la diversité culturelle est une condition essentielle de la vie des sociétés humaines' et que 'la diversité culturelle a toujours été une caractéristique européenne dominante ainsi qu'un objectif politique fondamental dans le processus de construction européenne'. Elle souligne que la diversité culturelle, qui 's'exprime dans la coexistence et les échanges de pratiques culturelles différentes et dans la fourniture et la consommation de services et de produits culturellement différents (…) ne peut s'exprimer en l'absence des conditions nécessaires à la libre expression créatrice et à la liberté d'information qui existe dans toutes les formes d'échanges culturels, notamment ceux opérés au travers des services audiovisuels'. Elle réaffirme les liens entre la diversité culturelle et le développement durable et invite les membres du Conseil de l'Europe à soutenir et à promouvoir la diversité culturelle et linguistique, en particulier au moyen de politiques culturelles, linguistiques et audiovisuelles. Enfin, un Livre blanc sur le dialogue interculturel, intitulé *Vivre ensemble dans l'égale dignité*, a été adopté en mai 2008 dans le cadre du Conseil de l'Europe.

Une large convergence de vues se manifeste donc au niveau régional en matière de sauvegarde de la diversité culturelle. Une convergence semblable s'observe entre les différentes approches régionales, malgré la diversité des contextes historiques et politiques et les incidences variables de la mondialisation. Ces approches variées témoignent d'un souci commun d'identifier des manières adéquates de relever les vastes défis inhérents à la protection et à la promotion d'un patrimoine culturel commun.

Initiatives internationales

Les initiatives internationales engagées dans le domaine de la diversité culturelle correspondent à l'évolution d'un certain nombre de préoccupations, liées d'abord à la protection et à la promotion du patrimoine culturel, puis à la créativité. L'UNESCO a joué un rôle moteur en la matière, en tant que seule organisation du système des Nations Unies investie d'un mandat dans le domaine de la culture, qui lui conférait notamment un rôle normatif.

Afin de contribuer à la 'solidarité intellectuelle et morale de l'humanité' et de combattre l'ignorance et les préjugés, l'UNESCO est appelée, au titre de son Acte constitutif (1945), à 'imprimer une impulsion vigoureuse (…) à la diffusion de la culture' et à promouvoir la 'féconde diversité' des cultures du monde, qui implique à la fois leur interaction et la préservation de leur indépendance et de leur intégrité. La diversité culturelle est donc entendue en termes de patrimoine (matériel et immatériel) et de créativité. C'est sur cette base, marquée par l'évolution des conceptions de la culture, que le contenu institutionnel de la notion de diversité culturelle a été forgé et approfondi à l'UNESCO depuis la création de l'Organisation en 1945, et a donné lieu à l'adoption d'une série d'instruments normatifs dans les domaines de la création artistique, du patrimoine mobilier et immobilier, du patrimoine culturel immatériel et, plus récemment, de la diversité des expressions culturelles (voir figure 1.2).

À la suite de l'adoption de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, en 1948, l'UNESCO s'est acquittée de sa tâche consistant à accroître la diffusion de matériels éducatifs, scientifiques et culturels et à protéger la propriété scientifique, littéraire et artistique en adoptant successivement l'*Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel* (Beyrouth, 1948), l'*Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel* (Florence, 1950) et la *Convention universelle sur le droit d'auteur* (1952). Le concept de 'bien culturel' a été consacré à l'échelle internationale avec l'adoption à La Haye, en 1954, de la *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé*. Cette Convention a posé les bases des concepts de 'patrimoine commun' et de biens communs 'mondiaux', qui ont ensuite trouvé un écho lors des campagnes menées par l'UNESCO pour la sauvegarde des monuments de Nubie menacés par

Ce développement progressif du concept de patrimoine culturel et l'importance croissante accordée à ses liens avec l'identité et la continuité reflètent un double mouvement : l'un mène à la reconnaissance d'un 'patrimoine commun' que la communauté internationale a le devoir de sauvegarder en tant qu'expression d'un héritage humain partagé, l'autre à la reconnaissance des spécificités des cultures qui, bien que fluctuantes et transitoires par nature, doivent se voir reconnaître une valeur en elles-mêmes

Figure 1.2 Ratifications des sept conventions culturelles de l'UNESCO, par région*

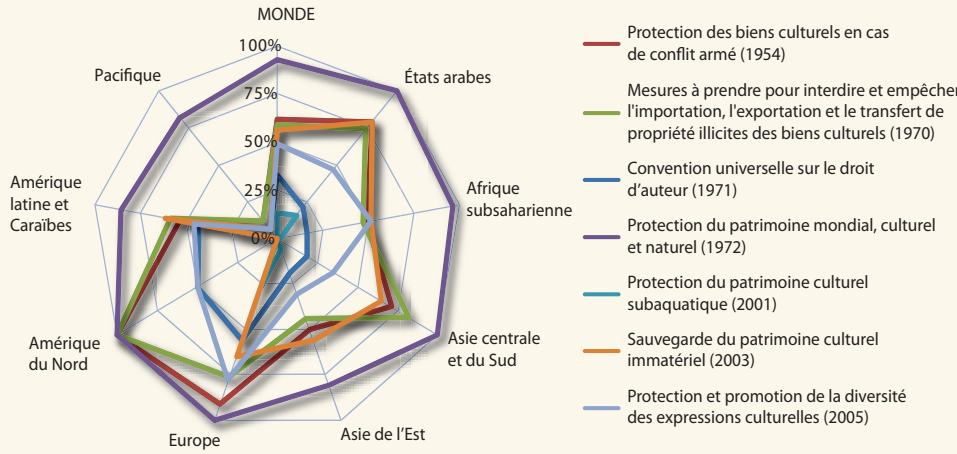

* Calculé à partir du nombre total d'États membres de l'UNESCO par région (les États non membres sont exclus du calcul).

Source : Données de l'UNESCO, Instruments normatifs, 2009.

la montée des eaux du barrage d'Assouan, qui venait d'être construit. Ce projet majeur a permis de mettre en lumière l'importance universelle des manifestations du patrimoine culturel, que la communauté internationale avait le devoir de sauvegarder en tant qu'expression d'un héritage commun de l'humanité.

En 1966, la Conférence générale de l'UNESCO a exprimé cette philosophie dans la *Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale*, qui affirme que 'toute culture a une dignité et une valeur qui doivent être respectées et sauvegardées', et que '[t]out peuple a le droit et le devoir de développer sa culture', puisque 'toutes les cultures font partie du patrimoine commun de l'humanité'. Bien que cette Déclaration ait pu servir parfois à justifier certaines tendances *culturalistes* ou localistes, l'UNESCO s'est toujours attachée à corriger ces déséquilibres en soulignant que la Déclaration est conçue pour faciliter les relations entre les cultures en *mettant en valeur leur unité dans la diversité et en favorisant la capacité à jouir en commun d'une culture universelle constituée des créations représentant le patrimoine commun de l'humanité*. Par la suite, lors de la *Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain*, tenue à Stockholm en 1972, la communauté internationale a reconnu que la planète, dans son ensemble, constitue un héritage qui nous est confié à l'intention des générations futures. Les concepts de patrimoine culturel et naturel ont été officiellement réunis en 1972 avec l'adoption par l'UNESCO d'un instrument appelé à occuper une place marquante dans le domaine du patrimoine : la *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*.

À chacune des étapes successives du débat sur la mondialisation et sur ses effets positifs et négatifs, il est devenu de plus en plus évident que les cultures s'identifient elles-mêmes non seulement par leurs expressions matérielles en pierre, bois, métal, tissu ou papier, et par leur permanence défiant le temps, mais également par une vision du monde qui s'exprime dans des croyances, des représentations, des fêtes, des coutumes et des relations sociales qui sont par nature immatérielles, fluctuantes et transitoires. Ces manifestations culturelles – y compris les traditions orales, les arts du spectacle et les savoir-faire traditionnels liés à un artisanat ou à la nature – sont le ferment des cultures. Consciente que le patrimoine culturel tel qu'il était défini par la Convention de 1972 ne couvrait qu'un aspect de la création culturelle, l'UNESCO a adopté en 2003 la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. Le concept de 'valeur universelle exceptionnelle' n'est pas employé dans cette Convention, qui considère que toutes les expressions et traditions reconnues comme importantes par une communauté donnée ont une valeur égale, sans distinction hiérarchique. Ce qui compte pour la reconnaissance

internationale de ce patrimoine vivant est l'importance qu'il revêt pour le sentiment d'identité et de continuité des communautés au sein desquelles il est créé, transmis et recréé, plutôt qu'une évaluation implicite des pratiques concernées.

Ce développement progressif du concept de patrimoine culturel et l'importance croissante accordée à ses liens avec l'identité et la continuité reflètent un double mouvement : l'un mène à la reconnaissance d'un 'patrimoine commun' que la communauté internationale a le devoir de sauvegarder en tant qu'expression d'un héritage humain partagé, l'autre à la reconnaissance des spécificités des cultures qui, bien que fluctuantes et transitoires par nature, doivent se voir reconnaître une valeur en elles-mêmes.

Une nouvelle ère a commencé avec l'exploration du concept de diversité culturelle, qui représente une préoccupation croissante de la communauté internationale. Un long processus de réflexion, engagé durant les années 1980 et 1990, devait finalement conduire à l'adoption, en 2001, de la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*. Un moment clé de ce processus a notamment été la *Déclaration de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles* (MONDIACULT, Mexico, 1982), qui, en définissant la culture comme 'l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social, [englobant], outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances', conciliait la dimension universelle de la culture avec ses éléments constitutifs particuliers ; deux autres moments clés ont été le rapport rendu en 1996 par la Commission mondiale de la culture et du développement, intitulé *Notre diversité créatrice*, et les conclusions de la Conférence intergouvernementale de Stockholm sur les politiques culturelles pour le développement, qui affirmaient la nécessité simultanée de la reconnaissance des différences culturelles et de la promotion du dialogue interculturel. La *Déclaration universelle* de 2001, développant la Déclaration de Mexico qui l'avait précédée, définit la culture comme 'l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social, [englobant], outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances' (Préambule) et rappelle que '[l]a culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace', que '[c]ette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité' et que 'la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que l'est la biodiversité dans l'ordre du vivant' (art. premier).

Si la Convention de 2003 est principalement centrée sur les processus de transmission des savoirs au sein des communautés et des groupes dépositaires de ce patrimoine, l'objectif de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, adoptée en 2005, est de créer les conditions dans lesquelles la diversité des expressions culturelles puisse s'épanouir et interagir librement en produisant des avantages réciproques pour les différentes parties. Elle reconnaît le caractère spécifique des activités, des biens et des services culturels, vise à stimuler la diversité culturelle et s'engage en faveur du développement durable et de la coopération internationale. En traitant des échanges entre les cultures qui constituent notre patrimoine universel, la Convention de 2005 marque pour les instruments normatifs l'aube d'une ère nouvelle, dans laquelle ces instruments sont destinés à préserver les spécificités des cultures tout en promouvant leur développement à l'échelle mondiale grâce aux échanges et à la commercialisation. De fait, la culture a deux significations différentes, mais pleinement complémentaires. Tout d'abord, la culture est la diversité créatrice qui s'incarne dans des 'cultures' particulières, dont chacune possède ses propres traditions et expressions matérielles et immatérielles. En second lieu, la culture (au singulier) désigne l'impulsion créatrice qui était la source de cette diversité réalisée. Ces deux significations de la culture – l'une renvoyant à la culture elle-même, l'autre la transcendant – sont indissociables et constituent la clé d'une interaction féconde de tous les peuples dans le contexte de la mondialisation.

Grâce à son appareil normatif, l'UNESCO promeut simultanément ces deux approches : elle encourage les cultures du monde à s'affirmer dans leur infinie diversité, tout en approfondissant la reconnaissance de l'universalité de leurs expressions. En éveillant un sentiment commun d'émerveillement devant les innombrables manifestations de la créativité culturelle,

Une nouvelle ère a commencé avec l'exploration du concept de diversité culturelle, qui représente une préoccupation croissante de la communauté internationale et affirme la nécessité simultanée de la reconnaissance des différences culturelles et de la promotion du dialogue interculturel

La diversité culturelle et le dialogue interculturel sont essentiellement liés, la diversité étant le produit et la précondition du dialogue

elle cherche à mettre en lumière les sources communes de notre humanité.

Conclusion

Souvent considérée comme une menace pour la diversité culturelle, la mondialisation est, en pratique, bien plus diverse dans ses effets, car, si elle peut sembler à certains égards appauvrir la diversité culturelle, elle permet également de reconfigurer certaines de ses formes, notamment en lien avec le développement des technologies numériques. Le défi consiste donc à limiter les conséquences négatives de la mondialisation pour la diversité culturelle, ce qui exige en premier lieu une compréhension plus informée et plus nuancée des incidences de celle-ci. La création d'un Observatoire mondial de la diversité culturelle, proposée par le présent rapport, pourrait jouer un rôle important à cet égard.

Il importe également de reconnaître que l'identité nationale – en tant que distincte de l'identité culturelle – est toujours, dans une certaine mesure, une construction historique. Comme tout travail de mémoire, le concept de nation est sélectif. Aucune culture n'est jamais pleinement figée ou isolée, et l'identité nationale est toujours le produit de processus d'évolution et d'interaction. Dans un monde en voie de globalisation, de telles évolutions sont omniprésentes et contribuent à la complexité croissante des identités individuelles et de groupe. De fait, la reconnaissance – voire l'affirmation – d'identités multiples est un trait caractéristique de notre époque. L'un des effets paradoxaux de la mondialisation est donc qu'elle provoque des formes de diversification favorables à des innovations de toutes sortes et à tous les niveaux.

Cependant, les cultures ne sont pas égales face aux processus de mondialisation, et aucun effort ne doit être épargné pour sauvegarder les expressions culturelles qui luttent pour leur survie. Toutefois, en elles-mêmes, les mesures de sauvegarde ne suffiront pas : il nous faut également trouver des manières d'aider les communautés concernées à mieux gérer les évolutions culturelles dans un contexte de dialogue interculturel. En effet, la diversité culturelle et le dialogue interculturel sont intrinsèquement liés, la diversité étant à la fois le produit et la condition préalable du dialogue.

Recommandations du Chapitre 1

Il conviendrait d'envisager la création d'un Observatoire mondial de la diversité culturelle, chargé de suivre les effets de la mondialisation, de fournir des informations et des données pour la recherche comparative et d'assurer une fonction prospective.

À cette fin, il faudrait :

a. Collecter et compiler des données et des statistiques sur la diversité culturelle et leur assurer une large diffusion, en s'appuyant notamment sur le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (CSC) révisé en 2009.

b. Mettre au point des méthodes et des outils d'évaluation, de mesure et de suivi de la diversité culturelle que les gouvernements et les institutions publiques et privées puissent adapter aux situations nationales ou locales.

c. Créer des observatoires nationaux chargés de suivre les politiques et de formuler des avis concernant les mesures propres à promouvoir la diversité culturelle.

Zoom

Instruments normatifs adoptés par l'UNESCO

La *Convention universelle sur le droit d'auteur,* adoptée en 1952 et entrée en vigueur en 1955, a introduit l'idée que la culture (les œuvres littéraires, scientifiques et artistiques) incarne des valeurs universelles exigeant une protection commune et, de ce fait, implique une responsabilité partagée de la communauté internationale. L'une de ses caractéristiques essentielles est qu'elle prévoit des dispositions préférentielles pour les pays en développement (introduites en 1971 par l'*Acte de Paris* de la Convention) pour tenir compte du rôle des œuvres de l'esprit dans le contexte général du développement et des besoins économiques, sociaux et culturels des pays en développement. Après avoir mis en place dans le monde entier une protection internationale du droit d'auteur, la *Convention universelle sur le droit d'auteur* a commencé à perdre du terrain dans les années 1980, de nombreux pays préférant adhérer aux normes plus strictes de la *Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques* (1886, complétée en 1896, révisée en 1908, complétée en 1914, révisée en 1928, 1948, 1967 et 1971, et amendée en 1979).

Dans le même temps, exprimant une conscience considérablement plus élevée de la nécessité de protéger le patrimoine en temps de guerre, la *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé* était adoptée à La Haye (Pays-Bas) en 1954. Ce traité international, ainsi que son *Premier protocole*, adopté la même année, a introduit l'expression de 'bien culturel' comme catégorie complète et homogène de biens meubles et immeubles considérés comme méritant d'être protégés du fait de leur valeur culturelle unique – comme les monuments et centres architecturaux, artistiques ou historiques, les sites archéologiques, les *musées, grandes bibliothèques et dépôts d'archives*, les œuvres d'art, les manuscrits, les livres et autres objets présentant un intérêt artistique, historique ou archéologique. La Convention de 1954, complétée aujourd'hui par son *Deuxième Protocole* de 1999, a posé les fondations des concepts de patrimoine commun et de bien commun de l'humanité.

En 1966, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la *Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale*, qui définissait les principales caractéristiques des politiques de coopération de l'UNESCO dans le domaine de la culture en affirmant que 'toute culture a une dignité et une valeur qui doivent être respectées et sauvegardées', que '[tout peuple a le droit et le devoir de développer sa culture' et que 'toutes les cultures font partie du patrimoine commun de l'humanité', postulant ainsi que l'humanité dans son ensemble est un fondement partagé par tous les individus et qu'elle possède des droits qui l'emportent sur ceux des nations.

En 1972, la Conférence générale a adopté la *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*. Comme la Convention de La Haye de 1954, cet instrument historique est centré sur les biens culturels immobiliers (en l'espèce présentant une 'valeur universelle exceptionnelle'), mais introduit la notion clé de 'patrimoine de l'humanité'. Avec son approche programmatique reposant sur un système de liste et sur le recours à des directives opérationnelles destinées à sa mise en œuvre, la Convention de 1972 a renforcé les politiques de conservation du patrimoine et est devenue la norme de référence en matière d'intégration des politiques de conservation dans la perspective du développement, en soulignant particulièrement le rôle du tourisme. À l'heure actuelle, 890 sites culturels, naturels ou mixtes ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Ces sites sont répartis sur l'ensemble du globe, permettant aux pays en développement comme aux pays développés de bénéficier des possibilités liées à la Convention. Le label 'Patrimoine mondial' est porteur d'un grand prestige et est très convoité par les signataires de la Convention, qui sont désireux de faire reconnaître leur patrimoine, de protéger des sites, des paysages ou des espèces sensibles et d'attirer les touristes. Plus généralement, les sites du Patrimoine mondial permettent de sensibiliser et d'informer la population quant à la nécessité de protéger le patrimoine pour les générations à venir et de favoriser le respect et la compréhension à l'échelle internationale en faisant apprécier la diversité et la richesse des expressions qui constituent le patrimoine commun de l'humanité.

La *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels*, adoptée en 1970, a un objet tout à fait différent. Elle vise, non pas à protéger les biens culturels au nom de leur valeur universelle, mais plutôt à reconnaître qu'ils appartiennent à la nation. Le problème du pillage des objets (ou biens) culturels et celui de leur trafic illicite ont également été traités par un instrument complémentaire adopté en 1995, la *Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés*, et par la *Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique*, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 2001. Cette Convention établit une norme de protection des sites archéologiques subaquatiques comparable à celles que les autres conventions de l'UNESCO garantissent au patrimoine terrestre. Les règles qu'elle fixe sont liées à la Convention de

1970 et à la Convention d'UNIDROIT de 1995, en ce qu'elle comporte des dispositions détaillées relatives à la prévention du trafic illicite de biens culturels récupérés dans la mer. Elle n'est cependant pas conçue pour arbitrer les litiges ou les revendications portant sur la propriété des biens et ne comporte pas de clause de restitution.

La *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*, adoptée à l'unanimité à la 31e session de la Conférence générale de l'UNESCO, a marqué une nouvelle avancée en affirmant spécifiquement que la diversité culturelle est le 'patrimoine commun de l'humanité', qu'elle doit être 'reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures' et que sa défense est considérée comme 'un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine'. Cette reconnaissance est également considérée comme exprimant l'impératif pratique de 'veiller à ce que toutes les cultures puissent s'exprimer et se faire connaître', ce qui a des implications en termes de liberté d'expression, de pluralisme des médias, de multilinguisme et d'accès égal à l'art et aux savoirs scientifiques et techniques. La *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* pose que 'le respect de la diversité des cultures, la tolérance, le dialogue et la coopération, dans un climat de confiance et de compréhension mutuelles, sont un des meilleurs gages de la paix et de la sécurité internationales', et affirme la nécessité de 'la coopération et [de] la solidarité internationales', fondées sur des partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile.

La *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, adoptée en 2003, procède du programme de l'UNESCO consacré à la *Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité*, lancé en 1997 et dans le cadre duquel des proclamations ont eu lieu en 2001, 2003 et 2005. Le patrimoine culturel immatériel, que cette Convention désigne comme 'creuset de la diversité culturelle', est largement reconnu comme élément clé de la protection de l'identité culturelle, de la promotion de la créativité et de la préservation des expressions culturelles traditionnelles. La définition du patrimoine immatériel figurant dans la Convention de 2003 – qui comprend une liste non exhaustive de domaines tels que les traditions et expressions orales (dont la langue), les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels et événements festifs, les savoirs et les pratiques relatifs à la nature et à l'univers et l'artisanat traditionnel – est une contribution importante à la reconnaissance des multiples facettes que présente la diversité culturelle. La Convention vise à sauvegarder un patrimoine vivant, en constante évolution et incarné dans des pratiques humaines. Le rôle qu'elle assigne aux communautés et aux groupes de dépositaires des traditions est donc considérable. La reconnaissance internationale – par exemple par l'inscription d'éléments du patrimoine immatériel sur la *Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente* (UNESCO, 2003, art. 17) et sur la *Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité* – repose sur des inventaires effectués par les États parties et sur des critères adoptés en juin 2008 par l'Assemblée générale des États parties à la Convention.

La *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, adoptée en 2005, traite plus spécifiquement des expressions culturelles produites, diffusées et partagées par les moyens contemporains. La diversité culturelle est définie, en termes novateurs, comme 'la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux. La diversité culturelle se manifeste non seulement dans les formes variées à travers lesquelles le patrimoine culturel de l'humanité est exprimé, enrichi et transmis grâce à la variété des expressions culturelles, mais aussi à travers divers modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance des expressions culturelles, quels que soient les moyens et les technologies utilisés' (art. 4).

La Convention de 2005 renferme également l'affirmation importante selon laquelle 'la diversité culturelle est renforcée par la libre circulation des idées, et (…) se nourrit d'échanges constants et d'interactions entre les cultures'; il est également affirmé que 'la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle', que 'les processus de mondialisation (…), s'ils créent les conditions inédites d'une interaction renforcée entre les cultures, représentent aussi un défi pour la diversité culturelle, notamment au regard des risques de déséquilibres entre pays riches et pays pauvres' (Préambule), et que 'l'accès équitable à une gamme riche et diversifiée d'expressions culturelles provenant du monde entier et l'accès des cultures aux moyens d'expression et de diffusion constituent des éléments importants pour mettre en valeur la diversité culturelle et encourager la compréhension mutuelle' (art. 2.7).

La Convention de 2005 reconnaît le rôle spécifique que jouent les activités, les biens et les services culturels en tant que vecteurs d'identité et de valeurs, elle vise à stimuler la diversité créative et soutient le développement durable et

la coopération internationale. Elle établit des droits pour les parties contractantes : chaque État partie peut adopter des mesures visant à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles sur son territoire. À leur tour, les États parties ont un certain nombre de devoirs, notamment celui d'assurer, sur leur territoire, un environnement qui encourage les individus et les groupes à créer, produire, diffuser et distribuer leurs expressions culturelles et à y avoir accès. Ils doivent également attacher une attention particulière à la situation spéciale des minorités et/ou des individus et des groupes marginalisés, et s'engager en faveur de la coopération internationale. Les parties doivent également sensibiliser le public et contribuer à lui faire comprendre l'importance de la diversité des expressions culturelles ; elles doivent aussi encourager la participation active de la société civile aux efforts engagés par les parties pour atteindre les objectifs de la Convention.

Dans le domaine des politiques culturelles, le travail de l'UNESCO en matière de diversité culturelle comprend également une série de recommandations, notamment la *Recommandation concernant les moyens les plus efficaces de rendre les musées accessibles à tous* (1960), la *Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés* (1968), la *Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine* (1976), la *Recommandation concernant l'échange international de biens culturels* (1976), la *Recommandation pour la protection des biens culturels mobiliers* (1978), la *Recommandation pour la sauvegarde et la conservation des images en mouvement* (1980), la *Recommandation relative à la condition de l'artiste* (1980) et la *Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire* (1989).

Au-delà du champ des politiques culturelles, on peut encore citer d'autres instruments importants de l'UNESCO relatifs à la diversité culturelle :

a. Dans le domaine de la lutte contre le racisme :
   - la *Déclaration sur la race et les préjugés raciaux* (1978), qui réaffirme le 'droit d'être différents', évoquant d'une manière significative la complexité des identités culturelles comme irréductible à l'identité d'origine ;
   - la *Déclaration de principes sur la tolérance* (1995), qui recadre la question de savoir comment vivre ensemble avec nos différences, compte tenu des nouveaux défis engendrés par la mondialisation et l'émergence de réseaux mondiaux.

b. Dans le domaine des libertés et des droits :
   - la *Recommandation concernant la participation et la contribution des masses populaires à la vie culturelle* (1976), qui comporte des dispositions relatives à la diversité dans les médias, compte tenu de l''extrême diversité des publics', afin de 'renforcer la qualité culturelle des émissions destinées au grand public' ;
   - la *Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures* (1997), qui affirme qu''il importe de tout mettre en œuvre pour que (…) tant les générations futures que les générations présentes puissent librement choisir (…) et préserver leurs diversités culturelles et religieuses'.

c. Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) :
   - la *Charte sur la conservation du patrimoine numérique* (2003), qui – en se fondant sur le programme Mémoire du monde, lancé par l'UNESCO en 1992 et destiné à sensibiliser davantage, à travers le monde, à l'existence et à l'importance du patrimoine documentaire par l'établissement d'inventaires internationaux – plaide pour la conception de stratégies et de politiques de protection et de promotion du patrimoine numérique ;
   - la *Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberespace* (2003), qui note que 'la diversité linguistique dans les réseaux mondiaux d'information et l'accès universel à l'information dans le cyberespace sont au cœur des débats contemporains'.

d. Dans le domaine de l'éducation :
   - la *Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* (1960), qui évoque dans son Préambule l'objectif de respecter 'la diversité des systèmes nationaux d'éducation' ;
   - la *Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales* (1974) et la *Recommandation sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur* (1993), qui visent à promouvoir une meilleure compréhension entre les cultures et les peuples, notamment le respect mutuel de leur diversité.

Siège de l'UNESCO, Paris

Références et sites Internet

Documents de référence et sources de l'UNESCO

Alexander, N. 2007. Rethinking culture, linking tradition and modernity. Communication présentée lors de la seconde réunion de l'Advisory Committee of Experts, Venise, 2–3 avril.

Amescua, C. 2007. An analysis of the nomination files for masterpieces of the oral and intangible heritage of humanity. Document de référence.

Bouma, G. 2007. Religious identity and cultural identity. Document de référence.

Cowen, T. 2006. Cultural diversity and globalization. Document de référence.

Dallmayr, F. 2007. Cultural identity and religious identity. Document de référence.

Fasheh, M. 2007. Cultural diversity in formal and non-formal educational systems. Document de référence.

Langlois, F. 2007. Distorsions identitaires en Asie Centrale post-soviétique.

Nyamnjoh, F. et Warnier, J. P. 2007. Cultural globalization: real or imaginary? Document de référence.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). *Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques*. http://www.wipo.int/export/sites/www/treaties/fr/ip/berne/pdf/trtdocs_wo001.pdf

Soudien, C. 2007. Multiple cultural identities and cultural fictions: cultural makeshifts and metissages. Document de référence.

Tauli-Corpuz, V. 2007. Indigenous people's voice in a globalized world.

Tomlison, J. 2007. Cultural globalization and the representation of otherness through the media. Document de référence.

UNESCO. 2009. Cadre de statistiques culturelles de l'UNESCO : Résumé de la réunion du Groupe de travail. Mai. Paris. http://www.uis.unesco.org/template/pdf/cscl/framework/TFM_Summary_fr.pdf

—. 2007. *L'action normative à l'UNESCO II : Conventions, Recommandations, Déclarations et chartes adoptées par l'UNESCO (1948–2006)*. Paris, UNESCO.

—. 2005. *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf

—. 2003a. *Charte sur la conservation du patrimoine numérique*. 17 octobre. http://portal.unesco.org/ci/fr/files/13367/10702838853Charter_fr.pdf/Charter_fr.pdf

—. 2003b. *Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberespace*. 15 octobre. http://portal.unesco.org/ci/fr/files/13475/10697587163Recommendation-Fre.pdf/Recommendation-Fre.pdf

—. 2003c. *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf

—. 2001a. *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf

—. 2001b. *Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique*. 2 novembre. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001260/126065f.pdf

—. 2001c. *Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité*. 18 mai. http://www.unesco.org/bpi/intangible_heritage/indexf.htm

—. 1998. Du bon usage de la mondialisation. *Sources*, n° 97, p. 7-8. http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001112/111214F.pdf

—. 1997. *Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures*. 12 novembre. http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001108/110827fb.pdf

—. 1995. *Déclaration de principes sur la tolérance*. 16 novembre. http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001518/151830fo.pdf

—. 1994. *Déclaration de Salamanque et cadre d'action*. Conférence mondiale sur l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux : accès et qualité, Salamanque, Espagne, 7–10 juin. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000984/098427fo.pdf

—. 1993. *Recommandation sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur*. 16 novembre. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13142&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html

—. 1989. *Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire. 16 novembre*. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13141&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html

—. 1982. *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*. Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT), Mexico, 26 juillet — 6 août. http://portal.unesco.org/culture/fr/files/12762/11295422481mexico_fr.pdf/mexico_fr.pdf

—. 1980a. *Recommandation relative à la condition de l'artiste*. 27 octobre. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13138&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

—. 1980b. *Recommandation pour la sauvegarde et la conservation des images en mouvement*. 27 octobre. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13139&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

—. 1978a. *Recommandation pour la protection des biens culturels mobiliers*. 28 novembre. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13137&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

—. 1978b. *Déclaration sur la race et les préjugés raciaux*. 27 novembre. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13161&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

—. 1976a. *Recommandation concernant l'échange international de biens culturels*. 30 novembre. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13132&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

—. 1976b. *Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine*. 26 novembre. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13133&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

—. 1976c. *Recommandation concernant la participation et la contribution des masses populaires à la vie culturelle*. 26 novembre. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13097&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

—. 1974. *Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales*. 19 novembre. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13088&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

—. 1972. *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*. Adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session, Paris, 16 novembre. Paris, UNESCO. http://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf

—. 1968. *Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés*. 19 novembre. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13085&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

—. 1966. *Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale*. 4 novembre. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13147&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

—. 1960a. *Recommandation concernant les moyens les plus efficaces de rendre les musées accessibles à tous*. 14 décembre. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13063&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

—. 1960b. *Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement*. 14 décembre. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=12949&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

—. 1954. *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution*. La Haye, 14 mai. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13637&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

—. 1952. *Convention universelle sur le droit de l'auteur*. Genève, 6 septembre. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15381&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

—. 1950. *Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel*. Florence, 17 juin. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=12074&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

—. 1948. *Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel*. Beyrouth, 10 décembre. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=12064&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

—. 1945. *Acte constitutif de l'UNESCO*. Paris, UNESCO. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15244&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Vishnevski, A. 2007. Cultural diversity and demographic transitions. Document de référence.

Sites Internet

Académie Africaine des Langues (ACALAN): http://www.acalan.org

Centre du patrimoine mondial : http://whc.unesco.org

Commission européenne, Culture : Diversité culturelle et dialogue interculturel : http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/doc401_fr.htm

Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, 1972) : http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=97&ArticleID=1503&l=fr

Conseil de l'Europe, Comité des Ministres. 2000. *Déclaration sur la diversité culturelle*. https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=Decl-07.12.2000&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864

Conseil de l'Europe, diversité : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/completed/ccc/basics_FR.asp

Conseil international de la musique (CIM) : http://www.imc-cim.org

Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) : http://www.icomos.org

Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies (UNPFII) : http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/index.html

Institut international de recherche sur les médias, la communication et le développement culturel (MEDIACULT) : http://www.mediacult.at

Ligue des États arabes. 2007. *Déclaration de Riyad*. 29 mars. http://www.pij.org/documents/Riyadh%20Declaration.pdf

Liste du patrimoine mondial : http://whc.unesco.org/fr/list

Nations Unies. 1948. *Déclaration universelle des droits de l'homme*. 10 décembre. http://www.un.org/fr/documents/udhr

Organisation mondiale du tourisme (OMT) : http://www.unwto.org/index_f.php

Organización de Estados Iberoamericanos para la Educación, la Ciencia y la Cultura (OEI) : http://www.oei.es/cultura.htm

Programme Erasmus : http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc80_fr.htm

Programme MEDIA : http://ec.europa.eu/information_society/media/index_fr.htm

Réseau international pour la diversité culturelle (RICD) : http://www.incd.net

Second life, Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Second_Life

Social Media Statistics : http://socialmediastatistics.wikidot.com

UNESCO, Portail de la Culture : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=34603&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, Culture : Diversité des expressions culturelles : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=33014&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, Culture : Patrimoine culturel immatériel : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=34325&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité : http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?pg=00173

UNESCO, La Conférence de Stockholm : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=18717&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNIDROIT. 1995. *Convention UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés*. Rome. http://www.unidroit.org/french/conventions/1995culturalproperty/1995culturalproperty-f.htm

Références

Association des nations du Sud-Est asiatique (ANASE). 2005. *Joint Communiqué of the 38th ASEAN Ministerial Meeting*. Vientiane, 26 juillet 2005. http://www.aseansec.org/17592.htm

Association des nations du Sud-Est asiatique (ANASE).). 2003. *Declaration of ASEAN Concord II* (Bali Concord II). Bali, Indonésie, 7 octobre. http://www.aseansec.org/15159.htm

Appadurai, A. 2004. The capacity to aspire: Culture and the terms of recognition. V. Rao et M. Walton (dir.), *Culture and Public Action*. Stanford, Calif., Stanford University Press.

—. 1996. *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Traduit par Françoise Bouillot, 2005, Paris, Payot.

Appiah, K. A. 2006. *Pour un nouveau cosmopolitisme*. Traduction : 2008, Paris, Odile Jacob.

Azarya, V. 2004. Globalization and international tourism in developing countries: Marginality as a commercial commodity. *Current Sociology*, Vol. 52, n° 6, p. 949–67.

Barber, B. R. 1996. *Djihad versus MacWorld : mondialisation et intégrisme contre la démocratie*. Traduction : 2001, Paris, Fayard.

Bauman, Z. 2005. *La Vie liquide*. Traduction : 2006, Paris, Le Rouergue/Chambon.

—. 2001. *The Individualized Society*. Cambridge, Polity.

Bayart, J.-F. 1997. *L'Illusion identitaire*. Paris, Fayard.

Benedict, R. 1948. L'étude des traditions culturelles dans le monde civilisé. Conférence prononcée à l'UNESCO, Stage d'étude sur l'éducation de l'enfance, Podêbrady (Tchécoslovaquie), 15 septembre. SEM.III/Lec.10. http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001556/155613fb.pdf

Bhabha, H. K. 1994. *Les Lieux de la culture*. Traduit en 2007. Paris, Payot.

Cicero, M. T. 1960. *Tusculanae disputationes*. Texte établi par Gustave Fohlen et traduit par Jules Humbert, Paris, Les Belles Lettres, C.U.F.

Clifford, J. 1997. *Routes : Travel and Translation in the Late Twentieth Century*. Cambridge, Mass., Harvard University Press.

Commission européenne. 2007. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation*. COM(2007) 242 final. 10 mai. http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0242:FIN:FR:PDF

Commission mondiale de la culture et du développement. 1996. *Notre diversité créatrice*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001055/105586fo.pdf

Conseil de l'Europe. 2008. *Livre blanc sur le dialogue interculturel 'Vivre ensemble dans l'égale dignité'*. Strasbourg, Conseil de l'Europe. http://www.coe.int/t/dg4/intercultural/Source/Pub_White_Paper/White%20Paper_final_revised_FR.pdf

Eriksen, T. H. 2007. *Globalization: The Key Concepts*. Oxford, Berg.

García Canclini, N. 1995. *Hybrid Cultures: Strategies for Entering and Leaving Modernity*. Traduit par C. L. Chiappari et S. L. López. Minneapolis, Minn., University of Minnesota Press.

Geertz, C. 1973. *The Interpretation of Cultures: Selected Essays*. New York, Basic Books.

Giddens, A. 2005. *La Constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*. Traduit par Michel Audet, Paris, Presses universitaires de France.

Hobsbawm, E. et Ranger, T. (eds.). 2006. *L'invention de la tradition*. Traduit par Christine Vivier, Éditions Amsterdam.

Kass, J. D., Friedman, R., Lesserman, J., Zuttermeister, P. et Benson, H. 1991. Health outcomes and a new index of spiritual experiences. *Journal for the Scientific Study of Religion*, Vol. 30, n° 2, p. 203–11.

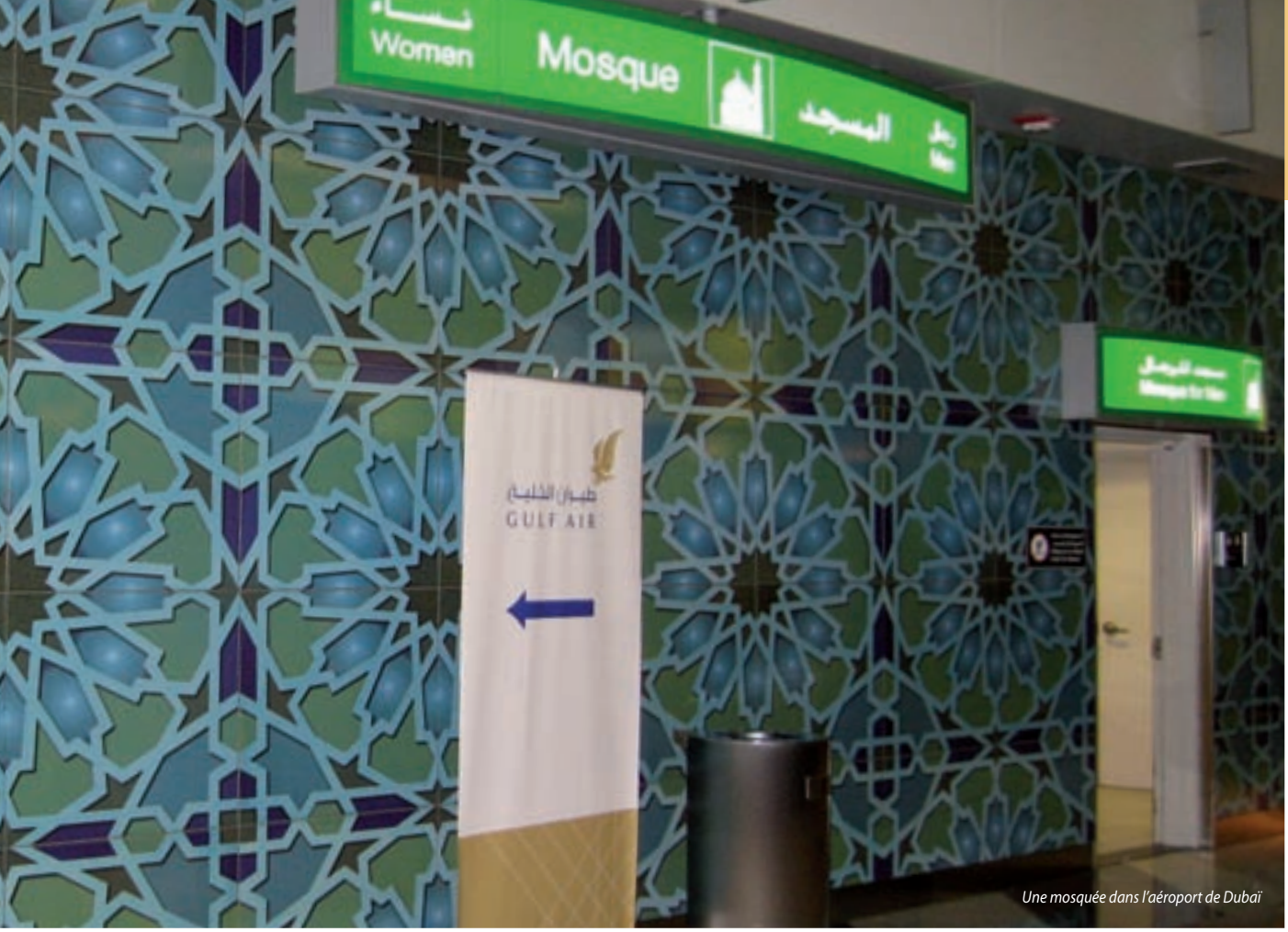

Une mosquée dans l'aéroport de Dubaï

Lévi-Strauss, C. 2005. Réflexion. *60 ans d'histoire de l'UNESCO. Actes due colloque international, Paris, 16–18 novembre*. Paris, UNESCO, p. 31–35. http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001541/154122f.pdf#31

—. 1952. *Race et histoire*. Paris, UNESCO.

Long, N. et Long, A. (dir.). 1992. *Battlefields of Knowledge: The Interlocking of Theory and Practice in Social Research and Development*. London, Routledge.

Lull, J. 2000. *Media, Communication, Culture: A Global Approach*. New York, Columbia University Press.

Maalouf, A. 1998. *Les Identités meurtrières*. Paris, Grasset.

Organización de Estados Iberoamericanos para la Educación, la Ciencia y la Cultura (OEI). 2006. Charte culturelle latino-américaine. Adoptée pendant la 9e Conférence latino-américaine de Culture, Montevideo, 13–14 juillet. http://www.oei.es/cultura/Montevideo-fra.pdf

Organización de Estados Iberoamericanos para la Educación, la Ciencia y la Cultura (OEI). 2005. Para una Carta Cultural Iberoamericana. Huitième Conférence latino-américaine de Culture, à Cordoue, Espagne, 13–15 juin. http://www.oei.es/CARTACULTURALIBEROAMERICANA1.pdf

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Rapport mondial sur le développement humain 2004 : *La liberté culturelle dans un monde diversifié*. New York, PNUD. http://hdr.undp.org/en/media/hdr04_fr_complete.pdf

Ranger, T. 2006. L'invention de la tradition en Afrique à l'époque coloniale. E. Hobsbawm et T. Ranger (dir.), *L'Invention de la tradition*. Traduit par Christine Vivier, Paris, Éditions Amsterdam.

Rizk, B., *Les Paramètres d'Hérodote ou les identités culturelles collectives*. Paris, L'Orient Le Jour, 2009.

Sassen, S. 2001. *The Global City: New York, London, Tokyo*. Princeton, N.J., Princeton University Press.

Sen, A. 2006. L'illusion de l'identité. Conférence du CRDI, 12 avril. http://www.idrc.ca/fr/ev-96559-201-1-DO_TOPIC.html

—. 2007. *Identité et violence*. Traduit par Sylvie Kleiman Lafon. Paris, Odile Jacob.

Simon, G. 1998. *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*. Paris, Presses Universitaires de France (PUF).

Sunstein, C. 2001. *Republic.com*. Princeton, N.J., Princeton University Press.

Tardif, J. et Farchy, J. 2006. *Les Enjeux de la mondialisation culturelle*. Paris, Éditions Hors Commerce.

Teller, D. J. et Sharpley, R. 2007. *Tourism and Development in the Developing World*. London, Routledge.

Tomlinson, J. 1991. *Cultural Imperialism: A Critical Introduction*. London, Pinter.

Union Africaine. 2006. *Charte de la renaissance culturelle africaine*. Addis Abeba, Éthiopie : Union Africaine. http://www.africa-union.org/root/au/Documents/Treaties/text/Charter%20-%20African%20Cultural%20Renaissance_FR.pdf

Le vieux pont de Mostar a été reconstruit après la guerre en Bosnie

Le dialogue interculturel

CHAPITRE 2

Les êtres humains sont liés les uns aux autres par la société et expriment cette relation par la culture. Nos actions, nos pensées, nos comportements, nos attitudes et nos créations matérielles ou intellectuelles supposent tous une relation culturelle. Il n'est pas jusqu'au monde naturel que nous nommons, décrivons et analysons dont on ne puisse dire qu'il est informé par la culture humaine, qu'il est investi d'une 'signification intérieure'. En ce sens fondamental, nos ressemblances sont plus profondes que nos différences culturelles. Qui plus est, ces différences renferment un potentiel positif, car c'est à travers elles que nous nous complétons les uns les autres pour concevoir des solutions nouvelles permettant de vivre ensemble dans nos environnements sociaux et naturels. La diversité culturelle représente la somme de ces solutions, et le dialogue est le pont qui les relie.

Si nous voulons relever les défis inhérents à un monde culturellement divers, nous devons élaborer de nouvelles approches du dialogue interculturel, dépassant les limites du paradigme du 'dialogue des civilisations'. Les conditions préalables à un tel dialogue sont notamment l'examen des relations que les cultures entretiennent les unes avec les autres, la conscience de ce que les cultures ont en commun et des objectifs qu'elles partagent, ainsi que l'identification des défis à relever pour réconcilier les différences et les identités culturelles.

Une caravane de chameaux dans les dunes de Mingsha Shan près de Dunhuang, Chine

Le dialogue interculturel

2.1 Les interactions culturelles 41
Encadré 2.1 Le projet de l'UNESCO sur la Route de l'esclave : célébrer les expressions culturelles engendrées par un dialogue forcé.....42

2.2. Les stéréotypes culturels et l'intolérance . 44
Figure 2.1 L'Enquête mondiale sur les valeurs et les appartenances géographiques.....44

2.3 Les défis du dialogue dans un monde multiculturel..... 46
Encadré 2.2 'Pourquoi le dialogue entre les cultures n'a-t-il pas fonctionné ?'.....47
Encadré 2.3 Les compétences interculturelles : principes fondamentaux.....48
Encadré 2.4 La réconciliation autour d'un récit commun : les initiatives de révision des manuels scolaires.....53

2.4 Renforcement de l'autonomie 53
Encadré 2.5 Voir le monde par les yeux des chasseurs-cueilleurs : modélisation tridimensionnelle participative chez les peuples autochtones ogiek du Kenya.....55

Conclusion..... 58

Recommandations..... 59

Zoom : L'histoire du dialogue à l'UNESCO et les initiatives institutionnelles en matière de dialogue interculturel..... 60

Références et sites Internet 64

Petit garçon de l'île de Kihnu, en Estonie

2.1 Les interactions culturelles

Les cultures ne sont pas des entités closes sur elles-mêmes ou statiques. Elles se chevauchent et interagissent, ne serait-ce que pour se distinguer les unes des autres. 'Les cultures sont comme les nuages, leurs confins sont toujours changeants, elles s'assemblent ou se séparent (…) et s'unissent parfois pour produire de nouvelles formes naissant des précédentes, mais tout à fait différentes d'elles' (Droit dans UNESCO, 2007). Même des cultures considérées longtemps comme isolées ou hermétiques les unes aux autres peuvent se révéler avoir été en contact, sous forme d'échanges économiques ou proto-politiques. L'un des obstacles fondamentaux au dialogue interculturel est notre propension à hypostasier les autres cultures, à les concevoir comme des entités figées, comme si des lignes de faille les séparaient. Lorsque de telles lignes de faille sont considérées comme absolues, souvent du fait d'idéologies ou de croyances totalitaires, on passe dans le domaine de l'affrontement ou du conflit. L'une des principales objections formulées envers la thèse du 'choc des civilisations' de Huntington, outre le risque qu'elle puisse devenir une prophétie autoréalisatrice, est qu'elle présuppose des affiliations plutôt singulières que multiples entre communautés humaines et qu'elle ne tient pas compte de l'interdépendance et de l'interaction culturelles (Huntington, 1996). Décrire comme des lignes de faille les différences entre les cultures – même celles qui se caractérisent par des croyances divergentes ou opposées – revient à négliger la porosité des frontières culturelles et le potentiel créatif des individus qu'elles englobent.

De même que les individus, les civilisations, les sociétés et les cultures existent en relation les unes avec les autres. Comme l'a noté un historien, 'consciemment ou non (…), les civilisations s'observent, se cherchent, s'influencent, se définissent mutuellement. Les écrits restent peut-être, mais ils ne restent pas en place' (Baubérot, 2002). On a ainsi pu dire que la culture était contagieuse. Au fil des siècles, les échanges et interactions de toutes sortes – par les voyages, le commerce et les invasions – ont joué le rôle de *traductions* entre les cultures. 'La traduction ne se réduit pas à une technique pratiquée spontanément par les voyageurs, les marchands, les ambassadeurs, les passeurs et les traîtres, et érigée en discipline professionnelle par les traducteurs et les interprètes. Elle constitue un paradigme pour tous les échanges, non seulement de langue à langue, mais de culture à culture' (Ricœur, 2004). Ces traductions se fondent avec les caractères endogènes pour donner naissance à de nouvelles traditions dans le cadre de tectoniques complexes des cultures et des civilisations.

Ce brassage des cultures à travers les âges a trouvé à s'exprimer dans une multitude de formes culturelles et de pratiques humaines. Certaines d'entre elles se reflètent dans la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité créée au titre de la Convention de 2003 – dépôt de traditions orales, de pratiques sociales, d'arts du spectacle et de savoirs et artisanats traditionnels, transmis de génération en génération, constamment recréés et assurant aux communautés un sentiment d'identité et de continuité (voir tableau 2 de l'Annexe statistique). Derrière ce patrimoine multiple, on peut distinguer trois modes principaux d'interaction culturelle : les emprunts culturels, les échanges culturels et les impositions culturelles. Bien que distinctes d'un point de vue éthique, ces formes d'interaction ont eu une incidence très importante et souvent très fructueuse sur les formes d'expression culturelle.

L'*emprunt* culturel se produit lorsque la pratique culturelle d'une population est assimilée par une autre en raison des avantages qu'elle y voit par rapport à sa propre pratique. Les populations peuvent même être prêtes à abandonner des coutumes très anciennes lorsqu'il apparaît que des mécanismes favorables facilitent l'intégration de nouvelles pratiques. On peut évoquer à cet égard l'utilisation de la motoneige par les Sami finlandais qui, tout en restant attachés à leurs traditions et à leurs croyances, se sont adaptés à la rudesse de leur environnement en adoptant des technologies modernes. L''emprunt' de pratiques ou de coutumes peut devenir le fondement de formes ou de modalités entièrement nouvelles par l'adaptation à leur nouvel environnement ou par un divorce d'avec leur sens originel. Dans les cultures marquées par la diversité qui caractérisent un grand nombre de sociétés modernes, l'emprunt est parfois si répandu qu'il est difficile de distinguer entre les éléments culturels endogènes et exogènes.

Samba de Roda de Recôncavo de Bahia, Brésil

Encadré 2.1 Le projet de l'UNESCO sur la Route de l'esclave : célébrer les expressions culturelles engendrées par un dialogue forcé

La traite négrière et l'esclavage constituent l'une des pages les plus sombres de l'histoire humaine. Cette entreprise déshumanisante, qui remet en cause les fondements mêmes des valeurs universelles et a été condamnée sans équivoque par la communauté internationale, a cependant contribué à l'élaboration de certaines des formes les plus précieuses de la résistance culturelle de l'humanité à la domination.

Au-delà de son impact économique, le commerce des esclaves a également suscité des interactions importantes entre les peuples d'Afrique, d'Europe, des Amériques, de l'océan Indien, du monde arabo-musulman et de l'Asie, qui ont profondément et durablement transformé leurs cultures, leurs savoirs, leurs croyances et leurs comportements. Le processus interculturel qui a débuté avec la traite négrière se poursuit et continue de transformer l'humanité. C'est la raison pour laquelle le concept de 'route' a été choisi pour illustrer ce flux d'échanges entre peuples, cultures et civilisations qui a transformé les zones géographiques touchées par l'esclavage – interaction sans équivalent, qui a généré des formes de dialogue interculturel d'une importance considérable pour la construction des sociétés modernes.

Monument Zoungbodji, érigé à la mémoire de la Route de l'esclave à Ouidah, au Bénin

En retraçant ces interactions culturelles provoquées par la traite négrière, qui a emporté tant d'Africaines et d'Africains loin de leur pays natal, le projet de la Route de l'esclave contribue à une meilleure compréhension des traditions culturelles, de l'ingéniosité, des savoirs techniques et scientifiques, des savoir-faire et des spiritualités qui ont été transférés d'Afrique vers les Amériques, les Caraïbes, l'Asie, l'océan Indien et le monde arabo-musulman. Le projet met en lumière l'empreinte majeure qu'ont laissée les cultures africaines sur la formation des identités, des cultures et des civilisations du monde, contribution de l'Afrique à la diversité du monde, dont la richesse s'exprime en particulier dans les cultures, les langues, les religions, la musique et la danse créoles.

L'influence de l'art africain, notamment de la musique africaine, est aujourd'hui largement reconnue. Le jazz et d'autres styles de musique afro-américaine, comme le blues, sont apparus dans les années 1890, plus d'un quart de siècle après l'abolition de l'esclavage aux États-Unis. Les rythmes syncopés de cette musique mêlaient les caractères de la musique traditionnelle africaine et de la musique populaire européenne, mais aussi de la musique amérindienne, et reflétaient les mœurs et les situations sociales de la première génération d'Afro-Américains nés hors de l'esclavage.

Le patrimoine africain est également le fondement premier de la samba brésilienne, de la rumba cubaine et du calypso trinidadien. Combinant le savoir-faire des conteurs, des chanteurs et des facteurs d'instruments africains, le calypso comporte d'ordinaire des commentaires à caractère social, généralement sous forme de satire, avec une pulsation contagieuse. Sous l'influence des cultures européennes et nord-américaines et d'autres cultures des Caraïbes, il a ensuite produit le reggae, puis le rap, qui est aujourd'hui la création la plus récente de la musique noire.

Enracinée dans les traditions bantoues d'Angola, la capoeira était utilisée par les esclaves africains du Brésil pour s'entraîner au combat à l'insu de leurs maîtres. Lorsque les autorités coloniales ont découvert sa véritable fonction, elle a été interdite sous peine de mort. La capoeira, qui a continué d'être pratiquée par les esclaves fugitifs créant des villages indépendants, dénommés Quilombos, est restée illégale au Brésil jusque dans les années 1930, où elle a finalement reçu une reconnaissance nationale en tant qu'art martial. Au cours des dernières années, la capoeira a dépassé les frontières du Brésil et sa popularité continue de croître. Selon la Fondation Internationale de Capoeira Angola, elle est aujourd'hui pratiquée dans 74 pays et on recense plus de 1 000 écoles de capoeira sur Internet.

Les esclaves africains ont également apporté leurs traditions spirituelles dans le Nouveau Monde, où elles se sont modifiées pour s'adapter aux conditions de l'esclavage. Alors que l'on croit souvent que le vaudou est originaire d'Haïti, il trouve en réalité ses racines en Afrique de l'Ouest (vaudou signifie 'esprit') et a revêtu de nouvelles formes en Haïti, notamment des éléments de catholicisme, afin de survivre et de résister à l'esclavage. Dans un temple vaudou de Cotonou desservi par un prêtre né en Haïti, on trouve ainsi des cierges, des cloches et une croix, et les dieux s'identifient avec les saints catholiques.

Les Africains esclaves en Amérique ont mélangé les formes musicales africaines avec les hymnes chrétiens d'Europe pour créer les negro-spirituals, dont l'évolution a produit la musique gospel. En Amérique, le gospel et le blues se sont fondus pour produire encore un autre genre populaire connu sous le nom de soul, qui donne également son nom à une cuisine couramment associée aux Afro-Américains dans le sud des États-Unis. La nourriture soul exprime des réponses gastronomiques à la discrimination raciale et à l'oppression économique, et utilise d'une manière créative des produits africains comme la patate douce, l'arachide, le gombo, le dolique et le riz.

Bien que la diversité d'expressions culturelles suscitée par la traite négrière et l'esclavage continue d'influencer nos sociétés au-delà des régions où l'esclavage était pratiqué, la valeur ajoutée de cet enrichissement culturel doit encore être convenablement reconnue comme une partie de la contribution de l'Afrique au patrimoine culturel mondial. C'est là un des objectifs majeurs du projet de la Route de l'esclave lancé en 1994 par l'UNESCO et de la nouvelle stratégie visant à mettre en lumière la présence africaine dans le monde.

Source : UNESCO.

Les *échanges* culturels peuvent se généraliser entre cultures voisines et mutuellement dépendantes. Les Routes de la soie représentaient un cadre commercial commun qui assurait des relations relativement pacifiques entre peuples voisins et favorisait une authentique réceptivité à la différence, qui profitait au développement culturel des populations concernées et permettait d'importants transferts culturels sur de vastes aires géographiques. D'une manière générale, le commerce entre régions culturelles différentes a contribué à l'enrichissement mutuel de l'humanité et à l'interconnexion entre les cultures, pour le bénéfice de tous. Qu'aurait été la révolution scientifique de l'Europe de la Renaissance sans la contribution des sciences arabes, elles-mêmes nourries du patrimoine intellectuel du monde antique ? Les échanges culturels se réfèrent aux nombreuses évolutions collectives et sont à l'origine de la plupart des réalisations de l'humanité ; ils tendent aussi à invalider les revendications à l'exclusivité de quelque civilisation que ce soit.

L'*imposition* culturelle, par la guerre et la conquête, a été une forme majeure d'interaction culturelle à travers les âges. Plus récemment, les processus de colonisation ont imposé la culture occidentale en faisant peu de cas de la valeur et du sens des cultures des populations 'découvertes' ou conquises. Cependant, même dans le cas extrême de l'esclavage, se produisent des processus ponctuels d'enculturation inverse et les pratiques culturelles des populations dominées finissent par être assimilées par la culture dominante (Bhabha, 1994). On trouve aujourd'hui des exemples des interactions culturelles qui en résultent dans toutes les parties du monde touchées par la diaspora africaine (voir encadré 2.1). Bien entendu, l'héritage du passé continue de peser lourdement sur de nombreuses cultures et les processus de mondialisation ont souvent renforcé les inégalités dans le champ culturel. Cependant, l'accès à l'indépendance des populations dominées, les progrès des sciences humaines (en particulier de l'ethnographie) et la reconnaissance de la dimension culturelle des droits de l'homme ont rendu de plus en plus largement possible de parvenir à une valorisation plus juste de cultures jusque-là mal comprises et de penser en termes d'échange authentique entre toutes les cultures.

Aujourd'hui, la mondialisation, le commerce international et l'essor des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des médias permettent des rencontres, emprunts, juxtapositions et échanges culturels plus systématiques. Ce nouveau degré de réceptivité mutuelle entre les cultures ne les placera cependant pas sur un pied d'égalité si nous ne commençons par repenser nos catégories culturelles communes. Les liens transculturels qui se manifestent à travers l'interaction complexe d'identités multiples sont potentiellement de puissants facilitateurs du dialogue interculturel. Quelles que soient les positions adoptées par les diverses parties, ou leur identification avec la culture particulière dont elles pensent être les 'représentantes', l'acceptation d'identités multiples fait que nous nous concentrons moins sur les 'différences' que sur notre capacité commune à interagir et à accepter les rencontres, la coexistence, voire la cohabitation de cultures différentes.

La connaissance des formes d'interaction culturelle dans un pays, une sous-région ou une région est un atout pour identifier les voies et moyens permettant de faciliter le dialogue interculturel. Même lorsqu'une telle interaction a été marquée par l'imposition ou l'oppression, le fait de reconnaître les torts passés et d'en débattre peut, paradoxalement, contribuer à faire en sorte qu'un tel dialogue ne demeure pas inscrit dans une perspective négative. Tout cela suppose une conscience historique et la capacité à s'engager dans un examen critique de différents cadres de référence culturels. La connaissance des interactions culturelles devrait également porter sur les ressources employées par les sociétés et les individus pour bâtir le dialogue, même dans des situations de tension. Faire de ces principes des conventions à respecter est une étape importante pour surmonter les stéréotypes culturels sur la voie du dialogue interculturel.

Un artiste d'Asie centrale au Siège de l'UNESCO

Le stéréotype est une manière pour un groupe de se démarquer d'un 'autre' qui lui est étranger et d'affirmer implicitement sa supériorité. Les stéréotypes portent en eux le risque que le dialogue puisse tourner court face à la différence et que la différence puisse engendrer l'intolérance

2.2. Les stéréotypes culturels et l'intolérance

Les stéréotypes culturels sont omniprésents. Au travail, en classe, dans la presse et dans les médias, ils se perpétuent par des plaisanteries, des anecdotes, des chansons et des images. Si le caractère offensant de ces pratiques est plus ou moins intentionnel, ces simplifications réductrices de l''étranger' n'en sont pas moins grosses de préjugés. Le stéréotype est une manière pour un groupe de se démarquer d'un 'autre' qui lui est étranger et d'affirmer implicitement sa supériorité. Les stéréotypes portent en eux le risque que le dialogue puisse tourner court face à la différence et que la différence puisse engendrer l'intolérance.

De bien des manières, l'émergence des réseaux d'information et de communication facilite les contacts entre des cultures différentes et multiplie les possibilités de connaissance mutuelle. Ce serait néanmoins une erreur que de sous-estimer la ténacité des préjugés et la profondeur du réflexe qui nous pousse à définir notre identité par opposition aux autres. Le dialogue interculturel est nécessaire en tant que correctif permanent à la diversité de nos allégeances culturelles. Les cultures appartenant à des traditions différentes sont particulièrement enclines aux stéréotypes mutuels. Évoquant les attitudes occidentales envers le monde non occidental, Édouard Saïd (1978) a ainsi affirmé que 'l'orientalisme est fondamentalement une doctrine politique imposée à l'Orient parce que celui-ci était plus faible que l'Occident, qui supprimait la différence de l'Orient en la fondant dans sa faiblesse. (…) En tant qu'appareil culturel, l'orientalisme est tout agression, activité, jugement, volonté de savoir et connaissance'. Si tel est le cas, on peut également affirmer que l''occidentalisme' n'est pas moins réducteur de l'identité culturelle occidentale. Les êtres humains sont bien trop prêts à se définir par opposition les uns aux autres, à recourir à des stéréotypes réflexes.

Il existe plusieurs méthodes pour mesurer les stéréotypes qui prévalent dans une société donnée. Les enquêtes d'opinion menées dans différents pays comportent des entretiens au cours desquels on demande aux personnes interrogées de catégoriser les autres en fonction de divers critères – qui vont de la nationalité à des attributs standardisés (tels que 'travailleurs', 'courageux', 'intelligents' ou 'cruels'). Là aussi, cependant, le risque de stéréotype

Figure 2.1 L'Enquête mondiale sur les valeurs et les appartenances géographiques

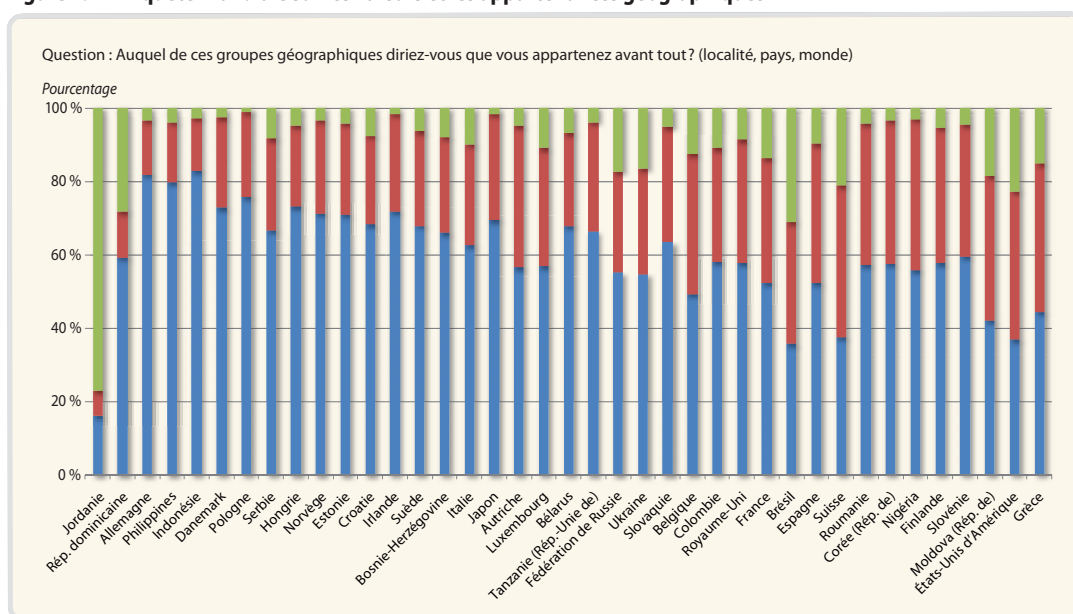

Source : Base de données de l'Enquête mondiale sur les valeurs, 2008.

guette : les préjugés sous-jacents à ces approches (dans le choix des catégorisations ou les termes employés, par exemple), doivent eux-mêmes être remis en question, car les mêmes traits peuvent désigner des réalités différentes dans des langues différentes, et le choix même d'une liste d'attributs est déjà une manière d'influencer la réponse. D'autres méthodes de mesure des stéréotypes et des préjugés recourent, par exemple, à la technique d'enquête par 'reproduction sérielle', consistant à montrer une image à la personne interrogée en lui demandant de la décrire à une autre personne, qui doit à son tour la décrire à une troisième, et ainsi de suite. La reproduction sérielle amplifie le stéréotype de telle sorte qu'elle le rend plus apparent. À un autre niveau, les classifications des recensements nationaux peuvent également être intéressantes pour ce qui est des différentes manières dont la différence est catégorisée.

Les rencontres interculturelles entre les individus, les communautés et les peuples supposent invariablement une certaine tension culturelle, dont les termes dépendent du contexte dans lequel elles se produisent et des systèmes de valeurs mis en jeu. Dans une société multiculturelle, les deux grands axes sur lesquels les choses se jouent sont ceux de la *mémoire* et des *valeurs* (Diène, 2007). Les mémoires particulières des différents groupes, communautés ou peuples constituent la mémoire collective d'une société multiculturelle. Des mémoires concurrentes peuvent être issues d'un conflit latent ou le provoquer – par exemple entre la constitution d'une mémoire nationale par un groupe dominant et les exigences d'autres groupes désireux de voir leur propre mémoire prise en compte. Cela s'applique *a fortiori* aux mémoires concurrentes du colonisateur et des colonisés. La mémoire nationale, formalisée et légitimée par sa place dans les textes de l'histoire nationale et transmise par les systèmes éducatifs nationaux et civiques, conduit souvent au déni, à l'omission ou à la perversion des mémoires spécifiques de certains groupes ou de certaines communautés minoritaires.

C'est souvent dans le domaine des valeurs culturelles, spirituelles ou religieuses que l'identité d'un groupe, d'une communauté ou d'un peuple possède ses racines les plus profondes. La recherche de l'identité peut être ouverte et dynamique, orientée vers une définition

Les rencontres interculturelles entre les individus, les communautés et les peuples supposent invariablement une certaine tension culturelle… Dans une société multiculturelle, les deux grands axes sur lesquels les choses se jouent sont ceux de la mémoire *et des* valeurs

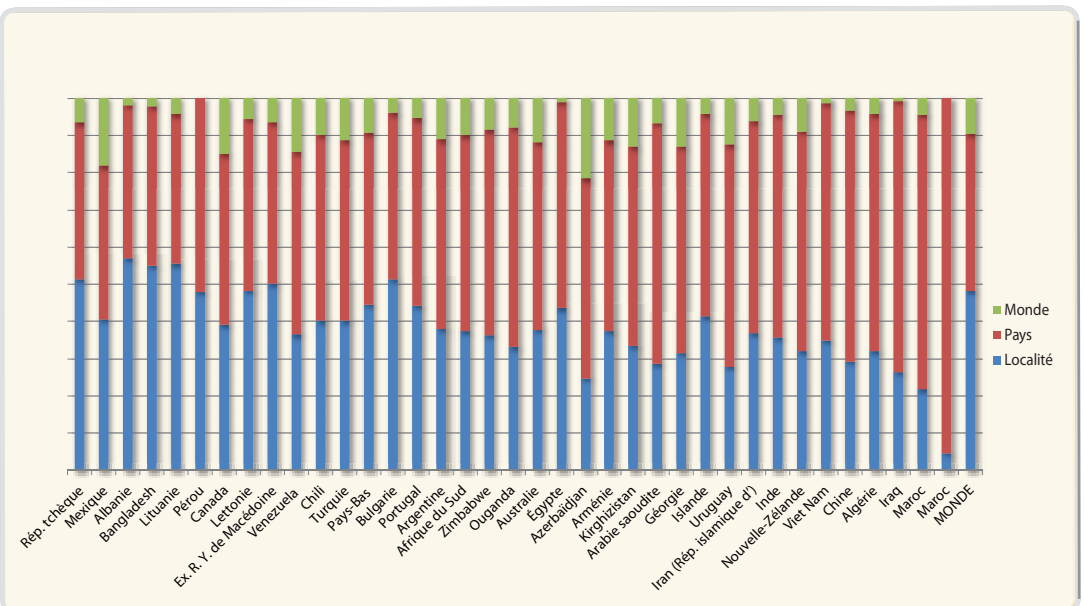

La tension entre des identités différentes peut devenir le moteur d'un renouveau de l'unité nationale, fondé sur une compréhension nouvelle de la cohésion sociale intégrant la diversité de ses composantes culturelles

de soi toujours en train de se faire. Elle peut aussi être rétrospective ou figée en fonction de différences ethniques, voire génétiques, comme l'illustre le nouveau marché des ascendances génétiques[1]. Dans le processus multiculturel, les tensions liées à l'identité se produisent, selon la situation historique et le contexte politique, lorsqu'un groupe ou une communauté impose, intentionnellement ou non, ses valeurs culturelles et spirituelles à d'autres groupes minoritaires, ou lorsqu'un groupe ou une communauté tente de minorer ou de nier les valeurs d'autres groupes ou communautés. Ces tensions identitaires peuvent insidieusement entrer en jeu après plusieurs générations, comme cela se produit parfois dans les banlieues des mégapoles des anciens pays coloniaux, où des formes de discrimination remontant à l'ère coloniale se perpétuent envers certains groupes de populations (Diène, 2007). Le discours civilisateur et prosélyte du colonialisme – auquel font encore écho certaines conceptions du progrès culturel et scientifique – est un exemple particulièrement remarquable d'hégémonie idéologique et politique hostile à la diversité culturelle.

Si l'on ne veut pas que la diversité soit vécue comme une restriction d'identité ou une différence inconciliable, mais qu'elle favorise des interactions dynamiques entre des communautés ethniques, culturelles et religieuses, il est essentiel de promouvoir le dialogue interculturel au sein de chaque société, ainsi qu'au niveau international, en tant qu'il s'agit là de la seule réponse durable aux tensions identitaires et raciales. Le défi culturel auquel est confrontée toute société multiculturelle consiste à concilier la reconnaissance, la protection et le respect des particularités culturelles avec l'affirmation et la promotion de valeurs universellement partagées qui se font jour dans le jeu de ces spécificités culturelles. De fait, comme l'illustrent des enquêtes d'opinion telles que l'Enquête mondiale sur les valeurs (voir tableau 6 de l'Annexe statistique), dans de nombreux pays du monde, lorsqu'on demande à des individus à quel groupe géographique ils ont le sentiment d'appartenir, ils déclarent des identités multiples (voir figure 2.1). Cependant, la tension entre des identités différentes peut devenir le moteur d'un renouveau de l'unité nationale, fondé sur une compréhension nouvelle de la cohésion sociale intégrant la diversité de ses composantes culturelles.

2.3 Les défis du dialogue dans un monde multiculturel

Tout comme elle peut pousser à se retrancher dans des identités séparées, la diversité culturelle peut également être vécue comme une invitation à découvrir l'autre. Il est cependant quelque peu trompeur de parler de *cultures* dans ce contexte, car, en réalité, ce ne sont pas tant les cultures que les *personnes* – individus et groupes, avec leurs complexités et leurs multiples allégeances – qui sont engagés dans le processus du dialogue. Pour être efficace, le dialogue interculturel doit se libérer du concept d'identités exclusives et figées et adopter une vision du monde fondée sur le pluralisme et la multiplicité des affiliations. Il ne suffit pas de reconnaître nos différences : un dialogue authentique présuppose un effort réciproque pour établir et habiter un terrain commun sur lequel la rencontre puisse avoir lieu.

Dans la pratique, cela exige des capacités de négociation et de compromis, alliées à un engagement en faveur de la compréhension mutuelle et déployées dans des contextes culturels très divers, notamment dans les domaines et secteurs évoqués dans la deuxième partie du présent rapport. Une autre exigence, pour un dialogue fructueux, est que le terrain soit aplani et qu'une stricte égalité de statut soit garantie à tous les participants aux initiatives interculturelles. À cet égard, une attention particulière doit être accordée aux besoins et aux attentes des groupes vulnérables et marginalisés, notamment à ceux des peuples autochtones, des très pauvres et des femmes (voir encadré 2.2). Il est essentiel de prévoir de renforcer l'autonomie de tous les participants au dialogue interculturel au moyen d'actions d'amélioration des capacités et de projets inclusifs permettant une interaction sans perte d'identité personnelle ou collective. Le développement de compétences interculturelles, la promotion du dialogue interconfessionnel et la réconciliation de mémoires conflictuelles peuvent être considérées comme les trois principaux défis du dialogue dans un monde multiculturel.

1. La définition des ascendances génétiques consiste à analyser l'ADN d'un individu afin de déterminer sa structure historique à partir de comparaisons avec celle de l'ADN des participants du monde entier et de définir ainsi les racines génétiques de cet individu. Voir le site Web du Projet génographique.

'Fantaisie coréenne', la représentation de deux chefs-d'œuvre coréens du patrimoine immatériel au Siège de l'UNESCO, 2004

Encadré 2.2 'Pourquoi le dialogue entre les cultures n'a-t-il pas fonctionné ?'

Les deux dernières décennies, malgré le nombre croissant de manifestations consacrées au dialogue entre les cultures et les civilisations, semblent avoir été des décennies perdues. La plupart des efforts ont été investis sur un concept trop limité du dialogue, qui reste inscrit dans la logique du scénario du 'choc' prédit par Huntington, fût-ce pour en contester les conclusions. Ce scénario n'a jamais causé de problèmes : il n'est qu'un exemple d'une compréhension limitée, quoique omniprésente, de la culture conçue uniquement comme un patrimoine, et non comme un espace de créativité et de liberté humaines. Certes, les forces culturelles déterminent des attitudes et des comportements, mais ce n'est là qu'une face de la médaille. Cette vision passive de la culture s'enracine dans les traditions de construction nationale issues du XIXe siècle. Le concept correspondant de 'cultures nationales' réduit la dimension créative de la culture à un instrument collectif de cohésion et d'identité nationales. Cette définition est opposée au droit à l'autodétermination culturelle, qui est l'une des valeurs figurant au cœur de toutes les conventions et de tous les accords internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Afin de contenir et de résoudre la crise actuelle des relations culturelles, un certain nombre d'arguments clés doivent être communiqués aux acteurs déjà impliqués dans l'organisation du dialogue entre les cultures ou qui s'y intéressent. Les six arguments qui suivent sont considérés comme particulièrement importants :

1. Les modalités traditionnelles du dialogue entre les cultures, élaborées au cours de la dernière décennie, ont échoué dans une large mesure parce qu'elles se concentraient presque exclusivement sur ce que les cultures et religions ont en commun. La crise actuelle exige un dialogue sur les différences et la diversité.

2. Le manque de connaissance réciproque des questions sensibles liées aux religions et à toute autre croyance est évident. Cette lacune doit être comblée d'urgence. Il faut assurer une information sur le pluralisme religieux à tous les niveaux de l'éducation formelle et non formelle, selon une terminologie qui ne soit pas chargée religieusement, mais accessible à des personnes professant des croyances et des opinions diverses. Cette information doit notamment porter sur des concepts difficiles, comme la question de savoir ce qui est 'sacré', 'saint' ou 'insultant'.

3. Trop souvent, le dialogue a insisté sur les identités collectives (nationales, ethniques ou religieuses) plutôt que sur les identités des individus ou des groupes sociaux. Les forums de dialogue réunissant des 'représentants' de groupes religieux ou ethniques sont contre-productifs et contribuent au scénario du choc des civilisations, au lieu de l'empêcher. Le dialogue entre les cultures doit créer un espace de perception mutuelle et d'appréciation des identités superposées, multiples et dynamiques de chaque individu et de chaque groupe social ou culturel.

4. Il est urgent de renforcer la dimension du dialogue fondée sur les droits de l'homme. Il convient, plutôt que de chercher des valeurs communes à toutes les religions et à toutes les cultures, d'insister sur les valeurs essentielles de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Ce qui a fait l'objet, voilà soixante ans, d'un accord au sein de la communauté internationale, ce ne sont pas des discriminations fondées sur l'origine, la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion ou quelque autre croyance ou opinion que ce soit. Selon la terminologie récente des Nations Unies, toutes les cultures doivent être considérées comme ayant une égale dignité.

5. Il faut promouvoir une tolérance active, supposant le respect mutuel, plutôt qu'une simple acceptation de la diversité.

6. Les appels au boycott d'un peuple entier sont un signal d'alarme. Ils sont révélateurs d'une tendance à l'approfondissement des stéréotypes, d'un désir d'équilibrer la discrimination que l'on ressent par une discrimination à l'encontre des autres, et d'un sentiment selon lequel il y aurait vis-à-vis des autres, en matière de normes, deux poids, deux mesures.

Il nous faut maintenant élaborer un langage commun permettant de comprendre et de respecter les différences culturelles, sans nuire à nos valeurs universelles. Au cours de la dernière décennie, de nombreux éléments d'un tel langage commun ont été élaborés, dont les cinq suivants revêtent une importance particulière :

1. La diversité culturelle entre les pays et au sein de ceux-ci est aussi essentielle pour l'humanité que la biodiversité l'est pour le vivant.

2. Le droit à la différence est un élément essentiel d'une conception de la culture fondée sur les droits.

3. Dans les relations interculturelles, la superposition d'éléments cognitifs et affectifs est la règle, et non pas l'exception.

4. Il est essentiel de déconstruire les systèmes de croyances et de savoirs autoréférents.

5. La liberté d'opinion ou de tout autre croyance n'est pas seulement un droit humain élémentaire, mais elle est également intrinsèque à toute conception humaine de la religion. Imposer une croyance serait une contradiction en soi et pour soi, dans la mesure où le fait d'imposer des valeurs 'revient, en définitive, à les nier' (Jacques Delors).

Il faut faire beaucoup plus encore pour que les citoyens du monde de plus en plus multiculturel qu'est celui du XXIe siècle soient en mesure de connaître, de comprendre et de respecter les différences de leurs expressions culturelles et religieuses.

Source : Schoefthaler, 2006.

Compétences interculturelles

Le dialogue interculturel dépend dans une large mesure des compétences interculturelles. Définies comme l''ensemble complexe de capacités nécessaires pour interagir efficacement et d'une manière appropriée avec ceux qui sont linguistiquement et culturellement différents de soi' (Fantini, 2007), ces capacités sont par nature essentiellement communicationnelles, mais elles supposent également une reconfiguration de nos perspectives et de nos conceptions du monde (voir encadré 2.3). Elles sont les moyens qui rendent possible de passer d'un 'choc' à une 'alliance' des civilisations.

Il existe diverses stratégies pour acquérir des compétences interculturelles et faciliter les rencontres culturelles en vue de la promotion du dialogue interculturel (Bennett, 2009). Un grand nombre de ces stratégies ont été formalisées par des équipes de gestion et de communication interculturelles à partir du vécu de travailleurs migrants et de leurs familles, qui ont dû s'adapter aux réalités de la vie dans et/ou entre deux cultures (UNESCO, 1982 ; Hoffmann, 1989). Le but ultime serait que les compétences interculturelles deviennent un élément indispensable des programmes scolaires dans le cadre plus large d'une initiation à la culture (voir chapitre 4).

Le moyen le plus évident de réduire les conflits et les préjugés entre les groupes est d'accroître les contacts entre les membres de différents groupes, de manière à abattre les frontières et à établir des ponts entre des communautés refermées sur elles-mêmes, favorisant

Encadré 2.3 Les compétences interculturelles : principes fondamentaux

Dans une rencontre interculturelle, les compétences fondamentales sont notamment la capacité à écouter, à dialoguer et à s'émerveiller :

- *L'écoute* est entendue ici comme le fait d''entrer en résonance avec un vécu', comme c'est le cas pour l''observation participante' requise de l'anthropologue pour les études sur le terrain (Sperber, 1985). Robert Vachon (1998) l'a exprimé ainsi :

  'L'interculturalisme (…) consiste à faire l'expérience d'une autre culture, à accepter la vérité d'une autre culture. Il permet ainsi à l'autre culture et à sa vérité de me toucher directement, de me pénétrer, de me changer, de me transformer, non seulement dans mes réponses à une question, mais dans mes questions, mes présupposés, mes mythes mêmes. C'est donc la réunion en moi de deux convictions. Le lieu de cette réunion est le cœur (et non pas la tête), dans une synthèse personnelle qui peut être intellectuellement plus ou moins parfaite. Il n'y a pas de coexistence possible sans une co-insistance, c'est-à-dire sans que chacune pénètre dans le cœur de l'autre. Il s'agit donc d'approcher l'autre de l'intérieur. C'est dans une écoute contemplative de l'autre que l'on commence à voir la possibilité, non seulement de solutions, mais de questions fondamentales radicalement différentes'.

- *Le dialogue* naît de la résonance avec les autres et avec nous-mêmes, qui nous fait prendre conscience de nos dimensions non exploitées, de potentialités autres que celles que nous avons développées (ce qui nous met à l'aise, ou mal à l'aise) et nous fait engager un processus de 'compréhension de l'intérieur'. Comme l'a exprimé Raimon Panikkar (1979), 'je ne serai jamais capable de rencontrer l'autre comme il se rencontre et se comprend lui-même si je ne le rencontre et ne le comprends pas en moi-même et comme moi-même. Comprendre l'autre comme 'autre', c'est, pour le moins, ne pas le comprendre'.

- *L'émerveillement* est la capacité à être touché par la différence, un état d'esprit qui doit être entraîné en permanence, en particulier dans la société de l'information où, paradoxalement, nous croyons que nous savons déjà tout (parce que nous savons que cela existe ou que nous l'avons vu à la télévision ou dans le journal).

  L'émerveillement est une forme d''ouverture active', dans laquelle l'autre n'est pas simplement positionné sur une échelle de différences/ressemblances avec nous. Trop souvent, nous ne parvenons pas à reconnaître l'originalité des autres et les réduisons à une simple image inversée de nous-mêmes, tombant dans le piège de l'essentialisme. Lorsque nous commençons à penser que nous avons acquis des compétences interculturelles, il est très vraisemblable que nous avons en réalité commencé à nous fermer à ce qui se produit réellement et que nous sommes en train de le 'perdre'. L'interculturalité est une découverte permanente, un émerveillement perpétuel, la reconnaissance que l'autre n'est pas un vide à remplir, mais une plénitude à découvrir.

La rencontre interculturelle révèle donc notre propre enracinement, en même temps qu'elle dévoile celui de notre interlocuteur. Il ne peut y avoir de compétence *interculturelle* sans une compétence *culturelle* qui nous permette de prendre conscience du lieu d'où nous parlons, de nos présupposés, de ce qui fait que notre point de vue est différent de celui de l'autre. C'est donc par une distance critique par rapport à soi-même que l'on peut s'ouvrir pour rencontrer l'autre. La rencontre interculturelle consiste en grande partie à surmonter ses propres résistances, à prendre conscience de son ethnocentrisme, voire de son racisme, et à entrevoir la possibilité de choix existentiels radicalement différents. Ce n'est qu'après avoir dépassé le premier choc culturel que l'on commence à comprendre une autre culture et que commence à surgir une image plus complexe de l'autre et de soi-même.

Source : Eberhard, 2008.

ainsi, par la connaissance, une idée plus complexe et plus personnalisée de l'univers d'autrui. Ces stratégies sont efficaces lorsqu'elles remplissent certaines conditions – un statut social équivalent, un contexte positif, une base de connaissances égale et des objectifs raisonnables – et ne cherchent pas à résoudre d'un coup tous les problèmes d'isolement social (Allport, 1954). Sans renoncer à des objectifs plus ambitieux en matière de réduction des écarts sociaux, la stratégie devrait commencer par surmonter les frontières culturelles en se concentrant sur des objectifs concrets et accessibles. L'objectif étant de favoriser une rencontre authentique entre des êtres humains qui, au-delà de leurs différences, partagent des attentes communes, le contact devrait comporter une dimension plus intime et n'être pas considéré comme purement fonctionnel ou circonstanciel. En effet, ce n'est pas tant la connaissance d'autrui qui conditionne le succès du dialogue interculturel que la souplesse cognitive, l'empathie, l'aptitude à désangoisser et la capacité à passer d'un cadre de référence à l'autre (Pettigrew, 1998). L'humilité et l'hospitalité sont également cruciales : 'l'humilité, parce qu'il est impossible de comprendre totalement une autre culture, et l'hospitalité, parce qu'il faut traiter les autres cultures comme de nombreuses sociétés traditionnelles traitent les étrangers : les bras, l'esprit et le cœur ouverts' (Fasheh, 2007).

De nombreuses actions visant à favoriser le dialogue et l'empathie entre jeunes de différentes cultures sont engagées, qui peuvent être aussi bien des projets scolaires et des programmes éducatifs (comme les programmes Children International Summer Village et AMIDEAST) que des programmes d'échanges destinés à réunir des participants de divers horizons culturels pour des voyages d'étude d'un semestre (comme les programmes Erasmus de l'Union européenne et les programmes Scholar Ship). Les projets et initiatives comportant des activités participatives à caractère culturel, artistique et sportif sont une incitation particulièrement efficace au dialogue interculturel, en particulier pour les enfants défavorisés vivant dans des pays touchés par des conflits. De fait, les arts et la créativité témoignent de la profondeur et de la plasticité des relations interculturelles et des formes d'enrichissement mutuel qu'elles incarnent. Parallèlement, ils contribuent à combattre le renfermement des identités et à promouvoir le pluralisme culturel.

L'expérience du programme DREAM en fournit des exemples notables. Créé en 2003, ce programme a mis en œuvre en Afghanistan (Kaboul), au Cambodge (Phnom Penh), à Jérusalem-Est, en Haïti (Pétionville) et au Libéria (Monrovia) des projets visant à aider les enfants des rues à s'exprimer librement dans un environnement sûr et sensibilisé à la culture. L'art, la peinture, le dessin, la danse, la musique, le théâtre, la photographie, l'artisanat et les sports sont considérés comme les moyens permettant de répondre aux besoins fondamentaux des enfants et de leur garantir leurs droits élémentaires, en renforçant leur créativité et leur estime de soi, et en les aidant à travailler sur leurs problèmes et leurs traumatismes personnels (UNESCO-Felissimo, 2008).

Dans les 'villes mondes' qui, dans de nombreuses parties du globe, jouent un rôle de plaques tournantes ou de réseaux pour le multiculturalisme, sont apparus des festivals culturels qui permettent le brassage de différentes cultures et transcendent les barrières qui les séparent – qu'elles soient linguistiques, religieuses ou autre – afin de partager des moments de communion et de divertissement à l'échelle urbaine. Les espaces publics deviennent ainsi des sphères de pluralisme, de

Procession de géants à Douai, France

Ce n'est pas tant la connaissance d'autrui qui conditionne le succès du dialogue interculturel que la souplesse cognitive, l'empathie, l'aptitude à désangoisser et la capacité à passer d'un cadre de référence à l'autre ; l'humilité et l'hospitalité sont également cruciales

Lorsque nous cessons de percevoir les autres en termes figés et unilatéraux, les perspectives de dialogue authentique augmentent significativement : nous ouvrons la possibilité de passer d'un simple compromis entre des positions figées à un enrichissement mutuel sur un terrain commun nouvellement découvert

convivialité et d'interaction. Comme l'a noté Cités et Gouvernements locaux unis (Pigem, 2006), les carnavals, après avoir été négligés, sinon méprisés, entre 1960 et 1980, sont aujourd'hui reconnus comme des activités culturelles authentiques dans lesquelles le patrimoine et la création contemporaine peuvent se rencontrer et évoluer.

Le financement et la promotion de relations interculturelles ont fait progressivement évoluer des fêtes ethniques et culturelles qui existaient depuis longtemps, désormais moins mono-ethniques et exprimant un plus grand pluralisme. La fête du Nouvel An chinois de Vancouver est une bonne illustration de ce phénomène : alors qu'elle célébrait spécifiquement, à l'origine, la culture chinoise, elle met aujourd'hui en valeur les cultures brésilienne, afro-canadienne, japonaise et aborigène. Alors que l''appropriation' des espaces ou des lieux par des communautés culturelles spécifiques demeure une question très litigieuse, certaines villes ont fourni des lieux où les communautés ethniques peuvent être en contact, comme Clissold Park (nord-est de Londres) et Cannon Hill Park (Birmingham) au Royaume-Uni. Par ailleurs, certaines villes ont jugé nécessaire de créer des lieux concrets pour les membres de certaines communautés culturelles, comme Helsinki, où un nouvel 'espace de vie culturel' – la 'Véranda' – a été construit pour abriter des événements culturels en langue suédoise. Quelles que soient les situations particulières, l'efficacité du dialogue interculturel suppose de promouvoir le dialogue entre les individus dans toute la complexité de leurs identités multiples et d'assurer les conditions nécessaires à l'égalité entre eux. Ce dernier point supposant que toutes les parties reconnaissent la dignité et la valeur des cultures concernées, il nous faut réfléchir sur les situations spécifiques auxquelles sont confrontés les groupes vulnérables et marginalisés.

À tous ces égards, la promotion du dialogue interculturel converge d'une manière significative avec l'approche fondée sur les 'identités multiples'. Celle-ci désigne non seulement la possibilité que des allégeances coexistent, mais également la possibilité pour ces dernières d'évoluer sans que l'on perde son sentiment d'enracinement. Le dialogue est ouverture, mais il n'est pas perte de soi. Comme l'a exprimé Raimon Panikkar (1979) :

> *Le dialogue consiste fondamentalement à m'ouvrir à autrui, afin qu'il puisse parler et révéler mon mythe, que je ne puis connaître moi-même parce qu'il m'est transparent, évident. Le dialogue est une façon de me connaître et de dégager mon point de vue d'autres points de vue et de moi-même, car il est fondé si profondément dans mes propres racines qu'il m'est totalement caché (…). Le dialogue voit autrui, non comme une aide extrinsèque, accidentelle, mais comme l'élément personnel indispensable dans notre recherche de la vérité, car je ne suis pas un individu dont l'autonomie irait de soi (…). Le dialogue cherche la vérité en faisant confiance à l'autre, tout comme la dialectique poursuit la vérité en faisant confiance à l'ordre des choses, à la valeur de la raison et des arguments de poids.*

Lorsque nous cessons de percevoir les autres en termes figés et unilatéraux, les perspectives de dialogue authentique augmentent significativement : nous ouvrons la possibilité de passer d'un simple compromis entre des positions figées à un enrichissement mutuel sur un terrain commun nouvellement découvert.

Le dialogue interconfessionnel

Le dialogue interconfessionnel – conçu comme englobant à la fois les traditions spirituelles et animistes, et les religions – est une dimension cruciale de la compréhension internationale et, partant, de la résolution des conflits ; il est indissociable d'un débat critique sur les droits de toutes les parties prenantes en matière de liberté de conviction et de conscience (voir chapitre 8 sur la médiation religieuse en faveur de la cohésion sociale). Les convictions religieuses et spirituelles marquent invariablement les affiliations culturelles, même si elles définissent rarement une culture dans sa totalité. La religion figure donc désormais à l'ordre du jour d'une communauté internationale désormais consciente que la mauvaise compréhension et l'ignorance de la religion ne font qu'accroître les tensions et raviver le communautarisme. L'absence d'enseignement scolaire sur les aspects historiques et sociologiques des religions ou le fait qu'une seule religion prédomine dans l'instruction religieuse peuvent également se traduire par un manque de compréhension entre individus et groupes appartenant à différentes religions ou ayant des convictions non religieuses. Un tel manque de

compréhension peut également donner lieu à un manque de sensibilité vis-à-vis des expressions et événements religieux, ainsi que vis-à-vis des symboles et signes religieux, qui peuvent alors être mal utilisés (UNESCO, 2007b).

Pour certains, le dialogue interconfessionnel est intrinsèquement problématique. C'est là cependant négliger la multitude d'interactions qui se sont produites, durant quatre millénaires, entre religions et autres traditions philosophiques et culturelles. Ainsi, les archéologues israéliens font remonter la Bible au VII[e] siècle avant l'ère chrétienne et la relient à des événements historiques particuliers. Le mithracisme montre de curieuses similitudes avec le christianisme, et la pensée de Parménide peut avoir été nourrie par des contacts avec des moines tibétains (Hulin, 2001). De telles interactions sont souvent cachées d'un point de vue sectaire, comme si une religion était en quelque sorte amoindrie lorsqu'on peut la replacer dans un contexte historique ou si l'on peut montrer qu'elle reflète l'état des connaissances à un moment particulier ou qu'elle a bénéficié d'échanges avec d'autres systèmes de croyances. En fait, l'ouverture au dialogue est, pour une croyance, une marque de capacité d'adaptation, qui montre qu'elle ne sort pas diminuée de la confrontation avec des points de vue opposés, ni même de la mise en question de ses axiomes fondamentaux. C'est la raison pour laquelle le dialogue interconfessionnel ne doit pas se restreindre à des échanges institutionnels entre des personnalités ayant un rôle d'autorité ou de représentation. De fait, tant qu'il est conçu comme un dialogue entre des autorités représentatives des principales religions, des difficultés ne peuvent manquer de se faire jour, car toutes les grandes religions ne possèdent pas nécessairement des autorités représentatives, et ce ne sont pas les religions elles-mêmes, mais les personnes qui les confessent, qui devraient interagir et, au bout du compte, s'engager dans le dialogue (UNESCOCat, 2008).

Des réseaux informels, au niveau local ou communautaire, peuvent jouer un rôle précieux pour concilier différents points de vue, en particulier lorsqu'on y trouve des personnes qui ont pu, dans le passé, être exclues du dialogue interconfessionnel, comme les femmes et les jeunes. L'enseignement de différentes religions, différents systèmes de croyances et différentes traditions spirituelles est essentiel pour abattre les murs de l'ignorance, souvent étayés par un pseudo-savoir qui enferme les diverses communautés dans des univers hermétiques. S'il est inévitable que l'enseignement de l'histoire des religions prenne place dans un contexte culturel particulier, l'approche adoptée doit être inclusive et, dans l'idéal, ne pas se borner aux traditions monothéistes. En ce sens, il est nécessaire de favoriser les compétences et les savoir-faire en matière de dialogue interreligieux dans un contexte plus large d'approfondissement de la compréhension interculturelle. Dans cet esprit, l'UNESCO insiste sur le renforcement des capacités, qui suppose l'élaboration de matériels pédagogiques liés au dialogue interreligieux, en partenariat avec les chaires régionales de l'UNESCO, la Coalition d'Oslo et le Réseau culturel des femmes d'Asie centrale (formation de formateurs, diffusion des actes des différentes conférences organisées sur cette question, préparation et publication de matériels didactiques, etc.). Le renforcement de la base de connaissances disponibles pour la promotion du dialogue interreligieux est également important. Un cours de formation pour adultes a ainsi été élaboré à l'université de Genève ; bien qu'initialement destiné aux journalistes, il a, au cours des trois dernières années, été ouvert aux personnes qui sont en contact avec d'autres cultures et confessions. Dans le même esprit, un manuel destiné aux jeunes et consacré aux aspects culturels et rituels du christianisme et de l'islam, offrant une description objective et détaillée de chaque religion et expliquant leurs symboles et leurs significations, a été élaboré au Liban.

Réconcilier des mémoires conflictuelles

Tout au long de l'histoire, des mémoires divergentes ont été à l'origine de nombreux conflits. Les différentes formes de préservation et de transmission institutionnelles de la mémoire (archives d'État, musées, médias, manuels scolaires) tendent à incarner des visions différentes du passé, ayant chacune sa logique, ses protocoles et ses points de vue propres. Les États détiennent souvent un monopole historique sur ces références et témoignages, qui a souvent tendance à être réducteur pour ce qui concerne les autres cultures. Les cultures traditionnelles, en particulier, ont subi cette forme d'appropriation de leur histoire. La voie de la réconciliation – qui peut supposer des actes de repentance, voire de compensation – est un processus de dialogue actif, qui exige que les interlocuteurs examinent d'autres points

L'enseignement de différentes religions, différents systèmes de croyances et différentes traditions spirituelles est essentiel pour abattre les murs de l'ignorance, souvent étayés par un pseudo-savoir qui enferme les diverses communautés dans des univers hermétiques

Femme priant, République démocratique populaire lao

Le système de divination Ifa, qui est pratiqué au sein des communautés Yoruba (et par la diaspora africaine aux Amériques et aux Caraïbes), Nigéria

Mettre en valeur des 'lieux de mémoire', sites matériels conçus pour le dialogue entre communautés possédant des mémoires opposées, peut également contribuer à la réconciliation d'après-conflit

de vue afin d'affirmer la possibilité de revendications concurrentes. Certaines initiatives internationales, telles que le projet 'La Route de l'esclave', mis en œuvre par l'UNESCO, s'attachent à faciliter de telles formes de réconciliation. Dans certains cas, les États eux-mêmes ont engagé ces procédures en reconnaissant la souffrance d'un groupe de population particulier, comme l'ont fait l'Australie et le Canada vis-à-vis de leurs communautés autochtones. Un élément clé du dialogue interculturel est la construction d'une base de mémoire commune et partagée, reconnue et acceptée par toutes les parties concernées. S'engager dans un tel dialogue peut exiger des participants qu'ils admettent leurs fautes, débattent ouvertement de mémoires rivales et fassent des compromis dans l'intérêt de la réconciliation et de l'harmonie sociale.

En un temps où, dans de nombreux environnements multiculturels, les conflits de mémoire compromettent la cohésion sociale, il est urgent de remettre en perspective les histoires divergentes. Diverses tentatives ont été faites pour transcender les mémoires rivales par la définition d'un cadre narratif historique commun, que ce soit dans des situations où le conflit a été résolu ou dans des cas où il vient de s'achever ou se poursuit (voir encadré 2.4).

Il nous faut réfléchir soigneusement aux manières d'intégrer le dialogue interculturel dans les stratégies de prévention des conflits ou d'y recourir dans des situations de post-conflit. À défaut d'accorder à cette question l'attention qui convient, les souvenirs douloureux – d'un 'passé qui ne passe pas' – peuvent conduire à la reprise ou à l'aggravation du conflit. Comme l'a souligné Paul Ricœur (2003), l'occultation d'un crime ou d'un conflit (*amnesia*) se traduit au bout du compte par un retour de mémoire (*anamnesis*), et il importe de veiller à ce que cela ne se traduise pas par la cristallisation de conflits de mémoires (*hypermnesis*). La présence d'un *médiateur* peut parfois réconcilier des mémoires conflictuelles d'un même événement chez ceux qui ont vécu le conflit dans des camps opposés, même dans des cas où les divergences semblent inconciliables. Cette question prend une importance particulière lorsque des fractures mémorielles se produisent au sein d'un même pays.

Dans les années 1990, l'Afrique du Sud a inventé un nouveau modèle pour traiter les traumatismes causés par l'apartheid : les commissions Vérité et Réconciliation, conçues pour refonder le nouvel État sud-africain sur les bases d'une mémoire partagée tout en permettant aux mémoires réprimées de revenir au jour. La réconciliation est ainsi devenue une entreprise collective dans laquelle aucune communauté ou groupe ne pouvait se représenter comme totalement innocent. Ce modèle, bien qu'il n'ait entraîné aucune réparation de la part des anciens tortionnaires, a été imité par d'autres États sortant d'une situation de guerre civile, notamment par certains pays d'Amérique centrale. Au lendemain des guerres civiles et des massacres ethniques au Rwanda, les processus de réconciliation nationale (distincts des actions internationales engagées pour juger les responsables du génocide) ont notamment supprimé la mention des groupes ethniques hutu et tutsi sur les cartes d'identité, instauré la célébration d'une journée nationale de commémoration (le 7 avril) et mis en place en 2002 les *gacacas*, tribunaux traditionnels destinés à promouvoir la réconciliation et la justice en jugeant les accusés en présence de leur famille et de leurs voisins (Anheier et Isar, 2007).

Mettre en valeur des 'lieux de mémoire', sites matériels conçus pour le dialogue entre communautés possédant des mémoires opposées, peut également contribuer à la réconciliation d'après-conflit. En Afrique du Sud, la prison de Robben Island, où ont été détenus la plupart des responsables de l'African National Congress, dont Nelson Mandela, et qui a été proclamée site du Patrimoine mondial par l'UNESCO en 1999, manifeste le potentiel éducatif de tels sites. Trop souvent, cependant, parce qu'il est considéré comme un patrimoine ennemi, un site ou monument peut être menacé de destruction, comme cela a été le cas pour le pont de Mostar, en Bosnie, ou pour les bouddhas de Bamyan, en Afghanistan. Dans ce contexte, le concept de 'patrimoine naturel et culturel commun' inscrit dans la Convention du patrimoine mondial de 1972 (UNESCO, 1972) conserve toute sa pertinence. Il démontre que ce qui nous distingue peut également devenir ce qui nous unit, et que contempler ensemble ce qu'ont réalisé des cultures et des civilisations très différentes peut renforcer le sentiment de notre humanité commune.

La Convention du patrimoine mondial de 1972 démontre que ce qui nous distingue peut également devenir ce qui nous unit, et que contempler ensemble ce qu'ont réalisé des cultures et des civilisations très différentes peut renforcer le sentiment de notre humanité commune

Encadré 2.4 La réconciliation autour d'un récit commun : les initiatives de révision des manuels scolaires

Lorsque le temps a estompé la mémoire de la guerre, il devient possible d'envisager la rédaction d'une histoire commune. Certains États ont ainsi lancé des initiatives bilatérales ou multilatérales visant à intégrer le point de vue de leur ennemi d'hier dans les manuels scolaires et à réduire les préjugés causés par l'ignorance mutuelle.

En 2002, en Asie de l'Est, une expérience novatrice a associé la Chine, la République de Corée et le Japon pour la création du 'Forum pour la connaissance historique et la paix en Asie centrale', réunissant un certain nombre d'institutions de recherche publiques ou parapubliques, d'historiens et d'enseignants du secondaire issus de ces trois pays en vue de rédiger un manuel d'histoire commun. Les chapitres ont été répartis entre trois auteurs, issus de chacun des trois pays ; chaque auteur était libre d'exprimer le point de vue et les conceptions divergentes de son pays avant l'introduction des modifications nécessaires pour l'élaboration d'un texte commun. Trois réunions internationales ont été organisées durant ce processus : l'une à Nanjing en 2002, une autre à Tokyo en 2003 et la troisième à Séoul en 2004. Dans l'intérêt de l'intégration de l'Asie de l'Est, les histoires nationales et les phases principales de l'histoire internationale (comme la 'guerre de Corée' ou le rôle des États-Unis ou de l'URSS) ont généralement été exclues de l'entreprise. Conçu comme un manuel scolaire, l'ouvrage fait une place au problème de la mémoire, citant le témoignage de nombreuses victimes et évoquant un certain nombre de lieux de mémoire (musées, monuments, commémorations). Publié en 2005, le manuel a rencontré un grand succès populaire : le tirage initial de 20 000 exemplaires a été épuisé en deux jours et, un an après la publication, 110 000 manuels révisés avaient été vendus en Chine, 50 000 en République de Corée et 70 000 au Japon.

Une initiative comparable a été lancée en Europe en 2003, associant la France et l'Allemagne à l'occasion du 40e anniversaire du traité franco-allemand de l'Élysée, et a fait l'objet d'une promotion intense de la part des institutions éducatives des deux pays. En septembre 2006, les écoles françaises et allemandes ont pu utiliser un manuel commun, publié conjointement dans les deux langues et rédigé en une dizaine de mois par une équipe franco-allemande d'une dizaine de professeurs d'histoire. Chaque chapitre croise les perspectives française et allemande ayant fait l'objet d'un consensus au terme de multiples débats et d'analyses terminologiques critiques. À la suite du succès du manuel publié en 2006, dont plus de 75 000 exemplaires ont été vendus de part et d'autre du Rhin, un deuxième volume a été publié en 2008.

Même lorsque les conflits perdurent, des progrès sont réalisés, en différentes parties du monde, dans l'élaboration de manuels présentant une double histoire, comme l'illustre le travail du Peace Research Institute in the Middle East (PRIME), créé en 1998 à la suite des accords d'Oslo. Depuis 2002, un groupe associant des professeurs d'histoire israéliens et palestiniens, sous la supervision de deux historiens des universités de Jérusalem et de Bethléem, a produit trois livrets destinés à être utilisés dans les lycées palestiniens et israéliens, présentant la vision contradictoire de l'histoire qu'ont les deux groupes. Chaque page est divisée en trois parties : une section pour chacun des deux textes israélien et palestinien et une troisième section, vierge, à remplir par l'élève israélien ou palestinien. Comme l'explique Sami Adwan, cofondateur du PRIME avec Dan Bar-On, si 'les dates sont les mêmes, l'interprétation est très différente de part et d'autre' (Chen, 2007). Intitulé *Histoire de l'autre*, le livret a été traduit en anglais, en français, en espagnol, en allemand, en italien, en catalan et en basque, et, pour ne parler que de la France, 23 000 exemplaires ont été vendus.

Cet exemple a également été suivi dans d'autres sociétés touchées par des conflits ; on citera notamment l'initiative du Centre pour les droits de l'homme et la résolution des conflits de l'université de Skopje (Macédoine), qui a publié en parallèle des textes macédoniens et albanais. De telles initiatives sont des premières étapes essentielles du processus de réconciliation.

Source : Giacone, 2007.

2.4 Renforcement de l'autonomie

Aplanir le terrain pour les rencontres culturelles et garantir l'égalité de statut et de dignité à tous les participants aux actions de promotion du dialogue interculturel suppose de reconnaître l'ethnocentrisme dont procédait jusqu'alors l'attitude de certaines cultures. Au cœur des nombreux problèmes qui apparaissent dans ce contexte se trouve l'idéologie occidentale de transparence du savoir, incapable de rendre justice à des systèmes de pensée qui reconnaissent à la fois des savoirs 'exotériques' et 'ésotériques' et consacrent des processus d'initiation permettant de traverser les frontières qui séparent ces savoirs. Cette question s'est posée récemment, par exemple, dans le domaine de la muséographie, à propos de l'exposition au public d'objets rituels du Vanuatu au Musée du Quai Branly, à Paris. Avant l'inauguration de l'exposition, il a fallu construire des zones de visites différentes pour les hommes et les femmes, afin de sauvegarder le 'pouvoir' de certains objets sacrés, comme l'exige la tradition sur leur lieu d'origine (Huffman, 2007). C'est là une illustration des sensibilités particulières qui s'attachent aux ressources culturelles et du dialogue nécessaire pour prendre en compte les systèmes de valeurs intégrés dans les pratiques qui les entourent.

Danse Mbende Jerusarema, un type de danse populaire pratiqué dans le Zimbabwe oriental par les Zezuru Shona

La cartographie culturelle ou communautaire (qui a commencé avec les populations autochtones inuit dans les années 1970) peut contribuer d'une manière significative à atteindre le double objectif consistant à rendre visibles le patrimoine immatériel et les savoirs locaux/autochtones des différentes communautés et à faire en sorte que cette démarche soit appropriée et pertinente en permettant aux dépositaires de ces savoirs de s'exprimer en confiance, sans craindre d'en être dépossédés. Généralement employée lorsque les communautés ont besoin de négocier leurs territoires et leurs droits (pour ce qui concerne notamment l'accès aux ressources naturelles, leur maîtrise et leur utilisation), la cartographie culturelle permet à des groupes culturels non dominants ou marginalisés d'être pleinement représentés dans un contexte de dialogue interculturel et de respect mutuel. Diverses formes et méthodologies de cartographie culturelle se sont développées à travers le monde (plus fréquemment en Amérique latine et en Asie du Sud et du Sud-Est qu'en Afrique), permettant d'exprimer les innombrables niveaux de relations unissant les mondes naturel, mental et spirituel : il existe ainsi une large gamme de techniques et d'activités qui peuvent être aussi bien des approches communautaires participatives de l'identification et de la documentation des ressources et activités culturelles locales que l'utilisation d'outils d'information novateurs et complexes tels que les systèmes d'information géographique (SIG) ou la modélisation en 3D (voir encadré 2.5). La 'carte' qui en résulte peut être de nature anthropologique, sociologique, archéologique, généalogique, linguistique, topographique, musicologique et/ou botanique et représente souvent une matrice combinant simultanément plusieurs de ces éléments[2].

En tant qu'exercice de dialogue entre générations ou entre sous-groupes au sein d'une communauté, la pratique de la cartographie participative est également une occasion de renforcer la communication et les processus de collaboration dans le cadre de l'analyse des problèmes spatiaux et des décisions y afférentes, lors de la production de maquettes à l'échelle qui se sont révélées particulièrement commodes d'utilisation. Cette démarche facilite la réflexion d'une communauté sur ses traditions, ses ressources et ses institutions culturelles spécifiques et sur leur mode de transmission intergénérationnelle, et contribue à faire en sorte qu'elle soit mieux armée pour défendre ses droits et ses intérêts, revitalisant ainsi ses identités et ses ressources culturelles.

Le dialogue interculturel doit notamment être sensible au fait que toutes les communautés ne vivent pas la mondialisation – et n'y réagissent pas – de la même manière. Les peuples autochtones, par exemple, la verront probablement comme l'exacerbation de tendances – comme le fait que les industries d'extraction empiètent sur leur territoire – qui érodent leurs modes de vie et leurs moyens de subsistance traditionnels. Dans le même temps, la mondialisation et les réseaux mondiaux favorisent l'émergence de mouvements autochtones au niveau international, permettant à la mémoire collective de la domination et de la lutte de jouer un rôle d''arme idéologique' à l'appui des revendications portant sur les terres et les ressources ancestrales et sur l'autodétermination du développement (voir chapitre 1). Les militants autochtones se sont donc fortement

2. L'UNESCO a soutenu de nombreux projets participatifs de cartographie, notamment le projet du San Institute d'Afrique du Sud avec la communauté khomani san, le projet PROCEED avec les Pygmées du Gabon, l'Institut de recherche pour la culture de Mindanao avec les cultures autochtones philippines (Mamanua, Higaunon, Manobo, Manobo de l'Est, Banwaon et Subanen) ; le projet du Buffalo Trust avec le peuple kiowa de l'Oklahoma et le projet engagé avec la communauté iruitu de Bolivie.

Encadré 2.5 **Voir le monde par les yeux des chasseurs-cueilleurs : modélisation tridimensionnelle participative chez les peuples autochtones ogiek du Kenya**

Dans le cadre d'un projet mis en œuvre en 2006-2008 en vue de 'renforcer le réseau régional est-africain des systèmes de cartographie et d'information' (ERMIS-Africa), un exercice de modélisation tridimensionnelle participative (P3DM) a eu lieu en août 2006 dans le village de Nessuit (district de Nakuru, Kenya) à l'issue d'une période de préparation de dix mois à laquelle ont participé les Ogiek, qui sont traditionnellement l'une des plus importantes communautés de chasseurs-cueilleurs d'Afrique de l'Est. Adoptant une méthode pleinement participative et s'appuyant sur les expériences de P3DM menées dans d'autres régions du monde, en particulier en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, cet exercice était le premier de cette nature en Afrique.

Durant les 11 jours qu'a duré l'exercice de cartographie, les membres des communautés locales (notamment les écoliers, les enseignants et environ 120 anciens – hommes et femmes – délégués par les 21 clans ogiek), des animateurs et des personnes en cours de formation à l'échelle nationale et internationale ont débattu des techniques d'organisation et des pratiques de la P3DM, bâti une maquette tridimensionnelle à l'échelle et géoréférencée, composé la légende de la carte et extrait ces données par photographie numérique. La numérisation sur écran, la vérification sur le terrain et la production de cartes thématiques ont eu lieu au cours des mois suivants. L'exercice a permis la construction d'une solide maquette tridimensionnelle, à l'échelle de 1/10 000, de l'est du complexe forestier de Mau, couvrant une superficie totale de 576 km^2, et de décrire l'environnement biophysique et culturel local des années 1920, qui présentait, entre autres caractéristiques, une couverture forestière très dense, un réseau fluvial permanent s'écoulant depuis des captages en amont et une grande densité de ruches. La décision de donner une représentation concrète du paysage des années 1920 s'explique par le fait que c'est à ce moment que Nessuit est devenu à la fois un site d'activité missionnaire coloniale et d'industrie forestière – activités auxquelles se sont ajoutées par la suite des pratiques d'exploitation du complexe forestier de Mau, ouvertement ou tacitement acceptées, qui se sont traduites par de graves catastrophes écologiques, un appauvrissement de la forêt et de la biodiversité correspondante et, par voie de conséquence, la destruction des paysages naturels et culturels des Ogiek.

Bien que les exercices de cartographie communautaire présentent de nombreux éléments intéressants, on a pu affirmer que l'élaboration collaborative de la légende des cartes était le processus essentiel, conditionnant la qualité de l'exercice et de ses résultats, car elle permet à la connaissance qu'ont de l'espace les communautés locales de s'exprimer d'une manière à la fois objective et distincte du cadre intellectuel dominant des cartes 'officielles'. L'élaboration de la légende a exigé d'intenses débats entre les anciens avant de trouver des accords entre les clans sur la dénomination et la description de la 'perception traditionnelle qu'ont les Ogiek du territoire et de ses systèmes écoculturels' et de pouvoir définir et coder des unités territoriales culturellement acceptables. Ce processus a bénéficié d'un accompagnement compétent, qui a commencé par des consultations individuelles et s'est poursuivi en groupes de discussion thématiques, recourant même à des contes afin de corriger les défauts résultant des différentes définitions des unités territoriales. Une matrice a été utilisée pour permettre aux anciens des différents clans de parvenir à un consensus, ou du moins à une compréhension commune de la terminologie et de la catégorisation des zones. De nouveaux éléments de légende ont été ajoutés, actualisés et reformulés ; de nouvelles peintures et de nouveaux codes ont été aussi créés pour saisir pleinement la diversité de la vision du monde des Ogiek.

La maquette finale présente des centaines d'étiquettes signalant les toponymes, les noms des rivières et plans d'eau et la classification des clans. L'exercice de cartographie tridimensionnelle s'est révélé une excellente manière de permettre à des gens de tous âges de se pencher sur leur territoire et sur leur patrimoine dans un environnement collégial stimulant et motivant, et un catalyseur permettant de mobiliser la mémoire et de créer des représentations visibles et tangibles des paysages naturels en vue de la transmission d'une sagesse, de connaissances et de valeurs essentielles.

Source : Rambaldi *et al.*, 2007.

engagés dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de la *Convention sur la diversité biologique* et de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, et ont contribué à assurer l'adoption, le 13 septembre 2007, de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui est aujourd'hui la principale référence pour la formulation de politiques et de législations nationales relatives aux droits des peuples autochtones (comme la loi sur les droits des peuples autochtones adoptée par les Philippines en 1997). Cette Déclaration sert également de cadre aux principes de l'engagement du PNUD avec les peuples autochtones (PNUD, 2001), à la politique opérationnelle de la Banque mondiale relative aux peuples autochtones (2006) et à la politique de la Banque asiatique de développement relative aux peuples autochtones (1998). En outre, depuis l'adoption de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, celle-ci a été citée dans un jugement rendu par la Cour suprême du Belize dans un procès intenté par les Mayas au Gouvernement du Belize, et a servi de fondement, en Bolivie, à la *loi nationale 3760 sur les droits des peuples autochtones*, comme l'a annoncé le Président Evo Morales le 7 novembre 2007 (Tauli-Corpuz, 2007).

Dans de nombreux contextes sociaux, les femmes peuvent également être comptées parmi les 'voix nouvelles' qui ont un rôle spécifique à jouer dans la

promotion de la diversité culturelle. Les femmes sont des agents clairement identifiables du changement culturel, car ce sont souvent elles qui sont engagées dans les processus impliquant la validation et la réinterprétation des significations et des pratiques culturelles. Le rôle des femmes en tant que 'porteuses de valeurs' dans la transmission à leurs enfants de la langue, des codes éthiques, des systèmes de valeurs, des croyances religieuses et des structures comportementales s'accroît encore du fait de leur rôle de 'créatrices de valeurs' (la théorie féministe ayant contribué à cette évolution). La reconnaissance des identités multiples des groupes et des individus permet aux femmes non seulement de contester de l'intérieur les conceptions majoritaires ou dominantes, mais aussi d'appartenir à d'autres groupes, et même de sortir volontairement de leur communauté d'origine. La diversité culturelle est ainsi liée à la reconnaissance du rôle des femmes comme agents autonomes de la construction de leurs identités.

Un obstacle majeur qui reste à surmonter est l'omniprésence de la discrimination entre les sexes et des stéréotypes qui subordonnent les femmes à des interprétations des traditions culturelles et de la religion dominées par les hommes. Les femmes expriment de plus en plus largement, et avec une insistance croissante, leur exigence d'avoir accès à la sphère publique et de jouir pleinement de leurs droits civils et politiques. D'autres exigences portent sur l'égalité entre les sexes dans la sphère privée, où les femmes ont souvent fait l'objet d'une discrimination juridique, le droit de la famille admettant implicitement ou explicitement que la famille traditionnelle, dont le chef est un homme, est la forme naturelle du ménage. L'inégalité entre les sexes est multidimensionnelle et se manifeste dans tous les domaines de la vie sociale (notamment au foyer, sur le marché du travail ou en matière de propriété) et interagit avec d'autres formes d'inégalités (notamment raciales, sociales, économiques ou fondées sur l'âge). Les questions liées à la promotion du rôle de la femme dans l'ouverture de nouvelles voies de dialogue interculturel ont été mises en relief dans la *Déclaration de Douchanbé* sur 'le rôle de la femme dans le dialogue interculturel en Asie centrale' (UNESCO, 2003) et dans la *Déclaration de Bakou* sur 'le développement du rôle des femmes dans le dialogue interculturel' (UNESCO/ISESCO, 2008).

Des tensions peuvent se faire jour entre le plaidoyer en faveur de l'égalité entre les sexes et les revendications formulées au nom de la diversité culturelle. On peut certes affirmer, en termes généraux, qu'il faut tenir compte des 'contextes de choix', mais, dans certains cas, 'il existe d'évidentes disparités dans l'équilibre des pouvoirs entre les sexes, de telle sorte que les plus puissants (...) sont ceux qui se trouvent généralement en position de déterminer et d'exprimer les croyances, les pratiques et les intérêts du groupe. Dans de telles situations, les droits du groupe peuvent être – et sont souvent – antiféministes' (Benhabib, 2002 ; Song, 2005). Dès lors, accepter les revendications du 'groupe' reviendrait à commettre une injustice envers les femmes concernées, qui pourraient fort bien contester les valeurs et les modes de vie du groupe et, plus précisément, le statut, le rôle et les droits qui leur sont accordés. Bref, les droits des groupes invoqués au nom de la diversité culturelle ne sauraient prendre le pas sur des droits humains fondamentaux, comme c'est parfois dramatiquement le cas avec les mutilations génitales féminines ou l'infanticide visant les filles.

La clé d'un dialogue interculturel réussi est dans la reconnaissance de l'égale dignité des participants. Cela présuppose la reconnaissance – et le respect – des diverses formes de savoir et de leurs modes d'expression, des coutumes et des traditions des participants et des efforts engagés pour créer, sinon un contexte culturellement neutre de dialogue, du moins un contexte culturellement neutralisé, qui permette aux communautés de s'exprimer librement. Bien que le dialogue interculturel ne puisse espérer régler à lui seul tous les conflits non résolus dans les domaines politique, économique, social et historique – car il existe des divergences sur des présupposés moraux dont les individus et les groupes ne sont pas disposés à débattre –, aucun effort ne doit être épargné en ce sens.

La clé d'un dialogue interculturel réussi est dans la reconnaissance de l'égale dignité des participants

Un homme du 'lieu culturel du Sosso Bala', Guinée

Toutes les cultures sont – et ont toujours été – en continuelle évolution et procèdent d'influences multiples, tant externes qu'internes, à travers l'histoire

Conclusion

Tous les efforts visant au dialogue interculturel doivent reposer sur le présupposé que toutes les cultures sont – et ont toujours été – en continuelle évolution et qu'elles procèdent d'influences multiples, tant externes qu'internes, à travers l'histoire. De ce point de vue, les traits ou les identités perçus comme figés et qui semblent nous isoler les uns des autres et porter en germe les stéréotypes, la discrimination ou la stigmatisation ne doivent pas être considérés comme des obstacles au dialogue, mais comme le terrain même sur lequel ce dialogue peut s'engager. De nouvelles initiatives en vue du dialogue interculturel ont été lancées au cours des dernières années, comme la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies de 2010 comme Année internationale du rapprochement des cultures et la proposition de faire des années 2011-2020 une décennie des Nations Unies pour le dialogue et la coopération interreligieux en vue de la paix.

Les capacités interculturelles peuvent être développées en tant qu'outils pour contribuer à aplanir le terrain des rencontres entre des individus issus de cultures différentes, sur la base d'une stricte égalité des droits et de la conscience que ce ne sont pas tant des cultures que des *personnes* – individus et groupes, avec leur complexité et leurs allégeances multiples – qui sont engagés dans le processus de dialogue. Le succès du dialogue interculturel tient moins à la connaissance des autres qu'aux capacités fondamentales d'écoute, de dialogue et d'émerveillement. Ces dernières favorisent la souplesse cognitive, l'empathie et la capacité à passer d'un cadre de référence à un autre, ainsi que l'humilité et l'hospitalité. Les réseaux informels au niveau local ou communautaire et, d'une manière générale, les arts et la créativité ne doivent pas être sous-estimés en tant que moyens précieux pour combattre la fermeture des identités et promouvoir le pluralisme culturel. D'où la nécessité d'une réflexion permanente sur les moyens d'établir aujourd'hui un authentique dialogue interculturel, prévoyant notamment l'acquisition des compétences appropriées (fondées sur le respect d'autrui, la réceptivité et l'apprentissage de l'écoute), le soutien à des initiatives et des réseaux de toutes sortes (impliquant aussi bien ceux qui sont convaincus de la valeur du dialogue que ceux qui en doutent) et la participation d'un grand nombre de nouveaux acteurs (dont les femmes et les jeunes).

Le Kutiyattam, une forme de théâtre sacré du Kerala, en Inde

Cérémonie traditionnelle du Kallawaya, Bolivie

Une artiste d'opéra Kun Qu, Chine

Musulmans en prière à Jakarta, Indonésie

Recommandations du Chapitre 2

Le soutien aux réseaux et initiatives en faveur du dialogue interculturel et interconfessionnel devrait être poursuivi à tous les niveaux, tout en permettant à des partenaires nouveaux – notamment les femmes et les jeunes – d'être parties prenantes au dialogue.

À cette fin, il faudrait :

a. Élaborer des mesures qui permettent aux membres des communautés et groupes victimes de discrimination et de stigmatisation de participer à la définition des projets conçus pour combattre les stéréotypes culturels.

b. Soutenir les initiatives visant à mettre en place des espaces réels et virtuels et à fournir des moyens pour faciliter l'interaction culturelle, en particulier dans les pays où existe un conflit intercommunautaire.

c. Mettre en valeur les 'lieux de mémoire' de nature à symboliser et favoriser la réconciliation entre communautés dans le contexte général du rapprochement des cultures.

Zoom

L'histoire du dialogue à l'UNESCO et les initiatives institutionnelles en matière de dialogue interculturel

L'UNESCO et l'ONU sont depuis longtemps aux avant-postes des efforts menés à l'échelle internationale pour renforcer le dialogue entre les civilisations et les cultures. Au cours de la dernière décennie, à l'opposé des différents courants de pensée résumés par la notion de 'choc des civilisations', elles ont cherché à proposer d'autres perspectives et d'autres cadres favorisant les rencontres et les échanges culturels.

Dès l'origine, dans le cadre de son programme visant à apaiser les tensions et les conflits à travers le monde, l'UNESCO s'est préoccupée des initiatives internationales destinées à promouvoir le 'dialogue' comme mode de résolution pacifique des différends. La deuxième session de son Conseil exécutif, en 1947, a vu l'adoption d'un programme d'éducation pour la compréhension internationale, officialisé en 1949 par une résolution de la Conférence générale qui a donné lieu à une série d'études sur les tensions et les stéréotypes nationaux du point de vue de la compréhension internationale (dont les études d'Otto Klineberg, Margaret Mead et Jean Stoetzel). Le lancement, en 1948, de la *Collection UNESCO d'œuvres représentatives* exprimait également ce souci de contribuer à revitaliser les échanges culturels internationaux et la compréhension mutuelle, comme ce fut encore le cas avec la création, en 1949, du *Catalogue UNESCO de reproductions en couleurs de la peinture de 1860 à 1949* et, en 1961, de la *Collection UNESCO de musique traditionnelle du monde*. De 1948 à 1983, plus de 900 titres issus de plus de 90 littératures nationales ont été traduits et publiés par l'UNESCO, dont les œuvres de 11 lauréats ou futurs lauréats du prix Nobel.

L'UNESCO a également lancé un certain nombre de projets visant à fonder sur de nouvelles bases l'étude des interactions entre les cultures et les civilisations, créant notamment en 1953 la collection intitulée *Unité et diversité culturelles*, dont le premier volume consistait en un sondage d'opinion sur 'la conception actuelle des cultures originaires des différents pays du monde et de leurs relations les unes aux autres' (Stenou, 2003). De 1957 à 1966, le *Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident* a contribué à mieux faire connaître les civilisations de l'Asie du Sud et de l'Extrême-Orient, sous la direction de Jacques Havet et la supervision de Jean Thomas, Sous-Directeur général pour la culture. Plus de 250 œuvres ont été publiées dans le cadre du programme de traduction des littératures orientales, dont des œuvres de Yasunari Kawabata, qui a ensuite reçu le prix Nobel de littérature en 1968.

Femmes maranao exprimant leur histoire et croyances par le biais de l'épopée Daragen aux Philippines

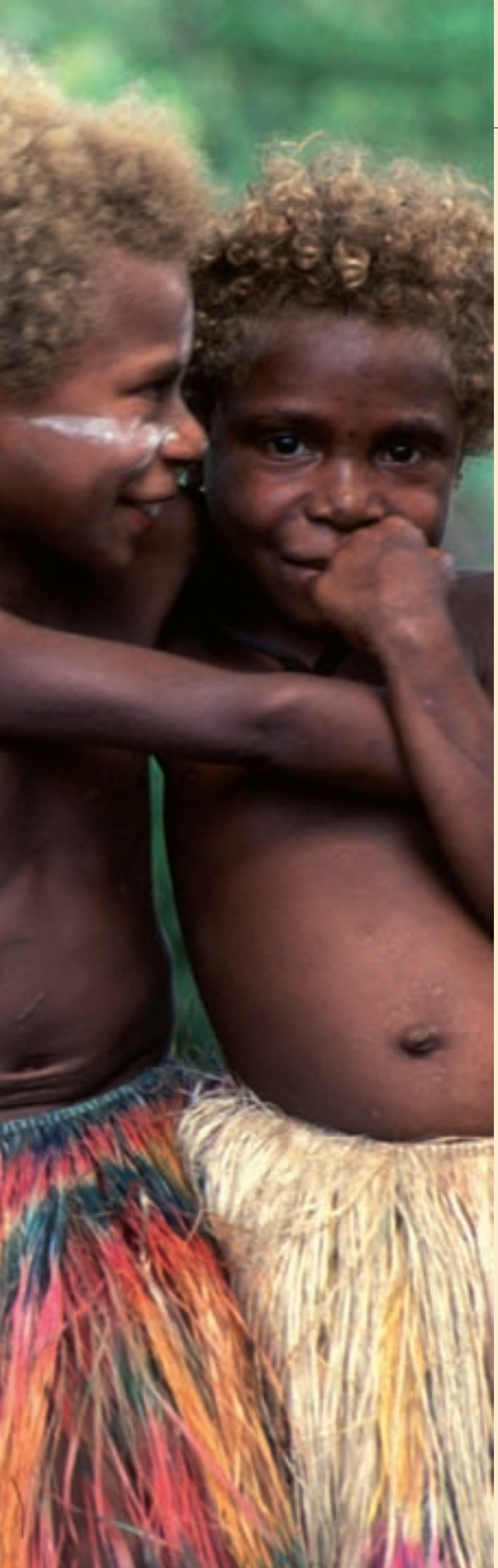

D'autres grands projets ont suivi, dont des études sur la civilisation islamique et le grand projet sur les Routes de la soie qui, lancé en 1988 sous le titre d'"Étude intégrale des routes de la soie : routes de dialogue' et achevé en 1997, a bénéficié de la contribution de plus de 2 000 chercheurs d'une trentaine de pays et de cinq expéditions scientifiques internationales (la 'Route du désert' de Xi'an à Kashgar, les 'Routes maritimes' de Venise à Osaka, la 'Route de la steppe' en Asie centrale, la 'Route des nomades' en Mongolie et la 'Route du bouddhisme' au Népal). Le projet consacré aux Routes de la soie visait à recréer le contexte de leur renouveau en redécouvrant l'extraordinaire fécondité des échanges culturels opérés le long de ces routes. Dans plusieurs pays, le passage des expéditions a poussé à la création ou à la mise en place d'instituts de recherche ou d'instituts internationaux travaillant dans des domaines étroitement liés aux Routes de la soie, notamment pour ce qui concerne les cultures nomades et bouddhistes. Les Routes de la soie ont été suivies par d'autres routes, comme la Route de l'esclave (pour en finir avec le silence qui avait longtemps entouré la question de la traite négrière), la Route du fer, les Routes d'Al-Andalus et la Route du chocolat.

Les collections des 'Histoires générales et régionales' et de 'l'Histoire de l'humanité' publiées par l'UNESCO, fruit d'un projet remontant à 1952, visaient également à mobiliser les chercheurs du monde entier autour d'un programme ambitieux consacré à l'un des défis essentiels de notre époque. La série de l'Histoire de l'humanité s'attache particulièrement à mettre en lumière notre héritage commun, les influences réciproques et les contributions des différents peuples et cultures aux progrès de l'humanité. À partir de 1968, les cinq autres histoires régionales en plusieurs volumes (*Histoire générale de l'Afrique*, *Histoire générale de l'Amérique latine*, *Histoire générale des Caraïbes*, *Histoire des civilisations d'Asie centrale* et *Les Différents Aspects de la culture islamique*) se sont efforcées de 'décoloniser' l'histoire de ces régions en donnant la parole aux historiens locaux et en encourageant l'échange de vues et le débat intellectuel sur un contexte historique régional particulier. Plus de 1 600 historiens et autres spécialistes ont participé à la rédaction de ces histoires, qui comportent plus de 50 volumes. Le défi consiste désormais à améliorer la diffusion du savoir historique ainsi acquis afin d'atteindre le public le plus large possible et de renforcer la compréhension mutuelle entre les peuples. Cela devrait notamment passer par l'inscription de ces histoires aux programmes d'enseignement et par la rédaction de manuels adaptant leur contenu aux écoliers.

Petites filles dansant près du nakamal après une cérémonie, collines de Tanna, Vanuatu

Le terme de 'dialogue des civilisations' est apparu pour la première fois sur la scène internationale en 1961, au cours d'un colloque organisé par le Centre européen de la culture. Selon son auteur, Denis de Rougemont, le terme a été forgé en réponse à la première vague de mondialisation 'engendrée par la diffusion des techniques occidentales de production, de transport et d'information et la mise en contact [de] toutes les régions de la Terre, d'une manière à la fois inéluctable, irréversible et littéralement superficielle' (cité par de Libera, 2003). Le thème du dialogue – qui était jusqu'alors dans une large mesure un exercice intellectuel – a pris une nouvelle dimension politique à la fin de 1993, lorsque Samuel Huntington a publié dans la revue *Foreign Affairs* sa thèse du conflit des civilisations.

Femmes en burqas, Kandahar, Afghanistan

Sur la proposition de M. Khatami, Président de la République islamique d'Iran, l'année 2001 a été proclamée Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations et, en novembre de la même année, l'Assemblée générale a adopté le 'Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations'. L'UNESCO s'est vu assigner, au sein du système des Nations Unies, le rôle de chef de file pour le 'Dialogue entre les civilisations', adoptant à cet effet une approche associant de multiples parties prenantes, particulièrement centrée sur les jeunes et les femmes et passant par la mobilisation des réseaux existants, comme le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO, les chaires UNESCO, les instituts et centres de l'UNESCO et les clubs UNESCO.

Les dates et documents essentiels qui ont marqué la contribution de l'Organisation à la réflexion sur le dialogue entre les civilisations au cours des dix dernières années ont notamment été les *Nouvelles perspectives pour les activités de l'UNESCO relatives au dialogue entre les civilisations*, adoptées par la Conférence générale en 2003, l'*Engagement de Rabat*, adopté en juin 2005 (qui identifiait une série d'actions concrètes et pratiques dans des domaines relevant du programme de l'UNESCO) et le *Plan d'action pour la promotion du dialogue entre les peuples – Contribution de l'UNESCO à l'action internationale contre le terrorisme*, à caractère intersectoriel. Des conférences internationales, régionales et nationales ont également été organisées en vue de sensibiliser les décideurs et la société civile à la valeur et au potentiel du dialogue interculturel, ainsi que de déconstruire les mythes qui trouvent leur origine dans les préjugés et contribuent à l'ignorance de l'histoire, des langues, du patrimoine et des religions des autres peuples.

Avec d'autres institutions et programmes du système des Nations Unies, l'UNESCO contribue également à l'Alliance des civilisations (AoC), initiative des Nations Unies lancée à la suite de la publication, en novembre 2006, du *Rapport du groupe de haut niveau* de l'AoC. Celle-ci s'intéresse particulièrement aux problèmes des 'relations entre les sociétés occidentales et musulmanes'.

Le programme de l'UNESCO relatif au dialogue interconfessionnel vise à mettre en lumière la dynamique d'interaction qui existe entre les traditions spirituelles et leurs cultures spécifiques, en soulignant les emprunts qui se sont opérés entre elles. Les réalisations les plus marquantes de ce programme sont notamment :

- les *Déclarations de Tachkent* et *de Bichkek* (respectivement de 1998 et 1999), qui ont préparé la voie à l'élaboration de mécanismes et processus consultatifs entre les communautés religieuses et les gouvernements en vue de résoudre les différends et de tirer parti des capacités des religions ;
- l'Initiative des Philippines, qui s'appuie sur les résultats de la première réunion officieuse de dirigeants sur le dialogue et la coopération interconfessionnelles pour la paix, organisée en 2005.

Des discussions sont en cours quant à la création d'un conseil consultatif sur les religions sous les auspices de l'ONU ou de l'UNESCO. Parmi les autres initiatives de l'UNESCO dans le domaine du dialogue interreligieux, on peut citer la lutte contre la diffamation des religions, la recherche sur le rôle des religions en tant que médiatrices de la cohésion sociale

© *Cérémonie Gelede, pratiquée par la communauté Yoruba-Nago qui est établie au Bénin, au Nigéria et au Togo*

et l'accueil de réunions interconfessionnelles, comme le 3e Congrès mondial des imams et rabbins pour la paix, organisé en décembre 2008.

En novembre 2005, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu que 'la compréhension mutuelle et le dialogue entre les religions constituent des dimensions importantes du dialogue entre les civilisations et de la culture de paix' et a exprimé sa satisfaction devant le travail de l'UNESCO dans ce domaine et 'la large place que cette organisation accorde aux mesures concrètes à prendre aussi bien à l'échelle mondiale que régionale et sous-régionale et à la promotion du dialogue interconfessionnel en tant que nouvelle activité phare' (Nations Unies, 2005). Des discussions sont en cours sur la possibilité de célébrer une décennie des Nations Unies pour le dialogue interreligieux et la coopération en vue de la paix en 2011-2020.

D'autres organisations internationales ont engagé des initiatives visant à renforcer le dialogue entre les civilisations, dont :

- Le Conseil de l'Europe, dont le Livre blanc sur le dialogue interculturel (2008), fruit d'un processus lancé en 2005 lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement (*Déclaration de Faro*), vise à 'identifier les moyens de promouvoir un dialogue interculturel renforcé dans et entre les sociétés européennes, ainsi qu'un dialogue entre l'Europe et ses voisins'. Cette initiative fait suite à un engagement de longue date du Conseil de l'Europe en faveur du dialogue interculturel. Les dates essentielles de cet engagement sont notamment les suivantes : le premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres, tenu en 1993, qui a affirmé que 'la diversité des traditions et des cultures constitue depuis des siècles l'une des richesses de l'Europe et que le principe de tolérance est la garantie du maintien en Europe d'une société ouverte' (*Déclaration de Vienne*), la *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales* (1995) et la Campagne de la jeunesse européenne contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance ('Tous différents – Tous égaux').
- L'ALECSO, l'ISESCO et d'autres institutions régionales et ONG actives dans le domaine de la coopération internationale, comme la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, participent régulièrement à des réunions d'experts sur le dialogue interculturel, notamment à celles qu'organise l'UNESCO.

Références et sites Internet

Documents de référence et sources de l'UNESCO

Benbessa, E. 2007. Diversité et culture nationale. Document de référence.

Bennett, J. 2009. Cultivating intercultural competences. Training for UNESCO staff, Intercultural Communication Institute.

Centre UNESCO de la Catalogne (UNESCOCat). 2007a. *Final Report of the International Congress on Religions and Cultural Diversity: Mediation towards Social Cohesion in Urban Areas.* Barcelone, Unescocat. http://www.unescocat.org/religions-mediacio/publicacions/revista_eng.pdf

Centre UNESCO de la Catalogne (UNESCOCat). 2007b. *Religious Diversity and Social Cohesion: A Contribution to the UNESCO World Report on Cultural Diversity.* http://www.unescocat.org/religions-mediacio/publicacions/world_report_on_cultural_diversity.pdf

Diène, D. 2007. Nouvelles formes de racismes et de stigmatisation culturelle à notre époque : de l'intolérance à la propagation de stéréotype. Document de référence.

—. (dir.). 2001. *La Chaîne et le Lien. Une vision de la traite négrière.* Paris, UNESCO/New York, Berghann Books.

Eberhard, C. 2008. Rediscovering education through intercultural dialogue. Document de référence. http://www.dhdi.free.fr/recherches/horizonsinterculturels/articles/eberhardeducation.pdf

Elmandjra, M. 2007. Diversité culturelle : clé de la survie de l'humanité. Document de référence.

Fasheh, M. 2007. Cultural diversity in formal and non-formal educational systems. Document de référence.

Giacone, A. 2007. Note sur 'Conflits et mémoire'. Document de référence.

Maranda, P. 2007. Paramètres cognitifs de l'ouverture à la diversité culturelle : une perspective anthropologique. Document de référence.

Pigem, J. 2006. Local policies for cultural diversity. Document de référence.

Severi, C. 2008 Formes et contenus de la communication interculturelle : une approche anthropologique et cognitive. Document de référence.

Shayegan, D. 2007. La diversité culturelle et la civilisation planétaire. Document de référence.

Tauli-Corpuz, V. 2007. Indigenous people's voice in a globalized world. Document de référence.

UNESCO. 2007a. *Pour une intégration des principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans les politiques du développement durable.* Communiqué final de la réunion d'experts, Paris, 21–23 mai. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001544/154448m.pdf

—. 2007b. *Rapport du Directeur général sur la place du fait religieux au sein du programme relative au dialogue interconfessionnel et interreligieux et actions visant à la promotion du respect et du dialogue et toutes les cultures.* 176 EX/19. 5 avril. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001503/150328f.pdf

—. 2006a. *Diversité culturelle et valeurs transversales : un dialogue Est-Ouest sur la dynamique entre le spirituel et le temporel.* Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001483/148396f.pdf

—. 2006b. *Le Dialogue interculturel et ses nouveaux enjeux, UNESCO, Paris 6-7 juin 2006 : actes du séminaire international.* Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001583/158389f.pdf

—. 2006c. *Plan d'action pour la promotion du dialogue entre les peoples. Contribution de l'UNESCO à l'action internationale contre le terrorisme.* 174 EX/5 Add.2. http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001441/144164f.pdf#page=10

—. 2005a. *Fostering Dialogue among Cultures and Civilizations through Concrete and Sustainable Initiatives.* Compte rendu de la conférence internationale, Rabat, Maroc, 14–16 juin. http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001541/154100E.pdf

—. 2005b. *The Rabat Commitment.* Conclusions and recommendations of the Rabat Conference on Dialogue among Cultures and Civilizations through Concrete and Sustained Initiatives, Rabat, Maroc, 14–16 juin 2005. http://www.unesco.org/dialogue/rabat/Rabat_Commitment.pdf

—. 2004. *Diversité culturelle et mondialisation : l'expérience arabo-japonaise.* Actes du symposium international 'Diversité culturelle et mondialisation : l'expérience arabo-japonaise, un dialogue inter-régional', Paris, 6–7 mai. http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001393/139318f.pdf

—. 2003a. Dushanbe Declaration. Adoptée par la conférence internationale 'Le rôle de la femme dans le dialogue interculturel en Asie Centrale', Dushanbe, Tajikistan, 11–13 juin. CLT/CPD/DIA/2008/RP/50. http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001587/158762E.pdf

—. 2003b. *Nouvelles perspectives pour les activités de l'UNESCO relatives au dialogue entre les civilisations et les cultures.* 32 C/ INF.15. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001320/132074f.pdf

—. 2003c. *The Political Aspects of the Dialogue of Civilizations*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001316/131631eo.pdf

—. 2001. *Dialogue among Civilizations: The Round Table on the Eve of the United Nations Millennium Summit*. Paris, UNESCO.

—. 1999a. *Bishkek Declaration*. Adoptée lors du forum international 'Culture and Religion in Central Asia', Kirghizistan, 13–18 septembre. http://portal.unesco.org/culture/es/files/25653/11089829755Bishkek_declaration.pdf/Bishkek+declaration.pdf

—. 1999b. *Vers un pluralisme constructif*. Rapport. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001211/121144fo.pdf

—. 1998. Tashkent Declaration. Adoptée par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 155e session, Tachkent, Ouzbékistan, 6 novembre. http://www.unesco.org/cpp/uk/declarations/tashkent.pdf

—. 1997. *Étude intégrale des routes de la soie : routes de dialogue*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001592/159291fo.pdf

—. 1982. *Living in Two Cultures: The Socio-Cultural Situation of Migrant Workers and Their Families*. Aldershot, Gower/Paris, UNESCO.

—. 1972. *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*. Adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session, Paris, 16 novembre. Paris, UNESCO. http://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf

UNESCO et l'Organisation islamique pour l'éducation, des sciences et la culture (ISESCO). 2008. Baku Declaration. Adoptée par la Conférence internationale sur le rôle de la femme dans la promotion du dialogue interculturel, Bakou, République d'Azerbaïdjan, 11 juin. http://www.isesco.org.ma/english/confSpec/documents/declarationBaku2008.pdf

UNESCO-Felissimo. 2008. The DREAM Programme: Key achievements and lessons learned, 2004–2007.

Vala, J. et Costa-Lopes, R. 2007. Youth, intolerance and diversity. Document de référence.

Zhao, T. 2008. Knowledge diversity, diversity of worldviews and pitfalls of Huntingtonian claim of clash of civilizations: a Chinese point of view. Document de référence.

UNESCO. 2004. Message du Directeur général de l'UNESCO à l'occasion de l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition, décembre 2003. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=17804&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Sites Internet

Alliance des civilisations des Nations Unies: http://www.unaoc.org

America-Mideast Educational and Training Services (AMIDEAST) : http://www.amideast.org

Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations : http://www.un.org/french/dialogue

Cités et Gouvernements Locaux Unis (UCLG): http://www.cities-localgovernments.org/uclg

Chaires UNESCO : http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=41557&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Children International Summer Village (CSIV): http://www.cisv.org

Coalition d'Oslo sur la liberté de religion ou de croyance : http://www.oslocoalition.org

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED): http://www.un.org/geninfo/bp/enviro.html

Congrès Mondial des Imams et Rabbins pour la Paix : http://www.imamsrabbis.org/fr/congresses/index

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) : http://unfccc.int/portal_francophone/items/3072.php

Convention sur la diversité biologique (CDB): http://www.cbd.int et http://www.cbd.int/doc/legal/cbd-un-fr.pdf

Commission Européenne, Portail Européen de la Culture : http://ec.europa.eu/culture/portal/action/dialogue/dial_fr.htm

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 13 septembre 2007 : http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/drip.html

Fondation Euro-Méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures : http://www.euromedalex.org

Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII) : http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/index.html

International Capoeira Angola Foundation : http://www.capoeira-angola.org

Ministère de l'éducation nationale : http://eduscol.education.fr/pid23155-cid45744/manuel-franco-allemand.html

Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) : http://www.alecso.org.tn

Peace Research Institute in the Middle East (PRIME) : http://vispo.com/PRIME

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) : http://www.unep.org/french/

Programme Erasmus : http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc80_fr.htm

Projet Genographic : https://genographic.nationalgeographic.com/genographic/index.html

Research Institute for Mindanao Culture (RIMCU) : http://rimcu.elizaga.net

Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (ASPnet) : http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=7366&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Scholar Ship Programme : http://www.thescholarship.com

South African San Institute (SASI) : http://www.sanculture.org.za

UNESCO Beirut Project : http://www.unesco.org/en/beirut/single-view/news/teachers_train_on_teaching_cultrual_aspects_of_christianity_and_islam_at_schools_in_lebanon/back/9437

UNESCO, Portail de la Culture : Dialogue : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=34327&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, Programme du dialogue interreligieux : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=35270&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html

UNESCO, Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité : http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?pg=00173

UNESCO, Planification stratégique : Dialogue entre les civilisations : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=37084&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, La Route de l'esclave : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=25659&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Université de Genève : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=18249&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Références

Alliance des Civilisations des Nations Unies. 2006. *Report of the High-level Group.* 13 novembre. New York, Nations Unies. http://www.aocistanbul.org/data/HLG_Report.pdf

Allport, G. W. 1954. *The Nature of Prejudice.* Cambridge, Mass., Addison-Wesley.

Anheier, H. et Isar, Y. R. (dir.). 2007. *Conflict and Tensions.* (Cultures and Globalization Series, Vol. 1.) Thousand Oaks, Calif., Sage.

Banque asiatique de développement (BAsD). 1998. *The Bank's Policy on Indigenous Peoples.* Avril. Manila, BAsD. http://www.adb.org/documents/policies/indigenous_peoples/ADB-1998-Policy-on-IP.pdf

Banque mondiale. 2006. *Operational Policy on Indigenous Peoples*. Washington, D.C.: Banque mondiale.

Baubérot, J. *et al.* (dir.). 2003. *Les Civilisations dans le regard de l'autre II. Actes du colloque international UNESCO-EPHE, Paris, 30 janvier.* Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001329/132906fo.pdf

Benhabib, S. 2002. *The Claims of Culture : Equality and Diversity in the Global Era* [Les revendications de la culture]. Princeton, N.J., Princeton University Press.

Bhabha, H. K. 1994. *Les Lieux de la culture*. Traduit en 2007, Paris, Éditions Payot.

Chen, J. 2007. To get on the same page. *Newsweek*, 13 août. http://vispo.com/PRIME/newsweek.htm

Conseil de l'Europe. 2008. *Livre blanc sur le dialogue interculturel 'Vivre ensemble dans l'égale dignité'.* Strasbourg, Conseil de l'Europe. http://www.coe.int/t/dg4/intercultural/Source/Pub_White_Paper/White%20Paper_final_revised_FR.pdf

—. 2005. *Déclaration de Faro sur la stratégie du Conseil de l'Europe pour le développement du dialogue interculturel.* CM(2005)164. 7 novembre. https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=922497

—. 1995. *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales*. 1 février. http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/157.htm

—. 1993. *Déclaration de Vienne*. 9 octobre. https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=621763

Delissen, A. 2007. La nouvelle bataille des falaises rouges? à propos du manuel commun 'Chine-Corée-Japon'. *Vingtième Siècle: Revue d'histoire*, Vol. 94, p. 57–72.

Fantini, A. 2007. *Exploring Intercultural Competence: Developing, Measuring, and Monitoring*. Research Report 07-01. St.Louis, Center for Social Development, Washington University. http://csd.wustl.edu/Publications/Documents/RP07-01.pdf et http://proposals.nafsa.org/Abstract_Uploads/118.61212.GS049.pdf

Hoffman, E. 1989. *Lost in Translation: A Life in a New Language*. New York, Penguin.

Huffman, K. 2007. Synthèse. B. Latour (dir.), *Le Dialogue des cultures. Actes des Rencontres inaugurales du musée du Quai Branly (21 juin 2006).* Paris, Actes Sud, p. 380-381.

Hulin, M. 2001. *Sankara et la non-dualité*. Paris, Bayard.

Huntington, Samuel P. 2000. *Le Choc des civilisations. Paris, Odile Jacob.*

—. 1993. The clash of civilizations? *Foreign Affairs*, Vol. 72, n° 3, p. 22–49.

Klineberg, O. 1951. L'Étude scientifique des stéréotypes nationaux. *Bulletin international des sciences sociales*, Vol. 3, p. 505–15.

Libera, A. de. 2003. De l'invective au dialogue. Essai de typologie. J. Baubérot *et al.* (dir.), *Les civilisations dans le regard de l'autre II. Actes du colloque international Unesco-EPHE, Paris, 30 janvier.* Paris, UNESCO, p. 179–89. http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001329/132906fo.pdf

Nations Unies. 2005. *Promotion du dialogue entre les religions et de la coopération en faveur de la paix.* A/RES/60/10. 3 novembre. http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/60/10&Submit=Rechercher&Lang=F

—. 2001. Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations. A/RES/56/6. New York, Nations Unies. http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/56/6&Submit=Recherche&Lang=F

Okin, S. M. 1999. Is multiculturalism bad for women? [Le multiculturalisme est-il mauvais pour les femmes ?] J. Cohen, M. Howard et M. C. Nussbaum (dir.), Is Multiculturalism Bad for Women? Princeton, N.J., Princeton University Press, p. 7–26.

Panikkar, R. 1979. *Myth, Faith and Hermeneutics: Cross-Cultural Studies*. New York, Paulist Press.

Pettigrew, T. F. 2008. Future directions for intergroup contact research. *International Journal of Intercultural Relations*, Vol. 32, n° 3, p. 187–99.

—. 1998. Intergroup contact theory. *Annual Review of Psychology*, Vol. 49, p. 65–85.

Philippines. 1997. *The Indigenous Peoples Rights Act of 1997.* Republic Act 8371. *Official Gazette*, Vol. 94, n° 13 (1998). http://www.glin.gov/download.action?fulltextId=54141&documentId=61555&glinID=61555

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 2001. *Le PNUD et les Peuples Autochtones: Une Politique d'Engagement.* http://www.undp.org/partners/civil_society/publications/IPPolicyFrench.doc

Rambaldi, G., Muchemi, J., Crawhall N. et Monaci, L. 2007. Through the eyes of hunter-gatherers: participatory 3D modelling among Ogiek indigenous peoples in Kenya. *Information Development*, Vol. 23, n° 2–3, p. 113–28.

Ricœur, P. 2003. *La Mémoire, l'histoire, l'oubli.* Paris, Éditions du Seuil.

—. 2004. Projet universel et multiplicité des héritages. J. Bindé (dir.), *Où vont les valeurs? Entretiens du XXIe siècle.* Paris, UNESCO/ New York, Berghahn Books.

Said, E. 1980. *L'Orientalisme: l'Orient créé par l'Occident.* Traduit par Catherine Malamoud. Paris, Éditions du Seuil.

Schoefthaler, T. 2006. Challenges in assuring dialogue between cultures. Version éditée du discours adressé au forum 'Europe in Dialogue and Interaction between Cultures', Helsinki, Finlande, 5 avril. http://portal.unesco.org/education/en/files/53755/11840807615Schoefthaler.pdf/Schoefthaler.pdf. Également publié dans *Adventures in Diversity: New Avenues for the dialogue between cultures*. Bonn, Commission de l'Allemagne auprès de l'UNESCO, 2007.

Song, S. 2005. Majority norms, multiculturalism, and gender equality. *American Political Science Review*, Vol. 99, n° 4, p. 473–89.

Sperber, D. 1985. *On Anthropological Knowledge.* Cambridge, Cambridge University Press.

Stenou, K. 2003. The World Policy of UNESCO. Internet-Zeitschrift für Kulturwissenschaften, Vol. 15. http://www.inst.at/trans/15Nr/plenum/stenou15EN.htm

Vachon, R. 1998. IIM and its journal: An intercultural alternative and an alternative interculturalism. *Interculture*, Vol. 135, p. 4–74.

Vieux-croyants de l'espace culturel de Semeiskie, Fédération de Russie

Homme à Niamey, Niger

PARTIE II

LES VECTEURS CLÉS DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Pour les responsables des politiques publiques, la nécessité de repenser le dialogue interculturel, de combattre non seulement les préjugés mais aussi la tentation du repli identitaire conduit à approfondir la réflexion sur les implications de la diversité culturelle dans des domaines qui dépassent la culture au sens étroit du terme. Alors que pratiquement toutes les activités humaines contribuent à la diversité culturelle et sont à leur tour façonnées par elle, notre capacité à entretenir la vitalité de cette diversité est indissociable de l'avenir des langues, de l'éducation, de la communication et des contenus culturels, et doit tenir compte de l'interface complexe entre créativité et marché.

La Partie II explore toute une série de champs qui se recoupent – et qui tous relèvent du mandat de l'UNESCO –, depuis la manifestation la plus immédiate de la diversité culturelle – le langage – jusqu'à sa présence diffuse à tous les niveaux du tissu économique et social – sur le marché – en passant par son rôle pour les politiques de l'éducation, des médias et de la communication, afin d'identifier les tendances et les facteurs qui ont un impact sur l'état de la diversité culturelle, et de préciser nos agendas politiques en matière de préservation et de promotion de la diversité culturelle pour qu'ils soient en phase avec les réalités complexes du monde d'aujourd'hui.

CHAPITRE 3 – **Les langues**

Le chapitre 3 souligne la nécessité de préserver la diversité linguistique dans le cadre plus général de la gestion des évolutions culturelles, tout en encourageant le dialogue et la compréhension mutuelle par la promotion du multilinguisme et des capacités de traduction.

CHAPITRE 4 – **L'éducation**

Le chapitre 4 insiste sur l'importance d'élargir le champ des systèmes d'éducation pour tenir compte des environnements d'apprentissage informel et des besoins d'apprentissage dans des contextes culturels divers : il s'agit d'améliorer la qualité de l'éducation pour nous préparer à vivre ensemble avec nos différences, grâce au développement de compétences interculturelles.

CHAPITRE 5 – **La communication et les contenus culturels**

Le chapitre 5 analyse les tendances les plus récentes en matière de communication et de contenus culturels, en insistant sur la nécessité d'accompagner la diversification et l'emprise croissante des médias par des efforts pour corriger les déséquilibres inhérents à la fracture numérique en vue de promouvoir les processus d'échange culturel et de compréhension mutuelle.

CHAPITRE 6 – **La créativité et le marché**

Le chapitre 6 se penche sur le continuum que constituent la créativité artistique, l'innovation sociale et la croissance économique, soulignant la valeur ajoutée qu'apporte la diversité culturelle dans des secteurs clés comme les pratiques de l'art contemporain, l'artisanat et le tourisme ou, au niveau des entreprises, dans des branches d'activité comme l'administration, la gestion des ressources humaines, le marketing et l'"intelligence culturelle'.

Échoppe d'un traducteur et écrivain public à Hyderabad, Inde

Les langues

CHAPITRE 3

Les langues sont un médium à travers lequel adviennent nos expériences, notre environnement intellectuel et culturel, nos modalités de rencontre avec autrui, nos systèmes de valeurs, nos codes sociaux et nos sentiments d'appartenance, aussi bien d'un point de vue individuel que collectif. À la lumière de la diversité culturelle, la diversité linguistique reflète la capacité d'adaptation créatrice des groupes humains aux évolutions survenant dans leur environnement physique et social. En ce sens, la langue n'est pas qu'un simple moyen de communication, elle est le tissu même des expressions culturelles, le véhicule des identités, des systèmes de valeurs et des visions du monde.

Si les langues ont toujours été sujettes aux pressions politiques, socioéconomiques et culturelles des communautés linguistiques dominantes (comme en témoigne la marginalisation ou le recul des langues vernaculaires du fait de la colonisation européenne), aujourd'hui c'est la mondialisation et les développements qui l'accompagnent en matière de communication qui exercent une pression de plus en plus forte sur l'ensemble des communautés linguistiques. En contraignant à s'ouvrir sur l'extérieur des sociétés jusque-là fermées sur elles-mêmes et en exposant certaines langues minoritaires à une très forte concurrence, la mondialisation et l'urbanisation sont des éléments déterminants des formes contemporaines de l'érosion linguistique – la grande majorité des langues encore vivantes aujourd'hui étant loin d'être également armées face à ces développements, les plus vulnérables d'entre elles sont menacées de disparaître rapidement. Il reste que les effets de la mondialisation sur les langues sont complexes et loin d'être univoques (voir chapitre 1). Dans différents groupes sociaux, et notamment chez les jeunes, apparaissent de nouvelles pratiques linguistiques qui élargissent l'éventail des formes prises par la diversité culturelle.

La disparition de certaines langues tout comme l'émergence de nouvelles pratiques linguistiques permettent de mesurer l'importance des langues en tant que marqueurs d'identité. Du point de vue des relations interculturelles, la préservation de la diversité linguistique va de pair avec la promotion du plurilinguisme et doit s'accompagner de la volonté de faire des langues des passerelles entre les cultures, afin de promouvoir 'la féconde diversité' des cultures du monde.

Panneau à l'extérieur d'une école de Dar Es Salaam, Tanzanie

3 Les langues

3.1 La dynamique linguistique aujourd'hui ... 73
Carte 3.1 : Atlas des langues vivantes du monde selon *L'Ethnologue* ... 73
Encadré 3.1 : Les langues du cyberespace ... 75

3.2 Langues et identités ... 77
Encadré 3.2 : La diversité linguistique, indicateur de la biodiversité ... 78

3.3 Les défis de l'évaluation et de la revitalisation des langues ... 81
Encadré 3.3 : Comment évaluer la vitalité d'une langue ... 82

3.4 Multilinguisme, traduction et dialogue interculturel ... 85
Carte 3.2 : L'indice de diversité linguistique ... 85
Encadré 3.4 : La place des langues autochtones et minoritaires dans les traductions en Amérique du Sud ... 87
Figure 3.1 : Pourcentage des traductions par langue cible ... 88

Conclusion ... 91

Recommandations ... 91

Zoom : Aspects essentiels de la programmation et des politiques linguistiques ... 92

Références et sites Internet ... 96

Un calligraphe à Hangzhou, Chine

3.1 La dynamique linguistique aujourd'hui

Les linguistes jugent probable la disparition au cours de ce siècle d'une grande partie des langues du monde. Il est difficile de calculer avec précision et de façon indiscutable le nombre des langues parlées aujourd'hui, mais les inventaires établis par *L'Ethnologue* et *Linguasphere* proposent une fourchette allant de 6 000 à 8 000. La moitié de ces langues sont parlées par moins de 10 000 personnes, et on considère qu'il en disparaît une toutes les deux semaines (Crystal, 2000). Les chances de survie des langues parlées par des communautés de locuteurs peu nombreux ou économiquement défavorisés sont particulièrement faibles. Une étude a établi – en partant du postulat que les langues qui comptent moins de 150 locuteurs sont en grave danger d'extinction – que 600 langues du monde (soit 11,5 % du total) sont sur le point de disparaître. Si l'on situe le seuil de viabilité à 10 000 locuteurs, quelque 60 % des langues du monde seraient d'ores et déjà condamnées à moyen terme, mais si l'on place la barre à 100 000 locuteurs, c'est plus de 80 % des langues actuelles qui sont vouées à disparaître, dont la plupart des langues autochtones de l'Australie et du Pacifique. Enfin, si l'on fixe à 1 million de locuteurs le seuil de survie à moyen terme, c'est 95,2 % des langues existantes qui disparaîtront, y compris toutes les langues autochtones d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale, d'Australie, de Nouvelle-Guinée et du Pacifique, ainsi que la plupart de celles d'Amérique du Sud (Nettle, 1999).

Si une langue est menacée, c'est souvent parce que ses locuteurs s'en détournent en faveur d'une autre langue en position dominante, en réponse à des pressions d'ordre politique, social, économique et culturel. Une rupture dans la transmission intergénérationnelle d'une langue est assimilable à un échec de reproduction chez une espèce vivante (Krauss, 1992). Si la situation perdure de génération en génération, c'est la survie même de ces langues qui est en jeu (UNESCO, Groupe d'experts *ad hoc* sur les langues en danger, 2003a), car une langue peut être considérée comme moribonde dès lors que la communauté qui la parle cesse de la transmettre aux jeunes générations. Mais le seuil critique de survie d'une langue varie aussi en fonction des circonstances – par exemple, une langue qui ne compte que 500 locuteurs sera peut-être menacée en Afrique mais pas dans le Pacifique, où le contexte politique et social n'est pas du tout le même (Grimes, 1995). En effet, la survie d'une langue dépend de bien d'autres facteurs que du nombre des gens qui la parlent (voir section 3.3). Il faut aussi tenir compte de l'attitude de la communauté des

Carte 3.1 : Atlas des langues vivantes du monde selon *L'Ethnologue*

Les pays et territoires ont été redimensionnés en fonction du nombre des langues autochtones vivantes recensées par *L'Ethnologue*.

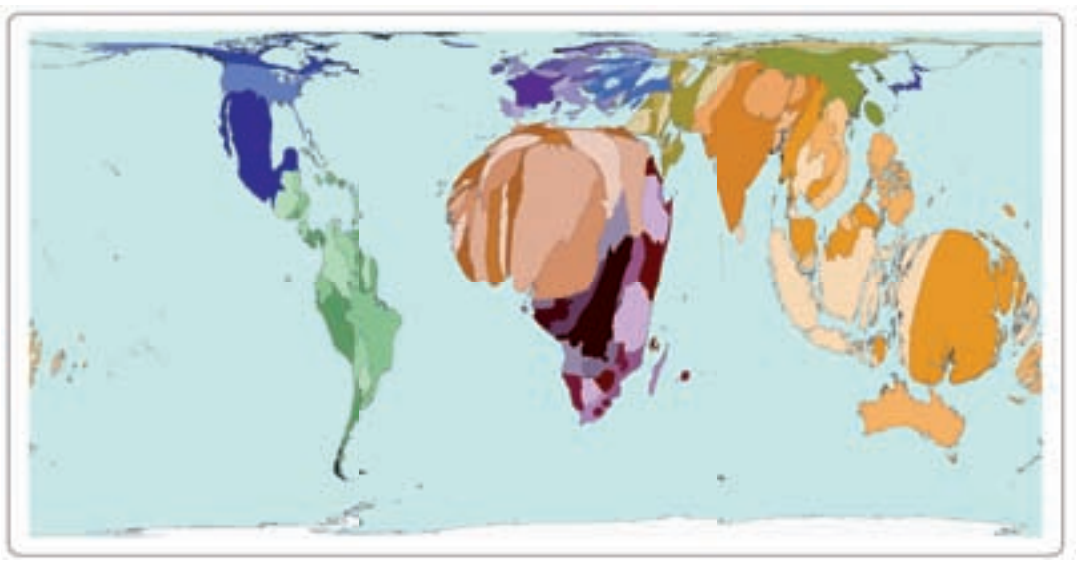

Source : *L'Ethnologue*, 2005 ; worldmapper.org

Il semblerait que la mondialisation affecte l'équilibre linguistique de la plupart des pays du monde de diverses manières, et souvent de façon contradictoire

locuteurs envers sa propre langue et d'autres facteurs sociolinguistiques, sans oublier l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis des langues des minorités, et l'existence ou l'absence de programmes destinés à les défendre et à les perpétuer (Maffi et Skutnabb-Kangas, 1999).

La politique d'homogénéisation linguistique est un phénomène indissociable de l'émergence des États-nations, comme on a pu le vérifier au moment de la décolonisation, et plus récemment avec l'effondrement de l'Union soviétique et de ses satellites. Entre autres prérogatives constitutionnelles, il appartient aux États-nations de définir le statut des langues parlées sur leur territoire et d'en circonscrire la sphère d'utilisation. La langue 'officielle' est généralement celle qu'on utilise dans le système d'enseignement, les grands médias, les tribunaux et l'administration publique. En sus de leur(s) langue(s) officielle(s), certains pays mentionnent explicitement dans leur constitution un certain nombre de langues nationales (au Sénégal, par exemple, la langue officielle est le français et les langues nationales sont le diola, le malinké, le poular, le sérère, le soninké, le wolof 'et toutes les langues codifiées'), mais cela favorise rarement leur utilisation dans la sphère publique. Dans la plupart des cas en effet, la ou les langues officielles d'un pays sont associées à la modernisation et au progrès économique, alors que les autres idiomes (d'usage le plus souvent local) ont tendance à être cantonnés à la sphère privée, aggravant de ce fait la marginalisation sociale et politique des locuteurs.

Même s'il est difficile d'en mesurer pleinement l'impact, il semblerait que la mondialisation affecte l'équilibre linguistique de la plupart des pays du monde de diverses manières, et souvent de façon contradictoire. Avec plus de 1 milliard de locuteurs, l'anglais (première ou seconde langue) est de loin la langue de communication la plus répandue dans le monde. Langue officielle ou principale d'une soixantaine de pays (soit près du tiers des États membres de l'ONU), il est plus ou moins présent dans 75 autres pays, et constitue également la base d'une quarantaine de langues créoles et de pidgins. L'anglais, dont on a pu dire que c'était 'le seul moyen de communication commun à l'ensemble de l'Asie' (Kachru, 2005), région la plus peuplée du monde, demeure la langue dominante des industries culturelles, de l'Internet, des médias et de la diplomatie (Crystal, 2000 ; Camdenton, 2001). On estime que 2 milliards d'hommes – soit le tiers de la population mondiale – apprendront l'anglais d'ici 2015, et l'on pourrait atteindre dans un proche avenir le chiffre de 3 milliards d'anglophones, soit près de la moitié de la population de la planète (Graddol, 2006), confirmant le constat souvent répété que la planète a déjà adopté *de facto* l'anglais comme langue auxiliaire internationale. Cette tendance est confirmée par les statistiques concernant les traductions, dont la plupart procèdent d'un original anglais, alors que très peu d'ouvrages publiés dans d'autres langues sont traduits en anglais – entre 2 et 4 % des titres publiés aux États-Unis et au Royaume-Uni (voir Venuti, 1995, et section 3.4 ci-après). Il suffit d'explorer le cyberespace pour constater la prépondérance de quelques-unes des langues écrites les plus répandues, au détriment de la place accordée aux autres langues et de la viabilité des langues non écrites (voir encadré 3.1).

Si la mondialisation n'a fait que mettre en évidence le rôle hégémonique de l'anglais, ses effets sur l'évolution des langues n'en sont pas moins complexes, si bien qu'il est difficile de prédire l'impact qu'aura l'expansion de l'anglais sur le multilinguisme. Si l'anglais occupe apparemment une position unique comme langue véhiculaire commode d'un monde transformé par les technologies de la communication et de l'information (TIC), les nouvelles innovations technologiques pourraient bien à l'avenir rendre possible l'émergence de nouveaux supports pour les langues à caractères non latins ou sans alphabet[1], ainsi que pour la communication orale (par l'identification de la voix, entre autres) (Lo Bianco, 2007). Il se pourrait aussi que l'usage répandu de l'anglais se limite à des buts spécifiques tels que les transactions et la communication fonctionnelle. La mondialisation a aussi encouragé, comme on le constate notamment en Inde et au Nigéria (Kachru et Smith, 2008 ; Kachru, Kachru et Nelson, 2006 ; Kachru, 1992, 2005 ; Kirkpatrick, 2007), des approches plus diversifiées et hybrides de l'anglais, qui révèlent les modes d'interaction très complexes des langues, des identités et des rapports sociaux, ainsi que la manière dont les

1. Sur les noms de domaine internationalisés, voir ICANN (2001) et l'article correspondant de Wilkipedia.

Encadré 3.1 Les langues du cyberespace[2]

Il existe peu d'études quantitatives de grande envergure sur les langues utilisées sur l'Internet, et la plupart se sont concentrées presque exclusivement sur le réseau mondial de navigation (World Wide Web) à l'exclusion des autres modes de communication comme les courriels, sans doute parce que la Toile est plus facile à observer et à analyser que les autres formes de communication via l'Internet.

Les langues sur la Toile, 2003

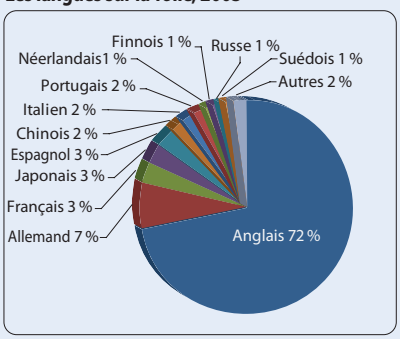

Source : O'Neill, Lavoie et Bennett, 2003.

Les chercheurs du Online Computer Library Center (OCLC), par exemple, ont réalisé à partir d'un échantillon aléatoire des sites Web disponibles sur l'Internet une première enquête menée en deux temps, à un an de distance, pour évaluer les tendances en matière d'utilisation des différentes langues dans le cyberespace (Lavoie et O'Neill, 2000 et 2003). Cette enquête, réalisée en 1998 1999, suggérait une sorte d'internationalisation du Web (avec une trentaine de langues recensées en 1999 dans l'échantillon de plus de plus de 2 000 sites choisis au hasard), tout en montrant une forte corrélation entre les différentes langues utilisées et le domaine d'origine de chaque site. Comme prévu, l'anglais occupait une position nettement dominante, avec 72 % des sites Web de l'échantillon. L'enquête de suivi de 2002 montrait que si la proportion de sites en anglais sur la Toile restait à peu près la même, on constatait de légères différences concernant la place des autres langues par rapport à l'enquête précédente. En gros, on peut en conclure que si la diversité linguistique du Web est comparable à celle de nombreux pays plurilingues, elle est bien loin de refléter la diversité des langues du monde.

L'enquête de 1999 de l'OCLC a également permis de déterminer les pourcentages de pages plurilingues sur la Toile pour chaque domaine d'origine, avec les combinaisons de langues utilisées. Il en ressort que lorsqu'un site Web utilise plusieurs langues, une de ces langues est invariablement l'anglais. En effet, la totalité des 156 sites multilingues étudiés utilisaient l'anglais (30 % utilisant également le français, l'allemand, l'italien et/ou l'espagnol), et ceci bien que 87 % de ces sites soient implantés en dehors des principaux pays anglophones (Australie, Canada, États-Unis et Royaume-Uni). Voilà qui contredit radicalement l'idée reçue selon laquelle l'Internet contribuerait peu ou prou à promouvoir la diversité linguistique.

La tentative d'estimation la plus directe de la diversité linguistique des internautes est due à l'entreprise de services spécialisés Global Reach, qui a procédé chaque année entre 1996 et 2004 à des estimations basées sur celles de l'Union internationale des télécommunications (UIT) concernant les populations d'usagers par pays (le terme 'usager' désigne en l'occurrence toute personne ayant utilisé l'Internet au cours des trois derniers mois). La répartition par langues des 'populations d'usagers' repose sur les estimations de la base de données *L'Ethnologue*, ajustées en fonction des statistiques démographiques de l'ONU. Une autre série d'estimations (émanant cette fois de Internet World Stats) a été utilisée pour la période allant de mars 2004 à mars 2009.

Les conclusions de ces estimations annuelles sont conformes à celles des enquêtes de l'OCLC : l'anglais, avec quelque 464 millions d'usagers en mars 2009, demeure la langue la plus utilisée sur la Toile, suivi par le chinois, avec environ 321 millions d'usagers. Une tendance remarquable est le dynamisme de l'espagnol, devenu depuis 2006 la troisième langue la plus utilisée sur la Toile, devant le japonais, le français et le portugais. Il ressort également de ces études que le pourcentage de navigateurs anglophones, évalué à quelque 53 % du total des internautes en 2000, n'en représentait plus que 29 % en 2009.

Estimation des populations d'internautes par langue (en millions)

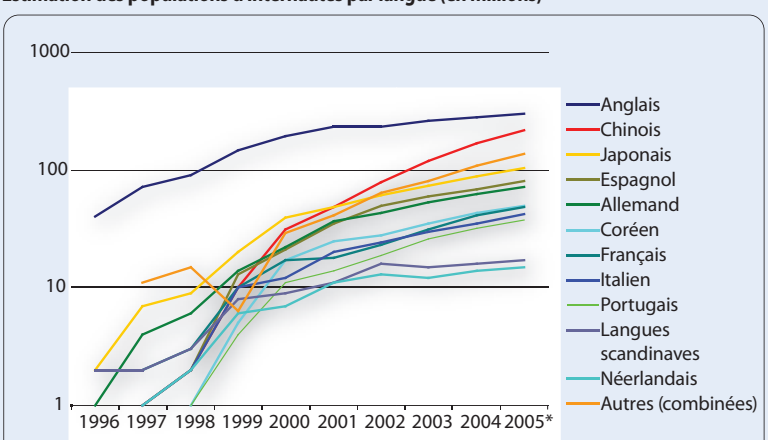

* Les données pour 2005 sont une combinaison de différentes sources.

Source : Global Reach, 2004.

2. Pour un aperçu régional, voir le site Web 'Recent Experiences on Measuring Languages in Cyberspace'.

Encadré 3.1 Les langues du cyberespace

Estimation de la diversité linguistique des internautes

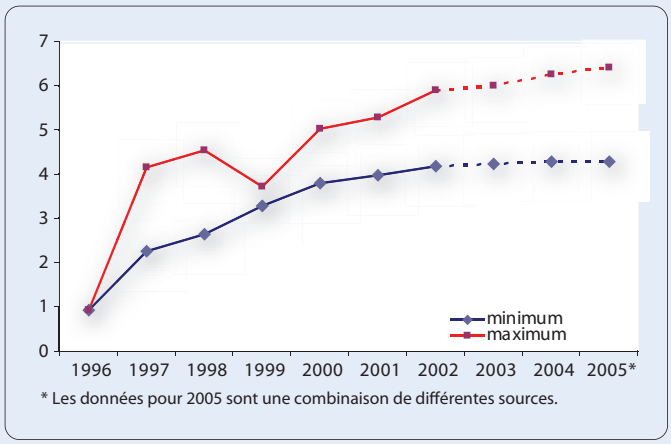

* Les données pour 2005 sont une combinaison de différentes sources.

Source : Global Reach, 2004.

Nombre d'internautes par région (en millions)

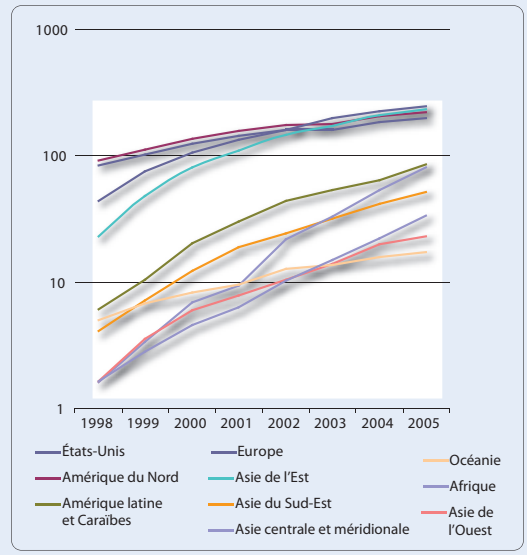

Source : Union internationale des télécommunications, 2008.

On peut calculer les indices de diversité linguistique pour la population globale des internautes à partir des estimations de Global Reach. Les valeurs théoriques minimale et maximale de l'indice correspondent respectivement à l'omniprésence d'une langue unique (diversité minimale) et à une représentation uniforme des quelque 6 000 langues du monde (diversité maximale).

Il en ressort que la diversité linguistique du cyberespace n'est en rien comparable à celle de n'importe quelle région géographique (peut-être parce que la majorité des internautes demeure concentrée en Amérique du Nord et en Europe). L'Internet n'est donc pas représentatif de la diversité linguistique du monde.

L'hégémonie de l'anglais dans le cyberespace, même si elle est difficile à quantifier, s'explique pour une bonne part par les progrès de l'informatique et par les effets de la fracture numérique. Vers 1995, par exemple, les responsables de Microsoft ont choisi de ne pas développer des versions de leurs produits utilisant d'autres caractères que ceux de l'alphabet latin, alors même qu'il existait des solutions techniques commercialisables (comme WorldScript chez Apple), apparemment parce que le marché n'était pas assez porteur pour justifier cette diversification de leur offre.

Même en tenant compte du déséquilibre existant à l'échelle planétaire en matière d'accès à l'Internet, il est frappant de constater que c'est dans les régions où la diversité linguistique est la plus faible (Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes, Europe et Extrême Orient) que l'usage de l'Internet est le plus répandu.

Selon certains, la faiblesse de la diversité linguistique faciliterait l'extension de la Toile dans la mesure où un nombre restreint de solutions technologiques suffisent pour atteindre les principales communautés linguistiques de la planète. Par contre, les régions et pays où la diversité linguistique est la plus forte ont besoin de mécanismes plus complexes d'accès à l'Internet, puisqu'il leur faut adapter la ressource à une multitude de langues minoritaires. La situation est particulièrement compliquée en Inde, où même des langues aussi répandues que l'hindi proposent une pléthore de systèmes de transcription, au point que pratiquement chaque site Web dans cette langue propose sa propre police de caractères, incompatible avec celle des autres sites en hindi. Les usagers qui souhaitent consulter ces différents sites sont donc obligés d'installer séparément les polices correspondantes, ce qui rend les recherches croisées extrêmement difficiles puisque les mots ne correspondent pas forcément dans les différentes représentations (Information Sciences Institute, 2003). Par ailleurs, des régions entières comme l'Afrique continuent à poser de sérieux problèmes, étant donné que même de grandes langues vernaculaires de certains pays ne sont toujours pas présentes sur la Toile. Un gros travail technique reste à faire pour espérer atteindre ces importants groupes linguistiques[3].

Source : D'après Paolillo et Das, 2006.

3. L'UNESCO contribue activement à promouvoir la diversité linguistique dans le cyberespace, comme en témoignent la *Recommandation sur la promotion et l'usage du plurilinguisme et de l'accès universel dans le cyberespace* (2003) et les conclusions du Sommet mondial de 2005 sur la société de l'information. Voir à ce sujet la page Web de l'UNESCO 'Multilingualism in Cyberspace'.

locuteurs adaptent des formes linguistiques héritées à des contextes culturels nouveaux et à des fins nouvelles[4]. Dans bien des cas, le transfert des langues minoritaires ne se fait d'ailleurs pas vers l'anglais, mais plutôt vers d'autres langues rivales ou des dialectes régionaux comme le bangla (bengali) au Bangladesh et en Inde, et le kiswahili en Afrique de l'Est. En fait, on trouve un peu partout en Afrique, mais aussi en Europe, en Asie, aux Amériques et dans le Pacifique, toute une gamme de langues régionales couramment parlées qui font office de langue véhiculaire ou de *lingua franca* (Giddens, 1999 ; Miller, 2003).

Pour diverses raisons (migrations, expansion coloniale, déplacement des réfugiés ou mobilité professionnelle), bon nombre de communautés linguistiques se trouvent aujourd'hui dispersées aux quatre coins du monde. À mesure que se multiplient les connexions entre les langues et les lieux, on assiste à une diversification extrême des schémas de la communication, marqués par le basculement d'un code à l'autre, le multilinguisme, et l'acquisition de compétences (actives ou passives) en différentes langues ou dialectes, ce qui se traduit, selon les cas, par une maîtrise linguistique totale, partielle ou spécialisée. S'il est vrai que la mondialisation favorise l'hybridation culturelle (voir chapitre 1), elle encourage également l'émergence de nouvelles formes et pratiques linguistiques, notamment chez les jeunes. Avec le téléphone mobile, l'Internet à haut débit et autres TIC, de nouveaux réseaux toujours plus étendus sont en train de créer de nouvelles formes de communication sociale d'une ampleur et d'une souplesse sans précédent, qui transcendent les distances, les frontières et les cultures. Ainsi se forgent de nouvelles identités culturelles qui élargissent et redessinent les frontières existantes sans tenir compte de la distinction entre domaine public et domaine privé ou entre contextes social, culturel et éducatif (Ito *et al.*, 2008). C'est ce qu'illustrent en particulier les 'enfants de troisième culture', ces jeunes transculturels qui habitent chez leurs parents mais évoluent dans un environnement culturel différent ; ils sont ainsi amenés à s'inventer une nouvelle identité ethnique ou nationale, voire les deux à la fois (ce qui ne va pas toujours sans contradictions), et de nouvelles références culturelles (Fail, Thompson et Walker, 2004).

Même si l'on ne mesure pas encore tout à fait l'impact de la communication numérique sur les langues et sur les modèles d'organisation et d'identification sociale, il est clair en tout cas que la formule selon laquelle 'langue égale culture égale identité' est trop simpliste pour rendre compte des relations complexes entre les langues et les identités culturelles. Cela oblige donc les responsables actuels des politiques linguistiques à intégrer dans leur raisonnement une multiplicité de facteurs liés aux progrès de la linguistique, des sciences humaines, sociales et politiques et de l'économie de marché.

3.2 Langues et identités

La langue que l'on parle constitue une référence à laquelle on est particulièrement attaché, et ce d'autant plus que le langage joue un rôle important dans la délimitation de frontières entre différents groupes sociaux ; cette référence joue un rôle déterminant dans la construction et l'affirmation d'identités humaines particulières, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'une même communauté linguistique. En effet, même entre locuteurs d'une même langue, il existe des traits distinctifs qui trahissent l'origine de chacun : l'anglais d'Angleterre diffère de celui que l'on parle aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande ou en Afrique du Sud ; au sein d'un même pays, il existe également des variations liées à l'appartenance géographique ou sociale : on ne parle pas de la même façon à New York, à la Nouvelle-Orléans ou à Boston, et l'accent cockney des Londoniens n'a rien à voir avec l'anglais parlé par les classes aisées. Tout comme les cultures et les espèces, les langues s'adaptent à des milieux écologiques particuliers, et tout comme les œuvres culturelles elles ont une dimension historique, et reflètent l'ensemble des visions du monde, des valeurs et des croyances inhérentes à chaque culture. Encore aujourd'hui, en dépit de la complexité du monde moderne, où les langues reflètent toutes sortes

Les langues ne sont pas seulement un moyen de communication : elles sont le tissu même de nos expressions culturelles, les vecteurs de notre identité, de nos valeurs et de nos conceptions du monde

4. Pour plus de détails sur la diversité de l'anglais parlé dans le monde, consulter également les publications scientifiques suivantes : *English World-Wide: A Journal of Varieties of English*, *World English: Journal of English as an International and Intranational Language*, et *English today: The International Review of the English language.*

Encadré 3.2 La diversité linguistique, indicateur de la biodiversité

Les chercheurs s'intéressent de plus en plus aux liens entre la diversité linguistique et la biodiversité. Toutes les enquêtes montrent en effet qu'il existe une remarquable corrélation entre la richesse biologique d'un territoire et sa diversité linguistique (qui constitue le premier et le meilleur indicateur d'une identité culturelle distincte). Une étude comparative portant sur huit grands groupes biologiques (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons d'eau douce, papillons, scarabées et plantes à fleurs) a permis d'identifier les 12 pays champions de la 'méga-diversité' (ceux qui abritent le plus grand nombre d'espèces, endémiques ou autres), dont neuf sont précisément les pays où l'on recense le plus grand nombre de langues : Australie, Brésil, Chine, Colombie, Équateur, Inde, Indonésie, Madagascar, Mexique, Pérou, Philippines et Venezuela. Autrement dit, 9 des pays dont la faune et la flore sont les plus riches en espèces endémiques figurent également sur la liste des 25 nations comptant le plus grand nombre de langues autochtones (Toledo, 2001).

Un *indice de la diversité bioculturelle* a été conçu afin d'exprimer à l'échelle planétaire le degré de corrélation entre la richesse biologique d'un territoire et le nombre des langues qu'on y parle. Il s'agit de la première tentative globale de quantifier la diversité bioculturelle au moyen d'un indice calculé au niveau des pays. Celui-ci s'appuie pour chaque territoire sur cinq indicateurs, à savoir le nombre des langues, religions et ethnies qui y sont représentées (pour la diversité culturelle), et celui des espèces animales (oiseaux/mammifères) et végétales qu'il abrite (pour la diversité biologique). L'indice ainsi obtenu a permis d'identifier trois 'régions clés' à l'exceptionnelle diversité bioculturelle.

Récemment, l'UNESCO s'est intéressée concrètement à ce modèle avec son Axe d'action 3 : 'Améliorer la prise en compte des liens entre diversité biologique et diversité culturelle qui est une condition de base du développement durable', qui prévoit des activités centrées sur les savoirs locaux et les langues autochtones. Il faut souligner en particulier les efforts déployés pour élaborer un indicateur sur la situation et les tendances de la diversité linguistique et sur le nombre de locuteurs des langues autochtones. Ce travail s'inscrit dans la perspective de l'objectif en matière de biodiversité

Marché aux fleurs de quartier à Antananarivo, Madagascar

adopté en 2004 par la Conférence des États parties à la *Convention de 1992 sur la diversité biologique* (CDB), lequel vise à 'assurer d'ici 2010 une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, national et régional, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté dans le monde, et au profit de toutes les formes de vie sur terre' (CDB, 2005).

Cet indicateur servira de repère pour mesurer l'état et l'évolution des 'connaissances, innovations et pratiques traditionnelles', l'un des sept domaines privilégiés d'étude et de recherche identifiés dans la perspective des objectifs pour 2010 (CDB, 2005 ; voir le site Web de l'UNESCO 'Diversité linguistique et biodiversité'). Deux approches parallèles ont été adoptées pour élaborer cet indicateur :

- Une enquête de terrain sur la vitalité des langues en danger a été effectuée au moyen d'un instrument normalisé de collecte de données primaires prenant la forme d'un questionnaire intitulé *Vitalité et diversité linguistiques*. Ce questionnaire s'inscrivait dans le cadre méthodologique élaboré par le Groupe d'experts *ad hoc* sur les langues en danger de l'UNESCO (2003b) en vue d'évaluer le niveau de vitalité/vulnérabilité des langues (voir encadré 3.3).
- Une recherche a été réalisée pour calculer le nombre de locuteurs des langues autochtones à partir de recensements nationaux et d'autres sources. Constatant que l'imprécision des données disponibles sur le nombre de locuteurs et l'impossibilité de comparer les différentes sources ne permettaient pas d'élaborer un indicateur à l'échelle de la planète tout entière, l'UNESCO a entrepris d'étudier systématiquement les variables utilisées ainsi que la formulation des questions relatives aux langues dans le cadre des recensements nationaux. L'objectif est d'élaborer par ce moyen un ensemble de directives en vue d'améliorer la fiabilité et la comparabilité internationale des statistiques linguistiques des divers recensements.

Cette nouvelle méthodologie vise à établir une base de comparaison pour identifier les tendances et suivre l'évolution du nombre de locuteurs des langues autochtones dans les années à venir. Les données de la troisième édition de l'*Atlas UNESCO des langues en danger dans le monde* (2009) viendront utilement compléter celles qui ont été collectées dans le cadre du questionnaire *Vitalité et diversité linguistiques* et les renseignements fournis par les recensements nationaux.

De plus en plus d'alliances se nouent dans cette perspective entre organisations non gouvernementales (ONG), fondations, institutions universitaires et chercheurs en vue d'appuyer les politiques de défense des langues autochtones, établissant ainsi un lien entre la préservation des langues et les préoccupations écologiques (voir également chapitre 7).

Source : UNESCO.

d'identités, d'histoires, de cultures, d'origines et de lieux, la plupart des langues du monde continuent à occuper une 'niche' étroite, au sens où elles correspondent à un groupe humain ou à un territoire bien défini.

Le vocabulaire d'une langue est un peu le catalogue raisonné des concepts et éléments essentiels d'une culture donnée. Si l'on prend le cas des peuples autochtones, les aspirations culturelles des insulaires du Pacifique diffèrent forcément de celles des éleveurs de rennes de Sibérie. La langue traditionnellement associée à une culture est en général celle qui correspond à son environnement et à l'écosystème local, à la faune et à la flore utilisées à des fins médicales, alimentaires ou autres, et qui reflète les valeurs et la vision du monde des populations concernées (Fishman, 1991). Le simple fait de nommer les accidents géographiques du paysage renforce le sentiment d'identification aux lieux et à leur histoire. La langue des Indiens apaches du sud-ouest des États-Unis, par exemple, comporte des noms de lieux très élaborés, qui forment souvent une phrase descriptive complète (par exemple 'là où l'eau ruisselle sur une succession de roches plates') ; ces précisions sont indispensables pour retracer la généalogie des clans apaches, les noms de lieux étant indissociables de l'appartenance clanique. C'est la raison pour laquelle il n'est pas toujours facile d'interpréter les affirmations des peuples autochtones quant à leurs liens symboliques avec leur terre ancestrale et à l'articulation entre relations personnelles et environnement.

Dans de telles conditions, le déplacement des peuples autochtones loin de leurs terres ancestrales et de sites culturels essentiels ne constitue pas seulement un arrachement physique : c'est aussi la rupture des liens historiques entre une communauté et la mémoire matérielle de son identité et de sa culture. Lorsqu'une population est contrainte d'aller vivre loin de son milieu traditionnel (comme les locuteurs gaéliques d'Écosse chassés des Highlands), les liens entre la langue, la culture et l'environnement s'en trouvent forcément distendus. Les langues sont donc en grande partie le reflet d'une culture : elles véhiculent un contenu référentiel et symbolique considérable, qui finit par représenter la spécificité des groupes ethniques, culturels et/ou nationaux qui les parlent. Quand une langue est perdue, elle est beaucoup plus difficile à retrouver que d'autres marqueurs d'identité.

Il est en outre de plus en plus évident que la disparition annoncée de la majorité des langues du monde aura un impact négatif sur toutes sortes de diversités – d'abord sur la diversité culturelle, en termes de richesse des systèmes philosophiques et visions du monde, mais aussi sur la diversité écologique, au niveau de la connaissance du milieu naturel : en effet, les chercheurs sont de plus en plus persuadés qu'il existe un lien entre l'érosion de la diversité linguistique et la perte de savoirs relatifs à la diversité biologique (Harmon et Loh, 2008 ; voir encadré 3.2). C'est précisément la prise de conscience de ce lien entre diversité biologique et diversité culturelle – et surtout la certitude que la disparition d'une langue (Skutnabb-Kangas, Maffiand Harmon, 2003) prive l'humanité de tout un savoir relatif à la nature et à l'histoire, d'une mémoire ainsi que de connaissances, pratiques, normes et valeurs culturelles (Mühlhäusler, 1996 ; Grenoble et Whaley, 1998 ; Diamond, 2001) – qui a incité la Société internationale d'ethnobiologie à adopter en 1988 la *Déclaration de Bélem* sur la diversité culturelle et la diversité biologique. L'étude de quelques petites langues restées stables à travers le temps et de leur lien avec la richesse biologique de leur environnement montre à quel point les savoirs sont encodés dans une langue spécifique, au point qu'on peut dire que les systèmes culturels des microsociétés évoluent au même rythme que l'écosystème local (Nettle et Romaine, 2000). Pour le dire autrement, 'la survie dans un environnement humain particulier [..] dépend de la capacité des populations à verbaliser cet environnement' (Mühlhäusler, 1996). C'est pourquoi l'importance de la menace qui pèse sur la diversité linguistique mondiale et la gravité des conséquences qu'elle entraîne ne peuvent que nous encourager à recenser et à adopter les bonnes pratiques dans ce domaine.

Bien entendu, il n'existe pas de corrélation systématique ou nécessaire entre langue et culture : toute langue évolue constamment en fonction de facteurs politiques, socioéconomiques et autres. Chaque fois qu'un groupe ethnique ou culturel fait l'objet d'une discrimination, sa langue risque d'être délaissée par ses locuteurs, qui obéissent à un réflexe de survie ou d'autodéfense ; c'est ainsi que certains parents évitent de parler leur langue maternelle à la maison pour préparer leurs enfants à l'enseignement dispensé dans la langue dominante. Là où les langues traditionnelles ont disparu, il n'est pas rare que l'identité des populations concernées se

Le Moussem de Tan Tan, un festival de tribus nomades au Maroc

Une des exigences fondamentales de la diversité culturelle consiste à renforcer et à préserver la diversité des langues, tout en encourageant l'apprentissage des langues internationales qui permettent d'accéder à la communication et à l'information planétaires

cristallise autour d'un nouvel idiome – qu'il s'agisse d'un dérivé de la langue dominante ou d'une langue créole[5]. En Australie, beaucoup d'Aborigènes ont pour langue maternelle une version locale de l'anglais, le 'kriol' ou créole du détroit de Torres. Ailleurs dans le monde, beaucoup de gens parlent l'anglais ou une autre langue comme seconde langue ou langue additionnelle. Bien que la colonisation européenne soit à l'origine de la plupart des pidgins et dialectes créoles autochtones (en tout cas des mieux étudiés et des plus connus), il y a eu des exemples de créolisation antérieurs à l'arrivée des Européens, comme le sango de République centrafricaine et le hiri motu de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ce type de langue a des chances d'apparaître chaque fois que les locuteurs de différentes langues sont obligés d'inventer un moyen de communiquer entre eux (Romaine, 2006). La plupart des langues créoles coexistent aux côtés de la langue première, avec laquelle elles partagent d'ailleurs la majeure partie de leur vocabulaire ; mais souvent, le discrédit qui les frappe prive les pidgins et créoles de la reconnaissance officielle, et ils ne sont pas utilisés dans l'enseignement, même lorsqu'ils sont parlés par la majorité de la population. Dans les quelques pays où les langues créoles se sont vu accorder le label de langue officielle ou nationale, elles n'ont pas obtenu pour autant droit de cité dans les écoles. Dans les rares cas où cette reconnaissance a eu lieu (exemples du tok pisin et du hiri motu en Papouasie-Nouvelle-Guinée, du sango en République centrafricaine, du seselwa aux Seychelles ou du papiamento aux Antilles néerlandaises), cela a eu en général des résultats positifs en termes de motivation des apprenants et de réussite scolaire (Eckkramer, 2003 ; voir chapitre 4 ci-après).

Ceux qui maîtrisent plus d'une langue ont souvent plusieurs repères identitaires, et évitent même le plus souvent de s'aligner sur une seule identité. En 1997, le discours que devait prononcer le nouveau gouverneur de la Région administrative de Hong Kong, Tung Chee Wah, à l'occasion du retour du territoire à la Chine, a suscité des controverses passionnées : fallait-il prononcer l'allocution en putonghua ou en cantonais, chaque langue renvoyant à un contexte culturel et identitaire différent ? Tung décida finalement de prononcer son discours en putonghua, langue officielle de la Chine continentale ; par contre, son premier discours politique était rédigé en cantonais, *lingua franca* traditionnelle des groupes ethniques chinois de Hong Kong, parlée aussi bien dans les écoles primaires que dans les établissements secondaires chinois du territoire (Tsui, 2007). Le choix d'une langue de préférence à une autre suggère évidemment que toutes les langues et formes d'expression ne bénéficient pas du même statut et peuvent sembler plus ou moins appropriées en fonction des circonstances. Dans la bouche d'un locuteur bilingue, les mots de la langue locale et ceux de la langue de l'ancien colonisateur n'ont pas la même résonance affective et ne sont pas interchangeables. Par ce processus sélectif, nous posons des 'actes d'identité' (Le Page et Tabouret-Keller, 1985) et faisons allégeance tout au long de notre vie à tel ou tel groupe, à partir de valeurs et attitudes qui sont celles de la communauté qui nous entoure, élargies à l'ensemble de la société, et qui se définissent en fonction des différentes appartenances (culturelle, ethnique, religieuse, nationale) qui façonnent et influencent ce que nous sommes et notre image de nous-mêmes (voir chapitre 2).

Autrement dit, l'identité, la culture et la langue ne sont pas des données fixes et immuables mais l'expression d'une réalité construite et dynamique, soumise à un processus sans fin de négociation et de reconstruction symbolique. En même temps, si chaque jour nous nous trouvons impliqués dans davantage de systèmes culturels, aussi bien au niveau local que global (par le biais des moyens de communication de masse, du progrès technique, du tourisme, des phénomènes migratoires), le lien entre les affiliations raciales, ethniques et religieuses et l'identité culturelle et linguistique demeure très fort. Les langues locales et

5. Le *pidgin*, langue de contact aux formes et fonctions fortement restreintes, permet aux membres de deux groupes linguistiques différents (et souvent davantage) de se comprendre, mais n'est la langue maternelle d'aucune des personnes qui le parlent. Le *tok pisin* [déformation de l'anglais 'talk pidgin'], par exemple, est parlé par des millions de gens en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le *créole* est un pidgin plus élaboré et plus fonctionnel devenu de génération en génération la langue maternelle d'une communauté de locuteurs (comme le créole français d'Haïti). Si certains locuteurs utilisent effectivement le terme 'créole' pour désigner leur propre langue (cf. kriol en Australie, krio au Sierra Leone, kreyòl en Haïti), ce n'est pas le cas partout. Par contre, le terme 'patois' est d'un usage très courant dans les îles anglophones des Caraïbes. Il existe aussi d'autres termes, à connotation souvent péjorative : citons le broken (pour 'broken English' ou 'sabir'), qui désigne l'anglais créolisé des quelque milliers d'habitants des îles du détroit de Torres en Australie, et le papiamento (de l'espagnol papear, 'pépier/babiller') parlé par quelque 250 000 habitants des Antilles néerlandaises (Brown, 2005).

nationales conservent donc une importance cruciale, même si nous avons besoin des langues 'mondiales' pour communiquer et exprimer notre identité de citoyens du monde. Une des exigences fondamentales de la diversité culturelle consiste donc à renforcer et à préserver la diversité des langues (y compris celles des populations nomades ou dispersées), tout en encourageant l'apprentissage des langues internationales qui permettent d'accéder à la communication et à l'information planétaires.

3.3 Les défis de l'évaluation et de la revitalisation des langues

La vitalité linguistique est souvent considérée comme un point de référence pour évaluer la diversité culturelle, au motif que presque tous les principaux aspects de la culture humaine – de la classification des liens de parenté à la religion – dépendent de la langue pour leur transmission. (Haarmann, 2004). Pourtant, nous avons vu que la langue n'est pas la culture. De nombreux exemples montrent qu'une même langue peut être parlée par des groupes ayant des pratiques culturelles et des visions du monde profondément différentes. Lorsque l'identification ethnique est remise en question, l'appartenance linguistique peut devenir un marqueur des relations complexes entre l'individu et la communauté, mais ce n'est pas toujours le cas.

Les approches traditionnelles de la documentation et de l'évaluation des changements qui se font jour dans l'usage des langues se sont principalement centrées sur la linguistique, en négligeant quelque peu la réalité socioéconomique et le contexte politique. Or, la disparition d'une langue est une manifestation tardive d'érosion culturelle, le symptôme d'un processus déjà avancé de déclin culturel (Fishman, 2001). La variété des conditions qui font la santé d'une langue et les perspectives de sa revitalisation en cas d'érosion dépendent des configurations socioculturelles, économiques, politiques et historiques propres à chaque langue, ce qui rend très difficiles toute généralisation et toute analyse globale (voir encadré 3.3). Si la revitalisation et la préservation des langues minoritaires sont essentiellement abordées aujourd'hui d'une manière qui tend à reconnaître et intégrer ces facteurs[6], le processus demeure profondément politique (Walsh, 2005). En effet, la préservation active d'une langue déclinante peut être perçue comme faisant concurrence à la langue dominante malgré la valeur instrumentale de cette dernière (notamment pour des raisons d'opportunité économique et de statut). On aboutit ainsi à des situations où les défenseurs d'une langue menacée risquent de faire figure de réactionnaires bornés ou, pire, d'ennemis de la cohésion et de l'unité nationales.

La survie de nombreux peuples autochtones dépend souvent des moyens modernes de production. Tout en étant conscients des avantages qui découlent de leurs interactions croissantes avec la société dominante, beaucoup entendent bien conserver une certaine autonomie culturelle et avoir leur mot à dire dans les décisions qui les concernent, à commencer par le droit d'éduquer leurs enfants comme ils l'entendent et de préserver leur langue et leur culture (voir la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones*, 2007). Mais pour pouvoir préserver son identité culturelle il faut avoir accès aux ressources économiques du marché. Aujourd'hui, si l'inuktitut se maintient encore dans la partie orientale du Grand Nord canadien, c'est en partie l'aboutissement d'une politique d'intégration de la langue dans les mécanismes du marché et de la vie économique et sociale, qui s'est accompagnée d'un effort de normalisation de la langue et de promotion de celle-ci dans l'enseignement, les publications officielles et l'édition en général. Ce processus a été renforcé par le développement d'une version inuktitut du système d'exploitation de Windows. Cela montre qu'en dépit des paradoxes et des bouleversements de la vie moderne, certains peuples autochtones s'efforcent bel et bien de préserver leur langue et leur culture. Conduire des motoneiges, porter des jeans et écouter de la musique pop n'est pas en soi incompatible avec la défense de la continuité culturelle et linguistique et de l'identité autochtone,

6. L'approche écologique met l'accent sur le contexte relationnel dans lequel s'inscrivent les langues, leur rôle dans la vie économique et les processus de la communication (voir Mühlhäusler, 1996), alors que l'approche sociolinguistique pose le problème de la spécialisation des langues (voir Fishman, 2001).

Encadré 3.3 Comment évaluer la vitalité d'une langue

Le travail de documentation est un élément essentiel pour combattre l'érosion apparemment inexorable des ressources linguistiques de l'humanité, et l'UNESCO s'efforce depuis longtemps d'alerter la communauté internationale sur le risque de réaction en chaîne lié à la perte du patrimoine linguistique. Depuis la publication en 1994 du *Livre rouge de l'UNESCO sur les langues menacées d'extinction*, qui affirmait déjà à l'époque que 90 % des langues du monde risquaient de disparaître en l'espace de deux générations, l'UNESCO est à l'origine de nombreuses études sur les langues menacées. À l'invitation de l'université de Tokyo, un Centre international des langues en danger de disparition a été créé en 1995, et en 1996 paraissait la première édition de l'*Atlas de l'UNESCO sur les langues du monde menacées de disparaître*. La deuxième édition mise à jour, publiée en 2001, recense par régions quelque 900 langues en danger et donne un aperçu des menaces qui pèsent sur elles. Une troisième édition, revue et corrigée dans le cadre de l'Année internationale des langues (2008) est disponible depuis peu sous forme imprimée et dans des versions interactives en ligne. Cette édition propose une liste révisable de 2 500 langues en danger établie à partir d'indicateurs de vulnérabilité plus précis et plus subtils, en se fondant sur l'analyse plurifactorielle adoptée par le Groupe d'experts *ad hoc* sur les langues en danger de l'UNESCO (2003a), qui distingue cinq niveaux de vitalité décroissante des langues en danger : (i) vulnérable (607 langues), (ii) en danger (652 langues), (iii) sérieusement en danger (530 langues), (iv) en situation critique (573 langues), et (v) éteintes (242 langues).

Le Groupe d'experts a identifié neuf facteurs permettant d'évaluer la vitalité d'une langue : il est indispensable de tenir compte de l'ensemble de ces facteurs pour éviter que l'existence d'un ou plusieurs points positifs occulte d'autres aspects très inquiétants de la situation sociolinguistique d'une langue.

Il existe d'autres méthodes permettant d'évaluer la vitalité d'une langue. Une étude quantitative de Statistique Canada a utilisé les chiffres du recensement de 1996 pour évaluer l''indice de continuité' et l''indice de connaissance' des langues autochtones du pays (Norris, 1998). L'*indice de continuité* permet de mesurer la vitalité d'une langue en comparant le nombre des gens qui continuent de la parler en famille et le nombre de ceux dont c'est la langue maternelle qui leur a été apprise. L'indice 100, correspondant à un ratio de 1:1, représente un état de préservation idéal, où chaque locuteur utilise sa langue maternelle dans la communication de tous les jours. Par contre, tout indice inférieur à 100 dénote une perte de vitalité de la langue. Quant à l'*indice de connaissance*, il compare le nombre des personnes qui disent pouvoir parler une langue autochtone dans la conversation et celui des locuteurs dont c'est la langue maternelle. Dans ce cas, une valeur supérieure à 100 indique que des locuteurs l'ont manifestement apprise comme deuxième langue à l'école ou plus tard, ce qui peut être synonyme d'une certaine reprise de la langue.

Il ressort de ce rapport que trois seulement des 50 langues autochtones du Canada comptent un nombre suffisant de locuteurs pour assurer leur survie à long terme, et que l'indice de continuité pour l'ensemble de ces langues a diminué de près de 15 % entre 1981 et 1996 (Norris, 1998). La grande majorité des langues autochtones d'Amérique du Nord sont menacées et plus de 80 % seraient en voie d'extinction, tant au Canada qu'aux États-Unis (Krauss, 1992). Si ces tendances persistent, les chances de survie de ces langues paraissent extrêmement faibles (Robins et Uhlenbeck, 1991).

Le bilan linguistique de la Californie est tout aussi préoccupant à cet égard : sur les 50 langues encore parlées sur le territoire de l'État (une cinquantaine ayant déjà disparu depuis les premiers contacts avec les Européens), une bonne quinzaine ont récemment disparu et bon nombre d'autres comptent à peine une dizaine de locuteurs, tous très âgés, deux ou trois seulement de ces langues étant encore parlées par 150 ou 200 personnes (Hinton, 1994). Dans la bande côtière de forêts tempérées humides, qui s'étend du nord de la Californie à l'Alaska, 26 des langues appartenant aux 68 groupes linguistiques présents à l'arrivée des Européens ont d'ores et déjà disparu, 18 comptent moins de 10 locuteurs, et 8 seulement sont parlées par plus de personnes (Wolf, Mitchell et Schoonmaker, 1995). Au Mexique également, le risque d'extinction des langues autochtones est constaté un peu partout (Garza Cuarón et Lastra, 1991). Principal indice de la gravité de la situation : les témoignages montrant que les jeunes évitent désormais de parler la langue de leurs ancêtres dans certains lieux de sociabilité, quand ils ne l'ont pas complètement abandonnée.

Pourtant, les indicateurs et indices actuels, y compris l'indice de la diversité linguistique (voir carte 7.1 et tableau 7 de l'Annexe statistique), ne sauraient encore rendre pleinement compte de la vitalité des langues, étant donné que celle-ci est largement tributaire de la situation particulière des différentes communautés de locuteurs et que les membres

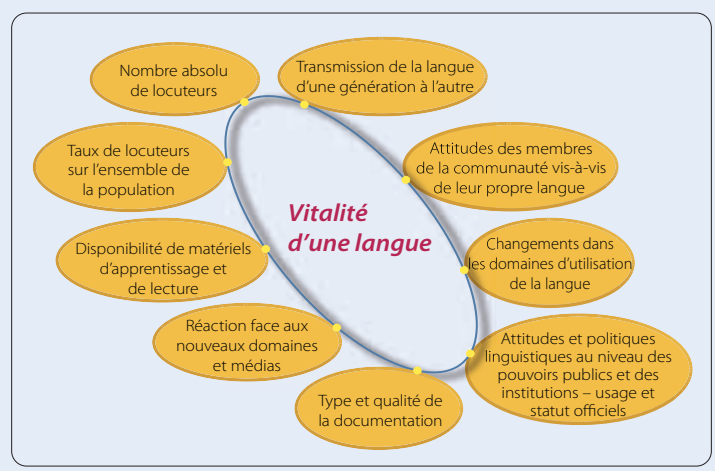

Encadré 3.3 Comment évaluer la vitalité d'une langue

d'une société donnée présentent un éventail très varié de compétences linguistiques (Beacco, 2007). D'ailleurs, même s'il était possible de compiler toutes les statistiques linguistiques à l'échelle planétaire, nous serions encore loin de disposer de chiffres très précis sur les pratiques linguistiques au niveau mondial : en effet, aucune enquête statistique ne permet de cerner les nuances de l'utilisation d'une langue, et encore moins celles de l'affiliation culturelle des locuteurs (sur les limites des données fournies par *L'Ethnologue*, voir Harmon, 1995 ; Paolillo et Das, 2006). Les experts n'arrivent même pas à se mettre d'accord sur ce qui constitue une langue ou une langue maternelle. Alors que la 14e édition de *L'Ethnologue* (2000) recense plus de 40 000 langues distinctes parlées dans le monde par des locuteurs dont c'est la langue maternelle, les linguistes et anthropologues préfèrent regrouper ces langues par familles pour aboutir à un total d'environ 7 000 langues. De tels écarts montrent à quel point l'évaluation de la diversité linguistique demeure un exercice largement subjectif.

Source : UNESCO.

pas plus que le fait de parler l'anglais n'interdit de parler l'inuktitut ou le navajo. Cela dit, d'après le recensement de 2001, 15 % seulement des enfants aborigènes du Canada apprennent à l'école la langue de leurs ancêtres, et ils seraient encore moins nombreux à la parler en famille.

Les facteurs qui mettent les langues en péril peuvent être externes (comme la mondialisation, les pressions politiques ou autres) ou internes (attitude négative de la communauté envers sa langue). La prééminence des langues imposées par les États-nations et les puissances coloniales dans tous les secteurs de la vie publique et politique (administration, école et médias) réduit souvent la capacité des locuteurs d'autres langues à préserver un idiome dont le champ d'utilisation ne cesse de se rétrécir. L'hégémonie institutionnelle de la langue dominante et son prestige peuvent également inciter les communautés minoritaires à déprécier leur propre langue, entérinant ainsi un processus de domination symbolique. C'est ce qui s'est effectivement passé dans presque tous les pays d'Afrique francophone : les États nouvellement indépendants ont choisi le français comme langue officielle de l'enseignement, des médias, des tribunaux et de l'administration, cantonnant à la sphère privée les multiples langues africaines parlées en tant que langues maternelles. Et en Amérique latine, les Indiens de langue quechua, qui sont au nombre de 7 à 10 millions dans les régions andines d'Argentine, de Bolivie, de Colombie, de l'Équateur et du Pérou, ont en grande partie été victimes de la politique d'assimilation des hispanophones au cours du siècle dernier.

La revitalisation linguistique, qui est souvent la clé d'une identité culturelle retrouvée, dépend avant tout de la réaffirmation par la communauté concernée de ce qui constitue son identité culturelle. Même lorsque les mécanismes de transmission ont cessé de fonctionner depuis longtemps (dans le cas des langues dites 'en sommeil'), il n'est pas impossible de renverser la tendance en faisant appel au sentiment identitaire. Deux exemples viennent à l'esprit, le premier en provenance d'Australie et le second des États-Unis. Dans le sud de l'Australie, le kaurna, langue aborigène de la région d'Adélaïde qui n'était plus parlée depuis un siècle, est aujourd'hui réactivé par le biais des salutations, chants et autres activités attestées dans divers documents et archives (Amery, 2001). De même, aux États-Unis, la langue d'une tribu algonquine de l'Oklahoma que les linguistes croyaient morte depuis un demi-siècle est en train de connaître une nouvelle vie grâce aux efforts de familles qui l'ont intégrée dans leur vie quotidienne et encouragent leurs enfants à la parler (Baldwin, 2003). Certes, ces langues 'retrouvées' sont probablement très différentes de leur modèle parlé historique – d'aucuns ont d'ailleurs refusé de prendre au sérieux ces efforts, qui ne correspondraient plus à un usage courant. Elles n'en ont pas moins un fort potentiel de dynamisation de la vie communautaire et culturelle des populations autochtones d'Australie, des Amériques et d'autres parties du monde. De telles initiatives sont appelées à prendre de plus en plus d'importance partout où des groupes humains revendiquent un lien avec un patrimoine linguistique qui avait cessé d'être activement transmis.

Les nouvelles TIC peuvent avoir un impact positif dans ce domaine, notamment en faisant appel aux techniques numériques pour collecter de la documentation ou à l'ordinateur pour transcrire et traduire les textes de langues menacées dans des langues de grande communication. Dans certains cas, la renaissance d'une langue passe par l'élaboration d'un

L'hégémonie institutionnelle de la langue dominante et son prestige peuvent également inciter les communautés minoritaires à déprécier leur propre langue, entérinant ainsi un processus de domination symbolique

système d'écriture (Austin, 2008). De telles initiatives sont particulièrement efficaces dans le cas des langues orales, dont les locuteurs natifs ont rarement accès à la communication écrite. Cela dit, le choix du système de transcription ne doit être fait qu'en étroite consultation avec les communautés concernées, car il n'est pas sans incidences politiques. Grâce à l'initiative Unicode, qui associe divers acteurs du secteur des technologies de l'information (programmeurs, instituts de recherche et associations d'usagers) et qui propose désormais une norme de codage pour plus de 65 000 caractères différents, certaines langues minoritaires sont désormais accessibles à un public beaucoup plus vaste par le biais de l'Internet. Ces tentatives de revitalisation des langues grâce aux TIC peuvent de fait avoir un impact très positif et rencontrer un succès d'autant plus grand que les médias participent à l'effort général. Dans la province canadienne du Nunavut, les efforts de revitalisation de l'inuktitut (devenu obligatoire à l'école et dans l'administration) ont été facilités par l'élaboration d'une version inuktitut du système opérationnel de Windows. En Nouvelle-Galles-du-Sud (Australie), la langue gamilaraay, qui était pratiquement condamnée à la fin des années 1970, a retrouvé une nouvelle vie grâce à l'engagement sans faille des pouvoirs publics et à des initiatives concrètes comme la publication d'un journal et d'un dictionnaire en ligne, l'enseignement de la langue à l'école et la production de manuels, de livres et de CD.

D'une manière générale, la communication entre communautés minoritaires et communautés majoritaires est devenue une nécessité impérieuse. En effet, que l'on appartienne à la 'majorité' de la population ou que l'on soit membre des 'minorités', tout le monde a intérêt à la préservation de toutes les langues, à commencer par les plus petites et celles qui sont le plus en danger. Si de nombreux instruments internationaux prévoient déjà implicitement des mesures pour protéger la variété et la diversité des langues, la question des droits linguistiques demeure très controversée, comme l'ont montré les débats suscités par le projet de *Déclaration universelle des droits linguistiques* adopté en 1996 à Barcelone. Même si elle n'a pas de caractère contraignant, il faut espérer que la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* adoptée en septembre 2007 aura des effets positifs immédiats en ce qui concerne la préservation, la revitalisation et la perpétuation de la diversité linguistique des peuples autochtones et des minorités. Le Conseil exécutif de l'UNESCO réfléchit actuellement à la faisabilité d'un nouvel instrument normatif sur les langues, en se demandant notamment s'il convient de s'attacher à préserver la diversité linguistique en général ou de protéger en priorité les droits linguistiques de certains groupes vulnérables (voir chapitre 8). Ce qui est sûr en tout cas, c'est que, pour être efficaces, les politiques linguistiques en faveur des populations marginalisées doivent intégrer la connaissance des pratiques et systèmes de relations propres à chaque communauté et insister sur la possibilité de mener les activités fonctionnelles de la vie de tous les jours de manière culturellement appropriée (Fettes, 1997).

Joueurs de duduk, un type de hautbois arménien

3.4 Multilinguisme, traduction et dialogue interculturel

Il est nécessaire de préserver la diversité linguistique du monde comme condition nécessaire de la diversité culturelle et de promouvoir le multilinguisme et la traduction afin d'encourager le dialogue interculturel

Le multilinguisme et la traduction ont un rôle essentiel et complémentaire à jouer dans la promotion du dialogue interculturel. Le multilinguisme a pour double fonction de faciliter la communication entre représentants de cultures différentes et de contribuer à la survie de langues menacées. La traduction, pour sa part, permet d'établir les passerelles indispensables par-dessus les nombreux fossés linguistiques que le multilinguisme, même quand il n'est pas absent, ne peut combler. En ce sens, multilinguisme et traduction sont deux composantes essentielles d'une société pluraliste.

Le multilinguisme est une richesse

Dans un monde où chacun d'entre nous se situe au croisement de multiples identités qui souvent se recoupent et se chevauchent, il n'est plus admissible de classer les gens uniquement sur la base de leur langue, de leur religion ou de leur culture. Mais si les particularismes en matière d'alimentation, de musique, d'habillement, etc., sont le plus souvent acceptés et intégrés par la culture majoritaire, cela est beaucoup moins vrai de la diversité des langues. Et pourtant, n'en déplaise à ceux qui voient dans le multilinguisme un ferment de désagrégation sociale, rien ne prouve qu'il y ait forcément un lien de cause à effet entre la diversité linguistique d'une société et les problèmes de communication entre les groupes qui la composent. En réalité, le meilleur moyen d'assurer la cohésion sociale et la participation citoyenne, ce n'est pas le monolinguisme, mais la compréhension mutuelle et la mise en commun des formes de la communication.

On reproche couramment aux partisans du multilinguisme à l'école d'imposer des choix qui ne peuvent être qu'arbitraires, sachant qu'il n'est pas possible de soutenir toutes les langues minoritaires. Dès lors, demandent certains, ne vaudrait-il pas mieux privilégier l'enseignement d'une seule langue internationale, choisie pour son prestige ou pour son intérêt commercial, voire renoncer purement et simplement à enseigner les langues minoritaires ? Les exemples ne manquent pas de par le monde pour démontrer la fausseté d'un tel raisonnement.

Le multilinguisme à l'école est désormais une réalité dans de nombreux pays, même si l'on est encore loin de l'objectif de l'éducation trilingue (voir tableau 7 de l'Annexe statistique et chapitre 4 ci-après). En Australie, par exemple, après des années d atermoiements ou de réactions hostiles concernant l'intégration et la

Carte 3.2 : L'indice de diversité linguistique

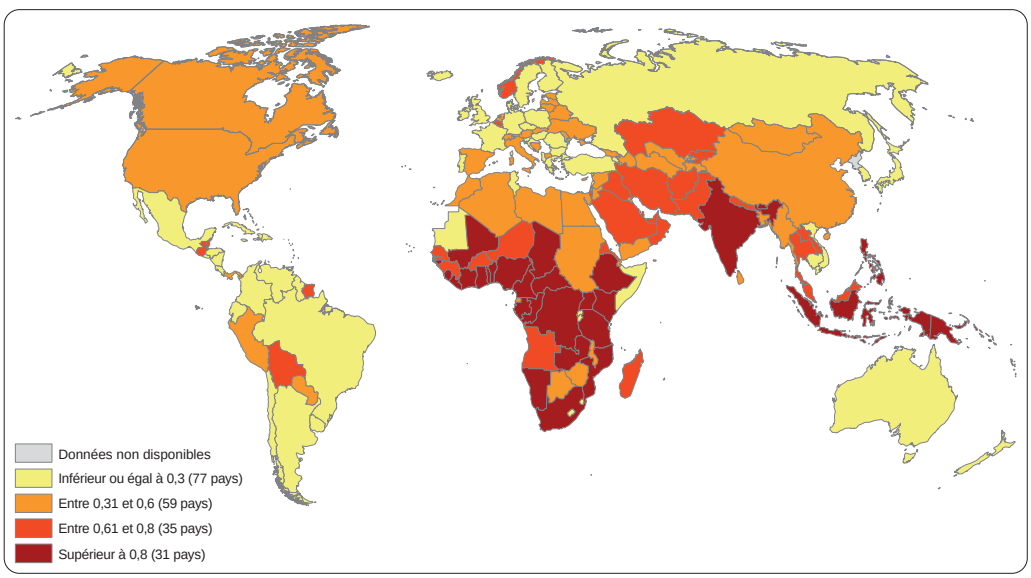

L'indice de diversité linguistique (IDL) correspond à la probabilité que, dans un pays donné, deux personnes choisies au hasard n'aient pas la même langue maternelle. L'IDL va de 0 (diversité quasi nulle) à 1 (diversité maximale). L'indice est calculé en fonction de la population des différents groupes linguistiques par rapport à la population totale (Ethnologue, 2005). Les pays affichant l'indice le plus élevé sont la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Inde, le Nigéria et l'Indonésie (voir tableau 7 de l'Annexe statistique).

Source : Institut de statistique de l'UNESCO, sur la base de données Ethnologue (SIL International), 2005.

➲ *Publicité dans les rues de Hangzhou, Chine*

transmission des langues des autochtones et des immigrés, certains systèmes scolaires proposent désormais des cours en près d'une cinquantaine de langues. Cet enseignement n'est pas nécessairement dispensé pendant les heures normales de cours, mais sous forme de programmes radio, de logiciels numériques ou de cours du soir assurés par des membres de la communauté concernée agréés par le système d'enseignement ; certaines langues font aussi l'objet d'une reconnaissance formelle dans le cadre de l'enseignement dominant, ce qui ne peut qu'encourager les efforts de la communauté en vue de les préserver. En 1987, l'Australie a adopté sa *Politique nationale sur les langues* (Lo Bianco, 1987), qui constitue une politique d'ensemble – c'était la première fois qu'un pays anglophone prônait ainsi officiellement le multilinguisme. Ce texte affirme notamment que le multilinguisme au niveau infranational est un atout pour le pays à la fois du point de vue économique et en termes de cohésion sociale (au lieu d'affirmer que les deux objectifs sont inconciliables) et souligne la dynamique positive d'une collaboration entre les diverses communautés linguistiques. Cette avancée significative en faveur d'une politique linguistique d'ensemble a été rendue possible lorsqu'aux voix des représentants des immigrés et des autochtones se sont jointes celles des universitaires et des enseignants, des milieux d'affaires et du monde politique (Clyne, 2005 ; Lo Bianco, 1987).

Il existe des solutions tout aussi innovantes en faveur du multilinguisme dans de nombreux pays dont les politiques nationales de l'éducation définissent la cohésion nationale, la citoyenneté et la communication entre tous les citoyens (ce qui implique la défense des langues des minorités et le multilinguisme) comme les objectifs prioritaires de l'investissement public dans ce domaine (García, Skutnabb-Kagas et Torres Guzmán, 2006). L'exemple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, petit pays en développement qui constitue une véritable mosaïque de langues, est particulièrement instructif. Ce pays, qui détient l'indice de diversité linguistique le plus élevé au monde puisqu'on y a recensé quelque 820 langues autochtones, s'est doté d'un système éducatif intégré basé sur les langues locales (dès le début de la scolarité) en liaison avec les parlers créoles régionaux et avec une langue de communication internationale, l'anglais, qui est aussi la langue nationale officielle. Les critiques et les adversaires du multilinguisme insistent fréquemment sur les problèmes qu'il pose en terme d'inefficacité administrative et économique ; mais l'exemple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée prouve au contraire qu'une telle politique, à condition d'être dûment planifiée au plan local, est parfaitement gérable du point de vue administratif et très efficace en termes d'éducation, notamment au niveau des taux de fréquentation et de participation, surtout en ce qui concerne les filles (pour d'autres exemples, voir Lo Bianco, 2007 et UNESCO, 2003, 2004, 2005, 2007a-b).

Chaque langue recouvre un ensemble tellement complexe et subtil de pratiques qui interfèrent avec tous les aspects de notre vie sociale et personnelle que les assujettir à la réglementation d'une politique publique en la matière n'est pas tâche aisée. En même temps, il est indispensable de prendre des mesures en faveur du multilinguisme, de l'apprentissage des langues et de la protection des langues en danger si l'on veut préserver durablement la diversité culturelle. Pareilles politiques présentent en outre l'avantage potentiel d'attirer l'attention des apprenants sur les modalités culturelles d'organisation et d'appréciation du savoir caractéristiques de chaque tradition, avec tout ce que cela implique en termes de pensée, de croyances, de valeurs et d'expérience humaine irremplaçable. Cela ne peut qu'encourager la compréhension, le discernement, la mise en perspective et l'appréciation, permettant ainsi de dissiper les malentendus par le biais de traductions et de

rencontres, par le recours aux ressources de l'imagination, de la narration, de l'art, de la religion et du dialogue.

On ne s'intéresse pourtant pas assez aux modalités de développement du multilinguisme, dont on a par ailleurs tendance à sous-estimer la richesse intellectuelle et culturelle et les perspectives qu'il ouvre en matière de participation citoyenne et de plein exercice des droits de l'homme (voir Ruiz, 1984).

Afin de préserver la viabilité des langues du monde, nous devons simultanément préserver la diversité linguistique par un travail de protection et de revitalisation des langues et promouvoir le multilinguisme en élaborant des politiques nationales propres à encourager l'utilisation fonctionnelle de toutes les langues au sein de chaque société. Ces deux objectifs sont indissociables, car la promotion d'un multilinguisme s'appuyant sur l'enseignement dans la langue maternelle est le meilleur moyen de préserver les langues autochtones et menacées. Au plan international, cela implique d'agir simultanément dans deux directions : (1) préserver et enrichir la diversité linguistique dans le monde, condition indispensable au maintien de la diversité culturelle, (2) promouvoir le multilinguisme et les traductions (dans l'administration, l'enseignement, les médias et le cyberespace) pour favoriser le dialogue interculturel.

La traduction au service du dialogue

L'étude des flux actuels de traductions fait ressortir un certain nombre de problèmes concernant le statut des langues dans le monde. Ces flux mettent en effet en évidence une représentation globale asymétrique des cultures, des peuples, des ethnies et des langues, et un bilan tout aussi déséquilibré des échanges de biens culturels. D'un point de vue institutionnel et symbolique, les traductions pourraient contribuer à redresser la balance et retrouvent peu à peu leur place dans les nouveaux réseaux de communication de la société contemporaine.

Le classement établi par l'*Index Translationum* à partir de données compilées entre 1979 et 2007 confirme la position dominante de l'anglais en tant que langue de référence : 55 % des ouvrages traduits dans le monde sont des traductions depuis l'anglais, contre 6,5 % seulement vers l'anglais. En outre, une vingtaine de langues sont à l'origine de 96 % des traductions ; on dénombre parmi elles pas moins de 16 langues européennes (représentant 93 % du total), les quatre autres langues les plus traduites étant le japonais (0,67 %), l'arabe (0,54 %), l'hébreu (0,46 %) et le chinois (0,4 %) ; 75 % de tous les ouvrages publiés sont traduits de trois langues en tout et pour tout : l'anglais, le français et l'allemand.

Une vingtaine de langues cibles se partagent 90 % de toutes les traductions recensées. C'est l'allemand qui arrive en tête (15,27 %), suivi de l'espagnol (11,41 %) et du français (10,86 %) ; viennent ensuite l'anglais (6,45 %), le japonais (6,14 %), le néerlandais (5,83 %), le portugais (4,10 %), le russe (3,63 %), le polonais (3,52 %) et l'italien (3,41 %), suivies d'une dizaine de langues dont le pourcentage oscille entre 1 et 3 %.

Encadré 3.4 La place des langues autochtones et minoritaires dans les traductions en Amérique du Sud

Une étude internationale sur le nombre des traductions effectuées entre 1979 et 2001 entre l'espagnol ou le portugais et les langues autochtones d'Argentine, du Brésil, du Chili, du Guatemala et du Pérou donne des chiffres très bas dans la plupart des cas : 4 traductions internes seulement pour l'Argentine, 3 pour le Chili et 11 pour le Brésil. D'après les chiffres disponibles, ni la création du MERCOSUR en 1991 ni celle de la Communauté andine (CAN) en 1989 ne semblent avoir eu d'impact sur les flux de traductions à partir ou en direction des langues autochtones de ces trois pays.

En revanche, le constat était bien différent dans le cas du Pérou et du Guatemala. Au Pérou, on a enregistré pour la période un total de 77 traductions internes depuis ou vers les langues autochtones, presque toutes publiées depuis que la Constitution de 1993 a officiellement reconnu les langues autochtones – à commencer par les plus répandues, le quechua et l'aymara.

Au Guatemala, même si l'espagnol demeure la seule langue officielle et en dépit d'un volume d'activités plutôt réduit (au total, 28 traductions recensées), 22 traductions internes concernaient les langues autochtones. Par rapport au volume total des traductions, ce chiffre est tout à fait significatif ; cela tient probablement au fait que 43 % de la population du Guatemala est d'origine maya.

Source : Brisset, 2007.

Figure 3.1 : Pourcentage des traductions par langue cible

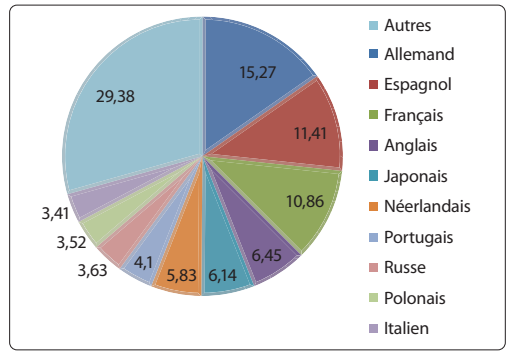

Source : Brisset, 2007.

Encore une fois, il s'agit pour l'essentiel de langues européennes. La hiérarchie entre langues majoritaires et minoritaires détermine donc bien les flux de traductions : il n'existe pratiquement pas de traductions vers ou à partir de langues autochtones.

L'intégration des économies à l'échelle mondiale a entraîné un essor de la traduction technique et de la traduction dans le secteur de l'audiovisuel, lié au développement de biens et services destinés à des marchés multilingues ; le phénomène touche particulièrement des domaines comme les logiciels, les produits multimédias, l'Internet, les films et les jeux vidéo. Si le secteur peu rentable de la traduction littéraire enregistre un certain recul, on estime que le volume des traductions techniques augmente de 25 à 30 % par an dans les grands pays industrialisés, les domaines d'activité les plus demandeurs étant la recherche aérospatiale, les biotechnologies et l'industrie pharmaceutique, le secteur de l'énergie (hydrocarbures, gaz naturel, hydroélectricité, énergie nucléaire et énergies renouvelables), les transports et les TIC. Les secteurs de la banque, de la finance et des services commerciaux (études de marché, publicité et création de sites Internet) sont également de gros consommateurs de traductions. Comme 80 % des activités de localisation font appel à des logiciels conçus aux États-Unis, l'anglais est la principale langue source de traductions multimédias. Les langues cibles sont essentiellement asiatiques, étant donné que 40 % des logiciels conçus aux États-Unis sont commercialisés dans la région de l'Asie et du Pacifique : le japonais arrive en première position, suivi du chinois et du coréen (Gamas et Knowlden, 1999).

L'expansion planétaire des industries de l'audiovisuel, qui s'appuie sur des gammes de produits et des techniques de vente de plus en plus diversifiées, s'accompagne de nouvelles normes en matière de traduction. En ce qui concerne la traduction à l'écran des œuvres cinématographiques et télévisuelles, les pratiques diffèrent considérablement d'un pays à l'autre : la diffusion des œuvres en version originale sous-titrée est la norme pour les pays scandinaves et néerlandophones, comme au sein des communautés linguistiques d'Europe de l'Ouest comptant moins de 25 millions de locuteurs. Par contre, cette pratique est moins répandue que le doublage en Espagne, en Italie et dans les pays germanophones. De toute façon, comme il est désormais possible de proposer plusieurs versions sous-titrées sur un seul DVD accessible partout et par tous, il est tentant d'utiliser les mêmes références pour toutes les langues, même si cela ne correspond pas toujours à la pratique du pays. Cette tendance relativement récente pose la question de la représentation équilibrée des langues et des cultures dans la sphère audiovisuelle, étant donné que non seulement la grande majorité des programmes et des films sont produits en anglais, mais que leur traduction est également décidée et réalisée dans le pays d'origine (voir chapitre 5). Globalement, les produits anglophones font plus ou moins jeu égal avec la production médiatique nationale de la plupart des pays, que ce soit en termes de pénétration ou de prestige, et l'anglais fait toujours figure de *lingua franca* du monde des médias.

Grâce aux progrès de l'informatique, les systèmes de traduction automatique (pratiquement sans intervention humaine) et de traduction assistée par ordinateur (utilisant des logiciels intégrés ou non intégrés pour réaliser diverses opérations comme les recherches terminologiques, la documentation ou la prétraduction) deviennent à la fois de plus en plus perfectionnés et de plus en plus accessibles. L'automatisation totale ou partielle des procédures permet d'augmenter le volume de documents traités et surtout de les traduire à moindre coût dans un plus grand nombre de langues. La traduction automatique a une fonction identificatrice, permettant aux administrateurs d'appréhender immédiatement les contenus, ce qui est très commode

dans le cas de documents internes ayant une durée de vie effective très limitée[7]. Élaborés le plus souvent à l'intention de grandes entreprises publiques ou privées, ces systèmes permettent de traduire simultanément des centaines de milliers de pages dans plusieurs dizaines de langues. Ainsi, le système de traduction automatique adopté en 1970 par la Commission européenne lui permet de traduire sa documentation en 28 paires de langues, auxquelles viendront s'ajouter ultérieurement 11 autres langues correspondant aux nouveaux pays membres. En 2005, le volume des traductions automatiques effectuées pour le compte des organes de l'UE représentait plus de 860 000 pages.

Toutefois, le nombre des langues cibles pour lesquelles ont été élaborés des systèmes de traduction automatique est encore très restreint. Comme on pouvait s'y attendre, il s'agit essentiellement des langues les plus traduites ou qui accueillent le plus grand nombre de traductions (allemand, anglais, espagnol, français, italien et portugais). Le japonais et le coréen bénéficient également de systèmes très efficaces de traduction depuis ou vers l'anglais, ce qui n'est pas encore le cas du chinois. Des systèmes existent aussi pour d'autres combinaisons de langues : laotien-français, thai-anglais/allemand et français/anglais-vietnamien. En Inde, la traduction automatique fait l'objet de recherches très poussées. Il existe déjà des systèmes de traduction croisée entre les principales langues du pays ou de ces langues vers l'anglais et vice versa. On utilise d'ailleurs un de ces systèmes pour traduire automatiquement tous les documents officiels de l'hindi vers l'anglais. À une ou deux exceptions près, les langues africaines restent relativement à l'écart. Des systèmes de traduction automatique ont été mis au point pour certaines langues amérindiennes (aymara, huao, inpiaq, mapudungun, quechua, siona) dans le cadre du projet AVENUE de l'université Carnegie Mellon ou grâce à un financement de l'Organisation des États américains (OEA). Le manque de systèmes de traduction automatique pour les langues de minorités tient entre autres à la difficulté d'élaborer des systèmes d'équivalence entre deux langues à la structure souvent très différente. La traduction automatique entre deux langues nécessite en premier lieu que ces deux langues soient codifiées et comportent un corpus suffisant de textes à traduire. Parmi les organisations innovantes qui s'efforcent avec succès de combler les lacunes dans ce domaine, il convient de mentionner Translate.org.za, une ONG créée pour mettre au point des matériels et des logiciels de traduction des 11 langues officielles de l'Afrique du Sud.

En dehors de la traduction automatique, qui exclut pratiquement toute intervention humaine, les traducteurs disposent aussi d'outils informatiques conçus pour leur permettre de travailler mieux et plus vite. Pour le travail de préréférençage, l'UNESCO utilise le système *MultiTrans*, qui exploite un corpus considérable de textes déjà traduits dans plusieurs langues ; il existe également un large éventail de banques de données terminologiques, comme UNTERM et UNESCOTERM au sein du système des Nations Unies, IATE pour l'Union européenne, ou encore *Termium*, la banque de données linguistiques du

Les traductions jouent un rôle si important dans la promotion de la diversité culturelle qu'il serait souhaitable de mettre en place une politique globale dans ce domaine, en insistant autant que possible sur la notion de réciprocité

Traductions des livres de la série Harry Potter, de J.K. Rowling, ici en espagnol, italien, anglais et allemand

7. Direction générale de la traduction de la Commission européenne (DGC) : http://www.ec.europa.eu/dgs/translation/index_en.htm ; Commission européenne (EC) : http://www.ec.europa.eu/index_en.htm. Se reporter à l'étude de Drugan (2008) sur le rôle de la traduction automatique dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne en 2004. Pour les applications à l'entreprise privée, voir Austermühl (2001).

Gouvernement canadien. L'élaboration – notamment dans le cadre de l'Initiative B@bel de l'UNESCO – de services de traduction automatique à vocation universelle revêt un intérêt tout particulier, car cela permettrait de réduire les disparités entre les langues ainsi que les fractures numérique et cognitive (inégalités devant la connaissance, qui ne sont pas réductibles aux inégalités devant l'information) entre les groupes humains.

L'intensification des flux migratoires liés à la mondialisation a considérablement modifié le profil ethnolinguistique de nombreux pays et a créé de nouveaux besoins, notamment en matière de traduction : cela concerne tout particulièrement les textes à caractère administratif, juridique ou médical. Aux États-Unis par exemple, les métiers de la traduction et de l'interprétation sont en plein essor du fait de l'évolution démographique d'un pays qui comptait, à la fin des années 1990, un citoyen sur dix d'origine étrangère et 14 % de résidents parlant une langue autre que l'anglais. En 2000, le Congrès des États-Unis a adopté un projet de loi inspiré de la loi de 1964 sur les droits civiques interdisant toute discrimination fondée sur la race ou le pays d'origine (et donc sur la langue d'après la jurisprudence récente). Ce texte oblige les services d'intervention d'urgence et de soins intensifs à se doter de services d'interprétation *ad hoc* afin de garantir la prise en charge dans les meilleures conditions des patients des cliniques et hôpitaux américains ne parlant pas l'anglais. Autrement dit, tous les hôpitaux et établissements publics de soins sont tenus d'assurer 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 des services d'interprétation compétents, et ceci dans n'importe quelle langue (au besoin par téléphone ou téléconférence), y compris le langage des signes, en vertu de la loi de 1990 sur les handicapés (*Americans with Disabilities Act*).

Exiger que toutes les langues soient traitées sur un pied d'égalité, c'est revendiquer la même dignité pour tous les individus… Le plurilinguisme correspond aujourd'hui à une double aspiration : savoir d'où l'on vient et mieux connaître et comprendre les autres

On a trop souvent tendance à sous-estimer l'importance des traductions et de leurs répercussions socioéconomiques. Lorsqu'une politique linguistique nationale accorde une place importante à la traduction, cela s'explique généralement par le contexte historique spécifique du pays concerné. Ainsi, la nouvelle constitution adoptée suite au retour du Paraguay à la démocratie garantit l'égalité de statut linguistique entre l'espagnol et le guarani ; de même, l'Afrique du Sud post-apartheid s'efforce de promouvoir les neuf langues les plus parlées du pays, à côté de l'anglais et de l'afrikaans. Presque partout ailleurs, les services de traduction et d'interprétation, y compris le volet formation, sont abandonnés à des associations et au secteur privé, sans que soient suffisamment pris en compte, notamment, la réalité socioculturelle du terrain, les progrès de la communication, la mondialisation des échanges ou les flux migratoires.

Les traductions jouent un rôle si important dans la promotion de la diversité culturelle qu'il serait souhaitable de mettre en place une politique globale dans ce domaine, en insistant autant que possible sur la notion de *réciprocité*. Traduire et faire connaître les œuvres représentatives de cultures méconnues ou menacées, tel est précisément l'objectif de l'association *Words Without Borders* ('*Mots sans frontières*') et des traducteurs, auteurs et éditeurs qui ont signé le *Manifeste pour la diversité culturelle* sous l'égide de la Fédération internationale des traducteurs (2002). Au niveau de la coopération internationale, plusieurs projets ont été lancés en vue de promouvoir les langues autochtones par le biais de la traduction, comme l'accord de coopération signé en 1998 par le ministère de la Culture du Gouvernement basque (Espagne) et la Corporation nationale de développement indigène (CONADI) du Chili dans l'objectif de promouvoir les langues autochtones et de définir des politiques linguistiques appropriées.

Pour être suivies d'effets, les politiques d'aménagement linguistique doivent s'adapter aux situations locales, d'où la nécessité d'encourager les forums de discussion et les alliances entre différentes communautés linguistiques en vue de promouvoir le multilinguisme et la diversité culturelle. Pour être efficaces, de telles politiques nécessitent tout un travail de délibération, de négociation, et de définition des problèmes avec toutes les parties concernées, en s'appuyant sur l'avis des experts (voir le 'Zoom' ci-après). Il est par ailleurs indispensable de disposer d'un maximum d'informations pertinentes pour alimenter le débat afin d'explorer de nouvelles approches, de mettre en place des procédures fiables de contrôle et d'évaluation, et d'apprécier le coût et les conséquences probables des politiques mises en œuvre.

Conclusion

Les langues sont un marqueur critique de la vitalité de la diversité culturelle, car ce sont non seulement des instruments de communication mais aussi le prisme au travers duquel les individus et les communautés appréhendent leurs relations et leur environnement afin de leur donner un sens. De ce point de vue, toute forme de déclin linguistique doit être interprétée comme un signe d'appauvrissement culturel, et l'extinction d'une langue comme la perte définitive d'un élément irremplaçable du patrimoine culturel commun de l'humanité.

La mondialisation, en favorisant la domination de quelques langues dites internationales sur toutes les autres, a sans doute eu un impact négatif sur la vitalité de certaines langues moins courantes ; mais, paradoxalement, le développement des réseaux numériques a pu contribuer aussi à revitaliser des langues qu'on croyait mortes ou condamnées. En réalité, le déclin d'une langue est la conséquence de son statut politique, social, administratif et culturel. L'islandais, par exemple, langue maternelle de 350 000 personnes, n'est nullement menacé par la concurrence de l'anglais ou par la désaffection des jeunes générations ; pourtant, ce sont ces mêmes facteurs qui précarisent aujourd'hui le pulaar (appelé aussi fulfulde), alors que cette langue africaine compte quatre fois plus de locuteurs que l'islandais.

Exiger que toutes les langues soient traitées sur un pied d'égalité, c'est revendiquer la même dignité pour tous les individus, quelle que soit leur appartenance linguistique. Un peu partout dans le monde, des voix s'élèvent pour défendre une langue maternelle menacée ou réclamer la reconstitution d'idiomes (comme certaines langues amérindiennes) disparus depuis plus d'un demi-siècle. C'est là une tendance significative, liée au phénomène des identités multiples : désormais, c'est dans leur diversité et non plus dans leur singularité que les individus ont le plus de chances de trouver leur accomplissement.

Le plurilinguisme (le fait de maîtriser plusieurs langues) correspond aujourd'hui à une double aspiration : savoir d'où l'on vient (c'est le rôle de la langue maternelle) et mieux connaître et comprendre les autres (c'est le rôle des langues nationales ou vernaculaires et des langues internationales) ; c'est donc un instrument indispensable pour quiconque veut se montrer réceptif aux autres et acquérir des compétences interculturelles. Quant à la traduction, elle permet d'accéder à d'autres systèmes de pensée et aux connaissances qui leur sont associées. C'est aussi un important instrument de dialogue, qui joue le rôle de passerelle entre les différentes langues.

Recommandations du Chapitre 3

Il conviendrait de mettre en œuvre des politiques linguistiques nationales visant à la fois à sauvegarder la diversité linguistique et à encourager le multilinguisme.

À cette fin, il faudrait :

a. Faciliter l'utilisation des langues grâce à des mesures appropriées, éducatives, éditoriales, administratives et autres.

b. Prendre, le cas échéant, toute disposition utile pour que soient enseignées, en même temps que les langues maternelles, une langue nationale et une langue internationale.

c. Afin de faciliter la circulation internationale des idées et des œuvres, encourager la traduction par tous les moyens possibles, y compris l'usage des nouvelles technologies, dans l'écrit aussi bien que dans l'audiovisuel.

d. Élaborer des indicateurs fiables et internationalement comparables pour évaluer l'impact des politiques linguistiques sur la diversité linguistique, et promouvoir les bonnes pratiques en la matière.

Zoom

Aspects essentiels de la programmation et des politiques linguistiques

La volonté d'orienter et d'influencer les formes et pratiques linguistiques est probablement aussi ancienne que le langage lui-même. Qu'ils soient proclamés ou implicites, les programmes d'action linguistique au niveau du système d'éducation, de l'organisation sociale, des normes culturelles, des relations économiques, etc., ont toujours visé à modifier les langues et leurs rapports entre elles en fonction des schémas de communication de la communauté. Mais les grandes transformations sociales des dernières décennies du XX^e^ siècle ont commencé à modifier les politiques et perspectives linguistiques au-delà des frontières et de l'autorité des États, et l'impact des sciences humaines, économiques et sociales et de la communication numérique se fait de plus en plus sentir dans ce domaine.

Cela dit, tous les États ne connaissent pas les mêmes problèmes linguistiques. En Asie orientale, la multiplicité des traditions d'écriture et le bi- ou le trilinguisme ont longtemps fait problème (Gottleib et Chen, 2001) ; c'est particulièrement vrai en Chine, dont la diversité linguistique se traduit aujourd'hui par l'existence officiellement reconnue de 55 ethnies minoritaires ; celles-ci représentent entre 80 et 120 langues parlées par plus de 106 millions de personnes et ne constituent d'ailleurs nullement des ensembles homogènes. Depuis 1954, l'organisme officiel de la Chine continentale responsable des questions linguistiques, rebaptisé en 1986 Commission nationale pour la langue et l'écriture (*Guojia Yuyan Wenzi Gongzuo Weiyuanhui*), travaille activement à la réforme des caractères et de l'écriture (Rohsenow, 2004). En République de Corée, la normalisation s'est imposée comme une exigence fondamentale, pour des raisons de développement économique (Gottleib et Chen, 2001 ; Song, 2001). En Amérique latine, la coexistence des langues européennes et amérindiennes posait des problèmes considérables. Le Paraguay, dont près de 90 % de la population non autochtone parle la langue des Indiens guaranís, offre l'exemple unique d'une langue autochtone qui joue un rôle actif dans la vie publique nationale dans la mesure où elle est largement enseignée. Dans les États arabes, le problème des traductions se pose désormais avec acuité.

La politique linguistique touche à la gouvernance, à la répartition des ressources et donc à des intérêts catégoriels, mais elle est d'autant plus efficace qu'elle est définie et mise en œuvre sur la base d'un débat public largement documenté. Autrement dit, les politiques linguistiques

➲ *Garçon vendant des journaux au Costa Rica*

en faveur du multilinguisme et du plurilinguisme[8] ne se réduisent pas à des protocoles ou à des formules ; les problèmes de gouvernance qu'elles posent doivent faire l'objet de délibérations, et elles doivent s'appuyer sur des règlements et textes législatifs.

C'est par le biais des lois et règlements, des interventions publiques (sous forme de déclarations et de débats suivis de prises de position officielles), des initiatives (qu'elles soient le fait d'institutions ou de personnalités éminentes) et des délibérations concertées associant des spécialistes et des représentants des autorités compétentes et des populations concernées), que s'organise le débat sur les politiques linguistiques. Ces différentes étapes reflètent le caractère dynamique du processus, de sa mise en œuvre et de ses implications, en tenant compte d'un certain nombre d'aspects essentiels, à savoir le statut des langues, les aspects de leur corpus, leurs modalités d'apprentissage, d'acquisition et d'utilisation, l'intérêt ou le prestige dont elles jouissent, et les discours et attitudes qu'elles suscitent.

La question du statut des langues

Le statut officiel d'une langue correspond à la position légale et aux fonctions publiques que lui reconnaissent les dispositions constitutionnelles de certains pays. Ce statut, généralement défini par des textes officiels comme les articles de la constitution, relève de la souveraineté des États. Toutefois, des entités sous-nationales comme les régions ou les provinces au statut plus ou moins autonome peuvent modifier, compléter, voire contredire les textes de lois et règlements émanant d'autorités dont les compétences empiètent sur les leurs. Des instances supranationales comme l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont également la possibilité de définir et d'officialiser le statut de langues. C'est ce qui s'est passé en 1992 avec l'adoption de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* (Conseil de l'Europe, 1992).

De son côté, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a choisi l'anglais comme unique langue de travail, mais cet acte de jurisprudence ne relève en rien du domaine de la souveraineté et s'applique uniquement au dispositif opérationnel du fonctionnement de l'ASEAN. Quant à l'Union africaine, du temps où elle s'appelait encore Organisation de l'unité africaine, elle avait bien rédigé un projet linguistique régional, mais elle n'eut jamais les pouvoirs et l'autorité juridique nécessaires pour le mettre en application.

De nombreux pays qui disposent de telles prérogatives ont inscrit dans leur constitution nationale des dispositions concernant la ou les langues nationales ou officielles du pays, ce qui détermine le statut des autres langues. Cette reconnaissance juridique peut être formulée très simplement (désignation formelle de la langue considérée comme langue officielle), ou de manière plus élaborée si l'on souhaite définir le rôle spécifique des différentes langues, leurs fonctions respectives et les juridictions auxquelles elles s'appliquent. Par exemple, la Constitution de l'Afrique du Sud ne reconnaît pas moins de 11 langues différentes (afrikaans, anglais, ndébélé, sesotho, sepedi, siswati, xitsonga, setswana, tchivenda, xhosa et zoulou), alors que la Constitution australienne ne fait nulle part mention d'une langue officielle. En Éthiopie, la constitution prévoit le transfert de l'autorité administrative et juridictionnelle à plusieurs entités (*kilil*) établies sur des bases ethniques (et donc linguistiques), qui disposent d'une grande autonomie en matière linguistique.

Chaque pays utilise l'arsenal juridique dont il dispose pour gérer les ressources linguistiques nationales dans le cadre politique et administratif défini ou imposé par sa constitution. Le Canada, par exemple, reconnaît deux langues officielles et proclame leur égalité sur l'ensemble du territoire ; autrement dit, l'anglais et le français bénéficient du même statut juridique, bien que l'anglais occupe une position économique et sociale dominante. Par contre, la Province du Québec a adopté une série de lois qui modifient l'application de cette égalité de principe dans certains domaines relevant de son autorité spécifique comme l'accueil des migrants, l'affichage dans les lieux publics ou l'éducation. En Inde, la Constitution reconnaît l'hindi et l'anglais comme langues nationales officielles, mais tient compte aussi de la présence de 13 autres langues dans certains États de l'Union et reconnaît en outre bon nombre de langues des minorités pour des fonctions sous-nationales, régionales ou autres définies par la loi. En Europe enfin, où la politique linguistique des États-nations visait traditionnellement à renforcer l'unité nationale en permettant à tous de communiquer dans la même langue écrite et codifiée (Lo Bianco, 2005), l'émergence

8. Le Conseil de l'Europe distingue le *multilinguisme*, caractéristique des sociétés, du *plurilinguisme*, caractéristique des individus.

d'organisations internationales comme le Conseil de l'Europe et l'Union européenne a récemment permis d'apporter une aide à des langues minoritaires qui avaient souvent été négligées par des politiques linguistiques nationalistes.

Le corpus d'une langue

La 'mise en place' du corpus d'une langue consiste notamment à en modifier les ressources internes productrices de sens. Cela passe dans certains cas par la réforme de l'orthographe existante (ou l'élaboration d'un système orthographique pour les langues sans écriture). Élargir le champ terminologique des langues, harmoniser les traductions, codifier l'expression, encourager l'application et l'adoption des nouvelles normes, tout cela fait également partie d'une politique de mise en place d'un corpus. Des linguistes travaillent sans relâche à élaborer des systèmes d'écriture pour les langues autochtones et à enrichir la terminologie et le registre d'expressions de langues autochtones et nationales. La rédaction de dictionnaires ou d'œuvres de prestige contribue également à enrichir le corpus d'une langue, de même que certains phénomènes de société. Depuis une trentaine d'années par exemple, la langue anglaise a considérablement évolué sous l'influence des féministes qui ont obtenu l'élimination de certaines expressions 'sexistes' de l'anglais écrit et parlé. Un objectif majeur de la 'mise en place' du corpus des langues autochtones peu parlées consiste à améliorer les perspectives de maintien de la langue d'une génération à l'autre et à combattre le phénomène de transfert linguistique (Fishman, 2001) de façon que l'enseignement public ou la socialisation élargie puissent accompagner la transmission linguistique au sein de la famille.

Apprentissage des langues et alphabétisation

Cette activité relève de la compétence des établissements d'enseignement public et est donc soumise à l'autorité prévalant dans la juridiction considérée. Souvent, les choses se passent davantage au niveau de l'application locale des programmes scolaires qu'à celui des politiques générales visant à promouvoir l'apprentissage des langues et l'alphabétisation. De multiples agents sont mis à contribution pour faciliter le travail d'alphabétisation et d'acquisition de compétences linguistiques à tous les niveaux ; ce travail s'effectue sur la base d'échanges interactifs entre, d'une part, les chercheurs, spécialistes, responsables de l'élaboration et de l'évaluation des programmes, autorités de contrôle et, d'autre part, les apprenants et leur famille. En ce qui concerne le travail d'alphabétisation dans les pays en développement, il convient de saluer l'action des ONG et des programmes d'aide et d'assistance des diverses organisations internationales. Depuis que la notion de capital humain est apparue dans les théories de l'éducation au début des années 1990, les pays développés s'efforcent d'améliorer les normes et niveaux d'alphabétisation en partant de l'idée qu'une économie est d'autant plus compétitive qu'elle investit davantage dans la formation de sa main-d'œuvre et dans la mise en valeur de ses ressources humaines. La défense des droits de l'homme, mais aussi l'amélioration de la santé des populations, le développement rural et le progrès social (notamment en faveur des populations marginalisées, des pauvres et des femmes en milieu rural) : tels sont les objectifs qui inspirent la plupart des campagnes d'alphabétisation dans les pays en développement.

L'enseignement des langues étrangères – qui relève normalement de l'autorité exclusive du ministère de l'éducation, mais peut se voir accorder une importance primordiale dans la politique linguistique nationale – appartient également à ce type d'activités. Historiquement, on peut recenser diverses tendances ou orientations concernant l'enseignement des langues étrangères, qui reflétaient les hiérarchies sociales, les positions et les intérêts de l'époque. Ainsi, les élites sociales ont longtemps privilégié l'apprentissage des langues de prestige, en particulier celles qui sont associées à des traditions culturelles ou intellectuelles admirées. Les responsables des ressources humaines et des politiques économiques, tout comme les services en charge de la sécurité nationale, ont préconisé l'acquisition des langues d'un intérêt stratégique dans les domaines du commerce, de la diplomatie, de la sécurité ou des affaires étrangères. Quant aux mouvements et programmes d'enseignement religieux, ils ont encouragé la connaissance écrite (plus rarement la maîtrise orale) des langues dans lesquelles ont été rédigés les textes sacrés et articles de foi qui sont au cœur de leur tradition religieuse.

Domaines et usages linguistiques

Plus récemment, on a pu vérifier que les initiatives visant à élargir le contexte et les domaines d'utilisation orale d'une langue contribuaient efficacement à la préserver dans la durée. Au Pays de Galles, l'action du Welsh Language Board a largement contribué à revitaliser une langue qu'on pouvait croire sérieusement menacée. Grâce à une socialisation précoce en gallois (dès l'école primaire) d'enfants pris en

charge très tôt, de plus en plus de jeunes apprennent à parler la langue dès la petite enfance. Mais la promotion d'une langue dépend aussi (entre autres) du soutien actif des personnalités qui la parlent. Pour assurer le succès de ce type de campagne, il est indispensable en effet de prendre des mesures propres à 'donner envie' en incitant la population à s'identifier de façon positive avec la langue concernée. Cela suppose entre autres des actions concertées visant à modifier les pratiques en matière de communication – dans le monde des affaires, dans l'audiovisuel et la publicité, au niveau du recrutement, dans les sports et les loisirs – afin de créer naturellement des espaces ouverts à l'utilisation de la langue cible. En Espagne, la promotion systématique de la langue régionale s'est également avérée très efficace en Catalogne ; par exemple, les commerçants ont été mobilisés dans le cadre d'une campagne visant à encourager la population (et notamment les jeunes) à s'exprimer de préférence en catalan dans la vie courante, afin de mieux sensibiliser l'opinion au potentiel de la langue. En conséquence, le catalan connaît aujourd'hui un rayonnement sans comparaison avec le statut qui était le sien voici quelques décennies.

Prestige et valorisation de la langue

La réputation d'une langue est étroitement liée à son prestige social. Historiquement, la valeur reconnue aux grandes œuvres de la littérature a eu tendance à rejaillir sur la langue dans laquelle elles ont été rédigées. De même, certaines langues dialectales ont fini par obtenir une relative notoriété grâce à l'œuvre de leurs représentants les plus éminents dans les domaines de la poésie, du roman ou de la science. C'est pourquoi les académies officielles encouragent activement la création littéraire dans la langue nationale, surtout si son usage a été réprimé par le passé. Cela dit, il ne faut pas négliger pour autant les formes d'expression autres que littéraires - parlers alternatifs, musique, activités de spectacle en tout genre et communications numériques multimodales – dont la contribution à l'affirmation des identités communautaires est de plus en plus reconnue et appréciée.

Discours et attitudes

Cet aspect concerne essentiellement des sphères d'influence et d'action qui n'ont pas grand-chose à voir avec la souveraineté ou l'autorité du droit. Qui dit organisation du discours dit aussi formation linguistique pour donner aux gens les moyens de s'exprimer de façon convaincante en vue de participer pleinement à la vie sociale et d'atteindre leurs objectifs par un usage efficace de la communication écrite ou orale.

Si l'on veut promouvoir la cause du multilinguisme au niveau de la planification et de la mise en œuvre des politiques linguistiques, il faut disposer d'arguments susceptibles de convaincre divers publics. Pour encourager le multilinguisme, dans l'intérêt des langues traditionnelles comme aux niveaux infra-, intra- et extra-national, les planificateurs doivent d'abord persuader les administrateurs, les éducateurs, les agents de la fonction publique et autres parties prenantes qu'il est dans l'intérêt de tous d'élaborer une politique d'ensemble. Le meilleur moyen d'y parvenir est de s'attaquer aux problèmes concrets de communication auxquels sont confrontées nos sociétés, afin de montrer qu'une politique linguistique ouverte et dûment planifiée peut contribuer à les résoudre. À cet égard, le récent projet du Centre européen pour les langues vivantes intitulé *Valoriser toutes les langues en Europe* (ou VALEUR) est à la fois novateur et riche d'enseignements. Conçu pour encourager le plurilinguisme dans le contexte de la multiplication des langues parlées au sein de la Communauté, le projet a dressé un inventaire de l'offre linguistique existante et des besoins effectifs des jeunes Européens dans ce domaine entre 2004 et 2007. Malgré l'inégalité constatée au niveau de l'offre, ce travail a permis d'identifier des bonnes pratiques en la matière et, globalement, on a pu constater que les possibilités de formation bilingue et trilingue sont en augmentation.

L'espace culturel du Sosso-Bala, Guinée

Références et sites Internet

Documents de référence et sources de l'UNESCO

Brisset, A. 2007. World translation flows and practices. Document de référence.

Groupe d'experts spécial de l'UNESCO sur les langues en danger. 2003a. *Vitalité et disparition des langues*. Document soumis à la 'Réunion internationale d'experts sur le Programme Sauvegarde des langues en danger', Paris, 10–12 mars. http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/00120-FR.pdf

Groupe d'experts spécial de l'UNESCO sur les langues en danger. 2003b. *UNESCO Survey: Linguistic Vitality and Diversity*. Paris. http://www.eva.mpg.de/lingua/tools-at-lingboard/pdf/Unesco_Vitality_Diversity_%20Questionnaire1.pdf

Lo Bianco, J. 2007. The importance of language policies and multilingualism for cultural diversity. Document de référence.

Paolillo, J. 2005. Diversité linguistique sur Internet : examen des biais linguistiques. Institut de statistique de l'UNESCO (éd.), *Mesurer la diversité linguistique sur Internet*. Paris, UNESCO, p. 43–89. http://www.uis.unesco.org/template/pdf/cscl/MeasuringLinguisticDiversity_Fr.pdf

Paolillo, J. et Das, A. 2006. Evaluating Language Statistics: The *Ethnologue* and Beyond. Rapport préparé pour l'Institut de statistique de l'UNESCO. 31 mars. http://indiana.academia.edu/documents/0009/2975/UNESCO_report_Paolillo_Das.pdf

Romaine, S. 2007. Languages and cultural identities. Document de référence.

UNESCO. 2007a. *Advocacy Kit for Promoting Multilingual Education: Including the Excluded*. Bangkok: UNESCO Bangkok. http://www2.unescobkk.org/elib/publications/110/Advocacy_kit.pdf

—. 2007b. *Mother Tongue-based Literacy Programmes: Case Studies of Good Practice in Asia*. Bangkok: UNESCO Bangkok. http://www2.unescobkk.org/elib/publications/113/mother-tonque-based.pdf

—. 2005. *First Language First: Community-based Literacy Programmes for Minority Language Contexts in Asia*. Bangkok: UNESCO Bangkok. http://www2.unescobkk.org/elib/publications/first_language/first_language.pdf

—. 2004. *Manual for Developing Literacy and Adult Education Programmes in Minority Language Communities*. Bangkok: UNESCO Bangkok. http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001351/135164e.pdf

—. 2003a. *L'éducation dans un monde multilingue*. Document cadre de l'UNESCO. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001297/129728f.pdf

—. 2003b. Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace. 15 octobre. http://portal.unesco.org/ci/en/files/13475/10697584793Recommendation-Fre.pdf/Recommendation-Fre.pdf

—. 2001. *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf

—. 1996. *Déclaration universelle des droits linguistiques*. Barcelone, Espagne, 6 juin. http://www.internationalpen.org.uk/files/dmfile/declarationuniverselledesdroitslinguistiques.pdf

—. 1994. Red Book of Languages in Danger of Disappearing. http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=16721&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Sites Internet

Année internationale des langues des Nations Unies (2008) : http://www.un.org/french/events/iyl/index.shtml

Atlas interactif UNESCO des langues en danger dans le monde : http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?pg=00206

AVENUE (Language Technologies Institute, Carnegie Mellon University) : http://www.cs.cmu.edu/~avenue

Community of Andean Nations (CAN) : http://www.comunidadandina.org/endex.htm

Conseil de l'Europe 1992. *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*. 5 novembre. Strasbourg : Conseil de l'Europe. http://conventions.coe.int/treaty/FR/Treaties/Html/148.htm

Convention sur la diversité biologique (CDB) : http://www.cbd.int et http://www.cbd.int/doc/legal/cbd-un-fr.pdf

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 13 septembre 2007 : http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/drip.html

Direction générale de la traduction : http://www.ec.europa.eu/dgs/translation/index_fr.htm

Ethnologue : Languages of the World : http://www.ethnologue.com/web.asp

Études de cas de l'UNESCO sur l'éducation multilingue au Mali, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Pérou, voir Bühmann et Trudell (2008) ; en Inde, voir http://portal.unesco.org/en/ev.php- URL_ID=41355&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html ; en Afrique, voir l'étude de l'ALDEA 2005 http://www.adeanet.org/adeaPortal ; pour l'Asie, l'ensemble des communications des principales conférences sur le développement des langues, la revitalisation des langues et l'éducation multilingue en 2003 et 2008 sur http://www.sil.org/asia/ldc/plenary_presentations.html et http://www.seameo.org/_ld2008/document.html

Global Reach : http://web.archive.org/web/20041020045128/global-reach.biz

IATE (Inter-Active Terminology for Europe) : http://iate.europa.eu/iatediff/switchLang.do?success=mainPage&lang=fr

Index of Biocultural Diversity (IBCD) : http://www.terralingua.org/projects/ibcd/ibcd.html

Initiative B@bel : http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=16540&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

International Clearing House for Endangered Languages : http://www.tooyoo.l.u-tokyo.ac.jp/archive/ichel/ichel.html

Internet World Stats : http://www.internetworldstats.com

Linguasphere Observatory Register : http://www.linguasphere.com

MERCOSUR : http://www.mercosur.int

Multilinguisme dans le cyberespace : http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ ID=16539&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

'Nom de domaine internationalisé', Wikipedia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Nom_de_domaine_internationalisé

L'Objectif de 2010 relatif à la biodiversité biologique : http://www.cbd.int/2010-target

Online Computer Library Center (OCLC) : http://www.oclc.org

Organisation des États Américains (OEA) : http://www.oas.org/fr/default.asp

Recent Experiences on Measuring Languages in Cyberspace (2007) : http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=23943&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) : http://www.itu.int/wsis/index-fr.html

Statistique Canada : http://www.statcan.gc.ca

Termium : http://www.termiumplus.gc.ca

Translate.org.za : http://translate.org.za

UNESCO MOST Clearing House on Linguistic Rights : http://www.unesco.org/most/ln1.htm

UNESCO, Langues en danger : Diversité linguistique et biodiversité : http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=FR&pg=00144

Unicode : http://www.unicode.org/standard/WhatIsUnicode.html

Union internationale des télécommunications (UIT) : http://www.itu.int/fr/pages/default.aspx

UNTERM : http://unterm.un.org

VALEUR (Valuing All Languages in Europe) : http://www.ecml.at/mtp2/Valeur/html/Valeur_E_Results.htm

Welsh Language Board : http://www.byig-wlb.org.uk

Références

Amery, R. 2000. *Warrabarna Kaurna! Reclaiming an Australian Language*. Lisse: Swets & Zeitlinger.

Austin, P. 2008. Comment les linguistes et les communautés autochtones documentent et revitalisent les langues en danger. Conférence de la fondation Chirac, Musée du quai Branly, Paris, 9 juin. Une vidéo de l'intervention est disponible en ligne : http://www.fondationchirac.eu/videos-discours-peter-austin

Austermühl, F. 2001. *Electronic Tools for Translators*. (Translation Practices Explained 2.) Manchester, St. Jerome.

Baldwin, D. 2003. *Miami Language Reclamation: From Ground Zero*. Minneapolis, Minn., Center for Writing, University of Minnesota. http://writing.umn.edu/docs/speakerseries_pubs/baldwin.pdf

Beacco, J.-C. 2007. *De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue. Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*. Version intégrale. Strasbourg, Division des Politiques linguistiques, Conseil de l'Europe. http://www.coe.int/T/DG4/Linguistic/Source/Guide_Main_Beacco2007_FR.doc

Benveniste, E. 1966. *Catégories de langue et catégories de pensée. Problèmes de linguistique générale*. Paris, Gallimard.

Bühmann, D. et Trudell, B. 2008. *La langue maternelle, ça compte ! La langue locale, clé d'un apprentissage efficace*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001611/161121f.pdf

Brown, Keith (dir.). 2005. *Encyclopaedia of Language and Linguistics*. 2e ed. Amsterdam, Elsevier.

Chaudenson, R. 2001. *Creolization of Language and Culture*. Londres, Routlege.

Clyne, M. 2005. *Australia's Language Potential*. Sydney, University of New South Wales Press.

Convention sur la diversité biologique (CDB). 2005. *Handbook of the Convention on Biological Diversity Including its Cartagena Protocol on Biosafety*. 3e ed. Montréal, CDB. http://www.cbd.int/doc/handbook/cbd-hb-all-en.pdf

Conseil de l'Europe 1992. *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*. 5 novembre. Strasbourg : Conseil de l'Europe. http://conventions.coe.int/treaty/FR/Treaties/Html/148.htm

Crystal, D. 1997. *English as a Global Language*. Cambridge, Cambridge University Press. [2e ed. 2003]

Crystal, D. 2000. *Language Death*. Cambridge, Cambridge University Press.

Diamond, J. 2001. Deaths of languages. *Natural History*, Vol. 110, n° 3, p. 30–38.

Drugan, J. 2008. Intervention through computer-assisted translation: the case of the EU. J. Munday (dir.), Translation as Intervention. Londres, Continuum.

Eckkramer, E. M. 2003. On the perception of 'creole' language and identity in the Netherlands Antilles. G. Collier et U. Fleischmann (dir.), *A Pepper-Pot of Cultures: Aspects of Creolization in the Caribbean*. Amsterdam, Rodopi.

Fail, H., Thompson, J. et Walker, G. 2004. Belonging, identity and Third Culture Kids: life histories of former international school students. *Journal of Research in International Education*, Vol. 3, n° 3, p. 319–38.

Fédération Internationale des Traducteurs (FIT). 2002. Manifeste des auteurs, éditeurs et traducteurs littéraires pour la diversité culturelle. Montréal, FIT. http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=22482&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html

Fettes, M. 1997. Stabilizing what? An ecological approach to language renewal. J. Reyhner (ed.), *Teaching Indigenous Languages*. Flagstaff, Ariz.: Northern Arizona University, p. 301–18. http://jan.ucc.nau.edu/~jar/TIL_25.html

Fishman, J. A. 1991. *Reversing Language Shift: Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages*. Bristol, Royaume Uni, Multilingual Matters.

Fishman, J. A. (dir.). *2001. Can Threatened Languages Be Saved? Reversing Language Shift, Revisited: A 21st Century Perspective*. Bristol, Royaume Uni, Multilingual Matters.

Gamas, G. et Knowlden, B. 1999. *L'Industrie canadienne de la traduction. Stratégie de développement des ressources humaines et d'exportation.* Rapport final. Ottawa, Comité sectoriel de l'industrie canadienne de la traduction. http://www.uottawa.ca/associations/csict/stratf.pdf

García, O., Skutnabb-Kangas, T. et Torres Guzmán, M. (dir.). 2006. *Imagining Multilingual Schools: Language in Education and Glocalization*. Bristol, Royaume Uni, Multilingual Matters.

Garza Cuarón, B. et Lastra, Y. 1991. Endangered languages in Mexico. R. H. Robins et E. M. Uhlenbeck (dir.), *Endangered Languages*. Oxford, Berg.

Giddens, A. 1999. *Runaway World: How Globalization is Reshaping Our Lives*. Londres, Profile.

Gordon, R. G. (dir.). 2005. *Ethnologue: Languages of the World.* 15e ed. Dallas, Tex.: SIL International. [16e ed. disponible en ligne : http://www.ethnologue.com]

Gottleib, N. et Chen, P. (dir.). 2001. *Language Planning and Language Policy: East Asian Perspectives*. Londres, Curzon.

Graddol, D. 2006. *English Next*. Londres, The British Council. http://www.britishcouncil.org/learning-research-english-next.pdf

Grenoble, L. A. et Whaley, L. J. (dir.). 1998. *Endangered Languages: Language Loss and Community Response*. Cambridge, Cambridge University Press.

Grimes, J. E. 1995. Language endangerment in the Pacific. *Oceanic Linguistics*, Vol. 34, n° 1, p. 1–12.

Grinevald, C. 2008. *Comment penser la diversité linguistique : de quoi est-elle faite et pourquoi la préserver?* Fondation Chirac, 9 juin. http://www.fondationchirac.eu/discours-de-colette-grinevald

Grin, F. 2003. *Language Policy Evaluation and the European Charter for Regional and Minority Languages*. Londres, Palgrave MacMillan.

Haarmann, H. 2004. Evolution, language, and the construction of culture. F. M. Wuketits et C. Antweiler (dir.), *Handbook of Evolution: The Evolution of Human Societies and Cultures*. Weinheim, Wiley-VCH.

Loh, J. et Harmon, D. 2005. A global index of biocultural diversity. *Ecological Indicators*, Vol. 5, p. 231–41. http://www.csin-rcid.ca/downloads/ loh_harmon_ei.pdf (Accessed 21 July 2009.)

Harmon, D. et Loh, J. *et al.* 2008. Measuring and monitoring state and trends in biodiversity and culture. Document de référence presenté lors du symposium 'Sustaining Cultural and Biological Diversity in a Rapidly Changing World: Lessons for Global Policy', American Museum of Natural History, New York, 2–5 avril. http://symposia.cbc.amnh.org/archives/biocultural/pdf-docs/measuring.pdf

Harmon, D. 1995. The status of the world's languages as reported in 'Ethnologue'. *Southwest Journal of Linguistics*, Vol. 14, n° 1–2, p. 1–28.

Hinton, L. 1994. *Flutes of Fire: Essays on California Indian Languages*. Berkeley, Calif.: Heyday Books.

Information Sciences Institute. 2003. USC Researchers Build Machine Translation System — and More — for Hindi in Less than a Month. http://www.usc.edu/isinews/stories/98.html

International Society of Ethnobiology (ISE). 1988. Declaration of Belem. First International Congress of Ethnobiology. Juillet. http://www.ethnobiology.net/global_coalition/declaration.php

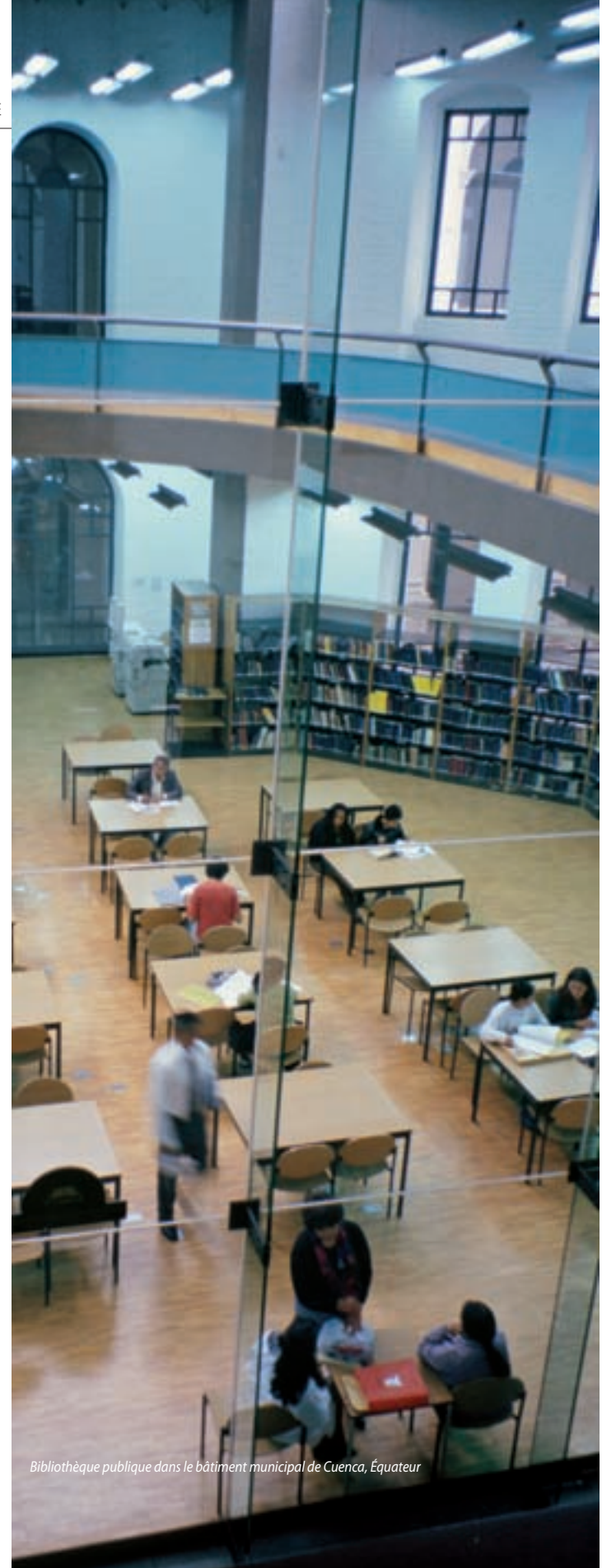

Bibliothèque publique dans le bâtiment municipal de Cuenca, Équateur

Ito, M. *et al.* 2008. Living and Learning with New Media: Summary of Findings from the Digital Youth Project. John D. and Catherine T. MacArthur Foundation Reports on Digital Media and Learning, novembre. http://digitalyouth.ischool.berkeley.edu/files/report/digitalyouth-WhitePaper.pdf

Jiang, Q., Liu, Q., Quan, X. et Ma, C. 2007. EFL education in ethnic minority areas in Northwest China: an investigational study in Gansu Province. A. Feng (dir.), *Bilingual Education in China, Practices, Policies and Concepts*. Bristol, Royaume-Uni: Multilingual Matters.

Kachru, B. B. 2005. *Asian Englishes: Beyond the Canon*. Hong Kong: Hong Kong University Press.

Kachru, B. B. (dir.). 1992. *The Other Tongue: English across Cultures*. 2e ed. Champaign, Ill., University of Illinois Press.

Kachru, B. B., Kachru, Y. et Nelson, C. (dir.). 2006. *Handbook of World Englishes*. Oxford, Wiley-Blackwell.

Kachru, Y. et Smith, L. E. 2008. *Cultures, Contexts, and World Englishes*. New York, Routledge.

Kinkade, M. D. 1991. The decline of native languages in Canada. R. H. Robins et E. M. Uhlenbeck (dir.), *Endangered Languages*. Oxford, Berg.

Kirkpatrick, A. 2007. *World Englishes: Implications for International Communication and English Language Teaching*. Cambridge, Cambridge University Press.

Krauss, M. 1992. The world's languages in crisis. *Language*, Vol. 68, n° 1, p. 1–42.

Lavoie, B. F. et O'Neill, E. T. 2000. How 'world wide' is the web? Trends in the internationalization of web sites. *Annual Review of OCLC Research 1999*. http://worldcat.org:80/arcviewer/1/OCC/2003/03/18/0000002655/viewer/file40.html

Le Page, R. B. et Tabouret-Keller, A. 1985. *Acts of Identity: Creole-based Approaches to Language and Ethnicity*. Cambridge, Cambridge University Press.

Lo Bianco, J. 2005. Globalization and national communities of communication. *Language Problems and Language Planning*, Vol. 29, n° 2, p. 109–33.

—. 1987. National Policy on Languages. Canberra, Australian Government Publishing Service. http://www.multiculturalaustralia.edu.au/doc/lobianco_2.pdf

Maffi, L. et Skutnabb-Kangas, T. 1999. Language maintenance and revitalization. D. A. Posey (dir.), *Cultural and Spiritual Values of Biodiversity: A Complementary Contribution to the Global Biodiversity Assessment*. Londres, Intermediate Technology Publications pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

McArthur, T. 1998. The English Languages. 3e ed. Cambridge, Cambridge University Press.

Miller, M. J. 2003. *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*. 3e ed. Basingstoke, Palgrave Macmillan.

Mühlhäusler, P. 1996. *Linguistic Ecology: Language Change and Linguistic Imperialism in the Pacific Region*. Londres, Routledge.

Nettle, D. 1999. *Linguistic Diversity*. Oxford, Oxford University Press.

Nettle, D. et Romaine, S. 2000. *Ces langues, ces voix qui s'effacent*. Traduction de M. Guilbault : 2003. Paris, Autrement Frontières.

Norris, M. J. 1998. Canada's aboriginal languages. *Canadian Social Trends*, Hiver, p. 9–16.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Rapport mondial sur le développement humain 2004 : *La liberté culturelle dans un monde diversifié*. New York, PNUD. http://hdr.undp.org/en/media/hdr04_fr_complete.pdf

Robins, R. H. et Uhlenbeck, E. M. (dir.). 1991. *Endangered Languages*. Oxford, Berg.

Rohsenow, J. S. 2004. Fifty years of script and written language reform in the P.R.C.: the Genesis of the Language Law of 2001. M. Zhou et H. Sun (dir.), *Language Policy in the People's Republic of China: Theory and Practice Since 1949*. Dordecht: Kluwer.

Romaine, S. 2005. Pidgins et Creoles. K. Brown (dir.), *Encyclopaedia of Language and Linguistic*. 2e ed. Amsterdam, Elsevier. Vol. 9.

Ruiz, R. 1984. Orientations in language planning. *National Association for Bilingual Education Journal*, Vol. 8, n° 2, p. 15–34.

Skutnabb-Kangas, T., Maffi, L. et Harmon, D. 2003. *Partager un monde de différence : la diversité linguistique, culturelle et biologique de la terre*. Traduction : 2006. Paris, UNESCO.

Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN). 2001. ICANN Melbourne Meeting Topic: Introduction of Internationalized Domain Names. http://www.icann.org/en/meetings/melbourne/idn-topic.htm

Song, J. J. 2001. North and South Korea: Language policies of divergence and convergence. N. Gottlieb et P. Chen (dir.), Language Planning and Language Policy: East Asian Perspectives. London, Curzon.

Toledo, V. M. 2001. Biocultural diversity and local power in Mexico: challenging globalization. L. Maffi (dir.), On Biocultural Diversity: Linking Language, Knowledge, and the Environment. Washington, D.C., Smithsonian Institution Press.

Tsui, A. B. M. 2007. Language policy and the social construction of identity. A. B. M. Tsui et J. W. Tollefson (dir.), Language Policy, Culture, and Identity in Asian Contexts. Mahwah, N.J.: Lawrence Erlbaum Associates.

United States Congress. 1990. Americans with Disabilities Act. http://www.ada. gov/archive/adastat91.htm

Venuti, L. 1995. *The Translator's Invisibility: A History of Translation* [L'invisibilité du traducteur]. Londres, Routledge.

Walsh, M. 2005. Will indigenous languages survive? *Annual Review of Anthropology*, Vol. 34, p. 293–315.

Wolf, E. C., Mitchell, A. P. et Schoonmaker, P. K. 1995. *The Rain Forests of Home: An Atlas of People and Place. Part 1: Natural Forests and Native Languages of the Coastal Temperate Rain Forest*. Portland, Ore., et Washington, D.C.: Ecotrust, Pacific GIS, et Conservation International. http://www.ecotrust.org/publications/Rainforests_of_Home.pdf

Zepeda, O. et Hill, J. H. 1991. The condition of Native American languages in the United States. R. H. Robins et E. M. Uhlenbeck (dir.), *Endangered Languages*. Oxford, Berg.

Jeune fille autochtone dans une salle de classe du Haut Orénoque, Venezuela

L'éducation

CHAPITRE 4

Après plusieurs décennies pendant lesquelles on a mis l'accent sur la définition de normes d'éducation dans le monde, on assiste aujourd'hui de plus en plus à une prise de conscience des liens entre diversité culturelle et éducation, ainsi que de l'importance d'une meilleure intégration dans les pratiques éducatives de la diversité des besoins des apprenants et de la diversité des méthodes et des contenus. Un progrès majeur de la réflexion internationale sur l'éducation a été la reconnaissance de la multiplicité de ses dimensions, puisqu'elle transmet non seulement des *connaissances* mais aussi des *valeurs*, y compris des facteurs sociaux et culturels, intimement liés aux expériences et à la mémoire, à la créativité et à l'imagination (Faure *et al.*, 1972 ; Delors *et al.*, 1996). L''apprentissage tout au long de la vie', les 'sociétés apprenantes' et les 'sociétés du savoir' sont toutes des notions qui cherchent à rendre compte de la dimension culturelle des processus d'apprentissage qui interviennent dans et entre les générations comme entre les cultures.

L'éducation est un droit fondamental de l'être humain auquel tous les enfants et adultes devraient avoir accès, vu qu'elle contribue à la liberté individuelle, au renforcement de l'autonomie de la personne et au développement humain. Au cours des deux dernières décennies, la communauté internationale s'est engagée à assurer l'éducation de base et à promouvoir le droit à l'éducation pour tous, engagement formulé dans la *Déclaration de Jomtien* de 1990 et réitéré dans le *Cadre d'action de Dakar* de 2000, selon lequel l'Éducation pour tous (EPT) devrait être réalisée d'ici à 2015. La diversité culturelle peut jouer un rôle vital dans la réalisation de cet objectif, particulièrement en améliorant la scolarisation, la rétention et la réussite scolaire et en resserrant les liens entre les cadres éducatifs formel, non formel et informel.

Avec l'avènement de sociétés de plus en plus multiculturelles, les systèmes éducatifs sont confrontés à de nouveaux défis qui requièrent des formes d'éducation plus flexibles, appropriées et inclusives. Vivre ensemble avec nos différences obligera à renforcer l'éducation multiculturelle – pour les groupes majoritaires comme pour les minorités ethnolinguistiques et les groupes autochtones et autres groupes vulnérables – de façon à inculquer des compétences et des aptitudes interculturelles essentielles. Cela ne sera possible que dans la mesure où les politiques dans le domaine de l'éducation chercheront à éduquer par et pour la diversité.

Classe d'une école secondaire à Hanoi, Viet Nam

4 L'éducation

4.1 La pertinence des méthodes et des contenus éducatifs 103
Encadré 4.1 : Données sur les programmes scolaires provenant du Bureau international d'éducation de l'UNESCO 105
Figure 4.1 : Type de langue enseignée dans certains pays, 2000 (de la 1re à la 6e année d'études, 7e et 8e années d'études) ... 111
Encadré 4.2 : L'évolution de l'éducation autochtone bilingue en Amérique latine 112

4.2 Les sociétés apprenantes et le droit à l'éducation 115
Encadré 4.3 : L'éducation à Auroville (Inde) 116

4.3 L'apprentissage participatif et les compétences interculturelles 122
Encadré 4.4 : Les musées en tant qu'espaces d'apprentissage interculturel 125

Conclusion 126

Recommandations 126

Zoom : Les Principes directeurs de l'UNESCO pour l'éducation interculturelle 127

Références et sites Internet 131

Élève dans une classe de l'école Ferdeusi à Kaboul, Afghanistan

4.1 La pertinence des méthodes et des contenus éducatifs

En 1990, la *Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous* (EPT), connue aussi sous le nom de *Déclaration de Jomtien* (UNESCO, 1990) – adoptée à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous de Jomtien (Thaïlande) – a souligné la nécessité d'universaliser l'accès à l'éducation et d'en améliorer la pertinence, identifiant la 'qualité' comme une condition préalable pour atteindre l'objectif fondamental de l'équité. Le débat sur la qualité était lié aux deux objectifs premiers de l'éducation : assurer le développement cognitif des apprenants et favoriser leur épanouissement créatif et affectif de façon qu'ils puissent acquérir les valeurs et les attitudes associées à une citoyenneté responsable.

Dix ans plus tard, le *Cadre d'action de Dakar* (UNESCO, 2000a) a de nouveau souligné que l'exigence de qualité est 'au cœur de l'éducation' en tant que déterminant fondamental de la scolarisation, de la rétention et de la réussite scolaire, déclarant que chaque enfant a le droit d'accéder à une éducation de qualité. En 2005, le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT* a mis en évidence le rôle d'une éducation de qualité en tant que nouvelle approche de l'éducation inclusive et de la réalisation de l'EPT pour 2015, élargissant la définition d'une éducation de qualité afin qu'elle englobe 'les caractéristiques souhaitables des apprenants (des élèves sains et motivés), des processus (des enseignants compétents utilisant des pédagogies actives), des contenus (des programmes adaptés) et des systèmes (une bonne gouvernance et une allocation équitable des ressources)'. Il a donc identifié la nécessité d'une éducation plus pertinente comme un des trois éléments clés d'une éducation de qualité, avec une plus grande équité dans l'accès et les résultats et un respect approprié des droits individuels.

Cet accent nouveau sur la pertinence de l'éducation était inspiré par la reconnaissance du fait que les programmes scolaires importés ou hérités étaient souvent considérés, en particulier par les pays en développement, comme insuffisamment sensibles au contexte local et aux caractéristiques socioculturelles des apprenants[1]. La question émergente de l'éducation autochtone a aussi contribué à cette inflexion des stratégies éducatives : le manque de pertinence des approches dominantes importées d'Europe a conduit à un regain d'intérêt pour une définition locale des contenus des programmes scolaires, avec une participation accrue des apprenants au choix de leurs propres stratégies éducatives. La diversité culturelle peut être un puissant levier pour garantir la pertinence contextuelle des méthodes éducatives, et elle nous rappelle que l'éducation n'est jamais un processus culturellement neutre : l'enseignement et l'apprentissage en classe n'ont pas lieu dans le vide, isolément de leur contexte social et culturel, et les facilitateurs (les enseignants), tout comme les apprenants, ne sont pas soustraits à l'influence d'orientations culturelles spécifiques. L'objectif doit donc être de prendre conscience de la diversité culturelle, de l'accueillir favorablement et, ainsi, d'aider les apprenants à développer leurs capacités, qui ont elles-mêmes des racines culturelles.

En conséquence, un programme scolaire fondé sur la standardisation des processus et des contenus de l'apprentissage – une approche 'taille unique' – n'est

Enfants dans une classe à Adwa, Éthiopie

1. Voir la *Convention relative aux droits de l'enfant*, article 29.1a, qui souligne l'importance d'une approche de l'enseignement et de l'apprentissage centrée sur l'enfant, tenant dûment compte de son contexte social, culturel, environnemental et économique.

La diversité culturelle peut être un puissant levier pour garantir la pertinence contextuelle des méthodes éducatives… elle nous rappelle que l'éducation n'est jamais un processus culturellement neutre

pas souhaitable car il ne répond pas aux besoins des apprenants dans le contexte de leur vie. Du reste, les modèles nationaux d'éducation scolaire, et la notion même de processus d'apprentissage standardisés, ont parfois créé d'énormes écarts entre ce que les enfants apprennent et ce qu'ils vivent. Bien qu'inspirée dans une certaine mesure par le principe d'universalité, qui prescrit des chances d'éducation égales pour tous, une telle approche a en pratique pour résultat des niveaux inacceptables d'échec scolaire, en particulier chez les élèves de milieux démunis ou défavorisés, qui considèrent que l'école est déconnectée de leur propre expérience et de leurs préoccupations.

En ce sens, les objectifs centraux de l'Éducation pour tous – assurer à tous une éducation de base de qualité, spécialement en matière d'alphabétisation, d'aptitude au calcul et de compétences nécessaires dans la vie courante – ne sauraient être atteints sans des pédagogies adaptées aux contextes, une formation appropriée des enseignants et des mécanismes de soutien diversifiés, et ils ne sauraient non plus être atteints sans les contributions de diverses parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, à l'apprentissage tout au long de la vie. Cela apparaît de plus en plus évident à un nombre croissant de pays qui recherchent d'autres voies dans le cadre des systèmes éducatifs formels et 'planifient pour la diversité culturelle' (Inglis, 2008). L'adoption en 2006 de la *Charte de la renaissance culturelle africaine* par les États membres de l'Union africaine exprime ce point en proclamant qu''il est urgent d'édifier des systèmes éducatifs qui intègrent les valeurs africaines et les valeurs universelles afin d'assurer à la fois l'enracinement de la jeunesse dans la culture africaine et de l'ouvrir aux apports fécondants des autres civilisations et de mobiliser les forces sociales dans la perspective d'un développement endogène durable ouvert sur le monde' (Préambule).

Élaboration des programmes scolaires et éducation inclusive

La scolarité joue un rôle déterminant pour ce qui est d'aider les individus à atteindre leurs propres objectifs économiques, sociaux et culturels et d'aider à assurer la cohésion sociale et une gouvernance solide. Ces bienfaits sociaux intrinsèques dépendent beaucoup de la qualité du processus d'enseignement-apprentissage. Comment l'enseignement est dispensé aux élèves et ce qui leur est enseigné : ces deux aspects ont un impact crucial sur la valeur et la durée de leur scolarité. Comme l'explique le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2005,* bien qu'il n'y ait pas de théorie générale quant à la façon d'améliorer les résultats d'apprentissage, 'Nombre d'approches inspirées de la tradition économique ont supposé l'existence d'une analogie exploitable entre les écoles et la production industrielle, en ce sens qu'un ensemble d'apports à l'éducation est transformé par les enseignants et les élèves en un ensemble de produits d'une façon assez uniforme'. Quelle que soit l'approche utilisée, il faut qu'elle tienne dûment compte des dimensions culturelles du processus d'apprentissage.

La sensibilité à la diversité culturelle nous encourage à réfléchir au *contenu* et aux *méthodes* des systèmes éducatifs. Depuis sa création, l'UNESCO attache une importance majeure à la question des manuels scolaires, sur la base de son 'Plan type pour la révision des livres de classe et du matériel d'enseignement comme auxiliaires de la compréhension internationale'. De fait, tant le contenu que la conception des manuels sont des facteurs clés de l'appui à des processus d'apprentissage pertinents, attractifs et réceptifs à de multiples formes d'intelligence et styles d'apprentissage. Parmi les plus récentes réalisations dans ce domaine, la production de la *Stratégie globale d'élaboration des manuels scolaires et matériels didactiques* (2005) vise à répondre aux besoins d'un monde en mutation en adoptant une approche fondée sur les droits pour guider les activités programmatiques dans les domaines de l'élaboration des politiques, de l'amélioration de la qualité et de la disponibilité. Cependant, on ne dispose guère d'informations sur les types d'éducation que reçoivent réellement les gens dans le monde et sur ce en quoi l'éducation diffère selon les pays (et parfois à l'intérieur même des pays). En dehors de certaines données sur l'alphabétisation, la scolarisation et le recrutement dans des systèmes éducatifs (voir le tableau 9 de l'Annexe statistique), les données dont on dispose sur les programmes scolaires sont incomplètes et se limitent au calcul du nombre d'heures consacrées aux principales matières, par groupe d'âge, dans les différents systèmes nationaux (voir l'encadré 4.1 et le tableau 10 de l'Annexe statistique). Des recherches de plus large portée sur les contenus de l'apprentissage, éclairées par les perspectives locales, régionales et mondiales, seraient nécessaires.

Alors que le domaine des études sur les programmes d'enseignement est encore 'très attaché à l'idée que les

Encadré 4.1 Données sur les programmes scolaires provenant du Bureau international d'éducation de l'UNESCO

Un des problèmes majeurs pour évaluer la diversité des systèmes éducatifs est le manque de données comparables susceptibles de servir de mesures indirectes pour rendre compte des différences qualitatives entre les programmes d'éducation scolaire des divers pays. Les enquêtes sur les ménages – telles que celles que réalise l'Education Policy and Data Center – sont coûteuses et ne sont pas exemptes de distorsions (par exemple en ce qui concerne la terminologie des catégories utilisées pour identifier les spécificités culturelles d'un contexte donné). Les évaluations nationales préparées dans le cadre de la stratégie globale de l'EPT pourraient donner des indications plus qualitatives concernant les systèmes éducatifs, mais ces éléments ne sont pas forcément comparables.

Les enquêtes mondiales sur les programmes scolaires fondées sur les emplois du temps collectés par le Bureau international d'éducation (BIE) de l'UNESCO donnent une mesure indirecte intéressante de la diversité des contenus de l'éducation, vu qu'elles fournissent des informations sur l'accent relatif mis sur certaines matières – même si elles ne disent pas grand-chose des contenus enseignés en classe (par exemple dans les cours d'histoire ou d'éducation morale). De plus, si les programmes scolaires officiels nous disent quelque chose des intentions des responsables de l'élaboration des politiques, ces intentions ne sont pas nécessairement reflétées dans la pratique effective à l'école. Pour obtenir une description de ce qui se passe sur le terrain, les évaluations des résultats d'apprentissage conduites dans une soixantaine de pays sont plus pertinentes.

À ce sujet, voir le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE, les deux enquêtes de l'Association internationale pour l'évaluation des acquis scolaires (IAE), la TIMSS (Enquête internationale sur les mathématiques et les sciences) et le PIRLS (Programme international de recherche en lecture scolaire).

Une analyse par pays des données du BIE sur le temps consacré aux catégories du programme scolaire (par exemple 'langues', 'mathématiques', 'sciences, informatique et technologie', 'sciences sociales', 'religion', 'éducation morale', 'arts', 'sport') en pourcentage du temps moyen annuel d'instruction fournit des résultats intéressants concernant l'accent mis sur les différentes matières dans différents contextes entre 1980 et 2000.

1re à 6e années d'études (enseignement primaire)

Le temps d'instruction consacré aux langues et aux mathématiques a généralement augmenté depuis les années 1980, au détriment de l'éducation morale, de l'éducation religieuse, des sciences sociales, des arts et des compétences et aptitudes (à savoir le capital humain dont les individus ont besoin pour mener des vies réussies et responsables dans la société).

Toutefois, à l'échelon régional, il y a de grandes disparités : en Asie du Sud et de l'Ouest comme en Europe centrale et orientale, l'enseignement des arts est en progression. En Asie du Sud et de l'Ouest, l'enseignement des sciences sociales décline, contrairement aux tendances enregistrées en Asie de l'Est et dans le Pacifique.

Pourcentage du temps d'instruction annuel alloué à chaque discipline dans l'enseignement primaire (1re-6e années d'études), moyenne mondiale, vers 1985 et 2000

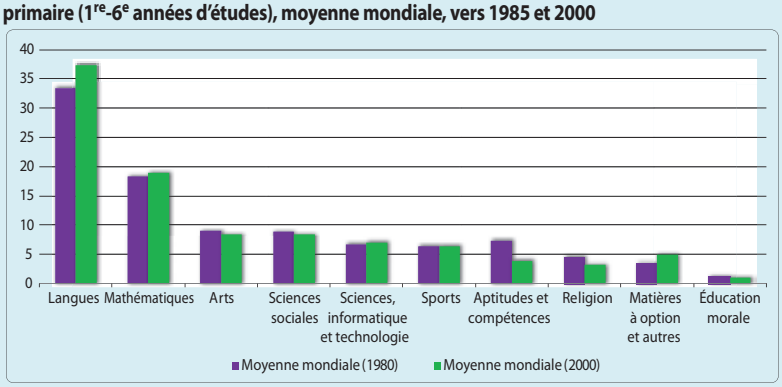

Pourcentage du temps d'instruction total alloué à chaque discipline dans l'enseignement primaire (1re-6e années d'études), vers 1985, par région de l'EPT

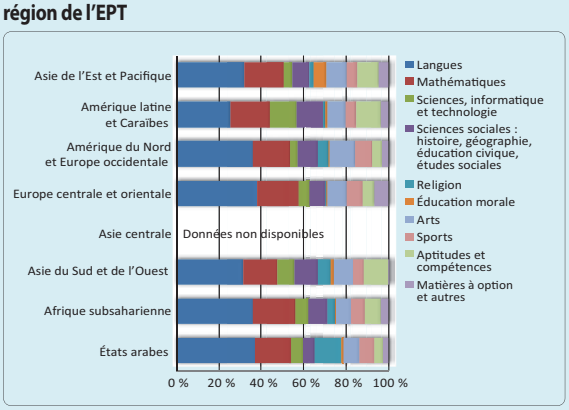

Pourcentage du temps d'instruction total alloué à chaque discipline dans l'enseignement primaire (1re-6e années d'études), vers 2000, par région de l'EPT

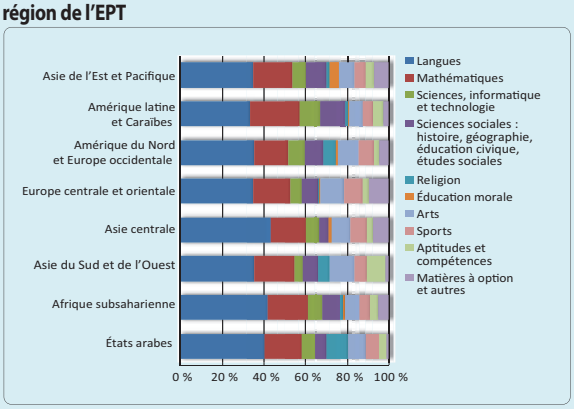

Encadré 4.1 Données sur les programmes scolaires provenant du Bureau international d'éducation de l'UNESCO

7e et 8e années d'études (premier cycle du secondaire)

On peut observer une tendance mondiale similaire pour les 7e et 8e années d'études, bien que l'enseignement des sciences sociales soit en légère progression. Cependant, les disparités régionales sont encore plus marquées.

D'une manière générale, les langues constituent la discipline bénéficiant du temps d'instruction le plus long annuellement dans le monde, mais pour toutes les autres disciplines il existe des variations considérables selon les régions : par exemple, le pourcentage du temps d'instruction alloué à l'éducation religieuse est relativement élevé en Amérique du Nord et en Europe occidentale, dans les États arabes et en Asie du Sud et de l'Ouest, tandis que les aptitudes et les compétences bénéficient d'un temps plus long en Asie du Sud et de l'Ouest dans le primaire.

Pourcentage du temps d'instruction total alloué à chaque discipline dans le premier cycle du secondaire (7e-8e années d'études), moyenne mondiale, vers 1985 et 2000

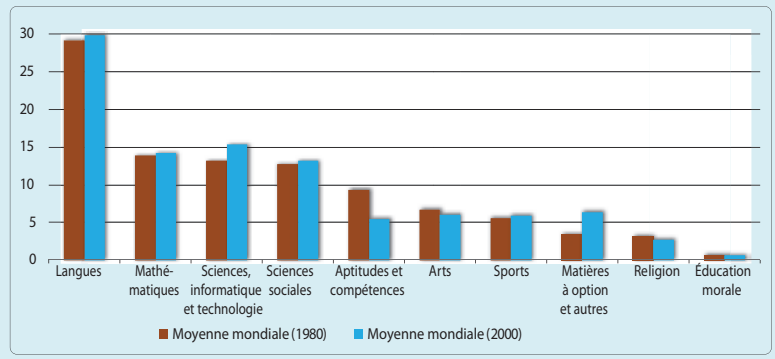

Pourcentage du temps d'instruction total alloué à chaque discipline dans le premier cycle du secondaire (7e-8e années d'études), vers 1985, par région de l'EPT

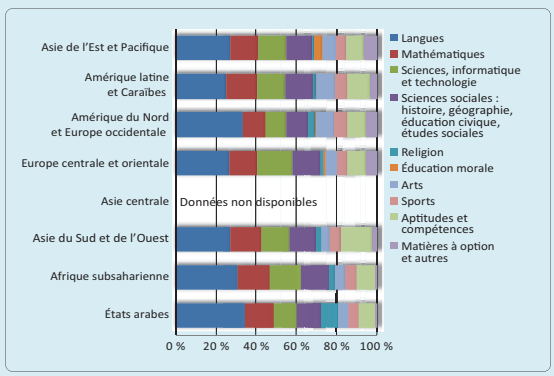

Pourcentage du temps d'instruction annuel alloué à chaque discipline dans le premier cycle du secondaire (7e-8e années d'études), vers 2000, par région de l'EPT

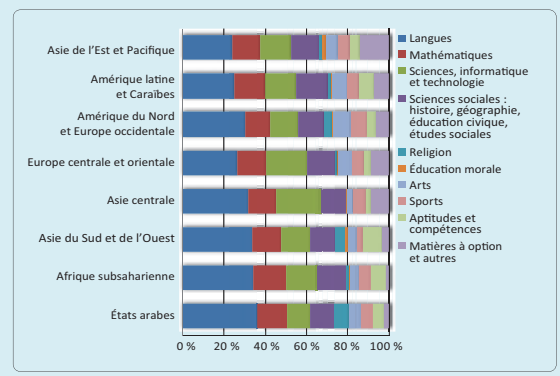

Source: IBE, Benavot, 2008.

contenus de l'éducation reflètent les politiques nationales et les priorités culturelles dominantes, et qu'ils sont presque exclusivement guidés par l'évolution des intérêts nationaux et les pressions des parties prenantes' (Benavot et Braslavsky, 2007), les modèles nationaux d'éducation scolaire sont confrontés à un certain nombre de défis, dont la nécessité :

1. d'ajuster les processus d'apprentissage, le contenu des programmes scolaires et la gestion des écoles à la fois aux situations des apprenants (culture locale, modes de vie et langues locales) et aux opportunités en rapport avec les connaissances instrumentales et les qualifications professionnelles à l'échelon local, dans les villes ou à l'étranger) ;

2. de mettre l'accent sur la citoyenneté démocratique et le respect des droits de l'homme (y compris les droits culturels) en tant que valeurs primordiales de l'éducation, en prenant des mesures au sein des établissements scolaires et dans les autres environnements d'apprentissage pour traiter les questions relatives à la discrimination et à l'exclusion ;

3. d'insister sur le développement durable en tant que résultat social souhaitable de l'éducation, et de relier cette préoccupation à l'élaboration des programmes et à la formation des enseignants ;

4. de prendre des mesures spéciales pour atteindre les groupes vulnérables et marginalisés, pouvant inclure des programmes de repas scolaires, des enseignants itinérants, un soutien en matière de santé, y compris une éducation concernant le VIH et les MST, des matériels et une instruction dans les langues minoritaires, et des mesures pour les handicapés ;

5. d'améliorer les environnements scolaires et éducatifs, en accordant une attention particulière aux besoins des filles en matière de sécurité, d'installations sanitaires et d'attitudes des enseignants.

De fait, une éducation plus *pertinente* suppose que l'on trouve des solutions plus *flexibles* et *socialement réceptives* (c'est-à-dire des solutions adaptées à des sociétés en mutation et qui répondent aux besoins des élèves dans leurs *divers contextes sociaux et culturels*) et que l'on garantisse le *caractère approprié* de l'éducation (c'est-à-dire qu'elle doit être culturellement acceptable).

Une éducation de qualité signifie donc essentiellement un apprentissage enraciné dans les environnements locaux et ciblé sur des connaissances et des compétences plus larges, applicables à la vie des apprenants. Elle ouvre aussi de nouveaux horizons et permet aux apprenants d'établir un contact créatif entre les savoirs locaux et les savoirs des autres cultures. En termes d'élaboration des programmes scolaires, 'faire entrer le monde réel dans les écoles' s'applique à la fois au contenu et à la forme, ce qui suppose l'élaboration de programmes multiculturels et multilingues, fondés sur la multiplicité des perspectives et des voix et sur les histoires et les cultures de tous les groupes d'une société donnée, y compris les minorités. Situer les objectifs éducatifs dans la dynamique du développement local, c'est favoriser une *approche décentrée* des savoirs et des valeurs, qui englobe de multiples cadres de référence. Une telle approche décentrée est indispensable pour permettre aux enseignants de développer les valeurs inclusives et partagées nécessaires pour répondre à la multiplicité des besoins des apprenants dans les contextes multiculturels. C'est ce qu'illustrent – conformément aussi aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014) – de nombreux projets lancés par le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) selon lequel 'chaque école est différente, chaque lieu est unique et chaque culture a ses caractéristiques propres' et il faut 'renforcer les liens entre l'école et la société' (réSEAU, 2009).

La meilleure façon de relever les défis de l'inégalité dans l'éducation est de mettre en œuvre une *éducation inclusive*, entendue comme 'un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins de tous les apprenants et à y répondre par une participation croissante à l'apprentissage, aux cultures et aux collectivités, et à réduire l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation' (UNESCO, 2005a). Pour les enfants aux origines et aux aptitudes diverses, la fréquentation de l'école accroît leurs possibilités d'apprendre car ils peuvent interagir avec d'autres enfants. Ils apprennent à respecter et apprécier les aptitudes des autres, quelles qu'elles soient, et ils apprennent aussi la patience, la tolérance et la compréhension. Ils en arrivent à se rendre compte que chaque personne est 'particulière' et à adopter la diversité et la chérir (UNESCO Bangkok, 2004 ; voir Dutcher, 2004).

Il est particulièrement important que ces environnements garantissent que les préjugés et la discrimination ne soient pas reflétés, même par inadvertance, dans le programme scolaire et les matériels d'apprentissage, surtout en ce qui concerne les filles, les enfants touchés par le VIH et le SIDA, les enfants handicapés et les enfants d'origines culturelles différentes. L'équité dans l'élaboration des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement adaptées sont donc les clés de l'inclusion en classe.

Des méthodes d'enseignement diversifiées

La mise en place d'une éducation flexible et réceptive à la culture exige des enseignants qui connaissent bien les différences culturelles et y soient sensibles (voir la section 'Zoom'). D'où l'idée que la relation enseignement-apprentissage est *la* variable cruciale pour améliorer les résultats d'apprentissage et accroître la pertinence de l'éducation (UNESCO, 2004). Dans une étude qui a fait date, James S. Coleman (1966, cité dans Gauthier et Dembelé, 2004) a conclu que les caractéristiques de

l'enseignant avaient un effet prononcé sur la réussite scolaire des élèves des milieux socioéconomiques modestes et des minorités ethniques. Des méta-analyses plus récentes, conçues pour évaluer les facteurs les plus susceptibles d'aider les enfants à apprendre, ont confirmé l'importance de l'effet enseignant. Une étude rigoureuse de vingt-huit de ces facteurs, par exemple, a conclu que les deux facteurs les plus notables ('gestion de la classe' et 'processus métacognitifs') étaient directement liés à l'enseignant (Wang, Haertel et Walberg, 1993). Une synthèse de cent trente-quatre méta-analyses (Hattie, 1992) est parvenue à des conclusions similaires, indiquant que même lorsqu'il existe des différences considérables dans les origines des élèves, les enseignants peuvent exercer une grande influence sur l'élévation des niveaux de réussite (Crahay, 2000).

Les enseignants sont actuellement mal équipés pour assumer la tâche de plus en plus complexe consistant à combattre les attitudes et les comportements racistes et discriminatoires – sans même parler des fractures religieuses – qui peuvent se manifester chez les élèves et dans les cultures de groupes de pairs

Il faut s'efforcer de prendre en compte toute la gamme des activités d'enseignement et d'apprentissage, depuis la mémorisation et la répétition jusqu'à la résolution de problèmes et la pensée créative, ainsi que les activités d'analyse et de synthèse et les méthodes d'enseignement diversifiées. La boîte à outils mise au point par le Bureau de l'UNESCO à Bangkok (2004) suggère diverses activités à cet égard (telles que : utiliser des cubes, des maquettes et autres objets faisant appel à la compréhension visuelle des enfants ; demander aux enfants de dessiner des images pour les histoires qu'on leur lit ; relier leur expérience du mouvement dans l'espace aux concepts visuels et mathématiques, etc.). Lorsque les enfants se penchent sur leur communauté, identifient les problèmes qui s'y posent et conjuguent leurs compétences pour suggérer des solutions à ces problèmes, ils apprennent à appliquer au monde qui les entoure ce qu'on leur enseigne à l'école. Non seulement il s'agit là d'une bonne éducation, mais ce processus aide aussi la communauté à comprendre le travail de l'école.

Les enseignants sont actuellement mal équipés pour assumer la tâche de plus en plus complexe consistant à combattre les attitudes et les comportements racistes et discriminatoires – sans même parler des fractures religieuses – qui peuvent se manifester chez les élèves et dans les cultures de groupes de pairs. Un tel combat exige, outre des politiques et un soutien institutionnel appropriés, un niveau élevé de compétences culturelles et de professionnalisme à l'intérieur des écoles. L'enseignement des compétences culturelles devrait aborder aussi les relations interpersonnelles, en particulier la façon de conduire des conversations, de modérer des débats difficiles, de gérer des conflits et d'interagir de manière constructive avec les parents. De plus, comme l'éducation ne se limite pas aux enseignants mais englobe le personnel scolaire (directeurs, administrateurs, etc.) ainsi que l'environnement d'apprentissage des enfants, c'est toute la communauté enseignante qui devrait être associée à cet effort, y compris les parents et la collectivité en général. Trop souvent, les faiblesses organisationnelles des écoles sont citées comme une cause majeure de la faiblesse des acquis d'apprentissage.

L'ouverture de la classe au monde réel est donc une voie prometteuse vers une plus grande reconnaissance de la diversité culturelle des apprenants. De nouvelles catégories d'enseignants et de contributeurs, tels que les conteurs locaux, les assistants de langues étrangères et les élèves étrangers des écoles associées pourraient contribuer à diversifier le personnel enseignant et à atteindre des niveaux élevés de professionnalisme et de compétence. Le souci de promouvoir des méthodes d'enseignement pertinentes pour l'ensemble des publics de l'éducation requiert aussi la diversification des méthodes et des médias éducatifs, spécialement avec le concours du secteur privé et en partenariat avec des ONG. Les TIC ont facilité l'émergence de nouveaux outils éducatifs (l'Internet, les jeux vidéo, les programmes multimédias) qui peuvent ouvrir la classe au monde réel en explorant des exemples concrets de diversité culturelle – un exemple étant fourni par *Dora l'exploratrice* qui, comme d'autres jeux de rôle, peut aider à sensibiliser activement les enfants aux questions culturelles (Maranda, 2006 ; King, 2002).

Éducation bilingue et multilingue

Les approches multilingues[2] fondées sur l'usage de la langue maternelle dans l'éducation formelle et non

2. L'expression 'éducation bilingue et multilingue' désigne l'emploi de deux ou plusieurs langues comme langues d'instruction. Dans beaucoup d'ouvrages spécialisés, ces deux catégories sont rassemblées sous la dénomination d'éducation bilingue. Toutefois, l'UNESCO a adopté l'expression 'éducation multilingue' en 1999 (Conférence générale, résolution 12 ; UNESCO, 2000b) pour désigner l'emploi d'au moins trois langues dans l'éducation : la langue maternelle, une langue régionale ou nationale et une langue internationale (résolution 12 ; UNESCO, 2000b).

formelle accroissent considérablement la pertinence de l'éducation et aident à élargir les chances d'éducation offertes aux groupes marginalisés et mal desservis, dont les populations immigrées. C'est là une préoccupation ancienne de l'UNESCO, telle qu'exprimée dans un certain nombre de ses instruments normatifs sur l'éducation, notamment la *Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* de 1960 (en particulier son article 5, relatif aux rôles respectifs de la langue maternelle et de la langue majoritaire), la *Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes* de 1976 (en particulier son paragraphe 22, qui recommande explicitement l'instruction dans la langue maternelle), la *Déclaration et le Cadre d'action de New Delhi* de 1993 (qui encourage 'l'enseignement initial dans la langue maternelle, même s'il est nécessaire, dans certains cas, que les élèves acquièrent ultérieurement la maîtrise d'une langue nationale ou d'une autre langue de plus grande diffusion, pour être en mesure de participer effectivement à la société dont ils font partie'), ainsi que la *Réaffirmation d'Amman* de 1996 et la *Déclaration de Hambourg sur l'apprentissage des adultes* de 1997 (art. 15). La *Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXIe siècle : Vision et actions* (1998) souligne l'importance du multilinguisme dans l'enseignement supérieur pour promouvoir la compréhension internationale, tout comme le paragraphe 6 du Plan d'action qui accompagne la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* de 2001.

En dépit des efforts déployés par l'UNESCO à cet égard, beaucoup de pays continuent de dispenser une éducation essentiellement monolingue, prescrivant l'emploi d'une seule langue à l'école. Cela équivaut à l'exclusion de nombreux enfants et contribue, la preuve en a été donnée, à des niveaux de redoublement et/ou d'abandon élevés. De fait, quand un pays en situation de multilinguisme n'utilise qu'une seule langue comme langue principale dans les écoles publiques, ainsi que dans l'administration des activités et services publics, seuls ceux pour qui la langue choisie est la langue principale bénéficient de cette situation, tandis que ceux qui ont une maîtrise inférieure ou nulle de cette langue se trouvent pénalisés, cette pénalisation étant aggravée par le fait qu'on leur refuse le droit d'utiliser leur langue principale et de s'identifier à elle (Romaine, 2007). Cela est vrai même dans des sociétés officiellement bilingues comme le montre le cas paradoxal du Paraguay, où 80 % de la population parle à la fois le guarani et l'espagnol. Le paradoxe tient au fait que si les Paraguayens n'ont pas besoin d'être autochtones pour parler le guarani, l'appropriation par la société paraguayenne du guarani en tant que symbole de l'identité nationale a donné naissance à une fracture linguistique entre la variante du guarani (le jopará) parlé nationalement et les autres variantes autochtones, fracture qui limite l'accès à l'éducation des personnes parlant une des dix-neuf autres variantes autochtones du guarani – en dépit du fait que le Paraguay reconnaît officiellement l'éducation bilingue en guarani-espagnol (López, 2009).

L'élaboration des lois et des politiques en matière d'éducation donne fréquemment lieu à d'intenses débats sur la question de la langue principale d'instruction, ce qui a des conséquences importantes pour la diversité linguistique. L'éducation en tant que droit culturel semble souvent se trouver occultée par la dimension politique des décisions relatives aux langues officielles et aux langues d'instruction, leurs incidences financières et les diverses expériences en matière de réponse aux besoins des apprenants (Tomasevski, 2001). Les écoles comme le cercle familial sont souvent les principaux lieux où se décide le sort des langues en péril, et une longue histoire de recherches sociolinguistiques montre que les écoles peuvent se révéler des alliées peu sûres dans le combat pour la préservation des langues (Fishman, 1967), même si l'école n'est qu'un facteur dans le vaste

Beaucoup de pays continuent de dispenser une éducation essentiellement monolingue, prescrivant l'emploi d'une seule langue à l'école. Cela équivaut à l'exclusion de nombreux enfants

Apprentissage de la lecture dès la petite enfance à Dublin, Irlande

paysage sociopolitique et culturel (voir le chapitre 3). Les politiques relatives aux langues officielles dans l'éducation peuvent favoriser la vitalité multilinguistique ou lui faire obstacle.

De nombreux pays ont encore beaucoup à faire pour promouvoir des approches multilingues fondées sur la langue maternelle. Cependant, un certain nombre de progrès méritent d'être relevés. Par exemple, entre autres bonnes pratiques, le Cambodge a adopté plusieurs langues minoritaires comme langues d'instruction dans le cadre de projets pilotes. Le Programme de lecture dans le primaire de la Zambie emploie durant les trois premières années de la scolarité les langues maternelles comme principales langues d'instruction. L'Inde maintient fermement le principe de l'enseignement dans la langue maternelle. Dans certains cas, l'accès aux langues maternelles peut être facilité par les passages d'une écriture à une autre, comme le montre un travail de recherche mené à Hong Kong et à Singapour sur les différents types d'exigences en matière d'alphabétisme résultant de différents systèmes d'écriture. Dans ces pays, il a été établi que l'éducation bilingue et multilingue améliore sensiblement l'apprentissage. Une condition nécessaire de cette amélioration est que les enseignants maîtrisent la langue maternelle et que des ressources didactiques en diverses langues soient largement mises à disposition (UNESCO, 2007).

Les bienfaits de l'éducation multilingue fondée sur la langue maternelle sont illustrés par un certain nombre d'études de cas réalisées par l'UNESCO (sur les États-Unis, le Mali, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Pérou) et rassemblées en 2007 (Bühmann et Trudell, 2008), qui donnent à penser que la mise en œuvre de programmes d'éducation bilingue fondée sur la langue maternelle peut améliorer les résultats des apprenants et favoriser la réussite scolaire par comparaison avec les systèmes monolingues basés sur une seconde langue. Le soutien de la communauté est aussi crucial pour mettre en œuvre des programmes durables d'éducation bilingue. En revanche, si la qualité globale d'un programme d'éducation est médiocre, un changement de langue d'instruction n'a guère de chances de produire des résultats significatifs. Sans formation appropriée des enseignants et disponibilité de matériels d'apprentissage appropriés, et sans le soutien des professionnels de l'éducation à la mise en œuvre des programmes de réforme, les résultats d'apprentissage peuvent demeurer médiocres. Bien plus, avec une bonne planification financière, l'éducation bilingue est souvent plus économique que les systèmes éducatifs qui emploient la seconde langue de l'apprenant comme langue d'instruction, vu que l'apprentissage de l'élève s'améliore sensiblement quand la langue maternelle est utilisée en combinaison avec la langue officielle.

Les programmes d'éducation bilingue peuvent aussi être destinés aux populations immigrées dont les langues diffèrent de la langue de l'enseignement public ou aux minorités régionales qui s'efforcent de préserver leur langue principale. Ces enfants parlent chez eux une langue minoritaire – souvent une langue maternelle qui jouit rarement d'un soutien dans la communauté au sens large et est souvent une langue que les parents de ces enfants luttent pour préserver – et apprennent la langue dominante à l'école. Pour ces enfants fréquentant l'école, le chemin du bilinguisme impliquerait dans l'idéal la préservation de leur langue principale (à laquelle ils doivent le développement de leurs compétences fondamentales de communication et de réflexion), associée à l'apprentissage de la seconde langue (dominante, nationale). Toutefois, les efforts, le temps et les ressources nécessaires pour préserver les langues minoritaires sont souvent difficiles à déterminer, surtout si l'on considère que la plupart des enfants bilingues des systèmes éducatifs standards sont 'immergés' dans la seconde langue majoritaire et, de ce fait, finissent par perdre leur langue maternelle ou leur langue minoritaire initiale.

Plusieurs décennies de recherches dans le monde (en particulier en Amérique du Nord, au Canada notamment, et dans les pays nordiques) ont aidé à comprendre comment l'enseignement et l'apprentissage des langues peuvent soutenir le plus efficacement la diversité culturelle, notant les différences importantes qui existent entre la *langue de l'école* et la *langue de la conversation*. Les enfants peuvent sembler à l'aise pour converser dans une langue assez rapidement, parfois en six à huit mois, mais il faut cinq à sept années en moyenne à un enfant d'une minorité entrant dans un nouveau système pour atteindre les niveaux *exigés par l'école* dans la langue d'instruction principale. À ce propos, les programmes bilingues qui ne durent pas au minimum cinq ans n'exploitent pas pleinement les avantages potentiels qu'ils offrent aux

enfants des minorités. Bien entendu, des programmes d'une durée de un à trois ans peuvent quand même être culturellement utiles, en particulier dans les cas de passage précoce d'une langue à une autre : ils peuvent aider les enfants à relever le défi de l'alphabétisation initiale et clarifier les concepts initiaux de l'éducation de façon que les enfants puissent les assimiler plus facilement. Cependant, sur le plan scolaire, il est préférable qu'un programme bilingue soit de plus longue durée afin d'en maximiser les avantages intellectuels pour les apprenants.

Les pays à travers le monde sont encore loin d'atteindre l'objectif consistant à enseigner les langues nationales, locales/régionales et internationales dans leurs programmes scolaires officiels (voir UNESCO, 2000b). Comme le montre bien une analyse des emplois du temps collectés par le BIE sur l'enseignement des langues (voir le tableau 7 de l'Annexe statistique et la figure 4.1), les premières années du primaire continuent de privilégier l'enseignement d'une langue nationale ou dans certains cas de plusieurs langues officielles (en Afrique du Sud, par exemple, où l'afrikaans, l'anglais, le ndébélé, le xhosa, le zoulou, le sepedi, le sesotho, le setswana, le siswati, le tchivenda et le xitsonga sont tous des langues officielles). La plupart des pays introduisent une langue internationale dans les dernières années du primaire, mais rares sont les pays qui allouent du temps aux langues locales. Ces politiques non seulement compromettent la préservation de la diversité linguistique mais aussi réduisent l'impact du multilinguisme, qui peut améliorer le fonctionnement intellectuel et le dialogue interculturel (voir le chapitre 3 plus haut et la section 4.3 plus loin).

Stratégies pour les groupes marginalisés

Les attitudes négatives vis-à-vis des enfants aux origines et aux aptitudes diverses – en particulier les filles et les enfants issus de groupes autochtones – sont un obstacle majeur à l'inclusion scolaire de ces enfants. Elles peuvent être imputables à la fois à l'école et la communauté et aux enfants marginalisés eux-mêmes. Les peurs, les tabous, la honte, l'ignorance et la désinformation contribuent tous à créer des attitudes négatives à l'égard de ces enfants et de leur situation (King et Schielmann, 2004). La discrimination s'exerce de manière complexe et parfois insidieuse et crée chez les enfants marginalisés des vulnérabilités qui conduisent souvent à leur exclusion de l'école. Si l'on veut que des chances d'éducation soient offertes à tous les groupes, et contribuent ainsi au renforcement de la citoyenneté démocratique et du respect des droits de l'homme, il faut identifier les obstacles à l'accès et organiser des programmes pour répondre aux besoins des groupes vulnérables et marginalisés (CIEA, 2003).

Trop souvent, l'éducation ne favorise pas la mobilité sociale et ne contribue pas non plus à l'élimination de la discrimination. En conséquence, les enfants des groupes autochtones et des minorités ethniques tendent à avoir moins de chances d'être scolarisés dans le primaire et risquent davantage de redoubler ou d'abandonner l'école. Ils tendent aussi à être les derniers à profiter de la création d'écoles et de leur développement. Les données de pays latino-américains montrent que les disparités de niveau d'instruction entre les populations autochtones et non autochtones sont plus prononcées que les disparités fondées sur le sexe ou le lieu de résidence. La langue

Figure 4.1 : Type de langue enseignée dans certains pays, 2000

De la 1re à la 6e année d'études

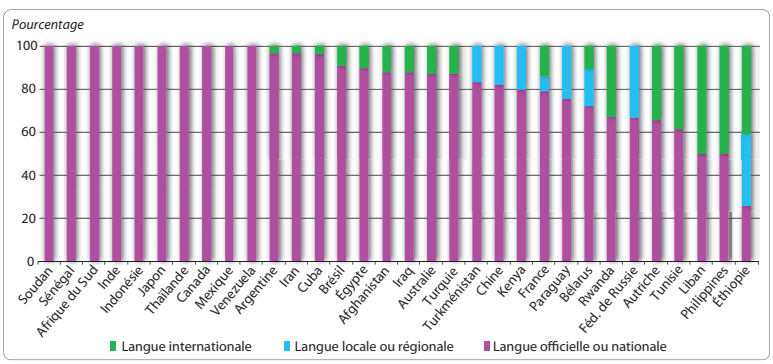

7e et 8e années d'études

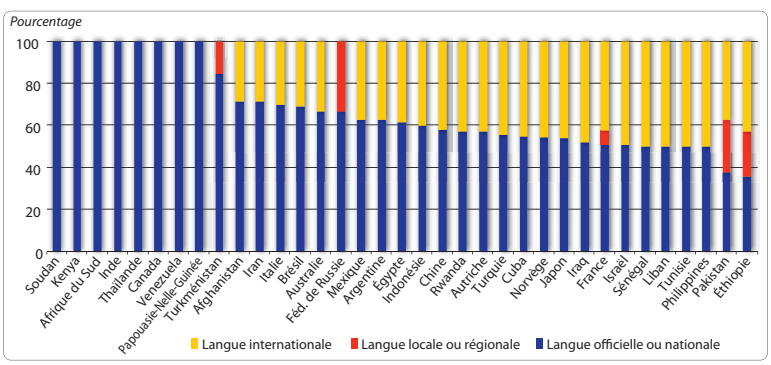

Source : Bureau international d'éducation et Aaron Benavot, 2009.

Les enfants des groupes autochtones et des minorités ethniques tendent à avoir moins de chances d'être scolarisés dans le primaire et risquent davantage de redoubler ou d'abandonner l'école

d'instruction joue aussi un rôle clé : les programmes d'éducation bilingue au Guatemala et au Mexique ont pu améliorer les résultats scolaires des enfants de communautés autochtones (voir l'encadré 4.2). Les enfants appartenant à des communautés pastorales ou nomades sont confrontés à d'immenses défis, auxquels les gouvernements de plusieurs pays, tels que la Mongolie et l'Éthiopie, ont tenté de répondre en mettant en place des écoles pouvant fonctionner en internat – bien qu'il subsiste des interrogations importantes quant à la qualité de l'éducation. Dans l'UE, les enfants roms, entre autres groupes exposés à la discrimination à l'école, ne font plus l'objet d'une ségrégation systématique mais sont confrontés à d'autres formes d'exclusion du fait de l'absence de structures appropriées. En conséquence, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe sont en train d'élaborer des principes directeurs sur l'éducation de la petite enfance pour les enfants roms et des gens du voyage, sur la base du *Cadre pour l'enseignement des roms* élaboré par la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe (voir Conseil de l'Europe, 2007 ; UNESCO et Conseil de l'Europe, 2007).

Alors que la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (ONU, 1948 : art. 26) et le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (ONU, 1966 : art. 13 et 14) soulignent le droit à l'éducation pour tous, ce droit a dans une large mesure fini par être compris comme le droit de *recevoir* une éducation et non comme le droit de

Encadré 4.2 L'évolution de l'éducation autochtone bilingue en Amérique latine

En Amérique latine, le déni historique du droit à sa langue et à sa culture à l'école a eu un impact négatif sur la situation éducative des enfants et des adolescents autochtones ; bien qu'initialement complètement exclus des systèmes éducatifs, les enfants et les adolescents autochtones ont fini par être assimilés dans les systèmes chrétiens 'modernes' d'origine industrielle (voir Hamel, 2007 ; López et Sichra, 2008 ; López et Küper, 2000). Dans une récente étude comparative de l'alphabétisation des jeunes et des adultes autochtones (López et Hanemann, 2009) dans six pays d'Amérique latine (Bolivie, Équateur, Guatemala, Mexique, Nicaragua et Pérou), l'analphabétisme des autochtones âgés de 15 ans et plus variait de 12,9 % (au Nicaragua) à 47,7 % (au Guatemala), tandis que les moyennes nationales se situaient entre 7,2 % (au Pérou) et 23,97 % (au Guatemala). Les inégalités dans l'éducation sont aussi systématiques, même dans l'enseignement primaire : plus de 20 % des enfants autochtones de 6 à 11 ans ne jouissent pas de leur droit à l'éducation. Le Paraguay offre l'exemple le plus grave d'exclusion, puisque 38 % des enfants autochtones ne sont pas scolarisés et que 21 % seulement achèvent le cycle primaire.

En réponse à ces défis, l'éducation autochtone bilingue a commencé à se développer dans les années 1940, époque à laquelle des enseignants ruraux et des dirigeants autochtones ont pris l'initiative d'introduire les langues autochtones locales dans les programmes d'alphabétisation des jeunes et des adultes. Tel a été le cas en Équateur, au Mexique et au Pérou. L'histoire de l'éducation autochtone bilingue en Amérique latine est fortement marquée par l'application de la linguistique à l'éducation, et en particulier de la phonétique et de la phonologie à la conception d'alphabets et à l'enseignement de la seconde langue. Le Mexique a été un des premiers pays à engager ce processus lorsque, pour des raisons politiques, l'État et le Protestant Summer Institute of Linguistics (SIL) ont uni leurs efforts pour développer l'éducation autochtone bilingue (Schmelkes *et al.*, 2009). Les méthodologies élaborées au cours de cette période ont ensuite été transférées à d'autres pays du continent à l'occasion des réunions du Congrès indigéniste interaméricain encouragées par le Mexique (Marzal, 1993). Un accent particulier a été mis sur la question des langues, car il était clair que l'éducation devait produire un changement culturel profond dans la population autochtone (Townsend, 1949).

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, les buts et les objectifs de l'éducation bilingue ont évolué du fait des demandes croissantes et de la participation active des dirigeants, des intellectuels et des enseignants autochtones, surtout en Amérique du Sud (voir López et Sichra, 2008). L''indigénisme d'État' – qui visait à l'assimilation culturelle – a été partiellement abandonné et remplacé par l''indigénisme critique' (Marzal, 1993), avec la montée du pluralisme culturel dans la théorie et la pratique. Les dirigeants autochtones, dont certains étaient d'anciens élèves de l'éducation bilingue de transition, ont exigé une plus grande et une meilleure attention à leurs cultures et à leurs langues, considérant d'un point de vue stratégique la culture autochtone comme une ressource politique permettant d'accéder à une plus grande visibilité et d'accroître la participation des autochtones dans les pays où ils vivaient. L'adoption d'orientations stratégiques de développement et de revendications interculturelles a été le résultat de cette évolution idéologique. Ainsi, l'éducation autochtone bilingue est devenue une cause unificatrice pour les interventions dans les zones autochtones. Inspirées par ces nouvelles perspectives, les ONG et les organisations autochtones se sont engagées en faveur de programmes et de projets d'éducation dans les territoires autochtones. En conséquence, les habitants de la région ont commencé à modifier leurs opinions sur les langues et les cultures autochtones, et de nouvelles lois et réglementations ont été adoptées, reconnaissant le droit des peuples autochtones à l'éducation dans leur propre langue.

Depuis le milieu des années 1990, l'adoption de l'interculturalisme pour tous a conduit à un autre changement d'accent : on est passé de la focalisation sur les problèmes à une focalisation sur les droits et la reconnaissance des langues et des cultures autochtones comme ressource (voir Ruiz, 1984). Dans ce contexte, l'éducation autochtone bilingue a été mise en œuvre dans certains pays comme une politique nationale, tandis que dans d'autres pays elle reste la cible de programmes et de projets compensatoires.

Source : López, 2009.

choisir son éducation – droit en faveur duquel la promotion de la diversité culturelle reste fortement engagée. Un certain nombre de cadres existent, qui prévoient d'offrir une éducation de qualité aux minorités et aux groupes vulnérables, un exemple notable étant l'article 13.1 de la *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales* (1995) du Conseil de l'Europe, qui reconnaît aux personnes appartenant à des minorités le droit de créer et de gérer leurs propres établissements d'enseignement et de formation. Conformément à cette disposition, les stratégies des pouvoirs publics en Europe centrale et orientale comprennent des incitations financières pour les écoles et les apprenants et la désignation de médiateurs scolaires pour aider les enfants et leur famille (UNESCO, 2007). Les peuples autochtones à travers le monde exigent aussi que l'éducation soit à la fois linguistiquement et culturellement adaptée à leurs besoins, sans pour autant les exclure d'un accès plus large aux systèmes éducatifs nationaux. On peut trouver des exemples de bonnes pratiques à cet égard au Botswana, au Brésil, au Cambodge, aux États-Unis, dans la Fédération de Russie, au Guatemala, en Inde, en Malaisie, au Mexique, en Nouvelle-Zélande et au Pérou (King et Schielmann, 2004).

Pour atteindre les objectifs de l'EPT en ce qui concerne l'éducation autochtone, il faudra résoudre un certain nombre de questions touchant l'élaboration des programmes scolaires. Outre qu'il devra donner la priorité à l'apprentissage par les élèves de la culture et des valeurs autochtones, le programme d'enseignement devra aussi les doter des compétences pratiques dont ils auront besoin pour participer pleinement à la société nationale. Pour y parvenir dans les deux cas, le programme devrait :

- renforcer les pratiques communautaires de protection de la petite enfance ;
- employer les langues locales pour l'alphabétisation initiale ;
- en matière d'éducation bilingue et multilingue pour les enfants et les adultes, créer des programmes réceptifs à la culture ;
- accroître le nombre d'enseignants des groupes autochtones et des minorités ethniques, qui pourraient servir de modèles à imiter ;
- enseigner des compétences propres aux cultures autochtones telles que la chasse, le piégeage et la vannerie, ainsi que des compétences, des connaissances, des attitudes, des valeurs et des croyances plus générales ;
- assurer des chances égales de poursuivre son apprentissage ;
- développer l'estime de soi et l'appréciation de sa propre culture ;

Le droit à l'éducation pour tous a dans une large mesure fini par être compris comme le droit de recevoir une éducation et non comme le droit de choisir *son éducation*

© *Élèves de l'école Bombali, Sierra Leone*

- élaborer des matériels d'apprentissage appropriés ;
- utiliser des méthodes telles que l'éducation à distance, la radio et l'apprentissage en ligne, élaborer des programmes et des formations sur place, et recourir à des enseignants locaux pour répondre aux besoins des communautés isolées ;
- relier l'éducation aux autres aspects de la vie de l'apprenant, tels que la santé, la nutrition, l'accès à une eau salubre et l'environnement naturel ;
- employer et intégrer les styles d'apprentissage et les méthodes pédagogiques formels et non formels comme moyen de reconnaître l'intérêt des modes autochtones de production et de transmission des connaissances et de valoriser la sagesse orale des peuples autochtones et la communication non verbale dans l'éducation.

Dans les systèmes d'éducation formelle, l'étude de la vie et de la culture traditionnelles doit être mise sur un pied d'égalité avec l'étude des matières classiques telles que les mathématiques, les sciences et l'histoire naturelle (voir section 4.2 ci-après).

De nouveaux cadres normatifs sont actuellement élaborés dans le but exprès de faciliter les progrès de l'éducation autochtone. Dès 1989, les articles 26 et 27.1 de la *Convention relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants* de l'Organisation internationale du travail stipulaient que les membres des communautés autochtones devaient pouvoir acquérir une éducation à tous les niveaux au moins sur un pied d'égalité avec le reste de la communauté nationale :

> *Les programmes et les services d'éducation pour les peuples intéressés doivent être développés et mis en œuvre en coopération avec ceux-ci pour répondre à leurs besoins particuliers et doivent couvrir leur histoire, leurs connaissances et leurs techniques, leurs systèmes de valeurs et leurs autres aspirations sociales, économiques et culturelles (…). Ces mesures comprennent aussi l'attribution de ressources financières en tant que facteur important du succès et de la durabilité d'une éducation de qualité (art. 27.1, OIT, 1989).*

Plus récemment, la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (2007) a reconnu le droit des familles et des communautés autochtones de conserver la responsabilité partagée de l'éducation, de la formation, de l'instruction et du bien-être de leurs enfants conformément aux droits de l'enfant. L'article 14 énonce le droit des peuples autochtones d'établir et de contrôler leurs propres systèmes et établissements scolaires où l'enseignement est dispensé dans leur propre langue, d'une manière adaptée à leurs méthodes culturelles d'enseignement et d'apprentissage. L'article 15.1 stipule que les peuples autochtones ont droit à ce que l'enseignement et les moyens d'information reflètent fidèlement la dignité et la diversité de leurs cultures, de leurs traditions et de leur histoire.

Parmi les politiques conçues en vue d'éliminer la discrimination dans l'éducation à l'endroit des enfants autochtones, immigrés, défavorisés, minoritaires ou handicapés, certaines ont privilégié des mécanismes favorisant tel ou tel groupe au sein du système dominant, en recourant à une approche de *discrimination positive*. Une telle approche peut produire quelques résultats concrets, mais d'aucuns soutiennent que ces politiques risquent aussi d'avoir des effets secondaires contre-productifs, vu qu'elles contribuent parfois à figer des identités dans leur unicité et à occulter les points communs à différents groupes (Gundara, 2008). L'examen des expériences des communautés de base devrait inciter les responsables de l'élaboration des politiques à acquérir une compréhension plus profonde des besoins éducatifs des individus, car pareille compréhension est essentielle pour garantir une éducation pluraliste (Delors *et al.*, 1996).

En poursuivant dans cette direction, la promotion et la protection de la diversité culturelle contribuent à faire progresser réellement le droit à l'éducation. Il est donc important que la diversité des connaissances et des contextes d'apprentissage soit intégrée à la fois dans les systèmes d'éducation formelle *et* dans les contextes éducatifs informels. De fait, ni une éducation formelle inclusive ni le multilinguisme ne suffiront en eux-mêmes et par eux-mêmes à réaliser l'EPT ; ils n'y réussiront que s'ils sont associés à une exploration de l'éducation qui se distingue des approches dominantes ainsi que de l'éducation non formelle, et même de l'éducation informelle[3].

3. L'"apprentissage informel" désigne l'apprentissage des événements tels qu'ils peuvent survenir dans le contexte de la famille, du lieu de travail et de la vie quotidienne de chaque personne, selon des modalités dirigées par soi-même, par la famille ou par la société (UNESCO, 1996).

4.2 Les sociétés apprenantes et le droit à l'éducation

L'éducation est généralement considérée comme un processus qui ne se déroule que dans les écoles et dans le système d'enseignement public, et c'est pourquoi les taux de scolarisation servent souvent à suivre les progrès de la réalisation des objectifs de l'EPT. Pourtant, l'accroissement des financements pour ouvrir de nouvelles écoles dans le monde n'a pas suffi à accroître la scolarisation ou la participation scolaire. De fait, en dépit des efforts soutenus de la communauté internationale, en 2006, quelque 75 millions d'enfants (dont 55 % de filles) n'allaient pas à l'école (la plupart appartenaient à des minorités culturelles ou à des populations autochtones ou nomades) et 776 millions d'adultes dans le monde (soit 16 % de la population adulte de la planète) étaient dépourvus de compétences de base en matière d'alphabétisme – près des deux tiers de ces adultes étant des femmes, proportion quasiment inchangée depuis le début des années 1990 (UNESCO, 2008a). Ces résultats sembleraient signifier que d'autres méthodes et contenus d'apprentissage devraient être reconnus comme offrant d'importantes possibilités d'apprentissage à la fois aux enfants scolarisés et aux enfants non scolarisés, aux jeunes et aux adultes que le système formel ne réussit presque jamais à atteindre (Pimparé, 2002).

Il y a de sérieuses et multiples raisons pour lesquelles les enfants ne sont pas scolarisés, qu'il s'agisse des tâches domestiques à accomplir, de la précarité de la situation économique, de la médiocrité des normes pédagogiques, du caractère hostile des environnements scolaires ou de l'éloignement de l'école, sans parler des méthodes et des contenus éducatifs inadaptés, associés à l'absence de sensibilisation des parents à la nécessité de l'éducation (en particulier pour les filles). Le défaut de reconnaissance de l'importance des autres environnements d'apprentissage, extrascolaires, n'arrange rien.

Le paradigme des 'sociétés apprenantes' mis en avant dans le rapport Delors préconise la combinaison de l'enseignement classique et des approches extérieures à l'école, qui doit 'permettre à l'enfant d'accéder aux trois dimensions de l'éducation : éthique et culturelle ; scientifique et technologique ; économique et sociale' (Delors *et al.*, 1996). Cette stratégie découle de la *Déclaration de Jomtien*, qui souligne que 's'employer à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de tous ne saurait se réduire à réinvestir dans l'éducation fondamentale telle qu'elle existe actuellement. Une vision plus large s'impose, afin d'aller au-delà des moyens présentement mis en œuvre, des structures institutionnelles, des programmes d'enseignement et des systèmes classiques de formation, tout en s'appuyant sur ce qu'il y a de meilleur dans la pratique actuelle' (UNESCO, 1990). Cette vision élargie de l'éducation de base, qui met l'accent sur le rôle que peuvent jouer les apprenants dans la définition de leurs propres besoins éducatifs, y compris par des activités non formelles et d'apprentissage tout au long de la vie, nous appelle à développer nos idées sur les systèmes de services éducatifs, conformément à la position de l'UNESCO selon laquelle 'l'éducation relative (…) aux valeurs et les problèmes auxquels sont confrontées les sociétés plurilingues et multiculturelles' devraient être intégrés dans les plans d'action en faveur de l'EPT (UNESCO, 2002).

Cela impose d'élargir les moyens et la portée de l'éducation, pour se concentrer sur l'environnement culturel de l'apprentissage et de l'acquisition des connaissances, et de ne pas se focaliser uniquement sur la question de la scolarisation, sur la participation à des programmes organisés et sur les exigences de certification dans les systèmes scolaires formels. Dans le droit fil de cette réflexion, il faudrait considérer que l'éducation et la réponse aux besoins d'apprentissage ne se limitent pas à la scolarité formelle mais impliquent divers systèmes d'apprentissage, dont l'éducation non formelle, l'éducation informelle et la transmission des connaissances et des valeurs locales et autochtones. La notion d'*environnement d'apprentissage* aurait donc besoin d'être étendue pour permettre des liaisons et des synergies entre divers systèmes d'apprentissage. Le but de l'éducation en tant que quête tout au long de la vie est d'accroître notre autonomie et notre capacité d'adaptation à la fois aux contraintes du marché de l'emploi et à notre environnement culturel. En conséquence, une nouvelle relation à l'apprentissage devrait être cultivée, mobilisant la culture de chaque apprenant sur le mode participatif, de façon à favoriser le 'développement complet de la personnalité humaine', c'est-à-dire un développement créatif, artistique, éthique, spirituel et social auquel la promotion de la diversité culturelle apporte une forte contribution, car

L'éducation ne se limite pas à la scolarité formelle mais implique divers systèmes d'apprentissage, dont l'éducation non formelle, l'éducation informelle et la transmission des connaissances et des valeurs locales et autochtones

le *renforcement de l'autonomie* se situe à l'intersection de l'expérience de la vie, de l'expérience du travail et de l'éducation scolaire (Ardoino, 2000).

Les communautés apprenantes

L'instabilité croissante du monde d'aujourd'hui soulève la question de l'aptitude de tout programme prédéterminé d'apprentissage durant l'enfance à préparer pleinement les enfants à leur vie adulte (Miller, 2001). Dans le contexte de la recherche de solutions nouvelles pour faciliter l'adaptation aux besoins et la détermination de l'avenir que l'on désire, le concept de *communautés apprenantes* ou de *sociétés apprenantes* s'est développé il y a peu pour souligner la valeur de l'auto-apprentissage et de l'apprentissage innovant. Toute société est une société apprenante comportant des modèles culturels spécifiques et des mécanismes d'apprentissage intégrés par lesquels passent les échanges intergénérationnels ou intragénérationnels de connaissances, de savoir-faire, de valeurs, de croyances et de visions du monde et dans le cadre desquels les individus devraient être libres de choisir leur voie d'apprentissage, sans préjudice des voies choisies par d'autres.

Lorsque l'éducation scolaire suit une orientation contraire à celle de ces environnements d'apprentissage intégrés dans la culture, elle ne produit pas nécessairement des résultats positifs pour les apprenants. Des recherches menées à la fin des années 1990 ont montré que les systèmes éducatifs n'ont pas toujours pour effet d'autonomiser les apprenants. De fait, en tant que structure organisationnelle, le système éducatif crée des mécanismes de filtrage en vertu desquels les enfants doivent 'entrer dans la course aux bienfaits limités qui les attendent au sommet de la pyramide' (PROBE, 1999). Cela peut avoir un effet dissuasif sur les enfants, surtout si la façon dont les connaissances scolaires sont structurées et articulées conduit à la stigmatisation des enfants ruraux ou autochtones (par opposition aux enfants urbains 'privilégiés') à travers des représentations dans

Encadré 4.3 L'éducation à Auroville (Inde)

La Charte d'Auroville énonce une philosophie de l'éducation au sein du fonctionnement même de la société, qu'elle conçoit comme 'le lieu de l'éducation perpétuelle, du progrès constant et d'une jeunesse qui ne vieillit point', destiné à 'donner un corps vivant à une unité humaine concrète'. Dans le monde d'aujourd'hui, nombreux sont les enfants qui grandissent sans un véritable sentiment d'appartenance, contraints d'entrer dans des systèmes scolaires traditionnels axés sur le mérite qui ne leur permettent pas de se demander qui ils sont réellement et de devenir des êtres pleinement épanouis chez lesquels intelligence, corps et esprit forment une unité. Ils ont perdu ce sentiment profond de communauté qui était autrefois si important dans les sociétés traditionnelles. En conséquence, de plus en plus ils ressentent un sentiment d'aliénation vis-à-vis du processus d'apprentissage.

À Auroville, le but est de promouvoir le développement intégral de la personnalité complexe de chaque individu. L'éducation n'est pas tant une question d'acquisition de compétences qu'une question d'éveil à un processus de découverte de soi, de transformation de soi et de perfectionnement de soi. C'est la seule manière de produire des individus créatifs qui puissent travailler avec dévouement sans se consumer : l'excellence à laquelle ils peuvent être parvenus vient du développement de leur personnalité profonde et non de la pression d'un environnement concurrentiel qui épuise leurs facultés sans les enrichir.

Près de 50 nationalités différentes et quelque 80 groupes linguistiques créent tous ensemble à Auroville, ce qui fait peut-être d'Auroville, qui compte plus de 2 000 résidents, une des communautés interculturelles les plus diverses existant sur la Terre. Cela constitue en soi un immense défi. Une douzaine d'écoles expérimentent la philosophie de l'éducation intégrale, les idées de Maria Montessori et de l'École de Rishi, ainsi que des méthodes plus traditionnelles. Enfants et jeunes de toutes races, groupes ethniques et classes étudient ensemble en anglais et en français, ainsi qu'en tamoul et en sanscrit. Parce que dès le départ la diversité culturelle est élevée, les enfants sont beaucoup plus tolérants les uns vis-à-vis des autres, et ce dès leur plus jeune âge. L'accent est mis sur l'apprentissage de la vie en communauté. Rendre des services aux autres est un élément important du code de vie.

L'éducation intégrale est centrée sur le développement global de l'enfant. Le chant et les sports sont aussi importants que les mathématiques et la physique. Les techniques des arts martiaux et les exercices de respiration développent l'équilibre psychique et physique. L'accent est mis sur la conscience de son environnement et sur le flux d'énergie consciente pour équilibrer la relation entre le corps et l'intellect. La possibilité est donnée aux enfants de manifester leurs talents dans un environnement qui reconnaît que chaque enfant est capable de développer de multiples aspects de l'être humain. On insiste non pas sur les perspectives de carrière mais sur l'apprentissage pour conduire sa vie ; le partage est privilégié et la compétition découragée car les notions de succès et d'échec sont relatives. Ce qui importe, c'est qu'un enfant se développe en fonction de son vrai potentiel. L'exercice des responsabilités est considéré davantage en termes d'aide aux autres qu'en termes de gain personnel.

Source : Verdiani, à partir de De Pezeral, 2007 ; SAIIER, 2008 ; Verdiani, 2008.

les manuels scolaires ou des descriptions ambiguës et problématiques qui suscitent un sentiment d'aliénation chez ces enfants ou amoindrissent leur estime de soi. Les enfants qui sont aussi engagés dans des activités de travail – agriculture, élevage, petite industrie ou petit commerce – participent à des environnements d'apprentissage tout aussi déterminants qui ne sauraient être systématiquement réduits aux questions relatives au 'travail des enfants' lorsque ces activités ne sont pas des activités forcées et qu'elles constituent de véritables espaces d'apprentissage liés au cadre fonctionnel de leur communauté. Dans ces espaces, il y a beaucoup à apprendre – des choses que l'école n'enseigne pas, par exemple sur la médecine locale, les compétences forestières ou les modes de récolte traditionnels. Dans le même esprit, des efforts devraient être faits pour préserver d'autres espaces d'apprentissage qui ont aussi un rôle positif à jouer dans le développement des enfants (voir l'encadré 4.3).

Des études de cas réalisées en Inde indiquent que les décisions relatives aux options en matière d'éducation et d'apprentissage sont généralement prises au sein des familles, qui évaluent l'importance relative de l'alphabétisme dans leur vie et la question de savoir si elles doivent envoyer un seul enfant ou tous les enfants à l'école (Pimparé, 2002, 2005). L'avantage de cette approche est qu'elle montre bien dans quelle mesure l'éducation scolaire doit être replacée dans son environnement culturel et ne se développe pas isolément de lui. Elle resitue aussi l'éducation scolaire dans une perspective holistique qui met en évidence qu'elle est un espace d'apprentissage parmi d'autres qui doivent aussi avoir leur place dans les stratégies éducatives. Elle permet donc de reconnaître la valeur d'autres espaces d'apprentissage qui peuvent apparaître dans la famille, la communauté, le lieu de travail, le lieu de culte, le marché, ainsi que d'autres formes d'apprentissage susceptibles d'être intégrées dans les traditions, les fêtes, l'art, le chant, la musique, les prières, la radio, la télévision et les journaux, ou simplement dans les échanges humains qui en facilitent la transmission. La *motivation* des individus est un facteur décisif de leur participation à tout espace d'apprentissage à tout moment donné de leur vie.

Des modes différents d'apprentissage sont intégrés dans le tissu social de la vie des peuples ; ils valorisent la transmission des connaissances et l'acquisition de compétences fondées sur le contexte culturel des apprenants – une perspective très différente de celle de l'éducation formelle, dans laquelle les enfants et les communautés sont souvent perçus comme des 'pages blanches' ou des 'tables rases' (Freire, 2000). L'apprentissage relatif aux activités agricoles a lieu dans les champs ou à la maison : tous les enfants, qu'ils aillent ou non à l'école, apprennent à connaître l'état des sols, la qualité des semences, la préparation des champs ou l'époque de la semaison par des activités pratiques et par l'observation. Pour les enfants participant à l'élevage, tout l'apprentissage requis (pâturage, identification des herbes, hygiène du bétail, maladies des animaux et traitement de celles-ci) a lieu hors de l'école. Quant

École de plein air dans le sud de la vallée de l'Omo, Éthiopie

au travail (labourage, construction, préparation du bois de chauffage, travaux d'artisanat), le lieu de travail est aussi un espace d'apprentissage important, où la survie dépend de ce qu'on apprend (Pimparé, 2002). Ainsi l'apprentissage passe-t-il par la transmission intergénérationnelle des connaissances, tout en reposant également sur 'un assemblage d'informations distinctes, extraites à la fois du contexte local et des individus qui les *connaissent*', en rapport avec un savoir directement lié à l'expérience personnelle (Bates, 2009). Dans les communautés inuit, par exemple, les connaissances et l'apprentissage ont pour base un contexte de pratiques qui permettent aux membres de la communauté d'acquérir des compétences de survie et de s'adapter rapidement à l'environnement dans lequel ils vivent. Loin d'être incompatibles avec les connaissances contemporaines, la spécificité et l'utilité de l'apprentissage contextualisé transmettent le message selon lequel ce qui est appris n'est pas nécessairement déterminé par la façon dont il est appris.

Les gouvernements, les ministères ou autres organes répondent habituellement aux besoins d'apprentissage des jeunes et des adultes en développant l'enseignement secondaire et supérieur formel et la certification des connaissances au moyen d'examens. Pourtant, ce faisant, ils ne considèrent pas nécessairement que l'acquisition de compétences passe souvent par des moyens informels et a lieu dans des contextes non formels. Un meilleur suivi de l'offre et de la demande d'éducation non formelle est nécessaire d'urgence au niveau national. Si nous sommes encore loin d'une étude systématique des communautés apprenantes et des modes de transmission traditionnels, des méthodologies ont été élaborées afin de les collecter sans parti pris culturel. La recherche-action souligne en particulier la nécessité de promouvoir les méthodes participatives et les approches de conceptualisation (Carr *et al.*, 1986 ; Barbier, 1996). Elle entend respecter l'aptitude des populations locales à conceptualiser leur vie et à assumer la responsabilité de leur propre autonomisation et de leur développement

➲ *Techniques de médecine ancestrale pratiquées par les Kallawaya, Bolivie*

par des initiatives de dialogue qu'ils organisent eux-mêmes. Les approches participatives offrent aux apprenants un puissant levier pour s'approprier et régénérer leurs espaces d'apprentissage dans une perspective pluraliste. Comme le montrent des exemples au Mexique et au Pérou, ces approches aident les communautés locales à engager un examen constructif, critique, des 'importations culturelles' (UNESCO, 2006a).

Utiliser diverses formes d'apprentissage pour revitaliser l'EPT

Le rapport de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXIe siècle (Delors *et al.*, 1996), note que la discordance entre les espaces locaux d'apprentissage et les formes dominantes d'éducation résulte d'une extrapolation des trajectoires historiques :

> *Trop souvent, les systèmes éducatifs coloniaux hérités ont été préservés plus ou moins intacts, généralement dans l'idée de 'préserver les normes', bien que ces soi-disant normes fussent plus illusoires que réelles, avec une minuscule élite bénéficiant exactement de la même éducation que dans la métropole et l'immense majorité étant privée de toute forme d'éducation moderne.*

Toutefois, la communauté internationale reconnaît de plus en plus que les modes d'apprentissage traditionnels et pragmatiques peuvent être aussi efficients que les modes didactiques occidentaux d'apprentissage et que des complémentarités peuvent exister entre toutes les formes d'éducation, en particulier quand la reconnaissance d'environnements d'apprentissage alternatifs peut aider à atténuer un manque de ressources financières pour réaliser l'EPT. Si, par exemple, les stratégies d'alphabétisation risquent de créer une dévalorisation non souhaitée des cultures orales, l'introduction dans les écoles de conteurs, comme on l'a précédemment noté, peut contribuer à la revitalisation de ces cultures. Le rapprochement qui se dessine entre différentes cultures éducatives appartenant aussi bien à l'éducation dominante qu'aux communautés non formelles commence à aboutir à un nouvel accent mis sur la diversité des modes d'apprentissage. Le Bureau de l'UNESCO à Bangkok (2004) a identifié sept de ces modes d'apprentissage des enfants :

- *Le mode verbal ou linguistique*, dans lequel les enfants pensent et apprennent au moyen des mots écrits et parlés, de la mémoire et de la répétition.
- *Le mode logique ou mathématique*, dans lequel certains enfants pensent et apprennent au moyen du raisonnement et du calcul. Ils peuvent facilement employer les nombres, reconnaître les schémas abstraits et procéder à des mesures précises.
- *Le mode visuel ou spatial*, dans lequel certains enfants apprennent au moyen de l'art, par exemple le dessin, la peinture ou la sculpture. Ils peuvent facilement lire les cartes, les graphiques et les diagrammes.
- *Le mode corporel ou kinesthésique* : certains enfants apprennent au moyen des mouvements du corps, des jeux et du théâtre.
- *Le mode musical ou rythmique* : certains enfants apprennent le mieux au moyen des sons, des rimes, du rythme et de la répétition.
- *Le mode interpersonnel*, dans lequel certains enfants apprennent facilement en groupe, travaillant en coopération. Ils aiment les activités de groupe, comprennent facilement les situations sociales et peuvent facilement nouer des relations avec les autres.
- *Le mode intrapersonnel* : certains enfants apprennent le mieux par la concentration personnelle et la réflexion autonome. Ils peuvent travailler seuls, ont conscience de leurs propres sentiments et connaissent leurs points forts et leurs points faibles.

Tous ces modes ne sont pas reconnus dans l'éducation dominante, mais leur redécouverte est un des avantages qui peuvent résulter d'un dialogue plus substantiel entre l'éducation dominante et les espaces d'apprentissage alternatifs.

Une plus grande attention est maintenant accordée à la 'culture éducative' des communautés – qui, dans bien des cas, désigne la diversité des modes de transmission intergénérationnelle des connaissances (Ishizawa et Rengifo, 2009). Si les aspects spécifiques de la transmission des connaissances doivent être respectés et préservés (par exemple les modes de transmission oraux), d'autres

Faute d'accorder une considération suffisante aux formes d'éducation non dominantes, il y a un risque que les populations dont l'éducation cherche à renforcer l'autonomie se trouvent encore plus marginalisées

aspects de l'éducation traditionnelle – images et sons, analogies et métaphores – et les méthodes et stratégies locales d'acquisition des connaissances peuvent facilement s'appuyer sur des outils 'modernes'. De même, l'éducation formelle peut employer des éléments de la culture locale dans les stratégies éducatives.

La combinaison, sur un mode contextuel, des pratiques et des savoirs locaux avec les matières du programme scolaire (par exemple en adoptant à l'école des méthodes que les parents emploient à la maison pour enseigner à leurs enfants comment préparer les aliments ou tenir la maison, ou en faisant des excursions pour en tirer des leçons de choses sur la valeur culturelle de certains lieux et des récits, rituels ou usages qui leur sont associés) renforce le lien entre la communauté et l'école et donne un fondement au développement intégral ultérieur de la communauté. Les approches décontextualisées de l'apprentissage ont tout à gagner des approches contextualisées, vu qu'en reliant les contenus pédagogiques aux contextes spécifiques des apprenants – ce qui accroît la motivation pour apprendre – une plus grande appropriation de l'éducation peut être développée (Dirkx et Prenger, 1997).

Comme l'a souligné Luis Enrique López (2009), une compréhension plus profonde des différences et des similitudes entre l'éducation formelle et l'éducation 'informelle' des communautés autochtones peut amener à enrichir le contenu des programmes des écoles autochtones, à varier les styles d'apprentissage et stratégies pédagogiques, et à contextualiser l'apprentissage et la transmission des langues. De nouvelles tendances apparaissent dans l'élaboration des stratégies éducatives autochtones (López, 2009), qui insistent sur la participation des anciens et des dirigeants de la communauté, sur le respect des processus de socialisation, sur la revitalisation des langues autochtones, sur l'apprentissage en coopération et sur le renouveau de l'oralité autochtone ancestrale. L'éducation a beaucoup à gagner d'une prise en considération des perspectives multiples et des approches pluralistes des modes d'apprentissage, de compréhension et d'explication du monde.

La diversité des savoirs

La Conférence mondiale sur la science qui s'est tenue en 1999 à Budapest, organisée conjointement par l'UNESCO et le Conseil international pour la science (CIUS), a mis au premier plan la relation entre la science et les autres systèmes de connaissance ; cela est particulièrement évident dans la *Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique* (UNESCO, 1999a, par. 26), qui souligne la précieuse contribution des savoirs traditionnels et locaux à la science et à la technologie. Ce point est encore mis en évidence dans son *Cadre d'action* (UNESCO, 1999b, par. 36) :

> *Des sociétés traditionnelles (…) ont entretenu et affiné des systèmes de savoirs qui leur sont propres, dans des domaines aussi divers que l'astronomie, la météorologie, la géologie, l'écologie, la botanique, l'agriculture, la physiologie, la psychologie et la santé. Ces savoirs représentent une très grande richesse. Non seulement ils recèlent une information restée jusqu'à présent inconnue de la science moderne, mais ils sont aussi l'expression d'autres manières de vivre dans le monde, d'autres rapports entre la société et la nature, et d'autres approches de l'acquisition et de la construction du savoir.*

Cependant, en dépit de ces déclarations, beaucoup de gens continuent à penser que les théories et les conceptualisations sont neutres et indépendantes de la notion de valeurs, et qu'elles n'ont rien à voir avec les contextes sociaux dans lesquels elles sont nées. À beaucoup d'égards, l'appel à la construction de 'sociétés du savoir' – fondées sur l'universalité de l'accès aux connaissances et de leur partage – a peut-être contribué sans le vouloir à l'assimilation de tous les savoirs au savoir scientifique.

Pourtant, il ne manque pas d'ouvrages qui s'attachent à montrer que les sciences sont aussi socialement et culturellement déterminées, ce qui veut dire que leur apprentissage est lui-même une forme de socialisation et d'enculturation (voir par exemple Kuhn, 1996 ; Woolgar et Latour, 1979 ; Bourdieu, 2001). Dans la mesure où le discours éducatif dominant considère la science comme universelle, les savoirs 'traditionnels' se sont trouvés mis à part de manière réductrice. Pourtant, ces savoirs, lorsqu'ils sont reconnus et valorisés, peuvent en fait enrichir la recherche scientifique : comme il a été dit à l'occasion du lancement de l'Année internationale de l'astronomie (2009), l'utilisation des données astronomiques ou des croyances mythologiques peut contribuer à l'historique des événements célestes, tout comme la connaissance

des propriétés médicinales des plantes peut conduire à la découverte de molécules curatives (Ödman, 2007).

L'histoire et la philosophie des sciences reconnaissent aujourd'hui que les sociétés ont construit différents systèmes logiques et visions du monde pour expliquer la relation des êtres humains à la nature, à l'Univers et au monde de la pensée et de l'émotion. Ces systèmes logiques servent à organiser les connaissances résultant de cette relation, en particulier sur la base des observations et de l'expérience. Le savoir n'a de sens que dans le système logique dans lequel il s'insère. Il existe dans le monde un large éventail de systèmes logiques, que Philippe Descola a tenté de classer dans quatre catégories – naturalisme, animisme, totémisme et analogie – selon le type de relation entre nature et culture qu'ils impliquent (Descola, 2006).

Le système scientifique qui s'est développé en Occident à partir du XVI^{e} siècle a tendu à éclipser les autres systèmes de savoirs et les autres visions du monde. Il ne faut cependant pas oublier que ce système s'inspirait substantiellement d'un large éventail de sources. Il s'agissait entre autres des traditions médicales arabe, juive et persane (et plus tard de celle de Tombouctou), datant du VI^{e} au XII^{e} siècle, qui étaient dans une large mesure fondées sur des connaissances assez avancées de l'anatomie humaine et sur la pratique de la dissection du corps humain enseignée dans les universités. La médecine chrétienne est arrivée beaucoup plus tard en raison de l'interdiction religieuse de la dissection. La science et la technologie occidentales en général ont aussi des racines dans les traditions de la Chine et de l'Inde, de même que dans la navigation, les transports et autres réalisations techniques de l'Age d'or arabe. La diversité de ces sources nous rappelle qu'il ne faut pas rejeter les autres visions du monde et les autres systèmes logiques car ce serait non seulement appauvrir la diversité culturelle mais aussi exclure la possibilité que la science occidentale soit enrichie par des sources non occidentales.

La reconnaissance de la diversité des savoirs doit être mise sur le même pied que la reconnaissance de la dignité de chaque système de savoirs dans son ensemble (voir le Programme LINKS de l'UNESCO) – ce qui n'est pas le cas lorsque la valeur des savoirs autochtones en tant que ressource pour le développement et la conservation de l'environnement conduit, par exemple, à la création de bases de données dans lesquelles les savoirs 'utiles' sont séparés des autres savoirs, pratiques, milieux, contextes et croyances culturelles avec lesquels ils coexistent (Agrawal, 2002). Le respect mutuel entre systèmes de savoirs favorise le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle, ce qui contribue au renforcement de l'autonomie et au développement autocentré ainsi qu'à un renouvellement des stratégies d'amélioration de notre aptitude à vivre ensemble avec nos différences. L'éducation interculturelle est devenue d'autant plus pertinente aujourd'hui que se développent des sociétés multiculturelles dans lesquelles vivent jusqu'à 190 millions d'individus ayant quitté leur pays d'origine (un chiffre qui serait encore plus élevé si l'on incluait les migrants sans papiers). Il faut donc que l'éducation multiculturelle soit complétée par l'éducation interculturelle[4], et l'éducation *par* la diversité culturelle doit aller de pair avec l'éducation *pour* la diversité culturelle.

Devant un aquarium…

4. L'interculturalisme dans l'éducation désigne un apprentissage qui est enraciné dans la culture, la langue, les valeurs, la vision du monde et le système de savoirs de l'apprenant mais qui est en même temps réceptif et ouvert aux autres formes de savoir, valeurs, cultures et langues – et les apprécie. La finalité de l'éducation interculturelle est d'apprendre à vivre ensemble, étant donné que les systèmes de savoirs, les formes de civilisation, les cultures et les langues sont considérés comme complémentaires et non vus sous l'angle de la ségrégation ou de l'opposition (López, 2009).

Dans des sociétés multiculturelles de plus en plus complexes, l'éducation doit aider à acquérir les compétences interculturelles qui permettent de vivre ensemble avec – et non pas malgré – nos différences culturelles

4.3 L'apprentissage participatif et les compétences interculturelles

Un des défis majeurs que doit relever l'éducation tout au long de la vie concerne nos capacités d'*apprendre à vivre ensemble* 'en développant la connaissance des autres, de leur histoire, de leurs traditions et de leur spiritualité. Et, à partir de là, de créer un esprit nouveau qui, grâce précisément à cette perception de nos interdépendances croissantes, à une analyse partagée des risques et des défis de l'avenir, pousse à la réalisation de projets communs ou bien à une gestion intelligente et paisible des inévitables conflits' (Delors *et al.*, 1996).

Aujourd'hui, l'éducation doit faire face aux réalités de populations multiculturelles et garantir à la fois l'inclusion des minorités par l'intégration sociale (voir section 4.1 ci-dessus) et la cohésion sociale de sociétés multiculturelles par la compréhension mutuelle et le dialogue. Sinon, comme l'illustrent les situations de conflit ou de post-conflit, l'éducation peut devenir le point de départ d'une incompréhension culturelle, d'une animosité, de conflits ethniques ou de violences (voir Davies et Talbot, 2008). Adapter les contenus éducatifs des manuels et des programmes scolaires et enseigner les langues étrangères, c'est contribuer à l'amélioration de notre connaissance de nous-mêmes et donc aider à prévenir les conflits nés de l'ignorance. Mais il est tout aussi important de surmonter les obstacles au dialogue interculturel (dont la méfiance, les stéréotypes et l'incompréhension). L'éducation *par* la diversité doit être complétée par l'éducation *pour* la diversité culturelle.

Un certain nombre de stratégies, formelles comme non formelles, ont été élaborées pour développer les compétences interculturelles et mieux sensibiliser aux problèmes de l'interaction avec ceux qui, pour nous, sont 'culturellement autres'. Dans les cadres existants, la *Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales* (1974) de l'UNESCO et l'*Engagement de Rabat* de 2005 méritent particulièrement d'être mentionnés. L'*Engagement de Rabat* (adopté en tant que compte rendu des résultats de la réunion d'experts sur le thème 'Encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations par des initiatives concrètes et durables') souligne la nécessité que l'éducation interculturelle fasse partie intégrante d'une éducation de qualité, de l'enseignement préscolaire jusqu'à l'éducation permanente des adultes, ainsi que dans les contextes éducatifs non formels, les campagnes d'alphabétisation et les activités hors programme. L'importance de cette entreprise a récemment été réaffirmée à la Conférence de Copenhague sur l'"Éducation pour la compréhension et le dialogue interculturels' (voir UNESCO, 2008b).

L'éducation aux arts et aux lettres, les activités multimédias, les visites de musées, les activités de voyage et de découverte, tout cela aide à développer les capacités critiques – curiosité, humilité et hospitalité – indispensables pour combattre les points de vue unilatéraux et affermir la confiance à la fois en soi et en autrui. Un certain nombre de compétences fondamentales permettent aux individus de s'adapter à un environnement social culturellement différent, et ce alors même qu'il n'est pas toujours possible de comprendre totalement autrui.

Sensibiliser à la diversité culturelle est davantage une question d'approches et de méthodes qu'une question d'assimilation de contenus. La tolérance doit être mise en pratique pour pouvoir devenir une réponse habituelle. Les compétences interculturelles et la diversité culturelle ne peuvent réellement être enseignées utilement de façon mécanique, comme des ajouts aux programmes officiels : elles sont développées dans le cadre d'autres matières, méthodes ou activités déjà inscrites aux programmes. L'éducation pluraliste et les approches participatives de l'apprentissage peuvent être d'une grande importance pour le développement des compétences interculturelles, pour prendre conscience du caractère relatif de sa propre culture et apprendre à distinguer ce qui nous unit plutôt que ce qui nous sépare. Ces compétences vont au-delà de la simple capacité de 'vivre ensemble' puisqu'elles impliquent, à côté de la tolérance qui fait que nous sommes capables de vivre en paix les uns avec les autres, une véritable capacité de s'ouvrir aux différences, de transcender ce qui fait que nous sommes ce que nous sommes de manière à rencontrer les autres tels qu'ils sont.

Compétences et pédagogies interculturelles

Les principes fondateurs de l'UNESCO inscrits dans son Acte constitutif (1945) reposent sur la conviction que l'éducation joue un rôle fondamental dans la lutte contre l'ignorance et la méfiance – lesquelles sont à l'origine des conflits humains. Parce que les préjugés découlent entre autres de ce que

l'on ignore ou de ce que l'on présuppose à tort, faciliter l'ouverture culturelle en développant les compétences interculturelles à l'école et hors de l'école est essentiel pour encourager le dialogue interculturel et vaincre le 'choc des ignorances' (voir la section 2.3 du chapitre 2).

La question des compétences interculturelles n'est pas sans poser un certain nombre de difficultés, et a suscité de nombreux débats (voir par exemple Benavot et Braslavsky, 2007). Il a été abondamment soutenu que ces compétences se rapportent au contexte et à la situation de chaque société et donc varient largement en fonction du style de vie ou du système de valeurs de chacun. Quelques anthropologues affirment même que certaines sociétés sont plus ouvertes que d'autres (Maranda, 2007). La difficulté ici est d'identifier une stratégie que la communauté internationale pourrait mettre en œuvre pour promouvoir le développement des compétences interculturelles sans succomber à une approche 'taille unique' de l'éducation et contribuer à l'homogénéisation des systèmes éducatifs. Dans chaque société, il existe des procédures spécifiques, de même que des compétences spécifiques, au moyen desquelles ses membres perçoivent et gèrent les situations interculturelles. Dans certaines sociétés, les différences culturelles sont gérées par des rites et des chants de guérison (Severi, 2008). Nous franchirions un grand pas vers l'identification des compétences interculturelles si nous découvrions ce qu'ont en commun différentes approches sociétales lorsqu'elles traitent de ce qui leur est étranger. Certaines de ces pratiques ne sont pas nécessairement reconnues au premier abord comme se rapportant explicitement aux situations interculturelles, mais un inventaire exhaustif de certaines d'entre elles, utilisant des mécanismes comme ceux qui sont prévus dans la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* (2003) de l'UNESCO, pourrait être utile à une approche pluraliste du dialogue interculturel.

Il est généralement admis que l'enseignement des compétences interculturelles devrait commencer le plus tôt possible et se poursuivre tout au long de la vie en tant que stratégie d'adaptation. Comme le montrent les indicateurs de distance sociale disponibles dans les Enquêtes mondiales sur les valeurs 1999-2000 (voir Inglehart *et al.*, 2004), lorsqu'on cherche à déterminer dans quelle mesure les individus sont disposés à accepter l'existence d'individus ou de groupes perçus comme différents dans la vie quotidienne (en l'occurrence dans les quartiers ou les banlieues), on constate que les jeunes tendent à être plus tolérants que les adultes (Vala et Costa-Lopes, 2008). Les stratégies éducatives de développement des compétences interculturelles pourraient mettre à profit cette constatation : la curiosité fondamentale des jeunes, leur capacité d'écoute et leur inclination à pratiquer le jeu de rôles tendent à l'emporter sur tout sentiment de menace face à la différence. Dans cette perspective, les bénéfices de salles de classe plus diverses pour l'épanouissement des compétences interculturelles sont évidents. Plus les enfants rencontrent les différences, surtout dans l'environnement plus facile d'une salle de classe, plus ils peuvent avoir la possibilité d'apprendre que la diversité est un cadeau et non un fardeau (UNESCO Bangkok, 2004).

Construire une conscience interculturelle au moyen des lettres et des sciences sociales

L'importance des lettres et des sciences sociales pour le développement des compétences interculturelles tient à leur contribution à la découverte des multiples systèmes de savoirs qui ne se conforment pas nécessairement aux antécédents culturels des apprenants. L'histoire, la géographie, les études sociales, la philosophie, les langues, etc. sont donc cruciales pour l'enseignement de la diversité culturelle et la découverte des différences culturelles. Dans certains pays, l'éducation morale joue aussi un rôle important. À cet égard, comme l'a souligné le Groupe de haut niveau pour l'Alliance des civilisations, l'éducation scolaire formelle peut constituer une 'voie majeure' pour le développement des compétences interculturelles, 'parce que les infrastructures et les politiques existantes imposent la scolarité obligatoire dans la plupart des pays et parce qu'il existe déjà un lieu pour étudier l'histoire humaine et d'autres matières pertinentes dans les écoles publiques et privées' (Alliance des civilisations, 2006).

L'étude de l'histoire et de la géographie met les apprenants en contact avec différentes époques et différents lieux, les encourageant à prendre conscience de leurs propres préjugés et à réexaminer leurs présuppositions. Il en est de même de l'étude des différentes traditions artistiques, croyances religieuses et genres de spectacles. Dans l'idéal, cela accroît la *conscience interculturelle* et produit une disposition en faveur d'un *état d'esprit mondial*, une façon de penser et une attitude qui étend la connaissance de la différence et l'acceptation de son caractère naturel à des groupes et des traditions qui s'ajoutent à ceux que l'individu a directement étudiés et connus. À cette fin,

Les lettres et les arts incitent puissamment à explorer l'enracinement et l'interrelation de toutes les choses, situations, concepts et valeurs. Ils apportent ainsi une contribution majeure à la pensée critique

des matières comme l'histoire et les sciences sociales doivent être contextualisées en fonction des besoins contemporains des sociétés. Pour démontrer comment les cultures se sont toujours mutuellement enrichies et ont évolué sous l'influence des contacts, des échanges et du dialogue, il est nécessaire d'élaborer des matériels éducatifs impartiaux, exacts et équilibrés qui stimulent la curiosité des apprenants. L'étude de l'histoire et de la géographie mondiales ou régionales ainsi que des sociétés contemporaines dans le monde interconnecté d'aujourd'hui est particulièrement importante et elle devrait se voir attribuer suffisamment de place dans les systèmes scolaires nationaux, à côté des histoires locales et nationales (ou sous-nationales). Avec ses Histoires générales et régionales (*Histoire générale de l'Afrique, Histoire générale de l'Amérique latine, Histoire générale des Caraïbes, Histoire des civilisations d'Asie centrale, Aspects de la culture islamique,* et *Histoire de l'humanité*), une des ambitions de l'UNESCO a été de contribuer à cette contextualisation et d'accroître la pertinence de l'enseignement de l'histoire.

Comme notre compréhension de la diversité culturelle dépend autant de notre connaissance des autres que de notre connaissance du groupe auquel nous appartenons, l'éducation civique – qui vise spécifiquement à nous aider à apprendre à vivre ensemble – est vitale. De plus, à un moment où apparaissent de nombreuses incompréhensions au sujet des religions du monde, qui deviennent des terrains de susceptibilités et de conflits culturels, il est peut-être temps d'examiner la possibilité d'inscrire les religions de l'humanité (leurs origines, croyances, pratiques et traditions) aux programmes scolaires afin de promouvoir le respect de nos différences les plus profondes tout en les approchant à travers la diversité des expériences et des expressions culturelles qui les accompagnent (arts, rituels, coutumes).

L'éducation interculturelle par les arts

Les arts peuvent encourager des attitudes qui favorisent l'ouverture interculturelle. L'éducation artistique peut aussi aider à traiter de questions telles que l'ethnocentrisme, la relativité des goûts, les partis pris, les stéréotypes, les préjugés, la discrimination et le racisme.

Conformément aux recommandations de la Commission sur l'éducation pour le XXIe siècle concernant l'apprentissage dans tous les domaines de la vie culturelle (Delors *et al.*, 1996), les arts peuvent constituer un instrument puissant et universel de développement de la compréhension mutuelle et des compétences. De fait, l'éducation artistique au sens le plus large est un moyen critique d'enseigner la diversité des approches et de cultiver la conscience de la diversité culturelle. La Conférence mondiale sur l'éducation artistique organisée à Lisbonne en 2006 a mis particulièrement en évidence la diversité des pratiques qui contribuent au développement des capacités individuelles par l'art, et a montré comment la rencontre avec les différences culturelles dans un contexte donné aidait les individus à développer leur sensibilité à la diversité des cultures du monde. Dans la perspective des sciences cognitives, l'enseignement des arts, comme celui des lettres, aide à reconnecter les processus scientifiques et émotionnels avec l'intuition, facteur clé de l'ouverture interculturelle (Damasio et Dornsife, 2007 ; Lehrer, 2008). La pratique des arts est aussi un puissant moyen de socialisation avec les autres. Dans l'éducation formelle, l'éducation artistique inclut généralement la danse, la musique, la peinture (et les autres formes des arts visuels), le théâtre et l'artisanat.

L'éducation artistique n'est donc pas un simple luxe dans les programmes scolaires, où la finalité est d'inculquer l'ouverture et d'encourager l'innovation. Dans l'éducation artistique, les occasions d'émerveillement sont multipliées par l'expérience esthétique ; elle est particulièrement efficace dans le cas des jeunes enfants, vu qu'elle fait appel à la curiosité naturelle des enfants et à leur désir de découverte, tout en leur enseignant aussi à accepter et apprécier des formes d'expression culturellement différentes (voir le chapitre 2, Centres DREAM). Cela aide ensuite à renforcer l'estime de soi et à identifier les points forts, les points faibles, les valeurs, les aspirations et les buts. L'éducation artistique offre donc une puissante approche du traitement de questions telles que l'ethnocentrisme, la relativité des goûts, les partis pris, les stéréotypes, les préjugés, la discrimination et le racisme (Witte, 2006). Toutes ces compétences, qui ont un impact à long terme sur les jeunes, peuvent servir dans maintes circonstances et situations culturellement diverses, renforçant ainsi les compétences de communication et de coopération, et de résolution de problèmes.

Une approche de l'éducation artistique placée sous le signe de la diversité culturelle se rapporte non pas à l'enculturation esthétique mais au respect des cultures.

Une étape pourrait être de commencer par les similitudes. Par exemple, si un enseignant nord-américain veut présenter un koto (instrument de musique japonais) à une classe, il doit commencer par montrer comment toutes les cultures apprécient la musique et ensuite faire des comparaisons avec d'autres instruments avec lesquels les élèves peuvent être plus familiarisés, l'idée étant qu'une musique différente a tout autant de valeur et est appréciée dans une autre culture. Il y a un parcours dans les attitudes culturelles qui mène de la prise de conscience à la curiosité, à la découverte et ensuite à la tolérance et finalement à l'appréciation. L'éducation artistique ouvre une voie d'expression créative et émotionnelle qui pourrait autrement être réprimée ou exprimée sous la forme de réactions affectives négatives et d'attitudes dirigées contre les autres. Une application pratique de cette approche est le programme Peace through Art de l'International Child Art Foundation (ICAF), qui a organisé en 2002 un programme de trois semaines dans lequel dix Chypriotes grecs et dix Chypriotes turcs ont appris à connaître leurs préjugés et stéréotypes respectifs via l'expression artistique. De cette manière, l'éducation artistique peut aider à combattre les préjugés tout en contribuant à un développement personnel et social plus équilibré.

L'éducation interculturelle au-delà de la salle de classe

Vu que le processus éducatif qui met à profit la diversité culturelle est un processus qui dure tout au long de la vie, le développement des compétences interculturelles n'est pas – et ne saurait être – limité à la salle de classe mais doit s'étendre à l''université de la vie'. À cette fin, on pourrait utiliser davantage les institutions culturelles – galeries d'art, musées et archives – sous la conduite de conservateurs et de spécialistes de l'histoire orale, capables d'aider à recontextualiser les objets exposés (Kamba, 2006).

Ces institutions doivent bien entendu garantir une approche non biaisée, pluraliste et participative, fournissant aux parties concernées des informations (y compris des informations scientifiques) sur les questions culturelles. Dans cet esprit sont apparus des musées qui sont des lieux où il est possible de rencontrer la diversité culturelle à travers l'interaction des multiples voix et points de vue des communautés représentées. Transcendant une approche purement folklorique, ces nouveaux moyens de représentation ont la capacité de susciter l'intérêt du public pour l'objet ou la forme d'expression culturelle qui leur sont proposés, attribuant une égale valeur à toutes les expressions culturelles présentées. Qui plus est, les musées, les centres culturels et autres lieux de mémoire peuvent aussi jouer un rôle particulier dans la réconciliation et les situations de post-conflit. La référence à un patrimoine artistique ou culturel commun aide souvent à restaurer la cohésion de la communauté nationale après des années de conflit (voir l'encadré 4.4 et le chapitre 2).

Les lettres et les arts, d'une manière générale, facilitent la perception des différentes cultures comme égales et également respectables, et incitent puissamment à

Encadré 4.4 Les musées en tant qu'espaces d'apprentissage interculturel

Le Musée national d'anthropologie de Luanda, en Angola, offre un exemple remarquable du rôle clé que peuvent jouer les musées pour promouvoir la tolérance et la diversité culturelle. À la suite de la guerre civile de 1975-2002, qui a déchiré le tissu social du pays, la réorganisation des collections du musée a aidé à mettre en évidence le fondement culturel bantou commun aux divers groupes ethniques de l'Angola (Kongo, Cokwe, Ambundu, Nyaneka, Ambo, Ovimbundu, etc.) malgré la diversité des coutumes politiques et religieuses. L'exposition a aussi aidé à transmettre un message d'unité et à abattre les barrières culturelles entre groupes ethniques en représentant les facteurs unificateurs de préférence aux facteurs de différence.

En utilisant une telle approche, les musées et autres types d'institutions peuvent remplir leur fonction centrale d'éducation, favoriser la sensibilisation interculturelle et redonner un sentiment de dignité aux communautés minoritaires et marginalisées. Mais même dans cette situation, ces institutions doivent être sensibles aux vues des autres. Par exemple, pour certaines communautés autochtones, l'appropriation directe des objets sacrés est taboue, attitude qui va à l'encontre du principe même de collections permanentes d'œuvres d'art. En conséquence, certains centres culturels, tels que l'Uma Fukun (lieu de rencontre) de Timor-Leste, respectent cette tradition en laissant ces objets sacrés entre les mains des populations autochtones et en les faisant exposer dans un lieu de garde, à savoir une 'réserve de tout ce qui est unique, vénéré, respecté, révéré, protégé et célébré'. Des réponses comme celle-ci doivent être encouragées et largement diffusées, comme autant de modèles illustrant l'adaptation à la diversité des contextes sociaux et/ou traditionnels existant dans le monde de différentes compréhensions de l'art et de l'histoire.

Source: UNESCO.

explorer l'enracinement et l'interrelation de toutes les choses, situations, concepts et valeurs. Ils apportent ainsi une contribution majeure à la pensée critique, vu que sans prise de conscience de la multiplicité des modes de vie, des modes d'apprentissage et de l'"épaisseur" et de la complexité de la vie, il est difficile de se débarrasser des présupposés qui entravent la conscience et le dialogue interculturels. Comme le dit l'*Engagement de Rabat*, la conscience de la valeur positive de la diversité culturelle va de pair avec l'éducation interculturelle et les efforts de sensibilisation (voir les *Principes directeurs de l'éducation interculturelle* de l'UNESCO dans 'Zoom', et UNESCO, 2006b). L'inclusion doit être encouragée non seulement en classe (à titre de responsabilité professionnelle des enseignants) ou dans l'administration scolaire mais aussi dans tout le système éducatif et tout l'environnement d'apprentissage. De fait, l'inclusion ne peut prendre racine que si les parents et les communautés commencent à s'impliquer dans ces processus selon des modalités participatives et autonomisantes, facilitées par une approche pluraliste de l'éducation.

Conclusion

La quête d'une éducation de qualité est aujourd'hui inextricablement liée aux défis de la mise en place de stratégies éducatives inclusives et pluralistes, adaptées aux contextes de la vie des apprenants, tant du point de vue des contenus que du point de vue de la forme. Du reste, les ambitions de l'Éducation pour tous (EPT) ne sauraient se réaliser si le droit à l'éducation est compris en termes de programmes scolaires imposés ou si l'apprentissage se limite à la scolarité formelle, au détriment du renforcement global de l'autonomie et d'un développement approprié et fécond. L'ambition universelle de l'éducation pour tous est synonyme d'apprentissage pour tous tout au long de la vie et doit donner accès aux environnements d'apprentissage divers, enracinés dans les cultures, qui existent dans le monde entier.

Comme l'a souligné la Conférence mondiale de l'éducation de Genève (2004), le défi majeur que doit relever l'éducation au XXI^e^ siècle est d'*apprendre à vivre ensemble*, ce qui exige que nous améliorions notre aptitude à équiper les gens de capacités pour faire face aux différences culturelles et au changement culturel dans des sociétés de plus en plus multiculturelles. C'est là une nouvelle compétence de base, tout aussi importante que la lecture, l'écriture ou la maîtrise du calcul : l'*alphabétisme culturel*, qui est devenu une clé de voûte du monde d'aujourd'hui, une ressource fondamentale pour mettre à profit les multiples formes que peut prendre l'éducation – depuis la famille et la tradition jusqu'aux médias, anciens ou nouveaux, et aux groupes et activités informels – ainsi qu'un outil indispensable pour surmonter le 'choc des ignorances'. Cette nouvelle compétence de base peut être considérée comme partie intégrante de la panoplie plus large de visions du monde, d'attitudes et de compétences que doivent acquérir les jeunes en vue de leur voyage tout au long de la vie. Le plaidoyer en faveur de la diversité linguistique et culturelle dans l'éducation ne peut s'en tenir à une campagne de sensibilisation : il doit être consolidé par une reconnaissance globale et officielle aux plus hauts niveaux possibles, si l'on veut convaincre toutes les parties de ses bienfaits et de sa pertinence.

Recommandations du Chapitre 4

Pour un meilleur apprentissage du vivre ensemble, il est nécessaire de promouvoir les compétences interculturelles, y compris celles qui sont ancrées dans les pratiques quotidiennes des communautés, en vue d'améliorer les approches pédagogiques des relations interculturelles.

À cette fin, il faudrait :

a. Entreprendre une étude comparative à l'échelle mondiale des contenus et méthodes pédagogiques, y compris les modes de transmission traditionnels, en prêtant une attention particulière à la reconnaissance et à la prise en compte de la diversité culturelle.

b. Soutenir les efforts visant à identifier et/ou créer des moyens et des opportunités d'apprentissage propres à une culture particulière dans chaque système éducatif, en utilisant les instruments existants tels que les rapports d'évaluation nationaux sur l'EPT.

c. Adapter les méthodes d'enseignement aux besoins rencontrés par les apprenants dans leur vie quotidienne, avec l'indispensable concours des responsables de l'élaboration des politiques de l'éducation, des spécialistes de l'éducation à tous les niveaux et des collectivités locales, en reconnaissant que la dimension culturelle est un pilier essentiel de l'éducation en vue du développement durable.

d. Élaborer des principes directeurs internationaux pour la promotion du dialogue interculturel par les arts, en se fondant sur les bonnes pratiques identifiées dans le domaine de l'éducation artistique.

Zoom

Les Principes directeurs de l'UNESCO pour l'éducation interculturelle

Ces Principes directeurs sont le résultat d'une réunion d'experts sur l'éducation interculturelle organisée à l'UNESCO en mars 2006. Ils visent à traiter les questions clés qui surgissent dans des sociétés de plus en plus multiculturelles concernant la culture et les identités, la culture et l'éducation, la culture et le langage, la culture et la religion, la diversité culturelle et le patrimoine culturel, les cultures majoritaires et minoritaires, le multiculturalisme et l'interculturalisme. Dans le cadre général des quatre piliers de l'éducation identifiés par la Commission internationale sur l'éducation pour le XXIe siècle (Delors *et al.*, 1996) – 'apprendre à être', 'apprendre à savoir', 'apprendre à faire' et 'apprendre à vivre ensemble' – ces questions clés ont été développées en se référant à l'ensemble des instruments normatifs internationaux existants (la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, les traités, les conventions et les pactes, les déclarations et les recommandations) ainsi qu'aux résultats existants des conférences internationales.

Les questions sont articulées autour de trois principes fondamentaux, qui servent de cadre à l'identification de stratégies concrètes à mettre en œuvre.

Principe 1 : L'éducation interculturelle respecte l'identité culturelle de l'apprenant en dispensant pour tous un enseignement de qualité culturellement approprié et adapté

Ce principe peut être appliqué par les moyens suivants :

1.1 Utilisation de programmes d'études et de matériels d'enseignement et d'apprentissage qui :
- tirent parti des divers systèmes de connaissances et expériences des apprenants ;
- couvrent leur histoire, leurs connaissances et leurs techniques, leurs systèmes de valeurs et leurs autres aspirations sociales, économiques et culturelles ;
- permettent aux apprenants de comprendre et d'apprécier leur patrimoine culturel ;
- visent à développer le respect de l'identité culturelle, de la langue et des valeurs des apprenants ;
- tirent parti des ressources locales.

1.2 Élaboration de méthodes pédagogiques qui :
- soient culturellement appropriées, par exemple par l'intégration de pédagogies traditionnelles et l'utilisation de formes de communication traditionnelles, telles que conte, théâtre, poésie et chant ;
- soient basées sur des techniques d'apprentissage pratiques, participatives et contextualisées comprenant notamment : des activités résultant d'une collaboration avec des institutions culturelles, des voyages d'études et visites de sites et monuments, et des activités productives en rapport avec les besoins sociaux, culturels et économiques de la collectivité.

1.3 Élaboration de méthodes d'évaluation culturellement appropriées.

1.4 Le choix d'une langue d'instruction qui soit, dans la mesure du possible, la langue maternelle des apprenants.

1.5 Formation des enseignants appropriée ayant pour but de :
- familiariser les enseignants avec le patrimoine culturel de leur pays ;
- familiariser les enseignants avec des méthodes d'enseignement pratiques, participatives et contextualisées ;
- faire prendre mieux conscience des besoins éducatifs et culturels des groupes minoritaires ;
- inculquer l'aptitude à adapter les contenus, les méthodes et les matériels éducatifs aux besoins de groupes dont les cultures s'écartent de celle du groupe majoritaire ;
- faciliter l'utilisation dans les classes de la diversité comme d'un instrument au service de l'apprenant.

1.6 La promotion de milieux d'apprentissage qui respectent la diversité culturelle au moyen, par exemple, d'un rappel de prescriptions alimentaires, du respect des règles en matière d'habillement et de la désignation d'espaces réservés à la prière ou à la méditation.

1.7 Interaction entre l'école et la communauté et participation des apprenants et/ou de leur communauté aux processus éducatifs par les moyens suivants :

- utilisation de l'école comme d'un centre d'activités sociales et culturelles tant à des fins éducatives qu'au service de la communauté ;
- participation en tant qu'instructeurs d'artisans et d'acteurs traditionnels ;
- reconnaissance du rôle joué par les apprenants comme véhicules de la culture ;
- décentralisation pour la mise au point de contenus et de méthodes tenant compte des différences culturelles et institutionnelles d'une région à l'autre ; et
- participation des apprenants, des parents et autres membres de la communauté, enseignants et administrateurs de différents milieux culturels à la gestion, à la supervision et au contrôle de l'école, à la prise de décisions, à la planification et à la mise en œuvre de programmes éducatifs ainsi qu'à l'élaboration de matériels d'apprentissage et d'enseignement.

Principe 2 : L'éducation interculturelle dispense à chaque apprenant les connaissances, attitudes et compétences culturelles nécessaires pour qu'il puisse participer activement et pleinement à la vie de la société

Ce principe peut être appliqué par les moyens suivants :

2.1 Garantie de chances égales et équitables en matière d'éducation grâce à :

- l'égalité d'accès à toutes les formes d'éducation pour tous les groupes culturels de la population ;
- l'élimination de toutes les formes de discrimination dans le système éducatif ;
- l'octroi des qualifications éducatives nécessaires pour assurer l'égalité d'accès à l'enseignement secondaire et postsecondaire, ainsi qu'à l'enseignement professionnel ;
- l'adoption de mesures facilitant l'intégration dans le système éducatif de groupes ayant des besoins culturels spéciaux, comme les enfants de travailleurs migrants ;
- l'égalité des chances pour la participation au processus d'apprentissage ;
- des milieux d'apprentissage qui soient non discriminatoires, sûrs et pacifiques ;
- la mise en œuvre de mesures spéciales pour redresser la situation dans des contextes où des retards historiques limitent la possibilité pour les élèves et pour les maîtres de participer sur un pied d'égalité avec tous les autres à la vie de la société.

2.2 Utilisation de programmes et de matériels d'enseignement et d'apprentissage qui :

- inculquent des connaissances sur l'histoire, les traditions, la langue et la culture des minorités existantes auprès des groupes majoritaires ;
- inculquent aux minorités des connaissances sur la société tout entière ;
- visent à éliminer dans un pays les préjugés auxquels sont en butte des groupes de population culturellement distincts ;
- impliquent des systèmes culturels variés en présentant des connaissances issues de perspectives culturelles différentes ;
- génèrent une maîtrise d'ensemble de la lecture, de l'écriture et de l'oralité permettant au citoyen et à la citoyenne d'avoir accès à l'information, de comprendre clairement la situation où il ou elle se trouve, d'exprimer ses besoins et de participer à des activités dans le milieu social.

2.3 Méthodes d'enseignement appropriées qui :

- facilitent la participation active des apprenants au processus éducatif ;
- intègrent les méthodes d'enseignement formelles et non formelles, traditionnelles et modernes ;

- contribuent à l'instauration d'un milieu d'apprentissage actif, par exemple en réalisant des projets concrets afin de démystifier le savoir livresque et de faire en sorte que les gens aient confiance en eux et acquièrent des compétences culturelles, telles que la capacité de communiquer ou de coopérer avec autrui.

2.4 Une définition claire et une évaluation précise des résultats attendus de l'apprentissage, notamment en termes de savoir, de compétences pratiques, d'attitudes et de valeurs.

2.5 Un enseignement linguistique judicieux : chaque apprenant devrait acquérir la capacité de communiquer, de s'exprimer, d'écouter et de dialoguer dans sa langue maternelle, dans la langue ou les langues officielles ou nationales de son pays et dans une langue étrangère au moins.

2.6 Un enseignement initial approprié pour les maîtres et une formation professionnelle permanente qui leur inculque :

- une compréhension approfondie du paradigme interculturel en matière d'éducation et de son implication pour la transformation de la pratique quotidienne dans les classes, les écoles et les communautés ;
- une conscience critique du rôle que l'éducation devrait jouer dans la lutte contre le racisme et la discrimination ;
- une approche de l'éducation et de l'apprentissage fondée sur les droits ;
- les compétences voulues pour élaborer, appliquer et évaluer des programmes scolaires conçus localement, basés sur les besoins et les aspirations des apprenants et des communautés auxquelles ceux-ci appartiennent ;
- les compétences permettant de faire accéder les élèves issus de cultures non dominantes au processus d'apprentissage ;
- les compétences permettant de tenir compte de l'hétérogénéité des apprenants ;
- une maîtrise des méthodes et techniques d'observation, d'écoute et de communication interculturelle ; dans plus d'une langue de travail le cas échéant, et des notions d'analyse anthropologique ;
- une maîtrise de procédés d'évaluation appropriés et une ouverture d'esprit pour une analyse, une évaluation et une redéfinition permanentes des méthodes.

Principe 3 : L'éducation interculturelle dispense à tous les apprenants les connaissances, attitudes et compétences qui leur permettront de contribuer au respect, à la compréhension et à la solidarité entre individus, groupes ethniques, sociaux, culturels et religieux et nations

Ce principe peut être appliqué par les moyens suivants :

3.1 Élaboration de programmes d'études qui contribuent à :

- la découverte de la diversité culturelle, la conscience de la valeur positive de la diversité culturelle et le respect du patrimoine culturel ;
- la conscience critique de la lutte contre le racisme et la discrimination ;
- la connaissance du patrimoine culturel grâce à l'enseignement de l'histoire, de la géographie, de la littérature, des langues et des disciplines artistiques et esthétiques ainsi que des matières scientifiques et technologiques ;
- la compréhension et le respect pour tous les peuples, leurs cultures, civilisations, valeurs et modes de vie, y compris les cultures ethniques du pays et les cultures d'autres nations ;
- la conscience de l'interdépendance mondiale croissante entres peuples et nations ;
- la conscience non seulement des droits mais aussi des devoirs qui incombent aux individus, aux groupes sociaux et aux nations les uns envers les autres ;
- la compréhension de la nécessité d'une solidarité et d'une coopération internationales ;

- la conscience de ses valeurs culturelles propres qui sous-tend l'interprétation de situations et de problèmes ainsi que la capacité d'analyser et d'examiner une information enrichie par la connaissance de différentes perspectives culturelles ;
- le respect pour des modalités de pensée différentes.

3.2 Méthodes d'enseignement et d'apprentissage appropriées qui :

- traitent les patrimoines, l'expérience et les contributions des différents groupes ethniques avec une dignité, une intégrité et une signification comparables ;
- organisent l'apprentissage dans un contexte égalitaire ;
- correspondent aux valeurs enseignées ;
- comportent des projets interdisciplinaires.

3.3 Acquisition de compétences pour communiquer et coopérer par-delà les barrières culturelles et pour partager et coopérer avec autrui par :

- des contacts directs et des échanges réguliers entre élèves, étudiants, enseignants et autres éducateurs dans différents pays ou milieux culturels ;
- la mise en œuvre de projets conjoints entre établissements et institutions de différents pays en vue de résoudre des problèmes communs ;
- la mise en place de réseaux internationaux d'élèves, d'étudiants et de chercheurs travaillant avec les mêmes objectifs ;
- l'acquisition de compétences pour la résolution des conflits et la médiation.

3.4 Enseignement et apprentissage de langues étrangères et renforcement de l'élément culturel dans l'enseignement linguistique.

3.5 Formation initiale appropriée des maîtres et perfectionnement professionnel permanent visant à créer :

- une conscience de la valeur positive de la diversité culturelle et du droit de chacun à être différent ;
- une conscience critique du rôle que les communautés locales et les systèmes de savoir, les langues et les pratiques sociales à l'échelon local jouent dans les processus d'apprentissage et la construction de la personne dans les sociétés nationales, régionales et mondiales ;
- une connaissance de l'histoire de la civilisation et de l'anthropologie de nature à faciliter une meilleure compréhension et l'aptitude à transmettre l'idée de la nature plurielle, dynamique, relative et complémentaire des cultures ;
- les compétences sociales et politiques et l'ouverture d'esprit permettant la promotion permanente d'une participation sociale active à la gestion des écoles et à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets et programmes scolaires ;
- le développement d'une capacité à faire le meilleur usage des visites dans les musées et autres institutions pour un enseignement interculturel efficace ;
- une ouverture d'esprit et une capacité à intéresser l'étudiant pour l'inciter à apprendre sur les autres et à les comprendre ;
- l'acquisition de techniques d'observation, d'écoute bienveillante et de communication interculturelle.

Un autre résultat de la réunion d'experts sur l'éducation interculturelle a été la discussion sur la mise en place d'une base de données sur l'éducation interculturelle (voir UNESCO, 2006c).

Source: UNESCO, 2006b.

Références et sites Internet

Documents de référence et sources de l'UNESCO

Bates, P., Chiba, M., Kube, S. et Nakashima, D. (dir.). 2009. *Learning and Knowing in Indigenous Societies Today*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001807/180754e.pdf

Benavot, A. 2008. Matériel de référence pour la compilation des données du BIE [Bureau international d'éducation] sur les programmes et emplois du temps scolaires.

Bühmann, D. et Trudell, B. 2008. *La langue maternelle, ça compte! La langue locale, clé d'un apprentissage efficace*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001611/161121f.pdf

Damasio, A. and Dornsife, D. 2007. Cultural diversity, neuroscience and education. Document de référence.

Delors, J. *et al.* 1996. *L'éducation : un trésor est caché dedans*. Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale pour l'éducation pour le vingt et unième siècle. http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001095/109590Fo.pdf

Diagne, M. 2008. Babel n'est pas une catastrophe. Contribution à la réunion d'experts sur le thème 'Diversité culturelle et éducation', Barcelone, 14-16 janvier.

Eberhard, C. 2008. Rediscovering education through intercultural dialogue. Contribution à la réunion d'experts sur le thème 'Diversité culturelle et éducation', Barcelone, 14-16 janvier.

Fasheh, M. 2007. Cultural diversity in formal and non-formal educational systems. Document de référence.

Faure, E. *et al.* 1972. *Learning to Be : The World of Education Today and Tomorrow*. Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur le développement de l'éducation. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0000/000018/001801e.Pdf

Gauthier, C. et Dembélé, M. 2004. Qualité de l'enseignement et qualité de l'éducation. Revue des résultats de recherche. Document de référence. http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001466/146641f.pdf

Gundara, J. 2008. Some current intercultural issues in multicultural societies. Contribution à la réunion d'experts sur le thème 'Diversité culturelle et éducation', Barcelone, 14-16 janvier.

Inglis, C. 2008. *Planifier la diversité culturelle*. Séries Principes de la planification de l'éducation, n° 87. Paris, UNESCO.

Kamba, A. 2006. Festivals in Zimbabwe. Contribution à la consultation régionale en Afrique (Observatoire des politiques culturelles en Afrique).

King, L. et Schielmann, S. 2004. *The Challenge of Indigenous Education: Practice and Perspectives*. Paris, UNESCO.

Koenig, M. et Guchteneire, P. F. A. (dir.). 2007. *Democracy and Human Rights in Multicultural Societies*. Aldershot, Ashgate.

López, L. E. 2009. Reaching the unreached : indigenous intercultural bilingual education in Latin America. Document de référence.

Maranda, P. 2006. Paramètres cognitifs de l'ouverture à la diversité culturelle: une perspective anthropologique. Document de référence.

Nations Unies. 2007. *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/drip.html

—. 1966. *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. http://www2.ohchr.org/french/law/cescr.htm

—. 1948. *Déclaration universelle des droits de l'homme*. http://www.un.org/fr/documents/udhr

Ödman, C. 2007. Diversity of knowledge and creativity for sustainable human development in the contexts of science and education: intercultural aspects of knowledge, its creation, transmission and utilization. Document de référence.

Pascual, J. 2006. *Politiques locales pour la diversité culturelle*. Barcelone, UNESCO et le Groupe de travail sur la culture de Cités et gouvernements locaux unis. http://www.cities-localgovernments.org/uclg/upload/newTempDoc/FR_332_report_local_policies_for_cultural_diversity_fr.pdf

Pimparé, S. 2005. *Beyond Empowerment*. Developing Learning Communities Series, n° 2. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001421/142118e.pdf

—. 2002. *'Libérer l'école' : une étude de cas*. Série Développement de communautés d'apprentissage, n° 1. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001309/130927F.pdf

Rengifo, G. 2008. Educar en la diversidad. Aportes de la diversidad cultural a la educación. Contribution à la réunion d'experts sur le thème 'Diversité culturelle et éducation', Barcelone, 14-16 janvier.

Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU). 2009. *Bonnes pratiques. L'éducation pour le développement durable*. http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001812/181270F.pdf

Severi, C. 2008. La communication interculturelle : formes et contenus. Une approche anthropologique et cognitive. Document de référence.

Shikshantar (ed.). 2003. *If the Shoe Doesn't Fit? Footprints of Learning Societies in South Asia. Vimukt Shiksha,* Vol. 12. http://www.swaraj.org/shikshantar/vimukt_shoe.htm.

Stepanyants, M. 2008. Challenges for education in the age of globalization. Contribution à la réunion d'experts sur le thème 'Diversité culturelle et éducation', Barcelone, 14-16 janvier.

UNESCO. 2008a. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2009. *Vaincre l'inégalité : l'importance de la gouvernance*, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0017/001776/177609f.pdf

—. 2008b. Closing Statement of the two co-chairs of the high-level inaugural segment of the Copenhagen Conference 'Education for Intercultural Understanding and Dialogue'. http://portal.unesco.org/es/ev.php-URL_ID=43799&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html

—. 2007. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2008. *L'éducation pour tous en 2015 : un objectif accessible ?* Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001548/154820f.pdf

—. 2006a. Emerging and Re-Emerging Learning Communities: Old Wisdoms and New Initiatives from Around the World. Série Développement de communautés d'apprentissage, n° 3. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/ images/0014/001459/145997e.pdf

—. 2006b. *Principes directeurs de l'UNESCO pour l'éducation interculturelle*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001478/147878f.pdf

—. 2006c. *Expert Meeting on Intercultural Education, Paris, 20–22 March*. Rapport. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/ images/0014/001475/147539e.pdf

—. 2005a. *Principes directeurs pour l'inclusion : Assurer l'accès à 'l'Éducation pour tous'*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/ images/0014/001402/140224f.pdf

—. 2005b. *The Rabat Commitment*. http://www.unaoc.org/repository/ rabat_ commitment.pdf

—. 2004. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2005. *Éducation pour tous : l'exigence de la qualité*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/ images/0013/001374/137403f.pdf

—. 2003a. *L'Éducation dans un monde multilingue*. Document cadre de l'UNESCO. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/ images/0012/001297/129728f.pdf

—. 2003b. *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf

—. 2002. *L'Éducation et la diversité culturelle*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001252/125205f.pdf

—. 2001. *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf

—. 2000a. *Cadre d'action de Dakar — L'Éducation pout tous : tenir nos engagements collectifs*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/ images/0012/001211/121147f.pdf

—. 2000b. Résolution de la Conférence générale 12: Mise en œuvre d'une politique linguistique mondiale fondée sur le plurilinguisme. 30 C/Résolution 12. *Actes de la Conférence générale, 30e session, Paris, 26 octobre - 17 novembre 1999*. Volume 1: *Résolutions*. Paris, UNESCO, p. 35–36. http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001185/118514F.pdf

—. 1999a. *Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique*. http:// unesdoc.unesco.org/images/0011/001169/116994f.pdf

—. 1999b. *Agenda pour la science : Cadre d'action*. http://unesdoc.unesco.org/ images/0011/001169/116994f.pdf

—. 1997. *Éducation des adultes : La Déclaration de Hambourg*. http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001161/116114fo.pdf

—. 1996a *Amman Affirmation*. http://www.unesco.org/education/efa/ ed_for_all/background/amman_affirmation.shtml

—. 1996b. *Manual for Statistics on Non-Formal Education*. Paris, UNESCO.

—. 1993. *La Déclaration et le Cadre d'action de New Delhi*. http://www.mopme.gov.bd/DELHI.pdf

—. 1990. *Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous : Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux* [= *Déclaration de Jomtien*]. http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000975/097552f.pdf

—. 1976. *Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes*. http://www.unesco.org/education/pdf/NAIROB_F.PDF

—. 1974. *Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales*. http://unesdoc.unesco.org/ images/0001/000115/011563mb.pdf

—. 1960. *Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement*. 14 décembre. http://portal.unesco.org/fr/ ev.php-URL_ID=12949&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO et le Conseil de l'Europe. 2007. *Éducation des enfants roms en Europe : vers une éducation de qualité pour les enfants roms : la transition entre le préscolaire et primaire.* Rapport final de la réunion d'experts. http:// unesdoc.unesco.org/images/0016/001611/161164f.pdf

UNESCO Bangkok. 2004. *Embracing Diversity: Toolkit for Creating Inclusive, Learning-Friendly Environments*. Bangkok, UNESCO Bangkok. http:// www2.unescobkk.org/elib/publications/032revised/EmbracingDiversity.pdf

Vala, J. and Costa-Lopes, R. 2008. Youth, intolerance and diversity. Document de référence.

Wapotro, B. 2008. La diversité de l'éducation : comment traduire, en termes de programme éducatif la reconnaissance de la diversité culturelle. Contribution à la réunion d'experts sur le thème 'Diversité culturelle et éducation', Barcelone, 14-16 janvier.

Sites Internet

Bureau international d'éducation (BIE) : http://www.ibe.unesco.org/fr.html

Charte d'Auroville : http://www.auroville.org/vision/charter_fr.htm

Conférence mondiale sur l'éducation artistique (Lisbonne, 6-9 mars 2006) : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=26967&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003–2012) : http://www.unesco.org/fr/literacy/un-literacy-decade

Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005–2014): http://www.unesco.org/fr/esd

Education Policy and Data Center : http://epdc.org

International Child Art Foundation (ICAF): http://www.icaf.org

International Institute for Educational Planning (IIEP): http://www.iiep.unesco.org

LINKS – Systèmes de savoirs locaux et autochtones : http://portal.unesco.org/science/fr/ev.php-URL_ID=1945&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

OCDE Definition and Selection of Competencies (DeSeCo) : http://www.oecd.org/document/17/0,3343,en_2649_39263238_2669073_1_1_1_1,00.html

OCDE Programme for International Student Assessment (PISA): http://www.pisa.oecd.org/document/24/0,3343,en_32252351_32235731_38378840_1_1_1_1,00.html

Peace Through Art: http://www.icaf.org/programs/peacethroughart/ default.html

TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study) & PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study) International Study Center: http://timss.bc.edu

UNESCO, Coordination internationale de l'Éducation pour tous (EPT) : http://www.unesco.org/fr/efa/

UNESCO, L'éducation inclusive : http://www.unesco.org/fr/inclusive-education/

UNESCO, Histoires générales et régionales : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=35021&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html

UNESCO, Les langues dans l'éducation : http://www.unesco.org/fr/languages-in-education

UNESCO, Peuple autochtones : http://www.unesco.org/fr/inclusive-education/indigenous-people

Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) coopération internationale : http://www.unesco.org/fr/aspnet/flagship-projects/

Références

Agrawal, A. 2002. Classification des savoirs autochtones : la dimension politique. *International Social Science Journal*, Vol. 173, p. 287–97. http://wwwpersonal.umich.edu/~arunagra/papers/Indigenous%20Knowledges.pdf

Alliance des civilisations des Nations Unies (AoC). 2006. *Research Base for the High-Level Group Report — Education: Analysis and Existing Initiatives*. New York, Alliance des civilisations. http://www.unaoc.org/repository/thematic_education.pdf

Anderson, B. 1991. *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Traduction de P.-E. Dauzat, Paris, 2006 Éditions La Découverte.

Ardoino, J. 2000. *Les Avatars de l'éducation*. Paris, Presses universitaires de France.

Barbier, J.-M. (dir.). 1996. *Les Savoirs théoriques et les savoirs d'action*. Paris, Presses universitaires de France.

Batelaan, P. et Coomans, F. (dir.). 1999. *The International Basis for Intercultural Education including Anti-Racist and Human Rights Education*. 2e ed. Paris, Association internationale pour l'éducation interculturelle (IAIE) en coopération avec le Bureau international d'éducation (BIE) et de Conseil de l'Europe. http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/archive/publications/free_publications/batelaan.PDF

Bates, P. 2009. Learning and Inuit knowledge in Nunavut, Canada. P. Bates, M. Chiba, S. Kube et D. Nakashima (dir.), *Learning and Knowing in Indigenous Societies Today*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001807/180754e.pdf

Benavot, A. et Braslavsky, C. (dir.). 2007. *School Knowledge in Comparative and Historical Perspective: Changing Curricula in Primary and Secondary Education*. Dordrecht, Springer.

Bialystok E., Luk G. et Kwan, E. 2005. Bilingualism, biliteracy, and learning to read: Interactions among languages and writing systems. *Scientific Studies of Reading*, Vol. 9, n° 1, p. 43–61.

Bialystok, E. et Hakuta, K. 1994. *In Other Words: The Science and Psychology of Second-Language Acquisition*. New York, Basic Books.

Bourdieu, P. 2001. *Science de la science et réflexivité*. Paris, Raisons d'agir.

Campbell, J. (dir.). 2001. *Creating Our Common Future: Educating for Unity in Diversity*. Paris, UNESCO.

Carr, W. et Kemmis, S. 1986. *Becoming Critical: Education, Knowledge and Action Research*. Basingstoke, Falmer Press.

Coleman, J. S. 1966. *Equality of Educational Opportunity Study (EEOS)*.

Washington, DC, U.S. Department of Health, Education, and Welfare, Office of Education/National Center for Education Statistics.

Conseil de l'Europe. 2007. *A Curriculum Framework for Romani*. Strasbourg, Division des Politiques Linguistiques, Conseil de l'Europe. http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Rom_CuFrRomani2008_EN.pdf

—. 1995. *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales*. http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/157.htm

Conseil international d'éducation des adultes (CIEA). 2003. *Agenda for the Future: Six Years Later*. Montevideo, CIEA. http://www.icae.org.uy/eng/icaeCONFINTEA8.htm

Coomans, F. 2007. Content and Scope of the Right to Education as a Human Right and Obstacles to Its Realization. Y. Donders et V. Volodin (dir.), *Human Rights in Education, Science and Culture: Legal Developments and Challenges*. Paris, UNESCO. http://www.unesco.org/library/Donders2007.pdf

Crahay, M. 2000. *L'école peut-elle être juste et efficace? De l'égalité des chances à l'égalité des acquis*. Bruxelles, De Boeck Université.

Cummins, J. 1979. Cognitive/academic language proficiency, linguistic interdependence, the optimum age question and some other matters. *Working Papers on Bilingualism*, n° 19, p. 198–205. http://www.eric.ed.gov/ERICDocs/data/ericdocs2sql/content_storage_01/0000019b/80/37/ad/8c.pdf

Davies, L. et Talbot, C. 2008. Learning in conflict and postconflict contexts. *Comparative Education Review*, Vol. 52, n° 4 (1er novembre 2008), p. 509–518.

De Pezeral, M. 2007. Growing up in Community: The Auroville Experience. *Beyond you and me*. Hampshire, Permanent Publications.

Delors, J. et Draxler, A. 2001. From unity of purpose to diversity of expression and needs: A perspective from UNESCO. D. S. Rychen et L. H. Salganik (dir.), *Defining and Selecting Key Competencies*. Kirkland, Wash.: Hogrefe & Huber.

Descola, P. 2005a. On anthropological knowledge. *Social Anthropology*, Vol. 12, Pt. 1, p. 65-74.

—. 2005b. *Par-delà Nature et Culture*. Paris, Gallimard.

Diagne, M. 2005. *Critique de la raison orale. Les pratiques discursives en Afrique noire*. Paris, Karthala.

Diop, C. A. 1981. *Civilisation ou barbarie: anthropologie sans complaisance*. Paris, Société Nouvelle Présence Africaine.

Dirkx, J. M. et Prenger, S. M. 1997. *A Guide for Planning and Implementing Instruction for Adults: A Theme-Based Approach*. San Francisco, Calif., Jossey-Bass.

Dutcher, N. 2004. *Expanding Educational Opportunity in Linguistically Diverse Societies*. 2e ed. Washington, DC, Center for Applied Linguistics. http://www.cal.org/resources/pubs/fordreport_040501.pdf

Fishman, J. A. 1972. *Language and Nationalism: Two Integrative Essays*. Rowley, Mass. Newbury House.

—. 1967. *Bilingualism with and without diglossia; diglossia with and without bilingualism*. Journal of Social Issues, Vol. 32, p. 29–38.

Freire, P. 2000. *La Pédagogie des opprimés*. Traduit par Lucille Lefay et Martial Lefay. 2001. Paris, la Découverte.

Hamel, R. E. 2007. Bilingual education for indigenous communities in Mexico. J. Cummins and N. H. Hornberger (eds.), *Bilingual Education*. (Volume 5 de N. H. Hornberger (dir.), *Encyclopedia of Language and Education*.) 2e ed. Dordrecht, Springer.

Hattie, J. 1992. *Self-concept*. Hillsdale, N.J., Lawrence Erlbaum Associates.

Hölscher, P. (ed.). 1994. *Interkulturelles Lernen. Projekte and Materialien für die Sekundarstufe I*. Frankfurt am Main, Cornelsen Scriptor.

Holt, J. C. 1995. *Escape from Childhood*. Wakefield, Mass, Holt Associates.

Illich, I. 1970. *Une société sans école*. 1980. Paris, Éditions du Seuil

Inglehart, R., Basanez, M., Diez-Medrano, J., Halman, L. et Luijkx, R. (dir.). 2004. *Human Beliefs and Values: A Cross-Cultural Sourcebook Based on the 1999–2002 Values Surveys*. Ann Arbor, Mich., World Values Survey.

Inglehart, R. *et al.* 2004. *World Values Surveys and European Values Surveys, 1999–2001*. User Guide and Codebook. First ICPSR version. Ann Arbor, Mich.: Institute for Social Research. http://prod.library.utoronto.ca:8090/datalib/codebooks/icpsr/3975/cb3975.pdf

Ishizawa, J. et Rengifo, G. 2009. Biodiversity regeneration and intercultural knowledge transmission in the Peruvian Andes. P. Bates, M. Chiba, S.Kube et D. Nakashima (dir.), *Learning and Knowing in Indigenous Societies Today*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001807/180754e.pdf

King, B. 2002. Online games go multicultural. *Wired*, 30 janvier. http://www.wired.com/gaming/gamingreviews/news/2002/01/50000

Kuhn, T. S. 1996. *La Structure des révolutions scientifiques*. Traduction de L. Meyer. 1982. Paris, Flammarion

Latour, B. 2005. *Nous n'avons jamais été modernes: essai d'anthropologie symétrique*. Paris, La Découverte.

Lehrer, J. 2008. Proust Was a Neuroscientist. New York, Houghton Mifflin Harcourt.

López, L. E. et Hanemann, U. (dir.). 2009. *Alfabetización y multiculturalidad. Miradas desde América Latina*. Guatemala, UNESCO and UIL-GTZ.

López, L. E. et Küper, W. 2000. *Intercultural Bilingual Education in Latin America: Balance and Perspectives*. Eschborn, GTZ. http://www2.gtz.de/dokumente/bib/00-1510.pdf

López, L. E. and Sichra, I. 2008. Intercultural bilingual education for indigenous peoples in Latin America. J. Cummins et N. H. Hornberger (dir.), *Bilingual Education*. (Volume 5 de N. H. Hornberger (dir.), *Encyclopedia of Language and Education*.) 2e ed. Dordrecht, Springer.

Marzal, M. 1993. *Historia de la antropología indigenista*. México y Perú. Lima, PUCP.

Meyer, J. W., Kamens, D. H. et Benavot, A. 1992. *School Knowledge for the Masses: World Models and National Primary Curricular Categories in the Twentieth Century*. Washington, DC, Falmer Press.

Miller, V. 2001. A learning society retrospective. *Vimukt Shiksha*, Vol. 9. http://www.swaraj.org/shikshantar/ls2_miller.pdf

Nations Unies. 2002. Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous; Plan d'action international; mise en application de la résolution 56/116 de l'Assemblée générale. A/57/218. http://portal.unesco.org/education/en/files/23948/10661181091action_plan_French.pdf/action%2Bplan%2BFrench.pdf

Organisation internationale du travail (OIT). 1989. Convention relative aux peuples indigènes et tribaux. Convention n° 169. Genève, OIT. http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/singlef.pl?query=011989169@ref&chspec=01

Page, N. et Czuba, C. E. 1999. Empowerment: What is it? *Journal of Extension*, Vol. 37, n° 5, p. 1–6. http://www.joe.org/joe/1999october/comm1.php

Pedersen, P. B. et Carey, J. C. 2002. *Multicultural Counseling in Schools: A Practical Handbook*. 2e ed. Boston, Allyn & Bacon.

PROBE. 1999. *Public Report on Basic Education in India (PROBE)*. New Delhi, Oxford University Press.

Progler, Y. 2000. *Contemplating an education system for decolonization and rejuvenation*. Muslimedia, 1–15 February. http://www.muslimedia.com/archives/features00/edusys.htm

Rappaport, J. 1984. Studies in empowerment: introduction to the issue. J.Rappaport et R. Hess (dir.), *Studies in Empowerment: Steps toward Understanding and Action*. London, Routledge.

Romaine, S. 2007. The impact of language policy on endangered languages. M. Koenig et P. F. A. Guchteneire (dir.), *Democracy and Human Rights in Multicultural Societies*. Aldershot, Ashgate. http://www.unesco.org/most/vl4n2romaine.pdf

Rychen, D. S. 2004. Key competencies for all: an overarching conceptual frame of reference. D. S. Rychen et A. Tiana, *Developing Key Competencies in Education: Some Lessons from International and National Experience*. Paris, UNESCO.

Schmelkes, S., Águila, G. et Núñez, M. A. 2009. Alfabetización de jóvenes y adultos indígenas en México. In L. E. López et U. Hanemann (dir.), *Alfabetización y multiculturalidad. Miradas desde América Latina*. Guatemala: UNESCO and UIL-GTZ.

Seelye, H. N. 1993. *Teaching Culture: Strategies for Intercultural Communication*. 3e ed. Chicago, Ill., NTC.

Seelye, H. N. et Wasilewski, J. H. 1996. *Between Cultures: Developing Self-Identity in a World of Diversity*. Chicago, Ill., NTC.

Sperber, D. 1982. *Le Savoir des anthropologues. Trois essais*. Paris, Hermann.

Sri Aurobindo International Institute for Educational Research (SAIIER). 2008. An integral education for ever progressing human beings: An introduction to education in Auroville. Rapport présenté à la table ronde de l'UNESCO 'Auroville, an Emerging World', 10 octobre. http://www.auroville.org/education/Text_of_Report_to_UNESCO_on_Education_in_AV.htm

Tomasevski, K. 2001. Rapport annuel présenté par la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation. UN Doc. E/CN.4/2001/52. New York, Nations Unies. http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/dda7b9cd49c94878c1256a10002f7c9f/$FILE/G0110178.doc

Union Africaine. 2006. *Charte de la renaissance culturelle africaine*. Addis Abeba, Éthiopie : Union Africaine. http://www.africa-union.org/root/au/Documents/Treaties/text/Charter%20-%20African%20Cultural%20Renaissance_FR.pdf

Verdiani, A. 2008. *L'Éducation à la joie. Un exemple d'éducation intégrale dans les écoles d'Auroville (Inde).* Thèse de doctorat, université de Paris VIII.

Wang, M. C., Haertel, G. D. et Walberg, H. J. 1993. Toward a knowledge base for school learning. *Review of Educational Research,* Vol. 63, n° 3, p. 249–94 et 365–76. http://www.eric.ed.gov:80/ERICDocs/data/ericdocs2sql/content_storage_01/0000019b/80/14/b1/46.pdf

Witte, R. 2006. Cultural Competency Record. Contribution à la Conférence mondiale sur l'éducation artistique (Lisbonne, 6-9 mars 2006).

Woolgar, S. et Latour, B. 1986. *La Vie de laboratoire. La production de faits scientifiques*. 1988. Paris, La Découverte.

Zimmerman, M. A. 1984. Taking aim on empowerment research: On the distinction between individuals and psychological conceptions. *American Journal of Community Psychology*, Vol. 18, n° 1, p. 169–77. http://deepblue.lib.umich.edu/bitstream/2027.42/44024/1/10464_2004_Article_BF00922695.pdf

École du 'dialogue' au Kazakhstan

Antenne satellite à l'extérieur d'une yourte en Mongolie

La communication et les contenus culturels

CHAPITRE 5

Le présent chapitre examine l'ensemble du paysage de la communication et des contenus culturels – à savoir la presse, les livres, la radio, les médias audiovisuels, le cinéma et la télévision, sans oublier les nouveaux médias et les nouvelles technologies de l'information et de la communication comme l'Internet, les CD, DVD et jeux vidéo, les espaces de discussion et la blogosphère – dans la perspective de la diversité culturelle. Les médias et les industries culturelles sont devenus des éléments extrêmement dynamiques de la vie économique, sociale et politique, au point d'exercer sur la formation des identités individuelles et collectives, des visions du monde, des valeurs et des goûts, une influence telle qu'elle concurrence celle des systèmes d'éducation formelle. En conséquence, la communication et les contenus culturels sont en train de devenir de formidables outils d'éducation non formelle et de transmission culturelle susceptibles de faciliter la compréhension interculturelle – à condition toutefois de rendre pleinement compte de la réalité complexe et dynamique de la diversité culturelle.

Pourtant, la situation actuelle est pleine de paradoxes en relation avec les conditions d'accès aux médias et à l'information et avec le problème de l'éducation aux médias. Si les nouveaux médias et les nouvelles formes de distribution facilitent effectivement l'accès à la création et la diffusion des contenus culturels, ce qui ne peut que favoriser le dialogue interculturel, les déséquilibres politiques et économiques, sans parler des asymétries inhérentes à la fracture numérique, continuent à restreindre les possibilités d'un véritable échange culturel. D'autre part, l'abondance même de l'offre, avec la multiplicité des choix culturels qu'elle implique, peut avoir pour conséquences l'isolement culturel et la prolifération des stéréotypes.

La première section du présent chapitre examine les impacts de la mondialisation et de l'innovation technologique sur la manière dont la communication (par le mot, le son et l'image) et les contenus culturels façonnent la diversité culturelle tout en étant déterminés par elle. La deuxième section analyse les messages transmis par les médias et les industries culturelles en termes de perception des autres cultures et des autres peuples, et montre en quoi les nouvelles habitudes de consommation médiatique – révolutionnées par tout un ensemble de facteurs tels que l'accès généralisé à la télévision multichaînes, aux films, DVD et services de télécommunication, l'apparition des contenus générés par les utilisateurs, la révolution des portables, la demande des différentes diasporas et la multiplication des réseaux sociaux – sont à la fois favorables et préjudiciables à la diversité culturelle. Enfin, une troisième section insiste sur la nécessité d'investir dans des initiatives et des politiques d'initiation aux médias et à la maîtrise de l'information de nature à renforcer l'évolution des médias et des industries culturelles dans le sens de la diversité, en mobilisant les capacités du numérique pour encourager la production non linéaire et les contenus générés par les utilisateurs.

La communication et les contenus culturels

5.1 La mondialisation et les nouvelles tendances des médias 139

Figure 5.1 Pourcentage des exportations par régions, 2006 139

Figure 5.2 Exportations et importations de services et droits d'auteurs audiovisuels, 2006 140

Figure 5.3 Importance, en pourcentage, du piratage d'œuvres musicales sur le marché national des différents pays en 2006 (supports matériels uniquement) 140

Figure 5.4 Programmation des chaînes publiques de radio de quelques pays en 2005 140

Figure 5.5 Origine des principaux films sortis en 2006 141

Figure 5.6 Programmes des chaînes de la télévision publique de certains pays en 2005 141

Figure 5.7 Répertoire de la musique enregistrée dans certains pays en 2006 141

Encadré 5.1 L'émergence de nouvelles chaînes d'information à vocation internationale ou régionale 142

5.2 L'impact des produits culturels et communicationnels 146

Encadré 5.2 Le Réseau 'Le Pouvoir de la paix' 148

Encadré 5.3 *La Petite Mosquée dans la prairie* 153

5.3 Les politiques en faveur de la diversité culturelle 152

Encadré 5.4 Mise en œuvre des programmes d'initiation aux médias 155

Encadré 5.5 Le Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN) 159

Conclusion 160

Recommandations 161

Zoom : Boîtes à outils médias sur le thème de la diversité culturelle dans la radiotélévision 162

Références et sites Internet 166

Femme écoutant la radio à Namaacha, Mozambique

5.1 La mondialisation et les nouvelles tendances des médias

Depuis deux décennies, la diversité culturelle connaît une visibilité sans précédent grâce à l'expansion de la communication et des produits culturels, de plus en plus présents ; cette évolution a joué un rôle de premier ordre dans les transformations en profondeur du paysage culturel contemporain que l'on observe depuis la fin des années 1980[1]. S'il est indéniable que la mondialisation a joué, en tant que 'fenêtre ouverte sur le monde', un rôle intégrateur dont ont surtout profité quelques puissants groupes internationaux, les derniers développements liés à l'innovation technologique et aux nouvelles habitudes de consommation encouragent de nouvelles formes de 'mondialisation par la base' et favorisent une circulation bidirectionnelle des produits culturels et de la communication.

Les derniers développements liés à l'innovation technologique et aux nouvelles habitudes de consommation encouragent de nouvelles formes de 'mondialisation par la base' et favorisent une circulation bidirectionnelle des produits culturels et de la communication

Flux et déséquilibres planétaires

L'importance à la fois économique et quantitative des médias et des industries culturelles peut se mesurer à partir des statistiques relatives aux flux transfrontaliers. En 2006, le secteur a dégagé environ 51 milliards de dollars des États-Unis d'exportations de biens culturels de base et a représenté un pourcentage non négligeable des exportations mondiales. En termes d'emploi et de croissance économique, les enquêtes effectuées aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement (KEA, 2006 ; CNUCED, 2008) montrent qu'au total les industries culturelles représentaient en 2006 plus de 7 % de l'activité économique mondiale, selon la Banque mondiale. Selon le cabinet PricewaterhouseCoopers, les revenus générés par le secteur pouvaient être estimés à 1 300 milliards de dollars, ce qui représente à peu près le double des recettes du tourisme international, estimées à 680 milliards de dollars (OMT, 2007). Au cours des années 1990, l'économie des industries culturelles (ou économie des secteurs de la culture et de la création, pour reprendre la terminologie de la CNUCED) a connu dans les pays de l'OCDE un rythme de croissance annuelle deux fois plus élevé que celui des services et quatre fois plus élevé que celui des industries manufacturières. Dans l'Union européenne, par exemple, ce secteur (qui englobe la télévision, le cinéma, la musique, les arts de la scène et les spectacles de divertissement) a dégagé en 2003 654 milliards d'euros, soit 2,6 % du PIB de l'Union, et employait en 2004 plus de 5,8 millions de personnes.

En 2006 les six plus grandes firmes transnationales spécialisées dans le multimédia et la 'culture' – Disney, Time Warner, General Electric, Sony, Vivendi et Bertelsman – ont engrangé quelque 320 milliards de dollars de revenus annuels. D'une manière générale, on assiste à une concentration du pouvoir médiatique entre les mains de quelques grands opérateurs internationaux comme AOL, News Corporation, CNN, MTV et Google, en sus des multinationales déjà mentionnées. Bien évidemment, les chiffres mondiaux du commerce des biens et services culturels dissimulent d'importantes disparités régionales, notamment entre pays développés et pays en développement, comme le montrent les tendances constatées en 2006 concernant les médias imprimés et enregistrés (voir figure 5.1).

Pour les *médias imprimés* (livres, journaux, périodiques, etc.), cinq pays exportateurs représentaient à eux seuls 56 % des exportations mondiales, à savoir : les États-Unis (16,7 %), le Royaume-Uni (15,6 %), l'Allemagne (13,6 %), la France (5,7 %) et la Chine (4,9 %). L'Europe occupait une position dominante dans ce secteur (64 %), suivie par l'Amérique du Nord (20 %), l'Asie de l'Est (10,7 %), l'Amérique latine et les Caraïbes (2,7 %), l'Asie centrale et méridionale (0,9 %), le Pacifique (0,87 %), l'Afrique subsaharienne (0,35 %) et les États arabes (0,23 %). En 2006, les cinq principaux pays importateurs de médias imprimés étaient le Canada, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et la Suisse.

En ce qui concerne les *médias enregistrés* (musique, enregistrements sonores et logiciels afférents), cinq pays

Figure 5.1 Pourcentage des exportations par régions, 2006

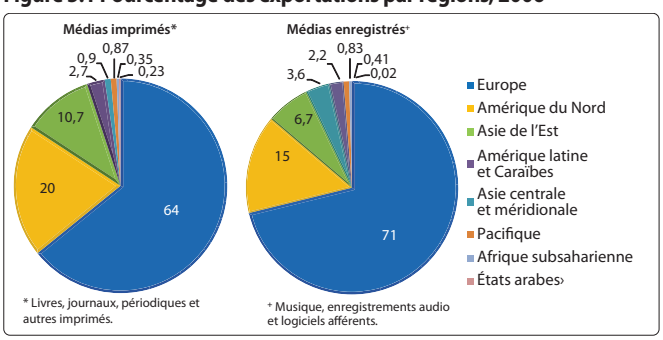

Source : ISU 2008, à partir de la Base de données Comtrade des Nations Unies (DAES/UNSD).

1. En ce qui concerne les définitions que donne l'UNESCO de la communication et des produits culturels, prière de se reporter au lexique p. 394-405

exportateurs totalisaient plus de 62 % des exportations mondiales, à savoir l'Irlande (14,2 %), l'Allemagne (13,9 %), les États-Unis (12,4 %), les Pays-Bas (11,5 %) et le Royaume-Uni (10,6 %). L'Europe occupait également une position dominante dans ce secteur (71 %), suivie par l'Amérique du Nord (15 %), l'Asie orientale (6,7 %), l'Asie centrale et méridionale (3,6 %), l'Amérique latine et les Caraïbes (2,2 %), le Pacifique (0,83 %), l'Afrique subsaharienne (0,41 %) et les États arabes (0,02 %). En 2006, les cinq principaux importateurs de médias enregistrés étaient l'Italie, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et la Belgique.

La figure 5.2 indique les pourcentages des exportations et des importations de biens et services culturels entre l'OCDE et les pays non membres de l'Organisation.

Figure 5.2 Exportations et importations de services et droits d'auteurs audiovisuels, 2006

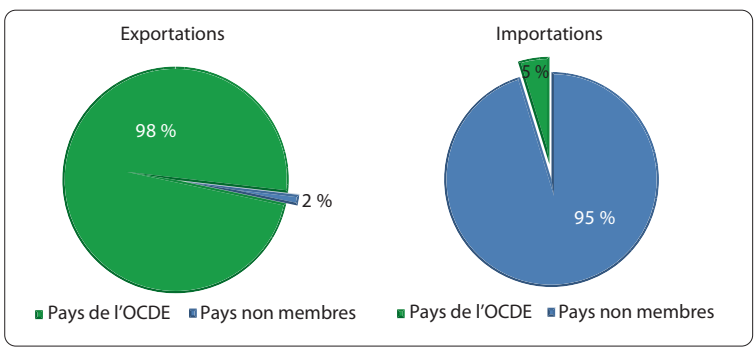

Source : ISU 2008, à partir de la Base de données Comtrade des Nations Unies (DAES/UNSD).

Figure 5.4 Programmation des chaînes publiques de radio de quelques pays en 2005

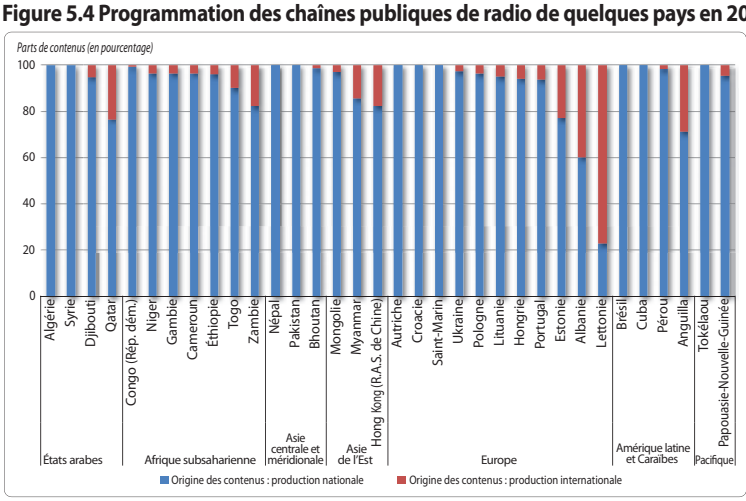

Source : ISU, base de données sur la culture et la communication, 2008.

Elle montre à l'évidence que le marché est dominé par une poignée de pays (essentiellement de l'hémisphère Nord, par opposition aux pays en développement de l'hémisphère Sud) et que le commerce international de biens et services culturels demeure relativement faible dans les pays en développement.

Pourtant, alors que le commerce international des biens et services culturels a connu une croissance moyenne annuelle sans précédent de 8,7 % entre 2000 et 2005 et que la valeur des exportations mondiales de ces biens et services a représenté 424,4 milliards de dollars en 2005 (soit 3,4 % du total du commerce mondial), la part de l'Afrique dans ces échanges demeure marginale (moins de 1 % des exportations mondiales), malgré l'abondance

Figure 5.3 Importance, en pourcentage, du piratage d'œuvres musicales sur le marché national des différents pays en 2006 (supports matériels uniquement)

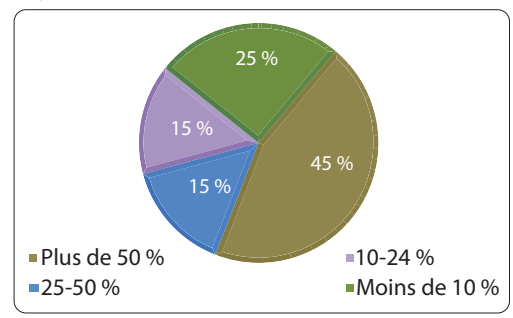

Source : ISU sur la base de IFPI : L'industrie de l'enregistrement musical en chiffres, 2007.

de talents qu'elle recèle en matière de création (CNUCED, 2008). La vérité, c'est que la grande majorité des pays en développement ne sont pas actuellement en situation d'exploiter le potentiel de leurs créateurs au service de leur croissance. Par ailleurs, il convient de rappeler que plus de la moitié de la population mondiale est actuellement menacée d'exclusion économique et culturelle, et que 90 % des langues du monde ne sont toujours pas représentées sur l'Internet (voir plus haut, chapitre 3).

Cela dit, les statistiques des flux transfrontaliers ne reflètent pas exactement la consommation locale de contenus culturels ou l'impact des technologies 'pair-à-pair' (P2P) et du piratage (voir figure 5.3). D'où la difficulté d'apprécier

l'ampleur de ces activités et leur part relative dans la production locale et étrangère.

Du point de vue de l'origine des contenus, la production radiophonique, télévisuelle et cinématographique obéit aux mêmes tendances globales, avec toutefois d'importantes disparités entre les différents médias. Pour des raisons à la fois linguistiques et géographiques, la radio se prête moins à l'internationalisation que le cinéma, la télévision ou la musique (voir figures 5.4-5.7). Quant à la télévision et à la musique, si elles subissent fréquemment l'influence des modèles et formats internationaux, elles peuvent néanmoins davantage s'adapter à la réalité locale.

Pour ce qui est des films, les productions nationales ont généralement du mal à faire jeu égal avec les superproductions des géants de l'industrie du cinéma. La situation est d'autant plus à sens unique que 88 pays du monde (sur 185) n'ont encore produit aucun film à ce jour (Nyamnjoh, 2007 ; voir également Rourke, 2004 ; Oguibe, 2004). Il existe toutefois des exceptions notables. En France, par exemple, grâce à un mécanisme national très efficace de cofinancement, la part des films français dans la programmation des salles de cinéma (environ 50 %) est plus élevée aujourd'hui que dans les années 1970. L'un des paradoxes du développement des industries nationales du film (sur le modèle de Bollywood, en Inde) est qu'il risque de porter atteinte à la diversité de la production locale, alors même qu'il contribue positivement à cette diversité à l'échelle internationale.

Les contre-flux et tendances locales et régionales

Si les pays développés continuent à dominer le marché mondial de la communication et des contenus culturels, on observe depuis peu une tendance planétaire à la refragmentation et à la diversification. Cette évolution a permis l'émergence depuis quelques années de 'contre-flux' qui modifient peu à peu le paysage médiatique mondial. Une poignée de pays en développement sont en train de se faire une place à la fois comme exportateurs d'équipement médiatique et culturel et comme producteurs de contenus (CNUCED, 2008). La part des exportations d'équipement médiatique et culturel du monde en développement (à ne pas confondre avec le revenu total des exportations dans le secteur des industries créatives) a connu en effet une augmentation rapide entre 1996 et 2005, passant de 51 milliards à 274 milliards de dollars ; c'est à la fois le résultat d'efforts

Figure 5.5 Origine des principaux films sortis en 2006

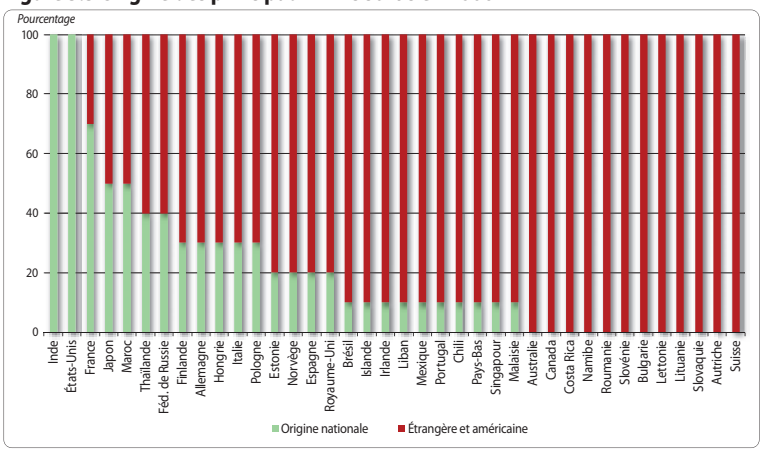

Source : Base de données de l'ISU, 2008.

Figure 5.6 Programmes des chaînes de la télévision publique de certains pays en 2005

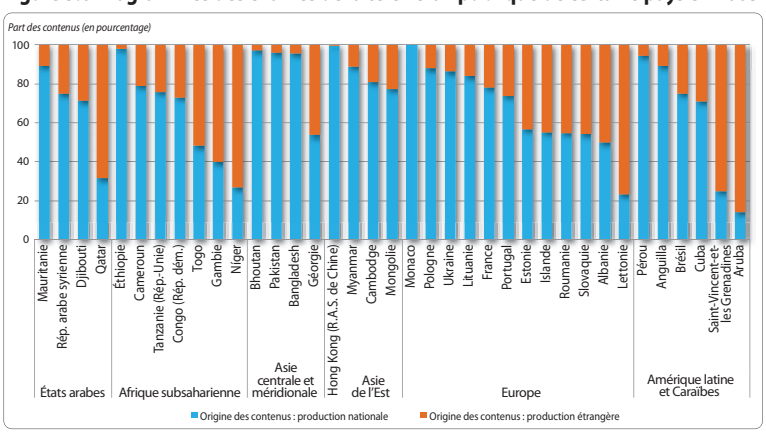

Source : ISU, base de données sur la culture et la communication, 2008.

Figure 5.7 Répertoire* de la musique enregistrée dans certains pays en 2006

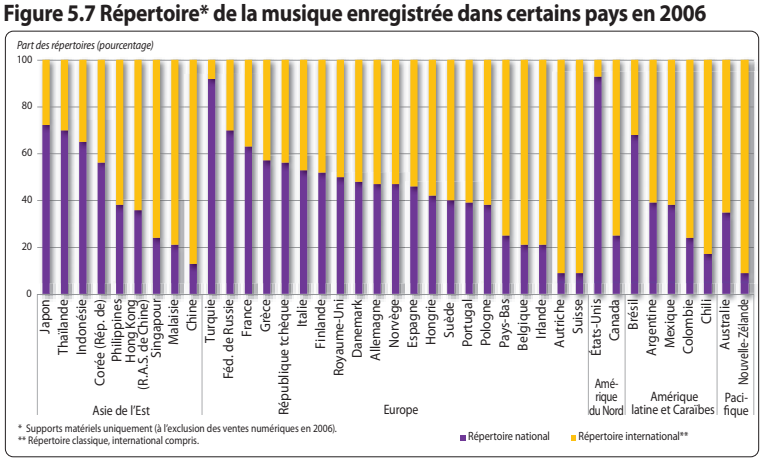

Source : Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), 2007.

stratégiques des pays concernés pour devenir compétitifs sur le marché mondial et de la demande croissante de matériels de télécommunications (téléviseurs, équipement informatique et vidéo, lecteurs enregistreurs de CD et de DVD, consoles de jeu et téléphones portables multifonctions). Cette évolution, qui va de pair avec le piratage et la baisse de fréquentation des salles de cinéma (sauf dans quelques pays comme l'Inde), a encouragé l'émergence de marchés de contenus médiatiques locaux, comme l'industrie nationale nigériane de films en vidéo baptisée Nollywood. Mais s'ils représentent effectivement une forme de 'mondialisation par la base', ces marchés restent relativement localisés pour des raisons technologiques et du fait des problèmes de distribution.

L'émergence de ces contre-flux entraîne un certain nombre de changements dans le monde des médias : développement des exportations des pays nouvellement industrialisés (comme la République de Corée ; voir Kim, 2007 ; Iwabuchi, 2007) ; émergence de nouveaux nœuds de réseaux médiatiques régionaux (pour la place de l'Afrique du Sud post-apartheid dans l'Afrique anglophone, voir par exemple Teer-Tommaselli, Wasserman et de Beer, 2007) ; succès planétaire de certains produits audiovisuels d'Amérique latine (la vogue des *telenovelas* brésiliennes au Portugal, par exemple, ou le succès de chaînes régionales d'informations télévisées comme Al Jazeera ou Nuevo Television del Sur ; voir encadré 5.1). En même temps, des réseaux internationaux comme TV5, qui s'adresse aux pays francophones, ainsi que d'autres mentionnés plus haut ont été créés pour faire contrepoids à l'influence de chaînes comme CNN et BBC World.

Tous ces facteurs concourent à l'émergence d'un marché médiatique mondial beaucoup plus complexe et fluctuant, qui ne ressemble plus au modèle traditionnel d'un flux médiatique linéaire à sens unique, et favorise l'émergence de réseaux de toute nature (Warnier et Nyamnjoh, 2007), parmi lesquels on peut citer Reporters sans frontières, Amnesty International, le World Free Press Institute, le Réseau international pour la liberté d'expression, l'Observatoire européen de l'audiovisuel, et des réseaux régionaux comme New Latino Spaces, Tong Tana (Bruno Manser Fonds) ou Africultures. Par ailleurs, les membres des diverses diasporas, des communautés autochtones, des minorités et autres groupes d'intérêts catégoriels disposent désormais d'instruments médiatiques qui leur permettent de se faire entendre et de s'informer par le biais de la radiotélévision par satellite et grâce à un meilleur accès à la communication par ordinateur (Dayan, 1999 ; Georgiu, 2006). C'est ce qui explique notamment la forte consommation de films et programmes de télévision indiens par les communautés

Encadré 5.1 L'émergence de nouvelles chaînes d'information à vocation internationale ou régionale

L'apparition sur la scène médiatique mondiale de nouvelles chaînes d'information à vocation internationale ou régionale (services télévisuels et services en ligne) marque pour beaucoup la fin du quasi-monopole exercé depuis longtemps sur l'information par les médias occidentaux. Des chaînes d'information comme Al Jazeera, et plus récemment Nuevo Television del Sur (en abrégé 'Telesur'), s'efforcent de présenter l'actualité d'un point de vue spécifiquement régional et dans la langue principale de la région concernée. Leur existence témoigne de la place essentielle des informations et de l'actualité dans un contexte de mondialisation, mais aussi de la diversité de l'audience des médias à l'échelle planétaire et de la nécessité d'en tenir compte.

La chaîne d'informations en langue arabe Al Jazeera a été lancée en 1996 grâce à un financement du Gouvernement du Qatar. Depuis, elle a considérablement diversifié ses programmes, proposant des émissions sportives, des spectacles pour enfants, des documentaires et des débats grand public. En 2006 elle s'est adjoint une chaîne d'informations en langue anglaise, Al Jazeera International. Conformément à son code de déontologie, Al Jazeera s'efforce de présenter une pluralité de points de vue et de rendre compte de la diversité des sociétés et des peuples en reconnaissant les différences entre les cultures, les valeurs et les croyances. Le souci de la diversité culturelle intervient aussi dans la gestion des ressources humaines, comme en témoignent les résultats positifs des efforts importants consentis pour garantir la représentation de tous les pays arabes au sein de la rédaction. Mais dans la mesure où Al Jazeera dépasse désormais le cadre régional qui était le sien à l'origine pour devenir une voix autorisée sur la scène internationale, de nouvelles questions se posent : comment se situe la chaîne en tant que réseau d'information grand public à vocation transnationale et comment fera-t-elle pour répondre à la fois aux attentes du monde arabe et à celles d'une audience de plus en plus planétaire (Iskandar, 2006). Bien qu'elle prétende 'représenter toutes les couleurs du spectre', certains lui ont reproché sa couverture de certains aspects de l'actualité politique mondiale.

Autre nouvelle venue sur la scène médiatique mondiale, la chaîne Telesur a été créée en 2005 avec un soutien financier important du Gouvernement vénézuélien et le soutien des Gouvernements cubain, argentin et uruguayen. Les responsables de Telesur ne cachent pas qu'ils se sont inspirés de l'exemple d'Al Jazeera. D'ailleurs ces deux prestataires de services d'informations transnationaux ont signé en 2006 un accord de coopération portant sur la mise en commun de contenus et de compétences.

Source : Raboy, 2007.

Femme devant un ordinateur à Koutiala, Mali

britanniques originaires du sous-continent et le phénomène déjà mentionné de Bollywood (Thussu, 2005), ainsi que la demande croissante de produits médiatiques chinois tant à l'intérieur des frontières culturelles de la Chine proprement dite (Chan, 2005) qu'au sein d'une diaspora mondiale qui constitue dans ce domaine 'le plus grand marché du monde' (Curtis, 2007).

L'impact des nouvelles TIC commence tout juste à se faire sentir au niveau de la structure et du contenu des principaux relais médiatiques et des possibilités qu'ils offrent en termes de médias alternatifs de proximité à vocation communautaire et de petite taille. De nouvelles pratiques et de nouveaux contenus apparaissent – liés au développement de l'offre de nouveaux produits accessibles via l'Internet, les téléphones mobiles ou autres équipements similaires en matière de culture, d'information et de communication. Cela favorise l'émergence de petites unités de production s'adressant à des micromarchés et de nouveaux modèles de création et d'acheminement des contenus. Les nouvelles technologies ont un impact considérable sur la dissémination des contenus médiatiques ; c'est particulièrement vrai dans le domaine de l'édition, où la réduction des coûts fixes de production et de stockage, la possibilité de moduler le chiffre des tirages en fonction de la demande et la vente en ligne ont permis de créer de petites maisons d'édition artisanales s'adressant à une clientèle spécialisée (Traficante de Sueños, par exemple).

Un autre aspect intéressant des nouvelles technologies est le développement substantiel de la production d'équipements culturels et médiatiques, ce qui, complété par les logiciels d'accompagnement et les services en réseaux, ne peut qu'encourager la consommation de produits conçus pour ces équipements : lecteurs de cassettes et de CD, ordinateurs, récepteurs de télévision, consoles de jeux et téléphones mobiles. L'évolution des goûts des consommateurs a créé des mécanismes de substitution. Ainsi, la crise qui frappe le secteur de l'édition dans les pays occidentaux (et qui n'épargne pas la presse quotidienne et périodique) est directement liée à l'émergence des systèmes de distribution en ligne (Amazon, sites Web d'informations) et du livre électronique (bibliothèques numériques, Internet Archive, Google Books, etc.). La consommation à domicile de produits audiovisuels liée à la vogue du DVD est inversement proportionnelle à la désaffection du public pour les salles de cinéma (qui peut aussi s'expliquer dans certains pays par l'importance du piratage).

Toits d'une ville en Afrique du Nord

Transformation du paysage médiatique

L'extension de l'Internet et son appropriation par des mouvements sociaux, politiques et religieux de toute nature et de toute taille un peu partout dans le monde offrent de nouvelles possibilités de réduire les inégalités – en termes de pouvoir économique et politique – entre le local et le global, mais aussi les clivages entre groupes sociaux au sein d'une même société. L'Internet est effectivement un moyen idéal pour faciliter les flux d'informations transfrontières et pour défendre et promouvoir la diversité culturelle au niveau de la production de contenus. Il donne également une formidable impulsion à la création et à l'utilisation des médias alternatifs.

L'augmentation du nombre des connexions à l'Internet en dit long sur le potentiel de développement des médias alternatifs dans le cyberespace. On est passé de 500 millions d'internautes en 2000 à 1,2 milliard en 2007. En outre, le nombre d'heures passées à communiquer *via* Internet, le nombre des connexions et le volume de documents disponibles, consultés ou téléchargés ont connu une augmentation tout aussi spectaculaire (Esteban, 2006), et ceci toutes générations d'usagers confondues. Les enquêtes de marché montrent qu'aux États-Unis, le temps moyen passé en ligne par les enfants âgés de 2 à 11 ans a augmenté de 63 % en cinq ans, passant de moins de 7 heures par mois en mai 2004 à plus de 11 heures en mai 2009 (Nielsen, 2009) ; cette évolution est à mettre en parallèle avec le développement des supports techniques de socialisation en réseau (comme Facebook, MySpace, YouTube ; voir chapitre 1, encadré 1.2). La portée, le potentiel et la souplesse de l'Internet peuvent être mis au service des intérêts de tous les utilisateurs, des plus grands aux plus petits. La multiplication exponentielle des acteurs a un impact certain sur la nature et, sans doute, la diversité des contenus médiatiques.

Les changements qui interviennent dans le paysage médiatique ont en commun trois caractéristiques fondamentales : la connectivité, l'interactivité et la convergence. La *connectivité* renvoie à l'interdépendance croissante entre les réseaux et flux planétaires associés aux nouvelles technologies de la communication – courriels, Internet, téléphones portables – et l'environnement (de plus en plus citadin) où vit la majorité de la population. Partout dans le monde, cette connectivité influe sur la manière dont les gens travaillent, se nourrissent, choisissent leurs distractions (musique, cinéma, télévision) et se déplacent. Elle contribue aussi à entretenir les angoisses et interrogations nouvelles propres au monde contemporain, depuis les craintes liées au changement climatique ou au risque de pandémie grippale jusqu'aux inquiétudes concernant l'emploi ou l'épargne du fait de la crise économique mondiale. En matière de culture, les progrès spectaculaires de la connectivité des médias à la fin du XX^{e} et au début du XXI^{e} siècle pourraient être aussi bien un accélérateur de l'interaction culturelle que de l'uniformisation culturelle.

L'*interactivité* signifie que les consommateurs de médias cessent de plus en plus d'être les destinataires plus ou moins passifs de contenus préconditionnés, pour participer activement à la production et à la diffusion d'informations et de contenus culturels, souvent générés par les utilisateurs eux-mêmes. La possibilité d'utiliser activement l'Internet (via les blogs, espaces de discussion, forums, sites web partagés, etc.) pour exprimer des opinions, nouer des

contacts et réaliser des projets individuels ou collectifs est incontestablement en train de changer notre rapport fondamental aux médias. En particulier, les nouvelles technologies du Web interactif amènent de nombreuses entreprises du secteur des médias à modifier leur stratégie en proposant davantage d'outils permettant aux usagers, aux partenaires et à tous ceux qui le souhaitent d'échanger et afficher des contenus de toute nature (textes, vidéos, images).

La *convergence* des médias renvoie à la possibilité d'utiliser un seul et même appareil (ordinateur portable ou téléphone mobile) pour exécuter toute une gamme d'opérations – regarder la télévision, télécharger des vidéos ou de la musique, explorer le Web, envoyer des messages, faire ses achats en ligne ou téléphoner – qui constituaient jusqu'ici autant d'activités distinctes. Ce phénomène est en train de modifier radicalement la pratique et l'expérience en matière d'utilisation des médias. L'exemple actuel le plus frappant est celui du téléphone portable, avec lequel on peut désormais consulter les journaux, recevoir des messages, écouter de la musique, regarder la télévision, prendre des photos, consulter une carte ou un atlas routier, faire ses achats, etc. Dans le contexte africain, par exemple, c'est aussi un moyen inédit de communiquer dans les langues sans écriture, et donc de préserver la diversité linguistique. Cette convergence implique une personnalisation de l'audience domestique traditionnelle des médias, puisque les gens ont désormais le choix entre une gamme pratiquement illimitée de sources de divertissement, d'informations et d'activités culturelles, avec une mobilité et une interactivité accrues. Ce dernier point est sans doute à terme le plus important pour la promotion de la diversité culturelle. Le remplacement progressif des cassettes vidéos par les DVD ouvre de nouvelles possibilités d'utilisation interactive des contenus médiatiques (avec notamment la possibilité de choisir entre plusieurs versions linguistiques, sous-titrées ou non, d'un même film). Cela dit, les synergies entre l'Internet et les médias traditionnels (la presse hebdomadaire par exemple) sont plus significatives qu'on ne le croit généralement. De plus en plus, le secteur des médias apparaît non seulement comme un 'facilitateur de la mondialisation' mais aussi comme un 'agent très actif' des transformations sociales, culturelles et politiques (Siochrú, 2004). L'Internet peut être aussi un instrument très efficace de préservation et de promotion de la diversité culturelle : en témoignent certaines initiatives de l'UNESCO comme le programme Mémoire du monde et, plus récemment, le projet de Bibliothèque numérique mondiale lancé en avril 2009, dans lequel l'UNESCO et la Bibliothèque du Congrès des États-Unis jouent un rôle moteur.

La croissance et l'impact des médias alternatifs, tout comme le développement et l'accessibilité de l'Internet, dépendent évidemment aussi du contexte économique et politique de chaque pays. Dans certains pays, cette évolution peut être contrariée par les conditions économiques ou la censure politique qui s'exerce sur l'Internet. De nouveaux espaces matériels et virtuels se créent, souvent du fait de l'initiative privée (cafés, forums ou blogs 'citoyens'), et la télévision par satellite permet à la fois aux membres des différentes diasporas de garder le contact avec leur pays d'origine et au grand public de découvrir la réalité d'autres pays et d'élargir son horizon culturel. La multiplicité des acteurs et des canaux de distribution a de manière générale rendu l'information publique plus accessible, favorisant son intégration dans différents contextes socioéconomiques et offrant la possibilité d'inventer de nouveaux modèles encourageant les initiatives publiques et privées de toutes sortes, ce qui ne peut que contribuer à la diversification. Par exemple, la numérisation des contenus visuels et imprimés a permis de réduite rapidement, radicalement et de façon permanente leur coût de fabrication, mettant ces systèmes financièrement – sinon culturellement – à la portée des plus défavorisés (Le Diberder, 2008).

Si le paysage médiatique contemporain se caractérise par un certain nombre de changements à la fois intéressants et paradoxaux du fait de l'évolution générale vers des économies de plus en plus innovatrices et interconnectées, il n'en reste pas moins marqué par des déséquilibres en termes de pouvoir (social, politique et économique) et par la recherche du profit maximum – contexte dans lequel les revendications identitaires pour disposer des moyens de communiquer prennent toute leur acuité. L'apparition de contre-flux devrait permettre de réduire ces déséquilibres. Dans le cadre de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* (2005), la création du Fonds international pour la diversité culturelle – qui bénéficie déjà d'un soutien financier considérable, même s'il n'est pas encore opérationnel – montre que la communauté internationale est prête à mettre en place des mécanismes destinés à corriger les déséquilibres existant en matière de capacités de production nationale

L'Internet offre de nouvelles possibilités de réduire les inégalités – en termes de pouvoir économique et politique – entre le local et le global, mais aussi les clivages entre groupes sociaux au sein d'une même société

et d'accès aux marchés internationaux. Cela suppose bien entendu l'existence de mécanismes nationaux générateurs de revenus, sans lesquels les industries de création ne pourraient pas se développer. Il n'en est pas moins vrai que dans des conditions optimales, la mondialisation et l'innovation technologique peuvent effectivement contribuer à renforcer la diversité culturelle en matière de communication et de produits culturels à l'échelle mondiale.

5.2 L'impact des produits culturels et communicationnels

Les chercheurs et spécialistes de nombreux domaines (études culturelles, sciences de la communication et de l'information, sciences économiques et politiques, droit international) se sont efforcés de décrire, analyser et mesurer ces nouvelles réalités par diverses méthodes. Les contenus générés par les utilisateurs sont un facteur potentiel de diversification des voix qui s'expriment dans les médias, car ils créent de nouvelles possibilités d'échanges interactifs entre participants issus de différents contextes culturels. D'autre part, le développement de l'interactivité et des interconnexions permet de surmonter le handicap de 'l'apprentissage passif' trop souvent associé aux vecteurs de la communication visuelle. Mais si la multiplication sur l'Internet des contenus numériques 'à la demande' et l'offre généralisée de produits médiatiques immédiatement reproductibles et échangeables (les DVD, la diffusion multimédia de fichiers audio et vidéo) sont riches de promesses, ils posent également de nouveaux problèmes du point de vue de la diversité culturelle, notamment en ce qui concerne la fragmentation des audiences et la diffusion des stéréotypes. Le seul moyen d'y remédier passe par une information appropriée et un travail d'éducation aux médias.

L'afflux de contenus médiatiques disponibles peut conduire à une 'fausse diversité' masquant en réalité le fait que les gens ne souhaitent communiquer qu'avec ceux qui partagent les mêmes références culturelles

Fragmentation de l'audience et prescription culturelle

Si l'avènement du numérique a apporté de grands changements en termes de volume des contenus médiatiques disponibles, il a eu également un impact considérable au niveau de la demande et des habitudes de consommation du public. Avec l'effet 'longue traîne' (*long tail*), il devient de plus en plus possible, grâce au numérique, de produire des œuvres s'adressant à un public restreint ou spécialisé du fait de l'abaissement des coûts de production et de distribution (Anderson, 2006).

Les effets de la diversification des contenus en termes des possibilités qui s'offrent au consommateur sont plus complexes qu'il n'y paraît. On doit à l'avènement du numérique un choix pléthorique de contenus, mais aussi la pratique généralisée du piratage, facilitée par la commercialisation des CD et DVD enregistrables et des enregistreurs multiformats, phénomène qui affecte surtout les pays de l'hémisphère Nord mais aussi les grands centres urbains de l'hémisphère Sud. Alors qu'un cinquième seulement de l'humanité a accès à l'Internet, on estime qu'entre deux et trois cinquièmes ont accès à des copies d'enregistrement audio ou vidéo (voir également la figure 5.3).

L'afflux de contenus médiatiques disponibles ne se traduit pas nécessairement par une diversification de la consommation. Face à un excès de choix, certains consommateurs préfèrent s'en tenir à leurs références familières plutôt que d'explorer des domaines inconnus ou différents (Benhamou, 2004). Les préférences culturelles se nourrissent généralement des interactions avec autrui (parler d'un spectacle qu'on a vu, prêter ou emprunter des contenus, regarder la télévision ou écouter la radio à plusieurs, etc.) : c'est ce phénomène que l'on appelle parfois la 'prescription culturelle'. Il est intéressant de constater que l'élargissement de l'offre liée à la révolution numérique peut inciter certaines personnes à s'en remettre à leurs proches pour les guider dans leurs choix. En France, une étude récente du Centre national de la cinématographie a ainsi montré que, dans 60 % des cas, c'est la recommandation d'un proche plutôt que la publicité ou la lecture des critiques qui incite les gens à aller voir tel ou tel film (Le Diberder, 2008).

En même temps, comme les prescripteurs traditionnels – école, famille, commerçants de quartier – sont de plus en plus dépassés par le nombre croissant des chaînes de télévision et la gamme apparemment infinie des programmes disponibles, un large fossé intergénérationnel se creuse à mesure que de nouveaux modes de consommation de contenus numériques se développent en relation avec de nouvelles formes de réseaux sociaux (comme les services en ligne du type Facebook ou Messenger). La surabondance des choix a ainsi tendance à fragmenter les audiences, ce qui constitue un facteur de repli et d'enfermement social. Les publics sont de plus en plus constitués de 'fans' ou de 'sectes' qui ont peu de

contacts entre eux et ont tendance à rejeter les autres modes de pensées (Sunstein, 2001). Le danger d'un tel phénomène, c'est qu'il en résulte une 'fausse diversité' masquant en réalité le fait que les gens ne souhaitent communiquer qu'avec ceux qui partagent les mêmes références culturelles.

La télévision par satellite permet de satisfaire simultanément les consommateurs qui s'intéressent aux voyages, à l'histoire, à la musique classique, aux courses de chevaux, au cinéma, à l'art de vivre au féminin ou aux émissions pour enfants, et offre la possibilité de regarder les chaînes étrangères en version originale. Mais si par exemple les chaînes 'féminines' n'attirent qu'un public de femmes, si les passionnés d'histoire boudent les émissions de géographie, si les télévisions étrangères sont regardées exclusivement par des immigrés entretenant leur attachement à la culture qu'ils ont laissée derrière eux, évitant de ce fait les émissions de leur pays d'adoption, alors il est évident que l'interculturalité et le dialogue risquent de se trouver compromis. Dans certains cas, l'effet 'longue traîne' peut être cause d'une 'tribalisation' de la consommation culturelle très dommageable, dans la mesure où il va à l'encontre de toutes les tentatives de promouvoir le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle, sans compter qu'il peut aussi contribuer au renforcement des stéréotypes que l'on a sur les autres. Il s'agit moins en l'occurrence d'une véritable diversité que de la juxtaposition de singularités parallèles.

L'émergence de nouvelles pratiques de vision et d'écoute liées au progrès technologique a donc d'importantes implications pour la diversité culturelle. À cet égard, il faut bien voir que la révolution numérique n'a pas du tout le même impact selon les régions et les catégories de revenus. Au Nord et au Sud, les conséquences en termes de diversité culturelle risquent d'être bien différentes, en fonction du rapport au numérique des populations concernées, des conditions d'accès à l'Internet et de l'importance du piratage (Le Diberder, 2008).

Pour les habitants de l'hémisphère Nord qui sont 'connectés' à l'Internet, les médias numériques élargissent l'offre existante en répondant d'une manière à la fois plus large et plus variée aux goûts de chacun. Par contre, pour tous ceux qui n'ont que peu ou pas d'accès à l'Internet, les campagnes publicitaires qui accompagnent la sortie des superproductions cinématographiques ont probablement un effet négatif en termes de consommation culturelle. Dans les pays de l'hémisphère Sud, la connexion Internet permet surtout d'accéder à l'offre la plus immédiatement disponible, c'est-à-dire aux contenus médiatiques en provenance des pays développés, au détriment de la production locale. Enfin, pour tous les habitants de l'hémisphère Sud qui ne sont pas 'connectés' à l'Internet, la difficulté d'accès au numérique constitue un motif de frustration permanente qui ne peut qu'encourager le piratage. L'impact du numérique sur la production locale est par contre plus difficile à cerner. Face à une concurrence accrue, les produits locaux n'en arrivent pas moins peu à peu à se créer des débouchés en empruntant des circuits tant locaux qu'internationaux, à l'exemple de la production audiovisuelle du Nigéria.

Journaux en vente, Royaume-Uni

Comme nous le verrons, il faut, pour combattre les effets indésirables de cette nouvelle économie de la prescription culturelle, multiplier les efforts d'initiation aux médias ; il faut s'efforcer notamment de donner au public les outils et la distance critique indispensables pour tirer le meilleur parti possible des moteurs de recherche. C'est précisément l'un des objectifs du Réseau Le pouvoir de la paix de l'UNESCO (voir encadré 5.2).

Encadré 5.2 Le Réseau 'Le Pouvoir de la paix'

Les moyens de communication de masse sont devenus un instrument essentiel pour l'éducation du grand public à l'histoire et au monde ; d'où la nécessité de proposer des projets de films documentaires visant à améliorer la compréhension entre les cultures (…) qui témoignent à la fois d'une érudition impeccable et d'un sens aigu de l'actualité et de l'efficacité visuelle' (ONU, Alliance des civilisations, 2007). Un certain nombre de projets s'efforcent actuellement de réaliser ces objectifs, à commencer par les productions de la Unity Productions Foundation (UPF), comme *Mahomet : l'héritage du Prophète* (et le site complémentaire *Projet Islam* sur l'Internet), ou le documentaire consacré à la période de la souveraineté arabe sur la péninsule ibérique. Entre autres films financés par des initiatives publiques-privées à l'intention d'un public international, on retiendra également *Un prince parmi les esclaves*, qui évoque le sort des Afro-Américains, ou encore les séries de la BBC *History of Africa, Connexions* et *The Day the Universe Changed*.

Dans le même ordre d'idées, le Réseau de l'UNESCO 'Le Pouvoir de la paix' est une plate-forme interactive qui encourage le recours à des mécanismes innovants pour promouvoir la paix par le biais des médias et des TIC. Le Réseau promeut la collaboration mondiale dans l'utilisation des outils d'information et de communication aux fins de la libre expression culturelle, de la compréhension mutuelle, de la réduction des conflits et de modes d'existence durables. Il s'efforce de placer les jeunes au premier plan de cette action en tirant bénéfice de leur énergie et de leurs approches souvent très originales face aux défis qui se présentent à nous. Ses objectifs sont les suivants :

- Mener le débat en cours sur la façon de promouvoir efficacement la compréhension mutuelle en tirant profit des technologies Web 2.0 ainsi que de la télévision, des journaux et périodiques, et sur les moyens de placer les jeunes aux avant-postes de l'action ; renforcer l'autonomie de la société civile et faire du pouvoir de la paix un agent du changement.
- Créer une communauté en ligne pour partager des idées et du contenu, y compris des blogs, des matériels audiovisuels et écrits éducatifs et informatifs pouvant appuyer la mission du Réseau.
- Créer un réseau solide et rassembler les acteurs du Réseau (y compris les ONG, les organisations de la jeunesse, les spécialistes des médias et des TIC, les organismes gouvernementaux et internationaux, le secteur privé, les institutions religieuses et culturelles, les universités et autres établissements d'enseignement) en vue de répondre aux nouveaux défis sociaux et économiques des collectivités du monde entier.
- Contribuer au développement durable par le biais du partage des savoirs et en recherchant des moyens pratiques d'utiliser les technologies à notre disposition pour encourager la libre expression, mieux nous connaître et, en fin de compte, améliorer la condition humaine.
- Soutenir la mise en place d'une coalition mondiale d'universités et autres établissements d'enseignement chargée de concevoir un programme de collaboration qui intègre les médias dans les études sur la paix et les conflits destinées au grand public et aux étudiants du monde entier.
- Faciliter le travail en réseau des acteurs des médias et de la consolidation de la paix et identifier les partenariats possibles entre ceux qui œuvrent sur le terrain (ONG et autres organisations de la société civile) et les sociétés de TIC et de médias, les experts et les formateurs, les participants à la conception de contenus, les éducateurs, les chercheurs, les services de conseil aux entreprises et les gestionnaires.

De manière générale, les activités du Réseau 'Le Pouvoir de la paix' consistent à faire office de structure interdisciplinaire pour le dialogue entre les civilisations et de centre d'échange d'informations pour le contenu audiovisuel dans le contexte de la promotion de la paix, en fournissant une assistance aux établissements d'enseignement par le biais de l'élaboration de programmes didactiques, de la formation et d'études sur la paix et les conflits et à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie auprès des professionnels des médias, en particulier dans le domaine de la couverture des conflits.

Source : UNESCO, 2009.

Stéréotypes et représentations de la diversité culturelle

Il est incontestable que les médias influencent de manière considérable nos perceptions, attitudes et opinions concernant 'les autres'. En tant que principaux vecteurs de la mondialisation, capables de pénétrer dans les endroits les plus reculés de la planète, les médias (radiotélévision, messagerie instantanée, journaux et périodiques, publicité, Internet) nous inondent de représentations des autres peuples et de leur manière de vivre, de se nourrir, de se vêtir, de penser et de ressentir les choses (Appadurai, 1990).

L'influence des médias sur nos attitudes et sur nos habitudes de consommation et de production, mais aussi au niveau des expressions culturelles et de la diversité culturelle, n'est que trop réelle. Jouant sur nos réflexes d'identification individuelle et collective, les médias contribuent à la formation de 'communautés imaginées' (Anderson, 1991). Appadurai (1990) propose le néologisme 'médiascapes' pour désigner les 'paysages médiatiques imaginaires' qui jouent un rôle déterminant dans notre conception de l'existence. Ces paysages médiatiques exercent parfois une telle influence sur les esprits qu'ils peuvent devenir des sources insidieuses de conflits, de tensions sociales et même de violence.

On s'est beaucoup interrogé sur la question de savoir dans quelle mesure les médias déterminent nos attitudes individuelles et collectives face aux autres et à la diversité

culturelle (Fürsich, 2008). Si certains observateurs estiment que les médias exercent une influence directe et immédiate sur un public passif et manipulable (théorie de 'la balle magique'), d'autres ont pu affirmer que les médias n'exerçaient aucune influence marquée sur les comportements et les attitudes (c'est la 'règle des effets limités' très en vogue auprès des analystes américains de la communication de masse entre les années 1940 et 1970). Selon cette théorie, les médias n'exerceraient qu'une influence indirecte, leur effet direct étant atténué par de multiples facteurs comme la démographie, les mécanismes cognitifs, les prédispositions psychologiques du sujet et ses interactions avec autrui, etc. Les théoriciens de 'la spirale du silence' pensent au contraire que les médias contribuent puissamment à créer au sein du grand public un fort courant d'opinion qui peut occulter les réactions spontanées de la population vis-à-vis de tel ou tel problème, tout en dissuadant ceux qui sont d'un avis contraire de s'exprimer. Enfin, d'autres observateurs, tenants de la 'théorie de la cultivation' (Gerbner *et al.*, 1986) estiment qu'on aurait tort de prétendre mesurer l'influence de la télévision en se focalisant sur ses effets spectaculaires à court terme. En revanche, ils estiment que l'exposition prolongée à la télévision pourrait inciter les plus boulimiques des téléspectateurs à confondre la réalité sociale de la vraie vie avec la réalité reconstruite du petit écran (et donc à percevoir dans certains cas le monde extérieur comme un endroit extrêmement violent et dangereux).

Même si plus personne ne pense que les individus sont des consommateurs totalement passifs de contenus médiatiques, aussi bien les recherches des éducateurs et psychologues que les résultats des sondages d'opinion confirment à quel point les médias contribuent à conforter les gens dans leurs valeurs, leurs attitudes, leurs opinions, leurs croyances et leurs sentiments, et donc dans leurs réactions individuelles lorsqu'ils sont confrontés à la différence, qu'elle soit d'ordre ethnique ou culturel. Il est évident que la réalité reconstruite par les médias contribue à définir les normes et les schémas de communication et de comportement de chacun d'entre nous vis-à-vis des individus, des groupes et des institutions, autrement dit, ce qui constitue effectivement la réalité sociale du monde contemporain. Benjamin Barber (1996) va jusqu'à affirmer 'qu'il serait temps de reconnaître que les véritables éducateurs de nos enfants ne sont plus les instituteurs et professeurs d'université, mais bien les cinéastes, les publicitaires et les vedettes de la pop culture. Sans parler des présentateurs de la télévision, Walt Disney et Steven Spielberg ont bien plus de poids que les professeurs de Stanford ou les chercheurs du MIT'. Ces représentations de 'pratiques interprétatives qui déterminent la production de significations partagées' sont des éléments constitutifs de notre culture et de ce que nous savons et pensons de nous-mêmes et du monde qui nous entoure (Hall, 1997). En d'autres termes, les représentations médiatiques officialisent une vision formatée du monde qui influence notre perception de la réalité.

Parce qu'ils véhiculent une gamme limitée de représentations, il est évident que les médias contribuent à créer des stéréotypes en fabriquant ce que l'on appelle souvent une 'image de l'autre', à savoir en accentuant tout ce qui me distingue des individus, groupes et communautés extérieurs à moi, enfermés dans la catégorie des 'autres'. Effectivement, dans la mesure où ils s'adressent le plus souvent à une audience nationale, les médias d'un pays donné (qu'il s'agisse du secteur privé ou du service public) peuvent être tentés de dépeindre les étrangers et les membres des minorités (ethniques, linguistiques, raciales, religieuses ou autres) de façon essentialiste ou stéréotypée, avec un effet caricatural et déshumanisant. La fabrication d'une 'image de l'autre' peut également être favorisée par le contexte ou par certaines situations, notamment lorsqu'il est question des relations internationales, des cultures étrangères ou de situations de conflit. Dans un environnement de plus en plus saturé par la communication visuelle, les images n'ont que trop tendance à perpétuer, confirmer et recréer des représentations contestables de 'l'autre' et cela indéfiniment. Depuis plus de vingt-cinq ans les spécialistes s'interrogent sur le rôle que jouent les médias dans la reproduction des stéréotypes négatifs (voir par exemple Dines et Humez, 2003 ; Castañeda et Campbell, 2006).

La même tendance s'observe dans la façon dont les médias, en particulier la télévision, détachent parfois certains phénomènes culturels de leur contexte pour les transposer dans un autre environnement où ils deviennent des agents du changement culturel. On assiste ainsi dans certains cas à un phénomène d''occidentalisation inconsciente' (Shayegan, 2008), qui incite les gens à acheter les produits ou à porter les vêtements qu'ils ont vus à la télévision ou au cinéma. Comme exemple de ce type de rencontres culturelles par l'entremise des médias, on peut citer l'impact de certaines séries télévisées sud-américaines (les *telenovelas*) dans le

On s'est beaucoup interrogé sur la question de savoir dans quelle mesure les médias déterminent nos attitudes individuelles et collectives face aux autres et à la diversité culturelle

monde arabe, où leur popularité a eu des conséquences inattendues. Ainsi au Maroc, où le nombre de petites musulmanes portant un prénom à forte connotation chrétienne ('Guadalupe') a fortement augmenté, parce que c'était celui de l'héroïne du feuilleton favori de leur mère, au point que les responsables de l'état civil et les autorités religieuses se sont émus de la situation (*Tel Quel*, 2008).

Dans les sociétés occidentales en particulier, comme le prouvent abondamment les enquêtes d'opinion, le répertoire des représentations de la diversité culturelle proposé par les médias contemporains renvoie souvent à des constructions historiques basées sur la mémoire nationale et collective, et sur des clichés raciaux hérités de l'époque coloniale. Trois raisons principales expliquent la persistance de ces représentations : (1) l'omniprésence, l'effet de saturation et le caractère répétitif des moyens de communication de masse contribuent apparemment à perpétuer ces représentations ; (2) les médias privés à vocation commerciale ne sont guère enclins à proposer des représentations plus complexes pour tenter de corriger celles qui font problème ; (3) les médias apparaissent généralement trop proches des élites en place pour trouver un intérêt à changer le statu quo. Récemment, la question s'est posée de savoir si l'avènement du numérique et de l'Internet ne risquait pas d'affaiblir les systèmes traditionnels de représentation en ouvrant des perspectives nouvelles. On peut effectivement espérer que la fragmentation accrue de l'audience du fait de la diversification de l'offre médiatique dans pratiquement tous les pays du monde finira par atténuer l'impact de ces représentations négatives. Mais étant donné que chaque représentation renvoie à l'image reproduite avec insistance par tous les vecteurs et supports médiatiques (au lieu de proposer une image médiatique individualisée), les vieux clichés ont bien des chances de se perpétuer, tous genres et supports médiatiques confondus (Fürsich, 2007).

Une jeune fille raconte à un journaliste allemand ses conditions de vie dans une usine de confection au Bangladesh

Depuis l'invention du cinéma voici plus d'un siècle, les médias ont accumulé une masse de représentations visuelles qui sont constamment recyclées au gré des genres et supports médiatiques (par exemple, la psychologie rudimentaire des personnages des feuilletons télévisés) en raison notamment des habitudes de production (conformisme des scénarios) et des impératifs économiques (comme la nécessité de séduire l'audience consensuelle la plus large possible ; Entman et Rojecki, 2000, cités par Fürsich, 2007). D'ailleurs, même les productions et contenus médiatiques qui ont pour but avoué d'aller contre les idées reçues en prenant le contre-pied des représentations négatives, c'est-à-dire en proposant une image inversée des mêmes rôles et des mêmes personnages, n'ont souvent qu'une efficacité limitée, car elles relèvent de la même problématique et sont d'ailleurs souvent juxtaposées avec ces dernières dans les mêmes programmes (Gray, 1995). D'une manière générale, la télévision a une tendance inhérente à figer l'image ; sa logique traditionnelle de production et de montage, tout comme sa structure narrative, imposent une certaine fermeture. En même temps, le postmodernisme a ouvert la voie à des modes de représentation moins rigides, même s'ils sont parfois ambigus (comme les vidéoclips), et il est indéniable que l'impact de l'Internet est en train de modifier de façon très intéressante nos habitudes et notre capacité d'interaction et de dialogue.

L'information télévisée est un important facteur d'intégration nationale, et elle a souvent conduit à labelliser comme 'autre' quiconque apparaissant comme extérieur aux frontières nationales, voire à masquer l'existence d'aspirations régionales, locales et minoritaires.

Les émissions dites 'de voyage et de découverte' illustrent également les ambiguïtés et les paradoxes inhérents aux images médiatisées de la diversité culturelle : ce type de reportages, inspiré essentiellement par la quête de l'insolite (qui constitue aux yeux de certains la principale raison d'être du tourisme) se réduit souvent à un cycle sans fin de fabrication, de célébration et de mise en scène sous forme exotique de la différence (Robinson, 2007). Focalisés sur la personne du voyageur et privilégiant l'expérience individuelle, les récits de voyage escamotent trop souvent les aspects plus généraux et les problèmes politiques, économiques et sociaux des pays traversés et de leurs habitants. Le résultat est qu'on se contente de réduire les communautés locales et les individus à une série de 'types' essentialistes, anonymes et sans voix, au lieu de s'efforcer d'aller voir 'la multiplicité que recouvre chaque culture' en s'attachant à décrire et à célébrer les aspects multiples et très concrets du lieu visité.

Dans notre culture saturée par les médias, le simple fait de détourner les projecteurs de tel ou tel segment de la population est une forme de condamnation au silence – les spécialistes de la culture parlent à ce propos d'une 'annihilation symbolique' – qui se trouve insidieusement prolongée par les inégalités de traitement que l'on peut constater aujourd'hui dans les flux d'information qui dessinent notre paysage médiatique. Très significatif à cet égard est le phénomène de 'localisation mondiale' ou 'mondialocalisation' (*glocalisation*) – qui correspond à la politique commerciale des industries mondiales des médias, soucieuses d'adapter leurs produits culturels au goût des marchés locaux. Comme l'a montré Koichi Iwabuchi (2002 ; 2005), le paradoxe de la mondialocalisation tient au fait que :

> *Tout en multipliant les ententes et les partenariats à l'échelle planétaire, les multinationales des médias s'efforcent de maximiser leurs profits en adaptant cette politique à tout contexte et en encourageant une certaine diversité culturelle sur chaque marché. C'est ainsi que le monde devient simultanément toujours plus diversifié dans l'uniformisation et plus uniforme dans la diversification. (…) Concrètement, il est devenu presque impossible de concevoir la créativité culturelle locale hors du contexte de la mondialisation, mais on ne peut pas non plus espérer en optimiser les gains à moins de 'respecter' la spécificité locale.*

L'illustration la plus évidente de ce paradoxe est l'utilisation de genres et de formats télévisuels standardisés susceptibles d'être adaptés aux différents contextes culturels. C'est le cas notamment des jeux télévisés et des émissions de téléréalité qui ont cessé d'être une spécialité occidentale (*Qui veut gagner des millions ?*, *Le Maillon faible*, etc.) mais viennent aussi du Japon, par exemple, où des jeux télévisés comme le *Shobai Show* et des émissions de téléréalité comme *Shiawase Kazoku Keikaku* (*Plan d'une famille heureuse*) connaissent un grand succès dans toute l'Asie de l'Est et même au-delà. Autrement dit, on joue la carte de la diversité afin de gagner de nouveaux publics en récupérant les particularismes locaux pour mieux convaincre. Ce qui explique l'énorme succès du grand *Concours de beauté* organisé en 2005 par la chaîne de télévision chinoise Hunan Satellite, ce n'est pas tant que les organisateurs ont su adapter le concept planétaire de la Pop Idol aux habitudes du public chinois (Silverstone, 2007 ; Hewitt, 2007), mais plutôt qu'ils ont reproduit par la même occasion ce que Zygmunt Bauman (2005) appelle 'les *a priori* explicites et tacites concernant la marche du monde et l'idée du bonheur et de la réussite' caractéristiques du 'syndrome consumériste' : culte de la célébrité, recherche de la popularité à tout prix, conception individualiste de la réussite fondée sur l'élimination des concurrents, réduction de l'expression d'opinions à des sondages auprès du public.

On ne compte plus les tentatives visant à combattre les stéréotypes, les distorsions d'images et les fausses perceptions. Ces tentatives se situent à différents niveaux, selon qu'elles concernent l'univers de l'information, des jeux ou de la fiction. D'une manière générale, l'une des approches les plus efficaces consiste à présenter les communautés victimes de stéréotypes sous un éclairage positif, en valorisant les spécificités culturelles qui font leur originalité. De telles représentations, sous forme de documentaires et d'émissions historiques ou géographiques, peuvent rendre leur dignité à des communautés qui se sentiraient autrement peu appréciées. Différentes stratégies ont été élaborées pour tenter d'éliminer les stéréotypes, les distorsions d'images et les fausses perceptions qui sont véhiculées et confortées par la communication et les produits culturels, et qui, en fin de compte, entravent notre compréhension des peuples et des cultures et donc notre capacité de dialogue :

Différentes stratégies ont été élaborées pour tenter d'éliminer les stéréotypes, les distorsions d'images et les fausses perceptions qui sont véhiculées et confortées par la communication et les produits culturels

Femme Samburu à côté de Maralal, Kenya

- Une pratique assez répandue pour combattre les préjugés consiste à en prendre le contre-pied (*contre-stéréotype*), c'est-à-dire à s'intéresser à une minorité stéréotypée et à concevoir des contenus médiatiques qui la montrent sous un éclairage favorable. Pour certains spécialistes des médias, le *Cosby Show*, comédie de situation américaine qui a connu un succès international, illustre parfaitement cette stratégie, alors que d'autres y voient plutôt la preuve que les représentants des minorités de couleur en sont réduits à 'faire comme les Blancs' pour se faire accepter. Le problème avec ce type de stratégies, c'est qu'à force de se référer aux représentations négatives antérieures, elles risquent de sombrer dans le didactisme ou de sonner faux.

- Une autre stratégie de contestation du 'régime dominant de représentation' consiste à pratiquer ce qu'on appelle le *transcodage*, une activité participative qui permet au public 'de s'emparer des idées reçues pour leur donner un sens différent' (Hall, 1997). On voit mal toutefois comment cette stratégie peut trouver sa place dans le paysage médiatique, dans la mesure où elle suppose que les représentations soient suffisamment transparentes pour être identifiables. Toutefois, 'un moyen très efficace de transcodage consiste à inventer des intrigues qui font exploser les représentations convenues et les idées toutes faites en faisant appel à l'humour et à l'exagération pour présenter le point de vue dominant dans une nouvelle perspective (par exemple en affectant de considérer 'les Blancs' comme un groupe ethnique parmi d'autres au lieu de les représenter comme les parangons de la normalité)' (Fürsich, 2008).

- Une autre approche consiste à mettre en évidence les mécanismes (le plus souvent cachés) de fabrication des stéréotypes négatifs pour en dénoncer le caractère figé et arbitraire et donner ainsi à d'autres voix la possibilité de s'exprimer. Cette approche s'inscrit dans le cadre des stratégies visant à promouvoir *la maîtrise de l'information*.

Quelle que soit la méthode employée, il est essentiel que les praticiens des médias ne s'abritent pas derrière une apparence d'objectivité mais qu'ils assument résolument leur rôle d''intermédiaire' afin de faciliter le dialogue interculturel (voir encadré 5.3). En affirmant leur propre position pour remettre en question à partir de là les modes de représentation traditionnels, ils peuvent aider leur audience à développer sa capacité d'ouverture. Finalement, les professionnels des médias pourraient contribuer à enrichir la réflexion sur les situations 'intermédiaires' dans les zones de contact et de conflit (Pratt, 1992).

5.3 Les politiques en faveur de la diversité culturelle

Diverses initiatives s'imposent si l'on veut que la mondialisation de l'accès aux médias et la programmation transfrontière contribuent vraiment au pluralisme et à la libre circulation des idées au service de la diversité culturelle.

À cette fin, il apparaît indispensable, pour lutter contre les stéréotypes, l'isolement et la fragmentation de l'audience, d'inciter l'ensemble des consommateurs et usagers à adopter un regard plus critique vis-à-vis des médias et aussi de leur apprendre à appréhender les autres cultures de l'intérieur (Benson, 2005), ce qui est précisément l'objectif de *l'initiation aux médias et à la maîtrise de l'information*. Autrement dit, la diversité culturelle n'est pas une dimension supplémentaire mais bien une composante essentielle de médias de qualité. Mais alors que les médias jouent manifestement un rôle essentiel dans le renforcement (ou la diminution) de la pluralité des points de vue, la tendance serait plutôt à aborder les problèmes des différentes composantes de l'univers médiatique – divertissement, culture, information – séparément et en tout cas indépendamment des débats de fond sur la question de la promotion de la diversité culturelle. Sans minimiser l'utilité de politiques dans le domaine des médias 'traditionnels' (comme la radio et la télévision), les progrès des technologies numériques exigent des mécanismes plus efficaces de régulation et de soutien au secteur, qui tiennent strictement compte de la dynamique et de l'ampleur de la création contemporaine, ainsi que de la diffusion des contenus, au service de la promotion de la diversité culturelle.

Encadré 5.3 ***La Petite Mosquée dans la prairie***

La très populaire série télévisée canadienne *La Petite Mosquée dans la prairie* constitue une tentative tout à fait originale de promotion médiatique de la diversité culturelle. Lancée en janvier 2007 par la Canadian Broadcasting Corporation (CBC), cette série s'attaque avec humour et sans aucun complexe aux stéréotypes et préjugés les plus courants concernant les musulmans. En produisant la série, Zarqa Nawaz, une Canadienne musulmane originaire du Pakistan, a voulu prendre le contre-pied des images de l'islam et des musulmans véhiculées par les médias occidentaux.

La Petite Mosquée est donc la saga d'une petite communauté musulmane implantée dans une bourgade imaginaire au cœur de l'espace rural canadien. Les auteurs décrivent de façon humoristique les problèmes de coexistence au sein d'un environnement divers, à partir de l'expérience quotidienne de musulmans confrontés à leurs coreligionnaires et aux non-musulmans. Il s'agit de sensibiliser les téléspectateurs aux problèmes de la diversité pour les inciter à remettre en question leurs *a priori* concernant les musulmans et à réfléchir à la coexistence entre les générations, les communautés et les cultures. Le succès populaire et la vogue internationale de cette série sont la preuve que des émissions grand public peuvent être à la fois critiques, stimulantes et divertissantes tout en s'efforçant de promouvoir la diversité culturelle. Au Canada, le premier épisode avait attiré 2,1 millions de téléspectateurs. Par la suite, la série a fidélisé une audience hebdomadaire de 1,2 million de téléspectateurs dès sa première saison. *La Petite Mosquée* vient d'aborder sa troisième saison. Elle va être traduite en français et entame une carrière internationale qui s'annonce déjà prometteuse. La série a déjà fait son apparition sur les écrans de télévision de France, de Suisse et de certains pays d'Afrique francophone. La Turquie, la Finlande et les Émirats Arabes Unis ont récemment signé des accords de distribution en vue de la programmer. La télévision israélienne diffuse depuis octobre 2007 une version anglaise sous-titrée en hébreu. La série est également visible en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

En dépit de sa popularité internationale, le feuilleton suscite aussi quelques critiques concernant l'image qu'il prétend donner des musulmans. Ainsi, le Congrès musulman canadien s'est demandé si *La Petite Mosquée* était vraiment représentative de la diversité de la communauté musulmane canadienne, dans la mesure où elle ne comporte aucun personnage de musulman non pratiquant (Fatah et Hassan, 2007). La série n'en a pas moins suscité un intérêt sans précédent en un temps où les relations (réelles ou imaginaires) entre musulmans et non-musulmans reposent sur un équilibre fragile.

Entre autres distinctions, *La Petite Mosquée* a reçu en 2007 le prix de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision, récompensant la qualité d'un programme de télévision grand public qui a su refléter la diversité ethnique et culturelle du Canada. La même année, la série a été récompensée au festival international RomaFictionFest. Mais surtout, *La Petite Mosquée* a reçu, toujours en 2007, le prestigieux Common Ground Award décerné par l'association américaine de défense des droits de l'homme Search for Common Ground pour saluer la volonté des réalisateurs de promouvoir la coopération comme solution préférable à l'affrontement. Les auteurs de la série ont ainsi rejoint sur la liste des lauréats des personnalités comme l'ancien président américain Jimmy Carter, l'archevêque Desmond Tutu, prix Nobel pour la paix, et l'ancien champion du monde de boxe Mohammed Ali.

Finalement, *La Petite Mosquée dans la prairie* a-t-elle su remettre en question 'les représentations orientalistes' des musulmans (Taylor, Davis et Zine, 2007) en proposant un plaidoyer convaincant en faveur de la diversité, ou n'a-t-elle fait au contraire que reproduire de vieux clichés, comme le lui ont reproché certains critiques ? En tout cas, ce n'était pas une mince entreprise que d'aborder ainsi le problème de la diversité culturelle dans une émission destinée au grand public. Compte tenu des réactions positives qu'elle a suscitées dans le monde entier, *La Petite Mosquée* va peut-être donner des idées à tous ceux qui souhaitent mettre le pouvoir des médias au service du changement et de la diversité culturelle. De toute façon, comme le dit Zarqa Nawaz, productrice comblée de la série, 'les gens en parlent et le dialogue ne peut qu'y gagner' (Taylor, Davis et Zine, 2007).

Source : Raboy, 2007.

L'initiation aux médias et à la maîtrise de l'information

Tel est précisément l'objectif de l'initiation aux médias et à la maîtrise de l'information, qui doit non seulement faire partie intégrante de l'éducation non formelle mais être reconnue comme un instrument de renforcement de l'autonomie et des capacités en matière de production de contenus locaux. Dans la pratique, cette éducation peut prendre plusieurs formes, et consister à :

- *Replacer autant que possible l'information dans son contexte*. En raison de la tendance des médias à se concentrer sur un sujet précis, il n'est pas toujours facile d'aller au-delà des cas particuliers pour évoquer l'environnement qui les explique et les conditionne (par exemple, quand il s'agit d'un immigré, il faudrait aussi parler des inégalités planétaires qui sont la première cause des migrations). Grâce à la fonction hypertexte des médias numériques, les usagers concernés ont désormais accès à un nombre croissant de documents imprimés ou audiovisuels comme matériel de référence ou pour approfondir leur réflexion.

- *Prendre un recul critique*. Certains anthropologues spécialisés recommandent aux journalistes d'adopter une démarche narrative qui rompe avec les attentes du public, en introduisant par exemple dans le cours du récit des commentaires qui en démontent les ficelles narratives ou mettent en évidence les intérêts qui se

L'initiation aux médias permet de développer le sens critique et de multiplier les points de vue, contribuant par là même à préserver les cultures vulnérables de ce que certains spécialistes appellent la 'colonisation des esprits'

dissimulent derrière les images montrées ou le message qu'elles véhiculent.

- *Déconstruire les représentations.* Il est possible de montrer le caractère artificiel de certaines représentations médiatiques et d'en atténuer l'impact par la juxtaposition d'expériences différentes. Par exemple, un récit de voyage pourra jouer sur le contraste entre les images convenues, figées et essentialistes d'une culture et la situation fluide et hybride de cette culture dans la réalité contemporaine (Clifford, 1988).

- *Proposer une interprétation 'ouverte'*. Pour montrer qu'il n'existe pas de perception journalistique 'objective' de la réalité, certains intermédiaires et producteurs de contenus laissent au public le soin de découvrir par lui-même la signification de ce qui vient de lui être présenté. Bien entendu, cette démarche ne saurait contrarier ou annuler la fonction 'explicative' des médias en quête de nouvelles formes d'expression culturelle (Rony, 1996).

L'initiation aux médias permet de développer le sens critique et de multiplier les points de vue, contribuant par là même à préserver les cultures vulnérables de ce que certains spécialistes appellent la 'colonisation des esprits', qui incite par exemple les communautés ou cultures de la 'périphérie' à adopter sans le moindre recul les habitudes de consommation et le mode de vie du 'centre' (Alexander 2007). Cela signifie que l'initiation aux médias ne doit pas se contenter de décrypter le contenu des messages médiatiques mais essayer de comprendre également les mécanismes de production et de réception de ces messages. En ce sens, l'initiation aux médias doit devenir la pierre angulaire de la formation journalistique et de l'apprentissage des techniques de production. Les études culturelles, dans une perspective interdisciplinaire, sont également un aspect important de ces efforts d'initiation aux médias visant à permettre à un public impliqué de décoder sans aide extérieure toute représentation qui pose problème (McLaren, Hammer, Sholle et Reilley, 1995).

L'initiation aux médias a aussi d'importantes répercussions en termes d'accès. Les recherches sur la fracture numérique ont mis en évidence les inégalités qui persistent entre les pays et au sein de chaque pays en matière de distribution et d'utilisation des médias numériques. Quand on sait que seule une petite minorité (moins de 20 %) de la population mondiale utilise actuellement les médias en ligne, il est évident que les problèmes d'accès n'ont rien perdu de leur actualité. De ce point de vue, la vulgarisation des technologies mobiles, s'ajoutant à l'engouement récent et spectaculaire des habitants des pays en développement pour le téléphone portable, laisse entrevoir de grandes possibilités. À la fin de 2006, d'après l'Association GSM et l'UIT, on évaluait à 2,7 milliards le nombre de personnes ayant accès à un téléphone portable, et le maillage des réseaux GSM de téléphonie mobile couvrait 80 % de la population mondiale. Ces chiffres donnent une idée des possibilités qu'offrent les plates-formes mobiles pour apporter de nouvelles solutions en matière de services, concurremment avec d'autres options, elles aussi de plus en plus accessibles, comme les ordinateurs portables bon marché.

Avec le développement des réseaux, le travail d'initiation aux médias est passé progressivement du stade des initiatives individuelles à celui de mouvements issus de la base qui utilisent la critique des médias pour tenter d'infléchir les politiques dans ce domaine. Sur le modèle du mouvement collectif des années 1970 en faveur de la presse alternative et des radios libres, on voit se multiplier un peu partout depuis une quinzaine d'années des associations militantes qui ont entrepris de décloisonner l'environnement médiatique en créant des réseaux alternatifs, notamment sur l'Internet. Un mouvement pionnier à cet égard est le Cultural Environmental Movement (CEM) fondé par George Gerbner en 1990. Plus récemment sont apparus des groupes comme l'organisation Voices 21 et le Mouvement pour les droits à la communication dans la société de l'information (CRIS). Certains de ces groupes font campagne par courriels pour interpeller les responsables politiques et les producteurs des médias sur des points qui les préoccupent ; d'autres préfèrent concentrer leurs efforts sur l'initiation aux médias, la sensibilisation du public et l'élaboration de propositions en matière de politique culturelle.

Les nouvelles technologies remettent en question les approches traditionnelles de l'initiation aux médias dans la mesure où les médias eux-mêmes pratiquent de plus en plus une politique d'ouverture, autorisant les usagers à devenir des participants actifs et des créateurs dans un monde numérique. Cette évolution est à l'origine d'une conception résolument novatrice de l'initiation aux

Jeunes garçons lisant des livres en Afghanistan

Classe bilingue à l'école primaire Footscray à Melbourne, Australie

Encadré 5.4 Mise en œuvre des programmes d'initiation aux médias

Les programmes d'initiation aux médias ne doivent pas s'adresser seulement aux enfants mais à l'ensemble de la communauté, en commençant par les professionnels des médias et les étudiants qui ont choisi cette filière. Les mesures préconisées pour la mise en œuvre progressive des programmes d'initiation aux médias sont les suivantes :

a. À l'intention des parents et de leurs enfants d'âge scolaire :

- Identifier les audiences cibles.
- Organiser des activités d'initiation aux médias telles que des 'semaines des médias' dans les différentes régions et dans les écoles, sous la forme de conférences, de groupes de discussion, d'ateliers et d'expositions interactives à l'échelle du pays.
- Élaborer des boîtes à outils pour l'initiation aux médias à l'intention des parents et des enfants.
- Organiser une conférence sur l'initiation aux médias regroupant parents, enfants, représentants professionnels des médias, universitaires et autres personnes concernées.
- Procéder à l'évaluation des différentes phases du projet.

b. À l'intention des étudiants et des jeunes professionnels des médias :

- Concevoir des programmes d'initiation aux médias regroupant des étudiants et des jeunes journalistes se situant des deux côtés de la fameuse 'fracture culturelle', afin qu'ils puissent se familiariser tout à loisir avec le langage, l'environnement culturel et politique, l'histoire et les traditions de 'l'autre'. Malheureusement, ce qui se fait actuellement dans ce domaine reste très superficiel, avec souvent un effet déformant. Du strict point de vue de l'information, l'envoi sur le terrain de journalistes parachutés qui ont besoin d'interprètes est plus néfaste qu'efficace.
- Doter les universités de programmes sérieux et complets de formation des journalistes qui portent non seulement sur les techniques de reportage, mise au point de textes, prise de vues, tenue d'un blog, etc. mais mettent aussi l'accent sur la déontologie, l'éducation de la sensibilité et l'acquisition des capacités linguistiques indispensables.
- Encourager les programmes d'échanges entre étudiants et entre journalistes afin qu'ils puissent se rendre compte des difficultés que rencontrent leurs homologues dans leurs pays respectifs.
- Inciter dans la mesure du possible les journalistes de médias différents à confronter et à mettre en commun leur expérience professionnelle afin d'encourager une féconde confrontation d'idées. Il suffit parfois d'une phrase au détour d'un article, d'une enquête, d'un reportage radio, d'un courriel ou d'une séquence télévisée pour désamorcer les tensions et dissiper les malentendus.
- Créer des réseaux de soutien et de solidarité en temps de crise. Parfois, ce qui peut vous tirer d'embarras, ce n'est pas ce que vous savez, mais les gens que vous connaissez.
- Créer un organe officieux de surveillance chargé de repérer les pratiques journalistiques abusives et de désamorcer les tensions en intervenant dès qu'elles se manifestent et avant que les choses s'enveniment. Privilégier le travail en coopération afin d'instaurer le meilleur climat possible.
- Surtout, donner davantage la parole aux femmes et aux jeunes afin qu'ils participent au dialogue sur les médias et veiller à ce qu'ils jouissent d'une pleine autonomie au lieu de se retrouver discrédités ou marginalisés.

Source : Abu-Fadil, 2008.

médias qui intègre la problématique de la production et de la réception des contenus (Livingstone, 2004). Cela montre bien aussi l'importance de cet effort d'initiation si l'on veut que les médias, d'une façon générale, contribuent non seulement à une meilleure visibilité de la diversité culturelle mais améliorent aussi nos capacités de 'découverte' de l'autre, d'ouverture, d'acceptation mutuelle et de dialogue. Bien entendu, la diversité culturelle ne renvoie pas uniquement à la question de l'origine des contenus culturels ou communicationnels ou à celle du décryptage des messages médiatiques et de leur contenu sous-jacent. Elle concerne également la qualité des débats publics et la multiplicité des voix qui se font entendre sur la place publique. À cet égard, c'est en favorisant l'épanouissement du pluralisme que les médias peuvent apporter une contribution décisive à la diversité culturelle.

L'action des pouvoirs publics

Dans le domaine des industries culturelles, et afin de protéger l'activité des producteurs et distributeurs de contenus traditionnels ou 'analogiques' pour le cinéma, la radiotélévision et l'édition, les gouvernements ont progressivement mis en place une gamme complexe de mécanismes de régulation et de soutien au secteur. Ces dispositifs, qui jouent un rôle essentiel en matière de pratiques médias et de protection du public, s'appuient notamment sur l'autodiscipline, les codes de déontologie, les normes professionnelles et le service public de radiotélévision. Plusieurs organisations régionales, de l'Union européenne à l'Organisation des États américains (OEA) en passant par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), ont souligné le rôle spécifique des médias dans la promotion de la diversité culturelle et la place essentielle d'un environnement

La diversité culturelle concerne également la qualité des débats publics et la multiplicité des voix qui se font entendre sur la place publique. À cet égard, c'est en favorisant l'épanouissement du pluralisme que les médias peuvent apporter une contribution décisive à la diversité culturelle

médiatique libre dans l'édification de sociétés démocratiques. Il convient de ne pas l'oublier à l'heure où les progrès du numérique posent de nouveaux problèmes en termes de des mécanismes de régulation et de soutien au secteur.

Au niveau national, les dix dernières années ont été marquées par une volonté politique accrue de développer les industries culturelles et d'en diversifier les contenus. Dans ce domaine, c'est l'Australie qui a montré l'exemple dès le début des années 1990, bientôt suivie par le Royaume-Uni, la Finlande et de nombreux autres pays de l'OCDE, mais aussi par le Brésil, la Chine, la Colombie, l'Inde et divers autres pays en développement. D'une manière générale, toutes ces initiatives s'inspirent de quelques principes fondamentaux, comme l'impossibilité de promouvoir la diversité si l'on ne dispose pas d'une base industrielle solide et l'importance des industries culturelles en tant que vecteurs de la création contemporaine et de la diversité d'expression. En revanche, il n'existe toujours pas de consensus quant à la formule idéale d'interaction et de répartition des tâches entre les politiques et les industries culturelles. L'expérience montre toutefois que les politiques transsectorielles (associant des initiatives dans les domaines de la culture, des médias, des télécommunications, de l'industrie, du commerce extérieur et de l'emploi) sont particulièrement efficaces, comme l'est aussi la volonté de défendre la spécificité des identités culturelles tout en tenant compte des avantages comparés des différents domaines où elles s'expriment, comme la musique, l'édition ou l'artisanat.

L'accès au débat public par le biais des médias demeure bien souvent très aléatoire (juridiquement comme dans la pratique) et il est encore loin d'être universellement garanti à tous. Des couches entières de la population, telles que les groupes marginalisés et les minorités ethniques, sont souvent absentes du paysage médiatique (où y sont mal représentées) en partie parce qu'elles n'ont pas accès à des postes clés d'édition et de gestion ou aux processus de filtrage, de contrôle et de validation de l'information dans ce secteur. Promouvoir la diversité au sein des salles de rédaction et la représentation paritaire des sexes et des origines culturelles dans le recrutement des personnels des médias sont des mesures indispensables pour diversifier la production des contenus, au même titre que les mécanismes de soutien aux médias communautaires et médias de service public (UNESCO, 2006).

Du fait de la maniabilité des équipements, de l'abaissement des coûts technologiques et de la possibilité de se connecter 24 heures sur 24, les utilisateurs participent de plus en plus activement à la transmission et à la création de l'information et de la connaissance, ce qui est en train de transformer radicalement la nature de la production de l'information (Bowman et Willis, 2003). D'où l'émergence de nouveaux modèles culturels et de nouvelles formes de transmission (à la radiotélévision ou en ligne), la transformation des méthodes de travail et l'assouplissement des stratégies de production médiatique et culturelle. Avec le développement des *contenus générés par les utilisateurs*, on voit se dessiner un nouveau système des attentes culturelles, où l'influence des attitudes sociales et des comportements associés au phénomène de 'convergence des médias' apparaît aussi déterminante que celle, plus traditionnelle, des institutions, des médias et de l'éducation formelle. Les pratiques journalistiques évoluent : la maniabilité des nouveaux équipements vidéo permet désormais de télécharger directement sur des services en ligne (comme YouTube) des fragments de réalité brute qui peuvent trouver un écho spectaculaire et immédiat jusque dans les gros titres de la presse internationale. Les professionnels de l'information du monde entier sont ainsi amenés à adopter de nouvelles stratégies qui privilégient la multiplicité des approches et des points de vue, comme le recours aux blogs thématiques qui permettent d'échanger, de commenter, de discuter et de critiquer des informations, des vidéos ou des images. Des reportages hybrides transfrontières – que ces frontières soient ethniques, culturelles ou nationales – sont testés et encouragés dans le cadre de coproductions, de pool-productions ou de réseaux nationaux, régionaux et internationaux de professionnels des médias, ainsi que des reportages organisés en fonction de groupes d'intérêts catégoriels.

Les implications de ces nouvelles approches ont une portée considérable. Comme on l'a vu, l'Internet offre des possibilités de démocratie communicationnelle et d'implication au niveau local dans toute une gamme d'initiatives culturelles innovantes : développement de la capacité d'affirmation identitaire des diasporas (Chitty et Rattikalchalakorn, 2006) ; structures d'appui pour protéger les cultures des minorités ; constitution de communautés en ligne partageant les mêmes intérêts culturels ou de groupes de pression militant pour la défense de l'environnement, des droits de l'homme, etc. ; enfin, possibilité de court-circuiter les flux dominants

de l'information (Atton, 2002 ; Couldry et Curran, 2004). Bien entendu, ce potentiel varie considérablement en fonction du degré de connectivité et des contextes locaux d'expression des différents groupes culturels, qui peuvent les inciter à privilégier tel média plutôt qu'un autre. Par exemple, une étude approfondie sur la manière dont les habitants de la Trinité-et-Tobago et leurs compatriotes de la diaspora appréhendent et s'approprient les technologies de l'Internet a permis de mieux comprendre comment les Trinidadiens ont su assimiler diverses possibilités techniques pour enrichir 'leur Internet' (Miller et Slater, 2000). Les Trinidadiens semblent avoir une 'affinité naturelle pour l'Internet', qui s'explique par une des caractéristiques de leur société traditionnelle : afin de 'préserver les liens familiaux', l'histoire leur a appris 'depuis longtemps à surmonter les distances par n'importe quel moyen de communication'. Compte tenu de l'importance de l'émigration vers les métropoles étrangères,

> *c'est désormais l'Internet – surtout le courrier électronique – qui favorise et banalise les contacts quotidiens grâce auxquels les Trinidadiens peuvent affirmer leur sens de la famille et manifester leur solidarité active avec leurs proches, en dépit d'un éloignement qui, auparavant, rendait la chose impossible.*

En ce sens,

> *l'Internet a peut-être contribué à conforter les Trinidadiens dans leur identité : ses bénéfices sont ressentis aussi bien par les insulaires restés au pays (qui ont ainsi directement accès aux cultures du monde, au marché planétaire, et aux technologies de pointe) que par les expatriés (qui récupèrent par ce biais d'autres aspects de leur 'trinitude', comme le sens de l'identité nationale, les réunions conviviales, les palabres, la famille et les amis).*

Ces nouveaux schémas d'utilisation ouvrent des perspectives intéressantes sur ce qui pourrait se passer à l'avenir. Reste à savoir si la tendance globale à la numérisation, à la mondialisation, mais aussi à la fragmentation des audiences va déboucher sur un univers médiatique harmonieux et plus homogène. Dans le meilleur des cas, on pourrait voir se multiplier les plates-formes médiatiques proposant aux diverses communautés une représentation fidèle de leurs expériences, de leurs préoccupations et de leurs réalisations dans ce qu'elles ont d'unique.

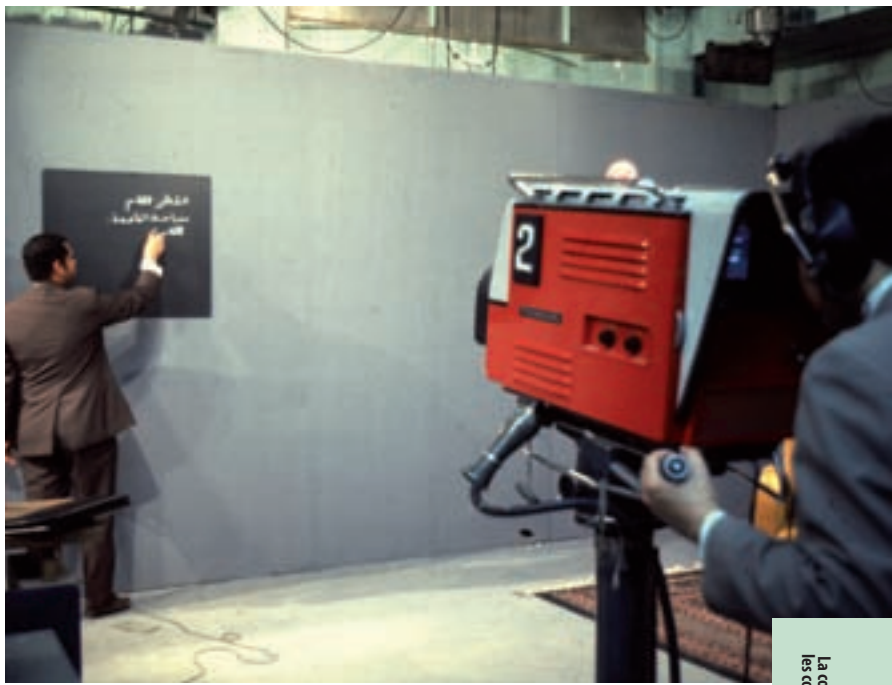

Cours d'algèbre filmé en Tunisie

À l'inverse, le pire des scénarios serait celui d'un éclatement de la blogosphère le long de lignes de fracture ethniques, religieuses, sexuelles, culturelles ou autres. De toute façon, si ces nouvelles modalités de production de la communication et des contenus culturels sont effectivement riches de promesses, elles ne constituent pas à elles seules la solution. En effet, les décideurs vont devoir relever d'importants défis s'ils souhaitent vraiment que l'ensemble des médias contribuent à promouvoir la diversité culturelle.

Les défis à relever

Les défis à relever pour que la communication et les contenus culturels contribuent vraiment à la diversité culturelle sont au nombre de trois : encourager l'innovation au niveau des contenus, améliorer les conditions d'accès (notamment en ce qui concerne les TIC) et garantir une représentation équilibrée.

La *production de contenus innovants* permet de transposer la diversité culturelle dans les produits de la communication et de la culture. Tous les pays du monde peuvent produire des contenus novateurs capables de rendre compte de la diversité des communautés humaines et mettre en valeur leur histoire, leur culture et leurs aspirations à tenir leur place dans le concert des nations. De tels contenus peuvent

Le développement de contenus locaux est d'autant plus important que le pouvoir sélectif des médias, en focalisant l'attention du public sur telle ou telle question d'actualité au détriment d'une autre, contribue souvent à déterminer quels sont les problèmes de société à traiter en priorité

aussi être expressément conçus pour traiter des questions trop souvent négligées ou sous-estimées comme les revendications des femmes, la voix des jeunes, le discours des exclus ou le point de vue des handicapés. Le défi à relever consiste à créer les conditions de nouveaux modes de pensée renvoyant à une conception du monde basée sur notre appartenance commune à un même corps et la responsabilité de tous les habitants de la planète envers eux-mêmes et leur environnement.

La diversification des médias implique de mettre davantage l'accent sur l'élaboration et la production de contenus locaux par les communautés locales. Depuis l'essor de la presse d'information au XIX^e^ siècle, les médias ont toujours cherché à définir et à représenter l'État-nation et l'identité nationale, souvent au détriment de la vitalité des informations locales. La mainmise des autorités nationales sur les contenus des médias est de plus en plus remise en question, surtout depuis 2002, et l'exigence de diversification culturelle apparaît tout aussi fondée à l'intérieur de chaque pays qu'au plan international. Au niveau macroéconomique, les facteurs clés permettant de stimuler le développement des industries de contenus doivent être identifiés, notamment dans les régions du monde où les expressions culturelles ont énormément de difficultés à trouver des débouchés rentables et à élargir leur public. Au niveau microéconomique, il conviendra d'élaborer à l'intention des communautés défavorisées du monde en développement des programmes qui favorisent la production et la diffusion de contenus locaux dans les médias classiques comme dans les nouveaux médias, ce qui implique de former des créateurs, de soutenir la production de contenus locaux et de contribuer à leur diffusion. De telles approches s'avèrent très utiles pour rechercher les moyens d'aider les communautés locales à renforcer leur autonomie et à s'exprimer.

L'UNESCO encourage la production de contenus locaux dans le cadre de son programme de contenus créatifs et par la création de télécentres communautaires polyvalents (TCP), qui aident les communautés rurales les plus démunies de nombreuses régions du monde en développement à gérer leur propre développement en leur permettant d'accéder aux installations, aux ressources, aux services et à la formation nécessaires (cela concerne aussi bien l'éducation et la formation que les services à l'entreprise, la santé et la gouvernance locale). L'accent est mis également sur l'identification des bonnes pratiques des médias communautaires du monde entier, essentiellement dans les domaines des politiques mises en œuvre, de la législation, de la gestion, des codes de pratiques, de l'autoréglementation, des mécanismes de financement et options entrepreneuriales, de la programmation, de la durabilité, de l'accès, de la participation et de l'initiation aux médias. En effet, les médias communautaires s'affirment de plus en plus comme un instrument de dialogue et de renforcement de l'autonomie des groupes exclus et marginalisés, et en même temps comme un levier essentiel d'un développement social et culturel fondé sur la participation. Le mouvement mondial des radiodiffuseurs communautaires en particulier n'a cessé de prendre de l'importance en tant qu'instrument du changement politique et social au service de la diversité linguistique et culturelle (AMARC, 2007). Parmi les nombreuses radios communautaires qui émettent un peu partout dans le monde, on peut citer Radio Sagarmatha, première station de radio communautaire indépendante d'Asie du Sud, créée en 1997 à Katmandou (Népal), et conçue pour exercer une vigilance citoyenne sur la conduite des affaires publiques, et Radio Suara Perempuan (La Voix des femmes) créée dans l'ouest de Sumatra (Indonésie) pour dénoncer les violences faites aux femmes ; au Mexique, les premières radios communautaires indiennes du pays, Radio Jën Poj et Radio Uandarhi, ont reçu l'autorisation d'émettre en 2004 : elles s'occupent essentiellement de préserver la culture et les langues autochtones, mais s'intéressent également à l'actualité économique et sociale. Dans toute l'Afrique, des radios communautaires contribuent également par leurs émissions à promouvoir la transmission culturelle et la cohésion sociale.

Si les bailleurs de fonds et organismes de développement ne cessent de rappeler l'importance des contenus locaux lors des rencontres internationales, les initiatives concrètes dans ce domaine demeurent plutôt rares. La plupart des initiatives de promotion culturelle faisant appel aux TIC tendent à 'vendre' des contenus exogènes aux communautés locales, ce qui contribue à la libre circulation des idées et au dialogue interculturel, à condition toutefois que lesdites communautés aient la capacité d'absorber ces contenus étrangers sans perdre leur identité. En revanche, il est plus rare que les nouvelles technologies soient utilisées pour dynamiser la production culturelle locale. Les quelques tentatives dans ce sens, comme le projet de Stratégie nationale de développement de l'industrie musicale à la Jamaïque (Alliance globale pour la diversité

culturelle, 2004), ont donné des résultats plutôt mitigés, en raison notamment de la difficulté de rémunérer les créateurs locaux de contenus musicaux (problème de droits d'auteur) et de gérer le commerce en ligne dans le contexte économique du monde en développement.

En d'autres circonstances, la pression du public lui-même a poussé les responsables à privilégier la production locale. La réussite la plus spectaculaire à cet égard est celle de l'industrie du cinéma indien (Bollywood), dont les studios de Mumbai produisent plus de 800 films par an (plus que Hollywood), distribués dans le monde entier. Au Royaume-Uni, le Channel 4 de la BBC a récemment annoncé son intention de réduire ses achats de programmes étrangers pour investir davantage dans la production locale ; la chaîne, qui accueille des séries à succès comme *Friends*, *Ugly Betty* et *Desperate Housewives*, a annoncé qu'elle comptait réduire de 20 % ses importations d'ici à 2013 (BBC News, 2008).

Le développement de contenus locaux est d'autant plus important que le pouvoir sélectif des médias, en focalisant l'attention du public sur telle ou telle question d'actualité au détriment d'une autre, contribue souvent à déterminer quels sont les problèmes de société à traiter en priorité ; seules les questions qui ont bénéficié d'un éclairage médiatique suffisant ont des chances de mobiliser l'opinion et d'inciter les gens à réfléchir à des implications sociopolitiques qui vont au-delà de leur expérience immédiate (voir aussi encadré 5.5).

La question de *l'accès* doit être envisagée sous divers angles. Premièrement, des mesures cohérentes sont nécessaires pour réduire la fracture numérique, à savoir : fourniture d'équipement à des prix abordables, formation, maintenance, suivi technologique, etc. Deuxièmement, les réseaux de production et de distribution doivent s'ouvrir davantage aux contenus innovants. L'un des problèmes du cinéma africain, par exemple, c'est qu'en dépit d'une créativité qui n'est plus à démontrer (les films africains ont obtenu trois récompenses au Festival de Cannes entre 1987 et 1990, période au cours de laquelle l'industrie cinématographique locale a pu financer ses projets grâce à un système d'aides européennes efficace et aux efforts du Consortium inter-africain de distribution cinématographique visant à renforcer les circuits de distribution), les cinéastes africains ont toujours autant de mal à accéder aux grands réseaux de production et de distribution. Des réalisateurs talentueux, assistés d'équipes compétentes et porteurs de projets séduisants, se trouvent souvent dans l'incapacité de trouver un financement. Troisièmement, la question de l'accès, c'est aussi celle de la visibilité des minorités, qui pourrait être améliorée par de nouvelles dispositions : donner davantage la parole aux femmes, garantir la représentation de points de vue opposés dans tous les débats (approche qui tend d'ailleurs à se généraliser), voire inviter, le cas échéant, des représentants des divers groupes ethniques ou des communautés religieuses. Les politiques d'accès aux médias, et notamment aux moyens technologiques de production et aux canaux de distribution, passent

Encadré 5.5 Le Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN)

La création d'un réseau national de télévision des peuples autochtones au Canada marque une étape importante dans la contribution des médias à la préservation et à la promotion des cultures autochtones. Créé en septembre 1999, le Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN) a été le premier service national de télévision autochtone. L'APTN s'efforce de promouvoir l'histoire, les cultures et les langues des peuples autochtones du Canada et du reste du monde dans leur diversité, en proposant toute une palette de programmes qui vont des bulletins d'information aux émissions pour les enfants et la jeunesse en passant par les programmes consacrés à la culture et aux traditions autochtones. L'APTN s'adresse à tous les téléspectateurs du Canada, et pas seulement aux populations autochtones.

Retransmis par le réseau terrestre, par câble ou par satellite, ses programmes sont suivis actuellement par plus de 10 millions de foyers et d'entreprises dans tout le pays. La programmation s'efforce de refléter les riches traditions linguistiques des peuples autochtones : si 56 % des programmes sont diffusés en anglais et 16 % en français, une part non négligeable (28 %) est diffusée dans diverses langues autochtones : inuktitut, cree, inuinaqtuun, ojibway, inuvialuktun, mohawk, dene, gwich'in, miqma'aq, slavey, dogrib, chipweyan, tlingit et mechif (APTN, 2005).

Au moins 70 % des programmes du réseau sont réalisés au Canada, offrant de nombreuses opportunités professionnelles aux auteurs, directeurs, producteurs, acteurs et présentateurs autochtones. Le réseau diffuse également un pourcentage plus modeste d'émissions consacrées aux peuples autochtones de diverses parties du monde : Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis, Amérique centrale et Amérique du Sud.

Source : Raboy, 2007.

Campagne officielle pour la promotion de la scolarisation à Herat, Afghanistan

par l'élaboration de montages financiers efficaces qui permettront aux talents de tous les pays d'élaborer des contenus, contribuant ainsi à la diversité culturelle.

Enfin, il existe une troisième exigence à satisfaire : celle d'une *représentation équilibrée*. Des pans entiers de la population tendent à être négligés ou ne se reconnaissent pas dans l'image que donnent d'eux les médias et les industries culturelles. Comme le soulignent certains chercheurs, les membres des groupes ou communautés concernés refusent d'être représentés de façon stéréotypée, c'est-à-dire sous une forme qui les dévalorise. Par contre, ils accepteraient tout à fait d'être montrés sous un éclairage qui mette en valeur leurs compétences, leur culture et leurs traditions. La diversité culturelle passe donc par une représentation équilibrée des différentes communautés qui vivent ensemble dans un pays donné, même si les mécanismes garants de cet équilibre restent à définir (quotas, mécanismes de médiateur/*ombudsman* ou droit de réponse, par exemple). La même considération s'applique tout naturellement au niveau international, où la double exigence d'une représentation plus équilibrée et d'un accès plus équitable au monde des médias et des industries culturelles demeure une revendication toujours actuelle, en accord avec les principes de liberté d'expression et de libre circulation des idées, qui doivent passer avant toute autre considération.

Au niveau professionnel, les stratégies de diversification du recrutement vont dans le sens de la diversité culturelle. De fait, cette diversité ne pourrait que contribuer à démystifier les représentations des 'autres' qui prévalent aujourd'hui dans les médias. Des organisations syndicales militantes (comme l'association Unity for Journalists of Color aux États-Unis) constituent d'importants groupes de pression qui militent en faveur d'un recrutement plus ouvert aux minorités. De plus en plus, les chaînes de radiotélévision publique du monde entier sont amenées à diversifier leurs stratégies de recrutement : ainsi, la chaîne de télévision France24 diffuse des bulletins d'informations en français, en anglais et en arabe, ce qui l'a amenée à recruter une équipe de journalistes et présentateurs de télévision multilingue et multiculturelle. De même, aux États-Unis, le pourcentage des représentants des 'minorités' travaillant dans le journalisme et les médias ne cesse d'augmenter au fil des ans. Ailleurs, les pouvoirs publics s'efforcent de favoriser, voire d'imposer, la représentation proportionnelle dans l'audiovisuel et au sein des médias institutionnels, mais cette stratégie de 'discrimination positive' (d'ailleurs inspirée du modèle américain) a été parfois critiquée par ceux qui y voient une ingérence gouvernementale incompatible avec l'obligation d'impartialité de la radiotélévision publique.

Une plus grande diversité du personnel des médias est évidemment souhaitable, mais il est permis de se demander dans quelle mesure la diversification du recrutement se traduit automatiquement par une diversification des contenus, et les recherches entreprises à ce jour n'ont pas apporté de réponse claire à ce sujet. Étant donné le climat actuel de concurrence acharnée dans les milieux journalistiques, l'extension récente de la couverture 'ethnique' répond peut-être davantage à une nécessité économique qu'à la volonté de promouvoir la diversité culturelle. Cela dit, cette politique de recrutement élargi ne peut qu'encourager la diffusion de contenus médiatiques plus diversifiés et donc maintenir davantage d'ouverture dans les processus de filtrage, de contrôle et de validation de l'information.

Conclusion

Compte tenu de l'immense diversité des expressions culturelles communiquées, transmises et transformées par les multiples moyens dont nous disposons aujourd'hui (de l'imprimé au numérique), la communication des contenus culturels a incontestablement contribué à une meilleure connaissance et à une prise de conscience plus aiguë de la diversité culturelle. Les nouvelles technologies, associées à l'émergence de nouvelles pratiques, encouragent la production de contenus destinés à l'exportation.

Cela crée de nouveaux débouchés pour les industries culturelles locales, qui commencent à concurrencer les flux dominants, lesquels ont eu tendance à étouffer les expressions culturelles traditionnelles (contes et récits, danses, jeux traditionnels) et la voix des populations marginalisées. C'est pourquoi, contrairement à ce que l'on affirme trop souvent, il est inexact de prétendre que la mondialisation n'a eu qu'un impact négatif en termes de diversité des contenus culturels, car elle a élargi l'éventail des choix et encouragé la production de contenus locaux. Le progrès technologique que représente la production de contenus générés par les utilisateurs donne désormais aux individus et aux groupes qui étaient auparavant marginalisés pour des raisons économiques et institutionnelles la possibilité de s'exprimer, en les aidant à trouver leur voix et à se faire entendre du grand public. Cette appropriation systématique des méthodes et technologies de la communication – qui suppose un niveau minimum en termes de conditions d'accès à l'information et d'initiation aux médias – est indispensable pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes.

Si le pluralisme des médias est effectivement une précondition de la diversité culturelle, cette condition risque fort d'être insuffisante si l'accès universel aux médias n'est pas garanti ; le garantir est en effet le seul moyen d'assurer la participation la plus large à la formulation, l'expression et la diffusion de points de vue différents. Cela suppose l'adoption de mesures permettant à tous de profiter pleinement des possibilités offertes par les nouvelles technologies. L'initiation aux médias et à la maîtrise de l'information et aux médias n'est pas seulement importante pour des questions d'accès ; elle contribue de façon essentielle à garantir la qualité de l'offre médiatique et l'information critique du consommateur. Compte tenu de cette accumulation de messages et représentations culturelles si caractéristique des sociétés contemporaines, le risque est réel de voir s'instaurer une 'fausse diversité' masquant les réalités de l'isolement social, du repli identitaire et des attitudes stéréotypées, qui ne peuvent que bloquer toute tentative de dialogue interculturel. Ce problème de la 'fausse diversité' doit être pris d'autant plus au sérieux qu'au-delà des questions d'accès à l'information, à la culture et aux loisirs, le rôle (et la responsabilité) des médias consiste à promouvoir la connaissance et la compréhension mutuelle entre les peuples. Il ne servirait à rien de remédier à la fracture numérique si c'est pour la remplacer par une fracture cognitive. Ce n'est que si cette dernière parvient à être résorbée que l'on parviendra effectivement à instaurer des sociétés du savoir inclusives.

Recommandations du Chapitre 5

Il conviendrait d'encourager la sensibilité culturelle dans la production et la consommation des contenus de l'information et de la communication afin de faciliter l'accès, le renforcement de l'autonomie et la participation.

À cette fin, il faudrait :

a. Soutenir la production et la distribution de matériels audiovisuels novateurs et diversifiés, en tenant compte des besoins, des contenus et des acteurs locaux, et en recourant selon le besoin aux partenariats public-privé.

b. Évaluer l'impact des changements induits par les TIC sur la diversité culturelle, en vue de mettre en lumière les bonnes pratiques d'accès multilingue aux écrits et aux produits audiovisuels.

c. Promouvoir l'initiation aux médias et à la maîtrise de l'information pour tous les groupes d'âge, afin d'améliorer la capacité des utilisateurs des médias à porter un regard critique sur la communication et les contenus culturels.

Zoom

Boîtes à outils médias sur le thème de la diversité culturelle dans la radiotélévision

Plusieurs boîtes à outils sur le thème de la diversité culturelle dans la radiotélévision de service public ont été développées par l'UNESCO et ses partenaires institutionnels. Parmi les publications de l'UNESCO, on retiendra *La Radiotélévision de service public : une sélection de bonnes pratiques* (Banerjee et Seneviratne, 2005) et *Indicateurs de développement des médias : cadre pour l'évaluation du développement des médias* (PIDC, 2008), qui énoncent des lignes directrices pour l'identification et l'activation des facteurs qui contribuent à la diversité culturelle.

La Radiotélévision de service public : une sélection de bonnes pratiques (ci-après 'la *Sélection*') identifie quatre critères à prendre en compte pour vérifier si le service public 'joue bien le rôle que l'on attend de lui' ; ces critères sont *l'universalité* (le service public doit être accessible à tous les citoyens sur le territoire national), *l'indépendance* (le service public est un lieu où les idées doivent pouvoir s'exprimer en toute liberté, un forum où circulent l'information, les opinions et la critique), *la spécificité* (veiller à ce que le service public se distingue des autres services de radiodiffusion), et enfin *la diversité*, notamment la diversité culturelle (en fonction du public auquel on s'adresse).

> *Le service offert par la radiotélévision publique doit être diversifié, et ce d'au moins trois façons : diversité des genres d'émissions proposées, des publics visés et des sujets traités. Le service public doit refléter la diversité des intérêts du public en offrant une programmation qui comporte différents genres d'émissions, des bulletins de nouvelles aux émissions plus légères. Certaines émissions peuvent ne s'adresser qu'à une partie du public, dont les attentes sont diverses. Le service public vise à toucher, en bout de ligne, l'ensemble du public, non pas par chacune mais par l'ensemble de ses émissions et leur diversité. Enfin, par la diversité des sujets qu'elle aborde dans ses émissions, la radiotélévision publique peut aussi chercher à répondre aux intérêts variés du public et refléter par le fait même l'éventail des débats qui ont cours dans la société. Diversité et universalité se complètent en ce que la production d'émissions destinées tantôt aux jeunes, tantôt aux gens plus âgés, tantôt à tel autre groupe du public fait en sorte que tous seront intéressés par le service public de radiotélévision.*

L'importance de la diversité culturelle au sein de la radiotélévision est soulignée sous l'angle de la comparabilité :

> *Pour la majorité de la population mondiale, particulièrement pour ceux qui appartiennent aux groupes désavantagés, la radio et la télévision restent les moyens d'information et de communication les plus accessibles et les plus répandus (…). Il est de la plus grande importance que la radiotélévision de service public puisse servir toutes les populations en reflétant les besoins, les préoccupations et les attentes des différents auditoires quelle que soit leur taille. La radiotélévision de service public est un instrument essentiel pour assurer la pluralité et l'inclusion sociale ainsi que pour renforcer la société civile.*

Cette obligation de respect de la diversité par le service public figure en toutes lettres, par exemple, dans la *Charte africaine de la radiodiffusion*, (UNESCO, 2001), adoptée à l'occasion du dixième anniversaire de la *Déclaration de Windhoek sur le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste* (UNESCO, 1991). D'autres instruments nationaux font encore plus explicitement référence à la diversité culturelle ; c'est le cas de l'*Australian Broadcasting Corporation Act* de 1983, qui définit le mandat de l'équivalent australien de la BBC (ABC) en l'invitant notamment 'à diffuser des programmes qui contribuent à renforcer le sentiment de l'identité nationale et à informer et divertir la communauté australienne dans le respect de sa diversité culturelle'.

La diversité culturelle a un rôle spécial à jouer aussi bien pour 'favoriser la participation du citoyen' (question traitée au chapitre 4 de la *Sélection*), étant entendu que 'les radiodiffuseurs publics ont une obligation fondamentale de promouvoir le droit du public de savoir – à travers une diversité de voix et de points de vue sur la radiodiffusion', que pour définir les obligations du service public (question traitée au chapitre 6), surtout en ce qui concerne le fait de 'construire l'identité nationale' et 'la programmation pour les minorités'. Dans ce domaine, l'ouvrage insiste sur le rôle essentiel des radiodiffuseurs publics dans la diffusion d'émissions pour les minorités ethniques et religieuses :

> *Dans la plupart des pays, la programmation destinée à ces communautés n'est pas commercialement rentable pour les diffuseurs privés, spécialement quand ces communautés se retrouvent dans les catégories socioéconomiques les moins favorisées.*

Pour régler ce problème, dans certains pays, des chaînes de radio et de télévision sont consacrées aux minorités ethniques et religieuses. Dans d'autres cas, cette programmation peut s'inscrire dans des créneaux spéciaux sur les chaînes régionales et nationales des radiotélévisions de service public.

Enfin et surtout, la *Sélection* (chapitre 8) met en lumière les nouvelles possibilités qu'offre le service public à l'ère du numérique, notamment pour atteindre les travailleurs migrants (avec une sélection de 'bonnes pratiques' des Philippines et des Fidji).

Le concept de société du savoir, dont l'UNESCO se veut le promoteur, offre une vision complète et détaillée (à travers tous les domaines d'activité de l'UNESCO), clairement orientée vers le développement. Ce concept tient compte de la complexité et du dynamisme des tendances et des perspectives mondiales actuelles. La mise en place de sociétés du savoir requiert une vision sociale qui mette l'accent sur le renforcement de l'autonomie et qui renvoie aux idées de pluralité, d'inclusion, de solidarité et de participation. Basé sur les principes de la liberté d'expression, de l'accès universel à l'information et à la connaissance, de la promotion de la diversité culturelle et de l'égalité d'accès à une éducation de qualité, le concept de société du savoir est de plus en plus reconnu comme essentiel à l'atteinte des objectifs majeurs du développement.

Parus plus récemment, les *Indicateurs de développement des médias : cadre pour l'évaluation du développement des médias* (PIDC, 2008) insistent sur le rôle des médias en tant que 'véhicule d'expression culturelle et de cohésion culturelle à l'intérieur des nations et entre les nations', 'canal d'information et d'éducation permettant aux citoyens de communiquer les uns avec les autres', 'diffuseur de reportages, d'idées et d'informations', 'élément remédiant à l''asymétrie naturelle de l'information' entre gouvernants et gouvernés et entre des agents privés en concurrence', 'élément facilitant un débat éclairé entre les divers acteurs sociaux et encourageant la résolution pacifique des conflits par la voie de la démocratie', et enfin 'moyen par lequel une société peut apprendre sur elle-même et développer un sens de la communauté, et qui influence la compréhension des valeurs, des coutumes et des traditions'. Dans cette perspective, la diversité culturelle est appelée à jouer un rôle important dans le développement des médias, notamment en ce qui concerne les points suivants :

Une librairie à Dakar, Sénégal, 1971

- *Système de régulation de l'audiovisuel*. Conformément aux cinq déclarations de l'UNESCO sur la promotion de médias indépendants et pluralistes et aux textes adoptés par d'autres organismes intergouvernementaux et des associations professionnelles (voir Article 19, 2002), 'les pouvoirs et les responsabilités [des instances de régulation] doivent être définis par des lois, y compris des obligations légales explicites destinées à promouvoir la liberté d'expression, la diversité, l'impartialité et la libre circulation de l'information'.

- *Concentration des médias*. Les 'autorités chargées de la mise en œuvre des lois' destinées à lutter contre la concentration excessive des médias 'doivent en particulier avoir le pouvoir de contrer les opérations médiatiques qui menacent le pluralisme ou qui atteignent des niveaux inacceptables de concentration, et d'imposer des sanctions lorsque c'est nécessaire'.

- *Un mélange varié de médias publics, privés et communautaires*. 'En général, le meilleur moyen d'obtenir un mélange varié de médias publics, communautaires et privés est l'adoption de mesures législatives, financières et administratives, accompagnées de dispositions spécifiques destinées à encourager les médias communautaires et, dans le secteur audiovisuel, une attribution juste et équitable de la bande de fréquences.'

- *L'attribution des licences*. 'L'attribution de licences est un moyen de concrétiser la diversité : il est nécessaire

de prendre en compte la diversité lors de l'attribution de licences audiovisuelles. Il est tout aussi important d'assurer non seulement une attribution équitable de licences entre les différents types de diffuseurs, mais également l'attribution, dans un premier temps, d'un nombre suffisant de fréquences en priorité aux diffuseurs audiovisuels.'

- *Ressources techniques disponibles et leur utilisation par les médias*. 'Pour répondre aux besoins des groupes marginalisés en matière d'information, il peut être nécessaire de recourir à différents types de soutien infrastructurel et technique existant dans un pays donné. Il pourra s'agir de moyens de technologie numérique, d'équipement de production, de moyens technologiques de diffusion par satellite, ou d'imprimeries indépendantes, afin d'assurer dans de bonnes conditions la collecte, la production et la diffusion des informations. Il pourra s'agir encore d'interventions techniques de moindre importance, comme par exemple pour fournir à des médias communautaires les moyens nécessaires pour la production et la distribution de cassettes.'

Bien entendu, toute la difficulté consiste à promouvoir un environnement médiatique caractérisé par la liberté d'expression, le pluralisme et la diversité, grâce, d'une part, à une définition très étroitement encadrée des lois susceptibles d'apporter des restrictions à la liberté des médias – limitées à ce qui est nécessaire dans une démocratie – et grâce, d'autre part, à des dispositions légales qui garantissent un cadre économique dans lequel tous les acteurs sont en situation d'égalité. Cela implique toute une série de dispositions pour les médias publics et communautaires ainsi que pour les médias privés.

Parmi les instruments élaborés par les partenaires de l'UNESCO, le *Guide de la diversité culturelle – Pour les émissions d'information sur les télévisions de service public* de l'Union européenne de radio-télévision (UER, 2007) insiste également sur la nécessité de promouvoir la diversité culturelle afin 'de servir l'ensemble des populations nationales et de refléter fidèlement le caractère culturel, racial et linguistique divers de nos sociétés, tant dans nos productions que dans nos effectifs', et ceci d'autant plus que 'l'expérience montre que les émissions renforcent trop souvent les préjugés et reproduisent les malentendus sur les minorités'[1].

Le *Guide* de l'UER propose des modèles de programmes d'actualité à l'intention des journalistes de l'audiovisuel, instructeurs et étudiants en journalisme, producteurs, concepteurs de programme et gestionnaires des ressources humaines, mais aussi des formateurs et des responsables des organismes de radiotélédiffusion. La Partie I pose une série de questions concernant la représentation des minorités, avec quelques extraits de bulletins d'actualités à l'appui, l'objectif étant d'attirer l'attention sur des aspects trop souvent négligés, à savoir :

- *La nécessité d'une représentation équilibrée*. Les actualités 'se concentrent souvent sur les aspects négatifs des migrations et des minorités', sans tenir compte des aspects positifs. En outre, les minorités sont 'trop souvent traitées comme des problèmes, plutôt que comme des êtres humains, et même lorsque c'est le cas, elles ne sont jamais présentées comme des consommateurs, des employeurs, des salariés, des parents, des étudiants ou des téléspectateurs'. Il est donc nécessaire de prendre conscience de la manière dont sont décodés et assimilés les stéréotypes 'ce qui, lorsque cela est répété dans le cadre des nouvelles, peut facilement se transformer en réalité'.

- *La nécessité de vérifier les faits*. Étant donné que 'les reporters sont influencés par leurs propres présupposés et préjugés culturels et souvent n'en ont pas conscience (…) un sujet d'actualité doit fournir – outre une information centrale – un minimum d'informations contextuelles et celles-ci aussi doivent être mûrement pesées et vérifiées. Les opinions doivent être corroborées par les faits. Il convient aussi de s'interroger sur l'opportunité de mentionner l'appartenance ethnique ou religieuse des personnes impliquées dans des crimes ou des accidents'.

- '*Qui montrons-nous', exactement ?* La diversité 'ne se mesure pas au nombre de personnes appartenant à des groupes ethniques différents montrées à l'écran. L'important, c'est la manière dont elles sont dépeintes,

1. Initiative conjointe de l'UNESCO et de l'UER, le prix Médias 'Boundless/Sans frontières' vise à mettre en valeur la diversité culturelle et le journalisme sans frontières.

dont elles sont intégrées au compte rendu' – ce qui veut dire que les populations doivent être représentées dans toute leur variété.

- *'Qui choisit les infos ?'* Sachant que la télévision 'peut donner le sentiment de faire partie du pays, d'en être un citoyen', il est important de donner la parole à tous, y compris les minorités. 'Les téléspectateurs qui ne se 'voient' jamais à la télévision peuvent avec raison penser qu'ils ne comptent pas', ce qui risque d'avoir des conséquences graves.

- *La nécessité de refléter les points de vue de l'audience pour rester pertinent et crédible*. Étant donné que la radiotélévision de service public représente 'une occasion de déployer la créativité et d'offrir un large éventail de points de vue et d'histoires dans des programmes d'information attrayants', il est important que ses responsables entendent le message : 'Prenez des risques, osez faire du nouveau, osez réaliser des émissions qui s'adressent spécifiquement aux minorités, ainsi qu'aux citoyens de la majorité en général'.

- *Comment 'dire les choses sans détour' ?* On n'est pas obligé d''aborder les problèmes de la vie dans une société multiculturelle exclusivement sous un angle sérieux' ; l'humour peut être 'une bonne manière de communiquer concernant des sujets sensibles'.

Une 'Checklist en matière de diversité' est également fournie ; elle comporte les questions suivantes :

1. Ai-je conscience de mes présupposés personnels concernant les enjeux, les événements et les personnes sur lesquels je choisis de présenter des informations ?
2. Ai-je conscience du pouvoir des images, des mots, des sons et de la musique ?
3. Dois-je indiquer le groupe ethnique des personnes mentionnées même s'il n'a aucun rapport avec le sujet ?
4. Est-ce que je consacre suffisamment de temps à la vérification des faits ? Suis-je certain d'utiliser les termes corrects ?
5. Est-ce que je consulte des collègues plus expérimentés, ou issus d'autres milieux, lorsque cela est nécessaire ?
6. Est-ce que je choisis les personnes que j'interviewe parce qu'elles ont un rapport avec l'information ou parce que je m'attends à ce qu'elles attirent l'attention du téléspectateur ?
7. Est-ce que j'essaye de trouver des opinions diverses parmi les représentants des minorités et les témoins que j'interviewe ?
8. Les personnes issues de minorités présentes dans mon reportage ont-elles été choisies pour des raisons valables ?
9. Est-ce que je cherche à présenter les informations sous de nouveaux angles et à développer un peu plus mes comptes rendus ?
10. Est-ce que je m'efforce de trouver de nouvelles sources d'information et de remettre en question le discours dominant ?
11. Est-ce que je me demande si mes comptes rendus sont susceptibles d'entretenir des stéréotypes ?
12. Est-ce que je songe à l'impact que pourrait avoir mon reportage non seulement sur les opinions des téléspectateurs, mais aussi sur la vie des personnes qui sont évoquées ?
13. Est-ce que j'essaye activement de recruter des collègues qui apporteront une diversité de perspectives dans la salle de rédaction ?
14. Est-ce que je m'intéresse à d'autres cultures que la mienne et suis-je prêt à accepter des propositions de reportages envisagés selon des points de vue culturels différents ?

La Partie II du *Guide* formule quelques propositions utiles portant notamment sur des 'initiatives qui ont fait leurs preuves', des 'idées nouvelles qui pourraient être mises à l'essai', des 'politiques managériales', ainsi que des 'actions individuelles qui peuvent être très efficaces et adaptables à peu de frais'. Elle présente également un choix de bonnes pratiques issues des salles de rédaction et des lieux de travail, et conclut en proposant une série d'indicateurs clés pour mesurer les progrès réalisés en la matière, y compris des outils qualitatifs et des procédures de mesure permettant de documenter la réaction des minorités aux émissions qui leur sont proposées.

Enfants courant dans une cour d'école à Hanoi, Viet Nam

Références et sites Internet

Documents de référence et sources de l'UNESCO

Alexander, N. 2007. Rethinking culture, linking tradition and modernity. Document de référence.

Banerjee, I. et Seneviratne, K. (eds.). 2005. *La Radiotélévision de service public : Une sélection de bonnes pratiques*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001415/141584f.pdf

Centre UNESCO de la Catalogne (UNESCOCat). 2007. *Religious Diversity and Social Cohesion: A Contribution to the UNESCO World Report on Cultural Diversity*. http://www.unescocat.org/religions-mediacio/publicacions/world_report_on_cultural_diversity.pdf

Fürsich, E. 2007. Media and the representation of others. Document de référence.

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). 2005. *International Flows of Selected Cultural Goods and Services, 1994–2003: Defining and Capturing the Flows of Global Cultural Trade*. Montréal, UIS. http://www.uis.unesco.org/template/pdf/cscl/IntlFlows_EN.pdf

Le Diberder, A. 2008. Numérique, diversité culturelle et prescription. Document de référence.

Leonardi, D. 2007. Media law reform and policies in transition countries: how legal frameworks condition the media environment. Document de référence.

Nyamnjoh, F. et Warnier, J. P. 2007. 'Cultural globalization': Real or imaginary? The impact of the media and globalization on cultural diversity, traditional practices, living creation and consumption habits. Document de référence.

Programme international pour le développement de la communication (PIDC). 2008. *Indicateurs de développement des médias : cadre pour l'évaluation du développement des médias*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001631/163102f.pdf

—. 2006. Defining indicators for media development. Document de référence. http://portal.unesco.org/ci/en/files/21385/12058536053media_development_indicators_en.pdf/media_development_indicators_en.pdf

Raboy, M. 2007. Media pluralism and the promotion of cultural diversity. Document de référence.

Robinson, M. 2007. Discovering and negotiating and cultural diversity through tourism texts. Document de référence.

Shayegan, D. 2008. La diversité culturelle et la civilisation planétaire. Document de référence.

Tomlinson, J. 2007. Globalization, the media and cultural diversity. Document de référence.

UNESCO. 2006. *Tendances des marchés audiovisuels : Perspectives régionales – vues du Sud*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001461/146192f.pdf

—. 2005. *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf

—. 2001. *Charte Africaine sur la radiotélédiffusion* 2001. http://portal.unesco.org/ci/en/files/5628/10343523830african_charter.pdf/african%2Bcharter.pdf

—. 1991. *Déclaration de Windhoek sur le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste*. http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000907/090759fb.pdf

—. 1982. *Living in Two Cultures: The Socio-Cultural Situation of Migrant Workers and Their Families*. Aldershot, Gower/Paris, UNESCO.

Sites Internet

Académie canadienne du cinéma et de la télévision : http://www.academy.ca

Africultures : http://www.africultures.com

Amnesty International : http://www.amnesty.org/fr

Article 19: Campagne Globale pour la Liberté d'Expression : http://www.article19.org

Australian Broadcasting Corporation Act of 1983 : http://www.austlii.edu.au/au/legis/cth/consol_act/abca1983361

Bibliothèque numérique mondiale : http://www.wdl.org/fr/

Binger Filmlab : http://www.binger.nl

Bruno Manser Fonds : http://www.bmf.ch/fr

Centre national de la cinématographie (CNC) : http://www.cnc.fr

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) : http://www.achpr.org

Communication Rights in the Information Society (CRIS) [Droits de la communication dans la société de l'information] : http://www.crisinfo.org

GSMA : http://www.gsmworld.com

Islam Project: http://www.islamproject.org

Médias, Communication, Information: Célébrer 50 ans de théories et de pratiques (conférence internationale, Paris, 23-25 juillet 2007) : http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=24350&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Motion Picture Association of America (MPA) : http://www.mpaa.org

Muhammad: Legacy of a Prophet : http://www.upf.tv/upf06/Projects/MuhammadLegacyofaProphet/tabid/75/Default.aspx

Muslim Canadian Congress : http://www.muslimcanadiancongress.org

National Film and Video Foundation : http://nfvf.co.za

Nouveaux Espaces Latinos : http://www.espaces-latinos.org

Observatoire Européen de l'audiovisuel : http://www.obs.coe.int

Organisation des États Américains (OEA) : http://www.oas.org/fr/default.asp

La Petite Mosquée dans la prairie : http://www.cbc.ca/littlemosque

Prix Médias 'Boundless/Sans frontières' : http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=24682&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Recording Industry Association of America (RIAA) : http://www.riaa.com

Reporters sans Frontières : http://www.rsf.fr

Le réseau mondial pour la liberté d'expression (IFEX) : http://www.ifex.org/fr

RomaFictionFest : http://en.romafictionfest.it

Search for Common Ground (SFCG) : http://www.sfcg.org

Traficante de Sueños : http://www.traficantes.net

UNESCO, Développement du contenu : http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=19486&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, Contenu créatif : radio, télé, nouveaux médias : http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=3981&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, Diversité culturelle et la mondialisation : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=11605&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, Industries créatives : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=35024&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, Fonds international pour la diversité culturelle : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=38235&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html

UNESCO, programme des Médias communautaires : http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=1527&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, Mémoire du monde : http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=1538&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, Réseau Le pouvoir de la paix (PPN) : http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=24354&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Union internationale de télécommunications (UIT) : http://www.itu.int/fr/pages/default.aspx

Unity for Journalists of Color Organization : http://www.unityjournalists.org

Unity Productions Foundation (UPF) : http://upf.tv

Voices21 : http://comunica.org/v21

World Press Institute : http://www.worldpressinstitute.org/

Références

Aboriginal Peoples Television Network (APTN). 2005. Factsheet. http://www.aptn.ca/corporate/facts.php

Abu-Fadil, M. 2008. Fostering critical capacities and fighting against unilateral points of view: finding a common ground and the subject matters amenable to cultural diversity learning. UNESCO, réunion d'experts sur le thème 'Diversité culturelle et éducation', Barcelone, 14-16 janvier.

Alliance des civilisations des Nations Unies. 2006. *Research Base for the High-level Group Report Analysis on Media*. New York, Alliance des civilisations. http://www.unaoc.org/repository/thematic_media.pdf

L'Alliance globale pour la diversité culturelle. 2004. *Development of a National Strategy for the Jamaican Music Industry*. Project fact sheet. http://portal.unesco.org/culture/en/files/30661/11443338253jamaican_music_industry.pdf/jamaican_music_industry.pdf

AMARC (World Association of Community Radio Broadcasters). 2007. Acte de la conférence d'AMARC Afrique-Mena qui s'est tenue à Rabat, au Maroc, 22–24 octobre. http://amarcwiki.amarc.org/?AMARC_Afrique_MENA_Conference&l=FR&s=/styles/amarcwiki.css

Anderson, B. 1991. *L'Imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. 1996. Paris, La Découverte.

Anderson, C. 2006. *La Longue Traîne*. Traduction de B. Vadé et M. Le Seac'h. 2e éd. Paris, Pearson Education.

Appadurai, A. 1996. Disjonction et différence dans l'économie culturelle globale. Après le colonialisme : Les conséquences culturelles de la globalisation. Traduit de l'anglais par F. Bouillot. 2005. Paris, Petite Bibliothèque Payot.

Article 19. 2002. *L'Accès aux ondes : les principes de la liberté d'expression et la réglementation de l'audiovisuel*. Londres, Article 19. http://www.article19.org/pdfs/standards/access-to-airwaves-french.pdf

Atton, C. 2002. *Alternative Media*. Thousand Oaks, Calif., Sage.

Barber, B. R. 1996. *Djihad versus MacWorld : mondialisation et intégrisme contre la démocratie*. Traduction : 2001, Paris, Fayard.

Bauman, Z. 2005. *La Vie liquide*. Traduction : 2006. Paris, Le Rouergue/Chambon.

BBC News. 2008. Channel 4 'will cut US imports'. 14 mars. http://news.bbc.co.uk/2/hi/entertainment/7296229.stm

Benhamou, F. 2004. *L'Économie de la culture*. 5e éd. Paris, La Découverte.

Benson, R. 2005. American journalism and the politics of diversity. *Media, Culture and Society*, Vol. 27, no. 1, p. 5–20.

Bowman, S. et Willis, C. 2003. *We the Media: How Audiences Are Shaping the Future of News and Information*. Reston, Va., The Media Center et the American Press Institute. http://www.hypergene.net/wemedia/download/we_media.pdf

Castañeda, L. et Campbell, S. (dir.). 2006. *News and Sexuality: Media Portraits of Diversity*. Thousand Oaks, Calif., Sage.

Castells, M. 1996. *La Société en réseaux : l'ère de l'information*. Traduction de P. Delamare. 1998. Paris, Fayard.

Chan, J. M. 2005. Trans-border broadcasters and TV regionalization in Greater China: processes and strategies. J. K. Chalaby (éd.), *Transnational Television Worldwide*. Londres, I. B. Tauris.

Chitty, N. y Rattikalchalakorn, S. (dir.). 2006. *Diasporic Communication*. Special Edition of *The Journal of International Communication*, Vol. 12, no. 6.

Clifford, J. 1996. *Malaise dans la culture : l'ethnographie, la littérature et l'art au xxe siècle*. Traduction de M.-A. Sichère. 1996. Paris, École nationale supérieure des beaux arts.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). 2008. *Creative Economy Report 2008: The Challenge of Assessing the Creative Economy towards Informed Policy-making*. New York, Nations Unies. http://www.unctad.org/en/docs/ditc20082cer_en.pdf

Couldry, N. et Curran, J. (dir.). 2004. *Contesting Media Power: Alternative Media in a Networked World*. Lanham, Md.: Rowman & Littlefield.

Curtin, M. 2007. *Playing to the World's Biggest Audience: The Globalization of Chinese Film and Television*. Berkeley, Calif., University of California Press.

Dayan, D. 1999. Media and diasporas. J. Gripsrud (dir.). 1999. *Television and Common Knowledge*. Londres, Routledge.

Dines, G. et Humez, J. M. (dir.). 2003. *Gender, Race, and Class in Media: A Text-Reader*. Thousands Oaks, Calif., Sage.

Entman, R. M. et Rojecki, A. 2000. *The Black Image in the White Mind : Media and Race in America*. Chicago, Ill., University of Chicago Press.

Fatah, T. et Hassan, F. 2007. Little masquerade on the prairie. *The Toronto Sun*, 12 février. http://www.muslimcanadiancongress.org/20070212.html

Fürsich, E. et Shrikhande, S. 2007. Development broadcasting in India and beyond: redefining an old mandate in an age of media globalization. *Journal of Broadcasting and Electronic Media*, Vol. 51, no. 1, p. 110–28.

Georgiu, M. 2006. *Diaspora, Identity and the Media: Diasporic Transnationalism and Mediated Spatialities*. Cressskill, N.J., Hampton Press.

Gerbner, G., Gross, L., Morgan, M. et Signorielli, N. 1986. Living with television: The dynamics of the cultivation process. Bryant, J. et Zillman, D. (dir.). *Perspective on media effects*. Hilldale, Lawrence Erlbaum Associates.

Gray, H. 1995. *Watching Race: Television and the Struggle for 'Blackness'*. Minneapolis, Minn., University of Minnesota Press.

Hall, S. (Dir.). 1997. *Representation: Cultural Representations and Signifying Practices*. Thousand Oaks, Calif., Sage.

Hewitt, D. 2007. In a world of their own. *China Review,* no. 40, p. 12–14. http://www.gbcc.org.uk/files/documents/Chinareview40.pdf

Iskandar, A. 2006. Clashing perceptions? Al-Jazeera's challenge to Western media. Conférence non publiée donnée à l'Université de Washington, DC, 15 août.

Iwabuchi, K. 2007. Contra-flows or the cultural logic of uneven globalization? Japanese media in the global agora. D. K. Thussu (dir.), *Media on the Move: Global Flow and Contra-Flow*. Londres, Routledge.

—. 2005. Transnational media culture and the possibility of transgressive dialogues. L. Wong (ed.), *Globalization and Intangible Cultural Heritage*. Conférence internationale, Tokyo, 26–27 août 2004. Paris, UNESCO, p.129–35. http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001400/140090e.pdf

—. 2002. *Recentering Globalization: Popular Culture and Japanese Transnationalism*. Durham, N.C., Duke University Press.

KEA. 2006. *L'économie de la culture en Europe*. Étude préparée pour la Commission européenne. Bruxelles, KEA European Affairs. http://ec.europa.eu/culture/key-documents/doc873_fr.htm

Kim, Y. 2007. The rising East Asian 'wave': Korean media go global. D. K. Thussu (dir.), *Media on the Move: Global Flow and Contra Flow*. Londres, Routledge.

Livingstone, S. 2004, Media literacy and the challenge of new information and communication technologies. *The Communication Review*, Vol. 7, p. 3–14. http://www.lse.ac.uk/collections/media@lse/pdf/SLstAff_page/SL_94.pdf

McLaren, P., Hammer, R., Sholle, D. et Reilley, S. S. (dir.). 1995. *Rethinking Media Literacy: A Critical Pedagogy of Representation*. New York, Peter Lang.

Miller, D. et Slater, D. 2000. *The Internet: An Ethnographic Approach*. Oxford, Berg.

Mjwacu, T. 2003. Opportunities and challenges of the new technologies in media and communication: the Windhoek Declaration. A. Zegeye et R. L. Harris (dir.), *Media, Identity and the Public Sphere in Post-Apartheid South Africa*. Leiden, Brill.

Sur le marché Bohicon, Bénin

Femme d'un pêcheur dans la région de la mer d'Aral, Kazakhstan

Kutiyattam, une forme de théâtre sacré du Kerala, Inde

Nielsen. 2009. Time spent online among kids increases 63 percent in the last five years. *Nielsen Online Data Quick Take: Kids Online*, 6 juillet. http://en-us.nielsen.com/main/news/news_releases/2009/july/Nielsen_Online_Data_Quick_Take__Kids_Online

Nyamnjoh, F. B. 2007. Cultures, conflict and globalization: Africa. H. Anheier et Y. R. Isar (dir.), *Conflict and Tensions*. (Cultures and Globalization Series, Vol. 1.) Thousand Oaks, Calif., Sage.

Oguibe, O. 2004. *The Culture Game*. Minneapolis, Minn., University of Minnesota Press.

Organisation mondiale du tourisme (OMT). 2007. Tendance des marchés touristiques 2006. Madrid, Organisation mondiale du tourisme.

Pratt, M. L. 1992. *Imperial Eyes: Travel Writing and Transculturation*. Londres, Routledge.

Rony, F. T. 1996. *The Third Eye: Race, Cinema, and Ethnographic Spectacle*. Durham, N.C., Duke University Press.

Rourke, J. T. 2004. *Taking Sides: Clashing Views on Controversial Issues in World Politics*. Londres, McGraw-Hill.

Silverstone, R. 2007. *Media and Morality: On the Rise of the Mediapolis*. Cambridge, Polity.

Siochrú, Seàn Ó. 2004. *Social Consequences of the Globalization of the Media and Communication Sector: Some Strategic Considerations*. Document de travail n° 36 du Bureau international du Travail. Genève, Bureau international du Travail. http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=908237

Spurr, D. 1993. *The Rhetoric of Empire: Colonial Discourse in Journalism, Travel Writing, and Imperial Administration*. Durham, N.C., Duke University Press.

Sunstein, C. 2001. *Republic.com*. Princeton, N.J., Princeton University Press.

Taylor, L. K., Davis, H. E. et Zine, J. (dir.). 2007. *Contested Imaginaries : Reading Muslim Women and Muslim Women Reading Back : Transnational Feminist Reading Practices, Pedagogy and Ethical Concerns*. Édition spéciale de *Intercultural Education*, Vol. 18, No. 4.

Teer-Tommaselli, R., Wasserman, H. et de Beer, A. S. 2007. South Africa as a regional media power. D. K. Thussu (dir.), *Media on the Move: Global Flow and Contra-Flow*. Londdes, Routledge.

Tel Quel, N° 350, déc. 2008. Rabat, Maroc. http://www.telquel-online.com

Thussu, D. K. 2007. Mapping global media flow and contra-flow. D. K. Thussu (dir.), *Media on the Move: Global Flow and Contra-Flow*. Londres, Routledge, p. 11–32.

—. 2005. The transnationalization of television: the Indian experience. J. K. Chalaby (dir.), *Transnational Television Worldwide*. Londres, I. B. Tauris.

Union Européenne de Radio-Télévision (UER). 2007. *A Diversity Toolkit for Factual Programmes in Public Service Television*. Vienne, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA). http://www.ebu.ch/CMSimages/en/toolkit%20low_tcm6-56142.pdf

La plantation de Roça Ribeira Peixe à Sao Tome and Principe

Graffitis dans une rue de Rio de Janeiro, Brésil

La créativité et le marché

CHAPITRE 6

Si le chapitre précédent a examiné les impacts de la communication et des contenus culturels sur la diversité culturelle, le présent chapitre explore les relations entre la diversité culturelle et un large éventail d'activités, depuis la création culturelle et l'innovation jusqu'à la commercialisation des expressions culturelles et à l'impact de la culture dans le monde des affaires.

La créativité est fondamentale pour la diversité culturelle, qui est elle-même propice à la créativité. Dans un contexte de flux transfrontaliers omniprésents, la diversité culturelle ne peut être préservée que si ses racines sont constamment nourries par des réponses créatives à un environnement en mutation rapide. L'impulsion créative, à la base de la diversité culturelle, est essentielle lorsqu'il s'agit d'analyser la situation actuelle des cultures du monde et de remédier aux déséquilibres qu'elles révèlent. Comme l'a souligné la Commission mondiale sur la culture et le développement dans son rapport de 1996, *Notre diversité créatrice,* 'Il est absolument nécessaire aujourd'hui de cultiver la créativité humaine car, dans le monde actuel, où il est difficile de prévoir l'avenir et de relever les défis lancés par la rapidité du changement, ce n'est qu'à force d'imagination créatrice et d'initiatives que les individus, les communautés et les sociétés réussiront à s'adapter à la nouveauté et à évoluer'. La créativité est entendue ici comme s'appliquant à tout l'éventail des activités humaines, des arts et des sciences au monde du commerce, y compris l'invention et l'innovation, qu'ils soient le fait des individus ou celui des groupes ou de leurs institutions.

Comme le montrent les tendances actuelles dans le monde contemporain de l'art, de la musique et de la littérature, la diversité dans les arts est facilitée par la croissance des échanges artistiques dans le monde. Cela est vrai aussi en ce qui concerne les industries de l'artisanat et du tourisme, ainsi que dans les pratiques contemporaines des affaires. Avec l'élargissement des frontières des arts et de la créativité pour englober toute la gamme des activités humaines, la diversité culturelle est devenue de plus en plus pertinente comme source d'invention et d'innovation et comme ressource d'un développement économique durable. La politique culturelle au niveau national, tout en s'attachant naturellement à soutenir la création endogène, devrait veiller à ce que la tradition reste créative, ce qui implique la réceptivité à une multitude d'influences culturelles de toutes origines qui garantissent sa constante vitalité.

Poupées russes 'matriochkas'

La créativité et le marché

6.1 La création artistique et l'économie créative 173
Figure 6.1 Part du marché international des arts plastiques et visuels 176

6.2 L'artisanat et le tourisme international 178
Encadré 6.1 Vers une protection juridique du folklore ? 179
Encadré 6.2 Le tourisme religieux 182

6.3 La diversité culturelle et le monde des affaires 183
Carte 6.1 Scores en matière d'innovation, 2008 183
Encadré 6.3 Analyse des valeurs des consommateurs dans les BRIC 185
Encadré 6.4 Adapter les pratiques de gestion aux contextes locaux : Danone Mexique 188
Encadré 6.5 Une corrélation entre la diversité et les performances économiques ? 189

Conclusion 191

Recommandations 192

Zoom : Outils et approches visant à accroître la pertinence de la diversité culturelle pour les entreprises 193

Références et sites internet 195

Spectacle du Carnaval de Barranquilla (Colombie) au Siège de l'UNESCO

6.1 La création artistique et l'économie créative

Lorsqu'on se penche sur la question de la diversité artistique, il est important d'éviter le piège de l'ethnocentrisme, qui consiste à se limiter à une conception des arts culturellement déterminée. Comme s'interroge Le Thanh Khoi (2000) :

> *Ne devrions-nous pas appliquer le terme d''art' à toutes les productions matérielles par lesquelles les êtres humains donnent un sens à leur existence (…) ? Au long des millénaires, l'art n'a pas été dissocié de la vie. Tous les membres de la communauté participaient à ses activités rituelles, poétiques et musicales. Seules les activités dotées de pouvoirs magiques exigeaient l'intervention d'un spécialiste.*

Aujourd'hui, du fait du développement de la communication et des voyages, on est plus sensible aux autres cultures et on les comprend mieux. Ainsi, on constate que l'expression 'arts primitifs' est remplacée par celle d''arts traditionnels', et un certain nombre de distinctions, comme entre art et artisanat ou entre beaux-arts et arts décoratifs, sont mises en question. Cependant, la définition de ce qui est artistique – et les conceptions de l'art en tant qu'activité collective ou individuelle – varie considérablement d'une culture à une autre. En Afrique, par exemple, l'art englobe les fonctions rituelles et les objets quotidiens, qui ont souvent une forte charge symbolique. En Chine, les 'quatre arts' – musique, poésie, peinture et calligraphie – continuent à marquer la culture chinoise, et la peinture et la calligraphie s'attachent moins à l'ornementation qu'à l'expression de la vie. Dans l'Islam, l'art est représenté par excellence par les arts du livre, vu que l'écriture est considérée comme le véhicule de la parole de Dieu, l'ornementation jouant un rôle important, en particulier dans l'architecture (Khoi, 2000).

Les frontières de l'art sont dictées non seulement par les perspectives divergentes des groupes sociaux mais aussi par les matériels et les techniques à leur disposition. L'ornementation du corps est la forme la plus immédiate d'art plastique survivant chez les peuples qui vivent près de la nature, tandis que d'autres ont habillé leur nudité sous l'influence de doctrines religieuses ou de convictions philosophiques. En raison de leur environnement aride, les Aborigènes d'Australie s'expriment davantage par la peinture que par la sculpture, tandis que les peuples d'Océanie ont créé à partir d'une végétation luxuriante un univers artistique tout à fait fantastique et exubérant. Pour leur part, les Amérindiens sont inégalés dans les arts du tissage et du travail de l'or (Khoi, 2000). Dans le domaine des arts, comme dans celui des expressions culturelles en général, la diversité créative a ses origines à la fois dans l'environnement naturel et dans l'environnement social.

Pratiques artistiques contemporaines

La rencontre avec la diversité dans les arts est facilitée par la croissance des échanges artistiques dans le monde entier. Aujourd'hui, la 'diversité culturelle' dans le monde de l'art est devenue plus significative que n'avait pu l'être le cosmopolitisme de la modernité européenne du début du XX^e siècle. La décolonisation et les mouvements de libération qui ont suivi dans le monde à partir des années 1960 ont été accompagnés de changements dans le domaine de l'art contemporain – expositions, conditions de production, musées et marchés – préfigurant les réalignements géopolitiques qui devaient caractériser le monde de la globalisation. Les années 1990 ont vu une évolution remarquable des circuits de l'art contemporain du fait de la lente montée en puissance de nouveaux espaces pour l'exposer, de plus en plus réceptifs à des expressions artistiques demeurées jusque-là exclues – celles des Africains, des Asiatiques, des Latino-Américains, des Chicanos, des peuples des Premières Nations et des femmes.

La rencontre avec la diversité dans les arts est facilitée par la croissance des échanges artistiques dans le monde entier. Aujourd'hui, la 'diversité culturelle' dans le monde de l'art est devenue plus significative que n'avait pu l'être le cosmopolitisme de la modernité européenne du début du XX^e siècle

Vers la fin du XX^e siècle, les grandes expositions connues sous le nom de Biennales ont commencé à se multiplier en tant que forums mondiaux de premier plan, favorisant l'organisation de multiples présentations des pratiques artistiques contemporaines. En 1984, la Biennale de La Havane et la Biennale du Caire ont été parmi les premières à se tenir hors d'Europe et d'Amérique du Nord, suivies par celles d'Istanbul en 1987 (qui a établi un réseau nouveau d'artistes travaillant au Moyen-Orient et en Europe orientale), de Dakar en 1992, de Gwangju en 1995 et de Johannesburg en 1995. Non seulement les repères de la production artistique ont été bouleversées du fait des changements intervenus dans les réseaux mondiaux, mais les narratifs se rapportant à la production artistique obéissent désormais à

Spectacle de théâtre de marionnettes traditionnelles du Japon, Ningyo Johruri Bunraku, au Siège de l'UNESCO

des logiques de production souvent hétérogènes, concurrentielles et mutuellement contradictoires. Même en Europe, un signe précurseur des impacts ultérieurs de la chute du 'rideau de fer' de 1989 a été la création en 1995 de Manifesta, biennale paneuropéenne itinérante qui se déplace tous les deux ans dans une nouvelle ville du continent, des Balkans à la Baltique, de la Méditerranée à la mer du Nord. En reconnaissant cette multiplicité même des approches, les biennales sont devenues, après 1989, des sites clés pour la production de nouveaux discours et pour redessiner une carte complexe de l'art contemporain.

Du point de vue des pratiques artistiques contemporaines, 'il n'est plus possible de structurer le monde sur le modèle centre/périphérie'. On assiste à un 'lent décentrage de l'Occident', à travers lequel 'la constitution de relations latérales où l'Occident représente une force absolument fondamentale, puissante, hégémonique, n'est plus la seule force par laquelle les énergies créatives, les flux culturels et les idées nouvelles peuvent se concerter'. Ce nouveau visage du monde 'doit être défini comme un ensemble de centres intéressants qui sont à la fois différents les uns des autres et apparentés les uns aux autres', des centres qui fonctionnent au moyen de réseaux culturels et sont alignés sur les évolutions géopolitiques générales (Hall, 2001). Cet élargissement des perspectives, des sympathies et des expressions artistiques a notablement contribué à la diversité culturelle à travers des processus de fécondation mutuelle qui sont de plus en plus pertinents dans toutes les formes de création artistique.

Toutefois, l'éventail et l'impact de ces influences inhérentes aux tendances à la mondialisation ne sont pas sans danger pour la diversité culturelle. Les emprunts ou les formes hybrides résultant de la diversité culturelle peuvent prendre la forme de synthèses réductrices qui ne sont guère plus que des stéréotypes. De même, la vogue en Occident des formes 'exotiques' d'expression peut avoir pour résultat une exclusion des formes locales – consistant par exemple à les enfermer dans des catégories figées telles que l'art 'primitif'. Elle peut réduire à néant ou altérer radicalement l'aptitude individuelle à opérer en tant qu'artiste à tous les niveaux, puisque ce qui contribue par ailleurs à la présentation de l'artiste en question, c'est le fait qu'il soit membre de telle ou telle communauté 'minoritaire'. Ainsi, les marchés internationaux d'art autochtone ou 'exotique' peuvent fonctionner comme des formes exogènes d'art 'officiel', récompensant le conformisme par le prestige et l'argent. Le problème est compliqué par le fait que le critère de l'originalité n'est pas applicable de la même façon à toutes les traditions artistiques. L'originalité de l'art qualifié diversement de 'primitif', 'autochtone', 'tribal' ou même 'ethnographique' est nécessairement relative par rapport aux normes des traditions artistiques occidentales.

Une manière de combattre l'exoticisation des formes d'expression non occidentales sur le marché de l'art consiste à mieux équilibrer la représentation des artistes des pays en développement et des pays développés dans leurs rencontres mutuelles et dans les façons dont ils se rendent visibles aux yeux du public. À cet égard, l'engagement de la communauté internationale de garantir la 'libre circulation des idées, par le mot et par l'image', tel que proclamé dans l'Acte constitutif de l'UNESCO (1945), devrait être respecté dans la pratique, y compris en facilitant les voyages des artistes. Comme le montrent les constatations de l'Observatoire mondial sur la condition sociale de l'artiste, il n'y a pas d'approche commune de la communauté internationale concernant cette question. Des discussions sont en cours sur la possibilité de faciliter les échanges et la circulation des artistes en généralisant les dispositifs de visas culturels comme ceux qu'utilisent le Brésil et le Japon.

Tendances concernant la diversité culturelle

La diversification et l'interpénétration des traditions artistiques observables dans les arts visuels et plastiques sont reflétées dans les arts du spectacle par la circulation internationale des productions et traditions théâtrales. La découverte du théâtre balinais et du nô japonais par les dramaturges européens au cours de la première moitié du XX^{e} siècle est un exemple précoce du rôle important des traditions artistiques non européennes dans le renouvellement de l'esthétique théâtrale européenne. La portée de ces échanges a été très large, allant de l'art le plus raffiné à toutes les formes de divertissement, y compris la 'consommation' de pratiques rituelles hors de leur lieu d'origine comme s'il s'agissait de représentations artistiques – comme le montre la vogue de la représentation du *teyyam*, tradition de la danse divine du Kerala, dans les festivals culturels européens et asiatiques. L'opéra, bien qu'il conserve principalement ses centres en Europe et en Amérique, attire un public de plus en plus international, trouvant des auditoires enthousiastes ainsi qu'un riche réservoir de talents en Asie (au Japon et en Corée en particulier). La musique classique en général, soutenue par une solide tradition de tournées de grands orchestres entre l'Europe, les États-Unis et l'Asie, a continué à étendre son influence dans le monde. En Amérique latine, où la musique a des racines profondes et diverses, une politique éclairée d'éducation musicale a revitalisé, par exemple, au Venezuela, l'exécution de la musique classique sous la baguette du chef Gustavo Dudamel, 'symbole d'une musique classique orientée vers l'avenir, ouverte à un monde nouveau'.

Dans le domaine de la musique populaire, la diversité est partout. En Occident, l'éventail des genres qui souvent se recoupent – rock, pop, jazz, folk, latin, blues, country, reggae et comédie musicale – est pratiquement illimité. Les traditions musicales de tous les continents affichent une grande diversité de formes. Les festivals offrent de grandes occasions de sensibiliser le public à cette diversité des expressions. Le festival de 'musiques du monde', où le public est invité à écouter successivement des artistes représentatifs de diverses cultures et de divers styles, est un vecteur particulièrement utile à cet égard. En Australie, le festival de musique WOMAD (World of Music and Dance) a eu une influence considérable pour ce qui est de stimuler l'intérêt pour les musiques du monde. Pourtant, bien que l'on puisse se féliciter de cette expansion des goûts musicaux et des rencontres avec des traditions musicales radicalement différentes, il ne faut pas négliger les inconvénients que cela peut avoir du point de vue de la diversité culturelle. Comme pour la mondialisation des échanges culturels en général, le risque ici tient à la marchandisation et à la commercialisation des expressions musicales au détriment de leur authenticité et de leur originalité, aboutissant à la création de marchés de niche, à l'appropriation réductrice de formes culturelles exogènes et au remplacement de la diversité des expressions culturelles par un concept de 'culture monde'.

Le défi de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle se situe précisément à ce point de transition (ou de tension) entre la création culturelle et la commercialisation culturelle, entre l'évaluation du marché et les valeurs culturelles inhérentes à la création artistique. Pratiquement toutes les expressions culturelles, même les expressions immatérielles liées à des modes de vie ou à des identités, peuvent être sujettes à la marchandisation, c'est-à-dire qu'on peut leur attribuer une valeur économique et ensuite les commercialiser. Bien entendu, le phénomène n'est pas nouveau : 'Toutes les cultures et tous les artistes ont ressenti la tension entre […] l'abnégation de l'art et l'égoïsme du marchand' (Hyde, 2007). Toutefois, les processus de mondialisation et la technologie ont modifié les enjeux pour l'artiste créatif – ou celui qui aspire à l'être – tout comme pour l'entrepreneur

Le défi de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle se situe précisément à ce point de transition (ou de tension) entre la création culturelle et la commercialisation culturelle, entre l'évaluation du marché et les valeurs culturelles inhérentes à la création artistique

potentiel. Ils ont posé avec une force inédite l'"éternelle question de savoir comment arbitrer entre la pure créativité artistique et les dures réalités économiques' (Thorsby, 2008). Les gratifications financières offertes dans un environnement commercial mondialisé tendent à favoriser les considérations économiques, avec d'importantes conséquences pour la diversité et l'authenticité culturelles.

La musique populaire est sans doute le domaine dans lequel les pressions de la commercialisation se font le plus fortement sentir. Leur impact est double : d'une part, les pressions incitent les artistes locaux à exploiter leurs talents créatifs sur un marché de plus en plus mondial ; d'autre part, elles servent de vecteur aux processus d'acculturation liés à l'asymétrie des flux culturels mondiaux. Dans le cas de la musique populaire, quatre des cinq principaux conglomérats de l'industrie de la musique sont basés aux États-Unis, le cinquième se trouvant au Royaume-Uni, et le marché des ventes de musique est dominé par les pays occidentaux ainsi que par le Japon et la République de Corée – le Brésil étant le seul pays en développement à figurer parmi les vingt débouchés commerciaux majeurs (Anheier et Isar, 2008). Comme on l'a vu au chapitre 5, on constate d'énormes déséquilibres dans les échanges culturels commerciaux entre pays en développement et pays développés dans tous les secteurs des médias imprimés, enregistrés et audiovisuels. Les nouvelles technologies liées à l'Internet, qui sont en train de profondément modifier les modalités de diffusion de la musique et d'accès à la musique, pourraient offrir les meilleures perspectives de diversification des flux créatifs dans ce secteur, selon la volonté politique et les contraintes économiques.

Des tendances similaires se manifestent dans les arts visuels et plastiques, dont la peinture, la gravure et la sculpture. Par exemple, les cinq plus gros exportateurs – à savoir le Royaume-Uni (22,4 %), la Chine (20,4 %), les États-Unis (18 %), la Suisse (6,3 %) et la France (6 %) – représentaient en 2006 73 % des exportations mondiales. La part la plus importante du marché international revenait à l'Europe (50,4 %), suivie de l'Asie de l'Est (26,2 %), de l'Amérique du Nord (18,5 %), de l'Asie centrale et du Sud (2,8 %), de l'Amérique latine et des Caraïbes (0,82 %), du Pacifique (0,6 %), de l'Afrique subsaharienne (0,71 %) et des États arabes (0,06 %) (voir figure 6.1). Les cinq plus gros importateurs d'arts visuels étaient le Royaume-Uni, la Suisse, l'Allemagne, la France et le Japon. Plus récemment, le nombre d'acheteurs d'Asie, de Russie et du Moyen-Orient a augmenté sensiblement, mais il est encore difficile de déterminer l'impact que la récente crise des marchés financiers mondiaux aura sur cette tendance et, plus généralement, sur les clients nouveaux ou existants du marché de l'art (Anheier et Isar, 2008).

Figure 6.1 Part du marché international des arts plastiques et visuels

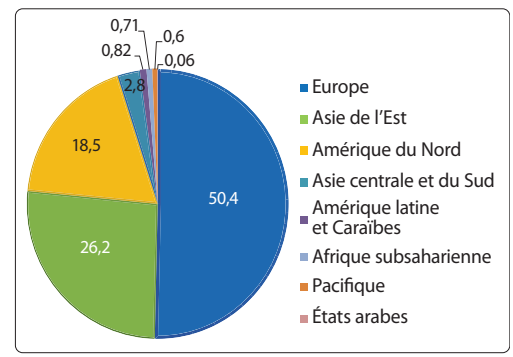

Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2008, données provenant de la base de données Comtrade de l'ONU, DAES/UNSD.

Le monde de l'art actuel reste dominé par les rapports de pouvoir, même si des tendances contraires ont pu commencer à apparaître. En 2003, 39 % des artistes exposés au Centre Georges-Pompidou à Paris étaient français et 61 % étrangers (représentant 11 pays) se répartissant comme suit : États-Unis 32 %, Italie 23 %, Allemagne 19 %, Suisse 7,5 %, Royaume-Uni 5,7 %, Belgique 3,8 % et Autriche, Brésil, Chine, Israël et République de Corée 1,9 % chacun. L'analyse du nombre par pays de galeries sélectionnées pour exposer à la très influente Foire d'art contemporain de Bâle révèle un profil similaire : en 2000 et 2005, l'Allemagne, les États-Unis, la Suisse, la France, le Royaume-Uni et l'Italie avaient une position dominante. C'est aussi ce que reflète le classement, établi par le *KunstKompass*, des 100 artistes les plus reconnus dans le monde, pour 1979, 1997, 2000, 2004, 2005 et 2007 : les positions relatives des États-Unis, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France, de l'Italie et de la Suisse enregistrent des permutations périodiques mais ces six pays ne perdent pas leurs places de leaders. Comme l'ont noté Okwui Enwezor et Jean Fischer (2007), bien que le discours sur

la mondialisation, le relativisme culturel et le métissage ait permis l'émergence d'artistes d'un éventail plus large de pays – du tiers-monde en particulier –, leur reconnaissance par le marché reste faible, celui-ci étant contrôlé dans une large mesure par les Occidentaux et favorisant avant tous les artistes vivant en Occident.

En comparaison avec les 'langages' de la musique et des arts visuels et plastiques, qui véhiculent chacun une intelligibilité mutuelle même s'ils sont stylistiquement distincts, la littérature trahit l'existence d'une sorte d'obstacle à l'acculturation. En revanche, dans un monde de plus en plus plurilingue, les littératures dans les principales langues véhiculaires ont un avantage évident en termes de diffusion culturelle, qui ressort clairement du déséquilibre du flux des traductions vers et à partir des langues dominantes du monde. Ce déséquilibre historique est reflété dans la liste des lauréats du prix Nobel de littérature, dont quelque 75 % viennent d'Europe occidentale ou des États-Unis, contre moins de 10 % d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient pris ensemble. Un correctif utile à cette tendance est apporté par un certain nombre de prix littéraires décernés à des œuvres étrangères en traduction, dont les International Literature Awards du National Endowment for the Arts des États-Unis ('offrant aux Américains un accès aussi direct que possible à la voix individuelle de l'auteur en même temps qu'au cœur d'une culture'), le Foreign Fiction Prize de l'Art Council en Angleterre, et, en France, le prix Médicis étranger. Il convient aussi de mentionner le Pen World Voices Festival of International Literature, dont la réunion en 2009 à New York a accueilli 160 écrivains de 40 pays.

Dans ce contexte, la décision de mettre fin à la Collection UNESCO d'œuvres représentatives, rassemblant quelque 1 300 titres de plus de 80 pays, traduits d'une centaine de langues différentes, est regrettable. La collection demeure néanmoins une source utile d'information sur les classiques étrangers en traduction, ainsi que pour les éditeurs qui souhaiteraient rééditer des textes. Toutefois, la Bibliothèque numérique mondiale – récemment créée dans le cadre d'une collaboration entre l'UNESCO et la Bibliothèque du Congrès des États-Unis – met à disposition, dans des formats multilingues, d'importants matériaux de première main sur les cultures du monde (manuscrits, cartes, livres rares, partitions musicales, enregistrements, films, estampes, photographies, dessins d'architecture et autres matériels culturels importants). Cette collection en ligne favorise la sensibilisation et la compréhension interculturelles en fournissant des ressources aux éducateurs, en développant les contenus non anglophones et non occidentaux sur l'Internet, et en soutenant les recherches des spécialistes.

Il est permis de se demander dans quelle mesure la mondialisation favorisera un processus aux profondes racines historiques, auquel se référait Goethe lorsqu'il écrivait au début du XIXe siècle : 'La littérature nationale est aujourd'hui une notion qui n'a plus beaucoup de sens ; le temps de la littérature universelle va commencer et chacun doit s'efforcer de hâter sa venue'. Les auteurs contemporains qui écrivent dans une perspective de plus en plus interculturelle – les noms de Rushdie, de García Márquez, de Coetzee viennent à l'esprit – peuvent être considérés comme les pionniers des nouvelles formes de littérature mondiale, représentant pour ainsi dire des fenêtres sur un monde qui se globalise. D'aucuns peuvent considérer ces tendances globalisantes comme une menace pour les traditions littéraires dans les langues nationales, mais il est permis de faire valoir que ces expressions doivent être considérées non pas comme hostiles à la diversité culturelle mais comme des avatars modernes de la diversité – 'localement infléchies et translocalement mobiles' (Cooppan, cité dans Damrosch, 2003) – de la dialectique permanente entre diversité culturelle et dialogue interculturel.

Si la littérature en général peut être influencée par les tendances globalisantes qui touchent la plupart des aspects de la vie culturelle, l'expression poétique résiste peut-être davantage à ces tendances. Si l'on peut dire que la mondialisation a une emprise moins grande sur la poésie que sur toute autre forme littéraire, c'est peut-être, d'une part, parce que la poésie exprime une propension à l'universel et, d'autre part, parce que sa singularité fait qu'elle est imperméable à la marchandisation, inconvertible en aucune autre valeur que la sienne propre. Dans la tradition d'un Walt Whitman, d'un Rabindranath Tagore, d'un Saint-John Perse, d'un Pablo Neruda ou d'un Derek Walcott, les poètes habitent des univers qu'ils créent, qui se livrent à nous comme s'ils étaient les nôtres. En ce sens, la poésie demeure une source de diversité dans un continuum qui s'étend de la culture au commerce.

La création artistique et toutes les formes d'innovation touchant à l'ensemble des activités humaines peuvent apparaître comme des sources essentielles pour l'essor de la diversité culturelle

6.2 L'artisanat et le tourisme international

L'artisanat et le tourisme international (…) illustrent la tension entre authenticité et commercialisation qui est au centre de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle

Le commerce et la consommation de la culture concernent aujourd'hui un public de plus en plus nombreux et englobent un éventail de plus en plus large d'expressions et d'expériences culturelles transformées en marchandises (*'marchandisées'*). À cet égard, l'artisanat et le tourisme international jouent un rôle particulièrement important, que ce soit d'un point de vue culturel ou économique : l'artisanat parce qu'il consiste à donner une forme artistique à des objets décoratifs ou domestiques, et le tourisme international parce qu'il donne accès à la diversité des cultures dans leur contexte naturel. Ces deux secteurs – parmi de nombreux exemples – illustrent la tension entre authenticité et commercialisation qui est au centre de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle.

L'artisanat et la commercialisation des objets culturels

En dépit du manque relatif de données et de recherches dans ce domaine, l'importance économique du secteur de l'artisanat est indiquée par un certain nombre d'exemples mis en évidence dans une récente étude de l'UNESCO (Richard, 2007). En Italie, par exemple, 24 % des entreprises appartiennent à ce secteur, qui emploie un cinquième des travailleurs du secteur privé. En Colombie, la production artisanale représente un revenu annuel de quelque 400 millions de dollars États-Unis, dont quelque 40 millions de dollars d'exportations, apportant aux travailleurs du secteur un revenu annuel allant de 140 à 510 dollars. Les 300 000 artisans de Tunisie (dont les deux tiers travaillent à temps partiel) produisent 3,8 % du PIB annuel, ce qui représente un revenu annuel par famille de 2 400 dollars. Au Maroc, la production artisanale représente 19 % du PIB, y compris les exportations dont le montant est estimé à 63 millions de dollars. En Thaïlande, le nombre d'artisans est estimé à 2 millions (sur les 20 millions de travailleurs du secteur informel), dont près de la moitié peuvent être considérés comme travaillant à plein temps. Ces dernières années, l'artisanat est devenu un moyen majeur de générer des revenus et de renforcer ses capacités en matière de commerce. Des foires d'artisanat font leur apparition dans un nombre croissant de pays, parfois pour collecter des fonds au profit de causes humanitaires, mais de plus en plus pour vendre des produits utilitaires, tels que le mobilier ou la décoration.

La production artisanale est une forme importante d'expression culturelle, dans la mesure où elle reflète l'esthétique, le symbolisme et les visions du monde des communautés productrices. En tant que forme commercialisable de la diversité culturelle, l'artisanat est devenu une source notable de revenus d'appoint et d'emplois dans de nombreuses régions du monde. Une part importante des populations de la vallée du Cachemire et de Bali, par exemple, tirent leurs revenus de l'artisanat ainsi que du tourisme. Dans les régions isolées du Myanmar, le travail artisanal – comme par exemple le tissage des lungis (vêtements traditionnels de coton tissé à la main) – améliore les revenus, et c'est aussi le cas en Asie centrale où, à la suite de l'effondrement de l'URSS, les femmes utilisent leurs compétences traditionnelles de traitement des matières premières locales, telles que la laine et les cocons de soie. Le travail artisanal de grande qualité et à forte intensité de main-d'œuvre est une importante activité génératrice de revenus pour les femmes, en particulier dans les sociétés où leur mobilité est limitée. En Iran, en Afghanistan, en Asie centrale, dans les Balkans, en Inde et au Pakistan, la dentelle, la broderie et la production de tapis sont des sources importantes de revenus et d'accès au crédit.

En tant qu'industrie, et qui plus est de plus en plus une industrie à forte croissance, l'artisanat fait maintenant partie d'un système très organisé de corporations, de marchands, d'organisations et de systèmes bancaires. L'industrialisation et le marketing, combinés avec les forces de la mondialisation, aident l'économie traditionnelle de l'artisanat à s'adapter aux demandes du marché mondial. Pourtant, lorsque le travail artisanal demeure fidèle à ses traditions, il s'attache à adapter l'objet ou le produit aux matériaux disponibles et au symbolisme de son contexte. Chaque produit mis sur le marché incarne une philosophie propre à la culture dont il est issu. Cependant, les pressions et les opportunités de l'économie globale risquent d'imposer une forme de production de masse excessivement subordonnée aux exigences commerciales. Une telle production de masse menace d'appauvrir le travail artisanal en le coupant de ses racines culturelles et en le privant de toute créativité.

Une forte demande peut aussi entraîner des hausses de prix qui mettent un produit hors de portée des

Femme indonésienne confectionnant un panier

populations locales, les incitant à se tourner vers des produits meilleur marché fabriqués dans les pays du Nord. L'inondation des marchés traditionnels par des produits industriels occidentaux a un impact inquiétant sur les économies artisanales. L'introduction des tissus anglais de fabrication industrielle sur le marché indien ou celle d'articles fabriqués industriellement en Indonésie en sont deux exemples. L'Inde, pays du monde qui compte le plus grand nombre d'artisans indépendants, est actuellement dotée d'une politique économique duelle, en vertu de laquelle les petites industries et les activités artisanales peuvent se développer à côté de la grande industrie. Elle a ainsi pu soutenir un renouveau des activités artisanales, au point que d'anciens marchés qui avaient été perdus sont en train d'être reconquis et que de nouveaux marchés se créent. La croissance de la demande de produits artisanaux ne devrait pas entraîner une baisse de leur qualité ou la perte de savoir-faire anciens. Assurer une juste rentabilité des produits artisanaux et préserver les savoir-faire traditionnels sont deux préoccupations qui devraient être également prises en compte. À ce sujet, il est permis soutenir que la protection de la fabrication des produits d'artisanat devrait être garantie par la protection juridique du folklore (voir l'encadré 6.1).

Microcrédit et micromarketing

La promotion de la diversité culturelle dépend dans une large mesure du soutien d'entreprises commerciales adaptées aux contextes culturels et aux contraintes économiques locales, ce qui plaide en faveur d'un marché plus pluraliste et plus accessible. Le microcrédit – qui consiste à prêter de petites sommes (souvent inférieures à 100 dollars), en contrepartie d'un taux d'intérêt avantageux, aux propriétaires de très petites entreprises – s'est révélé une remarquable réussite à cet égard, surtout dans les pays en développement. Cette réussite est due au fait que les mécanismes de

Encadré 6.1 Vers une protection juridique du folklore ?

Alors que la mondialisation a permis la reconnaissance de la riche tradition folklorique du monde (y compris l'artisanat, les contes, la musique, les danses et les dessins), les pressions du marché mondial ont conduit à une exploitation inéquitable du folklore et d'autres expressions culturelles traditionnelles, au mépris des intérêts de leurs communautés d'origine. La question de leur protection juridique est bloquée depuis trente ans du fait de désaccords internationaux.

La question a d'abord été soulevée au niveau international en 1973, lorsque le gouvernement bolivien a invité l'UNESCO à examiner la possibilité d'assurer la protection juridique du folklore au moyen d'un amendement à la *Convention universelle sur le droit d'auteur* (UNESCO, 1952), ainsi que d'un accord concernant la conservation, la promotion et la diffusion du folklore. Toutefois, des difficultés ont surgi au sujet de la protection du folklore au titre du droit d'auteur, vu que la notion d''auteur', qui occupe une place centrale dans le droit d'auteur, n'est pas applicable à la nature continue et collective du processus créatif qui est à la base du folklore traditionnel.

Les tentatives pour parvenir à une solution du problème ont conduit en 1982 à la formulation par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'UNESCO de dispositions légales types concernant la protection des expressions du folklore contre leur exploitation illicite, prescrivant une protection de type propriété intellectuelle des expressions du folklore au niveau national. À la suite de l'adoption par nombre de pays en développement de mesures internes de protection du folklore, l'attention s'est tournée vers la nécessité de mesures internationales pour protéger les expressions du folklore en dehors de leur pays d'origine. Le débat au sein de comités conjoints OMPI/UNESCO s'est poursuivi sans aboutir jusqu'à la fin des années 1990.

En 2000, l'OMPI a créé le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, destiné à servir de forum pour le débat de politique internationale et l'élaboration de mécanismes juridiques et d'instruments pratiques concernant la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles/folklore contre leur appropriation illicite et leur utilisation abusive, ainsi que les aspects de propriété intellectuelle relatifs à l'accès et au partage des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques. En dépit des efforts déployés, peu de progrès ont été réalisés vers l'obtention d'un consensus international sur une norme internationale relative à la protection du folklore.

À côté de ces efforts, l'UNESCO a néanmoins fait quelques pas en avant importants vers l'adoption de normes en matière de préservation et de sauvegarde des expressions culturelles traditionnelles, notamment par la *Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire* (1989) et la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* (2003). Bien qu'aucun de ces deux instruments ne contienne de dispositions concernant les droits de propriété intellectuelle ou la protection juridique à proprement parler, ils servent de repères dans les efforts qui se poursuivent en vue de l'adoption de telles dispositions.

Source : UNESCO.

l'économie commerciale tiennent compte des structures de coopération propres à une société donnée, surtout dans les contextes où le système bancaire est incapable de s'adapter. Le microcrédit s'est révélé efficace pour réduire la pauvreté et développer l'autorenforcement de l'autonomie dans tout le monde en développement, et particulièrement chez les femmes. Le prix Nobel de la paix décerné à Muhammad Yunus en 2006 a attiré l'attention sur les vertus de ce système pour combattre la pauvreté et stimuler les économies locales.

Le microcrédit et le micromarketing peuvent aider les petites entreprises du monde en développement à innover et devenir concurrentielles sur le marché. Une récente étude (Light Years IP, 2008) estime qu'en mettant à profit la valeur immatérielle de certains de leurs produits (par exemple le cuir éthiopien, le thé kényan, le bogolan malien, l'huile de marula namibienne et le savon noir togolais), les pays d'Afrique subsaharienne pourraient exporter deux à trois fois plus, ce multiplicateur s'élevant à 80-200 uniquement pour le marché de l'animation télévisuelle et à 40-60 pour les industries créatives. Le programme 'Label d'excellence' de l'UNESCO, créé en 2001 afin d'encourager les artisans à employer les compétences et les matériaux traditionnels pour garantir la pérennité des savoirs traditionnels et définir des normes de qualité, fonctionne maintenant en Asie, en Afrique de l'Ouest, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et aide ainsi à mieux sensibiliser le public international aux produits artisanaux, ainsi qu'à élargir et renforcer les marchés de ces produits.

➲ *Touristes posant avec une femme indienne en Amérique du Sud*

Le tourisme et la commercialisation des expériences culturelles

Ces dernières années, le tourisme a connu un développement sans précédent, générant des recettes considérables pour les pays développés comme pour les pays en développement. Avec une croissance annuelle d'environ 5 %, on prévoit que le tourisme doublera de taille au cours des quinze années à venir. En 2004, il représentait à peu près 10 % du PIB de l'UE (contre 2,6 % pour le secteur de la culture et de la création). En Colombie, 650 000 touristes ont apporté des recettes se montant à quelque 800 millions de dollars. Au Maroc, l'industrie touristique représente environ 6,5 % du PIB (Richard, 2007). Certains experts estiment que le tourisme pourrait continuer à se développer, pour atteindre le chiffre de 1,56 milliard de voyageurs en 2020 (1,2 milliard de voyageurs intrarégionaux et 400 millions de voyageurs longue distance extrarégionaux). L'Europe devrait être la région recevant le plus de touristes (717 millions), suivie de l'Asie de l'Est et du Pacifique (397 millions), des Amériques (282 millions) et ensuite de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud. Une croissance supérieure à la moyenne est prévue pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, le Moyen-Orient et l'Afrique. Cependant, d'autres experts prévoient la fin prochaine du boom des vols à bas prix – étant donné la volatilité du prix du pétrole et la possibilité d'une augmentation de ce prix sur le long terme dans un contexte de rareté – ce qui limiterait une fois encore les possibilités de voyage par avion à la seule clientèle ayant les moyens de s'offrir des voyages devenant de plus en plus coûteux.

Comme le montre une enquête récente de l'ISTC et de l'ATLAS sur 'les jeunes et le tourisme' (Richards et Wilson, 2003), le tourisme est un exemple clé de la contribution positive que l'on peut attendre des initiatives tournées vers le profit en faveur du dialogue interculturel et d'une meilleure compréhension entre les peuples. C'est parce qu'ils sont curieux que les individus s'intéressent à d'autres cultures. Pour 83 % des

2 300 jeunes et étudiants interviewés, venant d'Afrique du Sud, du Canada, de Hong Kong, du Mexique, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de Slovénie et de Suède, leur principale motivation était 'la rencontre d'autres cultures', suivie de l''aspect stimulant' (74 %) et de l''enrichissement des connaissances' (69 %). L'enquête identifie les principaux bienfaits du voyage comme une meilleure compréhension et appréciation des autres cultures, liée à un désir de continuer à voyager. La promotion du tourisme joue un rôle important pour ce qui est du dialogue interculturel et de la négociation de la différence, et des efforts particuliers devraient être faits pour associer les populations locales au développement du tourisme, y compris en matière d'informations fournies aux touristes.

Après des décennies de tourisme dit 'de masse', il y a eu une résurgence du tourisme en quête d'authenticité, motivé par le désir de découvrir d'autres individus dans leur contexte naturel, social et culturel. L'Organisation mondiale du tourisme (2008) estime que le tourisme culturel a représenté 40 % de tous les voyages en 2006, ce qui en fait un des secteurs à la croissance la plus forte dans le monde. Alors que les grands groupes hôteliers avaient auparavant tendance à offrir à la clientèle internationale des normes de confort et de cuisine voisines de celles qu'on trouvait dans les grandes capitales occidentales, aujourd'hui l'accent est mis, de plus en plus, sur les expériences 'typiques', sur un décor qui reflète l'environnement et les coutumes locales et sur les occasions de goûter la cuisine locale. De nouvelles formes de tourisme sont apparues, pour répondre aux besoins du touriste désireux d'explorer ce qui est différent ou inaccessible. Les forfaits deviennent de plus en plus variés – combinant par exemple randonnées, hébergement chez les populations locales et apprentissage de différentes expressions culturelles ou de sports traditionnels. Une autre forme nouvelle de tourisme 'culturel' est le tourisme religieux (voir l'encadré 6.2), qui a conduit à la création d'infrastructures très sophistiquées sur les sites de pèlerinage et de divers itinéraires touristiques. Dans le cas du *hajj* musulman, qui peut durer jusqu'à quarante-cinq jours, certaines agences de tourisme proposent un choix d'excursions touristiques en combinaison avec des visites de lieux saints.

Les résultats de cette nouvelle tendance du tourisme local sont mitigés : l'authenticité des expériences

Statues de la Vierge Marie dans un magasin de souvenirs à Lourdes, France

proposées devient inévitablement quelque peu problématique, comme lorsque certaines initiatives 'exoticisent' la diversité culturelle. L'abus du caractère sensationnel de la différence est parfois porté à l'extrême lorsque des pratiques discriminatoires ou dégradantes auxquelles sont soumis des groupes particuliers (tels que les femmes) sont montées en épingle pour satisfaire la curiosité des touristes. Un exemple bien connu est celui des 'femmes girafes' des tribus Karen en Birmanie : la pratique consistant à allonger leur cou au moyen d'une série de colliers-spirales, censés les protéger des attaques de tigres, a été transformée en spectacle touristique, au mépris de la dignité des femmes concernées et des dangers possibles pour leur santé. Il est important que le tourisme évite de transformer les pratiques et expressions culturelles en 'spectacles folkloriques', dissociés de leur contexte et de leur signification authentiques. Le risque inhérent au tourisme culturel est qu'il peut réifier les autres, les réduire à de simples objets à découvrir – et à 'consommer' – au lieu de leur permettre d'être des sujets qui peuvent tout aussi bien nous découvrir. La préservation de la diversité culturelle présuppose la promotion de ses expressions vivantes tout en évitant tout acte ou attitude qui les rabaisse en les réduisant à des simulacres.

Le tourisme lié aux sites du patrimoine mondial de l'UNESCO joue un rôle important dans la promotion

Encadré 6.2 Le tourisme religieux

Une part de plus en plus importante du tourisme culturel a trait aux 'voyages religieux', tourisme motivé par des raisons religieuses ou spirituelles ou associé à des sites du patrimoine religieux. Le tourisme religieux, qui était auparavant un phénomène largement interne, est devenu un service commercial international majeur. Les agences de tourisme proposent un large choix de forfaits multiconfessionnels pour visiter d'anciens lieux de culte, des destinations sacrées et des sites de pèlerinage associés aux grandes religions. En novembre 2008, la World Religious Travel Association a tenu sa première conférence mondiale commerciale et éducative, destinée aux 300 millions de touristes religieux potentiels, avec des exposants d'une trentaine de pays venant des communautés œcuméniques et des agences de voyages.

La mondialisation a donc ouvert le tourisme religieux à la commercialisation, le transformant en un produit économique commercialisable destiné à des marchés qui se chevauchent : spiritualité, santé physique et mentale, activités de loisirs, culture, courts séjours et visites rapides de villes. Étant donné l'étendue de sa base démographique, cette forme de tourisme présente un potentiel énorme d'encouragement au dialogue interreligieux et interculturel, s'il est mobilisé à cet effet. Du reste, s'il est bien conçu, ce tourisme peut être un instrument extraordinaire de développement et un moyen efficace de préserver et de promouvoir la diversité culturelle. Indissociable de ce processus est l'action visant à faire en sorte que ce tourisme reste durable, ce qui veut dire qu'il traite efficacement des questions relatives à la conservation et à la préservation environnementales, sociales et culturelles des sites locaux.

En ce qui concerne les sites et destinations de pèlerinage, la durabilité exige que l'on prenne des mesures pour équiper et entretenir les monuments – souvent anciens – qu'il faut protéger et restaurer, et aussi que l'on assure une protection environnementale aux sites naturels, à l'aide de voies d'accès et de couloirs de circulation afin de prévenir les encombrements et de ne pas dépasser les capacités de charge. D'autres questions ont trait à la gestion et à la promotion de ces destinations, au développement d'économies locales viables et au respect des traditions et des coutumes des populations hôtes. Dans le cas de grands événements et rassemblements religieux, le problème est notamment de gérer au mieux les flux et l'accès afin de s'assurer que les participants soient reçus et hébergés dans des conditions appropriées d'hygiène et de santé publique (y compris en fournissant des services appropriés d'alimentation aux participants qui observent les règles prescrites à ce sujet par leur religion), de garantir la sécurité des personnes et de leurs biens, de fournir une assistance aux malades, aux personnes âgées et aux enfants qui peuvent se perdre, et de fournir des informations sur la programmation (horaires des cérémonies, repas, types de repas selon la religion et la tradition alimentaire). Les routes de pèlerinage et les itinéraires religieux exigent des partenariats et une collaboration bien organisés entre toutes les communautés hôtes, les professionnels du tourisme et les autorités de l'aménagement du territoire concernées. L'Organisation mondiale du tourisme a élaboré des objectifs et des principes directeurs visant spécifiquement à promouvoir la croissance du tourisme religieux durable.

Source : OMT, 2008.

de la diversité culturelle, en conférant une profondeur historique aux autres cultures, en les situant dans leur cadre naturel et en mettant en évidence la diversité des expressions culturelles en tant que patrimoine collectif à préserver pour les générations présentes et futures. Les avantages économiques de cette forme de tourisme peuvent aussi être substantiels : ils peuvent prendre la forme de recettes directes procurées par les visites des touristes, de la vente de produits artisanaux locaux, de la musique et d'autres produits culturels locaux, et de la promotion d'objectifs de développement à plus long terme. Pour que ces avantages potentiels puissent devenir réalité, il faut que les pays concernés s'acquittent de leurs responsabilités de conservation et de maintenance des sites en question – lesquels, en tant que sites du patrimoine mondial sont conservés pour l'humanité tout entière. Un autre avantage – bien qu'immatériel – du tourisme culturel lié aux sites du patrimoine mondial est qu'il peut nourrir un sentiment de fierté, facteur essentiel de la dynamique du développement durable intrinsèque à l'épanouissement de la diversité culturelle.

L'artisanat comme le tourisme peuvent donc servir de leviers efficaces du développement durable, pourvu que la 'culturalisation' excessive de ces secteurs économiques soit évitée dans l'intérêt de la préservation de la diversité culturelle. Aujourd'hui, un nombre croissant d'entreprises mettent l'accent sur le caractère 'culturel' de leurs produits. Dans certains cas, cela reflète un authentique désir de promouvoir des produits locaux, des types particuliers de fabrication ou des traditions gastronomiques. Dans d'autres, ce n'est qu'un artifice pour stimuler les ventes du produit concerné.

6.3 La diversité culturelle et le monde des affaires[1]

L'internationalisation des marchés a accru l'importance de la créativité et de l'innovation comme avantages compétitifs. Comme on peut le voir sur la carte ci-après, une évaluation des systèmes d'innovation tels que mesurés par la Banque mondiale – c'est-à-dire concernant les firmes, centres de recherche, universités, groupes de réflexion, consultants et autres types d'organisations – montre d'importantes disparités entre l'Europe et l'Amérique du Nord, d'une part, et le reste du monde, d'autre part. La carte ne montre cependant pas le potentiel créatif qui peut être créé lorsque l'on capitalise sur la diversité culturelle en termes de formes d'innovation culturellement diverses. Le monde des affaires commence à comprendre les enjeux de la diversité culturelle en tant que facteur clé de la réussite économique et à s'y adapter. Dans un marché de plus en plus mondialisé, la capacité de créer un univers auquel les consommateurs puissent s'identifier apporte une importante valeur ajoutée au produit. Aujourd'hui, la diversité culturelle a un rôle central à jouer dans la conception, l'image de marque et les stratégies de marketing des produits qui veulent réussir sur le marché mondial. La diversité culturelle commence aussi à être intégrée dans le fonctionnement interne des entreprises et à inspirer des stratégies opérationnelles et de développement. De fait, la gouvernance des entreprises devient de plus en plus multinationale et diversifiée, afin de satisfaire un éventail divers de partenaires, de collaborateurs et de clients. En conséquence, la diversité culturelle occupe une place aussi importante sur les agendas du secteur privé que sur ceux des décideurs politiques aux niveaux national et international.

Aujourd'hui, la diversité culturelle a un rôle central à jouer dans la conception, l'image de marque et les stratégies de marketing des produits qui veulent réussir sur le marché mondial. La diversité culturelle commence aussi à être intégrée dans le fonctionnement interne des entreprises et à inspirer des stratégies opérationnelles et de développement

Marketing, diversification et déclinaison des produits

Les multinationales sont de plus en plus conscientes des avantages de la diversification et de la déclinaison de leurs produits afin de pénétrer de nouveaux marchés et de répondre aux attentes des consommateurs locaux. La diversification va de pair avec une standardisation

Carte 6.1 Scores en matière d'innovation*, 2008

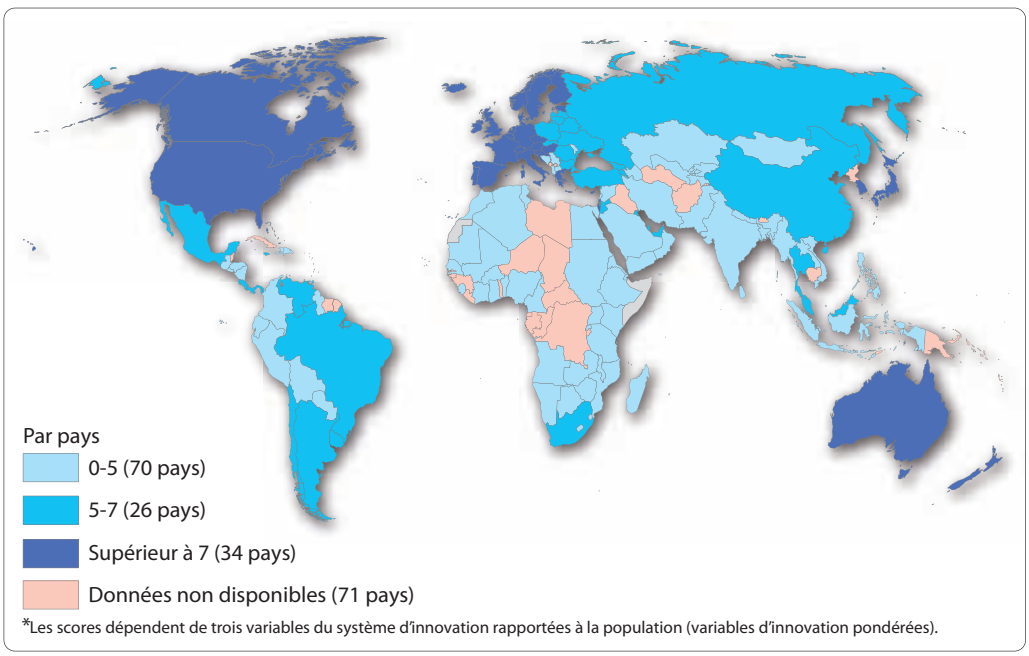

*Les scores dépendent de trois variables du système d'innovation rapportées à la population (variables d'innovation pondérées).

Source : Institut de la Banque mondiale.

1. Dans cette section, les références à des sociétés et à des marques ont été limitées aux sociétés qui sont membres du Pacte mondial des Nations Unies. Voir le site Web pertinent, ci-après.

générale des goûts et des styles de vie, en particulier dans les 'villes globales' (Sassen, 2001). L'expansion mondiale de la marque Coca-Cola, par exemple, s'est accompagnée de l'émergence de marques rivales (dans les États arabes, en Iran), qui offrent un produit similaire mais sous une autre appellation avec des connotations locales. Sa popularité a aussi amené des produits plus anciens à évoluer pour répondre aux goûts locaux et à l'offre locale, un exemple étant la boisson russe appelée *kvas*, fabriquée à partir de pain noir, qui est parfois surnommée le 'Coca-Cola russe'. L'adaptation aux goûts de la clientèle ou l'ajustement d'un produit à un contexte culturel particulier sont des nouveaux éléments stratégiques des politiques de marketing dans le monde entier.

De grandes marques mondiales comme Nike et Coca-Cola dépensent des millions de dollars en publicité et promotion de leurs produits afin de les adapter aux cultures, aux besoins et aux aspirations de leurs consommateurs. De plus en plus, les responsables du marketing mondiaux et nationaux adaptent le positionnement universel des marques aux cultures et aux aspirations des marchés dont ils s'occupent, cherchant à trouver davantage de points communs et à refléter toute la diversité qui peut être présente sur un marché donné. Un exemple en est le parrainage de sportifs, d'équipes et de célébrités nationales par des entreprises, comme le soutien de Nike au cricket en Inde.

Dans l'économie mondiale, la diversité culturelle a le potentiel de devenir un facteur encore plus déterminant de la stratégie commerciale. Un exemple dans le secteur bancaire est celui de HSBC, qui a monté en 2004 une campagne de publicité mondiale pour illustrer son affirmation selon laquelle elle est la 'banque locale du monde'. La campagne exprimait l'idée que les différences individuelles et culturelles sont en fait le flux vital de l'innovation et de la créativité, et que la connaissance de ces différences et la sensibilité à ces différences sont au cœur des relations fructueuses et de la compréhension mutuelle. HSBC a promu ces idées comme des valeurs cruciales dans une campagne de publicité mondiale et sur un site Web qui invitait les visiteurs à se familiariser avec des points de vue différents. Un autre grand groupe mondial, du commerce de détail de vêtements, a aussi cherché à mettre à profit les expressions de la diversité à travers l'accent, dans sa stratégie de communication, sur les préoccupations humanitaires mondiales, telles que la paix et la lutte contre le racisme et l'intolérance. Dans le secteur industriel, c'est maintenant un principe général qu'un produit doit spécifiquement tenir compte des conditions et des préférences locales, même si la marque elle-même est internationale. Ainsi, par exemple, une conséquence de l'affirmation de Renault-Nissan selon laquelle 'la 'voiture mondiale' est une chimère' est que l'entreprise est en train de modifier son approche de la production : les voitures destinées aux consommateurs chinois sont construites avec une suspension verticale et des intérieurs très élaborés, tandis que celles destinées aux consommateurs japonais ont une suspension horizontale et des intérieurs plus simples et plus sobres (FNSP, 2008 ; Smith, 2008). La diversité dans le contexte commercial mondial est donc un concept protéiforme, parfois incorporé au produit et parfois sous-tendant une affirmation d'universalité.

La nouvelle classe de consommateurs que l'on voit apparaître dans les pays en développement – en particulier dans le groupe BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) – revêt aujourd'hui un intérêt particulier pour les spécialistes des marchés, parce qu'elle représente des marchés potentiels attractifs qui impliquent de nouvelles observations, études quantitatives et analyses. Parallèlement aux outils d'analyse mis au point par et utilisés dans les sociétés de consommation occidentales, la recherche sur les consommateurs fondée sur les estimations des revenus, les habitudes concernant les médias et les modes de consommation, obtenue au moyen de larges études d'opinion, cherche à rendre compte de la complexité des attitudes culturelles dans divers contextes nationaux (voir l'encadré 6.3).

Certains ont prédit que ces pays émergents pourraient devenir les plus grandes économies du monde d'ici à 2050 (Wilson et Purushothaman, 2003). Earthwatch estime que cette catégorie de consommateurs dépasse maintenant 300 millions d'individus en Chine comme en Inde (Pigott, 2008). Stimulées par une industrie publicitaire de 400 milliards de dollars (en additionnant presse écrite, radio, télévision, Internet, affichage), beaucoup des marques faisant l'objet d'une promotion se voient attribuer des significations affectives et culturelles très supérieures aux bienfaits fonctionnels du produit concerné, qu'il s'agisse d'un téléphone mobile, d'une boisson non alcoolisée, d'un produit de beauté,

d'une voiture ou d'un restaurant rapide. Inévitablement, ces significations influencent les perceptions des consommateurs et leur façon de voir l'habillement, les styles, la popularité et l'appartenance, sans parler des attitudes vis-à-vis de la nourriture, des régimes et de l'exercice physique, accroissant sensiblement la complexité des identités contemporaines (voir le chapitre 1). Du reste, il semble que l'attirance, la confiance et l'intérêt pour les marques soient nettement plus prononcés dans un certain nombre de pays en développement que dans le monde dit développé, ce qui montre bien l'importance de cette influence dans les pays comptant beaucoup de jeunes. L'omniprésence des médias commerciaux dans les rues crée un environnement propice à la consommation.

Ainsi apparaissent sur le marché de nouveaux produits qui allient les valeurs propres à un contexte local (ou au moins la perception de ces valeurs) à l'efficience des instruments du commerce mondial. Cela est particulièrement vrai dans le cas d'activités commerciales qui pourraient être jugées incompatibles avec un contexte culturel particulier en raison d'interdits religieux. Ainsi, dans les pays musulmans, des services bancaires islamiques conçus pour être compatibles avec l'interdiction du prêt d'argent (ayant pour résultat le paiement ou la perception d'intérêts) ont été mis

Encadré 6.3 Analyse des valeurs des consommateurs dans les BRIC

Une étude publiée par le Target Group Index (TGI), intitulée *Brand Building in the BRICs* (Wicken et Lobl, 2006), se concentre sur le marché dominant de la consommation, et sur l'examen comparatif ainsi qu'une série d'analyses concernant les adultes âgés de 20 à 54 ans vivant dans une des deux ou trois plus grandes villes de ces pays, lesquels constituent pour beaucoup de propriétaires de marques une cible clé. Ces villes 'mènent la course' vers la consommation, car elles offrent les plus grands réseaux de distribution et le plus grand nombre d'acheteurs potentiels des marques, dont beaucoup sont en première ligne du développement social et économique de leur pays.

Ces quatre pays présentent des modes d'urbanisation très différents. Alors que plus de 70 % des Brésiliens et des Russes vivent dans des villes, c'est le cas de moins de 40 % des Indiens et des Chinois. Aussi, en dehors des deux ou trois grandes aires urbaines de ces quatre pays – São Paulo et Rio de Janeiro au Brésil, Moscou et Saint-Pétersbourg en Russie, Mumbai, Delhi et Calcutta en Inde, et Beijing, Shanghai et Guangzhou en Chine –, il serait extrêmement difficile de définir un critère pour comparer les quatre pays. Des comparaisons ont été faites avec les pays développés, sur la base de quatre pays d'Europe occidentale (Allemagne, Espagne, France et Royaume-Uni), et l'ensemble du groupe d'âge 20-54 ans a été considéré comme la meilleure représentation comparative des populations de consommateurs de ces pays. Les données ont été classées en trois catégories – valeurs universelles, valeurs spécifiques et valeurs divergentes – et commentées comme suit.

Les *valeurs universelles*, qui révèlent des niveaux très similaires d'accord entre les BRIC et les pays d'Europe occidentale, se rapportent à l'importance de la famille et aux formes traditionnelles de comportement.

Valeurs universelles : % d'accord avec la proposition (20-54 ans)	Brésil 2 villes	Russie 2 villes	Inde 2 villes	Chine 2 villes	Europe 4 pays	Écart moyen
La façon dont j'emploie mon temps est plus importante que l'argent que je gagne	51	49	49	49	48	2%
Il est important de continuer à avoir l'air jeune	67	62	62	n.a.	58	3%
À notre époque, il est important de mener de front diverses activités	69	71	n.a.	76	68	4%
J'aime passer du temps avec ma famille	76	75	62	73	81	7%
Je fais souvent les choses sous l'impulsion du moment	32	39	38	32	37	7%
Je n'aime pas l'idée d'être endetté	79	72	61	68	80	8%
J'aime comprendre la nature	76	61	56	64	60	9%
J'aime avoir du pouvoir sur les gens et les ressources	40	35	48	39	41	9%
J'essaie de rester au courant des avancées de la technologie	51	49	51	38	51	10%
Je suis préoccupé par la pollution et l'encombrement causé par les voitures	76	68	56	n.a.	59	11%
Si de prime abord on ne réussit pas, il faut continuer à essayer	90	80	65	n.a.	83	11%
J'ai une conception pratique de la vie	76	59	54	66	62	11%
Les enfants devraient pouvoir s'exprimer librement	75	49	63	66	64	11%
Je pense qu'il est important d'avoir une relation durable avec un partenaire	90	80	63	72	81	11%
Il est important de continuer à apprendre de nouvelles choses toute sa vie	95	78	59	79	84	12%

Encadré 6.3 Analyse des valeurs des consommateurs dans les BRIC

Les *valeurs spécifiques* qui ne sont pas partagées par les Européens ont fondamentalement trait à la façon dont on est perçu par sa famille ou sa société. Un désir de réussir, de devenir riche ('L'argent est la meilleure mesure de la réussite'), d'être reconnu par sa famille ('Il est important que ma famille pense que je réussis') et de devenir un consommateur aisé ('J'aime vraiment toutes les sortes de shopping') paraît être à la base de toutes ces réponses. Cependant, d'un autre côté, on constate moins d'individualisme dans les marchés des BRIC que dans leurs homologues occidentaux. Il y a un plus grand degré d'acceptation de l'opinion selon laquelle les individus doivent agir dans le cadre collectif de la société ('Il est plus important de faire son devoir que de vivre pour son bonheur égoïste'). Cela reflète aussi de fortes structures familiales. Par exemple, dans chacun des BRIC, les enfants vivent chez leurs parents jusqu'à ce qu'ils soient adultes et même plus longtemps. S'occuper de ses parents est un comportement 'attendu'.

Valeurs spécifiques : % d'accord avec la proposition (20-54 ans)	Brésil 2 villes	Russie 2 villes	Inde 2 villes	Chine 2 villes	Europe 4 pays	Écart moyen
J'ai tendance à dépenser sans y penser	30	29	28	n.a.	17	2%
J'aime mener une vie pleine de défis, de nouveauté et de changements	56	n.a.	51	53	37	3%
Je demande aux gens leur avis avant d'acheter de nouvelles choses	50	56	51	47	37	5%
J'ai du mal à dire non à mes enfants	50	45	42	41	30	7%
Il est important que ma famille pense que je réussis	77	69	57	71	42	8%
J'aime profiter de la vie et ne pas me soucier de l'avenir	39	41	48	49	29	10%
Il n'y a pas grand-chose que je puisse faire pour changer ma vie	33	40	41	48	17	10%
En raison de mon style de vie très occupé, je ne prends pas soin de moi autant que je le devrais	61	50	46	n.a.	37	11%
J'aime vraiment toutes les sortes de shopping	49	62	66	n.a.	29	11%
Je serais prêt à payer plus pour des produits qui respectent l'environnement	71	57	45	54	41	13%
Il est plus important de faire son devoir que de vivre pour son bonheur égoïste	50	46	58	70	35	14%
L'argent est la meilleure mesure de la réussite	43	56	44	61	27	15%
Les gens sollicitent mon avis avant d'acheter de nouvelles choses	34	40	34	52	28	15%
Je lis les pages financières de mon journal	24	28	36	n.a.	19	15%
Je suis prêt à sacrifier le temps que je passe avec ma famille pour réussir	48	n.a.	40	61	25	15%

Les *valeurs divergentes* sont importantes parce qu'elles indiquent des points de désaccord au sein des BRIC. Fondamentalement, ces points sont reflétés dans des propositions qui se rapportent de beaucoup plus près aux attitudes ou aux valeurs locales et sont souvent des questions polémiques enracinées dans la culture locale. La religion, la place des femmes, les hommes qui pleurent et le pouvoir de séduction sont des domaines très polémiques, et les réponses aux propositions qui portent sur ces sujets sont très variables, ce qui indique que chaque pays a ses opinions propres à ce sujet.

Valeurs divergentes : % d'accord avec la proposition (20-54 ans)	Brésil 2 villes	Russie 2 villes	Inde 2 villes	Chine 2 villes	Europe 4 pays	Écart moyen
Ma religion est quelque chose de très important pour moi	86	25*	74**	n.a.	29	40%
Je suis parfaitement heureux de mon niveau de vie	48	19	72	n.a.	48	39%
Je gère très bien mon argent	60	18	52	n.a.	53	39%
Les vrais hommes ne pleurent pas	10	50	47	60	12	38%
J'aimerais créer mon entreprise un jour	84	34	44	n.a.	32	37%
J'avoue que je suis facilement influencé par l'opinion d'autrui	15	n.a.	47	34	19	35%
La place de la femme est au foyer	13	42	38	64	9	35%
J'aime prendre des risques	19	31	40	60	27	33%
Je m'inquiète beaucoup à mon propre sujet	61	21	44	n.a.	37	33%
Je suis toujours à la recherche des offres spéciales	88	30	48	52	45	31%
Il est important d'être attirant pour l'autre sexe	80	74	46	40	63	28%
J'aime sortir du lot	39	31	62	61	23	27%
Je pense que nous devrions lutter pour l'égalité pour tous	94	49	58	n.a.	68	27%
La musique est une part importante de ma vie	74	37	39	46	48	26%

*R : la religion joue un rôle important dans ma vie **I : je fais mes prières (pûjâ) régulièrement

Encadré 6.3 Analyse des valeurs des consommateurs dans les BRIC

Un thème intéressant dans ce groupe a trait à la prise de risques : les Brésiliens semblent les plus traditionalistes et les moins individualistes, en net contraste avec les Chinois, tandis que les Russes sont plus proches des Brésiliens et les Indiens des Chinois. Le statut est une motivation personnelle clé en Chine et en Inde, ce qui est peut-être le résultat de l'ouverture de nouvelles opportunités économiques et d'une richesse croissante. À ce stade du développement de la Chine, en particulier chez les habitants des trois plus grandes villes, il est essentiel de montrer son statut au niveau individuel. Cependant, au Brésil, paraître séduisant, surtout au sexe opposé, est beaucoup plus important que le statut, d'où un net contraste avec les Chinois et les Indiens. Les Russes sont beaucoup plus proches des Brésiliens à cet égard.

Source : Pigott, à partir de Wicken et Lobl, 2006.

au point de manière à résoudre un problème culturel spécifique. Lancées il y a une trentaine d'années, les institutions financières islamiques sont aujourd'hui plus de 400 dans le monde, dispersées dans 70 pays et représentant plus de 800 milliards de dollars de capital, enregistrant un taux de croissance annuel de 15 % (Les Dossiers, 2007). Au Maroc, par exemple, trois produits 'alternatifs' sont apparus sur le marché en juillet 2007 : le premier pour le financement du commerce, un autre pour les investissements de capitaux et un troisième ressemblant à un crédit-bail qui est aussi applicable à l'équipement et aux biens. Même dans un pays qui n'est pas majoritairement musulman comme le Kenya, la banque Barclays a lancé une série de produits commerciaux compatibles avec le système bancaire islamique, à l'intention des 8 millions de musulmans du pays (afrik.com, 2005). Toutefois, ces produits sont sujets aux mêmes incertitudes que les produits commerciaux classiques. Au Maroc, par exemple, les clients hésitent à utiliser ces produits alternatifs en raison de leur coût nettement plus élevé que celui des services bancaires traditionnels (Sqalli, 2007).

Gestion de la diversité et culture d'entreprise

Alors que l'élaboration de stratégies commerciales ajustées à des contextes culturels différents devient une composante de plus en plus importante des bonnes stratégies des entreprises, la notion de culture d'entreprise commence à changer – en interne, en termes de relations humaines, ressources humaines et gestion de la main-d'œuvre, et en externe, en termes d'opérations et de pratiques de gouvernance. Cela a mis en question nombre des présupposés à la base des pratiques habituelles des entreprises et suscité une réévaluation des 'bonnes pratiques des entreprises' à travers le monde, dans la mesure où les cultures nationales ont à l'évidence une incidence sur les cultures d'entreprise locales, ainsi que sur le degré d'adaptabilité des cultures d'entreprise étrangères (Bollinger et Hofstede, 1987 ; Hofstede, 2001 ; voir aussi l'encadré 6.4).

Dans un monde des affaires globalisé, des cultures très différentes sont amenées à nouer des contacts professionnels dans le cadre de partenariats multinationaux, de fusions et de délocalisations. Bien que beaucoup de commentateurs continuent de considérer les 'différences culturelles' comme 'une source de conflits plutôt que de synergies' (Hofstede, 2009), il est de plus en plus clair que les incompréhensions culturelles peuvent être évitées par une sensibilisation visant à renforcer la coopération dans les contextes multinationaux (Gancel, Raynaud et Rodgers, 2002). En réponse aux questions concernant les erreurs culturelles commises lorsque la Sky Team Alliance de compagnies aériennes a fait ses débuts, le président d'une compagnie membre de l'alliance a fait remarquer que ce que l'on sous-estime souvent, c'est l'importance de la manière dont les individus parviennent à des conclusions et les différences importantes entre les 'structures logiques' qu'utilisent différentes populations pour arriver à la même conclusion, d'où la nécessité de laisser à la réflexion une certaine flexibilité. Du reste, les dirigeants d'aujourd'hui sont de plus en plus conscients qu'il faut prendre en compte les facteurs culturels afin d'optimiser à la fois les conditions de travail et les performances des entreprises. Les stratégies vont de l'adoption d'attitudes professionnelles culturellement neutres au choix de mettre l'accent sur une sensibilité particulière aux origines spécifiques des collaborateurs ou à leur culture.

Dans les années 1990, le discours sur la diversité a abandonné les approches en termes de discrimination positive *(action affirmative)* inspirées du mouvement pour les droits civiques des années 1960, conçues pour

Une équipe professionnelle multinationale joignant les mains

Encadré 6.4 Adapter les pratiques de gestion aux contextes locaux : Danone Mexique

La filiale mexicaine du groupe français Danone représente un cas remarquable de société qui réussit très bien dans un pays émergent. Impressionnés par la très belle performance technique de la filiale et par sa profitabilité, les dirigeants du groupe ont attribué cette réussite au niveau élevé de motivation de ses employés. S'ils ont lié cette motivation à la politique sociale du groupe de 'double engagement' (associant la réussite de l'entreprise au progrès social), ils ont néanmoins été intrigués par la réponse particulièrement enthousiaste suscitée par cette politique. Ils se sont demandé dans quelle mesure cette réponse était due au fait que les politiques du groupe étaient particulièrement bien adaptées au contexte mexicain. Un examen plus approfondi a révélé que le personnel considérait l'entreprise comme une forme sociale entièrement différente, avec des façons d'être et de faire qu'on ne trouvait pas dans les entreprises mexicaines ordinaires. Contrairement aux entreprises traditionnelles, où il existe une distance et une indifférence considérables entre les niveaux hiérarchiques et entre les pairs, le personnel de Danone Mexique avait le sentiment d'appartenir à un groupe de pairs uni par des liens solides et très solidaires. Cela permettait aux employés de se sentir aussi forts collectivement qu'ils sont dépourvus de pouvoir individuellement. Une combinaison de politiques ayant trait à la politique sociale, à l'organisation du travail, aux niveaux hiérarchiques et aux actions de l'entreprise en direction des communautés locales a conduit les relations typiques de la plupart des entreprises mexicaines à faire graduellement place à des comportements de nature plus familiale.

Hors du contexte américain et de la vision américaine de la société, les pratiques de gestion fondées sur les normes en vigueur dans les entreprises américaines ne constituent plus un cadre de référence faisant autorité. Au Mexique, par exemple, la conception des bons rapports hiérarchiques qui prévaut est très différente de celle des relations contractuelles aux États-Unis. Alors qu'une définition très claire des responsabilités individuelles comme moyen de juger les performances individuelles et de savoir sans équivoque si les employés se sont acquittés de leurs obligations contractuelles constitue la norme aux États-Unis, c'est le contraire qui est vrai au Mexique, où c'est la responsabilité collective qui constitue la norme. Il est bien entendu nécessaire – comme aux États-Unis et ailleurs – de déterminer précisément ce qui fonctionne plus ou moins bien dans une entreprise, de façon que les problèmes puissent être résolus. C'est là simplement un impératif universel de la gestion. Cependant, au Mexique, on tend à le faire sans établir un lien étroit entre évaluation des résultats et jugement sur les individus ; l'objectif est plutôt de localiser et de rectifier les processus fautifs sans forcément chercher quels individus sont responsables de ces défaillances. Il est possible de retrouver des différences similaires entre conceptions locales et conceptions américaines des pratiques de gestion pour tous les cas examinés.

Source : d'Iribarne et Henry, 2007.

surmonter les schémas d'exclusion ou de discrimination et garantir par la loi des pratiques d'emploi équitables (Thomas, 1991). Depuis lors, les entreprises en sont venues à reconnaître la valeur ajoutée que représente une main-d'œuvre diversifiée pour leurs opérations (Gordon, 1995). La culture d'entreprise[2] cherche de plus en plus à faire en sorte que les employés se sentent appréciés et respectés par leurs collègues, en particulier au regard de leur origine ethnique et de leur genre, afin de renforcer l'intégration des organisations dans tous les services et à tous les échelons de la hiérarchie (Ely et Thomas, 2001). Les campagnes de recrutement et de formation sont devenues de plus en plus concurrentielles au niveau international car les entreprises cherchent à attirer ou retenir des individus d'origines très diverses qui sont eux-mêmes désireux de s'épanouir dans le travail. Les compétences managériales doivent désormais englober la capacité de travailler dans des contextes culturels très variés. Cela a entraîné l'apparition d'une série de politiques des ressources humaines sensibles à la culture, qui ont elles-mêmes amené à prendre conscience du besoin de nouvelles formes de gouvernance des entreprises, capables de servir de traits d'union entre des cultures d'entreprise différentes, surtout à la suite d'une fusion ou d'une acquisition internationale (voir la rubrique 'Zoom' ci-après).

Aux États-Unis, l'organisation à but non lucratif Business Opportunities for Leadership Diversity (BOLD) a lancé en 1996 une initiative en direction des directeurs généraux et des professionnels des ressources humaines (RH) de l'industrie afin de démontrer la valeur ajoutée d'une main-d'œuvre diversifiée pour les opérations de l'entreprise (Kochan, 2003). Depuis lors, un certain nombre d'études ont tenté de montrer les corrélations existant entre diversité et performances (Lagace, 2004),

2. La 'culture d'entreprise' est définie au sens large comme 'la structure de convictions et de valeurs partagées qui donne aux membres d'une institution un sens et leur fournit les règles de comportement à observer dans leur organisation' (Davis, 1984 ; Schein, 1999).

bien que la complexité de la question et le caractère sensible du sujet rendent cette tâche difficile. Les ouvrages et les études disponibles donnent à penser que l'indifférence à la diversité risque de mettre en péril les processus de groupe (communications, conflit et cohésion) (Jehn, Northcraft et Neale, 1999) et montrent l'importance du contexte organisationnel dans lequel le travail est accompli, à savoir les pratiques en matière de ressources humaines et la culture d'entreprise (Gomez-Mejiaf et Palich, 1997). C'est dans ce contexte qu'a été créé le poste de 'responsable de la diversité' : les responsables de la diversité sont chargés de promouvoir et de gérer la diversité au sein des entreprises de façon à prévenir les conflits dans les activités quotidiennes qui pourraient nuire à la performance globale du groupe (Jehn, Northcraft et Neale, 1999). De fait, si les multinationales veulent accroître le flux de savoir-faire technologiques dans les échanges transnationaux, stimuler l'innovation et promouvoir le partage des activités entre unités des entreprises dans le paysage mondial, elles n'ont guère d'autre choix que de s'engager frontalement dans la diversification et la diversité culturelle.

Alors que la diversité culturelle devient une préoccupation de plus en plus importante dans les études sur la gestion interculturelle des entreprises, les chercheurs tentent aussi d'évaluer la relation entre diversité et performance sur des marchés de plus en plus concurrentiels. De récents travaux indiquent l'existence d'un lien positif entre la diversité et les performances financières et économiques des sociétés multinationales (voir l'encadré 6.5).

Ainsi, les entreprises se positionnent mieux pour surmonter les impacts d'une plus grande diversité culturelle, par des stratégies délibérées concernant : les avantages potentiels de la diversité des employés en termes d'amélioration de la créativité et de l'innovation et d'un marketing plus efficace en direction de différents

Les compétences managériales doivent désormais englober la capacité de travailler dans des contextes culturels très variés. Cela a entraîné l'apparition d'une série de politiques des ressources humaines sensibles à la culture, qui ont elles-mêmes amené à prendre conscience du besoin de nouvelles formes de gouvernance des entreprises

Encadré 6.5 Une corrélation entre la diversité et les performances économiques ?

L'UNESCO a commandé à l'agence de notation extra-financière BMJ Ratings une étude sur les 120 sociétés multinationales cotées à l'indice SBF 120 de la Bourse de Paris. Cette étude avait pour but de déterminer s'il y a une corrélation entre la diversité socioculturelle et les performances économiques et financières globales. Les résultats ont été établis comme suit :

Cette figure indique les coordonnées de 120 sociétés multinationales, mesurées selon les corrélations entre un indicateur consolidé de la diversité socioculturelle (perfDIV) et un indicateur consolidé de la performance économique globale. Les critères de l'indicateur perfDIV étaient fondés sur une évaluation qualitative et quantitative des facteurs se rapportant à la cohésion sociale (nationalité du personnel, nationalité des dirigeants, intégration des minorités) et à la non-discrimination (parité entre les sexes aux différents niveaux hiérarchiques, responsabilité sociale de l'entreprise et politiques de recrutement concernant les minorités). L'indicateur perfECO combine trois indicateurs partiels : le chiffre d'affaires 2007-2008 (perfCA), les résultats nets (perfRES) et les valeurs boursières (perfB). Si les coefficients de corrélation ne révèlent guère ou pas du tout de causalité entre le perfDIV et le perfCA, le perfRES ou le perfB pris séparément, l'analyse a conclu qu'il existe bien un lien de causalité entre la diversité et la performance économique globale (perfECO) et que la diversité socioculturelle explique 49 % de la variance.

Corrélation entre la diversité culturelle et le développement économique des sociétés cotées sur le marché boursier français

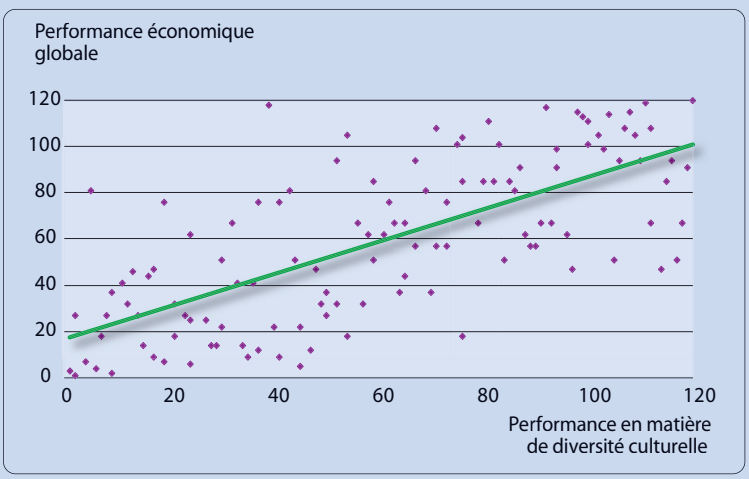

Source : UNESCO, PBC, Diversity and Performance Report, 2009.

Source : Bello, 2009.

De récents travaux indiquent l'existence d'un lien positif entre la diversité et les performances financières et économiques des sociétés multinationales

types de consommateurs ; un processus complet de prise de décisions alors que les entreprises s'internationalisent et s'exposent à divers environnements ; et une sélection et une formation attentives des employés (Kochan *et al.*, 2003 ; Gomez-Mejiaf et Palich, 1997).

De l'intelligence sociale à l'intelligence culturelle

Outre les autres indicateurs d'aptitude, tels que l'*intelligence sociale* et l'*intelligence affective*, les employeurs accordent désormais plus d'attention à l'*intelligence culturelle* de leurs employés en tant que moyen de créer des synergies à partir des différences au sein des organisations internationales, et de construire des capacités adaptées à la perspective stratégique des marchés (Earley, Ang et Tan, 2006). L'intelligence culturelle est un concept qui gagne du terrain dans le monde des entreprises, marquant l'engagement potentiel à l'appui de la diversité culturelle comme un moteur clé des affaires et comme une occasion importante d'innovation lorsqu'elle est exploitée. Elle implique la *connaissance* de l'importance du respect et de la compréhension des cultures et de leur dynamique, le développement de la *capacité* et d'un ensemble de compétences pour créer et promouvoir des programmes qui soient plus attentifs à la diversité culturelle, et la volonté de donner la priorité à la diversité culturelle dans la sphère individuelle et/ou institutionnelle et de la traduire en *actions et politiques concrètes* qui promeuvent le respect et l'appréciation des diverses cultures (Pigott, 2008).

Les avantages que l'on peut tirer du développement de l'intelligence culturelle tiennent essentiellement à la notion d'inclusion, comprise à la fois comme une valeur en soi et comme un processus facilitant la création d'un environnement d'entreprise favorable afin d'établir une métrique claire à l'appui d'un investissement intelligent dans la diversité culturelle. Dans un premier effort pour prendre la mesure de l'intelligence culturelle, une équipe de recherche internationale dirigée par l'Université Simon Fraser (Canada) a créé un test en ligne pour évaluer une série de compétences et de traits tels que la tolérance de l'incertitude et l'adaptabilité, l'empathie et les connaissances culturelles (Leung, 2008). Des éléments d'information anecdotiques concernant ce projet semblent indiquer que les personnes intelligentes dotées de bonnes compétences sociales ne se montrent pas forcément sous leur meilleur jour quand elles interagissent avec des individus d'autres cultures. En revanche, les individus doués d'une grande intelligence

Le marché international d'art populaire de Santa Fe, États-Unis d'Amérique

Moines attendant le ferry du fleuve Chao Phraya à destination de l'île de Pak Kret à Bangkok, Thaïlande

culturelle sont capables de s'adapter rapidement aux différences culturelles et sont très sensibles aux nuances quel que soit le pays (voir 'Zoom' ci-après).

Parce que la culture d'un individu est composée d'un ensemble de traits et de nombreuses allégeances correspondant à des affiliations régionales, nationales, sociales, religieuses, ethniques, sexuelles, et à beaucoup d'autres affiliations encore, y compris l'histoire personnelle, les choix et autres engagements – ce qui peut permettre aux dirigeants et managers mondiaux de dépasser leurs stéréotypes, c'est une aptitude à penser mondialement aussi bien que localement et à utiliser son intelligence culturelle. Le défaut d'attention à nombre des présupposés ancrés dans les idées que nous nous faisons des autres est évident dans les travaux de recherche sur le management international, où le mot 'culture' est encore souvent employé comme synonyme de 'nation', et où les traits culturels nationaux tendent à être systématiquement considérés comme indiquant des schémas comportementaux prévisibles (Brannen, 2009). Aujourd'hui, la réussite mondiale des entreprises dépend de plus en plus non seulement de la compréhension de différentes cultures mais aussi de la capacité de construire des ponts entre elles et de négocier dans des structures et des contextes organisationnels complexes.

Il existe des incitations pratiques pour pousser les entreprises à développer le type de *responsabilité sociale des entreprises* (RSE) dont dépend dans une large mesure la réalisation des objectifs environnementaux et politiques de l'ONU. Du reste, c'est l'objet central du Pacte mondial des Nations Unies, réseau international volontaire d'entreprises lancé en 2000 pour encourager à la fois le secteur privé et d'autres acteurs sociaux à promouvoir la citoyenneté responsable des entreprises et les principes sociaux et environnementaux universels afin de relever les défis de la mondialisation. Cette initiative mondiale comptant plus de 6 000 participants s'étend sur quelque 130 pays. Il ne s'agit que d'un petit pas vers l'intégration des buts des Nations Unies dans le monde du commerce, mais le Pacte pourrait néanmoins produire des bienfaits importants en termes de sauvegarde et de promotion de la diversité culturelle si la notion de développement durable acquiert un ancrage éthique aussi bien que stratégique dans les pratiques et les perspectives des entreprises. Alors que la RSE et la durabilité deviennent des aspects stratégiques notables des entreprises, il est important que la diversité culturelle, l'identité et la reconnaissance culturelle soient comprises comme des facteurs clés des rapports avec toutes les parties prenantes.

Conclusion

La créativité est fondamentale pour la diversité culturelle, qui est elle-même propice à la créativité à tous les niveaux de la société et dans tous les domaines d'action – culturel, scientifique, social ou politique. Les industries de l'artisanat et du tourisme

montrent bien dans quelle mesure la dimension culturelle peut stimuler la vitalité des secteurs liés à la culture. Alors que la diversité devient une pierre angulaire du monde des affaires, du marketing à la gestion des entreprises, il sera important de mettre au point des outils et des mécanismes de renforcement des capacités qui soulignent les avantages de la diversité *culturelle* comme des autres formes de diversité (par exemple diversité ethnique ou diversité des genres). La diversité culturelle doit donc être considérée comme un atout, dont la valeur ajoutée commence à être reconnue dans des domaines toujours plus nombreux du développement économique, notamment à travers l'essor du secteur créatif qui, selon certaines études, a représenté jusqu'à 7,8 % du PIB aux États-Unis et 6,7 % du PIB au Brésil en 1998 (Anheier et Isar, 2008 ; les chiffres que l'on trouve dans CNUCED, 2008 et KEA, 2006 diffèrent du fait de définitions différentes du secteur créatif). Il faut promouvoir de nouvelles initiatives favorisant la diversification des échanges de manière à assurer un meilleur équilibre de la circulation des produits culturels entre les pays du Nord et du Sud.

Ce qui importe, c'est que les conditions sociales, économiques et politiques gouvernant la production, la diffusion et l'exploitation des idées et des expressions dans les sociétés du savoir soient propices à la créativité et à l'innovation (Venturelli, 2001). Les politiques qui contribuent à mettre la diversité culturelle au service de la créativité et de l'innovation, telles que les Creative Clusters (Groupes créatifs), les Villes créatives et l'Alliance globale pour la diversité culturelle, doivent être encouragées. Ces politiques peuvent aider à stimuler les partenariats public-privé pour le partage des savoir-faire et des expériences, ainsi que pour la mise en place de politiques sectorielles et de cadres législatifs appropriés. Elles comprennent la promotion du respect international et de la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle, qui aident à protéger les œuvres artistiques et à transformer la créativité en sources viables de revenus.

Il va sans dire que l'exploitation économique de la diversité culturelle doit être compatible avec les principes du *développement durable*, de façon à garantir la protection de l'environnement et du tissu social. Comme on le verra dans la Partie III, la diversité culturelle a aussi un rôle crucial à jouer dans le renouvellement des stratégies de la communauté internationale pour réaliser le développement durable et la paix.

Recommandations du Chapitre 6

La créativité étant source d'innovation sociale et technologique, il est important d'investir dans son développement, non seulement dans le secteur de la culture mais aussi dans le monde de l'entreprise, où la diversité culturelle devrait être conçue comme une source de profit et de meilleure performance, de nature à développer des capacités d' 'intelligence culturelle'.

À cette fin, il faudrait :

a. faciliter l'échange de productions artistiques et la circulation des artistes, y compris par un système de visas culturels ;

b. mettre en place des systèmes appropriés pour la protection des savoir-faire dans le secteur artisanal, ainsi que des mécanismes d'indemnisation des communautés dont le savoir-faire est exploité commercialement ;

c. établir et diffuser largement les bonnes pratiques en matière de développement du tourisme en vue d'en optimiser les effets positifs sur la diversité culturelle ;

d. développer l''intelligence culturelle' dans le monde des affaires et du marketing par la création de forums réels et virtuels, et la production de recherches pertinentes sur la profitabilité de la diversité culturelle, qui ne se limite pas aux seules différences ethniques ou de genre.

Zoom

Outils et approches visant à accroître la pertinence de la diversité culturelle pour les entreprises

Comme l'a fait observer Nancy Adler (2002), 'l'importance de la dimension mondiale des affaires a créé une demande de managers bien au fait de la gestion à l'échelle mondiale et possédant les compétences voulues pour travailler avec des personnes d'autres pays'. Elle ajoute :

> *La gestion interculturelle décrit le comportement des individus dans des pays et des cultures variés, compare le comportement des individus selon les pays et les cultures, et – c'est peut-être le plus important – cherche à améliorer l'interaction entre collègues, managers, dirigeants, clients, fournisseurs et partenaires des alliances de pays et de cultures autour du monde. La gestion interculturelle élargit donc la portée des pratiques de gestion internes à une dynamique multiculturelle et mondiale.*

Avec pour objectif de prévoir le comportement d'homologues aux origines culturelles différentes, la gestion interculturelle a tendance à réduire les différences culturelles à des différences nationales, réduction illustrée par la typologie des managers proposée par André Laurent (1986), qui vise à donner certaines tendances indicatives à travers une typologie des divers styles de gestion en Europe :

> *Les managers allemands, plus que les autres, estiment que la créativité est essentielle à une carrière. Pour eux, les managers qui réussissent doivent posséder les caractéristiques individuelles appropriées. Le point de vue des managers allemands est rationnel ; ils conçoivent l'organisation comme un réseau coordonné d'individus qui prennent des décisions appropriées, fondées sur leur compétence et leurs connaissances professionnelles.*
>
> *Les managers britanniques ont une conception plus interpersonnelle et subjective du monde organisationnel. Selon eux, l'aptitude à donner de soi une image appropriée et à se faire remarquer pour ce qu'ils font est essentielle à une carrière. Les managers britanniques conçoivent avant tout les organisations comme un réseau de relations entre individus qui font faire les choses en s'influençant les uns les autres par la communication et la négociation.*
>
> *Les managers français considèrent les organisations comme des réseaux de pouvoir dans lesquels le pouvoir d'organiser et de contrôler les membres résulte de leur position dans la hiérarchie. Les managers français voient essentiellement l'organisation comme une pyramide de niveaux de pouvoir différenciés auxquels il faut accéder ou avec lesquels il faut traiter. Ils perçoivent l'aptitude à gérer efficacement les rapports de pouvoir et à 'travailler le système' comme essentielle à leur carrière.*

Cependant, le risque de ces généralisations est de succomber aux stéréotypes. Les recherches actuelles, associées à l'expansion des opérations mondiales et d'une main-d'œuvre diversifiée, en sont donc venues à s'intéresser davantage aux compétences interculturelles que les managers ont besoin de développer pour maximiser les opérations mondiales de leur entreprise (gestion interculturelle).

Sur la base d'audits culturels dans de grandes sociétés multinationales, certaines firmes de conseil spécialisées (par exemple Aperian Global, Berlitz Cultural Consulting et ICM Associates) ont conçu des boîtes à outils spécifiques pour gérer les situations multiculturelles complexes dans les entreprises, étudier les ensembles de compétences qui font un bon manager, affiner la communication appropriée, développer la curiosité et l'ouverture, prendre conscience de ses propres partis pris culturels ou se montrer capable de s'adapter et de développer l'empathie avec les autres. Concernant la façon la plus efficiente de faire face aux fusions ou acquisitions, Torben Laustsen, responsable de l'identité et des communications du groupe chez Nordea, juge 'très important d'allouer un temps suffisant à la première phase d'investigation des différences culturelles et de test des opinions et des valeurs existantes. Faites-le avec vos nouveaux partenaires de façon à pouvoir formuler ensemble les valeurs et la vision de la nouvelle société' (Gancel, Raynaud et Rodgers, 2002).

En réponse aux besoins des entreprises, la plupart des sociétés de conseil en gestion interculturelle ont changé d'orientation au cours des années 1990 : les séminaires et ateliers visant à sensibiliser les participants aux différences culturelles, conçus presque totalement en termes de nationalité, ont progressivement été remplacés par des cours de formation portant sur les différences entre les cultures d'entreprise de façon à optimiser les fusions et acquisitions. Ivar Hafsett, conseiller stratégique de Hydro Aluminium, note que sa société 'regarde au-delà de la langue et des différences nationales et reconnaît que les façons de faire les choses et de gérer les affaires diffèrent dans les sociétés, fussent-elles du même pays ou opérant dans le même domaine' (Gancel, Raynaud et Rodgers, 2002). Certains chefs d'entreprise reconnaissent même que lorsqu'ils affirment que la culture de leur société est fondée sur la diversité, c'est parce qu'ils pensent qu'il n'y a pas une seule manière de

Couvertures provenant d'Équateur

faire les choses et que la diversité doit faire partie de la culture d'entreprise. Cette approche dynamique, contrairement aux approches fixes de la diversité (par exemple uniquement en termes de différences ethniques ou de genre), plaide pour une meilleure prise en compte de la diversité culturelle.

Peter Isackson, Directeur de la société de conseil ICBM, a entrepris l'écriture d'un guide éducatif pour le réseau mondial Cultural Detective sur les 'cultures d'entreprise', afin d'accompagner le processus de fusions et d'acquisitions. Le réseau Cultural Detective encourage la pratique de l'observation dans les contextes interculturels et aide les lecteurs et les stagiaires à 'acquérir des réflexes de détective', c'est-à-dire à 'regarder ce qui existe au lieu d'arriver avec son opinion déjà faite'. Un guide sur 'la diversité mondiale et l'inclusion' rédigé par Rui-ling King, Alan Richter et Jeremy Solomons, consultants en gestion interculturelle travaillant dans le monde entier, doit être publié sous peu. La publicité pour leur ouvrage dit ceci : 'L'expression 'diversité mondiale' est devenue à la mode ces dernières années, alors que les organisations et les individus s'efforcent de déterminer tout ce en quoi les gens diffèrent et se ressemblent dans le monde. Aux États-Unis, les différences pourraient porter essentiellement sur la race et le genre. En Amérique latine, sur le patrimoine et le statut socioéconomique. En Inde, sur la religion, la langue et la caste' (Cultural Detective, 2009).

Pour tirer parti des opportunités que la diversité peut offrir dans la construction d'une culture organisationnelle, il faut que les pratiques en matière de ressources humaines et les compétences ayant trait aux processus managériaux/de groupe traduisent la diversité en résultats managériaux positifs tant au niveau des groupes qu'au niveau des individus. Elles le peuvent en adoptant une approche plus analytique, en soutenant l'expérimentation et en dispensant une formation aux compétences souhaitées. Dans cet esprit, une société leader en microélectronique a créé en 2003 son propre 'conseil de la diversité', présidé par son directeur général, afin de garantir qu'elle encourage et valorise visiblement les contributions et les différences entre les employés de diverses origines. Ses objectifs majeurs sont d'accroître la sensibilisation des employés et de la direction et d'encourager l'utilisation effective d'une main-d'œuvre diverse par des initiatives clés, telles que l'élaboration de stratégies d'attraction et de recrutement ainsi que de stratégies de rétention et de sensibilisation. Sous l'autorité du conseil de la diversité, une série de tables rondes d'employés sur la diversité culturelle ont été organisées pour recueillir directement les réactions et les idées du personnel. Ces réunions ont généré quelques idées pratiques pour accroître la sensibilisation à la diversité culturelle dans la société. Certaines suggestions, comme celle de dispenser un cours sur les communications interculturelles, étaient de simples idées qui ont ouvert la voie à des initiatives complètes de formation à la diversité. D'autres, comme celles d'un réseau et d'une 'soirée culturelle' ont donné lieu à des événements ponctuels.

En définitive, c'est la diversité des expériences observables dans un contexte unique qui fait de l'entreprise un remarquable laboratoire pour étudier la relation entre les formes de gouvernance et le contexte culturel. Cette diversité débouche sur des réussites et des échecs. Leur comparaison apporte des éclaircissements sur les méthodes de gestion qui bénéficient le plus de l'exploitation du contexte culturel et permet de discerner clairement ce qui les distingue des approches moins efficaces. On peut ainsi développer l'intelligence sur les phénomènes qui entrent en jeu lorsqu'on met en œuvre une forme de gestion qui a été ajustée à un contexte culturel particulier.

En guise de principes directeurs opérationnels, Tony Pigott (2008), Président-Directeur général de W. Thompson (JWT) Canada, suggère une approche claire et accessible de la reformulation et de la promotion de la diversité culturelle dans le monde des entreprises. L'approche comprend trois principales composantes : le respect, les relations et le rendement. Il les décrit comme suit :

Respect

- Respect des traditions et des valeurs culturelles.
- Respect de l'impact de la culture sur l'entreprise sous tous ses aspects – de la production à la main-d'œuvre et au marketing.
- Inclusion consciente de diverses cultures et origines dans toutes les opérations de l'entreprise.

Relations

- Relations avec et entre les cultures et les communautés.
- Intensification des relations avec et inclusion des groupes clés de parties prenantes par la connaissance et l'appréciation des facteurs culturels.

Rendement

- Rendement de l'investissement dans la diversité culturelle et la compréhension culturelle.
- Établissement d'une métrique claire qui soutienne et encourage un investissement plus intelligent dans la diversité culturelle.

Références et sites internet

Documents de référence et sources de l'UNESCO

Askerud, P. 2007. Cultural and creative industries: Mapping a new world. Document de référence.

Bello, P. 2009. Quand la diversité des effectifs sert l'efficacité collective de l'entreprise. Document de référence.

Commission mondiale de la culture et du développement. 1996. *Notre diversité créatrice*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001591/159177f.pdf

Enwezor, E. et Fisher, J. 2007. Artists in contemporary societies: National or global citizenships? Document de référence.

Khaznadar, C. 2007. Performing artists, cultural diversity and creativity. Document de référence.

Pigott, T. 2008. The culture lab: Reframing and advancing cultural diversity in and through the corporate sector. Document de référence.

Robinson, M. 2007. Discovering and negotiating and cultural diversity through tourism texts. Document de référence.

UNESCO. 2003. *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf

—. 1998. *Rapport mondial sur la culture : culture, créativité et marchés*. Paris, UNESCO.

—. 1989. *Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire*. 16 novembre. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13141&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html

—. 1952. *Convention universelle sur le droit de l'auteur*. Genève, 6 septembre. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15381&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

—. 1945. *Acte constitutif de l'UNESCO*. Paris, UNESCO. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15244&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Sites Internet

L'Alliance globale pour la diversité culturelle : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=24504&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Aperian Global : http://www.aperianglobal.com

Art Basel : http://www.artbasel.com

Berlitz Cultural Consulting : http://www.berlitzculturalconsulting.com

Bibliothèque numérique mondiale : http://www.wdl.org/fr/

Collection d'œuvres représentatives de l'UNESCO : http://www.unesco.org/unesdi/index.php/fre/biblio/tous.185

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OPMI : http://www.wipo.int/tk/fr/igc

Creative Cities : http://www.creativecities.com

Creative Clusters : http://www.creativeclusters.com

Cultural Detective : http://www.culturaldetective.com

Earthwatch Institute : http://www.earthwatch.org

ICM Associates : http://www.icmassociates.com

Manifesta : http://www.manifesta.org/index1.html

Observatoire mondial sur la condition sociale de l'artiste : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=32056&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) : http://www.wipo.int/portal/index.html.fr

Organisation mondiale du tourisme (OMT) : http://www.unwto.org/index_f.php

Pacte mondial des Nations Unies : http://www.unglobalcompact.org/Languages/french/index.html

Pacte mondial des Nations Unies, participants de la société civile : http://www.unglobalcompact.org/Languages/french/Participants_autres_que_les_entreprises.html

Reconnaissance d'excellence UNESCO pour l'artisanat : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=37649&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Réseau UNESCO Le pouvoir de la paix: http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=23522&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

SkyTeam: http://fr.skyteam.com

Tourisme religieux : http://www.religious-tourism.com/religoustourism.htm

World of Music and Dance (WOMAD) : http://womad.org

World Religious Travel Association (WRTA) : http://www.wrtareligioustravel.com/WRTA

Références

Adler, N. J. 2002. *From Boston to Beijing: Managing with a World View*. Cincinnati, Oh., Thomson Learning.

afrik.com. 2005. La Barclays introduit le système bancaire islamique au Kenya. 22 décembre. http://www.afrik.com/article9221.html

Alliance des civilisations des Nations Unies et le Bureau du pacte mondial des Nations Unies. 2009. *Doing Business in a Multicultural World: Challenges and Opportunities* [Faire des affaires dans un monde multiculturel – défis et opportunités]. New York, Nations Unies. http://www.unglobalcompact.org/docs/news_events/9.1_news_archives/2009_04_07/DBMW_Final_Web.pdf

Anheier, H. et Isar, Y. R. (dir.). 2008. The Cultural Economy. (Série Cultures and Globalization, Vol. 2.) Thousand Oaks, Calif., Sage.

Bollinger, D. et Hofstede, G. 1987. *Les Différences culturelles dans le management. Comment chaque pays gère-t-il ses hommes* ? Paris, Éditions d'Organisation.

Brannen, M.-Y. 2009. Reflexive culture's consequences. C. Nakata (dir.), *Beyond Hofstede: Cultural Frameworks for Global Marketing and Management*. Londres, Palgrave Macmillan.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). 2008. *Creative Economy Report 2008: The Challenge of Assessing the Creative Economy towards Informed Policy-making*. New York, Nations Unies. http://www.unctad.org/en/docs/ditc20082cer_en.pdf

Cooppan, V. 2001. World literature and global theory: comparative literature for the new millennium. *Symploke*, Vol. 9, No. 1–2, p. 15–43.

Cultural Detective. 2009. [Texte publicitaire pour R. L. King, A. Richter et J. Solomons, *Cultural Detective: Global Diversity and Inclusion*]. http://www.culturaldetective.com/package.html#DIV

Damrosch, D. 2003. *What Is World Literature?* Princeton, N.J., Princeton University Press.

Davis, S. M. 1984. *Managing Corporate Culture*. Cambridge, Mass., Ballinger.

Earley, P. C., Ang, S. et Tan, J.-S. 2006. CQ: *Developing Cultural Intelligence at Work*. Stanford, Calif., Stanford University Press.

Ely, R. J. et Thomas, D. A. 2001. Cultural diversity at work: The effects of diversity perspectives on work group processes and outcomes. *Administrative Science Quarterly*, Vol. 46, n° 2, p. 229–73.

FNSP. 2008. La diversité, à l'épreuve des faits, à l'échelle du monde. Colloque organisé par Sciences Po et Renault à l'occasion de la Journée de la Diversité. Paris, 29 mai. http://www.newsletter.sciences-po.fr/images/divers/scpo-journee_diversite-290508.pdf

Gancel, C., Raynaud, M. et Rodgers, I. 2002. *Mergers, Acquisitions and Strategic Alliances: How to Bridge Corporate Cultures*. New York, McGraw- Hill. http://www.icmassociates.com

Gomez-Mejiaf, L. R. et Palich, L. 1997. Cultural diversity and the performance of multinational firms. *Journal of International Business Studies*, Vol. 28, n° 2, p. 309–35.

Gordon, A. 1995. The work of corporate culture: diversity management. *Social Text*, No. 44, p. 3–30. http://leeds-faculty.colorado.edu/selto/CURISES%202007%20Cost%20Mgt/Readings/diversity%20mgmt.pdf

Hall, S. 2001. Museums of modern art and the end of history. Annotations 6: Modernity and Difference. Londres, Institute of International Visual Arts (INIVA), p. 8–23. http://www.iniva.org/library/archive/people/h/hall_stuart/museums_of_modern_art_and_the_end_of_history

Hofstede, G. 2009. Geert Hofstede cultural dimensions. Itim international. http://www.geert-hofstede.com

—. 2001. *Culture's Consequences: Comparing Values, Behaviors, Institutions, and Organizations Across Nations*. 2e éd. Thousand Oaks, Calif., Sage.

Hyde, L. 2007. *The Gift: Creativity and the Artist in the Modern World*. 2e éd. New York, Vintage Books.

Iribarne, P. d' et Henry, A. 2007. *Successful Companies in the Developing World: Managing in Synergy with Cultures*. Traduit par G. Gladstone, J. Graham et E. O'Keeffe. AFD Notes et Documents n° 36. Paris, Agence Française de Développement (AFD). http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/users/administrateur/public/publications/notesetdocuments/ND36-ven.pdf

Jehn, K. A., Northcraft, G. A. et Neale, M. A. 1999. Why differences make a difference: A field study of diversity, conflict and performance in workgroups. *Administrative Science Quarterly*, Vol. 44, n° 4, p. 741–63.

Khoi, L. T. 2001. *Un désir de beauté*. Paris, Horizons du monde.

King, R. L., Richter, A. et Solomons, J. Forthcoming. *Cultural Detective: Global Diversity and Inclusion*.

Kochan, T. *et al.* 2003. The effects of diversity on business performance: report of the Diversity Research Network. *Human Resource Management*, Vol. 42, n° 1, p. 3–21. http://www.chrs.rutgers.edu/pub_documents/38.pdf

Lagace, M. 2004. Racial diversity pays off . *Harvard Business School Working Knowledge*, 21 juin. http://hbswk.hbs.edu/item/4207.html

Laurent, A. 1986. The cross-cultural puzzle of international human resource management. *Human Resource Management*, Vol. 25 n° 1, p. 91–102.

Les Dossiers. 2007. Vues de presse internationale : la finance Islamique. *Les Dossiers* n° 6 (mai). http://www.dipacint.com/content/download/1580/7765/version/1/file/Dossier+6+-+2007-06+-+FINANCE+ISLAMIQUE.pdf

Leung, W. 2008. Low cultural IQ could hijack your career. *The Globe and Mail*, 25 février. http://www.theglobeandmail.com/life/article669060.ece

Light Years IP. 2008. *Les Valeurs uniques des exportations africaines. Comment la propriété intellectuelle peut augmenter les revenus d'exportation et réduire la pauvreté*. Washington, DC, Light Years IP. http://www.lightyearsip.net/downloads/Les_valeurs_uniques_des_exportations_Africaines.pdf

Lobl, R., Carter, P. et Wicken, G. 2006. Building in the BRICs: Market understanding and strategic development for international brands. *Global Diversity 2006*. Amsterdam, ESOMAR.

Organisation mondiale du tourisme (OMT). 2008. *Conférence internationale sur le tourisme, les religions et le dialogue des cultures*. Cordoue, Espagne, 29–31 octobre 2007. Madrid, Organisation mondiale du tourisme.

Richard, N. 2007. *Artisanat et création d'emploi pour les jeunes et les femmes les plus pauvres*. UNESCO Policy Paper n° 17. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001567/156772f.pdf

Richards, G. et Wilson, J. 2003. Today's Youth Travellers, Tomorrow's Global Nomads: New Horizons in Independent Youth and Student Travel. Rapport pour l'International Student Travel Confederation (ISTC) et l'Association européenne pour l'éducation au tourisme et aux loisirs (ATLAS). 2nd ed. Amsterdam, (ISTC). http://www.wysetc.org/Docs/ISTC_ATLAS_Full%20 Report.pdf

Sassen, S. 1996. *La ville globale – New York, Londres, Tokyo*. Paris, Descartes et Cie.

Schein, E. H. 1999. *The Corporate Culture Survival Guide: Sense and Nonsense About Culture Change*. San Francisco, Calif., Jossey-Bass.

Smith, R. M. 2008. In the driver's Seat: The CEO of Nissan and Renault on turnarounds. *Newsweek*, 30 juin. http://www.newsweek.com/id/142411

Sqalli, N. 2007. Produits bancaires islamiques: Attijariwafa bank révèle son offre. *L'économiste, 5 octobre*. http://www.leconomiste.com/article.html?a=81274

Thomas, R. R. 1992. *Beyond Race and Gender: Unleashing the Power of Your Total Workforce by Managing Diversity*. New York, AMACOM.

Thorsby, D. 2008. *Economics and Culture*. Cambridge, Cambridge University Press.

Venturelli, S. 2001. *From the Information Economy to the Creative Economy: Moving Culture to the Center of International Public Policy*. Washington, DC, Center for Arts and Culture. http://www.culturalpolicy.org/pdf/venturelli.pdf

Wicken, G. et Lobl, R. 2006. *Brand Building in the BRICs: Market Understanding and Strategic Development for International Brands*. New York, TGI (Target Group Index). http://www.tgisurveys.com/knowledgehub/reports/BRICs_Global%20TGI.pdf

Wilson, D. et Purushothaman, R. 2003. *Dreaming with BRICs: The Path to 2050*. Goldman Sachs Global Economics Paper n° 99. October. New York, Goldman Sachs. http://www2.goldmansachs.com/ideas/brics/book/99-dreaming.pdf

Mendiante devant un panneau publicitaire à Athènes, Grèce

PARTIE III

La diversité culturelle : une source de stratégies renouvelées en faveur du développement et de la paix

La diversité culturelle – entendue comme un processus dynamique dans lequel le dialogue interculturel est ce qui permet le mieux de gérer le changement culturel – peut devenir un puissant levier pour renouveler les stratégies de la communauté internationale en faveur du développement et de la paix, sur la base du respect des droits de l'homme universellement reconnus. Parfois considérée comme n'ayant qu'une importance secondaire, la diversité culturelle a pourtant sa place au cœur des politiques visant à promouvoir la coopération internationale et la cohésion. Reconnaître ce rôle de facilitation est indispensable pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans le cadre d'une volonté réaffirmée d'universalisme et de coopération internationale, la diversité culturelle offre une approche nouvelle qui met en évidence la dimension culturelle de tous les domaines de la formulation des politiques et fait ressortir l'insuffisance de démarches 'taille unique' qui ne tiennent pas compte de la variété des contextes culturels. Cette approche, qui repose sur le renforcement de l'autonomie des individus et des communautés, permet de dépasser l'idée d'identités fixées une fois pour toutes et incompatibles les unes avec les autres ; elle encourage l'ouverture à autrui et le dialogue entre les groupes ainsi qu'à l'intérieur de chacun d'eux, et met en exergue l'idée d'une pluralité de voies pouvant mener à la réalisation des objectifs ultimes que l'on se donne. Source de créativité artistique, intellectuelle, scientifique et matérielle, la diversité culturelle est un moteur de transformation et de renouveau social.

CHAPITRE 7 – **La diversité culturelle : une dimension clé du développement durable**

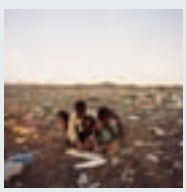

Le chapitre 7 étudie les présupposés culturels sous-jacents à des conceptions du développement socioéconomique qui se heurtent de plus en plus à leurs propres insuffisances, et expose les raisons pour lesquelles il convient de réexaminer les stratégies de lutte contre la pauvreté et les questions environnementales à travers le prisme de la diversité culturelle, en privilégiant l'adhésion et la participation active des populations locales.

CHAPITRE 8 – **La diversité culturelle, les droits de l'homme et la gouvernance démocratique**

Face à la tendance des individus ou des groupes à se replier sur leurs singularités, le chapitre 8 montre que, bien comprise, la diversité culturelle contribue à l'appropriation et, partant, à l'exercice effectif des droits et libertés universellement reconnus à l'être humain. Elle facilite ainsi la cohésion sociale dans les sociétés multiculturelles et permet d'entrevoir un renouvellement des approches de la gouvernance démocratique.

Deux jeunes enfants jouant sur une décharge publique à Maputo, Mozambique

CHAPITRE 7

La diversité culturelle : une dimension clé du développement durable

Contrairement à une idée largement répandue, il n'existe pas, pour une société donnée, de voie de développement toute tracée, pas plus qu'il n'y a de modèle unique dont les stratégies du développement devraient s'inspirer. Le modèle occidental, dans lequel le développement est conçu comme un processus linéaire faisant intervenir principalement des facteurs économiques, est souvent incompatible avec la complexité des dimensions sociales, culturelles et politiques de sociétés poursuivant d'autres buts, conformes aux valeurs qui leur sont propres. L'idéologie du développement – fréquemment enracinée dans des traditions de solidarité collective – n'a que trop souvent tendu à porter atteinte au tissu social et à la cohésion des communautés recevant l'aide au développement'.

De même qu'aucune stratégie de développement ne peut être tenue pour culturellement neutre, de même la clé pour faire face aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux inextricablement liés, auxquels la planète dans son ensemble est confrontée, réside dans une approche du développement qui soit sensible à la culture. La diversité culturelle – qui insiste sur l'interaction dynamique entre les cultures et la sensibilité au contexte culturel – devient ainsi un levier majeur de l'élaboration de stratégies en vue d'un développement durable et harmonieux. S'attachant depuis deux décennies à opérationnaliser le concept de développement durable, la communauté internationale commence à reconnaître le rôle de la culture dans le processus de développement ; il reste encore cependant à attribuer au facteur culturel toute la place qui lui appartient dans l'équation du développement.

Le Rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement (1987) intitulé *Notre avenir à tous*, également connu sous le nom de Rapport Brundtland, a ouvert des horizons nouveaux en affirmant que, pour être authentique, le développement doit être durable, c'est-à-dire répondre 'aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs'. Au Sommet Planète Terre, tenu à Rio de Janeiro en 1992, la durabilité a été conçue comme reposant sur trois piliers : la viabilité économique, la capacité de répondre aux besoins sociaux et le respect de l'environnement. Ces piliers ont, depuis, servi de base à l'élaboration d'importants instruments normatifs, y compris la *Convention sur la diversité biologique* (CDB) et la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* (CCNUCC). Le Sommet mondial pour le développement durable, tenu en 2002 à Johannesburg, est allé plus loin : il a vu dans la diversité culturelle un important facteur transversal du développement durable. Il a estimé que la diversité culturelle devait être considérée comme une dimension omniprésente (et non comme un quatrième pilier, distinct, de la durabilité), ayant un rôle important à jouer dans tous les projets de développement, depuis l'élimination de la pauvreté et la préservation de la biodiversité jusqu'à la gestion des ressources et au changement climatique.

7 La diversité culturelle : une dimension clé du développement durable

7.1 L'approche culturelle du développement 203
Encadré 7.1 : Programmes d'action en matière de population et de développement 207

7.2 Les perceptions de la pauvreté et son élimination 208
Carte 7.1a : Population vivant avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté (1,25 dollar des États-Unis par jour), 2006. 209
Carte 7.1b : Population vivant avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté (2 dollars des États-Unis par jour), 2006. 209
Encadré 7.2 : Le mouvement du commerce équitable 214
Encadré 7.3 : Écomusées et lutte contre la pauvreté au Viet Nam 215

7.3 Diversité culturelle et durabilité environnementale 216
Carte 7.2 : Zones terrestres et marines protégées, 2005 219
Encadré 7.4 : Aide au développement durable en faveur des populations déplacées et des réfugiés 220
Encadré 7.5 : Gestion locale des ressources naturelles et de la biodiversité 223

Conclusion 224

Recommandations 225

Zoom : Le Prisme de la diversité culturelle, instrument de suivi des projets de développement 226
Figure 7.1 Cadre général du *Prisme de la diversité culturelle* 227

Références et sites internet 230

Lac en Chine

7.1 L'approche culturelle du développement

Une opinion largement répandue dans le monde industrialisé postule l'existence d'une relation de cause à effet entre la 'culture' et le 'sous-développement' : les êtres humains seraient ou demeureraient pauvres parce que leurs croyances ou leurs attitudes culturelles empêcheraient leur développement. Il a été affirmé, par exemple, que certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes restent sous-développés faute de cohésion sociale, de sens de la justice sociale et d'une volonté suffisante, chez leurs membres, de se réaliser (Harrison, 1985 ; Harrison et Huntington, 2000). Pour le Président de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII), la notion de sous-développement est le produit du colonialisme européen et de ses séquelles, ainsi que des initiatives prises par le Nord pour aider les pays pauvres du Sud qui, même si elles étaient bien intentionnées, se sont parfois perdues en chemin. L'appel lancé en 1949 par le Président des États-Unis de l'époque, Harry S. Truman, pour que les pays occidentaux mettent leurs progrès scientifiques, technologiques et industriels au service de 'la croissance et de l'amélioration des régions sous-développées' (cité dans Tauli-Corpuz, 2008) aurait joué un grand rôle à cet égard. L'effet du discours de Truman a été résumé ainsi :

> *Ce jour-là, deux milliards d'individus sont devenus sous-développés. À partir de ce moment, ils ont cessé d'être ce qu'ils étaient, dans toute leur diversité, pour se métamorphoser en l'image inversée de la réalité d'autres êtres humains – image qui les déprécie et les relègue en queue de peloton, qui donne de leur identité une définition homogénéisante et réductrice, faisant d'eux une minorité alors qu'ils sont en réalité une majorité hétérogène et diverse (Gustavo Esteva, 1991).*

La culture en est venue ainsi à être envisagée, dans la réflexion relative au développement, comme un obstacle à la croissance. La préconisation, dans les années 1990, de l'économie de marché et de la libéralisation des échanges s'enracinait dans l'idée que les politiques qui avaient permis aux pays occidentaux d'assurer leur croissance économique auraient les mêmes effets ailleurs, quel que soit le contexte culturel.

Ces dernières décennies, diverses initiatives et conférences internationales se sont attachées à placer le processus de développement dans un cadre culturel plus large. Après la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique, qui a eu lieu à Accra en 1975 et où la culture a été considérée comme une condition indispensable d'un développement endogène, compatible et équilibré (Obuljen, 2002), le thème a été repris à la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (Mondiacult) tenue à Mexico en 1982 (UNESCO, 2000), qui a abouti à l'organisation par les Nations Unies de la Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997) et aux travaux de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1988). En 1996, la Commission mondiale de la culture et du développement publiait, sous le titre *Notre diversité créatrice*, un rapport qui a fait date : il expliquait que la culture devait être placée au centre de la réflexion relative au développement parce qu'elle est précisément le moyen par lequel les êtres humains expriment leur aptitude à se réaliser et qu'elle fait donc partie intégrante du développement. Dans le même esprit, le Rapport mondial sur le développement humain 2004 du PNUD, *La Liberté culturelle dans un monde diversifié*, soulignait l'importance de la culture et du multiculturalisme dans les stratégies de développement humain.

Ces dates clés marquent l'émergence d'une conception plus large et plus nuancée du développement, qui admet que, si l'existence de systèmes de valeurs différents peut expliquer des attitudes et des pratiques différentes en matière d'activité économique, la réussite économique n'exige pas nécessairement une conversion culturelle aux normes de type occidental, fondées sur l'individualisme et la concurrence (Weber, 2002). Au Japon, par exemple, le code de l'honneur des samouraïs et l'institution éducative du *Kaïtokudo* peuvent être considérés comme jouant un rôle dans une économie fondée sur la responsabilité collective, la loyauté à l'égard de l'entreprise, la confiance entre les personnes et les contrats implicites (Sen, 2001). Dans certains pays, comme la République de Corée, les pratiques du monde des affaires s'appuient sur une forte tradition confucéenne. D'autres traditions culturelles, caractérisées par une conception sociale bien plus que mercantile du commerce, remettent implicitement en cause l'association du développement avec la maximisation du profit et l'accumulation de biens matériels (voir Chapitre 6).

Une enfant est vaccinée contre la polio en Afghanistan

Pêche dans les Antilles françaises

Ce qui est frappant dans la plupart des théories du développement – théories de la modernisation (Rostow, 1960 ; Deutsch, 1961 ; Inkeles et Smith, 1974), de la dépendance (Cardoso et Faletto, 1979), du système-monde (Wallerstein, 1974), et de la croissance économique (Domar, 1946 ; Harrod, 1939 ; Solow, 1957 ; Arrow, 1962 ; Lucas, 1988 ; Romer, 1990), par exemple –, c'est le postulat que le développement est un processus *linéaire* (qui s'opère en ligne droite d'un point A à un point B) et *évolutif* (qui progresse d'un niveau 'primitif' ou 'traditionnel', moins développé ou inférieur, à un niveau 'avancé' ou 'moderne', plus développé et supérieur). De ce fait, appliquer le terme de 'développement' dans des contextes transculturels pose problème. Le mot véhicule un certain nombre de présupposés concernant le statut des personnes visées par les politiques de développement et la finalité de ce dernier. Pourtant, la culture est souvent omise de l'équation, alors qu'elle peut devenir le véritable facilitateur du développement. L'expérience a montré à maintes reprises que le 'développement' imposé de l'extérieur débouche invariablement sur des bouleversements écologiques et la dislocation de la société. De plus, lorsque l'attention prêtée aux facteurs sociaux et au contexte culturel est insuffisante, le rejet du projet de développement par la population bénéficiaire est quasiment inévitable, la culture fonctionnant à la manière d'un 'système immunitaire' (Odora-Hopper, 2007).

La dimension culturelle du développement

Le fait que la culture contribue à façonner le développement des êtres humains et des groupes contraint à remettre en question la prétendue neutralité culturelle des projets d'aide au développement. Selon certains auteurs, diverses politiques de développement auraient mis à mal la capacité de cultures locales de contribuer au bien-être des populations en imposant une vision du monde dictée par des soucis de productivité économique et en contribuant à la diffusion d'une mentalité d''infériorité culturelle' (Regenvanu, 2007). De fait, les stratégies de développement sont 'fortement imprégnées de leur culture d'origine, de ce qu'on pourrait appeler la composante subconsciente du développement. (…) Cette distorsion culturelle s'enracine dans l'incapacité de l'organisme donateur d'imaginer des modèles autres que ceux avec lesquels il a coutume de travailler, auxquels il souscrit et dont la légitimité est, pour lui au moins, incontestable' (UNESCO, 2000).

Les exemples d'initiatives bien intentionnées mais malencontreuses d'ONG internationales qui n'ont pas incorporé les paramètres culturels à la conception de leurs projets abondent. Ils vont de l'installation collective (d'eau douce, d'assainissement, de soins médicaux ou d'appui à l'agriculture) construite en un lieu du village symboliquement inapproprié où aucun villageois ne voudra l'utiliser (Guingané, 2007) à la salle de classe inadéquate construite en béton dans une localité où l'usage est d'enseigner en plein air. Les conséquences de stratégies de développement mal conçues peuvent être dramatiques. Le remplacement de l'agriculture domestique par la production de cultures de rapport dans le cadre d'une monoculture de type industriel n'a pas seulement sapé les modes de vie autochtones et traditionnels et compromis la gestion des ressources naturelles (Shiva, 2005), il a peut-être aussi contribué à la crise alimentaire mondiale de 2008. Parmi les autres exemples d'actions aux conséquences imprévues on peut citer la sédentarisation forcée de peuples nomades, la disparition accélérée de langues, de pratiques culturelles et de valeurs locales lorsqu'un système externe d'enseignement est mis en place, ou la distribution, pendant des famines ou des catastrophes naturelles, de produits de première nécessité qui ne tiennent pas compte de la dynamique sociale et culturelle des sociétés concernées.

La méconnaissance, par les organisations internationales et les gouvernements nationaux, des réalités culturelles des groupes locaux auxquels l'aide est destinée peut avoir des conséquences particulièrement tragiques en cas de conflit ou de crise. Simon Harragin (2004) soutient de façon convaincante qu'au Soudan, en 1998, la distribution de secours aux victimes de la famine a été freinée du fait que les organisations internationales n'avaient pas dûment tenu compte de la culture locale. Outre que les organisations humanitaires n'ont fait aucun cas des premiers signes d'une famine imminente, la réaction des populations à l'aide a été mal interprétée. Chez les Dinka du Sud-Soudan, la répartition des ressources, le statut et l'autorité locale reposent sur le système de la parentèle, et toutes les ressources (aide comprise) doivent ainsi être uniformément réparties au sein de la population. C'est précisément par des mécanismes de redistribution de la nourriture au sein de la population que les Dinka préviennent les famines. Pourtant, les organismes de secours ont perçu ce type de redistribution de l'aide

comme une forme de corruption politique et de clientélisme, au point qu'en 1998, le système séculaire d'autosuffisance était depuis longtemps gravement perturbé.

Les programmes de développement de type classique omettent souvent de reconnaître qu'en réalité des sociétés hâtivement étiquetées de 'sous-développées' existent de manière viable depuis des générations. L'application de recettes externes de développement – comme si ces sociétés ne s'étaient jamais développées par elles-mêmes – doit aujourd'hui être profondément remise en question. Une conscience accrue, à l'échelon local, de l'importance de la dimension humaine – et notamment des facteurs liés à la 'culture' et à la 'diversité' – est sans aucun doute la clé de tout développement susceptible d'être tenu pour entièrement durable. Cela suppose d'authentiques efforts pour comprendre et respecter les spécificités culturelles, les identités, les valeurs et les visions du monde. Pour citer James Wolfensohn, ancien Président de la Banque mondiale (Gould, 2007) :

> *Nous nous apercevons que les méthodes de développement qui reposent sur des formes locales d'échange social, de valeurs, de traditions et de savoir renforcent le tissu social. Nous commençons à comprendre que le succès du développement dépend en partie de 'solutions' qui font écho à la perception qu'une communauté a de sa propre identité.*

Les politiques globales de développement sont nées en réaction à la situation critique des pays récemment décolonisés, et le 'développement' est devenu une formule extrêmement attrayante pour des gouvernements qui cherchaient à transformer aussi rapidement que possible en des États-nations modernes des pays dévastés par les effets de la colonisation. Mais la question de savoir comment ce développement devait être mis en œuvre a donné lieu à des divergences de vues dans un contexte multilatéral où les pays en développement suscitaient de fortes convoitises en tant que sources de ressources naturelles, nouveaux marchés pour des économies en expansion et positions sur l'échiquier géopolitique. Contre toute attente, cela a eu souvent pour résultat de créer de nouvelles formes de pauvreté, comme le souligne Majid Rahnema (1997) :

> *Les vertus de simplicité et de convivialité, (…) la sagesse de la solidarité et le savoir souffrir ont été raillés et assimilés à des signes de sous-développement. Une culture de la réussite 'personnelle' (…) a conduit des hommes dans la force de l'âge à quitter leurs villages, laissant derrière eux des familles déstructurées de femmes, d'enfants et de vieillards qui n'avaient plus personne sur qui compter, et ne disposaient en contrepartie que de promesses de 'biens' et de 'services' souvent hors d'atteinte.*

La méconnaissance de la pertinence culturelle des projets de développement a généré parfois une véritable résistance à leur mise en œuvre et une vigoureuse défense, par des populations locales, de pratiques qui auraient éventuellement pu faire l'objet d'une négociation. Dans certaines régions d'Afrique, par exemple, où la culture sur brûlis est traditionnellement liée au culte des ancêtres, les efforts qu'ont déployés pour la prohiber des organismes de développement persuadés – à tort – que tous les types de culture sur brûlis sont écologiquement destructeurs (alors que les pratiques des Karen dans le nord de la Thaïlande servent en réalité à accroître la biodiversité), ont souvent entraîné un repli sur l'identité locale qui n'a fait que renforcer l'attachement des communautés concernées à ces pratiques. Il faut à l'évidence trouver des solutions plus respectueuses des attachements symboliques, et des stratégies dans lesquelles les mécanismes participatifs fassent partie intégrante de la conception et de la mise en œuvre des projets de développement (voir la section 'Zoom').

Penser le développement selon une approche dynamique

Reconnaissant 'dans les caractéristiques culturelles d'une société ou d'un groupe humain les éléments centraux, les manifestations les plus complètes de son fonctionnement économique, social, politique, éthique, spirituel, intellectuel et idéologique, et l'expression de tous les processus par lesquels cette société ou ce groupe parvient à résoudre ses propres problèmes' (UNESCO, 2000), l'approche culturelle du développement aide à comprendre ce dernier sous l'angle de l'adaptation. Confronté à un environnement (naturel, politique, social, économique) spécifique et changeant, chaque groupe humain doit adapter ses réactions et ses stratégies de manière à assurer le bien-être général. Mais cette adaptation n'est pas une relation univoque : les sociétés

La perspective dynamique de la diversité culturelle est un prisme utile pour envisager cette relation à double sens et réciproque, dans laquelle les cultures sont constamment en contact les unes avec les autres et continuellement réajustées et adaptées aux nouveaux environnements dans lesquels elles évoluent

Camp de nomades dans le sud du Maroc

façonnent leur environnement, qui les modèle à leur tour. La perspective dynamique de la diversité culturelle est un prisme utile pour envisager cette relation à double sens et réciproque, dans laquelle les cultures sont constamment en contact les unes avec les autres et continuellement réajustées et adaptées aux nouveaux environnements dans lesquels elles évoluent. Appliquée aux processus de développement, la diversité culturelle se révèle être 'un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations', comme l'indique le Préambule de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* (UNESCO, 2005).

À la suite de l'élaboration par le PNUD, dans les années 1990, du modèle de développement humain, une évolution, marquée par une reconnaissance croissante des dimensions du développement autres que strictement économiques, a vu le jour. Il a cependant fallu attendre le Sommet de Johannesburg de 2002 pour que l'approche culturelle du développement commence à se concrétiser dans les stratégies internationales, telles celles mises en œuvre sous les auspices du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD[1]. De fait, il est impossible d'obtenir un changement humain, de quelque importance que ce soit, sans se préoccuper de la culture. Le développement ne peut faire abstraction des 'réseaux de significations' – définition que Clifford Geertz (1973) donne de la 'culture' – dans le cadre desquels les individus élaborent leurs valeurs, leurs relations, leurs comportements et les structures sociales et politiques : 'L'approche culturelle se propose de prendre systématiquement en considération les 'réseaux de significations' que tissent les individus ; elle tient compte du contexte culturel dans lequel vivent les communautés et les groupes ; elle compose avec les hiérarchies sociales et les modes de vie locaux ; elle puise dans les formes locales de communication et d'expression pour faire participer les populations' (Gould, 2007).

Les donateurs cherchent de plus en plus à déterminer comment mettre à profit ces réseaux culturels pour améliorer l'impact du travail sur le terrain. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), par exemple, a cherché à intégrer le facteur culturel à ses stratégies de programme, comme l'illustrent les études de cas qui portent sur toute une gamme de pays et sont centrées sur l'amélioration de la condition des femmes. Le FNUAP a constaté qu'une approche culturelle élargie (la culture en tant que contenu) l'avait aidé à atteindre les

1. Dans le cadre du Fonds pour la réalisation des OMD, créé en 2006, 18 programmes nationaux ont été mis en œuvre au cours des trois dernières années, illustrant la contribution de la culture aux OMD et faisant appel à l'action conjointe d'une douzaine d'organismes des Nations Unies. L'UNESCO joue un rôle prépondérant dans la coordination interinstitutions et dans la mise en œuvre des projets.

objectifs de programme plus efficacement et avec plus de transparence, à la satisfaction accrue du donateur ; cela a affermi la confiance et renforcé la participation et l'adhésion de la communauté, contribuant ainsi à créer un cercle vertueux qui permet d'élargir les perspectives offertes à toutes les parties (voir encadré 7.1).

S'agissant par exemple de la prévention du VIH et du SIDA, de meilleurs résultats ont été obtenus lorsque les projets étaient adaptés au contexte socioculturel spécifique dans lequel ils se déroulaient. Les attitudes dans le domaine de la santé sont souvent intimement liées à la vision du monde, à des croyances et des pratiques ancestrales, et à la confiance placée dans la médicine traditionnelle et ceux qui la pratiquent. Ann Swidler (2007) a constaté qu'en Ouganda et au Botswana, les pouvoirs publics et les ONG parvenaient mieux à faire reculer le VIH et le SIDA lorsqu'ils mobilisaient

Encadré 7.1 Programmes d'action en matière de population et de développement

Des études de cas menées au Brésil, au Ghana, au Guatemala, en Inde, en République islamique d'Iran, en Ouganda et au Yémen offrent de bons exemples de la stratégie appliquée au niveau du pays par le FNUAP pour servir de 'facilitateur' du changement dans des situations marquées depuis longtemps par un 'durcissement des positions' sur des questions sensibles. Dans tous ces pays, une analyse des réseaux locaux a permis d'identifier des 'acteurs du changement local' ayant les capacités et l'autorité nécessaires pour lancer des initiatives et mettre des ressources locales au service des programmes d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Une fois ces actions engagées, la responsabilité pouvait en être assumée sur le terrain, le FNUAP continuant à faciliter le processus sur demande et fournissant une assistance technique en tant que de besoin. Le rôle de facilitateur du FNUAP était complexe : les bureaux de pays devaient se doter de solides capacités pour 'gérer la diversité' en faisant s'entendre sur des questions clés – ayant trait, au Guatemala par exemple, à la santé et aux droits en matière de procréation – les responsables politiques, les organisations de la société civile, les structures du pouvoir local, les institutions religieuses et confessionnelles, et le secteur privé.

En sa qualité de facilitateur, le FNUAP devait faire converger, dans la mesure du possible, les intérêts de différents groupes en s'appuyant sur les points communs de leurs priorités respectives. Les études de cas menées au Guatemala, en Inde et dans la République islamique d'Iran sont parvenues à la conclusion qu''un consensus sur les questions culturellement sensibles peut être réalisé grâce à des interventions fondées sur le respect de la CIPD envers la diversité culturelle, conformément aux droits de l'homme universellement reconnus'. Les examens des projets ont également montré que les démarches participatives doivent être adaptées au contexte culturel. Dans certains cas (Guatemala, République islamique d'Iran, Ouganda et Yémen), il a été nécessaire de s'assurer l'adhésion des dirigeants des structures du pouvoir local et des institutions religieuses et confessionnelles avant d'associer les populations locales à la conception et à la mise en œuvre des projets.

Ce sont ces responsables qui, après avoir pris part aux étapes initiales du programme, ont engagé les populations à participer à celui-ci.

Ces études de cas indiquent que la mise au point d'un langage respectueux de la culture locale est un précieux instrument de négociation et de programmation. Si le vocabulaire utilisé comporte des connotations négatives à l'égard de la collectivité ou de ses valeurs, il crée des tensions inutiles et érige un mur entre les populations et le programme. Ainsi, une collectivité qui pratique l'excision depuis des siècles pourrait percevoir l'expression 'mutilation génitale féminine' comme porteuse d'un jugement de valeur. Cette perception pourrait l'inciter à résister, au moins dans la phase de lancement du projet, à tout plaidoyer visant à mettre fin à cette pratique. En revanche, l'expression 'ablation génitale féminine' désigne la pratique en des termes neutres qui permettent de débattre de cette tradition et de ses répercussions sur la santé et les droits des femmes. La même sensibilité linguistique s'impose dans le choix des intitulés des projets et des messages qu'ils diffusent à la communauté cible, surtout dans les zones où aucun projet relatif aux droits et à la santé en matière de procréation n'a jamais été mené. Les entretiens conduits dans un certain nombre de pays indiquent que, lors d'une première intervention dans ce domaine, mieux vaut donner au projet un intitulé qui l'inscrit dans le cadre élargi de la santé, et passer ensuite progressivement aux aspects plus spécifiques de la santé et des droits en matière de procréation. Ce n'est pas une question de sémantique ; c'est une démarche intégratrice. Dans les phases initiales des projets, elle laisse à des partenaires divers toute latitude d'adhérer, de participer, de soutenir.

Les entretiens réalisés à l'occasion des études de cas ont révélé qu'il importait de bien faire la distinction entre 'les cultures en tant que grands systèmes d'éthique et de valeurs' et certaines 'pratiques traditionnelles' préjudiciables à l'individu et à la collectivité. Au cours des activités de sensibilisation préalables à l'exécution du projet, il était essentiel également d'expliquer que le FNUAP ne porte pas de jugement de valeur sur les cultures, même s'il a pris fermement position au sujet de pratiques traditionnelles particulières qui sont considérées comme nuisibles à la santé des femmes et qui violent leurs droits fondamentaux, comme le mariage précoce et la mutilation génitale féminine.

Source : FNUAP, 2004.

les solidarités sociales et les systèmes de signification locaux[2]. Toute politique de santé qui se veut durable doit prendre en compte le profond enracinement de la médecine traditionnelle dans les modes de vie des populations. Nous assistons de plus en plus à une symbiose des médecines traditionnelle et moderne, notamment au Cameroun, au Mali, au Nigéria, en Tanzanie et en Zambie.

En 2002, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mis en place sa première stratégie relative à la médecine traditionnelle, reconnaissant ainsi l'importance déterminante des connaissances et savoir-faire locaux en matière de prévention. En Afrique, par exemple, 80 % de la population ont recours à la médecine traditionnelle ; en Chine, elle assure 40 % des soins de santé dispensés ; en Malaisie, les dépenses consacrées chaque année aux soins de santé de type traditionnel sont estimées à 500 millions de dollars des États-Unis, contre quelque 300 millions de dollars dans le cas de la médecine allopathique ; au Ghana, au Mali, au Nigéria et en Zambie, le premier traitement donné à 60 % des enfants atteints de malaria est constitué de médicaments à base de plantes médicinales, administrés dans le foyer même. La popularité de la médecine traditionnelle dans ces sociétés s'explique par son efficacité, sa facilité d'accès et la modicité de son coût par rapport à celui de la médecine occidentale, et par le fait qu'elle s'enracine dans des systèmes de croyances plus généraux. Pourtant, aujourd'hui encore, 25 seulement des 191 États membres de l'OMS ont élaboré des politiques relatives à l'utilisation de la médicine traditionnelle (voir Banque mondiale, 2006), et la bioprospection par l'industrie pharmaceutique s'est étendue (tout comme la biopiraterie), parfois au détriment du savoir local et de la propriété locale des remèdes traditionnels.

La reconnaissance de la spécificité culturelle des modes de vie et de production ainsi que des formes de gouvernance est indispensable à la viabilité d'un projet de développement durable quel qu'il soit. Les normes de la durabilité peuvent s'appliquer dans de nombreuses traditions culturelles et religieuses différentes (Hasan, 2006). De plus, la reconnaissance du facteur culturel confère aux projets une pertinence et des possibilités déterminantes d'appropriation par les populations locales. Depuis de nombreuses années des groupes autochtones réclament un 'développement autodéterminé' (Tauli-Corpuz, 2008), notamment en ce qui concerne les stratégies d'élimination de la pauvreté. Cela montre notamment comment les perceptions que l'on a des pauvres ont tendance à les reléguer dans des situations d'infériorité qui constituent un obstacle majeur au renforcement de leur autonomie. La prise en compte de la diversité des contextes culturels et l'adoption des dispositions nécessaires à la participation locale peuvent ainsi devenir des moyens d'action décisifs pour surmonter la pauvreté.

7.2 Les perceptions de la pauvreté et son élimination

Depuis la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne en 1993, la pauvreté est reconnue comme un déni des droits fondamentaux de l'être humain et une violation de la dignité humaine. Mais si cette manière de voir a reçu l'aval de l'Assemblée générale des Nations Unies et des institutions spécialisées du système des Nations Unies (l'OMS en ce qui concerne le droit à la santé, la FAO pour ce qui est du droit à l'alimentation, l'UNESCO en ce qui a trait au droit à l'éducation, par exemple), elle demeure un énoncé de principe, auquel il reste à donner un contenu concret à tous les niveaux, sur la base de l'indivisibilité des droits humains (voir Chapitre 8). Vivre dans la pauvreté, ce n'est pas seulement se voir refuser l'accès aux services sociaux de base (la possibilité d'aller à l'école, de recevoir des soins médicaux, de bénéficier de facilités de logement, d'exercer ses droits civils et politiques) ; la pauvreté a des dimensions culturelles qui sont souvent perdues de vue. Nous devons réexaminer la définition même de la pauvreté, afin tant de réviser les stratégies d'élimination de la pauvreté conçues dans les années 1950 que d'assurer une meilleure participation des intéressés. La prise en compte de la diversité culturelle peut grandement aider à relever ces défis et à faciliter la mise en œuvre de politiques d'élimination de la pauvreté conformes à ce que veulent les sociétés concernées.

2. Voir également les initiatives de l'UNESCO relatives à la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et au SIDA ainsi qu'aux droits humains sur le site Web de l'Organisation : 'Droits humains, VIH, SIDA'.

Définir la pauvreté

De toute évidence, les indices de la pauvreté économique ne permettent pas de comprendre de manière satisfaisante la complexité de ce phénomène aux aspects multiples. Ceux de la Banque mondiale, par exemple, définissent la pauvreté en fonction d'un seuil de revenu ou de consommation (depuis 2005, 1,25 dollar des États-Unis par personne et par jour à 'parité de pouvoir d'achat' – seuil de pauvreté absolue – ou seuil de pauvreté médian de 2 dollars des États-Unis par jour ; voir Cartes 7.1a et 7.1b) en dessous duquel les personnes sont 'pauvres' quelles que soient les conditions d'existence. D'autres seuils de pauvreté sont déterminés au niveau national en termes de minima alimentaires

Carte 7.1a Population vivant avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté (1,25 dollar des États-Unis par jour), 2006.

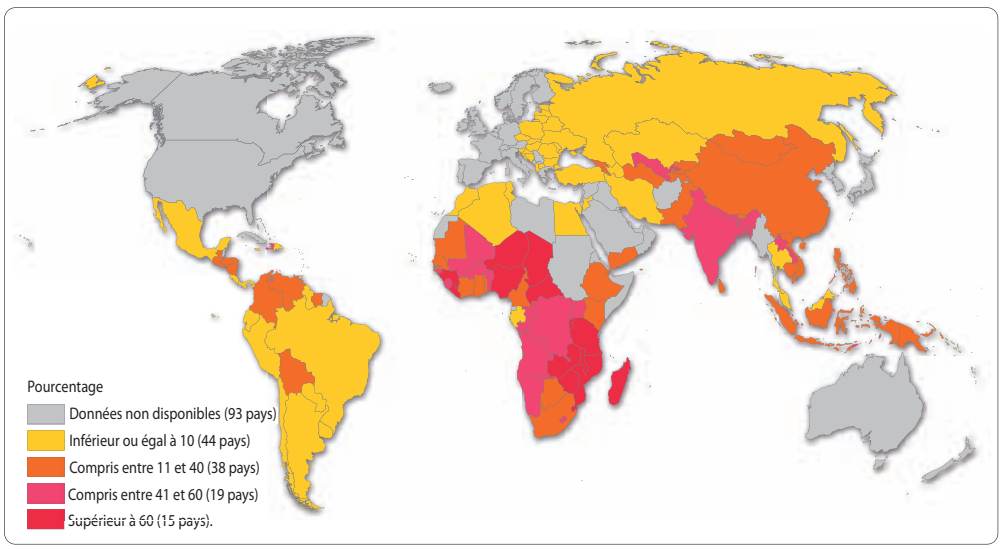

Source : Institut de statistique de l'UNESCO, d'après les indicateurs de la base de données de la Banque mondiale, 2007.

Carte 7.1b Population vivant avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté (2 dollars des États-Unis par jour), 2006.

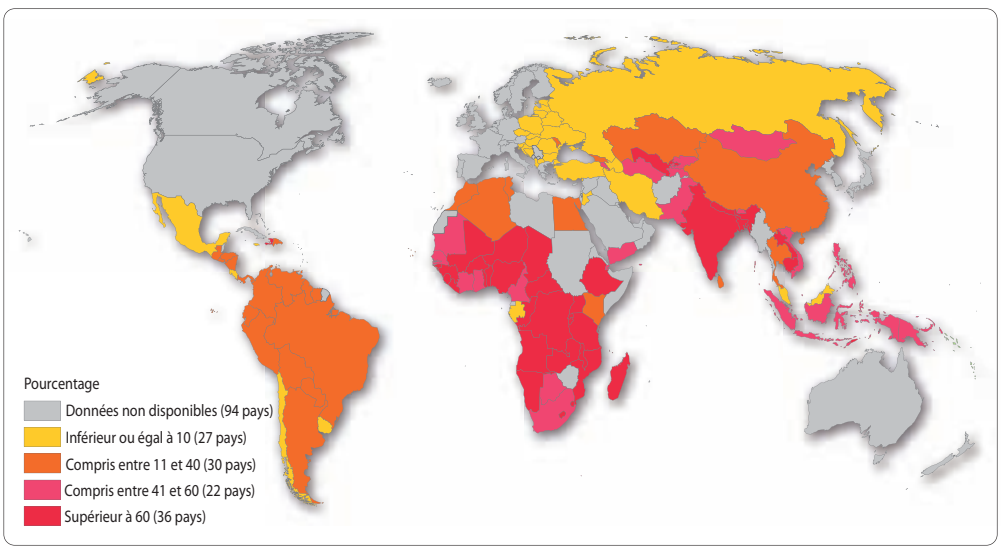

Source : Institut de statistique de l'UNESCO, d'après les indicateurs de la base de données de la Banque mondiale, 2007.

La pauvreté doit être considérée de l'intérieur, et en vue de son élimination, une approche fondée sur les droits de l'homme doit être clairement privilégiée, de manière à ce que des solutions locales puissent être trouvées de concert avec les communautés concernées, qui peuvent ainsi devenir les acteurs mêmes de leur sortie de la pauvreté

En dernière analyse, ce qui est refusé aux pauvres, c'est la possibilité de s'épanouir. La liberté de se réaliser, en tant qu'êtres humains et que citoyens, leur est déniée ; ils n'ont ni pluralité d'options ni liberté de choix

et non alimentaires. Si ces méthodes ont l'avantage de fournir des informations comparables, elles ont tendance à faire abstraction des effets de la pauvreté au plan humain, et à exclure la possibilité de qualifier le développement en termes non quantitatifs. Les exemples de Vanuatu et des Îles Salomon, que leur PIB par habitant classe parmi les pays les moins développés, montrent clairement que la nature de la pauvreté et ce qu'il est convenu de considérer comme la satisfaction des besoins essentiels demandent à être évalués au cas par cas. Les cas de Vanuatu et des Îles Salomon s'expliquent par des systèmes coutumiers de propriété des terres, des réseaux sociaux de type clanique et une production alimentaire de subsistance. La pauvreté doit être considérée de l'intérieur, et en vue de son élimination, une approche fondée sur les droits de l'homme doit être clairement privilégiée, de manière à ce que des solutions locales puissent être trouvées de concert avec les communautés concernées, qui peuvent ainsi devenir les acteurs mêmes de leur sortie de la pauvreté.

En réaction aux principes d'intervention fixés par la Banque mondiale et le FMI, qui ont lié l'octroi de prêts à l'adoption par les pays pauvres de politiques économiques nationales d''ajustement structurel' et d'ensembles de mesures de stabilisation, de nouveaux modèles de lutte contre la pauvreté ont commencé à voir le jour dans les années 1990. Ils ont débouché à leur tour sur des approches politiques et des stratégies de développement nouvelles (Riddell, 2004), en particulier avec le travail du PNUD relatif au développement humain, qui tient compte de l'aspect multidimensionnel de la pauvreté. En 2007, le Président de la République du Sénégal, M. Abdoulaye Wade, a suggéré que, plutôt que d'exprimer la pauvreté en fonction du revenu, il conviendrait d'y voir un ensemble de déficits au plan de la satisfaction des besoins individuels et des services sociaux de base. Il a proposé de définir la pauvreté comme une série de besoins humains non satisfaits, et en particulier ces sept fléaux des temps modernes qui frappent la majorité de la population mondiale, à savoir le manque d'accès à un logement décent, à des vêtements, à l'eau potable, à de la nourriture en quantité et en qualité suffisantes, aux soins de santé, à l'alphabétisation et à l'éducation des enfants, et à un environnement salubre (Wade, 2007).

Sur la plantation de Roça Ribeira Peixe à Sao-Tomé-et-Principe

Dans le seul domaine des sciences sociales, le terme de 'pauvreté' a douze acceptions différentes au moins (Spicker, 2007). Des douzaines de seuils de pauvreté, de taux d'écart de pauvreté, de classements au regard de la pauvreté économique et d'autres concepts de ce genre ont été proposés, mettant chacun en lumière un aspect différent du phénomène (voir Sen, 1976 ; Atkinson, 1987 ; Jenkins et Lambert, 1993). Le Comité des droits sociaux, économiques et culturels des Nations Unies a défini la pauvreté (CESCR, 2001) comme étant 'la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé de manière durable ou chronique des ressources, des moyens, des choix, de la sécurité et du pouvoir nécessaires pour jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux'. Mais donner une définition large et complète pose une difficulté : il convient en effet de ne pas perdre de vue les questions spécifiques qui requièrent l'attention, si bien qu'il faut faire la distinction entre la pauvreté et les autres problèmes humains et sociaux (HCDH, 2004). De fait, tous les problèmes sociaux ne sont pas liés à la pauvreté, non plus que toutes les formes de déni des droits de l'homme, d'exclusion sociale ou de dénuement.

C'est grâce aux travaux de penseurs influents tels qu'Amartya Sen (1999) et Thomas Pogge (2002) et aux analyses et recherches, consultations et dialogues menés à l'échelle internationale, par l'UNESCO par exemple (voir Pogge, 2007), que la pauvreté a été envisagée comme un déni des droits fondamentaux de l'être humain. Cette perspective est importante pour l'élimination de la pauvreté, car elle permet de faire intervenir les libertés et les droits humains fondamentaux comme moteurs du

changement social, y compris à l'égard d'institutions qui jouent éventuellement un rôle dans la formation et la persistance de la pauvreté. Dans le même temps, l'idée que la perception de la pauvreté met en jeu des données culturelles et que sa signification est aussi diverse que les points de vue culturels sous lesquels elle est perçue a commencé à retenir davantage l'attention. De fait, dans une culture qui valorise le détachement des biens matériels et non la richesse monétaire, la conception européenne de la pauvreté est impossible à soutenir. La culture détermine la manière dont les gens comprennent et éprouvent la pauvreté : l'histoire, les modes de vie et les systèmes de croyances conditionnent la conception de la pauvreté et devraient donc dicter les stratégies à suivre pour la combattre (Appadurai, 2004).

Bien souvent, les définitions sociologiques de la pauvreté aident grandement à saisir la complexité du phénomène, parce qu'elles l'abordent sous l'angle de l'organisation et du fonctionnement d'ensemble des sociétés (Bruto da Costa, 2008). Les sociologues expliquent comment les structures de pouvoir (pouvoir politique, économique, culturel, social) qui découlent des systèmes économiques excluent effectivement des segments de la population – parfois la grande majorité de celle-ci – et les empêchent de participer aux actions collectives d'une société. Ces facteurs peuvent être des obstacles à l'élimination de la pauvreté (résistance au changement, par exemple) voire des causes de cette dernière. Les solutions passent par un changement social fondé sur les principes de justice sociale, de solidarité et de souci du bien commun.

À cet égard, il existe une approche solide de l'élimination de la pauvreté, qui place l'accent sur les droits des pauvres. Amartya Sen (1999) l'a bien dit : 'Il serait erroné, et désastreux, de considérer que la pauvreté est simplement affaire de pénurie de ressources matérielles. En dernière analyse, ce qui est refusé aux pauvres, c'est la possibilité de s'épanouir. La liberté de se réaliser, en tant qu'êtres humains et que citoyens, leur est déniée ; ils n'ont ni pluralité d'options ni liberté de choix'. La liberté est dénuée de sens tant que les conditions nécessaires à son exercice effectif ne sont pas réunies. La liberté de choix, comme toute autre forme de liberté, n'est effective que si nous parvenons à créer les conditions indispensables à son exercice. Envisagées dans l'optique de la diversité culturelle, les stratégies de réduction de la pauvreté fondées sur les droits de l'homme se trouvent confortées dès lors qu'elles s'attachent à donner voix au chapitre aux groupes marginalisés (Mathews, 2007), les mettant ainsi en mesure de contribuer à définir eux-mêmes les manières de sortir de la pauvreté et les voies de leur développement. Ce qui manque le plus souvent, ce sont les moyens d'instaurer un cercle vertueux.

Les perceptions de la pauvreté

Les efforts déployés pour comprendre comment les populations pauvres perçoivent la pauvreté ont visé à nuancer des grilles uniformes comme celles de l'Indice du développement humain (IDH) et de l'Indice de la pauvreté humaine (IPH) en cernant les situations de ces populations telles qu'elles s'enracinent dans les systèmes traditionnels et dans l'imaginaire collectif (Sall, 2002). Les travaux de l'UNESCO dans ce domaine visent à illustrer la complexité des canaux à travers lesquels la pauvreté est perçue, à l'aide d'enquêtes relatives aux conceptions des populations concernant la pauvreté et les droits humains comme celles qui ont été menées dernièrement au Mali et au Burkina Faso (UNESCO, 2009).

Les expressions bamanan utilisées à Ségou (Mali) lient généralement la pauvreté au rang social, et les pauvres sont dits 'incapables' ou 'épuisés' (*fangantan, setan, dèsè, dèsèbagato, dogoto kolibagati*). Dans les communautés bamanan traditionnelles, porter des haillons est un signe non pas de pauvreté mais de modestie, surtout si l'on est un riche propriétaire. Selon les traditionalistes nko du Mali, la pauvreté (*fantanya*) et la richesse/le pouvoir (*setiguiya, fentigiya*) existent uniquement l'une par rapport à l'autre : si l'on est pauvre, c'est toujours par rapport à quelqu'un. Et chacun a des devoirs à l'égard de ceux qui sont plus pauvres que lui. Même si le pauvre ne peut s'extraire de la pauvreté, il est tenu de lutter contre l'incapacité de se nourrir, de se soigner, de se vêtir ou de se loger (*dogotoya*). En d'autres termes, la pauvreté est conçue comme relative, et rattachée à des notions de responsabilité sociale et de solidarité.

Dans certains groupes ethniques du Burkina Faso, la richesse est associée à la santé physique et à la capacité de travailler (l'aptitude de la personne à produire), et la pauvreté est synonyme de maladie, d'incompétence et de paresse – une personne en bonne santé ne peut tout simplement pas être pauvre. Pour les Mossi du Burkina Faso, la meilleure expression de la dignité humaine est le travail. Cette conception n'est cependant pas liée à une

reconnaissance sociale de la richesse, car les riches sont placés sous surveillance et invités à mettre leur richesse au service de la résolution des problèmes collectifs. Les Mossi – fait intéressant – analysent la pauvreté sous l'angle du fonctionnement harmonieux de la communauté : au plan collectif, la pauvreté est définie comme défaut d'harmonie, manque de solidarité et absence de paix entre les individus et les groupes ; à l'échelon personnel, la pauvreté est associée au manque de sociabilité, à l'incapacité de s'intégrer et à la propension à la dissension.

Certains des groupes étudiés assimilent la pauvreté à la perte de la capacité de défendre ses droits, soulignant ainsi la nécessité d'aider les pauvres à recouvrer l'estime d'eux-mêmes et la dignité. Nombreux sont les contextes culturels où existe l'idée d'un droit d'être protégé contre la pauvreté. Le droit d'être ainsi protégé par l'intermédiaire de la *zakat* est également une des pierres angulaires de la tradition musulmane.

Des démarches holistiques qui prennent en considération tous les paramètres pertinents (sociaux, historiques, économiques et culturels), doivent être mises au point, de manière à tenir compte de la culture en tant que moyen d'accès à l'autonomie, … Il s'agit donc de libérer 'la capacité d'avoir des aspirations' et de permettre aux individus et aux groupes, devenus conscients de leurs droits fondamentaux et de leur valeur, de participer à la définition de leur propre développement

Assurer une complémentarité entre une approche universelle de l'élimination de la pauvreté et la reconnaissance de la diversité des perceptions et des valeurs exige la mise au point de démarches holistiques qui prennent en considération tous les paramètres pertinents (sociaux, historiques, économiques et culturels), de manière à tenir compte de la culture en tant que moyen d'accès à l'autonomie. Pour prendre conscience de leurs droits fondamentaux et décider par elles-mêmes en toute connaissance de cause, les personnes doivent être dotées des moyens nécessaires. Dans le cas contraire, elles peuvent se sentir contraintes d'adopter des solutions qui leur paraissent imposées de l'extérieur. Une manière fructueuse de trouver un équilibre entre l'approche de l'élimination de la pauvreté fondée sur les droits de l'homme et le crédit à accorder aux paramètres culturels – en d'autres termes, entre une approche universelle et l'approche dite 'relativiste' (voir Chapitre 8) – consiste à assurer l'autodétermination.

Reconnaître l'aptitude des communautés traditionnelles à faire face à la pauvreté par des mécanismes d'assistance mutuelle ou de solidarité conduit à s'intéresser aux capacités culturelles de lutter contre la pauvreté. Au Burkina Faso, malgré des problèmes de pauvreté manifestes, il existe un équilibre entre pauvreté, progrès et culture (Tevoedjre, 1990) ; cela montre clairement que le bien-être est lié moins à l'abondance de richesses matérielles qu'aux mécanismes de solidarité, à la valorisation de la culture par le savoir, et à la volonté de progresser.

Capacités culturelles de lutter contre la pauvreté

Dans le cadre des travaux du PNUD sur le développement humain, Sen (1987, 1999) a proposé une 'approche par les capacités' qui insiste sur la manifestation de libertés substantielles à travers des catégories telles que la vie, la santé, l'expression de soi, les relations et l'emprise de l'individu sur son environnement. Cette approche met l'accent non plus sur les paramètres excessivement matérialistes du revenu, de l'emploi et de la richesse, mais sur l'élargissement des choix offerts à l'individu et de ses 'capabilités' ou capacités de mener le genre d'existence auquel il attache, et a raison d'attacher, de la valeur (Sen, 1999). L'approche par les capacités préconise de promouvoir des possibilités nouvelles pour les pauvres, 'à travers la reconnaissance de leur vulnérabilité et la nécessité du renforcement de l'autonomie, y compris l'égalité des sexes' (Ruggieri Laderchi *et al.,* 2003). Deux autres approches ont été proposées dans le cadre des stratégies d'élimination de la pauvreté : l''approche par l'exclusion sociale', qui insiste sur l'intégration de tous, et l''approche participative', qui met en exergue la participation des parties prenantes aux décisions concernant les éléments constitutifs de la pauvreté.

Autre approche qui fait fond sur les synergies entre la diversité culturelle et les droits de l'homme : l'idée dynamique que les cultures sont des trajectoires vers le futur. Pour reprendre les termes d'Arjun Appadurai (2004) : 'Nous avons besoin d'un changement radical dans la manière dont nous percevons la culture afin de créer une relation plus productive entre l'anthropologie et l'économie, entre la culture et le développement, dans la lutte contre la pauvreté. Ce changement nous impose de placer l'avenir, plutôt que le passé, au centre de notre réflexion sur la culture'. Il s'agit donc de libérer 'la capacité d'avoir des aspirations' et de permettre aux individus et aux groupes, devenus conscients de leurs droits fondamentaux et de leur valeur, de participer à la définition de leur propre développement. Pour progresser dans cette voie, la Banque mondiale a recours à des évaluations participatives de la pauvreté dans le cadre de ses diagnostics, ainsi qu'à des exercices dénommés 'La voix des pauvres'. Il s'agit, dans le droit fil

du dialogue interculturel (voir Chapitre 2), de chercher des moyens concrets d'offrir aux pauvres, aux défavorisés et aux marginalisés davantage de possibilités d'avoir voix au chapitre, de débattre, de contester et de s'opposer comme ils le souhaitent à des orientations déterminantes pour la vie sociale collective, en particulier dans des 'conditions défavorables de reconnaissance' (Appadurai, 2004). Entendue de la sorte, c'est la culture qui, même dans les situations où les ressources sont limitées, permet aux individus et aux groupes de devenir les acteurs de leur propre développement ; elle leur offre les moyens de mieux prendre conscience des atouts dont ils disposent et de l'importance de renforcer l'ouverture d'esprit et la coopération.

Les politiques sociales en faveur de la diversité culturelle contribuent à élever le niveau d'autodétermination des minorités à faible revenu ou mal considérées, en reconnaissant ou en mettant à l'honneur leur patrimoine culturel spécifique. Tout comme la redistribution des revenus et l'accès égal aux droits, aux institutions et aux autres ressources, la réduction de la pauvreté requiert des mesures permettant à ces groupes de jouer un rôle accru dans la vie publique. Des célébrations publiques de la diversité culturelle peuvent y contribuer, en même temps qu'elles favorisent la constitution d'une identité collective positive parmi les personnes originaires du pays et les immigrants. La recherche a montré que la rétention de spécificités culturelles peut apporter d'importants avantages, tels le bilinguisme (voir Chapitre 3) et la multiplicité des perspectives culturelles (voir Chapitre 4). Briser la spirale de la pauvreté dans les minorités à faible revenu ou mal considérées suppose de restaurer chez elles un sentiment de fierté, qui passe par l'appréciation du patrimoine immatériel dont elles sont dépositaires. Clé d'un développement effectif, le 'changement dans la continuité' (UNESCO, 2000) appelle les mêmes compétences qu'un dialogue interculturel fructueux, à savoir l'ouverture à la différence sans perte d'identité (voir Chapitre 2).

Initiatives publiques et privées de réduction de la pauvreté

Les initiatives capables de mobiliser les capacités culturelles des collectivités sont donc les clés permettant de rompre le cercle vicieux de la pauvreté : patrimoine immatériel, formes alternatives d'éducation, médias communautaires, tourisme bénéficiant aux populations locales et commerce équitable de produits artisanaux ou alimentaires sont autant de moyens d'améliorer les conditions socioéconomiques tout en resserrant les liens innovants entre cultures, traditions et modernité.

Le commerce équitable – partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect mutuel – peut devenir un outil efficace d'élimination de la pauvreté du fait qu'il offre de meilleures conditions d'échange aux producteurs et travailleurs marginalisés, en particulier du Sud, et garantit leurs droits. C'est là un excellent exemple d'un partenariat productif entre responsabilité sociale et intérêt économique appliqué à tout le cycle de production et de consommation – des producteurs aux distributeurs et jusqu'aux consommateurs eux-mêmes. En respectant les dimensions humaines et culturelles de la production et des échanges, le commerce équitable peut apporter une contribution appréciable à la justice économique et à l'entente sociale (voir encadré 7.2).

Le tourisme bénéficiant aux communautés locales, l'écotourisme et le tourisme favorable aux pauvres peuvent également être des moyens efficaces de sortie de la pauvreté, lorsqu'ils servent authentiquement les intérêts de ces populations en améliorant leurs conditions d'existence tout en revitalisant les cultures locales et en les reliant au marché mondial (voir Chapitre 6). Dans la lutte contre la pauvreté, la reconnaissance des interdépendances entre développement durable et diversité culturelle donne naissance à de nouveaux concepts – tels ceux de 'nouvelle muséologie' ou d''écomuséologie' dans des pays comme le Viet Nam (encadré 7.3). Ce qui est déterminant à cet égard, c'est de comprendre que, pour planifier efficacement le développement, il ne suffit pas de se préoccuper isolément de l'économie, du changement social ou politique, du progrès de la santé, des droits humains et culturels, de l'absence de violence physique ou de la durabilité des environnements physiques : le développement s'opère de manière holistique, par l'interaction de toutes ces fonctions.

Les politiques culturelles et les projets faisant intervenir la culture peuvent apporter d'importantes contributions à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à l'élimination de la pauvreté. L'identification, la protection et l'appropriation d'une culture, sa prise en compte dans les stratégies du

Un producteur de café équitable triant des grains biologiques dans une plantation

Encadré 7.2 Le mouvement du commerce équitable

Le commerce équitable a vu le jour en tant que mouvement organisé de la société civile dans les années 1960 et 1970, et le mot d'ordre '*Trade not Aid*' (Le commerce, pas la charité) – exprimant le souci de combattre la pauvreté par des relations commerciales équitables avec le Sud – a commencé à circuler dans le monde de la politique internationale à peu près à l'époque où se tenait la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) de 1968. Depuis 1998, le commerce équitable, c'est un ensemble de filières allant des producteurs aux vendeurs sous l'égide de quatre fédérations : la *World Fair Trade Organization*, qui a succédé à l'*International Fair Trade Association* (créée en 1989) ; l'*European Fair Trade Association* (1990) ; le *Network of European Worldshops* (1994) ; enfin, *Fairtrade Labelling Organizations International* (1997). En 1998, ces quatre organisations ont créé la FINE (sigle composé de la première lettre du nom de chacune d'elles) ; cette association informelle a pour vocation d'harmoniser les normes et les principes directeurs du commerce équitable, et de rationaliser les systèmes de suivi et de sensibilisation. En 2007, le commerce équitable a bénéficié à quelque 1,5 million de travailleurs/agriculteurs de 58 pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, soit 7,5 millions d'individus compte tenu des personnes apparentées ou à charge.

Le commerce équitable, qui concerne principalement des secteurs locaux (artisanat et produits tels que le café et le cacao), se propose d'éviter les effets préjudiciables que peut avoir la production pour des marchés extérieurs en veillant étroitement au respect des normes sur le lieu de travail, à l'équilibre des relations commerciales Nord-Sud et aux garanties données aux consommateurs quant à l'origine des produits. En centrant l'attention sur la dimension culturelle des productions du secteur des produits de base et du secteur agricole connexe ainsi que des pratiques correspondantes, le commerce équitable contribue à faire en sorte que le capital humain des producteurs soit exploité à leur propre avantage. La valeur symbolique de certains produits (comme le cacao, très apprécié des cultures andines en raison de ses propriétés stimulantes) peut favoriser un intérêt 'culturel' à l'égard de ces produits parmi les consommateurs étrangers, et rendre les producteurs fiers de la qualité de leurs produits.

Si son impact sur la pauvreté n'a pas encore fait l'objet de nombreux travaux de recherche, les indications disponibles portent à penser que le commerce équitable a des effets favorables sur les moyens de subsistance, non seulement parce qu'il donne accès à des marchés, mais aussi parce qu'il offre aux pauvres la possibilité de choisir des débouchés où ils sont à l'abri de l'exploitation. Une part essentielle du succès du commerce équitable tient à sa réactivité aux besoins et aspirations de producteurs marginalisés et au pragmatisme du mode de satisfaction de ces besoins et aspirations. Même s'il a affiché une croissance rapide (40 % par an en moyenne au cours des cinq dernières années), et si les ventes enregistrées s'élèvent à quelque 2,3 milliards d'euros à travers le monde (soit une augmentation de 47 % d'une année sur l'autre), le marché du commerce équitable reste relativement restreint ; il ne constitue que 0,02 % environ du commerce mondial (et, ce qui est plus significatif, seulement 0,1 % des échanges entre l'Europe et les pays du Sud).

Le véritable intérêt du commerce équitable tient moins à son potentiel économique qu'à son rôle en tant que modèle de sensibilisation en vue d'une économie mondiale équitable et durable. Le commerce Sud-Sud (qui ne forme aujourd'hui que quelque 14 % du total des échanges de biens entre les pays du Sud) commence à se développer à la faveur de l'émergence d'un marché de biens de consommation, et les pratiques du commerce équitable pourraient bénéficier davantage encore aux pauvres parallèlement au développement d'autres secteurs comme ceux des services et du tourisme.

Source : Sites Web de la WFTO et de FLO.

Pays	Valeur estimée du commerce équitable de détail (en millions d'euros)			Titulaires de licences		
	2005	2006	Augment. %	2004	2005	Augment. %
Autriche	25,6	41,7	63	31	37	19
Belgique	15,0	28,0	86	38	50	31
Canada	34,8	53,8	54	124	160	29
Danemark	14,0	21,5	54	10	21	110
Finlande	13,0	22,5	73	16	20	25
France	109,1	160,0	47	72	106	47
Allemagne	70,9	110,0	55	66	87	32
Irlande	6,6	11,6	77	12	22	83
Italie	28,0	34,5	23	45	45	
Japon	3,4	4,1	23	13	24	84
Luxembourg	2,3	2,8	23	19	19	
Pays-Bas	36,5	41,0	12	36	41	14
Norvège	6,7	8,6	28	19	24	26
Suède	9,3	16,0	73	12	24	100
Suisse	133,8	135,3	1	32	42	31
Royaume-Uni	276,8	409,5	48	157	193	23
États-Unis	344,1	499,0	45	435	534	23
Australie/Nouvelle-Zélande	2,5	7,2	191	26	56	115
Espagne	0,03	1,9	7.5	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	**1 132,4**	**1 609,0**	**42**	**1 151**	**1 483**	**29**

Source : FLO.

développement ainsi que dans la lutte contre la pauvreté sont essentielles – et le cas des pays subsahariens l'illustre bien. Le savoir véhiculé par la culture est pour les habitants du désert une ressource fondamentale, et un moyen de mener des activités quotidiennes (élevage, agriculture, artisanat, etc.) qui leur permettent – à eux et par conséquent à leur culture – de survivre dans le court, le moyen et le long terme.

De plus, les approches culturelles contribuent à rendre les stratégies d'élimination de la pauvreté hautement pertinentes à l'échelon local, du fait qu'elles tiennent compte des spécificités des populations concernées (histoire, traditions, systèmes de croyances, organisation sociale). L'élaboration – à la faveur d'une collaboration et une coopération véritables entre les différents ministères – de politiques multisectorielles

Encadré 7.3 Écomusées et lutte contre la pauvreté au Viet Nam

Avec l'inauguration à Hanoi, en 1997, de son Musée d'ethnologie, le Viet Nam avait déjà innové en matière de patrimoine culturel. Depuis, il s'est attaché davantage encore à harmoniser la satisfaction des besoins des populations et la protection de l'environnement naturel en utilisant l'écomuséologie comme un instrument d'ensemble essentiel de valorisation durable du patrimoine et d'appropriation de celui-ci par les populations locales. L'idée d'écomusée est née lorsque la baie d'Ha-Long a commencé à être confrontée à un certain nombre de défis – urbanisation accélérée, forte pression démographique et développement non planifié des transports, du tourisme, des activités portuaires, de l'extraction de charbon et d'autres industries. Le Viet Nam a été le premier pays d'Asie à appliquer une stratégie intégrée de gestion à un site du patrimoine mondial – la baie d'Ha-Long.

Initialement financé par le PNUD et l'UNESCO en 2000, l'écomusée d'Ha-Long est devenu un projet continu et ouvert, s'inspirant du principe très simple que les conflits entre conservation et développement ne peuvent être résolus qu'à la faveur de l'instauration d'un partenariat productif entre les populations et leur environnement. L'écomusée considère la zone de la baie d'Ha-Long tout entière comme un musée vivant. Il la gère selon une approche 'interprétative', dans laquelle les composantes et les processus de la nature, de la culture et du patrimoine matériel sont considérés comme étant en constante interaction, dans un équilibre qui évolue sans cesse. Par des travaux de recherche intensifs, les gestionnaires et des groupements des communautés parties prenantes surveillent l'équilibre de la baie et procèdent à des interventions soigneusement préparées pour rééquilibrer les composantes si besoin est.

Le concept d'écomusée suppose :

- d'aider les communautés à répondre à leurs besoins essentiels de subsistance (cela peut nécessiter un travail de plaidoyer auprès d'autres institutions) ;
- de faciliter la planification locale dans les communautés, y compris l'identification des ressources de l'endroit ;
- de concourir à la protection des ressources locales, y compris la maintenance culturelle ;
- de développer les compétences et fournir d'autres infrastructures d'appui aux activités économiques, y compris en matière de financement et de communication ;
- de lancer des activités économiques par la conclusion de contrats et l'externalisation, ainsi que la fourniture d'espaces pour des marchés communautaires ;
- de promouvoir la croissance des entreprises et de l'emploi en élaborant un plan pour toute activité économique qui aurait de bonnes chances de viabilité ;
- d'aider les communautés à faire des investissements judicieux et à accroître leurs ressources économiques ;
- de faciliter les projets de démonstration.

La 'nouvelle muséologie', ou 'écomuséologie', s'est révélée un instrument précieux pour désamorcer les conflits liés au développement dans plusieurs pays.

Des projets comme celui de l'écomusée d'Ha-Long pourraient devenir des modèles pour promouvoir une économie du patrimoine sans compromettre les valeurs de la conservation, modèles dans lesquels le discours muséologique de la communauté est appliqué à la dimension économique de la conservation.

Le projet d'Ha-Long a donné une impulsion nouvelle aux travaux de l'Équipe spéciale du Viet Nam sur la pauvreté, espace de dialogue et de consultation entre les pouvoirs publics et les donateurs sur la réduction de la pauvreté. Dans un rapport de 2005, l'Équipe spéciale a recommandé que, dans le cadre de l'objectif général d'élimination de la pauvreté et de préservation de la culture et de la diversité des minorités ethniques, priorité soit donnée aux trois cibles suivantes :

1. préserver et développer les langues des minorités ethniques et promouvoir un alphabétisme bilingue dans les zones à forte concentration de minorités ;
2. faire en sorte que, pour tous les types d'occupation des sols, les droits individuels et collectifs d'utiliser les terres aient été attribués à la majorité des peuples ethniques des montagnes ;
3. rapprocher la proportion des personnes d'origine ethnique dans l'administration de la part qu'elles occupent dans la population nationale.

Ces cibles concernent les trois piliers du développement durable en même temps que la culture, soulignant l'importance d'une prise en compte de la diversité culturelle dans la formulation des politiques, la planification ainsi que l'élaboration et l'exécution des projets à tous les niveaux.

Source : Galla, 2002.

Les approches culturelles contribuent à rendre les stratégies d'élimination de la pauvreté hautement pertinentes à l'échelon local, du fait qu'elles tiennent compte des spécificités des populations concernées

qui prennent appui sur les liens existant entre culture, éducation, santé, égalité des sexes, décentralisation et environnement (politiques durables) est la manière la plus efficace de s'attaquer fructueusement au problème de la pauvreté. Il est essentiel que les pays s'approprient les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)[3] afin que ces derniers deviennent des instruments effectifs de réduction de la pauvreté. En vue d'améliorer l'appropriation locale des DSRP et les conditions de leur élaboration, il peut être nécessaire de favoriser des approches et des partenariats qui associent les diverses parties prenantes, de renforcer les capacités gouvernementales et institutionnelles de formuler des politiques de croissance bénéficiant aux pauvres, d'accroître les compétences dans le domaine de la formulation, la négociation et la mise en œuvre de politiques du développement, et de concevoir des politiques concernant l'économie informelle. En plus des stratégies de croissance économique, des politiques ciblées en faveur des pauvres, y compris de création d'emplois à l'intention des populations vulnérables, doivent également faire partie des initiatives prises pour réduire la pauvreté. Les stratégies de développement doivent donc reconnaître les pauvres en tant que parties prenantes essentielles au processus du développement. Les stratégies d'élimination de la pauvreté devraient s'attaquer à celle-ci dans sa nature multidimensionnelle, par une intervention sociale multisectorielle.

7.3 Diversité culturelle et durabilité environnementale

Dans des domaines qui vont de l'érosion de la biodiversité au changement climatique, la diversité culturelle a une contribution importante – mais souvent sous-estimée – à apporter aux efforts déployés actuellement pour relever les défis écologiques et assurer la durabilité environnementale. En effet, si la communauté internationale a cherché surtout des réponses techniques et scientifiques aux défis écologiques, elle reconnaît de plus en plus que les pratiques culturelles sont intimement liées à l'intégrité de l'environnement. Le développement d'une culture, quelle qu'elle soit, découle de l'interaction constante entre l'environnement et les besoins humains. De même que l'identité culturelle et la stabilité sociale peuvent être fortement influencées par les conditions environnementales, de même les facteurs culturels peuvent influer sur les comportements des consommateurs et sur les valeurs qui président à la gestion de l'environnement. Aussi la culture et la diversité culturelle sont-elles des moteurs essentiels du changement environnemental (voir Nelson, 2005).

L'anthropologie sociale a montré qu'il existe de nombreuses manières de percevoir l'environnement naturel et d'interagir avec lui, remettant ainsi en cause les modes de pensée qui dissocient culture et nature (Descola, 2005). On peut citer à titre d'exemple le système Lakalaka de danses et de discours parlés de Tonga, qui expriment les connaissances, les croyances et les valeurs partagées qui sous-tendent depuis des générations des pratiques de pêche culturellement et écologiquement adaptées. Ainsi, les expressions culturelles ne sont pas simplement un produit de la créativité humaine indépendant de l'environnement dans lequel elles prospèrent ; elles sont au contraire les manifestations des interactions qui s'exercent entre les êtres humains et des relations réciproques qu'ils entretiennent avec leur environnement naturel, et qui se traduisent par la diversité de leurs visions du monde (voir Descola, 2005 ; Ishizawa, 2004).

Il y a beaucoup à apprendre des bonnes pratiques de gestion de l'environnement préservées par des peuples locaux, ruraux ou autochtones qui considèrent la relation entre l'homme et son environnement comme une série d'interactions évoluant de concert. Ces populations, y compris les cultivateurs itinérants et sédentaires, les pasteurs, les chasseurs, les cueilleurs et les pêcheurs, occupent pour la plupart des écosystèmes dont elles ont acquis au fil du temps une connaissance approfondie. Leur expérience exceptionnelle de l'utilisation et de la gestion de ces écosystèmes comprend des stratégies polyvalentes d'appropriation, des méthodes de production à petite échelle avec peu de surplus et une faible consommation d'énergies, ou encore un respect de

3. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sont des documents d'orientation élaborés par les pays à faible revenu qui détaillent les priorités en matière de développement et de réduction de la pauvreté à l'aide de matrices des grandes orientations, en vue de l'obtention de prêts à des conditions de faveur de la part de donateurs multinationaux. Instaurés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) en 1999, ces documents sont devenus un important moyen d'évaluer les priorités et l'allocation des ressources en vue de la réduction de la pauvreté.

Le Lakalaka, danse nationale du Tonga, un mélange de chorégraphie, d'art oratoire et de polyphonies vocales et instrumentales

la terre et des ressources naturelles qui évite le gaspillage et l'épuisement des ressources.

Les sciences sociales et humaines – en particulier l'archéologie, l'histoire, l'anthropologie sociale, l'ethnobiologie et l'ethno-écologie – ont cherché à déterminer dans quelle mesure les sociétés autochtones peuvent offrir des solutions aux problèmes environnementaux contemporains. Si de nombreux ouvrages ont mis en évidence les cas où des sociétés n'ont pas su s'adapter au changement environnemental, des exemples ont également été relevés d'infléchissement prolongé et fructueux des modes de vie et de peuplement ainsi que de politiques novatrices dans l'Antiquité (Rosen, 2006 ; Butzer, 1971), au Moyen Âge (Newman, 1990 ; Lamb, 1995 ; Rotberg et Rabb, 1983 ; Le Roy Ladurie, 1967) et dans les Temps modernes (Orlove, 2005 ; Post, 1977). Compte tenu des défis considérables auxquels notre monde est actuellement confronté, le moment est venu de puiser dans la richesse de nos cultures des méthodes de gestion durable de l'environnement, de mitigation des effets des catastrophes naturelles et du changement climatique, et d'adaptation. La meilleure manière de procéder à cet égard consiste à renforcer l'autonomie des peuples à qui leur expérience et leurs connaissances locales ont permis depuis longtemps de conserver une bonne part de ce qui reste de la diversité biologique terrestre (Posey, 1999).

Les liens entre diversité biologique et diversité culturelle[4]

Si la diversité biologique et la diversité culturelle ont pu se constituer différemment, elles n'ont cependant cessé d'interagir pour produire la diversité humaine et environnementale telle que nous la connaissons aujourd'hui (Toledo, 2007). La *Déclaration de Belém* (ISE, 1998) signale les liens indissolubles qui existent entre diversité biologique et diversité culturelle, et reconnaît l'interdépendance croissante, dans une évolution conjointe, de ces deux composantes de la diversité terrestre. Cette idée trouve un écho dans l'article premier de la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*, adoptée en 2001, qui évoque le parallélisme fonctionnel entre l'une et l'autre : 'Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant'.

4. La Convention sur la diversité biologique (CDB, 1993 : article 2) définit la 'diversité biologique' comme étant la 'variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes'. Quant aux 'ressources biologiques', elles sont 'les ressources génétiques, les organismes ou éléments de ceux-ci, les populations, ou tout autre élément biotique des écosystèmes ayant une utilisation ou une valeur effective ou potentielle pour l'humanité'.

- *Toucan du Panama*
- *Puma du Brésil*
- *Chimpanzé dans un parc national au Kenya*

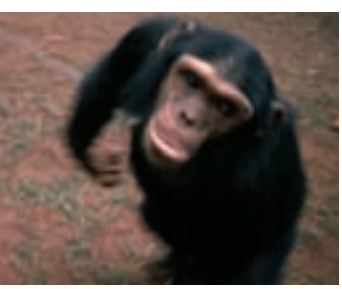

L'UNESCO promeut depuis longtemps l'idée d'une interdépendance dynamique entre les êtres humains et la nature, et plus particulièrement depuis le lancement en 1971 du programme sur L'homme et la biosphère (MAB) et l'adoption, l'année suivante, de la *Convention du patrimoine mondial*. Ces programmes phares ont contribué au développement de zones terrestres et marines protégées à travers le monde (voir carte 7.2). L'incorporation ultérieure, en 1992, des 'paysages culturels' à la *Convention du patrimoine mondial* (Comité de la protection du patrimoine mondial, 1992), a favorisé, depuis, la reconnaissance de ces liens ; il en est allé de même avec l'adoption, en 1995, de la Stratégie de Séville pour les réserves de la biosphère (UNESCO, 1996). Cet instrument a mis en place les réserves de biosphère de l'UNESCO dans le cadre du Programme MAB, et souligné qu'elles jouent un rôle majeur dans l'instauration d'une nouvelle vision de la relation entre préservation et développement, tenant compte des dimensions tant culturelles que naturelles (voir UNESCO, 2008c). Ces liens ont été réaffirmés par la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, adopté par la Conférence générale de l'UNESCO en 2003, et centré sur les dépositaires des diverses formes de patrimoine immatériel, y compris 'les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers' (CDB, 2008).

S'agissant du développement durable, l'UNESCO a également joué un rôle important en faisant mieux percevoir les relations entre diversité biologique et diversité culturelle, notamment en organisant avec le PNUE une Table ronde de haut niveau sur la diversité culturelle et la biodiversité pour un développement durable, à l'occasion du Sommet tenu en 2002 à Johannesbourg (UNESCO, 2002). Une analyse plus approfondie menée à la suite de cette initiative a révélé sept domaines d'interdépendance entre la biodiversité et la diversité culturelle (UNESCO, 2008b), à savoir :

1. la diversité linguistique (voir Chapitre 3) ;
2. la culture matérielle (par exemple, les objets créés à partir de la biodiversité ou représentatifs de cette dernière) ;
3. le savoir et la technologie (y compris les connaissances traditionnelles et locales comme celles relatives à la médecine traditionnelle ou à des systèmes d'alerte avancée) ;
4. les modes de subsistance (moyens de subsistance fondés sur les ressources, domestication de plantes et/ou d'animaux, sélection de semences ou d'animaux, par exemple) ;
5. les relations économiques (partenariats fondés sur l'échange de ressources naturelles, par exemple) ;
6. les relations sociales (y compris l'attachement au lieu) ;
7. les systèmes de croyances.

Des initiatives destinées à élucider plus avant les liens entre diversité culturelle et diversité biologique ainsi que leurs implications en termes de développement durable sont prises actuellement dans de nombreux contextes et dans toute une gamme de disciplines – le monde universitaire, les institutions du système des Nations Unies, des espaces et des programmes comme l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII), le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB), le Conseil circumpolaire inuit, et des ONG (comme l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), Tebtebba, Terralingua, l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), Resilience Alliance, Global Diversity Foundation), pour ne citer que quelques exemples (voir UNESCO, 2008b).

La conscience accrue des interactions entre paysages, économie et cultures a donné lieu à la mise au point de nombre de pratiques nouvelles, tant au plan conceptuel (Toledo 1992, 2002 ; Barrera-Bassols et Zinck, 2003) que sur le terrain ; c'est ce qu'illustre par exemple le regain d'intérêt des décideurs à l'égard du 'terroir'. Ce terme, qui désigne en France une aire dotée d'une identité culturelle spécifique depuis plusieurs siècles (et auquel fait pendant, au Japon, le *satoyama*), a été revitalisé et actualisé, et la mise en place d'un réseau international est actuellement à l'étude. Les terroirs sont au cœur de systèmes tendant à redonner vie aux manifestations biologiques, agricoles, culturelles et autres de la diversité, y compris les traditions, les célébrations, les structures familiales, les langues et le savoir. Ils offrent également la possibilité de renforcer la dynamique

Carte 7.2 Zones terrestres et marines protégées*, 2005

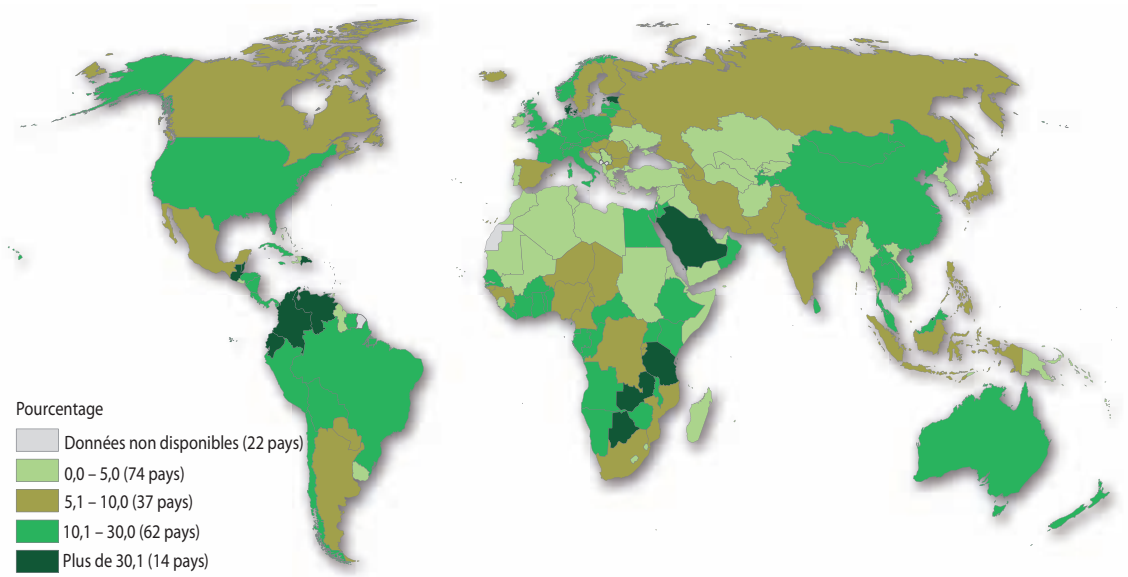

* Selon la définition donnée par l'UICN (Union mondiale pour la nature), une aire protégée est une zone terrestre et/ou marine spécifiquement dédiée à la protection et la conservation de la diversité biologique ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées, gérée par des moyens efficaces, de nature juridique ou autre. L'aire protégée dans chaque pays/territoire est divisée par la superficie territoriale totale du pays/territoire considéré (total du domaine terrestre, eaux intérieures et eaux territoriales dans une limite de 12 milles nautiques).

Source : Nations Unies, PNUE-WCMC, 2006.

culturelle et économique entre la ville et la campagne par le développement de circuits de transformation des denrées alimentaires, la promotion d'un tourisme innovant et participatif, et la mise en lumière de nouvelles perspectives en matière de préservation et de développement socioéconomique grâce à la valorisation des différentes facettes du monde rural.

À bien des égards, les pratiques culturelles locales, en particulier lorsqu'elles répondent à des cosmologies qui postulent l'existence d'un lien intrinsèque entre l'être humain et la nature, ont tendance à favoriser une relation équilibrée entre les activités humaines et la durabilité environnementale. Associer davantage les communautés locales et autochtones aux décisions internationales concernant les dispositions à prendre, à l'échelle mondiale, en faveur de l'environnement pourrait contribuer à un rapprochement des points de vue dans les cas où, par exemple, des modes de vie ancestraux (par exemple, la chasse à la baleine en ce qui concerne les Indiens Makah dans le nord-ouest des États-Unis) se heurtent aux décisions prises à l'échelle internationale pour sauvegarder des espèces en danger.

Réagir au changement climatique : un défi culturel ?

Le changement climatique pourrait bien devenir l'un des plus importants défis que l'humanité aura à relever au cours du XXIe siècle ; cela est particulièrement vrai dans le cas des communautés vulnérables déjà en proie à des difficultés, et pour lesquelles ses effets cumulatifs sur l'approvisionnement en eau, la morbidité, les systèmes agricoles et l'habitabilité des établissements côtiers auront des conséquences dévastatrices. Comme les expressions et pratiques culturelles s'élaborent très souvent en réponse aux conditions environnementales, la perspective de bouleversements environnementaux de grande ampleur constitue un défi culturel qui pourrait devenir majeur.

Des catastrophes soudaines et extrêmes (séismes, tsunamis, inondations, etc.) peuvent avoir des incidences considérables sur la diversité culturelle ; ainsi, la destruction de centres et de monuments culturels clés (temples, musées, écoles) interrompt la transmission des traditions et des croyances, voire éventuellement de cultures entières. Le tremblement de terre qui, en 2003, a

Encadré 7.4 Aide au développement durable en faveur des populations déplacées et des réfugiés

À la fin de 2007, la population relevant de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) était estimée à 31,7 millions de personnes : 11,4 millions de réfugiés, 740 000 demandeurs d'asile, 731 000 réfugiés rapatriés (en 2007), 13,7 millions de déplacés internes, 2,1 millions de déplacés internes rapatriés (en 2007), et quelque 3 millions de personnes apatrides ou autres, dont beaucoup avaient été chassées de chez elles par des problèmes environnementaux allant de la pénurie de ressources à la désertification, en passant par la déforestation, les sécheresses et les inondations (UNHCR, 2008). Si le concept de 'réfugié environnemental' fait débat (car les facteurs naturels ne peuvent être tenus pour être la cause unique de la migration, qui est également induite par des facteurs économiques, sociaux et politiques), il est raisonnable de supposer qu'une poursuite de la dégradation de l'environnement en raison du réchauffement climatique mondial débouchera sur des flux majeurs de migration forcée, aggravant fortement les mouvements actuels de dépeuplement rural, de migration salariale internationale et d'exode des habitants hors des zones de conflit.

Au-delà des questions relatives aux besoins fondamentaux de sécurité, de santé et de protection des droits de l'homme, et sans même parler de l'organisation technique et administrative nécessaire pour prendre convenablement en charge les réfugiés, il reste encore à bien comprendre l'importance de la culture et du bouleversement culturel dans les situations humanitaires et à en tenir pleinement compte sur le terrain. La situation des réfugiés se caractérise souvent (du fait que différentes cultures sont mises en contact aux plans local aussi bien qu'international) par des degrés élevés de diversité et de complexité culturelles, ce qui accroît les risques de malentendus interculturels et influe nécessairement sur les capacités collectives et organisationnelles, ainsi que sur les résultats de l'assistance (Ngai et Koehn, 2005).

En plus du génocide, de la guerre et/ou de l'exil, les victimes des déplacements de population sont souvent aux prises avec des bouleversements culturels extrêmes ; tout cela débouche sur un réexamen fondamental de leur identité culturelle. Coupés des représentations matérielles et symboliques de leur passé, les membres d'une communauté sont placés dans des conditions d'existence nouvelles qui modifient leurs pratiques socioculturelles, affaiblissent la transmission du savoir traditionnel et transforment les rapports de pouvoir établis, non seulement entre les hommes et les femmes mais aussi entre les générations. S'y ajoute parfois l'incorporation à un processus de mondialisation d'ampleur planétaire – se traduisant, par exemple, par l'entrée en contact avec des médias comme la radio et la télévision, et avec de nombreux acteurs du développement appelés à répondre aux besoins des personnes déplacées.

La préservation des langues des personnes déplacées dans les camps de réfugiés et le maintien de leurs croyances traditionnelles et religieuses, de leur histoire et de leurs valeurs et normes sociales sont d'une importance fondamentale pour cimenter leur sentiment d'une identité commune face aux bouleversements culturels. Ils contribuent aussi à nourrir la solidarité et l'entraide ; ils sont une condition indispensable à la réinsertion de ces personnes à leur retour dans leur pays d'origine. Les programmes qui visent à faciliter la transmission de connaissances traditionnelles, adaptées aux réalités sociales et culturelles nouvelles, fournissent aux réfugiés les outils dont ils ont besoin pour relever les nouveaux défis auxquels ils sont confrontés.

Le Projet pilote de l'UNESCO concernant la transmission du patrimoine immatériel burundais dans les camps de réfugiés de Tanzanie fait appel principalement à la tradition orale (le récit oral) en tant que moyen de faciliter une adaptation et un rapatriement durables. Centré sur des aspects du savoir traditionnel qui avaient subi un certain nombre de changements – depuis l'agriculture et l'élevage jusqu'aux relations sociales (en particulier les rapports entre les sexes et entre les jeunes et les personnes âgées, ainsi qu'au sein de la famille et de la communauté), en passant par les pratiques culturelles et rituelles –, le récit permettait de transmettre, discussions à l'appui, la culture burundaise aux jeunes générations en particulier, de revitaliser les relations sociales entre Burundais et de sensibiliser le personnel humanitaire travaillant au projet. De plus, la radiodiffusion de ces activités à l'intention des résidents du Burundi créait des liens entre les réfugiés et les populations du pays, et entretenait un sentiment de proximité qui devait contribuer à assurer une coexistence pacifique lors du retour des réfugiés. L'étude de suivi (2007) a montré l'efficacité de cette méthode, non seulement pour la transmission du patrimoine traditionnel immatériel, mais aussi pour l'unité sociale et la sensibilisation des travailleurs humanitaires à la valeur de la transmission culturelle et à l'importance de la diversité culturelle dans les situations de réfugiés.

Si des institutions internationales comme l'UNHCR ou l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les ONG qui se préoccupent des questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées ont commencé à prendre en compte les facteurs relatifs à la diversité culturelle dans la planification du rapatriement et de la réinsertion, il sera de plus en plus nécessaire de cultiver, en amont, des capacités d'organisation et de communication concernant la perte du patrimoine social et culturel, ainsi que d'étudier plus avant les impacts culturels des déplacements massifs sur la situation des réfugiés, afin d'anticiper des changements qui sont peut-être à venir.

Source : UNHCR, 2008.

ravagé la cité antique de Bam, en Iran, est un témoignage supplémentaire de la fragilité du patrimoine culturel face aux catastrophes naturelles.

Dans le moyen et le long terme, la sécurité des moyens de subsistance est compromise par la fréquence croissante de méga-désastres (ouragans, cyclones, tempêtes tropicales, etc.), qui provoquent des cascades de catastrophes environnementales secondaires (glissements de terrain et inondations, par exemple), lesquelles exercent à leur tour un effet de dominos sur tous les aspects de l'existence. Dans les paysages industriels urbains peuvent surgir des complications supplémentaires consécutives à l'endommagement d'usines, d'installations de stockage et de conduites, débouchant sur des catastrophes 'naturelles-technologiques' qui génèrent des pollutions extrêmement coûteuses à éliminer et peuvent avoir des conséquences à long terme sur la santé publique (Cruz *et al.*, 2004). Les systèmes institutionnels d'anticipation des 'surprises' consécutives aux catastrophes, y compris leurs effets sur la diversité des pratiques culturelles, ne sont pas suffisamment développés, notamment en ce qui concerne les évolutions lentes et généralisées – tels le stress hydrique et le changement climatique – qui sont reconnues pour être des sources potentielles d'instabilité et de conflit sociaux (voir GIEC, 2007 ; Hartmann, 2003, 2002, 1998).

Les conséquences environnementales du changement climatique pourraient générer, entre autres phénomènes, des déplacements massifs de populations pouvant porter gravement atteinte à la continuité et à la diversité culturelles – déplacements consécutifs à des projets de grande ampleur entrepris par les gouvernements, à des conflits relatifs à l'eau et aux terres arables, à la dégradation des conditions de subsistance en milieu rural, à la déforestation ou à la maladie (voir encadré 7.4). La culture de bon nombre de populations rurales et autochtones est profondément ancrée dans le territoire qu'elles occupent. Leurs habitats et une grande part de leur culture matérielle sont faits de matériaux naturels disponibles sur place. Les contes, les mythes, les chants et l'imaginaire que leur langage exprime sont également liés au lieu. De ce fait, le déplacement forcé peut être culturellement dévastateur ; c'est le cas notamment des habitants des petites îles[5]. En outre, de nouveaux brassages de populations peuvent mettre à l'épreuve notre capacité de vivre ensemble dans la différence (voir Chapitres 1 et 8). À ces divers titres, le changement climatique peut avoir de graves conséquences sur la transmission culturelle, en particulier parmi les populations rurales et les locuteurs de langues minoritaires, qui subissent déjà les contrecoups de la mondialisation économique, des migrations rurales et d'années d'inaction, voire d'hostilité, de la part des responsables des politiques administratives, linguistiques, éducatives et culturelles.

Malgré une meilleure appréciation des bonnes pratiques issues de la connaissance locale de la gestion des ressources et des efforts déployés par le Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques depuis 2000, la plupart des travaux consacrés au changement climatique ont été axés sur la modélisation technique et la formulation de politiques nationales. C'est seulement en novembre 2006, à la 12e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-12), tenue à Nairobi (Kenya), que des études de cas ont pu être présentées en tant que contributions parallèles des peuples autochtones, collectées par l'Alliance internationale des peuples indigènes et tribaux des forêts tropicales (IAIPTF). Le Programme quinquennal de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (UNFCC, 2007) est un des importants résultats de cette 12e session de la Conférence des Parties, associant, pour la première fois, les populations autochtones à la collecte d'informations en vue d'une mitigation du changement climatique et d'une adaptation à celui-ci sur la base du savoir traditionnel, même si ce dernier ne bénéficie pas encore d'une protection efficace (voir également Chapitre 6, encadré 6.1). En décembre 2007, à la 13e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-13), tenue à Bali (Indonésie), la mise en œuvre de la phase pilote de promotion de la réduction des émissions par des mesures visant à éviter la déforestation a été approuvée, de même que d'autres initiatives comportant une participation accrue des communautés autochtones et locales.

Rues de Konârak, en Inde

Les conséquences environnementales du changement climatique pourraient générer, entre autres phénomènes, des déplacements massifs de populations pouvant porter gravement atteinte à la continuité et à la diversité culturelles

5. Voir la page Web de l'UNESCO sur les 'petits États insulaires en développement'.

Vers des approches holistiques et participatives de l'adaptation et de la mitigation

L'émergence d'un redoutable ensemble de problèmes écologiques qui menacent la stabilité, sinon l'existence même, des sociétés humaines a déclenché une réflexion de grande ampleur sur les limites des réponses purement techniques et scientifiques aux impératifs écologiques, et sur les perspectives qu'ouvrirait une conception du développement durable faisant appel à un large éventail d'expériences, d'institutions et de pratiques culturelles, y compris celles associées aux savoirs locaux et autochtones.

L'UNESCO contribue aux travaux et à la réflexion consacrés au savoir traditionnel depuis les années 1960, où son bureau de Jakarta a publié, sous le titre *Ethnobotanical Guide for Anthropological Research in Malayo-Oceania* (Barrau, 1962), une étude des vastes connaissances botaniques des sociétés traditionnelles de la région. Dans les années 1980, l'UNESCO a, dans le cadre de son programme sur l'environnement marin côtier, concouru activement aux recherches sur la gestion coutumière des ressources marines dans la région Asie-Pacifique (Ruddle et Johannes, 1985), et a continué de soutenir des politiques et des pratiques se rapportant au savoir traditionnel.

Collection de pierres dans le jardin Yuyuan, Shanghai

Le programme interdisciplinaire LINKS (Système de savoirs locaux et autochtones), mis en place en 2002, s'intéresse spécifiquement au savoir autochtone dans le cadre de la gestion de la biodiversité, des réactions aux catastrophes naturelles et de l'adaptation au changement climatique.

Nous avons beaucoup à apprendre des bonnes pratiques de gestion environnementale procédant des connaissances et savoir-faire locaux, ruraux et traditionnels, notamment celles qui touchent à la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité locale. Les peuples autochtones qui vivent dans des 'zones frontières' ou des 'régions-refuges' – c'est-à-dire des zones reculées où la structure des écosystèmes originaux a été plus ou moins préservée – rassemblent la plupart des 15 à 21 millions de pêcheurs du monde, quelque 25 à 30 millions de pasteurs nomades (en Afrique de l'Est, dans le Sahel et dans la péninsule Arabique), la plupart des cultivateurs sur brûlis et la moitié du million de chasseurs-cueilleurs encore présents à la surface du globe. Ils habitent une bonne part des zones peu perturbées de la planète – forêts tropicales et boréales, montagnes, prairies, toundras et déserts –, ainsi que d'importantes parties des côtes et des eaux côtières du monde, y compris les mangroves et les récifs coralliens. Gestionnaires tutélaires de plus de 1 000 espèces et de milliers de variétés de plantes et d'animaux domestiqués, les communautés autochtones participent à la préservation et à la sélection sur le terrain, choisissant des variétés et améliorant les cultures au jour le jour (voir encadré 7.5). Comme la rencontre entre le savoir traditionnel et d'autres techniques de gestion des ressources naturelles commence à produire des pratiques locales 'hybrides' qui associent les méthodes rurales traditionnelles et des outils techniques externes, des changements culturels plus profonds – une évolution de la répartition des tâches entre les sexes, par exemple – s'opèrent également (Wisner, 2007).

La difficulté de mettre à profit le savoir local et autochtone tient en partie à ce qu'il s'agit souvent de connaissances tacites. Du fait de la défiance et des barrières linguistiques, les premiers observateurs européens de l'agriculture itinérante et de la polyculture dans les Amériques ont considéré – à tort – ces pratiques comme chaotiques, désorganisées et sources

Encadré 7.5 Gestion locale des ressources naturelles et de la biodiversité

Parmi les exemples de gestion locale et autochtone des ressources naturelles et de la biodiversité, on peut citer :

- *Les plans d'aménagement des terres en Amazonie :* ces plans, auxquels participent les Shuar du sud de l'Équateur, l'Association de Sarayacu au centre de l'Amazonie et l'Association de Limoncocha, consistent à dresser la carte des terres afin de mieux organiser l'utilisation et la gestion des ressources pour l'avenir en définissant les réserves communautaires ; les zones de chasse, d'agriculture et d'extraction ; les zones d'habitation, les berges et les périmètres sacrés.
- *Les cultures associées en Afrique de l'Ouest :* dans des zones de pluies intenses mais variables où la lumière solaire est limitée au plus fort de la saison de croissance des végétaux, le système des cultures associées s'est révélé plus efficace que le labourage. Planter dans la même exploitation plusieurs (et parfois de nombreuses) espèces différentes et des variétés diverses de la même espèce permet de minimiser l'érosion du sol due aux pluies, la propagation de parasites et de maladies et les risques de mauvaise récolte, de maximiser l'utilisation de l'humidité et des nutriments végétaux présents dans le sol, ainsi que d'éliminer les mauvaises herbes à des stades ultérieurs du cycle de culture grâce à la concurrence exercée par des plantes cultivées bien installées, bientôt prêtes à être moissonnées (Richards, 1983).
- *La réduction à l'échelon local des risques de catastrophe dans l'État indien du Bihar :* par suite de la gravité croissante, depuis la fin des années 1970, des inondations et des pertes de vies humaines, de bétail et de biens qu'elles provoquent, des programmes locaux associant l'intervention physique et le renforcement des capacités sociales ont été créés en Inde (en sus de l'aide d'urgence gouvernementale). Des comités de développement de village chargés de responsabilités spécifiques en cas d'inondations (une équipe villageoise de sauvetage et d'évacuation et un groupe d'entraide féminine, par exemple) ont été mis en place et formés. Ce programme a eu des résultats positifs pour la population locale du point de vue non seulement des relations sociales et des biens matériels mais aussi de la gestion des ressources naturelles.
- *Le Programme national d'action pour l'adaptation (NAPA) à Samoa :* comme il est à prévoir que le changement climatique aura de très graves répercussions sur les moyens de subsistance à Samoa (avec des défis en matière de sécurité alimentaire par suite de tempêtes et de glissements de terrain, d'incendies, de maladies liées aux inondations et aux sécheresses, de difficultés concernant la qualité de l'eau et les quantités disponibles, ainsi que de changements forcés en matière d'utilisation du sol), des programmes d'adaptation ont été mis en place, comprenant l'introduction de nouvelles espèces animales convenant au climat local, la création de pépinières pour les cultivars et la plantation, la fixation de contingents d'exploitation forestière, des plans et des stratégies de gestion des infrastructures côtières, la désignation de zones marines protégées (en ce qui concerne les zones de pêche), la détection des fuites (pour ce qui est de l'eau) et la réinstallation des familles.

Les peuples autochtones ont également transformé et géré des biodiversités sauvages dans un large éventail de milieux terrestres et marins. Peut-être le feu est-il l'un de leurs outils culturels les plus puissants et les plus spectaculaires. Alors que la communauté scientifique occidentale le considère depuis longtemps comme un agent de destruction de l'environnement, des peuples autochtones subsistant dans un certain nombre d'écosystèmes du monde l'utilisent depuis des millénaires pour modifier des paysages entiers. Dans le nord de l'Australie, les aborigènes utilisent leurs 'bâtons à feu' pour brûler de manière sélective des habitats déterminés à des saisons déterminées, créant ainsi une mosaïque de différents habitats riches en ressources et biologiquement variés (Lewis, 1989). La gestion de la biodiversité et du paysage par une application ingénieuse du feu a été systématiquement pratiquée par les peuples autochtones dans de nombreux contextes écologiques du monde ; parmi les autres exemples bien documentés figurent les pratiques traditionnelles de brûlis de plusieurs peuples autochtones du sud-ouest des États-Unis d'Amérique (Anderson, 2006).

Source : Cerda, 2007 et UNESCO.

de gaspillage. Une démarche plus respectueuse et plus ouverte aurait révélé la logique qui leur est inhérente – restauration de la fertilité des sols et mobilisation des nutriments contenus dans les cendres du bois brûlé, d'une part, et bienfaits de l'ombre et de différentes profondeurs d'enracinement formant une barrière contre la sécheresse, d'autre part (Wisner, 1994, 2004 ; Wisner et Smucker, 2008). Pour rendre explicite ce savoir tacite et en tirer parti, il convient de prendre en considération toutes les complexités du dialogue interculturel – par exemple par des méthodes inclusives et participatives comme celles qu'implique le *Prisme de la diversité culturelle* (voir plus loin 'Zoom'). Une conception beaucoup plus fine et plus nuancée des connaissances locales admet aujourd'hui qu'il n'existe pas de 'savoir' unique et homogène dans une localité donnée, et que, si l'on veut relever les défis environnementaux de l'heure, il faut faire intervenir simultanément différents systèmes de savoir – en transcendant les barrières culturelles et

Un développement durable et centré sur l'humain présuppose le renforcement de l'autonomie des individus et des communautés qui y participent, et reflète leurs schémas culturels et leurs formes de solidarité

générationnelles, et en les différenciant en fonction du sexe, de l'activité ou de l'appartenance ethnique.

Les approches participatives permettent non seulement un coapprentissage effectif, mais aussi des changements plus rapides. C'est ce qu'attestent des projets menés récemment ou en cours en Afrique, en Amérique latine et en Asie, qui ont favorisé un dialogue créatif entre intelligence autochtone de processus naturels et savoir externe spécialisé. De fait, une participation active permet aux populations locales de mieux prendre conscience de leur situation et de leurs propres connaissances et pratiques. Le savoir tacite qui s'incarne dans les pratiques courantes devient explicite ; il peut être exprimé puis débattu dans un esprit critique. Réciproquement, les instruments externes de recherche ont plus de chances d'être acceptés dès lors qu'ils viennent en complément de l'expérience du changement et des concepts locaux. La modélisation tridimensionnelle, l'utilisation de systèmes d'information géographique (SIG)[6], et l'adoption de nouveaux éléments de subsistance et d'essais culturaux sur le terrain (Wangui, 2003) ont tous fait appel avec succès à la participation active des parties prenantes locales.

Conclusion

Un développement durable et centré sur l'humain présuppose le renforcement de l'autonomie des individus et des communautés qui y participent, et reflète leurs schémas culturels et leurs formes de solidarité. Il contribue de la sorte à restaurer la fierté de ces individus et communautés, en particulier des peuples autochtones et d'autres groupes vulnérables, à partir de la mise en valeur de leurs expressions culturelles, de leurs valeurs et de leurs perspectives. Cela contribue à son tour à un renforcement des capacités orienté vers une recherche consensuelle du bien-être et de voies alternatives de développement. Au lieu de traduire un positionnement défensif, l'"identité' peut alors devenir une manière pour les principaux intéressés de prendre leur sort en main et de réaliser ainsi des objectifs durables, définis par eux. De la sorte, le 'développement dans le respect de l'identité' (Tauli-Corpuz, 2008) devient le 'développement dans la dignité'.

Dans la mesure où elle comporte des stratégies qui exploitent le savoir traditionnel et ses synergies avec les connaissances scientifiques, la diversité culturelle est un puissant instrument de réalisation des OMD :

> *La science influe fortement sur notre vie quotidienne, nos interactions avec l'environnement, nos valeurs et notre vision du monde. Elle n'est cependant qu'un système de connaissance parmi beaucoup d'autres. Ces systèmes, qui s'enracinent pour beaucoup d'entre eux dans une remarquable diversité de cultures et sur lesquels reposent des modes de vie très variés, constituent un patrimoine intellectuel riche et diversifié, dont l'importance pour la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris ceux du Millénaire pour le développement (OMD), reste encore sous-estimée (Matsuura, 2008).*

La diversité culturelle peut contribuer à remodeler les stratégies en vue de la réalisation des OMD 1 (élimination de l'extrême pauvreté) et 7 (durabilité environnementale). Même si la diversité culturelle n'est pas expressément mentionnée dans la *Déclaration du Millénaire* (ONU, 2000), qui engage la communauté internationale à atteindre les huit OMD, son importance est soulignée dans le *Document final du Sommet mondial de 2005*, de la réunion plénière de haut niveau de la 60e session de l'Assemblée générale, qui a constitué un suivi de cette Déclaration[7]. De fait, l'incorporation de la diversité culturelle au cadre des OMD pourrait renforcer le 'partenariat mondial pour le développement' dont la mise en place est prévue par l'OMD 8. La diffusion récente des *Directives du Groupe des Nations Unies pour le développement relatives aux questions autochtones* (2008), largement distribuées dans tout le système des Nations Unies, y compris aux équipes de pays, constitue une avancée majeure vers la reconnaissance de la contribution positive du savoir local et traditionnel au développement. D'autres directives, correspondant à d'autres aspects de la diversité culturelle pourraient suivre.

6. Voir les sites Web des SIG participatives et des IAPAD (Approches intégrées du développement participatif).

7. 'Conscients de la diversité du monde, nous reconnaissons que toutes les cultures et civilisations contribuent à l'enrichissement de l'humanité. Nous considérons qu'il importe de comprendre et de respecter la diversité religieuse et culturelle dans le monde entier. Afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales, nous nous engageons à élargir partout le bien-être humain, la liberté et le progrès, et à encourager la tolérance, le respect, le dialogue et la coopération entre les différentes cultures, civilisations et populations' (ONU, 2005 : paragraphe 14).

Rizières en Indonésie

Recommandations du Chapitre 7

Les principes de la diversité culturelle, tels qu'ils sont traduits en particulier dans le *Prisme de la diversité culturelle* devraient être pleinement pris en compte dans la formulation, l'application et le suivi de toutes politiques de développement.

À cette fin, il faudrait :

a. Identifier les mesures concrètes permettant d'opérationnaliser la recherche sur la dimension culturelle de la préservation et de la gestion des ressources naturelles, compte tenu en particulier des connaissances et du savoir-faire des communautés autochtones.

b. Créer un centre d'échange pour étudier et faire connaître les approches participatives des problèmes environnementaux, y compris en donnant des indications sur les raisons de leur succès.

c. Encourager la participation de membres de toutes les communautés à la définition des critères d'allocation des ressources sur la base de la justice sociale, de manière à favoriser une dynamique du dialogue social et à promouvoir la solidarité interculturelle.

Zoom

Le Prisme de la diversité culturelle, instrument de suivi des projets de développement

Divers indicateurs, modèles et outils, dont bon nombre ont été examinés dans le présent rapport, sont déjà utilisés pour aider à saisir la façon dont la diversité culturelle est vécue sur le terrain ; ils vont des méthodologies participatives à la facilitation du dialogue interculturel et à la cartographie culturelle (voir Chapitres 1 et 2), du multilinguisme (Chapitre 3) aux compétences interculturelles (Chapitre 4) et aux inventaires des pratiques et industries culturelles (voir Chapitres 5 et 6). Tous ces instruments peuvent servir à stimuler la réflexion sur les méthodologies à appliquer dans les projets de développement durable.

Depuis les années 1980 et l'émergence d'une approche du développement 'centrée sur les personnes' – et non plus 'centrée sur les marchandises' (Throsby, 2008) – l'idée que la croissance économique durable ne peut pas être le seul indicateur d'un développement durable positif gagne du terrain. Si l'émergence du concept de 'développement humain' marque à l'évidence un progrès vers une meilleure reconnaissance de la spécificité des atouts d'une société et d'un contexte culturel donnés, l'Indice de développement humain (IDH) repose sur des classifications méthodologiquement limitées (consistant, par exemple, à mesurer la salubrité des conditions d'existence par l'espérance de vie, ou le savoir par les taux bruts de scolarisation dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur). Cela dit, il reste à la fois utile et nécessaire d'établir des normes comparables pour évaluer les efforts déployés par chaque pays afin d'élargir les 'capabilités' humaines : il peut arriver que des initiatives diverses finissent par produire des indicateurs qui saisissent bel et bien la spécificité culturelle des valeurs propres à chaque contexte culturel.

Dans l'évaluation des progrès du développement, une plus grande importance est attachée aujourd'hui aux notions de bien-être et de bonheur ; c'est pourquoi différentes sociétés ont commencé à tenter d'évaluer et de mesurer la qualité de vie de leurs membres, telle qu'elle est déterminée par les valeurs spécifiques qui confèrent un sens à leur existence et les critères d'une 'bonne vie' (Agazzi, 2002). L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'intéresse également depuis peu à l'élaboration d'indicateurs qui tiennent compte de la diversité des conceptions culturelles du progrès et du bien-être, sous la forme d''indices du bonheur' (Veenhoven, 2007). L'objectif est donc d'élaborer des indicateurs comparables d'une société à l'autre, à mi-chemin entre les indicateurs locaux du développement (comme l'indice du 'bonheur national brut' du Bhoutan) et le concept universel de développement humain. La réflexion relative à la crise économique offrira peut-être une nouvelle base pour des initiatives de ce genre, comme le suggère la création récente par le Gouvernement français d'un comité d'experts à ce sujet (Stiglitz, Sen et Fitoussi, 2009).

Cependant, il reste encore à opérationnaliser une approche du développement qui soit à la fois globale et multidimensionnelle, qui prenne en considération toutes les dimensions de la vie et des énergies d'une communauté (UNESCO, 1982), et qui tienne compte des objectifs fondamentaux du développement, à savoir :

- la réalisation des potentialités de la personne humaine en harmonie avec la collectivité ;
- la personne considérée comme sujet (et non comme objet) du développement ;
- la satisfaction de besoins à la fois matériels et immatériels ;
- le respect des droits de l'homme et des principes d'égalité et de non-discrimination ;
- la possibilité d'une participation pleine et entière ;
- un certain degré d'autonomie individuelle et collective (conformément aux principes énoncés par la *Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement*, de 1986).

En vue de suivre et d'évaluer les projets de développement culturel et de développement durable, et d'assurer la prise en compte systématique de la diversité culturelle dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, le Bureau régional de l'UNESCO à Bangkok a mis au point le *Prisme de la diversité culturelle*, destiné à opérationnaliser ces principes et les normes qui y sont associées (voir UNESCO, 2000). Conçu à l'intention des décideurs et des responsables politiques, des gestionnaires de programmes et des dirigeants locaux, le *Prisme* fonctionne à la manière d'un verre grossissant qui permet de voir davantage. C'est une liste de contrôle interdisciplinaire de critères et de questions, accompagnés d'indicateurs, qui offrent un moyen d'intégrer les questions relatives à la diversité culturelle tout en assurant la participation de toutes les parties prenantes à toutes les phases d'un projet donné, y compris la recherche et l'évaluation des besoins en amont. Le *Prisme de la diversité culturelle* facilite la réflexion et l'analyse associant culture et développement. En raison de l'importance croissante du dialogue interculturel en tant

que point d'entrée de politiques de promotion de la diversité culturelle, l'UNESCO a commencé à incorporer ce dialogue au cadre analytique du *Prisme* et compte le développer plus avant. Par la place centrale qu'il attribue à la diversité culturelle et au dialogue interculturel, y compris les droits culturels, le *Prisme* apporte également une utile contribution à la mise en œuvre de l'approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme, promue par l'ONU.

Le *Prisme de la diversité culturelle* est structuré en dix thèmes principaux, dont chacun est divisé en sous-thèmes qui se prêtent à l'élaboration de prismes correspondants. Les thèmes principaux sont les suivants :

1. Comprendre le contexte social, économique, politique et juridique.
2. Accès et inclusion de tous.
3. Participation de tous.
4. Diversité linguistique, une attention particulière étant prêtée à la langue maternelle.
5. Sauvegarde du patrimoine culturel et naturel.
6. Promotion des industries, des biens et des services culturels.
7. Promotion du dialogue interculturel et du pluralisme culturel.
8. Interactions entre la science moderne et le savoir traditionnel.
9. Échange et coopération.
10. Autres.

Chacun de ces thèmes renvoie à des questions clés que chaque décideur devrait avoir à l'esprit lors d'une programmation. La matrice générale peut ensuite être adaptée en prismes thématiques selon les besoins.

Figure 7.1 : Cadre général du *Prisme de la diversité culturelle*

Thèmes	Questions clés	Sous-thèmes
1. **Environnement social, économique, politique et légal** Réf. : DUDC : 4, 5, 6, 7, 8, 9 – LEPA : 2, 4, 12, 13, 15, 16, 18	Une analyse socioéconomique détaillée est-elle disponible dans la zone cible ? Comment l'environnement légal peut-il influer sur la mise en œuvre et les résultats du programme ?	■ Collecte de données ventilées (sexe, groupe d'âge, situation familiale, éducation, revenu, appartenance ethnique, race, religion, préférences sexuelles, appartenances politiques) ■ Cartographie et visualisation des données à l'aide de SIG ■ Identification d'instruments internationaux ayant trait à la culture qui peuvent influer sur la conception du programme ou être promus par l'intermédiaire des activités ■ Influence de la législation nationale (législation afférente à la culture, aux industries culturelles, aux droits de propriété intellectuelle, aux groupes minoritaires et socialement marginalisés, à la mobilité, lois en faveur des artistes, etc.) ■ Plaidoyer en faveur des droits de l'homme : – droit de ne subir aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'appartenance ethnique, l'origine nationale ou sociale, la naissance, le VIH et le SIDA ou tout autre état de santé ou incapacité – liberté d'expression, de pensée, de religion, pluralisme des médias, et multilinguisme – droit de choisir le genre d'éducation à donner à ses enfants – droit de participer librement à la vie culturelle de la collectivité
2. **Accès et inclusion de tous** Réf. : DUDC : 2, 6, 8, 9 – LEPA : 3, 10, 16, 17	Le programme est-il réellement accessible à tous ? Les matériels utilisés et produits pendant le programme sont-ils utilisables par tous ?	■ Inclusion de personnes ou de groupes venus d'horizons culturels divers : appartenance ethnique, religion, groupe social, sexe, âge, etc. ■ Accessibilité du programme du point de vue des conditions matérielles, économiques, légales et sociales, ainsi que de l'horaire ■ Contenu des matériels linguistiquement et culturellement adapté à tous les groupes cibles ■ Présentation et méthodes de diffusion adaptées à divers niveaux d'alphabétisme et différents modes de vie
3. **Participation de tous** Réf. : DUDC : 2 – LEPA : 3, 19	Des parties prenantes et des groupes d'intérêt d'horizons divers participent-ils vraiment à la conception et à la mise en œuvre du programme ? La participation contribue-t-elle réellement au renforcement de l'autonomie et des capacités parmi divers groupes culturels ?	■ Des données ventilées facilitent l'identification des groupes culturels ■ Connaissance des structures de pouvoir et des groupes de pression locaux

Figure 7.1 : Cadre général du *Prisme de la diversité culturelle*

	Thèmes	Questions clés	Sous-thèmes
4.	**Diversité linguistique, une attention particulière étant prêtée à la langue maternelle** Réf. : DUDC : 5, 6 – LEPA : 5, 6, 10	Quelle influence le programme exercera-t-il sur la diversité linguistique ? Comment le programme élargira-t-il (ou restreindra-t-il) l'accès à des ressources et services dans la langue maternelle des populations ?	■ Expression dans le plus grand nombre de langues possible ■ Création culturelle dans le plus grand nombre de langues possible ■ Diffusion des informations et des documents relatifs au programme ainsi que de ses résultats dans le plus grand nombre de langues possible, et d'une manière compréhensible pour toutes les parties prenantes ■ Les contenus et matériels destinés à l'éducation formelle et informelle ainsi que les informations pertinentes sont produits ou traduits dans la langue maternelle du lecteur
5.	**Sauvegarde du patrimoine culturel et naturel** Réf. : DUDC : 7 – LEPA : 5, 13, 14	Comment le programme peut-il encourager la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel ? Comment le programme peut-il améliorer l'appréciation et accroître la visibilité du patrimoine en mettant à profit ses points forts ?	■ Appréciation du patrimoine culturel et naturel concerné par le programme : identification, documentation, cartographie, archivage, présentation d'atouts matériels et immatériels ■ Revitalisation du patrimoine culturel et naturel : préservation, conservation et protection, restauration et revivification ■ Éducation de spécialistes du patrimoine et de la société civile ■ Mécanismes de suivi relatifs à l'utilisation des ressources culturelles et naturelles par le biais du programme ■ Utilisation du patrimoine et des expressions culturelles en tant que base d'information et moyens éducatifs ■ Utilisation du patrimoine et des expressions culturelles en tant qu'outils du développement ■ Utilisation du patrimoine et des expressions culturelles en tant qu'outils de promotion de la paix et du dialogue
6.	**Promotion des industries culturelles et des biens et services culturels** Réf. : DUDC : 8, 9, 10 – LEPA : 12, 15, 16, 17	Comment le programme peut-il promouvoir les industries culturelles et les biens culturels ? Comment le programme peut-il accroître l'appréciation et la visibilité des industries culturelles en tirant parti de leurs points forts ?	■ Amélioration de la production, de la diffusion et de l'échange de produits et de services culturels diversifiés ■ Activités favorisant la créativité et la diversité par la reconnaissance et la protection des droits et des œuvres culturelles des artistes et des auteurs ■ Amélioration de la diffusion et de l'échange de produits et de services culturels diversifiés ■ Soutien à la création et la consolidation d'industries et de marchés culturels ■ Utilisation de l'artisanat, des arts du spectacle et d'autres formes d'expression artistique comme base d'information et comme outils éducatifs ■ Utilisation de l'artisanat, des arts du spectacle et d'autres formes d'expression artistique comme outils thérapeutiques
7.	**Promotion du dialogue interculturel et du pluralisme culturel** Réf. : DUDC : 1, 12 – LEPA : 2, 7, 18	Comment le programme fait-il une place au dialogue interculturel et le renforce-t-il ? Comment reconnaît-il la valeur positive d'une société culturellement diverse et comment encourage-t-il le pluralisme culturel ?	■ Le programme permet à des personnes de groupes culturels différents (sexe, appartenance ethnique, âge/génération, convictions religieuses, etc.) de confronter leurs points de vue sur l'intervention et sur ses objectifs ■ Le programme identifie un mécanisme de médiation/résolution des conflits dans le cadre de la mise en œuvre du projet et en tant que résultat de ce dernier ■ Le programme comprend des activités destinées à renforcer l'appréciation et le respect de la diversité culturelle : – sensibilisation, plaidoyer et recherche – composantes éducatives et informationnelles – instance de dialogue
8.	**Interactions entre la science moderne et le savoir traditionnel** Réf. : DUDC : 8, 9, 10 – LEPA : 3, 8	Le programme accroît-il les possibilités de développer les échanges et les synergies entre pédagogies, méthodes et connaissances traditionnelles et modernes ? Le programme protège-t-il le savoir traditionnel ?	■ Échanges et coopération entre experts et praticiens traditionnels et modernes ■ Création de synergies entre la tradition et la modernité – intégration au programme de dimensions traditionnelles pour assurer l'appropriation – utilisation de technologies modernes comme moyen de transmission du savoir autochtone ■ Protection juridique du savoir traditionnel ■ Maintien d'un équilibre salutaire entre tradition et modernité
9.	**Échange et coopération** Réf. : DUDC : 7, 10, 11, 12 – LEPA : 2, 3, 9, 10, 11, 17, 19	Comment le programme renforcera-t-il la coopération aux divers échelons – local, national et international – et accroîtra-t-il les occasions d'échange ?	■ Promotion du dialogue intergénérationnel et interculturel ■ Développement de liens entre groupes marginalisés, experts techniques, secteur public, secteur privé, société civile, institutions de recherche, etc. ■ Coopération et échanges pour le développement des infrastructures et des compétences nécessaires (transfert technologique/technique, par exemple) ■ Mesures destinées à combattre la fracture numérique
10.	**Autres**	Quelles incidences d'autres facteurs culturels auront-ils sur le programme ?	

DUDC : articles de la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*, de 2001
LEPA : Lignes essentielles d'un Plan d'action pour la mise en œuvre de la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*

Le cadre général du *Prisme de la diversité culturelle* est en voie d'adaptation pour pouvoir être utilisé dans les pays pilotes de l'initiative de Programmation conjointe des Nations Unies 'Unis dans l'action'.

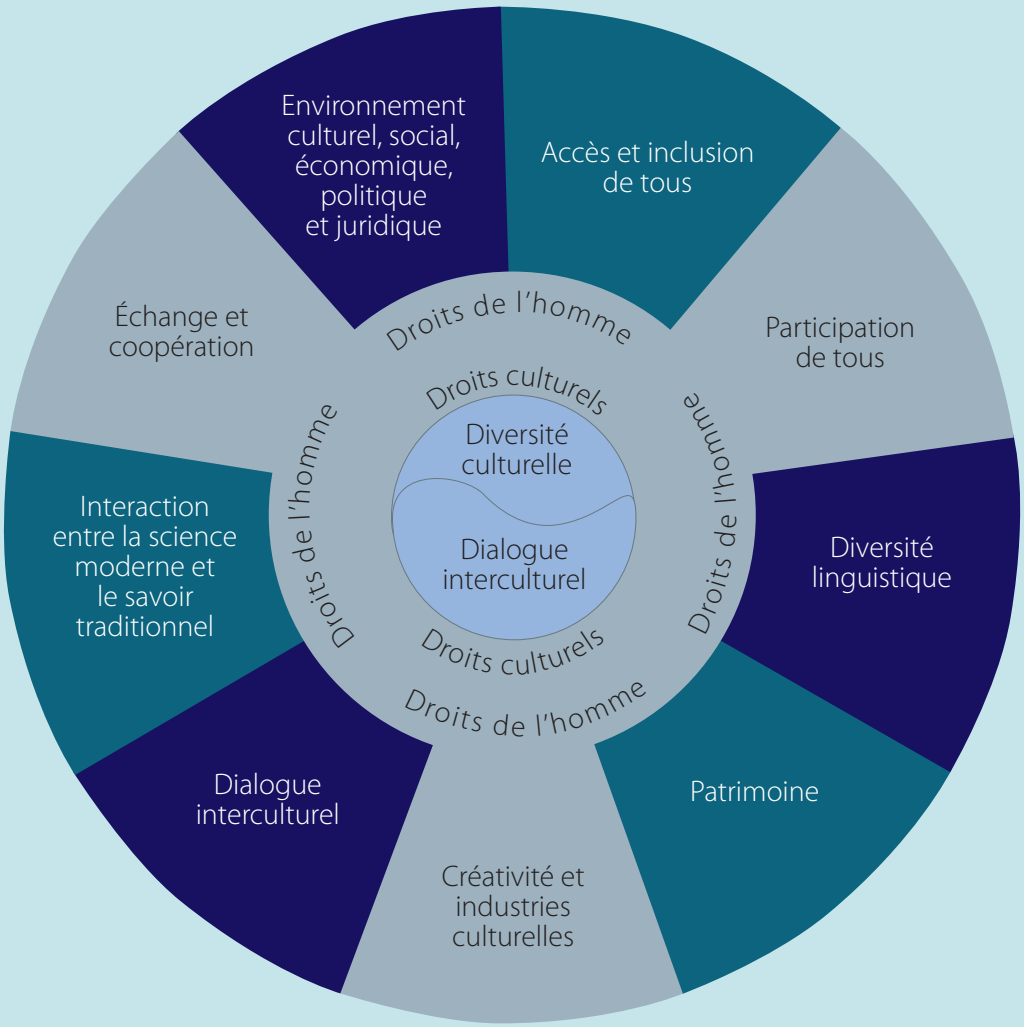

Références et sites internet

Documents de référence et sources de l'UNESCO

Brosius, P. 2007. Cultural diversity and conservation. Document de référence.

Cerda, J. 2007. Cultural diversity in a changing climate. Document de référence.

Comité du patrimoine mondial. 1992. Rapport de la seizième session (Santa Fé, 7-14 décembre 1992)

Galla, A. 2007. Cultural diversity in human development. Document de référence.

Guigané, J.-P. 2007. Le facteur humain dans les politiques de développement. Contribution à la seconde réunion du Comité consultatif d'experts (Bureau de l'UNESCO à Venise, 2-3 avril 2007)

Lamont, M. et Small, M. 2007. Cultural diversity and poverty eradication. Document de référence.

Matsuura, K. 2008. Traditional knowledge in global policies and practice for education, science and culture. Université des Nations Unies.

Nations Unies. 2008. *Directives du Groupe des Nations Unies pour le développement relatives aux questions autochtones*. New York, Nations Unies. http://www2.ohchr.org/english/issues/indigenous/docs/guidelines.pdf

—. 2005. *Document final du Sommet mondial de 2005*. http://daccess-ods.un.org/TMP/5935754.html

—. 2000. *Déclaration du Millénaire des Nations Unies*. http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm

—. 1986. *Déclaration sur le droit au développement*. http://www2.ohchr.org/french/law/developpement.htm

Odora-Hoppers, C. 2007. Cultural diversity, traditions and modernities: complexities and opportunities in the 21st century. Document de référence.

Regenvanu, R. 2007. Cultural pluralism and development policies. Contribution à la réunion internationale d'experts sur 'L'Intégration des principes du dialogue interculturel et de la diversité culturelle' (siège de l'UNESCO, 21-23 mai 2008).

Tillman, H. et Salas, M. A. 2007. Cultural diversity: A key component of sustainability. Document de référence.

Toledo, V. M. 2007. Bio-cultural diversity and the search for a sustainable society. Document de référence.

Tresilian, D. 2006. *Poverty Alleviation and Community-Based Tourism: Experiences from Central and South Asia*. Paris, UNESCO. http://unesdocdev.unesco.org/images/0017/001798/179864eo.pdf

UNESCO. 2009. *Statut de la Pauvreté dans l'agenda des droits de l'homme: cas de l'Afrique de l'Ouest* (à paraître).

—. 2008a. *Building National Capacities for Research and Policy Analysis: Summary of the Findings and Recommendations of the Selected Research Projects*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001609/160989E.pdf

—. 2008b. *Links between Biological and Cultural Diversity: Concepts, Methods and Experiences. Report of an International Workshop*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001592/159255E.pdf

—. 2008c. *Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère* (2008–2013). Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001633/163301f.pdf

—. 2005. *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf

—. 2003. *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf

—. 2001. *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf

—. 2000. *Changement et continuité : principes et instruments pour l'approche culturelle du développement*. Paris, UNESCO.

—. 1996. *Réserves de biosphère : la stratégie de Séville et le cadre statutaire du réseau mondial*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001038/103849fb.pdf

—. 1982. *Rapport final*. Conférence mondiale sur les politiques culturelles (Mondiacult), Mexico City, 26 juillet–6 août. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0005/000525/052505fo.pdf

—. 1972. *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* [= Convention du patrimoine mondial]. http://unesdoc.unesco.org/images/0000/000020/002091mb.pdf

UNESCO et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). 2002.

Table ronde de haut niveau sur le thème Diversité culturelle et biodiversité pour un développement durable. Sommet mondial pour le développement durable (Johannesbourg, 3 septembre 2002). http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=13658&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Wisner, B. 2007. Climate change and cultural diversity: reflections from the bottom up and from the top down. Document de référence.

Sites Internet

Alliance internationale des peuples autochtones et tribaux des forêts tropicales (IAITPTF) : http://www.international-alliance.org

Association européenne de libre-échange (AELE) : http://www.efta.int

Bhutan Gross Happiness Index : http://www.grossnationalhappiness.com

Conférence des Nations Unies sur le changement climatique — Nairobi 2006 : http://unfccc.int/meetings/cop_12/items/3754.php

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) : http://www.unctad.org/Templates/StartPage.asp?intItemID=2068&lang=2

Conférence internationale sur la population et le développement (ICPD) : http://www.un.org/popin/icpd2.htm

Conseil circumpolaire inuit : http://www.inuit.org

Convention sur la diversité biologique (CDB) : http://www.cbd.int and http://www.cbd.int/doc/legal/cbd-un-fr.pdf

Cultural Diversity Programming Lens : http://www.unescobkk.org/culture/our-projects/empowerment-of-the-culture-profession/culturaldiversity-lens

Écomusée de la Baie de Ha Long : http://www.halongbay.net.vn/index.asp?lan=fr and http://www.unesco.org/archives/multimedia/?s=films_details&id_page=33&id_film=146

Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (EM) : http://www.millenniumassessment.org/fr/index.aspx

Fair Trade Labelling Organizations International (FLO) : http://www.fairtrade.net

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) : http://www.unfpa.org/help/sitemap/fr/index.html

Fonds pour la réalisation des OMD : http://www.mdgfund.org

Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB) : http://www.iifb.net

Global Diversity Foundation : http://www.globaldiversity.org.uk

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) : http://www.unhcr.org

Instance Permanente sur les Questions Autochtones des Nations Unies (UNPFII) : http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/index.html

Integrated Approaches to Participatory Development (IAPAD) : http://www.iapad.org

Musée d'ethnographie du Vietnam : http://www.vme.org.vn/french

Objectifs du Millénaire pour le développement : http://www.un.org/fr/millenniumgoals

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : http://www.fao.org/index_fr.htm

Organisation internationale pour les migrations (OIM) : http://www.iom.int/jahia/Jahia/lang/fr/pid/1

Organisation mondiale de la Santé (OMS): http://www.who.int/fr/index.html

Participatory GIS Network : http://www.iapad.org/participatory_gis.htm

Programme de l'UNESCO sur L'homme et la biosphère (MAB) : http://portal.unesco.org/science/fr/ev.php-URL_ID=6393&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Programme LINKS – Systèmes de savoirs locaux et autochtones : http://portal.unesco.org/science/fr/ev.php-URL_ID=1945&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Programme national d'action pour l'adaptation aux changements climatiques (NAPAs) : http://unfccc.int/national_reports/napa/items/2719.php

Répertoire de réserves de biosphère UNESCO-MAB : http://www.unesco.org/mabdb/bios1-2.htm

Resilience Alliance: http://www.resalliance.org

Sarayacu Association: http://www.rainforestinfo.org.au/projects/rsdg/sarayacu.htm

Sommet mondial pour le développement durable (Johannesbourg, 2002): http://www.un.org/french/events/wssd/

Tebtebba: http://www.tebtebba.org

Terralingua: http://www.terralingua.org

UNESCO, Réserves de biosphère : http://portal.unesco.org/science/fr/ev.php-URL_ID=4793&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, Pauvreté et droits humains : http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=3905&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, Biodiversité : http://portal.unesco.org/science/fr/ev.php-URL_ID=4794&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, Droits humains, VIH et SIDA : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=33525&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, Petits États insulaires en développement : http://www.unescobkk.org/education/esd/about-esd/esd-briefing/small-island-developing-states

Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) : http://www.iufro.org

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) : http://www.iucn.org/fr/

United Nations, Delivering as One : http://www.undg.org/?P=7

Voices of the Poor : http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTPOVERTY/0,,contentMDK:20622514~menuPK:336998~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:336992,00.html

World Fair Trade Organization (WFTO): http://www.wfto.com/index.php?lang=fr

Références

Agazzi, E. 2002. La pauvreté au regard de la dignité humaine. *1re Journée de la Philosophie à l'UNESCO*. http://portal.unesco.org/shs/en/files/5967/10918929981Agazzi.pdf/Agazzi.pdf

Anderson, K. M. 2006. *Tending the Wild: Native American Knowledge and the Management of California's Natural Resources*. Berkeley, Calif., University of California Press.

Appadurai, A. 2004. The capacity to aspire: Culture and the terms of recognition. V. Rao et M. Walton (dir.), *Culture and Public Action*. Stanford, Calif., Stanford University Press.

Arrow, K. 1962. The economic implications of learning-by-doing, *Review of Economic Studies*, Vol. 29, p. 155–73.

Atkinson, A. B. 1987. On the measurement of poverty. *Econometrica*, Vol. 55, n° 4, p. 749–64.

Banque mondiale (Département du développement social et environnemental, Réseau de développement socialement et écologiquement durable), 2006. Cultural Diversity and Delivery of Services: A Major Challenge for Social Inclusion. Report No 36414. Document de la Banque mondiale.

Barrau, J. 1962. *An Ethnobotanical Guide for Anthropological Research in Malayo-Oceania*. Paris, UNESCO.

Barrera-Bassols, N. et Zinck, J. A. 2003. Ethnopedology: a worldwide view on the soil knowledge of local people. *Geoderma*, Vol. 111, n° 3–4, p. 171–95.

Bruto da Costa, A. 2008. Poverty and human rights. UNESCO (éd.), *Building National Capacities for Research and Policy Analysis: Summary of the Findings and Recommendations of the Selected Research Projects*. Paris, UNESCO, p. 31–46. http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001609/160989E.pdf

Butzer, K. W. 1971. *Environment and Archeology: An Ecological Approach to Prehistory*. Londres, Methuen.

Cardoso, F. H. et Faletto, E. 1979. *Dépendance et développement en Amérique Latine*. Traduit par Annie Morvan, Paris, Presses universitaires de France (PUF).

Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (CDESCNU). 2001. Substantive Issues Arising in the Implementation of the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights: Poverty and the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights. Communiqué adopté par la Comité le 4 mai. http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/0/518e88bfb89822c9c1256a4e004df048?Opendocument

Commission Européenne et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. http://www.unisdr.org/preventionweb/files/2631_FinalNatechStateofthe20Artcorrected.pdf

Commission mondiale de la culture et du développement. 1996. *Notre diversité créatrice*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001055/105586fo.pdf

Commission mondiale de l'environnement et du développement. 1987. *Notre avenir à tous* [= Rapport Brundtland]. New York, Nations Unies. http://www.adequations.org/spip.php?rubrique34 ou http:// www.un-documents.net/wced-ocf.htm

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). 2007. *Rapport de la vingt-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Nairobi du 6 au 14 novembre 2006*. FCCC/SBSTA/2006/11. http://unfccc.int/resource/docs/2006/sbsta/fre/11f.pdf

Convention sur la diversité biologique (CDB). 2008. *Gincana 6: Towards the Nagoya Biodiversity Summit*. Montréal, CBD. http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-gincana-06-en.pdf

—.1993. *Convention sur la diversité biologique*. Montréal, CBD. http://www.cbd.int/doc/legal/cbd-un-fr.pdf

Cruz, A. M., Steinberg, L. J., Vetere Arellano, A. L., Nordvik, J.-P. et Pisano, F. 2004. State of the Art in Natech Risk Management. Bruxelles, DG Joint Research Centre,

Descola, P. 2005. *Par-delà Nature et Culture*. Paris, Gallimard.

Deutsch, K. W. 1961. Social mobilization and political development. *American Political Science Review,* Vol. 55, p. 634–47.

Diamond, J. 2005. *Effondrement : comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*. Traduction de A. Botz et J.L. Fidel, 2006. Paris, Gallimard.

—. 1995. Easter Island's end. *Discover Magazine*, Vol. 16, n° 8 (août), p. 62–69.

Domar, E. 1946. Capital expansion, rate of growth and employment. *Econometrica*, Vol. 14, p. 137–47.

Esteva, G. 1991. Development. W. Sachs (dir.), *The Development Dictionary: A Guide to Knowledge as Power*. Londres, Zed Books, p. 6–25.

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). 2004. *Culture Matters: Lessons from a Legacy of Engaging Faith-based Organizations*. New York, FNUAP. http://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/documents/publications/2008/Culture_Matter_II.pdf

Geertz, C. 1973. *The Interpretation of Cultures: Selected Essays*. New York, Basic Books.

Gould, H. 2007. What's culture got to do with HIV and AIDS? *Findings* No. 7 Healthlink Worldwide, February. http://www.healthlink.org.uk/PDFs/findings7_hiv_culture.pdf

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). 2007. *Bilan 2007 des changements climatiques: Conséquences, adaptation et vulnérabilité*. Contribution du Groupe de travail II au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Genève, GIEC. http://www.ipcc.ch/publications_and_data/publications_climate_change_2007_the_ar4_synthesis_report_french.htm

Harragin, S. 2004. Relief and an understanding of local knowledge: the case of southern Sudan. V. Rao et M. Walton (dir.), *Culture and Public Action*. Stanford, Calif., Stanford University Press.

Harrison, L. E. 1985. *Underdevelopment is a State of Mind: The Latin American Case*. Lanham, Md., University Press of America.

Harrison, L. E. et Huntington, S. P. (dir.). 2000. *Culture Matters: How Values Shape Human Progress*. New York, Basic Books.

Harrod, R. F. 1939. An essay in dynamic theory. *Economic Journal*, Vol. 49, n° 193, p. 14–33. http://www.usp.br/feaecon/media/fck/File/P2_Harrod_Essay_Dynamic_Theory.pdf

Hartmann, E. 2003. *Strategic Scarcity: The Origins and Impact of Environmental Conflict Ideas*. Thèse de doctorat, Development Studies, London School of Economics.

—. 2002. Degradation narratives: over-simplifying the link between population, poverty and the environment. *IHDP Update: Newsletter of the International Human Dimensions Program on Global Environmental Change*, n° 4, p. 6–8. http://www.ihdp.uni-bonn.de/html/publications/update/update02_04/IHDPUpdate02_04_Hartmann.htm

—. 1998. Population, environment and security: a new trinity. *Environment and Urbanization*, Vol. 10, n° 2, p. 113–27.

Hasan, Z. 2006. Sustainable development from an Islamic Perspective: meaning implications and policy concerns. MPRA Paper n° 2784. http://mpra.ub.uni-muenchen.de/2784/1/MPRA_paper_2784.pdf

Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR). 2008. *Statistical Yearbook 2007: Trends in Displacement, Protection and Solutions*. Genève, UNHCR. http://www.unhcr.org/4981b19d2.html

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). 2004. *Les droits de l'homme et la lutte contre la pauvreté : Cadre concetpuel*. New York, United Nations. http://www2.ohchr.org/english/issues/poverty/docs/povertyF.pdf

Inkeles, A. et Smith, D. H. 1974. *Becoming Modern: Individual Change in Six Developing Countries*. Cambridge, Mass., Harvard University Press.

International Society of Ethnobiology (ISE). 1988. *Déclaration de Belém*. Premier congrès international d'ethnobiologie. Juillet. http://ise.arts.ubc.ca/_common/docs/DeclarationofBelem.pdf

Ishizawa, J. 2004. Cosmovisions and environmental governance: The case of in situ conservation of native cultivated plants and their wild relatives in Peru. Contribution à la conférence internationale 'Bridging Scales and Epistemologies: Linking Local Knowledge with Global Science in Multi-scale Assessments', Alexandrie, Égypte, 17–20 mars. http://ma.caudillweb.com/documents/bridging/papers/ishizawa.jorge.pdf

Jenkins, S. et Lambert, P. J. 1993. Poverty ordering, poverty gaps and poverty lines. Department of Economics Discussion Paper 93-07. Swansea, pays de Galles, University College of Swansea.

Lamb, H. H. 1995. *Climate, History and the Modern World*. 2e éd. Londres, Routledge.

Le Roy Ladurie, E. 1967. *Histoire du climat depuis l'an mil*. Paris, Flammarion.

Lewis, H. T. 1989. Ecological and technological knowledge of fire: Aborigines versus park rangers in northern Australia. *American Anthropologist*, Vol. 91, p. 940–61.

Lucas, R. E. 1988. On the mechanics of economic development. *Journal of Monetary Economics*, Vol. 22, n° 1, p. 3–42.

Mathews, S. 2007. Cadre conceptuel de l'UNESCO pour la réunion d'experts sur le Développement de normes minimales pour des Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) relus à la lumière des droits humains : un outil d'aide à la décision dans les négociations de fonds, 19–20 mars.

Nelson, G. C. 2005. Les facteurs de changement. R. M. Hassan, R. Scholes et N. Ash (dir.), *Écosystèmes et bien être humain : évaluation de la condition et des tendances ; conclusions du Groupe de travail sur la condition et les tendances*. (Série Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, Vol. 1). Washington, D.C., Island Press, p. 73–76. http://www.millenniumassessment.org/documents/document.272.aspx.pdf

Newman, L. F. (dir.). 1990. *Hunger in History: Food Shortage, Poverty and Deprivation*. Oxford, Blackwell.

Ngai, P. et Koehn, P. 2005. Organizational communication and globally displaced perimeter populations: a neglected challenge for intercultural-communication training. G. Cheney et G. Barnett (dir.), *International and Multicultural Organizational Communication*. Cresskill, N.J., Hampton Press.

Nussbaum, M. 2003. *Beyond the Social Contract: Toward Global Justice*. The Tanner Lectures on Human Values. http://www.tannerlectures.utah.edu/lectures/documents/volume24/nussbaum_2003.pdf

Obuljen, N. 2002. Community cultural development, cultural policy networks and Culturelink. Don Adams et A. Goldbard (dir.), *Community, Culture and Globalization*. New York, The Rockefeller Foundation, p. 211–23. http://arlenegoldbard.com/wp-content/uploads/2007/11/ccg_chapter_12.pdf

Orlove, B. J. 2005. Human adaptation to climate change: A review of three historical cases and some general perspectives. *Environmental Science and Policy*, Vol. 8, n° 6, p. 589–600.

Pogge, T. (dir.). 2007. *Freedom from Poverty as a Human Right: Who Owes What to the Very Poor*? New York, Oxford University Press.

Pogge, T. 2002. *World Poverty and Human Rights: Cosmopolitan Responsibilities and Reforms*. Cambridge, Polity.

Posey, D. A. (ed.). 1999. *Cultural and Spiritual Values of Biodiversity: A Complementary Contribution to the Global Biodiversity Assessment*. Londres, Intermediate Technology Publications pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Post, J.D. 1977. *The Last Great Subsistence Crisis in the Western World*. Baltimore, Johns Hopkins University Press.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Rapport mondial sur le développement humain 2004 : *La liberté culturelle dans un monde diversifié*. New York, PNUD. http://hdr.undp.org/en/media/hdr04_fr_complete.pdf

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). 1972. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain*. (Stockholm). Nairobi, PNUE. http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=97

Rahnema, M. 1997. Development and people's immune system: The story of another variety of AIDS. M. Rahnema et V. Bawtree (dir.), The Post-Development Reader, Londres, Zed Books, p. 377–404.

Richards, P. 1983. Ecological change and the politics of African land use. *African Studies Review*, Vol. 26, p. 1–72.

Riddell, R. 2004. Approaches to poverty: a note from the 'development' perspective. Communication présentée pour 'Poverty: The Relevance of Human Rights to Poverty Reduction', Conseil international sur les politiques des droits humains, Genève, 24–25 novembre. http://www.ichrp.org/files/papers/144/121_Riddell.pdf

Romer, P. 1990. Endogenous technological change. *Journal of Political Economy*, Vol. 98, n° 5, Pt. 2, p. S71–S102. http://artsci.wustl.edu/~econ502/Romer.pdf

Rosen, S. A. 2006. The tyranny of texts: a rebellion against the primacy of written in defining archaeological agendas. A. M. Maeir et P. de Miroschedji (dir.), *"I Will Speak the Riddles of Ancient Times": Archaeological and Historical Studies in Honor of Amihai Mazar on the Occasion of His Sixtieth Birthday*, Vol. 2. Winona Lake, Ind., Eisenbrauns.

Rostow, W. W. 1960. *Les Étapes de la croissance économique : un manifeste non-communiste*. 3e éd. de la version française, 1997. Paris, Economica.

Rotberg, R. I. et Rabb, T. K. (eds.). 1983. *Hunger and History: The Impact of Changing Food Production and Consumption Patterns on Society*. Cambridge, Cambridge University Press.

Roué, M. et Nakashima, D. 2002. Indigenous knowledge, peoples and sustainable practice. P. Timmerman (éd.), *Social and Economic Dimensions of Global Environmental Change* (Vol. 5 de T. Munn [dir.], *Encyclopedia of Global Environmental Change*). Chichester, Wiley, p.314–24. http://portal.unesco.org/science/en/files/3519/10849731741IK_People/IK_People

Ruddle, K. et Johannes, R. E. (dir.). 1985. *The Traditional Knowledge and Management of Coastal Systems in Asia and the Pacific*. Jakarta, UNESCO.

Ruggieri Laderchi, C., Saith, R. et Stewart, F. 2003. Does it matter that we do not agree on the fefinition of poverty? A comparison of four approaches. *Oxford Development Studies*, Vol. 31, n° 3, p. 243–74. http://www3.qeh.ox.ac.uk/pdf/qehwp/qehwps107.pdf

Sall, A. 2002. Pauvreté et sécurité humaine dans des environnements africains. Quelques reflexions et repères pour l'action. P. Sané (dir.), *La Pauvreté, une fatalité? Promouvoir l'autonomie et la sécurité humaine des groupes défavorisés. Bénin — Burkina Faso — Mali — Niger*. Paris, UNESCO.

Samoff , J. et Carrol, B. 2003. *From Manpower Planning to the Knowledge Era: World Bank Policies on Higher Education in Africa*. UNESCO Forum Occasional Paper n° 2. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001347/134782eo.pdf

Scott, J. C. 1999. *Seeing Like A State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*. New Haven, Conn., Yale University Press.

Shiva, V. 2005. *Globalization's New Wars: Seed, Water and Life Forms*. New Delhi, Women Unlimited.

Sen, A. 2000. Culture and development. Discours prononcé pendant la réunion de Tokyo de la Banque mondiale, 13 décembre. http://info.worldbank.org/etools/docs/voddocs/354/688/sen_tokyo.pdf

—. 1999. *Un nouveau modèle économique : Développement, justice, liberté*. Traduction. 2003. Paris, Odile Jacob.

—. 1987. *Commodities and Capabilities*. New Delhi, Oxford University Press.

—. 1976. Poverty: An ordinal approach to measurement. *Econometrica*, Vol. 44, p. 219–31.

Solow, R. 1957. Technical change and the aggregate production function. *Review of Economics and Statistics*, Vol. 39, n° 3, p. 312–20.

Spicker, P., Alvarez Leguizamon, S. et Gordon, D. 2007. *Poverty: An International Glossary*. 2e éd. Londres, Zed Books.

Stiglitz, J., Sen, A. et Fitoussi, J.P. 2009. Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social. Paris, septembre 2009. http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf

Swidler, A. 2007. Syncretism et subversion in AIDS governance: how locals cope with global demands. N. K. Poku, A. Whiteside et B. Sandkjaer (dir.), *AIDS and Governance*. Aldershot, Ashgate.

Tauli-Corpuz, V. 2008. *The Concept of Indigenous Peoples' Self-determined Development or Development with Identity and Culture: Challenges and Trajectories*. Baguio City, Philippines, Tebtebba Foundation. http://portal.unesco.org/culture/fr/files/37745/12197591975Concept_paper_Indigenous_Peoples__Development_with_Identity.pdf/Concept%2Bpaper%2BIndigenous%2BPeoples%2B%2BDevelopment%2Bwith%2BIdentity.pdf

Tevoedjre, A. 1990. Pauvreté, progrès et culture dans le contexte de l'Afrique et dans la perspective du développement endogène et centré sur l'homme. P.-M. Henry (dir.), *Pauvreté, progrès et développement*. Paris, l'Harmattan/UNESCO, p. 245–53. http://unesdoc.unesco.org/images/0007/000733/073398fb.pdf

Throsby, D. 2008. La place de la culture dans le développement durable : réflexions sur la future mise en œuvre de l'article 13 [de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*]. http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001572/157287F.pdf

Toledo, V. M. 2002. Ethnoecology: A conceptual framework for the study of indigenous knowledge of nature. J. R. Stepp, F. S. Wyndham, et R. K. Zarger (dir.), *Ethnobiology and Biocultural Diversity: Proceedings of the Seventh International Congress of Ethnobiology*. Bristol, Vt., International Society of Ethnobiology (ISE).

—. 1992. What is ethnoecology? origins, scope and implications of a rising discipline. *Etnoecologica*, Vol. 1, p. 5–21.

Veenhoven, R. 2007. Measures of Gross National Happiness. Présentation lors du 2e Forum mondial de l'OCDE sur les Statistiques, connaissances et politiques à Istanbul, juin. MPRA Paper No. 11280. http://mpra.ub.uni-muenchen.de/11280/1/MPRA_paper_11280.pdf

Wade, A. 2007. Extraits du discours adressé à la Conférence internationale du travail. 96e Conférence internationale du Travail, Genève, Organisation internationale du Travail (OIT), 12 juin. http://www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/Broadcast_materials/B-rolls/lang--en/docName--WCMS_083037/index.htm

Wallerstein, I. 1974. *The Modern World-System I: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*. New York, Academic Press.

Wangui, E. E. 2003. *Links between Gendered Division of Labour and Land Use in Kajiado District, Kenya*. The Land Use Change, Impacts and Dynamics (LUCID) Project Working Paper No. 23. Nairobi, LUCID Project. http://www.lucideastafrica.org/publications/Wangui_LUCID_WP23.pdf

Weber, M. 2004. *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1905). Paris, Gallimard.

Wisner, B. 2004. Assessment of capability and vulnerability. G. Bankoff , G. Frerks et T. Hilhorst (eds.), Vulnerability: Disasters, Development and People. Londres, Earthscan, p. 183–93.

Wisner, B. et Haghebaert, B. 2006. Fierce friends / friendly enemies: state / civil society relations in disaster risk reduction. Présenté au ProVention Consortium Forum 2006, Bangkok, 2–3 février. http://www.proventionconsortium.org/themes/default/pdfs/Forum06/Forum06_Session4_State-CommunityAction.pdf

Wisner, B. et Smucker, T. 2008. Changing household responses to drought in Tharaka, Kenya: persistence, change, and challenge. *Disasters*, Vol. 32, n° 2, p. 190–215.

Wisner, B., Blaikie, P., Cannon, T. et Davis, I. 2004. *At Risk: Natural Hazards, People's Vulnerability, and Disasters*. 2e éd. Londres: Routledge.

Plage en Mauritanie

Jeunes enfants jouant à Alice Springs, Australie

CHAPITRE 8

La diversité culturelle, les droits de l'homme et la gouvernance démocratique

L'idée développée tout au long de ce rapport est que le respect de la diversité culturelle contribue à la dignité de chaque individu, de chaque groupe et de chaque communauté. Les droits et les libertés ne s'exercent pas dans le vide ; ils s'enracinent dans un contexte social. Tous les droits et libertés possèdent une dimension culturelle qui contribue à leur exercice effectif. C'est précisément cette dimension qui forme l'articulation entre la personne, la communauté et le groupe, et qui constitue le point d'ancrage des valeurs universelles dans une société particulière.

Les droits de l'homme sont universels parce qu'ils appartiennent à toute l'humanité. C'est ce que proclame la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (ONU, 1948) en reconnaissant que toute personne, en tant que membre de la société, est fondée à exercer tous les droits 'indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité' (art. 22).

Parfois décrite comme mettant la cohésion sociale à rude épreuve, la diversité culturelle est au contraire un catalyseur du dialogue et de l'enrichissement mutuel et, par là même, une source de créativité économique, sociale, politique et culturelle. La gouvernance démocratique présuppose des formes de gouvernement et des modes de décision qui tiennent compte du tissu multiculturel des sociétés contemporaines et de la grande diversité des convictions, des projets et des modes de vie qui s'y manifestent. En encourageant une forme plus inclusive de gouvernance, la gestion de la diversité culturelle peut transformer un défi sociétal en un atout démocratique et contribuer ainsi à l'instauration de cette culture des droits de l'homme et de la paix à laquelle se consacrent l'UNESCO et le système des Nations Unies.

Kutiyattam, une forme de théâtre sacré du Kerala, Inde

8 La diversité culturelle, les droits de l'homme et la gouvernance démo-cratique

8.1 La diversité culturelle et les droits de l'homme universellement proclamés..... 239
Encadré 8.1 Jurisprudence internationale mettant en évidence les aspects culturels des droits de l'homme 244
Encadré 8.2 Dimensions individuelles et collectives des droits culturels 247

8.2 La diversité culturelle : un paramètre de la cohésion sociale 248
Carte 8.1 Politiques gouvernementales d'immigration, 2005 249
Encadré 8.3 Les défis de la cohésion sociale en Afrique : des empires coloniaux à la formation des nations africaines 251

8.3 Le défi de la diversité culturelle pour la gouvernance démocratique 255
Carte 8.2 Pourcentage des sièges occupés par des femmes dans les parlements 2007 257

Conclusion..... 260

Recommandations..... 260

Zoom : Trois exemples de mécanismes traditionnels et de patrimoine immatériel au service de la gouvernance démocratique 261

Références et sites Internet 264

Affiche dans la rue principale de Suva, Fiji

8.1 La diversité culturelle et les droits de l'homme universellement proclamés

'Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée'. Cette disposition centrale de la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* de 2001 (art. 4) fait ressortir la tension qui est parfois confusément invoquée entre la diversité culturelle et les droits de l'homme universellement proclamés. Cette perception de la diversité culturelle comme un obstacle possible à l'universalité émane de cercles politiques et académiques qui ont tendance à considérer la diversité culturelle comme synonyme de relativisme et, partant, comme éventuellement antinomique avec des principes universels. Dès lors, des questions se posent quant à la pertinence ou à la légitimité de prendre en compte la diversité culturelle dans la mise en œuvre des normes internationales en matière de droits de l'homme, surtout quand on sait que cette diversité sert parfois à justifier des pratiques discriminatoires ou préjudiciables. Ces critiques, comme on le verra dans la présente section, reposent sur l'idée que la diversité culturelle et les droits de l'homme universels s'excluent mutuellement. Pourtant, puisque les droits de l'homme procèdent du tissu même des cultures – comme le reconnaissent les pays devenus signataires des instruments qui les consacrent – ces droits universels et la diversité culturelle ne peuvent pas être philosophiquement, moralement ni juridiquement opposés entre eux. Bien au contraire, la diversité culturelle et le dialogue interculturel peuvent devenir des moyens essentiels de consolider les fondements universels des droits de l'homme.

Comme l'indique la *Déclaration de Vienne* de 1993, l'enjeu est de promouvoir et protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales quel que soit 'le système politique, économique et culturel' des États (ONU, 1993 : art. 5), sans 'perdre de vue l'importance des particularismes nationaux et régionaux et la diversité historique, culturelle et religieuse'.

La dimension culturelle de droits universels

Les droits et libertés universellement reconnus par la communauté mondiale dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (ONU, 1948) sont inhérents à la personne humaine, sans distinction de sexe, d'origine ethnique ou sociale, ni de religion, et quels que puissent être son niveau d'instruction, ses handicaps ou ses croyances religieuses. En ce sens, ils sont donc intangibles. Ils sont également inaliénables car nul ne peut renoncer à ses droits et libertés, même s'il le souhaite, car cela compromettrait les droits et libertés qui s'attachent à tout un chacun en sa qualité d'être humain. Si quelqu'un acceptait délibérément l'esclavage, ce serait contraire au droit de tout un chacun d'être né libre. Nul ne peut donc invoquer l'esclavage, en tant que pratique culturelle, pour l'opposer au droit à la liberté. De même, il ne peut y avoir de contradiction entre l'intangibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la diversité culturelle. Affirmer que la diversité culturelle constitue un atout pour l'ensemble de l'humanité et doit donc être préservée, cela ne revient pas à dire que toute valeur, tradition ou pratique culturelle doive être sauvegardée en tant que patrimoine immatériel. Comme l'a montré le chapitre 1, les cultures n'ont jamais été immuables : elles sont en perpétuel changement puisqu'elles interagissent avec le monde extérieur et s'expriment à travers des êtres humains qui eux-mêmes évoluent.

'Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée'

L'interdépendance et l'indivisibilité des droits de l'homme offrent un intéressant terrain d'analyse des relations entre tous les droits de l'homme : l'identification d'un droit s'articule avec la reconnaissance d'un autre de ces droits en raison de la dimension culturelle de tous les droits de l'être humain.

De fait, alors que les libertés et les droits civils et politiques sont parfois considérés comme ceux auxquels il faudrait donner la prééminence, certains soulignent que l'indivisibilité même des droits de l'homme plaide en faveur d'une reconnaissance accrue des liens entre toutes les catégories de droits. S'il peut sembler que les normes internationales sont encore loin de reconnaître l'importance de préserver la diversité culturelle en tant qu'expression des identités et des valeurs, les progrès des droits de l'homme ces dernières décennies ont commencé à réduire ce fossé, notamment lorsque les principes de non-discrimination, d'égalité, de parité des sexes et de dialogue interculturel ont reçu toute l'attention qui leur est due. C'est ce qu'illustrent

Insister sur les dimensions culturelles de tous les droits de l'homme, c'est favoriser l'appropriation de ces droits par tous les êtres humains, dans toute leur diversité

ci-après les progrès significatifs réalisés dans le domaine des droits civils et politiques et dans celui des droits économiques et sociaux :

- Les droits civils et politiques sont essentiels, notamment, pour la liberté de pensée, de religion et d'association, ainsi que pour la participation de chacun aux décisions dont dépend le développement de la communauté à laquelle il appartient. Si ces droits, qui ont à l'évidence une composante culturelle, ne sont pas garantis, il ne peut pas y avoir de liberté politique. De plus, le droit de vote dépend du droit à l'éducation, qui conditionne la compréhension des formules inscrites sur les bulletins de vote et employées dans les débats politiques. Il est essentiel d'élucider les conditions culturelles nécessaires à l'exercice de ces droits et les conséquences à en tirer dans différents contextes culturels. Cela vaut également pour le droit à la justice (voir Cour européenne des droits de l'homme [CEDH], affaire Airey c. Irlande du 9 octobre 1979), le droit à l'information (voir CEDH, affaire Conka c. Belgique du 5 février 2002), et le droit à la correspondance (voir CEDH, affaire Chishti c. Portugal du 2 octobre 2003). La dimension culturelle des droits civils et politiques est également reconnue dans d'autres libertés, comme les libertés d'expression, d'information et de communication, consacrées par l'article 19 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, de 1966. Les droits linguistiques sont particulièrement importants à cet égard, puisqu'ils ouvrent l'accès à des capacités essentielles pour la jouissance de tous les autres droits. C'est ce qu'indique très clairement le Pacte lorsqu'il affirme que toute personne accusée d'une infraction pénale doit être informée 'dans une langue qu'elle comprend (...) de la nature et des motifs de l'accusation portée contre elle' (ONU, 1966a : art. 14.3.a) et doit pouvoir 'se faire assister gratuitement d'un interprète si elle ne comprend pas ou ne parle pas la langue employée à l'audience' (art. 14.3.f).

- En ce qui concerne les droits économiques et sociaux, l'article 12 du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, de 1966 (ONU, 1966b), souligne le droit pour la personne de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre, ce qui comporte également une dimension culturelle. Ce point a été précisé par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, de l'ONU (CESCR), qui a affirmé que ce droit suppose à la fois des libertés et des prestations, et que les services de santé (destinés, en l'espèce, aux populations autochtones) devraient être culturellement adéquats, et tenir compte des méthodes de prévention, des traitements et des remèdes traditionnels (CESCR, 2000). Le Comité a également engagé les États à dégager des ressources pour que les peuples autochtones puissent concevoir, administrer et diriger ces services, et à assurer la protection des plantes médicinales, animaux et minéraux absolument nécessaires à la pleine jouissance de ce droit. Autre exemple : le droit à une eau propre à la consommation, ce qui suppose non seulement une certaine qualité de l'eau, mais aussi des services et des installations 'culturellement adaptés'.

Immigrants africains faisant la queue dans le port de Lampedusa avant leur transfert pour la Sicile, Italie

Insister sur les dimensions culturelles de tous les droits de l'homme, ce n'est en aucun cas mettre en cause leur universalité ; c'est au contraire favoriser l'appropriation de ces droits par tous les êtres humains, dans toute leur diversité. Ce qu'il faut, comme l'a souligné le Groupe de Fribourg dans la *Déclaration de Fribourg sur les droits culturels* (2007), c'est prendre en compte 'la dimension culturelle de tous les droits de l'homme afin

d'enrichir l'universalité par la diversité et de favoriser l'appropriation de ces droits par toute personne, seule ou en commun' (art. 9d).

Progresser dans l'appropriation des droits de l'homme universellement reconnus est un processus multidimensionnel : il s'appuie sur les traités et les institutions existant dans le domaine des droits de l'homme – auxquels les États adhèrent librement – et tient compte de l'évolution qui s'opère dans ce même domaine et qui est le fruit de toute une diversité d'expériences et de priorités identifiées à travers le monde (An-Na'im, 1992, 2002, 2003 ; Forsythe et McMahon, 2003). Réalisation commune de la communauté internationale à la faveur de consensus longuement négociés, l'enracinement universel des droits de l'homme dans le tissu des sociétés est conforté par la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, qui contribuent au débat fécond dont les droits de l'homme sont l'objet dans les milieux internationaux. Ainsi, les principes de dignité humaine et d'autodétermination qui vont à l'encontre de la domination externe s'opposent aussi à la domination interne, et militent en faveur d'une gouvernance démocratique ouverte et en constante évolution. C'est donc par le dialogue et la communication que les normes qui protègent les droits de l'homme et les libertés individuelles peuvent s'insérer dans un contexte culturel (An-Na'im, 1992). Dès lors, les droits de l'homme ne paraissent pas être imposés aux dépens de l'intégrité culturelle ; ils sont perçus comme proclamés de l'intérieur de chaque culture afin de répondre à un besoin (Laclau, 2000). Considérée sous cet angle, la diversité culturelle peut devenir un instrument qui facilite le consensus entre différentes traditions culturelles par l'instauration, entre les cultures et à l'intérieur de chacune d'elles, d'un débat sur les droits de l'homme inhérents à notre appartenance commune à l'humanité, quelles que puissent être les divergences liées au contexte.

La reconnaissance de la diversité culturelle enracine l'universalité des droits de l'homme dans les réalités de nos sociétés en appelant l'attention sur leur appropriation par *chaque* être humain, qui peut les percevoir comme lui appartenant, sans distinction de langue, de tradition ni de lieu. De même, le fait que ces droits et libertés soient conçus pour être exercés dans les contextes culturels les plus divers ne signifie aucunement que des normes universelles puissent être relativisées dans leur application.

La diversité culturelle et l'exercice effectif des droits de l'homme

Tous les instruments universels relatifs aux droits de l'homme permettent une application des droits et des libertés en fonction des réalités sociales et culturelles, sous réserve du respect rigoureux des normes et dispositions proclamées. Comme l'illustrent certains des instruments internationaux des droits de l'homme qui ont trait à l'égalité des sexes, à la protection des enfants, à l'éducation et à la santé – et qui s'appuient sur les principes essentiels de non-discrimination, d'égalité, de justice, de pluralisme et de tolérance –, un nombre croissant de ces normes internationales prévoient la prise en compte de la diversité culturelle dans l'exercice effectif des droits de l'homme :

- La *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* (ONU, 1965) garantit l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique sans aucune distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique.

- La *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (ONU, 1979) adopte une approche analogue en ce qui concerne les femmes, mettant en relief le principe de l'égalité de traitement des hommes et des femmes, ainsi que la reconnaissance, la jouissance et l'exercice par les femmes 'quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine' (article premier). Cet instrument est devenu une des pierres angulaires de la mise en œuvre des droits des femmes à l'école, sur le lieu de travail et en matière de soins de santé, ainsi que du soutien des organisations féminines et de leur participation à la vie culturelle. La Convention est le seul instrument des droits de l'homme qui évoque la part prise par la culture et la tradition à la détermination des

Un nombre croissant de ces normes internationales prévoient la prise en compte de la diversité culturelle dans l'exercice effectif des droits de l'homme

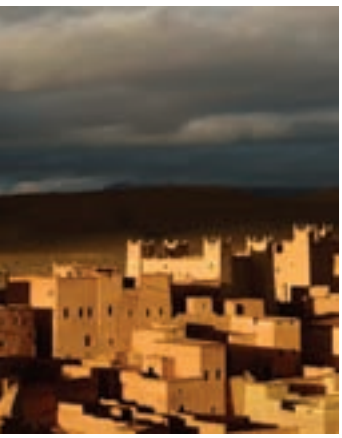

La ville fortifiée de Ait ben Haddou près de Ouarzazate, Maroc

La mise en œuvre des dispositions universelles du droit international peut être facilitée par une référence adéquate au contexte culturel dans lequel les droits et libertés s'enracinent et où s'opère leur appropriation

rôles des hommes et des femmes et des relations familiales.

- La *Convention relative aux droits de l'enfant* (ONU, 1989) – celle des conventions qui a été le plus largement ratifiée – reconnaît aux enfants un certain nombre de droits et leur assure des protections qui s'inspirent du principe de 'l'intérêt supérieur de l'enfant' (art. 3) ; elle énonce l'obligation de l'État de respecter le droit de l'enfant de préserver son identité et de prendre des mesures pour rétablir rapidement l'identité de l'enfant qui en aurait été privé (art. 8). En cas de privation, la Convention souligne l'obligation de l'État d'assurer une protection de remplacement qui 'peut notamment avoir la forme du placement dans une famille, de la *kafalah* de droit islamique, de l'adoption ou, en cas de nécessité, du placement dans un établissement pour enfants approprié. Dans le choix entre ces solutions, il est dûment tenu compte de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique' (art. 20).

- La *Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques* (ONU, 1992c)[1], même si elle n'est pas contraignante, a fait progresser le débat sur l'importance de politiques éducatives appropriées visant à encourager la connaissance que chacun a de ses traditions et coutumes, de son histoire, de sa langue et de sa culture 'sauf dans les cas de pratiques spécifiques qui constituent une infraction à la législation nationale et sont contraires aux normes internationales' (art. 4.2). En ce qui concerne les populations autochtones, la *Déclaration et le Programme d'action de Vienne*, de 1993, affirment que 'les États devraient, conformément au droit international, prendre des mesures constructives concertées pour ... garantir [aux populations autochtones] le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, en se fondant sur l'égalité et la non-discrimination' (ONU, 1993 : art. 20). Les droits civils et politiques, économiques, culturels et sociaux devraient être donc placés sur un pied d'égalité. Le défi, dès lors, consiste à 'traiter les droits de l'homme globalement, de manière équitable et équilibrée' (art. 5).

Tous ces instruments universels des droits de l'homme marquent un progrès graduel de la reconnaissance de la notion de diversité culturelle, tout en réaffirmant la relation de celle-ci avec tous les droits de l'homme. Si, par exemple, le principe des 'intérêts supérieurs de l'enfant' tel qu'il est consacré par la *Convention relative aux droits de l'enfant* (ONU, 1989) ne souffre aucune exception, il sera néanmoins interprété en fonction des réalités des systèmes de parenté dans le pays considéré, des relations à l'intérieur des communautés et entre elles, etc.

Il découle de ces exemples que l'exercice effectif des droits de l'homme doit être compris comme un pas vers l'égalité et la reconnaissance des particularités. En aucun cas il n'est possible de dire que ce principe favorise la domination, l'homogénéisation ou 'l'occidentalisation' des cultures. Les instruments universels des droits de l'homme ne sont pas une forme d'impérialisme. Ils constituent la base dynamique du respect de la dignité humaine, même si les États restent souverains et ont toute latitude pour prendre des mesures liées à la diversité culturelle.

Il n'en demeure pas moins extrêmement délicat de faire régner, dans la mise en œuvre des droits de l'homme, un équilibre entre l'engagement inconditionnel des États à faire appliquer et respecter les droits de l'homme (notamment par des lois nationales et fédérales, des décisions de justice ou des degrés de reconnaissance dans les législations et politiques nationales) et la place à réserver aux spécificités culturelles. De fait, des difficultés surgissent lorsque des pratiques et traditions profondément ancrées contreviennent aux valeurs universelles inhérentes aux droits de l'homme (dignité humaine) ; parmi les cas possibles figurent l'esclavage et les châtiments (mutilations physiques, par exemple), les relations entre hommes et femmes, la religion et les droits de l'enfant.

1. Parmi les normes internationales adoptées récemment qui concernent les peuples autochtones figurent : la *Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants* (OIT, 1989) ; les articles 29 c) et d) et 30 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* (1989) ; l'article 8 j) de la *Convention sur la diversité biologique* (ONU, 1992a) ; *Action 21* de la CNUED (1992), en particulier son chapitre 26. Voir également le Préambule et l'article 3 de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* (ONU, 1992b) ; et l'article 10 2) e) de la *Convention des nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique* (ONU, 1994).

Lorsque de tels conflits surgissent, des initiatives transculturelles (An-Na'im, 1992), auxquelles participent des ONG et le système des Nations Unies, peuvent apporter des solutions intermédiaires grâce à des moyens éducatifs et des arrangements de substitution pour préserver la dignité humaine. C'est ainsi que, concernant la question des mutilations génitales féminines, des progrès ont été accomplis au Kenya, au Nigéria et en Ouganda (More, 2005), qui ne restreignent pas les droits de l'homme pour les adapter à une culture donnée, ni ne reviennent à imposer à une culture particulière des valeurs qui lui sont extérieures (voir HCDH *et al.,* 2008). Autre exemple de ce mode de résolution des conflits : en Égypte, une alliance d'organismes gouvernementaux, de juges de tribunaux civils, d'associations féminines, de juristes et de religieux musulmans progressistes a remporté en 2000 une victoire majeure en faveur des droits des femmes, en obtenant l'adoption d'une loi qui permet aux femmes de divorcer sans le consentement de leur mari ; cette alliance a réussi principalement parce qu'elle a placé son argumentation dans le cadre général des droits de l'homme, tout en insistant aussi sur des aspects historiques de l'islam (avec des exemples empruntés à la vie du prophète Mohammed) qui confèrent aux femmes des droits égaux à ceux des hommes. L'enseignement à tirer de ces expériences est que la mise en œuvre des dispositions universelles du droit international peut être facilitée par une référence adéquate au contexte culturel dans lequel les droits et libertés s'enracinent et où s'opère leur appropriation. La pertinence croissante de la diversité culturelle en droit international est confirmée par la jurisprudence citée dans l'encadré 8.1.

Les droits culturels

Le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (ONU, 1966a) et le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (ONU, 1966b) se situent dans le prolongement des principes fondamentaux proclamés par la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, et qui stipulent que 'Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits' (ONU, 1948 : art. 1), que 'Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation' (art. 2), et que 'Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent' (art. 27)[2].

Ces Pactes appellent l'attention sur la question des identités et des valeurs culturelles : le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* en affirmant que les personnes (appartenant à des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques) ne peuvent être privées du droit d'avoir leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue (ONU, 1966a : art. 27) ; le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, en proclamant le droit de prendre part à la vie culturelle et le droit à l'éducation, qui 'visent au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité' (ONU, 1966b : art. 13), ce qui souligne le principe de non-discrimination.

Définir les droits culturels est parfois une tâche complexe car – nous venons de le montrer – tous les droits de l'homme ont une dimension culturelle. Les débats juridiques font ressortir deux aspects de la question – les points de savoir si les droits culturels vont au-delà des droits civils et politiques, et si la reconnaissance de 'droits culturels', une fois réalisée, entraînerait la nécessité de prendre également en considération les différentes valeurs et identités des minorités (Kymlicka et Norman, 2000 ; Kukathas, 1992).

Cinq droits sont généralement considérés comme ayant trait spécifiquement aux questions culturelles ; ils sont consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 1948 : art. 26 et 27) et les deux Pactes de 1966 (principalement ONU, 1966b : art. 13, 14 et 15). Ce sont : le droit à l'éducation ; le droit de prendre part à la vie culturelle ; le droit de jouir des bienfaits du progrès scientifique et de ses retombées ; le droit de bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels qui résultent des productions scientifiques, littéraires ou artistiques

2. Cet énoncé de principes est renforcé dans le Préambule, qui reconnaît l'importance d'un régime juridique qui protège les droits de l'homme pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, affirmant que 'la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde' (ONU, 1948).

dont la personne est l'auteur ; la liberté de mener des recherches scientifiques et une activité créatrice.

Des dispositions analogues existent dans des instruments régionaux des droits de l'homme comme la *Convention américaine relative aux droits de l'homme* (OEA, 1969 : art. 26), la *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples* (OUA, 1981 : art. 17 et 22), et la *Charte des droits fondamentaux* de l'Union européenne (EU, 2000 : art. 14 et 22). Des classifications plus larges des droits culturels comprennent le droit à la liberté d'expression, le droit des parents de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants, sans même parler des instruments internationaux non contraignants adoptés par l'Assemblée générale

Encadré 8.1 Jurisprudence internationale mettant en évidence les aspects culturels des droits de l'homme

Les tribunaux jouent un rôle important dans le développement d'approches intégrées du multiculturalisme, et leurs décisions contribuent à la défense des principes de non-discrimination, d'inclusion, de participation des minorités et de promotion de leurs droits. Ils ont la tâche cruciale d'accorder les valeurs universelles avec les valeurs de la diversité et de trouver des manières de permettre aux personnes de jouir de leurs droits. Nombreuses sont les affaires qu'ont eu à examiner les différents organes conventionnels ainsi que des institutions et tribunaux nationaux ; elles ont porté en particulier sur le droit à la vie culturelle eu égard au mode traditionnel d'utilisation des terres.

Parmi les affaires qui ont fait date figure celle qui a opposé le chef et la bande du lac Lubicon au Canada (Comm. N°. 167/1984). Au nom de la communauté indienne autochtone, le chef a invoqué une violation du droit à l'autodétermination au sens de l'article premier du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (ICCPR ; ONU, 1966a). Le Comité des droits de l'homme, de l'ONU, qui est chargé de la mise en œuvre du Pacte, a estimé que si la communication concernant l'autodétermination devait être déclarée irrecevable (parce que seuls des particuliers victimes de violations des droits en vertu du Pacte peuvent saisir le Comité, et qu'un particulier ne peut pas être victime d'une violation du droit à l'autodétermination), nombre des réclamations des demandeurs soulevaient des questions relatives au droit des personnes appartenant à des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques d'avoir leur propre vie culturelle (ONU, 1966a : art. 27). Le Comité des droits de l'homme a interprété l'expression 'avoir leur propre vie culturelle' au sens large, comme incluant certains modes traditionnels d'utilisation des terres.

D'autres affaires ont opposé la communauté sami, qui élève et fait paître des rennes sur certaines terres, aux Gouvernements suédois et finlandais, qui avaient autorisé des entreprises à utiliser ces terres aux fins d'exploitation forestière ou minière. On peut citer à titre d'exemples l'affaire *Ivan Kitok c. Suède*, dans laquelle le Comité des droits de l'homme a confirmé que l'activité économique consistant à élever des rennes est une composante essentielle de la culture sami et relève en tant que telle des dispositions de l'article 27 du Pacte (Comm. N°. 197/1985) ; les affaires *Länsman c. Finlande* (Comm. N°. 511/1992 et 671/1995) ; l'affaire *Anni Äärelä et Jouni Näkkäläjärvi c. Finlande*, où la question de la qualité de la terre a retenu davantage l'attention (Comm. N°. 779/1997).

Dans l'affaire *Apirana Mahuika et consorts c. Nouvelle-Zélande*, les requérants étaient des Maoris néo-zélandais qui soutenaient que leurs droits relevant de l'article 27 du Pacte avaient été violés à l'occasion d'un différend concernant des droits de pêche (Doc. ONU CCPR/C/70/D/547/1993 et Comm. N°. 547/1993). Dans ces affaires, le Comité des droits de l'homme a adopté une approche dynamique du concept de culture, y englobant les activités économiques liées à la culture d'une communauté sans se limiter à la protection des activités économiques ou des moyens de subsistance traditionnels. Par exemple, le fait que des innovations technologiques soient appliquées à des activités de cette nature (à l'élevage des rennes, par exemple) ne signifie pas que l'article 27 cesse de s'appliquer. Mais comme la demande d'occuper des terres relève du droit des personnes d'avoir leur propre culture, il est nécessaire d'établir l'existence d'une étroite relation entre l'une et l'autre. Ainsi, c'est parce que cette relation n'avait pas été suffisamment bien démontrée que dans l'affaire *Feu J.G. A. Diergaardt (Capitaine de la communauté des Basters de Réhoboth) et consorts c. Namibie*, les requérants n'ont pas obtenu satisfaction (Doc. ONU CCPR/C/69/D/760/1997 et Comm. N°. 760/1997).

Dans d'autres cas, comme l'affaire *Diergaardt c. Namibie*, il s'est agi des liens entre les droits linguistiques et le droit d'avoir sa propre culture. La Constitution namibienne (1990 : art. 4) précise que l'anglais est la seule langue officielle du pays. Les requérants se plaignaient que l'interdiction qui leur était faite par la Constitution d'employer leur propre langue violait l'article 26 – établissant l'égalité devant la loi et l'absence de discrimination pour quelque raison que ce soit – et l'article 27 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. La constatation du Comité des droits de l'homme que la Namibie enfreignait effectivement l'article 26 a confirmé l'importance de la non-discrimination au regard de la diversité culturelle – en l'espèce, linguistique. Cependant, la décision du Comité sur les questions relatives à la langue et à la diversité culturelle n'a pas été unanime : l'un de ses membres a émis une opinion dissidente quant à la violation de l'article 26, parce que c'était seulement au niveau officiel que l'utilisation de langues minoritaires avait été restreinte ; il a également indiqué que l'officialisation de nombreuses langues tribales ferait obstacle à l'édification nationale.

Source : Donders, 2007.

des Nations Unies (telle la *Déclaration de 2007 sur les droits des peuples autochtones*) ou par l'UNESCO (comme la *Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale*, de 1966, et la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, de 2001). Quelques autres instruments, en particulier la *Déclaration d'Alger des droits des peuples*, de 1976 (société civile, y compris syndicalistes et ONG) et la *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples* (OUA, 1981), reconnaissent d'autres droits culturels, comme le droit au respect de l'identité culturelle ainsi que des traditions, des langues et du patrimoine culturel des minorités ; le droit d'un peuple à sa richesse artistique, historique et culturelle ; le droit d'un peuple de ne pas se voir imposer une culture étrangère ; enfin, le droit de jouir dans des conditions d'égalité du patrimoine commun de l'humanité (voir Levy, 1997).

Les milieux intellectuels, judiciaires et politiques du monde entier ont tendance à signaler que, par rapport aux droits civils, politiques, économiques et sociaux, les droits culturels ne sont guère développés dans le droit international relatif aux droits de l'homme (voir Türk, 1992 ; Symonides, 2000 ; Hansen, 2002). La situation est d'autant plus complexe que les dispositions relatives aux droits culturels sont disséminées dans toute une série d'instruments internationaux, ce qui ne facilite ni leur cohérence ni leur interprétation d'ensemble. Elle est quelque peu paradoxale puisque de nombreux aspects des droits et obligations relatifs au patrimoine matériel et immatériel ont donné naissance à un large éventail d'instruments juridiques. Ces instruments (souvent élaborés par l'UNESCO) se réfèrent à tous les droits de l'homme ; il est rare qu'ils singularisent tels ou tels droits culturels, sauf ceux qui concernent le patrimoine. Dans le même esprit, la *Convention-cadre de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société* (Conseil de l'Europe, 2005 : art. 1) reconnaît que 'le droit au patrimoine culturel est inhérent au droit de participer à la vie culturelle, tel que défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme'. Le même article mentionne 'l'apport du patrimoine culturel dans l'édification d'une société pacifique et démocratique ainsi que dans le processus de développement durable et de promotion de la diversité culturelle'. Cependant, ce rôle central attribué au patrimoine culturel ne trouve pas son expression dans l'éventail des droits culturels sanctionnés par le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (ONU, 1966b).

Plusieurs raisons expliquent que les droits culturels soient moins développés que d'autres droits de l'homme. Tout d'abord, la notion de 'culture' est difficile à cerner et à traduire en normes des droits de l'homme. Lorsque la culture est entendue au sens étroit du terme, les droits culturels comprennent la protection de créations culturelles telles que les œuvres d'art, la littérature et les monuments, ainsi que l'accès aux musées, aux théâtres, aux bibliothèques, etc. Si la culture est assimilée au processus de création artistique et scientifique, les droits culturels comprennent le droit à la liberté d'expression ainsi que la protection des producteurs de biens culturels, y compris le droit d'auteur. Si la culture est considérée comme étant un mode de vie spécifique, la somme des activités et des productions matérielles et spirituelles d'une communauté (*Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, UNESCO, 1982), alors les droits culturels comprennent le droit à l'autodétermination – en particulier dans le cas d'une communauté, et notamment en matière de développement culturel –, de même que les droits des personnes d'entretenir et de développer leur propre culture (Stavenhagen, 2001 ; Hansen, 2002 ; Marks, 2003). En tout état de cause, les violations des droits culturels sont souvent extrêmement mal vécues par les personnes ou les groupes concernés, et peuvent être source d'agitation sociale.

Le champ étendu que couvrent les droits culturels (en tant qu'ils sont liés à la fois aux arts et aux modes de vie) soulève de nombreux problèmes de définition et entraîne des niveaux d'opposabilité variables. Les questions qui se posent à propos de l'opposabilité, du suivi et de la vérification des droits culturels sont nombreuses ; force est de se demander, par exemple : à qui les droits culturels sont opposables, qui peut en garantir l'exercice – l'État, ou encore des institutions publiques ou privées, si les garants sont responsables en cas de violation de ces droits, si des particuliers peuvent assumer cette responsabilité, à qui le droit de chacun 'de participer à la vie culturelle' (ONU, 1966b : art. 15.1.a), une fois reconnu, est opposable. De plus, si un État souhaite garantir ce droit, comment l'efficacité de son action peut-elle être contrôlée ? L'État est-il supposé créer les conditions favorables à l'exercice de ce droit ? C'est ce que laisse entendre l'article 15.2, puisque les États parties au Pacte sont censés prendre les mesures nécessaires 'pour assurer le maintien, le développement et la diffusion de la science et de la culture'. Ainsi, les

Panorama de la ville de Jersey City depuis le fleuve Hudson, États-Unis d'Amérique

Maisons sur les îles Célèbes, Toraja, Indonésie

États ont des obligations concrètes à cet égard, mais il est également attendu d'eux qu'ils respectent 'la liberté indispensable à la recherche scientifique et aux activités créatrices' (art. 15.3).

La diversité culturelle peut servir de point de référence pour la mise en œuvre des droits de l'homme, tant du point de vue de la jouissance des droits culturels proprement dits que du respect de tous les droits de l'homme, compte tenu de leurs dimensions culturelles

Le débat en cours sur le point de savoir si la mise en œuvre des droits culturels pourrait générer des tensions avec d'autres droits de l'homme, comme le droit à l'égalité de traitement et à la non-discrimination, est également compliqué par la crainte que ces droits puissent être assimilés à des droits collectifs (voir encadré 8.2).

Les États considèrent souvent les droits culturels – à la différence des droits civils et politiques – comme constituant un objectif à atteindre progressivement. C'est ce qui ressort à l'évidence de la *Convention américaine relative aux droits de l'homme* (OEA, 1969), dans laquelle on peut lire que 'les États parties s'engagent (…) à prendre des mesures visant à assurer progressivement la pleine jouissance des droits qui découlent des normes économiques et sociales et de celles relatives à l'éducation, la science et la culture, énoncées dans la Charte de l'Organisation des États américains, réformée par le *Protocole de Buenos Aires*' (art. 26). C'est ce qu'indique également, encore que d'une manière plus nuancée, le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (ONU, 1966b) : après avoir disposé que 'l'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous' (art. 13, 2, a), il mentionne, à propos des enseignements secondaire et supérieur 'l'instauration progressive de la gratuité' (art. 13, 2, b et c). Cela est particulièrement important, parce que les États ne s'accordent pas toujours sur le point de savoir si les droits culturels sont des normes de fond du domaine des droits de l'homme ou s'ils énoncent de grandes orientations sans être assortis d'obligations directes et précises.

Si l'ONU et l'UNESCO ont souligné à maintes reprises que tous les droits sont indivisibles et interdépendants, la tendance demeure à considérer l'exercice effectif des droits culturels comme subordonné à la réalisation d'autres droits, qui ont trait à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, au logement et à des conditions de vie acceptables ; le fait que cette approche à double détente passe à côté de l'interconnexion de tous ces aspects de la vie humaine n'est pas perçu. De fait, la pleine jouissance du 'droit à l'éducation' (ONU, 1948 : art. 26) favorise l'accès à l'hygiène et au travail ; le plein exercice du 'droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté' (art. 27) affermit le sens de la citoyenneté et le sentiment d'appartenir à la communauté des êtres humains. Les droits culturels sont d'autant plus importants qu'ils contribuent à la réalisation de soi. Ils doivent donc être considérés non pas comme des 'droits surnuméraires' mais comme des *capacités de capacités* , ainsi qu'ils ont été appelés, du fait qu'ils concourent à l'exercice effectif des autres droits de l'homme, au cœur desquels se trouve notre sentiment de dignité (Meyer-Bisch, 2006).

L'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 2008, à l'occasion de la célébration du 60e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, du *Protocole facultatif se reportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, mérite d'être signalée. L'entrée en vigueur de ce Protocole facultatif apportera à n'en pas douter une dimension nouvelle à la doctrine et à la jurisprudence internationales concernant la jouissance effective des droits culturels.

Le processus continu de réflexion et d'élaboration de normes concernant la diversité culturelle pourrait déboucher sur une élucidation plus poussée ou une meilleure mise en œuvre des droits de l'homme ; en effet, des organisations intergouvernementales (comme l'Organisation de l'Unité africaine, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des États américains) prennent des initiatives dans ce sens. Plusieurs ONG (Amnesty International, Article 19 et Human Rights Watch, par exemple) ont souligné progressivement l'importance de la dimension culturelle pour la pleine jouissance des droits civils et politiques, ainsi que des droits économiques et sociaux – comme le droit à des conditions de vie acceptables –, et dans la lutte contre la pauvreté. Ces initiatives, jointes aux travaux du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, de l'ONU, peuvent contribuer à mettre en lumière le lien important qui existe entre la diversité culturelle et la réalisation des droits de l'homme. En effet, la diversité culturelle peut servir de point de référence pour la mise en œuvre de ces droits, tant du point de vue de la jouissance des droits culturels proprement dits que du respect de tous les droits de l'homme, compte tenu de leurs dimensions culturelles.

Encadré 8.2 Dimensions individuelles et collectives des droits culturels

Les droits culturels peuvent se diviser en droits individuels, droits de groupe (droits des personnes en tant que membres d'une communauté) et droits collectifs (droits des communautés dans leur ensemble) (Prott, 1988). Si les dispositions relatives aux droits culturels définissent essentiellement des droits individuels, la jouissance de ces droits est étroitement liée à leur exercice par d'autres personnes et par des communautés. Ainsi, le droit individuel de participer à la vie culturelle ne peut être exercé que par les membres d'une communauté culturelle. De plus, outre les droits culturels définis par rapport à l'individu, comme la liberté de religion, d'expression ou d'association, des communautés ont commencé à revendiquer des droits comme le droit collectif à la protection de l'identité culturelle, le droit de ne pas se voir imposer une culture étrangère et le droit des peuples à leur propre patrimoine culturel, de même que celui de participer au patrimoine culturel de l'humanité.

Les États ont traité les droits culturels principalement comme des droits individuels, parce que c'est essentiellement au plan individuel qu'ils sont définis par les instruments relatifs aux droits de l'homme – hormis le droit à l'autodétermination, dont le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* et le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (article premier dans les deux cas) proclament qu'il est un droit de 'tous les peuples'. Les États ont hésité à doter des communautés tout entières de droits culturels, de crainte que cette approche collective ne compromette la stabilité sociale. Malgré leur inquiétude, cependant, la dimension collective de la culture n'a pas été entièrement écartée, comme l'illustre le développement des droits des minorités et des peuples autochtones. La *Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques* (ONU, 1992) attribue des droits culturels spécifiques aux membres des minorités – par exemple, le droit de jouir de leur propre culture, d'utiliser leur propre langue et de pratiquer leur religion (art. 2), ainsi que des droits linguistiques et éducatifs (art. 4). La Déclaration reconnaît la dimension collective de ces droits. Ainsi, c'est aux États qu'il appartient de protéger l'identité culturelle, religieuse, ethnique et linguistique des minorités visées à l'article premier. De même, l'article 3 mentionne la possibilité de jouir en communauté des droits énoncés dans la Déclaration. Celle-ci se réfère aussi aux minorités dans leur ensemble, notamment en ce qui concerne la protection de leur identité et de leur existence, ce qui équivaut à les reconnaître en tant que collectivités. Néanmoins, les dispositions qui intéressent les minorités tout entières énoncent non pas des droits des communautés concernées, mais des obligations des États. En d'autres termes, les communautés ne sont pas les sujets, mais les bénéficiaires de ces dispositions. Par ailleurs, la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, adoptée par l'Assemblée générale en septembre 2007, porte cette approche collective beaucoup plus loin. Dans son Préambule, la Déclaration affirme que tous les peuples contribuent à la diversité des cultures, qui constituent le patrimoine commun de l'humanité. La Déclaration énonce plusieurs droits collectifs des peuples autochtones, y compris les droits de non-discrimination et de non-assimilation, et le droit de ne pas être enlevé de force à leurs territoires. Elle affirme également plusieurs droits culturels, que nous avons déjà évoqués.

Même si de nombreux droits de l'homme comportent des dimensions collectives (le droit d'association, par exemple), c'est principalement l'individu qui est le 'titulaire' d'un droit. Les dimensions collectives des droits de l'homme ne font pas d'eux des droits collectifs, lesquels sont 'essentiels pour l'intégrité, la survie et le bien-être de diverses nations et communautés (…) indissociablement liés aux cultures, à la spiritualité et aux conceptions du monde (…) et d'une importance déterminante pour l'exercice et la jouissance des droits des personnes [des individus] autochtones' (Lettre de 40 organisations de peuples autochtones à M. Tony Blair, septembre 2004 ; cité dans *Survival International*, 2005). Rares sont les instruments des droits de l'homme qui reconnaissent des droits collectifs en tant que tels, et ces derniers restent à ce jour difficiles à revendiquer et à faire appliquer.

Source : Donders, 2007.

8.2 La diversité culturelle : un paramètre de la cohésion sociale

Ainsi que cela a été souligné tout au long de ce rapport, si la diversité culturelle constitue aujourd'hui un enjeu majeur, c'est au regard de la composition de plus en plus multiculturelle du tissu social de la plupart des pays. Ce multiculturalisme est le produit d'interactions, d'influences et de syncrétismes lents et omniprésents, à l'œuvre depuis longtemps, mais aussi de l'intensification plus récente des mouvements migratoires, où les pays développés sont devenus la principale destination de populations de toutes origines. Ce phénomène a donné naissance à une variété de politiques d'immigration à travers le monde, qu'illustre la carte 8.1.

Une dimension clé d'une politique de cohésion sociale consisterait à offrir aux minorités les moyens de s'exprimer ; cela pourrait permettre aux groupes majoritaires de mieux comprendre les points de vue de ces minorités et les aider à dépasser l'intolérance, les idées fausses et les stéréotypes

Le multiculturalisme comporte à la fois des opportunités à saisir et un certain nombre de risques, appréhendés le plus souvent en termes de conflits potentiels et menaçants. Pourtant, ce qui donne naissance à des conflits, c'est moins la diversité culturelle proprement dite que la manière dont celle-ci et les processus sociaux qu'elle génère sont conçus et gérés. La source de conflits ne réside ni dans la reconnaissance du multiculturalisme ni dans sa négation ; elle tient à des conceptions qui tendent à distinguer les communautés comme étant hétérogènes les unes aux autres, ainsi qu'aux interactions entre facteurs économiques, politiques ou culturels et situations effectives de domination.

Le Rapport mondial sur le développement humain 2004 du PNUD, *La liberté culturelle dans un monde diversifié*, souligne la nécessité de mettre en œuvre des politiques publiques qui reconnaissent la différence, défendent la diversité et favorisent les libertés culturelles. Cela n'est possible, cependant, que dans la mesure où nous sommes pleinement conscients des conflits qui peuvent surgir dans les sociétés multiculturelles du fait même de la reconnaissance de la diversité. L'expérience montre qu'essayer de renforcer le tissu social national en niant l'existence des différences n'est pas une solution, car cela engendre souvent des chocs en retour et des conflits culturels. Aborder sans détour la question de la différence (sans négliger toutes les formes d'exclusion, la citoyenneté et les valeurs) est la seule manière efficace de vivre ensemble avec nos différences.

Avec l'augmentation des migrations, des problèmes qui étaient considérés comme se posant *entre* des sociétés différentes se trouvent de plus en plus transposés *à l'intérieur* des sociétés. Il n'est donc pas inutile d'examiner la question de la diversité culturelle au regard des défis qu'elle soulève pour la cohésion sociale. La question est de savoir comment appliquer des politiques culturellement pluralistes qui concourent à renforcer le dialogue et l'engagement civique, prévenant du même coup le repli et la radicalisation des valeurs et des positions. Tenter de répondre à cette question devrait ouvrir la voie à de nouvelles formes de convivialité et de solidarité.

Les enjeux de la diversité et du multiculturalisme

Toutes les sociétés sont constituées, et ce depuis toujours, de réseaux d'influences, d'interactions et d'échanges divers ; la situation à cet égard devient plus complexe à mesure que la mondialisation progresse (voir chapitres 1 et 2). Il n'existe pas de société culturellement homogène, sauf lorsque des politiques spécifiques ont été mises en œuvre à cette fin – en contravention avec le droit à l'autodétermination culturelle. Malheureusement, l'histoire de l'humanité – avec ses génocides, ses nettoyages ethniques et ses formes multiples d'exclusion ou de 'ghettoïsation' – abonde en tentatives de ce genre. Les référents culturels sont souvent mobilisés pour exacerber les discordes, comme l'attestent les émeutes interconfessionnelles qui ont fait des centaines de morts en 2002 dans l'État indien du Gujarat, ou les heurts intercommunautaires avec des réfugiés zimbabwéens intervenus en Afrique du Sud en 2007, qui ont mis à rude épreuve le modèle d'intégration réussie de la 'nation arc-en-ciel'.

Dans les pays d'accueil, l'urbanisation massive et l'immigration soulèvent aussi des questions d'accommodement et alimentent des débats sur les différences culturelles et la viabilité de la cohésion sociale. Les pays d'accueil d'immigrants, comme la France ou le Canada (Québec), prêtent de plus en plus d'attention à la laïcité et à des mécanismes d'accommodement raisonnable ; ils ont créé des commissions de haut niveau pour réfléchir à ces questions (la Commission Stasi en France en 2003-2004 et la Commission Bouchard-Taylor au Canada en 2007-2008, par exemple).

Dans la majorité des sociétés – nous l'avons déjà dit –, la diversité est perçue en termes de catégories sociales

Carte 8.1 Politiques gouvernementales d'immigration, 2005

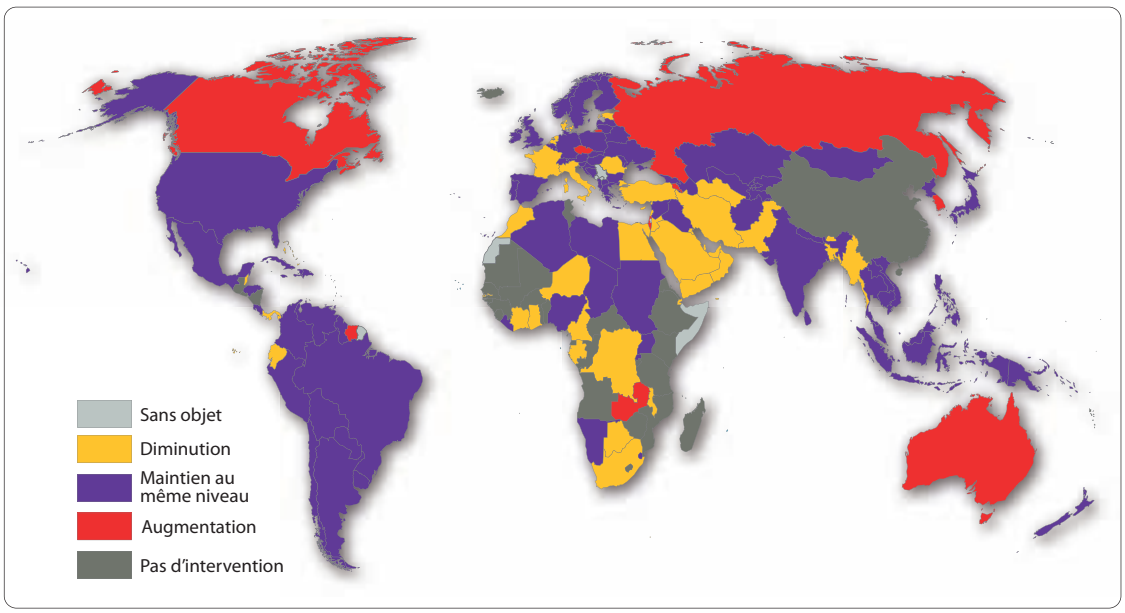

Source : ONU, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2006), Politiques concernant la population mondiale, 2005.

(voir, au chapitre 2, la question des stéréotypes). Bien souvent, les personnes sont classées en catégories qui ne correspondent pas à la manière dont elles se perçoivent elles-mêmes. En réalité, le contexte même de la diversité modifie notre conception de la communauté et notre sentiment d'identité. C'est ce qu'illustre, par exemple, l'endogamie ethnique aux États-Unis : au début du siècle dernier, les nouveaux immigrés venus d'Europe orientale ou d'Europe méridionale pratiquaient l'endogamie à la manière d'une caste ; en 1990, un cinquième seulement des Américains dits 'caucasiens' étaient mariés à des personnes de la même origine (Paginini et Morgan, 1990 ; Alba, 1995 ; Putnam, 2007). Les questions de perception sont ici d'une importance déterminante : les controverses relatives aux questions d'accommodement font intervenir, pour la plupart, d'importants malentendus et des distorsions significatives entre la réalité des faits et leur perception.

Peut-être est-il vrai qu'il n'y a pas de cohésion spontanée entre les éléments constitutifs de la diversité, d'autant que les divisions et la violence qui s'observent dans la plupart des sociétés contemporaines rendent le lien social encore plus problématique (Cornu, 2008) ; mais il n'en faut pas moins repenser les manières de créer l'unité, en ayant à l'esprit que ce qui cimente une société, c'est la confiance – en particulier la confiance dans la parole ou la promesse d'autrui. Le problème de la *confiance réciproque* entre communautés culturellement distinctes a été rendu plus complexe encore par la polarisation des relations entre une majorité et des minorités qui se sentent insuffisamment reconnues et intégrées (l'intégration étant à distinguer de l'assimilation) dans le tissu social.

L'idée d'une concurrence entre groupes majoritaires et minoritaires est un présupposé qui sape les bases du fonctionnement social. La pénurie de ressources et les problèmes de justice sociale nourrissent des attitudes négatives à l'égard d'autrui, en particulier lorsque règne la croyance en une 'compétition à somme nulle' selon laquelle les minorités, les groupes défavorisés et les populations autochtones absorberaient des ressources qui, dans d'autres circonstances, seraient accessibles aux groupes majoritaires (Vala et Costa-Lopes, 2007). Ces idées préjudiciables peuvent être combattues par des messages persuasifs, adaptés et ciblés, y compris des campagnes publiques qui démystifient la perception des minorités et des personnes stigmatisées comme consommatrices de ressources rares, faisant du tort à l'économie ainsi qu'au système de protection sociale.

À la sortie des classes de l'école primaire Majid Mahal, Bagh, Kashmir, Pakistan

Ce point a été mis en lumière au premier Sommet Rom européen (2008), sommet consacré aux migrants roms dans l'Union européenne, qui a rassemblé récemment les représentants de gouvernements nationaux et d'organisations de la société civile. Des chercheurs canadiens mènent des études qui attestent les impacts positifs de ces messages de persuasion sur les perceptions des immigrés et de l'immigration ; par-delà la discrimination positive et les traitements préférentiels, elles ouvrent de nouvelles perspectives pour l'avancement de la cause des communautés marginalisées (Esses *et al.*, 2001).

Ainsi, une dimension clé d'une politique de cohésion sociale consisterait à offrir aux minorités les moyens de s'exprimer ; cela pourrait permettre aux groupes majoritaires de mieux comprendre les points de vue de ces minorités et les aider à dépasser l'intolérance, les idées fausses et les stéréotypes. Il conviendrait de mettre en place des plates-formes et des mesures pour que les voix et les avis des minorités soient entendus et pour que des débats aient lieu avec les membres des communautés concernées, de manière à faire toute la lumière sur les craintes, les valeurs et les positions, et à dissiper les malentendus. Il pourrait s'agir notamment, vis-à-vis des groupes minoritaires, de leur mettre à disposition des médias ou des centres culturels, ainsi que de simplifier les procédures de création d'associations ou de réception de subventions. La 'gageure (…) consiste à faire en sorte que les valeurs et les principes qui régissent les interactions à l'intérieur de la communauté soient orientés vers des résultats positifs et mettent en balance

les intérêts de la communauté tout entière au lieu de servir des structures de pouvoir parallèles, qui peuvent s'approprier la richesse sociale dans l'intérêt d'une minorité' (Gould, 2001).

Le multiculturalisme doit être vu en premier lieu comme une occasion de renforcer la cohésion sociale, car les sociétés contemporaines doivent en tout état de cause gérer les différences culturelles dont elles sont constituées. Il n'y a là rien de nouveau, et l'Histoire regorge d'exemples de sociétés qui ont tenté d'assurer la cohésion sociale et la coexistence pacifique. On peut citer à titre d'exemple le développement, au XIX[e] siècle, d'États-nations qui ont cherché essentiellement à maintenir l'unité en dépit de la diversité :

> *À l'apogée de l'État-nation européen, de 1870 environ à 1945, il était largement admis que tous ceux qui vivaient à l'intérieur des frontières d'un État devaient se fondre totalement dans la culture prédominante, dans laquelle des générations successives avaient été socialisées, par l'intermédiaire, notamment, de rituels nationaux, parfois nationalistes. Toutefois, l'Europe a également connu, ces derniers siècles, d'autres expériences plus positives, par exemple pendant certaines périodes de l'histoire de l'Europe centrale et orientale ; ces expériences nous aident à comprendre comment des cultures et des religions différentes ont pu coexister pacifiquement, dans la tolérance et le respect mutuels (Conseil de l'Europe, 2008).*

D'une manière plus générale, cependant, les politiques d'assimilation appliquées à cette époque ont conduit à l'impérialisme colonial, qui a laissé une empreinte durable sur les sociétés des pays du Sud (voir encadré 8.3). Mais

Encadré 8.3 Les défis de la cohésion sociale en Afrique : des empires coloniaux à la formation des nations africaines

La question de la diversité culturelle en Afrique subsaharienne est un vieux problème qui préoccupait déjà les administrations coloniales, les élites africaines des indépendances, les promoteurs de la démocratie et enfin les promoteurs du cosmopolitisme aujourd'hui.

Les administrations coloniales britannique et française se sont retrouvées confrontées au problème de la diversité culturelle. Comment soumettre à la loi coloniale des peuples si différents qui se trouvaient dans une même circonscription administrative et que les hasards du découpage géographique colonial sur une carte ont réussi à mettre ensemble ? Comment dire la loi, décrypter les velléités des révoltes et entreprendre le recrutement des collaborateurs dans une population dont les composantes ne parlent pas la même langue et n'obéissent ni à un même système ontologique, ni à une même rationalité juridique et encore moins aux mêmes mythes fondateurs ? En d'autres termes, comment comprendre, puis plier cette diversité des cultures sous la nouvelle norme coloniale ? Comment l'obéissance qui vient de l'*un* (le civilisateur) peut comprendre la diversité ? Pour la colonisation française, la diversité doit être assimilée – tous doivent se nier et devenir presque français. La colonisation britannique a donné la réponse inverse : tous doivent être égaux, mais dans la servitude (administration indirecte). On laisse aux peuples colonisés leurs structures sociales, leurs mythes et leurs hiérarchies, pourvu que tous servent la grandeur de la Couronne britannique.

Les élites africaines ont aussi posé le problème de la diversité au moment où il fallait se libérer du joug colonial. Unis dans la lutte anticoloniale, comment gérer l'après indépendance ? Autrement dit, la diversité se heurte ici à la question de la constitution des nations. La colonisation a laissé des États, mais pas des nations. Comment mettre ensemble des groupes ethniques qui, souvent, n'ont rien en commun, et leur faire construire ensemble le récit fondateur de la nation ? Comment gérer le vivre-ensemble ? Qu'est-ce qui fait lien ? Certaines élites africaines ont inventé des philosophies politiques basées, par exemple, sur la notion de famille ; c'est le cas du socialisme africain Ujamaa de l'ancien Président Nyerere de Tanzanie. D'autres ont donné la réponse à la question de la diversité en promouvant la notion très vague et passablement essentialiste de l'authenticité africaine. La diversité est expliquée ici par une essence *ne varietur* qui serait l''africanité'.

Les années 1990, avec le désenchantement des indépendances africaines, la faillite économique (…) et finalement l'essoufflement des États, ont inauguré, aidées en cela par la nouvelle donne de la politique internationale, la phase dite de démocratisation. Il était question de repenser la citoyenneté et le rapport au politique qui a malheureusement été réduit aux proportions de l'État. Cette démocratisation a été une réponse à la notion de diversité. Par le multipartisme, on allait faire taire des logiques ethniques et constituer un espace public de discussion. Malheureusement, la réponse à la question de la diversité a été bien en deçà des espérances. Le multipartisme censé répondre la question de la diversité n'a produit que la multiplication du même en faisant faire taire le fait que la diversité véritable est moins la duplication industrielle du même que l'intrusion dans le même de l'étrange, de l'altérité et de l'imprévu.

Source : Bidima, 2008.

ont succédé à ces politiques d'assimilation des politiques multiculturelles orientées vers une plus large acceptation de populations culturellement diverses.

Les politiques du multiculturalisme

En tant que cadre politique, le multiculturalisme a été proposé pour assurer l'égalité dans la diversité et la promotion de la tolérance et du respect de la diversité culturelle. Au début des années 1970, il a été mis en œuvre principalement dans des pays d'immigration, notamment en Australie, au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Suède et aux Pays-Bas, avec des objectifs et des composantes programmatiques spécifiques. Dans beaucoup de pays, ces politiques ont comporté différentes actions dans les domaines suivants :

- *'Reconnaissance' publique* : soutien à la mise en place d'organisations, de services et d'activités au bénéfice des minorités ethniques (comme le Centre multiculturel de Prague en République tchèque) et création d'organismes publics consultatifs où ces organisations sont représentées.

Dans la pratique, le 'multiculturalisme' a trop souvent débouché sur une 'ethnicisation des valeurs culturelles'

- *Éducation* : bien souvent, accent mis sur des questions concernant l'habillement, l'égalité entre les sexes et d'autres sujets sensibles eu égard aux valeurs de certaines minorités ethniques et religieuses ; création de programmes d'études tenant compte des origines des élèves appartenant à des minorités ethniques ; enseignement dans la langue maternelle et soutien linguistique ; création d'écoles (financées ou non par des fonds publics).

- *Pratiques culturellement sensibles* : mise en place de formations et de mécanismes d'information dans les services sociaux, chez les fournisseurs de soins de santé, dans les services de police et auprès des tribunaux.

- *Matériels publics* : campagnes de promotion de la santé assurées dans plusieurs langues, par exemple.

- *Droit* : exceptions culturelles aux textes réglementaires (autorisation donnée au Sikhs de porter le turban à la place du casque de motocycliste, par exemple) ; prestations de serment sur des livres sacrés autres que la Bible ; reconnaissance de traditions différentes en matière de mariage, de divorce et de succession ; protection contre la discrimination et l'incitation à la haine.

- *Accommodement en matière religieuse* : autorisation de créer des lieux de culte et des lieux d'inhumation ainsi que de pratiquer des rites funéraires, et soutien à cet effet ; aménagement d'horaires pour la pratique du culte. Les mesures d'accommodement raisonnable et d'ajustement concerté, qui influent sur le caractère plus ou moins ouvert ou rigide de la laïcité et sur la demande d'équité dans l'harmonisation des pratiques des institutions publiques, ainsi que la reconnaissance de l'importance d'une 'crise des perceptions' relatives aux identités, sont d'une importance cruciale pour la compréhension des enjeux de la laïcité et de la coexistence pacifique de différentes religions (Bouchard et Taylor, 2008).

- *Alimentation* : autorisation de l'abattage rituel ; offre de régimes alimentaires prescrits (halal, cacher, végétarien) dans les établissements publics.

- *Radiodiffusion et médias* : contrôle de l'image des groupes pour assurer la non-discrimination ou éviter les stéréotypes ; mise de services médiatiques à la disposition de groupes minoritaires (exemple du Service spécial de radiodiffusion australien).

Malgré les progrès accomplis, les politiques multiculturelles de ces dernières années présentent un certain nombre de déficiences, comme la célébration un peu naïve et la 'consommation' de la diversité ethnoculturelle pour se donner bonne conscience (diversité enseignée dans des programmes scolaires multiculturels, montrée dans des festivals multiculturels, présentée dans des musées et des médias multiculturels), qui masquent le refus généralisé de se préoccuper des inégalités subies par les immigrés (Alibhai-Brown, 2000). Dans la pratique, le 'multiculturalisme' a trop souvent débouché sur une '*ethnicisation* des valeurs culturelles', une 'dépendance à l'égard des largesses de l'État dans les relations politiques avec les minorités' et une 'insistance excessive sur l'identité culturelle au détriment de la lutte contre l'inégalité générale' (Alliance des civilisations, 2006). Cela a encouragé à son tour le communautarisme ou le repli à l'intérieur de la 'tribu culturelle' et, par réaction, la critique des politiques multiculturelles prétendument responsables de ces tendances.

En réponse à ces questions, de nouvelles approches du multiculturalisme ont été conçues au début des années 1990 ; elles replacent le débat sur la diversité culturelle dans le cadre d'une opposition entre 'libéralisme' et 'communautarisme' et mettent en relief des aspects tels que les droits des minorités et leur rôle dans les démocraties modernes, la nature des droits collectifs, la signification de l'égalité, la relation entre égalité et impartialité, et entre égalité et neutralité dans le cas de la diversité culturelle, le principe d'autodétermination des minorités et l'adéquation de normes universelles à la définition et la détermination de la diversité culturelle. La question des identités culturelles a donné naissance à d'appréciables divergences d'opinion. Pour certains spécialistes des théories politiques, c'est la totale liberté qui s'impose en matière d'affirmation des identités culturelles ; ils préconisent, par exemple, la séparation de l'État et de la religion (Taylor, 1994 ; Kymlicka, 1989, 1995 et 2007 ; Barry, 2003). À leur avis, l'État ne doit pas s'ingérer dans l'expression des identités culturelles, et il doit aussi s'abstenir de promouvoir une expression culturelle quelle qu'elle soit. Il doit observer une certaine neutralité, ne soutenant aucun modèle culturel spécifique mais favorisant au contraire des principes politiques neutres et abstraits qui devraient déboucher sur une conception de l'égalité (Tomasi, 2001). Selon un autre courant de pensée, qui se fonde sur le concept de 'multiculturalisme politique', l'État devrait toujours, ne serait-ce qu'implicitement, défendre les identités culturelles et envisager d'intervenir pour redresser tout déséquilibre entre certaines identités et d'autres. Dans cette optique, le multiculturalisme encouragerait la reconnaissance des minorités et leur intégration à la société, leurs droits étant conçus comme un contrepoids aux préjugés.

Les gouvernements de plusieurs pays sont actuellement confrontés à une gageure : trouver des modèles *post-multiculturalistes* qui concilient la promotion de l'identité nationale et la 'célébration' de la diversité, enrichissent le capital social et réduisent l'inégalité socioéconomique. L'enjeu est donc d'adopter des structures et des programmes suffisamment larges pour permettre à des fortes identités de groupe de perdurer dans un cadre juridique assurant le respect des droits et des obligations de la citoyenneté – autrement dit, de trouver des solutions qui allient fructueusement l'identité nationale et les identités multiples (King, 2005).

Femme âgée à Sourgout, Fédération de Russie

À cet égard, des pays comme l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, Singapour et l'Australie ont choisi de promouvoir l'identité nationale et de limiter l'immigration (perçue le plus souvent comme une source inévitable de division) ; les gouvernements ont mis en place des politiques et des programmes destinés à donner aux immigrés une connaissance des valeurs et des normes culturelles du pays d'accueil. Ceux d'entre eux qui passent le test avec succès sont récompensés par des cérémonies célébrant l'acquisition de la citoyenneté nationale. D'autres pays exigent des immigrants des connaissances linguistiques plus poussées qu'auparavant ; appelés à suivre des cours et à passer des épreuves obligatoires, parfois même avant d'entrer dans le pays, les nouveaux arrivants doivent fournir la preuve d'une connaissance pratique acceptable de la langue officielle. Ces méthodes

et d'autres encore imposent aux immigrés et aux minorités ethniques la charge et l'obligation d'adopter les valeurs et les pratiques culturelles du pays 'hôte' et de manifester activement leur désir d'appartenance. Ces mesures sont considérées par les responsables politiques comme d'une importance décisive pour assurer la mobilité socioéconomique des immigrants et des minorités ethniques, éviter l'agitation et garantir la sécurité de tous.

Même si ces pratiques mettent fortement l'accent sur la conformité, la cohésion et l'identité nationale, leur propos n'est pas de revenir à l''assimilation' telle qu'elle était conçue et appliquée dans la première moitié du XX^e^ siècle. Dans presque toutes ces nouvelles politiques, il y a un effort exprès et institutionnalisé pour tenir compte de l'importance et de la valeur de la diversité en réduisant l'inégalité socioéconomique parmi les minorités ethniques et culturelles. Au Royaume-Uni, des plans et des mesures ont été adoptés pour améliorer les résultats et la réussite scolaires des élèves des minorités ethniques et recruter des enseignants dans ces mêmes minorités afin de mieux représenter les communautés desservies, pour faire acquérir aux adultes des minorités ethniques une meilleure connaissance de la lecture, de l'écriture et du calcul et pour appliquer des politiques du logement qui assurent aux locataires vulnérables des conditions acceptables grâce à des initiatives d'amélioration de l'habitat (Joint Committee on Human Rights, 2005). Un accompagnement et une formation améliorés sont également assurés aux surveillants des prisons pour contribuer à combattre la discrimination et à traiter toutes les communautés sur un pied d'égalité (JCHR, 2005). De plus, il est prévu d'adopter une législation qui prohibe aux fournisseurs de biens et de services de faire preuve de discrimination à l'égard de leurs clients et de refuser leurs services pour des motifs tenant à des convictions religieuses ou autres.

Architecture locale du village de Dourrou au Mali

La solution aux défis de la différence ne peut à l'évidence être trouvée ni du côté d'initiatives 'assimilationnistes' qui se veulent 'aveugles à la diversité' ni dans le communautarisme, entendu comme l'identification exclusive à une communauté culturelle, religieuse ou linguistique, qui peut conduire à une fragmentation potentiellement dangereuse de l'espace public. Les politiques post-multiculturalistes exigent le dépassement de tels extrêmes ; elles requièrent la prise en compte de la diversité culturelle pensée comme un ensemble d'interactions et d'allégeances multiples.

Vers de nouvelles formes de solidarité

La recherche d'issues aux impasses du multiculturalisme a tout à gagner à une meilleure reconnaissance des identités multiples (décrites au chapitre 2). Il s'agit non pas de mettre en cause la capacité des communautés d'offrir à leurs membres une vision partagée et des services conformes à leurs attentes, mais de créer les conditions d'un dialogue renouvelé entre communautés afin de lutter contre la tentation du repli ou de la défiance à l'égard des différences culturelles. Comme des allégeances culturelles multiples s'opposent au repli et aux crispations identitaires, l'objectif est de mobiliser ces allégeances en vue d'une plus grande ouverture entre communautés, ce qui constitue l'un des principaux enjeux du dialogue interculturel.

Au niveau des politiques, il s'agira de déterminer comment prendre en compte la pluralité des appartenances et des identités individuelles et de groupe, et les traduire en des politiques efficaces. En fait, c'est la convergence des appartenances possibles des membres de différents groupes qui leur permet de trouver entre eux un terrain de rencontre. Et plutôt que de créer de nouvelles catégories administratives, la reconnaissance des dimensions multiples des identités individuelles et de groupe peut faciliter la redécouverte de normes communes, pertinentes pour chaque type de groupe. Les initiatives multiculturelles se sont trop souvent attachées à renforcer les aptitudes des cultures et des communautés à conquérir visibilité et reconnaissance. Mais pour que la

diversité culturelle contribue au pluralisme, l'accent doit être placé sur la création d'un environnement propice, qui facilite l'accès aux autres cultures.

Nombre d'études sur les incidences des nouvelles technologies et de la création de réseaux l'ont bien montré : de nouvelles formes de sociabilité et de solidarité se dessinent, qui peuvent faciliter le dialogue entre les communautés et contribuer à renforcer la cohésion sociale. Le développement de mouvements de la société civile fondés sur des idées et des buts communs a fait naître de nouvelles formes de solidarité fondées sur un projet conjoint. Les formes de participation privilégiant *les campagnes d'opinion* comprennent des initiatives visant à influencer les parlements et les pouvoirs publics des démocraties représentatives, principalement par l'intermédiaire des partis politiques. Les *actions axées sur une cause* s'attachent principalement à influer sur certains choix politiques et le traitement de certaines questions. Parmi ces actions figurent celles menées auprès de consommateurs (invités à acheter ou à boycotter certains produits pour des raisons politiques ou éthiques), la participation à des manifestations ou des contestations, et l'organisation ou la signature de pétitions. Les *activités civiques*, quant à elles, comprennent la participation à des associations bénévoles et la collaboration en leur sein, ainsi que la coopération avec des groupes issus des communautés pour résoudre un problème local (Norris, 2003). Les activités directes et la collaboration horizontale à l'intérieur d'organisations bénévoles éloignées de la sphère politique – syndicats, clubs et groupements philanthropiques, par exemple – favorisent la confiance interpersonnelle, la tolérance sociale et un comportement coopératif. Ces normes en retour sont considérées comme essentielles pour cimenter la vie sociale et jeter les bases nécessaires à l'édification de communautés locales, de la société civile et de la gouvernance démocratique. L'engagement dans des causes communes illustre la 'capacité d'avoir des aspirations' et contribue à la création de nouvelles formes de citoyenneté (d'engagement civique) qui reposent sur des valeurs fondamentales partagées.

Le développement de *réseaux* facilite ces nouvelles formes de cohésion. Des réseaux informels de solidarité stimulent les échanges entre groupes minoritaires et à l'intérieur d'eux, ainsi qu'entre groupes majoritaires et minoritaires. Ces solidarités et ces réseaux d'un type nouveau jouent un rôle crucial en contribuant à répondre aux demandes de reconnaissance des nouveaux arrivants et des groupes minoritaires qui ne sont pas satisfaites par les structures établies et dont, bien souvent, les administrations nationales ou locales ne prennent même pas acte.

Il n'est pas possible de forger la cohésion sociale en escamotant les différences : elles restent présentes même lorsqu'elles ne sont pas reconnues dans l'espace public, au risque de réapparaître sous forme d'expressions de violence nées de la frustration. De telles politiques ne servent qu'à exacerber le choc des différences. Si la diversité culturelle peut contribuer à la cohésion sociale, c'est en renforçant l'autonomie des personnes et des groupes par un élargissement des choix qui leur sont offerts ; ce n'est donc pas en les emprisonnant dans les limites d'une 'tribu' culturelle mais en les encourageant à s'ouvrir aux cultures des autres. Il est donc essentiel de créer de nouvelles formes de gouvernance conçues pour tenir davantage compte des différences, conformément aux principes énoncés plus haut.

Pour que la diversité culturelle contribue au pluralisme, l'accent doit être placé sur la création d'un environnement propice, qui facilite l'accès aux autres cultures (…) de nouvelles formes de sociabilité et de solidarité se dessinent, qui peuvent faciliter le dialogue entre les communautés et contribuer à renforcer la cohésion sociale

8.3 Le défi de la diversité culturelle pour la gouvernance démocratique

On entend par 'gouvernance' un 'système de valeurs, de politiques et d'institutions par lequel une société gère ses affaires économiques, politiques et sociales, à la faveur d'interactions entre l'État, la société civile et le secteur privé, ainsi qu'à l'intérieur de chacune de ces entités' (Dwivedi, 2001). Depuis une vingtaine d'années, le concept de gouvernance 'transcende l'appareil gouvernemental proprement dit' (Weiss, 2000) pour englober les processus d'adoption et de mise en œuvre des décisions. L'expression 'bonne gouvernance' désigne un système d'élaboration des politiques ouvert et éclairé, une administration professionnellement exigeante et agissant pour le bien commun, la primauté du droit, un fonctionnement transparent et une société civile forte, qui participe aux affaires publiques. Une gouvernance médiocre se caractérise au contraire par l'arbitraire dans l'élaboration des politiques, des administrations dispensées de tout contrôle, des systèmes juridiques

Élèves dans la salle de classe d'une école primaire au Maroc, à Tifelte, près de Rabat

La diversité culturelle offre la clé de nouvelles formes de gouvernance, mieux accordées aux comportements et aux pratiques en vigueur dans tels ou tels contextes culturels et à la coexistence de groupes culturels spécifiques

injustes ou inappliqués, des abus du pouvoir exécutif, une société civile non engagée dans la vie publique et une corruption généralisée (Banque mondiale, 1994 ; Treisman, 2000).

La 'gouvernance' est donc venue à englober une gamme d'activités auxquelles participent toutes les parties prenantes et communautés culturelles d'un pays donné – depuis les institutions gouvernementales et les partis politiques jusqu'aux groupes d'intérêts et aux ONG en passant par le secteur privé et le grand public, y compris les acteurs officiellement et officieusement associés à la prise des décisions et à leur mise en œuvre, et les structures formelles et informelles où se déroulent tous ces processus (Frederickson, 1997). Admettre l'interdépendance du concours de tous ces acteurs au bon fonctionnement de la société, c'est reconnaître que la gouvernance est liée à la valorisation du capital social (voir section 8.2) et au socle de la cohésion sociale qui, par-delà 'le recours à l'autorité et aux sanctions de la puissance publique', procède des interactions, des rapports de pouvoir et des réseaux d'action collective (Stoker, 1998).

À mesure que les théories de la gouvernance se développent de manière à mieux faciliter la mise en œuvre d'initiatives associant de multiples parties prenantes, la diversité culturelle devient de plus en plus pertinente pour la bonne compréhension des mécanismes par lesquels la société régule les relations entre les individus et les groupes qui la constituent et crée des institutions à cette fin. Dès lors que la culture est reconnue comme exerçant une influence majeure sur la manière dont la gouvernance est conceptualisée et mise en pratique à travers l'administration, la police et la justice, la participation citoyenne et la promotion de l'égalité, la diversité culturelle offre la clé de nouvelles formes de gouvernance, mieux accordées aux comportements et aux pratiques en vigueur dans tels ou tels contextes culturels et à la coexistence de groupes culturels spécifiques. Cela permet aux personnes et aux groupes de s'exprimer et de participer à leur manière à la réalisation de cet objectif commun que sont les idéaux démocratiques. Cette évolution a des incidences à la fois en termes de mécanismes de partage du pouvoir et de reconnaissance de droits.

Il convient de rappeler que l'attachement des Nations Unies aux idéaux démocratiques ne préjuge pas des arrangements particuliers que les États peuvent souhaiter prendre, et que la dignité, l'égalité et le respect de la personne humaine, pour reprendre les termes du Préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO (1945), ne sont pas incompatibles avec une diversité de régimes politiques acceptables ou respectables. L'ONU a évolué dans sa manière de concevoir sa neutralité à l'égard des systèmes politiques adoptés par ses États membres. Rares sont les occasions où elle a condamné certains régimes (cela a été le cas, par exemple, du national-socialisme, ainsi que de régimes fascistes ou racistes). C'est seulement dans les années 1980, avec la 'redécouverte' des dispositions du paragraphe 3 de l'article 21 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (ONU, 1948) que le système des Nations Unies a cessé de privilégier le critère de l'exercice effectif du pouvoir (ou de l'équivalence des régimes politiques) pour mettre l'accent sur celui de la légitimité démocratique (ou de la prépondérance de la démocratie pluraliste). Le sujet a été amplement débattu lors du Forum international sur la culture et la démocratie organisé à Prague en 1991 (Hermet, 1993). Lors de ce forum, le Secrétaire général de l'ONU de l'époque, M. Boutros Boutros-Ghali (1993), a déclaré que : 'La démocratie n'appartient à personne. Elle peut être et elle doit être assimilée par toutes les cultures. Elle est susceptible de s'incarner dans des formes multiples afin de mieux s'inscrire dans la réalité des peuples. La démocratie n'est pas un modèle à copier sur certains États, mais un objectif à atteindre par tous les peuples. Elle est l'expression politique de notre patrimoine commun.' Près de dix ans plus tard, M. Boutros-Ghali (2002) a exposé la même idée avec encore plus de vigueur :

La reconnaissance de valeurs universelles ne signifie pas qu'il faille, pour autant, occulter les spécificités historiques, religieuses et culturelles qui font le génie propre de chaque société, de chaque État-nation. Les principes généraux de la démocratie peuvent, en effet, s'incarner de manière différente, selon le contexte. Ainsi, si la démocratie est le système dans lequel 'le pouvoir souverain réside dans le peuple', les modalités de son exercice peuvent varier avec le système social et le développement économique propres à chaque pays. Elles tendent, aussi, à se transformer en fonction de l'évolution politique, démographique, économique et sociale.

Par-delà l'idée qu'il existerait un seul 'bon' mode d'organisation possible pour chaque société, il est essentiel d'avoir à l'esprit que la promotion des mécanismes de gouvernance doit, dans toute société, être respectueuse des perceptions et des contextes locaux. En réalité, c'est la manière dont une forme donnée de gouvernance démocratique est exercée dans tel ou tel contexte culturel qui en déterminera l'efficacité.

Carte 8.2 Pourcentage des sièges occupés par des femmes dans les parlements en 2007

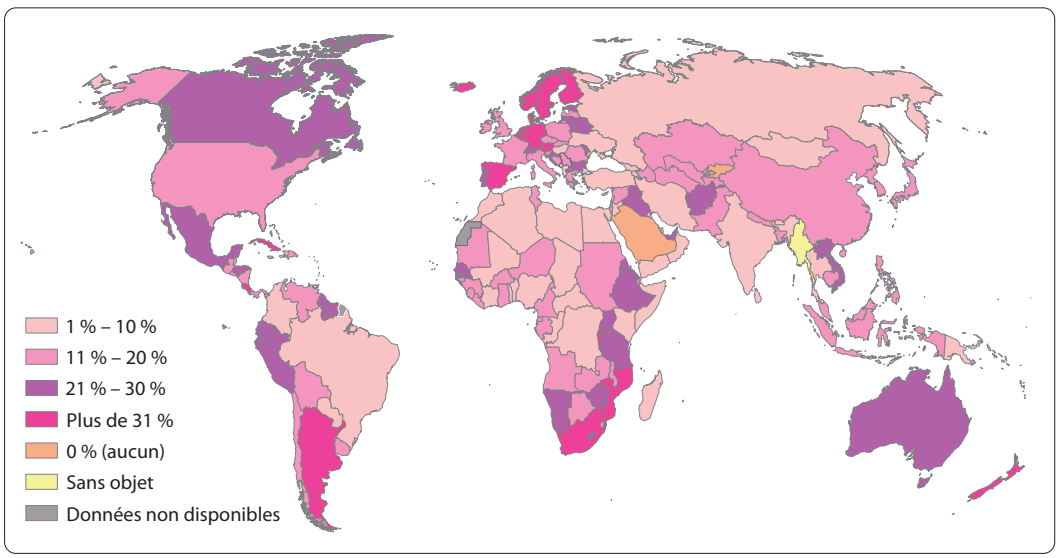

Source : Union interparlementaire, 2007. Base de données Parline.

Renforcement de l'autonomie et participation

Dans la mesure où les sociétés multiculturelles continuent à être perçues et vécues comme des sociétés divisées (avec un groupe majoritaire et des minorités s'efforçant d'obtenir une reconnaissance), la principale question qui se pose, en ce qui concerne la gouvernance, est celle des possibilités qu'ont les personnes appartenant à ces minorités d'accéder au pouvoir politique tout en restant membres de leur communauté. Cela est vrai également des femmes (carte 8.2), qui restent sous-représentées aux postes politiques de haut rang. Édifier des sociétés multiculturelles sans tomber dans les écueils signalés à la section précédente exige l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'action qui assurent la participation politique de groupes culturels divers.

Nombre de minorités et d'autres groupes historiquement marginalisés sont exclus du véritable pouvoir politique, ce qui crée chez eux un sentiment d'aliénation. Dans certains cas, l'exclusion est due à un manque de démocratie ou à un déni des droits politiques. Mais elle tient souvent au fait que l'inclusion exige plus que la simple reconnaissance de ces droits ; en effet, même si les membres de ces groupes ont, dans une démocratie, les mêmes droits politiques que leurs concitoyens, ils peuvent être systématiquement sous-représentés ou mis en minorité, voire encore se heurter à des obstacles culturels du fait de leur différence (PNUD, 2004).

Se référant aux normes internationales des droits de l'homme et aux instruments internationaux qui

consacrent l'autonomie et la souveraineté des États, certains spécialistes ont fait d'intéressantes propositions dont la formulation de politiques concernant les minorités pourrait utilement s'inspirer (Stamatopoulou, 2008). Certaines de ces propositions peuvent se résumer ainsi :

- Les États ont une obligation générale en matière de liberté : en vertu de cette obligation, ils sont tenus de respecter la liberté des minorités, en tant qu'individus aussi bien qu'en tant que groupes, de participer (ou non) à la vie culturelle et d'exprimer leurs valeurs et suivre leurs pratiques de la manière qu'ils ont choisie. Dans cet esprit et en règle générale, les autorités ne devraient pas intervenir ni exercer d'ingérence, sauf dans des cas précis.
- Les États devraient empêcher des tiers d'intervenir.
- Les États devraient élaborer des lois et des politiques et prendre toutes sortes de mesures pour donner effet aux droits culturels (mise à disposition de ressources, subventions, assistance internationale, etc.).
- Des processus démocratiques et transparents devraient garantir la participation des minorités et le renforcement de leur autonomie.
- L'éducation relative à la diversité culturelle est d'une importance déterminante. Les médias jouent un rôle important dans la promotion du savoir dans ce domaine.

Enfants de pêcheurs jouant avec une bicyclette dans la région de la mer d'Aral, Kazakhstan

Des initiatives axées sur les droits de l'homme ont déjà été prises à la lumière de certaines de ces propositions pour reconnaître les minorités et en renforcer l'autonomie. En effet, certains États ont reconnu dans leur Constitution l'"autonomie' des minorités, autorisées à développer leurs valeurs et leurs pratiques – c'est le cas de la Suisse (art. 2, par. 2 et 3 de la Constitution), de la Colombie (art. 7) et du Pérou (art. 7) – ou ont adhéré au multiculturalisme – c'est le cas de l'Équateur, que sa Constitution désigne comme un 'État pluriculturel et multiethnique' (article premier). Certains pays sont allés plus loin et ont décrété l'obligation de consulter les communautés autochtones et de les faire participer aux décisions politiques qui peuvent les toucher (Constitution colombienne, art. 11). Parmi d'autres initiatives, on peut citer, par exemple, la création d'une juridiction spéciale pour les peuples autochtones (voir Constitution colombienne, art. 246).

D'autres pays ont mis au point des modèles spécifiques de protection de la diversité culturelle ; ainsi, M. Karl Renner, ancien Président autrichien, a proposé un 'Modèle national d'autonomie culturelle' (réédité en 2005) en partant du principe que les communautés ethniques et nationales devraient être autorisées à s'organiser librement et de manière autonome dans des États multinationaux (Nimni, 2007). De même, le Royaume-Uni a élaboré une politique sociale qui lie les arts et l'inclusion sociale, en plaçant tout particulièrement l'accent sur la diversité culturelle : l'*Arts Council England* (2009) centre ses initiatives sur le développement des communautés et le renforcement de leur autonomie comme moyen de prévenir la discrimination.

Arrangements de partage du pouvoir

En plus des solutions institutionnelles, des 'arrangements de partage du pouvoir' ont permis la participation politique de différents groupes culturels à la faveur d'une démocratie de consensus (ou démocratie consociative) destinée à répondre aux revendications formulées par des groupes culturellement divers qui ne sont pas rassemblés sur un même territoire ou qui ne réclament pas l'autonomie politique. Il apparaît que la démocratie de consensus a marqué une importante avancée de la réflexion relative à l'exercice de la démocratie dans des

sociétés divisées, en particulier face à des 'dirigeants autoritaires qui tentent de justifier leur régime non démocratique en invoquant l'impérieuse nécessité de l'unité nationale' (Bogaards, 2006).

Plus récemment, ces arrangements de partage du pouvoir sont allés jusqu'à l'octroi d'une autonomie territoriale limitée à des groupes autochtones ; c'est ce qui s'est produit, par exemple, en réponse aux Inuit de l'Alaska, de l'Arctique canadien et du Groenland, qui revendiquaient une reconnaissance politique et territoriale accompagnée de mesures culturelles et linguistiques. À ce jour, la communauté inuit a obtenu la création d'un parlement au Groenland (1979) et d'une assemblée législative dans le Nunavut (1999) ; en 2010 doit être créée dans le Québec Arctique une assemblée législative qui sera dénommée *uqarvimarik* ('le lieu du discours au-dessus de tous les autres'). Les initiatives prises dernièrement pour élaborer des normes destinées à promouvoir la diversité culturelle, et en particulier les mesures de renforcement de l'autonomie des communautés dont la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* encourage l'adoption (UNESCO, 2003), peuvent également contribuer à faire revivre des modes locaux de gouvernance et à instaurer de nouvelles formes de participation, plus respectueuses des visions du monde et des valeurs de certains groupes culturels (Therrien, 2008 ; voir également plus loin, 'Zoom').

Les arrangements de partage du pouvoir doivent être considérés comme faisant partie intégrante des mesures de renforcement effectif de l'autonomie des populations marginalisées dans la mesure où ils fournissent aux minorités ethniques ou aux communautés autochtones l'occasion de prendre part activement à des pratiques citoyennes et démocratiques. L'application, concernant les médias, de politiques qui soient respectueuses des différences et permettent aux minorités culturelles d'exercer pleinement leur citoyenneté a un rôle central à jouer à cet égard (voir plus haut, chapitre 5). Nombre de pays utilisent la radio, la télévision et la vidéo, ainsi que les chants et le théâtre traditionnels pour promouvoir la gouvernance participative, en particulier à l'intention des citoyens analphabètes. En Inde, le film et la télévision – dont le public n'a pas besoin de savoir lire et écrire – servent à faciliter les consultations électorales, et sur les bulletins de vote figure, à côté du nom du candidat, le symbole de son parti – une fleur ou une faucille, par exemple. Au Cambodge, l'Institut cambodgien des droits de l'homme organise des jeux télévisés de questions-réponses pour familiariser la population avec les droits de l'homme. Aux États-Unis, dans le cadre d'une expérience destinée à améliorer les conditions de vie dans un quartier de Chicago où les rapports sont conflictuels, des dialogues entre plusieurs voisins ont été présentés sur des moniteurs vidéo qui éclairaient la rue et offraient un espace neutre d'échanges culturels et sociaux (Karim et Wayland, 2001).

Des politiques éducatives et culturelles visant tant à renforcer l'autonomie des défavorisés qu'à constituer des communautés d'intérêts (voir également les chapitres 3 et 4) sont d'une importance majeure pour le succès des politiques publiques poursuivant les mêmes buts. Ainsi, certaines politiques culturelles favorables à la diversité culturelle ont pris en compte la nécessité de concevoir des moyens d'étendre la participation à la gouvernance aux personnes en marge de la société (Conseil de l'Europe, 1997). Il peut s'agir par exemple d'associer certains groupes au dialogue civique par le biais de la littérature, de la musique, de la photographie et d'autres biens et services culturels venus de toutes les parties du monde, afin de promouvoir les principes démocratiques et les droits de l'homme. Depuis les concerts de musique rock qui attirent un large public et peuvent servir à le sensibiliser, jusqu'aux cérémonies de remise de prix ou aux initiatives de photojournalisme visant à mieux faire prendre conscience au grand public de réalités telles que les conditions de vie, les situations professionnelles, les défis environnementaux – les moyens ne manquent pas de promouvoir une citoyenneté active au service de mécanismes de gouvernance plus équitables et mieux adaptés à la diversité.

L'objectif primordial de ces politiques est de promouvoir un *environnement propice* à une progression réaliste vers une authentique gouvernance démocratique. Cette approche universaliste, fondée sur la confiance réciproque, est la clé de la coexistence pacifique à l'intérieur des sociétés ; c'est sur cette base qu'il devient possible de construire un consensus international plus large, conformément aux objectifs des Nations Unies. Cette nouvelle gouvernance que l'on propose, plus *centrée sur l'humain*, (et qui constitue une étape supplémentaire par rapport au développement 'centré sur les personnes' préconisé par la Commission mondiale de la culture et

Achat de riz sur la section des céréales du marché de Zumbahua, Équateur

La démocratie de consensus a marqué une importante avancée de la réflexion relative à l'exercice de la démocratie dans des sociétés divisées

du développement) supposerait précisément la création des réseaux et d'autres formes de collaboration dans lesquels une démarche partant de la base permettrait de faire participer toutes les parties prenantes, leur offrant ainsi la possibilité d'exprimer et de faire avancer leurs revendications et leurs points de vue. L'autonomie renforcée qui en résulterait accroîtrait les chances de collaborations fructueuses et les protégerait contre des bouleversements futurs ; elle conforterait l'estime que les minorités et les groupes culturels ont d'eux-mêmes, renforcerait le tissu social et contribuerait à éliminer les perceptions stéréotypées qui tendent à assimiler ces derniers à des 'bénéficiaires passifs de l'action sociale' et non à des individus responsables de leur propre destin. Le renforcement de l'autonomie peut donc recevoir un degré élevé de priorité, au même titre que l'information (circulation univoque de l'information), la consultation (circulation de l'information dans les deux sens) et la collaboration (maîtrise partagée de la prise des décisions).

Conclusion

La diversité culturelle joue un rôle central dans le développement d'une culture des droits de l'homme, qui est un des principaux objectifs de la communauté internationale depuis plus de 60 ans, et ce à deux égards. Tout d'abord, elle peut favoriser l'exercice effectif des droits de l'homme par chacun et partout, sans discrimination ni exclusion, en faisant apparaître les différentes manières dont les droits et libertés peuvent être mis en œuvre dans une grande diversité de situations et de contextes culturels à travers le monde. Ensuite, elle peut contribuer à ce que les droits de l'homme, d'une portée universelle, bénéficient aussi d'une reconnaissance universelle et à ce qu'ils s'enracinent dans toutes les cultures.

La reconnaissance de la valeur que sa différence créatrice et son originalité confèrent à chaque culture est pour *chacun* de ses membres la source d'un sentiment de fierté essentiel au renforcement de son autonomie. Cette dignité recouvrée est fondamentale pour la cohésion sociale, dans laquelle la différence unit au lieu de diviser. Les liens de solidarité ainsi noués entre les individus permettent de transcender les rivalités égoïstes pour la possession des ressources. La diversité culturelle peut offrir par là un moyen de rénover les modes de gouvernance démocratique, de manière que des groupes comme les jeunes, les personnes privées du droit de vote, les laissés-pour-compte, les minorités, les populations autochtones et les immigrés puissent reprendre confiance dans les systèmes de gouvernance démocratique et constater que leur contribution est reconnue et appréciée, et qu'elle change le cours de choses.

En faisant avancer la cause des droits de l'homme, la cohésion sociale et la gouvernance démocratique, la diversité culturelle fait converger trois facteurs essentiels pour l'instauration de la paix et de la coexistence pacifique à l'intérieur des nations et entre elles. De la sorte, la triade des droits de l'homme, de la cohésion sociale et de la gouvernance démocratique est renforcée par la promotion et la sauvegarde de la diversité culturelle.

Recommandations du Chapitre 8

Les droits de l'homme universellement proclamés devant être garantis pour tous, leur exercice effectif peut être facilité par la reconnaissance de la diversité culturelle, qui peut aussi renforcer la cohésion sociale et renouveler les modes de gouvernance démocratique. À cette fin, il conviendrait de soutenir les politiques qui incitent à la préservation et à la promotion de la diversité culturelle.

Il faudrait en particulier :

a. rassembler et faire connaître des exemples frappants de cas où le contexte culturel est un facteur essentiel de l'exercice des droits et libertés universellement reconnus, de manière à mettre en valeur la dimension culturelle de l'ensemble de ces droits et de ces libertés ;

b. afin de créer des réseaux de solidarité informels, recenser les échanges qui ont lieu à l'intérieur des groupes minoritaires et entre eux, ainsi qu'entre ceux-ci et les groupes majoritaires, en particulier dans le contexte des 'villes globales', et donner à ces échanges une large publicité ;

c. étudier la diversité du patrimoine immatériel comme source d'exemples de modes de gouvernance démocratique fondés sur le renforcement de l'autonomie et la participation de toutes les communautés.

Zoom

Trois exemples de mécanismes traditionnels et de patrimoine immatériel au service de la gouvernance démocratique

Le Conseil des bons hommes et le Tribunal de l'eau (Murcie et Valence, Espagne)

Le Conseil des bons hommes et le Tribunal de l'eau sont les organismes chargés d'administrer la justice dans les communautés traditionnelles des plaines (huertas ou vegas) de Murcie et de Valence qui pratiquent l'irrigation. Ces tribunaux de droit coutumier ont compétence pour toutes les questions relatives à l'irrigation. Depuis la construction des vastes et complexes systèmes d'irrigation de Murcie et de Valence, à l'époque d'al-Andalus (IXe-XIIIe siècles), ces deux organismes ont contribué à la gestion et à l'entretien des infrastructures et des canaux d'irrigation (retenues, partiteurs, moulins à eau, norias, vannes), ainsi qu'à la sauvegarde et à l'organisation de la culture immatérielle dans le domaine de l'eau. Ils concourent au maintien d'une société régie par le partage et par le respect, le souci de la survie et le sens des responsabilités à l'égard du monde vivant qui l'entoure. L'efficacité avec laquelle ils ont réglé les conflits a incité les populations chrétiennes du XIIIe siècle à perpétuer la tradition islamique et à l'intégrer dans leurs pratiques. Elles ont ensuite exporté ce modèle dans les Amériques, où il fonctionne encore aujourd'hui.

Remarquables exemples du transfert interculturel de techniques, de compétences et de connaissances hérités du monde islamique médiéval (dont les traditions étaient elles-mêmes liées aux cultures hindoue, iranienne, mésopotamienne, nabatéenne, yéménite, égyptienne, gréco-romaine et berbère) et propagés par les colonisateurs dans les régions les plus arides des Amériques, ces institutions ont survécu à travers les millénaires en raison de leur incorporation au système judiciaire espagnol. Elles offrent les mêmes garanties et ont le même statut juridique que toute autre juridiction civile – immédiateté, efficacité et droit des parties de faire entendre leur cause. S'inspirant de principes de coopération, de bon gouvernement et d'exploitation durable d'une ressource commune rare (l'eau), les membres de ces deux instances sont des juges-agriculteurs dépourvus de formation juridique qui sont choisis de manière indépendante et démocratique par les utilisateurs des canaux d'irrigation et qui règlent les différends en se référant aux droits de l'homme les plus fondamentaux consacrés par la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (ONU, 1948) : égalité, présomption d'innocence et droit à un procès équitable. Leur objectif est de faire régner la paix sociale et le respect mutuel, mais aussi d'assurer l'utilisation optimale des ressources en eau sans en compromettre la jouissance au bénéfice d'autres utilisateurs ni la transmission aux générations futures.

Les agriculteurs participants jouent de nombreux rôles : conservation et gestion du système d'irrigation par leur regroupement en communautés d'irrigateurs, règlement des conflits par des juridictions internes, répartition de l'eau par des assemblées de propriétaires terriens et de délégués syndicaux, et représentation de leurs pairs dans les organes de gouvernement des communautés, ce qui leur permet de participer aux travaux de tribunaux ainsi que d'autres institutions et services publics concernés. Les deux organes judiciaires règlent les conflits entre irrigateurs au moyen de procédures orales rapides et impartiales. Leurs décisions sont généralement appliquées parce qu'ils font autorité et commandent le respect : leurs procédures sont transparentes et équitables, et les juges-agriculteurs sont tenus par leurs pairs pour être des personnes honnêtes, connaissant bien les usages et les coutumes.

Le Conseil et le Tribunal sont des marqueurs identitaires pour les communautés qui les constituent et les composent, les dépositaires et l'émanation d'une culture rurale millénaire. Ils sont l'expression la plus visible des coutumes d'une culture vivante de l'eau, de son environnement naturel, de ses gens et de son langage – bref, d'une vision globale liée au sol et à l'irrigation telle qu'elle se pratique dans les plaines fertiles.

Outre qu'ils défendent les intérêts collectifs, les deux organismes participent également à la surveillance et aux sanctions. Vis-à-vis de la communauté immigrante, le Conseil et le Tribunal remplissent donc une fonction culturelle extraordinaire qui touche au maintien de l'identité et de la cohésion du groupe et que symbolise la blouse noire traditionnelle portée par les juges-agriculteurs. La part qu'ils prennent au maintien de l'identité culturelle est également perçue par la société de Murcie et de Valence, tandis que d'autres communautés locales et internationales reconnaissent qu'ils contribuent au dialogue interculturel et encouragent le développement durable en favorisant des modèles d'autogouvernance démocratique ainsi que le respect de la sagesse des anciens.

Le Conseil et le Tribunal sont représentatifs d'un large spectre du patrimoine culturel immatériel, qui consiste en des actifs intangibles de nature essentiellement économique – des métiers et des modes de vie du monde pré-industriel qui ont survécu et qui sont aujourd'hui menacés par l'industrialisation mondiale des systèmes de production, alors que ces métiers et ces modes de vie ont pris, comme c'est le cas ici, une part décisive à la formation des identités des communautés et des

peuples. Ils sont le produit de siècles d'adaptation judicieuse de groupes humains aux conditions du milieu par la création de systèmes durables d'exploitation des ressources. Le Conseil et le Tribunal sont l'aboutissement d'un système complexe de gestion durable, communautaire, autonome et démocratique de l'eau par les agriculteurs-irrigateurs, système qui s'est adapté avec succès aux conditions du milieu.

Le Conseil et le Tribunal témoignent de l'ingéniosité humaine par la rapidité et l'efficacité des procédures orales de règlement des différends ainsi que de la construction et de l'entretien de systèmes complexes de répartition de l'eau. De plus, les deux organes sont ouverts au changement ; ils encouragent toute innovation pouvant contribuer à assurer la continuité des communautés d'irrigateurs et des paysages culturels dont elles dépendent sans les dénaturer ; de plus, leurs membres se sont toujours montrés disposés à mettre leur expérience au service d'irrigateurs d'autres régions du monde. Ce sont là autant de traits dynamiques qui méritent d'être reconnus.

Les principales raisons d'être du Conseil et du Tribunal sont d'encourager le respect mutuel entre les utilisateurs de l'eau et d'éviter les conflits relatifs à cette ressource – qui pourrait un jour donner lieu à des affrontements entre communautés à l'échelle mondiale.

La Charte du Manden (Mali)

La nouvelle Charte du Manden fut adoptée au début du XIII^{e} siècle par l'Assemblée générale des chefs du Manden sur la proposition présentée par Soundiata Keita au lendemain de sa victoire sur Soumangourou Kanté, roi du Sosso, à la bataille historique de Kirina. Keita énonça le principe de ce document comme suit : 'Maintenant que nous sommes maîtres de notre destin, nous allons installer la patrie sur des bases solides et justes. Pour ce faire, édictons des lois que les peuples se doivent de respecter et d'appliquer'. Au terme de l'Assemblée générale, la Charte régissant la vie des Mandenka fut solennellement proclamée à l'adresse du monde entier à Kouroukan Fouga, vaste clairière qui s'étend du village de Keniélen aux portes de celui de Kaaba (mieux connu sous le nom de Kangaba) au cœur du Manden, à 90 km de Bamako.

Proclamée sous la forme d'un serment, la Charte comprend un préambule et sept chapitres contenant des règles pour la conduite de la vie publique et de la vie familiale, regroupées sous les grandes rubriques suivantes : l'entente et la paix sociales dans la diversité ethnique et culturelle ; l'inviolabilité de la vie humaine et la prohibition de la torture physique ou morale ; l'éducation au sein de la famille par devoir de respect des parents, d'entretien des membres de la famille et d'encadrement des enfants ; l'intégrité de la patrie et la protection de la personne humaine ; la sécurité alimentaire ; l'abolition de l'esclavage par razzias ; la liberté d'expression et d'entreprise.

La Charte est une des plus anciennes Constitutions du Manden. Son efficacité dans cette région et dans tous les territoires conquis par Soundiata Keita a été liée, tout d'abord, à sa double nature de serment et de document fondateur et, ensuite, à la détermination des Ngwana (seigneurs de guerre et compagnons de Soundiata) à pacifier le pays. Les dépositaires de la Charte du Manden sont donc les Malinké, le clan fondateur de l'empire de Soundiata, par le truchement de leurs 'hommes de paroles', c'est-à-dire des castes des forgerons et, surtout, des *griots*.

À Kouroukan Fouga, Soundiata et ses compagnons ont proclamé les droits de l'homme, la liberté de circulation des personnes et des biens, la liberté de chacun de jouir des fruits de son travail ; ils ont posé les fondements d'alliances, de l'unité et de l'intégration entre les peuples. Certains estiment que c'est à Kouroukan Fouga qu'est née l'Union africaine. Effectivement, la Charte du Manden a jeté les bases de la politique, de l'administration et du fonctionnement de la grande communauté mandingue, ainsi que des règles de conduite des hommes et des femmes qui en font partie.

Depuis huit siècles, la Charte du Manden proclame l'importance du dialogue interculturel, de la paix et de la fraternité. Elle cristallise le sentiment d'appartenance à une communauté, dont les lois et les prescriptions continuent de régir la vie quotidienne, même si l'empire de Soundiata n'est plus.

Aussi les plus hautes autorités du Mali attachent-elles une importance particulière à la préservation et à la promotion de la Charte du Manden, qui reste un modèle dont s'inspirent les auteurs des instruments législatifs et administratifs qui gouvernent ces sociétés.

L'appui des monarques traditionnels au Programme politique national d'éducation, de science et de culture (Nigéria)

Les monarques traditionnels peuvent grandement contribuer à la promotion de la diversité culturelle en

vue du développement de leurs communautés. Comme l'a souligné Folarin Osotimehin, Conseiller principal de l'UNESCO en politique scientifique au Nigéria, les 'monarques' exercent une forte influence sur leur peuple. Il y a quelques années, les principaux dirigeants traditionnels du Nord ont réussi, après l'échec de l'administration, à convaincre les populations de participer à une campagne de vaccination contre la poliomyélite à laquelle ils avaient initialement refusé de s'associer.

Les trois monarques des groupes ethniques yoruba, ibo et hausa au Nigéria se sont rendus à l'UNESCO en mars 2007. À cette occasion, ils ont annoncé trois catégories de projets, tendant à : assurer l'enseignement et la diffusion de la science et de la technologie dans les langues yoruba, ibo et hausa ; intégrer le savoir traditionnel à la construction des systèmes locaux d'innovation ; jeter des ponts entre les communautés linguistiques du pays et celles des diasporas.

De fait, si l'anglais est la langue officielle du Nigéria, 85 % environ de ses 140 millions d'habitants parlent l'une des trois principales langues vernaculaires : le yoruba, l'ibo et le hausa. Ces dernières années, des Nigérians de ces groupes ethniques ont lancé un certain nombre d'initiatives pour promouvoir une éducation de qualité et le développement durable par la promotion de l'emploi de leur langue maternelle dans leurs communautés, ainsi que dans les communautés de la diaspora à travers le monde. (Le yoruba est parlé non seulement dans une grande partie du Nigéria mais aussi dans des régions du Bénin et du Togo, ainsi que dans des communautés du Brésil, de Cuba et des États-Unis – si bien que quelque 150 millions de personnes dans le monde ont des affinités avec la culture yoruba.)

Le souci des monarques traditionnels de promouvoir le développement scientifique contribue à la pertinence culturelle des stratégies nationales mises en œuvre. Pour reprendre les termes employés par le cinquantième *Ooni* (roi) d'Ifé, Oba Okunade Sijuade, dans une allocution prononcée à l'UNESCO en mars 2007 au nom du Conseil des chefs traditionnels du Nigéria :

> *La science et la technologie sont sans aucun doute la base du développement socioéconomique de toute nation (…) ; cependant, la technologie doit être culturellement pertinente et adaptée aux situations et aux besoins locaux. L'expérience a montré qu'au Nigéria les stratégies de développement sont conçues et exposées dans la langue anglaise, à laquelle une forte proportion de la population locale n'a pas accès.*

L'idée est d'utiliser une plate-forme existante de dialogue et de coopération entre les monarques africains, le Groupe des principaux monarques africains, pour faire avancer un certain nombre d'initiatives. La première réunion a eu lieu au Nigéria en 2006, et la deuxième au Kenya, en 2007.

L'un des projets pour lesquels les monarques mobilisent un capital de départ est la mise en place d'un laboratoire de conservation et d'analyse en vue de la préservation d'une barque vieille de 8 000 ans que des archéologues nigérians et allemands ont récemment mise au jour dans la zone humide de Nguru-Hadeija, dans le bassin du lac Tchad, dans le nord du Nigéria. La barque est la plus vieille d'Afrique et la troisième embarcation la plus ancienne du monde. Autre projet : la création d'une académie yoruba des sciences, chargée de promouvoir la coopération scientifique entre les communautés de locuteurs du yoruba. L'UNESCO concourt aux études de faisabilité de l'académie, qui sera inaugurée à Ile-Ifé au début de 2010.

Les initiatives des monarques s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la science et de la technologie menée par le Nigéria avec le soutien de l'UNESCO depuis 2004. Elles concordent également avec la décision prise par l'Union africaine, en janvier 2007, de créer des mouvements pour la défense et la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique.

Cérémonie Gèlèdé, accomplie par les communautés Yoruba-Nago réparties entre le Bénin, le Nigéria et le Togo

Références et sites internet

Documents de référence et sources de l'UNESCO

An-Na'im, A. A. 2007. Human rights and cultural diversity. Document de référence.

Boutros-Ghali, B. 2002. *L'Interaction démocratie et développement*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001282/128283f.pdf

—. 1993. Discours du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à l'ouverture de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne, 14 juin. http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/da0a46f6cf68ac62c125699100383d60/8e0a2d62b497cd23c125690a0032df53?OpenDocument

Caluser, M. 2007. Good governance and consideration of the human dimension in different cultural contexts. Document de référence.

Djabbarzade, M. 2007. Good governance and cultural diversity: An operational perspective. Document de référence.

Donders, Y. 2007. Cultural diversity and human rights: A good match? Document de référence.

Donders, Y. et Volodin, V. (éd.). 2007. *Human Rights in Education, Science and Culture: Legal Developments and Challenges*. Paris, UNESCO. http://www.unesco.org/library/Donders2007.pdf

Elmandjra, M. 2008. La Diversité culturelle : clé de la survie de l'humanité. Document de référence.

Formisano, M. 2009. Cultural diversity and human rights beyond the dichotomy of universalism vs. particularism. Document de référence.

Kymlicka, W. 2007. The rise and fall of multiculturalism? New debates on inclusion and accommodation in diverse societies. Document de référence.

Meyer-Bisch, P. 2006. L'observation de la diversité et des droits culturels: propositions méthodologiques et stratégiques. Contribution pour la division des politiques culturelles et du dialogue interculturel.

Niec, H. (éd.). 1998. *Pour ou contre les droits culturels ?* Paris, UNESCO.

Norris, P. 2003. Building knowledge societies: the renewal of democratic practices in knowledge societies. http://ksghome.harvard.edu/~pnorris/ACROBAT/UNESCO%20Report%20Knowledge%20Societies.pdf

Shayegan, D. 2008. La diversité culturelle et la civilisation planétaire. Document de référence.

UNESCO. 2003. *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf

—. 2001. *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf

—. 1992. Forum international Culture et démocratie (Prague, 4–6 septembre 1991), documents de la réunion CLT.91/CONF.015

—. 1982. *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico, 26 juillet — 6 août. http://portal.unesco.org/culture/fr/files/12762/11295422481mexico_fr.pdf/mexico_fr.pdf

—. 1945. *Acte constitutif de l'UNESCO*. http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001255/125590f.pdf#constitution

Organisation des Nations Unies. 2008. *Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. http://www2.ohchr.org/french/law/docs/A.RES.63.117_fr.pdf

—. 2007. *Déclaration sur les droits des peuples autochtones*. http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf

—. 1994. *Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique*. http://www.unccd.int/convention/text/pdf/conv-fre.pdf

—. 1993. *Déclaration et programme d'action de Vienne*. http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/(Symbol)/A.CONF.157.23.Fr

—. 1992a. *Convention sur la diversité biologique*. http://www.cbd.int/doc/legal/cbd-un-fr.pdf

—. 1992b. *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. http:// unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf

—. 1992c. *Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques*. A/RES/47/135. 18 décembre. http://www2.ohchr.org/french/law/minorites.htm

—. 1989. *Convention relative aux droits de l'enfant*. http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm

—. 1979. *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF). http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm

—. 1966a. *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. http://www2.ohchr.org/french/law/ccpr.htm

—. 1966b. *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. http://www2.ohchr.org/french/law/cescr.htm

—. 1965. *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*. http://www2.ohchr.org/french/law/cerd.htm

—. 1948. *Déclaration universelle des droits de l'homme*. 10 décembre. http://www.un.org/fr/documents/udhr/

Vala, J. et Costa-Lopes, R. 2007. Youth, intolerance and diversity. Document de référence.

Vertovec, S. 2007. Towards post-multiculturalism? Changing communities, conditions and contexts of diversity. Document de référence.

Sites Internet

Amnesty International : http://www.amnesty.org/fr

Article 19 : http://www.article19.org

Banque mondiale, What is Social Capital? [Qu'est-ce que le capital social ?] http://go.worldbank.org/K4LUMW43B0

Citoyenneté et Immigration Canada, Multiculturalisme : http://www.cic.gc.ca/francais/multiculturalisme/index.asp

Conseil de l'Europe : http://www.coe.int

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDHNU) : http://www2.ohchr.org/ french/bodies/hrcouncil

Convention sur la diversité biologique (CDB) : http://www.cbd.int et http://www.cbd.int/doc/legal/cbd-un-fr.pdf

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) : http://unfccc.int/portal_francophone/items/3072.php

Court européenne des droits de l'homme : http://www.echr.coe.int/echr

Human Rights Watch: http://www.hrw.org/fr

Multicultural Centre Prague [Centre multiculturel de Prague] : http://www.mkc.cz/en/home.html

Organisation de l'Unité africaine (OUA) : voir Union africaine

Organisation des États Américains (OEA) : http://www.oas.org/fr

Special Broadcasting Service (Australie) : http://www.sbs.com.au

Union africaine : http://www.africa-union.org

Union européenne (UE) : http://europa.eu

Premier sommet européen sur les Roms, 2008 : http://ec.europa.eu/news/employment/080916_1_fr.htm

Références

Alba, R. 1995. Assimilation's quiet tide. *Public Interest*, Vol. 119, 3–18.

Alibhai-Brown, Y. 2000. *After Multiculturalism*. Londres, Foreign Policy Centre.

An-Na'im, A. A. 1992. Toward a cross-cultural approach to defining international standards of human rights: The meaning of cruel, inhuman, or degrading treatment or punishment. A. A. An-Na'im (éd.), *Human Rights in Cross-cultural Perspectives*. Philadelphie, Pa., University of Pennsylvania Press.

— (éd.). 2003. *Human Rights Under African Constitutions: Realizing the Promise for Ourselves*. Philadelphie, Pa., University of Pennsylvania Press.

— (éd.). 2002. *Cultural Transformation and Human Rights in Africa*. Londres, Zed Books.

— (éd.). 1992. *Human Rights in Cross-Cultural Perspective: A Quest for Consensus*. Philadelphie, Pa., University of Pennsylvania Press.

Alger, 1976. *Déclaration universelle des droits collectifs des peuples [d'Alger]*. http://www.ciemen.org/pdf/fr.PDF

Alliance des Civilisations des Nations Unies (UNAOC). 2006. *Research Base for the High-Level Group Report – Education: Analysis and Existing Initiatives*. New York, Alliance des Civilisations. http://www.unaoc.org/repository/thematic_education.pdf

Arts Council England. 2009. *Annual Review 2009*. Londres, The Stationery Office. http://www.artscouncil.org.uk/downloads/annualreview2009.pdf

Autorités fédérales de la Confédération suisse. 1999. *Constitution fédérale de la Confédération suisse*. http://www.admin.ch/org/polit/00083/index.html?lang=fr

Barry, B. 2003. *Culture and Equality: An Egalitarian Critique of Multiculturalism*. Cambridge, Polity.

Banque mondiale (Département du développement social et environnemental, Réseau de développement socialement et écologiquement durable), 2006. Cultural Diversity and Delivery of Services: A Major Challenge for Social Inclusion. Report No.36414. Document de la Banque mondiale.

Banque mondiale. 1994. Governance: The World Bank's Experience. Washington, DC, Banque mondiale.

Berkes, F. et Folke, C. 1992. A systems perspective in the Interrelations between natural, human and cultural capital. *Ecological Economics*, Vol. 5, p. 1–8. http://dlc.dlib.indiana.edu/archive/00002660/01/A_systems_perspective.pdf

Bidima, J.-G. 2008. La diversité culturelle africaine vue sous l'angle des médias. *Diogène*, Vol. 55, No. 4, p. 138–52.

Bogaards, M. 2006. Democracy and power-sharing in multinational states. *International Journal of Multicultural Societies*, Vol. 8, No. 2, p. 119–26. http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001499/149924E.pdf#page=3

Bouchard, G. et Taylor, C. 2008. *Fonder l'avenir : Le temps de la réconciliation*. Montréal, Gouvernement du Québec, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-final-integral-fr.pdf

Burger, J. H. 1990. The function of human rights as individual and collective rights. J. Berting *et al.* (éd.), *Human Rights in a Pluralist World: Individuals and Collectivities*. Londres, Meckler, p. 63–74.

Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (CDESC). 2002. *Commentaire général 14 sur le droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint*. 18 novembre. E/C.12/2000/4. http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(symbol)/E.C.12.2000.4.Fr.

Commission Stasi. 2003. *Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République. Rapport au Président de la République*. 11 décembre. http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000725/0000.pdf. Voir aussi la vidéo du débat qui s'est tenu en février 2004 : http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/50annees/20040203-chirac-raffarin-leg12.asp

Conférence des Nations sur l'environnement et le développement (CNUED). 1992. *Agenda 21*. http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21

Conseil de l'Europe. 2008. *Livre blanc sur le dialogue interculturel : Vivre ensemble dans l'égale dignité*. Strasbourg, Conseil de l'Europe. http://www.coe.int/t/dg4/intercultural/Source/Pub_White_Paper/White%20Paper_final_revised_FR.pdf

—. 2005. *Convention-cadre de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*. http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/199.htm

—. 1997. *La Culture au cœur. Contribution au débat sur la culture et le développement en Europe*. Strasbourg, Conseil de l'Europe. http://book.coe.int/FR/ficheouvrage.php?PAGEID=36&lang=FR&produit_aliasid=1720 (résumé)

—. 1993. *Déclaration de Vienne*. 9 octobre. https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=Decl-09.10.93&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorInternet=9999CC&BackColorIntranet=FFBB55&BackColorLogged=FFAC75

Cornu, L. 2008. Confiance, étrangeté et hospitalité. *Diogène*, Vol. 55, n° 4, 15–29.

Dwivedi, O. P. 2001. The challenge of cultural diversity for good governance [Les défis de la diversité culturelle pour la bonne gouvernance]. Papier présenté à la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur le thème Managing Diversity in the Civil Service, New York, 3–4 mai. http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/UN/UNPAN000573.pdf

Esses, V. M., Dovidio, J. F., Jackson, L. M. et Armstrong, T. L. 2001. The immigration dilemma: the role of perceived group competition, ethnic prejudice, and national identity. *Journal of Social Issues*, Vol. 57, 389–412.

FNUAP, HCDH, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNECA, UNESCO, UNHCR, UNICEF, et UNIFEM. 2008. *Éliminer les mutilations sexuelles féminines : Déclaration interinstitutions*. Genève, Organisation mondiale de la Santé (OMS). http://whqlibdoc.who.int/publications/2008/9789242596441_fre.pdf

Forsythe, D. P. et McMahon, P. C. (eds.). 2003. *Diversity and Human Rights: Area Studies Revisited*. Lincoln, Neb., University of Nebraska Press.

Frederickson, H. G. 1997. *The Spirit of Public Administration*. San Francisco, Calif., Jossey-Bass.

Gould, H. 2001. Culture and social capital. F. Matarasso (éd.), *Recognising Culture: A Series of Briefing Papers on Culture and Development*. Gloucester, Comedia, p. 69–75. http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001592/159227e.pdf

Groupe de Fribourg. 2007. *Déclaration de Fribourg sur les droits culturels*. http://www.unifr.ch/iiedh/assets/files/declarations/fr-declaration.pdf

Hansen, S. A. 2002. The Right to Take Part in Cultural Life: Toward Defining Minimum Core Obligations Related to Article 15(1)(a) of the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights. A. R. Chapman et S. Russell, *Core Obligations: Building a Framework for Economic, Social and Cultural Rights*. Anvers, Intersentia, p. 279–303.

Hermet, G. (éd.). 1993. *Culture et Démocratie*. Paris, UNESCO.

Joint Committee on Human Rights (JCHR) of the House of Lords and the House of Commons. 2005. *The Convention on the Elimination of all Forms of Racial Discrimination*. Londres, The Stationery Office. http://www.publications.parliament.uk/pa/jt200405/jtselect/jtrights/88/88.pdf

Karim, K. H. et Wayland, S. V. 2001. Culture, governance and human rights. F. Matarasso (éd.), *Recognising Culture: A Series of Briefing Papers on Culture and Development*. Gloucester, Comedia, p. 45–50. http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001592/159227e.pdf

King, D. 2005. Facing the future: America's post-multiculturalist trajectory. *Social Policy and Administration*, Vol. 39, No. 2, p. 116–12.

Kukathas, C. 1992. Are There Any Cultural Rights? *Political Theory*, Vol. 20, No. 1, 105–39.

Kymlicka, W. 2007. *Multicultural Odysseys: Navigating the New International Politics of Diversity*. Oxford, Oxford University Press.

—. 1995. *La citoyenneté multiculturelle : Une théorie libérale du droit des minorités*. Traduction. 2001. Paris, La Découverte.

—. 1989. *Liberalism, Community and Culture*. Oxford, Clarendon Press.

Kymlicka, W. et Norman, W. 2000. Citizenship in culturally diverse societies: issues, contexts and concepts. W. Kymlicka and (eds.), *Citizenship in Diverse Societies*. Oxford, Oxford University Press, p. 1–44. http://fds.oup.com/www.oup.co.uk/pdf/0-19-829644-4.pdf

Laclau, E. 2000. L'universalisme, le particularisme et la question de l'identité. *Revue du MAUSS semestrielle*, 1999 n° 13. Paris, Mauss p. 131–45.

Levy, J. T. 1997. Classifying cultural rights. W. Kymlicka et I. Shapiro (eds.), *Ethnicity and Group Rights*. New York, New York University Press, p. 22–66.

Lijphart, A. 1999. *Patterns of Democracy: Government Forms and Performance in Thirty-Six Countries*. New Haven, Conn., Yale University Press.

—. 1985. *Power-Sharing in South Africa*. Berkeley, Calif., University of California, Institute of International Studies.

—. 1977. *Democracy in Plural Societies*. New Haven, Conn., Yale University Press.

—. 1975. *The Politics of Accommodation: Pluralism and Democracy in the Netherlands*. 2e éd. rév. Berkeley, Calif., University of California Press.

—. 1969. Consociational democracy. *World Politics*, Vol. 21, No. 1, 207–25.

Lipset, S. M. 1959. Some social requisites of democracy: economic development and political legitimacy. *American Political Science Review*, Vol. 53, p. 69–105.

Marks, S. 2003. Defining cultural rights. M. Bergsmo (éd.), *Human Rights and Criminal Justice for the Downtrodden: Essays in Honour of Asbjørn Eide*. Leyde, Brill.

Martin-Chenut, K. 2008. Droit international et démocratie. *Diogène*, Vol. 55, No. 4, 36–48.

Meyer-Bisch, P. (éd.). 1993. *Les droits culturels. Une catégorie sous-développée de droits de l'homme*. Fribourg, Editions Universitaires.

More, E. 2005. The Universal Declaration of Human Rights in today's world. *Journal of International Communication*, Vol. 11, No. 2, p. 26–46. http://www.internationalcommunicationsjournal.com/issues/volume-11-no-2/the-universal-declaration-of-human-rights-in-today's-world-.asp

Nimni, E. 2007. National cultural autonomy as an alternative to minority nationalism. *Ethnopolitics*, Vol. 3, No. 3, p. 345–65.

Organisation de l'Unité africaine (OUA). 1981. *Charte africaine [de Banjul] des droits de l'homme et des peuples*. http://www.achpr.org/francais/_info/charter_fr.html

Organisation des États Américains (OEA). 1969. *Convention américaine relative aux droits de l'homme*. http://www.cidh.oas.org/Basicos/French/c.convention.htm

—. 1967. *Protocole de Buenos Aires*. http://www1.umn.edu/humanrts/oasinstr/buenosaires.html

—. 1967. *Charte l'Organisation des États Américains*. Amendée en 1997. http://www.cidh.oas.org/Basicos/French/q.Charte%20OEA.htm

Organisation internationale du travail (OIT). 1989. *Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants*. Convention No. 169. Genève, OIT. http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/singlef.pl?query=011989169@ref&chspec=01

Paginini, D. L. et Morgan, S. P. 1990. Intermarriage and social distance among U.S. immigrants at the turn of the century. *American Journal of Sociology*, Vol. 96, p. 405–32.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). *Rapport mondial sur le développement humain 2004 : La liberté culturelle dans un monde diversifié*. New York, PNUD. http://hdr.undp.org/en/media/hdr04_fr_complete.pdf

Prott, L. 1999. S'entendre sur les droits culturels. H. Niec (éd.), *Pour ou contre les droits culturels ?* Paris, UNESCO.

—. 1988. Cultural rights as peoples' rights in international law. J. Crawford (éd.), *The Rights of Peoples*. Oxford, Clarendon Press.

Putnam, R. D. 2007. *E Pluribus Unum*: diversity and community in the twenty-first century. *Scandinavian Political Studies*, Vol. 30, No. 2, p. 137–74.

Renner, K. 2005 [rééd. de 1899]. State and nation. E. Nimni (éd.), *National-Cultural Autonomy and its Contemporary Critics*. Londres, Routledge, p. 13–41.

République de Colombie. 1991. *Constitución política de Colombia 1991*. http://pdba.georgetown.edu/Constitutions/Colombia/colombia91.pdf

République de l'Équateur. 2008. *Constitución del Ecuador*. http://www.asambleaconstituyente.gov.ec/documentos/constitucion_de_bolsillo.pdf

République de Namibie. 1990. *Constitution de la République de Namibie*. http://www.orusovo.com/namcon/constitution.pdf

République du Pérou. 1993. *Constitución política del Perú 1993*. http://pdba.georgetown.edu/Constitutions/Peru/per93reforms05.html

Shweder, R. A. et Le Vine, R. (eds.). 1984. *Culture Theory: Essays on Mind, Self and Emotions*. Cambridge, Cambridge University Press.

Stamatopoulou, E. 2008. The right to take part in cultural life [Le droit de participer à la vie culturelle]. Papier présenté au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, discussion générale sur le thème du 'Droit de participer à la vie culturelle (article 15 (1) (a) du Pacte)', 9 mai 2008. E/C.12/40/9. http://www.bayefsky.com/general/e_c12_40_9_2008.pdf

Stavenhagen, R. 2001. Cultural rights : a social perspective. A. Eide, C. Krause et A. Rosas (eds.), *Economic, Social and Cultural Rights – A Textbook*, 2nd edn. Dordrecht : Martinus Nijhoff.

Stoker, G. 1998. Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance. *Revue internationale des sciences sociales*, Vol. 155, p. 19–30. http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001132/113284fo.pdf#113273

Survival International. 2005. *Collective Rights*. Londres, Survival International. http://www.survival-international.org/files/related_material/71_72_172_collectiverights0502.pdf

Symonides, J. 2000. Cultural rights. J. Symonides (éd.), *Human Rights, Concept and Standards*. Paris, UNESCO, p. 175–227.

Taylor, C. 1994. La politique de reconnaissance. C. Taylor, *Multiculturalisme : différence et démocratie*. Traduction. Paris, Champs Flammarion.

L'obélisque de Buenos Aires

Therrien, M. 2007. Démocratie et reconnaissance : construire des partenariats de recherche. *Diogène*, Vol. 55, n° 4, 153–56.

Tierney, S. (éd.). 2008. *Multiculturalism and the Canadian Constitution*. Vancouver, B.C. : University of British Columbia Press.

Tomasi, J. 2001. *Liberalism beyond Justice: Citizens, Society, and the Boundaries of Political Theory*. Princeton, N.J., Princeton University Press.

Treisman, D. 2000. The causes of corruption: a cross-national study. *Journal of Public Economics*, Vol. 76, p. 399-457. http://www.sscnet.ucla.edu/polisci/faculty/treisman/causes.pdf

Türk, D. 1992. *Rapport final sur la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels*. E/CN.4/Sub.2/1992/16. 3 juillet. New York, Nations Unies. http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/(Symbol)/E.CN.4.SUB.2.1992.16.En?Opendocument

Union européenne (UE). 2000. *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*. http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf

Weiss, T. G. 2000. Governance, good governance and global governance. *Third World Quarterly*, Vol. 21, No. 5, p. 795–814.

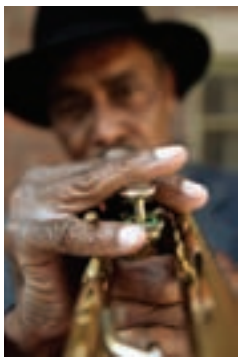

Homme jouant de la trompette dans le vieux quartier français de la Nouvelle-Orléans, États-Unis d'Amérique

Conclusion générale

Il est urgent d'investir dans la diversité culturelle et le dialogue. La prise en compte de la diversité culturelle dans des politiques publiques très diverses – parfois même assez éloignées des politiques culturelles proprement dites – peut contribuer à renouveler les approches de la communauté internationale vis-à-vis de ces deux objectifs clés que sont *le développement* et *la recherche de la paix* et *la prévention des conflits*.

En matière de développement, la culture s'affirme de plus en plus comme une dimension transversale des trois piliers – économique, social et environnemental – de la durabilité. En effet, le développement possède une dimension culturelle qui ne doit pas être sous-estimée. À cet égard, les efforts de la communauté internationale pour adopter de nouvelles stratégies en matière de sauvegarde et de gestion des ressources naturelles ont considérablement gagné à bénéficier de l'approche de la diversité culturelle, qui met l'accent sur la façon dont les savoirs autochtones peuvent nous orienter vers des modes de vie plus durables. Elle nous montre également que la pauvreté – qui est une intolérable violation des droits de l'homme par les privations et par la perte de dignité qu'elle entraîne – doit être appréhendée en fonction de chaque contexte social et culturel spécifique.

En matière de *paix* et de *prévention des conflits*, la prise en compte de la diversité culturelle met l'accent sur 'l'unité dans la diversité', c'est-à-dire sur la commune humanité qui émerge de nos différences. La diversité culturelle, loin d'introduire une restriction aux droits de l'homme universellement proclamés, constitue au contraire le plus sûr garant d'un exercice effectif de ces droits, renforce la cohésion sociale et offre des sources d'inspiration pour le renouvellement des formes de gouvernance démocratique. Les droits et les libertés s'exercent en effet dans des environnements culturels très variés et tous ont une dimension culturelle qu'il importe de reconnaître afin de garantir leur intégration effective dans la diversité des contextes culturels. De même, ne pas tenir compte du caractère de plus en plus multiculturel des sociétés reviendrait à nier l'existence de larges segments de populations, ce qui tendrait à compartimenter la société et à rompre le tissu social, en créant une rivalité en matière d'accès aux ressources (pour l'éducation, la santé, les services sociaux) entre les différentes communautés, au lieu de créer des liens de solidarité. Enfin, les formes de gouvernance démocratique peuvent se renouveler en tirant des enseignements des différents modèles appliqués par diverses cultures.

Reconnaître la diversité culturelle comme une ressource à promouvoir suppose que nous affinions notre compréhension de la diversité culturelle et du dialogue interculturel. Ainsi seulement pourrons-nous nous débarrasser d'un certain nombre d'idées reçues.

Vers une nouvelle compréhension de la diversité culturelle

Le *Rapport mondial* entreprend de promouvoir une nouvelle compréhension de la diversité culturelle à partir de l'examen d'un certain nombre d'idées reçues :

- *La mondialisation conduirait inévitablement à l'homogénéisation culturelle.* Même s'il est indéniable que la mondialisation affaiblit à certains égards la diversité culturelle et conduit à une uniformisation des modes de vie, de production et de consommation, il est tout aussi vrai qu'elle contribue à une recomposition de la diversité culturelle, qui s'achemine vers de nouvelles formes que le présent Rapport mondial s'efforce d'esquisser. Ainsi, l'extension des réseaux numériques a quelquefois contribué à la revitalisation de langues en péril ou qui avaient disparu, tandis que les nouvelles technologies ont offert la possibilité de démultiplier les formes de communication et d'échange de contenus culturels, dans le temps et dans l'espace. Bien plus, dans certains contextes, notamment les villes globales,

L'un des bouddhas du VIe siècle du site de Bamiyan, détruit en 2001 à l'instigation du gouvernement taliban d'Afghanistan

Danseurs et musiciens de Cilipi en Croatie

les différents courants culturels et des rencontres, parfois inattendues, que favorise la mondialisation se reflètent à travers les habitudes, modes et objets de consommation qui ne cessent de se diversifier.

- *La diversité culturelle se réduirait à la diversité des cultures nationales*. Or, l'identité nationale n'est pas un fait donné : elle représente une construction historique, et cette identité qui peut apparaître homogène en surface est en réalité le produit de multiples interactions qui révèlent que chaque identité est multiple et que la diversité culturelle existe aussi à l'intérieur des ensembles nationaux. Nous le savons depuis longtemps : aucune culture n'a jamais été ni totalement isolée ni figée. Les cultures sont en interaction et en évolution constante, comme l'a souligné la conférence Mondiacult il y a une trentaine d'années.

- *Il existerait une antinomie entre diversité culturelle et dialogue interculturel*. Contre la tendance à voir le monde en termes de pluralité des civilisations, qu'elles soient en conflit (le 'choc des civilisations') ou qu'elles dialoguent entre elles (l''alliance des civilisations'), il convient de s'acheminer vers une diversité réconciliée dans laquelle l'ouverture à autrui et la résonance qui en émane sont ce qui produit l'harmonie du tout. La diversité culturelle est la condition *sine qua non* du dialogue interculturel, et vice versa. Faute d'un authentique dialogue, la dynamique interne du changement (qui fait l'essence même de la diversité culturelle) n'est plus nourrie et la diversité est perdue ou décline du fait de sa fermeture sur soi. Le dialogue, notamment le dialogue interreligieux (conçu comme un dialogue entre toutes les traditions de spiritualité et de pensée), n'implique pas un abandon de ses propres convictions, mais une attitude d'ouverture d'esprit. Le dialogue interculturel doit être considéré comme un processus complexe, toujours ouvert et jamais achevé.

- *Diversité culturelle et économie seraient mutuellement incompatibles*. En pratique, la diversité culturelle imprègne en profondeur tous les domaines économiques, depuis le marketing et la publicité jusqu'à la finance et à la gestion d'entreprise. La diversité apparaît alors comme une ressource, car elle stimule la créativité et l'innovation, notamment sociales, au sein de l'entreprise. La reconnaissance des outils propres à faire fructifier la diversité culturelle (l''intelligence culturelle') est sans aucun doute l'un des signes les plus tangibles de cette évolution progressive dans le domaine économique.

- *Le progrès scientifique et technique irait à l'encontre de la diversité des pratiques culturelles*. La diversité culturelle n'est en aucun cas incompatible avec le progrès ou le développement. Au contraire, l'émergence de véritables 'sociétés du savoir' suppose une diversité des formes du savoir et de ses sources de production, qui englobe notamment les savoirs autochtones favorisant la préservation de l'environnement. Souvent, une meilleure observation des équilibres entre les niches écologiques a permis à des populations autochtones de préserver la biodiversité de leur environnement. Ainsi la sagesse voudrait que ces savoirs ne soient pas méconnus, tout en reconnaissant qu'ils peuvent être complétés par d'autres apports scientifiques. Effectivement les nouvelles technologies n'ont pas rendu obsolètes les technologies plus anciennes. Les unes et les autres sont le support d'expressions culturelles qui peuvent être certes très différentes mais n'en ont pas moins toutes la même valeur.

- *Il y aurait une contradiction irréconciliable entre diversité culturelle et universalisme*. L'assertion selon laquelle la diversité culturelle conduirait inévitablement à relativiser les droits et libertés, dès lors perçus comme variables selon les époques et les lieux, repose sur

un amalgame injustifié entre uniformisation et universalité. Les droits et libertés universellement reconnus par la communauté internationale sont des attributs propres à chaque être humain et en ce sens ils sont intangibles. Ils sont également inaliénables, puisque nul ne peut renoncer à ses droits et ses libertés, même s'il le souhaite. En revanche, ces droits et libertés sont exercés dans une grande variété d'environnements culturels et tous présentent une dimension culturelle qu'il importe de souligner. Cela ne signifie par pour autant que des normes universelles puissent être relativisées dans leur application. En fait, la diversité culturelle peut favoriser l'exercice des droits et libertés, car méconnaître les réalités culturelles reviendrait à affirmer des droits et libertés formels sans s'assurer qu'ils puissent trouver un ancrage effectif et s'exercer dans la diversité des contextes culturels.

Il est d'autant plus nécessaire de dissiper ces idées reçues que la tentation est parfois grande de voir dans les facteurs culturels la cause des conflits, alors qu'ils n'en sont que le prétexte, la véritable cause de ces conflits devant être plutôt cherchée du côté de leurs contextes politiques ou socioéconomiques. Pour mieux déchiffrer cette complexité, il conviendra, conformément aux Recommandations figurant dans le présent rapport, d'établir de nouveaux mécanismes de suivi, de collecte de données et de diffusion de l'information.

En remettant en cause ces idées reçues, le Rapport mondial propose une voie nouvelle, qui met l'accent sur le caractère dynamique de la diversité culturelle. Cette approche implique que les politiques en faveur de la diversité culturelle ne s'arrêtent pas à la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel et à la création de conditions favorables à l'épanouissement de la créativité, mais prévoient aussi des mesures pour aider les personnes ou groupes vulnérables mal préparés à faire face au changement culturel.

Les implications de la diversité culturelle pour les politiques publiques

Bien que la dimension culturelle des problèmes qui se posent à la communauté internationale ne transparaisse pas directement dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, il est essentiel d'avoir conscience et d'être informé des implications de la diversité culturelle pour élaborer des politiques publiques dans les domaines ne relevant pas de la culture au sens strict :

- *Dans le domaine des langues*, c'est l'appauvrissement culturel tout autant que le statut politique, social, administratif et culturel des langues qui provoquent leur recul. Ainsi, conformément à l'exigence de reconnaissance de la dignité de chaque personne quelle que soit sa langue, se fait jour une revendication de promotion des langues maternelles en voie d'extinction ou de renaissance de langues disparues depuis plus d'un demi-siècle. Aussi le multilinguisme est-il devenu de nos jours une nécessité pour savoir d'où l'on vient (la langue maternelle), et pour connaître

Groupe de touristes devant le Sphinx de Gizeh en Égypte

Chants hudhud des Ifugaos des Philippines

les autres (langue nationale ou vernaculaire), y compris à l'échelle planétaire (langue internationale).

- *Dans le domaine de l'éducation*, l'intégration de la dimension culturelle contribue à renforcer la pertinence des méthodes et des contenus pédagogiques. La dimension culturelle contribue au plein exercice du droit à l'éducation, la diversification des formes d'apprentissage, y compris hors de l'école, garantissant que nul (en particulier parmi les minorités autochtones ou les groupes vulnérables) ne sera laissé de côté. Sans prise en compte de la diversité culturelle, l'éducation ne peut remplir le rôle qui lui incombe d'apprendre à vivre ensemble. Aussi, le développement des compétences interculturelles propices au dialogue entre les cultures et les civilisations devrait-il être une des priorités de l'éducation. Une stratégie pour répondre aux exigences d'une éducation par et pour la diversité culturelle doit être conçue suivant de multiples axes. Elle doit imprégner l'ensemble du système éducatif dans toutes les disciplines, à tous les niveaux et dans ses différentes formes (formel et non formel). Elle doit s'assurer le concours des communautés locales, s'appuyer sur les enseignants et exposer ses objectifs aux parents pour avoir leur soutien. Elle passe par une formation des maîtres aux défis de l'éducation interculturelle et interreligieuse. Elle suppose aussi l'implication dans l'éducation de la communauté au sens large, qui peut contribuer à une meilleure mise en valeur de la diversité culturelle dans les pratiques éducatives, y compris en dehors de l'école.

- *Dans le domaine de la communication et des contenus culturels*, parce que la communication diversifiée des contenus culturels dans leur variété contribue à la vitalité des échanges, et parce que la mondialisation et les nouvelles technologies ont élargi la gamme des choix possibles. Dès lors, de nombreuses communautés peuvent mieux se faire connaître d'un très large public, même si elles ne sont pas à l'abri de stéréotypes et préjugés qu'il faut s'attacher à réduire. Les médias contemporains, à travers la multiplicité de leurs formes et formats, peuvent aider à la mise en valeur et à une meilleure connaissance de la diversité culturelle. Aussi faut-il veiller non seulement à ce qu'ils atteignent le plus large public possible, mais aussi qu'ils en reflètent la diversité.

- *Dans le secteur privé*, et puisque créativité et innovation sont liées, la diversité culturelle gagne progressivement tous les domaines économiques. Par ailleurs, il ne suffit pas que cette diversité soit visuellement représentative (en termes de genre et d'origine ethnique) : d'autres aspects non visibles sont tout aussi importants, tels que l'origine sociale, la formation reçue, le parcours professionnel, l'expérience acquise, les relations interpersonnelles culturellement marquées, etc.

Le fait que la diversité culturelle traverse le champ de nombreuses politiques publiques hors du domaine culturel explique la compétence particulière dont dispose l'UNESCO pour assister les États membres dans l'élaboration de politiques dans l'ensemble de ses domaines de compétence (éducation, sciences naturelles et exactes, sciences sociales et humaines, culture, communication et information).

Les principaux défis à relever

Le Rapport mondial met en évidence trois défis que la communauté internationale aura à relever dans les prochaines années en matière de diversité culturelle : lutter contre l'analphabétisme culturel, concilier universalisme et diversité et accompagner les nouvelles formes de pluralisme qui voient le jour avec la revendication d'identités multiples par les individus et par les groupes.

- Dans un monde où la globalisation a démultiplié les canaux de mise en contact direct avec d'autres cultures, *il faut lutter contre la généralisation de l'analphabétisme culturel*. En effet, la capacité à accepter les différences culturelles et à les accueillir sans être déstabilisé exige des compétences interculturelles que certaines sociétés ont appris à acquérir dans des contextes particuliers, mais qui peuvent parfois manquer cruellement à l'échelle individuelle. Assurer aux individus ou aux groupes les moyens de gérer plus efficacement la diversité culturelle devrait être le nouveau souci des décideurs publics et privés. Le dialogue interculturel doit garantir l'égalité entre toutes les parties prenantes. Le multilinguisme, tout comme l'initiation aux médias et à la maîtrise de l'information, peuvent y contribuer. Le *multilinguisme* (compris comme aptitude à maîtriser plusieurs langues) renforce considérablement les capacités d'ouverture à autrui ; il est donc l'un des facteurs qui favorisent les compétences interculturelles. De même, *l'initiation aux médias et à la maîtrise de l'information* pour tous devient une nécessité dans les sociétés contemporaines, pour pouvoir opérer un tri critique fondé sur la qualité dans le flot incessant d'informations et de contenus qui sont véhiculés. Car la communication diversifiée peut masquer une 'fausse diversité', et la multiplicité des canaux peut refléter l'existence d'auditoires ou de groupes confinés qui ne s'ouvrent pas les uns sur les autres. Une telle juxtaposition d'enclaves culturelles ne crée rien de plus qu'une illusion de diversité culturelle.

- *Il convient d'affermir le socle de l'universalisme* en soulignant sa capacité de s'incarner dans une multiplicité de pratiques sans pour autant se voir remis en question. La diversité culturelle est essentielle à l'exercice des droits de l'homme. Ces droits doivent faire l'objet d'une 'appropriation' au niveau local, non pas comme des éléments qui viendraient se surimposer aux pratiques culturelles, mais comme des principes universels qui émanent de ces pratiques en tant que telles. En effet, chaque pratique culturelle représente un chemin vers l'universel qui est le trait distinctif de notre commune humanité.

Il faut approfondir la voie nouvelle offerte par la reconnaissance des identités multiples – multidimensionnelles – des individus et des groupes, afin de poursuivre le développement du pluralisme culturel. De plus en plus, les individus refusent de se laisser enfermés dans des catégories figées (qu'elles soient ethniques, linguistiques, culturelles, politiques ou autres) et ils ne s'identifient plus à l'identité unidimensionnelle que certains voudraient leur assigner. Dire cela, ce n'est pas mettre en doute le poids des identités collectives – l'hyperindividualisme postmoderne étant loin de s'être généralisé à la planète tout entière – mais c'est plutôt mettre l'accent sur la plus grande circulation d'un groupe à l'autre qui caractérise les attitudes individuelles aujourd'hui. Il y a là une occasion à saisir. Les moyens toujours plus nombreux de contact potentiel entre les individus peuvent réduire les obstacles au dialogue interculturel et la plasticité des identités peut créer une dynamique de changement favorable à des innovations de toutes sortes à tous les niveaux. Une telle approche rend possible de transcender les limites des politiques de multiculturalisme lancées dans les années 1970, qui tendaient à enfermer les individus dans des catégories communautaristes au lieu d'encourager des échanges mutuels, dans un esprit de pluralisme et d'ouverture.

Il s'ensuit que les États devraient miser sans plus attendre sur la diversité culturelle en lui consacrant des ressources financières et humaines accrues. Quels sont les principaux domaines où consentir de tels investissements et quel devrait être l'objectif recherché ? Les recommandations que l'on trouvera ci-après ouvrent un certain nombre de pistes. Quels retours sur investissement peuvent être escomptés ? Rien de moins que de parvenir au développement durable et à une paix fondée sur l''unité dans la diversité'. Les coûts d'une telle action sont peut-être élevés, mais ceux de l'inaction pourraient bien l'être davantage encore. *Si la communauté internationale est capable, dans dix ans, de mesurer les progrès réalisés dans cette voie, les approches définies dans le présent Rapport mondial auront atteint leur but.*

© *Enfants dans une école à Bangkok, Thaïlande*

Recommandations

Les recommandations qui suivent s'adressent, selon ce qu'il convient, aux États, aux organismes internationaux et régionaux intergouvernementaux et non gouvernementaux, aux institutions nationales et aux entités du secteur privé.

Chapitre 1 – LA DIVERSITÉ CULTURELLE

1. Il conviendrait d'envisager la création d'un Observatoire mondial de la diversité culturelle, chargé de suivre les effets de la mondialisation, de fournir des informations et des données pour la recherche comparative et d'assurer une fonction prospective.

À cette fin, il faudrait :

a. Collecter et compiler des données et des statistiques sur la diversité culturelle et leur assurer une large diffusion, en s'appuyant notamment sur le Cadre révisé de statistiques culturelles de l'UNESCO (2009).

b. Mettre au point des méthodes et des outils d'évaluation, de mesure et de suivi de la diversité culturelle que les gouvernements et les institutions publiques et privées puissent adapter aux situations nationales ou locales.

c. Créer des observatoires nationaux chargés de suivre les politiques et de formuler des avis concernant les mesures propres à promouvoir la diversité culturelle.

Chapitre 2 – LE DIALOGUE INTERCULTUREL

2. Le soutien aux réseaux et initiatives en faveur du dialogue interculturel et interconfessionnel devrait être poursuivi à tous les niveaux, tout en permettant à des partenaires nouveaux - notamment les femmes et les jeunes – d'être parties prenantes au dialogue.

À cette fin, il faudrait :

a. Élaborer des mesures qui permettent aux membres des communautés et groupes victimes de discrimination et de stigmatisation de participer à la définition des projets conçus pour combattre les stéréotypes culturels.

b. Soutenir les initiatives visant à mettre en place des espaces réels et virtuels et à fournir des moyens pour faciliter l'interaction culturelle, en particulier dans les pays où existe un conflit intercommunautaire.

c. Mettre en valeur les 'lieux de mémoire' de nature à symboliser et favoriser la réconciliation entre communautés dans le contexte général du rapprochement des cultures.

Chapitre 3 – LES LANGUES

3. Il conviendrait de mettre en œuvre des politiques linguistiques nationales visant à la fois à sauvegarder la diversité linguistique et à encourager le multilinguisme.

À cette fin, il faudrait :

a. Faciliter l'utilisation des langues grâce à des mesures appropriées, éducatives, éditoriales, administratives et autres.

b. Prendre, le cas échéant, toute disposition utile pour que soient enseignées, en même temps que les langues maternelles, une langue nationale et une langue internationale.

c. Afin de faciliter la circulation internationale des idées et des œuvres, encourager la traduction par tous les moyens possibles, y compris l'usage des nouvelles technologies, dans l'écrit aussi bien que dans l'audiovisuel.

d. Élaborer des indicateurs fiables et internationalement comparables pour évaluer l'impact des politiques linguistiques sur la diversité linguistique, et promouvoir les bonnes pratiques en la matière.

Chapitre 4 – L'ÉDUCATION

4. Pour un meilleur apprentissage du vivre ensemble, il est nécessaire de promouvoir les compétences interculturelles, y compris celles qui sont ancrées dans les pratiques quotidiennes des communautés, en vue d'améliorer les approches pédagogiques des relations interculturelles.

À cette fin, il faudrait :

a. Entreprendre une étude comparative à l'échelle mondiale des contenus et méthodes pédagogiques, y compris les modes de transmission traditionnels, en prêtant une attention particulière à la reconnaissance et à la prise en compte de la diversité culturelle.

b. Soutenir les efforts visant à identifier et /ou créer des moyens et opportunités d'apprentissage propres à une culture particulière dans chaque système éducatif, en utilisant les instruments existants tels que les rapports d'évaluation nationaux sur l'EPT.

c. Adapter les méthodes d'enseignement aux besoins rencontrés par les apprenants dans leur vie quotidienne, avec l'indispensable concours des responsables de

l'élaboration des politiques de l'éducation, des spécialistes de l'éducation à tous les niveaux et des collectivités locales, en reconnaissant que la dimension culturelle est un pilier essentiel de l'éducation en vue du développement durable.

d. Élaborer des principes directeurs internationaux pour la promotion du dialogue interculturel par les arts, en se fondant sur les bonnes pratiques identifiées dans le domaine de l'éducation artistique.

Chapitre 5 – LA COMMUNICATION ET LES CONTENUS CULTURELS

5. Il conviendrait d'encourager la sensibilité culturelle dans la production et la consommation des contenus de l'information et de la communication afin de faciliter l'accès, le renforcement de l'autonomie et la participation.

À cette fin, il faudrait :

a. Soutenir la production et la distribution de matériels audiovisuels novateurs et diversifiés, en tenant compte des besoins, des contenus et des acteurs locaux, et en recourant selon que de besoin aux partenariats public-privé.

b. Évaluer l'impact des changements induits par les TIC sur la diversité culturelle, en vue de mettre en lumière les bonnes pratiques d'accès multilingue aux écrits et aux produits audiovisuels.

c. Promouvoir l'initiation aux médias et à la maîtrise de l'information pour tous les groupes d'âge, afin d'améliorer la capacité des utilisateurs des médias à porter un regard critique sur la communication et les contenus culturels.

Chapitre 6 – LA CRÉATIVITÉ ET LE MARCHÉ

6. La créativité étant source d'innovation sociale et technologique, il est important d'investir dans son développement, non seulement dans le secteur de la culture mais aussi dans le monde de l'entreprise, où la diversité culturelle devrait être conçue comme une source de profit et de meilleure performance, de nature à développer des capacités d''intelligence culturelle'.

À cette fin, il faudrait :

a. Faciliter l'échange de productions artistiques et la circulation des artistes, y compris par un système de visas culturels.

b. Mettre en place des systèmes appropriés pour la protection des savoir-faire dans le secteur artisanal, ainsi que des mécanismes d'indemnisation des communautés dont le savoir-faire est exploité commercialement.

c. Établir et diffuser largement les bonnes pratiques en matière de développement du tourisme en vue d'en optimiser les effets positifs sur la diversité culturelle.

d. Développer 'l'intelligence culturelle' dans le monde des affaires et du marketing par la création de forums réels et virtuels et la production de recherches pertinentes sur la profitabilité de la diversité culturelle, qui ne se limite pas aux seules différences ethniques ou de genre.

Chapitre 7 – LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

7. Les principes de la diversité culturelle, tels que traduits en particulier dans le *Prisme de la diversité culturelle*, devraient être pleinement pris en compte dans la formulation, l'application et le suivi de toutes les politiques de développement.

À cette fin, il faudrait :

a. Identifier les mesures concrètes permettant d'opérationnaliser la recherche sur la dimension culturelle de la préservation et de la gestion des ressources naturelles, compte tenu en particulier des connaissances et des savoir-faire des communautés autochtones.

b. Créer un centre d'échange pour étudier et faire connaître les approches participatives des problèmes environnementaux, y compris en donnant des indications sur les raisons de leur succès.

c. Encourager la participation des membres de toutes les communautés à la définition des critères d'allocation des ressources sur la base de la justice sociale, de manière à favoriser une dynamique de dialogue social et à promouvoir la solidarité interculturelle.

Chapitre 8 – LA DIVERSITÉ CULTURELLE, LES DROITS DE L'HOMME ET LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

8. Les droits de l'homme universellement proclamés devant être garantis pour tous, leur exercice effectif peut être facilité par la reconnaissance de la diversité culturelle, qui peut aussi renforcer la cohésion sociale et renouveler les modes de gouvernance démocratique. À cette fin, il conviendrait de soutenir les politiques qui incitent à la préservation et à la promotion de la diversité culturelle.

Il faudrait en particulier :

a. Rassembler et faire connaître des exemples frappants de cas où le contexte culturel est un facteur essentiel de l'exercice des droits et libertés universellement reconnus, de manière à mettre en valeur la dimension culturelle de l'ensemble de ces droits et de ces libertés.

b. Afin de créer des réseaux de solidarité informels, recenser les échanges qui ont lieu à l'intérieur des groupes minoritaires et entre eux, et entre ceux-ci et les groupes majoritaires, en particulier dans le contexte des 'villes globales', et donner à ces échanges une large publicité.

c. Étudier la diversité du patrimoine immatériel comme source d'exemples de modes de gouvernance démocratique fondés sur le renforcement de l'autonomie et la participation de toutes les communautés.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

9. Il conviendrait de promouvoir auprès des responsables politiques et des décideurs une prise de conscience des bénéfices du dialogue interculturel et interconfessionnel, tout en gardant à l'esprit le risque potentiel d'instrumentalisation de celui-ci.

10. Il y aurait lieu de réfléchir à la création d'un mécanisme national de suivi des politiques publiques dans leurs aspects touchant à la diversité culturelle, en vue d'assurer une meilleure gouvernance et la pleine application des droits de l'homme universellement proclamés.

Chants des Garifuna, Belize, Guatemala, Honduras et Nicaragua

Annexe

Introduction à l'Annexe statistique **278**

Études méthodologiques de la mesure de la culture et de la diversité culturelle **279**

Figure A.1 Main-d'œuvre employée dans le secteur culturel, par type d'activité – France, 2005 282

Figure A.2 Le cycle culturel 286

Figure A.3 Domaines et activités 287

Figure A.4 Types de dichotomies pouvant servir à évaluer la diversité 289

Figure A.5 Population des adultes, par groupe ethnique, ayant eu l'expérience d'une activité *Taonga Tuku Iho* au cours des 12 mois écoulés 290

Figure A.6 Part de la littérature étrangère dans l'édition française et parmi les romans aux meilleures ventes 291

Références et sites web **292**

Guide du lecteur **296**

Tableau 1. Ratification des sept conventions culturelles de l'UNESCO **297**

Tableau 2. Sites du patrimoine mondial et patrimoine culturel immatériel de l'humanité **301**

Tableau 3. Contexte démographique **308**

Tableau 4. Accès aux télécommunications **316**

Tableau 5. Genre **320**

Tableau 6. Extraits de l'Enquête mondiale sur les valeurs **324**

Tableau 7. Langues **326**

Tableau 8. Traductions **330**

Tableau 9. Éducation et alphabétisation **334**

Tableau 10. Éducation et programmes scolaires **342**

Tableau 11. Flux internationaux d'étudiants au niveau tertiaire **350**

Tableau 12. Journaux **354**

Tableau 13. Contenus de radio et télédiffusion **362**

Tableau 14. Films **366**

Tableau 15. Musique enregistrée : ventes et répertoire **370**

Tableau 16. Flux internationaux d'une sélection de biens et services culturels **374**

Tableau 17. Flux de tourisme **382**

Tableau 18. Environnement, biodiversité et habitat **386**

Tableau 19. Développement économique et innovation **390**

Lexique **394**

Travailleurs tamouls dans une plantation de thé au Sri Lanka

Introduction à l'Annexe statistique

La présente Annexe statistique se compose de deux parties. La première est consacrée à un exposé et une explication des difficultés et des problèmes méthodologiques que suscite la mesure des domaines de la culture et des activités culturelles : elle souligne la couverture limitée et la rareté des données culturelles disponibles dans le monde entier, surtout pour ce qui est de la participation culturelle et des aspects touchant le patrimoine et les questions autochtones. C'est également dans cette partie qu'est présenté le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (CSC), qui a été récemment révisé (2009) pour en mettre à jour la version de 1986, et constitue un outil méthodologique pouvant aider des pays de capacités diverses à organiser leurs statistiques culturelles. La dernière section de cette partie expose certaines techniques permettant d'aborder la mesure de la diversité culturelle et de la diversité des expressions culturelles, sur la base des conclusions de la première réunion d'experts organisée par l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles (2007), dont l'objectif était de démêler les complexités et les points sensibles propres à ces sujets.

La seconde partie présente 19 tableaux statistiques consacrés aux domaines décrits dans le CSC, avec des données actuelles sur des sujets très divers, concernant plus de 200 pays et territoires. Les données ont été collectées à partir de différentes sources, mais il n'a pas été réalisé d'enquêtes spéciales pour le présent rapport. Les données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) relatives à la culture, la communication, l'éducation et la science proviennent des résultats des enquêtes habituelles de l'Institut. Pour compléter cet ensemble de données, l'Institut a utilisé dans toute la mesure du possible des données d'institutions internationales ou régionales telles que des institutions des Nations Unies ou la Banque mondiale : pour l'accès aux télécommunications, les données proviennent de l'Union internationale des télécommunications (UIT), pour les flux de tourisme, de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), pour le commerce, de la Division de statistique de l'ONU ; les données démographiques proviennent du Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU, les données environnementales du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). D'autres données proviennent de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Toutefois, la plupart des données provenant de sources administratives ne permettent de se faire qu'une idée partielle des domaines culturels tels qu'ils sont décrits dans le CSC. Il n'existe, par exemple, pas de données harmonisées sur la participation culturelle, sauf dans les pays européens. D'autres données sont utilisées, provenant de sources privées (telles que la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI) pour la musique, ou certaines enquêtes sur les ménages) afin de compléter les ensembles de données, et ce bien que la couverture de pays y demeure limitée.

Les statistiques culturelles n'en étant encore qu'au stade de l'élaboration dans nombre de pays, la couverture est extrêmement différente selon les pays et les domaines considérés. De manière générale, les données économiques offrent une meilleure couverture que les données sociales (voir le chapitre méthodologique). La plupart des données concernant les médias portent essentiellement sur les contenus dans la radio, la télévision ou le cinéma. Les taux de réponse faibles pour les longs métrages ou la musique sont un effet de la rareté des données, surtout concernant l'Internet et les produits médiatiques interactifs tels que journaux en ligne, téléchargements de musique et livres électroniques, tous médias que les outils statistiques classiques ne permettent pas de saisir aisément.

Il est difficile de brosser un tableau mondial de la diversité culturelle et de la diversité des expressions culturelles à partir des données disponibles. On arrive à tirer des informations des statistiques concernant les flux d'élèves et d'étudiants ou de marchandises (voir le chapitre méthodologique). Les statistiques sur les médias et la culture donnent une idée de la variété de l'offre de produits et d'activités culturels, mais ne peuvent pas rendre compte de ceux qui sont effectivement 'consommés'. La rareté des données culturelles en général fait ressortir le besoin urgent et global d'appliquer des normes pour améliorer la collecte de données culturelles dans le monde entier.

Vieux-Croyants de l'espace culturel des Semeiskie, à l'est du lac Baïkal, Fédération de Russie

Études méthodologiques de la mesure de la culture et de la diversité culturelle

Comme on le voit partout dans le présent rapport, l'importance croissante de la diversité culturelle dans l'ordre du jour de la communauté internationale coïncide avec l'expansion de la mondialisation, la rapidité de l'évolution technologique et l'apparition des industries culturelles et créatives[1] – qui, toutes, modifient notre compréhension même de la culture et la manière dont elle se crée, s'exprime et se 'consomme'. À mesure que ces industries prennent de l'importance comme composantes des économies postindustrielles contemporaines, fondées sur le savoir, les gouvernements du monde entier commencent à reconnaître la valeur que peuvent représenter les industries culturelles et créatives pour la croissance, la création d'emplois et le développement (ISU et Alliance mondiale, 2002). En tant que vecteurs de l'identité culturelle, les activités culturelles jouent un rôle très important, favorisant la diversité culturelle, mais aussi le développement durable et la lutte contre la pauvreté.

Les politiques gouvernementales ont donné ces dernières décennies une priorité plus élevée à la culture et à la diversité culturelle, mais le secteur des activités culturelles reste encore mal compris, essentiellement parce que la mesure exacte des activités économiques et sociales de ce secteur continue à poser des problèmes théoriques et politiques considérables. Si les pays développés sont nombreux (Australie, Canada, Espagne, Finlande, France) à s'être dotés de systèmes précis ou spécialisés pour la production de statistiques culturelles nationales de haute qualité, la nature immatérielle de la culture (évaluation du patrimoine, par exemple) et les différentes définitions qui en sont données dans le monde – influencées par les préjugés culturels – se retrouvent souvent dans les outils statistiques courants et les méthodes d'étude. Aussi a-t-on du mal à saisir l'ampleur de ce domaine et les effectifs de la main-d'œuvre, pour ne rien dire de la dynamique sociale qui caractérise les activités culturelles.

La comparabilité internationale reste hautement problématique dans l'ensemble du secteur, et la rareté des données, qui est un gros problème dans tous les pays, l'est tout particulièrement dans les pays en développement (à quelques exceptions près, notamment le Chili, la Colombie et Singapour), qui ne sont pour la plupart pas en mesure de produire régulièrement des statistiques culturelles. Le problème du manque de données est particulièrement ardu sur le continent africain, malgré le rôle de premier plan que jouent les industries culturelles pour le développement de l'Afrique, salué dans le *Plan d'action de Dakar* (UNESCO et OUA, 1992) et réaffirmé dans le plan pour la culture et le développement (UNESCO, 2003) du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il y a actuellement peu de statistiques culturelles qui soient collectées régulièrement, malgré l'importance croissante qu'il y aurait à évaluer les recettes résultant de la production musicale, artisanale et cinématographique florissante du continent. L'importance croissante d'une telle évaluation traduit une tendance générale, qui s'observe dans le monde entier. Pour relever ce défi, il faudrait, pour de nombreux pays, mieux définir les industries culturelles dans les systèmes internationaux de classification, de manière à offrir des orientations claires aux offices statistiques.

Aux niveaux international, régional et national, on s'efforce plus activement depuis une dizaine d'années de réunir des données économiques sur ce secteur (voir la section suivante). Toutefois, les stratégies de mesure n'ont généralement pas réussi à rendre pleinement compte de l'ampleur et de l'intensité des activités culturelles – de la création à la diffusion et à la consommation d'expressions

1. Le terme 'industries culturelles' désigne les branches d'activité combinant la création, la production et la commercialisation de contenu créatif immatériel et de nature culturelle. Ce contenu est habituellement protégé par un droit d'auteur et peut prendre la forme de biens ou de services. Les industries culturelles comprennent généralement l'édition imprimée et le multimédia, la production cinématographique, audiovisuelle et phonographique, ainsi que l'artisanat d'art et le design. Le terme 'industries créatives' recouvre une gamme d'activités plus large, qui comprend les industries culturelles et toutes les activités de production culturelle ou artistique, qu'elles aient lieu en direct ou qu'elles soient produites à titre d'entité individuelle. Les industries créatives sont celles dont les produits ou les services contiennent une proportion substantielle d'entreprise artistique ou créative et comprennent des activités comme l'architecture et la publicité (voir DCMS, 1998). Les deux expressions 'industries culturelles' et 'industries créatives' sont souvent utilisées l'une pour l'autre, mais elles ne sont pas synonymes. Voir aussi le Glossaire qui suit les tableaux statistiques.

et de produits culturels – ni à montrer comment la mondialisation permet de transmettre des produits culturels dans le monde entier et donne naissance à de nouveaux outils de communication (comme l'Internet) qui suscitent de nouvelles formes de culture et de nouvelles manières d'y accéder et de la pratiquer. Les technologies numériques ont radicalement modifié les modes de production et de diffusion des produits culturels, et des industries culturelles qui restaient distinctes quand les modes de production étaient analogiques (film, télévision, photographie, édition sur papier) ont désormais convergé. La consommation culturelle se développant avec la montée du numérique et la multiplication des échanges mondiaux de marchandises, de services, d'idées, de personnes et de capital, la gamme de produits s'est élargie aussi, de sorte qu'un 'produit' peut désormais servir de support à la plupart des expériences culturelles, devenues elles-mêmes de nature multiculturelle.

L'UNESCO voit la culture comme s'inscrivant dans la vie quotidienne, se traduisant dans de nombreuses formes d'activités et d'expression humaines, et mettant en jeu des croyances, des attitudes et des pratiques où entrent toutes les formes d'expression artistique et créative. Nombre d'entre elles peuvent effectivement se mesurer en termes de pratiques, biens et services culturels, mais il n'existe pas jusqu'à présent de démarche méthodologique holistique basée sur une définition plus large, plus ouverte des pratiques et de la consommation culturelles, qui prendrait aussi en compte les formes artistiques traditionnelles qui ne sont pas devenues des produits, telles que le patrimoine immatériel ou la pratique de langues et de techniques artisanales locales. Le mandat de l'UNESCO allant largement au-delà de l'évaluation strictement économique des activités culturelles, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a été chargé de redéfinir son *Cadre pour les statistiques culturelles* de 1986, qui représentait la première tentative détaillée de définition de méthodes communes permettant de saisir au niveau international des informations sur les activités culturelles, en tenant compte des besoins et des spécificités du monde en développement[2].

Institutions d'aide et spécialistes prêtent à présent davantage d'attention à l'importance du lien entre culture et développement, la culture étant désormais reconnue comme moyen de développement économique, social et personnel (UNESCO, 1995). Ainsi, les activités culturelles (dont le tourisme, l'artisanat et les objets d'art) peuvent-elles contribuer de manière significative à la lutte contre la pauvreté. Les ressources culturelles des communautés, telles que le patrimoine immatériel, soutiennent le développement local et concourent à la revitalisation sociale et culturelle. Les entreprises de petite taille, ou familiales, qui prédominent dans nombre d'industries culturelles, offrent aux femmes, aux jeunes et aux groupes socialement défavorisés des possibilités de participation aux activités productives, ce qui à terme favorise l'égalité des sexes, l'estime de soi et la conscience sociale[3].

Les travaux statistiques de l'ISU dans le domaine culturel ont pris un nouvel élan lorsque l'UNESCO a adopté en 2005 la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, qui prévoit expressément que l'UNESCO 'facilite la collecte, l'analyse et la diffusion de toutes les informations, statistiques et meilleures pratiques' concernant la diversité culturelle (art. 19). Parallèlement, l'orientation des travaux de l'Institut a changé, la collecte de données sur les infrastructures ayant fait place à de nouvelles enquêtes et analyses consacrées aux contenus et axées sur le numérique[4]. Une enquête de l'ISU sur la presse imprimée et électronique a été lancée en 2005, avec de nouvelles questions sur les langues et sur les journaux communautaires ; elle a été suivie en 2006 d'une enquête sur la radio- et télédiffusion, axée sur les contenus et l'origine des émissions, puis en 2007 d'une enquête sur

2. Le *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles* de 1986 a été adopté par la suite par différentes institutions nationales, qui ont alors adapté et modifié leurs méthodes afin de rendre compte des réalités culturelles spécifiques de leur pays. Le Cadre de 1986 définissait dix catégories distinctes : 0) patrimoine culturel ; 1) imprimés et littérature ; 2/3) musique et arts d'exécution et d'interprétation ; 4) arts plastiques et peinture ; 5/6) médias audio et audiovisuels (cinéma et photographie ; radiodiffusion et télévision) ; 7) activités socioculturelles ; 8) sports et jeux ; 9) nature et environnement. Il proposait aussi des matrices pour des fonctions inter-catégories, telles que création/production, communication/diffusion, consommation, enregistrement/protection, et participation (ISU, 1986).

3. Les Initiatives de Jodhpur, programme inter-institutions d'assistance technique lancé en 2005 par l'UNESCO en coopération avec l'OMPI, l'ONUDI, le PNUD, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, ont mis au point comme stratégie de réduction de la pauvreté et de revitalisation des communautés un cadre pour le renforcement des projets nationaux de développement des capacités dans le secteur des industries culturelles (voir UNESCO Bangkok, 2005 ; Askerud et Engelhardt, 2007).

4. L'Institut a également établi des rapports analytiques sur la culture, concernant les flux de biens et services culturels, et les langues (Mesurer la diversité linguistique sur Internet). Il a en outre fourni des analyses au Secteur de la culture pour des rapports tels que *Patrimoine mondial : défis pour le millénaire* (UNESCO, 2007).

le cinéma, comprenant des questions sur la production numérique de longs métrages, les langues utilisées et l'origine des coproductions. Les résultats en sont présentés dans les tableaux statistiques.

Le présent chapitre est consacré aux statistiques culturelles, et présentant un certain nombre de développements récents et exposant certaines difficultés rencontrées pour l'évaluation et la mesure des activités culturelles. Il constitue aussi une introduction au *Cadre pour les statistiques culturelles* de 2009. Ce Cadre révisé constitue un outil d'organisation holistique permettant de saisir une large gamme d'expressions culturelles à partir de définitions convenues des pratiques culturelles, quels que soient les modes économiques ou sociaux particuliers dont elles procèdent. Il est expressément destiné à offrir une base pour produire, dans le monde entier, des données comparables sur la culture, conçue ainsi au sens large, le but étant de donner aux pays dotés de capacités diverses de collecte statistique le moyen d'agir compte tenu des éventuelles contraintes que leur imposent les priorités politiques, les compétences statistiques et les ressources humaines et financières dont ils disposent. Il est donc raisonnable d'espérer que le Cadre révisé de 2009 puisse servir à soutenir la mise en œuvre de politiques appropriées dans le domaine de la culture.

Aperçu des difficultés rencontrées dans les études culturelles

Aux niveaux international, régional et national, il y a eu de plus en plus d'efforts depuis les dernières décennies pour mesurer les aspects économiques et sociaux des activités culturelles, grâce aux données sur les droits de propriété intellectuelle, aux comptes nationaux, aux comptes satellites de la culture, aux statistiques du commerce et de l'emploi, ainsi qu'aux enquêtes sur les ménages et sur les budgets-temps. Ces travaux ont permis de produire une large gamme de données sur la culture, qui aident à mesurer ce qu'elle apporte à l'économie nationale en termes de PIB, ainsi que les tendances de la participation, de la consommation et de l'emploi qui s'y rapportent (même si cela procède souvent d'un regroupement de catégories de classification qui ne sont pas directement culturelles) ; cependant, dans ce secteur, la rareté des données, les différences de définitions, et les difficultés structurelles et opérationnelles demeurent courantes. L'une des tâches cruciales à l'heure actuelle est de trouver le moyen de saisir la dimension sociale des activités culturelles, au-delà de leur valeur économique, afin d'avoir une image complète du rôle qu'elles peuvent être amenées à jouer pour encourager le développement durable, et de promouvoir des politiques favorables à la diversité culturelle.

La dimension économique

Pour mesurer l'apport de la culture à l'économie, un élément clé est l'identification des biens et services qui donnent lieu à des *droits de propriété intellectuelle*. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a mis au point un cadre qui permet aux pays d'estimer la taille de leur secteur de la création et de l'information, réparti en quatre catégories d'industries en fonction de l'importance de leur participation à la création, à la production et à la fabrication de travaux littéraires, scientifiques et artistiques : industries essentielles du droit d'auteur, industries du droit d'auteur interdépendantes, industries fondées partiellement sur le droit d'auteur, et industries complémentaires non spécialisées (OMPI, 2003)[5]. En 2002, l'ensemble des industries du droit d'auteur représentait aux États-Unis 12 % du PIB et 8,4 % de la main-d'œuvre, tandis qu'en Hongrie les chiffres étaient de 6,8 % du PIB et de 7,1 % de la main-d'œuvre, les chiffres correspondants s'établissant à 5,7 % et 5,8 % respectivement à Singapour (en 2001), et à 5,3 % et 7,0 % au Canada (OMPI, 2006). Dans la pratique, la notion de droit d'auteur est liée à un objectif très clair des politiques, à savoir de garantir aux pays la protection de leurs ressources intellectuelles. Mais elle ne concerne que les activités économiques donnant naissance à des droits de propriété intellectuelle, et procède donc d'une définition des industries culturelles plus étroite que celle de l'UNESCO. Il y a de nombreux domaines d'activité 'créatifs' ou 'culturels', mais il peut être difficile d'en énoncer clairement le régime de droit de la propriété intellectuelle (il suffit de songer

5. Les 'industries essentielles du droit d'auteur' sont habituellement les industries culturelles typiques, se consacrant totalement à la création, la production, l'exécution, la représentation, la communication ou la distribution et le vente d'objets et autres œuvres protégés par le droit d'auteur. Les 'industries du droit d'auteur interdépendantes' sont celles qui se consacrent à la production, la fabrication ou la vente d'équipements ayant pour fonction unique ou principale de fournir les moyens de créer, produire, ou utiliser des biens et services protégés par le droit d'auteur. Les 'industries fondées partiellement sur le droit d'auteur' sont celles dont une partie des activités a trait à des objets et autres protégés par le droit d'auteur, et peut comporter la création, la production et la fabrication, la représentation, la diffusion, la communication et l'exposition ou la distribution et la vente. Les 'industries complémentaires non spécialisées' sont celles dont une partie des activités vise à offrir des moyens de diffusion, de communication, de distribution ou de vente d'objets et autres protégés par le droit d'auteur.

par exemple aux pratiques culturelles telles que l'artisanat ou les activités muséales). Ni la production culturelle non marchande ni la propriété d'un produit culturel ne sont pleinement prises en compte dans le cadre de l'OMPI. De plus, même si toutes les industries du droit d'auteur se trouvent intégrées dans le modèle économique, la valeur totale de leur apport au PIB ou à l'emploi peut varier considérablement selon la définition qui en est donnée, et les résultats des études ne sont pas entièrement comparables.

Les *comptes nationaux*, qui offrent une vue d'ensemble de l'activité économique d'un pays, sont un autre moyen de déterminer l'importance de l'apport des industries culturelles à l'économie nationale, à savoir sous la forme de recettes et d'emploi. Au Canada, une étude récente a montré qu'en moyenne, entre 1996 et 2003, le secteur de la culture a représenté 3,8 % du produit national et 4 % de l'emploi (Statistique Canada, 2007).

Mais du fait que cette méthode est exclusivement axée sur les éléments financiers, il est difficile de mesurer la valeur des produits culturels non marchands. De plus, pour obtenir une évaluation précise d'une large gamme de produits et de services culturels dans les systèmes de comptabilité nationale, il faut à la fois un haut degré de sophistication en matière de collecte de données et de compétences techniques, ainsi que des ressources adéquates, qui bien souvent font défaut ou sont insuffisantes. Les ressources et les compétences manquent généralement pour pouvoir mener à bien un travail statistique de haute qualité dans ce domaine, surtout dans les pays en développement où, bien souvent, la collecte de données concernant la culture reste un domaine de faible priorité. Les différences entre définitions et catégories viennent encore compliquer les comparaisons.

Figure A.1 Main-d'œuvre employée dans le secteur culturel, par type d'activité – France, 2005

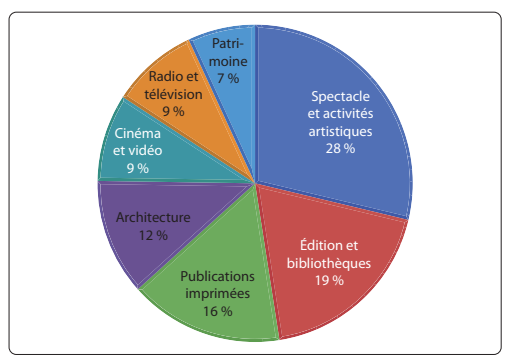

Source : Lacroix, 2003.

En Amérique latine, l'élaboration de *comptes satellites de la culture* est mise en avant pour obtenir un tableau macroéconomique du rôle que jouent les biens culturels dans l'économie d'un pays. Des initiatives lancées au Brésil, au Chili et en Colombie ont pour objet d'utiliser les données de la comptabilité nationale pour mesurer la contribution économique de la culture. Le Convenio Andrés Bello (qui regroupe des pays d'Amérique latine ainsi que l'Espagne) élabore un manuel sur les comptes satellites de la culture, en vue d'offrir une méthodologie commune entre pays, qui permettrait d'évaluer le coût de l'offre de produits culturels, les dépenses totales consacrées à la culture, et les flux financiers des activités culturelles et de leurs utilisations. Les pays du MERCOSUR ont été très actifs dans l'examen de ce domaine d'activité, qui offre d'importantes opportunités de croissance économique. Les premiers résultats d'une étude consacrée à plusieurs pays d'Amérique latine montrent que la contribution de la culture (qui s'entend, dans ce cas, à l'édition, les loisirs, les services culturels et les sports) au PIB des pays du MERCOSUR avait été inférieure à 2 % en 2003 – sauf en Argentine et en Uruguay, où elle atteignait respectivement 2,6 et 2,9 %, à comparer avec 2,6 % dans l'Union européenne (KEA, 2006). Toutefois, ces études n'étaient pas strictement comparables, les méthodes étant différentes. Il n'y a ni données statistiques ni indicateurs dans les autres pays de la région, particulièrement en Amérique centrale.

La mesure de l'emploi dans la culture est un autre moyen important d'obtenir des données sur les statistiques culturelles, mais qui présente lui aussi des problèmes. En France, on estimait à 2 % la proportion du nombre total d'emplois que représentait en 2005 le secteur de la culture (voir figure A.1).

Pour évaluer correctement les emplois culturels dans un pays, il conviendrait d'ajouter aux professions relevant des industries culturelles les professions culturelles dans les branches d'activité autres que culturelles. Il s'agirait par exemple de la conception artistique (design) dans les industries manufacturières et d'autres branches. Mais dans les pays en développement, les professions culturelles représentent fréquemment un deuxième métier chez les travailleurs agricoles ou autres, et de ce fait restent souvent

non déclarées ou non identifiées dans les recensements et les enquêtes sur la main-d'œuvre.

La Classification internationale type des professions (CITP) ne comporte pas actuellement le niveau de détail qui serait nécessaire pour identifier complètement les professions culturelles. Dans certains cas, il faut mettre en relation les données sur l'emploi avec les données par industrie pour calculer le total des emplois culturels. Il se peut que ces professions culturelles cachées ou 'incorporées' ne représentent pas un effectif suffisant de personnes pour être mesurées correctement par les enquêtes sur échantillon. En outre, les enquêtes ne permettent pas de saisir le travail indépendant ou informel, ni les petites sociétés employant moins de 10 personnes. Il est tout à fait possible à cet égard que même les statistiques européennes sous-estiment l'emploi culturel. Néanmoins, les enquêtes nationales sur la main-d'œuvre ont un rôle de premier plan à jouer, surtout pour la collecte de données sur la deuxième profession, les activités culturelles étant souvent associées à la production à temps partiel, ou au travail d'amateur, tout en restant un complément vital pour la croissance économique, surtout dans les pays en développement.

Dans de nombreux pays le secteur de la culture est plus important pour l'économie que nombre d'autres branches d'activité plus anciennes et bien établies (industries extractives, construction automobile, etc.) et représente un apport notable aux recettes d'exportation. De ce fait, les *statistiques du commerce* peuvent être plus significatives que les données sur l'emploi, surtout dans les pays en développement, ce qui a des incidences sur le rôle que peut jouer la culture pour le développement (Barrowclough et Kozul-Wright, 2006). La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a par exemple mis au point des modèles permettant de mesurer les courants commerciaux des industries créatives, définies comme le cycle de création, production et distribution de biens et services où le capital intellectuel est un intrant primaire (2008). La CNUCED estime que les échanges des industries créatives ont représenté au total 445,2 milliards de dollars des États-Unis en 2005. Un grand inconvénient des statistiques du commerce est toutefois qu'elles ne peuvent pas rendre compte de la valeur des idées, de la créativité et de l'innovation susceptibles d'être transformées en capacité de production, et pouvant nécessiter une protection de la propriété intellectuelle. Seule la valeur déclarée des biens traversant la frontière d'un pays est répercutée dans les données douanières, non pas leur valeur marchande effective, qui est souvent considérée comme beaucoup plus importante. Les données sur le commerce des services, collectées à partir des données de la balance des paiements, ne couvrent que les transactions de services qui concernent l'offre transfrontières de services (fournisseur et consommateur restant chacun dans son pays, ce sont les services qui traversent la frontière). Les résultats figurant dans les statistiques du commerce ne livrent donc que la pointe émergée de l'iceberg d'un phénomène beaucoup plus large au niveau mondial (ISU et UNESCO, 2005).

Le Cadre de 2009 tente de rendre compte de ces mécanismes, tout en les inscrivant dans un système holistique qui donne un poids égal à la dynamique sociale au sein de laquelle ils fonctionnent.

La dimension sociale

La mesure économique et sociale de la participation culturelle est une dimension particulièrement ardue, mais cruciale, des statistiques culturelles. La participation aux activités et pratiques culturelles peut être enregistrée en mesurant la présence à des manifestations organisées et payantes (séance de cinéma, concert, etc.), mais se produit souvent dans le secteur informel, où elle ne donne pas lieu à transaction économique, ce qui est le cas par exemple de la participation à des activités communautaires ou des productions artistiques d'amateur, ou encore à des activités quotidiennes telles que la lecture d'un livre.

Il existe un petit nombre de normes statistiques généralement acceptées, axées sur les dépenses de consommation de biens et services culturels et la participation à des activités culturelles payantes – enquêtes sur les ménages, sur le budget-temps – dont on se sert pour enregistrer certaines facettes de la dimension économique de la participation culturelle. Mais ces enquêtes sont coûteuses et souvent conçues en fonction d'objectifs autres que strictement 'culturels'. Les indicateurs comparables au plan international appellent encore des travaux, pour les définitions comme pour les outils normalisés. On parle normalement de 'consommation' pour une activité à laquelle le consommateur donne une valeur 'monétaire', la 'participation' servant à désigner le fait de prendre part à des activités d'amateur, ou non

rémunérées. Dans la pratique, la distinction peut être difficile, les consommateurs/participants pouvant prendre part à des activités informelles en 'payant' en nature ou en participant aux 'frais' de quelque autre manière. De surcroît, la participation culturelle recouvre comportement actif et comportement passif. Dans un concert, par exemple, elle vaut pour l'auditeur comme pour le musicien.

Les enquêtes sur la participation culturelle devraient avoir pour objet d'évaluer les niveaux de participation globale, même s'il peut être difficile de faire une distinction claire entre participation active et passive. Il y a par exemple des fêtes où une personne peut être tantôt acteur (active, créative, et inspirant les autres), et tantôt récepteur (passive, ou cherchant une inspiration). La participation culturelle ne vise toutefois pas les activités menées dans le cadre de l'emploi, qui sont définies par la profession (OIT, 1987) ; elle comprendrait par exemple les visiteurs d'un musée, mais pas le guide.

C'est principalement dans l'Union européenne qu'ont été réalisées des enquêtes pilotes sur la participation culturelle. Le European Leadership Group (LEG, 2000) a essayé d'élaborer un modèle régional, qui a été utilisé dans l'Eurobaromètre. Trois enquêtes ont été réalisées depuis lors, le but étant de collecter des données harmonisées sur la participation européenne aux activités culturelles, et de voir à l'usage si elles sont applicables. La conception européenne de la participation culturelle comprend les arts et les activités de la vie quotidienne associées au plaisir. Elle couvre 'la manière dont les différences de goûts, de valeurs et de comportements culturels marquées par l'ethnicité se manifestent non seulement dans les préférences artistiques et médiatiques, mais dans les rythmes quotidiens de différents modes de vie, et la manière dont ces différences s'articulent sur les autres caractéristiques sociales pertinentes, de classe et de genre, par exemple' (Bennett, 2001).

En 2006, l'ISU a commandé une étude sur la participation culturelle qui, partant du modèle des enquêtes européennes sur le sujet, devait tenter de déterminer s'il est applicable aux activités culturelles dans les pays en développement (Morrone, 2006). Elle a servi à examiner les possibilités d'enquête sur la participation culturelle dans trois pays en développement (Bhoutan, Ouganda et Thaïlande), ainsi que les données actuelles de la Nouvelle-Zélande. Le constat a été que les enquêtes dans ces pays, quand il y en avait, couvraient pour l'essentiel les mêmes activités que celles de l'Eurobaromètre, avec des sujets supplémentaires adaptés aux pratiques culturelles et au contexte des pays considérés. La Thaïlande avait réalisé trois séries d'enquêtes sur la participation culturelle (1985, 1995 et 2005), portant sur le système de valeurs du pays et la protection de sa culture. Les enquêtes sur le niveau de vie au Bhoutan, réalisées en 2003 et 2007, ont collecté des données sur la participation aux célébrations communautaires d'événements culturels ou historiques, aux rites ou manifestations communautaires (autres que religieux), et la participation à la production sociale communautaire et domestique d'objets d'artisanat traditionnel. L'Ouganda ne réalise pas d'enquêtes sur la participation, mais l'étude a donné à penser qu'il faudrait inclure dans une enquête de ce type des questions sur l'alimentation et la nutrition, l'habillement traditionnel, la médecine traditionnelle et la tradition orale. On pourrait envisager, pour obtenir des données sur la participation culturelle, d'ajouter un module à l'Enquête nationale ougandaise sur les ménages, qui collecte des informations sur les caractéristiques socioéconomiques au niveau des ménages et à celui des communautés. En Nouvelle-Zélande, enfin, les enquêtes sur la participation culturelle couvraient la participation aux rites, aux cérémonies et aux pratiques dans les langues autochtones, par groupe ethnique, groupe social et genre, montrant la diversité des groupes qui participent aux différentes activités culturelles (voir la discussion sur la diversité culturelle dans la dernière section de ce chapitre).

Dans le rapport issu de cette étude, *Guidelines for Measuring Cultural Participation* (Morrone, 2006), il était proposé une définition des pratiques culturelles selon trois catégories : 1) *Pratiques chez soi* – temps passé à regarder la télévision, écouter la radio, regarder et écouter des enregistrements audio et visuels, à lire, à utiliser ordinateurs et Internet ; 2) *Sorties* – visites dans des lieux culturels tels que salles de cinéma ou de concerts, musées, monuments et sites du patrimoine ; 3) *Construction identitaire* – pratiques culturelles d'amateur, adhésion à des associations culturelles, culture populaire, culture ethnique, pratiques communautaires et culture propre à la jeunesse. En fait, pour tenir compte des vues des pays en développement sur la participation culturelle, il faudrait élargir la définition de l'Union européenne pour inclure la dimension linguistique (connaissance et transmission de langues particulières, y compris la littérature orale, qui

concourent à la préservation des communautés) et le patrimoine culturel immatériel[6], ou encore la dimension des traditions (dans des domaines aussi variés que l'alimentation, la musique, les vêtements, les outils, les savoirs autochtones, les manifestations communautaires, sociales, culturelles et historiques, les activités et événements festifs, religieux et autres, etc.).

Avec le Cadre de 2009, on cherche donc à réunir un large accord sur la formalisation du modèle social de culture, et à proposer des orientations générales pour l'élaboration de nouveaux outils statistiques permettant de définir l'élément social de la culture et d'identifier des indicateurs et des définitions appropriés. Bien entendu, pour réaliser des enquêtes fréquentes sur la participation culturelle, il faut d'importantes ressources humaines et financières, et il est extrêmement difficile de mesurer les manifestations et les expressions du patrimoine culturel immatériel, car cela exige tout un travail méthodologique d'élaboration d'outils appropriés. Au stade actuel, il est proposé dans le Cadre de concentrer les enquêtes sur les niveaux globaux de participation, et sur l'enregistrement du domaine dont relèvent les activités culturelles. En utilisant ces enquêtes de manière systématique – pour étudier par exemple la participation à des activités telles que la musique, la danse et la lecture, il devrait être possible d'examiner des questions sociales, et de lier la production culturelle amateure ou informelle aux activités plus formalisées. C'est là un lien crucial pour l'examen de la pertinence économique du secteur culturel et de son impact sur la société dans son ensemble.

Aperçu du Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009

Il est incontestable que très peu de pays disposent de ressources suffisantes pour réaliser des enquêtes spécifiquement consacrées à l'activité culturelle, et que le *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles* de 1986 était centré sur le point de vue de l'OCDE ou de l'UE plutôt que sur celui des pays en développement. L'ISU s'est donc attaché à définir une approche pragmatique, partant des systèmes internationaux de classification les plus usuels[7] pour mesurer l'activité culturelle en tirant le parti maximum des enquêtes existantes, telles que les enquêtes sur la main-d'œuvre et les recensements de la population. Mais si les normes ayant servi à élaborer les définitions centrales du Cadre de 2009 sont de nature économique et sociale afin de permettre la meilleure comparabilité internationale, un effort particulier a été fait pour le rendre suffisamment souple, afin que les pays puissent choisir les domaines qu'ils souhaitent voir entrer dans leurs statistiques culturelles (un produit à forte valeur culturelle dans un pays donné, tel que vêtements et costume national, peut n'avoir que peu de signification culturelle dans un autre). En outre, il donne la possibilité d'interpréter un domaine choisi de manière à ne pas le limiter aux aspects économiques de la culture et à l'étendre à tous les aspects de ce domaine. Il est possible par exemple d'adopter une définition des 'arts de la scène' qui couvre toutes les manifestations en rapport avec les arts de la scène, qu'elles soient le fait d'amateurs ou de professionnels, qu'elles aient lieu dans une salle de spectacle ou en plein air dans un village.

L'objectif du Cadre est d'évaluer les biens, services et activités auxquels donne naissance le cycle de production culturelle, conçu selon ses différents cycles et les interactions possibles entre ces derniers : activités de création, de production, de diffusion, d'exposition/réception/transmission et de consommation/participation (voir figure A.2). Le concept de cycle culturel n'est pas nouveau, mais on cherche ici à mettre en valeur la manière dont un 'produit culturel' donné s'insère dans des processus tant économiques que sociaux, quels que soient les arrangements de financement ou de gouvernance, que les activités relèvent de l'économie formelle ou informelle. L'expression 'cycle culturel' est utile du fait qu'elle évoque l'idée d'interrelations entre ces activités, y compris l'action en retour par laquelle des activités (consommation) inspirent la création de nouveaux produits et artefacts culturels. Le modèle est une technique abstraite d'aide à l'analyse, qui donne à voir les fonctions culturelles de production et de diffusion, et fonctionne comme un prisme permettant de mieux y sensibiliser. Dans la

6. Dans le contexte du cadre statistique présenté ici, le 'patrimoine culturel immatériel' comprend 'les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés'.

7. Essentiellement la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) pour les activités de production culturelle, la Classification internationale type des professions (CITP) pour les emplois culturels, la Classification centrale de produits (CPC) pour les biens et services culturels, le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) pour les flux internationaux de biens culturels, et le projet de classification internationale des activités à prendre en compte dans les budgets-temps (ICATUS) des Nations Unies.

Figure A.2 Le cycle culturel

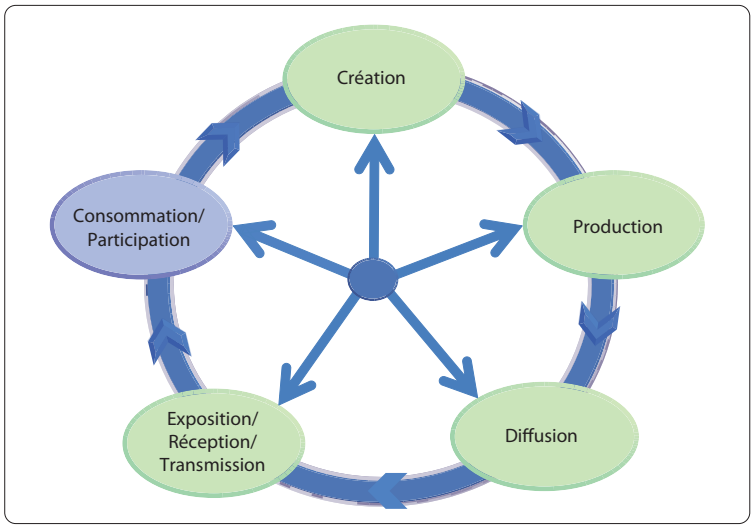

1. **Création :** la genèse et la conception des idées et du contenu (sculpteurs, écrivains, bureaux de conception, etc.) et la fabrication de pièces uniques (artisanat, beaux-arts, etc.).
2. **Production :** les formes culturelles pouvant faire l'objet d'une reproduction (par exemple les programmes télévisés), ainsi que les processus, infrastructures et outils spécialisés utilisés lors de leur réalisation (fabrication d'instruments de musique, impression de journaux, etc.).
3. **Diffusion :** la fourniture aux consommateurs et aux exposants de produits culturels, généralement reproduits industriellement ou en masse (la vente en gros et au détail et la location d'enregistrements musicaux et de jeux électroniques, la distribution de films, etc.). Grâce à la distribution numérique, certains biens et services passent directement du créateur au consommateur.
4. **Exposition/Réception/Transmission :** lieux d'échange de droits ayant pour but de proposer des expériences culturelles au public 'en direct' et/ou sans l'intermédiaire de médias, moyennant l'octroi payant ou gratuit d'un droit d'accès – consommation ou participation – à des activités culturelles, souvent limitées dans le temps (organisation et production d'un festival, salles d'opéra, théâtres, musées, etc.). La transmission désigne le transfert de connaissances sans impliquer nécessairement une transaction commerciale, dans un contexte généralement informel. Elle comprend la transmission d'une identité culturelle, souvent sous la forme d'un patrimoine culturel immatériel (PCI) de génération en génération. Elle comprend aussi les événements festifs et les manifestations à accès libre.
5. **Consommation/Participation :** le fait pour le public et les participants de consommer des produits culturels et de prendre part à des activités et expériences culturelles (lire un livre, danser, participer à un carnaval, écouter la radio, visiter une galerie d'art, etc.).

Source : ISU, 2009.

pratique, certaines phases du cycle peuvent se chevaucher. Tandis par exemple que les musiciens peuvent composer (créer) et exécuter (produire/diffuser), les dramaturges écrivent (créent), mais il est rare qu'ils exécutent (produisent/diffusent). Un artisan qui rassemble des matières brutes (intrants informels), utilise des techniques traditionnelles (formation informelle) et vend le produit fini au bord de la route (distribution et vente au détail informelles) personnifie l'ensemble du cycle en milieu informel. Comprendre quelle est la partie du processus qui est mesurée est un élément important pour la formulation de politiques publiques bien choisies dans le domaine de la production culturelle.

Un point crucial, dans ce processus, est de comprendre et de pouvoir suivre la totalité des activités et des ressources nécessaires pour transformer une idée en biens et services culturels parvenant ensuite aux consommateurs, aux participants ou aux utilisateurs. Du point de vue de l'économie culturelle (économie informelle comprise), un artefact (peinture, objet d'artisanat, spectacle) n'a aucun sens en dehors d'un système de valeurs et d'un système de production qui lui donnent valeur ou signification. Avoir un site donné, reconnu comme patrimoine culturel exceptionnel, n'a guère d'utilité économique pour un pays en développement qui n'est pas en mesure de mobiliser les atouts que constituent le tourisme, les transports, les activités de préservation et l'hôtellerie pour en tirer la valeur que représentent des visiteurs payants. Parallèlement, le patrimoine matériel et immatériel comprend des valeurs artistiques, esthétiques, symboliques et spirituelles. Les caractéristiques des biens et services culturels sont donc différentes de celles d'autres produits, du fait que leur système de valorisation est lié à leur appréciation (Throsby, 2001).

Domaines et activités

Un examen de certains cadres de statistiques culturelles utilisés dans le monde (BOP, 2006) a montré qu'il était généralement admis que la culture est le résultat d'un groupe d'activités constituantes identifiables. Il en est toutefois ressorti aussi que deux facteurs pouvaient intervenir pour occulter en partie cette idée : il n'y a pas d'accord sur la manière dont ces activités sont à grouper à un niveau supérieur en domaines, ni sur la manière de comprendre quelles fonctions sont à inclure dans une analyse du secteur culturel. La divergence traduit dans le premier cas des différences réelles de culture locale, mais elle est liée aussi à l'absence d'un modèle ou d'une logique d'analyse bien élaborés, ce qui est la cause profonde du deuxième facteur.

Il est indispensable, pour mesurer le domaine culturel et faire une distinction claire entre les catégories qui en relèvent et celles qui n'en relèvent pas, de comprendre l'étendue du secteur. Dans le Cadre de 2009, où l'approche retenue est pragmatique, la définition opérationnelle de la culture est celle qui figure dans le préambule de la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* de 2001 : 'la

culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances'. La définition pragmatique de la culture utilisée dans le Cadre est basée sur une représentation de la culture par *domaines*, permettant de mesurer les activités, les biens et les services culturels issus de processus industriels et non industriels. Il est entendu que ces activités culturelles représentent ou communiquent des expressions culturelles, quelle qu'en soit la valeur commerciale, et qu'elles peuvent donner lieu à la production de biens et de services culturels (UNESCO, 2005).

À la différence du Cadre de 1986, celui-ci donne une définition des domaines culturels basée sur un modèle hiérarchique, avec des domaines culturels et des domaines périphériques. Les domaines culturels comprennent les activités, les biens et les services culturels présents à tous les stades du cycle de production culturelle. Les domaines périphériques relèvent d'une définition plus large de la culture, qui englobe les activités sociales et les loisirs. Contrairement au Cadre de 1986, le patrimoine culturel immatériel (PCI) a été ajouté comme domaine culturel transversal (alors qu'il n'était que partiellement compris dans la catégorie 'Services communautaires' du CSC de 1986). De plus, Équipements et matériaux, Éducation et Archivage sont présentés comme domaines transversaux, du fait qu'ils peuvent s'appliquer à tous les domaines culturels et domaines périphériques (voir figure A.3). Pour éviter les doubles comptages, chaque activité ne peut être classée qu'une fois dans le Cadre, même s'il y a des cas où, logiquement, des activités relèveraient de plus d'un domaine. La musique par exemple pourrait relever des 'arts de la scène et festivités' et de l''audiovisuel', puisqu'elle peut être jouée en direct (Arts de la scène) et enregistrée (Audiovisuel). Mais dans le Cadre de 2009, la priorité va au sujet plutôt qu'à la forme sous laquelle peut se manifester le contenu culturel.

Au stade actuel, le Cadre a pour objet de montrer comment combiner des statistiques calculées à partir de données économiques, d'enquêtes sur les ménages et les touristes ainsi que d'une évaluation des ressources culturelles, pour présenter un tableau global du secteur de la culture permettant les comparaisons internationales. Ce n'est qu'une fois qu'il aura été adopté et en sera au stade de l'application que pourra être entreprise la mise au point de principes directeurs, d'indicateurs et d'exercices pilotes, et que pourront commencer la formation et le renforcement des capacités.

Figure A.3 Domaines et activités

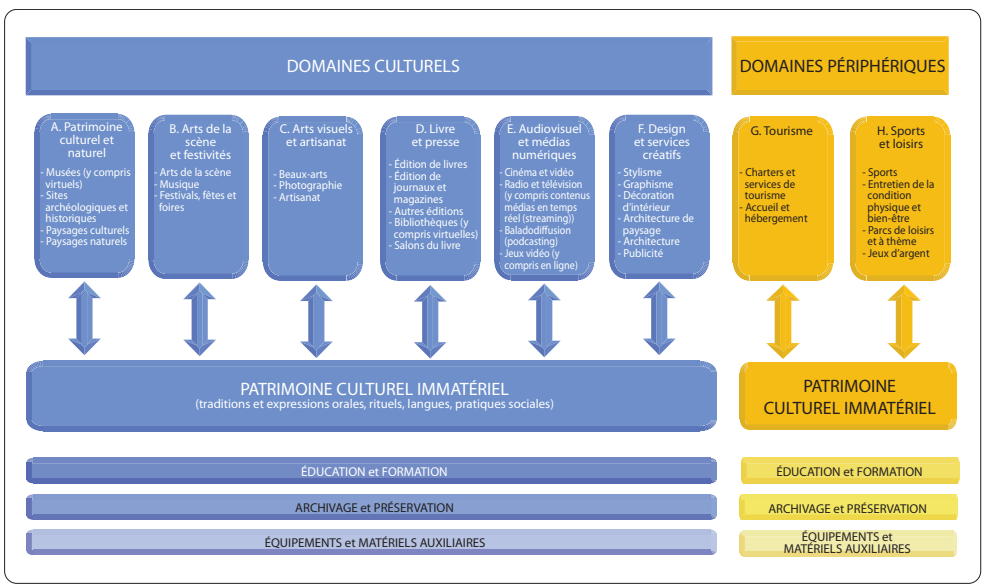

Souce : ISU, 2009.

Comme vu précédemment, un examen des cadres de statistiques culturelles existant dans plusieurs pays et régions du monde montre que même dans les pays développés, les données culturelles collectées sont très peu nombreuses. Le nouveau Cadre est donc à comprendre comme le point de départ d'un processus de constitution de statistiques culturelles envisagées dans une perspective internationale, le but étant de souligner l'importance de la culture et d'en accroître la visibilité. L'objectif essentiel du Cadre à ce stade est d'aider les pays à élaborer leurs propres cadres, adaptés aux conditions locales, et à les mettre en relation, en adaptant éventuellement des cadres statistiques existants. Le Cadre peut aussi servir de base de négociations entre responsables des politiques culturelles, praticiens et bureaux nationaux de statistiques, dont la participation est cruciale pour l'élaboration de statistiques culturelles. En ce sens, le Cadre peut stimuler la demande et donner au secteur de la culture des indications sur la manière d'initier de nouvelles collectes de données.

Mesurer la diversité culturelle et la diversité des expressions culturelles

Comme nous l'avons vu, le sujet des statistiques culturelles suscite de nombreux problèmes de comparabilité, et c'est encore plus vrai de l'évaluation de la diversité, surtout si on cherche à établir des comparaisons internationales ou à expliquer les différences entre pays (entre attitudes vis-à-vis de la participation sociale, par exemple). Cette section expose différentes approches de la question de la mesure de la diversité des expressions culturelles, et présente quelques idées préliminaires pour discussion, lesquelles découlent de la première Réunion d'experts de l'UNESCO sur la diversité culturelle, où les participants ont cherché à baliser les complexités et les points délicats indissociables de certains de ces problèmes (ISU, 2007).

La diversité est un aspect propre à différents éléments de la culture, allant de l'identité personnelle aux préférences, à la qualité de vie, aux appartenances ethniques ou à un groupe autochtone, et même à la culture comme expérience d'émancipation personnelle. Il faut à la diversité un environnement favorable pour prospérer – l'environnement étant compris dans ce cas comme l'ensemble des conditions favorisant la liberté d'expression, la diversité ethnique ainsi que la disponibilité d'un capital social et culturel, de technologies, d'infrastructures, de réseaux sociaux et d'une représentation des groupes sociaux au sein des institutions. Les expressions culturelles donnent naissance à des services, activités et biens culturels, qui peuvent être (ou devenir) marchands, mais pas toujours. Les biens marchands peuvent généralement être mesurés à l'aide de statistiques économiques, mais pour cerner les biens, les services et les activités non marchands, il faut des enquêtes sur les ménages et des enquêtes qualitatives, qui peuvent permettre d'évaluer les pratiques d'amateur et les activités culturelles informelles.

La diversité culturelle est un champ pour la mise en œuvre de politiques aux aspects multiples, et caractérisé par de nombreuses ramifications et des accents et articulations différents selon les différentes échelles territoriales : infranational, international ou transnational. Dans ce contexte, la mise en place d'une politique active en matière de diversité culturelle présente de nombreux aspects interdépendants :

- De manière générale, on constate une demande croissante de produits culturels en provenance des pays en développement, et dans certains cas une hybridation de ces produits avec ceux de pays développés. Toutefois, les pays en développement sont souvent mal armés pour arriver à obtenir par la négociation que leurs exportations culturelles présentent un rendement comparable à celui obtenu par les pays développés. Cela s'explique non seulement par le manque de capacités institutionnelles au niveau local, mais également par le pouvoir absolu dont jouit un secteur industriel oligopolistique.

- Les limites s'estompent entre les notions (essentiellement occidentales) de culture élevée et de culture de masse, de même que les frontières entre l'Occident et le 'reste du monde'.

- La production artisanale se commercialise, ce qui joue un rôle pour les stratégies de développement économique dans le monde en développement.

Ces changements expliquent l'apparition d'une série de problèmes, dont l'un des plus débattus est sans doute celui des droits de propriété intellectuelle. Comme la culture s'assimile de plus en plus à un produit, un système de droits (et la définition des droits auxquels les producteurs individuels peuvent prétendre) détermine le degré de protection à accorder aux individus et aux communautés

concernant l'exploitation de leurs idées. Très médiatisées, des difficultés spécifiques – essentiellement soulevées par de grands groupes soucieux de protéger leurs atouts économiques – se posent à propos de la copie ou du vol. Parallèlement, des activités culturelles sans débouchés commerciaux risquent de voir leurs droits échapper à une véritable identification, les exposant ainsi au vol. Ce problème, qui touche les pays en développement, est souvent passé sous silence, ce qui menace la diversité de l'expression culturelle. De plus, alors que les liens entre protection du droit d'auteur et diversité restent flous et mal définis, les droits de propriété intellectuelle peuvent avoir un effet paradoxal sur la diversité, soit en la multipliant (en encourageant la création et la distribution de produits), soit en l'appauvrissant (en mettant en place de nouveaux obstacles à l'entrée des utilisateurs). Ils peuvent aussi accélérer des phénomènes comme l'homogénéisation – qui fait que l'on retrouve les mêmes schémas culturels en différents points du monde (consommation des mêmes films) – ou l'hybridation culturelle (nouvelles formes de culture).

Figure A.4 Types de dichotomies pouvant servir à évaluer la diversité

Types de dichotomies		Aspect à évaluer
Variété de l'offre (biens et services produits)	Demande de biens et de services cultures	*Variété de l'offre pour un bien donné, un secteur, une activité, etc. La diversité de l'offre ne signifie pas que tous les types de produits sont effectivement consommés.*
Offre de diversité	Diversité des modes de distribution	*Pour un bien donné, un secteur, une activité, etc. Existence d'un monopole, d'un oligopole, d'obstacles d'accès.*
Stocks	Flux	*Ce qui est produit/ ce qui est échangé.*
Étranger	National	*Origine des biens, des services, des activités. Important pour les exportations.*
Rural	Urbain	*Lieu où se déroulent les activités culturelles, et où les biens et services sont produits, et par qui.*
Devenu produit (commercial)	Pas devenu produit	*Pour un bien, un objet, une activité, une expression, etc. Entrent également dans cette dichotomie les dimensions payant/ non payant, à but lucratif/sans but lucratif, savoirs traditionnels/savoirs commerciaux*
Patrimoine matériel	Patrimoine immatériel	*Patrimoine bâti/traditions ou savoirs propres au pays ou à la communauté.*
Physique ou analogique	Numérique	*Formes nouvelles d'expression culturelle : Internet, livres électroniques, etc.*

Source : ISU, 2007.

Diversité entre pays

La diversité des expressions culturelles peut s'étudier par le biais des types de dichotomies de l'offre et de la demande de biens et services culturels, comme le montre la figure A.4 ci-contre. Mais il n'est pas aisé de mesurer tous les types de dichotomies de la diversité des expressions culturelles, et, selon le marché ou le segment, il peut être extrêmement complexe de jauger la demande de diversité. Il faudrait pour ce faire passer par des enquêtes de ménage, qui sont un outil fort coûteux.

L'étude des flux culturels entre pays est un outil servant couramment à évaluer la diversité entre pays. Les importations et exportations de films peuvent servir à représenter la diversité de la production et des échanges en indiquant l'origine des films qui entrent dans un pays, mais la mesure est très limitée par les restrictions techniques des données douanières et celles de la balance des paiements. En général, les films sont exportés vers le marché de destination puis copiés et distribués sur place. De ce fait, le volume des exportations peut n'avoir que peu de rapport avec le volume distribué dans le pays importateur. Un film exporté n'a en douane qu'une valeur quasi négligeable, et la majeure partie des échanges internationaux s'y rapportant est calculée à partir de données de la balance des paiements, sous la forme de recettes provenant des redevances et des licences auxquelles donnent lieu les copies, les droits de projection et les redevances des licences de reproduction. Les statistiques douanières renseignent sur le pays d'origine et le pays de destination de chaque article. Malheureusement, l''origine culturelle' d'un bien culturel n'est pas facile à identifier. On n'a que des renseignements limités sur l'origine du contenu culturel des produits échangés. Les règles qui s'appliquent à l'origine et à la destination des produits importés et exportés visent le lieu de traitement, mais ne précisent pas l'origine de leur contenu culturel. Il est possible que l'œuvre originale et les copies soient produites en des lieux différents. De nombreux films créés et projetés dans le pays A, par exemple, peuvent avoir été importés sous forme de copies d'exploitation depuis le pays B, qui a l'avantage de disposer de laboratoires compétitifs assurant le traitement à prix plus bas. Dans les enregistrements du commerce, les produits sont enregistrés comme provenant du pays B. Pourtant, du point de vue culturel, le pays B n'est pas considéré comme le pays d'origine du produit (ISU et UNESCO, 2005).

Diversité dans les pays : diversité interne

La diversité dans un pays s'exprime non seulement par la diversité des produits, mais aussi par celle des créateurs,

des consommateurs et des acteurs des activités et des produits culturels. L'étude des différents groupes sociaux et ethniques, tout comme les usages linguistiques, peuvent servir à évaluer la diversité domestique (genre, divers groupes sociaux, dont groupes minoritaires et peuples autochtones)[8]. Certains pays ont déjà beaucoup fait en ce sens ; c'est le cas par exemple du Canada, de la Nouvelle-Zélande et des Pays-Bas, où il existe des statistiques détaillées, avec des données ventilées par groupes sociaux ou ethniques ou types de langues. On peut alors étudier la diversité en analysant les différences ou les traits communs des pratiques culturelles de différents groupes ethniques, ou par genre.

En Nouvelle-Zélande il existe de nombreuses analyses de la représentation des groupes minoritaires dans différentes pratiques culturelles. Statistics New Zealand a mis au point, pour suivre les tendances dans le secteur culturel, des indicateurs culturels organisés selon cinq thèmes : interaction, identité culturelle, diversité, cohésion sociale, et développement économique. Ils ont pour objet de faire savoir si la diversité culturelle croissante de la Nouvelle-Zélande s'exprime librement, si elle est respectée et si elle est appréciée (MacKenzie, 2007). La liste des indicateurs possibles est la suivante :

- pourcentage des subventions de la loterie nationale néo-zélandaise allant aux arts et aux activités culturelles d'organisations ethniques ;
- pourcentage de la population participant à des activités culturelles ethniques ;
- quantité d'activités culturelles des groupes minoritaires présentées à des publics plus larges ;
- proportion de contenu local présenté à la télévision néo-zélandaise ;
- locuteurs de te Reo Māori ;
- participation de membres de groupes ethniques autres que Maoris ou Européens néo-zélandais à des groupes communautaires actifs dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine.

Le patrimoine culturel maori fait partie intégrante du *Cadre néo-zélandais pour les statistiques culturelles* (*New Zealand Framework for Cultural Statistics*). La première catégorie du Cadre comporte la catégorie *Taonga tuku iho*[9], qui concerne exclusivement la culture maorie et se décompose en quatre sous-catégories : apprendre les coutumes et pratiques traditionnelles, l'histoire ou les croyances maories ; visiter le centre de cérémonies d'une communauté, le parvis d'une maison de réunion (*marae*) ; visiter des sites présentant une importance historique pour les Maoris ; voir des expositions de trésors ancestraux maoris. Statistics New Zealand a lancé en 2002 l'*Enquête sur l'expérience culturelle* (*Cultural Experience Survey* [CES]) en complément à son enquête de ménage sur la main-d'œuvre (*Household Labour Force Survey* [HLFS]). Les résultats de l'enquête ont livré le pourcentage de la population participant à des activités culturelles ethniques. La figure A.5 ci-après montre que les deux tiers des adultes maoris avaient eu l'expérience d'une ou plusieurs activités maories au cours des 12 mois précédant l'enquête. Ce pourcentage représentait plus du double de celui des

Figure A.5 Population des adultes, par groupe ethnique, ayant eu l'expérience d'une activité *Taonga Tuku Iho* au cours des 12 mois écoulés

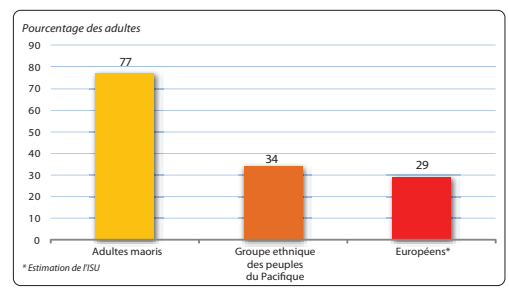

Source : Statistics New Zealand, 2003.

8. L'Instance permanente des peuples autochtones des Nations Unies a déterminé qu'il convenait de définir des indicateurs intéressant les peuples autochtones sous l'angle des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, institué par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, bénéficie de l'appui de l'Instance permanente. Il a mis au point des indicateurs concernant les peuples autochtones et permettant d'évaluer les progrès vers la cible de diversité biologique fixée pour 2010, qui concerne la situation des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques (CDB, 2008). Ces indicateurs ont trait aux droits autochtones, aux 'environnements porteurs', aux pratiques culturelles et à l'utilisation des langues traditionnelles.

9. Désigne ce qui a de la valeur pour les Maoris et vient des générations précédentes.

Européens. Un portrait socioéconomique des adultes ayant eu l'expérience d'au moins une activité maorie indiquait que quatre sur dix d'entre eux avaient fait des études supérieures, et que plus de 40 % des adultes de moins de 45 ans avaient eu l'expérience d'au moins une activité maorie, soit le double du pourcentage de la population âgée de plus de 65 ans.

Évaluer la diversité des expressions culturelles

Comme cela a été dit à plusieurs reprises dans le présent chapitre, les données actuelles sont si limitées que la mesure des activités culturelles demeure problématique – constatation encore plus vraie quand il s'agit de mesurer la diversité des expressions culturelles et d'en évaluer les changements (perte de diversité, langues menacées, impact de la mondialisation, etc.).

Un modèle de base de la diversité, élaboré par Andrew Stirling (1998), peut servir à l'analyse ; il tire parti des progrès dans d'autres domaines, et est actuellement testé dans des domaines culturels tels que l'édition et la musique. Le modèle compte trois composantes :

- *Variété* : Nombre de catégories, types culturels (par exemple dans l'édition d'ouvrages imprimés, la variété vise les différents genres d'ouvrages, tels que les ouvrages littéraires, universitaires, les bandes dessinées, les livres d'art, etc.).
- *Répartition* : Part de marché, fréquence, ou autre mesure de proportion révélant le schéma de distribution de cette quantité entre les catégories considérées (par exemple pourcentage d'ouvrages universitaires dans une librairie par rapport au pourcentage de livres pour enfants).
- *Disparité* : Degré de différence d'une catégorie à l'autre (par exemple : la distinction entre littérature enfantine et adulte est-elle plus grande qu'entre manuels universitaires et manuels scolaires ?).

La mesure de la disparité est difficile, et peut souvent être subjective. La disparité des expressions culturelles peut être exprimée comme la distance définie entre types situés dans une hiérarchie. L'application de ce modèle serait concentrée sur les deux premiers aspects (variété et répartition). Françoise Benhamou et Stéphanie Peltier (2007) ont appliqué le modèle de Stirling à l'édition d'ouvrages imprimés en France, en partant d'une définition de la diversité culturelle comme 'diversité quantitative et qualitative de la production et de la consommation de biens et de services culturels dans un pays donné'. Elles ont évalué la diversité des ouvrages offerts et consommés dans cette branche d'activité selon trois catégories : titre, genre et langue d'origine. La différence entre diversité offerte et consommée fait ressortir que si le choix de produits peut être très important, les produits consommés peuvent représenter un éventail moins important, ce que traduit par exemple le phénomène des supervedettes[10] (Ranaivoson, 2007), la conséquence étant une diversité moindre.

Figure A.6 Part de la littérature étrangère dans l'édition française et parmi les romans aux meilleures ventes

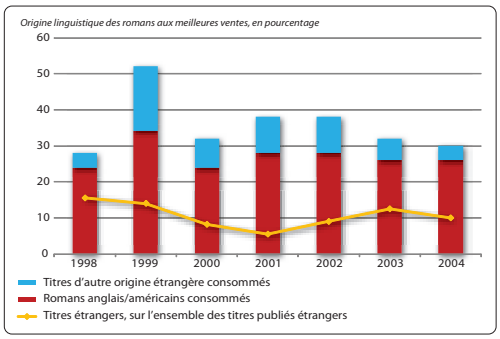

Source : Benhamou et Peltier, 2007.

L'analyse de l'origine linguistique des ouvrages a conduit à observer que la part des livres d'origine étrangère dans l'édition française a baissé de 1997 à 2004. Mais, parallèlement, le schéma de distribution des livres d'origine étrangère a changé, la part des livres en anglais baissant au profit d'ouvrages d'origines différentes. Il n'en reste pas moins que parmi les meilleures ventes, c'est tout de même la littérature anglaise/américaine qui demeure dominante. Comme le montre la figure A.6, la variété des ouvrages offerts est plus grande que celle des ouvrages consommés.

10. Les 'supervedettes' sont des produits et des producteurs qui stimulent une forte consommation et attirent une attention encore plus forte.

Il n'existe toujours pas de concept ou de définition communs de la diversité des expressions culturelles, et il faudra sans doute de nouveaux projets de recherche en profondeur dans d'autres secteurs culturels avant de pouvoir tirer des conclusions sur la pertinence de ce modèle. Ce qu'il faudrait, c'est examiner et mesurer les expressions culturelles à tous les stades de la chaîne de valeur, de la production à la distribution et à la consommation, en incluant les biens et services culturels devenus produits et les activités pour lesquelles ce n'est pas le cas (pratiques d'amateur, utilisation de l'Internet, etc.). La diversité des expressions culturelles devrait être mesurée aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Il faudra débattre expressément des définitions qui conviennent pour examiner la diversité sociale. Il conviendrait aussi d'envisager la question de l'environnement favorable – c'est-à-dire les conditions qui permettent à la diversité de prospérer. En allant plus avant dans toutes ces directions, il ne faudra pas négliger leur pertinence pour la mise en œuvre de politiques, ainsi que les besoins spécifiques des pays considérés.

Références

Askerud, P. et Engelhardt, R. (eds.). 2007. *Statistics on Cultural Industries: Framework for the Elaboration of National Data Capacity Building Projects*. Bangkok, UNESCO Bangkok. http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001549/154956e.pdf

Barrowclough, D. et Kozul-Wright, Z. (eds.). 2006. *Creative Industries and Developing Countries: Voice, Choice and Economic Growth*. Londres, Routledge.

Benhamou, F. et Peltier, S. 2007. How should cultural diversity be measured? An application using the French publishing industry. *Journal of Cultural Economics*, Vol. 31, n° 2, p. 85–107.

Bennett, T. 2001. *Cultural Policy and Cultural Diversity: Mapping the Policy Domain*. Policy Note 7. Strasbourg, Conseil de l'Europe.

Burns Owens Partnership (BOP), Pratt, A. et Taylor, C. 2006. *Creating Global Statistics for Culture: Expert Scoping Study*. Rapport à l'Institut de statistique de l'UNESCO.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). 2008. Document de référence. *Secretary-General's high-level panel on the creative economy and industries for development*. Événement pré-conférence de la CNUCED, 14–15 janvier. http://www.unctad.org/en/docs/tdxiibpd4_en.pdf

Convention sur la diversité biologique (CDB). 2008. Indigenous languages in the Context of the Convention on Biological Diversity. Présenté à la réunion du Groupe d'experts internationaux sur les langues autochtones de l'IPQANU, New York, 8–10 janvier. http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/EGM_IL_SCBD.doc

Délégation des observateurs du Canada. 2008. Déclaration de la délégation des observateurs du Canada à la réunion du groupe d'experts internationaux sur les langues autochtones de l'Instance Permanente sur les Questions Autochtones des Nations Unies. 9 janvier, New York. http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/EGM_IL_Canada_fr.doc

Departamento Administrativo Nacional de Estadística (DANE). 2008. *Colombia: Cuenta Satélite de Cultura*. Bogata, DANE, Government of Colombia. http://www.dane.gov.co/index.php?option=com_content&task=category&sectionid=33&id=416&Itemid=915

Department for Culture Media and Sport, United Kingdom (DCMS). (1998). *Creative Industries Mapping Document 1998*. Londres, DCMS. http://www.culture.gov.uk/reference_library/publications/4740.aspx

European Leadership Group (LEG). 2000. *Cultural Statistics in the EU*. Eurostat Working Papers. Population and Social Conditions Series, 3/2000/E/No1. Rapport final du LEG. Luxembourg, Eurostat.

Hui, D. (ed.). 2003. *Baseline Study of Hong Kong's Creative Industries*. For the Central Policy Unit, Hong Kong, Special Administrative Region Government. Hong Kong, Centre for Cultural Policy Research, University of Hong Kong. http://www.cpu.gov.hk/english/documents/new/press/baseline%20study(eng).pdf

Instance Permanente sur les Questions Autochtones des Nations Unies (UNPFII). 2007. *Manuel pour les participants*. New York, Nations Unies. http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/handbook_participants_fr.pdf

Institut de statistique de l'UNESCO. *Le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelle : août 2009*. Montréal.

—. 2009. *Cadre de statistiques culturelle de l'UNESCO : Résumé de la réunion du Groupe de travail*. Mai 2009. Montréal. http://www.uis.unesco.org/template/pdf/cscl/framework/TFM_Summary_FR.pdf

—. 2007. *Réunion du groupe d'expert sur la mesure statistique de la diversité des expressions culturelle. Rapport final*. Montréal, Institut de statistique de l'UNESCO. http://www.uis.unesco.org/template/pdf/cscl/cultdiv/mtgreport.pdf

—. 2006a. *Guidelines for Measuring Cultural Participation*. Montréal. Présenté par A. Morrone. http://www.uis.unesco.org/template/pdf/cscl/framework/CUL_particip.pdf

—. 2006b. *Evaluating Language Statistics: The Ethnologue and Beyond*. Présenté à l'Institut de statistique par John C. Paolillo. Montréal: Institut de statistique de l'UNESCO.

Institut de statistique de l'UNESCO et l'*Alliance globale pour la diversité culturelle*. 2002. *Understanding Creative Industries: Cultural Statistics for Public Policy-making*. http://portal.unesco.org/culture/en/files/30297/11942616973cultural_stat_EN.pdf/cultural_stat_EN.pdf

Institut de statistique de l'UNESCO et l'UNESCO. 2005. *Échanges internationaux d'une sélection de biens et services culturels, 1994-2003*. Montréal, Institut de statistique de l'UNESCO. http://www.uis.unesco.org/template/pdf/cscl/IntlFlows_FR.pdf

Kahneman, D. et Knetsch, J. 1992. Valuing public goods: the purchase of moral satisfaction. *Journal of Environmental Economics and Management*, Vol. 22, p. 57–70.

KEA. 2006. *The Economy of Culture in Europe*. Étude préparée pour la Commission Européenne, KEA European Affairs. http://www.keanet.eu/Ecoculture/Study%20new.pdf

Lacroix, C. 2009. *Statistiques de la culture. Chiffre clés. Édition 2009*. Paris, Ministère de la culture et de la communication, Département des Études de la Prospective et des Statistiques (DEPS).

MacKenzie, J. 2007. Best practices, methodologies and approaches to measure the diversity of cultural expressions. http://www.uis.unesco.org/template/pdf/cscl/Cultdiv/ McKenzie.pdf

Nations Unies. 1948 *Déclaration universelle des droits de l'homme*. 10 décembre. http://www.un.org/fr/documents/udhr

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2007a. *International Measurement of the Economic and Social Importance of Culture*. Paris, OCDE. http://www.oecd.org/dataoecd/56/54/38348526.pdf

—. 2007b. PISA 2006: *Science Competencies for Tomorrow's World*. 2 vols. Paris, OCDE. Vol. 1 (http://www.oei.es/evaluacioneducativa/InformePISA2006-FINALingles.pdf) et Vol. 2 (http://www.oecd.org/dataoecd/30/18/39703566.pdf).

Organisation internationale du Travail (OIT). 2007. *Classification internationale type des professions 2008 (CITP 08)*. Version préliminaire, Genève, OIT. http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/isco/docs/draft08.pdf

—. 1987. *Classification internationale type des* professions 1988 (CITP 88). Genève, OIT. http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/isco/isco88/index.htm

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). 2006. *National studies on Assessing the Economic Contribution of the Copyright-Based Industries*. Genève, OMPI.

—. 2003. *Guide pour l'évaluation de la contribution économique des industries du droit d'auteur*. Geneva, WIPO. http://www.wipo.int/copyright/en/publications/pdf/copyright_pub_893.pdf

Programme de la statistique culturelle, Statistique Canada. 2007. *Contribution économique du secteur culturel aux économies provinciales du Canada*. Ottawa, Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2006037-fra.pdf

Théâtre de marionnettes traditionnelles du Japon, Ningyo Johruri Bunraku

Ranaivoson, H. 2007. Measuring cultural diversity: A definition based on an overview of existing literature. Présenté à la première réunion du groupe d'experts sur la mesure statistiques des expressions culturelles à Montréal, septembre. http://www.uis.unesco.org/template/pdf/cscl/cultdiv/Ranaivoson.pdf

Statistics New Zealand. 2003. *A Measure of Culture: Cultural Experiences and Cultural Spending in New Zealand*. Wellington, Statistics New Zealand. http://www.stats.govt.nz/~/media/Statistics/Publications/Analyticalreports/Measure%20of%20Culture/measure-of-culture.ashx

Stirling, A. 1998. *On the Economics and Analysis of Diversity*. Electronic Working Papers Series Paper No. 28. Brighton, Science Policy Research Unit, University of Sussex. http://www.uis.unesco.org/template/pdf/cscl/cultdiv/Stirling.pdf

Throsby, D. 2001. *Economics and Culture*. Cambridge, Cambridge University Press.

Tran, H. T. et Navrud, S. 2007. Valuing cultural heritage in developing countries: comparing and pooling contingent valuation and choice modelling estimates. *Environmental and Resource Economics*, Vol. 38, n°1, p. 51–69.

UNESCO. 2007. *Patrimoine mondial : défis pour le millénaire*. Paris, Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial. http://whc.unesco.org/documents/publi_millennium_fr.pdf

—. 2005. *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.* Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf

—. 2003. *Atelier sur la culture et le développement dans le programme d'action du NEPAD.* Paris, UNESCO. http://ocpa.irmo.hr/resources/docs/NEPAD_Draft_Final_Report-fr.pdf

—. 2002. *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*. Paris, UNESCO. http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf

—. 1986. *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles*. http://www.uis.unesco.org/template/pdf/cscl/framework/1986original.pdf

UNESCO et l'Organisation de l'unité Africaine (OUA). 1992. *Les Industries culturelles pour le développement de l'Afrique: le Plan d'action de Dakar*. http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000916/091675fb.pdf

UNESCO Bangkok. 2005. *The Jodhpur Initiatives.* Bangkok, UNESCO Bangkok. http://cms.unescobkk.org/fileadmin/user_upload/culture/Cultural_Industries/Jodhpur_Initiatives.pdf

Van der Pol, H. 2008. Key role of cultural and creative industries in the economy. *Statistics Knowledge and Policy 2007: Measuring and Fostering the Progress of Societies*. Paris, OCDE. http://www.oecd.org/dataoecd/11/47/38703999.pdf?contentId=38704000

Sites Internet

Classification centrale de produits (CPC) : http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc02/cpc.pdf

Classification internationale type des professions (CITP) : http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/index.htm

Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI): http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/class/isic.htm

Convenio Andrés Bello (CAB) : http://www.convenioandresbello.info

Eurobarometer Surveys : http://ec.europa.eu/public_opinion/index_en.htm

Harmonised Commodity Description and Coding System Harmonised System (HS) : http://www.wcoomd.org/home_wco_topics_hsoverviewboxes_hsoverview_hsharmonizedsystem.htm

Instance Permanente sur les Questions Autochtones des Nations Unies (UNPFII) : http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/index.html

Institut de statistique de l'UNESCO. Nouveaux outils et cadres de travail pour l'étude des sociétés de l'information et des questions clés dans le domaine de la culture: http://www.uis.unesco.org/ev_fr.php?URL_ID=3754&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201

New Zealand Cultural Experience Survey (CES): http://www2.stats.govt.nz/ domino/external/omni/omni.nsf/outputs/12860FC8DE9BF3D1CC256D 3B00704A8D

New Zealand Framework for Cultural Statistics: http://www.stats.govt.nz/ methods_and_services/surveys-and-methods/classifications-andstandards/ classifications-and-related-statistical-standards/frameworkfor- cultural-statistics.aspx

New Zealand Household Labour Force Survey (HLFS): http://www.stats.govt.nz/browse_for_stats/work_income_and_spending/Employment/HouseholdLabourForceSurvey_HOTPJun09qtr/Technical%20Notes.aspx

Projet des Nations Unies de classification internationale des activités à prendre en compte dans les budgets-temps (ICATUS): http://unstats.un.org/unsd/methods/timeuse/icatus/icatus_1.htm

Conteurs et artistes de rues sur la place Jemaa el-Fna à Marrakech, Maroc

Guide de lecture

Dans les tableaux statistiques, les symboles et regroupements suivants sont utilisés :

…	Données non disponibles
*	Estimation nationale
**	Estimation de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)
0	Valeur négligeable (moins de la moitié de la dernière décimale affichée)
.	Sans objet
±	Données partielles
+n	Données se référant à n années après l'année de référence
-n	Données se référant à n années avant l'année de référence
(..)	= Le nombre entre parenthèses indique une année de commencement différente pour le calcul de la variation annuelle moyenne en %

Population
Sauf indication spécifique, tous les indicateurs des tableaux statistiques ont été calculés à partir des estimations de population produites par la Division de la population des Nations Unies basées sur la Révision 2006.

Données sur le commerce
Les données sur le commerce des biens culturels ont été extraites en juin 2008 de la base de données de l'ONU sur les statistiques du commerce international de marchandises (UN Comtrade) utilisant la classification internationale du Système Harmonisé (SH), version 1996.

Les données sur les services audiovisuels et connexes ont été extraites des statistiques de balance des paiements du FMI en dollars EU courants. Les autres données sur les services proviennent de la publication de l'OCDE *Statistiques sur le commerce international des services.*

Moyennes régionales
Les calculs d'agrégats régionaux et mondiaux ont été réalisés lorsque l'étendue des données était suffisante pour le faire. Les chiffres régionaux de taux d'alphabétisation, de taux bruts de scolarisation et d'espérance de vie scolaire sont des moyennes pondérées intégrant l'importance relative de la population pour chaque pays dans chaque région. Les moyennes sont tirées à la fois des données publiées et des estimations approximatives pour les pays pour lesquels aucune donnée suffisamment fiable pour pouvoir être publiée n'est disponible.

Le glossaire qui suit les tableaux statistiques définit les concepts utilisés dans ces tableaux.

Regroupements régionaux
Les regroupements régionaux de pays suivent le système de classification de l'UNESCO, détaillé par groupements de pays selon les régions géographiques (continents) et les sous-régions géographiques. Certaines adaptations y ont été apportées pour répondre à des besoins spécifiques au présent rapport.

Afrique subsaharienne
Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Hélène, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Swaziland, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe.

Amérique du Nord
Canada, États-Unis.

Amérique latine et Caraïbes
Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Argentine, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, État plurinational de Bolivie, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Jamaïque, Mexique, Montserrat, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République bolivarienne du Venezuela, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay.

Asie centrale et du Sud
Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Géorgie, Inde, Kazakhstan, Kirghizistan, Maldives, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, République islamique d'Iran, Sri Lanka, Tadjikistan, Turkménistan.

Asie de l'Est
Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Indonésie, Japon, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste, Viet Nam.

États arabes
Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Irak, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Territoires autonomes palestiniens, Tunisie, Yémen.

Europe
Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

Pacifique
Australie, Fidji, îles Cook, îles Marshall, îles Salomon, Kiribati, États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

Tableau 1. Ratification des sept conventions culturelles de l'UNESCO[1]

	Année de ratification[a] (par État membre)								
Pays ou territoire	Convention universelle sur le droit d'auteur (1952, 1971)		Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954)	Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)	Second protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)	Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001)	Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)	Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)
Afrique subsaharienne									
Afrique du Sud	…	…	2003	2003	1997	…	…	…	2006
Angola	…	…	…	1991	1991	…	…	…	…
Bénin	…	…	…	…	1982	…	…	…	2007
Botswana	…	…	2002	…	1998	…	…	…	…
Burkina Faso	…	…	1969	1987	1987	…	…	2006	2006
Burundi	…	…	…	…	1982	…	…	2006	2008
Cameroun	1973	1973	1961	1972	1982	…	…	…	2006
Cap-Vert	…	…	…	…	1988	…	…	…	…
Comores	…	…	…	…	2000	…	…	…	…
Congo	…	…	…	…	1987	…	…	…	2008
Côte d'Ivoire	…	…	1980	1990	1981	…	…	2006	2007
Érythrée	…	…	2004	…	2001	…	…	…	…
Éthiopie	…	…	…	…	1977	…	…	2006	2008
Gabon	…	…	1961	2003	1986	2003	2010	2004	2007
Gambie	…	…	…	…	1987	…	…	…	…
Ghana	1962	…	1960	…	1975	…	…	…	…
Guinée	1981	1981	1960	1979	1979	…	…	2008	2008
Guinée-Bissau	…	…	…	…	2006	…	…	…	…
Guinée équatoriale	…	…	2003	…	2010	2003	…	…	…
Kenya	1966	1974	…	…	1991	…	…	2007	2007
Lesotho	…	…	…	…	2003	…	…	2008	2010
Libéria	1956	…	…	…	2002	…	…	…	…
Madagascar	…	…	1961	1989	1983	…	…	2006	2006
Malawi	1965	…	…	…	1982	…	…	…	…
Mali	…	…	1961	1987	1977	…	…	2005	2006
Maurice	1970	…	2006	1978	1995	…	…	2004	2006
Mozambique	…	…	…	…	1982	…	…	2007	2007
Namibie	…	…	…	…	2000	…	…	2007	2006
Niger	1989	1989	1976	1972	1974	2006	…	2007	2007
Nigéria	1961	…	1961	1972	1974	2005	2005	2005	2008
Ouganda	…	…	…	…	1987	…	…	2009	…
République centrafricaine	…	…	…	1972	1980	…	…	2004	…
R. D. du Congo	…	…	1961	1974	1974	…	…	…	…
République-Unie de Tanzanie	…	…	1971	1977	1977	…	…	…	…
Rwanda	1989	1989	2000	2001	2000	…	…	…	…
Sainte-Hélène[c]	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sao Tomé-et-Principe	…	…	…	…	2006	…	…	2006	…
Sénégal	1974	1974	1987	1984	1976	…	…	2006	2006
Seychelles	…	…	2003	2004	1980	…	…	2005	2008
Sierra Leone	…	…	…	…	2005	…	…	…	…
Somalie	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Swaziland	…	…	…	…	2005	…	…	…	…
Tchad	…	…	2008	2008	1999	…	…	2008	2008
Togo	2003	2003	…	…	1998	…	…	2009	2006
Zambie	1965	…	…	1985	1984	…	…	2006	…
Zimbabwe	…	…	1998	2006	1982	…	…	2006	2008
Amérique du Nord									
Canada	1962	…	1998	1978	1976	2005	…	…	2005
États-Unis	1954	1972	2009	1983	1973	…	…	…	…
Amérique latine et Caraïbes									
Anguilla[c]	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Antigua-et-Barbuda	…	…	…	…	1983	…	…	…	…
Antilles néerlandaises	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Argentine	1957	…	1989	1973	1978	2002	…	2006	2008
Aruba	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Bahamas	1976	1976	…	1997	…	…	…	…	…
Barbade	1983	1983	2002	2002	2002	2008	2008	2008	2008
Belize	1982	…	…	1990	1990	…	…	2007	…
Bermudes[c]	…	…	…	…	…	…	…	…	…

Tableau 1. Ratification des sept conventions culturelles de l'UNESCO[1]

	Année de ratification[a] (par État membre)								
	Convention universelle sur le droit d'auteur (1952, 1971)		Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954)	Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)	Second protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)	Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001)	Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)	Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)
Pays ou territoire									
Brésil	1959	1975	1958	1973	1977	2005	…	2006	2007
Chili	…	…	2008	…	1980	2008	…	2008	2007
Colombie	1976	1976	1998	1988	1983	…	…	2008	…
Costa Rica	1954	1979	1998	1996	1977	2003	…	2007	…
Cuba	1957	…	1957	1980	1981	…	2008	2007	2007
Dominique	…	…	…	…	1995	…	…	2005	…
El Salvador	1978	1978	2001	1978	1991	2002	…	…	…
Équateur	1957	1991	1956	1971	1975	2004	2006	2008	2006
État plurinational de Bolivie	1989	1989	2004	1976	1976	…	…	2006	2006
Grenade	…	…	…	1992	1998	…	2009	2009	2009
Guatemala	1964	…	1985	1985	1979	2005	…	2006	2006
Guyana	…	…	…	…	1977	…	…	…	2009
Haïti	1954		…	2010	1980	…	2009	2009	2010
Honduras	…	…	2002	1979	1979	2003	…	2006	…
Îles Caïmanes	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Turques et Caïques[c]	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Vierges britanniques	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Jamaïque	…	…	…	…	1983	…	…	…	2007
Mexique	1957	1975	1956	1972	1984	2003	2006	2005	2006
Montserrat[c]	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nicaragua	1961	…	1959	1977	1979	2001	…	2006	2009
Panama	1962	1980	1962	1973	1978	2001	2003	2004	2007
Paraguay	1961	…	2004	2004	1988	2004	2006	2006	2007
Pérou	1963	1985	1989	1979	1982	2005	…	2005	2006
R. B. du Venezuela	1966	1996	2005	2005	1990	…	…	2007	…
République dominicaine	1983	1983	1960	1973	1985	2009	…	2006	2009
Sainte-Lucie	…	…	…	…	1991	…	2007	2007	2007
Saint-Kitts-et-Nevis	…	…	…	…	1986	…	2009	…	…
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1985	1985	…	…	2003	…	…	2009	2009
Suriname	…	…	…	…	1997	…	…	…	…
Trinité-et-Tobago	1988	1988	…	…	2005	…	…	…	…
Uruguay	1993	1993	1999	1977	1989	2007	…	2007	2007
Asie centrale et du Sud									
Afghanistan	…	…	…	2005	1979	…	…	2009	2009
Arménie	…	…	1993	1993	1993	2006	…	2006	2007
Azerbaïdjan	1997	…	1993	1999	1993	2001	…	2007	2010
Bangladesh	1975	1975	2006	1987	1983	…	…	2009	2007
Bhoutan	…	…	…	2002	2001	…	…	2005	…
Géorgie	…	…	1992	1992	1992	…	…	2008	2008
Inde	1957	1988	1958	1977	1977	…	…	2005	2006
Kazakhstan	1992	…	1997	…	1994	…	…	…	…
Kirghizistan	…	…	1995	1995	1995	…	…	2006	…
Maldives	…	…	…	…	1986	…	…	…	…
Népal	…	…	…	1976	1978	…	…	…	…
Ouzbékistan	…	…	1996	1996	1993	…	…	2008	…
Pakistan	1954	…	1959	1981	1976	…	…	2005	…
République islamique d'Iran	…	…	1959	1975	1975	2005	2009	2006	…
Sri Lanka	1983	1983	2004	1981	1980	…	…	2008	…
Tadjikistan	1992	…	1992	1992	1992	2006	…	…	2007
Turkménistan	…	…	…	…	1994	…	…	…	…
Asie de l'Est									
Brunéi Darussalam	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Cambodge	1953	…	1962	1972	1991	…	2007	2006	2007
Chine	1992	1992	2000	1989	1985	…	…	2004	2007
Indonésie	…	…	1967	…	1989	…	…	2007	…
Japon	1956	1977	2007	2002	1992	2007	…	2004	…
Malaisie	…	…	1960	…	1988	…	…	…	…
Mongolie	…	…	1964	1991	1990	…	…	2005	2007
Myanmar	…	…	1956	…	1994	…	…	…	…
Philippines	…	…	…	…	1985	…	…	2006	…

Tableau 1. Ratification des sept conventions culturelles de l'UNESCO[1]

	Année de ratification[a] (par État membre)								
	Convention universelle sur le droit d'auteur (1952, 1971)		Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954)	Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)	Second protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)	Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001)	Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)	Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)
Pays ou territoire									
République de Corée	1987	1987	…	1983	1988	…	…	2005	…
R. D. P. lao	1954	…	…	…	1987	…	…	2009	2007
R. P. D. de Corée	…	…	…	1983	1998	…	…	2009	…
Singapour	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Thaïlande	…	…	1958	…	1987	…	…	…	…
Timor-Leste	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Viet Nam	…	…	…	2005	1987	…	…	2005	2007
États arabes									
Algérie	1973	1973	…	1974	1974	…	…	2004	…
Arabie saoudite	1994	1994	1971	1976	1978	2007	…	2008	
Bahreïn	…	…	2008	…	1991	2008	…	…	…
Djibouti	…	…	…	…	2007	…	…	2007	2006
Égypte	…	…	1955	1973	1974	2005	…	2005	2007
Émirats arabes unis	…	…	…	…	2001	…	…	2005	…
Irak	…	…	1967	1973	1974	…	…	…	…
Jamahiriya arabe libyenne	…	…	1957	1973	1978	2001	2005	…	…
Jordanie	…	…	1957	1974	1975	2009	2009	2006	2007
Koweït	…	…	1969	1972	2002	…	…	…	2007
Liban	1959	…	1960	1992	1983	…	2007	2007	…
Maroc	1972	1975	1968	2003	1975	…	…	2006	…
Mauritanie	…	…	…	1977	1981	…	…	2006	…
Oman	…	…	1977	1978	1981	…	…	2005	2007
Qatar	…	…	1973	1977	1984	2000	…	2008	2009
République arabe syrienne	…	…	1958	1975	1975	…	…	2005	2008
Soudan	…	…	1970	…	1974	…	…	2008	2008
T. A. palestiniens	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tunisie	1969	1975	1981	1975	1975	…	2009	2006	2007
Yémen	…	…	1970	…	1980	…	…	2007	…
Europe									
Albanie	2003	2003	1960	2002	1989	…	2009	2006	2006
Allemagne	1955	1973	1967	2007	1976	2009	…	…	2007
Andorre	1952	…	…	…	1997	…	…	…	2007
Autriche	1957	1982	1964	…	1992	2002	…	2009	2006
Bélarus	1994	…	1957	1988	1988	2000	…	2005	2006
Belgique	1960	…	1960	2009	1996	…	…	2006	…
Bosnie-Herzégovine	1993	1993	1993	1993	1993	2009	2009	2009	2009
Bulgarie	1975	1975	1956	1971	1974	2000	2003	2006	2006
Chypre	1990	1990	1964	1979	1975	2001	…	2006	2006
Croatie	1992	1992	1992	1992	1992	2006	2004	2005	2006
Danemark	1961	1979	2003	2003	1979	…	…	2009	2006
Espagne	1954	1974	1960	1986	1982	2001	2005	2006	2006
Estonie	…	…	1995	1995	1995	2005	…	2006	2006
ex-R. y. de Macédoine	1997	1997	1997	1997	1997	2002	…	2006	2007
Fédération de Russie	1973	1994	1957	1988	1988	…	…	…	…
Finlande	1963	1986	1994	1999	1987	2004	…	…	2006
France	1955	1972	1957	1997	1975	…	…	2006	2006
Gibraltar	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Grèce	1963	…	1981	1981	1981	2005	…	2007	2007
Hongrie	1970	1972	1956	1978	1985	2005	…	2006	2008
Irlande	1958	…	…	…	1991	…	…	…	2006
Islande	1956	…	…	2004	1995	…	…	2005	2007
Israël	1955	…	1957	…	1999	…	…	…	…
Italie	1956	1979	1958	1978	1978	2009	2010	2007	2007
Lettonie	…	…	2003	…	1995	…	…	2005	2007
Liechtenstein	1958	1999	1960	…	…	…	…	…	…
Lituanie	…	…	1998	1998	1992	2002	2006	2005	2006
Luxembourg	1955	…	1961	…	1983	2005	…	2006	2006
Malte	1968	…	…	…	1978	…	…	…	2006
Monaco	1955	1974	1957	…	1978	…	…	2007	2006
Monténégro	2007	2007	2007	2007	2006	2007	2008	2009	2008
Norvège	1962	1974	1961	2007	1977	…	…	2007	2007

Tableau 1. Ratification des sept conventions culturelles de l'UNESCO[1]

	Année de ratification[a] (par État membre)								
	Convention universelle sur le droit d'auteur (1952, 1971)		Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954)	Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)	Second protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)	Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001)	Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)	Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)
Pays ou territoire									
Pays-Bas	1967	1985	1958	2009	1992	2007	…	…	2009
Pologne	1976	1976	1956	1974	1976	…	…	…	2007
Portugal	1956	1981	2000	1985	1980	…	2006	2008	2007
République de Moldova	1997	…	1999	2007	2002	…	…	2006	2006
République tchèque	1993	1993	1993	1993	1993	2007	…	2009	…
Roumanie	…	…	1958	1993	1990	2006	2007	2006	2006
Royaume-Uni	1957	1972	…	2002	1984	…	…	…	2007
Saint-Marin	…	…	1956	…	1991	…	…	…	…
Saint-Siège[c]	1955	1980	1958		1982	…	…	…	…
Serbie	2001	2001	2001	2001	2001	2002	…	…	2009
Slovaquie	1993	1993	1993	1993	1993	2004	2009	2006	2006
Slovénie	1992	1992	1992	1992	1992	2004	2008	2008	2006
Suède	1961	1973	1985	2003	1985	…	…	…	2006
Suisse	1955	1993	1962	2003	1975	2004	…	2008	2008
Turquie	…	…	1965	1981	1983	…	…	2006	…
Ukraine	1994	…	1957	1988	1988	…	2006	2008	2010
Pacifique									
Australie	1969	1977	1984	1989	1974	…	…	…	2009
Fidji	1971	…	…	…	1990	…	…	2010	…
Îles Cook	…	…	…	…	2009	…	…	…	…
Îles Marshall	…	…	…	…	2002	…	…	…	…
Îles Salomon	…	…	…	…	1992	…	…	…	…
Kiribati	…	…	…	…	2000	…	…	…	…
États fédérés de Micronésie	…	…	…	…	2002	…	…	…	…
Nauru	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nioué	…	…	…	…	2001	…	…	…	…
Nouvelle-Zélande	1964	…	2008	2007	1984	…	…	…	2007
Palaos	…	…	…	…	2002	…	…	…	…
Papouasie-Nouvelle-Guinée	…	…	…	…	1997	…	…	2008	…
Samoa	…	…	…	…	2001	…	…	…	…
Tokélaou	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tonga	…	…	…	…	2004	…	…	2010	…
Tuvalu	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Vanuatu	…	…	…	…	2002	…	…	…	…
Nombre total d'États parties	**99**	**65**	**123**	**118**	**187**	**54**	**31**	**121**	**107**
% par région[b]	% de membres ou membres associés ayant ratifié la convention correspondante								
MONDE	**50**	**33**	**62**	**60**	**94**	**26**	**16**	**60**	**54**
Afrique subsaharienne	29	16	49	47	98	9	4	51	53
Amérique du Nord	100	50	100	100	100	50	…	…	50
Amérique latine et Caraïbes	62	43	54	62	86	43	28	67	56
Asie centrale et du Sud	41	18	71	82	100	24	…	65	40
Asie de l'Est	31	19	50	44	81	6	6	62	31
États arabes	26	21	79	74	100	26	21	79	47
Europe	89	56	91	76	100	48	28	70	82
Pacifique	18	6	12	12	82	…	…	18	12

Source :

1. Données extraites du site Instruments Normatifs de l'UNESCO, à la date du 24 mars 2010. Pour plus de détails, cf. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=12024&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

… Données non disponibles

. Sans objet

Notes:

a. Année du dépôt d'un instrument de ratification, d'acceptation, d'adhésion ou de notification de succession.

b. Calculé à partir de la somme des États membres de l'UNESCO par région.

c. N'est pas un État membre de l'UNESCO.

Tableau 2. Sites du patrimoine mondial et du patrimoine culturel immatériel de l'humanité[1]

	Patrimoine mondial								Patrimoine culturel immatériel[g]	
	Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial[a]							Liste indicative (Biens soumis pour examen)	Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente	Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité
	Culturel	Naturel	Mixte	Total	Site en péril	Avant 1995	1995 et après			
Pays ou territoire										
Afrique subsaharienne										
Afrique du Sud	4	3	1	8	.	.	8	10		.
Angola	.	.	.	.	.	.	.	11		.
Bénin	1	.	.	1	.	1	.	6		Le patrimoine oral Gèlèdé[f] (avec Nigéria et Togo)
Botswana	1	.	.	1	.	.	1	4		.
Burkina Faso	1	.	.	1	.	.	1	5		.
Burundi	.	.	.	.	.	.	.	10		.
Cameroun	.	1	.	1	.	1	.	13		.
Cap-Vert	1	.	.	1	.	.	1	5		.
Comores	.	.	.	.	.	.	.	4		.
Congo	.	.	.	.	.	.	.	5		.
Côte d'Ivoire	.	3	.	3	2	3	.	4		Le Gbofe d'Afounkaha – la musique des trompes traversières de la communauté Tagbana
Érythrée	.	.	.	.	.	.	.	1		.
Éthiopie	7	1	.	8	1	7	1	2		.
Gabon	.	.	1	1	.	.	1	7		.
Gambie	2	.	.	2	.	.	2	2		Le Kankurang, rite d'initiation mandingue[f] (avec Sénégal)
Ghana	2	.	.	2	.	2	.	6		.
Guinée	.	1	.	1	1	1	.	3		L'espace culturel du Sosso-Bala
Guinée-Bissau	.	.	.	.	.	.	.	1		.
Guinée équatoriale	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Kenya	2	2	.	4	.	.	4	6	Les traditions et pratiques associées aux Kayas dans les forêts sacrées des Mijikenda	.
Lesotho	.	.	.	.	.	.	.	2		.
Libéria	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Madagascar	1	2	.	3	.	1	2	7		Le savoir-faire du travail du bois des Zafimaniry
Malawi	1	1	.	2	.	1	1	3		Le Vimbuza, danse de guérison Le Gule Wamkulu[f] (avec Mozambique et Zambie)
Mali	3	.	1	4	.	3	1	9	Le Sanké mon : rite de pêche collective dans le Sanké	L'espace culturel du yaaral et du degal La Charte du Mandén, proclamée à Kouroukan Fouga La réfection septennale du toit du Kamablon, case sacrée de Kangaba
Maurice	2	.	.	2	.	.	2	1		.
Mozambique	1	.	.	1	.	1	.	4		Le Chopi Timbila Le Gule Wamkulu[f] (avec Malawi et Zambie)
Namibie	1	.	.	1	.	.	1	4		.
Niger	.	2	.	2	1	1	1	19		.
Nigéria	2	.	.	2	.	.	2	12		Le patrimoine oral Gèlèdé[f] (avec Bénin et Togo) Le système de divination Ifa Le masque Ijele
Ouganda	1	2	.	3	.	2	1	5		La fabrication des tissus d'écorce en Ouganda
République centrafricaine	.	1	.	1	1	1	.	10		Les chants polyphoniques des pygmées Aka de Centrafrique
R. D. du Congo	.	5	.	5	5	4	1	3		.
République-Unie de Tanzanie	3	4	.	7	1	5	2	7		.
Rwanda	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Sainte-Hélène	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Sao Tomé-et-Principe	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Sénégal	3	2	.	5	1	3	2	10		Le Kankurang, rite d'initiation mandingue[f] (avec Gambie)
Seychelles	.	2	.	2	.	2	.	.		.
Sierra Leone	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Somalie	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Swaziland	.	.	.	.	.	.	.	1		.
Tchad	.	.	.	.	.	.	.	9		.
Togo	1	.	.	1	.	.	1	7		Le patrimoine oral Gèlèdé[f] (avec Bénin et Nigéria)
Zambie	.	1	.	1	.	1	.	7		La mascarade Makishi Le Gule Wamkulu[f] (avec Malawi et Mozambique)
Zimbabwe	3	2	.	5	.	4	1	1		La danse Mbende Jerusarema
Amérique du Nord										
Canada	6	9	.	15	.	10	5	9		.
États-Unis	8	12	.	20	.	18	2	14		.

Tableau 2. Sites du Patrimoine Mondial et du patrimoine culturel immatériel de l'humanité[1]

	Patrimoine mondial								Patrimoine culturel immatériel[g]	
	Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial[a]							Liste indicative (Biens soumis pour examen)	Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente	Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité
	Culturel	Naturel	Mixte	Total	Site en péril	Avant 1995	1995 et après			
Pays ou territoire										
Amérique latine et Caraïbes										
Anguilla	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Antigua-et-Barbuda	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Antilles néerlandaises	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Argentine	4	4	.	8	.	3	5	7		Le Tango[f] (avec Uruguay)
Aruba	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Bahamas	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Barbade	.	.	.	.	.	.	.	3		.
Belize	.	1	.	1	1	.	1	.		La langue, la danse et la musique des Garifuna[f] (avec Guatemala, Honduras et Nicaragua)
Bermudes	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Brésil	10	7	.	17	.	8	9	17		Les expressions orales et graphiques des Wajapi La Samba de Roda de Recôncavo de Bahia
Chili	5	.	.	5	1	.	5	18		.
Colombie	4	2	.	6	1	2	4	6		Le carnaval de Barranquilla L'espace culturel de Palenque de San Basilio Le carnaval de Negros y Blancos Les processions de la Semaine sainte à Popayán
Costa Rica	.	3	.	3	.	1	2	2		Les traditions pastorales et les chars à bœufs du Costa Rica
Cuba	7	2	.	9	.	2	7	3		La Tumba Francesa
Dominique	.	1	.	1	.	.	1	.		.
El Salvador	1	.	.	1	.	1	.	6		.
Équateur	2	2	.	4	1	3	1	6		Le patrimoine oral et les manifestations culturelles du peuple Zápara[f] (avec Pérou)
État plurinational de Bolivie	5	1	.	6	.	3	3	6		Le carnaval d'Oruro La cosmovision andine des Kallawaya
Grenade	.	.	.	.	.	.	.	3		.
Guatemala	2	.	1	3	.	3	.	18		La langue, la danse et la musique des Garifuna[f] (avec Belize, Honduras et Nicaragua) La tradition du théâtre dansé Rabinal Achí
Guyana	.	.	.	.	.	.	.	5		.
Haïti	1	.	.	1	.	1	.	1		.
Honduras	1	1	.	2	.	2	.	.		La langue, la danse et la musique des Garifuna[f] (avec Belize, Guatemala et Nicaragua)
Îles Caïmanes	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Îles Turques et Caïques	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Îles Vierges britanniques	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Jamaïque	.	.	.	.	.	.	.	3		Les traditions des Marrons de Moore Town
Mexique	25	4	.	29	.	14	15	39		Les fêtes indigènes dédiées aux morts Les lieux de mémoire et traditions vivantes du peuple Otomí-Chichimecas de Tolimán : la Peña de Bernal, gardienne d'un territoire sacré La cérémonie rituelle des Voladores
Montserrat	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Nicaragua	1	.	.	1	.	.	1	6		La langue, la danse et la musique des Garifuna[f] (avec Belize, Guatemala et Honduras) El Güegüense
Panama	2	3	.	5	.	3	2	.		.
Paraguay	1	.	.	1	.	1	.	4		.
Pérou	7	2	2	11	1	9	2	5		Le patrimoine oral et les manifestations culturelles du peuple Zápara[f] (avec Équateur) Taquile et son art textile
R. B. du Venezuela	2	1	.	3	1	2	1	3		.
République dominicaine	1	.	.	1	.	1	.	14		L'espace culturel de la Fraternité du Saint-Esprit des congos de Villa Mella La tradition du théâtre dansé Cocolo
Sainte-Lucie	.	1	.	1	.	.	1	.		.
Saint-Kitts-et-Nevis	1	.	.	1	.	.	1	2		.
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Suriname	1	1	.	2	.	.	2	1		.
Trinité-et-Tobago	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Uruguay	1	.	.	1	.	.	1	3		Le Tango[f] (avec l'Argentine) Le Candombe et son espace socioculturel : une pratique communautaire

Tableau 2. Sites du Patrimoine Mondial et du patrimoine culturel immatériel de l'humanité[1]

	Patrimoine mondial								Patrimoine culturel immatériel[g]	
	Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial[a]							Liste indicative (Biens soumis pour examen)	Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente	Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité
	Culturel	Naturel	Mixte	Total	Site en péril	Avant 1995	1995 et après			
Pays ou territoire										
Asie centrale et du Sud										
Afghanistan	2	.	.	2	2	.	2	3		.
Arménie	3	.	.	3	.	.	3	4		Le Duduk et sa musique
Azerbaïdjan	2	.	.	2	.	.	2	10		Le mugham azerbaïdjanais L'art des Ashiqs d'Azerbaïdjan Le Novruz, Nowrouz, Nooruz, Navruz, Nauroz, Nevruz[f] (avec Inde, Iran, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan et Turquie)
Bangladesh	2	1	.	3	.	2	1	5		Les chants des Baul
Bhoutan	.	.	.	.	.	.	.	.		La danse des masques des tambours de Drametse
Géorgie	3	.	.	3	1	2	1	15		Le chant polyphonique géorgien
Inde	22	5	.	27	1	21	6	27		Le théâtre sanscrit, Kutiyattam La tradition du chant védique Ramlila – représentation traditionnelle du Ramayana Le Novruz, Nowrouz, Nooruz, Navruz, Nauroz, Nevruz[f] (avec Azerbaïdjan, Iran, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan et Turquie) Le Ramman : festival religieux et théâtre rituel du Garhwal, dans l'Himalaya, en Inde
Kazakhstan	2	1	.	3	.	.	3	11		.
Kirghizistan	1	.	.	1	.	.	1	6		L'art des Akyn, conteurs épiques Kirghiz Le Novruz, Nowrouz, Nooruz, Navruz, Nauroz, Nevruz[f] (avec Azerbaïdjan, Inde, Iran, Ouzbékistan, Pakistan et Turquie)
Maldives	.	.	.	.	.	.	.	1		.
Népal	2	2	.	4	.	3	1	15		.
Ouzbékistan	4	.	.	4	.	2	2	30		L'espace culturel du district de Boysun La musique Shashmaqom[f] (avec Tadjikistan) Le Novruz, Nowrouz, Nooruz, Navruz, Nauroz, Nevruz[f] (avec Azerbaïdjan, Inde, Iran, Kirghizistan et Turquie) Le Katta Ashula
Pakistan	6	.	.	6	1	5	1	18		Le Novruz, Nowrouz, Nooruz, Navruz, Nauroz, Nevruz[f] (avec Azerbaïdjan, Inde, Iran, Kirghizistan, Ouzbékistan et Turquie)
République islamique d'Iran	10	.	.	10	1	3	7	59		Le Novruz, Nowrouz, Nooruz, Navruz, Nauroz, Nevruz[f] (avec Azerbaïdjan, Inde, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan et Turquie) Le Radif de la musique iranienne
Sri Lanka	6	1	.	7	.	7	.	2		.
Tadjikistan	.	.	.	.	.	.	.	17		La musique Shashmaqom[f] (avec Ouzbékistan)
Turkménistan	3	.	.	3	.	.	3	7		.
Asie de l'Est										
Brunéi Darussalam	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Cambodge	2	.	.	2	.	1	1	9		Le Ballet royal du Cambodge Le Sbek Thom, théâtre d'ombres khmer
Chine	27	7	4	38	.	14	24	51	Le festival du Nouvel An des Qiang La conception et les pratiques traditionnelles de construction des ponts chinois de bois en arc Les techniques textiles traditionnelles des Li : filage, teinture, tissage et broderie	L'opéra Kun Qu Le Guqin et sa musique Le muqam ouïgour du Xinjiang L'Urtiin Duu – chants longs traditionnels populaires[f] (avec Mongolie) L'art de la gravure de sceaux chinois La technique de la xylogravure chinoise La calligraphie chinoise Le découpage de papier chinois Les savoir-faire liés à l'architecture traditionnelle chinoise pour les structures à ossature en bois L'artisanat du brocart Yunjin de Nanjing Le festival du Bateau-Dragon La danse des fermiers du groupe ethnique coréen en Chine La tradition épique du Gesar Le grand chant du groupe ethnique Dong Le Hua'er Le Manas Le culte et les rituels de Mazu L'art mongol du chant Khoomei Le Nanyin Les arts Regong

(suite page suivante)

Tableau 2. Sites du Patrimoine Mondial et du patrimoine culturel immatériel de l'humanité[1]

	Patrimoine mondial								Patrimoine culturel immatériel[g]	
	Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial[a]							Liste indicative (Biens soumis pour examen)	Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente	Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité
	Culturel	Naturel	Mixte	Total	Site en péril	Avant 1995	1995 et après			
Pays ou territoire										
Chine *(suite)*										La sériciculture et l'artisanat de la soie en Chine L'opéra tibétain La technique de cuisson traditionnelle du céladon de Longquan Les techniques artisanales traditionnelles de fabrication du papier Xuan L'ensemble d'instruments à vent et à percussion de Xi'an L'opéra Yueju
Indonésie	3	4	.	7	.	4	3	24		Le théâtre de marionnettes wayang Le Kris indonésien Le Batik indonésien
Japon	11	3	.	14	.	5	9	12		Le théâtre Nôgaku Le théâtre de marionnettes Ningyo Johruri Bunraku Le théâtre Kabuki L'Akiu no Taue Odori Le Chakkirako Le Daimokutate Le Dainichido Bugaku Le Gagaku Le Kagura d'Hayachine Le Hitachi Furyumono Le Koshikijima no Toshidon L'Ojiya-chijimi, Echigo-jofu : techniques de fabrication du tissu de ramie dans la région d'Uonuma, de la préfecture de Niigata L'Oku-noto no Aenokoto Le Sekishu-Banshi : fabrication de papier dans la région d'Iwami de la préfecture de Shimane La danse traditionnelle Ainu Le Yamahoko, la cérémonie des chars du festival de Gion à Kyoto
Malaisie	1	2	.	3	.	.	3	2		Le théâtre Mak Yong
Mongolie	1	1	.	2	.	.	2	7	Le Biyelgee mongol : danse populaire traditionnelle mongole Le Tuuli mongol : épopée mongole La musique traditionnelle pour flûte tsuur	La musique traditionnelle du Morin Khuur L'Urtiin Duu – chants longs traditionnels populaires[f] (avec Chine)
Myanmar	.	.	.	.	.	.	.	8		.
Philippines	3	2	.	5	1	2	3	28		Le Hudhud, récits chantés des Ifugao L'épopée Darangen des Maranao du lac Lanao
République de Corée	8	1	.	9	.	.	9	7		Le rituel royal ancestral du sanctuaire de Jongmyo et sa musique Les chants épiques Pansori Le festival Danoje de Gangneung Le Cheoyongmu Le Ganggangsullae Le rite Yeongdeunggut de Chilmeoridang à Cheju Le Namsadang Nori Le Yeongsanjae
R. D. P. lao	2	.	.	2	.	.	2	2		.
R. P. D. de Corée	1	.	.	1	.	.	1	6		.
Singapour	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Thaïlande	3	2	.	5	.	4	1	2		.
Timor-Leste	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Viet Nam	3	2	.	5	.	2	3	7	Le chant Ca trù	Le Nha Nhac, musique de cour vietnamienne L'espace de la culture des Gongs Les chants populaires Quan Họ de Bắc Ninh
États arabes										
Algérie	6	.	1	7	.	7	.	6		L'Ahellil du Gourara
Arabie saoudite	1	.	.	1	.	.	1	2		.
Bahreïn	1	.	.	1	.	.	1	6		.
Djibouti	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Égypte	6	1	.	7	1	5	2	31		L'épopée Al-Sirah al-Hilaliyyah
Émirats arabes unis	.	.	.	.	.	.	.	1		.

Tableau 2. Sites du Patrimoine Mondial et du patrimoine culturel immatériel de l'humanité[1]

	Patrimoine mondial								Patrimoine culturel immatériel[g]	
	Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial[a]							Liste indicative (Biens soumis pour examen)	Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente	Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité
	Culturel	Naturel	Mixte	Total	Site en péril	Avant 1995	1995 et après			
Pays ou territoire										
Irak	3	.	.	3	2	1	2	7		Le maqâm iraquien
Jamahiriya arabe libyenne	5	.	.	5	.	5	.	.		.
Jordanie	3	.	.	3	.	2	1	16		L'espace culturel des Bedu de Petra et Wadi Rum
Koweït	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Liban	5	.	.	5	.	4	1	9		.
Maroc	8	.	.	8	.	3	5	14		L'espace culturel de la place Jemaa el-Fna Le Moussem de Tan-Tan
Mauritanie	1	1	.	2	.	1	1	3		.
Oman	4	1[b]	.	4	.	2	2	2		.
Qatar	.	.	.	.	.	.	.	2		.
République arabe syrienne	5	.	.	5	.	4	1	15		.
Soudan	1	.	.	1	.	.	1	7		.
T. A. palestiniens	1	.	.	1	1	1	.	.		La Hikaye palestinienne
Tunisie	7	1	.	8	.	7	1	4		.
Yémen	3	1	.	4	1	3	1	10		Le chant de Sana'a
Europe										
Albanie	2	.	.	2	.	1	1	2		L'isopolyphonie populaire albanaise
Allemagne	32[c]	2	.	33	.	16	18	13		.
Andorre	1	.	.	1	.	.	1	2		.
Autriche	8	.	.	8	.	.	8	11		.
Bélarus	3	1	.	4	.	1	3	10	Le rite des Tsars de Kalyady (Tsars de Noël)	.
Belgique	10	.	.	10	.	.	10	16		Le carnaval de Binche Géants et dragons processionnels de Belgique et de France[f] (avec France) La procession du Saint-Sang à Bruges
Bosnie-Herzégovine	2	.	.	2	.	.	2	8		.
Bulgarie	7	2	.	9	.	9	.	14		Les Babi de Bistritsa - polyphonie, danses et pratiques rituelles archaïques de la région de Shoplouk Le Nestinarstvo, messages du passé : le panagyr des saints Constantin et Hélène dans le village de Bulgari
Chypre	3	.	.	3	.	2	1	12		La dentelle de Lefkara ou Lefkaritika
Croatie	6	1	.	7	.	3	4	15		La marche des sonneurs de cloches du carnaval annuel de la région de Kastav La fête de saint Blaise, saint patron de Dubrovnik La dentellerie en Croatie La procession Za Krizen (« chemin de croix ») sur l'île de Hvar La procession de printemps des Ljelje/Kraljice (ou reines) de Gorjani La fabrication traditionnelle de jouets en bois pour enfants à Hrvatsko Zagorje Le chant et la musique à deux voix dans la gamme istrienne
Danemark	3	1	.	4	.	1	3	5		.
Espagne	36	3	2	41	.	21	20	25		Le mystère d'Elche La Patum de Berga Les tribunaux d'irrigants du bassin méditerranéen espagnol : le Conseil des bons hommes de la plaine de Murcie et le Tribunal des eaux de la plaine de Valence Le langage sifflé de l'île de la Gomera (îles Canaries), le Silbo Gomero
Estonie	2	.	.	2	.	.	2	4		L'espace culturel de Kihnu Les célébrations de chants et danses baltes[f] (avec Lettonie et Lituanie) Le Leelo seto, tradition chorale polyphonique seto
ex-R. y. de Macédoine	.	.	1	1	.	1	.	3		.
Fédération de Russie	15	8	.	23	.	8	15	25		L'espace culturel et la culture orale des Semeiskie L'Olonkho, épopée héroïque iakoute
Finlande	6	1	.	7	.	3	4	6		.
France	30	2	1	33	.	19	14	35	Le Cantu in paghjella profane et liturgique de Corse de tradition orale	Géants et dragons processionnels de Belgique et de France[f] (avec Belgique) La tapisserie d'Aubusson Le Maloya La tradition du tracé dans la charpente française
Gibraltar	.	.	.	.	.	.	.	.		.

Tableau 2. Sites du Patrimoine Mondial et du patrimoine culturel immatériel de l'humanité[1]

	Patrimoine mondial								Patrimoine culturel immatériel[g]	
	Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial[a]							Liste indicative (Biens soumis pour examen)	Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente	Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité
	Culturel	Naturel	Mixte	Total	Site en péril	Avant 1995	1995 et après			
Pays ou territoire										
Grèce	15	.	2	17	.	13	4	8		.
Hongrie	7	1	.	8	.	2	6	11		Les festivités Busó de Mohács : une coutume de carnaval masqué marquant la fin de l'hiver
Irlande	2	.	.	2	.	1	1	8		.
Islande	1	1	.	2	.	.	2	9		.
Israël[d]	6	.	.	6	1	1	5	19		.
Italie	42	2	.	43	.	9	35	40		Le théâtre de marionnettes sicilien Opera dei Pupi Le Canto a tenore, chant pastoral sarde
Lettonie	2	.	.	2	.	.	2	5	L'espace culturel des Suiti	Les célébrations de chants et danses baltes[f] (avec Estonie et Lituanie)
Liechtenstein	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Lituanie	4	.	.	4	.	1	3	1		La création et le symbolisme des croix Les célébrations de chants et danses baltes[f] (avec Estonie et Lettonie)
Luxembourg	1	.	.	1	.	1	.	2		.
Malte	3	.	.	3	.	3	.	7		.
Monaco	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Monténégro	1	1	.	2	.	2	.	.		.
Norvège	6	1	.	7	.	4	3	5		.
Pays-Bas	7	1	.	8	.	.	8	12		.
Pologne	12	1	.	13	.	6	7	4		.
Portugal	12	1	.	13	.	6	7	13		.
République de Moldova	1	.	.	1	.	.	1	1		.
République tchèque	12	.	.	12	.	4	8	15		Slovácko Verbuňk, la danse des recrues
Roumanie	6	1	.	7	.	4	3	14		Le rituel du Căluş La Doïna
Royaume-Uni	23	4	1	28	.	14	14	16		.
Saint-Marin	1	.	.	1	.	.	1	.		.
Saint-Siège	2	.	.	2	.	2	.	.		.
Serbie	4	.	.	4	1	2	2	5		.
Slovaquie	5	2	.	7	.	3	4	14		La Fujara et sa musique
Slovénie	.	1	.	1	.	1	.	4		.
Suède	12	1	1	14	.	5	9	2		.
Suisse	7	3	.	10	.	3	7	2		.
Turquie	7	.	2	9	.	8	1	23		L'art des Meddah, conteurs publics Le Sema, cérémonie Mevlevi Le Novruz, Nowrouz, Nooruz, Navruz, Nauroz, Nevruz[f] (avec Azerbaïdjan, Inde, Iran, Kirghizistan, Ouzbékistan et Pakistan) La tradition Âşıklık (de l'art des trouvères) Le Karagöz
Ukraine	3	1	.	4	.	1	3	14		.
										.
Pacifique										
Australie	2	11	4	17	.	11	6	2		.
Fidji	.	.	.	.	.	.	.	4		.
Îles Cook	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Îles Marshall	.	.	.	.	.	.	.	4		.
Îles Salomon	.	1	.	1	.	.	1	2		.
Kiribati	.	.	.	.	.	.	.	1		.
États fédérés de Micronésie	.	.	.	.	.	.	.	1		.
Nauru	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Nioué	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Nouvelle-Zélande	.	2	1	3	.	2	1	8		.
Palaos	.	.	.	.	.	.	.	5		.
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	.	.	1	.	.	1	7		.
Samoa	.	.	.	.	.	.	.	2		.
Tokélaou	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Tonga	.	.	.	.	.	.	.	2		Lakalaka, danses et discours chantés du Tonga
Tuvalu	.	.	.	.	.	.	.	.		.
Vanuatu	1	.	.	1	.	.	1	5		Les dessins sur le sable de Vanuatu

Tableau 2. Sites du Patrimoine Mondial et du patrimoine culturel immatériel de l'humanité[1]

	Patrimoine mondial								Patrimoine culturel immatériel[g]	
	Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial[a]							Liste indicative (Biens soumis pour examen)	Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente	Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité
	Culturel	Naturel	Mixte	Total	Site en péril	Avant 1995	1995 et après			
Pays ou territoire										
Régions										
MONDE[e]	**689**	**176**	**25**	**890**	**31**	**438**	**453**	**1 463**		
Afrique subsaharienne	43	35	3	81	12	44	37	226		
Amérique du Nord	14	21	0	35	0	28	7	23		
Amérique latine et Caraïbes	84	36	3	123	6	59	64	181		
Asie centrale et du Sud	68	10	0	78	6	45	33	230		
Asie de l'Est	65	24	4	93	1	32	61	165		
États arabes	60	4	1	65	5	45	20	135		
Europe	370	43	10	422	2	181	241	460		
Pacifique	4	14	5	23	0	13	10	43		

Sources :

1. UNESCO, Centre du patrimoine mondial et section du patrimoine culturel immatériel, 2009. Le tableau a été mis à jour suite à la 33e session du Comité du patrimoine mondial (22-30 juin 2009 à Séville, Espagne) et suite à la 4e session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (28 septembre-2 octobre 2009 à Abou Dhabi, Émirats arabes unis).

Notes:

a. La liste complète des biens avec leur description est disponible en ligne sur le site du Centre du patrimoine mondial, http://whc.unesco.org.

b. Le sanctuaire de l'oryx arabe à Oman a été retiré de la liste du patrimoine mondial en 2007.

c. La vallée de l'Elbe à Dresde en Allemagne a été retirée de la liste du patrimoine mondial en 2009.

d. La vieille ville de Jérusalem et ses remparts (inscrite en 1981) est incluse à la fois en Israël et dans les Territoires autonomes palestiniens, mais comptabilisée seulement pour la région des États arabes.

e. Biens transfrontaliers comptant seulement pour un seul site.

f. Élément multinational de la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

g. De nouveaux éléments ont été ajoutés aux listes à l'occasion de la 4e session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui s'est tenu à Abou Dhabi du 28 septembre au 2 octobre 2009. Pour une information mise à jour, cf. http://www.unesco.org/culture/ich/fr/listes.

… Données non disponibles

. Sans objet

Tableau 3. Contexte démographique

	Population totale[1] (000)	Croissance de la population[1]						Répartition par âge[1]		Stock de migrants[2]	
		Solde migratoire (moyenne annuelle)		Accroissement naturel (moyenne annuelle)			Taux de croissance démographique annuelle totale				
		Taux pour 1000 hab.	Taux pour 1000 hab.	Taux brut de natalité	Taux brut de mortalité	Taux d'accroissement naturel	Taux pour 1000 hab.	Moins de 15 ans	Plus de 65 ans	% de la population	Code de définition[a]
Pays ou territoire	2005	1995/2000	2000/2005	2000/2005				2005		2005	
Afrique subsaharienne											
Afrique du Sud	47939	1,8	0,3	24,1	13,5	10,6	10,9	32,1	4,2	2,3	N
Angola	16095	-1,8	2,3	48,6	22,1	26,5	28,9	46,4	2,4	0,4	N
Bénin	8490	-0,9	2,5	42,2	12,6	29,6	32,2	44,2	2,7	2,1	C
Botswana	1836	2,8	2,2	26,0	16,3	9,8	12,0	35,6	3,4	4,5	C
Burkina Faso	13933	-2,2	1,5	45,9	15,7	30,2	31,9	46,2	3,1	5,8	N
Burundi	7859	-12,4	5,3	44,2	16,7	27,5	32,9	45,1	2,6	1,3	N
Cameroun	17795	0,0	0,1	37,9	15,0	22,9	23,0	41,8	3,5	0,8	N
Cap-Vert	507	-2,3	-2,1	30,9	5,3	25,6	23,5	39,5	4,3	2,2	N
Comores[d]	798	-1,8	-2,7	36,5	7,4	29,1	26,5	42,0	2,7	8,4	N
Congo	3610	2,8	-0,6	37,2	12,7	24,5	23,9	41,9	3,2	7,2	N
Côte d'Ivoire	18585	2,2	-3,8	37,5	16,5	21,0	17,3	41,7	3,2	13,1	CN
Érythrée	4527	-0,5	11,2	40,5	10,6	29,9	41,2	43,0	2,3	0,3	I
Éthiopie	78986	-0,2	-0,4	40,7	14,4	26,3	25,9	44,5	2,9	0,7	N
Gabon	1291	2,6	1,5	27,7	11,7	16,0	17,6	35,9	4,7	17,7	C
Gambie	1617	7,1	4,1	38,1	11,2	26,9	31,1	41,2	3,7	15,3	N
Ghana	22535	-0,5	0,1	32,2	10,0	22,3	22,4	39,0	3,6	7,5	N
Guinée	9003	-5,8	-9,9	42,0	13,5	28,5	18,6	43,4	3,1	4,3	C
Guinée-Bissau	1597	-1,7	0,2	49,9	19,5	30,4	30,6	47,4	3,0	1,2	N
Guinée équatoriale	484	0,0	0,0	39,8	16,4	23,4	23,4	42,4	4,1	1,2	C
Kenya	35599	-0,1	0,2	39,1	13,2	25,9	26,1	42,6	2,7	1,0	N
Lesotho	1981	-4,0	-3,7	31,3	17,7	13,6	9,9	40,4	4,7	0,3	C
Libéria	3442	42,6	-7,3	49,9	19,8	30,1	22,8	46,9	2,2	1,5	N
Madagascar	18643	-0,1	-0,1	39,3	11,0	28,3	28,3	43,8	3,1	0,3	C
Malawi	13226	-1,6	-0,5	43,8	17,5	26,3	25,8	47,1	3,0	2,2	N
Mali	11611	-6,1	-2,5	48,6	16,4	32,2	29,8	47,7	3,6	0,3	C
Maurice[e]	1241	-0,3	0,0	15,9	6,8	9,1	9,1	24,4	6,6	1,7	N
Mozambique	20533	0,9	-0,2	43,5	19,2	24,4	24,2	44,2	3,2	2,1	N
Namibie	2020	1,8	-0,1	27,4	12,9	14,5	14,4	39,1	3,5	7,1	N
Niger	13264	0,5	-0,5	51,2	15,6	35,6	35,2	48,0	3,1	0,9	N
Nigéria	141356	-0,2	-0,3	42,7	17,5	25,2	25,0	44,3	2,9	0,7	C
Ouganda	28947	-0,4	0,0	47,3	15,5	31,8	31,8	49,4	2,5	1,8	N
République centrafricaine	4191	0,6	-2,2	37,9	19,4	18,5	16,3	42,7	3,9	1,9	C
R. D. du Congo	58741	-5,7	-0,9	49,6	19,3	30,3	29,5	47,2	2,6	0,9	NC
République-Unie de Tanzanie	38478	-1,3	-1,9	42,1	14,6	27,5	25,6	44,4	3,0	2,1	N
Rwanda	9234	57,2	1,0	41,7	18,4	23,3	24,3	43,5	2,5	1,3	N
Sainte-Hélène[f]	6	…	…	…	…	…	14,6	…	…	24,8	N
Sao Tomé-et-Principe	153	-9,0	-9,6	34,9	8,2	26,6	17,1	41,6	4,4	4,8	C
Sénégal	11770	-2,1	-1,8	37,6	9,8	27,8	26,0	42,2	4,2	2,8	N
Seychelles	86	…	…	…	…	…	10,6	…	…	6,1	N
Sierra Leone	5586	-5,1	18,7	46,9	23,5	23,5	42,3	42,8	3,3	2,2	C
Somalie	8196	-3,0	2,6	45,8	18,5	27,3	30,0	44,1	2,6	3,4	I
Swaziland	1125	-2,4	-1,1	30,4	17,2	13,3	12,2	39,8	3,2	4,4	N
Tchad	10146	1,8	4,7	47,4	16,0	31,4	36,2	46,2	3,0	4,5	N
Togo	6239	5,2	-0,1	39,6	10,8	28,8	28,8	43,3	3,1	3,0	N
Zambie	11478	1,7	-1,5	41,9	21,7	20,2	18,8	45,7	2,9	2,4	N
Zimbabwe	13120	-2,5	-1,2	28,9	20,5	8,4	7,2	39,5	3,5	3,9	N
Amérique du Nord											
Canada	32271	4,9	6,6	10,7	7,2	3,4	10,1	17,6	13,1	18,9	N
États-Unis	299846	4,5	4,4	14,1	8,3	5,8	10,3	20,8	12,3	12,9	N
Amérique latine et Caraïbes											
Anguilla	12	…	…	…	…	…	17,4	…	…	41,8	N
Antigua-et-Barbuda	83	…	…	…	…	…	15,7	…	…	22,4	N
Antilles néerlandaises	186	-20,2	-0,8	14,5	7,5	7,0	6,2	22,5	9,8	26,5	N
Argentine	38747	-0,6	-0,5	18,0	7,7	10,3	9,8	26,4	10,2	3,9	N
Aruba	103	6,0	16,7	16,2	6,9	9,3	26,1	22,0	7,8	24,6	N
Bahamas	323	1,4	1,3	18,1	6,5	11,6	12,9	27,6	6,2	9,8	N
Barbade	292	-0,9	-0,9	11,9	7,3	4,7	3,8	18,9	9,2	9,7	N
Belize	276	-0,9	-0,8	28,3	3,8	24,5	23,8	37,6	4,2	15,0	N
Bermudes	64	…	…	…	…	…	4,1	…	…	29,3	N
Brésil	186831	-0,3	-0,3	20,6	6,3	14,3	14,1	27,8	6,1	0,3	N

Nombre de réfugiés[3, b] (000)		Transferts de fonds des diasporas[4]		Politiques gouvernementales[6]							
				Immigration			Émigration		Fécondité		
Selon la destination	Selon l'origine	Total[c] (millions de dollars EU)	% du PIB[5]	Politique globale	Travailleurs hautement qualifiés	Intégration des non-ressortissants	Politique globale	Encouragement au retour des citoyens	Opinion sur le niveau de fécondité	Politique pour influer sur la fécondité	
2006	2006	2004		2005			2005		2005		Pays ou territoire
											Afrique subsaharienne
35	1	521	0,24	↓↓	↔	Oui	↓↓	Oui	Satisf.	↔	Afrique du Sud
13	207	…	…	<>	…	…	<>	Non	Trop élevé	↔	Angola
11	0	84	2,06	<>	<>	Non	↓↓	Non	Trop élevé	↓↓	Bénin
3	0	27	0,32	↓↓	↓↓	Oui	<>	Non	Trop élevé	↓↓	Botswana
1	0	50	1,12	<>	<>	Non	<>	Oui	Trop élevé	↓↓	Burkina Faso
13	397	…	…	<>	…	…	<>	…	Trop élevé	↓↓	Burundi
35	10	11	0,07	↓↓	…	…	<>	…	Trop élevé	↓↓	Cameroun
…	0	92	9,54	<>	<>	Non	↔	Oui	Trop élevé	↓↓	Cap-Vert
0	0	12	3,61	<>	…	…	<>	…	Trop élevé	↓↓	Comores[d]
56	21	1	0,02	<>	…	…	<>	…	Trop élevé	↓↓	Congo
27	26	148	0,91	↓↓	↔	Non	<>	Non	Trop élevé	↓↓	Côte d'Ivoire
5	194	…	…	<>	…	…	<>	Oui	Trop élevé	↓↓	Érythrée
97	74	46	0,57	<>	<>	Non	<>	Oui	Trop élevé	↓↓	Éthiopie
8	0	6	0,09	↓↓	…	…	↓↓	Non	Trop bas	↑↑	Gabon
14	1	8	1,93	↓↓	<>	…	<>	Non	Trop élevé	↓↓	Gambie
45	10	82	0,94	↓↓	<>	Non	↓↓	Oui	Trop élevé	↓↓	Ghana
31	7	42	1,08	<>	<>	Non	<>	Non	Trop élevé	↓↓	Guinée
8	1	23	8,49	<>	…	…	↓↓	…	Trop élevé	<>	Guinée-Bissau
…	0	…	…	<>	…	…	↓↓	…	Satisf,	↔	Guinée équatoriale
273	5	494	3,33	<>	<>	Non	<>	Non	Trop élevé	↓↓	Kenya
…	0	355	25,86	<>	…	…	<>	Oui	Trop élevé	↓↓	Lesotho
16	161	…	…	↔	…	Oui	<>	Oui	Trop élevé	↓↓	Libéria
…	0	16	0,40	<>	…	…	<>	Non	Trop élevé	↓↓	Madagascar
4	0	1	0,05	↓↓	…	Oui	<>	Oui	Trop élevé	↓↓	Malawi
11	1	154	3,11	<>	…	Non	↓↓	Oui	Trop élevé	↓↓	Mali
…	0	215	3,40	<>	<>	Oui	<>	Non	Satisf.	↔	Maurice[e]
3	0	58	0,91	<>	…	…	<>	…	Trop élevé	↓↓	Mozambique
5	1	13	0,24	↔	↔	Oui	<>	Non	Satisf.	↓↓	Namibie
0	1	25	0,93	↓↓	…	Non	<>	Oui	Trop élevé	↓↓	Niger
9	13	2751	3,60	↔	…	…	<>	Oui	Trop élevé	↓↓	Nigéria
272	22	291	3,74	↔	…	Non	<>	…	Trop élevé	↓↓	Ouganda
12	72	…	…	<>	…	…	<>	…	Satisf.	<>	République centrafricaine
208	402	…	…	↓↓	…	…	<>	…	Satisf.	<>	R. D. du Congo
485	2	7	0,06	<>	…	Non	<>	Non	Trop élevé	↓↓	République-Unie de Tanzanie
49	93	7	0,38	↔	<>	Oui	↔	Oui	Trop élevé	↓↓	Rwanda
…	…	…	…	.	.	.	.	.	…	…	Sainte-Hélène[f]
…	0	1	1,47	<>	…	…	<>	…	Trop élevé	<>	Sao Tomé-et-Principe
21	15	511	6,68	<>	…	…	<>	Oui	Trop élevé	↓↓	Sénégal
…	0	2	0,28	↔	…	…	↔	…	Satisf.	<>	Seychelles
27	43	26	2,49	<>	…	…	<>	…	Trop élevé	↓↓	Sierra Leone
1	464	…	…	…	…	…	…	…	Satisf.	<>	Somalie
1	0	62	2,69	↔	…	…	<>	…	Trop élevé	↓↓	Swaziland
287	36	…	…	↔	…	…	↔	…	Satisf.	<>	Tchad
6	27	149	7,16	<>	<>	Oui	<>	…	Trop élevé	↓↓	Togo
120	0	…	…	↑↑	↔	Oui	↓↓	Oui	Trop élevé	↓↓	Zambie
4	13	…	…	<>	↑↑	…	↓↓	…	Trop élevé	↓↓	Zimbabwe
											Amérique du Nord
152	0	…	…	↑↑	↑↑	Oui	<>	Non	Trop bas	<>	Canada
843	1	3038	0,03	↔	↔	Oui	<>	Non	Satisf.	<>	États-Unis
											Amérique latine et Caraïbes
…	…	…	…	.	.	.	.	.	…	…	Anguilla
…	0	11	1,59	↔	↔	…	<>	Oui	Satisf.	<>	Antigua-et-Barbuda
…	…	5	0,16	.	.	.	.	.	…	…	Antilles néerlandaises
3	1	288	0,19	↔	↔	Oui	↓↓	Oui	Satisf.	<>	Argentine
…	…	16	0,77	.	.	.	.	.	…	…	Aruba
…	0	…	…	↓↓	↔	…	<>	…	Satisf.	<>	Bahamas
…	0	113	3,99	↔	↑↑	Non	<>	Oui	Trop bas	↑↑	Barbade
0	0	21	2,21	↓↓	↔	Non	<>	Non	Trop élevé	<>	Belize
…	…	…	…	.	.	.	.	.	…	…	Bermudes
3	1	3575	0,60	↔	↔	Oui	<>	Non	Satisf.	<>	Brésil

Tableau 3. Contexte démographique

	Population totale[1] (000)	Croissance de la population[1]						Répartition par âge[1]		Stock de migrants[2]	
		Solde migratoire (moyenne annuelle)		Accroissement naturel (moyenne annuelle)			Taux de croissance démographique annuelle totale				
		Taux pour 1000 hab.	Taux pour 1000 hab.	Taux brut de natalité	Taux brut de mortalité	Taux d'accroissement naturel	Taux pour 1000 hab.	Moins de 15 ans	Plus de 65 ans	% de la population	Code de définition[a]
Pays ou territoire	2005	1995/2000	2000/2005	2000/2005				2005		2005	
Chili	16 295	0,8	0,4	15,7	5,0	10,8	11,2	24,9	8,1	1,4	N
Colombie	44 946	-0,8	-0,6	21,2	5,6	15,6	15,1	30,3	5,1	0,3	N
Costa Rica	4 327	6,9	4,1	19,1	3,9	15,2	19,3	28,4	5,8	10,2	N
Cuba	11 260	-2,2	-2,3	12,0	7,6	4,4	2,1	19,2	11,2	0,7	N
Dominique	68	…	…	…	…	…	-1,8	…	…	5,7	N
El Salvador	6 668	-2,6	-4,4	25,1	5,9	19,2	14,7	34,1	5,5	0,3	N
Équateur	13 061	-5,1	-6,3	23,2	5,0	18,2	11,9	32,6	5,9	0,9	N
État plurinational de Bolivie	9 182	-2,5	-2,3	30,2	8,2	22,1	19,8	38,1	4,5	1,3	N
Grenade	105	-7,8	-0,3	18,4	8,8	9,6	9,4	34,2	6,8	10,5	N
Guatemala	12 710	-7,3	-5,0	35,8	6,0	29,7	24,8	43,1	4,3	0,4	N
Guyana	739	-16,3	-10,9	21,3	9,1	12,2	1,4	31,1	5,7	0,1	N
Haïti	9 296	-3,3	-3,1	29,8	10,5	19,3	16,2	38,0	4,1	0,4	N
Honduras	6 834	-6,1	-4,6	30,2	6,0	24,2	19,6	40,0	4,1	0,4	N
Îles Caïmanes	46	…	…	…	…	…	25,0	…	…	35,8	N
Îles Turques et Caïques	24	…	…	…	…	…	51,9	…	…	11,9	N
Îles Vierges britanniques	22	…	…	…	…	…	14,1	…	…	38,3	N
Jamaïque	2 682	-7,9	-7,6	21,8	7,1	14,7	7,1	31,7	7,5	0,7	N
Mexique	104 266	-2,5	-7,8	21,4	4,7	16,7	8,9	30,8	5,8	0,6	N
Montserrat	6	…	…	…	…	…	25,4	…	…	2,5	N
Nicaragua	5 463	-6,5	-7,9	26,3	5,0	21,4	13,4	37,9	4,0	0,5	N
Panama	3 232	0,8	0,5	22,7	5,0	17,7	18,2	30,4	6,0	3,2	N
Paraguay	5 904	-1,7	-1,6	26,9	5,6	21,3	19,7	35,8	4,8	2,7	N
Pérou	27 274	-4,4	-3,9	22,2	6,2	16,0	12,2	31,8	5,6	0,1	N
R. B. du Venezuela	26 726	0,3	0,3	22,9	5,0	17,9	18,2	31,3	5,0	3,8	N
République dominicaine	9 470	-3,3	-3,2	25,2	6,0	19,2	15,9	33,5	5,6	1,8	N
Sainte-Lucie	161	-3,6	-1,3	19,1	7,0	12,2	10,9	27,9	7,2	5,4	N
Saint-Kitts-et-Nevis	49	…	…	…	…	…	13,0	…	…	10,4	N
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	119	-8,7	-8,5	20,8	6,9	13,9	5,4	29,3	6,5	8,7	N
Suriname	452	-7,5	-7,2	21,2	6,8	14,4	7,2	29,8	6,3	1,2	C
Trinité-et-Tobago	1 324	-3,1	-3,0	14,5	7,9	6,6	3,5	22,2	6,5	2,9	N
Uruguay	3 326	-1,6	-6,3	16,0	9,3	6,7	0,5	23,8	13,5	2,4	N
Asie centrale et du Sud											
Afghanistan	25 067	-4,1	9,7	49,7	21,6	28,1	37,9	47,0	2,2	0,1	I
Arménie	3 018	-14,3	-6,6	11,2	8,9	2,3	-4,2	20,8	12,1	7,8	N
Azerbaïdjan	8 352	-3,2	-2,4	14,3	6,9	7,5	5,1	25,3	7,2	2,2	N
Bangladesh	153 281	-0,5	-0,7	27,8	8,2	19,6	18,9	35,2	3,5	0,7	N
Bhoutan	637	0,1	11,7	22,4	7,8	14,5	26,3	33,0	4,6	0,5	I
Géorgie	4 473	-14,4	-10,8	11,1	11,1	0,1	-10,7	18,9	14,3	4,3	N
Inde	1 134 403	-0,3	-0,2	25,1	8,7	16,4	16,2	33,0	5,0	0,5	N
Kazakhstan	15 211	-17,1	-2,7	16,7	10,6	6,1	3,4	24,2	8,0	16,9	N
Kirghizistan	5 204	-1,1	-3,0	21,0	7,9	13,1	10,1	31,0	5,9	5,5	N
Maldives	295	0,0	0,0	22,2	6,5	15,7	15,7	34,0	3,8	1,0	I
Népal	27 094	-0,9	-0,8	30,2	8,7	21,5	20,8	39,0	3,7	3,0	N
Ouzbékistan	26 593	-3,4	-2,3	23,7	6,8	16,9	14,6	33,2	4,7	4,8	N
Pakistan	158 081	-0,1	-1,6	27,5	7,7	19,8	18,2	37,2	3,9	2,1	N
République islamique d'Iran	69 421	-1,7	-3,7	19,0	5,5	13,4	9,7	28,8	4,5	2,8	N
Sri Lanka	19 121	-4,3	-4,7	16,3	7,3	9,0	4,3	24,2	6,5	1,8	C
Tadjikistan	6 550	-11,6	-10,8	29,4	6,6	22,7	11,9	39,4	3,9	4,7	N
Turkménistan	4 833	-2,3	-0,4	22,9	8,3	14,6	14,2	31,8	4,7	4,6	N
Asie de l'Est											
Brunéi Darussalam	374	2,2	2,0	23,6	2,8	20,8	22,9	29,6	3,2	33,2	N
Cambodge	13 956	1,3	0,2	27,5	10,0	17,4	17,6	37,6	3,1	2,2	C
Chine[g]	1 312 979	-0,2	-0,3	13,6	6,6	7,0	6,7	21,6	7,7	0,0	I
Hong Kong (R.A.S. de Chine)	7 057	9,3	8,7	8,1	5,3	2,8	11,5	15,1	12,0	42,6	N
Macao (R.A.S. de Chine)	473	7,1	10,9	7,4	4,3	3,1	14,0	16,1	7,5	55,9	N
Indonésie	226 063	-0,9	-0,9	20,7	6,6	14,0	13,1	28,4	5,5	0,1	C
Japon	127 897	0,4	0,4	9,0	8,0	0,9	1,4	13,9	19,7	1,6	C
Malaisie	25 653	4,5	1,2	22,7	4,5	18,2	19,5	31,4	4,4	6,5	N
Mongolie	2 581	-7,4	-4,0	19,7	6,9	12,8	8,8	28,9	3,9	0,3	C
Myanmar	47 967	0,0	-0,4	19,5	10,2	9,3	8,9	27,3	5,6	0,2	C
Philippines	84 566	-2,5	-2,2	28,1	5,1	23,0	20,8	36,2	3,8	0,5	C

Nombre de réfugiés[3, b] (000)		Transferts de fonds des diasporas[4]		Politiques gouvernementales[6]							
				Immigration			Émigration		Fécondité		
Selon la destination	Selon l'origine	Total[c] (millions de dollars EU)	% du PIB[5]	Politique globale	Travailleurs hautement qualifiés	Intégration des non-ressortissants	Politique globale	Encouragement au retour des citoyens	Opinion sur le niveau de fécondité	Politique pour influer sur la fécondité	
2006	2006	2004		2005			2005		2005		Pays ou territoire
1	1	13	0,01	↔	↔	Oui	↔	Non	Satisf.	<>	Chili
0	73	3 190	3,33	↔	↑↑	Oui	↓↓	Oui	Trop élevé	↓↓	Colombie
12	0	320	1,74	↔	…	Oui	<>	Non	Satisf.	↓↓	Costa Rica
1	34	…	…	↔	↔	Non	↔	Non	Satisf.	<>	Cuba
…	0	4	1,47	↔	↔	Oui	<>	Oui	Satisf.	<>	Dominique
0	6	2 564	16,48	<>	↔	Non	↓↓	Oui	Satisf.	<>	El Salvador
12	1	1 604	5,34	↓↓	↔	Non	↓↓	Oui	Satisf.	↔	Équateur
1	0	158	1,88	↔	↔	Non	<>	…	Satisf.	<>	État plurinational de Bolivie
…	0	23	5,81	↔	↔	…	↓↓	Oui	Trop élevé	↓↓	Grenade
0	6	2 591	9,77	<>	↔	Oui	<>	Non	Trop élevé	↓↓	Guatemala
…	1	64	8,23	↔	↔	…	<>	…	Satisf.	<>	Guyana
…	21	876	22,12	↔	…	…	↓↓	Oui	Trop élevé	↓↓	Haïti
0	1	1 142	15,49	↔	↔	…	<>	…	Trop élevé	↓↓	Honduras
…	…	…	…	.	.	.	.	.	…	…	Îles Caïmanes
…	0	…	…	.	.	.	.	.	…	…	Îles Turques et Caïques
…	…	…	…	.	.	.	.	.	…	…	Îles Vierges britanniques
…	1	1 398	16,42	↔	↔	Non	<>	Oui	Trop élevé	↓↓	Jamaïque
3	3	18 143	2,68	↔	↑↑	Oui	↓↓	Oui	Satisf.	↓↓	Mexique
…	…	…	…	.	.	.	.	.	…	…	Montserrat
0	2	519	11,77	<>	<>	Non	<>	Non	Trop élevé	↓↓	Nicaragua
2	0	127	0,94	↓↓	…	…	<>	Oui	Satisf.	↔	Panama
0	0	260	3,70	↔	↔	Non	<>	Oui	Trop élevé	<>	Paraguay
1	7	1 123	1,67	↔	↔	Non	<>	Oui	Trop élevé	↓↓	Pérou
1	4	20	0,02	↔	↔	…	<>	Non	Satisf.	↓↓	R. B. du Venezuela
…	0	2 471	10,41	↔	…	Non	<>	Non	Trop élevé	↓↓	République dominicaine
…	0	4	0,56	↔	↔	…	<>	…	Trop élevé	↓↓	Sainte-Lucie
…	0	4	1,02	↔	↔	…	<>	Oui	Satisf.	<>	Saint-Kitts-et-Nevis
…	0	3	0,75	↔	↔	…	<>	…	Satisf.	↔	Saint-Vincent-
…	0	9	0,81	↑↑	↑↑	Oui	↓↓	Non	Satisf.	↔	Suriname
…	0	79	0,69	↔	↔	Oui	<>	Non	Satisf.	↔	Trinité-et-Tobago
0	0	32	0,24	↔	↔	Non	<>	Non	Trop bas	<>	Uruguay
											Asie centrale et du Sud
0	2 108	…	…	↔	…	…	↓↓	Oui	Trop élevé	<>	Afghanistan
114	15	336	9,29	↑↑	↔	Oui	↓↓	Oui	Trop bas	↑↑	Arménie
3	126	228	2,75	↔	…	Oui	↓↓	Oui	Satisf.	↔	Azerbaïdjan
26	8	3 372	5,47	↓↓	…	Non	↑↑	Non	Trop élevé	↓↓	Bangladesh
…	108	…	…	↓↓	↓↓	…	↓↓	…	Trop élevé	↓↓	Bhoutan
1	6	303	5,93	↔	↔	…	↓↓	…	Trop bas	↑↑	Géorgie
158	18	21 727	3,19	↔	↔	…	↑↑	…	Trop élevé	↓↓	Inde
4	7	167	0,41	↔	↑↑	Oui	↓↓	Oui	Trop bas	↑↑	Kazakhstan
0	2	189	8,74	↔	↔	Oui	↔	Oui	Satisf.	↔	Kirghizistan
…	0	3	0,40	↓↓	…	…	<>	…	Trop élevé	↓↓	Maldives
128	3	785	12,07	↔	↔	Non	↑↑	Oui	Trop élevé	↓↓	Népal
1	9	…	…	↔	↔	…	↔	…	Satisf.	↔	Ouzbékistan
1 044	26	3 945	4,21	↓↓	↔	Non	↑↑	Oui	Trop élevé	↓↓	Pakistan
968	102	1 032	0,62	↓↓	↔	…	↓↓	Oui	Trop élevé	↓↓	République islamique d'Iran
0	117	1 564	8,13	↔	↔	…	↔	…	Satisf.	↔	Sri Lanka
1	1	252	13,19	↔	…	…	<>	Oui	Trop élevé	↓↓	Tadjikistan
1	1	…	…	↓↓	…	Non	↓↓	…	Satisf.	↔	Turkménistan
											Asie de l'Est
…	0	…	…	↔	↑↑	Non	<>	Non	Satisf.	<>	Brunéi Darussalam
0	18	138	3,17	↔	↔	Non	<>	Non	Trop élevé	↓↓	Cambodge
301	161	21 283	1,29	<>	↔	Non	↔	Non	Satisf.	↔	Chine[g]
2	0	240	0,15	.	.	.	.	.	…	…	Hong Kong (SAR Chine)
…	0	…	…	.	.	.	.	.	…	…	Macao (SAR Chine)
0	35	1 700	0,76	↔	↔	Non	↑↑	Non	Trop élevé	↓↓	Indonésie
2	0	931	0,02	↔	↑↑	Non	<>	Non	Trop bas	↑↑	Japon
37	1	987	0,84	↔	↔	Oui	<>	Oui	Satisf.	<>	Malaisie
0	1	56	4,41	↔	↑↑	Non	↔	Oui	Trop bas	↑↑	Mongolie
…	203	78	0,71	↓↓	↔	Non	↔	Oui	Satisf.	↔	Myanmar
0	1	11 634	13,46	↔	↔	Oui	↔	Oui	Trop élevé	↓↓	Philippines

Tableau 3. Contexte démographique

	Population totale[1] (000)	Croissance de la population[1]						Répartition par âge[1]		Stock de migrants[2]	
		Solde migratoire (moyenne annuelle)		Accroissement naturel (moyenne annuelle)			Taux de croissance démographique annuelle totale				
		Taux pour 1000 hab.	Taux pour 1000 hab.	Taux brut de natalité	Taux brut de mortalité	Taux d'accroissement naturel	Taux pour 1000 hab.	Moins de 15 ans	Plus de 65 ans	% de la population	Code de définition[a]
Pays ou territoire	2005	1995/2000	2000/2005	2000/2005				2005		2005	
République de Corée	47870	-0,3	-0,3	10,4	5,4	4,9	4,6	18,6	9,4	1,2	N
R. D. P. lao	5664	-3,5	-4,2	28,4	8,0	20,4	16,2	39,8	3,5	0,4	C
R. P. D. de Corée	23616	0,0	0,0	15,1	9,3	5,8	5,8	24,2	8,5	0,2	I
Singapour	4327	19,6	9,6	10,1	4,9	5,3	14,9	19,5	8,5	42,6	N
Thaïlande	63003	1,7	0,7	15,4	8,6	6,8	7,6	21,7	7,8	1,6	C
Timor-Leste	1067	-40,8	21,2	41,7	10,2	31,6	53,1	45,0	2,7	0,6	I
Viet Nam	85029	-0,5	-0,5	20,2	5,2	15,0	14,5	29,6	5,6	0,0	C
États arabes											
Algérie	32854	-1,0	-0,9	20,7	5,0	15,7	14,8	29,6	4,5	0,7	C
Arabie saoudite	23612	0,7	2,6	26,5	3,8	22,7	25,3	34,5	2,8	25,9	C
Bahreïn	725	5,4	5,5	19,3	3,1	16,2	21,8	26,3	3,1	40,7	C
Djibouti	804	8,9	0,0	31,4	12,0	19,4	19,4	38,5	3,0	2,6	I
Égypte	72850	-1,7	-1,5	25,5	5,9	19,6	18,2	33,3	4,8	0,2	N
Émirats arabes unis	4104	40,3	31,4	16,7	1,4	15,2	46,9	19,8	1,1	71,4	C
Irak	27996	1,0	-2,8	35,6	10,6	25,0	22,2	41,5	2,8	0,1	C
Jamahiriya arabe libyenne	5918	0,4	0,4	24,0	4,1	20,0	20,4	30,3	3,8	10,5	C
Jordanie	5544	-6,2	5,0	27,9	4,1	23,8	28,9	37,2	3,2	39,0	C
Koweït	2700	32,1	21,5	18,6	1,7	16,8	38,4	23,8	1,8	62,1	C
Liban	4011	…	…	19,3	7,0	12,3	12,3	28,6	7,2	18,4	N
Maroc	30495	-3,6	-3,7	20,9	6,0	15,0	11,3	30,3	5,2	0,4	C
Mauritanie	2963	0,8	2,2	35,3	8,7	26,5	28,8	40,3	3,6	2,1	C
Oman	2507	-6,1	-12,2	23,5	2,8	20,8	8,6	33,8	2,6	24,4	C
Qatar	796	15,1	35,6	17,8	2,6	15,2	51,1	21,7	1,3	78,3	C
République arabe syrienne	18894	-1,7	2,3	28,2	3,6	24,7	27,0	36,6	3,2	5,2	C
Soudan	36900	-1,4	-3,0	34,4	11,2	23,2	20,2	40,7	3,5	1,8	N
T. A. palestiniens	3762	0,0	0,6	39,1	4,2	34,8	35,6	45,9	3,1	45,4	N
Tunisie	10105	-0,4	-0,6	17,1	5,5	11,6	11,0	26,0	6,3	0,4	C
Yémen	21096	-1,2	-1,0	39,3	8,6	30,7	29,7	45,9	2,3	1,3	C
Europe											
Albanie	3154	-17,9	-7,0	17,2	5,5	11,8	4,7	26,3	8,4	2,6	C
Allemagne	82652	2,8	2,4	8,7	10,3	-1,6	0,8	14,4	18,8	12,3	C
Andorre	73	…	…	…	…	…	20,1	…	…	77,9	C
Autriche	8292	1,2	4,4	9,5	9,5	0,0	4,4	15,8	16,2	15,1	N
Bélarus	9795	0,0	0,0	9,3	14,5	-5,2	-5,2	15,7	14,4	12,2	N
Belgique	10398	1,2	3,5	10,8	10,3	0,5	4,0	17,0	17,3	6,9	C
Bosnie-Herzégovine	3915	16,3	6,0	9,4	8,7	0,7	6,7	17,6	13,7	1,0	I
Bulgarie	7745	-2,5	-1,1	8,7	14,2	-5,5	-6,6	13,8	17,2	1,3	N
Chypre	836	7,6	7,1	12,1	7,0	5,2	12,3	19,9	12,1	13,9	N
Croatie	4551	-6,5	4,4	9,1	11,5	-2,4	2,0	15,5	17,2	14,5	N
Danemark	5417	2,8	1,7	12,0	10,7	1,3	3,0	18,8	15,1	7,2	N
Espagne	43397	4,0	13,6	10,2	8,7	1,5	15,2	14,4	16,8	11,1	N
Estonie	1344	-5,2	0,1	9,8	13,7	-3,9	-3,8	15,2	16,6	15,2	N
ex-R. y. de Macédoine	2034	-0,5	-1,0	12,0	8,6	3,4	2,4	19,7	11,1	6,0	N
Fédération de Russie	143953	3,0	1,3	9,9	15,9	-6,0	-4,8	15,1	13,8	8,4	N
Finlande	5246	0,8	1,3	11,0	9,5	1,4	2,7	17,4	15,9	3,0	N
France[h]	60991	0,3	2,4	12,8	9,2	3,6	6,0	18,4	16,3	10,7	N
Gibraltar	29	…	…	…	…	…	12,2	…	…	26,4	N
Grèce	11100	5,6	2,8	9,4	9,9	-0,5	2,3	14,3	18,3	8,8	C
Hongrie	10086	1,7	1,3	9,5	13,3	-3,8	-2,5	15,8	15,2	3,1	N
Irlande	4143	4,9	9,5	15,2	7,6	7,6	17,1	20,7	11,1	14,1	N
Islande	296	1,1	1,8	14,4	6,1	8,3	10,2	22,1	11,7	7,8	N
Israël	6692	9,6	3,6	21,1	5,6	15,4	19,1	27,9	10,1	39,6	N
Italie	58646	2,1	3,9	9,4	9,9	-0,6	3,3	14,0	19,7	4,3	N
Lettonie	2302	-3,3	-1,7	8,7	13,6	-4,9	-6,6	14,4	16,6	19,5	N
Liechtenstein	35	…	…	…	…	…	10,3	…	…	33,9	C
Lituanie	3425	-6,2	-1,7	9,0	11,8	-2,8	-4,5	16,8	15,3	4,8	N
Luxembourg	457	9,7	5,7	12,0	8,9	3,2	8,9	18,5	14,2	37,4	C
Malte	403	1,3	4,5	10,0	7,7	2,4	6,9	17,4	13,2	2,7	C
Monaco	33	…	…	…	…	…	3,0	…	…	69,9	N
Monténégro	608	7,7	-24,4	13,2	8,2	5,0	-19,5	19,6	13,8	…	…
Norvège	4639	2,4	3,7	12,3	9,5	2,9	6,6	19,6	14,7	7,4	N

Nombre de réfugiés[3, b] (000)		Transferts de fonds des diasporas[4]		Politiques gouvernementales[6]							
				Immigration			Émigration		Fécondité		
Selon la destination	Selon l'origine	Total[c] (millions de dollars EU)	% du PIB[5]	Politique globale	Travailleurs hautement qualifiés	Intégration des non-ressortissants	Politique globale	Encouragement au retour des citoyens	Opinion sur le niveau de fécondité	Politique pour influer sur la fécondité	
2006	2006	2004		2005			2005		2005		Pays ou territoire
0	1	832	0,12	↑↑	↑↑	Oui	<>	Non	Trop bas	↑↑	République de Corée
…	26	1	0,04	↔	↑↑	…	<>	Oui	Trop élevé	↓↓	R. D. P. lao
…	0	…	…	↔	↔	Non	↔	…	Trop bas	<>	R. P. D. de Corée
0	0	…	…	↑↑	↑↑	Oui	↓↓	Oui	Trop bas	↑↑	Singapour
133	3	1622	1,01	↔	↔	Non	↑↑	Non	Satisf.	↔	Thaïlande
0	0	…	…	↔	↔	…	<>	…	Trop élevé	<>	Timor-Leste
2	374	3200	6,98	↔	↔	Oui	↑↑	Oui	Satisf.	↔	Viet Nam
											États arabes
94	8	2460	3,05	↔	…	…	<>	Oui	Trop élevé	↓↓	Algérie
241	1	…	…	↓↓	↓↓	Oui	↓↓	Oui	Satisf.	↑↑	Arabie saoudite
0	0	…	…	↔	…	…	<>	…	Trop élevé	↓↓	Bahreïn
9	0	…	…	↓↓	…	Non	<>	Non	Trop élevé	<>	Djibouti
88	8	3341	3,76	↓↓	↔	Oui	↔	Oui	Trop élevé	↓↓	Égypte
0	0	…	…	↓↓	↓↓	…	<>	Oui	Satisf.	↔	Émirats arabes unis
44	1451	…	…	↔	↔	Oui	↓↓	…	Satisf.	<>	Irak
3	2	8	0,04	↔	…	…	↔	Non	Satisf.	<>	Jamahiriya arabe libyenne
2359	2	2287	21,15	↓↓	↓↓	Non	↑↑	Non	Trop élevé	↓↓	Jordanie
0	1	…	…	↓↓	↔	Oui	<>	Non	Trop bas	↑↑	Koweït
429	12	2700	13,54	↓↓	<>	Non	↓↓	Oui	Trop élevé	↓↓	Liban
1	95[k]	4218	8,47	↓↓	↔	Oui	↔	Oui	Satisf.	↓↓	Maroc
1	33	2	0,16	<>	…	…	<>	…	Trop élevé	↓↓	Mauritanie
0	0	40	0,16	↓↓	↔	Non	<>	Non	Trop élevé	↓↓	Oman
0	0	…	…	↓↓	↔	…	<>	…	Satisf.	↔	Qatar
1145	12	803	3,43	↔	…	…	↓↓	…	Satisf.	<>	République arabe syrienne
196	686	1403	7,03	↔	…	…	↓↓	…	Trop élevé	↓↓	Soudan
1739	4783	692	20,19	.	.	.	.	.	…	…	T. A. palestiniens
0	3	1432	5,09	<>	<>	Non	↑↑	Non	Satisf.	↓↓	Tunisie
96	1	1283	9,81	↓↓	↔	…	↑↑	…	Trop élevé	↓↓	Yémen
											Europe
0	14	889	11,19	↔	↔	Non	↔	Oui	Satisf.	↔	Albanie
605	0	6497	0,24	↔	↑↑	Oui	<>	Non	Trop bas	<>	Allemagne
…	0	…	…	↔	<>	Oui	↔	Non	Satisf.	↔	Andorre
25	0	2475	0,85	↔	↔	Oui	<>	Oui	Trop bas	↑↑	Autriche
1	9	244	1,07	↔	↔	Oui	↓↓	Oui	Trop bas	↑↑	Bélarus
17	0	6840	1,94	↔	↔	Oui	<>	Non	Satisf.	<>	Belgique
10	200	1824	23,14	↔	…	…	↓↓	Oui	Trop bas	<>	Bosnie-Herzégovine
5	3	103	0,42	↔	↔	Oui	↔	…	Trop bas	↑↑	Bulgarie
1	0	242	1,58	↓↓	↔	Oui	↔	Oui	Trop bas	↑↑	Chypre
2	94	1222	3,56	↔	↑↑	Oui	↓↓	Oui	Trop bas	↑↑	Croatie
37	0	941	0,39	↓↓	↑↑	Oui	<>	Non	Satisf.	<>	Danemark
5	2	6859	0,66	↔	↔	Oui	↓↓	Oui	Trop bas	↑↑	Espagne
0	1	164	1,49	↓↓	↔	Oui	↔	Oui	Trop bas	↑↑	Estonie
1	8	171	3,25	↔	…	Non	↓↓	Non	Satisf.	<>	ex-R. y. de Macédoine
1	159	2668	0,46	↑↑	↑↑	Oui	<>	…	Trop bas	↑↑	Fédération de Russie
12	0	672	0,36	↔	↔	Oui	<>	Non	Trop bas	↑↑	Finlande
146	0	12650	0,62	↓↓	↑↑	Oui	<>	Non	Trop bas	↑↑	France[h]
…	…	…	…	.	.	.	.	.	…	…	Gibraltar
2	0	1242	0,61	↔	↔	Oui	<>	Oui	Trop bas	↑↑	Grèce
8	3	307	0,31	↔	…	Oui	<>	Non	Trop bas	↑↑	Hongrie
8	0	358	0,20	↔	↑↑	Oui	<>	Oui	Satisf.	↔	Irlande
0	0	112	0,92	<>	<>	Non	<>	Non	Satisf.	↔	Islande
1	1	398	0,32	↑↑	↔	Oui	↓↓	Oui	Trop bas	↑↑	Israël
27	0	2172	0,13	↓↓	<>	Oui	<>	Non	Trop bas	↑↑	Italie
0	1	229	1,68	↔	↔	Oui	<>	Oui	Trop bas	↑↑	Lettonie
0	…	…	…	↔	↔	Oui	<>	Non	Trop bas	<>	Liechtenstein
1	1	308	1,40	↔	↑↑	Oui	<>	Non	Trop bas	↑↑	Lituanie
2	0	951	2,98	↔	…	Oui	<>	…	Satisf.	↔	Luxembourg
2	0	16	0,28	↔	↔	Non	<>	Non	Trop bas	<>	Malte
…	…	…	…	↔	…	…	↔	…	Satisf.	↔	Monaco
7	0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Monténégro
43	0	392	0,16	↔	↑↑	Oui	<>	Non	Satisf.	↔	Norvège

Tableau 3. Contexte démographique

	Population totale[1] (000)	Croissance de la population[1]						Répartition par âge[1]		Stock de migrants[2]	
		Solde migratoire (moyenne annuelle)		Accroissement naturel (moyenne annuelle)			Taux de croissance démographique annuelle totale				
		Taux pour 1000 hab.	Taux pour 1000 hab.	Taux brut de natalité	Taux brut de mortalité	Taux d'accroissement naturel	Taux pour 1000 hab.	Moins de 15 ans	Plus de 65 ans	% de la population	Code de définition[a]
Pays ou territoire	2005	1995/2000	2000/2005	2000/2005				2005		2005	
Pays-Bas	16328	2,3	1,4	12,4	8,7	3,6	5,0	18,4	14,2	10,1	N
Pologne	38196	-1,6	-1,0	9,4	9,6	-0,2	-1,2	16,3	13,3	1,8	N
Portugal	10528	3,5	5,3	10,9	10,4	0,5	5,8	15,7	16,9	7,3	N
République de Moldova	3877	-11,7	-12,5	11,4	12,4	-0,9	-13,4	20,0	11,1	10,5	N
République tchèque	10192	0,2	1,3	9,0	10,8	-1,9	-0,6	14,8	14,2	4,4	N
Roumanie	21628	-3,1	-2,5	10,0	12,2	-2,2	-4,7	15,7	14,8	0,6	N
Royaume-Uni	60245	1,7	3,2	11,6	10,2	1,4	4,6	18,0	16,1	9,1	N
Saint-Marin	30	…	…	…	…	…	22,9	…	…	33,5	N
Saint-Siège	0,78	…	…	…	…	…	-1,0	…	…	100,0	I
Serbie	9863	-2,9	-6,8	12,5	11,0	1,4	-5,4	18,5	14,7	…	…
Slovaquie	5387	0,0	0,1	9,7	9,8	-0,1	0,0	16,8	11,7	2,3	N
Slovénie	1999	2,5	2,2	8,9	9,4	-0,6	1,6	14,1	15,6	8,5	N
Suède	9038	1,1	3,4	10,9	10,5	0,4	3,8	17,4	17,2	12,4	N
Suisse	7424	0,8	2,7	9,8	8,1	1,7	4,4	16,7	15,4	22,9	N
Turquie	72970	0,3	-0,1	19,5	5,8	13,7	13,6	28,3	5,6	1,8	N
Ukraine	46918	-2,2	-0,7	8,4	15,8	-7,4	-8,1	14,7	16,1	14,7	N
Pacifique											
Australie[i]	20310	5,0	6,0	12,7	6,8	5,9	11,9	19,5	13,1	20,3	N
Fidji	828	-10,7	-10,3	23,1	6,4	16,8	6,5	32,9	4,2	2,0	N
Îles Cook	14	…	…	…	…	…	-26,7	…	…	17,0	N
Îles Marshall	57	…	…	…	…	…	16,8	…	…	2,7	N
Îles Salomon	472	0,0	0,0	33,6	7,9	25,7	25,7	40,5	2,9	0,7	N
Kiribati	92	…	…	…	…	…	18,2	…	…	2,6	N
États fédérés de Micronésie	110	-25,4	-17,9	29,7	6,3	23,4	5,5	38,6	3,8	3,2	N
Nauru	10	…	…	…	…	…	1,5	…	…	36,1	C
Nioué	1,63	…	…	…	…	…	-28,0	…	…	7,6	N
Nouvelle-Zélande	4097	2,1	5,1	14,2	7,1	7,1	12,2	21,5	12,2	15,9	N
Palaos	20	…	…	…	…	…	8,6	…	…	15,2	N
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6070	0,0	0,0	34,0	9,9	24,1	24,1	40,6	2,4	0,4	C
Samoa	184	-16,2	-16,6	29,4	5,7	23,7	7,1	40,8	4,6	5,0	N
Tokélaou	1,40	…	…	…	…	…	-15,9	…	…	12,5	N
Tonga	99	-19,5	-16,1	24,3	5,7	18,7	2,6	37,5	6,4	1,1	N
Tuvalu	10	…	…	…	…	…	5,0	…	…	3,1	C
Vanuatu	215	-7,9	0,0	31,0	5,7	25,3	25,4	39,8	3,3	0,5	N
Monde[j]	6514751	**0,0**	**0,0**	**21,1**	**8,8**	**12,4**	**12,4**	**28,3**	**7,3**	**2,9**	.
Afrique subsaharienne	727896	0,0	-0,2	41,0	15,9	25,1	24,9	43,6	3,1	2,1	.
Amérique du Nord	332117	4,5	4,7	13,8	8,2	5,6	10,2	20,5	12,3	13,5	.
Amérique latine et Caraïbes	552955	-1,5	-2,5	21,5	6,0	15,5	13,0	29,8	6,3	1,1	.
Asie centrale et du Sud	1661633	-0,8	-0,6	25,4	8,6	16,9	16,2	33,5	4,7	1,1	.
Asie de l'Est	2080141	-0,2	-0,3	15,3	6,7	8,5	8,2	23,2	7,9	0,6	.
États arabes	308638	-0,5	-0,5	27,4	6,6	20,8	20,3	35,0	4,0	6,5	.
Europe	811310	1,2	2,0	11,1	11,1	0,0	2,0	15,9	15,9	8,4	.
Pacifique	32593	2,9	4,0	17,7	7,4	10,2	14,2	24,9	10,3	14,9	.

Sources :

1. Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales (DAES), Division de la population, 2007. Perspectives démographiques mondiales : la révision de 2006.
2. Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, 2006. Tendances du stock total de migrants : la révision de 2005.
3. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2007. Tendances mondiales en 2006 : Réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et apatrides; Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (OSTNU), 2007. Chiffres de l'OSTNU au 31 décembre 2006. Publiés en juin 2007, révisés le 16 juillet 2007.
4. Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, 2006. International Migration 2006 Wall Chart.
5. Banque mondiale, Perspectives économiques mondiales pour 2006 : Implications économiques des envois de fonds et de la migration ; Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique.
6. Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, 2006. World Population Policies 2005.

Notes :

a. Stock de migrants : le code alphabétique renvoie au type données sur lesquelles sont fondées les estimations : N (lieu de naissance) indique les données relatives aux personnes nées à l'étranger ; C (citoyenneté) indique les données relatives à ceux qui n'ont pas la citoyenneté du pays ; I (imputation) indique qu'aucune donnée n'était disponible et que les estimations ont été faites à partir d'un modèle.

b. Les données renvoient à la fin de l'année ; zéro indique qu'il y a moins de 500 réfugiés comptabilisés. Ces chiffres comprennent également les réfugiés palestiniens enregistrés par l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (OSTNU).

c. Uniquement crédits ; les transferts de fonds comprennent les transferts de fonds des travailleurs, l'indemnisation des employés et les transferts des migrants ; les agrégats régionaux ont été calculés par la Division de la population des Nations Unies.

Nombre de réfugiés[3, b] (000)		Transferts de fonds des diasporas[4]		Politiques gouvernementales[6]							
				Immigration			Émigration		Fécondité		
Selon la destination	Selon l'origine	Total[c] (millions de dollars EU)	% du PIB[5]	Politique globale	Travailleurs hautement qualifiés	Intégration des non-ressortissants	Politique globale	Encouragement au retour des citoyens	Opinion sur le niveau de fécondité	Politique pour influer sur la fécondité	
2006	2006	2004		2005			2005		2005		Pays ou territoire
101	0	1 522	0,26	↓↓	↑↑	Oui	<>	Non	Satisf.	<>	Pays-Bas
7	14	2 709	1,12	↔	↔	Oui	<>	Non	Trop bas	<>	Pologne
0	0	3 212	1,92	↔	↔	Oui	↔	Non	Trop bas	↑↑	Portugal
0	12	703	27,09	↔	…	…	<>	…	Trop bas	↑↑	République de Moldova
2	2	454	0,42	↑↑	↑↑	Oui	<>	Non	Trop bas	↑↑	République tchèque
2	7	132	0,18	↓↓	<>	Oui	↓↓	Non	Trop bas	↑↑	Roumanie
302	0	6 350	0,30	↔	↑↑	Oui	<>	Non	Satisf,	<>	Royaume-Uni
…	0	…	…	<>	<>	Non	<>	Non	Satisf.	<>	Saint-Marin
…	…	…	…	↔	…	…	↔	…	Satisf.	<>	Saint-Siège
99	174	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Serbie
0	1	425	1,03	↔	↔	Oui	<>	Non	Trop bas	↑↑	Slovaquie
0	2	267	0,83	↔	↔	Oui	<>	Oui	Trop bas	↑↑	Slovénie
80	0	578	0,17	↔	↔	Oui	<>	Non	Satisf.	<>	Suède
49	0	1 760	0,49	↔	↑↑	Oui	<>	Non	Trop bas	<>	Suisse
3	227	804	0,27	↓↓	↑↑	Non	↔	Non	Satisf.	↔	Turquie
2	64	411	0,63	↔	↔	Non	↓↓	Non	Trop bas	↑↑	Ukraine
											Pacifique
69	0	2 744	0,44	↑↑	↑↑	Oui	<>	Non	Trop bas	↑↑	Australie[i]
…	2	24	0,88	↓↓	…	Oui	↓↓	Non	Satisf.	↓↓	Fidji
…	…	…	…	↓↓	<>	Oui	↓↓	Oui	Trop bas	↑↑	Îles Cook
…	…	…	…	↔	…	…	↔	Non	Trop élevé	↓↓	Îles Marshall
…	0	2	0,74	↔	↔	…	↔	…	Trop élevé	↓↓	Îles Salomon
…	0	7	8,86	↔	…	…	↔	…	Trop élevé	↓↓	Kiribati
0	…	…	…	↓↓	↔	…	<>	…	Trop élevé	↓↓	États fédérés de Micronésie
…	0	…	…	↔	…	…	↔	…	Satisf.	↔	Nauru
…	…	…	…	↑↑	…	…	↓↓	Oui	Trop bas	↑↑	Nioué
5	0	1 132	1,16	↔	↑↑	Oui	<>	Oui	Satisf.	↔	Nouvelle-Zélande
…	…	…	…	<>	…	…	↓↓	Oui	Satisf.	<>	Palaos
10	0	6	0,13	↔	↑↑	Oui	<>	Oui	Trop élevé	↓↓	Papouasie-Nouvelle-Guinée
…	0	45	12,43	↔	↔	…	↔	…	Trop élevé	↓↓	Samoa
…	…	…	…	.	.	.	.	.	…	…	Tokélaou
…	0	66	33,50	↔	↔	…	↔	…	Satisf.	↔	Tonga
…	0	…	…	↔	…	…	↑↑	…	Trop élevé	↓↓	Tuvalu
…	…	9	3,09	<>	…	…	<>	…	Trop élevé	↓↓	Vanuatu
14 326	14 326[j]	225 810	**0,55**	.	.	.	.	.	.	.	**Monde[j]**
2 216	2 320	6 291	…	.	.	.	.	.	.	.	Afrique subsaharienne
995	1	3 038	…	.	.	.	.	.	.	.	Amérique du Nord
41	164	40 770	1,92	.	.	.	.	.	.	.	Amérique latine et Caraïbes
2 451	2 657	33 903	…	.	.	.	.	.	.	.	Asie centrale et du Sud
478	825	42 702	…	.	.	.	.	.	.	.	Asie de l'Est
6 444	7 099	20 669	…	.	.	.	.	.	.	.	États arabes
1 617	1 000	70 273	…	.	.	.	.	.	.	.	Europe
84	2	4 035	0,54	.	.	.	.	.	.	.	Pacifique

d. Y compris Mayotte.

e. Y compris Agaléga, Rodrigues et Saint Brandon.

f. Y compris Ascension et Tristan da Cunha.

g. Pour des raisons statistiques, les données pour la Chine n'incluent pas les Régions administratives spéciales (RAS) de Hong Kong et de Macao.

h. Sans les DOM-TOM.

i. Y compris l'île Christmas, les îles Cocos (Keeling) et l'île Norfolk.

j. Y compris les Samoa américaines, les îles Féroé, les îles Malouines, la Guyane française, la Polynésie française, le Groenland, la Guadeloupe, Guam, la Martinique, la Nouvelle-Calédonie, les îles Mariannes du Nord, les îles Pitcairn, Porto Rico, la Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, le Sahara occidental, les îles Anglo-Normandes, l'île de Man, les îles Vierges américaines, Wallis et Futuna (non inclus ailleurs).

k. Y compris 90 614 réfugiés du Sahara occidental, selon les chiffres du UNHCR.

i. Y compris 11 259 réfugiés définis comme 'apatrides', 246 736 d'origines 'variées' et 4 448 429 palestiniens comptabilisés séparément par l'OSTNU.

… Données non disponibles

. Sans objet

↓↓ = Diminution

↔ = Maintien au même niveau

↑↑ = Augmentation

<> = Pas d'intervention

Satisf. = Satisfaisant

Tableau 4. Accès aux télécommunications[1]

	Radio	Télévision		Ordinateur personnel		Internet[a]			Téléphone								
									Lignes fixes			Téléphones portables[b]				Trafic international	
	% de foyers avec une radio	% de foyers avec une télévision	% de foyers reliés au câble ou au satellite	Pour 1000 hab.	Evolution annuelle moyenne (%)	Utilisateurs pour 1000 habitants	Haut débit (% des abonnés)	% du PNB par hab. mensuel pour 20 heures d'utilisation (meilleur marché)	Utilisateurs pour 1000 hab.	Évolution annuelle moyenne (%)	Coût de 3 min. d'appel local (prix max., dollars EU)	Utilisateurs pour 1000 hab.	Évolution annuelle moyenne (%)	Coût de 3 min. d'appel local (prix max., dollars EU)	Ratio des souscripteurs mobile/lignes fixes	Minutes pour les appels entrants par habitant	Minutes pour les appels sortants par habitant
Pays ou territoire	2002	2005	2005	2005	2000/ 2005	2006	2006	2006	2006	2001–2006	2005	2006	2001–2006	2005	2006	2005	2005
Afrique subsaharienne																	
Afrique du Sud	81[+2]	59	4,4[-3]	83	5,3	106[-1]	3,9[-1]	20,9	99[-1]	-2,0	0,19	708[-1]	32	1,27	7,18	17,4[-3]	10,7
Angola	18	9	3,1	6	40,1	5[-1]	0,0[-1]	44,2	6	2,0	0,09[-3]	137	92	0,74	23,07	4,3[-3]	2,4
Bénin	91	20	…	4	22,2	80	2,2	55,3	9	2,1	0,16	121	48	0,96[+1]	13,65	3,2	3,2
Botswana	92	10	3,2[s,-4]	47	6,2	33[-1]	0,0[-6]	5,9	74	-2,7	0,13[+1]	527	23	1,06	7,15	37,3[-1]	40,7
Burkina Faso	65	8	0,4[-1]	2	12,3	6	18,6	310,5	7	6,9	0,19	71	63	0,77	10,73	4,3	3,1
Burundi	63	14	0,0[-3]	7	63,5	7	…	693,3	4[-1]	7,1	0,07	19[-1]	41	0,58[+1]	4,92	1,0[-4]	0,4
Cameroun	62[+3]	26	…	11	28,9	20	1,3[-1]	66,0	6[-1]	-3,7	0,11	127[-1]	49	1,32[+1]	22,45	5,9	2,9
Cap-Vert	66	61	…	109	14,4	57[-1]	24,3	28,1	138	-0,1	0,05	210	25	1,18	1,52	121,4	18,1
Comores	59	13	…	7	9,5	26	0,4[-1]	81,3	21[-1]	14,5	0,19	20[-1]	.	0,70[+1]	0,95	20,1[-3]	4,9
Congo	32	7	…	5	8,9	19	0,0[-2]	133,4	4[-1]	-9,9	…	136[-1]	31	…	30,80	…	2,2
Côte d'Ivoire	79	35	…	17	26,9	16	6,9[-1]	105,9	14	-4,0	0,29[+1]	215	39	2,26[+1]	15,58	13,6[-1]	3,2
Érythrée	79[+1]	16	0,7	6	27,0	21	0,0	180,8	8	-0,4	0,04	13	.	0,33	1,65	7,4	1,2
Éthiopie	21	4	…	4	34,4	2[-1]	1,0[-1]	254,5	9	17,6	0,02[+1]	11	94	0,25	1,20	2,5	0,3
Gabon	77	56	10,8	35	28,0	62	11,4	11,8	28	-2,1	0,28	583	36	0,56	20,97	38,7	35,3
Gambie	73	12	…	15	7,4	36[-1]	3,4[-1]	76,2	32	5,4	0,03[-3]	243	45	0,67[-4]	7,65	…	20,2
Ghana	71[+1]	26	0,2[c,-4]	6	13,8	27	58,4	74,4	15	5,5	0,17	226	80	0,20	14,61	17,2	2,9
Guinée	56	11	0,9[s,-3]	5	7,2	5	0,0[-3]	72,3	3[-1]	-1,1	0,07[-1]	21[-1]	33	0,54[-1]	7,19	5,8[-3]	0,7
Guinée-Bissau	28	31	0,3[s,-4]	2	0,5[(+1)]	22	0,0[-4]	562,1	6[-1]	-2,3	…	59[-1]	.	0,00[-2]	9,32	6,7[-5]	1,2
Guinée équatoriale	…	26	…	19	32,0	16	15,0[-1]	55,3	21[-1]	7,2	…	200[-1]	56	…	9,69	…	14,8
Kenya	87	18	0,2[c,-4]	14	23,6	76	0,0[-1]	189,8	8	-3,6	0,11	177	57	0,64	22,10	4,4	1,2
Lesotho	29	2	…	1	5,0[(+1)]	26[-1]	1,8[-1]	63,4	24[-1]	21,3	0,26	126[-1]	43	0,46	5,21	7,7	10,3
Libéria	…	…	…	…	…	0[-5]	…	…	2[-4]	.	…	46[-1]	193	0,00[-5]	21,88	…	1,9[-4]
Madagascar	41	10	…	5	20,4	6	0,0[-1]	190,1	7	14,1	0,20[+1]	55	44	0,45[+1]	8,06	1,0[-1]	0,3
Malawi	55	3	0,4[-4]	2	12,9	4	2,7[-1]	314,4	8[-1]	14,2	0,10	32[-1]	62	0,60[+1]	4,18	2,0[-3]	2,8[-3]
Mali	71	17	0,1[s,-3]	4	24,4	6	3,4	103,4	7	6,8	0,10	126	96	0,85[+1]	18,33	5,9[-4]	4,8
Maurice	90	93	4,2[s,-3]	169	10,8	145	15,9	4,5	286	2,2	0,07	617	22	0,11[+1]	2,16	96,5	53,6
Mozambique	46	6	…	14	33,1	9[-1]	…	146,1	3	-7,8	0,15	112	69	0,38	34,93	11,9	0,8
Namibie	89	39	14,0[-3]	123	25,3	40[-1]	0,0[-1]	24,6	69[-1]	2,9	0,06[+1]	245[-1]	45	1,18	3,56	26,8[-3]	31,2
Niger	33	7	…	1	10,9	3	5,9[-1]	581,8	2[-1]	-1,0	0,14[+1]	24[-1]	239	0,92[+1]	13,52	1,9[-2]	0,2
Nigéria	62	32	0,2[c,-4]	8	7,1	55	0,0[-1]	140,7	12	20,0	0,14	223	135	0,89	19,15	1,9[-4]	2,3
Ouganda	65[+4]	10[+1]	0,2[c,-3]	10	33,7	25	0,0[-2]	478,0	4	10,4	0,28[+1]	67	43	0,67	18,58	1,7[-2]	1,3
République centrafricaine	51	5	0,3[s]	3	13,0	3	0,0[-1]	572,1	2[-1]	1,3	0,57	24[-1]	71	0,57	10,00	1,1[-5]	1,9
R. D. du Congo	15	4	…	0	11,0[(+1)]	3	4,4	1 017,2	0	-3,6	0,15	73	91	…	455,44	3,5	1,8
République-Unie de Tanzanie	52	14	0,1[c,-4]	9	25,6	10[-1]	0,0[-3]	351,0	4	-4,9	0,16	146	79	0,69	36,66	1,1[-3]	0,5
Rwanda	41	2	…	2	15,6[(+1)]	7	40,0	172,2	2	-7,1	0,08[+1]	33	34	0,79	19,02	…	0,2
Sainte-Hélène	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sao Tomé-et-Principe	54	35	0,2[s,-3]	39	41,5[(+1)]	187	0,0	163,7	49	5,1	0,14	119	,	0,00[-5]	2,43	37,0	14,3
Sénégal	73	31	0,8[s,-2]	21	6,5	54	95,3	48,7	23	0,9	0,22	247	54	0,57[+1]	10,56	26,0	13,4
Seychelles	92[+3]	89	5,8	193	7,3	253[-1]	26,6	4,6	258[-1]	-0,3	0,13	710[-1]	12	1,63	2,75	…	1 097,1
Sierra Leone	53	7[-3]	0,2[s,-4]	…	…	2[-2]	…	60,4	5[-4]	.	0,03[-3]	22[-3]	…	0,90	4,50	…	1,6[-4]
Somalie	17	8	0,0[s,-2]	9	91,0[(+1)]	11	0,0[-2]	…	12[-1]	26,2	0,10	61[-1]	51	0,04	5,00	…	…
Swaziland	58	18	3,0[s,-3]	37	26,9	37[-1]	0,0[-3]	37,4	39	4,3	0,09	221	34	1,23	5,69	22,4[-2]	22,5
Tchad	44	4	0,1[s,-3]	2	3,9	6	0,0[-2]	414,5	1	0,4	0,14	45	78	1,05[+1]	35,85	1,5[-2]	0,5
Togo	86	16	0,2[s,-3]	30	9,9	50	0,0[-3]	173,0	13	8,1	0,22	110	45	0,72[+1]	8,63	17,9	3,6
Zambie	61	26[-3]	0,6[c,-4]	11	11,2	43	25,8	205,3	8	-0,1	0,13	142	66	0,62[-1]	17,80	5,7[-2]	0,9
Zimbabwe	64	34	0,8[s]	65	33,3	92	10,5	47,6	25	4,8	0,00[+1]	63	21	7,62	2,51	17,7	6,5
Amérique du Nord																	
Canada	…	99	80,9	877	15,8	682[-1]	80,4[-1]	0,4	644[-1]	-1,4	0,00	527[-1]	11	0,62	0,82	235,4[-5]	292,8
États-Unis	99[-1]	99	80,1	754[-1]	7,5	687	44,7[-3]	0,4	568	-3,1	0,00	769	12	1,35	1,35	62,4[-1]	233,7
Amérique latine et Caraïbes																	
Anguilla	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Antigua-et-Barbuda	90[-1]	98	…	146	8,9[(+1)]	379	63,9[-1]	2,8	474	-0,4	0,06	1 210	30	1,00	2,55	389,8[-2]	214,3[-2]
Antilles néerlandaises	…	…	…	…	…	…	…	…	449[-5]	,	0,16	1 086[-2]	…	1,42	2,42	…	…
Argentine	…	97	58,4[c,-4]	90	5,4	209	57,5	4,8	242	2,1	0,03[+1]	805	35	0,39[+1]	3,33	22,9	9,6
Aruba	…	76	…	76	,	231[-1]	0,0[-5]	…	368[-1]	-2,1	0,09[+1]	1 040[-1]	16	1,17	2,83	…	442,2
Bahamas	113[-1]	93	…	124	11,2[(+2)]	319[-1]	49,2[-1]	2,0	412[-1]	0,6	…	705[-1]	38	0,99	1,71	346,7[-2]	250,2
Barbade	…	93	0,5[s,-1]	137	12,3	548[-1]	…	…	462[-1]	0,8	0,00	706[-1]	40	0,45	1,53	388,5[-2]	425,2
Belize	…	93	…	149	3,9	121	67,6	13,9	120	-3,0	0,15	420	22	1,27	3,49	137,0[-1]	49,8

Tableau 4. Accès aux télécommunications[1]

	Radio	Télévision		Ordinateur personnel		Internet[a]			Téléphone									
									Lignes fixes			Téléphones portables[b]				Trafic international		
	% de foyers avec une radio	% de foyers avec une télévision	% de foyers reliés au câble ou au satellite	Pour 1000 hab.	Evolution annuelle moyenne (%)	Utilisateurs pour 1000 habitants	Haut débit (% des abonnés)	% du PNB par hab. mensuel pour 20 heures d'utilisation (meilleur marché)	Utilisateurs pour 1000 hab.	Évolution annuelle moyenne (%)	Coût de 3 min. d'appel local (prix max., dollars EU)	Utilisateurs pour 1000 hab.	Évolution annuelle moyenne (%)	Coût de 3 min. d'appel local (prix max., dollars EU)	Ratio des souscripteurs mobile/lignes fixes	Minutes pour les appels entrants par habitant	Minutes pour les appels sortants par habitant
Pays ou territoire	2002	2005	2005	2005	2000/ 2005	2006	2006	2006	2006	2001–2006	2005	2006	2001–2006	2005	2006	2005	2005
Bermudes	…	…	73,9[c,-1]	225[-1]	-17,4	661[-1]	62,4	…	825[-1]	-2,1	0,20	829[-1]	40	0,90	1,00	…	1 909,8
Brésil	88[+2]	91	7,7	161	26,9	225	26,5[-1]	10,4	205	-0,7	0,11	528	27	1,35	2,58	7,4[-4]	3,5
Chili	99	90	23,9[-3]	141	8,9	252	89,4	5,9	202	-2,0	0,02	756	18	1,77	3,74	34,4	13,8
Colombie	124	90	…	42	3,2	147	70,7	4,6	173	-0,2	0,14	653	53	0,37	3,78	60,4	7,8
Costa Rica	100	89	24,5[c]	231	8,6	276	34,6	7,5	307	5,5	0,02	328	32	0,19	1,07	91,9	34,9
Cuba	…	70	…	33	22,5	21	0,0[-3]	…	86	10,9	0,09[+1]	14	78	1,39	0,16	27,9	2,7
Dominique	87[-1]	76[-4]	…	184[-1]	24,4	367[-1]	54,0[-2]	6,8	297[-2]	-3,4	0,08	593[-2]	76	0,78	2,00	…	139,2[-4]
El Salvador	…	83	12,5[c,-1]	52	22,1	96[-1]	33,2[-1]	11,7	153	8,2	0,01	570	33	0,03	3,71	348,5	61,4
Équateur	85[-1]	80	4,3	66	24,3	117	19,5[-1]	20,1	133	4,4	0,03	643	56	1,50	4,84	206,7	8,9
État plurinational de Bolivie	…	50	3,5[c,-2]	24	7,3	62	15,0[-1]	15,3	71	2,9	0,06[+1]	288	26	0,62	4,05	41,8[-1]	6,9
Grenade	…	94[-5]	…	152[-1]	6,7	182[-3]	76,1	7,1	259	-4,0	0,08	432	47	0,78	1,67	539,9	87,4
Guatemala	…	50	…	21	12,2	101	…	29,8	104	9,6	0,08[+1]	551	41	0,40[+1]	5,30	147,7	27,0
Guyana	…	92	…	39	5,5	216[-1]	4,2[-1]	14,7	149[-1]	8,2	0,00	380[-1]	39	0,56	2,55	93,6[-1]	26,7
Haïti	5[+1]	27	3,7[-2]	2	3,6[(+1)]	69	0,0[-2]	213,0	16[-1]	14,2	0,13[-1]	54[-1]	50	0,39	3,44	…	2,7
Honduras	74[-1]	58	9,7[c]	18	9,2	48	0,0[-1]	38,5	102	15,7	0,06	322	54	0,78	3,16	88,1	8,3
Îles Caïmanes	…	…	…	…	…	404	…	…	907[-5]	.	0,16	764[-2]	23	1,10	0,84	842,6[-2]	745,2[-2]
Îles Turques et Caïques	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Vierges britanniques	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Jamaïque	…	70	…	67	7,6	459[-1]	9,5[-4]	12,5	119[-1]	-11,7	0,03	1 045[-1]	46	0,48	8,79	182,6[-2]	59,3
Mexique	89[+3]	93	17,7	134	18,6	174[-1]	77,6	3,5	189	6,7	0,14[+1]	541	20	0,41	2,87	150,7	21,3
Montserrat	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nicaragua	…	60	11,3[c,-1]	40	11,4	28	80,6	40,6	45	8,0	0,05	331	60	1,21	7,38	55,4[-1]	6,5
Panama	83	79	…	46	5,1	67	21,3[-1]	11,0	132	0,7	0,09[+1]	524[-1]	35	0,54[+1]	3,98	39,9[-4]	15,4[-2]
Paraguay	…	79	8,8[c,-4]	78	42,9	43	24,6	12,3	55	0,8	0,04	537	21	0,35	9,77	23,8	7,5
Pérou	72[+1]	71	7,2[c]	103	20,2	221	47,1	12,0	85	6,9	0,05[+1]	308	35	1,20[+1]	3,64	88,9	10,1
R. B. du Venezuela	…	90	18,4[c]	93	15,5	152	70,7	12,7	155	7,4	0,02	691	22	1,38	4,46	15,0[-5]	26,3
République dominicaine	62[+3]	76	…	22	3,3[(+1)]	208	36,2	10,7	93	-2,8	0,09[+1]	479	27	0,57	5,13	192,9[-4]	37,0
Sainte-Lucie	93[-1]	79[-4]	…	163[-1]	3,1	345[-2]	…	6,4	328[-4]	.	0,08	655[-1]	147	0,78	2,00	120,5[-2]	101,5[-2]
Saint-Kitts-et-Nevis	90[-1]	71[-4]	…	257[-1]	10,4	241[-4]	10,9[-4]	3,8	585[-2]	2,1	…	234[-2]	66	1,50[-2]	0,40	348,8[-2]	284,8[-2]
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	…	79	38,0[c]	138	6,0	84[-1]	86,1	7,8	189	-3,3	0,10	732	63	0,78	3,87	203,7[-2]	75,5
Suriname	…	66	4,2	44	-0,7[(+1)]	71[-1]	32,2	16,3	179	0,4	0,05	703	29	0,69	3,93	183,2	93,5
Trinité-et-Tobago	98[-1]	88	24,9[c,-3]	97	9,6	123[-1]	25,4	1,8	245	0,5	0,04	1 246	45	0,76	5,08	287,4[-1]	111,3
Uruguay	95[-1]	92	…	135	5,1	227	51,0	7,3	296	0,7	0,14	699	35	0,37[-5]	2,36	79,7	34,2
Asie centrale et du Sud																	
Afghanistan	58[-1]	6	3,0	3	.	21	0,8	…	6	36,1	0,00[+1]	97	.	0,00	15,27	0,2	0,1
Arménie	42	91	0,5[c,-4]	98	64,7	57	1,1[-2]	59,4	197[-1]	3,2	0,03	105[-1]	89	0,26	0,54	112,0	15,9
Azerbaïdjan	103	99	17,2[-2]	23	34,9[(+1)]	99	3,0[-1]	12,8	141	6,0	0,11	395	35	0,30	2,80	26,2[-1]	8,1
Bangladesh	30[+2]	23[-1]	20,3[c,-1]	15	59,2	3	0,0[-1]	65,5	7	12,8	0,02[+1]	123	102	0,28	16,87	3,7	1,4
Bhoutan	77[+1]	53	4,4[c,-1]	20	17,9	46	0,0	23,5	49	9,7	0,03[+1]	127	,	0,34	2,60	13,1[+1]	8,8
Géorgie	82	89	5,0[-3]	47	14,7	75	16,7	11,2	125	0,5	0,25	384	43	0,48	3,08	39,0[-2]	14,1
Inde	35	32	30,1[c]	15	27,8	53[-1]	18,2	13,1	35	-0,5	0,02	144	88	0,07	4,07	2,3[-3]	0,9
Kazakhstan	41	…	2,7[c,-3]	…	…	81	8,5	8,4	191	8,0	0,00[-3]	511	67	0,79	2,67	17,4[-3]	14,2
Kirghizistan	…	…	1,7[c]	19	30,0	57	17,6[-1]	36,0	85[-1]	2,2	0,07	104[-1]	110	0,24	1,23	13,9	15,3
Maldives	…	92	8,2[s,-4]	152	33,0	68[-1]	77,4	25,5	108	2,0	0,06	875	67	0,40	8,08	64,1[-1]	30,2
Népal	43[-1]	13	…	5	11,2	9	0,0[-1]	38,9	22	12,5	0,03	38	122	0,12[+1]	1,75	4,3	1,3
Ouzbékistan	…	…	2,0[c,-3]	28	33,6[(+3)]	63	7,4[-3]	15,1	67[-1]	0,4	0,01[+1]	27[-1]	52	0,30	0,40	9,3	2,9
Pakistan	38[+1]	46	…	5	4,5	75	2,4	19,0	33	8,1	0,03[+1]	214	112	0,26	6,59	9,2	1,2
République islamique d'Iran	83	77[-3]	…	125	15,7	256	4,2	1,2	313	13,9	0,01	194	44	0,18	0,62	2,9	5,8
Sri Lanka	63	32	0,2[c,-2]	38	39,7	22	22,4	5,4	98	17,4	0,09	282	51	0,33	2,87	23,1	5,6
Tadjikistan	…	79	0,0[c,-3]	13	.	3[-1]	2,2[-3]	52,8	43[-1]	4,2	0,01[-2]	40[-1]	253	0,20	0,95	8,6[-2]	2,5
Turkménistan	…	93[-5]	…	72	47,2[(+1)]	13	0,0[-5]	114,2	82[-1]	-0,8	…	22[-1]	87	…	0,26	2,5[-5]	8,2
Asie de l'Est																	
Brunéi Darussalam	…	98	40,0[c,-4]	88	5,1	433	54,8	…	210	-4,1	0,05[-1]	665	10	0,72	3,17	69,9[-5]	74,8
Cambodge	…	43	…	3	21,9	3[-1]	11,7[-1]	113,4	2	-2,1	0,03	80	36	0,19	34,78	8,6	0,9
Chine	…	89	26,9[c,-3]	42	21,1	104	65,8	7,8	278	14,6	0,03	349	25	0,22	1,25	5,5	1,7
Hong Kong (R.A.S. de Chine)	99[+2]	99	61,0	591	8,0	529	65,5	0,2	540	-1,4	0,00	1 312	9	0,05	2,43	300,7	837,3
Macao (R.A.S. de Chine)	…	94	15,0	338	16,3	419	87,6	1,0	370	-1,3	0,00	1 333	25	0,45[+1]	3,60	293,8	203,4
Indonésie	74	65	7,6[-4]	15	7,9	71[-1]	7,2[-1]	18,2	65	14,0	0,04	279	56	0,11[-1]	4,30	4,0[-1]	1,0
Japon	…	99	25,7[s,-1]	675	16,5	684	44,0[-3]	0,4	431	-2,2	0,08	795	6	0,56[-3]	1,84	16,6[-1]	29,0

Tableau 4. Accès aux télécommunications[1]

	Radio	Télévision		Ordinateur personnel		Internet[a]			Téléphone									
									Lignes fixes			Téléphones portables[b]				Trafic international	
	% de foyers avec une radio	% de foyers avec une télévision	% de foyers reliés au câble ou au satellite	Pour 1000 hab.	Evolution annuelle moyenne (%)	Utilisateurs pour 1000 habitants	Haut débit (% des abonnés)	% du PNB par hab. mensuel pour 20 heures d'utilisation (meilleur marché)	Utilisateurs pour 1000 hab.	Évolution annuelle moyenne (%)	Coût de 3 min. d'appel local (prix max., dollars EU)	Utilisateurs pour 1000 hab.	Évolution annuelle moyenne (%)	Coût de 3 min. d'appel local (prix max., dollars EU)	Ratio des souscripteurs mobile/lignes fixes	Minutes pour les appels entrants par habitant	Minutes pour les appels sortants par habitant
Pays ou territoire	2002	2005	2005	2005	2000/ 2005	2006	2006	2006	2006	2001–2006	2005	2006	2001–2006	2005	2006	2005	2005
Malaisie	…	95	34,8[s]	218	18,2	432	19,1	2,0	166	-3,4	0,03	745	19	0,43	4,48	43,3[-3]	68,5
Mongolie	…	63	12,4	132	59,0	104[-1]	3,1[-1]	21,4	60[-1]	4,9	0,01	216[-1]	29	0,47	3,57	2,7	2,1
Myanmar	2[+1]	3	0,7[s]	8	30,8	2	10,6	…	11[-1]	13,3	0,04	4	55	0,01[-3]	0,42	2,6[-1]	0,2
Philippines	71[+1]	63	18,4[c-3]	53	22,5	55[-1]	8,5[-1]	1,9	42	-0,2	0,00	497	26	0,44	11,80	26,5[-1]	1,7
République de Corée	…	…	85,8	537	6,2	710	100,0	2,8	559	0,4	0,04	837	6	0,32	1,50	30,0	62,5
R. D. P. lao	…	30	0,6[-4]	18	45,8	4[-1]	2,2[-1]	84,9	13[-1]	7,6	0,06	113[-1]	112	0,20	8,48	4,2	2,4
R. P. D. de Corée	…	…	…	…	…	0[-5]	0,0[-5]	…	42[-3]	,	…	0[-4]	…	0,00[-4]	0,00	…	…
Singapour	…	98	42,7	684	7,2	392	34,5	1,0	423	-2,3	0,01[+1]	1 093	8	0,42[+1]	2,58	357,0	691,9
Thaïlande	…	92	7,1[-3]	70	19,9	133	1,9[-3]	3,3	111	2,4	0,07	643	39	0,37	5,77	5,3	8,8
Timor-Leste	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Viet Nam	…	83	…	14	12,7	170	12,7	23,7	186[-1]	48,8	0,02[+1]	180	63	0,43[+1]	0,97	7,4[-3]	1,2
États arabes																	
Algérie	71	90	70,0[s-4]	11	10,2	74	0,0[-5]	5,0	85	7,0	0,08[+1]	630	187	0,22[+1]	7,39	11,5	5,4
Arabie saoudite	…	99	0,2[c-3]	133	16,4	194	12,1	2,5	163	1,5	0,04	813	47	0,32	4,98	69,4	141,8
Bahreïn	…	95	62,2[s-3]	177	3,9	213	64,9	2,5	262	0,0	0,06[+1]	1 216	22	0,32	4,65	252,7[-2]	407,5
Djibouti	57	43	5,3[s-4]	24	21,5	13	1,2[-1]	51,9	13[-1]	0,2	0,08	55[-1]	92	0,51[+1]	4,09	18,9[-2]	24,5
Égypte	88	88	32,6	37	25,2	81	10,3	4,8	146	8,1	0,01	243	43	0,16	1,67	23,9	6,2
Émirats arabes unis	…	86	44,6[c-1]	256	15,7	402	35,2	0,7	308	0,1	0,24	1 299	18	0,07	4,21	…	780,4
Irak	…	…	…	8[-3]	…	1[-2]	0,0[-4]	…	38[-2]	12,8	…	21[-2]	.	…	0,55	…	…
Jamahiriya arabe libyenne	…	50	71,0[s-3]	22	-2,0[(+1)]	39[-1]	…	6,0	80	-7,9	0,00[+1]	650	135	0,34[+1]	8,13	26,0[+1]	31,4
Jordanie	80	96	37,5[s-3]	64	15,4	139	23,6	6,1	107	-4,4	0,06	758	34	0,21	7,07	69,8	65,6
Koweït	95	95	100,0[s-1]	222	14,6	294	8,8[-1]	1,2	189[-1]	-1,6	0,00	881[-1]	24	3,07	4,66	…	202,8
Liban	98[-1]	96	87,5[c]	102	17,1	234	54,8	2,0	168	0,5	0,10[+1]	272	6	0,13[+1]	1,62	234,2	44,9
Maroc	79[+3]	78	30,3[s-1]	24	15,0	198	97,8	20,5	41	0,1	0,15	519	26	1,14[+1]	12,64	58,8	5,5
Mauritanie	50	25	…	26	22,1	33	20,6	122,8	11	4,0	0,11	348	53	0,51	30,40	15,0[-2]	9,1
Oman	67	79	…	52	9,3	125	23,7	1,9	109	2,8	0,06	714	40	0,31	6,53	76,2[-1]	122,8
Qatar	…	90	14,0[c]	182	4,5	353	66,7	…	278	1,5	0,00	1 120	33	0,45	4,03	339,5	503,4
République arabe syrienne	…	95	36,9[-3]	42	22,8	77	1,8	13,6	167	9,3	0,01[-1]	241	83	0,22	1,44	31,5[-1]	14,4
Soudan	39[+3]	16	1,6[-3]	88	96,6	93	0,2	148,3	17	5,1	0,06	124	110	0,26	7,35	9,5	2,7
T. A. palestiniens	83	93	66,5[s-3]	52	12,2[(+1)]	68	29,1	16,7	88	-0,4	0,01	211	18	0,46[-2]	2,41	52,6[-1]	11,7
Tunisie	77	92	46,8[s-1]	56	20,9	127	11,7[-1]	5,6	124	2,6	0,02[+1]	718	78	0,34	5,79	58,7	24,4
Yémen	…	43	…	19	58,0	12	0,0[-4]	23,8	46[-1]	19,4	0,02[-1]	95[-1]	85	0,08[-1]	2,07	9,7[-3]	2,2
Europe																	
Albanie	82	90	67,2[c]	17	16,1	149	0,0[-3]	9,2	112[-1]	15,0	0,03	485[-1]	40	0,75	4,33	140,8	19,2
Allemagne	76[+1]	98	89,4	605	12,5	467	53,5[-1]	0,3	656	0,6	0,13	1020	8	1,46	1,56	78,5[-5]	121,0
Andorre	…	99[+1]	…	…	…	286	60,7[-1]	…	451[-1]	-3,8	0,15	822[-1]	16	1,07[+1]	1,82	…	944,8
Autriche	87	98[+1]	85,6	603	11,0	504	74,6	0,6	428	-2,7	0,18	1 111	7	1,21	2,60	114,7[-2]	148,3
Bélarus	48	97	38,5[c]	8	,	562	2,8	5,9	346	3,9	0,01[+1]	612	113	0,11	1,77	33,4[-1]	32,0
Belgique	71[-1]	98	90,2[c]	380	11,0	462[-1]	91,9[-1]	1,4	452	-2,0	0,25	926	4	1,34	2,05	166,8[-5]	170,8
Bosnie-Herzégovine	…	87	58,2	54	9,9[(+1)]	242	16,7	4,6	252	2,7	0,05	481	33	0,65	1,91	144,4	63,2
Bulgarie	…	97	36,4[c]	63	7,0	243	85,8	3,2	312	-3,0	0,10	1 073	41	0,86	3,44	51,8	19,9
Chypre	99	99	…	364	11,1	458	57,2	1,5	524	-3,2	0,07[+1]	999	18	0,26	1,90	215,3[-2]	609,9
Croatie	…	98	5,7[c]	194	11,9	346	19,6	2,8	402	0,3	0,04	981	20	0,61	2,44	142,9	82,8
Danemark	…	97	57,3[c]	696	6,6	584	91,8	0,7	571	-4,6	0,13	1 076	8	0,38	1,89	200,3	117,6
Espagne	88[+3]	99	8,3[c]	277	9,7	423	92,6	1,8	419	-0,5	0,13[+1]	1052	8	0,79	2,51	64,8	108,4
Estonie	88[+2]	93[-2]	40,6[c]	484	24,7	567	94,9	1,8	404	1,7	0,12	1 238	21	0,36	3,06	52,4[-1]	54,6
ex-R. y. de Macédoine	39[+2]	98	…	222	57,8[(+1)]	132	28,0	12,6	241	-2,0	0,06[+1]	696	44	1,47[+1]	2,89	55,5	7,8
Fédération de Russie	…	98	15,4[-3]	121	13,9	179	0,6[-4]	4,5	279[-1]	5,3	0,02	834[-1]	99	0,45	2,99	6,9[-3]	8,1
Finlande	96	94	63,2[-2]	500	4,8	556	57,1[-2]	0,8	365	-7,6	0,19	1 078	6	0,30	2,95	87,9[-5]	35,6
France	…	97	40,0[-1]	574	13,6	491	83,3	0,5	553	-0,7	0,20	842	6	1,68	1,52	115,0	67,5
Gibraltar	…	74[-5]	…	…	…	218[-2]	…	…	880[-2]	…	0,22	638[-2]	…	0,83	0,73	954,9[-5]	643,0[-5]
Grèce	…	100	11,6[-3]	92	6,1	184	53,2	1,2	556	1,8	0,10	998	7	1,24	1,79	94,7	87,2
Hongrie	…	96	51,3[c]	149	11,9	348	75,6	1,6	333	-1,9	0,17	991	15	0,53	2,97	60,6	44,5
Irlande	95	98	80,7	530	8,2	340	49,9	1,1	497	0,6	0,18	1 111	8	1,20	2,24	381,2[-5]	277,4
Islande	97[-1]	98	6,1[c-2]	480	4,2	650	89,3	1,9	649	-1,3	0,15	1 101	5	0,52	1,70	134,3	106,5
Israël	…	92	94,1[-2]	251[-2]	…	279	73,3[-1]	1,5	441	-2,0	0,07	1 234	7	0,59	2,80	167,4	209,4
Italie	…	96	21,9	366	15,5	491	38,5[-1]	1,1	427[-1]	-2,5	0,08	1 219[-1]	8	0,04	2,85	130,5[-2]	61,3
Lettonie	80[+1]	98	54,7	246	11,5	468	94,5	2,7	287	-1,2	0,14	954	28	0,05	3,32	49,3	17,3
Liechtenstein	99[-1]	98[-3]	95,8[c-3]	…	…	583[-3]	63,1	…	580[-3]	.	0,16[+1]	729[-3]	…	0,70	1,26	…	1 269,8[-3]

Tableau 4. Accès aux télécommunications[1]

	Radio	Télévision		Ordinateur personnel		Internet[a]			Téléphone								
									Lignes fixes			Téléphones portables[b]				Trafic international	
	% de foyers avec une radio	% de foyers avec une télévision	% de foyers reliés au câble ou au satellite	Pour 1000 hab.	Evolution annuelle moyenne (%)	Utilisateurs pour 1000 habitants	Haut débit (% des abonnés)	% du PNB par hab. mensuel pour 20 heures d'utilisation (meilleur marché)	Utilisateurs pour 1000 hab.	Évolution annuelle moyenne (%)	Coût de 3 min. d'appel local (prix max., dollars EU)	Utilisateurs pour 1000 hab.	Évolution annuelle moyenne (%)	Coût de 3 min. d'appel local (prix max., dollars EU)	Ratio des souscripteurs mobile/lignes fixes	Minutes pour les appels entrants par habitant	Minutes pour les appels sortants par habitant
Pays ou territoire	2002	2005	2005	2005	2000/ 2005	2006	2006	2006	2006	2001–2006	2005	2006	2001–2006	2005	2006	2005	2005
Lituanie	…	98	21,6[c]	180	21,3	318	88,3	1,5	232	-6,8	0,18	1 384	36	0,36	5,95	33,0	15,9
Luxembourg	99[-1]	99	100,0	635	6,8	735	71,4	0,6	535	-1,7	0,11	1 547	11	0,40[+1]	2,89	464,3	935,1
Malte	…	93	74,8[c,-2]	165	-4,3	316[-1]	58,5	0,9	500	-1,2	0,16	857	7	1,73	1,71	167,9[-2]	59,3
Monaco	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Monténégro	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Norvège	99[-1]	100	42,6[c,-2]	592	3,8	873	84,1	0,7	440	-3,2	0,19	1 080	6	0,43	2,45	71,0	121,2
Pays-Bas	99	99	11,2[s,-1]	854	16,6	888	45,8[-2]	0,5	465[-1]	-2,2	0,11[-1]	970[-1]	6	1,31	2,08	150,7[-5]	96,1
Pologne	95[-2]	91	32,4[c]	242	28,4	288	81,6	2,2	301	0,3	0,09[-2]	963	30	0,71	3,20	37,9[-2]	11,8
Portugal	88[-2]	99	39,2[c]	134	5,4	304	90,3	3,2	400	-1,3	0,12	1 156	8	0,45	2,89	122,3	56,2
République de Moldova	…	82	13,7	97	40,9	190	23,3	40,2	266	8,6	0,05	354	42	1,59	1,33	93,8	24,6
République tchèque	80	127	38,6[c]	275	17,6	348	30,1[-1]	2,5	316[-1]	-4,4	0,20	1 192	12	0,45	3,78	53,8	41,4
Roumanie	…	94	49,7[c]	129	32,1	325	53,7	6,9	195	0,9	0,09	808	36	0,58	4,14	39,2[-3]	11,5
Royaume-Uni	79[-1]	98	44,5[-1]	758	17,2	554	78,4	1,0	555	-1,0	0,22[+1]	1151	8	0,55	2,07	129,7[-4]	95,4
Saint-Marin	…	…	32,8[s]	…	…	…	25,7	…	…	…	0,07	…	…	…	…	…	…
Saint-Siège	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Serbie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Slovaquie	69[+3]	98	29,1[c]	358	21,1	419	80,2	3,5	217	-5,6	0,22	908	18	0,87	4,19	58,8	31,2
Slovénie	92	96	82,3[-2]	404	7,9	625	70,7	1,5	419	0,7	0,08[-1]	909	4	0,23	2,17	…	52,9
Suède	93	94	57,0[c,-2]	835	10,5	769	67,6	0,6	595	-1,4	0,15	1 058	6	0,24	1,78	…	131,6
Suisse	…	99	93,2[c]	866	6,0	585	74,1	0,2	676	-1,7	0,24	995	7	0,96[+1]	1,47	296,3[-5]	335,2
Turquie	…	92	7,7[c]	56	8,8	166	87,2	3,7	255	-1,4	0,16	712	20	0,65[-2]	2,80	16,9	9,9
Ukraine	…	97	11,8[-3]	39	16,2	119	0,0[-4]	7,2	265	3,8	0,03[+1]	1 054	87	0,59	3,98	33,3	11,7
Pacifique																	
Australie	99[+3]	99	21,5[c]	760	10,1	745	58,6	1,0	484	-1,4	0,23	962	11	2,35	1,99	98,1[-4]	181,7
Fidji	94[+1]	60	0,1[s,-3]	60	6,1	96	52,6[-1]	10,0	136[-1]	4,4	0,07[+1]	248[-1]	25	1,07	1,82	83,6[-3]	27,8
Îles Cook	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Marshall	…	…	…	90[-1]	23,6	39	0,0[-3]	…	82[-3]	.	0,00	12[-2]	8	0,30[-2]	0,14	67,5[-2]	15,4[-2]
Îles Salomon	72[+1]	5	…	47	3,9	17	23,7[-1]	217,8	16[-1]	-2,5	0,09	13[-1]	54	1,22[+1]	0,81	16,0[-5]	12,5
Kiribati	58[+1]	26[-2]	0,0[-3]	11[-1]	3,8	21	0,0[-4]	…	51[-4]	,	0,12[-2]	7[-2]	14	1,32[-1]	0,13	18,5[-4]	7,5[-4]
États fédérés de Micronésie	50[+1]	16	2,5[c,-2]	55	43,0[(+1)]	145	2,0[-1]	…	113[-1]	4,8	0,00	128[-1]	,	0,30[+1]	1,13	58,9[-2]	30,1
Nauru	…	…	…	…	…	30[-5]	…	…	184[-5]	.	…	149[-5]	…	…	0,81	…	…
Nioué	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nouvelle-Zélande	99[+1]	98	30,6[s,-2]	507	7,2	773	27,6[-1]	0,7	422[-1]	-2,5	0,00	862[-1]	10	2,56[-1]	2,04	223,4[-1]	130,0
Palaos	…	…	…	…	…	261[-2]	0,0[-4]	…	365	1,2[(+1)]	…	416	36[(+1)]	…	1,14	…	361,2
Papouasie-Nouvelle-Guinée	26[+1]	10	2,0[c,-4]	64	4,4	18	…	53,5	10[-1]	-1,5	0,08[-2]	12[-1]	59	0,63[-2]	1,18	3,6[-5]	0,0
Samoa	99[+1]	88	…	19	27,6	43	0,0[-4]	7,4	106[-1]	18,4	0,04[+1]	131[-1]	75	0,86[-1]	1,23	108,7[-2]	40,4
Tokélaou	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tonga	…	26	…	60	35,4	31	37,0[-1]	193,5	138[-1]	5,9	0,10[+1]	301[-1]	234	0,10[+1]	2,17	…	25,2
Tuvalu	…	60	0,1[s,-4]	87	72,8[(+1)]	176[-1]	0,0[-3]	…	92[-1]	12,4	…	135[-1]	,	0,00[-5]	1,46	…	15,6
Vanuatu	…	6	…	14	1,9	35[-1]	3,7[-1]	50,3	32[-1]	-1,8	0,36[+1]	59[-1]	139	0,72[+1]	1,82	…	14,6[-3]

Sources :

1. Union internationale des télécommunications (UIT), 2007. Base de données sur les indicateurs de télécommunication/TIC dans le monde 2007.
   Sources des données pour les chiffres de population (à l'exception des ménages) : PNUD (2007); Perspectives de la population mondiale (la Révision de 2006).

Notes :

a. Les chiffres sur les 'utilisateurs d'Internet' proviennent des données transmises par les Etats. Dans certains cas, des enquêtes ont été menées pour fournir un chiffre plus précis du nombre d'utilisateurs d'Internet. Cependant, les enquêtes diffèrent d'un pays à l'autre selon les tranches d'âge et la fréquence d'utilisation envisagées. Les chiffres retenus pour les utilisateurs d'Internet peuvent ne renvoyer qu'aux utilisateurs à partir d'un certain âge. Les pays qui ne peuvent mener à bien des enquêtes fondent généralement leurs estimations sur les données provenant du décompte des abonnés aux fournisseurs d'accès à l'Internet, en multipliant le nombre des abonnés par un multiplicateur.

b. Certains pays ont un taux qui dépasse les 100% parce que soit : a) on peut être abonné à plus d'un service de téléphonie cellulaire (par ex., un pour le travail et un pour l'usage privé); b) les abonnements prépayés inactifs peuvent être décomptés par les opérateurs ; c) dans certains cas, notamment les petits pays (comme le Luxembourg), on peut être abonné dans le pays où l'on travaille sans en être résidant, c'est-à-dire sans être décompté dans les chiffres de sa population.

c = Câble seulement, les abonnés au satellite (s'il y en a) ne sont pas compris

s = Satellite seulement, les abonnés au câble (s'il y en a) ne sont pas compris

… Données non disponibles

. Sans objet

+n Données se référant à n années après l'année de référence

-n Données se référant à n années avant l'année de référence

(..) = Le nombre entre parenthèses indique une année de commencement différente pour le calcul de la variation annuelle moyenne en %

Tableau 5. Genre

	Taux d'activité des femmes[1]		Indice de parité entre les sexes (IPS)	Postes politiques détenus par des femmes		Femmes parmi les législateurs, responsables officiels et manageurs[c,5]	Femmes dans les professions libérales, scientifiques et techniques[c,5]	Femmes en R&D[6]	Ratio de disparité des revenus[d,7]
	% du taux pour les hommes	Indice d'activité économique (1990=100)	Scolarisation dans l'enseignement supérieur[2] F/M	Sièges au Parlement[a,3] % du total	Responsabilité ministérielle[b,4] % du total	% du total	% du total	% du total	F/M
Pays ou territoire	2006		2007	2007	2005	1994–2005	1994–2005	2007	1996–2005
Afrique subsaharienne									
Afrique du Sud	60	86	1,24[-1]	33[***, f]	41	…	…	40[-2]	0,45
Angola	82	99	…	15	6	…	…	…	0,62
Bénin	63	92	…	8	19	…	…	…	0,47
Botswana	67	80	1,00[-2]	11	27	33	51	31[-2, ±]	0,31
Burkina Faso	88	101	0,46	15	15	…	…	13[±, t]	0,66
Burundi	99	101	0,46	32***	11	…	…	…	0,77
Cameroun	67	93	0,79	14	11	…	…	19[-2, ±]	0,49
Cap-Vert	47	82	1,21	15	19	…	…	52[-5, ±]	0,35
Comores	68	92	…	3	…	…	…	…	0,51
Congo	65	98	…	9***	15	…	…	13[-7, ±, n]	0,50
Côte d'Ivoire	45	90	0,50	9	17	…	…	17[-2, ±]	0,32
Érythrée	66	95	…	22	18	…	…	…	0,45
Éthiopie	81	99	0,34	21***	6	20	30	7[±]	0,60
Gabon	76	98	…	14***	12	…	…	25[-1, ±]	0,57
Gambie	69	95	…	9	20	…	…	9[-2, ±]	0,53
Ghana	94	93	0,54	11	12	…	…	…	0,71
Guinée	94	100	0,28[-1]	19	15	…	…	6[-7]	0,69
Guinée-Bissau	68	104	…	14	38	…	…	…	0,51
Guinée équatoriale	56	106	…	18	5	…	…	…	0,43
Kenya	80	94	0,57	7	10	…	…	…	0,83
Lesotho	65	82	1,19[-1]	25***	28	…	…	56[-3, ±, o]	0,52
Libéria	66	100	…	14***	…	…	…	…	…
Madagascar	92	101	0,89	9***	6	…	…	35[±]	0,70
Malawi	96	100	0,51	14	14	…	…	…	0,73
Mali	89	100	0,52[**, -2]	10	19	…	…	12[-1, ±]	0,68
Maurice	56	104	1,17[+1]	17	8	25	43		0,41
Mozambique	103	96	0,49[-2]	35	13	…	…	34[-1, ±, t]	0,81
Namibie	75	95	0,88[-1]	27***	19	30	55	…	0,57
Niger	76	101	0,33	12	23	…	…	…	0,57
Nigéria	54	96	0,69[-2]	7***	10	…	…	17[-2]	0,41
Ouganda	94	99	…	30	23	…	…	41	0,70
République centrafricaine	79	99	0,28[-1]	10	10	…	…	42[±]	0,61
R. D. du Congo	69	101	0,35*	8***	13	…	…	…	0,52
République-Unie de Tanzanie	97	98	0,48	30	15	49	32	…	0,73
Rwanda	97	93	0,62[**, -2]	45***	36	…	…	…	0,74
Sainte-Hélène	…	…	…	…	…	…	…	25[-8, ±, n]	…
Sao Tomé-et-Principe	41	79	.	2[j]	14	…	…	…	0,30
Sénégal	70	92	0,51**	29***	21	…	…	10[±, *]	0,54
Seychelles	…	…	.	24	13	…	…	36[-2, ±]	…
Sierra Leone	62	105	…	13	13	…	…	…	0,45
Somalie	64	97	…	8	…	…	…	…	…
Swaziland	44	85	0,98[-1]	17***	13	…	…	…	0,29
Tchad	86	102	0,14[**, -2]	6	12	…	…	…	0,65
Togo	57	93	…	9	20	…	…	12[±, **]	0,43
Zambie	74	101	…	15	25	…	…	27[-2, ±, **]	0,55
Zimbabwe	75	92	…	22***	15	…	…	…	0,58
Amérique du Nord									
Canada	89	107	…	24***	23	36	56	…	0,64
États-Unis	86	104	1,41	16***	14	42	56	…	0,63
Amérique latine et Caraïbes									
Anguilla	…	…	4,86[**, -1]	…	…	…	…	…	…
Antigua-et-Barbuda	…	…	…	14***	15	45	55	…	…
Antilles néerlandaises	76	102	…	…	…	…	…	…	…
Argentine	75	143	1,52[-1]	37***	8	33	53	51[-1]	0,54
Aruba	…	…	1,45	…	…	…	…	…	…
Bahamas	94	107	…	23***	27	46	60	…	0,70
Barbade	87	104	2,18	18***	29	43	52	…	0,63
Belize	54	137	…	12***	6	41	50	…	0,40
Bermudes	…	…	1,80[*, -2]	…	…	…	…	…	…
Brésil	74	129	1,29	9***	11	34	52	50[-1]	0,58
Chili	55	117	1,01	13***	17	25[e]	52[e]	30[-3]	0,40
Colombie	78	138	1,09	10***	36	38[e]	50[e]	36[-1]	0,63
Costa Rica	59	142	1,26[**, -2]	39	25	25	40	39[-2]	0,53
Cuba	62	117	1,85	36	16	34[e]	62[e]	46[o]	0,45

Tableau 5. Genre

	Taux d'activité des femmes[1]		Indice de parité entre les sexes (IPS)	Postes politiques détenus par des femmes		Femmes parmi les législateurs, responsables officiels et manageurs[c,5]	Femmes dans les professions libérales, scientifiques et techniques[c,5]	Femmes en R&D[6]	Ratio de disparité des revenus[d,7]
	% du taux pour les hommes	Indice d'activité économique (1990=100)	Scolarisation dans l'enseignement supérieur[2]	Sièges au Parlement[a,3]	Responsabilité ministérielle[b,4]				
			F/M	% du total	% du total	% du total	% du total	% du total	F/M
Pays ou territoire	2006		2007	2007	2005	1994–2005	1994–2005	2007	1996–2005
Dominique	…	…	.	13	…	48	55	…	…
El Salvador	66	96	1,22	17	35	33	45	31	0,40
Équateur	76	194	1,22	25	14	35	48	45	0,56
État plurinational de Bolivie	77	130	…	15***	7	36	40	40[-6, t]	0,57
Grenade	…	…	.	29***	40	…	…	…	…
Guatemala	42	117	1,00	12	25	…	…	25[-1]	0,32
Guyana	54	123	2,09	29	22	…	…	…	0,41
Haïti	69	99	…	6***	25	…	…	…	0,52
Honduras	64	168	…	23	14	41[e]	52[e]	27[-4]	0,46
Îles Caïmanes	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Turques et Caïques	…	…	.	…	…	…	…	…	…
Îles Vierges britanniques	…	…	2,28[**, -2]	…	…	…	…	…	…
Jamaïque	76	83	…	14***	18	…	…	…	0,56
Mexique	52	119	0,93	21***	9	29	42	32[-4]	0,39
Montserrat	…	…	.	…	…	…	…	…	…
Nicaragua	43	101	…	18	14	…	…	43[-5, **]	0,32
Panama	68	135	1,61[-1]	17	14	43	51	41[-3, t]	0,57
Paraguay	80	127	1,13[**, -2]	10***	31	23	54[e]	47[-2]	0,34
Pérou	75	128	1,06[**, -1]	29	12	34	46	…	0,55
R. B. du Venezuela	74	160	…	19	14	27[e]	61[e]	52[±]	0,53
République dominicaine	59	132	…	17***	14	32	51	…	0,43
Sainte-Lucie	71	115	2,41	14***[, h]	8	55	53	33[-8, **]	0,51
Saint-Kitts-et-Nevis	…	…	.	7	…	…	…	…	…
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	72	124	.	18	20	…	…	…	0,51
Suriname	52	94	…	25	12	…	…	…	0,40
Trinité-et-Tobago	63	113	1,28[**, -2]	29***	18	43	53	39[-1]	0,46
Uruguay	78	123	1,75	11***	…	40	54	42[-1]	0,56
Asie centrale et du Sud									
Afghanistan	45	105	…	26***	…	…	…	…	…
Arménie	84	72	1,20	9	-	…	…	45[±]	0,63
Azerbaïdjan	86	98	0,88*	11	15	…	…	52	0,65
Bangladesh	63	85	0,57	15[g]	8	23	12		0,46
Bhoutan	62	142	0,51	3	-	…	…	…	…
Géorgie	68	65	1,12	9	22	26	62	53	0,33
Inde	43	94	0,72[-1]	9***	3	…	…	12[-7, n]	0,31
Kazakhstan	93	109	1,44	12***	18	38	67	52	0,63
Kirghizistan	77	92	1,30	-	13	25	57	44	0,58
Maldives	69	248	…	12	12	15	40	…	0,50
Népal	66	105	…	17	7	8	19	15[-5, *]	0,50
Ouzbékistan	80	95	0,71	16***	4	…	…	…	0,60
Pakistan	40	119	0,85*	20***	6	2	26	27	0,29
République islamique d'Iran	55	186	1,15	4	7	16	34	23[-1]	0,39
Sri Lanka	47	79	…	5	10	21	46	35[-3, t]	0,41
Tadjikistan	75	88	0,38	20***	3	…	…	39[-1]	0,57
Turkménistan	85	94	…	16	10	…	…	…	0,64
Asie de l'Est									
Brunéi Darussalam	56	98	1,88	.[k]	9	26	44	41[-1, ±, t]	0,42
Cambodge	96	96	0,56	11***	7	14	33	21[-5, ±, *]	0,74
Chine	86	95	1,01	20	6	17	52	…	0,64
Hong Kong (R.A.S. de Chine)	78	118	1,03	…	…	27	40	…	0,56
Macao (R.A.S. de Chine)	84	138	0,92	…	…	…	…	22[-2, ±, *]	…
Indonésie	61	102	1,00	11	11	…	…	…	0,46
Japon	72	106	0,88	12***	13	10[e]	46[e]	12[-1]	0,45
Malaisie	58	107	1,22[-1]	13***	9	23	40	38[-1]	0,36
Mongolie	68	95	1,56	7	6	50	54	48[±]	0,50
Myanmar	80	99	…	.[m]	…	…	…	86[-5, ±, s]	…
Philippines	68	118	1,24[-1]	20***	25	58	61	52	0,61
République de Corée	70	109	0,67	13	…	…	…	13[-1, ±]	…
R. D. P. lao	69	101	0,72	25	-	…	…	…	0,51
R. P. D. de Corée	62	90	…	20	6	8	39	…	0,40
Singapour	69	105	…	24	-	26	44	27[-1]	0,51
Thaïlande	85	91	1,23	9	8	29	54	50[-2]	0,62
Timor-Leste	68	117	…	28	22	…	…	…	…
Viet Nam	94	97	…	26	12	22	51	43[-5]	0,70

Tableau 5. Genre

	Taux d'activité des femmes[1]		Indice de parité entre les sexes (IPS)	Postes politiques détenus par des femmes		Femmes parmi les législateurs, responsables officiels et manageurs[c,5]	Femmes dans les professions libérales, scientifiques et techniques[c,5]	Femmes en R&D[6]	Ratio de disparité des revenus[d,7]
	% du taux pour les hommes	Indice d'activité économique (1990=100)	Scolarisation dans l'enseignement supérieur[2] F/M	Sièges au Parlement[a,3] % du total	Responsabilité ministérielle[b,4] % du total	% du total	% du total	% du total	F/M
Pays ou territoire	2006		2007	2007	2005	1994–2005	1994–2005	2007	1996–2005
États arabes									
Algérie	46	164	1,40	7***	11	…	32	35[-2, ±]	0,34
Arabie saoudite	23	122	1,46[-1]	…	…	31	6	17[-5, ±]	0,16
Bahreïn	35	106	2,46[-1]	14***	9	…	…	…	0,35
Djibouti	65	95	0,69	11	5	…	…	…	0,48
Égypte	28	78	…	4***	6	9	30	36[±]	0,23
Émirats arabes unis	44	159	2,32[+1]	23	6	8	25	…	0,25
Irak	27	129	0,59**[, -2]	25	…	…	…	…	…
Jamahiriya arabe libyenne	43	184	…	8	…	…	…	…	0,30
Jordanie	37	159	1,10	8***	11	…	…	21[-4]	0,31
Koweït	60	144	2,32[-1]	2[i]	…	…	…	35[±, t]	0,35
Liban	44	107	1,20	5	7	…	…	…	0,31
Maroc	34	112	0,89	6***	6	12	35	28[-1, **]	0,25
Mauritanie	66	98	0,36[-1]	18***	9	…	…	…	0,50
Oman	30	157	1,18	9***	10	9	33	…	0,19
Qatar	42	123	2,87	…	8	8	24	…	0,24
République arabe syrienne	45	136	…	12	6	…	40[e]	…	0,34
Soudan	34	87	…	17***	3	…	…	30[-3, *]	0,25
T. A. palestiniens	16	115	1,22	…	…	11	35	…	…
Tunisie	41	144	1,51	20***	7	…	…	45[-2]	0,29
Yémen	40	110	0,37**[, -1]	1***	3	4	15	…	0,30
Europe									
Albanie	72	86	…	7	5	…	…	…	0,54
Allemagne	86	120	…	31***	46	37	50	21[-2]	0,58
Andorre	…	…	1,25*[, -1]	29	…	…	…	…	…
Autriche	83	117	1,20	31***	35	27	49	25[-1]	0,46
Bélarus	92	91	1,41	30***	10	…	…	43	0,63
Belgique	80	125	1,26	36***	21	32	49	30[-2]	0,55
Bosnie-Herzégovine	91	109	…	14***	11	…	…	…	…
Bulgarie	83	71	1,22	22	24	34	60	45[-1]	0,65
Chypre	81	116	0,99*	14	-	15	45	32[-1]	0,60
Croatie	82	105	1,23	22	33	24	50	44[-1]	0,67
Danemark	90	95	1,41	38	33	25	53	30[-2]	0,73
Espagne	72	138	1,24	31***	50	32	48	37[-1]	0,50
Estonie	88	85	1,63	22	15	37	70	43[q]	0,62
ex-R. y. de Macédoine	66	91	1,27	28	17	29	52	50[-1]	0,48
Fédération de Russie	89	94	1,35	8***	-	39	65	42[o]	0,62
Finlande	95	101	1,23	42	47	30	55	32[-1]	0,71
France	85	109	1,27	18***	18	37	47	28[-1]	0,64
Gibraltar	…	…	.	…	…	…	…	…	…
Grèce	72	132	1,10	16	6	26	49	36[-2]	0,55
Hongrie	81	94	1,46	10	12	35	62	34[-1]	0,64
Irlande	79	150	1,27	14***	21	31	52	30[-2]	0,53
Islande	92	108	1,86	32	27	27	56	39	0,72
Israël	91	126	1,32	14	17	26	54	…	0,65
Italie	69	114	1,40	16***	8	32	46	33[-1]	0,47
Lettonie	88	84	1,85	19	24	42	65	48[-1]	0,65
Liechtenstein	…	…	0,49*	24	…	…	…	…	…
Lituanie	92	94	1,57	25	15	43	67	49[-1]	0,69
Luxembourg	75	128	1,12[-1]	23	14	…	…	18[-2]	0,51
Malte	55	176	1,35[-2]	9	15	20	38	26[-1]	0,50
Monaco	…	…	…	21	…	…	…	50[-2, ±]	…
Monténégro	…	…	…	9	…	…	…	41	…
Norvège	93	111	1,57	38	44	30	50	32[-2]	0,77
Pays-Bas	83	132	1,09	36***	36	26	50	18[-2, p]	0,64
Pologne	84	88	1,40	18***	6	33	61	40[-1]	0,60
Portugal	86	116	1,22	21	17	34	50	44[-2]	0,59
République de Moldova	85	90	1,39*	22	11	39	66	45[±]	0,63
République tchèque	84	87	1,26	15***	11	30	52	28	0,51
Roumanie	81	89	1,33	11***	13	29	57	43[-1]	0,69
Royaume-Uni	85	103	1,40	19***	29	34	47	…	0,66
Saint-Marin	…	…	…	12	…	…	…	…	…
Saint-Siège	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Serbie	74	103	…	20	…	…	…	45[-1, ±]	…
Slovaquie	82	88	1,49	19	-	31	58	42	0,58

Tableau 5. Genre

	Taux d'activité des femmes[1]		Indice de parité entre les sexes (IPS)	Postes politiques détenus par des femmes		Femmes parmi les législateurs, responsables officiels et manageurs[c,5]	Femmes dans les professions libérales, scientifiques et techniques[c,5]	Femmes en R&D[6]	Ratio de disparité des revenus[d,7]
	% du taux pour les hommes	Indice d'activité économique (1990=100)	Scolarisation dans l'enseignement supérieur[2]	Sièges au Parlement[a,3]	Responsabilité ministérielle[b,4]				
			F/M	% du total	% du total	% du total	% du total	% du total	F/M
Pays ou territoire	2006		2007	2007	2005	1994–2005	1994–2005	2007	1996–2005
Slovénie	89	106	1,45	11***	6	33	57	35[-1]	0,61
Suède	95	91	1,57	47	52	30	51	36[-2, r, t]	0,81
Suisse	87	121	0,93	27***	14	8	22	27[-3]	0,63
Turquie	36	80	0,76	9	4	7	32	36[-1]	0,35
Ukraine	86	89	1,24	8	6	38	64	44	0,55
Pacifique									
Australie	84	110	1,29	28***	20	37	56	…	0,70
Fidji	67	108	1,20**, -2	!	9	…	…	…	0,48
Îles Cook	…	…	.	…	…	…	…	…	…
Îles Marshall	…	…	…	3	…	…	…	…	…
Îles Salomon	67	97	.	…	…	…	…	…	0,50
Kiribati	…	…	.	4	…	…	…	…	…
États fédérés de Micronésie	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nauru	…	…	.	…	…	…	…	…	…
Nioué	…	…	.	…	…	…	…	…	…
Nouvelle-Zélande	86	114	1,49	32	23	36	53	39[-6]	0,70
Palaos	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Papouasie-Nouvelle-Guinée	96	101	…	1	…	…	…	…	0,72
Samoa	53	102	…	6	8	…	…	…	0,38
Tokélaou	…	…	.	…	…	…	…	…	…
Tonga	63	123	…	3	…	…	…	…	0,48
Tuvalu	…	…	.	…	…	…	…	…	…
Vanuatu	90	100	…	4	8	…	…	…	0,68

Sources :

1. Calculé sur la base des données de l'Organisation internationale du travail (OIT), 2008. Les indicateurs clés du marché du travail. 5e édition. Genève. https://webdev.ilo.org/global/What_we_do/Publications/ILOBookstore/lang--fr/docName--WCMS_091204/index.htm.
2. Institut de statistique de l'UNESCO, 2009. Base de données sur l'éducation.
3. UIP (Union interparlementaire), 2007a. Base de données Parline. Genève. http://www.ipu.org.
4. UIP (Union interparlementaire), 2007b. Correspondance sur les femmes au gouvernement au niveau ministériel. Juin 2007. Genève. Données du Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, tableau 33.
5. OIT (Organisation internationale du travail), 2007. Base de données LABORSTA. Genève. http://laborsta.ilo.org. Données du Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, tableau 29.
6. Institut de statistique de l'UNESCO, base de données sur la science et la technologie, 2009.
7. PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), 2007. Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, tableau 29. Bureau du Rapport sur le développement humain, New York.

Notes:

a. Données au 30 novembre 2007 sur la base des derniers résultats électoraux connus.

b. Données au 1er janvier 2005. Ce total comprend les vice-premiers ministres et les ministres. Les premiers ministres détenteurs d'un portefeuille ministériel et les vice-présidents et chefs de départements ou agences à niveau ministériel exerçant une fonction ministérielle dans la structure gouvernementale sont également compris.

c. Données pour l'année disponible la plus récente entre 1994 et 2005. Les estimations pour les pays ayant mis en œuvre la Classification internationale type des professions (CITP-88) ne sont pas strictement comparables avec celles des pays utilisant la précédente classification (CITP-68).

d. Calculé à partir des estimations de revenus basées sur les données de l'année disponible la plus récente entre 1996 et 2005. Pour plus de détails, cf. la Note technique No.1 du Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, p. 358.

e. Ces données suivent la classification CITP-68.

f. Afrique du Sud : les chiffres sur la répartition des sièges ne comprennent pas les 36 délégués spéciaux siégeant par roulement, nommés à titre *ad hoc*, et tous les pourcentages donnés sont donc calculés sur la base des 54 sièges permanents.

g. Bangladesh : en 2004, le nombre de sièges au parlement est passé de 300 à 345, avec l'ajout de 45 sièges réservés pour les femmes. Ces sièges réservés ont été pourvus en septembre et octobre 2005, alloués aux partis politiques en proportion de leur représentation lors du vote des élections nationales de 2001.

h. Sainte-Lucie : bien qu'aucune femme n'ait été élue lors des élections de 2006, Mme Flood-Beaubrun est devenue membre de la Chambre en vertu de son élection à sa présidence. Cependant, en novembre 2007, une élection partielle a vu la victoire de Mme Jeannine Rambally, ce qui a fait d'elle la première femme élue à Sainte-Lucie. Deux femmes sont donc membres du parlement.

i. Koweït : aucune des femmes candidates n'a été élue lors des élections de 2006. Une femme a été nommée dans le cabinet de 16 membres qui a prêté serment en juillet 2006. Un nouveau cabinet a été nommé en mars 2007, comprenant deux femmes. Dans la mesure où les ministres du cabinet siègent également au parlement, il y a donc deux femmes sur un total de 65 membres. L'une des femmes ministres a démissionné en août 2007, portant le nombre de femme de deux à une.

j. Sao Tomé-et-Principe : quatre femmes ont été élues le 26 mars 2006. Cependant, après la formation du nouveau gouvernement le 21 avril 2006, le nombre total de femmes parlementaires est passé à une (1,82%).

k. Brunéi Darussalam : n'a pas de parlement.

l. Fidji : le parlement a été dissous et suspendu pour une période indéfinie.

m. Myanmar : le parlement élu en 1990 n'a jamais été réuni ni autorisé à siéger, et beaucoup de ses membres ont été arrêtés ou forcés à l'exil.

n. Sur la base d'un équivalent à temps plein (au lieu d'un décompte du nombre de femmes).

o. Sous-estimé ou reposant sur des données sous-estimées.

p. Provisoire.

q. Estimation d'Eurostat.

r. Diplômées des universités (au lieu de chercheuses).

s. Surestimé ou reposant sur des données surestimées.

t. Interruption dans la série.

… Données non disponibles
* Estimation nationale
** Estimation de l'ISU
*** Incluant à la fois les chambres haute et basse
. Sans objet
± Données partielles
+n Données se référant à n années après l'année de référence
-n Données se référant à n années avant l'année de référence

Tableau 6. Extraits de l'Enquête mondiale sur les valeurs[1]

	Année de l'enquête[a]	Fierté relativement à sa nationalité[b]	Échelon géographique auquel on a le sentiment d'appartenir en premier[c]			Qualités importantes à inculquer aux enfants[d]		Éducation, arts, musique et activités culturelles[e]		On peut se fier à la plupart des gens[f]	Confiance dans …[g] ('grande confiance' et 'confiance relative')			Les immigrants devraient pouvoir conserver des pratiques et des traditions distinctes[h]	Respect pour les droits de l'homme dans votre pays[i]	Liberté de choix et de contrôle de sa vie[j]
		('très fier' et 'assez fier')	Localité	Pays	Le monde	Tolérance et respect de l'autre	Imagination	Implication/ appartenance	Travail non rémunéré pour		La presse	La télévision	Les Nations Unies		('pas beaucoup' et 'pas du tout')	
		%	%	%	%	% des citations		%	%	%	%	%	%	%	%	Note moyenne sur 10
Pays ou territoire																
Pays de l'OCDE																
Allemagne	1999	68	55	10	2	73	29	8	3	35	36	22[-2]	52	24	21	7,4
Australie	1995	97	32	44	10	81	26	…	…	40	17	26	50	…	…	7,6
Autriche	1999	91	35	24	3	71	24	13	7	34	32	…	42	18	24	7,5
Belgique	1999	75	35	27	9	83	23	20	9	31	37	…	45	25	37	6,6
Canada	2000	95	33	39	13	81	33	21	11	39	35	38	65	…	16	7,6
Danemark	1999	93	56	19	2	87	37	17	5	67	33	…	64	23	12	7,3
Espagne	2000	92	41	29	7	77	25	6	3	34	41	39	55	52[-1]	37	6,7
États-Unis	1999	96	32	35	20	80	30	37	20	36	27	25	57	…	26	8,0
Finlande	2000	94	49	31	4	83	28	14	5	58	36	50[-4]	44	32	12	7,4
France	1999	89	44	28	11	85	18	8	5	22	36	…	54	27	40	6,4
Grèce	1999	88	38	35	13	53	22	21	14	24	31	…	19	77	37	7,0
Hongrie	1999	89	67	20	4	66	11	3	3	22	31	41[-1]	59	33	43	6,2
Irlande	1999	98	59	22	1	75	25	10	4	36	34	…	62	57	24	7,3
Islande	1999	98	38	51	4	84	18	15	6	41	39	…	72	27	14	7,6
Italie	1999	88	53	23	9	75	12	10	6	33	35	…	68	60	38	6,3
Japon	2000	59	57	24	1	71	35	11	4	43	73	68	61	…	38	6,0
Luxembourg	1999	89	43	24	8	78	25	17	8	26	46	…	65	57	9	7,0
Mexique	2000	95	35	35	16	71	24	8	5	21	42	47	45	…	52	8,2
Norvège	1996	89	56	20	3	66	37	…	…	65	33	49	73	…	…	7,2
Nouvelle-Zélande	1998	96	29	53	8	78	28	…	…	49	34	38	56	…	…	7,8
Pays-Bas	1999	80	39	41	8	91	32	45	16	60	56	…	55	30	21	6,7
Pologne	1999	97	63	19	1	80	13	2	2	19	47	47[-2]	58	48	43	6,2
Portugal	1999	97	36	42	4	65	15	3	2	10	66	…	71	49	38	6,8
République de Corée	2001	78	45	31	3	65	33	19	9	27	66	63	62	…	53	7,1
République tchèque	1999	81	43	35	5	63	7	10	6	24	38	50[-1]	48	31	36	6,9
Royaume-Uni	1999	90	49	28	7	84	38	10	3	30	16	…	60	45	34	7,2
Slovaquie	1999	77	54	27	4	57	3	7	6	16	49	50[-1]	52	40	41	6,3
Suède	1999	87	59	22	5	93	40	26	11	66	46	49[-3]	74	36	25	7,4
Suisse	1996	75	27	30	15	79	23	…	…	41	22	31	43	…	…	7,3
Turquie	2001	87	34	41	9	63	22	1	1	16	34	37	46	…	74	5,3
Autres																
Afrique du Sud	2001	95	30	42	8	74	20	17	7	12	65	77	67	…	44	6,8
Albanie	2002	94	51	37	2	80	29	14	10	24	35	54	86	…	63	6,0
Algérie	2002	96	28	56	4	54	12	12	12	11	48	45	15	…	64	6,7
Arabie saoudite	2003	95	22	49	5	56	31	…	…	53	63	67	33	…	28	6,6
Argentine	1999	92	31	42	9	70	24	9	4	15	38	33	42	…	78	7,4
Arménie	1997	82	33	45	10	48	16	…	…	25	34	45	70	…	77	5,7
Azerbaïdjan	1997	95	21	45	18	59	14	…	…	21	32	42	33	…	39	5,6
Bangladesh	2002	97	47	37	2	71	36	29	28	24	93	84	93	…	27	5,7
Bélarus	2000	72	66	25	7	72	10	2	2	42	41	48[-4]	53	48	64	5,6
Bosnie-Herzégovine	2001	69	57	23	7	72	27	4	3	16	25	35	39	…	65	6,3
Brésil	1997	84	31	29	27	59	8	…	…	3	61	57	70	…	…	7,4
Bulgarie	1999	69	47	41	4	59	19	4	2	27	26	69[-2]	40	60	66	6,2
Chili	2000	93	32	40	8	76	36	9	7	23	48	53	58	…	43	7,2
Chine	2001	82	24	55	3	73	35	2	16	55	69	74	69	…	12	7,1
Colombie	1998	97	53	28	10	69	20	…	…	11	42	45	…	…	…	7,9
Croatie	1999	88	62	22	7	64[-3]	17[-3]	6	3	18	18	22[-3]	47	56	42	6,9
Égypte	2000	99	35	45	1	65	15	…	…	38	69	68	32	…	28	5,5
El Salvador	1999	96	…	…	…	59	10	…	…	15	46	49	51	…	…	7,5
Estonie	1999	67	61	21	4	71	11	8	5	23	42	68[-3]	43	52	46	6,0
ex-R. y. de Macédoine	2001	82	45	39	6	75	13	12	7	14	20	22	37	…	68	5,8
Fédération de Russie	1999	70	51	25	16	67	7	1	0	24	30	47[-4]	27	43	84	5,6
Géorgie	1996	94	28	49	11	54	10	…	…	19	60	61	61	…	75	6,2
Inde	2001	93	31	53	4	63	28	15	12	41	70	72	53	…	25	5,7
Indonésie	2001	93	75	13	2	63	29	…	…	52	55	61	48	…	38	7,2
Irak	2004	95	22	60	1	78	…	…	…	48	…	56	16	…	58	5,9
Israël	2001	84	…	…	…	82	23	…	…	23	…	…	…	…	…	…
Jordanie	2001	99	10	4	46	67	5	…	…	28	59	58	36	…	26	7,3
Kirghizistan	2003	82	29	47	11	65	38	11	3	17	44	52	59	…	68	7,1
Lettonie	1999	81	41	39	5	69	7	4	4	17	45	58[-3]	48	47	48	5,8

Tableau 6. Extraits de l'Enquête mondiale sur les valeurs[1]

	Année de l'enquête[a]	Fierté relativement à sa nationalité[b]	Échelon géographique auquel on a le sentiment d'appartenir en premier[c]			Qualités importantes à inculquer aux enfants[d]		Éducation, arts, musique et activités culturelles[e]		On peut se fier à la plupart des gens[f]	Confiance dans …[g] ('grande confiance' et 'confiance relative')			Les immigrants devraient pouvoir conserver des pratiques et des traditions distinctes[h]	Respect pour les droits de l'homme dans votre pays[i]	Liberté de choix et de contrôle de sa vie[j]
		('très fier' et 'assez fier')	Localité	Pays	Le monde	Tolérance et respect de l'autre	Imagination	Implication/ appartenance	Travail non rémunéré pour		La presse	La télévision	Les Nations Unies		('pas beaucoup' et 'pas du tout')	
		%	%	%	%	% des citations		%	%	%	%	%	%	%	%	Note moyenne sur 10
Pays ou territoire																
Lituanie	1999	61	51	37	4	58	5	2	2	25	77	76[-2]	47	36	77	6,3
Malte	1999	97	…	…	…	61	7	5	4	21	36	…	63	56	25	7,4
Maroc	2001	97	18	62	4	65	9	3	…	24	37	30	13	…	58	6,3
Nigéria	2000	91	42	31	2	59	11	…	…	26	64	72	70	…	37	7,1
Ouganda	2001	89	24	43	6	57	11	21	16	8	67	67	87	…	30	6,8
Pakistan	2001	97	4	90	0	53	7	…	…	31	52	57	22	…	46	4,7
Pérou	2001	94	35	38	0	73	23	13	10	11	23	25	44	…	55	7,2
Philippines	2001	98	53	11	3	60	14	5	4	8	67	71	76	…	21	6,8
R. B. du Venezuela	2000	99	29	40	12	80	24	18	…	16	65	64	52	…	52	8,3
République dominicaine	1996	93	42	9	20	68	12	…	…	26	33	38	44	…	…	7,4
République islamique d'Iran	2000	95	34	52	6	59	11	…	…	65	36	49	36	…	27	6,6
République de Moldova	2002	65	37	35	16	78	26	12	9	15	44	49	74	…	79	6,0
République-Unie de Tanzanie	2001	95	55	25	3	84	61	28	26	8	76	79	82	…	31	5,8
Roumanie	1999	86	45	30	3	58	14	3	2	10	38	49[-1]	44	62	76	6,7
Serbie	2001	74	52	20	6	64	10	3	1	20	29	30	19	…	52	6,0
Singapour	2002	93	…	…	…	70	13	14	6	17	…	…	…	…	…	7,1
Slovénie	1999	91	53	32	4	70	12	9	7	22	61	53[-4]	49	31	59	7,2
Ukraine	1999	61	49	26	15	65	11	3	2	27	47	48[-3]	55	46	77	5,4
Uruguay	1996	95	24	52	11	70	31	…	…	22	61	57	56	…	…	7,0
Viet Nam	2001	98	30	54	1	68	20	17	16	41	84	93	61	…	5	7,5
Zimbabwe	2001	91	28	43	6	78	11	7	4	12	54	59	70	…	68	5,9
Monde (Total de l'échantillon)		**88**	**40**	**35**	**8**	**68**	**19**	**12**	**7**	**27**	**45**	**51**	**54**	**42**	**47**	**6,6**

Source :

1. Base de données de l'Enquête mondiale sur les valeurs, 2008. Les données peuvent être téléchargées à partir de http://www.worldvaluessurvey.org.

Notes :

a. Année où l'enquête a été menée, sauf autre spécification.

b. Question : Combien êtes vous fiers d'être [nationalité]? (très fier, assez fier, pas très fier, pas du tout fier). Le pourcentage de personnes interrogées répondant 'très fier' ou 'assez fier' est présenté dans le tableau.

c. Question : Auquel de ces échelons géographiques diriez-vous appartenir en premier ? [localité, région (non listé ici), pays, continent (non listé ici), le monde].

d. Question : Voici une liste de qualités que les enfants sont encouragés à développer chez eux. Lesquelles, s'il en est, considérez-vous comme particulièrement importantes ? Choisissez-en jusqu'à cinq. (Choix : bonnes manières, indépendance, esprit travailleur, sens de la responsabilité, imagination, tolérance et respect de l'autre, économie et parcimonie, détermination et persévérance, foi religieuse, absence d'égoïsme, obéissance).

e. Question : Considérez avec attention la liste suivante d'organisations et activités volontaires et dites auxquelles, s'il en est, vous appartenez ou dans lesquelles, s'il en est, vous seriez prêt à vous impliquer ? Et pour lesquelles, s'il en est, accomplissez-vous actuellement un travail volontaire non rémunéré ? [Éducation, arts, musique ou activités culturelles].

f. Question : En général, diriez-vous que l'on peut se fier à la plupart des gens, ou qu'il faut faire très attention dans les relations avec les gens ? (Deux choix : 'On peut se fier à la plupart des gens' et 'On ne fait jamais assez attention').

g. Question : Pour chacune des organisations suivantes, pourriez-vous me dire quel est le degré de confiance que vous avez ? une grande confiance, une confiance relative, pas une très grande confiance ou aucune confiance? (pourcentage de gens répondant 'une grande confiance' ou 'une confiance relative' pour : la presse, la télévision, les Nations Unies).

h. Question : Lesquelles des déclarations suivantes se rapprochent le plus de votre opinion ? Pour le bien de la société, il est préférable que les immigrants … A) conservent leurs pratiques et traditions distinctes ; B) ne conservent pas leurs pratiques et traditions distinctes, mais au contraire adoptent les pratiques du pays d'accueil. (Le pourcentage de personnes répondant 'A' est ici présenté).

i. Question : Quel est le degré de respect pour les droits de l'homme individuels dans votre pays aujourd'hui ? Avez-vous le sentiment qu'ils reçoivent : [beaucoup de respect, un certain respect, pas beaucoup de respect, pas de respect du tout]. Le pourcentage de personnes répondant 'pas beaucoup de respect' ou 'pas de respect du tout' est présenté dans le tableau.

j. Question : Certaines personnes ont le sentiment d'avoir une liberté complète de choix et de contrôle sur leur vie, tandis que d'autres ont le sentiment que ce qu'ils font n'influe pas réellement sur ce qui leur arrive. Sur une échelle de 1 de 10 correspondant respectivement à une 'absence totale de liberté de choix' et une 'liberté totale de choix', notez le degré de liberté de choix et de contrôle que vous avez le sentiment de pouvoir exercer sur votre vie et la manière dont elle se déroule.

… Données non disponibles

+n Données se référant à n années après l'année de référence

-n Données se référant à n années avant l'année de référence

Tableau 7. Langues[a]

	Langues vivantes selon l'édition 2005 de Ethnologue[1]				Total annuel d'heures d'instruction consacrées aux langues (moyenne)		Type de langues enseignées à l'école en % du total annuel d'heures d'instruction consacrées aux langues selon le BIE[2]					
	Nombre de langues vivantes		% des langues du monde	Indice de diversité linguistique[b]			Langue(s) officielle(s) ou nationale(s) %[h]	Langue(s) locale(s) ou régionale(s) %[i]	Langue(s) internationale(s) %[j]	Langue(s) officielle(s) ou nationale(s) %[h]	Langue(s) locale(s) ou régionale(s) %[i]	Langue(s) internationale(s) %[j]
	Autochtones	Issues de l'immigration			Années d'étude 1-6	Années d'étude 7-8	Années d'étude 1-6			Années d'étude 7-8		
Pays ou territoire					2000s		2000s					
Afrique subsaharienne												
Afrique du Sud[f]	24	11	0,51	0,869	273	222	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Angola	41	…	0,59	0,785	199	227	100,0	0,0	0,0	50,0	0,0	50,0
Bénin[d]	54	1	0,80	0,901	364	361	100,0	0,0	0,0	60,0	0,0	40,0
Botswana	28	9	0,54	0,444	…	…	…	…	…	…	…	…
Burkina Faso	68	1	1,00	0,773	…	…	…	…	…	…	…	…
Burundi[d]	3	1	0,06	0,004	401	386	100,0	0,0	0,0	84,0	0,0	16,0
Cameroun[e]	279	1	4,05	0,942	…	…	98,0	0,0	2,0	…	…	…
Cap-Vert	2	…	0,03	0,070	179	232	100,0	0,0	0,0	50,0	0,0	50,0
Comores	7	1	0,12	0,551	…	…	100,0	0,0	0,0	…	…	…
Congo[d]	62	4	0,95	0,820	…	…	100,0	0,0	0,0	56,1	0,0	43,9
Côte d'Ivoire	78	14	1,33	0,917	…	…	…	…	…	…	…	…
Érythrée	12	6	0,26	0,749	…	…	…	…	…	…	…	…
Éthiopie[f]	84	2	1,24	0,843	331	378	25,9	33,2	41,0	35,7	21,4	42,9
Gabon	41	…	0,59	0,919	…	…	…	…	…	…	…	…
Gambie	9	13	0,32	0,748	…	…	…	…	…	…	…	…
Ghana[d]	79	4	1,20	0,805	340	225	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Guinée[d]	34	4	0,55	0,748	…	…	…	…	…	80,0	0,0	20,0
Guinée-Bissau	21	4	0,36	0,853	…	…	…	…	…	…	…	…
Guinée équatoriale	14	…	0,20	0,453	…	…	…	…	…	…	…	…
Kenya[d]	61	3	0,93	0,901	280	281	79,7	20,3	0,0	100,0	0,0	0,0
Lesotho[d]	5	1	0,09	0,260	279	…	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Libéria	30	1	0,45	0,912	…	…	…	…	…	…	…	…
Madagascar[d]	13	2	0,22	0,656	…	…	100,0	0,0	0,0	76,9	0,0	23,1
Malawi[d]	14	8	0,32	0,519	…	…	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Mali	50	4	0,78	0,876	…	…	…	…	…	…	…	…
Maurice[d]	6	7	0,19	0,641	305	…	100,0	0,0	0,0	…	…	…
Mozambique[d]	43	…	0,62	0,929	266	177	100,0	0,0	0,0	77,9	0,0	22,1
Namibie[d]	28	8	0,52	0,808	340	310	46,3	0,0	53,7	50,0	0,0	50,0
Niger[d]	21	…	0,30	0,646	329	368	100,0	0,0	0,0	60,0	0,0	40,0
Nigéria	510	6	7,47	0,870	…	…	…	…	…	…	…	…
Ouganda	43	3	0,67	0,928	…	…	…	…	…	…	…	…
République centrafricaine	69	10	1,14	0,960	…	…	…	…	…	63,6	0,0	36,4
R. D. du Congo[e]	214	2	3,12	0,948	…	…	100,0	0,0	0,0	…	…	…
République-Unie de Tanzanie[d]	127	1	1,85	0,965	287	…	100,0	0,0	0,0	…	…	…
Rwanda[d]	3	2	0,07	0,004	293	420	67,1	0,0	32,9	57,1	0,0	42,9
Sainte-Hélène	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sao Tomé-et-Principe	4	1	0,07	0,389	…	…	…	…	…	…	…	…
Sénégal[d]	36	5	0,59	0,772	401	330	100,0	0,0	0,0	50,1	0,0	49,9
Seychelles	3	…	0,04	0,067	…	…	…	…	…	…	…	…
Sierra Leone	24	1	0,36	0,817	…	…	…	…	…	…	…	…
Somalie	13	…	0,19	0,179	…	…	…	…	…	…	…	…
Swaziland	4	…	0,06	0,228	…	…	…	…	…	…	…	…
Tchad[d]	132	1	1,92	0,950	…	…	71,2	0,0	28,8	61,5	0,0	38,5
Togo[f]	39	3	0,61	0,897	…	…	100,0	0,0	0,0	63,6	0,0	36,4
Zambie[e]	41	3	0,64	0,855	…	…	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Zimbabwe[e]	19	2	0,30	0,526	…	…	50,0	0,0	50,0	45,4	0,0	54,6
Amérique du Nord												
Canada[d]	85	60	2,10	0,549	…	…	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
États-Unis	162	149	4,50	0,353	…	…	…	…	…	…	…	…
Amérique latine et Caraïbes												
Anguilla	2	…	0,03	0,140	…	…	…	…	…	…	…	…
Antigua-et-Barbuda	2	2	0,06	0,057	…	…	…	…	…	…	…	…
Antilles néerlandaises	4	2	0,09	0,266	…	…	…	…	…	…	…	…
Argentine[d]	25	14	0,56	0,213	187	192	96,4	0,0	3,6	62,5	0,0	37,5
Aruba	3	2	0,07	0,387	…	…	…	…	…	…	…	…
Bahamas	2	2	0,06	0,386	…	…	…	…	…	…	…	…
Barbade	2	…	0,03	0,091	…	…	…	…	…	…	…	…
Belize	8	4	0,17	0,693	…	…	…	…	…	…	…	…
Bermudes	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Brésil[d]	188	12	2,89	0,032	242	226	90,8	0,0	9,2	69,2	0,0	30,8

Tableau 7. Langues[a]

	Langues vivantes selon l'édition 2005 de Ethnologue[1]				Total annuel d'heures d'instruction consacrées aux langues (moyenne)		Type de langues enseignées à l'école en % du total annuel d'heures d'instruction consacrées aux langues selon le BIE[2]					
	Nombre de langues vivantes		% des langues du monde	Indice de diversité linguistique[b]			Langue(s) officielle(s) ou nationale(s) %[h]	Langue(s) locale(s) ou régionale(s) %[i]	Langue(s) internationale(s) %[j]	Langue(s) officielle(s) ou nationale(s) %[h]	Langue(s) locale(s) ou régionale(s) %[i]	Langue(s) internationale(s) %[j]
	Autochtones	Issues de l'immigration			Années d'étude 1-6	Années d'étude 7-8	Années d'étude 1-6			Années d'étude 7-8		
Pays ou territoire					2000s		2000s					
Chili[d]	9	3	0,17	0,034	176	218	88,9	0,0	11,1	66,7	0,0	33,3
Colombie	80	3	1,20	0,030	…	…	…	…	…	…	…	…
Costa Rica[d]	9	4	0,19	0,050	…	…	…	…	…	45,5	0,0	54,5
Cuba[d]	2	2	0,06	0,001	299	203	96,0	0,0	4,0	54,7	0,0	45,3
Dominique	3	…	0,04	0,313	399	…	100,0	0,0	0,0	…	…	…
El Salvador	5	2	0,10	0,004	…	…	…	…	…	…	…	…
Équateur[d]	23	2	0,36	0,264	186	222	100,0	0,0	0,0	62,5	0,0	37,5
État plurinational de Bolivie	36	3	0,56	0,680	…	…	…	…	…	…	…	…
Grenade	3	…	0,04	0,064	216	…	100,0	0,0	0,0	…	…	…
Guatemala[d]	54	…	0,78	0,691	…	198	…	…	…	62,5	0,0	37,5
Guyana	16	3	0,27	0,078	411	…	100,0	0,0	0,0	…	…	…
Haïti	2	…	0,03	0,000	…	…	…	…	…	…	…	…
Honduras[d]	10	3	0,19	0,056	107	203	100,0	0,0	0,0	62,5	0,0	37,5
Îles Caïmanes	1	2	0,04	0,547	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Turques et Caïques	2	…	0,03	0,145	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Vierges britanniques	2	…	0,03	0,167	…	…	…	…	…	…	…	…
Jamaïque	3	3	0,09	0,011	…	…	…	…	…	…	…	…
Mexique[d]	291	6	4,30	0,135	280	267	100,0	0,0	0,0	62,5	0,0	37,5
Montserrat	2	…	0,03	0,026	…	…	…	…	…	…	…	…
Nicaragua[d]	7	…	0,10	0,081	256	258	100,0	0,0	0,0	62,5	0,0	37,5
Panama[d]	14	4	0,26	0,324	210	216	69,8	0,0	30,2	55,6	0,0	44,4
Paraguay[d]	20	6	0,38	0,347	235	134	75,5	24,5	0,0	75,0	25,0	0,0
Pérou[f]	93	1	1,36	0,376	…	156	…	…	…	61,5	0,0	38,5
R. B. du Venezuela[d]	40	6	0,67	0,026	218	216	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
République dominicaine	4	4	0,12	0,053	242	318	82,6	0,0	17,4	55,6	0,0	44,4
Sainte-Lucie[f]	2	…	0,03	0,020	307	225	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Saint-Kitts-et-Nevis	2	…	0,03	0,010	…	…	100,0	0,0	0,0	66,7	0,0	33,3
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2	1	0,04	0,009	…	…	…	…	…	…	…	…
Suriname	16	4	0,29	0,788	388	…	100,0	0,0	0,0	…	…	…
Trinité-et-Tobago	6	1	0,10	0,696	…	186	…	…	…	75,0	0,0	25,0
Uruguay[d]	2	9	0,16	0,092	206	190	100,0	0,0	0,0	50,0	0,0	50,0
Asie centrale et du Sud												
Afghanistan[d]	47	4	0,74	0,732	265	336	87,8	0,0	12,2	71,4	0,0	28,6
Arménie	6	5	0,16	0,174	…	…	…	…	…	…	…	…
Azerbaïdjan[f]	14	21	0,51	0,373	216	176	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Bangladesh	39	7	0,67	0,332	…	…	…	…	…	…	…	…
Bhoutan	24	7	0,45	0,846	…	…	…	…	…	…	…	…
Géorgie[d]	12	12	0,35	0,576	295	312	89,8	0,0	10,2	77,4	0,0	22,6
Inde[f,g]	415	12	6,18	0,930	227	288	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Kazakhstan[e]	7	36	0,62	0,701	304	277	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Kirghizistan[e]	3	29	0,46	0,670	348	320	83,1	0,0	16,9	79,1	0,0	20,9
Maldives	1	1	0,03	0,010	…	…	…	…	…	…	…	…
Népal[d]	123	2	1,81	0,742	292	316	76,4	0,0	23,6	57,1	0,0	42,9
Ouzbékistan[d]	7	33	0,58	0,428	296	289	93,0	0,0	7,0	72,7	0,0	27,3
Pakistan[f]	72	5	1,11	0,762	…	328	…	…	…	37,5	25,0	37,5
République islamique d'Iran[d]	75	4	1,14	0,797	231	226	96,4	0,0	3,6	71,4	0,0	28,6
Sri Lanka[f]	7	…	0,10	0,313	270	253	79,4	0,0	20,6	50,0	0,0	50,0
Tadjikistan	9	24	0,48	0,482	…	…	…	…	…	…	…	…
Turkménistan[e]	3	24	0,39	0,386	328	278	83,2	16,8	0,0	84,5	15,5	0,0
Asie de l'Est												
Brunéi Darussalam	17	2	0,27	0,456	400	257	50,0	0,0	50,0	36,4	0,0	63,6
Cambodge[d]	21	3	0,35	0,157	250	299	91,6	0,0	8,4	52,4	0,0	47,6
Chine[e]	235	6	3,49	0,491	309	271	81,9	18,1	0,0	57,9	0,0	42,1
Hong Kong (R.A.S. de Chine)	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Macao (R.A.S. de Chine)	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Indonésie[e]	737	5	10,73	0,846	220	285	100,0	0,0	0,0	60,0	0,0	40,0
Japon[d]	15	1	0,23	0,028	186	198	100,0	0,0	0,0	53,9	0,0	46,1
Malaisie[e]	140	7	2,13	0,758	373	226	78,5	0,0	21,5	54,5	0,0	45,5
Mongolie[d]	13	2	0,22	0,331	194	176	85,0	0,0	15,0	54,0	0,0	46,0
Myanmar[d]	108	5	1,63	0,521	276	…	59,5	0,0	40,5	…	…	…
Philippines[d]	171	9	2,60	0,849	416	242	50,0	0,0	50,0	50,0	0,0	50,0

Tableau 7. Langues[a]

	Langues vivantes selon l'édition 2005 de Ethnologue[1]				Total annuel d'heures d'instruction consacrées aux langues (moyenne)		Type de langues enseignées à l'école en % du total annuel d'heures d'instruction consacrées aux langues selon le BIE[2]					
	Nombre de langues vivantes		% des langues du monde	Indice de diversité linguistique[b]			Langue(s) officielle(s) ou nationale(s) %[h]	Langue(s) locale(s) ou régionale(s) %[i]	Langue(s) internationale(s) %[j]	Langue(s) officielle(s) ou nationale(s) %[h]	Langue(s) locale(s) ou régionale(s) %[i]	Langue(s) internationale(s) %[j]
	Autochtones	Issues de l'immigration			Années d'étude 1-6	Années d'étude 7-8	Années d'étude 1-6			Années d'étude 7-8		
Pays ou territoire					2000s		2000s					
République de Corée[d]	2	2	0,06	0,003	217	203	89,8	0,0	10,2	60,0	0,0	40,0
R. D. P. lao[d]	82	4	1,24	0,678	204	212	94,8	0,0	5,2	60,0	0,0	40,0
R. P. D. de Corée	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Singapour[d]	21	9	0,43	0,748	363	322	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Thaïlande[f]	74	9	1,20	0,753	176	133	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Timor-Leste	19	…	0,27	0,897	…	…	…	…	…	…	…	…
Viet Nam	102	2	1,50	0,234	…	…	…	…	…	…	…	…
États arabes												
Algérie[d]	18	4	0,32	0,313	…	…	…	…	…	…	…	…
Arabie saoudite[f]	5	15	0,29	0,609	230	283	100,0	0,0	0,0	60,0	0,0	40,0
Bahreïn	3	8	0,16	0,663	310	321	74,9	0,0	25,1	54,5	0,0	45,5
Djibouti	5	1	0,09	0,592	443	…	100,0	0,0	0,0	…	…	…
Égypte[e]	11	10	0,30	0,509	383	359	89,7	0,0	10,3	61,5	0,0	38,5
Émirats arabes unis[d]	7	29	0,52	0,777	304	285	53,9	0,0	46,1	53,8	0,0	46,2
Irak[d]	21	4	0,36	0,666	263	272	87,6	0,0	12,4	52,2	0,0	47,8
Jamahiriya arabe libyenne[d]	9	5	0,20	0,362	177	233	100,0	0,0	0,0	60,0	0,0	40,0
Jordanie[d]	9	6	0,22	0,484	288	378	84,0	0,0	16,0	56,1	0,0	43,9
Koweït[d]	3	4	0,10	0,556	309	265	71,2	0,0	28,8	50,0	0,0	50,0
Liban[e]	6	3	0,13	0,161	351	394	50,0	0,0	50,0	50,0	0,0	50,0
Maroc[d]	9	1	0,14	0,466	434	352	59,5	0,0	40,5	50,0	0,0	50,0
Mauritanie[e]	6	3	0,13	0,172	…	…	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Oman[d]	13	8	0,30	0,693	227	192	64,7	0,0	35,3	58,3	0,0	41,7
Qatar	3	3	0,09	0,608	309	260	62,7	0,0	37,3	53,8	0,0	46,2
République arabe syrienne[d]	15	3	0,26	0,503	262	284	90,8	0,0	9,2	54,5	0,0	45,5
Soudan[e]	134	…	1,94	0,587	284	515	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
T. A. palestiniens	4	2	0,09	0,208	284	360	84,4	0,0	15,6	54,9	0,0	45,1
Tunisie[d]	6	4	0,14	0,012	484	321	61,2	0,0	38,8	50,0	0,0	50,0
Yémen[d]	8	6	0,20	0,579	226	297	100,0	0,0	0,0	54,5	0,0	45,5
Europe												
Albanie[d]	7	…	0,10	0,257	224	160	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Allemagne	27	42	1,00	0,189	…	…	…	…	…	…	…	…
Andorre	3	2	0,07	0,574	…	…	…	…	…	…	…	…
Autriche[d]	9	10	0,27	0,540	282	210	65,7	0,0	34,3	57,1	0,0	42,9
Bélarus[e]	1	8	0,13	0,397	324	290	72,1	17,1	10,8	62,5	20,8	16,6
Belgique[e]	9	19	0,41	0,734	255	…	90,2	0,0	9,8	…	…	…
Bosnie-Herzégovine	4	4	0,12	0,416	…	…	…	…	…	…	…	…
Bulgarie[d]	11	5	0,23	0,224	172	209	85,8	0,0	14,2	55,6	0,0	44,4
Chypre[e]	4	2	0,09	0,366	322	345	92,9	0,0	7,2	64,5	0,0	35,5
Croatie[d]	6	2	0,12	0,087	211	209	83,1	0,0	16,9	57,1	0,0	42,9
Danemark[d]	8	6	0,20	0,051	258	303	85,7	0,0	14,3	66,7	0,0	33,3
Espagne	13	7	0,29	0,438	…	…	…	…	…	…	…	…
Estonie[f]	2	14	0,23	0,476	242	206	72,6	0,0	27,4	58,7	0,0	41,3
ex-R. y. de Macédoine	9	1	0,14	0,566	151	213	84,0	0,0	16,0	66,7	0,0	33,3
Fédération de Russie[d]	101	28	1,87	0,283	250	245	66,5	33,5	0,0	66,6	33,4	0,0
Finlande	12	11	0,33	0,140	…	…	…	…	…	…	…	…
France[d]	29	37	0,95	0,272	326	255	78,8	7,0	14,2	51,1	6,5	42,3
Gibraltar	2	1	0,04	0,498	…	…	…	…	…	…	…	…
Grèce[d]	14	10	0,35	0,175	263	287	86,1	0,0	13,9	47,4	0,0	52,6
Hongrie[d]	12	9	0,30	0,158	228	204	82,4	0,0	17,6	57,1	0,0	42,9
Irlande[d]	5	…	0,07	0,223	275	285	100,0	0,0	0,0	66,7	0,0	33,3
Islande	3	…	0,04	0,019	211	241	63,3	0,0	36,7	63,3	0,0	36,7
Israël[e]	33	15	0,69	0,665	…	…	…	…	…	50,9	0,0	49,1
Italie[d]	33	9	0,61	0,593	…	308	…	…	…	70,0	0,0	30,0
Lettonie[d]	5	7	0,17	0,595	225	199	77,8	0,0	22,2	68,5	0,0	31,5
Liechtenstein	3	1	0,06	0,128	…	…	…	…	…	…	…	…
Lituanie[d]	4	7	0,16	0,339	209	246	84,0	0,0	16,0	60,1	0,0	39,9
Luxembourg	3	3	0,09	0,498	336	…	100,0	0,0	0,0	…	…	…
Malte	3	…	0,04	0,016	311	303	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Monaco	3	…	0,04	0,521	…	…	…	…	…	…	…	…
Monténégro	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Norvège[d]	11	10	0,30	0,657	241	241	58,9	0,0	41,1	54,3	0,0	45,7

Tableau 7. Langues[a]

	Langues vivantes selon l'édition 2005 de Ethnologue[1]				Total annuel d'heures d'instruction consacrées aux langues (moyenne)		Type de langues enseignées à l'école en % du total annuel d'heures d'instruction consacrées aux langues selon le BIE[2]					
	Nombre de langues vivantes		% des langues du monde	Indice de diversité linguistique[b]			Langue(s) officielle(s) ou nationale(s) %[h]	Langue(s) locale(s) ou régionale(s) %[i]	Langue(s) internationale(s) %[j]	Langue(s) officielle(s) ou nationale(s) %[h]	Langue(s) locale(s) ou régionale(s) %[i]	Langue(s) internationale(s) %[j]
	Autochtones	Issues de l'immigration			Années d'étude 1-6	Années d'étude 7-8	Années d'étude 1-6			Années d'étude 7-8		
Pays ou territoire					2000s		2000s					
Pays-Bas	15	23	0,55	0,389	…	…	…	…	…	…	…	…
Pologne	11	6	0,25	0,060	257	210	71,4	0,0	28,6	58,9	0,0	41,1
Portugal[d]	7	1	0,12	0,022	…	281	…	…	…	42,1	0,0	57,9
République de Moldova[e]	5	8	0,19	0,589	224	180	80,2	0,0	19,8	66,7	0,0	33,3
République tchèque[d]	8	1	0,13	0,069	299	244	83,1	0,0	16,9	57,1	0,0	42,9
Roumanie[d]	15	8	0,33	0,168	208	222	74,3	0,0	25,7	47,1	0,0	52,9
Royaume-Uni	12	43	0,80	0,139	…	…	…	…	…	…	…	…
Saint-Marin[d]	2	…	0,03	0,494	…	…	…	…	…	58,3	0,0	41,7
Saint-Siège	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Serbie[c]	11	3	0,20	0,359	165	168	82,0	0,0	18,0	66,7	0,0	33,3
Slovaquie[d]	10	2	0,17	0,307	247	195	88,0	0,0	12,0	57,1	0,0	42,9
Slovénie[d]	4	6	0,14	0,174	175	189	83,2	0,0	16,8	61,5	0,0	38,5
Suède	15	17	0,46	0,167	…	…	…	…	…	…	…	…
Suisse	12	14	0,38	0,547	…	…	…	…	…	…	…	…
Turquie[d]	34	11	0,65	0,289	244	223	86,9	0,0	13,1	55,6	0,0	44,4
Ukraine[d]	10	29	0,56	0,492	211	253	87,6	0,0	12,4	66,7	0,0	33,3
Pacifique												
Australie[d]	231	44	3,98	0,126	…	…	87,0	0,0	13,0	66,7	0,0	33,3
Fidji	10	10	0,29	0,607	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Cook	5	1	0,09	0,379	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Marshall	2	…	0,03	0,027	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Salomon	70	…	1,01	0,965	…	…	…	…	…	…	…	…
Kiribati	2	1	0,04	0,033	…	…	…	…	…	…	…	…
États fédérés de Micronésie	18	1	0,27	0,792	…	…	…	…	…	…	…	…
Nauru	3	6	0,13	0,596	…	…	…	…	…	…	…	…
Nioué	2	1	0,04	0,071	…	…	…	…	…	…	…	…
Nouvelle-Zélande	3	18	0,30	0,102	…	…	…	…	…	…	…	…
Palaos	4	1	0,07	0,077	…	…	…	…	…	…	…	…
Papouasie-Nouvelle-Guinée[d]	820	…	11,86	0,990	…	…	…	…	…	100	0	0
Samoa	2	…	0,03	0,002	…	…	…	…	…	…	…	…
Tokélaou	2	…	0,03	0,054	…	…	…	…	…	…	…	…
Tonga	3	…	0,04	0,014	…	…	…	…	…	…	…	…
Tuvalu	2	…	0,03	0,139	…	…	…	…	…	…	…	…
Vanuatu	109	6	1,66	0,972	…	…	…	…	…	…	…	…
Monde	6912											

Sources :

1. Gordon, 2005. *Ethnologue: Languages of the World,* 15e édition. Dallas, Tex.: SIL International. http://www.ethnologue.com. L'année de publication ne reflète pas nécessairement l'année d'évaluation. Les chiffres d'*Ethnologue* tendent à être plus élevés que d'autres types de données (par ex. les données collectées dans les recensements nationaux) parce que la définition des 'langues' selon *Ethnologue* tend à inclure les 'dialectes' et autres sous-catégories d'une 'langue' donnée. La distinction entre une langue et un dialecte est assez subtile et souvent politique. Un grand nombre de langues sont considérées comme dialectes d'une autre langue par certains experts, et comme des langues distinctes par d'autres. Les données d'*Ethnologue* sont communément citées en référence par un nombre très important de linguistes, bien qu'il soit assez généralement reconnu que ces données ne sont pas toujours exactes, et sont même assez souvent problématiques.
2. Bureau international d'éducation, 2009. Le BIE contribue à identifier les tendances de l'éducation dans le monde à travers la commande et la conduite d'études et de travaux de recherche sur des sujets variés en rapport avec l'éducation et les programmes scolaires. Le temps d'instruction annuel est défini comme le nombre d'heures consacrées au programme scolaire durant l'année scolaire. http://www.ibe.unesco.org/fr.html.

Notes :

a. Les données de ce tableau se réfèrent aux données d'Ethnologue. D'autres séries de données pourraient être tout aussi pertinentes, quoique non directement comparables les unes avec les autres, telles que les données de l'Atlas interactif de l'UNESCO sur les langues en danger dans le monde (2009), disponibles à l'adresse http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?pg=00206

b. Indice de la diversité linguistique : la plus haute valeur possible, 1, indique une diversité totale (c'est-à-dire que deux personnes différentes n'ont pas la même langue maternelle) tandis que la plus basse valeur possible, 0, indique une absence totale de diversité (c'est-à-dire que tout le monde a la même langue maternelle). Le calcul de l'indice de diversité repose sur la population de chaque langue en proportion de la population totale.

c. Inclut le Monténégro pour le nombre de langues vivantes, l'indice de diversité linguistique et le type de langues enseignées à l'école.

d. Pays pour lesquels la désignation par le BIE des langues 'nationales' ou 'officielles' recoupe entièrement la désignation par Ethnologue des langues 'officielles'.

e. Pays pour lesquels il existe une relative comparabilité entre la désignation des langues officielles par Ethnologue et l'information tirée de la codification par le BIE des emplois du temps scolaires, celle-ci conduisant toutefois à souligner certaines inconsistances.

f. Pays pour lesquels les emplois du temps scolaires ne précisent pas le nom exact des langues enseignées dans les programmes scolaires, qui ne peuvent par conséquent pas être rapportées aux langues désignées par Ethnologue comme langues 'officielles'.

g. Il y a en Inde deux langues officielles pour l'État fédéral et 16 langues officielles pour les États indiens.

h. Combinant les estimations précédentes du temps d'instruction pour les langues nationales/officielles.

i. Faisant référence au temps consacré aux langues autochtones non officielles.

j. Faisant référence au temps consacré aux langues allogènes non officielles.

… Données non disponibles

Tableau 8. Traductions[1]

	Traductions publiées[b]											Principales langues vers lesquelles on traduit (langues cibles)			Pour la première langue cible		
												Première langue	Deuxième langue	Troisième langue	Première langue	Deuxième langue	Troisième langue
Pays ou territoire	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2005			2005		
Albanie	94	110	41	41	149	177	231	258	303	347	384	Albanais	Anglais	Serbien	Anglais	Français	Italien
Allemagne	9143	10354	9827	10263	10756	10831	11130	10372	.	.	10093	Allemand	Anglais	Français	Anglais	Français	Italien
Australie	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	Anglais	Chinois	Grec, Italien	Chinois, Français	Grec, Italien	Allemand, Japonais
Autriche	292	269	316	559	433	250	290	279	193	195	236	Allemand	Anglais	Slovène	Anglais	Italien	Français
Bélarus	267	308	287	213	219	215	221	240	140	257	331	Russe	Bélarusian	Anglais	Anglais	Allemand	Belorusian
Belgique	909	1066	1099	1130	1349	1207	1066	1243	1522	1624	1177	Hollandais	Français	Anglais	Anglais	Français	Allemand
Brésil	1253	2033	2577	1658	3145	2983	3201	2857	.	.	662	Portuguese	Anglais	Français	Anglais	Français	Allemand
Bulgarie	1502	1225	894	1344	1077	715	.	742	1138	1134	1251	Bulgare	Anglais	Russe	Anglais	Russe	Français
Canada	1029	994	1094	1201	1525	1292	1166	1161	1507	1325	1614	Français	Anglais	Espagnol	Anglais	Espagnol	Italien
Croatie	534	648	833	808	706	934	1334	1398	1582	1962	1873	Croate	Anglais	Allemand	Anglais	Allemand	Français
Chypre	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	Anglais	Grec	Turc	Grec	Turc	…
Danemark	2121	2546	2574	2859	3261	3291	3120	3104	3167	3116	2776	Danois	Anglais	Allemand	Anglais	Suédois	Norvégien
Égypte	.	.	.	393	358	464	425	313	.	.	325	Arabe	…	…	Anglais	Français	Espagnol
Espagne	6728	6399	6850	7802	9403	9647	10161	9313	11507	9507	10640	Espagnol	Catalan	Anglais	Anglais	Français	Allemand
Estonie	725	774	903	982	962	1291	1364	1373	1454	1524	1332	Estonien	Russe	Anglais	Anglais	Russe	Allemand, Français
ex-R. y. de Macédoine	158	200	139	268	189	103	.	302	246	317	313	Macédonien	Albanais	Anglais	Anglais	Français	Russe
Fédération de Russie[a]	3534	3214	2942	3132	3133	3954	4381	4603	4871	6239	9101	Russe	Anglais	Bashkir	Anglais	Français	Allemand
Finlande	1901	1857	1977	2003	2265	2173	2025	2060	2005	2106	2340	Finlandais	Suédois	Anglais	Anglais	Suédois	Français
France	6609	7292	7879	8565	8718	8989	9504	9501	9857	11533	10306	Français	Anglais	Allemand	Anglais	Japonais	Allemand
Grèce	1664	.	.	.	1633	2044	2270	2515	2443	2619	2193	Grec	Anglais	Français	Anglais	Français	Allemand
Hongrie	2036	1425	2403	2430	2672	2770	2706	2323	2699	2756	2580	Hongrois	Anglais	Français	Anglais	Allemand	Français
Inde	283	289	331	459	611	699	590	372	488	551	312	Anglais	Tamil	Malayalam	Bengali	Hindi	Sanskrit
Israël	25	54	170	256	438	776	966	449	468	530	590	Hébreu	Anglais	Français	Anglais	Français	Allemand
Italie	2585	2196	2615	2825	3083	2414	2799	2462	2586	2534	.	Italien[d]	…	…	Anglais[d]	Français[d]	Allemand[d]
Japon	5445	5431	5754	5743	5561	5444	5782	6333	6470	6742	6860	Japonais	Anglais	Italien	Anglais	Français	Allemand
Koweït	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	Arabe[d]	Anglais[d]	Français[d]	Anglais[d]	Français[d]	Allemand[d]
Lettonie	250	234	317	370	293	324	406	349	449	512	544	Letton	…	…	Anglais	Allemand	Russe
Lituanie	563	720	806	898	851	720	654	736	707	881	759	Lituanien	Anglais	Polonais	Anglais	Allemand	Français

Principales langues traduites (langues d'origine)						Auteurs les plus fréquemment traduits[c]					
Pour la deuxième langue cible			Pour toutes les langues								
Première langue	Deuxième langue	Troisième langue	Première langue	Deuxième langue	Troisième langue	Nom	Nombre de traductions dans le monde	Nombre de pays du monde les ayant traduits	Nom	Nombre de traductions dans le monde	Nombre de pays du monde les ayant traduits	
2005			2005			1979-1989			1995-2005			Pays ou territoire
Albanais	…	…	Anglais	Français	Italien	Hoxha, Enver	947	30	Dostoevsky, Fedor Freud, Sigmund	715 384	46 42	Albanie
Allemand	Français	Russe	Anglais	Allemand	Français	Blyton, Enid	1 550	24	Blyton, Enid	1 250	33	Allemagne
Anglais	…	…	Anglais	Chinois	Français	Wilson, Lorraine			Baum, Lyman Frank	174	38	Australie
Allemand	Farsi	Français	Anglais	Allemand	Français, Italien	Christie, Agatha	72	18	Mankell, Henning	480	31	Autriche
Russe	Polonais	Français	Anglais	Russe	Allemand	…			Christie, Agatha	2 388	46	Bélarus
Anglais	Hollandais	Allemand	Anglais	Français	Allemand	Vandersteen, Willy	328	5	Horowitz, Anthony	186	22	Belgique
Portugais	Français	…	Anglais	Français	Portugais	Christie, Agatha	2 615	39	Steel, Danielle	1 911	41	Brésil
Bulgare	Russe	Allemand	Anglais	Russe	Français	Živkov, Todor			Roberts, Nora	1 518	36	Bulgarie
Français	Allemand	Italien	Anglais	Français	Espagnol	Joannes Paulus II, papa	2 615	39	Stine, Robert L.	1 648	32	Canada
Croate	Italien	Polonais	Anglais	Allemand	Croate	…	1 550	24	Stine, Robert L.	1 648	32	Croatie
Anglais	Turc	Russe	Grec	Anglais	Turc	Frankl, Viktor Emil	1 721	26	Nikita, Eleni S.	12	1	Chypre
Danois	Français	Allemand, Groenlandais, Russe, Suédois	Anglais	Danois	Suédois	Grover, Marshall	3 269	33	Milne, Alan Alexander	593	31	Danemark
…	…	…	Anglais	Français	Espagnol	Christie, Agatha	98	6	Stine, Robert L.	1 648	32	Égypte
Espagnol	Anglais	Français	Anglais	Français	Espagnol	Verne, Jules			Verne, Jules	1 352	50	Espagne
Estonien	Anglais	Allemand	Anglais	Estonien	Allemand	…	1 216		Cartland, Barbara	988	24	Estonie
Macédonien	Arabe	Turc	Anglais	Français	Macédonien	…	1 216	48	Acovski, Duško	56	1	ex-R. y. de Macédoine
Russe	Bashkir	…	Anglais	Français	Allemand	…	12	3	Chase, James Hadley	578	22	Fédération de Russie[a]
Finnish	Anglais, Russe	Danois, Latin, Norvégien	Anglais	Suédois	Français	Christie, Agatha	78	48	Milne, Alan Alexander	593	31	Finlande
Français	Allemand	Italien	Anglais	Japonais	Allemand	Cartland, Barbara	13	24	Christie, Agatha	2 388	46	France
Grec	Anglais	Grec ancien	Anglais	Français	Allemand	Verne, Jules	159	26	Hargreaves, Roger	295	9	Grèce
Italien	…	…	Anglais	Allemand	Français	Lenin, Vladimir	364	16	Courths-Mahler, Hedwig	607	6	Hongrie
Anglais	Russe	Malayâlam	Anglais	Bengalî	Hindi	Vivekananda, Swami			Tagore, Rabindranath	240	38	Inde
Hébreu	Russe	…	Anglais	Français	Allemand	Shakespeare, William Aleichem, Shalom			Stine, Robert L.	1 648	32	Israël
…	…	…	Anglais[d]	Français[d]	Allemand[d]	Cartland, Barbara			Shakespeare, William	1 608	53	Italie
Japonais	Allemand	…	Anglais	Français	Allemand	Mather, Anne	2 615	39	Roberts, Nora	1 518	36	Japon
Anglais[d]	…	…	Anglais[d]	Arabe[d]	Allemand[d]	Euripides			Brown, Simon	72	23	Koweït
…	…	…	Anglais	Allemand	Russe	…	13	6	Steel, Danielle	1 911	41	Lettonie
Lituanien	Russe	…	Anglais	Allemand	Français	…	1 550	24	Christie, Agatha	2 388	46	Lituanie

Tableau 8. Traductions[1]

	Traductions publiées[b]											Principales langues vers lesquelles on traduit (langues cibles)			Pour la première langue cible		
												Première langue	Deuxième langue	Troisième langue	Première langue	Deuxième langue	Troisième langue
Pays ou territoire	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2005			2005		
Norvège	1 181	1 316	1 759	1 902	1 791	1 340	1 936	2 032	2 092	2 080	2 055	Norvégien, Norvégien classique	Norvégien, Néo-norvégien	Anglais	Anglais	Suédois	Danois
Nouvelle-Zélande	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	Maori	Anglais	Chinois	Anglais	…	…
Pays-Bas	4 960	4 620	4 480	4 024	.	.	5 768	5 939	6 119	5 921	5 782	Hollandais	Anglais	Danois	Anglais	Allemand	Français
Pologne	2 876	3 623	3 760	3 917	3 792	4 300	5 784	4 041	4 367	4 192	3 644	Polonais	Anglais	Allemand	Anglais	Allemand	Français
Roumanie	769	910	802	1 054	948	886	1 146	.	.	1 162	1 472	Roumain	Anglais	Français	Anglais	Français	Allemand
République de Moldova	84	92	119	133	135	142	192	294	311	.	273	Russe	Moldave	Anglais	Moldave	Anglais	Allemand, Grec, Italien, Yiddish
République tchèque	2 643	2775	3 113	3 181	3 303	3 477	3 702	3 655	4 082	4 159	4 324	Tchèque	Anglais	Allemand	Anglais	Allemand	Français
Slovaquie	976	472	605	912	961	.	958	776	737	1 024	1 083	Slovaque	Tchèque	Hongrois	Anglais	Allemand	Français
Slovénie	733	877	932	978	957	866	750	778	838	989	1 009	Slovène	Anglais	Allemand, Français	Anglais	Allemand	Français
Suisse	1 076	1 041	1 041	1 226	1 062	.	762	1 135	997	930	1 046	Allemand	Français	Anglais	Anglais	Français	Italien
Tunisie	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	Arabe	Français	Anglais, Italien	Français	Allemand	Anglais

Source:

1. Index Translationum, sur la base des données disponibles régulièrement transmises par les pays, en date du 20 août 2009. Le nom des langues est basé sur la norme ISO/DIS 639-3.5 et sur les pratiques du SIL.

… Données non disponibles
. Sans objet

Notes:

a. Mise à jour régulière sur la base des nouvelles données reçues en 2008 et 2009.

b. Des estimations de l'ISU sont fournies dans les cas où les données rapportées ne semblent pas cohérentes avec la tendance générale des flux de traductions.

c. Dans certains cas, lorsque le premier nom sorti par l'Index semble résulter d'un biais dans la collecte de données, c'est le second meilleur résultat qui a été retenu comme le plus exact.

d. Chiffres 2004.

Principales langues traduites (langues d'origine)						Auteurs les plus fréquemment traduits[c]						
Pour la deuxième langue cible			Pour toutes les langues									
Première langue	Deuxième langue	Troisième langue	Première langue	Deuxième langue	Troisième langue	Nom	Nombre de traductions dans le monde	Nombre de pays du monde les ayant traduits	Nom	Nombre de traductions dans le monde	Nombre de pays du monde les ayant traduits	
2005			2005			1979-1989			1995-2005			**Pays ou territoire**
Français	Danois, Anglais	Suédois	Anglais	Suédois	Danois	Cartland, Barbara			Lindgren, Astrid	829	40	Norvège
Maori	Allemand	Chinois, Suédois	Anglais	Maori	Allemand	Cowley, Joy			Randell, Beverley	97	3	Nouvelle-Zélande
Hollandais	Français	Bulgare, Allemand, Espagnol	Anglais	Allemand	Français	Christie, Agatha			Steel, Danielle	1911	41	Pays-Bas
Polonais	Anglais, Allemand	Français, Serbien	Anglais	Allemand	Français	Shakespeare, William	2121	41	Christie, Agatha	2388	46	Pologne
Roumain	Allemand	Français	Anglais	Français	Allemand	Ceaușescu, Nicolae	2615	39	Villiers, Gérard de	203	11	Roumanie
Anglais	Russe	Français	Moldave	Anglais	Russe	…	414	6	Singer, Mihaela	27	1	République de Moldova
Tchèque	Allemand	Slovaque	Anglais	Allemand	Tchèque	…	2121	41	Vandenberg, Patricia	684	5	République tchèque
Anglais	Slovaque	Allemand	Anglais	Allemand	Slovaque	…			Dailey, Janet	180	18	Slovaquie
Slovène	…	…	Anglais	Allemand	Français	…			Cartland, Barbara	988	24	Slovénie
Allemand	Anglais	Italien	Anglais	Allemand	Français	Christie, Agatha	2121	41	Simenon, Georges	567	34	Suisse
Arabe	…	…	Français	Arabe	Allemand	Marchal, Guy	2615	39	Rousseau, Jean-Jacques	174	35	Tunisie

Tableau 9. Éducation et alphabétisation[1]

	Scolarité obligatoire	Enseignement gratuit garanti par la loi[2]	Espérance de vie scolaire		Taux brut de scolarisation (TBS)							Effectif du privé en % de l'effectif total			
					Préprimaire et autres programmes	Primaire		Secondaire		Supérieur					
	(groupe d'âge)		(nombre probable d'années à l'école, du primaire au supérieur)		%	%	IPS (F/H)	%	IPS (F/H)	%	IPS (F/H)	Préprimaire et autres programmes d'EPPE	Primaire	Secondaire	Supérieur
Pays ou territoire	2007		1991	2007	2007							2007			
Afrique subsaharienne															
Afrique du Sud	7–15	Non	11,92	13,08**,-1	…	102,50	0,97	97,08**	1,05**	15,41-1	1,24-1	5,65	2,47	2,84-2	…
Angola	6–11	Non	4,04	…	…	…	…	…	…	2,87-1	…	…	…	…	33,93-1
Bénin	6–11	Non	3,76	8,37**,-2	…	95,91-1	0,83-1	32,48**,-2	0,57**,-2	5,11-1	…	37,48-2	13,14-1	25,15**,-2	…
Botswana	6–15	Non	9,62	11,93**,-2	15,37-2	106,73-2	0,99-2	76,46-2	1,05-2	5,12-2	1,00-2	95,73-2	…	…	100,00-2
Burkina Faso	6–16	Non	2,73	5,20	2,95	65,31	0,84	15,51	0,73	2,50	0,46	…	13,10+1	42,84+1	17,22+1
Burundi	7–12	Non	4,89	8,19**	2,18	114,46	0,93	15,24	0,72	1,90	0,46	46,46	1,14	6,96	31,72**,-2
Cameroun	6–11	Non	8,27	8,98**	21,00	109,64	0,86	25,15*	0,79*	7,15	0,79	62,29	22,12	28,10*	12,40
Cap-Vert	6–11	Non	…	11,38**	52,60	101,45	0,94	79,35	1,18	8,94	1,21	…	0,35	12,04	54,91
Comores	6–13	Non	5,83	…	…	85,42**,-2	0,88**,-2	35,14**,-2	0,76**,-2	…	…	62,25**,-2	10,01**,-2	41,07**,-2	…
Congo	6–15	Oui	11,01	…	9,58	105,86	0,93	…	…	…	…	80,06	35,00	…	…
Côte d'Ivoire	6–15	Non	5,82	…	3,22	72,13	0,79	…	…	7,89	0,50	46,37	11,71	…	36,30
Érythrée	7–14	Non	…	…	13,64	54,95	0,83	29,24	0,70	…	…	44,80	8,76	5,19	…
Éthiopie	7–12	Non	2,70	7,61**	2,94	90,75	0,88	30,47	0,67	2,75	0,34	95,33	…	…	16,32
Gabon	6–16	Oui	10,76	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Gambie	7–12	Oui	…	…	…	86,42	1,05	48,77	0,90	…	…	100,00	17,52+1	25,36+1	…
Ghana	6–14	Oui	6,65	9,29**	77,65+1	97,67	0,99	49,25**	0,88**	5,84	0,54	19,22+1	17,29+1	15,95+1	…
Guinée	7–12	Non	2,95	8,22-1	10,34	90,83	0,85	37,62**	0,57**	5,29-1	0,28-1	85,95	26,57	15,86-1	5,62-1
Guinée-Bissau	7–12	Oui	3,49	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Guinée équatoriale	7–11	Oui	10,83	…	…	124,24	0,95	…	…	…	…	49,19-2	29,91-2	…	…
Kenya	6–13	Non	9,27	10,46**	48,00	112,64	0,99	52,79	0,88	3,47	0,57	35,28	9,63	11,35	15,15
Lesotho	6–12	Non	9,51	10,26-1	…	114,36-1	1,00-1	37,04-1	1,27-1	3,63-1	1,19-1	100,00-1	0,41-1	2,63-1	…
Libéria	6–11	Non	3,23	…	124,74+1	83,37+1	0,89+1	…	…	…	…	23,69+1	29,74+1	…	…
Madagascar	6–10	Oui	6,22	9,42**	8,47	141,38	0,97	26,35**	0,95**	3,18	0,89	94,27	19,10	40,99**	14,04
Malawi	6–13	Non	5,96	9,11**	…	116,50	1,04	28,27	0,83	0,49	0,51	…	1,08-1	10,36-1	…
Mali	7–15	Oui	2,02	7,24**	3,35	83,13	0,80	31,63	0,64	4,42	0,52**,-2	…	38,48	28,25	…
Maurice	5–16	Oui	10,45	13,53**,-2	99,25	101,39	1,00	88,42**,-2	0,99**,-2	13,96+1	1,17+1	82,20	26,12	…	…
Mozambique	6–12	Non	3,66	8,26**,-2	…	111,02	0,87	18,34	0,73	1,46-2	0,49-2	…	1,85	12,75	33,34-2
Namibie	7–16	Oui	11,65	10,77**,-1	…	109,21	0,99	58,99	1,17	6,37-1	0,88-1	…	4,25	4,92	82,48-1
Niger	7–12	Oui	2,02	4,02**	2,03	53,34	0,75	10,61	0,61	1,04	0,33	28,56	3,85	15,02	29,06
Nigéria	6–14	Oui	6,68	…	15,21-1	96,75-1	0,85-1	31,86-1	0,81-1	10,15-2	0,69-2	…	5,00-1	11,85-1	…
Ouganda	6–12	Non	5,60	…	3,54	116,17	1,01	22,53**	0,83**	…	…	100,00	10,09	…	…
République centrafricaine	6–15	Non	4,76	…	3,22	70,67	0,70	…	…	1,10-1	0,28-1	35,25-2	12,96+1	…	…
R. D. du Congo	6–13	Oui	5,75	7,77**	2,72	85,13	0,81	33,35	0,53	4,07	0,35*	68,71	11,16	…	…
République-Unie de Tanzanie	7–13	Non	5,44	…	34,53+1	111,85	0,98	…	…	1,48	0,48	9,61+1	0,98	…	…
Rwanda	7–12	Oui	6,07	8,58**,-2	…	147,36	1,02	18,08	0,89	2,56**,-2	0,62**,-2	…	1,68	41,07	…
Sainte-Hélène	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sao Tomé-et-Principe	7–12	Oui	…	10,44	…	127,36	1,00	49,77	1,08	.	.	0,52+1	…	…	.
Sénégal	7–12	Oui	4,46	7,18**	…	83,54	1,00	26,28**	0,76**	6,71**	0,51**	51,05	12,38	23,48-2	…
Seychelles[d]	6–15	Oui	…	14,71*	108,66*	125,34*	0,99*	111,80*	1,13*	.	.	6,03	6,18	5,77	.
Sierra Leone	6–11	Non	5,07	…	…	147,08	0,90	31,63	0,69	…	…	50,25	3,13	6,93	…
Somalie	6–13	Non	1,22	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Swaziland	6–12	Oui	9,27	10,55**,-1	16,76**,-2	113,43	0,93	54,42	0,89	4,16-1	0,98-1	.	.	.	…
Tchad	6–11	Oui	3,44	5,87**,-2	…	73,98	0,70	18,83	0,45	1,16**,-2	0,14**,-2	…	33,59-1	23,06-1	…
Togo	6–15	Non	7,58	9,00**	3,81	97,10	0,86	39,35	0,53**	5,20	…	55,14	42,24	31,33-1	…
Zambie	7–13	Non	7,67	…	…	118,96	0,97	43,14	0,89	…	…	…	3,13	…	…
Zimbabwe	6–12	Non	10,59	…	…	101,16-1	0,99-1	39,97-1	0,93-1	…	…	…	…	…	…
Amérique du Nord															
Canada	6–16	Oui	16,91	…	…	98,98-1	0,99-1	101,55-1	0,98-1	…	…	5,82-1	5,82-1	5,82-1	…
États-Unis	6–17	Non	15,30	15,82**	62,22	99,04	1,00	94,22	1,01	81,68	1,41	35,36	10,00	8,76	25,78
Amérique latine et Caraïbes															
Anguilla	5–17	Oui	…	11,17**,-1	…	92,93**,-1	0,99**,-1	82,75**,-1	1,02**,-1	4,56**,-1	4,86**,-1	100,00+1	9,32+1	.	81,48+1
Antigua-et-Barbuda	5–16	Oui	…	…	112,32*	102,48*	0,94*	105,17*	0,96*	…	…	94,65	49,70	18,98	…
Antilles néerlandaises	6–15	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Argentine	5–14	Oui	13,07	15,38-1	66,55-1	113,77-1	0,98-1	84,12-1	1,12-1	67,13-1	1,52-1	30,63-1	22,17-1	27,94-1	25,22-1
Aruba[d]	6–16	…	…	13,79	96,39	113,65	0,97	105,07	1,06	33,05	1,45	74,26	77,85	92,28	17,29
Bahamas	5–16	Non	12,23	…	…	102,77	1,00	94,02	1,03	…	…	…	29,20	31,69	…
Barbade	5–16	Oui	7,84	14,97**	91,12	105,10	1,00	103,22	1,03	53,13	2,18	14,86	10,45	5,13	…
Belize	5–14	Oui	10,92	…	34,62	123,11	0,99	78,73	1,07	…	…	81,76+1	95,19+1	70,11+1	…
Bermudes[d]	5–16	…	…	13,13*,-2	…	100,26*,-1	0,85*,-1	84,50*,-1	1,06*,-1	18,80*,-2	1,80*,-2	…	35,42-1	42,32-1	…
Brésil	7–14	Oui	10,32	13,78	…	129,61	0,93	100,12	1,11	29,99	1,29	24,45	10,67	11,44	72,91

Personnel enseignant								Taux d'alphabétisme[a]				
Préprimaire et autres programmes d'EPPE		Primaire		Secondaire		Supérieur		Chez les jeunes, en % (15-24 ans)		Chez les adultes, en % (15 ans et plus)		
Taux d'encadrement	Femmes enseignantes en % du total des enseignants	Taux d'encadrement	Femmes enseignantes en % du total des enseignants	Taux d'encadrement	Femmes enseignantes en % du total des enseignants	Taux d'encadrement	Femmes enseignantes en % du total des enseignants					
2007								1985–1994[b]	2000–2007[b]	1985–1994[b]	2000–2007[b]	Pays ou territoire
												Afrique subsaharienne
…	…	30,98	76,52	29,02**	53,20**	16,78^{-1}	50,77^{-1}	…	95,43**	…	88,00**	Afrique du Sud
…	…	…	…	…	…	37,86^{-1}	…	…	72,18	…	67,41	Angola
49,13^{-1}	78,27^{-1}	43,62^{-1}	17,36^{-1}	…	…	…	…	39,88	52,42**	27,25	40,54**	Bénin
22,32^{-2}	54,75^{-2}	24,24^{-2}	77,63^{-2}	13,64**,$^{-2}$	53,88**,$^{-2}$	20,70^{-2}	36,67^{-2}	89,26	94,12**	68,58	82,85**	Botswana
23,60	70,63**	48,92^{+1}	32,93^{+1}	30,33^{+1}	16,86^{+1}	18,61^{+1}	8,15^{+1}	20,18	39,26	13,57	28,73	Burkina Faso
36,77*	86,79*	52,00	52,75	27,99	24,41	15,51	14,46**,$^{-2}$	53,56	73,33	37,38	59,30	Burundi
17,60	96,79	44,43	42,51	16,17**,$^{-1}$	26,41**,$^{-1}$	43,47	…	…	…	…	67,90	Cameroun
21,71	100,00	24,86	66,69	19,02	39,44	8,96	38,81	88,17	97,27**	62,80	83,78**	Cap-Vert
…	…	34,98**,$^{-2}$	32,85**,$^{-2}$	13,81**,$^{-2}$	12,97**,$^{-2}$	…	…	77,28**	89,45**	62,70**	75,06**	Comores
20,49	94,43	58,48	44,32	…	14,37**,$^{-2}$	…	…	…	…	…	…	Congo
17,04	97,46	41,00	24,50	…	…	…	…	48,51	60,72	34,14	48,73	Côte d'Ivoire
35,09	96,89	47,87	47,94	49,35	11,77	…	…	…	86,34**	…	64,15**	Érythrée
27,33	61,56	…	…	…	…	25,19	9,24	33,59	49,90**	27,01	35,90**	Éthiopie
…	…	…	…	…	…	…	…	93,21	96,97**	72,23	86,17**	Gabon
…	…	40,88	33,14	22,72	15,87	…	…	…	…	…	…	Gambie
35,22^{+1}	83,61^{+1}	32,16^{+1}	33,03^{+1}	17,47^{+1}	22,08^{+1}	34,91	11,14	…	77,78**	…	65,03**	Ghana
33,32	50,12	45,36	26,09	38,15**	6,34**	29,68^{-1}	3,06^{-1}	…	46,55	…	29,48	Guinée
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Guinée-Bissau
23,90	87,43	27,62	34,37	…	…	…	…	…	94,86	…	86,99	Guinée équatoriale
22,16	87,31	45,56**	44,15**	26,64**	39,64**	…	…	…	80,32	…	73,61	Kenya
18,70^{-1}	99,13^{-1}	40,41^{-1}	77,53^{-1}	25,23^{-1}	54,74^{-1}	13,32^{-1}	47,49^{-1}	…	…	…	82,22	Lesotho
142,24^{+1}	51,52^{+1}	23,83^{+1}	12,07^{+1}	…	…	…	…	51,41**	71,78**	40,84**	55,55**	Libéria
30,83	97,47	48,73	60,60	24,35**	47,13**,$^{-1}$	19,23	30,05	…	70,24	…	70,68	Madagascar
…	…	66,82	37,72	…	…	7,50	33,57**	59,02	82,99**	48,54	71,79**	Malawi
36,15	93,38	51,67	26,59	35,56	…	52,04	…	…	38,82	…	26,18	Mali
14,51	100,00	21,51	64,71	17,21**,$^{-2}$	56,45	…	…	61,34**	96,25**	51,21**	87,41**	Maurice
…	…	64,83	33,51	36,88	16,45	9,40^{-2}	21,17^{-2}	…	52,94**	…	44,38**	Mozambique
…	…	29,95	64,67**	24,62	49,79**	17,28^{-1}	42,20^{-1}	88,11	92,66**	75,82	87,96**	Namibie
23,40	87,66	39,67	42,93	27,25	16,94	10,24^{-1}	6,21**,$^{-1}$	…	36,55	…	28,67	Niger
…	…	40,42^{-1}	50,47^{-1}	31,85^{-1}	38,24^{-1}	…	…	71,19	86,68**	55,45	72,01**	Nigéria
41,67^{-1}	70,49^{-1}	56,97	39,20	18,44**	21,80**	…	…	69,80	86,29**	56,11	73,60**	Ouganda
34,37	91,92	89,62^{+1}	12,70^{+1}	…	…	…	…	48,20	58,52	33,62	48,57	République centrafricaine
25,55	95,37	38,30	25,91	15,67	10,11	14,06	…	…	70,42	…	67,17	R. D. du Congo
43,06	56,23	52,62^{+1}	49,01**,$^{+1}$	…	…	18,36	18,05	81,75	77,55**	59,11	72,31**	République-Unie de Tanzanie
…	…	69,29	53,45	22,02	53,36	14,52**,$^{-2}$	12,11**,$^{-2}$	74,90	77,63	57,85	64,90	Rwanda
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Sainte-Hélène
22,81**,$^{-1}$	…	30,79**,$^{-1}$	55,40**,$^{-1}$	21,71**,$^{-1}$	12,53**,$^{-1}$	.	.	93,85	95,23**	73,24	87,93**	Sao Tomé-et-Principe
17,47	67,92	34,21	27,97	25,25**	15,43**	…	…	37,87	50,85	26,87	41,89	Sénégal
14,84	100,00	12,47	85,37	13,29	55,27	.	.	98,81	99,06	87,81	91,84	Seychelles[d]
20,27	79,17	43,73	25,68	23,90	16,04	…	…	…	54,12**	…	38,10**	Sierra Leone
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Somalie
32,27**,$^{-2}$	74,94**,$^{-2}$	32,44	70,46	19,06	47,64	12,32^{-1}	40,26^{-1}	83,75	94,01**	67,24	83,82**	Swaziland
37,75**,$^{-2}$	…	60,38	13,37	32,91**	…	9,52**,$^{-2}$	3,18**,$^{-2}$	16,96	44,44**	12,22	31,76**	Tchad
25,46	91,65	39,14	12,09	35,51**	6,75**	69,15	10,85**	…	74,37	…	53,16	Togo
…	…	49,34	48,04	42,63	39,00	…	…	66,38	75,09**	65,00	70,64**	Zambie
…	…	38,21^{-1}	…	…	…	…	…	95,41	91,17**	83,51	91,17**	Zimbabwe
												Amérique du Nord
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Canada
16,04	91,32	13,80	88,62	14,56	62,44	13,55	44,63	…	…	…	…	États-Unis
												Amérique latine et Caraïbes
10,47^{+1}	100,00^{+1}	14,12^{+1}	90,35^{+1}	10,43	68,75	3,86^{+1}	42,86^{+1}	…	…	…	…	Anguilla
12,88	100,00	21,50	92,38	…	…	…	…	…	…	…	98,95	Antigua-et-Barbuda
…	…	…	…	…	…	…	…	96,98	98,22**	95,10	96,35**	Antilles néerlandaises
18,52^{-1}	96,24^{-1}	16,34^{-1}	88,29^{-1}	12,76^{-1}	69,10^{-1}	15,48^{-1}	53,15^{-1}	98,30	99,11**	96,13	97,64**	Argentine
20,67	99,29	17,42	82,83	14,46	56,54	10,05	50,00	…	99,29**	…	98,14**	Aruba[d]
…	…	13,83	84,58	12,27	69,58	…	…	…	…	…	…	Bahamas
18,94	96,91	14,54	77,98	14,58^{-1}	58,81^{-1}	14,51	48,73	…	…	…	…	Barbade
16,67^{+1}	99,14^{+1}	22,62^{+1}	71,90^{+1}	16,96^{+1}	59,24^{+1}	…	49,48**,$^{-2}$	76,42	…	70,30	…	Belize
…	…	8,25^{-1}	89,42^{-1}	6,05^{-1}	67,47^{-1}	10,07	54,55	…	…	…	…	Bermudes[d]
19,93	96,74	23,86	91,03	18,55	69,10	14,34	43,73	…	97,80	…	90,01	Brésil

Tableau 9. Éducation et alphabétisation[1]

	Scolarité obligatoire	Enseignement gratuit garanti par la loi[2]	Espérance de vie scolaire		Taux brut de scolarisation (TBS)							Effectif du privé en % de l'effectif total			
					Préprimaire et autres programmes	Primaire		Secondaire		Supérieur					
	(groupe d'âge)		(nombre probable d'années à l'école, du primaire au supérieur)		%	%	IPS (F/H)	%	IPS (F/H)	%	IPS (F/H)	Préprimaire et autres programmes d'EPPE	Primaire	Secondaire	Supérieur
Pays ou territoire	2007		1991	2007	2007							2007			
Chili	6–13	Oui	12,17	14,53	55,76	105,65	0,95	90,60	1,03	52,06	1,01	55,56	54,86	54,60	76,59
Colombie	5–14	Non	9,03	12,61**	40,54	116,34	0,99	85,12	1,11	31,80	1,09	41,40	19,11	23,46	44,90
Costa Rica	5–14	Oui	9,98	11,73**, -2	64,60	110,17	0,99	87,39	1,05	25,34**, -2	1,26**, -2	13,41	7,51	10,03	…
Cuba	6–14	Oui	12,26	17,15**	…	101,52	0,98	92,67	1,00	109,03	1,85	.	.	.	…
Dominique[d]	5–16	Non	…	13,02**, -2	…	85,70*, -1	1,02*, -1	105,98*, -1	0,98*, -1	.	.	100,00	31,92	25,56	…
El Salvador	7–15	Oui	8,85	12,22	49,41	117,82	1,00	64,40	1,04	21,69	1,22	19,03	10,29	18,54	66,23
Équateur	5–14	Oui	11,37	13,34	215,62	118,50	1,00	69,63	1,01	35,32	1,22	38,92	28,17	32,01	25,53
État plurinational de Bolivie	6–13	Oui	10,37	…	49,31	108,26	1,00	81,85	0,97	…	…	10,43	8,07	13,49	…
Grenade[d]	5–16	Non	…	12,09**, -2	80,24	81,14	0,96	98,60	0,99	.	.	55,95	77,48	59,68	…
Guatemala	7–15	Oui	6,66	10,64**	28,63	113,43	0,94	55,62	0,92	17,71	1,00	20,00	11,37	74,04	…
Guyana	6–15	Oui	9,87	12,67**	86,70	112,15	0,98	106,59	0,93	12,32	2,09	2,11	1,78	2,07	…
Haïti	6–11	Non	4,59	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Honduras	6–11	Oui	8,68	…	45,74	119,39	1,00	64,02	1,25	…	…	13,66-1	7,28-1	…	…
Îles Caïmanes	5–16	…	…	…	…	89,70**, -2	0,89**, -2	101,66**, -2	0,92**, -2	…	…	91,87-1	35,48	28,87	…
Îles Turques et Caïques	4–16	…	…	11,36**, -2	118,36**, -2	89,81**, -2	1,04**, -2	85,98**, -2	0,94**, -2	.	.	65,47-2	29,86-2	16,37**, -2	…
Îles Vierges britanniques[d]	5–16	…	…	17,26**, -2	166,38*, -1	107,60**	0,96**	100,79**	1,11**	75,47**, -2	2,28**, -2	100,00-1	27,79	12,44	…
Jamaïque	6–11	Non	10,96	…	86,86	91,33	1,01	89,79	1,05	…	…	90,56	7,83	5,79-2	…
Mexique	6–15	Oui	10,56	13,63	114,14	113,89	0,97	88,75	1,03	26,93	0,93	15,23	8,11	15,16	32,97
Montserrat[d]	5–16	…	…	15,08**	90,63*	106,65*	1,12*	102,06*	1,02*	.	.	…	30,58	.	.
Nicaragua	6–11	Oui	8,38	…	…	115,77	0,98	68,86	1,13	…	…	15,61	14,92	23,74	…
Panama	6–14	Oui	11,15	13,39**, -1	70,43	112,58	0,97	70,23	1,08	44,93-1	1,61-1	15,87	11,10	15,75	25,52-1
Paraguay	6–14	Oui	8,70	12,03**, -2	34,30-2	111,34-2	0,97-2	66,48-2	1,03-2	25,50**, -2	1,13**, -2	27,68-2	16,61-2	21,09-2	56,90**, -2
Pérou	6–16	Oui	12,03	14,03**, -1	72,49	117,10	1,01	98,01	1,04	35,06**, -1	1,06**, -1	23,64	18,96	25,81	54,37**, -1
R. B. du Venezuela	5–14	Oui	10,76	12,72**, -1	83,78	106,04	0,97	79,37	1,12	51,96*, -1	…	20,08	16,03+1	27,11+1	44,72*, -1
République dominicaine	5–13	Oui	8,06	…	31,96	106,83	0,94	79,12	1,20	…	…	51,40+1	20,80+1	22,09+1	…
Sainte-Lucie	5–15	Non	12,86	13,44**	…	109,11	0,97	93,47	1,13	8,59	2,41	100,00	3,17	3,75	6,82
Saint-Kitts-et-Nevis[d]	5–16	Non	13,74	12,30**, -2	160,77**	93,73**	1,01**	104,65**	0,91**	.	.	74,24	21,55	3,78	…
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	5–15	Non	12,27	12,03**, -2	87,54**, -2	102,45	0,94	74,87-2	1,24-2	.	.	100,00**, -2	3,80	24,61-2	…
Suriname	7–12	Oui	11,06	…	85,08	118,71	0,98	79,62	1,39	…	…	44,41	45,62	18,34	…
Trinité-et-Tobago	5–11	Oui	11,15	11,25**, -2	80,88*	99,96	0,97	85,98**	1,07**	11,39**, -2	1,28**, -2	100,00*, -2	72,77	23,53*, -2	…
Uruguay	6–15	Oui	12,95	15,69	80,34	114,17	0,97	92,03	0,99	64,27	1,75	33,38	14,34	12,51	11,50
Asie centrale et du Sud															
Afghanistan	7–15	Oui	2,46	…	…	102,56	0,63	27,60	0,38	…	…	…	…	…	…
Arménie	7–14	Oui	10,44	11,96	…	109,54	1,03	89,05	1,05	34,20	1,20	1,47	1,55	1,44	22,76
Azerbaïdjan	6–16	Oui	10,60	12,76**	29,92*	115,83*	0,99*	88,81*	0,96*	15,24*	0,88*	0,15	0,26	0,46	16,47
Bangladesh	6–10	Oui	6,10	7,96	…	91,43	1,08	43,34	1,06	7,25	0,57	…	42,45	95,63	49,23
Bhoutan	…	Oui	1,52	10,33**, -1	1,21+1	111,03+1	1,00+1	56,39+1	0,93+1	5,28	0,51	100,00+1	2,51+1	9,17+1	…
Géorgie	6–14	Oui	12,37	12,67	…	99,03	0,97	90,17	1,00**	37,26	1,12	…	6,45	4,83	21,20
Inde[c]	6–14	Oui	8,09	10,01**, -1	…	111,91-1	0,96-1	54,63-1	0,83-1	11,85-1	0,72-1	…	…	…	…
Kazakhstan	7–17	Oui	12,56	15,05	…	105,29	1,00	92,80	0,99	51,18	1,44	4,66+1	0,84+1	0,76+1	48,91
Kirghizistan	7–15	Oui	10,42	12,51	15,62	95,33	0,99	86,41	1,01	42,80	1,30	1,13	1,16	1,36	8,69
Maldives	6–12	Non	…	12,26**, -1	85,01	110,61	0,97	83,10**, -1	1,07**, -1	…	…	90,20	1,24	12,23**, -1	…
Népal	5–9	Oui	7,47	9,83**	57,11+1	126,32	0,99	42,64**	0,91**	11,33	…	62,57+1	10,25+1	14,36+1	41,97
Ouzbékistan	7–17	Oui	11,58	11,56	…	95,48	0,97	102,41	0,98	9,80	0,71	0,54	,	,	…
Pakistan	5–9	Non	4,52	7,13**	…	92,04	0,82	32,54	0,76	5,12*	0,85*	…	33,71-1	31,41	8,00-2
République islamique d'Iran	6–13	Oui	9,65	12,83**, -2	54,16	120,87	1,29	80,95-2	0,94-2	31,39	1,15	8,25	5,24	7,98**, -2	51,96
Sri Lanka[c]	5–13	Non	11,22	…	…	109,24	1,00	…	…	…	…	…	…	…	…
Tadjikistan	7–15	Oui	11,70	11,03**	…	99,76	0,96	83,57	0,84	19,75	0,38	.	.	.	…
Turkménistan	7–15	Oui	12,13	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Asie de l'Est															
Brunéi Darussalam	6–15	Non	12,55	13,90**	55,20	105,51	0,99	97,38	1,04	15,37	1,88	66,18	36,50	12,82	0,26
Cambodge	…	Oui	7,19	9,82**	11,44	119,20	0,93	40,37	0,82	5,35	0,56	29,72	0,75	1,97	58,44
Chine[g]	6–14	Oui	9,30	11,41**	41,61	112,33	0,99	77,33	1,01	22,89	1,01	34,26	3,84	8,32	…
Hong Kong (R.A.S. de Chine)	6–14	Oui	…	13,68-2	82,38	97,94-2	0,95-2	86,22	1,00	33,84	1,03	100,00	12,80	12,97	6,26
Macao (R.A.S. de Chine)	5–14	…	11,52	15,01	85,01	107,83	0,92	99,31	1,00	56,98	0,92	96,19	95,90	95,15	61,01
Indonésie	7–15	Non	10,05	12,32	43,65	117,25	0,96	73,48	1,01	17,46	1,00	99,03	18,20	48,77	73,82
Japon	6–15	Oui	13,31	14,97**	101,79	100,16	1,00	100,88	1,00	58,06	0,88	67,36	1,01	19,12	79,65
Malaisie	6–11	Non	10,13	12,73-2	56,92-1	97,90-1	0,99-1	69,07-2	1,10-2	30,24-1	1,22-1	45,48-1	0,83-2	3,21-2	33,10-1
Mongolie	7–15	Oui	9,37	13,05	69,77	99,86	1,02	91,69	1,11	47,69	1,56	2,99	5,03	5,55	34,36
Myanmar	5–9	Oui	6,81	…	…	…	…	…	…	…	…	55,75	.	.	…
Philippines	6–12	Oui	10,81	11,78**, -1	46,28	109,39	0,98	83,26	1,10	28,47-1	1,24-1	41,63	7,98	20,28	65,78-1

Personnel enseignant								Taux d'alphabétisme[a]				
Préprimaire et autres programmes d'EPPE		Primaire		Secondaire		Supérieur		Chez les jeunes, en % (15-24 ans)		Chez les adultes, en % (15 ans et plus)		
Taux d'encadrement	Femmes enseignantes en % du total des enseignants	Taux d'encadrement	Femmes enseignantes en % du total des enseignants	Taux d'encadrement	Femmes enseignantes en % du total des enseignants	Taux d'encadrement	Femmes enseignantes en % du total des enseignants	1985–1994[b]	2000–2007[b]	1985–1994[b]	2000–2007[b]	Pays ou territoire
2007												
18,64	98,17	25,11	78,40	23,71	62,86	13,79	38,69	98,43	99,06**	94,29	96,54**	Chili
21,83	95,71	28,21	76,49	28,31	51,60	15,54**	35,27**	90,52	97,97	81,38	92,65	Colombie
13,44	93,81	19,49	79,85	17,91*	57,68*	...	...	...	98,01**	...	95,95**	Costa Rica
15,98^{+1}	100,00^{+1}	9,61^{+1}	76,56^{+1}	9,67^{+1}	54,54^{+1}	6,72^{+1}	58,69^{+1}	...	99,98**	...	99,79**	Cuba
13,84	100,00	17,32	84,37	15,95	65,25	,	,	...	...	...	...	Dominique[d]
31,33	91,26	39,67	68,22	26,90	47,77	15,80	33,37	84,95	93,56	74,14	82,03	El Salvador
16,84	87,04	22,57	70,04	14,66	49,76	19,53	27,58	96,19	95,43	88,30	84,19	Équateur
40,90**,$^{-2}$	92,18**,$^{-2}$	...	...	...	...	...	...	93,90	99,44	79,99	90,74	État plurinational de Bolivie
13,96	100,00	15,77	77,04	15,43*,$^{-2}$	59,14^{-2}	.	.	...	...	...	...	Grenade[d]
24,21	91,29	30,45	64,85	16,11	43,56	29,20*,$^{-1}$	31,20^{-1}	75,99	85,48**	64,21	73,20**	Guatemala
14,72	99,43	26,18	87,54	14,08	57,27	12,92	49,91	...	...	...	...	Guyana
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	Haïti
25,75^{-1}	...	27,93^{-1}	...	...	...	...	...	...	93,92	...	83,59	Honduras
12,77^{-1}	100,00^{-1}	11,06	89,55	9,17^{-1}	58,23^{-1}	11,57^{-1}	24,49^{-1}	...	98,91	...	98,87	Îles Caïmanes
12,45**,$^{-2}$	95,40**,$^{-2}$	15,00**,$^{-2}$	89,19**,$^{-2}$	9,06**,$^{-2}$	61,83**,$^{-2}$	.	.	...	...	...	...	Îles Turques et Caïques
14,51^{-1}	100,00^{-1}	14,16	90,23	8,61	73,99	10,91**,$^{-2}$	54,55**,$^{-2}$	...	...	...	...	Îles Vierges britanniques[d]
23,82	97,83	27,68**,$^{-2}$	88,98**,$^{-2}$	19,77	68,68	...	...	...	94,34**	...	85,98**	Jamaïque
28,39	95,96	27,99	66,53	17,92	47,31	9,21	...	95,42	98,16	87,56	92,80	Mexique
10,55	100,00	16,03	100,00	11,97	65,52	.	.	...	...	...	...	Montserrat[d]
22,17	94,27	30,56	75,68	31,11	58,59	...	...	...	87,01	...	78,00	Nicaragua
18,38	94,04	24,54	75,97	15,47	58,45	11,35^{-1}	46,02^{-1}	95,09	96,32**	88,78	93,39**	Panama
...	...	...	...	...	...	...	...	95,61	98,79	90,27	94,56	Paraguay
20,70	95,58	22,22	64,60	18,01	45,33^{-1}	...	...	95,37	97,36	87,15	89,59	Pérou
15,37^{-2}	94,36^{-2}	16,19^{+1}	81,27^{+1}	10,23^{+1}	63,95^{+1}	12,72*,$^{-1}$	...	95,44	98,40	89,83	95,15	R, B, du Venezuela
24,20^{+1}	94,49^{+1}	19,62^{+1}	69,22^{+1}	24,47^{+1}	59,29^{+1}	...	...	...	95,99**	...	89,14**	République dominicaine
10,83	100,00	22,73	87,41	16,70	66,37	4,87	54,24	...	...	...	...	Sainte-Lucie
6,61	100,00	16,59	86,83	10,12	63,98	.	.	...	...	...	...	Saint-Kitts-et-Nevis[d]
11,45**,$^{-2}$	100,00**,$^{-2}$	17,07	77,06	17,88**,$^{-2}$	57,77**,$^{-2}$	.	.	...	...	...	...	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
20,04	99,88	13,23	91,92	14,00	59,74	...	...	...	95,17**	...	90,38**	Suriname
13,53*	100,00*,$^{-2}$	15,94	76,69	13,99**	62,04**,$^{-2}$	9,40**,$^{-2}$	33,33**,$^{-2}$	99,30	99,51**	96,94	98,69**	Trinité-et-Tobago
23,39	...	15,51	...	13,80	...	10,06	...	98,63	98,76	95,38	97,86	Uruguay
												Asie centrale et du Sud
...	...	42,77	27,69	31,56	27,59	...	...	...	34,26	...	28,00	Afghanistan
9,49	99,70	19,31	99,68	7,77	84,03	8,58	47,34	99,91	99,77**	98,75	99,48**	Arménie
8,73	99,99	11,63	86,61	7,82	66,12	8,23	40,43	...	100,00	...	99,50	Azerbaïdjan
...	89,42^{-2}	44,75	40,44	25,24	19,77	17,91	17,56	44,68	72,13**	35,32	53,48**	Bangladesh
22,50**,$^{-1}$	...	29,88^{+1}	49,81^{-1}	23,75^{+1}	33,14^{+1}	11,04^{-1}	...	...	74,41	...	52,81	Bhoutan
10,73	100,00	...	...	...	...	8,85	52,49	...	...	...	...	Géorgie
40,31^{-1}	100,00^{-1}	...	...	...	...	...	...	61,90	82,09**	48,22	66,02**	Inde[c]
10,41^{+1}	98,77^{+1}	16,63^{+1}	98,35^{+1}	10,01^{+1}	85,64^{+1}	17,47^{+1}	63,14^{+1}	99,73	99,82**	97,53	99,62**	Kazakhstan
25,36	98,90	24,23	97,38	13,56	74,45	17,77	56,08	...	99,60**	...	99,30**	Kirghizistan
24,31	96,56	14,52	71,09	...	...	...	...	98,20	98,07**	96,02	97,05**	Maldives
41,29^{+1}	92,63^{+1}	37,82^{+1}	35,50^{+1}	40,95^{+1}	14,85^{+1}	32,30	...	49,60	79,31**	32,98	56,50**	Népal
9,27	95,02	18,24	84,93	13,06	63,29	12,36	36,14	...	99,34	...	96,90	Ouzbékistan
...	...	39,95	45,90	...	...	18,27*	37,21*	...	69,17	...	54,15	Pakistan
26,91^{-2}	89,44^{-2}	19,18	57,54	18,75^{-2}	48,05^{-2}	21,19	23,51	86,97	96,64	65,53	82,33	République islamique d'Iran
...	...	23,81	84,60	...	...	...	...	...	97,48	...	90,81	Sri Lanka[c]
12,63	100,00	21,61	64,15	16,54	49,06	18,98	31,88	99,70	99,86**	97,69	99,64**	Tadjikistan
...	...	...	...	...	...	...	...	...	99,82**	...	99,51**	Turkménistan
												Asie de l'Est
21,15	96,76	12,67	73,84	10,80	59,99	8,14	42,68	98,10	99,59**	87,80	94,85**	Brunéi Darussalam
25,16	96,51	50,88	42,89	28,92	31,71	23,30^{-1}	11,41^{-1}	...	86,20**	...	76,32**	Cambodge
22,43	97,62	17,68	55,54	16,37	45,08**	19,11	43,17	94,28	99,26**	77,79	93,31**	Chine[g]
13,56	99,17	16,94	77,84	17,48**,$^{-1}$	56,08**,$^{-1}$	...	...	...	...	...	...	Hong Kong (SAR Chine)
19,50	99,58	20,35	88,13	20,55	59,46	13,84	31,25	...	99,64	...	93,50	Macao (SAR Chine)
13,32	96,49	18,82	57,58	13,04	48,89	14,14	40,89	96,21	96,65	81,52	91,98	Indonésie
28,30	97,80**,$^{-1}$	18,49	64,88**,$^{-1}$	12,22	...	7,82	17,90*,$^{-1}$	...	...	...	...	Japon
22,63^{-2}	95,90^{-2}	16,08^{-1}	67,78^{-1}	16,99^{-2}	63,23^{-2}	18,82^{-1}	48,16^{-1}	95,56	98,30**	82,92	91,90**	Malaisie
29,03	99,79	31,60	94,86	19,75	73,72	16,27	56,05	...	95,44**	...	97,28**	Mongolie
18,67	99,45	29,11	82,63	32,78	83,07	47,58	82,21	...	94,52	...	89,89	Myanmar
32,87^{-1}	96,99^{-1}	33,67	87,27	35,13	76,23	21,27**,$^{-2}$	55,70**,$^{-2}$	96,58	94,41**	93,57	93,40**	Philippines

Tableau 9. Éducation et alphabétisation[1]

	Scolarité obligatoire	Enseignement gratuit garanti par la loi[2]	Espérance de vie scolaire		Taux brut de scolarisation (TBS)							Effectif du privé en % de l'effectif total			
					Préprimaire et autres programmes	Primaire		Secondaire		Supérieur					
	(groupe d'âge)		(nombre probable d'années à l'école, du primaire au supérieur)		%	%	IPS (F/H)	%	IPS (F/H)	%	IPS (F/H)	Préprimaire et autres programmes d'EPPE	Primaire	Secondaire	Supérieur
Pays ou territoire	2007		1991	2007	2007							2007			
République de Corée	6–14	Oui	13,63	16,87	106,24	106,54	0,98	98,30	0,93	94,67	0,67	78,11	1,29	32,13	80,15
R. D. P. lao	6–10	Non	7,02	9,36**	12,82	117,73	0,90	43,82	0,79	11,56	0,72	28,44	2,78	1,55	23,52
R. P. D. de Corée	6–15	Oui	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Singapour	6–11	Non	11,92	…	…	…	…	…	…	…	…	…	5,33	5,89	60,60
Thaïlande	6–14	Oui	8,72	13,93**	94,95^{+1}	106,00	1,00	83,50	1,10	49,51	1,23	20,73^{+1}	18,01^{+1}	17,98	17,40$^{**,+1}$
Timor-Leste	6–11	Oui	…	…	10,16^{-2}	90,92	0,94	53,44^{-2}	1,00^{-2}	…	…	…	10,10	…	…
Viet Nam	6–14	Oui	7,52	…	…	…	…	…	…	…	…	56,81	0,53	11,39	11,77
États arabes															
Algérie	6–14	Oui	9,99	12,77$^{**,-2}$	…	109,65	0,94	83,22$^{**,-2}$	1,08$^{**,-2}$	24,02	1,40	34,09	…	…	…
Arabie saoudite	6–11	Oui	7,84	13,18$^{**,-2}$	…	98,14	0,96*	93,92	0,91$^{*,-2}$	30,24^{-1}	1,46^{-1}	48,89	8,21	11,39	…
Bahreïn	6–14	Oui	13,62	15,14$^{**,-1}$	54,87^{-1}	119,50^{-1}	1,00^{-1}	102,09^{-1}	1,04^{-1}	32,05^{-1}	2,46^{-1}	100,00^{-1}	24,74^{-1}	16,52^{-1}	…
Djibouti	6–15	Non	…	4,72**	3,16^{+1}	46,51	0,86	25,35	0,69	2,63	0,69	89,01^{+1}	13,64^{+1}	12,20^{+1}	…
Égypte	6–14	Oui	9,64	…	17,24	104,65	0,95	…	…	34,75$^{**,-2}$	…	29,76	7,79	…	…
Émirats arabes unis	6–14	Oui	11,37	…	84,68	106,53	0,99	92,41**	1,03**	22,85^{+1}	2,32^{+1}	77,55	66,78	48,78**	58,24^{+1}
Irak	6–11	Oui	9,81	9,69$^{**,-2}$	5,76$^{**,-2}$	99,45$^{**,-2}$	0,83$^{**,-2}$	45,33$^{**,-2}$	0,66$^{**,-2}$	15,79$^{**,-2}$	0,59$^{**,-2}$	,	,	,	…
Jamahiriya arabe libyenne	6–14	Oui	12,93	…	8,88^{-1}	110,37^{-1}	0,95^{-1}	93,53^{-1}	1,17^{-1}	…	…	16,92^{-1}	4,65^{-1}	2,16^{-1}	…
Jordanie	6–15	Oui	12,46	13,07**	31,61	95,72	1,02	89,34	1,03	39,91	1,10	91,89	32,57	17,01	30,57
Koweït	6–14	Oui	…	12,51$^{**,-1}$	76,59	98,49	0,98	90,79	1,02	17,56^{-1}	2,32^{-1}	39,57^{-1}	34,46^{-1}	29,27^{-1}	25,63^{-1}
Liban	6–14	Oui	11,90	13,20**	67,50^{+1}	95,38	0,97	81,06	1,12	51,55	1,20	80,33^{+1}	69,76^{+1}	56,24^{+1}	54,32^{+1}
Maroc	6–14	Oui	6,49	10,49**	59,70	107,24	0,90	55,85	0,86**	11,31	0,89	96,32	8,37	5,20^{-1}	10,40
Mauritanie	6–14	Oui	4,13	8,20**	…	103,24	1,06	25,16**	0,89**	3,97	0,36^{-1}	77,80$^{**,-2}$	9,24	16,78$^{*,-1}$	…
Oman	…	Oui	8,17	11,51**	31,16	80,33	1,01	89,77	0,96	25,49	1,18	31,00	6,16	1,34	24,71^{-1}
Qatar	6–17	Oui	12,39	13,60	…	109,42	0,99	103,47	0,98	15,93	2,87	88,29	49,05	34,16	30,84
République arabe syrienne	6–14	Oui	9,82	…	10,04	126,25	0,96	72,08	0,97	…	…	71,96	4,15	3,84	…
Soudan[c]	6–13	Oui	4,12	…	23,06	66,37	0,86	33,35	0,93	…	…	37,88	3,71	9,85	…
T. A. palestiniens	6–15	…	…	13,19	29,90	80,39	1,00	92,44	1,06	46,16	1,22	99,75	10,44	4,61	55,25
Tunisie	6–16	Oui	10,45	13,98**	…	104,65	0,97	88,04	1,10$^{**,-1}$	30,81	1,51	…	1,44	4,66	1,07^{-1}
Yémen	6–14	Oui	5,14	8,65$^{**,-2}$	…	87,33^{-2}	0,74^{-2}	45,63^{-2}	0,49^{-2}	9,39$^{**,-1}$	0,37$^{**,-1}$	48,96^{-2}	2,33^{-2}	2,18^{-2}	14,85^{-2}
Europe															
Albanie	6–13	Oui	11,51	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Allemagne	6–18	Oui	14,61	…	107,04	104,24	1,00	99,72	0,98	…	…	63,45	3,34	8,37	…
Andorre[d]	6–16	…	…	11,13$^{**,-1}$	100,67*	88,19*	0,98*	82,45*	1,08*	9,89$^{*,-1}$	1,25$^{*,-1}$	1,99	1,63	3,12	…
Autriche	6–14	Oui	13,91	15,20	91,59	100,98	0,99	101,62	0,96	51,07	1,20	27,37	5,21	9,68	14,09
Bélarus	6–14	Oui	13,06	14,63	121,02	97,11	0,99	95,40	1,02	68,54	1,41	4,40	0,05	0,05	13,28
Belgique	6–18	Oui	13,95	16,01	121,98	102,68	1,00	110,06	0,97	62,48	1,26	52,50	54,26	68,35	55,82
Bosnie-Herzégovine	…	Oui	8,75	12,49**	…	97,83	0,93	85,50	1,03	36,85	…	…	…	…	…
Bulgarie	7–14	Oui	12,34	13,68	81,49	101,05	0,99	105,65	0,96	49,52	1,22	0,49	0,55	0,95	19,59
Chypre[d]	6–14	Oui	10,32	13,79*	79,63*	102,47*	0,99*	97,78*	1,02*	36,17*	0,99*	49,68	6,29	14,38	67,82
Croatie	7–14	Oui	11,05	13,65	51,80	98,89	1,00	91,68	1,03	45,78	1,23	11,14	0,21	1,30	5,06
Danemark	7–16	Oui	14,16	16,86	…	99,00	1,00	119,22	1,03	80,30	1,41	…	12,15	13,36	2,20
Espagne	6–16	Oui	14,54	16,23	122,39	105,69	0,99	119,84	1,06	68,91	1,24	35,86	33,02	28,22	13,79
Estonie	7–15	Oui	12,76	15,83	…	98,97	0,99	99,77	1,02	65,04	1,63	2,77	2,76	2,34	83,76
ex-R. y. de Macédoine	7–14	Oui	11,00	12,41	39,51	95,10	1,00	84,28	0,97	35,51	1,27	.	.	0,63	17,06
Fédération de Russie	6–15	Oui	12,40	13,72**	88,41	95,76	1,00	84,31	0,98	74,72	1,35	1,95	0,59	0,64	…
Finlande	7–16	Oui	15,17	17,13	63,86	97,59	1,00	111,32	1,05	93,81	1,23	8,63	1,33	6,82	10,63
France	6–16	Oui	14,30	16,23	113,08	110,28	0,99	113,43	1,01	55,57	1,27	12,83	14,88	25,59	17,08
Gibraltar	5–14	Oui	…	…	…	…	…	…	…	.	.	…	…	…	…
Grèce	6–14	Oui	13,38	16,48	68,93	101,31	1,00	101,82	0,95	90,81	1,10	3,09	7,17	5,19	…
Hongrie	7–16	Oui	11,39	15,14	87,94	95,74	0,98	95,53	1,00	69,10	1,46	5,34	7,34	10,77	15,46
Irlande	6–15	Oui	12,72	17,83	…	104,44	1,00	113,47	1,07	61,06	1,27	…	0,91	0,67	8,54
Islande	6–16	Oui	15,31	18,32	96,64	97,46	1,00	110,56	1,06	73,43	1,86	8,82	1,57	6,80	20,60
Israël	5–15	Oui	13,10	15,56	97,54	110,81	1,01	91,51	1,00	60,41	1,32	5,38	.	.	86,07
Italie	6–14	Oui	13,46	16,47	103,28	104,64	0,99	101,14	0,99	68,12	1,40	32,15	6,98	5,01	7,71
Lettonie	7–15	Oui	12,39	14,55**	88,90^{-1}	95,38	0,97	97,92**	1,01**	71,31	1,85	3,16	1,23^{-1}	1,08**	95,79
Liechtenstein	6–14	Oui	…	14,58*	102,21*	109,62*	0,99*	106,09*	0,87*	31,19*	0,49*	3,56	4,23	4,20	100,00
Lituanie	7–15	Oui	12,71	15,75	69,46	95,30	0,99	97,81	1,00	75,56	1,57	0,28	0,56	0,65	9,26
Luxembourg	6–15	Oui	11,06	13,53^{-1}	87,10	102,36	1,00	97,21	1,04	10,21^{-1}	1,12^{-1}	6,67	7,66	18,11	…
Malte	5–15	Oui	12,91	14,84^{-2}	97,25^{-2}	100,12^{-2}	0,98^{-2}	99,46^{-2}	1,00^{-2}	31,60^{-2}	1,35^{-2}	38,57^{-2}	37,71^{-2}	27,86^{-2}	…
Monaco[f]	6–16	Non	…	…	…	…	…	…	…	.	.	19,53^{+1}	24,84^{+1}	22,32^{+1}	…
Monténégro	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Norvège	6–16	Oui	14,27	17,54	92,46	98,72	1,00	112,81	0,99	76,24	1,57	44,27	2,20	6,62^{-2}	13,73

Personnel enseignant								Taux d'alphabétisme[a]				
Préprimaire et autres programmes d'EPPE		Primaire		Secondaire		Supérieur		Chez les jeunes, en % (15-24 ans)		Chez les adultes, en % (15 ans et plus)		
Taux d'encadrement	Femmes enseignantes en % du total des enseignants	Taux d'encadrement	Femmes enseignantes en % du total des enseignants	Taux d'encadrement	Femmes enseignantes en % du total des enseignants	Taux d'encadrement	Femmes enseignantes en % du total des enseignants	1985–1994[b]	2000–2007[b]	1985–1994[b]	2000–2007[b]	Pays ou territoire
2007												
18,67	99,36	25,59	76,55	18,06	52,51	15,90	31,51	…	…	…	…	République de Corée
16,74	99,18	30,12	47,20	23,60	42,78	24,75	33,30	…	83,93	…	72,70	R. D. P. lao
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	R. P. D. de Corée
…	…	20,42	80,71	16,96	65,62	12,92	34,53	98,97	99,72**	89,10	94,43**	Singapour
24,34+1	78,45+1	15,99+1	59,98+1	21,22+1	55,25+1	32,13**,+1	68,07**,+1	…	98,18**	…	94,15**	Thaïlande
29,48-2	97,05-2	30,85	31,99	23,68-2	22,87	…	…	…	…	…	…	Timor-Leste
19,01	99,13	20,44	77,66	21,82	63,73	29,66	44,43	93,73	…	87,60	…	Viet Nam
												États arabes
24,80	67,40	23,96	52,86	…	…	28,46	35,15**	74,33	92,45**	49,63	75,39**	Algérie
10,94*	100,00*	11,23*	52,48*	11,13*,-2	52,63**,-2	22,76-1	33,04-1	87,86	96,99**	70,82	84,95**	Arabie saoudite
15,95-1	99,92-1	…	…	…	…	24,92**,-2	40,74**,-2	96,94	99,77**	84,01	88,76**	Bahreïn
16,68**,+1	87,18**,+1	34,03+1	25,77+1	34,27+1	23,31+1	18,12	16,53	…	…	…	…	Djibouti
24,81	98,93	27,08**	55,80**	…	41,74**	…	…	63,33	84,88	44,42	66,37	Égypte
20,79	99,71	17,19	84,50	12,88**	55,36**	16,44+1	30,68+1	82,47	95,01	71,24	90,03	Émirats arabes unis
15,51**,-2	100,00**,-2	20,53**,-2	72,16**,-2	18,79**,-2	58,28**,-2	22,09**,-2	35,10**,-2	…	84,80	…	74,05	Irak
8,95-1	96,38-1	…	…	…	…	…	…	94,88**	98,88**	76,28**	86,78**	Jamahiriya arabe libyenne
19,29	99,98	…	…	…	…	25,47	23,03	…	98,98	…	91,13	Jordanie
11,90	99,80	9,61	88,43	9,49	53,46**	18,89**,-1	27,34**,-1	87,46	98,45	74,49	94,46	Koweït
15,83+1	99,39+1	13,87+1	85,67+1	8,94+1	54,50+1	8,43+1	38,87+1	…	98,71	…	89,61	Liban
17,48	61,07	27,38	47,23	…	…	19,99	19,35	58,43	75,14**	41,59	55,58**	Maroc
19,35**,-2	100,00**,-2	42,51	34,62	26,58**	10,38**	28,77-1	4,25-1	…	66,36**	…	55,80**	Mauritanie
18,81	99,79	13,02**	62,70**	14,89**	55,63**	23,32	29,20	…	98,37**	…	84,37**	Oman
17,89-1	99,32-1	10,68-1	85,49-1	9,48-1	56,15-1	7,70	37,38	89,54	99,06	75,64	93,08	Qatar
23,60	97,80	…	…	…	…	…	…	…	93,69**	…	83,12**	République arabe syrienne
17,41	100,00	36,68	63,70	18,49	51,65	…	…	…	77,18	…	60,93	Soudan[c]
24,03	99,69	30,08	66,63	25,10	48,68	30,63	16,67	…	99,04	…	93,81	T. A. palestiniens
…	…	18,15	53,14	15,91	44,99-2	18,00	41,39	…	95,68**	…	77,70**	Tunisie
15,26-2	96,78-2	…	…	…	…	33,16**,-2	15,92**,-2	60,22	80,38**	37,09	58,86**	Yémen
												Europe
…	…	…	…	…	…	…	…	…	99,38**	…	99,04**	Albanie
11,67	98,04	13,63	84,03	13,46	57,18	…	35,57	…	…	…	…	Allemagne
12,79	95,00	10,25	76,85	7,75-2	59,34-2	4,95-1	39,51-1	…	…	…	…	Andorre[d]
13,53	98,77	11,86	89,33	10,85	61,94	8,89	32,06	…	…	…	…	Autriche
6,17	99,10	15,97	99,29	8,10	80,34	13,21	55,91	99,77	99,78**	97,88	99,71**	Bélarus
13,94	98,02	11,20	79,75	10,04**,-1	57,42**,-1	14,97	42,14	…	…	…	…	Belgique
13,17	94,49	…	…	…	…	…	…	…	99,79	…	96,66	Bosnie-Herzégovine
11,45	99,68	15,94	93,30	11,55	77,85	12,06	45,44	…	97,48**	…	98,28**	Bulgarie
17,42	99,20	15,63	82,07	10,68	62,01	12,19	39,86	99,62	99,85**	94,36	97,72**	Chypre[d]
14,17	99,30	16,69	91,11	9,30	67,93	10,71	41,22	99,64	99,65**	96,70	98,72**	Croatie
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Danemark
12,96	87,98	12,83	71,99	10,81	56,77	12,34	39,14	99,55	99,57	96,49	97,94	Espagne
7,52-1	99,64-1	12,83	93,62	9,93	77,35	10,74**,-1	48,47**,-1	99,87	99,79**	99,73	99,79**	Estonie
11,32	97,80	18,28	72,22	13,72	53,76	20,98	44,95	98,86	98,72	94,06	…	ex-R. y. de Macédoine
7,38	100,00*	17,12	98,67	8,63	81,00	13,80	56,61	99,72	99,70**	97,99	99,52**	Fédération de Russie
11,43	96,87	15,03	76,96	12,40**,-2	66,82**,-2	16,45**,-1	46,35**,-1	…	…	…	…	Finlande
18,34	81,90	18,95	82,09	12,10	58,81	…	…	…	…	…	…	France
…	…	…	…	…	…	,	,	…	…	…	…	Gibraltar
11,92	99,21	10,29	65,33	7,88	57,54	20,79	35,19	98,98	99,32**	92,61	97,08**	Grèce
10,69	99,80	10,06	96,01	10,53**,-1	71,52**,-1	18,40	37,08	98,94**	…	98,89**	98,89**	Hongrie
…	…	15,94	84,04	10,54-1	62,14-1	15,36	39,21	…	…	…	…	Irlande
6,31	96,71	10,48**,-1	79,61**,-1	10,78**,-1	65,17**,-1	8,07	44,67	…	…	…	…	Islande
…	…	13,41	86,20	11,88	71,14	…	…	…	…	…	…	Israël
11,62	99,07	10,33	95,25	10,10	67,39	19,48	34,97	…	99,89**	…	98,87**	Italie
10,37	99,68	11,41	97,18	9,74**	82,89	18,86	56,68	99,78	99,72**	99,45	99,78**	Lettonie
8,36	98,94	7,12	77,14	8,59	49,86	…	…	…	…	…	…	Liechtenstein
7,15	99,55	13,26	97,21	9,45	81,13	12,65	54,52	99,67	99,77**	98,44	99,68**	Lituanie
11,94	98,37	11,08	71,88	10,18	47,08	…	…	…	…	…	…	Luxembourg
9,78-2	98,63-2	11,52-2	85,60-2	9,77-2	57,27-2	13,26**,-2	22,61**,-2	98,21	98,27	87,98	92,36	Malte
…	…	…	…	5,81+1	68,40+1	.	.	…	…	…	…	Monaco[f]
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Monténégro
…	…	…	…	…	…	11,22	41,11	…	…	…	…	Norvège

Tableau 9. Éducation et alphabétisation[1]

	Scolarité obligatoire	Enseignement gratuit garanti par la loi[2]	Espérance de vie scolaire		Taux brut de scolarisation (TBS)							Effectif du privé en % de l'effectif total			
					Préprimaire et autres programmes	Primaire		Secondaire		Supérieur					
	(groupe d'âge)		(nombre probable d'années à l'école, du primaire au supérieur)		%	%	IPS (F/H)	%	IPS (F/H)	%	IPS (F/H)	Préprimaire et autres programmes d'EPPE	Primaire	Secondaire	Supérieur
Pays ou territoire	2007		1991	2007	2007							2007			
Pays-Bas	5–17	Oui	14,86	16,63	101,63	106,76	0,98	119,58	0,98	60,32	1,09	…	…	…	…
Pologne	7–15	Oui	12,23	15,25	60,33	97,05	1,00	99,85	0,99	66,95	1,40	9,35	2,05	3,10	32,20
Portugal	6–14	Oui	12,16	15,43	79,44	115,11	0,95	101,03	1,07	55,96	1,22	47,64	11,08	15,67	24,93
République de Moldova[d, e]	7–15	Oui	11,88	12,14*	70,14*	94,42*	0,98*	88,55*	1,03*	41,20*	1,39*	0,14	0,83	1,11	15,41*
République tchèque	6–15	Oui	11,88	15,17	114,68	100,56	0,99	95,71	1,01	54,82	1,26	1,42	1,26	7,79	12,12
Roumanie	7–14	Oui	11,46	14,34	72,35	104,63	0,99	87,46	0,99	58,26	1,33	1,63	0,33	1,00	30,97
Royaume-Uni	5–16	Oui	14,15	15,95**	73,04	103,90	1,01	97,46	1,02	59,10	1,40	28,97	5,33	25,72	100,00
Saint-Marin[f]	6–16	Non	…	…	…	…	…	…	…	…	…	.	.	.	…
Saint-Siège	…	…	.	.	.	.	.	.	.	…	…	.	.	.	…
Serbie[c, d]	…	Oui	8,84	…	…	…	…	…	…	…	…	0,15	…	0,20	…
Slovaquie	6–15	Oui	11,99	14,85	94,04	101,87	0,99	93,72	1,01	50,85	1,49	2,53	5,30	8,48	7,31
Slovénie	6–14	Oui	12,32	16,82**	80,57	103,65	0,99	93,80	0,99	85,53	1,45	1,67	0,15	1,27	10,47
Suède	7–16	Oui	13,00	15,64	95,23[-1]	94,46	1,00	103,63	0,99	75,18	1,57	12,00[-1]	7,71	12,07	7,98
Suisse	7–15	Oui	13,58	14,88	99,10	97,35	0,99	92,66	0,96	47,00	0,93	9,39	4,07	7,28	18,53
Turquie	6–14	Oui	8,48	11,62**	…	96,03**	0,95**	80,16**	0,82**	36,30	0,76	9,44	1,82**, -1	2,25**, -1	5,07
Ukraine	6–17	Oui	12,20	14,56	94,47	99,82	1,00*	94,22	1,00*	76,38	1,24	2,14	0,53	0,42	…
Pacifique															
Australie	5–15	Oui	13,42	20,67	104,21[-1]	107,27	1,00	148,59	0,96	75,06	1,29	66,63[-1]	29,85	27,55	4,29
Fidji	6–15	Non	8,61	13,01**, -2	15,81[-1]	94,49	0,97	82,36	1,12	15,41**, -2	1,20**, -2	100,00[-1]	98,90**, -2	91,99**, -2	…
Îles Cook[d]	5–15	…	…	9,43**	94,11**	72,51**	0,97**	73,13**	1,08**	.	.	28,60	21,27	15,07	…
Îles Marshall	6–14	Non	…	…	44,97*	93,05*	0,97*	66,40*	1,02*	…	…	…	…	…	…
Îles Salomon	…	Non	…	8,49[-2]	…	100,52[-2]	0,96[-2]	30,05[-2]	0,84[-2]	.	.	…	…	…	…
Kiribati[d]	6–15	Non	…	12,31*, -2	…	112,76*, -2	1,01*, -2	87,93*, -2	1,14*, -2	.	.	…	…	…	…
États fédérés de Micronésie	6–13	Non	…	…	…	109,90	1,01	90,61**	1,07[-2]	…	…	…	8,09**	…	…
Nauru[d]	6–16	Non	…	8,49*, -1	88,61**	78,81**	1,03**	46,06**	1,19**	.	.	.	.	.	…
Nioué[d]	5–16	…	…	12,29*, -2	119,23*, -2	104,71*, -2	0,95*, -2	98,56*, -2	1,07*, -2	.	.	…	…	…	…
Nouvelle-Zélande	5–16	Oui	14,66	19,85	93,27	101,57	1,01	121,07	1,03	79,84	1,49	97,55	12,34	20,33	11,05
Palaos[d]	6–14	Oui	…	…	63,59**, -2	98,78*	1,02**	96,91*	0,97**	…	…	20,15**, -2	23,06	28,23	…
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6–14	Non	4,81	…	…	55,16[-1]	0,84[-1]	…	…	…	…	…	…	…	…
Samoa	5–12	Non	11,26	…	48,13	95,43	1,00	80,56**, -2	1,13**, -2	…	…	100,00	16,97**, -2	32,16**, -2	…
Tokélaou[d]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	.	.	…	…	…	…
Tonga	6–14	Non	14,01	…	22,80**, -2	113,09[-1]	0,95[-1]	93,68[-1]	1,04[-1]	…	…	…	…	…	…
Tuvalu[d]	7–14	Non	…	…	…	105,57*, -1	0,99*, -1	…	…	.	.	…	…	…	…
Vanuatu	6–12	Non	…	…	7,30[-1]	108,42	0,97	…	…	…	…	94,07[-1]	27,26	…	…
Monde	**…**	**.**	**9,78**	**12,65**	**…**	**102,32**	**0,96**	**77,47**	**0,97**	**33,88**	**1,18**	**43,80**	**16,17**	**18,21**	**33,92**
Afrique subsaharienne	…	.	6,32	9,24	…	101,13	0,91	41,29	0,83	4,85	0,64	54,18	13,50	18,89	34,46
Amérique du Nord	…	.	16,11	15,82	…	99,01	1,00	97,88	0,99	81,68	1,41	20,59	7,91	7,29	25,78
Amérique latine et Caraïbes	…	.	10,43	13,32	…	107,19	0,98	87,23	1,05	37,22	1,65	50,30	26,24	26,12	42,86
Asie centrale et du Sud	…	.	8,93	11,28	…	106,02	0,98	70,29	0,92	21,73	0,90	29,88	9,61	16,33	29,91
Asie de l'Est	…	.	9,99	12,99	…	106,32	0,97	78,43	1,00	36,31	1,07	54,85	13,81	19,81	43,29
États arabes	…	.	9,43	11,59	…	97,48	0,95	73,83	0,95	24,38	1,37	64,44	19,86	16,24	30,59
Europe	…	.	12,57	15,07	…	100,67	0,99	99,39	1,00	58,03	1,30	15,01	7,35	9,49	29,45
Pacifique	…	.	11,13	13,07	…	97,00	0,98	85,84	1,05	56,77	1,33	72,43	29,72	35,89	7,67

Sources:

1. Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), 2009. Base de données sur l'éducation.
2. Tomasevski, 2006. L'état du droit à l'éducation dans le monde : *Free or Fee* : Rapport mondial 2006.

Notes:

a. Les données sur l'alphabétisme doivent être utilisées et interprétées avec les métadonnées sur l'alphabétisme que l'on peut trouver sur le site web de l'ISU : http://www.uis.unesco.org/template/pdf/Literacy/Literacy%20Report%202008_FR.pdf. Pour les pays signalés par (*), les données présentées sont des données nationales. Pour les autres, il s'agit d'estimations de l'ISU. Ces estimations ont été calculées à partir du modèle mondial de projections de l'alphabétisation par âge de l'ISU et reposent sur les dernières données nationales disponibles.

b. Données pour l'année disponible la plus récente sur la période spécifiée. Cf. l'introduction aux tableaux statistiques du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2009 pour une explication plus détaillée des définitions nationales de l'alphabétisme, les méthodes d'évaluation, les sources et les années de collecte de données : http://www.unesco.org/fr/efareport. Les définitions nationales de l'alphabétisme peuvent différer.

c. Les données sur l'alphabétisme pour l'année la plus récente n'incluent pas certaines régions géographiques.

d. Des données nationales de population ont été utilisées pour le calcul des taux de scolarisation.

e. Les données de scolarisation et de population n'incluent pas la Transnistrie.

f. Les taux de scolarisation n'ont pas été calculés en raison du manque de données des Nations Unies sur la population par âge.

g. Les enfants peuvent entrer à l'école primaire à l'âge de 6 ou 7 ans.

Personnel enseignant								Taux d'alphabétisme[a]				
Préprimaire et autres programmes d'EPPE		Primaire		Secondaire		Supérieur		Chez les jeunes, en % (15-24 ans)		Chez les adultes, en % (15 ans et plus)		
Taux d'encadrement	Femmes enseignantes en % du total des enseignants	Taux d'encadrement	Femmes enseignantes en % du total des enseignants	Taux d'encadrement	Femmes enseignantes en % du total des enseignants	Taux d'encadrement	Femmes enseignantes en % du total des enseignants	1985–1994[b]	2000–2007[b]	1985–1994[b]	2000–2007[b]	Pays ou territoire
2007												
…	…	…	…	13,32	46,38	13,22	36,90	…	…	…	…	Pays-Bas
17,56	97,98	10,64	84,30	12,71**,-1	69,14**,-1	21,68	42,01	99,65**	…**	99,06**	99,31**	Pologne
15,90	97,11	11,73	81,78	7,32	68,67	10,17	43,16	99,20	99,66**	87,95	94,88**	Portugal
9,87	100,00	16,25	97,49	12,10	75,66	17,32*	57,85*	99,73	99,69**	96,38	96,99**	République de Moldova[d, e]
13,59	99,84	18,73	94,21	10,55-1	64,84-1	14,99-1	37,55-1	…	…	…	…	République tchèque
17,75	99,75	16,54	86,70	12,70	66,84	30,35	43,93	99,11	97,42**	96,71	97,60**	Roumanie
22,47-1	97,09-1	18,08-1	81,34-1	14,54*,-1	60,91*,-1	18,60-1	40,79-1	…	…	…	…	Royaume-Uni
7,50+1	97,08+1	6,34+1	91,13+1	…	…	…	…	…	…	…	…	Saint-Marin[f]
.	.	.	.	.	.	…	…	…	…	…	…	Saint-Siège
16,90	97,94	13,25**	…	11,86**	…	…	…	98,56	99,36	92,29	99,36	Serbie[c, d]
13,38	99,94	15,35	84,60	12,81	74,09	16,02	43,28	…	…	…	…	Slovaquie
18,22**,-1	99,66**,-1	15,57	97,58	10,23	71,88	20,67	35,35	99,76	99,85**	99,52	99,68**	Slovénie
9,67-1	96,26-1	9,80	81,20	9,62	58,76	11,34	43,42	…	…	…	…	Suède
…	…	…	…	…	…	6,30-1	31,39-1	…	…	…	…	Suisse
25,87	95,23	…	…	…	…	27,47	39,28	92,54	96,36	79,23	88,66	Turquie
8,50	98,74	16,34	98,87*	10,57	79,45*	14,32	…	…	99,79**	…	99,69**	Ukraine
												Pacifique
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Australie
19,21-1	99,02**,-2	28,16**,-2	56,91**,-2	22,90	50,01	…	…	…	…	…	…	Fidji
14,97	100,00	16,25	76,80	14,67	78,20	.	.	…	…	…	…	Îles Cook[d]
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Îles Marshall
…	…	…	…	…	…	.	.	…	…	…	…	Îles Salomon
…	…	24,67-2	75,23-2	17,04-2	47,37-2	.	.	…	…	…	…	Kiribati[d]
…	…	16,63**	…	…	…	…	…	…	…	…	…	États fédérés de Micronésie
17,15	97,44	19,92	90,32	20,88	78,79	.	.	…	…	…	…	Nauru[d]
…	…	11,87**,-2	100,00**,-2	8,24-2	68,00-2	.	.	…	…	…	…	Nioué[d]
13,53	98,83	15,68	83,28	14,63	61,60	17,23	49,92	…	…	…	…	Nouvelle-Zélande
…	…	12,50**,-2	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Palaos[d]
…	…	35,82**,-1	42,66**,-1	…	…	…	…	…	64,06**	…	57,77**	Papouasie-Nouvelle-Guinée
…	…	23,80	78,25	…	…	…	…	99,04	99,42**	97,94	98,70**	Samoa
…	…	…	…	…	…	.	.	…	…	…	…	Tokélaou[d]
…	…	22,29-1	…	…	…	…	…	…	99,58**	…	99,22**	Tonga
…	…	…	…	…	…	.	.	…	…	…	…	Tuvalu[d]
11,86-1	90,99-1	…	…	…	…	…	…	80,77**	91,73**	65,53**	78,09**	Vanuatu
19,89	**94,15**	**25,06**	**68,85**	**17,41**	**53,31**	**17,63**	**37,23**	**83,90**	**88,46**	**74,10**	**81,27**	**Monde**
31,19	82,86	42,96	42,98	25,73	29,83	22,55	23,02	65,69	73,96	52,00	64,08	Afrique subsaharienne
16,04	91,32	13,80	88,62	14,56	62,44	13,55	44,63	…	…	…	…	Amérique du Nord
18,30	97,03	20,02	81,24	15,75	59,97	12,47	43,68	92,91	96,64	86,23	91,70	Amérique latine et Caraïbes
20,16	96,70	26,02	67,41	19,00	51,45	16,08	40,58	80,09	87,61	71,51	79,69	Asie centrale et du Sud
22,18	96,83	24,10	68,67	20,55	56,26	20,38	42,75	96,20	95,49	85,76	90,31	Asie de l'Est
17,86	94,90	22,40	62,08	17,16	46,67	21,70	27,79	79,55	91,25	62,52	79,20	États arabes
12,66	97,63	13,51	86,28	10,60	65,86	15,05	42,01	99,01	99,22	95,04	97,84	Europe
15,34	97,26	20,69	75,43	16,39	63,99	17,23	49,92	89,91	88,70	81,74	83,45	Pacifique

… Données non disponibles

* Estimation nationale

** Estimation de l'ISU

. Sans objet

+n Données se référant à n années après l'année de référence

-n Données se référant à n années avant l'année de référence

Tableau 10. Éducation et programmes scolaires

	Heures d'instruction annuelles telles qu'envisagées officiellement				Importance relative des matières d'enseignement en % des heures d'instruction annuelles médianes[1]																							
					Moyenne pour les années d'étude 1-6																							
	Moyenne pour les années d'étude 1-6		Moyenne pour les années d'étude 7-8		Enseignement des langues		Mathématiques		Sciences, informatique et technologie		Sciences sociales, histoire, géographie, éducation civique et étude des sociétés		Religion		Éducation morale		Arts		Sports		Talents et compétences		Enseignements optionnels et autres		Enseignement des langues		Mathématiques		Sciences, informatique et technologie	
Pays ou territoire	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s
Afrique subsaharienne																												
Afrique du Sud	...	780	...	865	...	35,0	...	26,4	...	10,0	...	7,1	...	0,0	...	0,0	...	3,9	...	0,0	...	0,0	...	17,5	...	25,7	...	17,9	...	20,9
Angola	655	689	918	851	28,3	28,9	23,9	24,5	14,2	14,6	8,0	10,2	0,0	0,0	0,0	1,2	7,6	12,4	8,0	8,2	10,2	0,0	0,0	0,0	...	26,7	...	16,7	...	20,0
Bénin	1 026	939	1 055	1 116	29,7	38,8	16,2	19,3	0,0	10,4	18,2	8,8	0,0	0,0	0,0	0,0	13,5	5,2	5,8	6,2	15,3	3,0	1,2	8,3	36,1	32,4	20,8	16,2	13,9	16,2
Botswana	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Burkina Faso	...	574	...	624	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Burundi	888	823	888	1 080	...	48,8	...	25,6	...	0,0	...	11,5	...	2,6	...	0,0	...	0,0	...	5,3	...	3,6	...	2,6	29,4	35,7	14,7	18,6	20,6	14,3
Cameroun	875	...	...	...	63,6	53,9	16,0	12,4	3,4	2,7	3,6	2,6	0,0	0,0	1,3	0,9	0,0	3,8	3,1	8,0	9,1	5,3	0,0	10,5	...	...	...	...	...	...
Cap-Vert	...	646	...	869	...	27,7	...	27,7	...	19,3	...	0,0	...	0,0	...	0,0	...	16,6	...	8,7	...	0,0	...	0,0	...	26,7	...	13,4	...	20,0
Comores	...	...	...	...	...	42,3	...	20,0	...	4,9	...	8,4	...	4,0	...	2,0	...	7,3	...	7,7	...	3,3	...	0,0	...	...	...	...	...	...
Congo	...	...	...	...	36,8	52,8	27,4	15,3	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	4,1	0,9	6,1	6,3	2,7	3,0	10,9	1,2	12,0	19,7	41,4	43,9	17,2	16,5	17,2	13,2
Côte d'Ivoire	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Érythrée	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	22,2	...	16,7	...	19,4	...
Éthiopie	819	900	1 063	945	31,3	36,8	19,1	15,1	8,0	15,1	5,4	12,1	0,0	0,0	0,0	0,0	11,1	14,0	7,3	7,0	11,4	0,0	6,4	0,0	...	40,0	...	14,3	...	25,7
Gabon	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Gambie	...	616	...	770	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Ghana	...	900	600	1 013	...	37,8	...	22,2	...	5,6	...	12,2	...	3,9	...	3,9	...	6,7	...	7,8	...	0,0	...	0,0	...	22,2	...	13,3	...	15,6
Guinée	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	26,0	33,3	15,5	20,0	19,6	23,3
Guinée-Bissau	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Guinée équatoriale	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Kenya	902	797	1 024	997	36,0	35,2	16,4	15,9	5,6	9,3	8,8	6,4	8,8	6,6	0,0	0,0	7,1	8,0	9,6	9,1	7,9	6,9	0,0	2,7	28,6	28,2	20,7	18,0	12,7	10,3
Lesotho	...	760	...	893	...	36,7	...	23,3	...	20,0	...	0,0	...	0,0	...	0,0	...	0,0	...	0,0	...	0,0	...	20,0	...	...	...	...	...	...
Libéria	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	23,7	...	16,5	...	19,0	...
Madagascar	784	...	...	...	...	46,0	...	18,3	...	3,6	...	15,6	...	0,0	...	0,0	...	3,8	...	4,4	...	0,0	...	8,3	...	41,3	...	12,7	...	20,6
Malawi	...	...	...	...	39,6	38,6	13,0	18,0	5,8	1,6	11,7	3,2	7,6	5,5	0,0	0,0	6,8	10,1	5,0	4,4	10,5	10,2	0,0	8,4	35,0	24,5	12,5	13,2	15,0	4,7
Mali	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	29,5	...	16,4	...	21,3	...
Maurice	925	966	...	962	...	31,6	...	15,0	...	11,4	...	12,8	...	0,0	...	0,0	...	6,3	...	3,2	...	3,2	...	16,5	...	...	...	...	...	...
Mozambique	675	653	847	783	32,6	40,7	22,6	24,4	7,3	6,6	10,0	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	6,2	8,3	8,3	5,6	6,2	12,1	0,0	...	22,6	...	17,6	...	22,4
Namibie	...	936	...	979	...	36,3	...	22,3	...	5,1	...	11,5	...	5,8	...	0,0	...	7,8	...	2,9	...	3,6	...	4,6	25,2	31,7	12,0	17,5	15,6	21,5
Niger	...	743	...	810	...	44,3	...	18,2	...	4,2	...	7,9	...	0,0	...	0,0	...	6,7	...	7,3	...	11,4	...	0,0	32,9	45,5	12,1	18,2	6,6	7,3
Nigéria	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Ouganda	...	...	...	...	32,5	...	13,4	...	13,9	...	9,3	...	10,8	...	0,0	...	8,5	...	10,4	...	1,1	...	0,0	...	...	...	...	...	...	...
République centrafricaine	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	19,2	42,3	14,9	19,2	16,1	7,7
R. D. du Congo	...	...	...	...	29,9	37,8	21,8	20,7	5,2	4,9	15,5	14,7	0,0	3,7	3,5	1,8	6,9	7,3	3,5	3,7	6,9	5,5	6,9	0,0	...	...	...	...	...	...
République-Unie de Tanzanie	849	802	...	987	38,3	35,8	22,9	21,2	4,5	9,7	6,0	8,2	5,9	5,7	0,0	0,0	10,0	11,1	5,9	0,0	6,5	8,5	0,0	0,0	...	...	...	...	...	...
Rwanda	648	662	1 110	1 110	32,3	44,3	27,8	17,2	4,6	10,9	13,8	7,8	6,2	3,1	0,0	3,1	4,6	4,7	7,7	4,2	3,1	3,1	0,0	1,6	43,0	37,9	16,1	16,2	7,2	16,2
Sainte-Hélène	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Sao Tomé-et-Principe	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Sénégal	...	775	...	853	...	51,8	...	18,7	...	3,6	...	5,4	...	0,0	...	1,2	...	9,7	...	7,1	...	2,6	...	0,0	...	38,7	...	16,2	...	6,5
Seychelles[a]	998	...	997	...	37,3	...	18,6	...	7,5	...	8,7	...	5,0	...	0,0	...	10,6	...	6,1	...	0,0	...	6,2	...	...	...	...	...	...	...
Sierra Leone	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Somalie	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Swaziland	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Tchad	...	...	...	...	...	67,4	...	14,6	...	2,4	...	4,4	...	0,0	...	1,7	...	5,4	...	1,8	...	2,4	...	0,0	40,0	43,3	15,0	16,7	15,0	16,7
Togo	...	...	...	...	...	52,9	...	18,8	...	0,0	...	6,4	...	0,0	...	1,3	...	5,4	...	5,0	...	8,9	...	1,4	...	40,7	...	14,8	...	14,8
Zambie	688	...	908	...	...	44,5	...	18,2	...	4,4	...	18,2	...	...	...	0,0	...	2,2	...	10,4	...	2,2	...	0,0	...	...	...	...	...	...
Zimbabwe	...	...	910	...	...	35,6	...	9,3	...	0,0	...	14,4	...	...	...	3,1	...	10,4	...	5,2	...	6,1	...	13,0	...	31,0	...	12,7	...	0,0
Amérique du Nord																												
Canada	...	...	...	...	43,7	28,7	14,3	12,4	8,2	13,8	9,5	14,1	0,0	3,3	0,0	0,0	12,1	10,6	10,0	5,3	0,0	5,3	2,2	6,6	...	25,3	...	13,7	...	9,9
États-Unis	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Amérique latine et Caraïbes																												
Anguilla	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Antigua-et-Barbuda	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Antilles néerlandaises	,	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Argentine	731	720	774	900	28,0	26,0	26,0	26,3	10,0	14,5	16,0	16,0	0,0	0,0	0,0	1,0	8,0	10,3	8,0	6,0	4,0	0,0	0,0	0,0	36,0	21,3	16,1	13,3	8,7	16,0
Aruba[a]	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Bahamas	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Barbade	...	796	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Belize	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Bermudes[a]	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

Moyenne pour les années d'étude 7-8														Répartition des étudiants de l'enseignement supérieur par domaine d'études (%)[2]								
Sciences sociales, histoire, géographie, éducation civique et étude des sociétés		Religion		Éducation morale		Arts		Sports		Talents et compétences		Enseignements optionnels et autres		Agriculture	Éducation	Ingénierie, industrie et construction	Lettres et arts	Santé et protection sociale	Science	Sciences sociales, commerce et droit	Services	Inconnu ou non spécifié
1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	2007								Pays ou territoire
																						Afrique subsaharienne
…	12,0	…	0,0	…	0,0	…	7,9	…	0,0	…	7,9	…	7,9	1,8[-1]	13,3[-1]	9,5[-1]	4,9[-1]	5,9[-1]	10,4[-1]	52,9[-1]	1,2[-1]	0,0[-1]	Afrique du Sud
…	15,0	…	0,0	…	1,7	…	6,7	…	6,7	…	6,7	…	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Angola
13,9	15,8	1,4	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0	2,8	9,7	8,3	9,7	1,4	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Bénin
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Botswana
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	0,6[+1]	5,1[+1]	1,2[+1]	15,2[+1]	6,5[+1]	16,1[+1]	54,7[+1]	0,5[+1]	…	Burkina Faso
17,7	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0	2,9	2,9	2,9	5,7	11,8	8,6	0,0	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Burundi
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	0,5	6,9	2,7	6,9	1,8	18,7	61,3	0,6	0,6	Cameroun
…	18,4	…	0,0	…	0,0	…	10,0	…	6,7	…	0,0	…	4,8	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Cap-Vert
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Comores
13,8	13,2	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	6,6	6,9	6,6	0,0	0,0	0,0	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Congo
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	0,4	1,5	9,2	13,1	6,3	14,7	48,1	4,3	2,4	Côte d'Ivoire
16,7	…	0,0	…	0,0	…	8,3	…	5,6	…	11,1	…	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Érythrée
…	11,4	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	8,6	…	0,0	…	0,0	8,5	26,8	8,0	2,9	9,1	7,0	36,9	…	0,8	Éthiopie
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Gabon
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Gambie
…	6,7	…	3,3	…	3,3	…	4,4	…	4,4	…	13,3	…	13,3	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Ghana
13,8	16,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,8	6,7	11,2	0,0	0,0	0,0	10,9[-1]	4,3[-1]	3,9[-1]	11,1[-1]	7,8[-1]	19,4[-1]	32,0[-1]	1,1[-1]	9,5[-1]	Guinée
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Guinée-Bissau
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Guinée équatoriale
19,0	10,3	3,2	7,7	3,2	0,0	6,4	7,7	6,4	7,7	0,0	7,7	0,0	2,6	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Kenya
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	1,1[-2]	32,4[-2]	0,7[-2]	8,2[-2]	1,1[-2]	23,2[-2]	33,3[-2]	…	…	Lesotho
15,1	…	4,7	…	0,0	…	3,8	…	2,5	…	11,5	…	3,3	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Libéria
…	19,1	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	6,4	…	0,0	…	0,0	2,3	2,4	7,2	10,8	7,0	11,5	57,9	0,3	0,7	Madagascar
15,0	9,4	0,0	3,8	0,0	0,0	7,5	11,3	5,0	3,8	10,0	29,3	0,0	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Malawi
19,7	…	0,0	…	0,0	…	6,6	…	6,6	…	0,0	…	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Mali
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	2,8[+1]	14,6[+1]	19,9[+1]	5,7[+1]	0,0[+1]	11,4[+1]	45,4[+1]	0,2[+1]	…	Maurice
…	17,8	…	0,0	…	0,0	…	7,0	…	8,9	…	3,7	…	0,0	5,2[-2]	7,6[-2]	9,9[-2]	11,1[-2]	5,2[-2]	13,9[-2]	43,9[-2]	2,7[-2]	0,5[-2]	Mozambique
9,5	13,9	4,0	4,1	1,4	1,2	7,8	4,1	…	1,4	17,6	4,7	2,7	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Namibie
11,0	7,3	6,6	10,9	0,0	0,0	4,4	0,0	4,4	7,3	22,0	3,6	0,0	0,0	3,0	2,0	…	27,5	19,5	6,2	34,9	-	6,9	Niger
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Nigéria
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Ouganda
12,6	11,5	7,0	0,0	0,0	0,0	8,1	0,0	4,8	11,5	17,4	7,7	0,0	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	République centrafricaine
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	R. D. du Congo
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	4,7**, -2	12,9**, -2	9,0**, -2	7,1**, -2	6,6**, -2	15,2**, -2	20,2**, -2	1,7**, -2	22,4**, -2	République-Unie de Tanzanie
12,2	16,2	0,0	1,4	0,0	1,4	7,2	2,7	7,2	2,7	7,2	5,4	0,0	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Rwanda
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…										Sainte-Hélène
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	.	.	.	.	.	.	.	.	.	Sao Tomé-et-Principe
…	16,2	…	0,0	…	0,0	…	6,5	…	6,5	…	9,7	…	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Sénégal
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	.	.	.	.	.	.	.	.	.	Seychelles[a]
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Sierra Leone
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Somalie
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	6,1[-1]	10,7[-1]	3,1[-1]	21,1[-1]	7,0[-1]	5,7[-1]	45,5[-1]	0,8[-1]	…	Swaziland
10,0	16,7	5,0	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	5,0	6,7	0,0	0,0	5,0	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Tchad
…	11,1	…	0,0	…	0,0	…	7,4	…	7,4	…	3,7	…	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Togo
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Zambie
…	12,7	…	1,7	…	1,7	…	5,6	…	2,8	…	24,9	…	6,9	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Zimbabwe
																						Amérique du Nord
…	8,4	…	1,5	…	1,5	…	12,2	…	7,0	…	9,8	…	10,7	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Canada
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	0,6	9,4	6,7	10,6	13,9	8,9	27,3	5,1	17,6	États-Unis
																						Amérique latine et Caraïbes
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	.	29,6[+1]	.	.	.	.	70,4[+1]	.	.	Anguilla
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Antigua-et-Barbuda
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Antilles néerlandaises
19,6	13,3	0,0	0,0	0,0	2,7	8,4	8,0	7,1	8,0	4,2	0,0	0,0	17,3	3,5[-1]	10,2[-1]	8,1[-1]	12,4[-1]	12,8[-1]	9,5[-1]	39,6[-1]	3,0[-1]	0,9[-1]	Argentine
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	14,5	18,7	…	17,6	…	49,2	…	…	Aruba[a]
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Bahamas
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Barbade
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Belize
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	4,1	6,0	9,3	7,7	12,5	33,0	3,3	24,3	Bermudes[a]

Tableau 10. Éducation et emplois du temps

	Heures d'instruction annuelles telles qu'envisagées officiellement				Importance relative des matières d'enseignement en % des heures d'instruction annuelles médianes[1]																							
					Moyenne pour les années d'étude 1-6																							
	Moyenne pour les années d'étude 1-6		Moyenne pour les années d'étude 7-8		Enseignement des langues		Mathématiques		Sciences, informatique et technologie		Sciences sociales, histoire, géographie, éducation civique et étude des sociétés		Religion		Éducation morale		Arts		Sports		Talents et compétences		Enseignements optionnels et autres		Enseignement des langues		Mathématiques		Sciences, informatique et technologie	
Pays ou territoire	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s
Brésil	780	800	936	833	…	30,2	…	21,4	…	10,2	…	20,5	…	2,2	…	0,0	…	6,6	…	8,8	…	0,0	…	0,0	46,4	27,1	10,7	18,8	10,7	12,5
Chili	833	878	833	965	…	20,0	…	15,6	…	17,1	…	13,8	…	6,7	…	0,0	…	5,8	…	0,0	…	0,0	…	21,1	…	22,6	…	15,1	…	15,1
Colombie	832	900	…	…	22,5	…	16,0	…	12,5	…	16,1	…	4,5	…	4,5	…	11,1	…	8,5	…	0,0	…	4,3	…	20,0	…	14,3	…	8,6	…
Costa Rica	…	660	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	25,6	29,0	10,3	13,2	12,8	13,2
Cuba	715	710	…	748	…	42,2	…	20,3	…	2,9	…	7,5	…	0,0	…	0,0	…	8,1	…	…	…	8,1	…	0,0	26,2	27,2	17,9	14,4	19,1	15,7
Dominique[a]	…	798	…	798	…	50,0	…	50,0	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	…	…	…	…	…
El Salvador	729	750	…	750	20,0	…	20,0	…	20,0	…	16,0		0,0	…	0,0	…	16,0	…	8,0	…	0,0	…	0,0	…	24,0	…	16,0	…	20,0	…
Équateur	790	842	922	971	22,2	22,0	20,0	19,8	10,0	9,9	13,3	13,2	0,0	0,0	0,0	0,0	10,0	11,0	7,8	7,7	10,0	9,9	6,7	6,6	22,9	22,9	14,3	14,3	14,3	14,3
État plurinational de Bolivie	…	855	…	893	26,0	…	21,0	…	11,5	…	11,2	…	1,3	…	0,7	…	3,5	…	3,5	…	17,8	…	3,5	…	20,0	…	16,7	…	10,0	…
Grenade[a]	…	756	…	945	…	28,6	…	28,6	…	4,8		7,1	…	2,4	…	0,0	…	11,9	…	4,8	…	11,9	…	0,0	…	…	…	…	…	…
Guatemala	999	828	999	864	24,3	…	13,5	…	13,5		13,5		0,0	…	0,0	…	16,2	…	5,4	…	13,5	…	0,0	…	24,3	22,9	13,5	14,3	13,5	14,3
Guyana	661	780	…	…	31,0	52,6	14,3	26,3	6,6	10,5	6,3	10,5	0,0	0,0	0,0	0,0	8,8	0,0	6,0	0,0	11,6	0,0	15,6	0,0	17,3	…	13,7	…	6,5	…
Haïti	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Honduras	773	800	918	864	16,5	13,4	13,2	13,4	13,2	13,4	9,9	10,1	0,0	0,0	3,3	3,4	9,9	8,0	5,0	4,0	29,1	33,5	0,0	0,9	22,2	23,5	13,9	14,7	13,9	14,7
Îles Caïmanes	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Turques et Caïques	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Vierges britanniques[a]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Jamaïque	891	855	…	…	34,0	…	30,0	…	12,7	…	5,6	…	3,1	…	0,0	…	5,6	…	3,1	…	6,1	…	0,0	…	…	…	…	…	…	…
Mexique	716	800	1 079	1 167	27,0	35,0	20,3	26,7	20,2	11,3	12,1	17,1	0,0	0,0	0,0	0,0	9,2	5,0	5,4	5,0	5,8	0,0	0,0	0,0	20,0	22,9	11,4	14,3	37,1	28,6
Montserrat[a]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nicaragua	560	695	708	840	…	36,9	…	23,4	…	9,9	…	7,3	0,0	0,0	0,0	3,8	…	0,0	…	9,4	…	9,4	0,0	0,0	…	30,8	…	19,2	…	21,2
Panama	768	816	840	960	…	25,7	…	18,0	…	17,0	…	9,6	…	3,0	…	3,0	…	8,9	…	5,9	…	0,0	…	8,9	…	22,5	…	12,5	…	27,5
Paraguay	642	720	…	720	31,8	32,7	18,1	20,1	5,0	9,0	10,1	19,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,6	0,0	0,0	23,2	9,1	11,9	5,0	…	18,6	…	11,6	…	12,2
Pérou	722	810	941	945	25,6	…	21,4	…	12,4	0,0	16,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,8	0,0	0,0	0,0	12,4	0,0	7,9	0,0	22,6	16,5	16,1	11,4	12,9	7,6
R. B. du Venezuela	785	756	999	999	20,6	28,8	7,4	20,3	22,2	5,3	14,1	17,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,4	10,5	4,7	6,7	15,0	11,5	6,7	0,0	18,0	21,6	7,6	9,9	22,7	10,4
République dominicaine	…	788	…	884	…	30,7	…	22,7	…	12,0	…	12,0	…	0,7	…	0,7	…	10,7	…	10,7	…	0,0	…	0,0	31,3	36,0	31,3	20,0	0,0	12,0
Sainte-Lucie	…	927	…	975	…	33,1	…	18,4	…	3,8	…	10,6	…	11,6	…	0,0	…	9,4	…	4,6	…	8,5	…	0,0	…	23,1	…	17,6	…	5,1
Saint-Kitts-et-Nevis[a]	…	…	…	…	…	30,0	…	30,0	…	20,0	…	20,0	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	36,4	…	15,2	…	12,1
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Suriname	…	833	…	…	…	46,6	…	18,3	…	5,4	…	6,7	…	0,0	…	0,0	…	9,3	…	6,9	…	0,0	…	6,9	…	…	…	…	…	…
Trinité-et-Tobago	…	767	…	800	28,3	…	21,7	…	10,9	…	10,9	…	6,5	…	0,0	…	13,0	…	4,4	…	4,4	…	0,0	…	25,9	23,3	18,2	17,4	11,3	23,3
Uruguay	768	630	1 224	720	21,7	32,7	18,2	28,9	8,5	11,5	12,4	14,4	3,2	0,0	3,2	0,0	5,5	9,6	4,2	2,9	23,1	0,0	0,0	0,0	23,5	26,3	11,8	13,2	11,8	13,2
Asie centrale et du Sud																														
Afghanistan	…	648	…	864	…	40,8	…	18,8	…	1,7	…	3,3	…	15,0	…	0,0	…	15,0	…	3,8	…	1,7	…	0,0	…	38,9	…	13,9	…	16,7
Arménie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Azerbaïdjan	…	550	…	736	…	39,2	…	8,5	…	18,4	…	2,1	…	0,0	…	0,0	…	7,9	…	7,9	…	4,0	…	12,0	…	24,0	…	7,0	…	28,2
Bangladesh	716	…	…	…	32,9	…	18,0	…	1,9	…	16,7	…	4,7	…	3,9	…	10,5	…	8,6	…	2,1	…	0,8	…	…	…	…	…	…	…
Bhoutan	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Géorgie	…	676	…	825	…	43,6	…	19,4	…	3,0	…	4,0	…	0,0	…	0,0	…	9,9	…	7,8	…	0,0	…	12,3	…	37,9	…	17,3	…	22,5
Inde	892	750	932	900	29,9	30,3	15,2	14,5	10,2	2,0	7,3	14,5	0,0	0,0	0,0	0,0	8,3	10,0	5,3	5,0	23,9	23,7	0,0	0,0	…	32,0	…	12,0	…	12,0
Kazakhstan	…	676	…	731	…	45,0	…	11,8	…	5,2	…	3,5	…	0,0	…	0,0	…	7,5	…	7,5	…	0,0	…	19,6	…	37,9	…	0,0	…	14,1
Kirghizistan	…	699	…	893	…	49,8	…	18,2	…	1,1	…	3,3	…	0,0	…	2,6	…	10,1	…	7,5	…	2,2	…	5,2	…	35,9	…	17,9	…	16,4
Maldives	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	25,0	…	15,0	…	11,3	…
Népal	…	803	…	858	…	36,3	…	21,5	…	2,6	…	8,5	…	0,0	…	0,0	…	8,6	…	10,1	…	4,3	…	8,0	29,6	36,8	15,9	15,8	15,9	15,8
Ouzbékistan	…	644	…	867	…	46,0	…	20,3	…	4,7	…	4,7	…	0,0	…	3,0	…	8,1	…	8,1	…	5,1	…	0,0	…	33,3	…	15,2	…	22,7
Pakistan	919	780	…	820	32,1	…	14,2	…	12,1	…	9,2	…	14,2	…	0,0	…	8,4	…	2,2	…	7,7	…	0,0	…	…	40,0	…	10,0	…	7,5
République islamique d'Iran	756	648	972	792	…	35,7	…	19,3	…	9,6	…	3,2	…	5,6	…	0,0	…	10,3	…	7,3	…	9,0	0,0	0,0	…	28,6	…	16,3	…	16,3
Sri Lanka	850	834	1 120	1 013	…	32,4	…	24,7	…	4,2	…	7,4	…	5,9	…	0,0	…	…	…	2,5	…	6,2	…	0,4	…	25,0	…	17,5	…	15,0
Tadjikistan	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Turkménistan	…	713	…	980	…	46,1	…	21,9	…	5,2	…	5,9	…	0,0	…	0,0	…	6,7	…	7,1	…	7,1	…	0,0	…	28,3	…	19,3	…	26,0
Asie de l'Est																														
Brunéi Darussalam	…	910	…	933	…	44,0	…	24,2	…	7,7	…	8,7	…	6,6	…	0,0	…	4,4	…	4,4	…	0,0	…	0,0	…	27,5	…	15,0	…	15,0
Cambodge	…	634	…	941	…	39,4	…	16,7	…	14,4	…	9,7	…	0,0	…	3,1	…	6,7	…	6,7	…	3,3	…	0,0	…	31,8	…	13,6	…	19,7
Chine[d]	633	816	814	927	…	37,9	…	18,8	…	0,0	…	8,4	…	0,0	…	4,0	…	14,9	…	9,6	…	2,8	…	3,6	36,1	29,2	18,0	13,9	9,8	13,0
Hong Kong (R.A.S. de Chine)	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Macao (R.A.S. de Chine)	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Indonésie	804	874	992	1 197	25,4	25,2	19,1	25,2	9,6	8,6	3,8	12,9	7,7	5,5	6,4	0,0	9,6	5,5	4,1	2,8	4,1	2,8	10,1	11,6	28,2	23,8	12,8	14,3	10,3	14,3
Japon	723	671	875	817	26,7	27,6	17,5	17,3	9,6	6,8	9,6	10,9	0,0	0,0	3,6	3,9	14,5	14,3	10,9	10,8	2,3	2,3	5,4	6,2	15,0	24,2	11,7	11,2	10,0	11,2
Malaisie	943	836	…	988	…	44,6	…	15,0	…	5,2	…	4,2	…	5,9	…	5,9	…	8,6	…	2,7	…	4,8	…	3,2	33,7	22,9	11,2	10,4	11,2	10,4
Mongolie	…	556	…	699	…	34,9	…	17,4	…	5,6	…	9,2	…	0,0	…	4,0	…	12,8	…	8,0	…	2,7	…	5,3	…	25,1	…	17,4	…	23,1

Moyenne pour les années d'étude 7-8														Répartition des étudiants de l'enseignement supérieur par domaine d'études (%)[2]									
Sciences sociales, histoire, géographie, éducation civique et étude des sociétés		Religion		Éducation morale		Arts		Sports		Talents et compétences		Enseignements optionnels et autres		Agriculture	Éducation	Ingénierie, industrie et construction	Lettres et arts	Santé et protection sociale	Science	Sciences sociales, commerce et droit	Services	Inconnu ou non spécifié	
1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	2007									Pays ou territoire
17,9	25,0	0,0	2,1	0,0	0,0	8,9	6,3	5,4	8,3	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1	19,4	7,8	3,2	14,5	7,7	40,5	1,9	2,9	Brésil
…	7,6	…	7,6	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	32,1	3,4	13,8	17,8	6,4	15,6	7,2	27,0	8,3	0,5	Chili
11,4	…	4,3	…	4,3	…	5,7	…	5,7	…	0,0	…	25,7	…	2,1	10,4	28,0	4,3	9,2	2,2	43,8	…	…	Colombie
12,8	13,2	2,6	2,6	0,0	0,0	10,3	10,5	5,1	5,3	7,7	7,9	12,8	5,3	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Costa Rica
16,7	20,9	0,0	0,0	0,0	0,0	6,0	3,8	7,1	7,2	7,1	10,9	0,0	0,0	1,6[+1]	24,7[+1]	1,6[+1]	1,9[+1]	24,4[+1]	2,3[+1]	34,3[+1]	8,0[+1]	1,4[+1]	Cuba
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Dominique[a]
16,0	…	0,0	…	0,0	…	16,0	…	8,0	…	0,0	…	0,0	…	1,2	9,2	11,9	4,7	16,4	11,2	45,4	0,0	…	El Salvador
14,3	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0	5,7	5,7	5,7	5,7	17,1	17,1	5,7	5,7	3,1	14,2	11,7	0,7	10,6	6,6	49,1	0,6	3,4	Équateur
10,0	…	3,3	…	0,0	…	6,7	…	3,3	…	26,7	…	3,3	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	État plurinational de Bolivie
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Grenade[a]
13,5	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0	16,2	17,1	5,4	8,6	13,5	8,6	0,0	0,0	2,9*, -1	13,1*. -1	18,6*, -1	0,7*, -1	7,0*, -1	2,3*, -1	46,0*, -1	…	9,4*, -1	Guatemala
7,4	…	0,0	…	0,0	…	8,6	…	6,6	…	34,9	…	5,1	…	3,7	30,3	4,9	3,1	9,5	8,2	38,2	0,7	1,4	Guyana
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Haïti
19,4	20,6	0,0	0,0	0,0	0,0	11,1	11,8	5,6	0,0	13,9	14,7	0,0	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Honduras
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	.	.	.	.	.	16,4[-1]	81,0[-1]	.	2,6[-1]	Îles Caïmanes
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Îles Turques et Caïques
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Îles Vierges britanniques[a]
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Jamaïque
20,0	22,9	0,0	0,0	0,0	0,0	5,7	5,7	5,7	5,7	0,0	0,0	0,0	0,0	2,4	10,2	18,8	4,6	8,9	12,2	39,8	3,0	0,2	Mexique
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	.	.	.	.	.	.	.	.	.	Montserrat[a]
…	13,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	…	7,7	…	7,7	0,0	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Nicaragua
…	12,5	…	2,5	…	2,5	…	10,0	…	5,0	…	0,0	…	5,0	1,1[-1]	14,9[-1]	11,2[-1]	9,8[-1]	8,0[-1]	8,0[-1]	39,6[-1]	6,9[-1]	0,5[-1]	Panama
…	16,9	…	0,0	…	3,5	…	9,3	…	4,7	…	11,6	…	11,6	…	…	…	…	…	…	…	.	…	Paraguay
19,4	10,1	3,2	5,1	0,0	0,0	6,5	6,3	6,5	6,3	9,7	6,3	3,2	30,4	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Pérou
16,0	18,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,7	4,5	3,8	5,4	18,1	30,2	7,2	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	R. B. du Venezuela
0,0	12,0	0,0	2,0	0,0	2,0	25,0	8,0	12,5	8,0	0,0	0,0	0,0	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	République dominicaine
…	12,5	…	11,0	…	0,0	…	10,7	…	5,1	…	14,9	…	0,0	.	5,1	0,2	0,2	.	7,0	15,9	.	71,6	Sainte-Lucie
…	24,2	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	12,1	…	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Saint-Kitts-et-Nevis[a]
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Suriname
11,3	5,8	4,7	0,0	0,0	0,0	12,4	11,6	3,6	5,8	9,5	0,0	2,9	12,8	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Trinité-et-Tobago
11,8	13,2	5,9	0,0	0,0	0,0	5,9	10,5	4,4	5,3	25,0	0,0	0,0	18,4	3,2	16,0	9,6	4,7	13,3	11,7	40,2	1,2	-	Uruguay
																							Asie centrale et du Sud
…	13,9	…	11,1	…	2,8	…	0,0	…	2,8	…	0,0	…	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Afghanistan
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	4,7	14,7	6,5	4,4	15,6	0,2	28,4	2,9	22,5	Arménie
…	8,4	…	0,0	…	0,0	…	4,3	…	5,6	…	2,8	…	19,7	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Azerbaïdjan
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	1,1	2,3	3,3	25,0	2,2	10,5	44,6	0,2	10,8	Bangladesh
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	2,8	36,1	8,5	12,2	0,5	2,3	11,7	…	26,0	Bhoutan
…	8,5	…	0,0	…	0,0	…	1,8	…	6,9	…	0,0	…	5,2	2,8	3,4	8,9	38,2	9,1	5,1	30,0	2,5	0,0	Géorgie
…	12,0	…	0,0	…	0,0	…	10,0	…	5,0	…	17,0	…	0,0	…	1,3[-2]	5,9[-2]	36,0[-2]	2,2[-2]	14,3[-2]	13,5[-2]	…	26,8[-2]	Inde
…	11,9	…	0,0	…	0,0	…	5,1	…	6,9	…	0,0	…	24,2	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Kazakhstan
…	13,5	…	0,0	…	0,0	…	4,5	…	6,0	…	6,0	…	0,0	1,3	25,4	11,3	10,4	3,1	5,7	36,1	6,7	…	Kirghizistan
13,7	…	5,0	…	0,0	…	7,5	…	5,0	…	12,5	…	5,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Maldives
13,6	15,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0	6,8	4,0	18,2	7,9	0,0	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Népal
…	13,6	…	0,0	…	0,0	…	3,0	…	6,1	…	4,6	…	1,5	4,0	34,3	14,5	11,6	6,7	6,2	20,3	2,3	…	Ouzbékistan
…	7,5	…	5,0	…	5,0	…	0,0	…	3,8	…	6,3	…	15,0	1,5*	4,6*	5,6*	11,5*	7,5*	4,6*	18,3*	,	46,3*	Pakistan
…	12,3	…	8,2	…	0,0	…	4,1	…	0,0	…	12,3	…	2,0	4,5	5,4	28,5	12,1	4,8	12,0	30,2	2,4	…	République islamique d'Iran
…	12,5	…	5,0	…	0,0	…	7,5	…	2,5	…	12,5	…	2,5	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Sri Lanka
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	2,1	7,9	8,5	27,8	3,4	14,6	33,6	1,7	0,3	Tadjikistan
…	16,6	…	0,0	…	0,0	…	1,1	…	6,6	…	2,2	…	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Turkménistan
																							Asie de l'Est
…	22,5	…	7,5	…	0,0	…	0,0	…	5,0	…	0,0	…	7,5	…	51,7	7,3	9,4	7,2	7,5	12,5	…	4,3	Brunéi Darussalam
…	12,1	…	0,0	…	3,0	…	6,1	…	6,1	…	7,6	…	0,0	3,2	19,8	3,5	0,7	6,4	11,0	51,4	…	4,0	Cambodge
23,0	20,1	0,0	0,0	0,0	0,0	6,6	6,2	6,6	8,5	0,0	6,2	0,0	3,1	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Chine[d]
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	5,4*	16,4*	10,6*	6,2*	13,1*	36,4*	3,9*	8,0*	Hong Kong (SAR Chine)
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	4,1	2,0	7,2	5,3	3,7	66,3	11,5	…	Macao (SAR Chine)
10,3	19,1	5,1	4,8	5,1	0,0	5,1	4,8	3,9	2,4	11,5	2,4	7,7	14,3	4,9	15,0	16,4	0,5	3,9	8,1	50,7	…	0,4	Indonésie
13,3	11,2	0,0	0,0	3,3	3,7	13,3	8,5	5,0	5,6	11,7	13,0	16,7	11,4	2,2	7,3	15,8	15,7	12,5	2,9	29,1	5,7	8,8	Japon
9,0	12,5	4,5	8,3	0,0	0,0	4,5	4,2	4,5	2,1	2,3	10,4	19,1	18,8	2,8[-1]	9,4[-1]	22,9[-1]	9,2[-1]	6,4[-1]	19,3[-1]	26,9[-1]	3,0[-1]	0,1[-1]	Malaisie
…	11,4	…	0,0	…	3,9	…	0,0	…	7,7	…	0,0	…	11,4	2,9	10,6	15,9	9,6	8,1	6,7	39,7	5,6	0,8	Mongolie

Tableau 10. Éducation et emplois du temps

	Heures d'instruction annuelles telles qu'envisagées officiellement				Importance relative des matières d'enseignement en % des heures d'instruction annuelles médianes[1]																							
					Moyenne pour les années d'étude 1-6																							
	Moyenne pour les années d'étude 1-6		Moyenne pour les années d'étude 7-8		Enseignement des langues		Mathématiques		Sciences, informatique et technologie		Sciences sociales, histoire, géographie, éducation civique et étude des sociétés		Religion		Éducation morale		Arts		Sports		Talents et compétences		Enseignements optionnels et autres		Enseignement des langues		Mathématiques		Sciences, informatique et technologie	
Pays ou territoire	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s
Myanmar	…	798	…	945	…	34,6	…	18,3	…	7,1	…	12,4	…	0,0	…	1,0	…	6,0	…	7,7	…	1,0	…	11,9	…	…	…	…	…	…
Philippines	905	972	1 180	1 089	41,4	42,8	13,8	14,3	3,9	4,2	9,2	12,2	0,0	0,0	12,3	7,9	3,9	2,1	3,9	2,1	11,5	8,4	0,0	6,1	21,1	22,2	10,5	11,1	23,7	22,2
République de Corée	638	648	854	867	…	33,5	…	18,2	…	7,0	…	7,0	…	0,0	…	2,3	…	9,3	…	7,0	…	2,2	…	13,5	28,2	23,4	11,0	12,5	11,0	13,3
R. D. P. lao	635	615	848	874	36,8	33,2	29,4	17,4	3,2	2,9	3,4	8,7	0,0	0,0	5,2	0,0	11,1	7,0	5,2	7,0	5,8	5,2	0,0	18,6	26,4	24,2	22,7	19,4	22,6	25,8
R. P. D. de Corée	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Singapour	…	873	…	960	…	41,6	…	20,4	…	5,3	…	10,0	…	0,0	…	6,9	…	7,6	…	5,5	…	0,7	…	2,1	…	33,5	…	16,4	…	17,1
Thaïlande	889	1 000	1 000	1 000	18,0	17,6	18,0	17,6	0,0	0,0	6,4	18,6	0,0	0,0	7,6	22,2	7,6	0,0	7,6	0,0	28,9	18,3	6,1	5,6	…	13,3	…	10,0	…	10,0
Timor-Leste	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Viet Nam	671	487	851	592	…	…	…	…	…	…	…	…	…	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
États arabes																														
Algérie	702	810	858	955	51,1	…	20,4	…	7,1	…	2,9	…	0,0	…	6,5	…	7,4	…	4,6	…	0,0	…	0,0	…	…	…	…	…	…	…
Arabie saoudite	740	664	842	765	26,9	34,7	16,2	16,6	4,2	4,2	3,5	5,7	32,4	21,4	0,0	0,0	5,4	5,4	7,2	4,0	4,2	4,0	0,0	4,0	…	37,0	…	14,8	…	7,4
Bahreïn	734	812	972	875	40,2	38,2	18,1	18,1	3,7	8,9	5,2	5,9	7,7	9,2	0,0	0,0	13,7	10,9	7,7	7,2	3,7	1,7	0,0	0,0	42,9	36,7	14,3	16,7	9,5	13,3
Djibouti	…	805	…	837	…	55,1	…	21,1	…	2,2	…	2,1	…	0,0	…	0,0	…	13,2	…	5,4	…	0,0	…	0,8	18,2	…	15,2	…	3,0	…
Égypte	685	944	755	995	31,7	40,5	19,6	17,4	5,1	5,7	6,2	2,8	9,8	8,7	0,0	0,0	10,4	5,6	8,3	4,2	8,9	15,2	0,0	0,0	46,7	36,1	16,7	8,3	10,0	8,3
Émirats arabes unis	…	766	…	788	…	39,7	…	16,7	…	10,6	…	2,8	…	9,2	…	0,0	…	12,2	…	6,1	…	2,8	…	0,0	37,7	36,1	18,9	16,7	18,9	11,1
Irak	846	792	829	792	36,9	33,2	20,3	17,1	2,0	9,0	7,3	8,6	8,0	12,1	0,0	2,0	6,9	8,0	5,1	7,6	6,8	2,5	6,7	0,0	25,0	34,3	15,1	14,9	26,0	14,9
Jamahiriya arabe libyenne	805	651	893	837	21,5	27,2	17,5	21,6	6,4	9,2	5,3	6,1	18,4	14,4	0,0	0,0	9,2	10,8	18,4	10,8	3,3	0,0	0,0	0,0	41,9	27,8	9,9	16,7	7,4	19,4
Jordanie	693	841	746	998	36,2	34,3	15,0	17,1	12,5	12,5	7,5	7,8	11,3	10,3	0,0	0,0	6,3	6,8	3,8	6,8	7,5	4,4	0,0	0,0	38,9	37,9	13,9	13,6	11,1	13,7
Koweït	695	777	780	705	35,2	39,8	13,1	13,6	7,9	8,4	2,7	3,7	18,7	9,4	0,0	0,0	8,4	11,0	6,9	7,9	2,5	3,1	4,5	3,1	…	37,5	…	12,5	…	9,4
Liban	756	810	800	1 050	…	43,3	…	16,7	…	11,1	…	10,0	…	0,0	…	0,0	…	6,1	…	6,7	…	6,1	…	0,0	43,6	37,5	12,9	15,6	14,5	21,9
Maroc	878	924	880	1 056	47,9	47,0	15,9	17,9	4,0	5,4	8,1	1,8	5,0	11,9	3,9	0,0	3,6	8,9	3,3	7,1	1,4	0,0	7,0	0,0	16,7	33,3	11,9	16,7	11,9	16,7
Mauritanie	…	…	…	…	…	53,5	…	19,5	…	0,0	…	6,9	…	7,0	…	0,0	…	5,2	…	5,5	…	2,4	…	0,0	…	36,7	…	20,0	…	6,7
Oman	…	640	…	640	…	35,5	…	17,6	…	12,2	…	5,0	…	13,8	…	0,0	…	6,7	…	5,0	…	2,5	…	1,7	37,8	30,0	18,9	20,0	12,2	15,0
Qatar	856	693	944	720	34,7	44,6	16,8	15,6	6,0	4,5	5,2	3,4	19,9	15,2	0,0	0,0	8,3	6,1	7,6	6,1	0,0	4,5	1,4	0,0	33,9	36,1	15,4	13,9	15,4	4,9
République arabe syrienne	811	768	842	925	31,3	34,1	16,2	16,0	4,8	4,2	7,9	6,8	8,6	8,5	0,0	0,0	12,4	11,2	8,7	8,5	4,8	4,2	5,4	6,4	32,4	30,7	14,7	11,2	5,9	9,7
Soudan	669	677	933	965	32,8	42,0	20,8	18,8	3,9	1,3	7,8	0,0	14,5	16,1	0,0	0,0	6,8	18,3	6,8	3,6	6,8	0,0	0,0	0,0	…	53,4	…	0,0	…	13,4
T. A. palestiniens	…	832	…	945	…	34,2	…	18,5	…	11,5	…	8,8	…	10,1	…	0,0	…	6,7	…	6,7	…	3,5	…	0,0	29,3	38,1	12,0	14,9	6,0	12,7
Tunisie	870	825	756	900	53,4	58,7	15,1	14,8	5,9	5,6	2,6	3,9	7,4	6,0	0,0	0,0	2,6	4,8	0,0	3,7	6,7	2,5	6,4	0,0	36,1	35,7	13,9	14,3	5,6	5,4
Yémen	…	653	…	864	…	34,6	…	19,5	…	0,0	…	5,4	…	16,2	…	1,1	…	0,0	…	7,1	…	8,8	…	7,1	…	34,4	…	18,8	…	0,0
Europe																														
Albanie	683	586	810	707	40,2	38,3	23,2	20,5	4,8	6,9	5,2	9,8	0,0	0,0	3,9	0,0	8,9	10,1	6,6	8,7	7,2	5,7	0,0	0,0	23,9	22,7	11,9	15,1	11,9	17,0
Allemagne	…	…	…	…	45,0	…	21,3	…	3,6	…	3,6	…	0,0	…	0,0	…	8,6	…	9,0	…	7,9	…	1,1	…	…	…	0,0	…	0,0	…
Andorre[a]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	37,2	…	14,3	…	6,7	…
Autriche	805	765	…	990	…	36,8	…	15,4	…	4,9	…	9,8	…	7,7	…	0,0	…	11,2	…	11,2	…	2,2	…	0,8	29,3	21,2	10,9	15,9	11,8	12,0
Bélarus	744	694	873	855	44,3	46,7	22,1	15,0	5,8	0,0	5,9	9,5	0,0	0,0	0,0	0,0	7,4	8,5	7,4	10,5	7,4	2,3	0,0	7,5	24,0	33,9	13,6	12,7	20,4	15,4
Belgique	840	869	1 048	910	29,7	29,4	20,0	18,8	3,9	3,8	16,1	14,4	0,0	3,5	7,3	3,5	9,3	9,3	7,3	7,1	0,0	3,5	6,3	6,6	…	…	…	…	…	…
Bosnie-Herzégovine	…	573	…	739	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Bulgarie	623	593	692	789	30,2	29,0	13,8	14,5	4,0	5,1	6,7	7,6	0,0	0,0	0,0	0,0	6,2	14,0	7,3	10,8	8,5	5,7	23,3	13,3	28,4	26,5	15,8	11,8	18,9	17,7
Chypre[a]	711	804	932	972	39,8	40,0	17,8	17,1	3,9	5,9	11,4	10,5	6,3	5,2	0,0	0,0	12,6	12,2	6,3	6,1	1,9	2,1	0,0	1,0	…	35,5	0,0	12,6	0,0	15,7
Croatie	…	648	…	805	…	32,6	…	22,9	…	2,3	…	13,6	…	0,0	…	0,0	…	10,9	…	0,0	…	1,9	…	15,8	…	25,9	…	14,8	…	22,2
Danemark	683	720	897	910	35,2	35,9	17,6	17,3	3,2	7,6	6,5	3,3	5,7	5,8	0,0	0,0	17,1	12,4	9,2	9,1	1,2	4,3	4,4	4,3	…	33,3	…	14,8	…	14,8
Espagne	875	788	…	1 073	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	23,0	…	11,5	…	9,8	…
Estonie	…	665	…	805	…	36,4	…	19,5	…	1,2	…	5,1	…	0,0	…	0,0	…	16,6	…	12,8	…	7,1	…	1,2	…	25,6	…	16,7	…	13,7
ex-R. y. de Macédoine	…	500	…	639	…	30,3	…	18,9	…	5,5	…	5,5	…	0,0	…	0,0	…	13,5	…	5,5	…	5,5	…	15,4	…	33,3	…	14,8	…	22,2
Fédération de Russie	687	678	786	884	…	36,8	13,0	8,7	2,2	13,2	0,0	7,6	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	8,1	4,4	4,1	4,4	8,9	0,0	12,7	…	27,7	…	7,7	…	24,7
Finlande	912	627	827	855	31,0	…	14,7	…	0,0	…	17,0	…	7,1	…	0,0	…	14,2	…	7,9	…	1,3	…	6,8	…	…	…	…	…	…	…
France	928	923	858	858	31,2	35,4	20,4	18,8	11,1	7,0	10,8	13,0	0,0	0,0	0,0	0,6	7,4	10,5	17,3	11,8	0,0	0,0	1,9	2,9	28,6	29,7	12,7	12,1	25,4	15,8
Gibraltar	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Grèce	…	713	…	919	33,1	36,9	12,3	16,0	3,9	3,5	17,5	13,1	6,1	7,3	0,0	0,0	14,9	12,3	8,6	7,3	1,9	0,0	1,7	3,7	…	31,2	…	13,1	…	14,7
Hongrie	652	624	768	786	35,2	36,5	19,8	16,8	7,4	7,4	10,5	7,4	0,0	0,0	0,0	0,0	13,8	12,9	10,9	11,3	0,0	0,4	2,3	7,4	…	26,0	…	11,1	…	24,9
Irlande	859	824	859	950	…	33,3	…	13,3	…	4,4	…	10,0	…	11,1	…	0,0	…	8,9	…	4,4	…	1,1	…	13,3	31,8	30,0	6,7	10,0	13,4	12,5
Islande	697	695	887	794	21,0	30,3	15,0	17,2	6,1	15,2	15,0	5,1	15,0	5,1	0,0	0,0	19,4	11,1	8,5	10,1	0,0	4,0	0,0	2,0	…	30,3	…	17,2	…	15,2
Israël	866	…	932	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	20,8	…	13,0	…	15,3
Italie	…	911	…	922	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	20,6	33,4	11,8	5,0	8,8	15,1
Lettonie	…	572	…	793	…	39,3	…	18,7	…	3,7	…	3,2	…	0,0	…	0,0	…	14,3	…	9,6	…	3,0	…	8,2	21,9	25,1	12,5	16,5	23,4	13,4
Liechtenstein	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	39,6	…	14,2	…	9,0	…
Lituanie	…	621	…	884	…	33,6	…	17,8	…	4,1	…	8,1	…	2,1	…	2,1	…	13,8	…	10,3	…	0,0	…	8,1	30,1	27,9	11,3	14,8	20,8	14,7
Luxembourg	972	840	1 080	900	46,9	40,0	18,3	17,8	0,0	6,7	5,5	2,2	11,0	10,0	0,0	0,0	3,7	7,2	3,7	10,0	5,5	2,8	5,5	3,3	…	…	…	…	…	…
Malte	988	808	…	840	46,2	38,5	20,1	19,7	1,6	19,7	6,4	4,9	10,0	8,2	0,0	0,0	5,6	2,5	10,0	3,3	0,0	0,0	0,0	3,3	…	36,1	…	13,9	…	13,9

Moyenne pour les années d'étude 7-8														Répartition des étudiants de l'enseignement supérieur par domaine d'études (%)[2]								
Sciences sociales, histoire, géographie, éducation civique et étude des sociétés		Religion		Éducation morale		Arts		Sports		Talents et compétences		Enseignements optionnels et autres		Agriculture	Éducation	Ingénierie, industrie et construction	Lettres et arts	Santé et protection sociale	Science	Sciences sociales, commerce et droit	Services	Inconnu ou non spécifié	
1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	2007									Pays ou territoire
…	…	…	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	1,5	…	48,2	…	21,7	28,5	…	…	Myanmar
10,5	11,1	0,0	0,0	10,5	11,1	3,5	3,7	3,5	3,7	16,7	14,8	0,0	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Philippines
10,8	9,4	0,0	0,0	5,8	6,3	11,6	7,8	8,7	9,4	11,5	5,5	1,5	12,5	1,2	6,3	27,8	18,2	9,3	8,8	21,9	6,4	…	République de Corée
11,3	16,1	0,0	0,0	1,9	0,0	3,9	1,6	3,8	6,5	7,6	0,0	0,0	6,5	5,7	21,9	6,3	20,1	1,9	2,8	38,8	2,5	…	R. D. P. lao
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	R. P. D. de Corée
…	13,5	…	0,0	…	0,0	…	6,8	…	5,2	…	4,2	…	3,4	…	3,2	30,7	9,0	5,6	16,9	34,1	0,6	…	Singapour
…	6,7	…	0,0	…	0,0	…	3,3	…	1,7	…	1,7	…	53,3	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Thaïlande
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Timor-Leste
…	…	…	0,0	…	0,0	…	…	…	…	…	0,0	…	…	6,5	25,6	23,5	3,6	3,0	…	34,1	…	3,7	Viet Nam
																							États arabes
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	2,0	1,7	9,2	18,6	6,1	7,7	38,7	0,9	15,2	Algérie
…	…	…	3,7	…	0,0	…	7,4	…	1,9	…	7,4	…	1,9	$0,9^{-1}$	$4,3^{-1}$	$5,3^{-1}$	$39,5^{-1}$	$6,7^{-1}$	$20,6^{-1}$	$16,6^{-1}$	…	$6,1^{-1}$	Arabie saoudite
14,3	10,0	9,5	6,7	0,0	0,0	4,8	3,3	0,0	6,7	4,8	6,7	0,0	0,0	.	$2,1^{-1}$	$8,6^{-1}$	$8,8^{-1}$	$7,0^{-1}$	$9,2^{-1}$	$51,8^{-1}$	$3,0^{-1}$	$9,6^{-1}$	Bahreïn
7,6	…	4,6	…	0,0	…	10,6	…	3,0	…	37,9	…	0,0	…	.	.	$5,9^{-1}$	$23,3^{-1}$	.	$22,6^{-1}$	$43,9^{-1}$	$4,3^{-1}$	…	Djibouti
13,3	11,1	3,3	5,6	0,0	0,0	0,0	8,3	5,0	5,6	5,0	2,8	0,0	13,9	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Égypte
12,0	11,1	0,0	8,3	0,0	0,0	6,3	11,1	6,3	5,6	0,0	0,0	0,0	0,0	$0,1^{+1}$	$4,5^{+1}$	$10,6^{+1}$	$9,1^{+1}$	$5,8^{+1}$	$10,4^{+1}$	$38,8^{+1}$	$0,9^{+1}$	$19,9^{+1}$	Émirats arabes unis
26,1	14,9	0,0	9,0	0,0	0,0	3,3	4,5	4,4	6,0	0,0	1,5	0,0	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Irak
8,6	13,9	14,8	8,3	0,0	0,0	5,1	8,3	3,7	5,6	4,9	0,0	3,7	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Jamahiriya arabe libyenne
8,3	9,1	5,6	9,1	0,0	0,0	5,6	6,1	5,6	4,5	0,0	6,1	11,1	0,0	1,6	13,7	13,2	15,4	14,2	14,9	25,2	0,4	1,4	Jordanie
…	6,3	…	6,3	…	0,0	…	6,3	…	6,3	…	9,4	…	6,3	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Koweït
8,1	12,5	8,1	0,0	0,0	0,0	3,2	6,3	3,2	6,3	6,5	0,0	0,0	0,0	$0,4^{+1}$	$3,6^{+1}$	$11,2^{+1}$	$16,2^{+1}$	$9,3^{+1}$	$12,4^{+1}$	$45,4^{+1}$	$0,9^{+1}$	$0,5^{+1}$	Liban
11,9	8,3	14,3	5,6	0,0	0,0	7,1	2,8	11,9	5,6	14,3	0,0	0,0	11,1	0,7	1,3	6,7	14,5	5,0	22,2	48,2	1,4	…	Maroc
…	13,3	…	3,3	…	3,3	…	10,0	…	6,7	…	0,0	…	0,0	…	$3,6^{-2}$	…	$13,0^{-2}$	…	$6,2^{-2}$	$19,8^{-2}$	…	$57,4^{-2}$	Mauritanie
12,3	10,0	6,3	10,0	0,0	0,0	3,2	5,0	9,4	2,5	0,0	2,5	0,0	5,0	2,0	25,4	7,4	6,3	7,0	13,6	21,9	…	16,3	Oman
15,4	11,1	6,2	13,9	0,0	0,0	3,1	6,9	6,2	5,6	4,6	7,6	0,0	0,0	,	5,3	17,6	24,0	7,3	12,2	32,2	0,9	0,6	Qatar
8,8	10,9	5,9	5,6	0,0	0,0	5,9	6,9	5,9	5,6	20,6	13,9	0,0	5,6	…	…	…	…	…	…	…	…	…	République arabe syrienne
…	…	…	13,4	…	0,0	…	0,0	…	6,7	…	10,0	…	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Soudan
12,0	10,5	24,1	7,5	0,0	0,0	6,0	6,0	1,5	5,2	9,0	5,2	0,0	0,0	0,6	34,5	6,6	10,7	6,1	9,6	31,7	0,2	0,0	T. A. palestiniens
11,1	16,1	13,9	5,4	0,0	0,0	6,9	7,1	5,6	10,7	6,9	5,4	0,0	0,0	$2,7^{-1}$	$1,0^{-1}$	$10,7^{-1}$	$20,0^{-1}$	$7,7^{-1}$	$14,8^{-1}$	$17,5^{-1}$	$12,9^{-1}$	$12,6^{-1}$	Tunisie
…	14,1	…	9,4	…	1,6	…	0,0	…	3,1	…	15,6	…	3,1	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Yémen
																							Europe
14,9	18,9	3,0	0,0	3,0	0,0	4,5	11,3	4,5	7,6	1,5	7,6	20,9	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Albanie
0,0	…	0,0	…	…	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Allemagne
6,7	…	6,7	…	0,0	…	13,3	…	8,6	…	6,7	…	0,0	…	…	…	…	$6,7^{-1}$	$13,5^{-1}$	$24,7^{-1}$	$55,1^{-1}$	…	…	Andorre[a]
11,3	15,2	5,5	6,1	0,0	0,0	10,9	10,7	8,2	9,1	12,3	9,8	0,0	0,0	1,1	12,4	12,7	15,4	7,9	12,0	36,5	1,8	0,2	Autriche
13,6	9,8	0,0	0,0	3,2	0,0	6,8	2,8	6,8	8,5	8,4	8,5	3,2	8,5	8,0	12,2	25,7	5,6	4,1	2,3	38,4	3,6	…	Bélarus
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	2,5	12,3	9,5	10,9	19,4	6,5	29,5	1,9	7,5	Belgique
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Bosnie-Herzégovine
12,6	11,8	0,0	0,0	3,2	0,0	7,9	11,8	0,0	5,9	13,4	2,9	0,0	11,8	2,5	6,4	19,7	7,9	6,2	5,1	44,0	8,0	0,2	Bulgarie
0,0	3,2	0,0	6,3	0,0	0,0	0,0	12,6	0,0	9,5	0,0	4,7	…	0,0	0,1	9,7	6,8	9,5	6,1	11,9	49,9	6,1	…	Chypre[a]
…	14,8	…	0,0	…	0,0	…	7,4	…	0,0	…	3,7	…	11,1	3,8	4,1	15,7	9,7	7,0	7,7	41,7	10,2	…	Croatie
…	14,8	…	1,9	…	0,0	…	1,9	…	7,4	…	3,7	…	7,4	1,5	11,3	10,1	15,3	22,0	8,7	29,0	2,2	…	Danemark
9,8	…	6,6	…	0,0	…	13,1	…	8,2	…	4,8	…	13,3	…	2,0	9,2	17,6	10,3	11,7	10,5	31,6	5,6	1,4	Espagne
…	14,1	…	0,0	…	1,9	…	7,0	…	7,0	…	7,0	…	7,0	2,4	6,9	13,1	11,4	8,3	9,9	39,8	8,1	…	Estonie
…	14,8	…	0,0	…	0,0	…	7,4	…	3,7	…	3,7	…	0,0	$4,0^{-2}$	$13,3^{-2}$	$18,1^{-2}$	$10,9^{-2}$	$9,0^{-2}$	$7,4^{-2}$	$32,8^{-2}$	$4,5^{-2}$	…	ex-R. y. de Macédoine
…	13,3	…	0,0	…	0,0	…	6,1	…	3,1	…	6,8	…	10,7	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Fédération de Russie
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	2,2	5,2	25,4	14,6	13,7	11,2	22,7	4,9	…	Finlande
17,4	10,6	0,0	0,0	0,0	0,0	6,4	7,6	6,4	9,1	0,0	0,0	3,2	15,1	1,1	2,8	12,8	16,0	15,1	12,4	35,6	3,4	0,8	France
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Gibraltar
…	13,1	…	6,6	…	0,0	…	6,6	…	9,8	…	4,9	…	0,0	5,8	5,7	17,0	13,5	9,6	13,6	31,8	3,1	…	Grèce
…	13,9	…	0,0	…	0,9	…	7,4	…	7,4	…	0,9	…	7,4	2,7	11,8	11,5	8,6	8,8	6,9	40,6	9,1	…	Hongrie
14,6	10,0	3,4	2,5	0,0	2,5	13,4	7,5	6,7	5,0	10,1	0,0	0,0	20,0	1,2	5,6	10,3	14,7	13,1	11,0	22,0	4,9	17,2	Irlande
…	5,1	…	5,1	…	0,0	…	11,1	…	10,1	…	4,0	…	2,0	0,6	16,5	7,7	14,6	12,7	7,9	38,5	1,5	…	Islande
…	19,5	…	18,1	…	0,0	…	3,2	…	4,6	…	0,0	…	5,6	0,5	14,9	17,8	10,6	7,5	9,1	38,5	,	1,2	Israël
13,2	13,0	11,8	0,0	0,0	0,0	8,8	13,4	5,9	6,7	4,4	10,0	14,7	3,3	2,3	7,3	15,6	15,3	12,9	7,9	35,6	2,7	0,4	Italie
14,1	11,5	0,0	0,0	0,0	1,5	9,4	8,6	9,4	7,2	0,0	5,7	9,4	10,6	1,1	10,5	10,4	7,2	6,3	5,1	53,7	5,6	0,1	Lettonie
12,7	…	7,6	…	0,0	…	3,8	…	7,6	…	1,9	…	3,8	…	…	…	22,9	0,7	2,1	…	74,3	…	…	Liechtenstein
15,1	14,8	0,0	1,9	0,0	1,9	7,6	7,4	3,8	7,4	7,6	0,0	3,8	9,2	2,2	12,2	18,2	7,1	8,4	5,9	42,8	3,1	…	Lituanie
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	$22,7^{-1}$	$15,0^{-1}$	$8,2^{-1}$	$0,4^{-1}$	$8,4^{-1}$	$45,2^{-1}$	…	…	Luxembourg
…	16,7	…	5,6	…	0,0	…	2,8	…	5,6	…	0,0	…	5,6	$0,8^{-2}$	$15,7^{-2}$	$7,8^{-2}$	$13,5^{-2}$	$14,5^{-2}$	$5,9^{-2}$	$41,6^{-2}$	$0,2^{-2}$	…	Malte

Tableau 10. Éducation et emplois du temps

	Heures d'instruction annuelles telles qu'envisagées officiellement				Importance relative des matières d'enseignement en % des heures d'instruction annuelles médianes[1]																							
					Moyenne pour les années d'étude 1-6																							
	Moyenne pour les années d'étude 1-6		Moyenne pour les années d'étude 7-8		Enseignement des langues		Mathématiques		Sciences, informatique et technologie		Sciences sociales, histoire, géographie, éducation civique et étude des sociétés		Religion		Éducation morale		Arts		Sports		Talents et compétences		Enseignements optionnels et autres		Enseignement des langues		Mathématiques		Sciences, informatique et technologie	
Pays ou territoire	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s
Monaco[c]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	45,0	…	11,7	…	5,0	…
Monténégro	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Norvège	585	637	855	827	29,0	37,8	16,8	13,9	0,0	2,6	0,0	8,7	10,1	3,7	0,0	3,7	18,7	12,7	7,9	6,7	1,9	1,8	15,7	8,4	…	29,1	…	12,1	…	4,1
Pays-Bas	960	883	1 000	989	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	20,3	…	12,7	…	16,4	…
Pologne	680	741	833	865	33,6	34,7	20,7	19,8	3,0	3,4	11,2	9,9	0,0	4,0	0,0	4,0	9,8	7,1	9,8	14,9	10,1	1,0	1,9	1,3	…	24,3	…	13,3	…	15,0
Portugal	749	866	992	972	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	28,9	…	12,2	…	17,0
République de Moldova[a,b]	…	621	…	808	…	36,1	…	17,6	…	8,6	…	4,8	…	0,0	…	0,0	…	8,8	…	8,8	…	0,0	…	15,3	…	22,3	…	14,8	…	27,8
République tchèque	740	670	900	836	…	44,6	…	22,2	…	6,8	…	6,2	…	0,0	…	0,0	…	4,6	…	7,9	…	2,3	…	5,4	…	29,2	…	18,8	…	31,3
Roumanie	595	657	803	850	37,7	31,7	20,3	13,7	3,4	6,1	9,4	6,1	0,0	3,8	1,2	0,0	11,8	11,5	8,1	8,5	5,2	4,1	3,0	14,6	23,3	26,2	15,0	12,3	17,5	18,5
Royaume-Uni	867	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	19,1	…	12,0	…	0,0	…
Saint-Marin[c]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	37,5	37,5	12,5	4,7	10,0	14,1
Saint-Siège	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Serbie[c]	…	563	…	715	37,5	29,3	20,6	23,4	4,7	10,3	10,8	7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	13,2	16,6	4,4	13,4	4,4	0,0	4,4	0,0	21,5	23,5	18,3	15,7	20,6	29,4
Slovaquie	…	722	…	848	…	34,3	…	18,6	…	7,9	…	10,7	…	0,6	…	0,6	…	11,1	…	10,5	…	0,0	…	5,8	…	23,0	…	14,8	…	19,7
Slovénie	…	741	…	931	…	23,6	…	19,0	…	7,3	…	8,8	…	0,0	…	0,0	…	12,0	…	12,1	…	0,0	…	17,3	…	20,3	…	12,5	…	22,7
Suède	704	741	893	741	38,2	…	16,2	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	13,9	…	8,5	…	23,1	…	0,0	…	28,3	…	10,0	…	6,7	…
Suisse	…	…	…	…	35,0	…	23,4	…	5,0	…	9,9	…	0,0	…	0,0	…	13,4	…	0,0	…	13,4	…	0,0	…	35,9	…	13,6	…	19,3	…
Turquie	856	720	1 073	744	32,0	33,9	17,4	13,3	7,4	5,0	6,0	13,3	1,8	1,7	1,8	1,7	6,4	10,0	4,3	6,1	2,6	3,6	20,2	11,4	40,0	30,0	8,9	13,3	6,7	10,0
Ukraine	757	635	880	899	…	33,2	…	18,4	…	1,2	…	6,1	…	0,0	…	0,0	…	8,0	…	8,0	…	7,2	…	18,0	…	28,2	…	14,1	…	15,5
Pacifique																														
Australie	…	…	…	…	…	28,9	…	21,6	…	14,5	…	8,4	…	0,0	…	0,0	…	12,1	…	3,6	…	3,6	…	7,3	…	24,3	…	16,2	…	8,1
Fidji	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Cook[a]	…	800	…	800	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Marshall	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Salomon	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Kiribati[a]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
États fédérés de Micronésie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nauru[a]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nioué[a]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nouvelle-Zélande	950	985	945	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Palaos[a]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Papouasie-Nouvelle-Guinée	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	10,9	…	10,9	…	10,9
Samoa	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tokélaou[a]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tonga	…	…	…	…	42,6	…	14,2	…	0,0	…	16,0	…	4,3	…	0,0	…	10,6	…	0,0	…	7,3	…	5,0	…	…	…	…	…	…	…
Tuvalu[a]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Vanuatu	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
MEDIANE																														
Monde	**768**	**765**	**893**	**868**	**32,6**	**36,4**	**18,1**	**18,4**	**5,6**	**5,6**	**8,8**	**7,9**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**8,8**	**8,5**	**6,8**	**6,8**	**5,8**	**2,8**	**1,1**	**2,6**	**28,3**	**29,1**	**13,9**	**14,7**	**12,2**	**15,0**
Afrique subsaharienne	849	778	918	919	32,6	38,7	19,1	18,7	5,6	5,0	8,8	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	7,1	6,5	6,1	5,2	7,9	3,1	0,0	1,5	29,5	33,3	15,8	16,5	15,9	16,2
Amérique du Nord	…	…	…	…	43,7	28,7	14,3	12,4	8,2	13,8	9,5	14,1	0,0	3,3	0,0	0,0	12,1	10,6	10,0	5,3	0,0	5,3	2,2	6,6	…	25,3	…	13,7	…	9,9
Amérique latine et Caraïbes	768	798	929	884	25,6	30,7	20,0	21,4	12,4	10,1	12,4	11,3	0,0	0,0	0,0	0,0	9,2	8,1	5,0	4,8	11,6	0,0	0,0	0,0	23,5	23,1	14,3	14,3	12,8	14,3
Asie centrale et du Sud	850	688	972	861	32,1	40,8	15,2	19,3	10,2	4,2	9,2	4,0	4,7	0,0	0,0	0,0	8,4	9,3	5,3	7,5	7,7	4,3	0,0	0,4	27,3	34,6	15,5	15,5	13,6	16,3
Asie de l'Est	723	807	865	937	26,7	34,9	18,0	17,6	3,9	5,6	6,4	9,7	0,0	0,0	6,4	3,9	9,6	7,0	5,2	6,7	5,8	2,8	5,4	5,6	28,2	24,2	11,7	13,7	11,0	14,6
États arabes	748	792	842	875	35,2	39,7	16,8	17,4	5,1	5,7	5,3	5,4	9,8	10,1	0,0	0,0	7,4	6,8	6,9	6,7	4,2	2,8	0,0	0,0	36,9	36,1	14,5	14,9	10,6	11,9
Europe	749	695	880	855	35,2	35,6	19,1	17,8	3,9	5,7	8,1	7,9	0,0	0,3	0,0	0,0	10,8	11,1	7,9	9,0	3,5	2,2	1,9	7,0	28,4	28,0	12,0	13,3	11,8	15,5
Pacifique	950	893	945	800	42,6	28,9	14,2	21,6	0,0	14,5	16,0	8,4	4,3	0,0	0,0	0,0	10,6	12,1	0,0	3,6	7,3	3,6	5,0	7,3	…	17,6	…	13,6	…	9,5

Sources:

1. Bureau international d'éducation et Benavot, 2008.
2. Institut de statistique de l'UNESCO, 2009. Base de données sur l'éducation.

Notes:

a. Pour la distribution des étudiants du supérieur par domaine d'études, des données nationales de population ont été utilisées pour le calcul des taux de scolarisation.

b. Pour la distribution des étudiants du supérieur par domaine d'études, les données de scolarisation et de population n'incluent pas la Transnistrie.

c. Pour la distribution des étudiants du supérieur par domaine d'études, les taux de scolarisation n'ont pas été calculés en raison du manque de données des Nations Unies sur la population par âge.

d. Les enfants peuvent entrer à l'école primaire à l'âge de 6 ou 7 ans.

… Données non disponibles

* Estimation nationale

** Estimation de l'ISU

Moyenne pour les années d'étude 7-8														Répartition des étudiants de l'enseignement supérieur par domaine d'études (%)[2]									
Sciences sociales, histoire, géographie, éducation civique et étude des sociétés		Religion		Éducation morale		Arts		Sports		Talents et compétences		Enseignements optionnels et autres		Agriculture	Éducation	Ingénierie, industrie et construction	Lettres et arts	Santé et protection sociale	Science	Sciences sociales, commerce et droit	Services	Inconnu ou non spécifié	
1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	1980s	2000s	2007									Pays ou territoire
11,7	…	0,0	…	6,7	…	10,0	…	8,3	…	1,7	…	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Monaco[c]
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Monténégro
…	13,5	…	3,6	…	3,6	…	13,4	…	8,0	…	3,2	…	9,3	0,8	14,1	7,0	11,6	19,8	8,8	32,3	4,0	1,7	Norvège
12,7	…	0,0	…	0,0	…	5,1	…	5,1	…	17,7	…	10,1	…	1,1	14,5	8,0	8,4	16,6	6,4	37,0	6,1	1,8	Pays-Bas
…	14,3	…	3,3	…	3,3	…	3,3	…	10,0	…	0,0	…	13,3	2,2	13,6	12,6	10,2	6,1	9,5	40,3	5,6	…	Pologne
…	18,7	…	0,0	…	0,0	…	6,1	…	9,1	…	0,0	…	8,1	1,9	5,8	22,3	8,5	16,5	7,3	32,0	5,7	…	Portugal
…	11,1	…	0,0	…	0,0	…	5,6	…	7,4	…	0,0	…	11,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	République de Moldova[a, b]
…	20,8	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	0,0	…	0,0	3,7	12,7	14,2	8,7	11,9	8,7	28,6	4,1	7,4	République tchèque
16,7	14,6	0,0	3,1	0,0	0,0	6,7	6,9	6,7	4,6	9,2	0,0	5,0	13,9	2,7	2,5	17,2	9,9	5,6	6,2	51,0	4,3	0,6	Roumanie
0,0	…	0,0	…	0,0	…	12,2	…	9,0	…	36,6	…	11,0	…	0,9	9,2	8,4	17,1	16,0	13,4	26,9	3,1	5,0	Royaume-Uni
7,5	12,5	5,0	0,0	0,0	0,0	2,5	12,5	5,0	6,3	20,0	9,4	0,0	3,1	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Saint-Marin[c]
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Saint-Siège
15,2	15,7	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	7,8	6,1	7,8	9,2	0,0	7,6	0,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Serbie[c]
…	16,4	…	1,6	…	1,6	…	6,6	…	6,6	…	0,0	…	9,8	2,6	15,5	15,7	6,2	16,2	8,9	29,4	5,5	…	Slovaquie
…	14,8	…	0,0	…	0,0	…	6,3	…	6,3	…	1,6	…	15,6	3,2	8,4	16,7	7,8	7,2	5,6	41,7	9,5	…	Slovénie
16,7	…	3,3	…	0,0	…	8,3	…	6,7	…	8,3	…	11,7	…	0,9	15,0	16,1	12,5	17,7	9,4	26,3	2,0	0,2	Suède
12,5	…	0,0	…	0,0	…	7,7	…	5,6	…	0,0	…	5,6	…	1,1	10,3	13,2	12,7	11,0	10,5	37,0	3,5	0,6	Suisse
6,7	11,7	8,9	3,3	0,0	3,3	2,2	6,7	3,3	3,3	23,3	7,5	0,0	10,8	3,7	11,5	13,1	6,2	5,6	7,5	48,7	3,8	…	Turquie
…	7,8	…	0,0	…	0,0	…	4,7	…	6,3	…	7,8	0,0	15,6	4,5	9,0	22,0	5,1	5,1	4,1	42,5	6,1	1,7	Ukraine
																							Pacifique
…	8,1	…	0,0	…	0,0	…	10,8	…	4,1	…	4,1	…	24,3	1,3	8,8	10,3	11,6	16,1	9,7	38,5	3,5	0,1	Australie
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Fidji
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Îles Cook[a]
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Îles Marshall
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Îles Salomon
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Kiribati[a]
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	États fédérés de Micronésie
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Nauru[a]
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Nioué[a]
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	1,0	10,2	6,8	17,0	12,8	13,6	33,7	2,3	2,6	Nouvelle-Zélande
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Palaos[a]
…	10,9	…	3,6	…	0,0	…	10,9	…	14,6	…	0,0	…	27,3	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Papouasie-Nouvelle-Guinée
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Samoa
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Tokélaou[a]
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Tonga
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Tuvalu[a]
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Vanuatu
																							MEDIAN
12,7	**13,2**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**6,4**	**6,3**	**5,6**	**6,1**	**8,3**	**4,4**	**0,0**	**3,1**	**2,2**	**10,2**	**10,6**	**10,4**	**7,7**	**9,2**	**37,6**	**3,0**	**1,8**	**Monde**
13,9	13,9	0,7	0,0	0,0	0,0	5,7	4,4	5,0	6,7	10,6	5,4	0,0	0,0	2,8	7,6	7,6	10,8	6,5	13,9	45,4	1,0	0,8	Afrique subsaharienne
…	8,4	…	1,5	…	1,5	…	12,2	…	7,0	…	9,8	…	10,7	0,6	9,4	6,7	10,6	13,9	8,9	27,3	5,1	17,6	Amérique du Nord
14,3	13,5	0,0	0,0	0,0	0,0	7,5	8,0	5,7	5,7	9,5	7,7	0,0	0,0	2,7	14,0	11,2	4,4	11,7	8,0	40,2	3,0	2,0	Amérique latine et Caraïbes
13,7	12,4	2,5	0,0	0,0	0,0	3,8	4,0	5,9	5,3	15,3	5,3	2,5	1,8	2,8	6,7	8,5	12,1	4,1	5,9	29,2	2,4	22,5	Asie centrale et du Sud
10,8	12,3	0,0	0,0	3,3	0,0	5,1	4,5	4,5	5,4	11,5	4,2	1,5	9,4	3,1	9,4	16,1	9,4	6,3	8,5	34,1	4,8	3,9	Asie de l'Est
11,9	11,1	6,2	7,1	0,0	0,0	5,3	6,3	5,3	5,6	5,0	5,3	0,0	0,0	0,9	4,0	8,9	15,4	7,0	12,4	32,2	0,9	9,6	États arabes
12,7	14,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,6	7,2	6,4	7,1	7,6	3,5	3,8	8,3	2,2	11,3	14,6	10,2	9,6	8,5	38,4	4,3	1,2	Europe
…	9,5	…	1,8	…	0,0	…	10,9	…	9,3	…	2,0	…	25,8	1,2	9,5	8,5	14,3	14,5	11,7	36,1	2,9	1,3	Pacifique

0 Valeur négligeable (moins de la moitié de la dernière décimale affichée)

. Sans objet

± Données partielles

+n Données se référant à n années après l'année de référence

-n Données se référant à n années avant l'année de référence

Tableau 11. Flux internationaux d'étudiants au niveau tertiaire[1]

		Étudiants nationaux à l'étranger				Étudiants nationaux dans le pays d'accueil		
	Total des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (000)	Nombre d'étudiants à l'étranger	Taux de mobilité vers l'étranger (%)	Taux brut de scolarisation à l'étranger (%)	Principale destination (% du total)	Nombre d'étudiants de l'étranger	Taux de mobilité dans le pays d'accueil	Principaux pays d'origine (% du total)
Pays ou territoire	2007							
Afrique subsaharienne								
Afrique du Sud	741[-1]	5 746	0,8[-1]	0,1	Royaume-Uni (30%)	60 552**	7,2[-1]	Zimbabwe (24%)
Angola	49[-1]	7 327	15,0[-1]	0,4	Portugal (68%)	…	…	…
Bénin	43[-1]	3 625	10,2[-1]	0,4	France (73%)	…	…	…
Botswana	11[-2]	6 882	88,8[-2]	3,1	Afrique du Sud (68%)	654[-2]	6,0[-2]	…
Burkina Faso	42[+1]	2 379	8,0	0,2	France (59%)	880[-2]	3,1[-2]	…
Burundi	16	973**	8,2**	0,1**	France (32%)	…	…	…
Cameroun	132	16 952	14,5	0,9	France (36%)	1 417	1,1	Tchad (87%)
Cap-Vert	5	4 847	102,7	8,2	Portugal (92%)	…	…	…
Comores	…	2 673	…	3,2	France (49%)	…	…	…
Congo	…	4 504	…	1,3	France (68%)	…	…	…
Côte d'Ivoire	157	5 792	4,2	0,3	France (71%)	…	…	…
Érythrée	…	863**	…	0,2**	Jordanie (16%)[-1]	…	…	…
Éthiopie	210	3 822	2,1	…	…	…	…	…
Gabon	…	4 418	…	3,4	France (81%)	…	…	…
Gambie	…	962	…	0,7	Royaume-Uni (38%)	…	…	…
Ghana	140	7 552	6,0	0,3	Royaume-Uni (37%)	1 899	1,4	Nigéria (71%)
Guinée	43[-1]	4 059	9,4[-1]	0,5	France (66%)	899[-1]	2,1[-1]	…
Guinée-Bissau	…	653	…	0,4	Portugal (67%)	…	…	…
Guinée équatoriale	…	793	…	1,8	Espagne (62%)	…	…	…
Kenya	140	13 313	10,6	0,3	Royaume-Uni (29%)	…	…	…
Lesotho	9[-1]	3 901	47,5[-1]	1,6	Afrique du Sud (95%)	53[-1]	0,6[-1]	…
Libéria	…	554	…	0,2	Ghana (19%)	…	…	…
Madagascar	58	4 155	8,0	0,2	France (89%)	1 080	1,9	Comores (88%)
Malawi	6	1 837	30,7	0,1	Afrique du Sud (31%)	…	…	…
Mali	51	3 075	6,9	0,3	France (66%)	…	…	…
Maurice	14[+1]	7 448	41,0[-1]	7,7	France (21%)	…	…	…
Mozambique	28[-2]	2 409	10,6[-2]	0,1	Portugal (42%)	…	…	…
Namibie	13[-1]	10 663	60,8[-1]	4,9	Afrique du Sud (95%)	189[-1]	1,4[-1]	Angola (37%)[-1]
Niger	11	2 083	21,8	0,2	France (54%)	205	1,9	Cameroun (24%)
Nigéria	1 392[-2]	22 712	1,6[-2]	0,2	Royaume-Uni (40%)	…	…	…
Ouganda	…	2 622	…	0,1	Royaume-Uni (33%)	…	…	…
République centrafricaine	4[-1]	885	20,6[-1]	0,2	France (75%)	485[-1]	10,9[-1]	Tchad (82%)[-1]
R. D. du Congo	238	3 377	1,6	0,1	Afrique du Sud (38%)	…	…	…
République-Unie de Tanzanie	55	4 138	8,3	0,1	Royaume-Uni (27%)	…	…	…
Rwanda	26**,[-2]	1 726**	6,6**,[-2]	0,2**	France (39%)	…	…	…
Sainte-Hélène	…	…	…	…	…	…	…	…
Sao Tomé-et-Principe	,	792	,	4,6	Portugal (84%)	…	…	…
Sénégal	91[+1]	11 709	17,4**	1,0	France (84%)	…	…	…
Seychelles	,	510	,	6,7	Australie (25%)	…	…	…
Sierra Leone	…	854	…	0,2	Royaume-Uni (33%)	…	…	…
Somalie	…	1 202[-1]	…	0,2[-1]	Malaisie (25%)[-1]	…	…	…
Swaziland	6[-1]	3 059	57,9[-1]	2,2	Afrique du Sud (94%)	122[-1]	2,1[-1]	Burkina Faso (64%)[-1]
Tchad	10**,[-2]	2 697	…	0,3	Cameroun (48%)	…	…	…
Togo	33	3 073	10,7	0,5	France (61%)	459	1,4	…
Zambie	…	3 817	…	0,3	Afrique du Sud (40%)	…	…	…
Zimbabwe	…	20 584	…	1,2	Afrique du Sud (68%)	…	…	…
Amérique du Nord								
Canada	…	43 918	…	2,0	Royaume-Uni (25%)	68 520[-1]	…	Chine (18%)[-1]
États-Unis	17 759	50 265	0,3	0,2	Royaume-Uni (24%)	595 874	3,4	Chine (14%)
Amérique latine et Caraïbes								
Anguilla	0,05[+1]	96[-2]	305,8**,[-2]	9,6**,[-2]	…	…	…	…
Antigua-et-Barbuda	…	564	147,0	8,4	Cuba (40%)[+1]	…	…	…
Antilles néerlandaises	…	307**	…	2,7**	Aruba (65%)[-1]	…	…	…
Argentine	2 202[-1]	8 032	0,4[-1]	0,2	Espagne (17%)	…	…	…
Aruba	2,23	131	6,7	1,9	Royaume-Uni (38%)	169[-1]	8,1[-1]	Antilles néerlandaises (44%)[-1]
Bahamas	…	2 500	…	8,8	Canada (27%)[-1]	…	…	…
Barbade	11	1 454**	12,7**	6,8**	Royaume-Uni (29%)	890	7,8	Trinité-et-Tobago (22%)
Belize	…	719	…	2,5	Cuba (51%)[+1]	…	…	…
Bermudes	1	1 101**	200,3[-2]	32,0[-1]	Canada (39%)[-1]	…	…	…
Brésil	5 273	21 556	0,4	0,1	France (17%)	…	…	…
Chili	753	5 815	0,9	0,4	Allemagne (16%)	7 946	1,1	Pérou (19%)
Colombie	1 373	17 531	1,3	0,4	France (21%)	…	…	…

Tableau 11. Flux internationaux d'étudiants au niveau tertiaire[1]

		Étudiants nationaux à l'étranger				Étudiants nationaux dans le pays d'accueil		
	Total des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (000)	Nombre d'étudiants à l'étranger	Taux de mobilité vers l'étranger (%)	Taux brut de scolarisation à l'étranger (%)	Principale destination (% du total)	Nombre d'étudiants de l'étranger	Taux de mobilité dans le pays d'accueil	Principaux pays d'origine (% du total)
Pays ou territoire	2007							
Costa Rica	111**,-2	1 859	1,5**,-2	0,4	Cuba (26%)+1	…	…	…
Cuba	987+1	1 265	0,2	0,2	Espagne (35%)	29 697+1	3,0+1	État plurinational de Bolivie (18%)+1
Dominique	,	637	.	12,9-1	Cuba (22%)+1	…	…	…
El Salvador	132	2 552	1,9	0,4	Cuba (49%)+1	768	0,6	Guatemala (25%)
Équateur	444	7 098	1,6	0,6	Cuba (38%)+1	…	…	…
État plurinational de Bolivie	…	8 776**,+1	…	0,9**,+1	Cuba (70%)	…	…	…
Grenade	,	552	.	4,8	Cuba (23%)+1	…	…	…
Guatemala	234	2 620	1,2	0,2	Cuba (40%)+1	…	…	…
Guyana	7,53	1 385**,+1	7,4	2,4**,+1	Cuba (61%)+1	34	0,5	…
Haïti	…	4 405	…	0,4	France (45%)	…	…	…
Honduras	…	2 500	…	0,3	Cuba (64%)+1	…	…	…
Îles Caïmanes	1-1	368	…	13,8**,-2	Royaume-Uni (45%)	200-1	35,3-1	Jamaïque (34%)-1
Îles Turques et Caïques	,	273	.	13,6**,-2	Royaume-Uni (40%)	…	…	…
Îles Vierges britanniques	1,20**,-2	365	32,6**,-2	20,5**	Royaume-Uni (34%)	…	…	…
Jamaïque	…	6 101	…	2,3	Royaume-Uni (31%)	…	…	…
Mexique	2 529	24 950	1,0	0,3	Espagne (17%)	…	…	…
Montserrat	.	57	.	19,6	Royaume-Uni (32%)	.	.	…
Nicaragua	…	1 897	…	0,3	Cuba (53%)+1	…	…	…
Panama	131-1	1 985	1,6-1	0,7	Cuba (48%)+1	…	…	…
Paraguay	156**,-2	2 105	1,2**,-2	0,3	Cuba (48%)+1	…	…	…
Pérou	952**,-1	13 130	1,2**,-1	0,5	Chili (16%)	…	…	…
R. B. du Venezuela	1 381*,-1	11 844	0,7-1	0,4	Cuba (51%)+1	…	…	…
République dominicaine	…	2 045	…	0,2	Cuba (35%)+1	…	…	…
Sainte-Lucie	1,44	1 209	88,4	7,2	Cuba (30%)+1	94	6,5	Canada (56%)
Saint-Kitts-et-Nevis	.	515	.	11,8**	Cuba (18%)+1	…	…	…
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	.	688	37,6	5,3	Barbade (25%)	…	…	…
Suriname	…	555	…	1,2	Pays-Bas (67%)	…	…	…
Trinité-et-Tobago	17**,-2	5 011	29,6**,-2	3,5	Royaume-Uni (30%)	…	…	…
Uruguay	159	2 510**	1,6**	1,0**	…	…	…	…
Asie centrale et du Sud								
Afghanistan	…	3 023	…	0,1	République islamique d'Iran (31%)	…	…	…
Arménie	107	3 910	3,9	1,2	Fédération de Russie (61%)	4 239	3,9	République islamique d'Iran (28%)
Azerbaïdjan	135	4 743	3,9	0,5	Turquie (37%)	4 286	3,2	Turquie (71%)
Bangladesh	1 145	14 758	1,4	0,1	Australie (19%)	669	0,1	…
Bhoutan	4	709**,-1	19,3**,-1	0,9**,-1	Australie (27%)	…	…	…
Georgie	141	8 233	6,0	2,2	Allemagne (36%)	428	0,3	Turquie (58%)
Inde	12 853-1	153 312	1,1-1	0,1	Australie (27%)	…	…	
Kazakhstan	720+1	30 052	4,3	2,0	Fédération de Russie (66%)	10 928+1	1,5+1	Ouzbékistan (33%)+1
Kirghizistan	239	3 969	1,8	0,7	Fédération de Russie (24%)	27 205	11,4	Ouzbékistan (70%)
Maldives	…	1 153-1	…	3,1-1	Malaisie (44%)-1	…	…	…
Népal	321	14 575	5,1	0,5	Australie (32%)	…	…	…
Ouzbékistan	289	31 889	12,6	1,1	Kirghizistan (59%)	248	0,1	Turkménistan (17%)
Pakistan	955*	24 617	3,0	0,1	Royaume-Uni (32%)	…	…	…
République islamique d'Iran	2 829	22 523	0,9	0,2	Royaume-Uni (11%)	2 092	0,1	Afghanistan (43%)
Sri Lanka	…	12 697	…	0,7	Australie (27%)	…	…	…
Tadjikistan	147	2 909	2,3	0,4	Fédération de Russie (46%)	2 829	1,9	Ouzbékistan (71%)
Turkménistan	…	5 075	28,2	0,9	Turquie (29%)	…	…	…
Asie de l'Est								
Brunéi Darussalam	5	2 384	47,4	6,9	Royaume-Uni (34%)	80	1,5	Malaisie (34%)
Cambodge	92	2 863	3,9	0,2	France (24%)	68-1	0,1-1	Viet Nam (75%)-1
Chine	25 346	421 148	1,9	0,4	Japon (21%)	42 138	0,2	…
Hong Kong (R.A.S. de Chine)	158	32 726	20,2	7,0	Australie (39%)	6 274	4,0	Chine (93%)
Macao (R.A.S. de Chine)	24	1 210	6,2	2,9	Australie (44%)	11 930	50,0	Chine (95%)
Indonésie	3 755	29 580	0,8	0,1	Australie (46%)	3 023	0,1	Timor-Leste (47%)
Japon	4 033	54 506	1,2	0,8	Royaume-Uni (24%)	125 877	3,1	Chine (64%)
Malaisie	749-1	46 473	6,1-1	1,9	Australie (33%)	24 404-1	3,3-1	Chine (23%)-1
Mongolie	142	6 427	5,0	2,2	Allemagne (20%)	1 111	0,8	Fédération de Russie (56%)
Myanmar	508	3 372**	…	…	Thaïlande (24%)+1	57	…	République de Corée (46%)
Philippines	2 484-1	7 843	0,3-1	0,1	Australie (19%)	5 136-1	0,2-1	R. P. D. de Corée (22%)-1
République de Corée	3 209	105 327	3,1	3,1	Japon (49%)	31 943	1,0	Chine (72%)
R. D. P. lao	75	3 544	5,5	0,5	Viet Nam (62%)	254	0,3	Viet Nam (75%)
R. P. D. de Corée	…	6 029**	…	0,3**	Canada (31%)-1	…	…	…

Tableau 11. Flux internationaux d'étudiants au niveau tertiaire[1]

		Étudiants nationaux à l'étranger				Étudiants nationaux dans le pays d'accueil		
	Total des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (000)	Nombre d'étudiants à l'étranger	Taux de mobilité vers l'étranger (%)	Taux brut de scolarisation à l'étranger (%)	Principale destination (% du total)	Nombre d'étudiants de l'étranger	Taux de mobilité dans le pays d'accueil	Principaux pays d'origine (% du total)
Pays ou territoire	2007							
Singapour	184	18 207	11,3	6,2	Australie (53%)	…	…	…
Thaïlande	2 422**, +1	24 485	0,9	0,5	Australie (24%)	10 915+1	0,5**, +1	Chine (39%)+1
Timor-Leste	…	2 127	…	1,9	Indonésie (61%)	…	…	…
Viet Nam	1 588	27 865	1,9	0,3	France (22%)	3 230	0,2	R. D. P. lao (70%)
États arabes								
Algérie	902	23 213	2,7	0,6	France (86%)	5 709	0,6	…
Arabie saoudite	636-1	17 067	1,9-1	0,8	Royaume-Uni (27%)	13 687-1	2,2-1	Yémen (25%)-1
Bahreïn	18-1	2 576**	14,1-1	4,4**	Royaume-Uni (30%)	672-1	3,7-1	Arabie saoudite (34%)-1
Djibouti	2	1 440	73,6	1,7	France (73%)	…	…	…
Égypte	2 594**, -2	7 802	0,3**, -2	0,1	Royaume-Uni (17%)	…	…	…
Émirats arabes unis	77+1	5 742	…	1,7	Royaume-Uni (31%)	…	…	…
Irak	425**, -2	5 112**	0,9**, -2	0,2**	Jordanie (39%)-1	…	…	…
Jamahiriya arabe libyenne	…	3 548	…	0,5	Royaume-Uni (33%)	…	…	…
Jordanie	232	9 042	4,5	1,6	Ukraine (19%)	21 509-1	9,8-1	T. A. palestiniens (25%)-1
Koweït	38-1	5 573**	17,1-1	2,6**	Jordanie (30%)-1	…	…	…
Liban	197+1	12 702	7,0	3,5	France (47%)	22 674	12,1	…
Maroc	369	41 502	11,7	1,3	France (69%)	7 029	1,9	Mauritanie (12%)
Mauritanie	12	2 880	27,0	1,0	France (45%)	…	…	…
Oman	69	5 090**	7,7**	1,9**	Jordanie (26%)-1	165	0,2	Bahreïn (15%)
Qatar	9	1 492	20,2	2,7	Royaume-Uni (34%)	2 487	28,0	T. A. palestiniens (14%)
République arabe syrienne	…	13 278	…	0,6	France (20%)	…	…	…
Soudan	…	2 793**	…	0,1**	Malaisie (17%)-1	…	…	…
T. A. palestiniens	169	8 119-1	6,2-1	2,3-1	Jordanie (69%)-1	…	…	…
Tunisie	326	17 420	5,6	1,6	France (62%)	…	…	…
Yémen	209**, -1	7 364-1	4,0**, -1	0,3-1	Arabie saoudite (47%)-1	…	…	…
Europe								
Albanie	…	19 930	…	6,7	Italie (62%)	…	…	…
Allemagne	…	77 534	…	1,6	Royaume-Uni (17%)	206 875	…	Chine (12%)
Andorre	0,40-1	997	91,1-1	24,2	Espagne (81%)	…	…	…
Autriche	261	10 458	4,3	2,0	Allemagne (46%)	43 572	16,7	Allemagne (28%)
Bélarus	557	14 802	2,7	1,8	Fédération de Russie (58%)	4 423	0,8	Chine (24%)
Belgique	394	10 596	2,8	1,7	France (21%)	25 202	6,4	France (36%)
Bosnie-Herzégovine	99	8 634	8,7	3,2	Croatie (36%)	…	…	…
Bulgarie	259	24 680	8,8	4,7	Allemagne (53%)	9 100	3,5	Macedonia, FYR (40%)
Chypre	22	22 898	110,7	37,3	Grèce (37%)	5 590	25,1	Bangladesh (21%)
Croatie	140	5 544	3,9	1,8	Italie (27%)	3 488	2,5	Bosnie-Herzégovine (85%)
Danemark	232	5 035	2,1	1,7	Royaume-Uni (28%)	12 695	5,5	Norvège (15%)
Espagne	1 777	23 914	1,2	0,9	Royaume-Uni (24%)	21 315	1,2	Portugal (11%)
Estonie	69	3 245	5,0	3,1	Finlande (19%)	966	1,4	Finlande (46%)
ex-R. y. de Macédoine	58	6 424	10,9	3,9	Bulgarie (58%)	884	1,5	Serbie et Monténégro (69%)
Fédération de Russie	9 370	42 881	0,5	0,3	Allemagne (30%)	60 288	0,6	Kazakhstan (33%)
Finlande	309	5 964	1,9	1,8	Royaume-Uni (24%)	10 066	3,3	Chine (17%)
France	2 180	54 021	2,5	1,4	Royaume-Uni (22%)	246 612	11,3	Maroc (11%)
Gibraltar	.	642	…	…	Royaume-Uni (50%)	…	…	…
Grèce	603	32 588	4,6	4,9	Royaume-Uni (34%)	21 160	3,5	Chypre (54%)
Hongrie	432	7 214	1,4	1,2	Allemagne (28%)	15 110	3,5	Roumanie (22%)
Irlande	190	19 357	9,7	6,2	Royaume-Uni (47%)	16 758	8,8	États-Unis (15%)
Islande	16	2 480	15,7	11,5	Danemark (40%)	783	4,9	Allemagne (14%)
Israël	327	11 882	3,7	2,2	Jordanie (20%)-1	…	…	…
Italie	2 034	35 133	1,6	1,2	Autriche (18%)	57 271	2,8	Albanie (21%)
Lettonie	129	3 858	3,2	2,1	Royaume-Uni (21%)	1 433	1,1	Lituanie (29%)
Liechtenstein	0,67	884	132,6	41,0	Suisse (75%)	582	86,5	Autriche (51%)
Lituanie	200	6 762	3,7	2,6	Royaume-Uni (19%)	1 901	1,0	Bélarus (27%)
Luxembourg	2,69-1	7 201	269,2-1	26,7	Allemagne (32%)	1 137-1	42,2-1	France (34%)-1
Malte	9-2	1 033	8,6-2	3,5	Royaume-Uni (45%)	605-2	6,4-2	Chine (30%)-2
Monaco	.	376	…	…	France (71%)	…	…	…
Monténégro[a]	…	10 195	…	1,7**, -2	Autriche (14%)	…	…	…
Norvège	215	11 873	5,8	4,2	Royaume-Uni (22%)	15 618	7,3	Suède (8%)
Pays-Bas	590	10 447	1,9	1,1	Royaume-Uni (24%)	27 449	4,7	Allemagne (37%)
Pologne	2 147	32 888	1,5	1,0	Allemagne (35%)	13 021	0,6	Ukraine (21%)
Portugal	367	11 200	2,8	1,7	Royaume-Uni (23%)	17 950	4,9	Angola (27%)
République de Moldova	148*	10 073	7,1	2,8	Roumanie (41%)	1 882	1,3*	Ukraine (23%)
République tchèque	363	7 359	1,7	1,1	Allemagne (25%)	24 483	6,7	Slovaquie (67%)

Tableau 11. Flux internationaux d'étudiants au niveau tertiaire[1]

		Étudiants nationaux à l'étranger				Étudiants nationaux dans le pays d'accueil		
	Total des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (000)	Nombre d'étudiants à l'étranger	Taux de mobilité vers l'étranger (%)	Taux brut de scolarisation à l'étranger (%)	Principale destination (% du total)	Nombre d'étudiants de l'étranger	Taux de mobilité dans le pays d'accueil	Principaux pays d'origine (% du total)
Pays ou territoire	2007							
Roumanie	928	22 852	2,2	1,4	France (23%)	9 383	1,0	Moldova (43%)
Royaume-Uni	2 363	24 115	1,1	0,6	France (17%)	351 470	14,9	Chine (14%)
Saint-Marin	1[+1]	899	…	…	Italie (82%)	…	…	…
Saint-Siège	…	15	…	…	Espagne (42%)	…	…	…
Serbie[a]	…	10 195	…	1,7**, -2	Autriche (14%)	…	…	…
Slovaquie	218	24 206	10,3	5,6	République tchèque (68%)	1 901	0,9	République tchèque (25%)
Slovénie	116	2 244	1,8	1,7	Autriche (24%)	1 195	1,0	Croatie (50%)
Suède	414	13 723	3,6	2,5	Royaume-Uni (24%)	22 135	5,4	Allemagne (10%)
Suisse	213	10 485	5,3	2,3	Allemagne (19%)	38 317	18,0	Allemagne (22%)
Turquie	2 454	36 840	1,5	0,5	Allemagne (26%)	19 257	0,8	Azerbaïdjan (9%)
Ukraine	2 819	26 720	0,9	0,7	Fédération de Russie (28%)	29 614	1,1	Chine (15%)
Pacifique								
Australie	1 084	9 968	1,0	0,7	Nouvelle-Zélande (31%)	211 526	19,5	Chine (24%)
Fidji	13**, -2	1 675	13,6**, -2	2,1	Australie (55%)	…	…	…
Îles Cook	.	46**, -1	.	2,7**, -1	Australie (100%)	.	.	…
Îles Marshall	…	70	…	1,0	Nouvelle-Zélande (25%)	…	…	…
Îles Salomon	.	320**	.	0,7**	Australie (59%)	…	…	…
Kiribati	.	144	.	1,2**, -1	Nouvelle-Zélande (29%)	…	…	…
États fédérés de Micronésie	…	248	…	1,9	Australie (36%)	…	…	…
Nauru	.	20**	.	2,1**	Thaïlande (36%)[+1]	…	…	…
Nioué	.	7	.	3,7[-1]	Australie (100%)	…	…	…
Nouvelle-Zélande	243	4 104	1,9	1,4	Australie (53%)	33 047	13,6	Chine (41%)
Palaos	…	29	…	2,2	Japon (28%)	…	…	…
Papouasie-Nouvelle-Guinée	…	754	…	0,1	Australie (75%)	…	…	…
Samoa	…	253	…	1,5	Nouvelle-Zélande (49%)	…	…	…
Tokélaou	.	3	.	0,6[-1]	Australie (100%)	.	.	…
Tonga	…	508	…	4,6	Nouvelle-Zélande (76%)	…	…	…
Tuvalu	.	98	.	6,8**, -2	Australie (22%)	.	.	…
Vanuatu	…	175**	…	0,8**	Australie (46%)	…	…	…

Source :

1. Institut de statistique de l'UNESCO, 2009. Base de données sur l'éducation.

Notes :

a. Les données pour la Serbie et le Monténégro sont combinées.

… Données non disponibles
* Estimation nationale
** Estimation de l'ISU
. Sans objet
+n Données se référant à n années après l'année de référence
-n Données se référant à n années avant l'année de référence

Tableau 12. Journaux[1]

	Journaux quotidiens						Journaux non-quotidiens					
	Nombre de titres par million d'habitants		Diffusion moyenne Total (000)		Diffusion moyenne pour 1000 habitants		Nombre de titres par million d'habitants		Diffusion moyenne Total (000)		Diffusion moyenne pour 1000 habitants	
Pays ou territoire	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004
Afrique subsaharienne												
Afrique du Sud	0,4	0,4	1 118	1 408	24,6	29,6	5,9±, h	6,6±, h	5 504	7 630±, h	121,2±, h	160,5±, h
Angola	0,1	0,1	35*	35*	2,5*	2,2*	…	…	…	…	…	…
Bénin	2,5*	4,1	2*	3	0,2*	0,4	2,2*	2,9±, e	2	2±, e	0,2*	0,2±, e
Botswana	0,6	1,1	51	75	29,4	41,5	4,6	5,0	…	…	…	…
Burkina Faso	…	0,4c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Burundi	…	0,1c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Cameroun	0,6*, i	0,6*, i	…	…	…	…	9,5*, i	14,4*, i	…	…	…	…
Cap-Vert	…	…	…	…	…	…	11,1	10,1	…	…	…	…
Comores	…	1,3c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Congo	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Côte d'Ivoire	…	1,2c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Érythrée	…	…	…	…	…	…	…	0,7c	…	…	…	…
Éthiopie	0,1	0,0	338	358	4,9	4,6	1,8	1,8	…	…	…	…
Gabon	…	0,8c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Gambie	…	1,3c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Ghana	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Guinée	…	0,2c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Guinée-Bissau	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Guinée équatoriale	…	…	…	…	…	…	…	2,1c	…	…	…	…
Kenya	0,1	0,1	…	…	…	…	0,1	0,1	…	…	…	…
Lesotho	…	…	…	…	…	…	9,6*	9,2*	1	5*	0,7*	2,5*
Libéria	0,7c	0,9c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Madagascar	…	0,5c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Malawi	…	0,2	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Mali	…	0,8c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Maurice	4,2	8,1	138	95	116,4	77,2	27,8	27,6	150	370	126,5	300,7
Mozambique	0,6	1,0	51	55	2,8	2,7	1,4	2,5	146	210	8,0	10,5
Namibie	1,6	2,0	36	56	18,9	28,0	2,1±, i	1,5±, i	33	24±, i	17,6±, i	12,0±, i
Niger	0,1	0,1	3	3	0,2	0,2	2,0	2,2	28	34	2,5	2,7
Nigéria	0,6	0,3c	…	…	…	…	0,4	0,7	…	…	…	…
Ouganda	0,2	0,3	…	…	…	…	0,2	0,4	…	…	…	…
République centrafricaine	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
R. D. du Congo	0,2	0,2	…	…	…	…	3,2	2,9	…	…	…	…
République-Unie de Tanzanie	0,3	0,4	20	60	0,6	1,6	5,0	17,0	…	…	…	…
Rwanda	…	…	…	…	…	…	1,2	2,8	…	…	…	…
Sainte-Hélène	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sao Tomé-et-Principe	…	6,7c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sénégal	0,8	1,1	…	100	…	8,7	…	…	…	…	…	…
Seychelles	…	12,1c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sierra Leone	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Somalie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Swaziland	1,0	1,8	20	27	18,9	24,2	3,8	5,4	18	35	17,0	31,4
Tchad	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Togo	0,2	0,2c	10	…	1,9	…	…	…	…	…	…	…
Zambie	0,3	0,3	…	55**, c	…	4,9**, c	…	…	…	…	…	…
Zimbabwe	0,2	0,2	…	…	…	…	0,6	1,2	…	…	…	…
Amérique du Nord												
Canada	3,5c	3,2c	5 500c	5 578c	179,2c	174,6c	…	…	…	…	…	…
États-Unis	5,2c	5,0c	56 141c	57 347c	197,1c	193,2c	26,3c	25,6c	107 592	107 568c	377,7c	362,4c
Amérique latine et Caraïbes												
Anguilla	…	…	…	…	…	…	177,7	159,7	…	…	…	…
Antigua-et-Barbuda	…	24,6c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Antilles néerlandaises	…	27,1c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Argentine	3,0c	4,8c	2 300c	1 363c	62,3c	35,5c	…	…	…	…	…	…
Aruba	87,9	90,8	…	…	…	…	-	-	…	…	…	…
Bahamas	13,2c	12,5c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Barbade	7,0c	6,9c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Belize	…	…	…	…	…	…	…	37,1c	…	…	…	…
Bermudes	16,1	15,8	15	17	241,4	263,9	48,3	31,6	29	23	466,8	357,7
Brésil	2,7	2,9	7 883	6 552	45,3	35,5	11,6	13,4	…	…	…	…
Chili	3,4±, d	3,7c	1 303**, d	816c	84,6**, d	50,6c	0,6±, d	2,0±, d	…	…	…	…

Autres sources d'information							Indices de la liberté de la presse		Journalistes assassinés			
Journaux communautaires			Journaux en ligne				RSF[a, 2]	Freedom House[3]	Selon l'IPI[4]	Selon le CPJ[5]		
Disponibilité	Nombre de titres	par million d'habitants	Disponibilité	Nombre de titres	par million d'habitants	% des papiers en ligne non imprimés				Confirmé	Non-confirmé	
2004	2004	2004	2004	2004	2004	2004	2008	2008	1999-2008	1999-2008	1999-2008	Pays ou territoire
												Afrique subsaharienne
Oui	...	...	Oui	...	...	...	8,0	28	1	.	.	Afrique du Sud
Oui	...	...	Oui[+1]	2[+1]	0,12[+1]	...	29,5	63	4	.	1	Angola
Oui	4	0,49	Oui[+1]	1[+1]	0,12[+1]	100[+1]	15,0	31	.	.	.	Bénin
Oui	1	0,55	Non	...	...	.	14,0	36	.	.	.	Botswana
...	...	...	...	...	...	...	13,0	41	.	.	.	Burkina Faso
...	...	...	...	...	...	...	21,0	74	.	.	.	Burundi
...	...	...	Oui	30	1,72	67	36,9	65	.	.	.	Cameroun
Non	-	-	Oui[+1]	6[+1]	11,84[+1]	33[+1]	8,0	28	.	.	.	Cap-Vert
...	...	...	...	...	...	...	20,0	54	.	.	.	Comores
Oui[+1]	5[+1]	1,39[+1]	Oui[+1]	1[+1]	0,28[+1]	100[+1]	20,8	51	.	.	.	Congo
...	...	...	...	...	...	...	26,5	66	3	2	2	Côte d'Ivoire
...	...	...	...	...	...	...	97,5	94	1	2	.	Érythrée
...	...	...	...	...	...	...	47,8	76	.	.	.	Éthiopie
...	...	...	...	...	...	...	26,8	69	.	.	1	Gabon
...	...	...	...	...	...	...	42,8	79	2	1	.	Gambie
...	...	...	...	...	...	...	7,5	27	.	.	.	Ghana
...	...	...	...	...	...	...	21,5	66	.	.	.	Guinée
...	...	...	...	...	...	...	16,3	53	.	.	.	Guinée-Bissau
...	...	...	...	...	...	...	59,3	89	.	.	,	Guinée équatoriale
Oui	2[m]	0,06[m]	Non	.	.	.	21,3	60	1	.	2	Kenya
Oui[+1]	1[+1]	0,50[+1]	Oui	5	2,54	20[+1]	29,5	46	.	.	.	Lesotho
...	...	...	...	...	...	...	9,8	65	.	.	.	Libéria
...	...	...	...	...	...	...	21,0	48	.	.	.	Madagascar
Non	...	...	Oui[+1]	2[+1]	0,15[+1]	...	15,0	55	.	.	.	Malawi
Oui	4	0,36	Oui	...	...	...	7,5	27	.	.	.	Mali
Non	...	...	Oui[+1]	11[+1]	8,86[+1]	...	9,0	26	.	.	.	Maurice
Oui	5[n]	0,25[n]	Oui	4	0,20	...	20,5	40	1	1	.	Mozambique
Oui	6	3,01	Oui	5	2,51	...	5,5	30	.	.	.	Namibie
...	...	...	...	...	...	...	37,0	63	.	.	.	Niger
Oui	180	1,30	Non	...	...	...	37,8	53	8	3	2	Nigéria
Oui	...	...	Oui	6	0,21	...	26,0	53	1	1	.	Ouganda
...	...	...	...	...	...	...	18,5	61	.	.	.	République centrafricaine
Oui	20[l]	0,35[l]	Oui	9	0,16	...	51,3	81	87	.	4	R. D. du Congo
Oui	...	...	Non	...	...	,	15,0	48	.	.	.	République-Unie de Tanzanie
...	...	...	Oui	1	0,11	100	50,0	84	.	.	.	Rwanda
...	...	...	...	...	...	...	...	...	.	.	.	Sainte-Hélène
...	...	...	...	...	...	...	...	28	.	.	.	Sao Tomé-et-Principe
Non[+1]	...	...	Oui[+1]	16[+1]	1,36[+1]	25[+1]	19,0	49	.	.	.	Sénégal
...	...	...	...	...	...	...	15,5	59	.	.	.	Seychelles
...	...	...	...	...	...	...	27,8	59	14	14	.	Sierra Leone
...	...	...	...	...	...	...	58,0	84	97	14	1	Somalie
Non	...	...	Oui[+1]	2[+1]	1,78[+1]	...	50,5	76	1	.	.	Swaziland
...	...	...	...	...	...	...	41,3	74	.	.	.	Tchad
...	...	...	...	...	...	...	10,0	74	.	.	.	Togo
Oui	24	2,13	Non	...	...	...	15,5	64	1	.	.	Zambie
Oui	10	0,77	Non	...	...	.	54,0	89	1	1	.	Zimbabwe
												Amérique du Nord
Oui[+1]	1 522[+1]	47,16[+1]	Oui[+1]	...	...	...	3,3	18	.	.	.	Canada
Oui[+1]	7 000[+1]	23,35[+1]	Oui[+1]	8 183[+1]	27,29[+1]	...	8,0	17	8	3	1	États-Unis
												Amérique latine et Caraïbes
Non	...	...	Oui	1	79,86	...	...	...	.	.	.	Anguilla
...	...	...	...	...	...	...	...	39	.	.	.	Antigua-et-Barbuda
...	...	...	...	...	...	...	...	...	.	.	.	Antilles néerlandaises
Oui	...	...	Oui	...	...	...	14,1	47	1	1	.	Argentine
Non	...	...	Oui	6	60,54	...	...	...	.	.	.	Aruba
...	...	...	...	...	...	...	...	20	.	.	.	Bahamas
...	...	...	...	...	...	...	...	19	.	.	.	Barbade
...	...	...	...	...	...	...	...	22	.	.	.	Belize
Non	...	...	Oui	3	47,38	...	...	...	.	.	.	Bermudes
Oui	...	...	Oui	...	...	...	18,0	42	57	8	2	Brésil
Oui	...	...	Oui	46	2,85	2	11,5	30	.	.	.	Chili

Tableau 12. Journaux[1]

	Journaux quotidiens						Journaux non-quotidiens					
	Nombre de titres par million d'habitants		Diffusion moyenne Total (000)		Diffusion moyenne pour 1000 habitants		Nombre de titres par million d'habitants		Diffusion moyenne Total (000)		Diffusion moyenne pour 1000 habitants	
Pays ou territoire	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004
Colombie	0,6±, h	0,5±, h	…	1 004±, h	…	22,7±, h	0,1±, h	0,1±, h	…	289±, h	…	6,5±, h
Costa Rica	1,5c	1,7c	275c	275c	70,0c	64,7c	6,9	9,9c	…	168-2, c	…	41,0-2, c
Cuba	0,2	0,2	600	728	53,8	64,7	3,1	3,7	935	1 207	83,9	107,3
Dominique	…	…	…	…	…	…	…	42,6c	…	…	…	…
Équateur	2,9	…	1 220	…	99,1	…	3,3	…	…	…	…	…
El Salvador	…	0,8c	…	250c	…	38,0c	…	…	…	…	…	…
État plurinational de Bolivie	2,0c	2,1c	…	…	…	…	2,9c	4,4c	…	…	…	…
Grenade	…	…	…	…	…	…	…	38,0c	…	…	…	…
Guatemala	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Guyana	2,7	4,1c	57	…	77,3	…	5,5	…	48	…	65,0	…
Haïti	…	0,2c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Honduras	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Caïmanes	49,0	45,2	15	15	362,7	348,1	…	22,6	…	3	…	67,8
Îles Turques et Caïques	…	…	…	…	…	…	…	72,7c	…	…	…	…
Îles Vierges britanniques	…	46,1c	…	…	…	…	…	368,7c	…	…	…	…
Jamaïque	…	1,1c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Mexique	3,1	3,0-2, c	9 251	…	92,8	…	0,3	0,1-2, c	614	…	6,2	…
Montserrat	…	…	…	…	…	…	…	427,3c	…	…	…	…
Nicaragua	…	1,1c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Panama	…	2,5	…	207	…	65,1	…	1,6	…	127	…	40,0
Paraguay	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Pérou	…	2,7c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
R. B. du Venezuela	…	3,5c	…	2 450c	…	93,3c	…	…	…	…	…	…
République dominicaine	1,0	1,2c	230	365c	26,3	39,1c	0,9	0,8c	215	…	24,6	…
Sainte-Lucie	…	…	…	…	…	…	32,7	31,4	…	…	…	…
Saint-Kitts-et-Nevis	…	23,4c	…	…	…	…	…	93,6c	…	…	…	…
Saint-Vincent-	,	25,2+1	…	…	…	…	,	,	…	…	…	…
Suriname	4,6	8,8+1	40	36+1	91,1	80,1+1	13,8	8,8+1	66	43+1	150,2	95,0+1
Trinité-et-Tobago	2,3	2,3	166	196-1, c	127,6	149,1-1, c	5,4	5,3	141	170-1	108,4	129,3-1
Uruguay	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Asie centrale et du Sud												
Afghanistan	…	0,8+1	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Arménie	2,0	1,7	16	23	5,2	7,6	27,6	54,5	286	577	92,8	190,6
Azerbaïdjan	…	2,9-1, c	…	132-3, c	…	16,1-3, c	…	…	…	…	…	…
Bangladesh	…	0,1c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Bhoutan	…	…	…	…	…	…	1,8c	1,6c	…	15c	…	24,1c
Géorgie	…	2,0±, i	…	18±, i	…	3,9±, i	25,6±, i	25,0±, i	13	18±, i	2,8±, i	3,9±, i
Inde	1,5±, i	1,7±, i	59 913±, i	79 243±, i	57,3±, i	70,9±, i	4,2±, i	4,8±, i	67 050	77 476±, i	64,1±, i	69,4±, i
Kazakhstan	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Kirghizistan	0,6	0,4	14	5	2,7	1,0	36,6	41,2	33	34	6,7	6,6
Maldives	…	10,3c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Népal	…	…	…	…	…	…	103,0	130,5	…	…	…	…
Ouzbékistan	…	0,2c	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Pakistan	1,1	1,9	5 700	7 818	39,5	50,3	4,6	6,4	1 759	2 166	12,2	13,9
République islamique d'Iran	1,7	2,5c	…	…	…	…	13,7	…	…	…	…	…
Sri Lanka	0,7	0,6	…	493**, -2, c	…	26,1**, -2, c	2,4	2,8	…	…	…	…
Tadjikistan	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Turkménistan	0,4	0,4c	32	45c	7,0	9,4c	4,9	4,6c	338	307c	75,2	64,4c
Asie de l'Est												
Brunéi Darussalam	…	5,5c	…	25c	…	68,4c	…	…	…	…	…	…
Cambodge	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Chine	0,7c	0,7c	75 603c	96 704c	59,5c	74,1c	0,9c	0,7c	103 284	98 662c	81,3c	75,6c
Hong Kong (R.A.S. de Chine)	8,9	6,6	1 481	…	223,1	…	…	3,3c	…	…	…	…
Macao (R.A.S. de Chine)	22,7	25,7	167	…	379,3	…	15,9	12,8	20	…	44,7	…
Indonésie	5,0	3,8+1	…	…	…	…	3,5c	1,6c	…	5 617c	…	25,2c
Japon	0,9±, 2, h	0,9c	71 896**, c	70 446c	566,0**, c	551,2c	…	…	…	…	…	…
Malaisie	1,3c	1,4c	2 191c	2 753c	94,1c	109,3c	…	…	…	…	…	…
Mongolie	2,0c	2,4c	44c	50c	17,8c	19,6c	…	…	…	…	…	…
Myanmar	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Philippines	1,0	1,0	5 511	6 514	72,3	78,6	5,2	6,0	756	971	9,9	11,7
République de Corée	2,5	2,9	…	…	…	…	46,3	48,4	…	…	…	…
R. D. P. lao	1,0	1,1	12	15	2,3	2,6	3,1	3,2	21	35	4,1	6,2

Autres sources d'information							Indices de la liberté de la presse		Journalistes assassinés			
Journaux communautaires			Journaux en ligne				RSF[a, 2]	Freedom House[3]	Selon l'IPI[4]	Selon le CPJ[5]		
Disponibilité	Nombre de titres	par million d'habitants	Disponibilité	Nombre de titres	par million d'habitants	% des papiers en ligne non imprimés				Confirmé	Non-confirmé	
2004	2004	2004	2004	2004	2004	2004	2008	2008	1999–2008	1999–2008	1999–2008	**Pays ou territoire**
…	…	…	Oui	24	0,54	…	35,5	59	117	23	21	Colombie
…	…	…	…	…	…	…	5,1	19	2	1	.	Costa Rica
Oui	10	0,89	Oui	25	2,22	…	88,3	94	.	.	.	Cuba
…	…	…	…	…	…	…	…	22	.	.	.	Dominique
Oui[+1]	…	…	Oui[+1]	2[+1]	0,15[+1]	50[+1]	15,5	41	2	1	1	Équateur
…	…	…	…	…	…	…	12,8	42	1	.	1	El Salvador
…	…	…	…	…	…	…	28,2	39	3	2	.	État plurinational de Bolivie
…	…	…	…	…	…	…	…	24	,	.	.	Grenade
…	…	…	…	…	…	…	22,6	58	64	3	5	Guatemala
…	…	…	…	…	…	…	19,8	31	1	,	.	Guyana
…	…	…	…	…	…	…	15,1	56	65	5	3	Haïti
…	…	…	…	…	…	…	21,5	51	2	1	1	Honduras
Non	…	…	Oui	3	67,81	…	…	…	.	.	.	Îles Caïmanes
…	…	…	…	…	…	…	…	…	.	.	.	Îles Turques et Caïques
…	…	…	…	…	…	…	…	…	.	.	.	Îles Vierges britanniques
…	…	…	…	…	…	…	4,9	15	.	.	.	Jamaïque
…	…	…	…	…	…	…	46,1	51	78	9	15	Mexique
…	…	…	…	…	…	…	…	…	.	.	.	Montserrat
Non	…	…	Oui	2	0,37	…	12,5	43	3	2	.	Nicaragua
Oui[+1]	2[+1]	0,62[+1]	Oui[+1]	11[+1]	3,40[+1]	18[+1]	11,8	44	.	.	.	Panama
…	…	…	…	…	…	…	20,5	60	2	2	.	Paraguay
…	…	…	…	…	…	…	37,4	44	5	2	1	Pérou
…	…	…	…	…	…	…	27,3	74	79	2	3	R, B, du Venezuela
…	…	…	…	…	…	…	18,0	39	43	1	1	République dominicaine
Non	…	…	Oui	3	18,82	…	…	16	.	.	.	Sainte-Lucie
…	…	…	…	…	…	…	…	19	.	.	.	Saint-Kitts-et-Nevis
Non[+1]	…	…	Oui[+1]	2[+1]	16,79[+1]	.	…	17	.	.	.	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Non[+1]	…	…	Non[+1]	…	…	.	6,0	23	.	.	.	Suriname
Oui	…	…	Oui[+2]	5[+2]	3,76[+2]	…	6,1	23	.	.	.	Trinité-et-Tobago
…	…	…	…	…	…	…	8,3	30	1	1	.	Uruguay
											,	**Asie centrale et du Sud**
Non	…	…	Non	…	…	.	59,3	71	87	16	,	Afghanistan
Oui[+1]	…	…	Oui[+2]	45[+2]	14,95[+2]	7*,[+2]	22,8	66	1	,	1	Arménie
…	…	…	…	…	…	…	53,6	77	2	1	,	Azerbaïdjan
…	…	…	…	…	…	…	42,7	68	83	10	3	Bangladesh
…	…	…	…	…	…	…	15,5	61	.	.	.	Bhoutan
Oui	16	3,54	Oui	40	8,86	…	31,3	60	6	4	1	Géorgie
Oui	…	…	…	…	…	…	30,0	35	61	11	13	Inde
…	…	…	…	…	…	…	35,3	78	1	.	1	Kazakhstan
Oui	2	0,39	Oui[+2]	19[+2]	3,61[+2]	32[+2]	27,0	70	2	1	1	Kirghizistan
…	…	…	…	…	…	…	23,3	66	.	.	.	Maldives
Non	…	…	Non	…	…	.	43,3	57	71	6	5	Népal
…	…	…	…	…	…	…	62,7	92	.	.	.	Ouzbékistan
…	…	…	…	…	…	…	54,9	66	90	19	4	Pakistan
…	…	…	…	…	…	…	80,3	85	1	1	.	République islamique d'Iran
Oui[+1]	5[+1]	0,26[+1]	Oui[+1]	12[+1]	0,63[+1]	…	78,0	67	86	16	6	Sri Lanka
…	…	…	…	…	…	…	25,5	77	1	.	1	Tadjikistan
…	…	…	…	…	…	…	95,5	96	1	1	.	Turkménistan
												Asie de l'Est
…	…	…	…	…	…	…	…	75	.	.	.	Brunéi Darussalam
…	…	…	…	…	…	…	35,5	60	2	2	.	Cambodge
…	…	…	…	…	…	…	85,5	84	4	2	1	Chine
…	…	…	…	…	…	…	9,8	30	.	.	.	Hong Kong (SAR Chine)
Non[+1]	…	…	Non[+1]	…	…	,	…		.	.	.	Macao (SAR Chine)
Oui	…	…	Oui	…	…	…	27,0	54	4	2	1	Indonésie
Oui	…	…	Oui	…	…	…	6,5	21	1	1	.	Japon
Non	…	…	Oui	7	0,28	14	39,5	65	.	.	.	Malaisie
…	…	…	…	…	…	…	20,8	38	.	.	.	Mongolie
…	…	…	…	…	…	…	94,4	97	3	3	.	Myanmar
Oui	580	7,00	Oui	18	0,22	…	45,0	45	100	28	20	Philippines
Oui	341	7,15	Oui	510	10,70	15	9,0	30	.	.	.	République de Corée
Non	…	…	Oui	4	0,72	…	70,0	83	.	.	.	R. D. P. lao

Tableau 12. Journaux[1]

	Journaux quotidiens						Journaux non-quotidiens					
	Nombre de titres		Diffusion moyenne				Nombre de titres		Diffusion moyenne			
	par million d'habitants		Total (000)		pour 1000 habitants		par million d'habitants		Total (000)		pour 1000 habitants	
Pays ou territoire	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004
R. P. D. de Corée	…	0,6[c]	…	…	…	…	…	0,3[c]	…	…	…	…
Singapour	2,7[c]	2,6[c]	1334[c]	1542[c]	332,1[c]	360,8[c]	2,5[c]	2,1[c]	1203	1134[c]	299,4[c]	265,3[c]
Thaïlande	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Timor-Leste	1,2[c]	2,0[c]	…	…	…	…	1,2[c]	3,0[c]	…	…	…	…
Viet Nam	…	…	…	…	…	…	…	1,0	…	…	…	…
États arabes												
Algérie	…	0,5[c]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Arabie saoudite	…	0,5[c]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Bahreïn	…	8,5[c]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Djibouti	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Égypte	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Émirats arabes unis	2,5[c]	2,3[c]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Irak	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Jamahiriya arabe libyenne	…	0,7[c]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Jordanie	1,0	0,7[c]	…	…	…	…	4,2	…	…	…	…	…
Koweït	3,6	3,1	…	…	…	…	16,6	34,8	…	…	…	…
Liban	3,5[c]	3,8[c]	215[c]	215[c]	57,0[c]	54,2[c]	1,9	1,0[-1, c]	…	400[-1, c]	…	102,1[-1, c]
Maroc	0,8	0,8	846	350[**, -1, c]	29,3	11,7[**, -1, c]	17,6[o]	19,7	4108	…	142,5[o]	…
Mauritanie	…	1,0[c]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Oman	2,1	2,4	…	…	…	…	…	1,6[+2]	…	…	…	…
Qatar	8,1	6,5	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
République arabe syrienne	…	0,2[c]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Soudan	0,4	0,6	…	…	…	…	…	0,1	…	615	…	17,0
T. A. palestiniens	1,0	0,8	…	35[**, c]	…	9,6[**, c]	4,1	2,8	51	22	16,2	5,9
Tunisie	0,7	1,0[c]	180	219[-3, c]	18,8	22,7[-3, c]	3,0	4,0[-3]	940	964[-3]	98,3	99,7[-3]
Yémen	0,2	0,3	50	83	2,8	4,1	2,4	3,3	291	205	16,0	10,0
Europe												
Albanie	5,2[c]	6,7[c]	…	76[-1, c]	…	24,4[-1, c]	25,7[c]	25,2[c]	…	…	…	…
Allemagne	4,3	4,2	23900	22100	290,4	267,5	0,4	0,4	6500	6100	79,0	73,8
Andorre	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Autriche	2,0	2,1	2503	2570	308,6	311,4	14,8[±, 2]	12,6[±, b]	…	…	…	…
Bélarus	1,0	1,3	1101	800	109,5	81,3	59,7	72,0	10339	10121	1028,5	1027,7
Belgique	2,9[c]	2,8[c]	1768[c]	1706[c]	173,5[c]	164,7[c]	…	…	…	…	…	…
Bosnie-Herzégovine	…	1,8[c]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Bulgarie	7,3	7,4	1100	616	137,4	79,0	60,9	47,0	2557	3342	319,5	428,7
Chypre	11,5[±, f]	10,7[±, f]	…	…	…	…	20,1[±, f]	29,4[±, f]	…	…	…	…
Croatie	3,1	2,9	…	…	…	…	50,8	63,2	…	…	…	…
Danemark	6,2	6,5[c]	1507	1906[c]	282,5	352,8[c]	1,9	…	1415	…	265,2	…
Espagne	3,5[c]	3,5[c]	4401[c]	6183[c]	109,4[c]	144,5[c]	…	…	…	…	…	…
Estonie	11,7	9,6	262	257	191,3	190,6	67,9	89,0	333	229	243,1	169,8
ex-R. y. de Macédoine	3,0	4,9	…	180	…	88,8	16,4	13,8	47	115	23,5	56,6
Fédération de Russie	1,9	1,7	14334	13280	97,2	91,8	37,1	50,2	94439	164070	640,6	1133,9
Finlande	10,6[-2]	10,1[b]	2304[-2]	2255[b]	445,1[-2]	431,1[b]	41,2[-2]	39,0[b]	951	973[b]	183,7[-2]	186,0[b]
France	1,5[*, k]	1,7[*, +1, k]	9741[**, k]	9973[**, +1, k]	164,6[**, k]	163,5[**, +1, k]	…	…	…	…	…	…
Gibraltar	…	…	6*	6*	…	…	…	…	6*	6*	…	…
Grèce	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Hongrie	3,4	3,4	1782	2195	174,5	217,0	7,9	9,6	1470	1368	143,9	135,3
Irlande	1,6[c]	1,7[c]	574[c]	742[c]	150,9[c]	182,4[c]	17,4[c]	15,5[c]	2180	2117[c]	573,1[c]	520,4[c]
Islande	10,7	10,2	91	162	323,6	551,6	67,6	81,9	57	76	203,8	258,6
Israël	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Italie	1,6[c]	1,6[c]	7123[c]	8017[c]	123,5[c]	137,1[c]	…	1,2[±, j]	…	…	…	…
Lettonie	10,9	9,9	327	357	137,5	154,1	84,5	98,9	1754	2062	737,3	890,6
Liechtenstein	…	58,3[-1]	17	18	…	513,6[-1]	…	29,2[-1]	16	33	…	924,4[-1]
Lituanie	3,7	4,1	287	371	81,9	107,8	99,4	94,8	1984	1832	566,4	532,5
Luxembourg	11,5[c]	13,3[c]	120[c]	115[c]	275,4[c]	254,5[c]	50,4[c]	42,0[c]	…	374[c]	…	826,4[c]
Malte	10,3	10,0	…	…	…	…	30,9	30,0	…	…	…	…
Monaco	…	…	…	8	…	…	…	…	…	6	…	…
Monténégro	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Norvège	18,1	16,1	2545	2378	567,0	516,0	30,7	32,8	567	641	126,3	139,1
Pays-Bas	2,4[c]	2,3[c]	4992[c]	5001[c]	313,5[c]	307,5[c]	41,0[c]	34,3[c]	20317	18205[c]	1275,9[c]	1119,4[c]
Pologne	1,1	1,1	3928	4345	102,2	113,6	0,6	0,9	584	613[-1]	15,2	16,0[-1]
Portugal	2,6	2,6	…	…	…	…	61,9	56,9	…	…	…	…

Autres sources d'information							Indices de la liberté de la presse		Journalistes assassinés			
Journaux communautaires			Journaux en ligne				RSF[a, 2]	Freedom House[3]	Selon l'IPI[4]	Selon le CPJ[5]		
Disponibilité	Nombre de titres	par million d'habitants	Disponibilité	Nombre de titres	par million d'habitants	% des papiers en ligne non imprimés				Confirmé	Non-confirmé	
2004	2004	2004	2004	2004	2004	2004	2008	2008	1999-2008	1999-2008	1999-2008	**Pays ou territoire**
…	…	…	…	…	…	…	96,5	98	.	.	.	R. P. D. de Corée
…	…	…	…	…	…	…	49,0	69	.	.	.	Singapour
…	…	…	…	…	…	…	34,5	56	6	5	6	Thaïlande
…	…	…	…	…	…	…	13,8	38	2	2	,	Timor-Leste
Oui	19	0,23	Oui	50	0,60	4	86,2	82	.		,	Viet Nam
												États arabes
…	…	…	…	…	…	…	31,3	62	.	2	.	Algérie
…	…	…	…	…	…	…	61,8	81	1	1	.	Arabie saoudite
…	…	…	…	…	…	…	21,2	71	.	.	.	Bahreïn
…	…	…	…	…	…	…	41,5	72	.	.	.	Djibouti
…	…	…	…	…	…	…	50,3	59	.	.	.	Égypte
…	…	…	…	…	…	…	14,5	68	.	.	.	Émirats arabes unis
…	…	…	…	…	…	…	59,4	69	235	136	21	Irak
…	…	…	…	…	…	…	61,5	94	1	1	.	Jamahiriya arabe libyenne
…	…	…	…	…	…	…	36,0	63	·	.	.	Jordanie
Oui[+2]	515[+2]	185,34[+2]	…	…	…	…	12,6	54	2	.	1	Koweït
Oui	…	…	Oui	14	3,53	57	14,0	55	5	4	.	Liban
Non	…	…	Oui[+1]	10[+1]	0,33[+1]	100[+1]	32,3	64	1	.	.	Maroc
…	…	…	…	…	…	…	23,9	56	.	.	.	Mauritanie
Non	…	…	Non	…	…	,	32,7	71	.	.	.	Oman
Non[+1]	…	…	Oui[+1]	3[+1]	3,77[+1]	…	15,5	64	.	.	.	Qatar
…	…	…	…	…	…	…	59,6	83	.	.	.	République arabe syrienne
Oui	…	…	Oui	8	0,22	75	42,0	78	1	1	.	Soudan
Non	…	…	Oui	15	4,13	7	66,9	84	99	5	1	T. A. palestiniens
…	…	…	…	…	…	…	48,1	81	.	.	.	Tunisie
Oui	7	0,34	Oui	10	0,49	40	59,0	78	1	.	.	Yémen
												Europe
…	…	…	…	…	…	…	16,0	50	.	.	.	Albanie
Oui	…	…	Oui	…	…	…	4,5	16	.	.	.	Allemagne
Non	…	…	Oui	…	…	…	…	13	.	.	.	Andorre
Oui	228	27,63	Oui	…	…	…	3,5	21	.	.	.	Autriche
Oui	280	28,43	Oui	…	…	…	58,3	91	3	1	3	Bélarus
Oui	…	…	Oui[+2]	8[+2]	0,77[+2]	…	3,0	11	.	.	.	Belgique
…	…	…	…	…	…	…	8,0	45	.	.	.	Bosnie-Herzégovine
Oui	154	19,76	Oui	…	…	…	12,5	33	.	.	1	Bulgarie
Oui	30[g]	40,04[g]	Oui	9	12,01	11	10,0	22	1	.	.	Chypre
…	…	…	…	…	…	…	8,5	36	2	1	.	Croatie
…	…	…	…	…	…	…	3,5	10	.	.	.	Danemark
…	…	…	…	…	…	…	8,0	23	2	1	.	Espagne
Oui	163	120,89	Oui	…	…	…	2,0	16	1	.	.	Estonie
Non	…	…	Oui	10	4,93	…	8,3	47	.	.	.	ex-R. y. de Macédoine
Oui	1667	11,52	Oui	…	…	…	47,5	78	120	22	13	Fédération de Russie
Non	…	…	Oui	120	22,94	…	2,0	9	.	.	.	Finlande
…	…	…	…	…	…	…	7,7	22	1	.	1	France
…	…	…	…	…	…	…	…		.	.	.	Gibraltar
Oui	…	…	Oui	…	…	…	7,5	27	.	.	.	Grèce
Oui	…	…	Oui[+1]	19[+1]	1,88[+1]	68[+1]	5,5	21	.	.	.	Hongrie
…	…	…	…	…	…	…	2,0	15	.	.	.	Irlande
Oui	22	75,11	Oui	21	71,70	…	1,5	9	.	.	.	Islande
…	…	…	…	…	…	…	8,8	28	.	4	.	Israël
Oui	…	…	Oui[+2]	145[+2]	2,49[+2]	37[-1]	8,4	29	.	.	.	Italie
Oui	118	50,97	Non	…	…	.	3,0	22	.	1	.	Lettonie
…	…	…	…	…	…	…	…	14	.	.	.	Liechtenstein
Oui	100	29,07	Oui	…	…	…	4,0	18	.	.	.	Lituanie
…	…	…	…	…	…	…	1,5	12	.	.	.	Luxembourg
Non	…	…	Oui	14	34,99	43	…	20	.	.	.	Malte
Oui	1	…	Oui	1	…	100	…	16	.	.	.	Monaco
…	…	…	…	…	…	…	10,0	38	1	.	.	Monténégro
Oui	193	41,88	Oui	…	…	…	1,5	10	.	.	.	Norvège
…	…	…	…	…	…	…	4,0	13	1	.	.	Pays-Bas
Oui	14	0,37	Oui	45	1,18	18	9,0	24	.	.	.	Pologne
Non	…	…	Oui[-1]	98[-1]	9,41[-1]	3[*, -1]	4,0	16	.	.	.	Portugal

Tableau 12. Journaux[1]

	Journaux quotidiens						Journaux non-quotidiens					
	Nombre de titres par million d'habitants		Diffusion moyenne Total (000)		Diffusion moyenne pour 1000 habitants		Nombre de titres par million d'habitants		Diffusion moyenne Total (000)		Diffusion moyenne pour 1000 habitants	
Pays ou territoire	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004
République de Moldova	1,7	…	…	…	…	…	46,7	…	…	…	…	…
République tchèque	7,4	8,0	1 900	1 861	185,9	182,5	15,1	19,4[b]	4 694	1 039[b]	459,3	101,9[b]
Roumanie	6,6	7,5	…	1 528	…	70,3	14,5*	11,4	…	672	…	30,9
Royaume-Uni	1,8[c]	1,8[c]	19 259[c]	17 375[c]	327,2[c]	289,8[c]	17,9[c]	16,8[c]	50 075	44 906[c]	850,6[c]	748,9[c]
Saint-Marin	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Saint-Siège	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Serbie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Slovaquie	3,0	2,4	705	677	130,9	125,7	80,7	82,1	2 651	2 853	492,1	529,7
Slovénie	2,5	2,5	335	344**, -2, c	168,9	172,8**, -2, c	100,8	125,2	…	…	…	…
Suède	10,2	10,3[c]	3 627	4 324[c]	409,0	480,6[c]	…	…	…	…	…	…
Suisse	14,9[c]	13,0[c]	3 311[c]	3 105[c]	455,9[c]	420,0[c]	17,6[c]	15,8[c]	1 548	1 351[c]	213,1[c]	182,8[c]
Turquie	8,0	8,2	…	…	…	…	10,1	24,6	…	…	…	…
Ukraine	1,3	1,2	8 683	6 192	177,7	131,0	53,3	62,6	38 985	81 462	798,0	1 722,9
Pacifique												
Australie	2,6[c]	2,4[c]	3 173[c]	3 114[c]	165,8[c]	155,1[c]	18,5[c]	21,7[c]	381	433[c, g]	19,9[c, g]	21,6[c, g]
Fidji	3,7	3,7	53	44	66,1	53,5	3,7	3,7	…	…	…	…
Îles Cook	…	50,3[c]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Marshall	…	…	…	…	…	…	19,3	18,1	3	3	58,0	54,2
Îles Salomon	…	2,2[c]	…	5[c]	…	10,8[c]	…	…	…	…	…	…
Kiribati	…	…	…	…	…	…	…	33,0[c]	…	…	…	…
États fédérés de Micronésie	…	…	…	…	…	…	…	27,4[c]	…	…	…	…
Nauru	…	…	…	…	…	…	…	495,1[c]	…	…	…	…
Nioué	496,5	627,8	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nouvelle-Zélande	7,3	5,7±, h	765	739**, c	198,5	182,5**, c	32,7±, h	31,9±, h	…	…	…	…
Palaos	…	…	…	…	…	…	104,6	96,6	5	5	235,2	217,4
Papouasie-Nouvelle-Guinée	…	0,3[c]	…	51[c]	…	8,6[c]	…	…	…	…	…	…
Samoa	…	11,0[c]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tokélaou	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tonga	…	…	…	…	…	…	…	30,3[c]	…	…	…	…
Tuvalu	…	…	…	…	…	…	89,0[c]	103,8[c]	…	…	…	…
Vanuatu	…	4,8[c]	…	3[c]	…	14,3[c]	…	…	…	…	…	…

Sources :

1. Institut de statistique de l'UNESCO. Base de données sur la communication, 2008 et Association mondiale des journaux, 2007. Ces deux institutions présentent des méthodologies et des définitions similaires.
2. Indice de la liberté de la presse : Reporters sans frontières 2007. http://www.rsf.org.
3. Indice de la liberté de la presse : Freedom House 2008. http://www.freedomhouse.org.
4. Comptabilisation du nombre de journalistes tués dans l'exercice de leurs fonctions : Institut international de la presse, 2008. http://www.freemedia.at.
5. Comptabilisation du nombre de journalistes tués dans l'exercice de leurs fonctions : Comité pour la protection des journalistes, 2008. http://www.cpj.org.

Notes:

a. Compilé sur la base d'un questionnaire portant sur 52 critères permettant d'évaluer la situation de la liberté de la presse dans chaque pays. Ce questionnaire recense l'ensemble des atteintes directes contre des journalistes (assassinats, emprisonnements, agressions, menaces, etc.) ou contre des médias (censures, saisies, perquisitions, pressions, etc.). En aucun cas, cet indice ne doit être considéré comme un indicateur de la qualité de la presse dans les pays considérés.
b. Ne comprend pas les journaux gratuits.
c. Source : Association mondiale des journaux.
d. Ne comprend pas les journaux des zones isolées.
e. Ne comprend pas les journaux en langues locales sur l'alphabétisation.
f. Ne comprend pas les journaux publiés dans la zone d'occupation turque de Chypre.
g. Ne comprend pas les éditions du dimanche.
h. Ne comprend que les journaux affiliés à une association nationale.
i. Ne comprend que les journaux recensés auprès d'une institution gouvernementale ou nationale.
j. Ne comprend uniquement que les titres hebdomadaires.
k. Comprend les quotidiens spécialisés pour le grand public et les quotidiens spécialisés techniques et professionnels.
l. Ne comprend pas les journaux publiés dans les provinces de Maniema, Équateur, Bandundu, Kasaï-Oriental et Kasaï-Occidental.
m. Ne comprend pas les journaux des communautés Kikuyu et Luo.
n. Ne comprend pas les journaux publiés dans le nord du pays.
o. Ne comprend pas les journaux non quotidiens qui paraissent 2 à 3 fois par semaine.

Autres sources d'information							Indices de la liberté de la presse		Journalistes assassinés			
Journaux communautaires			Journaux en ligne				RSF[a, 2]	Freedom House[3]	Selon l'IPI[4]	Selon le CPJ[5]		
Disponibilité	Nombre de titres	par million d'habitants	Disponibilité	Nombre de titres	par million d'habitants	% des papiers en ligne non imprimés				Confirmé	Non-confirmé	
2004	2004	2004	2004	2004	2004	2004	2008	2008	1999-2008	1999-2008	1999-2008	**Pays ou territoire**
…	…	…	…	…	…	…	21,4	66	.	.	.	République de Moldova
Oui	…	…	Oui[+1]	12[+1]	1,18[+1]	8[+1]	4,0	18	.	.	.	République tchèque
Non	…	…	Non	…	…	.	9,0	44	.	.	.	Roumanie
…	…	…	…	…	…	…	5,5	18	2	1	1	Royaume-Uni
…	…	…	…	…	…	…	…	17	.	.	.	Saint-Marin
…	…	…	…	…	…	…	…	…	.	.	.	Saint-Siège
…	…	…	…	…	…	…	13,5	39	29	10	3	Serbie
Oui	260	48,27	Oui	31	5,75	.	3,0	22	.	.	.	Slovaquie
Oui	67	33,55	Oui	97	48,57	63	7,3	23	.	.	.	Slovénie
…	…	…	…	…	…	…	3,0	11	.	.	.	Suède
Oui	…	…	Oui	…	…	…	3,0	13	.	.	.	Suisse
Oui	2322	32,24	Oui[+2]	87[+2]	1,18[+2]	66[+2]	22,8	51	4	2	.	Turquie
Oui	68	1,44	Oui	…	…	…	19,3	53	6	2	3	Ukraine
												Pacifique
…	…	…	…	…	…	…	6,3	21	.	.	.	Australie
Oui	…	…	Oui	4	4,86	…	16,0	37	.	.	.	Fidji
…	…	…	…	…	…	…	…	…	.	.	.	Îles Cook
Non	…	…	Oui	1	18,06	…	…	17	.	.	.	Îles Marshall
…	…	…	…	…	…	…	…	30	.	.	.	Îles Salomon
…	…	…	…	…	…	…	…	26	.	.	.	Kiribati
…	…	…	…	…	…	…	…	21	.	.	.	États fédérés de Micronésie
…	…	…	…	…	…	…	…	28	.	.	.	Nauru
Non	…	…	Oui[+2]	1[+2]	628,54	100[+2]	…	…	.	.	.	Nioué
…	107	26,42	Oui	…	…	…	3,0	13	.	.	.	Nouvelle-Zélande
Non	…	…	Non	…	…	.	…	14	.	.	.	Palaos
…	…	…	…	…	…	…	…	28	.	.	.	Papouasie-Nouvelle-Guinée
…	…	…	…	…	…	…	…	29	.	.	.	Samoa
…	…	…	…	…	…	…	…	…	.	.	.	Tokélaou
…	…	…	…	…	…	…	18,0	31	.	.	.	Tonga
…	…	…	…	…	…	…	…	26	.	.	.	Tuvalu
…	…	…	…	…	…	…	…	23	.	.	.	Vanuatu

… Données non disponibles
* Estimation nationale
** Estimation de l'ISU
. Sans objet
± Données partielles
+n Données se référant à n années après l'année de référence
-n Données se référant à n années avant l'année de référence

Tableau 13. Contenus de radio et télédiffusion[1]

	Télévision						Radio					Journalistes de radio et télédiffusion	
	Régulation nationale des médias	Organismes[a]		% du total annuel des heures de diffusion programmées			Organismes[a]		% du total annuel des heures de diffusion programmées				
		Nombre total	% publics	Contenus de production nationale	Contenus culturels et artistiques	Contenus de films et séries	Nombre total	% publics	Contenus de production nationale	Contenus culturels et artistiques	Contenu musical	Total par million d'hab.	Ratio F/H
Pays ou territoire	2005												
Afrique subsaharienne													
Afrique du Sud	Oui	3	33,3	…	…	…	6	16,7	…	…	…	…	…
Angola	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Bénin	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Botswana	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Burkina Faso	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Burundi	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Cameroun	Oui	81	1,2	78,8	…	…	35	2,9	96,3	…	…	…	…
Cap-Vert	Non	1	100,0	…	…	…	10	10,0	…	…	…	195	0,8
Comores	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Congo	…	2	100,0	…	…	…	8	37,5	…	…	…	24	0,6
Côte d'Ivoire	Oui	4	75,0	…	…	…	…	…	…	…	…	16	0,2
Érythrée	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Éthiopie	Oui	1	100,0	98,0	8,4	40,1	8	62,5	96,0	8,2	29,4	10	0,3
Gabon	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Gambie	Non	2	100,0	40,0	…	…	…	…	96,4	5,7	8,0	57	0,3
Ghana	…	28	7,1	…	…	…	85	14,1	…	…	…	…	…
Guinée	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Guinée-Bissau	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Guinée équatoriale	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Kenya	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Lesotho	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Libéria	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Madagascar	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Malawi	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Mali	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Maurice	Oui	3	33,3	…	…	…	4	25,0	…	…	…	…	…
Mozambique	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Namibie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Niger	Oui	5	60,0	26,6	…	…	14	14,3	96,5	3,5	16,5	5^{+1}	$0,3^{+1}$
Nigéria	…	128	86,7	…	…	…	98	76,5	…	…	…	…	…
Ouganda	Oui	13	15,4	…	…	…	101	2,0	…	…	…	…	…
République centrafricaine	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
R. D. du Congo	Oui	86	2,3	73,0	11,8	22,2	206	1,0	99,2	…	…	127	0,7
République-Unie de Tanzanie	Oui[+1]	22	4,5	$75,7^{+1}$	…	…	39	5,1	…	…	…	5	1,5
Rwanda	Non	2^{+1}	$50,0^{+1}$	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sainte-Hélène	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sao Tomé-et-Principe	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sénégal	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Seychelles	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sierra Leone	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Somalie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Swaziland	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tchad	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Togo	Oui	6	16,7	48,4	1,0	41,5	81	2,5	90,3	…	…	45	0,5
Zambie	…	…	…	…	…	…	…	…	82,4	4,6	35,6	…	…
Zimbabwe	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Amérique du Nord													
Canada	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
États-Unis	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Amérique latine et Caraïbes													
Anguilla	…	1	…	89,3	16,1	7,1	…	…	71,1	0,2	19,3	2494**	0,3
Antigua-et-Barbuda	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Antilles néerlandaises	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Argentine	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Aruba	Non	3	33,3	14,0	0,9	5,7	18	-	…	…	…	480	0,6
Bahamas	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Barbade	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Belize	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Bermudes	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Brésil	Oui	747	10,0	75,0	…	…	4220	15,0	100,0	…	…	32	0,6

Tableau 13. Contenus de radio et télédiffusion[1]

	Télévision						Radio					Journalistes de radio et télédiffusion	
	Régulation nationale des médias	Organismes[a]		% du total annuel des heures de diffusion programmées			Organismes[a]		% du total annuel des heures de diffusion programmées				
		Nombre total	% publics	Contenus de production nationale	Contenus culturels et artistiques	Contenus de films et séries	Nombre total	% publics	Contenus de production nationale	Contenus culturels et artistiques	Contenu musical	Total par million d'hab.	Ratio F/H
Pays ou territoire							2005						
Chili	Oui	125[-1]	0,8[-1]	…	…	…	893[-1]	…	…	…	…	…	…
Colombie	Oui[+1]	53[+1]	26,4[+1]	…	…	…	836[+1]	21,8[+1]	…	…	…	…	…
Costa Rica	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Cuba	Oui	2	100,0	71,0	6,4	17,4	2	100,0	100,0	4,5	36,2	193	1,1
Dominique	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
El Salvador	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Équateur	…	203	2,0	…	…	…	831	7,5	…	…	…	…	…
État plurinational de Bolivie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Grenade	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Guatemala	…	33	6,1	…	…	…	268	1,5	…	…	…	…	…
Guyana	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Haïti	Oui	32[+1]	3,1[+1]	…	…	…	156[+1]	0,6[+1]	…	…	…	7[+1]	0,3[+1]
Honduras	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Caïmanes	Non	1	…	…	…	…	11	18,2	…	…	…	…	…
Îles Turques et Caïques	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Vierges britanniques	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Jamaïque	Oui	4	25,0	…	…	…	20	…	…	…	…	…	…
Mexique	Oui	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Montserrat	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nicaragua	Non	15	6,7	…	…	…	258	1,2	…	…	…	…	…
Panama	Oui	17	5,9	…	…	…	138	2,2	…	…	…	…	…
Paraguay	…	8	…	…	…	…	236	0,4	…	,	,	46	0,4
Pérou	Non	459	0,2	94,4	39,3	…	1 145	0,1	98,4	…	36,8[c]	…	…
R. B. du Venezuela	Oui	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
République dominicaine	Oui	46	2,2	…	…	…	354	5,1	…	…	…	104	0,7
Sainte-Lucie	Non	8	25,0	…	…	…	11	18,2	…	…	…	…	…
Saint-Kitts-et-Nevis	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Non[+1]	3[+1]	…	25,0[+1]	…	…	10[+1]	10,0[+1]	…	…	…	334[+1]	0,7[+1]
Suriname	Non	27	7,4	…	…	…	41	4,9	…	…	…	…	…
Trinité-et-Tobago	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Uruguay	Oui	313	10,5	…	…	…	284	8,8	…	…	…	…	…
Asie centrale et du Sud													
Afghanistan	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Arménie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Azerbaïdjan	Oui	17	11,8	…	…	…	6	33,3	…	…	…	…	…
Bangladesh	Non	…	…	95,5	1,9	18,1	…	…	…	…	…	…	…
Bhoutan	Non	…	…	97,1	2,9	3,7	…	…	98,7	2,6	14,3	151	0,4
Géorgie	Non	…	…	54,0	…	…	…	…	94,9	…	…	…	…
Inde	Oui	83	1,2	…	…	…	23	4,3	…	…	…	…	…
Kazakhstan	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Kirghizistan	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Maldives	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Népal	Non	6	16,7	…	…	…	57	1,8	100,0	2,6	31,6	42*	0,3*
Ouzbékistan	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Pakistan	Oui	52	17,3	95,8	8,3	20,8	66	57,6	100,0	16,7	8,3	39	0,7
République islamique d'Iran	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sri Lanka	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tadjikistan	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Turkménistan	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Asie de l'Est													
Brunéi Darussalam	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Cambodge	…	…	…	80,7	5,6	10,1	…	…	…	…	…	…	…
Chine	Oui	2234	100,0	…	…	…	2 205	100,0	…	…	…	…	…
Hong Kong (R.A.S. de Chine)	Oui	7	28,6	99,7	2,8	1,4	4	50,0	82,4	6,2	36,7	21	1,2
Macao (R.A.S. de Chine)	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Indonésie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Japon	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Malaisie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Mongolie	Oui	37	48,6	77,5	6,4	23,0	43	14,0	96,9	…	…	98	0,9
Myanmar	Oui	3	100,0	88,9	6,5	22,2	3	100,0	85,4	0,7	33,3	1	3,3
Philippines	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…

Tableau 13. Contenus de radio et télédiffusion[1]

	Télévision						Radio					Journalistes de radio et télédiffusion	
	Régulation nationale des médias	Organismes[a]		% du total annuel des heures de diffusion programmées			Organismes[a]		% du total annuel des heures de diffusion programmées				
		Nombre total	% publics	Contenus de production nationale	Contenus culturels et artistiques	Contenus de films et séries	Nombre total	% publics	Contenus de production nationale	Contenus culturels et artistiques	Contenu musical	Total par million d'hab.	Ratio F/H
Pays ou territoire	2005												
République de Corée	Oui	499	5,6	…	…	…	…	…	…	…	…	49	0,2
R. D. P. lao	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
R. P. D. de Corée	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Singapour	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Thaïlande	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Timor-Leste	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Viet Nam	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
États arabes													
Algérie	Oui	…	…	…	…	13,4	…	…	100,0	…	45,9	…	…
Arabie saoudite	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Bahreïn	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Djibouti	Oui[-1]	2[-1]	50,0[-1]	71,5[-1]	3,7[-1]	27,1[-1]	2[-1]	50,0[-1]	94,7[-1]	…	…	34[-1]	0,3[-1]
Égypte	Oui	8	12,5	…	…	…	2	50,0	…	…	…	…	…
Émirats arabes unis	Non	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Irak	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Jamahiriya arabe libyenne	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Jordanie	Oui	5	100,0	…	…	…	15	46,7	…	…	…	…	…
Koweït	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Liban	Oui	10	10,0	…	…	…	11	9,1	…	…	…	…	…
Maroc	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Mauritanie	Oui[+1]	1[+1]	100,0[+1]	89,3[+1]	8,8[+1]	18,5[+1]	1[+1]	100,0[+1]	…	…	…	176[+1]	0,3[+1]
Oman	Non	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	346	0,3
Qatar	Oui	…	…	31,7	10,8	30,1	…	…	76,4	15,1	24,7	183	0,5
République arabe syrienne	Oui	…	…	75,0	3,4	11,4	…	…	100,0	12,5	25,0	19	0,8
Soudan	Oui[+1]	56	100,0	…	…	…	66	83,3	…	…	…	15[+1]	1,4[+1]
T. A. palestiniens	Non	31	3,2	…	…	…	33	3,0	…	…	…	299	0,3
Tunisie	Non	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	28[+1]	1,0[+1]
Yémen	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Europe													
Albanie	Non	74	1,4	50,0	15,2	21,3	50	2,0	60,0	11,4	50,2	…	…
Allemagne	Oui[-1]	292	5,1	…	…	…	233	4,7	…	…	…	…	…
Andorre	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Autriche	Oui	74	1,4	…	…	…	64	1,6	100,0	…	…	…	…
Bélarus	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Belgique	Oui	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Bosnie-Herzégovine	Oui	93	23,7	…	…	…	148	45,3	…	…	…	…	…
Bulgarie	Oui[-2]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Chypre	Oui	13	7,7	…	…	…	50	2,0	…	…	…	…	…
Croatie	…	16	6,3	…	-	…	135	14,8	100,0	2,4	54,8	358	1,4
Danemark	Oui[-1]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Espagne	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Estonie	Oui	…	…	56,7	9,3[b]	33,1	17	5,9	77,1	9,5	43,1	…	…
ex-R. y. de Macédoine	Oui	64	17,2	…	…	…	95	31,6	…	…	…	1343	0,6
Fédération de Russie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Finlande	Oui	…	…	…	…	…	78	1,3	…	…	…	900	1,0
France	Oui[-1]	140	7,1	78,2[-1]	5,5[-1]	25,3[-1]	1 028	5,4	…	…	…	136[-1]	…
Gibraltar	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Grèce	Oui	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Hongrie	Oui	571	25,7	…	…	…	135	6,7	94,2*	4,9*	60,7*	…	…
Irlande	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Islande	Non[-1]	10	10,0	55,1[-1]	10,4[-1]	28,1[-1]	10	10,0	…	…	…	…	…
Israël	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Italie	Oui[-1]	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	28[-1]	0,4[-1]
Lettonie	Oui	22	4,5	23,4	5,5	26,6	28	3,6	22,7	6,3	53,6	101	2,1
Liechtenstein	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Lituanie	Oui	36	5,6	84,1	15,8	32,8	53	3,8	95,0	20,7	39,7	…	…
Luxembourg	Oui	2	50,0	…	…	…	21	4,8	…	…	…	…	…
Malte	Oui	9	33,3	…	…	…	16	18,8	…	…	…	…	…
Monaco	Non	2	50,0	100,0	26,8	…	4	…	…	…	…	…	…
Monténégro	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Norvège	Oui	41	4,9	…	…		249	0,8	…	…	…	…	…

Tableau 13. Contenus de radio et télédiffusion[1]

	Télévision						Radio					Journalistes de radio et télédiffusion	
	Régulation nationale des médias	Organismes[a]		% du total annuel des heures de diffusion programmées			Organismes[a]		% du total annuel des heures de diffusion programmées				
		Nombre total	% publics	Contenus de production nationale	Contenus culturels et artistiques	Contenus de films et séries	Nombre total	% publics	Contenus de production nationale	Contenus culturels et artistiques	Contenu musical	Total par million d'hab.	Ratio F/H
Pays ou territoire	2005												
Pays-Bas	Oui	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Pologne	Oui	25	4,0	88,2	0,7	15,8	191	9,4	96,2	1,5	59,1	48	1,1
Portugal	Oui	8[+1]	12,5[+1]	73,8	0,9	8,8	336[+1]	0,3[+1]	93,9	2,7	72,6	195*	0,7*
République de Moldova	Oui	40	10,0	…	…	…	45	8,9	…	…	…	…	…
République tchèque	Oui	106	0,9	…	…	…	73	1,4	…	…	…	…	…
Roumanie	Oui	221	0,5	54,7	13,6	31,0	151	0,7	…	…	…	131	1,2
Royaume-Uni	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Saint-Marin	Oui	…	…	…	…	…	…	…	100,0	…	…	…	…
Saint-Siège	Non	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Serbie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Slovaquie	Oui	93	1,1	54,4	0,4	30,0	27	3,7	…	…	…	301	1,0
Slovénie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Suède	Oui	165	1,2	…	…	…	92	2,2	…	…	…	…	…
Suisse	Oui	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Turquie	…	529	0,2	…	…	…	1 266	0,1	…	…	…	…	…
Ukraine	Oui	1 640	4,3	86,5	…	…	1 517	4,4	97,4	22,8	11,3	47	2,1
Pacifique													
Australie	Oui	…	…	…	…	…	263	0,8	…	…	…	…	…
Fidji	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Cook	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Marshall	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Salomon	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Kiribati	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
États fédérés de Micronésie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nauru	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nioué	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nouvelle-Zélande	Oui	…	…	36,2	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Palaos	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Oui	2	…	…	…	…	43	2,3	95,3	1,2	30,5	9	0,9
Samoa	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tokélaou	Non	…	…	…	…	…	3	100,0	100,0	…	…	6 392*	3,5
Tonga	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tuvalu	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Vanuatu	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…

Source :

1. Institut de statistique de l'UNESCO, 2008. Base de données sur la communication. http://www.uis.unesco.org.

Notes:

a. Comprend les institutions fournissant à la fois des services de radio et de télévision.

b. Comprend l'éducation et les sciences.

c. Comprend les autres divertissements.

… Données non disponibles

* Estimation nationale

** Estimation de l'ISU

Tableau 14. Films

	Production			Distribution		Infrastructure	
	Nombre de films de long-métrage nationaux produits	% de production nationale à 100%	% des films faisant l'objet d'une coproduction	Nombre de sociétés de distribution	% des sociétés de distribution à participation nationale majoritaire	Nombre de cinémas	% de multiplexes[i]
Pays ou territoire	2006						
Afrique subsaharienne							
Afrique du Sud[4]	10	…	…		…	815[b,l]	…
Angola	…	…	…	…	…	…	…
Bénin	…	…	…	…	…	7[a,l,-4]	…
Botswana	…	…	…	…	…	…	…
Burkina Faso	5	40	60	…	…	19[a,l,-2]	…
Burundi	…	…	…	…	…	…	…
Cameroun	7	86	14		…	13	…
Cap-Vert	…	…	…	…	…	…	…
Comores	…	…	…	…	…	…	…
Congo	…	…	…	…	…	…	…
Côte d'Ivoire	…	…	…	…	…	…	…
Érythrée	…	…	…	…	…	…	…
Éthiopie	…	…	…	…	…	…	…
Gabon	…	…	…	…	…	…	…
Gambie	…	…	…	…	…	…	…
Ghana	…	…	…	…	…	…	…
Guinée	…	…	…	…	…	…	…
Guinée-Bissau	…	…	…	…	…	…	…
Guinée équatoriale	…	…	…	…	…	…	…
Kenya	…	…	…	…	…	…	…
Lesotho	…	…	…	…	…	…	…
Libéria	…	…	…	…	…	…	…
Madagascar	40[±,g]	…	…		…		…
Malawi	…	…	…	…	…	…	…
Mali	…	…	…	…	…	11[a,l,-5]	…
Maurice	…	…	…	6	100	17	…
Mozambique	1	100	…		…	12[±]	…
Namibie	1[-1]	100[-1]	…	1[-1]	…	3	…
Niger	…	…	…		…	5	…
Nigéria	…[-1,j]	…	…	139	97	4871	…
Ouganda	…	…	…	…	…	…	…
République centrafricaine	…	…	…	…	…	…	…
R. D. du Congo	…	…	…	…	…	…	…
République-Unie de Tanzanie	…	…	…	…	…	…	…
Rwanda	…	…	…	…	…	…	…
Sainte-Hélène	…	…	…	…	…	…	…
Sao Tomé-et-Principe	…	…	…	…	…	…	…
Sénégal	…	…	…	…	…	22[a,l,-4]	…
Seychelles	…	…	…	…	…	…	…
Sierra Leone	…	…	…	…	…	…	…
Somalie	…	…	…	…	…	…	…
Swaziland	…	…	…	…	…	…	…
Tchad	…	…	…	…	…	…	…
Togo	…	…	…	…	…	…	…
Zambie	…	…	…	…	…	…	…
Zimbabwe	…	…	…	…	…	…	…
Amérique du Nord							
Canada	74	72	28	…	…	…	…
États-Unis	485[±,a]	…	…	…	…	38415[c,l]	…
Amérique latine et Caraïbes							
Anguilla	…	…	…	…	…	…	…
Antigua-et-Barbuda	…	…	…	…	…	…	…
Antilles néerlandaises	…	…	…	…	…	…	…
Argentine[2]	63	…	…	…	…	978[c,l]	…
Aruba	…	…	…	…	…	…	…
Bahamas	…	…	…	…	…	…	…
Barbade	…	…	…	…	…	…	…
Belize	…	…	…	…	…	…	…
Bermudes	…	…	…	…	…	…	…
Brésil	27[±,n]	…	…	29	79	880	7
Chili	11	82	18	20	20	63	22
Colombie[2]	8	…	…	…	…	447[l,-1]	…
Costa Rica	…	…	…	2	100	20	20
Cuba	6	33	67	1	100	437	…

Tableau 14. Films

	Production			Distribution		Infrastructure	
	Nombre de films de long-métrage nationaux produits	% de production nationale à 100%	% des films faisant l'objet d'une coproduction	Nombre de sociétés de distribution	% des sociétés de distribution à participation nationale majoritaire	Nombre de cinémas	% de multiplexes[i]
Pays ou territoire				2006			
Dominique	…	…	…	…	…	…	…
El Salvador	…	…	…	…	…	…	…
Équateur	…	…	…	…	…	…	…
État plurinational de Bolivie[2]	7	…	…	…	…	56[b,l]	…
Grenade	…	…	…	…	…	…	…
Guatemala[2]	1[-1]	…	…	…	…	…	…
Guyana	…	…	…	…	…	…	…
Haïti	…	…	…	…	…	…	…
Honduras	…	…	…	…	…	…	…
Îles Caïmanes	…	…	…	…	…	…	…
Îles Turques et Caïques	…	…	…	…	…	…	…
Îles Vierges britanniques	…	…	…	…	…	1	…
Jamaïque	…	…	…	…	…	…	…
Mexique	64	88	13	17	71	802*	32*
Montserrat	…	…	…	…	…	…	…
Nicaragua	…	…	…	…	…	…	…
Panama[2]	1[-1]	…	…	…	…	…	…
Paraguay	4	…	…	…	…	…	…
Pérou[2]	6	…	…	…	…	262[l]	…
R. B. du Venezuela[2]	14	…	…	…	…	402[b,l]	…
République dominicaine	9	89	11	1[h]	100	21	38
Sainte-Lucie	…	…	…	…	…	…	…
Saint-Kitts-et-Nevis	…	…	…	…	…	…	…
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	…	…	…	…	…	2	…
Suriname	…	…	…	…	…	…	…
Trinité-et-Tobago	…	…	…	…	…	…	…
Uruguay[2]	2	…	…	…	…	110[b,l]	…
Asie centrale et du Sud							
Afghanistan	…	…	…	…	…	…	…
Arménie	8	75	25	…	…	…	…
Azerbaïdjan	3	100	…		…	19	…
Bangladesh	102[-1,p]	…	…	…	…	…	…
Bhoutan	…	…	…	…	…	…	…
Géorgie	…	…	…	…	…	…	…
Inde	1 091[b]	…	…		…	11 183[b,l,-1]	3[b,m]
Kazakhstan	…	…	…	…	…	…	…
Kirghizistan	1	…	100	…	…	53	…
Maldives	…	…	…	…	…	…	…
Népal	…	…	…	…	…	…	…
Ouzbékistan	…	…	…	…	…	…	…
Pakistan	18[-1,p]	…	…	…	…	…	…
République islamique d'Iran	26[-1,p]	…	…	…	…	244[b,l,-1]	…
Sri Lanka	…	…	…	…	…	…	…
Tadjikistan	…	…	…	…	…	…	…
Turkménistan	…	…	…	…	…	…	…
Asie de l'Est							
Brunéi Darussalam	…	…	…	…	…	…	…
Cambodge	62	98	2	…	…	14	0
Chine	330[p]	…	…	…	…	37 753[b,l]	…
Hong Kong (R.A.S. de Chine)	51[b]	…	…		…	212[b,l]	…
Macao (R.A.S. de Chine)	1	100	…	…	…	4	…
Indonésie	60[b]	…	…		…	929[b,l]	…
Japon	417[b]	…	…	…	…	3 062[b,l]	…
Malaisie	28	100	…	529[±]	100	68	15
Mongolie	1[±,g]	…	…	…	…	…	…
Myanmar	…	…	…	…	…	…	…
Philippines	65	100	…	239	21	211	9
République de Corée	110[b]	…	…	…	…	1 880[b,l]	…
R. D. P. lao		…	…	1	100	5	…
R. P. D. de Corée	…	…	…	…	…	…	…
Singapour	10	70	30	7	100	27	26
Thaïlande	42[b]	…	…	…	…	671[b,l]	…
Timor-Leste	…	…	…	…	…	…	…
Viet Nam	12[-1,p]	…	…	…	…	…	…

Tableau 14. Films

	Production			Distribution		Infrastructure	
	Nombre de films de long-métrage nationaux produits	% de production nationale à 100%	% des films faisant l'objet d'une coproduction	Nombre de sociétés de distribution	% des sociétés de distribution à participation nationale majoritaire	Nombre de cinémas	% de multiplexes[i]
Pays ou territoire	2006						
États arabes							
Algérie[3]	…	…	…	…	…	69[l]	…
Arabie saoudite	…	…	…	…	…	…	…
Bahreïn	…	…	…	…	…	26[l,a,-1]	…
Djibouti	…	…	…	…	…	…	…
Égypte	23[l,±,g]	…	…	11	…	218	…
Émirats arabes unis		…	…		…	202[b,l]	…
Irak	…	…	…	…	…	…	…
Jamahiriya arabe libyenne	…	…	…	…	…	…	…
Jordanie	…	…	…	…	…	…	…
Koweït	…	…	…	…	…	…	…
Liban	8	25	75	14	57	150	3
Maroc	12	83	17	7	100	96	2
Mauritanie	…	…	…	…	…	…	…
Oman	1	100	…	9	56	18	…
Qatar	…	…	…	…	…	…	…
République arabe syrienne	…	…	…	…	…	…	…
Soudan	…	…	…	…	…	…	…
T. A. palestiniens	…	…	…	…	…	…	…
Tunisie[3]	…	…	…	…	…	29[l]	…
Yémen	…	…	…	…	…	…	…
Europe							
Albanie	…	…	…	…	…	…	…
Allemagne	174	67	33	89	94	1823	7
Andorre	…	…	…	…	…	6	…
Autriche	34[c]	68[c]	32[c]	24[d,-1]	38	582[c,l]	37[c,m]
Bélarus	2	100	…	7	100	139	…
Belgique	67[c]	16[c]	84[c]	28[±,d,-1]	…	507[c,l]	…
Bosnie-Herzégovine	…	…	…	…	…	…	…
Bulgarie	10	40	60	56	98	68	7
Chypre	4	25	75	5	…	10	…
Croatie	2	…	100	7	100	87[±]	1
Danemark	34[±,g]	100	…	18[±,d,-1]	…	385[±]	…
Espagne	150	73	27	176[±]	97	990	18
Estonie	7	43	57	5	80	55	2
ex-R. y. de Macédoine	…	…	…	…	…	…	…
Fédération de Russie	67[a,o]	…	…	47[±,d,1]	…	1 294[±,c,l]	…
Finlande	19	84	16	11	55	205	2
France	203[e]	63[e]	37[e]	238[e]	…	2 070[e]	7[e]
Gibraltar	…	…	…	…	…	…	…
Grèce	22[c]	82[c]	18[c]	14[±,d,-1]	…	…	…
Hongrie	46[c]	80[c]	20[c]	13	…	216	6
Irlande	19	37	63	7	43	64	39
Islande	6	50	50	4	100	22	…
Israël	22	100	…	12	100	58	17
Italie	116	78	22	36	…	1 910[c,l]	5[c,m]
Lettonie	2	100	…	4	…	42	2
Liechtenstein	…	…	…	…	…	…	…
Lituanie	1	…	100	6	67	48	4
Luxembourg	12[c]	17[c]	83[c]	…	…	24[c,l]	42[c,m]
Malte	…	…	…	1[±,d,-1]	…	43[c,l]	…
Monaco	…	…	…	…	…	…	…
Monténégro	…	…	…	…	…	…	…
Norvège	21	95	5	16[±,d,-1]	…	235[±]	3
Pays-Bas	21	71	29	14[d,-1]	64	163	9
Pologne	37	95	5	28	75	514	7
Portugal	32	41	59	15	87	141	11
République de Moldova	3	100	…	7	100	8[±]	…
République tchèque	35[c]	80[c]	20[c]	17[±,d,-1]	…	701[c,l]	…[c,m]
Roumanie	18	78	22	17	…	73	3
Royaume-Uni	107[f]	47[f]	53[f]	67[f]	…	697[f]	…
Saint-Marin	…	…	…	…	…	…	…
Saint-Siège	…	…	…	…	…	…	…
Serbie	…	…	…	…	…	…	…
Slovaquie	3	…	100	11	73	217	1
Slovénie	3	67	33	20	85	57	7

Tableau 14. Films

	Production			Distribution		Infrastructure	
	Nombre de films de long-métrage nationaux produits	% de production nationale à 100%	% des films faisant l'objet d'une coproduction	Nombre de sociétés de distribution	% des sociétés de distribution à participation nationale majoritaire	Nombre de cinémas	% de multiplexes[i]
Pays ou territoire	2006						
Suède	46[c]	70[c]	30[c]	25[±,d,-1]	…	1171[c,l]	…
Suisse	38	37	63	46*	91*	414*	2*
Turquie	35	89	11	16[±,d,-1]	…	302	8
Ukraine	7	100	…	13	100	2740	…
Pacifique							
Australie	28	89	11	29	…	494	21[k]
Fidji	…	…	…	…	…	…	…
Îles Cook	…	…	…	…	…	…	…
Îles Marshall	…	…	…	…	…	…	…
Îles Salomon	…	…	…	…	…	…	…
Kiribati	…	…	…	…	…	…	…
États fédérés de Micronésie	…	…	…	…	…	…	…
Nauru	…	…	…	…	…	…	…
Nioué	…	…	…	…	…	…	…
Nouvelle-Zélande	6	67	33	…	…	…	…
Palaos	…	…	…	…	…	…	…
Papouasie-Nouvelle-Guinée	…	…	…	…	…	…	…
Samoa	…	…	…	…	…	…	…
Tokélaou	…	…	…	…	…	…	…
Tonga	…	…	…	…	…	…	…
Tuvalu	…	…	…	…	…	…	…
Vanuatu	…	…	…	…	…	…	…

Sources :

1. Institut de statistique de l'UNESCO, base de données sur les statistiques culturelles, 2009.
2. Fundación del Nuevo Cine Latinoamericano. http://www.cinelatinoamericano.org/cifras.aspx.
3. Observatoire européen de l'audiovisuel, 2008. Focus : Tendances du marché mondial du film 2008.
4. Observatoire européen de l'audiovisuel, 2009. Focus : Tendances du marché mondial du film 2009.

Notes :

a. Source : Observatoire européen de l'audiovisuel, 2007. Focus: Tendances du marché mondial du film 2007.

b. Source : Observatoire européen de l'audiovisuel, 2008. Focus: Tendances du marché mondial du film 2008.

c. Source : Observatoire européen de l'audiovisuel, 2007, 2006. Annuaire 2008 : Film et vidéo, Vol. 3.

d. Source : Observatoire européen de l'audiovisuel, 2007. Les entreprises de distribution cinématographique en Europe.

e. Source : Centre national de la cinématographie.

f. Source : UK Film Council.

g. Ne comprend que les films produits nationalement à 100%.

h. Ne comprend que les sociétés à participation nationale majoritaire.

i. Multiplexe = Cinéma à 8 écrans ou plus.

j. Les films produits au Nigéria sont sous des formats vidéo numériques. Ce pays a produit 872 films de long métrage en 2005.

k. En Australie, les multiplex sont définis comme comportant au moins 7 écrans.

l. Nombre d'écrans.

m. Pourcentage (%) d'écrans dans les multiplexes.

n. Comprend uniquement les coproductions dont le financement est majoritairement national.

o. Films nationaux sortis et produits localement uniquement.

p. Données extraites de http://www.screendigest.com.

… Données non disponibles

* Estimation nationale

± Données partielles

-n Données se référant à n années avant l'année de référence

Tableau 15. Musique enregistrée : ventes et répertoire

	Ventes de détail[a]		Répertoire[b]						Niveau de piratage en %
	Dollars EU par habitant		% domestique		% international		% classique		
Pays ou territoire	1998[3]	2004[2]	1998[3]	2006[1]	1998[3]	2006[1]	1998[3]	2006[1]	2006[1]
Afrique subsaharienne									
Afrique du Sud	4,4	5,0	24	45	70	55	6	0	25–50
Angola	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Bénin	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Botswana	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Burkina Faso	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Burundi	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Cameroun	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Cap-Vert	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Comores	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Congo	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Côte d'Ivoire	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Érythrée	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Éthiopie	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Gabon	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Gambie	1,3	…	71	…	29	…	0	…	…
Ghana	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Guinée	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Guinée-Bissau	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Guinée équatoriale	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Kenya	0,1	…	34	…	66	…	0	…	…
Lesotho	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Libéria	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Madagascar	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Malawi	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Mali	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Maurice	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Mozambique	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Namibie	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Niger	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nigéria	0,0	…	66	…	34	…	0	…	Plus de 50
Ouganda	…	…	…	…	…	…	…	…	…
République centrafricaine	…	…	…	…	…	…	…	…	…
R. D. du Congo	…	…	…	…	…	…	…	…	…
République-Unie de Tanzanie	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Rwanda	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sainte-Hélène	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sao Tomé-et-Principe	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sénégal	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Seychelles	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sierra Leone	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Somalie	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Swaziland	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tchad	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Togo	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Zambie	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Zimbabwe	0,8	1,3	65	…	35	…	0	…	…
Amérique du Nord									
Canada	32,1	21,7	11	25	83	71	6	4	Moins de 10
États-Unis	48,2	40,9	91	93	5	5	4	2	Moins de 10
Amérique latine et Caraïbes									
Anguilla	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Antigua-et-Barbuda	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Antilles néerlandaises	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Argentine	8,5	2,2	40	39	56[f]	57	4	4	Plus de 50
Aruba	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Bahamas	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Barbade	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Belize	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Bermudes	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Brésil	6,4	2,0	73	68	24[f]	29	3	3	25–50
Chili	5,7	2,3	15	17	80[f]	77	5	6	Plus de 50
Colombie	4,2	1,1	50	24	48[f]	71	2	5	Plus de 50
Costa Rica	2,7	…	70[f]	…	25	…	5	…	…
Cuba	…	…	…	…	…	…	…	…	…

Tableau 15. Musique enregistrée : ventes et répertoire

	Ventes de détail[a]		Répertoire[b]						Niveau de piratage en %
	Dollars EU par habitant		% domestique		% international		% classique		
Pays ou territoire	1998[3]	2004[2]	1998[3]	2006[1]	1998[3]	2006[1]	1998[3]	2006[1]	2006[1]
Dominique	…	…	…	…	…	…	…	…	…
El Salvador	0,6	…	70[f]	…	25	…	5	…	…
Équateur	1,2	0,4	30	…	65[f]	…	5	…	Plus de 50
État plurinational de Bolivie	0,8	…	22	…	74[f]	…	4	…	…
Grenade	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Guatemala	0,7	…	70[f]	…	25	…	5	…	…
Guyana	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Haïti	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Honduras	0,5	…	70[f]	…	25	…	5	…	…
Îles Caïmanes	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Turques et Caïques	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Vierges britanniques	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Jamaïque	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Mexique	5,7	3,5	57	38	41[f]	59	2	3	Plus de 50
Montserrat	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nicaragua	0,1	…	70[f]	…	25	…	5	…	…
Panama	2,0	…	70[f]	…	25	…	5	…	…
Paraguay	1,3	0,3	35	…	64[f]	…	1	…	Plus de 50
Pérou	0,7	0,1	17	…	82[f]	…	1	…	Plus de 50
R. B. du Venezuela	4,1	0,6	69	…	28[f]	…	3	…	Plus de 50
République dominicaine	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sainte-Lucie	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Saint-Kitts-et-Nevis	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Suriname	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Trinité-et-Tobago	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Uruguay	5,1	1,4	41	…	49[f]	…	10	…	Plus de 50
Asie centrale et du Sud									
Afghanistan	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Arménie	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Azerbaïdjan	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Bangladesh	…	…	…	…	…	…	…	…	Plus de 50
Bhoutan	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Géorgie	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Inde	0,3	0,1	96	91	3	9[f]	1	0	Plus de 50
Kazakhstan	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Kirghizistan	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Maldives	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Népal	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Ouzbékistan	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Pakistan	0,0	0,2	90	…	10	…	0	…	Plus de 50
République islamique d'Iran	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sri Lanka	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tadjikistan	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Turkménistan	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Asie de l'Est									
Brunéi Darussalam	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Cambodge	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Chine	0,1	0,2	66	13[c]	33[f]	78[c,f]	1	9[c]	Plus de 50
Hong Kong (R.A.S. de Chine)	18,8	11,6	42	36	46[f]	53[f]	12	11	10–24
Macao (R.A.S. de Chine)	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Indonésie	0,3	0,4	81	65	18	35[f]	1	0	Plus de 50
Japon	51,8	40,4	78	72	22	24	…	4	Moins de 10
Malaisie	2,4	1,3	24	21	71[f]	77[f]	5	2	25–50
Mongolie	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Myanmar	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Philippines	0,6	0,3	30	38	67	61[f]	3	1	Plus de 50
République de Corée	3,3	2,8	39	56	43	27[f]	18	17	Moins de 10
R. D. P. lao	…	…	…	…	…	…	…	…	…
R. P. D. de Corée	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Singapour	15,4	10,7	27[f]	24[f]	64	71	9	5	Moins de 10
Thaïlande	1,9	2,2	82	70	18	30[f]	0	0	25–50
Timor-Leste	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Viet Nam	…	…	…	…	…	…	…	…	…

Tableau 15. Musique enregistrée : ventes et répertoire

	Ventes de détail[a]		Répertoire[b]						Niveau de piratage en %
	Dollars EU par habitant		% domestique		% international		% classique		
Pays ou territoire	1998[3]	2004[2]	1998[3]	2006[1]	1998[3]	2006[1]	1998[3]	2006[1]	2006[1]
États arabes									
Algérie	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Arabie saoudite	2,7	1,2	63[f]	…	37	…	0	…	Plus de 50
Bahreïn	…	4,9	…	…	…	…	…	…	10-24
Djibouti	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Égypte	0,8	0,2	81[f]	…	19	…	0	…	Plus de 50
Émirats arabes unis	15,3	7,2	46[f]	…	54	…	0	…	10–24
Irak	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Jamahiriya arabe libyenne	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Jordanie	…	…	…	…	…	…	…	…	Plus de 50
Koweït	4,5	3,3	57	…	43[f]	…	0	…	Plus de 50
Liban	4,0	1,7	60[f]	…	40	…	0	…	Plus de 50
Maroc	…	…	…	…	…	…	…	…	Plus de 50
Mauritanie	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Oman	0,7	1,3	60[f]	…	40	…	0	…	25–50
Qatar	…	4,8	…	…	…	…	…	…	10–24
République arabe syrienne	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Soudan	…	…	…	…	…	…	…	…	…
T. A. palestiniens	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tunisie	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Yémen	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Europe									
Albanie	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Allemagne	36,6	26,0	43	47	47	46	10	7	Moins de 10
Andorre	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Autriche	42,3	35,0	15	9	73	79	12	12	Moins de 10
Bélarus	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Belgique	36,1	26,6	20	21	71	74	19	5	Moins de 10
Bosnie-Herzégovine	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Bulgarie	0,4	0,7	62	…	38	…	0	…	25–50
Chypre	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Croatie	3,9	3,9	62	…	38	…	0	…	…
Danemark	49,5	34,7	35	48	57	49	8	3	Moins de 10
Espagne	17,1	13,4	42	46	51	48	7	6	10–24
Estonie	…	8,5	…	…	…	…	…	…	…
ex-R. y. de Macédoine	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Fédération de Russie	0,6	3,4	68	70	26	28	6	2	Plus de 50
Finlande	26,9	25,5	42	52	48	40	10	8	Moins de 10
France	36,4	32,6	44	63[d]	46	31[d]	10	6	Moins de 10
Gibraltar	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Grèce	10,9	8,1	59	57	37	41	4	2	Plus de 50
Hongrie	5,6	5,8	32	42	59	51	9	7	10–24
Irlande	31,6	35,8	16	21	79	79	5	0	10–24
Islande	56,9	59,0[-1]	45	…	55	…	…	…	…
Israël	8,3	6,8	33	…	60	…	7	…	…
Italie	10,5	11,2	44	53	51	43	5	4[e]	10–24
Lettonie	3,9	1,9	47	…	53	…	0	…	Plus de 50
Liechtenstein	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Lituanie	1,7	…	…	…	…	…	…	…	…
Luxembourg	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Malte	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Monaco	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Monténégro	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Norvège	62,8	59,4	19	47	77	49	4	4	Moins de 10
Pays-Bas	35,7	31,2	27	25	64	74	9	1	10–24
Pologne	3,9	2,4	22	38	67	51	11	11	25–50
Portugal	18,7	12,2	31	39	65	57	4	4	10–24
République de Moldova	…	…	…	…	…	…	…	…	…
République tchèque	7,6	3,9	42	56	48	37	10	7	25–50
Roumanie	0,3	1,2[-1]	41	…	52	…	7	…	Plus de 50
Royaume-Uni	49,0	58,5	48	50	45	45	7	5	Moins de 10
Saint-Marin	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Saint-Siège	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Serbie	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Slovaquie	4,0	1,9[-1]	19	…	74	…	7	…	25–50
Slovénie	4,8	6,8[-1]	23	…	77	…	0	…	…

Tableau 15. Musique enregistrée : ventes et répertoire

	Ventes de détail[a]		Répertoire[b]						Niveau de piratage en %
	Dollars EU par habitant		% domestique		% international		% classique		
Pays ou territoire	1998[3]	2004[2]	1998[3]	2006[1]	1998[3]	2006[1]	1998[3]	2006[1]	2006[1]
Suède	44,2	29,8	25	40	71	57	4	3	Moins de 10
Suisse	45,0	35,0	8	9	82	83	10	8	Moins de 10
Turquie	2,0	2,3	79	92	21	8	0	0	Plus de 50
Ukraine	0,4	0,9	6	…	92	…	2	…	Plus de 50
Pacifique									
Australie	33,0	35,7	20	35	73	59	7	6	Moins de 10
Fidji	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Cook	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Marshall	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Salomon	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Kiribati	…	…	…	…	…	…	…	…	…
États fédérés de Micronésie	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nauru	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nioué	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nouvelle-Zélande	27,0	28,8	6	9	86	89	8	2	Moins de 10
Palaos	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Papouasie-Nouvelle-Guinée	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Samoa	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tokélaou	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tonga	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tuvalu	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Vanuatu	…	…	…	…	…	…	…	…	…

Sources:

1. Fédération internationale de l'industrie phonographique, 2007. L'industrie de l'enregistrement en chiffres 2007 (chiffres 2006).
2. Fédération internationale de l'industrie phonographique, 2005. Les ventes mondiales de l'industrie de l'enregistrement 2005 (chiffres 2004).
3. UNESCO, 2000. Rapport mondial sur la culture 2000 (chiffres 1998).

Notes:

a. Valeur de détail des CDs, cassettes et enregistrements en valeur EU en utilisant la moyenne mensuelle du taux de change de l'année considérée ; les chiffres 2004 incluent aussi la vente de musique en DVDs.

b. Ventes physiques uniquement (exclut les ventes numériques en 2006).

c. Les chiffres 2006 se rapportent à une base différente des années précédentes.

d. Le répertoire est basé sur la langue.

e. Le jazz est compris dans la catégorie 'classique'.

f. Comprenant la musique populaire régionale.

… Données non disponibles

-n Données se référant à n années avant l'année de référence

Tableau 16. Flux internationaux d'une sélection de biens et services culturels

	Taux de croissance composé annuel total du commerce[d]	Taux de couverture du commerce[e] %	Total des exportations (000)	Taux de croissance composé annuel pour les exportations par habitant	Biens culturels de base[1, a] (millions de dollars EU) — Exportations[b, c] — Part par type de produits %						
					Biens du patrimoine	Livres	Journaux et périodiques	Autres imprimés	Médias enregistrés	Arts visuels	Médias audiovisuels
Pays ou territoire	2001–2006	2006	2006	2001–2006	2006						
Afrique subsaharienne											
Afrique du Sud	11	17	90 380	8	13,3	52,3	5,6	4,7	2,7	18,2	3,2
Angola	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Bénin	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Botswana	-1	4	1 088	3	0,0	79,4	0,0	1,6	10,7	7,0	1,2
Burkina Faso	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Burundi	24[+2]	0	5	-33[+2]	0,0	43,3	0,0	0,0	0,0	56,7	0,0
Cameroun	7	5	986	16	0,4	60,1	10,6	8,3	0,0	20,6	0,0
Cap-Vert	8	0	0	…	…	…	…	…	…	…	…
Comores	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Congo	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Côte d'Ivoire	1	28	4 415	3	0,0	7,3	0,1	1,1	0,1	91,3	0,0
Érythrée	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Éthiopie	8	1	263	10	2,7	2,6	1,3	0,1	0,1	93,2	0,0
Gabon	-1	3	284	-11	1,1	47,3	0,0	3,6	0,0	48,0	0,0
Gambie	12	1	16	-1	0,0	6,7	0,0	37,8	0,0	55,5	0,0
Ghana	38[+2]	416	78 980	88[+2]	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	99,9	0,0
Guinée	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Guinée-Bissau	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Guinée équatoriale	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Kenya	8	46	16 303	15	0,0	21,0	4,0	27,0	0,3	47,7	0,0
Lesotho	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Libéria	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Madagascar	4	12	1 211	3	23,4	2,1	2,0	0,5	0,1	71,9	0,0
Malawi	5	28	4 705	30	0,0	33,7	0,0	0,9	0,3	65,1	0,0
Mali	3	16	474	-3	0,1	0,0	0,0	70,1	0,0	29,9	0,0
Maurice	10	142	29 673	16	0,1	39,6	1,3	1,5	55,0	1,8	0,7
Mozambique	10	2	404	18	9,0	3,8	5,7	8,4	3,2	68,8	1,0
Namibie	6	20	4 383	5	64,3	14,2	0,1	0,9	3,7	15,4	1,4
Niger	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nigéria	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Ouganda	1	6	553	5	1,0	31,3	0,1	17,4	0,0	50,2	0,0
République centrafricaine	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
R. D. du Congo	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
République-Unie de Tanzanie	3	13	1 397	3	34,0	8,6	0,7	0,6	44,7	10,3	1,0
Rwanda	10	7	286	12	2,0	6,6	0,7	0,0	0,0	90,7	0,0
Sainte-Hélène	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sao Tomé-et-Principe	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sénégal	7	13	2 441	-1	0,0	8,8	0,0	3,4	0,0	87,8	0,0
Seychelles	16	0	6	…	0,0	0,0	0,0	4,1	0,0	95,9	0,0
Sierra Leone	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Somalie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Swaziland	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tchad	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Togo	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Zambie	15	3	946	6	57,0	14,4	0,1	0,3	0,0	28,2	0,0
Zimbabwe	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Amérique du Nord											
Canada	3	36	1 402 911	0	1,4	29,4	12,9	18,0	8,5	5,9	23,9
États-Unis	2	50	8 643 872	3	4,2	26,3	14,6	5,3	7,0	34,1	8,5
Amérique latine et Caraïbes											
Anguilla	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Antigua-et-Barbuda	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Antilles néerlandaises	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Argentine	-2	84	97 301	-1	1,3	45,9	6,3	5,6	28,0	6,9	6,0
Aruba	-3[+1]	4	574	4[+1]	0,0	2,7	0,0	4,0	0,0	93,3	0,0
Bahamas	-1	0	28	-9	0,0	77,2	0,0	1,6	0,0	21,2	0,0
Barbade	1	12	2 068	9	0,0	16,7	17,7	18,8	3,5	43,0	0,2
Belize	1	1	26	5	1,0	31,5	0,0	0,0	0,0	67,5	0,0
Bermudes	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Brésil	-1	53	64 468	6	0,0	38,1	22,3	6,2	10,5	22,4	0,4
Chili	-2	24	25 887	-11	0,7	72,8	15,2	5,9	0,7	4,4	0,4

Importations[f]									Services[2] (millions de dollars EU)				
									Exportations		Importations		
Total des importations (000)	Taux de croissance composé annuel pour les importations par habitant	Part par type de produits %							Services audiovisuels	Redevances et droits de licence	Services audiovisuels	Redevances et droits de licence	
		Biens du patrimoine	Livres	Journaux et périodiques	Autres imprimés	Médias enregistrés	Arts visuels	Médias audiovisuels					
2006	2001–2006	2006							2005				Pays ou territoire
Afrique subsaharienne													
543 722	11	1,1	36,9	1,7	2,1	10,3	39,3	8,6	…	…	…	…	Afrique du Sud
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	49,43	…	3,38	Angola
…	…	…	…	…	…	…	…	…	0,01[-1]	…	0,13	…	Bénin
25 582	-2	0,0	75,8	11,0	2,5	6,3	2,6	1,6	…	0,46	…	12,33	Botswana
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Burkina Faso
1 905	23[+1]	0,0	60,0	5,0	31,2	0,6	3,1	0,1	…	…	…	…	Burundi
18 590	5	0,0	69,5	25,2	2,0	0,9	2,1	0,3	…	…	…	…	Cameroun
2 738	7	0,0	44,4	6,6	11,7	13,1	21,6	2,5	0,01[+1]	…	0,60	…	Cap-Vert
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Comores
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Congo
16 029	0	0,0	52,0	37,6	3,6	3,5	2,5	0,9	0,01[-4]	0,17[-1]	0,82	10,32	Côte d'Ivoire
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Érythrée
19 017	6	1,2	85,0	3,1	4,8	0,8	3,8	1,3	0,46[+1]	…	0,01	…	Éthiopie
9 396	-1	0,1	43,6	40,6	6,0	3,9	5,3	0,6	…	…	…	…	Gabon
1 822	10	0,0	79,0	3,5	12,9	0,4	4,1	0,0	…	…	…	…	Gambie
19 001	6[+2]	0,0	88,6	2,0	3,4	3,5	2,1	0,4	…	…	…	…	Ghana
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	0,51[-1]	…	Guinée
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	0,00[-1]	Guinée-Bissau
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Guinée équatoriale
35 203	4	0,0	55,1	5,1	16,6	20,2	2,5	0,4	…	…	…	…	Kenya
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Lesotho
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Libéria
9 950	2	1,5	67,1	17,2	2,2	8,3	3,5	0,2	0,28[-2]	2,32	0,11[-2]	4,61	Madagascar
16 684	1	0,0	94,3	1,9	2,0	0,5	1,1	0,3	…	…	0,01[-3]	…	Malawi
2 896	3	0,0	35,9	0,6	4,8	52,8	4,4	1,5	0,01	0,16	1,13	1,09	Mali
20 890	4	0,1	44,0	22,3	4,0	13,0	10,1	6,5	0,55	…	5,64	…	Maurice
23 063	9	0,0	83,5	4,9	2,9	0,6	7,2	0,9	…	2,20	…	5,29	Mozambique
21 385	5	0,2	67,3	3,6	4,8	15,7	5,5	3,1	…	3,81[-3]	…	1,75	Namibie
…	…	…	…	…	…	…	…	…	0,01[-2]	…	0,43[-2]	…	Niger
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Nigéria
8 517	-1	0,0	76,6	5,7	8,2	4,0	4,6	0,9	…	7,42	…	1,46	Ouganda
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	République centrafricaine
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	R. D. du Congo
11 135	1	5,9	72,0	6,9	9,5	3,4	1,7	0,6	…	0,00[+1]	…	0,22	République-Unie de Tanzanie
3 910	9	0,0	76,0	13,1	6,6	1,3	2,4	0,7	0,38[+1]	…	3,56[+1]	…	Rwanda
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Sainte-Hélène
268	35	0,0	70,6	1,9	13,5	5,2	6,6	2,1	…	…	…	…	Sao Tomé-et-Principe
18 366	7	0,0	43,1	21,6	29,3	2,6	3,2	0,2	0,01[-2]	…	0,30[-1]	…	Sénégal
2 588	16	0,0	74,2	5,3	9,2	0,0	10,2	1,1	…	…	…	0,55	Seychelles
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Sierra Leone
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Somalie
…	…	…	…	…	…	…	…	…	0,00	…	0,04[-1]	…	Swaziland
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Tchad
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Togo
36 600	14	0,0	91,0	4,4	1,6	1,2	1,3	0,5	…	…	…	…	Zambie
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Zimbabwe
Amérique du Nord													
3 866 277	3	1,1	34,3	26,6	8,6	4,6	6,5	18,3	1 895,53	2 639,96[g]	1 727,31	5 454,88[g]	Canada
17 160 887	1	9,9	15,0	2,0	6,4	2,2	38,6	25,8	7 037,50	57 261,00[g]	925,20	24 356,00[g]	États-Unis
Amérique latine et Caraïbes													
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Anguilla
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Antigua-et-Barbuda
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Antilles néerlandaises
116 201	-5	0,1	64,6	7,9	4,5	2,7	10,4	9,9	183,47	…	172,70	…	Argentine
14 999	-4[+1]	1,2	23,1	0,0	21,6	0,0	54,0	0,0	…	…	…	…	Aruba
18 303	-1	3,5	56,4	2,0	15,1	1,3	20,6	1,1	…	…	2,00	16,10	Bahamas
17 917	1	0,1	52,0	11,7	5,4	16,5	11,1	3,2	0,10	1,70	0,02	29,05	Barbade
3 539	0	0,0	70,8	3,5	9,4	8,3	6,9	1,1	…	…	…	0,39	Belize
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Bermudes
122 023	-4	3,2	72,1	6,6	4,1	2,9	7,5	3,5	16,03	…	314,05	…	Brésil
107 996	2	0,3	50,6	5,9	3,6	5,6	16,7	17,3	…	…	…	…	Chili

Tableau 16. Flux internationaux d'une sélection de biens et services culturels

	Taux de croissance composé annuel total du commerce[d]	Taux de couverture du commerce[e] %	Total des exportations (000)	Taux de croissance composé annuel pour les exportations par habitant	Biens culturels de base[1, a] (millions de dollars EU) — Exportations[b, c] — Part par type de produits %						
					Biens du patrimoine	Livres	Journaux et périodiques	Autres imprimés	Médias enregistrés	Arts visuels	Médias audiovisuels
Pays ou territoire	2001–2006	2006	2006	2001–2006	2006						
Colombie	2	198	181 551	1	0,0	75,2	13,6	2,3	5,8	2,9	0,1
Costa Rica	-1	22	9 321	-3	0,0	58,4	11,0	3,9	15,9	10,7	0,1
Cuba	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Dominique	-1	0	1	…	0,0	9,5	0,0	5,2	85,3	0,0	0,0
El Salvador	3	18	7 031	6	0,0	54,9	3,7	23,5	5,1	12,6	0,2
Équateur	3	6	4 275	0	0,0	69,7	4,6	4,0	3,8	17,8	0,0
État plurinational de Bolivie	0	6	772	-1	0,0	47,2	1,3	5,6	2,2	40,4	3,3
Grenade	19	0	0	-17	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0
Guatemala	3	6	3 971	-7	0,0	68,3	4,5	8,1	4,9	13,2	1,1
Guyana	7	1	106	11	0,0	14,0	0,0	0,3	0,7	85,0	0,0
Haïti	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Honduras	17	1	269	11	0,0	43,9	2,6	31,7	6,2	12,1	3,5
Îles Caïmanes	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Turques et Caïques	7	2	58	…	5,2	14,3	8,0	0,0	0,0	72,5	0,0
Îles Vierges britanniques	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Jamaïque	9	4	3 532	21	0,0	9,7	5,1	0,3	74,8	10,0	0,0
Mexique	3	52	583 602	-1	0,0	26,2	6,0	17,9	8,4	15,8	25,7
Montserrat	1	0	0	…	…	…	…	…	…	…	…
Nicaragua	3	5	931	0	0,4	29,3	23,1	10,5	1,7	35,0	0,0
Panama	4	0	94	-4	0,0	38,2	13,5	9,7	0,0	38,5	0,0
Paraguay	23	1	1 021	2	0,0	72,7	0,2	2,1	2,5	8,0	14,4
Pérou	2	77	40 974	3	0,4	62,4	3,3	14,5	4,0	15,3	0,1
R. B. du Venezuela	-3	1	653	-17	0,0	32,5	7,1	2,5	7,9	49,5	0,4
République dominicaine	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Sainte-Lucie	4	3	186	1	0,0	16,8	44,4	0,9	1,1	36,4	0,4
Saint-Kitts-et-Nevis	3	0	8	-18	0,0	38,4	0,1	35,4	2,8	23,3	0,0
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0	0	1	33	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0
Suriname	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Trinité-et-Tobago	8	26	11 318	6	0,0	86,5	1,0	10,6	0,4	1,5	0,0
Uruguay	8	318	14 818	21	0,4	52,0	0,1	0,3	34,7	10,9	1,6
Asie centrale et du Sud											
Afghanistan	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Arménie	1	4	346	27	0,0	90,6	1,6	1,6	0,1	6,2	0,0
Azerbaïdjan	13	5	470	13	0,0	37,2	32,7	0,9	5,9	23,0	0,3
Bangladesh	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Bhoutan	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Géorgie	20	10	1 278	18	0,2	95,5	0,0	0,9	0,1	3,2	0,1
Inde	3	378	831 133	11	0,0	14,7	7,4	1,5	19,8	54,4	2,2
Kazakhstan	12	1	578	8	0,4	31,7	42,7	3,8	3,4	15,2	2,7
Kirghizistan	4	4	119	-20	0,0	89,1	2,7	1,1	1,5	5,7	0,0
Maldives	4	0	0	…	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0
Népal	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Ouzbékistan	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Pakistan	3^{+2}	44	21 578	-7^{+2}	0,1	12,5	2,8	1,6	46,7	36,0	0,2
République islamique d'Iran	-5	289	15 408	13	0,0	80,1	0,1	11,0	1,9	6,8	0,1
Sri Lanka	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tadjikistan	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Turkménistan	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Asie de l'Est											
Brunéi Darussalam	2^{+1}	4	500	131^{+1}	0,0	19,6	2,0	4,2	40,1	33,5	0,5
Cambodge	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Chine	11	1 644	9 646 104	12	0,0	8,9	0,1	3,3	0,3	34,7	52,6
Hong Kong (R.A.S. de Chine)	8	6	208 165	-1	0,0	67,1	10,4	3,1	14,2	3,7	1,4
Macao (R.A.S. de Chine)	7	1	68	1	0,0	75,0	0,0	0,0	0,0	25,0	0,0
Indonésie	2	345	142 972	0	0,1	18,8	1,7	4,5	1,3	73,4	0,2
Japon	2	38	912 179	-1	1,5	10,5	4,3	2,1	6,8	9,6	65,2
Malaisie	5	90	222 535	4	0,2	72,9	0,6	3,2	9,4	10,9	2,8
Mongolie	17	3	152	13	9,6	15,3	1,8	0,4	0,0	30,4	42,5
Myanmar	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Philippines	2	151	116 818	-1	0,1	2,1	0,4	1,1	1,3	94,9	0,1
République de Corée	9	81	675 966	8	1,2	13,8	1,0	6,2	11,8	51,9	14,0
R. D. P. lao	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…

Importations[f]									Services[2] (millions de dollars EU)				
									Exportations		Importations		
Total des importations (000)	Taux de croissance composé annuel pour les importations par habitant	Part par type de produits %							Services audiovisuels	Redevances et droits de licence	Services audiovisuels	Redevances et droits de licence	
		Biens du patrimoine	Livres	Journaux et périodiques	Autres imprimés	Médias enregistrés	Arts visuels	Médias audiovisuels					
2006	2001–2006				2006					2005			Pays ou territoire
91 701	2	0,1	62,0	7,0	2,3	5,3	10,0	13,4	24,04	9,94	41,23	118,09	Colombie
42 563	-1	0,0	55,8	14,2	5,5	10,4	12,2	1,8	0,10	…	…	…	Costa Rica
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Cuba
1 829	…	0,0	79,7	1,4	5,6	7,0	5,6	0,7	…	…	…	…	Dominique
39 817	2	0,1	73,6	6,6	3,9	6,4	6,0	3,4	…	…	…	…	El Salvador
66 626	3	0,0	68,5	8,8	2,7	6,1	11,6	2,2	38,54	…	106,06	42,86	Équateur
11 883	-1	0,0	69,4	5,8	5,2	12,5	4,5	2,6	1,08	…	5,39	…	État plurinational de Bolivie
23 039	19	0,0	95,5	1,1	1,3	1,4	0,8	0,1	…	…	…	…	Grenade
61 648	2	0,0	68,7	5,6	5,2	8,1	8,0	4,4	0,25	0,10^{+1}	0,04	0,00^{+1}	Guatemala
8 529	7	0,0	89,7	1,2	3,7	1,6	3,2	0,6	…	…	…	…	Guyana
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	4,49	…	0,40	Haïti
26 875	16	0,0	65,1	10,0	7,0	6,8	9,1	2,0	…	…	5,70	…	Honduras
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Îles Caïmanes
3 024	…	0,5	51,6	21,4	10,1	0,0	15,6	0,8	…	…	…	…	Îles Turques et Caïques
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Îles Vierges britanniques
81 519	9	0,1	88,9	2,6	1,8	4,8	1,6	0,2	0,60^{-4}	0,00^{+1}	1,29	10,36^{+1}	Jamaïque
1 125 222	4	0,2	38,3	5,3	5,3	2,8	6,9	41,1	372,90	…	275,40	…	Mexique
231	0	0,0	52,3	1,2	13,3	29,4	2,9	0,9	…	…	…	…	Montserrat
17 354	2	0,1	73,7	10,1	4,6	4,3	5,7	1,5	…	…	…	…	Nicaragua
54 488	3	0,0	51,5	15,8	3,5	11,9	8,5	8,9	…	…	…	…	Panama
100 633	22	0,0	11,3	0,4	0,7	2,0	1,7	83,9	…	218,70	…	0,90	Paraguay
52 928	1	0,0	73,7	6,3	2,0	4,2	8,9	5,0	…	1,79	…	81,63	Pérou
122 465	-4	0,0	70,9	13,0	1,1	4,9	6,0	4,1	4,00	…	19,00	…	R. B. du Venezuela
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	30,80	République dominicaine
5 495	3	0,0	63,1	8,2	8,4	7,2	11,5	1,5	…	…	…	…	Sainte-Lucie
2 429	3	0,0	69,8	6,7	11,3	5,0	6,6	0,5	…	…	…	…	Saint-Kitts-et-Nevis
3 049	0	0,0	64,4	14,4	6,8	5,9	7,3	1,0	…	…	…	…	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
2 928	0^{+1}	0,0	57,6	6,0	14,3	9,2	11,4	1,5	…	…	…	…	Suriname
43 166	8	0,0	83,8	2,4	2,4	6,5	4,3	0,6	…	…	…	…	Trinité-et-Tobago
4 654	-4	0,0	5,4	1,1	18,0	29,9	20,7	25,0	0,40^{-2}	0,07	10,40^{-2}	6,91	Uruguay
													Asie centrale et du Sud
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Afghanistan
8 228	1	0,9	39,4	8,1	1,6	0,9	47,9	1,2	2,78	…	3,82	…	Arménie
9 724	13	0,0	68,1	19,1	1,4	1,0	10,3	0,1	…	0,06^{+1}	…	1,21^{+1}	Azerbaïdjan
…	…	…	…	…	…	…	…	…	1,13	0,26	0,03	2,74	Bangladesh
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Bhoutan
12 320	21	0,0	43,9	16,7	12,1	4,1	22,0	1,3	0,28	9,29	…	5,32	Géorgie
219 662	-9	0,7	63,0	1,7	2,1	9,2	18,6	4,7	…	131,16	…	766,96	Inde
88 526	12	0,0	61,6	23,6	4,8	4,9	3,6	1,5	0,15	0,02	15,73	30,90	Kazakhstan
3 248	10	0,0	72,2	13,0	8,3	1,4	4,9	0,2	…	1,74	…	5,98	Kirghizistan
5 312	3	0,0	64,6	5,2	8,6	0,1	19,6	1,8	…	…	…	…	Maldives
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Népal
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Ouzbékistan
49 027	9^{+2}	0,3	33,2	0,7	1,2	60,4	3,6	0,5	1,00^{-2}	15,00	8,00	109,00	Pakistan
5 329	-16	0,4	55,8	1,9	2,4	0,3	33,6	5,7	…	…	…	…	République islamique d'Iran
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Sri Lanka
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Tadjikistan
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Turkménistan
													Asie de l'Est
12 138	1^{+1}	0,5	32,9	37,8	4,9	11,5	6,9	5,4	…	…	…	…	Brunéi Darussalam
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Cambodge
586 721	3	0,5	19,3	23,2	4,9	10,6	5,6	35,9	133,86	…	153,95	…	Chine
3 593 233	9	5,9	22,4	0,8	3,5	1,4	12,0	54,0	…	…	…	…	Hong Kong (SAR Chine)
9 564	7	9,3	25,8	0,3	6,9	17,7	34,3	5,7	…	…	…	…	Macao (SAR Chine)
41 405	7	0,0	32,6	5,6	5,8	31,8	7,3	16,9	…	…	…	…	Indonésie
2 425 627	4	1,6	12,6	5,8	3,9	8,6	24,7	42,8	81,91	…	902,52	…	Japon
248 427	4	0,1	62,4	3,6	2,3	17,6	8,2	5,8	…	27,04	…	1 369,66	Malaisie
5 018	17	0,0	18,7	1,1	1,5	2,1	75,6	0,9	…	…	…	…	Mongolie
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Myanmar
77 295	4	0,1	80,1	4,2	1,4	2,8	7,1	4,2	19,00	…	5,00	…	Philippines
835 947	9	2,6	21,5	2,4	2,5	13,8	28,4	28,8	127,20	1 772,00^{+1}	159,20	3 636,80^{+1}	République de Corée
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	R. D. P. lao

Tableau 16. Flux internationaux d'une sélection de biens et services culturels

	Taux de croissance composé annuel total du commerce[d]	Taux de couverture du commerce[e] %	Total des exportations (000)	Taux de croissance composé annuel pour les exportations par habitant	Biens culturels de base[1, a] (millions de dollars EU) — Exportations[b, c] — Part par type de produits %						
					Biens du patrimoine	Livres	Journaux et périodiques	Autres imprimés	Médias enregistrés	Arts visuels	Médias audiovisuels
Pays ou territoire	2001–2006	2006	2006	2001–2006	2006						
R. P. D. de Corée	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Singapour	7	135	1086515	7	4,6	51,0	5,0	1,9	7,0	13,2	17,2
Thaïlande	2	101	163586	4	0,0	25,4	5,1	7,3	9,5	46,4	6,2
Timor-Leste	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Viet Nam	20	74	48303	21	0,0	6,7	0,6	3,3	9,7	79,8	0,0
États arabes											
Algérie	5	4	1474	-3	0,0	14,0	81,8	0,2	1,9	2,1	0,0
Arabie saoudite	6	9	12104	20	1,3	53,0	34,6	2,8	5,0	2,9	0,5
Bahreïn	-5[+1]	3	223	-6[+1]	0,0	39,0	13,2	1,8	0,0	46,0	0,0
Djibouti	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Égypte	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Émirats arabes unis	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Irak	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Jamahiriya arabe libyenne	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Jordanie	2	46	10929	-3	0,0	79,5	7,1	0,8	0,5	12,1	0,0
Koweït	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Liban	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Maroc	-4[+1]	13	10663	-22[+1]	7,3	14,0	1,6	6,4	0,5	70,1	0,0
Mauritanie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Oman	-8	8	1906	5	0,0	85,0	5,5	0,8	6,6	2,2	0,0
Qatar	6	1	247	-10	0,0	83,7	0,4	3,5	0,0	12,4	0,0
République arabe syrienne	29	444	30352	30	0,0	6,2	1,7	88,6	0,0	3,5	0,0
Soudan	-2	1	51	-17	0,0	92,0	8,0	0,0	0,0	0,0	0,0
T. A. palestiniens	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tunisie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Yémen	-17[+3]	9	159	21[+3]	0,0	48,4	3,0	38,8	0,0	9,8	0,0
Europe											
Albanie	7	4	235	0	0,0	68,3	0,2	1,3	0,4	29,7	0,0
Allemagne	4	174	5881126	6	1,9	29,8	18,5	7,2	11,5	12,0	19,2
Andorre	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Autriche	5	64	798602	5	2,1	11,1	7,6	5,4	23,7	50,0	0,1
Bélarus	10	63	32113	7	0,0	81,3	8,8	7,1	0,7	1,9	0,1
Belgique	2	76	1154725	2	3,5	42,5	18,6	5,8	13,0	13,5	3,2
Bosnie-Herzégovine	9[+2]	13	5298	18[+2]	0,0	22,4	42,1	2,8	20,3	11,8	0,6
Bulgarie	13	72	22276	14	0,0	14,1	10,1	7,7	5,3	13,0	49,8
Chypre	5	1	1130	-3	0,0	29,5	25,7	0,5	37,7	5,8	0,7
Croatie	7	66	55305	4	0,1	28,6	55,3	2,3	3,3	7,8	2,5
Danemark	2	78	419286	-1	5,1	29,9	18,9	4,5	11,1	16,4	14,0
Espagne	1	98	1349106	0	0,2	58,6	13,5	3,1	3,4	16,5	4,9
Estonie	8	186	45925	15	0,4	28,7	44,7	3,8	6,5	15,9	0,1
ex-R. y. de Macédoine	8	27	2025	19	0,0	45,7	33,6	8,2	0,1	12,3	0,1
Fédération de Russie	5	69	403462	3	0,1	46,7	22,3	10,2	3,4	16,7	0,5
Finlande	2	101	281971	1	0,4	18,2	56,0	9,1	3,5	10,7	2,2
France	4	92	2971653	4	8,7	25,6	16,4	4,0	8,2	32,9	4,1
Gibraltar	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Grèce	3	45	162431	3	26,4	33,2	8,8	3,0	16,0	5,5	7,1
Hongrie	-6	48	80582	-15	0,4	56,8	11,0	8,6	6,7	15,1	1,4
Irlande	1	141	997490	-2	0,3	20,9	3,2	0,3	68,6	2,4	4,3
Islande	6	17	5253	6	0,0	23,8	0,3	70,4	0,8	4,2	0,6
Israël	-4	68	106706	-3	1,6	37,1	2,0	3,1	0,0	55,2	0,9
Italie	4	109	1709866	3	1,1	36,8	13,7	12,3	2,6	18,7	14,8
Lettonie	11	35	17740	11	0,0	55,5	16,6	21,8	2,0	3,2	0,9
Liechtenstein	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Lituanie	11	164	48104	15	0,1	33,8	50,7	1,4	4,4	9,3	0,2
Luxembourg	3	26	40859	1	0,8	33,4	34,2	1,2	24,2	4,6	1,4
Malte	4	40	12593	15	0,1	80,4	1,8	0,3	12,1	1,4	3,9
Monaco	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Monténégro	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Norvège	3	15	78633	-4	3,7	26,5	6,1	7,4	12,0	41,9	2,5
Pays-Bas	-1	108	1564089	-2	1,7	26,5	11,1	5,1	35,5	13,9	6,2
Pologne	8	186	464159	13	3,8	30,6	44,4	7,9	5,1	7,9	0,3
Portugal	3	36	148871	-1	0,2	24,0	3,1	3,5	5,6	60,1	3,5

Importations[f]									Services[2] (millions de dollars EU)				
		Part par type de produits %							Exportations		Importations		
Total des importations (000)	Taux de croissance composé annuel pour les importations par habitant	Biens du patrimoine	Livres	Journaux et périodiques	Autres imprimés	Médias enregistrés	Arts visuels	Médias audiovisuels	Services audiovisuels	Redevances et droits de licence	Services audiovisuels	Redevances et droits de licence	
2006	2001–2006	2006							2005				Pays ou territoire
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	R. P. D. de Corée
804 178	5	0,8	34,4	3,6	3,7	5,1	16,5	35,8	…	…	…	…	Singapour
161 773	-1	0,0	39,7	7,6	2,0	41,6	4,0	5,1	…	…	…	…	Thaïlande
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Timor-Leste
64 978	18	0,1	57,0	4,0	4,3	21,5	4,8	8,2	…	…	…	…	Viet Nam
													États arabes
38 867	4	0,0	73,2	6,7	1,6	7,5	7,4	3,5	…	…	…	…	Algérie
133 307	2	0,0	32,4	0,4	9,4	26,3	23,8	7,7	…	…	…	…	Arabie saoudite
8 845	-6[+1]	0,2	52,9	0,6	4,8	12,6	16,2	12,7	…	…	…	…	Bahreïn
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Djibouti
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Égypte
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Émirats arabes unis
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Irak
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Jamahiriya arabe libyenne
23 797	3	0,8	76,6	1,0	4,4	2,0	11,4	3,8	…	…	…	…	Jordanie
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Koweït
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Liban
79 360	6[+1]	0,3	64,3	21,9	1,0	0,2	11,7	0,6	…	12,72	…	45,41	Maroc
979	0	0,0	92,2	1,4	2,8	1,6	1,6	0,4	…	…	…	…	Mauritanie
23 368	-9	0,1	42,4	13,3	2,8	8,9	30,3	2,2	…	…	…	…	Oman
36 900	4	1,3	27,5	13,1	9,2	18,2	22,8	7,9	…	…	…	…	Qatar
6 830	20	0,0	88,7	1,3	2,9	0,9	5,4	0,8	…	…	…	12,00	République arabe syrienne
9 426	-2	0,0	41,6	5,8	12,6	23,9	11,9	4,2	…	…	…	…	Soudan
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	T. A. palestiniens
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	14,03	…	7,71	Tunisie
1 811	-20[+3]	0,0	15,1	1,8	11,0	20,1	46,5	5,5	…	149,00[+1]	…	9,20	Yémen
													Europe
5 730	7	0,1	50,2	3,2	10,3	16,0	15,7	4,5	0,01	0,51	0,73	4,20	Albanie
3 383 416	2	1,6	22,2	14,1	6,1	16,1	22,9	17,0	1 165,13	1 698,56	3 479,14	2 319,07	Allemagne
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Andorre
1 257 021	5	2,2	40,4	17,9	6,5	13,8	13,4	5,8	206,44[g]	…	291,00[g]	…	Autriche
50 654	14	0,0	37,6	40,0	14,8	2,6	4,0	1,0	1,40	…	7,30	…	Bélarus
1 511 314	2	2,5	36,2	24,0	4,7	14,4	13,6	4,7	443,86	…	397,36	…	Belgique
40 221	7[+2]	0,0	24,0	51,9	4,5	12,5	5,2	1,8	…	…	…	…	Bosnie-Herzégovine
30 996	12	0,7	49,1	20,1	8,6	4,8	12,5	4,2	8,43	4,82	9,10	71,91	Bulgarie
81 867	4	0,3	27,4	46,3	3,8	6,7	11,5	4,0	6,38	14,03	15,55	34,24	Chypre
84 041	9	0,2	34,0	23,7	6,7	13,9	13,6	8,0	7,40	…	23,31	…	Croatie
534 996	3	4,1	29,8	10,3	9,0	14,8	13,4	18,7	198,77[g]	1 147,59[g]	1 004,52[g]	853,94[g]	Danemark
1 375 697	1	0,9	22,2	15,2	9,7	9,1	20,9	21,9	461,04	…	1 141,44	…	Espagne
24 721	2	0,5	46,7	11,1	7,1	18,1	13,0	3,6	1,17	4,62	0,75	22,10	Estonie
7 527	7	0,0	37,4	25,8	4,1	15,7	11,6	5,4	2,72	…	3,33	…	ex-R. y. de Macédoine
581 359	7	0,2	34,8	44,5	10,2	1,4	8,0	0,9	126,75	…	378,96	…	Fédération de Russie
280 220	3	0,7	29,7	25,5	7,6	13,4	14,8	8,3	7,37	…	12,11	…	Finlande
3 216 393	4	3,0	26,7	16,7	4,8	13,6	19,5	15,7	1 424,02	…	1 839,82	…	France
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Gibraltar
360 326	3	0,7	29,6	6,9	4,6	34,0	13,3	10,9	885,61[-1,g]	…	59,75	…	Grèce
166 255	7	0,3	56,0	24,7	4,7	3,9	6,1	4,4	1 234,77	767,90	1 096,42	1 003,14	Hongrie
709 892	6	0,4	36,0	24,6	5,2	13,4	7,2	13,2	203,95[g]	590,71[g]	134,31[g]	19 459,78[g]	Irlande
30 850	6	0,4	50,5	8,7	5,1	14,6	13,4	7,4	…	…	…	…	Islande
156 214	-6	0,2	22,4	3,8	2,1	26,2	26,5	18,9	…	…	…	…	Israël
1 566 273	5	1,0	18,9	14,8	3,3	35,4	17,7	8,9	327,77	669,40	1 268,97	1 100,28	Italie
50 090	12	0,1	41,2	27,6	8,8	10,7	8,2	3,4	2,40	8,80	9,10	12,60	Lettonie
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Liechtenstein
29 346	6	0,9	54,0	7,6	8,3	6,3	20,3	2,6	2,82	1,50	0,75	18,29	Lituanie
155 959	2	0,2	30,6	26,3	7,5	14,2	14,6	6,6	230,64[g]	133,80[-1,g]	323,01[g]	132,92[-1,g]	Luxembourg
31 329	2	1,2	20,3	41,1	7,8	7,8	16,1	5,6	16,90	47,90	2,22	53,62	Malte
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Monaco
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Monténégro
516 148	4	1,9	31,3	17,6	9,6	16,5	11,0	12,2	192,15	524,04	335,20	465,25	Norvège
1 442 964	-1	5,3	28,6	7,4	7,9	14,5	22,4	13,8	593,62[g]	2 840,31[g]	761,38[g]	3 175,18[g]	Pays-Bas
249 408	3	1,1	48,1	11,9	12,7	5,6	15,2	5,3	36,00	61,20[g]	99,00	1 003,56[g]	Pologne
416 956	5	2,9	19,9	28,1	3,1	10,6	19,0	16,4	27,78	58,62	118,15	327,64	Portugal

Tableau 16. Flux internationaux d'une sélection de biens et services culturels

	Taux de croissance composé annuel total du commerce[d]	Taux de couverture du commerce[e] %	Total des exportations (000)	Taux de croissance composé annuel pour les exportations par habitant	Biens culturels de base[1, a] (millions de dollars EU) — Exportations[b, c] — Part par type de produits %						
					Biens du patrimoine	Livres	Journaux et périodiques	Autres imprimés	Médias enregistrés	Arts visuels	Médias audiovisuels
Pays ou territoire	2001–2006	2006	2006	2001–2006	2006						
République de Moldova	10	21	1 722	11	0,0	59,5	11,5	26,6	0,0	2,4	0,0
République tchèque	9	102	370 709	10	0,7	31,9	37,5	7,0	13,0	4,7	5,2
Roumanie	10	44	31 100	8	0,8	11,2	34,2	5,8	4,3	29,0	14,6
Royaume-Uni	5	118	9 753 553	4	15,6	26,2	8,1	4,2	5,3	37,6	3,1
Saint-Marin	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Saint-Siège	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Serbie	…	76	36 097	…	0,0	24,6	59,7	3,7	7,6	4,0	0,3
Slovaquie	6	167	171 613	6	0,0	42,1	35,6	6,1	1,5	1,9	12,8
Slovénie	8	164	110 618	9	0,0	69,5	21,4	2,2	4,6	0,7	1,6
Suède	5	66	429 456	5	3,7	33,5	8,0	8,4	18,2	14,2	14,0
Suisse	4	68	1 801 350	6	9,9	15,6	5,0	8,4	2,6	57,5	0,9
Turquie	0	24	25 262	-6	0,0	45,5	2,1	6,9	10,8	34,5	0,1
Ukraine	9	95	59 546	13	0,0	65,4	31,1	1,9	0,0	1,4	0,2
Pacifique											
Australie	5	32	384 041	5	2,6	30,8	10,8	5,9	9,0	23,2	17,6
Fidji	8[+1]	11	1 289	15[+1]	0,0	76,1	6,7	11,0	2,1	3,8	0,3
Îles Cook	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Marshall	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Salomon	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Kiribati	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
États fédérés de Micronésie	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nauru	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nioué	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nouvelle-Zélande	4	13	44 313	5	7,3	38,1	5,5	14,9	12,5	19,8	1,8
Palaos	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Papouasie-Nouvelle-Guinée	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Samoa	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tokélaou	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tonga	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tuvalu	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Vanuatu	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Monde[h] (échantillon)	**4**	**…**	**57 585 990**	**…**	**4,8**	**25,6**	**10,6**	**5,5**	**8,4**	**28,5**	**16,6**
Afrique subsaharienne	8	28	239 199	…	6,8	28,2	2,6	4,1	8,3	48,7	1,3
Amérique du Nord	2	48	10 046 783	…	3,8	26,8	14,4	7,1	7,2	30,1	10,6
Amérique latine et Caraïbes	2	44	1 054 845	…	0,2	41,5	8,3	12,3	10,0	12,7	14,9
Asie centrale et du Sud	3	217	870 910	…	0,0	16,0	7,2	1,7	20,0	52,9	2,1
Asie de l'Est	8	149	13 223 861	…	0,6	14,9	1,1	3,3	2,5	32,4	45,2
États arabes	-3	19	68 107	…	1,4	30,4	10,3	41,2	1,3	15,3	0,1
Europe	4	103	31 652 641	…	7,2	29,2	13,7	5,7	10,9	26,1	7,2
Pacifique	5	27	429 642	…	3,1	31,7	10,3	6,9	9,3	22,8	16,0

Sources :

1. Institut de statistique de l'UNESCO, 2008 à partir des données de la base de données de l'ONU sur les statistiques du commerce international de marchandises (UN Comtrade), DAES/DSNU, 2008. Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée, cf. ISU/Secteur de la culture de l'UNESCO, 2005. Échanges internationaux d'une sélection de biens et services culturels, 1994–2003: Définir et évaluer le flux du commerce culturel mondial.
2. Fonds monétaire international, 2008. Statistiques de la balance des paiements – CD-ROM de mars 2008. Les autres données proviennent de la base de données de l'OCDE sur les statistiques du commerce international des services, 2008.

Notes:

a. Les données pour les biens culturels ont été extraites de la base de données de l'ONU sur les statistiques du commerce international de marchandises (UN Comtrade). Cette base de données couvre approximativement 160 pays ou régions, ce qui revient à plus de 90% du commerce mondial. Les transactions à faible valeur ne sont pas comprises, mais en général elles représentent moins de 1% du commerce mondial total. L'évaluation se fonde sur les enregistrements douaniers en dollars EU courants, et les données de commerce sont classifiées selon le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises 96 (SH).

b. Lorsque les données étaient disponibles, les réexportations ont été soustraites des données des exportations afin de mesurer les exportations locales. Il convient de noter que les exportations de la Chine, où les réexportations sont comprises, sont surestimées comparées aux États-Unis.

c. Les exportations sont évaluées en fonction de la valeur transactionnelle (franco à bord : FAB), c'est-à-dire le prix tenant compte des frais de transport et d'assurance jusqu'à la frontière du pays exportateur.

d. Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) est calculé à partir de la moyenne arithmétique du taux de croissance sur deux périodes annuelles. Dans le cas présent, le TCAM est calculé comme un taux de croissance annuel composé (TCAC) en prenant la racine du taux de croissance total en pourcentage, où n est le nombre d'années sur la période considérée. Cela peut s'écrire de la façon suivante : TCAC = [(Valeur de fin / Valeur initiale) (1 / # d'années) — 1]. Lorsque les données 2001 n'étaient pas disponibles, ce ratio est calculé sur la base de 2001+ n.

Importations[f]									Services[2] (millions de dollars EU) Exportations		Importations		
Total des importations (000)	Taux de croissance composé annuel pour les importations par habitant	Part par type de produits % Biens du patrimoine	Livres	Journaux et périodiques	Autres imprimés	Médias enregistrés	Arts visuels	Médias audiovisuels	Services audiovisuels	Redevances et droits de licence	Services audiovisuels	Redevances et droits de licence	
2006	2001–2006				2006					2005			Pays ou territoire
8 025	10	0,0	40,7	38,4	5,4	7,8	7,5	0,3	0,78	1,59	0,58	2,33	République de Moldova
364 144	9	0,7	43,6	32,7	7,5	4,8	4,6	6,0	46,44	38,81	46,81	452,82	République tchèque
70 936	11	0,3	46,4	20,2	8,8	7,3	15,0	2,1	64,10	3,00[-3]	88,11	85,00[-3]	Roumanie
8 275 744	4	9,1	19,5	3,8	4,4	6,6	46,4	10,3	2 860,97	6 247,27[g]	1 145,51	5 805,45[g]	Royaume-Uni
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Saint-Marin
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Saint-Siège
47 222	…	0,0	46,6	18,7	2,8	20,8	8,3	2,8	…	…	…	…	Serbie
102 706	6	0,1	37,2	23,8	5,8	11,2	9,1	12,9	4,97[g]	75,18[g]	7,13[g]	93,78[g]	Slovaquie
67 602	6	0,0	29,2	41,4	2,6	10,4	8,8	7,6	10,80	…	23,40	…	Slovénie
651 575	5	3,3	29,8	18,1	7,3	13,6	11,3	16,6	153,27	…	129,64	…	Suède
2 651 871	3	5,6	23,2	14,5	7,9	4,0	42,4	2,4	…	…	…	…	Suisse
105 841	1	1,9	37,4	0,2	3,6	11,9	33,7	11,2	…	0,00[g]	…	439,00	Turquie
62 481	7	0,7	44,2	19,5	7,2	1,5	18,3	8,6	…	…	…	…	Ukraine
													Pacifique
1 217 456	5	2,3	38,7	13,7	5,9	6,5	13,9	18,9	126,00	538,39[g]	590,54	1 619,74[g]	Australie
11 417	7[+1]	0,2	49,8	0,2	3,3	28,1	8,5	9,9	0,65	0,12	2,01	1,18	Fidji
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Îles Cook
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Îles Marshall
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	0,09[-4]	…	Îles Salomon
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Kiribati
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	États fédérés de Micronésie
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Nauru
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Nioué
340 078	3	3,2	39,7	22,0	4,9	15,2	7,5	7,4	90,14[+1,g]	…	13,62[+1,g]	…	Nouvelle-Zélande
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Palaos
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Papouasie-Nouvelle-Guinée
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Samoa
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Tokélaou
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Tonga
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	Tuvalu
…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	0,18[+1]	…	0,47	Vanuatu
66 247 942	**…**	**5,1**	**25,0**	**9,8**	**5,8**	**7,9**	**26,3**	**20,0**	**…**	**…**	**…**	**…**	**Monde[h] (échantillon)**
869 258	…	0,8	49,3	5,2	3,9	8,9	26,0	5,8	…	…	…	…	Afrique subsaharienne
21 027 164	…	8,2	18,6	6,6	6,8	2,7	32,7	24,4	…	…	…	…	Amérique du Nord
2 395 071	…	0,3	51,2	6,2	4,4	4,2	7,9	25,8	…	…	…	…	Amérique latine et Caraïbes
401 376	…	0,5	58,1	7,6	3,0	13,7	14,0	3,1	…	…	…	…	Asie centrale et du Sud
8 866 303	…	3,2	22,8	4,4	3,6	7,0	16,7	42,4	…	…	…	…	Asie de l'Est
363 490	…	0,3	48,7	8,1	5,8	14,1	18,1	5,0	…	…	…	…	États arabes
30 756 330	…	4,2	25,9	13,8	5,9	11,9	27,2	11,1	…	…	…	…	Europe
1 568 951	…	2,5	39,0	15,4	5,6	8,6	12,5	16,3	…	…	…	…	Pacifique

e. (Exportations/Importations)*100.

f. Les importations sont enregistrées en fonction de leur valeur transactionnelle (coût, assurance et fret : CAF), ce qui signifie que le prix inclut les frais de transport et d'assurance jusqu'à la frontière du pays importateur.

g. Données provenant de l'OCDE au lieu du FMI.

h. Total des pays disponibles.

… Données non disponibles

+n Données se référant à n années après l'année de référence

-n Données se référant à n années avant l'année de référence

Tableau 17. Flux de tourisme[1]

	Tourisme émetteur			Tourisme récepteur		
	Départs de touristes[a] (000)	Dépenses dans d'autres pays (dollars EU par habitant)	Principales destinations[b]	Arrivées de touristes[c] (000)	Dépenses dans le pays de référence (dollars EU par habitant)	Principaux pays d'origine[d]
Pays ou territoire	2005					
Afrique subsaharienne						
Afrique du Sud	3 794[-3]	100,36	Zimbabwe	7 369	8 448	Lesotho
Angola	…	8,39	Namibie	210	103	Portugal
Bénin	…	6,83	Nigéria	176	108	Congo
Botswana	…	163,95	Afrique du Sud	1 675	561	Afrique du Sud[-1]
Burkina Faso	…	3,80	Nigéria	245[f]	45	France
Burundi	…	7,89	Tanzania	148	2	…
Cameroun	…	22,63[-1]	Nigéria	176[f]	212[-1]	France
Cap-Vert	…	161,80	Brésil	198	177	Italie
Comores	…	12,53	Tanzania	26	24	France[-1]
Congo	…	49,86[-1]	Bénin	22[-3, f]	23[-1]	France[-3]
Côte d'Ivoire	…	29,54	Nigéria	…	93	…
Érythrée	…	…	Arabie saoudite	83[e]	66	Italie
Éthiopie	…	0,77[-1]	Nigéria	227	533	États-Unis
Gabon	236[-2]	216,51[-1]	Nigéria	222[-2]	74[-1]	…
Gambie	387	4,33	Sénégal	108	57	Royaume-Uni
Ghana	…	20,95	Nigéria	429	867	Nigéria
Guinée	…	4,55	Sénégal	45	32[-2]	France
Guinée-Bissau	…	11,27	Sénégal	5	2[-1]	Portugal
Guinée équatoriale	…	68,05[-4]	Angola	…	14[-4]	…
Kenya	…	5,71[-4]	Ouganda	1 536	969	Allemagne[-2]
Lesotho	…	18,17	Afrique du Sud	304[e]	…	Afrique du Sud
Libéria	…	…	Nigéria	…	…	…
Madagascar	…	4,29	Maurice	277	290	France
Malawi	…	5,67	Afrique du Sud	438	43	Mozambique
Mali	…	11,45	Sénégal	143[f]	149	France
Maurice	183	237,68	Inde	761	1 189	France
Mozambique	…	9,11	Afrique du Sud	578	138	Afrique du Sud
Namibie	…	…	Afrique du Sud	778	363	Angola
Niger	…	3,17	Nigéria	60	44	France
Nigéria	…	9,80	Royaume-Uni	1 010	46	Niger
Ouganda	189	4,59	Tanzania	468	383	Kenya
République centrafricaine	8	7,76[-1]	Nigéria	12	4[-1]	France
R. D. du Congo	…	…	Afrique du Sud	61	…	…
République-Unie de Tanzanie	…	15,00	Zambie	590	835	Kenya
Rwanda	…	3,87[-4]	Ouganda	113[-4]	29[-4]	…
Sainte-Hélène	…	…	…	…	…	…
Sao Tomé-et-Principe	…	13,09[-3]	Angola	16	…	Portugal
Sénégal	…	12,23	Nigéria	769	334	France
Seychelles	52	689,80	Maurice	129	269	France
Sierra Leone	63	6,01	Nigéria	40	…	…
Somalie	…	…	Arabie saoudite	…	…	…
Swaziland	1 082	53,36	Afrique du Sud	839[f]	78	Afrique du Sud
Tchad	23[-3]	8,77[-3]	Nigéria	29[f]	25[-3]	France
Togo	…	6,73	Nigéria	81[f]	27	France
Zambie	…	6,88	Zimbabwe	669	…	Zimbabwe
Zimbabwe	…	…	Afrique du Sud	1 559[e]	99	Afrique du Sud
Amérique du Nord						
Canada	21 099	709,35	États-Unis	18 770	16 006	États-Unis
États-Unis	63 503	331,63	Canada	49 206	123 093	Canada
Amérique latine et Caraïbes						
Anguilla	…	…	États-Unis	62	…	États-Unis
Antigua-et-Barbuda	…	…	États-Unis	267	…	Royaume-Uni
Antilles néerlandaises	…	…	Aruba	…	…	États-Unis
Argentine	3 894	91,57	Uruguay	3 823	3 217	Chili
Aruba	…	2 342,15	Antilles néerlandaises	733	1 076[+1]	États-Unis
Bahamas	…	1 633,18	États-Unis	1 608	2 082	États-Unis
Barbade	…	524,09	États-Unis	548	905	Royaume-Uni
Belize	…	163,31	États-Unis	237	…	États-Unis
Bermudes	161	3 724,25	Canada	270	429	États-Unis
Brésil	4 667	31,61	États-Unis	5 358	4 168	Argentine
Chili	2 651	82,79	Pérou	2 027	1 652	Argentine
Colombie	1 553	34,75	États-Unis	933[e]	1 570	États-Unis
Costa Rica	487	128,49	États-Unis	1 679	1 810	États-Unis

Tableau 17. Flux de tourisme[1]

	Tourisme émetteur			Tourisme récepteur		
	Départs de touristes[a] (000)	Dépenses dans d'autres pays (dollars EU par habitant)	Principales destinations[b]	Arrivées de touristes[c] (000)	Dépenses dans le pays de référence (dollars EU par habitant)	Principaux pays d'origine[d]
Pays ou territoire	2005					
Cuba	162	…	États-Unis	2 261	2 399	Canada
Dominique	…	…	États-Unis	79	…	États-Unis
République dominicaine	419	53,96	États-Unis	3 691	…	États-Unis
El Salvador	1 397	64,33	Guatemala	969	838	Guatemala
Équateur	664	49,31	États-Unis	860[e]	488	États-Unis
État plurinational de Bolivie	386	27,99	Chili	524	345	Pérou
Grenade	…	…	Trinité-et-Tobago	99	…	États-Unis
Guatemala	982	39,34	El Salvador	1 316	883	El Salvador
Guyana	…	60,85	Trinité-et-Tobago	117	37	États-Unis
Haïti	…	18,61	États-Unis	112	…	États-Unis
Honduras	296	47,85	El Salvador	673	466	États-Unis
Îles Caïmanes	…	…	États-Unis	168	356	États-Unis
Îles Turques et Caïques	…	…	États-Unis	176	292[-3]	États-Unis
Îles Vierges britanniques	…	…	États-Unis	337	437	États-Unis[-2]
Jamaïque	…	108,11	États-Unis	1 479	1 783	États-Unis
Mexique	13 305	85,85	États-Unis	21 915	12 801	États-Unis
Montserrat	…	…	États-Unis	10	…	Royaume-Uni
Nicaragua	740	29,66	Costa Rica	712	210	États-Unis
Panama	285	120,07	États-Unis	702	1 108	États-Unis
Paraguay	188	22,02	Brésil	341	96	Argentine
Pérou	1 841	35,56	Chili	1 487	1 438	Chili
R. B. du Venezuela	1 067	68,96	États-Unis	706	722	États-Unis
Sainte-Lucie	…	…	Barbade	318	…	États-Unis
Saint-Kitts-et-Nevis	…	…	États-Unis	128	…	États-Unis
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	…	…	Barbade	96	…	États-Unis
Suriname	…	207,75	États-Unis	160	96	Pays-Bas
Trinité-et-Tobago	…	176,77	États-Unis	463	593	États-Unis
Uruguay	658	99,53	Brésil	1 808	699	Argentine
Asie centrale et du Sud						
Afghanistan	…	…	Pakistan	…	…	…
Arménie	269	48,38	Fédération de Russie	319	161	États-Unis
Azerbaïdjan	1 830	22,51	Fédération de Russie	1 177	100	Géorgie
Bangladesh	1 767	2,45	Inde	208	79	Inde
Bhoutan	…	…	Thaïlande	14	19	États-Unis
Géorgie	317[-3]	52,98	Azerbaïdjan	560[e]	287	États-Unis
Inde	7 185	6,87	Singapour	3 919	7 652	Royaume-Uni
Kazakhstan	3 004	61,80	Fédération de Russie	3 143	801	Fédération de Russie
Kirghizistan	201	13,64	Kazakhstan	315	94	Kazakhstan
Maldives	77	318,32	Inde	395	…	Royaume-Uni
Népal	373	8,16	Inde	375	160	Inde
Ouzbékistan	455[-1]	…	Kazakhstan	262[-1]	57[-1]	…
Pakistan	…	11,09	Arabie saoudite	798	828	Royaume-Uni
République islamique d'Iran	2 921[-3]	65,69	Turquie	1 659[-1]	1 364	…
Sri Lanka	727	28,87	Inde	549	729	Inde
Tadjikistan	…	…	Fédération de Russie	4[-4]	10	…
Turkménistan	33	…	Turquie	12	…	République islamique d'Iran
Asie de l'Est						
Brunéi Darussalam	…	…	Malaisie	119	…	Malaisie
Cambodge	427	9,89	Viet Nam	1 422	929	République de Corée
Chine	31 026	18,82	Singapour	46 809	31 842	République de Corée
Hong Kong (R.A.S. de Chine)	72 300	…	Thaïlande	14 773	13 588	États-Unis
Macao (R.A.S. de Chine)	295	…	Thaïlande	9 014	7 757	Japon
Indonésie	4 106	20,97	Singapour	5 002	5 094	Singapour
Japon	17 404	376,10	États-Unis	6 728[e]	15 555	République de Corée
Malaisie	30 761[-1]	169,14	Thaïlande	16 431	10 389	Singapour
Mongolie	…	67,04	Chine	338	203	Chine
Myanmar	…	0,71	Chine	232	85	Thaïlande
Philippines	2 144	18,29	Chine	2 623	2 755	États-Unis
République de Corée	10 080	353,54	Chine	6 023[e]	8 290	Japon
R. D. P. lao	…	…	Thaïlande	672	…	Thaïlande
R. P. D. de Corée	…	…	Chine	…	…	…
Singapour	5 159	…	Malaisie	7 080	…	Indonésie

Tableau 17. Flux de tourisme[1]

	Tourisme émetteur			Tourisme récepteur		
	Départs de touristes[a] (000)	Dépenses dans d'autres pays (dollars EU par habitant)	Principales destinations[b]	Arrivées de touristes[c] (000)	Dépenses dans le pays de référence (dollars EU par habitant)	Principaux pays d'origine[d]
Pays ou territoire	2005					
Thaïlande	3047	78,04	Malaisie	11567	12102	Malaisie
Timor-Leste	…	…	Australie	…	…	…
Viet Nam	…	…	Chine	3468[e]	1880	Chine
États arabes						
Algérie	1513	11,26	Tunisie	1443[e]	184	France
Arabie saoudite	4403	176,94	Bahreïn	8037	5626	Koweït
Bahreïn	…	791,96	Arabie saoudite	3914	1603	Arabie saoudite
Djibouti	…	17,91	Égypte	30[f]	…	…
Égypte	5307	26,52	Arabie saoudite	8244	7206	Allemagne
Émirats arabes unis	…	1507,20	Arabie saoudite	7126[f]	3218	Royaume-Uni[-1]
Irak	…	…	République arabe syrienne	127[-4, e]	…	…
Jamahiriya arabe libyenne	…	155,45	Tunisie	149[-1]	301	Égypte[-1]
Jordanie	1523	117,78	République arabe syrienne	2987	1759	République arabe syrienne
Koweït	1928[-1]	1755,93	Arabie saoudite	3056[-1, e]	410	Arabie saoudite[-1]
Liban	…	888,86	République arabe syrienne	1140	5969	Jordanie
Maroc	2247	32,76	Nigéria	5843	5426	France
Mauritanie	…	…	Sénégal	30[-5]	…	…
Oman	2060[-3]	334,26	Arabie saoudite	1114[f]	599	Royaume-Uni
Qatar	…	…	Arabie saoudite	913[f]	…	…
République arabe syrienne	4564	30,91	Jordanie	3368	2035	Irak
Soudan	…	…	Arabie saoudite	246	…	…
T. A. palestiniens	…	…	Égypte	88[f]	…	…
Tunisie	2241	44,73	Algérie	6378	2800	Jamahiriya arabe libyenne
Yémen	…	10,62	Arabie saoudite	336[f]	…	Arabie saoudite
Europe						
Albanie	2097	256,20	Grèce	748[e]	880	Serbie et Monténégro
Allemagne	77400	998,46	France	21500	38220	Pays-Bas
Andorre	…	…	Belgique	2418	…	…
Autriche	8206	1538,23	Italie	19952	19310	Allemagne
Bélarus	572	68,60	Ukraine	91	346	Fédération de Russie
Belgique	9327	1599,92	Espagne	6747	10881	Pays-Bas
Bosnie-Herzégovine	…	40,36	Croatie	217	550	Serbie et Monténégro
Bulgarie	4235	239,91	Turquie	4837	3063	Turquie
Chypre	781	1196,91	Grèce	2470	2644	Royaume-Uni
Croatie	…	172,69	Slovénie	8467	7625	Allemagne
Danemark	5469	…	Suède[-1]	4699	…	Allemagne
Espagne	10508	424,93	France	55914	53066	Royaume-Uni
Estonie	2075[-2]	400,20	Fédération de Russie	1917	1207	Finlande
ex-R. y. de Macédoine	…	46,22	Bulgarie	197	92	Serbie et Monténégro
Fédération de Russie	28416	127,99	Ukraine	19940	7806	Ukraine
Finlande	5902	690,43	Fédération de Russie	2080	3070	Suède
France	22270	615,65	Espagne	75908	52153	Allemagne
Gibraltar	…	…	Royaume-Uni	…	…	…
Grèce	…	274,33	Bulgarie	14765	13453	Royaume-Uni
Hongrie	18622	334,01	Ukraine	3446	4864	Allemagne
Irlande	6113	1493,01	Royaume-Uni	7333	6780	Royaume-Uni
Islande	…	3351,01	Royaume-Uni	871	630	Allemagne
Israël	3687	564,85	Turquie	1903	3358	États-Unis
Italie	24796	456,53	France	36513	38374	Allemagne
Lettonie	2959	284,56	Fédération de Russie	1116	446	Allemagne
Liechtenstein	…	…	Suisse	50[f]	…	Allemagne
Lituanie	3502[-2]	221,02	Fédération de Russie	2000	975	Allemagne
Luxembourg	…	6520,50[-1]	Allemagne	913	3880[-1]	Pays-Bas
Malte	225	772,45	Royaume-Uni	1171	923	Royaume-Uni
Monaco	…	…	États-Unis	286[f]	…	Italie
Monténégro	…	…	…	272	…	Bosnie-Herzégovine
Norvège	3122	1929,89[-1]	Espagne	3824	3959	Suède
Pays-Bas	17039	881,88[-3]	France	10012	11745[-3]	Allemagne
Pologne	40841	122,68	Ukraine	15200	7127	Allemagne
Portugal	18110	355,62	Espagne	10612	9009	Espagne
République de Moldova	57	43,85	Ukraine	23	138	Roumanie

Tableau 17. Flux de tourisme[1]

	Tourisme émetteur			Tourisme récepteur		
	Départs de touristes[a] (000)	Dépenses dans d'autres pays (dollars EU par habitant)	Principales destinations[b]	Arrivées de touristes[c] (000)	Dépenses dans le pays de référence (dollars EU par habitant)	Principaux pays d'origine[d]
Pays ou territoire	2005					
République tchèque	…	255,60	Croatie	6336	5616	Allemagne
Roumanie	7140	49,61	Bulgarie	5839[e]	1325	Italie
Royaume-Uni	66494	1222,88	Espagne	28039	39569	États-Unis
Saint-Marin	…	…	États-Unis	2107[e]	…	Italie
Saint-Siège	…	…	…	…	…	…
Serbie	…	26,36	…	453	308	Bosnie-Herzégovine
Slovaquie	22405	167,64[-1]	Ukraine	1515	932[-1]	République tchèque
Slovénie	2660	509,65	Croatie	1555	1894	Italie
Suède	12603	1310,46	Norvège	7627[-2]	8580	Allemagne
Suisse	11427[-3]	1432,31	France	7229[f]	11991	Allemagne
Turquie	8246	43,99	Bulgarie	20273	19720	Allemagne
Ukraine	16454	65,60	Fédération de Russie	17631	3542	Fédération de Russie
Pacifique						
Australie	4756	767,74	Royaume-Uni	5020	22566	Nouvelle-Zélande
Fidji	104[-2]	159,41	Australie	550	676	Australie
Îles Cook	13	…	Nouvelle-Zélande	88	91	Nouvelle-Zélande
Îles Marshall	…	7,05	Fédération de Russie	9	6	États-Unis
Îles Salomon	…	23,28	Australie	9	7	Australie
Kiribati	…	…	Chine	3	3[-4]	Australie
États fédérés de Micronésie	…	54,52	Guam	19	17	États-Unis
Nauru	…	…	Australie	…	…	…
Nioué	2[-1]	…	Nouvelle-Zélande	3	1	Nouvelle-Zélande
Nouvelle-Zélande	1872	…	Australie	2365[e]	…	Australie
Palaos	…	74,53	Guam	86	97	Taiwan (Prov, of Chine)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	92[-3]	9,26	Australie	69	4	Australie
Samoa	52	70,71	Nouvelle-Zélande	102	78	Nouvelle-Zélande
Tokélaou	…	…	…	…	…	…
Tonga	…	…	Nouvelle-Zélande	42	…	Nouvelle-Zélande
Tuvalu	2	…	République de Corée	1	…	Fidji
Vanuatu	14	60,36	Australie	62	95	Australie

Source :

1. Organisation mondiale du tourisme, 2007. Compendium des statistiques du tourisme, édition 2007. http://www.unwto.org/statistiques/index.htm.

… Données non disponibles

+n Données se référant à n années après l'année de référence

-n Données se référant à n années avant l'année de référence

Notes :

a. Départs enregistrés par pays d'origine.

b. Arrivées de touristes non-résidents aux frontières nationales, sauf spécification contraire.

c. Arrivées de touristes non-résidents dans tous les types d'établissements hôteliers.

d. Estimations basées sur l'origine des touristes entrants telle que rapportée par les pays récepteurs, certains pays n'en rapportant aucune. Les voyages entre la Chine continentale, la RAS de Hong Kong (Chine) et la RAS de Macao (Chine) sont considérés comme du tourisme domestique.

e. Arrivées de visiteurs non-résidents aux frontières nationales.

f. Arrivées de touristes non-résidents dans les hôtels et établissements similaires.

Tableau 18. Environnement, biodiversité et habitat

	Densité de population[1]	% de population urbaine[2]	Croissance de la population (% annuel moyen)[2]		Zones forestières[3]			Nombre de réserves de biosphère[4]	Zones terrestres et maritimes protégées[5, a] (%)	Biodiversité[6, b]	
	(population par km²)		Urbaine	Rurale	% de la superficie totale	Variation moyenne annuelle				Espèces de plantes menacées	Espèces animales menacées
Pays ou territoire	2005	2005	2000/2005		2005	1990/2000	2000/2005	2007	2005	2007	
Afrique subsaharienne											
Afrique du Sud	39	59	1,6	-0,4	7,6	…	…	5	6,1	73	323
Angola	13	53	4,1	1,5	47,4	-0,2	-0,2	.	12,1	26	62
Bénin	75	40	4,1	2,6	21,3	-2,1	-2,5	2	23,0	14	34
Botswana	3	57	1,6	-1,7	21,1	-0,9	-1,0	.	30,2	,	18
Burkina Faso	51	18	5,2	2,7	29,0	-0,3	-0,3	2	15,4	2	13
Burundi	282	10	6,1	2,7	5,9	-3,7	-5,2	.	5,6	2	48
Cameroun	37	55	3,6	-0,1	45,6	-0,9	-1,0	3	8,9	355	157
Cap-Vert	126	57	3,8	0,6	20,7	3,6	0,4	.	0,1	2	25
Comores	357	37	4,4	1,7	2,9	-4,0	-7,4	.	2,7	5	23
Congo	11	60	3,6	2,1	65,8	-0,1	-0,1	2	14,1	35	37
Côte d'Ivoire	58	45	2,5	0,9	32,7	0,1	0,1	2	16,4	105	73
Érythrée	38	19	6,0	3,9	15,4	-0,3	-0,3	.	3,2	3	38
Éthiopie	72	16	3,8	2,2	11,9	-1,0	-1,1	.	16,9	22	86
Gabon	5	84	2,5	-2,1	84,5	0	0	1	16,2	108	43
Gambie	143	54	4,7	0,9	41,7	0,4	0,4	.	4,1	4	31
Ghana	94	48	3,8	0,7	24,2	-2,0	-2,0	1	14,7	117	56
Guinée	37	33	3,4	1,6	27,4	-0,7	-0,5	4	6,1	22	61
Guinée-Bissau	44	30	2,9	3,0	73,7	-0,4	-0,5	1	7,3	4	29
Guinée équatoriale	17	39	2,4	2,3	58,2	-0,8	-0,9	.	14,3	63	42
Kenya	61	21	3,2	1,9	6,2	-0,3	-0,3	6	12,7	103	172
Lesotho	65	19	1,0	-0,1	0,3	3,4	2,7	.	0,2	1	11
Libéria	31	58	2,7	-0,4	32,7	-1,6	-1,8	.	12,7	46	60
Madagascar	32	27	3,4	2,6	22,1	-0,5	-0,3	3	2,6	280	262
Malawi	112	17	4,8	1,8	36,2	-0,9	-0,9	2	16,4	14	141
Mali	9	30	4,8	2,2	10,3	-0,7	-0,8	1	2,1	6	21
Maurice	608	42	0,8	1,1	18,2	-0,3	-0,5	1	0,9	88	65
Mozambique	26	35	4,3	0,9	24,6	-0,3	-0,3	.	8,6	46	93
Namibie	2	35	3,0	0,6	9,3	-0,9	-0,9	.	14,6	24	55
Niger	10	17	4,1	3,2	1,0	-3,7	-1,0	2	6,6	2	20
Nigéria	153	48	4,1	0,7	12,2	-2,7	-3,3	1	6,1	171	79
Ouganda	120	13	4,2	3,3	18,4	-1,9	-2,2	2	26,3	38	131
République centrafricaine	7	38	1,6	1,2	36,5	-0,1	-0,1	2	15,7	15	17
R. D. du Congo	25	32	4,3	2,1	58,9	-0,4	-0,2	3	8,4	65	126
République-Unie de Tanzanie	41	24	3,6	1,5	39,9	-1,0	-1,1	3	38,4	240	299
Rwanda	351	19	9,2	1,0	19,5	0,8	6,9	1	7,6	3	49
Sainte-Hélène	…	39	-0,2	0,0	6,5	…	…	.	…	26	33
Sao Tomé-et-Principe	158	58	3,9	0,2	28,4	…	…	.	…	35	28
Sénégal	60	42	2,8	2,1	45,0	-0,5	-0,5	4	10,8	7	55
Seychelles	…	53	1,6	0,1	88,9	…	…	.	1,0	45	48
Sierra Leone	78	41	5,9	2,9	38,5	-0,7	-0,7	.	3,9	47	48
Somalie	13	35	4,3	2,6	11,4	-1,0	-1,0	.	0,7	17	55
Swaziland	65	24	0,9	0,0	31,5	0,9	0,9	.	3,5	11	16
Tchad	8	25	5,0	2,9	9,5	-0,6	-0,7	.	9,3	2	21
Togo	110	40	4,5	1,6	7,1	-3,4	-4,5	.	11,2	10	33
Zambie	15	35	1,8	1,7	57,1	-0,9	-1,0	.	41,5	8	38
Zimbabwe	34	36	1,9	0,0	45,3	-1,5	-1,7	.	14,7	17	35
Amérique du Nord											
Canada	3	80	1,2	0,3	33,6	…	…	15	6,8	1	77
États-Unis	31	81	1,4	-0,7	33,1	0,1	0,1	47	23,2	242	937
Amérique latine et Caraïbes											
Anguilla	…	100	1,7	,	71,4	…	…	.	…	3	20
Antigua-et-Barbuda	…	39	2,2	0,7	21,4	…	…	.	0,9	4	22
Antilles néerlandaises	233	70	1,1	0,1	1,5	…	…	.	…	2	26
Argentine	14	90	1,2	-0,8	12,1	-0,4	-0,4	13	6,2	42	152
Aruba	572	47	1,5	1,6	2,2	…	…	.	…	…	23
Bahamas	23	90	1,7	-1,6	51,5	…	…	.	0,9	5	37
Barbade	679	53	1,4	-0,9	4,0	…	…	.	0,1	2	20
Belize	12	48	2,4	1,9	72,5	…	…	.	30,4	30	44
Bermudes	…	100	0,4	,	20,0	…	…	.	…	4	43
Brésil	22	84	2,1	-2,1	57,2	-0,5	-0,6	6	18,7	382	343
Chili	22	88	1,5	-1,4	21,5	0,4	0,4	9	20,8	39	95
Colombie	39	73	2,0	0,5	58,5	-0,1	-0,1	5	31,6	222	382

Tableau 18. Environnement, biodiversité et habitat

	Densité de population[1]	% de population urbaine[2]	Croissance de la population (% annuel moyen)[2]		Zones forestières[3]			Nombre de réserves de biosphère[4]	Zones terrestres et maritimes protégées[5, a]	Biodiversité[6, b]	
	(population par km²)		Urbaine	Rurale	% de la superficie totale	Variation moyenne annuelle				Espèces de plantes menacées	Espèces animales menacées
Pays ou territoire	2005	2005	2000/2005		2005	1990/2000	2000/2005	2007	2005	2007	
Costa Rica	85	62	2,8	0,6	46,8	-0,8	0,1	3	23,3	111	131
Cuba	102	76	0,2	0,3	24,7	1,7	2,2	6	15,1	163	115
Dominique	…	73	0,8	-1,0	61,3	-0,5	-0,6	.	4,5	11	27
El Salvador	317	60	2,3	1,2	14,4	-1,5	-1,7	2	0,9	26	29
Équateur	46	63	2,3	0,2	39,2	-1,5	-1,7	4	53,5	1 838	340
État plurinational de Bolivie	8	64	2,7	0,7	54,2	-0,4	-0,5	3	19,8	71	80
Grenade	306	31	0,0	0,4	12,2	0	…	.	0,2	3	23
Guatemala	117	47	3,3	1,6	36,3	-1,2	-1,3	2	30,8	84	133
Guyana	3	28	-0,1	0,3	76,7	0	…	.	2,2	22	50
Haïti	335	39	3,1	0,4	3,8	-0,6	-0,7	.	0,1	29	91
Honduras	61	46	3,2	1,5	41,5	-3,0	-3,1	1	20,0	110	102
Îles Caïmanes	…	100	2,5	,	48,4	…	…	.	…	2	22
Îles Turques et Caïques	…	44	6,3	5,9	80,0	…	…	.	…	2	21
Îles Vierges britanniques	…	61	2,5	-0,2	24,4	-0,1	-0,1	.	…	10	24
Jamaïque	244	53	1,0	0,0	31,3	-0,1	-0,1	.	13,5	209	61
Mexique	53	76	1,7	0,3	33,7	-0,5	-0,4	35	8,7	261	579
Montserrat	…	14	6,9	2,2	35,0	…	…	.	…	4	23
Nicaragua	42	59	2,7	1,1	42,7	-1,6	-1,3	2	18,2	39	59
Panama	43	71	3,3	-1,3	57,7	-0,2	-0,1	2	24,6	194	121
Paraguay	15	58	3,5	0,9	46,5	-0,9	-0,9	2	5,8	10	39
Pérou	21	73	1,8	0,8	53,7	-0,1	-0,1	3	13,3	274	238
R. B. du Venezuela	29	93	2,3	-4,2	54,1	-0,6	-0,6	1	62,9	68	166
République dominicaine	195	67	2,8	-1,0	28,4	…	…	1	32,6	30	81
Sainte-Lucie	299	28	0,5	0,9	27,9	…	…	.	2,4	6	27
Saint-Kitts-et-Nevis	…	32	0,7	1,3	14,7	…	…	.	9,7	2	23
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	307	46	1,2	0,0	27,4	0,8	0,8	.	1,3	5	25
Suriname	3	74	1,2	-0,7	94,7	…	…	.	11,5	26	40
Trinité-et-Tobago	258	12	2,7	0,0	44,1	-0,3	-0,2	.	1,8	1	38
Uruguay	19	92	0,9	-0,8	8,6	4,5	1,3	1	0,4	1	66
Asie centrale et du Sud											
Afghanistan	38	23	6,1	4,2	1,3	-2,5	-3,1	.	0,3	2	33
Arménie	101	64	-0,8	0,2	10,0	-1,3	-1,5	.	10,0	1	35
Azerbaïdjan	96	52	0,9	0,4	11,3	…	…	.	7,3	,	38
Bangladesh	1 064	25	3,5	1,4	6,7	0	-0,3	.	1,3	12	89
Bhoutan	14	11	5,1	1,9	68,0	0,3	0,3	.	26,4	7	41
Géorgie	64	52	-1,3	-0,9	39,7	0	0	.	4,0	,	46
Inde	345	29	2,3	1,3	22,8	0,6	0	4	5,4	247	313
Kazakhstan	6	57	0,1	-0,8	1,2	-0,2	-0,2	.	2,9	16	55
Kirghizistan	26	36	1,4	1,1	4,5	0,3	0,3	2	3,6	14	22
Maldives	991	30	4,0	1,9	3,0	…	…	.	…	…	14
Népal	184	16	5,3	1,6	25,4	-2,1	-1,4	.	16,3	7	72
Ouzbékistan	59	37	1,1	1,6	8,0	0,5	0,5	1	4,6	15	33
Pakistan	199	35	3,0	1,5	2,5	-1,8	-2,1	1	9,1	2	78
République islamique d'Iran	42	67	1,8	-0,7	6,8	…	…	9	6,6	1	75
Sri Lanka	291	15	0,1	1,0	29,9	-1,2	-1,5	4	17,2	280	177
Tadjikistan	46	25	0,2	1,4	2,9	0	…	.	18,2	14	27
Turkménistan	10	46	1,9	1,0	8,8	…	…	1	4,1	3	44
Asie de l'Est											
Brunéi Darussalam	65	74	2,9	0,6	52,8	-0,8	-0,7	.	38,3	99	50
Cambodge	77	20	5,1	1,3	59,2	-1,1	-2,0	1	21,6	31	82
Chine	137	40	3,1	-0,9	21,2	1,2	2,2	28	14,9	446	351
Hong Kong (R.A.S. de Chine)	6 422	100	1,2	,	…	…	…	.	…	6	37
Macao (R.A.S. de Chine)	18 196	100	0,7	,	…	…	…	.	…	…	9
Indonésie	119	48	4,0	-1,0	48,8	-1,7	-2,0	6	9,1	386	464
Japon	338	66	0,4	-0,2	68,2	0	0	4	8,6	12	190
Malaisie	78	67	3,7	-1,2	63,6	-0,4	-0,7	.	17,3	686	225
Mongolie	2	57	1,2	1,1	6,5	-0,7	-0,8	6	13,9	,	38
Myanmar	71	31	2,9	0,4	49,0	-1,3	-1,4	.	4,6	38	118
Philippines	282	63	3,2	-0,3	24,0	-2,8	-2,1	2	6,5	213	253
République de Corée	481	81	0,7	-0,7	63,5	-0,1	-0,1	2	3,9	,	54
R. D. P. lao	24	21	4,1	1,9	69,9	-0,5	-0,5	.	16,0	21	77
R. P. D. de Corée	196	62	1,0	-0,2	51,4	-1,8	-1,9	2	2,4	3	44
Singapour	6 336	100	1,5	,	3,4	…	…	.	2,2	54	44

Tableau 18. Environnement, biodiversité et habitat

	Densité de population[1]	% de population urbaine[2]	Croissance de la population (% annuel moyen)[2]		Zones forestières[3]			Nombre de réserves de biosphère[4]	Zones terrestres et maritimes protégées[5, a]	Biodiversité[6, b]	
	(population par km²)		Urbaine	Rurale	% de la superficie totale	Variation moyenne annuelle			(%)	Espèces de plantes menacées	Espèces animales menacées
Pays ou territoire	2005	2005	2000/2005		2005	1990/2000	2000/2005	2007	2005	2007	
Thaïlande	123	32	1,6	0,5	28,4	-0,7	-0,4	4	19,0	86	157
Timor-Leste	72	26	7,0	4,9	53,7	-1,2	-1,3	.	1,2	,	11
Viet Nam	256	26	3,0	0,8	39,7	2,3	2,0	6	3,6	146	152
États arabes											
Algérie	14	63	2,7	-0,3	1,0	1,8	1,2	6	5,0	3	71
Arabie saoudite	11	81	3,0	1,5	1,3	…	…	.	37,1	3	45
Bahreïn	1044	97	2,0	-7,1	0,6	5,6	3,8	.	1,3	…	16
Djibouti	35	86	2,7	-1,5	0,2	…	…	.	0,0	2	28
Égypte	73	43	2,0	1,8	0,1	3,0	2,6	2	13,3	2	59
Émirats arabes unis	49	77	6,3	7,1	3,7	2,4	0,1	1	4,0	…	27
Irak	64	67	2,5	3,3	1,9	0,2	0,1	.	0,1	,	40
Jamahiriya arabe libyenne	3	85	2,4	-0,2	0,1	…	…	.	0,1	1	31
Jordanie	62	82	3,2	0,8	0,9	…	…	1	10,9	,	43
Koweït	152	98	3,7	2,7	0,3	3,5	2,7	.	2,6	…	23
Liban	386	87	1,2	0,1	13,3	0,8	0,8	2	0,5	,	38
Maroc	68	59	2,7	-0,2	9,8	0,1	0,2	3	1,2	2	76
Mauritanie	3	40	3,2	2,8	0,3	-2,7	-3,4	1	1,7	…	44
Oman	8	71	1,0	1,1	0,0	…	…	.	11,3	6	50
Qatar	72	95	6,0	3,9	0,0	…	…	1	0,6	…	13
République arabe syrienne	102	51	2,7	2,3	2,5	1,5	1,3	.	1,9	,	59
Soudan	15	41	4,4	0,4	28,4	-0,8	-0,8	2	4,7	17	47
T. A. palestiniens	625	72	3,3	3,1	1,5	…	…	.	…	,	9
Tunisie	62	65	1,7	0,0	6,8	4,1	1,9	4	1,3	,	52
Yémen	40	27	4,5	2,6	1,0	…	…	1	…	159	47
Europe											
Albanie	110	45	2,1	-0,8	29,0	-0,3	0,6	.	2,9	.	45
Allemagne	232	75	0,1	0,0	31,7	0,3	…	13	30,0	12	59
Andorre	…	91	0,0	4,4	35,6	…	…	.	7,2	.	7
Autriche	99	66	0,3	0,1	46,7	0,2	0,1	6	28,0	4	62
Bélarus	47	72	0,1	-2,1	38,0	0,6	0,1	3	6,3	…	17
Belgique	341	97	0,2	-0,5	22,0	-0,1	…	.	3,3	1	29
Bosnie-Herzégovine	76	46	1,4	-0,6	43,1	-0,1	…	.	0,5	1	55
Bulgarie	70	70	-0,4	-1,4	32,8	0,1	1,4	16	9,5	.	47
Chypre	90	69	1,4	0,8	18,9	0,7	0,2	.	4,0	7	23
Croatie	81	56	0,5	-0,2	38,2	0,1	0,1	1	6,5	1	78
Danemark	126	86	0,5	-0,3	11,8	0,9	0,6	1	44,0[c]	3	28
Espagne	86	77	1,2	0,7	35,9	2,0	1,7	38	7,7	49	170
Estonie	30	69	-0,6	-0,4	53,9	0,4	0,4	1	30,9	.	14
ex-R. y. de Macédoine	79	69	1,4	-2,1	35,8	…	…	.	7,1	.	34
Fédération de Russie	8	73	-0,6	-0,2	47,9	0	0	39	8,8	7	153
Finlande	16	61	0,3	0,3	73,9	0,1	0	2	7,8	1	19
France	111	77	0,7	-0,4	28,3	0,5	0,3	10	13,3	7	117
Gibraltar	…	100	0,2	,	…	…	…	.	…	.	15
Grèce	84	59	0,3	0,2	29,1	0,9	0,8	2	2,8	11	95
Hongrie	108	66	0,3	-1,3	21,5	0,6	0,7	5	8,9	1	55
Irlande	59	60	2,2	1,1	9,7	3,3	1,9	2	0,7	1	15
Islande	3	93	1,0	-0,3	0,5	4,3	3,9	.	5,6	.	17
Israël	302	92	2,0	1,6	8,3	0,6	0,8	1	16,2	.	79
Italie	195	68	0,2	-0,1	33,9	1,2	1,1	8	12,5	19	119
Lettonie	36	68	-0,6	-0,4	47,4	0,4	0,4	1	13,9	.	23
Liechtenstein	…	15	0,2	1,1	43,1	0,6	…	.	40,1	.	6
Lituanie	52	67	-0,5	-0,1	33,5	0,4	0,8	.	10,6	…	20
Luxembourg	177	83	1,1	2,4	33,5	0,1	…	.	17,0	.	7
Malte	1274	95	0,9	-6,3	1,1	…	…	.	1,4	3	20
Monaco	…	100	1,1	,	…	…	…	.	25,5	.	10
Monténégro	44	…	…	…	…	…	…	1	…	.	49
Norvège	12	77	0,9	-0,6	30,7	0,2	0,2	.	20,1[d]	2	32
Pays-Bas	393	80	1,4	-2,7	10,8	0,4	0,3	1	14,6	.	26
Pologne	118	62	0,0	-0,2	30,0	0,2	0,3	9	27,1	4	38
Portugal	114	58	1,7	-0,9	41,3	1,5	1,1	3	5,0	16	147
République de Moldova	115	47	-0,1	-0,5	10,0	0,2	0,2	.	1,4	.	28
République tchèque	129	74	-0,2	0,3	34,3	0	0,1	6	15,8	4	39
Roumanie	91	54	-0,7	0,0	27,7	0	0	3	5,1	1	64

Tableau 18. Environnement, biodiversité et habitat

	Densité de population[1] (population par km²)	% de population urbaine[2]	Croissance de la population (% annuel moyen)[2]		Zones forestières[3]			Nombre de réserves de biosphère[4]	Zones terrestres et maritimes protégées[5, a] (%)	Biodiversité[6, b]	
			Urbaine	Rurale	% de la superficie totale	Variation moyenne annuelle				Espèces de plantes menacées	Espèces animales menacées
Pays ou territoire	2005	2005	2000/2005		2005	1990/2000	2000/2005	2007	2005	2007	
Royaume-Uni	248	90	0,4	-0,4	11,8	0,7	0,4	9	13,2	13	38
Saint-Marin	…	…	1,6	-16,0	1,6	…	…	.	…	.	…
Saint-Siège	…	100	-0,1	,	…	…	…	.	…	…	-
Serbie[e]	112	52	0,2	-0,3	26,4	0,3	0,3	1	3,8	1	42
Slovaquie	110	56	0,0	0,0	40,1	0	0,1	4	25,2	2	44
Slovénie	99	51	0,1	-0,1	62,8	0,4	0,4	2	7,3	…	80
Suède	20	84	0,4	0,1	66,9	0	0	2	9,2	3	30
Suisse	180	75	0,8	-1,3	30,9	0,4	0,4	2	28,7	3	44
Turquie	93	67	2,2	-0,1	13,2	0,4	0,2	1	3,9	3	121
Ukraine	78	68	-0,9	-1,5	16,5	0,3	0,1	6	3,4	1	58
Pacifique											
Australie	3	88	1,3	-0,6	21,3	-0,2	-0,1	14	17,5	55	568
Fidji	45	51	1,9	-0,1	54,7	0,2	…	.	0,3	66	35
Îles Cook	…	70	0,6	-4,2	66,5	0,4	…	.	…	1	25
Îles Marshall	…	67	3,7	3,0	…	…	…	.	0,7	…	15
Îles Salomon	16	17	4,2	2,3	77,6	-1,5	-1,7	.	0,2	16	61
Kiribati	…	47	4,0	0,4	3,0	…	…	.	1,5	…	13
États fédérés de Micronésie	157	22	0,6	0,6	90,6	…	…	2	0,1	5	31
Nauru	…	100	2,2	,	…	…	…	.	…	…	7
Nioué	…	37	-0,4	-3,1	54,2	-1,3	-1,4	.	…	1	15
Nouvelle-Zélande	15	86	1,2	0,3	31,0	0,6	0,2	.	19,6	21	124
Palaos	…	70	0,7	0,6	87,6	0,4	0,4	1	0,4	4	22
Papouasie-Nouvelle-Guinée	13	13	2,4	2,1	65,0	-0,5	-0,5	.	3,6	142	158
Samoa	65	22	1,3	0,7	60,4	2,8	…	.	1,8	2	20
Tokélaou	…	0	,	-0,3	…	…	…	.	…	…	7
Tonga	153	24	1,1	0,2	5,0	…	…	.	27,8	4	17
Tuvalu	…	48	1,4	-0,3	33,3	…	…	.	0,1	.	10
Vanuatu	18	23	3,5	1,5	36,1	…	…	.	0,2	10	25
Monde	**48**	**49**	**2,0**	**0,4**	**30,3**	**-0,22**	**-0,18**	**529**	**11,6**	**8447[b]**	**7850[b]**

Sources:

1. Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, 2007. Perspectives démographiques mondiales : la révision de 2006.
2. Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, 2006. Perspectives de l'urbanisation mondiale : la révision de 2005.
3. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2006. Evaluation des ressources forestières mondiales 2005. http://www.fao.org/forestry/fr.
4. Liste des Réserves de biosphère de l'UNESCO : http://portal.unesco.org/science/fr/ev.php-URL_ID=4793&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html. Dernière mise à jour en novembre 2008.
5. Nations Unies, 2006. Objectifs du Millénaire pour le développement. Cible 7.A — Indicateur 26: Proportion de terres protégées pour préserver la biodiversité par rapport à la superficie totale. http://millenniumindicators.un.org/unsd/mdg/Home.aspx. Dernière mise à jour en juillet 2006 à partir des données du PNUE-Centre de surveillance de la conservation de la nature.
6. Union internationale pour la conservation de la nature, 2007. Liste rouge de l'UICN des espèces menacées. http://www.iucn.org/fr.

Notes:

a. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) définit une aire protégée comme une aire terrestre et/ou maritime spécialement dédiée à la protection et à la conservation de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, gérée à travers des dispositifs légaux ou autres. L'extension totale de l'aire protégée par pays/territoire est rapportée par la superficie territoriale totale du pays/territoire (comprenant le total de la superficie des terres émergées, des eaux continentales et des eaux territoriales jusqu'à 12 miles nautiques).

b. Les espèces menacées sont celles listées comme en danger critique d'extinction, en danger ou vulnérables. Les espèces évaluées à ce jour s'élèvent à 41 415 à l'échelle mondiale. Le nombre total d'espèces sur la planète est inconnu : les estimations varient entre 10 et 100 millions, 15 millions d'espèces étant le chiffre le plus communément accepté; 1,7 à 1,8 millions d'espèces sont connues à ce jour. Le total mondial diffère de la somme des chiffres par pays car les mêmes espèces peuvent être menacées à des endroits différents du monde.

c. Comprenant le Groenland.

d. Comprenant le Svalbard, l'île Jan Mayen et les îles Bouvet.

e. Les données font référence à la Serbie et au Monténégro, sauf pour la densité de population, le nombre de réserves de biosphère et les espèces menacées.

… Données non disponibles

. Sans objet

+n Données se référant à n années après l'année de référence

-n Données se référant à n années avant l'année de référence

Tableau 19. Développement économique et innovation

	PIB par habitant[1,a]	APD (Aide publique au développement)[2,b]		Espérance de vie à la naissance[3]	Population en dessous des seuils de pauvreté (%)[4]		Inégalités de revenus[5]	Taux de chômage[6]	Dépense en R&D[7]	Chercheurs en R&D[7]	Innovation[8]	Articles scientifiques[9,c]	
	PPA	Recettes nettes (millions de dollars EU)	APD/PNB	(années)	1,25$ par jour	2$ par jour	Les 10% les plus riches rapportés aux 10% les plus pauvres[d]	%	% du PIB	par million d'hab.	Scores[cc]	par million d'hab.	% de copaternité internationale pour les auteurs
Pays ou territoire	2005	2006		2000–2005	1992–2006[e]			2005	2007	2007	2008	2005	2005
Afrique subsaharienne													
Afrique du Sud	8477	718	0,3	53,4	26,2	42,9	33[i]	26,7	0,92[-2]	361[-2]	6,92	50	36
Angola	3533	171	0,4	41,0	45,3	70,2	…	…	…	…	2,44	…[u]	…
Bénin	1390	375	8,0	54,4	47,3	75,3	9[i]	…	…	111[±]	2,33	…[u]	…
Botswana	12057	65	0,7	46,6	31,2	49,4	43[i]	23,8[-2]	0,38[-2,s]	941[-2,±,o]	4,34	…[u]	…
Burkina Faso	1140	871	14,0	50,6	56,5	81,2	12[i]	2,4[-7]	0,11[±,x]	12[±,x]	2,15	…[u]	…
Burundi	…	415	52,8	47,4	81,3	93,4	19[i]	…	…	…	…	…[u]	…
Cameroun	1995	1684	9,3	49,9	32,8	57,7	16[i]	7,5[-4]	…	26[-2,±]	2,49	7	…
Cap-Vert	2831	138	12,6	70,2	20,6	40,2	…	…	…	127[-5,±]	2,25	…[u]	…
Comores	1063	30	7,6	63,0	46,1	65,0	…	…	…	…	…	…[u]	…
Congo	3621	254	…	53,0	54,1	74,4	…	…	…	32[-7,±]	…	…[u]	…
Côte d'Ivoire	1575	251	1,6	46,8	23,3	46,8	17[i]	4,1[-7]	…	68[-2,±]	2,52	…[u]	…
Érythrée	…	129	12,0	55,2	…	…	…	…	…	…	1,56	…[u]	…
Éthiopie	591	1947	14,7	50,7	39,0	77,5	7[i]	5,4	0,17[±]	19[±]	1,57	1	…
Gabon	12742	31	0,4	56,8	4,8	19,6	…	…	…	114[-1,±,o]	…	…[u]	…
Gambie	726	74	14,8	58,0	34,3	56,7	20[i]	…	…	28[-2,±]	…	…[u]	…
Ghana	1225	1176	9,2	58,5	30,0	53,6	14[i]	10,1[-6]	…	…	2,08	4	…
Guinée	946	164	5,0	53,7	70,1	87,2	11[i]	…	…	258[-7,o]	…	…[u]	…
Guinée-Bissau	569	82	27,9	45,5	48,8	77,9	19[i]	…	…	…	…	…[u]	…
Guinée équatoriale	11999	27	0,5	49,4	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Kenya	1359	943	4,5	51,0	19,7	39,9	14[i]	9,8[-6]	…	…	3,87	6	…
Lesotho	1415	72	4,0	44,6	43,4	62,2	105[i]	39,3[-8]	0,06[-3,±]	10[-3,±]	2,70	…[u]	…
Libéria	383	269	54,4	43,8	83,7	94,8	…	…	…	…	…	…[u]	…
Madagascar	988	754	13,9	57,3	67,8	89,6	19[i]	5,0[-2]	0,14[±]	48[±]	2,54	…[u]	…
Malawi	691	669	30,5	45,0	73,9	90,4	11[i]	0,9[-7]	…	…	2,11	…[u]	…
Mali	1027	825	13,4	51,8	51,4	77,1	13[i]	8,8[-1]	…	43[-1,±]	1,69	…[u]	…
Maurice	10155	19	0,3	72,0	…	…	…	9,6	0,38[-2,s]		3,70	…[u]	…
Mozambique	743	1611	23,2	44,0	74,7	90,0	19[i]	…	0,50[-5,s]	16[-1,±,o,x]	1,86	…[u]	…
Namibie	4547	145	2,3	51,5	49,1	62,2	129	31,1[-4]	…	…	3,30	…[u]	…
Niger	613	401	11,0	54,5	65,9	85,6	46[i]	…	…	8[-2]	…	…[u]	…
Nigéria	1892	11434	11,1	46,6	64,4	83,9	18[i]	…	…	202[-2,±,o]	2,72	3	…
Ouganda	991	1551	16,9	47,8	51,5	75,6	17[i]	3,2[-2]	0,41	29[o]	2,72	3	…
République centrafricaine	675	134	9,0	43,3	62,4	81,9	69[i]	…	…	9[±]	…	…[u]	…
R. D. du Congo	264	2056	25,2	45,0	59,2	79,5	…	…	0,48[-2,±,s]	177[-2,±,o]	…	…[u]	…
République-Unie de Tanzanie	1018	1825	14,5	49,6	88,5	96,6	9[i]	5,1[-4]	…	…	2,39	3	…
Rwanda	813	585	23,6	43,4	76,6	90,3	19[i]	0,6[-9]	…	…	1,47	…[u]	…
Sainte-Hélène	…	28	…	…	…	…	…	18,0[-7]	…	…	…	…	…
Sao Tomé-et-Principe	1460	22	17,9	64,3	…	…	…	14,4[-5]	…	…	…	…[u]	…
Sénégal	1676	825	9,3	61,6	33,5	60,3	12[i]	…	0,09[-2,±,*]	265[±,*]	2,77	7	…
Seychelles	…	14	2,0	72,7[h,k]	…	…	…	…	0,38[-2,±]	157[-2,±]	…	…[u]	…
Sierra Leone	790	364	25,7	41,0	53,4	76,1	87[i,j]	…	…	…	1,70	…[u]	…
Somalie	…	392	…	45,9	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Swaziland	4384	35	1,3	43,9	62,9	81,0	25	25,2[-8]	…	…	4,55	…[u]	…
Tchad	1749	284	5,5	50,5	61,9	83,3	…	…	…	…	…	…[u]	…
Togo	888	79	3,6	57,6	38,7	69,3	…	…	…	33[±,x]	…	…[u]	…
Zambie	1175	1425	14,3	39,2	64,3	81,5	32[i]	12,0[-7]	0,03[-2,±]	69[-2,±,o]	2,37	…[u]	…
Zimbabwe	538	280	…	40,0	83,0	…	22[i]	8,2[-3]	…	…	4,09	…[u]	…
Amérique du Nord													
Canada	35078	…	…	79,8	…	…	9	6,8	2,03[p]	4162[-2,p,*]	9,43	801	29
États-Unis	41674	…	…	77,4	…	…	16	5,1	2,67[p,t]	4629[-2,w]	9,45	685	16
Amérique latine et Caraïbes													
Anguilla	…	4	…	…	…	…	…	7,8[-3]	…	…	…	…	…
Antigua-et-Barbuda	…	3	0,4	73,9[h,l]	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Antilles néerlandaises	…	…	…	75,0	…	…	…	15,1[-2]	…	…	…	…	…
Argentine	11063	114	0,1	74,3	4,5	11,3	41	10,6	0,51	978	6,85	79	34
Aruba	…	…	…	73,5	…	…	…	7,5[-8]	…	…	…	…[u]	…
Bahamas	…	…	…	71,1	…	…	…	10,2	…	…	…	…[u]	…
Barbade	…	-1	…	76,0	…	…	…	9,8[-1]	…	…	7,51	…[u]	…
Belize	…	8	0,7	75,6	…	…	…	11,0	…	…	…	…[u]	…
Bermudes	…	…	…	…	…	…	…	…	0,08[-8]	…	…	…	…
Brésil	8596	82	0,0	71,0	7,8	18,3	51	8,9[-1]	1,02[-1]	625[-1]	6,07	53	22
Chili	12262	83	0,1	77,9	<2	5,3	33	6,9	0,67[-3]	833[-3]	6,81	96	…
Colombie	6306	988	0,8	71,7	15,4	26,3	64	9,5	0,18[-1]	145[-1]	4,26	9	…
Costa Rica	…	24	0,1	78,1	2,4	8,6	38	6,6	0,37[-3]	122[-2]	6,24	24	…
Cuba	…	78	…	77,2	…	…	…	1,9[-1]	0,41[-1,**]	465[n,o]	…	23	…

Tableau 19. Développement économique et innovation

	PIB par habitant[1,a]	APD (Aide publique au développement)[2,b]		Espérance de vie à la naissance[3]	Population en dessous des seuils de pauvreté (%)[4]		Inégalités de revenus[5]	Taux de chômage[6]	Dépense en R&D[7]	Chercheurs en R&D[7]	Innovation[8]	Articles scientifiques[9,c]	
	PPA	Recettes nettes (millions de dollars EU)	APD/PNB	(années)	1,25$ par jour	2$ par jour	Les 10% les plus riches rapportés aux 10% les plus pauvres[d]	%	% du PIB	par million d'hab.	Scores[cc]	par million d'hab.	% de copaternité internationale pour les auteurs
Pays ou territoire	2005	2006		2000–2005	1992–2006[e]			2005	2007	2007	2008	2005	2005
Dominique	…	19	7,0	75,6[h,m]	…	…	…	10,9[-4]	…	…	3,76	…[u]	…
El Salvador	…	157	0,9	70,7	14,3	25,3	58	6,8[-1]	0,08[-9]	40[o]	3,19	…[u]	…
Équateur	6533	189	0,5	74,2	9,8	20,4	45[i]	7,7	0,15	69	3,55	…[u]	…
État plurinational de Bolivie	3618	581	5,4	63,9	19,6	30,3	168	5,4[-3]	0,28[-5]	120[-5]	3,05	…[u]	…
Grenade	…	27	5,6	67,8	…	…	…	15,2[-7]	…	…	…	…[u]	…
Guatemala	…	487	1,4	69,0	12,7	23,7	48	3,4[-2]	0,05[-1]	25[-1]	2,47	…[u]	…
Guyana	…	173	20,1	63,6	7,7	16,8	…	9,1[-4]	…	…	4,47	…[u]	…
Haïti	…	581	13,4	58,1	54,9	72,1	72	7,2[-6]	…	…	1,15	…[u]	…
Honduras	…	587	6,6	68,6	22,2	34,8	34	4,2	0,04[-3]	82[-4,o]	3,30	…[u]	…
Îles Caïmanes	…	…	…	…	…	…	…	4,1[-8]	…	…	…	…	…
Îles Turques et Caïques	…	0	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Vierges britanniques	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Jamaïque	…	37	0,4	72,0	<2	5,8	17[i]	10,9	0,08[-5]	…	5,36	…[u]	…
Mexique	11317	247	0,0	74,9	<2	4,8	25[i]	3,5	0,50[-2]	464[-2]	5,82	37	32
Montserrat	…	32	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nicaragua	…	733	13,9	70,8	15,8	31,8	16[i]	8,0[-2]	0,05[-5]	60[-3,o]	1,99	…[u]	…
Panama	…	30	0,2	74,7	9,2	18,0	58	10,3	0,25[-2]	62[-3,x]	5,45	…[u]	…
Paraguay	3900	56	0,6	70,8	9,3	18,4	65	7,9[-2]	0,09[-2]	71[-2]	3,47	…[u]	…
Pérou	6466	468	0,5	69,9	8,2	19,4	30	11,4	0,15[-3]	184[-3,o]	3,88	5	…
R. B. du Venezuela	9876	58	0,0	72,8	18,4	31,7	48	15,0[-1]	0,34[-2,s]	189[±,o]	5,73	20	…
République dominicaine	…	53	0,2	70,8	5,0	15,1	29	17,9	…	…	2,91	…[u]	…
Sainte-Lucie	…	18	2,2	72,5	20,9	40,6	…	24,8[-2]	0,41[-6,s]	489[-6,o]	…	…[u]	…
Saint-Kitts-et-Nevis	…	5	1,2	70,0[h,l]	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	…	5	1,0	70,6	…	…	…	…	0,15[-5]	179[-5,o]	…	…[u]	…
Suriname	…	64	4,1	69,1	15,5	27,2	…	13,8[-6]	…	…	…	…[u]	…
Trinité-et-Tobago	…	13	0,1	69,0	4,2	13,5	13	8,0	0,10[-1]	519[-1,o]	6,02	…[u]	…
Uruguay	9266	21	0,1	75,3	<2	4,5	18	12,2	0,36[-1]	373[-5]	5,26	61	…
Asie centrale et du Sud													
Afghanistan	…	3000	35,7	42,1	…	…	…	8,5	…	…	…	…[u]	…
Arménie	3903	213	3,3	71,4	10,6	43,4	8[i]	36,4[-8]	0,21[±]	1370[±,o]	6,17	60	…
Azerbaïdjan	4648	206	1,2	66,8	<2	<2	10[i]	8,6	0,18	1332[o]	3,05	14	…
Bangladesh	1268	1223	1,9	62,0	49,6	81,3[aa]	8[i]	4,3[-2]	…	42[-8,o]	1,71	1	…
Bhoutan	3694	94	10,2	63,5	26,2	49,5	…	…	…	…	…	…[u]	…
Géorgie	3505	361	4,9	70,5	13,4	30,4	15[i]	13,8	0,18[-2]	1813[-2,o]	5,38	32	…
Inde	2126	1379	0,2	62,9	41,6	75,6[bb]	9[i]	5,0[-1]	0,69[-3,*]	111[-7]	3,97	13	13
Kazakhstan	8699	172	0,3	64,9	3,1	17,2	9[i]	8,4[-1]	0,21	747[o]	3,77	6	…
Kirghizistan	1728	311	11,8	65,3	21,8	51,9	6[i]	8,5[-1]	0,25	383[o]	2,70	…[u]	…
Maldives	4017	39	4,4	65,6	…	…	…	2,0[-5]	…	…	…	…[u]	…
Népal	1081	514	6,3	61,3	55,1	77,6	16[i]	8,8[-4]	…	59[-5,*]	2,04	…[u]	…
Ouzbékistan	…	149	0,9	66,5	46,3	76,7	11[i]	…	…	…	3,51	6	…
Pakistan	2396	2147	1,7	63,6	22,6	60,3	7[i]	7,7	0,67	161	2,75	3	…
République islamique d'Iran	10692	121	0,1	69,5	<2	8,0	17[i]	11,5	0,67[-1]	965[-1,o]	3,02	38	…
Sri Lanka	3481	796	3,0	70,8	14,0	39,7	11[i]	7,6	0,18[-3]	141[-3,x]	4,44	7	…
Tadjikistan	1413	240	8,8	65,9	21,5	50,8	8[i]	…	0,06	191[o]	2,33	…[u]	…
Turkménistan	…	26	0,3	62,4	24,8	49,6	12[i]	…	…	…	…	…[u]	…
Asie de l'Est													
Brunéi Darussalam	47465	…	…	76,3	…		…	…	0,04[-3,±,x]	279[-3,±,x]	…	…[u]	…
Cambodge	1453	529	7,7	56,8	40,2	68,2	12[i]	1,7[-4]	0,05[-5,±,*]	17[-5,±,*]	…	…[u]	…
Chine	4091	1245	0,0	72,0	15,9	36,3[bb]	22	4,2	1,49	1071	5,12	32[v]	15
Hong Kong (R.A.S. de Chine)	35680	…	…	81,5	…	…	18	5,6	0,81[-1]	2569[-1]	8,64	,[v]	…
Macao (R.A.S. de Chine)	37256	…	…	80,0	…	…	…	4,1	0,11[-2,±,*]	631[-2,±,*]	…	…	…
Indonésie	3234	1405	0,4	68,6	21,4	53,8[bb]	8[i]	10,3	0,05[-2,±,x]	199[-6,y]	3,32	1	…
Japon	30290	…	…	81,9	…	…	5	4,4	3,40[-1]	5546[-1]	9,15	434	14
Malaisie	11466	240	0,2	73,0	<2	7,8	22	3,5[-1]	0,64[-1]	371[-1]	6,83	24	…
Mongolie	2643	203	7,8	65,0	22,4	49,0	8[i]	14,2[-2]	0,23[±]	662[±,o]	2,06	…[u]	…
Myanmar	…	147	…	59,9	…	…	…	…	0,16[-5,±,**]	18[-5,±]	1,17	…[u]	…
Philippines	2932	562	0,4	70,3	22,6	45,0	16[i]	7,4	0,12[-2]	82[-2]	3,63	2	…
République de Corée	21342	…	…	77,0	…	…	8	3,7	3,22[-1,±]	4162[-1,±]	8,47	343	17
R. D. P. lao	1811	364	12,1	61,9	44,0	76,8[aa]	8[i]	1,4	…	…	1,43	…[u]	…
R. P. D. de Corée	…	55	…	66,7	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Singapour	41479	…	…	78,8	…		18	4,2	2,31[-1]	5713[-1]	9,56	834	27
Thaïlande	6869	-216	-0,1	68,6	<2	11,5	13[i]	1,3	0,25[-1,*]	325[-2]	5,98	20	…
Timor-Leste	…	210	24,7	58,3	52,9	77,5	…	…	…	…	…	…	…
Viet Nam	2142	1846	3,1	73,0	21,5	48,4	7[i]	2,1[-1]	0,19[-5]	115[-5]	2,83	3	…

Tableau 19. Développement économique et innovation

	PIB par habitant[1,a]	APD (Aide publique au développement)[2,b]		Espérance de vie à la naissance[3]	Population en dessous des seuils de pauvreté (%)[4]		Inégalités de revenus[5]	Taux de chômage[6]	Dépense en R&D[7]	Chercheurs en R&D[7]	Innovation[8]	Articles scientifiques[9,c]	
	PPA	Recettes nettes (millions de dollars EU)	APD/PNB	(années)	1,25$ par jour	2$ par jour	Les 10% les plus riches rapportés aux 10% les plus pauvres[d]	%	% du PIB	par million d'hab.	Scores[cc]	par million d'hab.	% de copaternité internationale pour les auteurs
Pays ou territoire	2005	2006		2000–2005	1992–2006[e]			2005	2007	2007	2008	2005	2005
États arabes													
Algérie	…	209	0,2	71,0	6,8	23,6	10[i]	15,3	0,07[-2,±]	170[-2,±]	3,48	11	…
Arabie saoudite	21220	25	…	71,6	…	…	…	5,2[-3]	0,05[±]	41[±,o,x]	4,04	24	…
Bahreïn	27236	…[g]	…[g]	74,8	…	…	…	5,2[-4]	…	…	4,20	…[u]	…
Djibouti	1964	117	14,0	53,4	18,8	41,2	…	…	…	…	1,29	…[u]	…
Égypte	5049	873	0,8	69,8	<2	18,4	8[i]	10,7[-1]	0,23[±]	654[±]	4,55	23	…
Émirats arabes unis	…	…	…	77,8	…	…	…	2,3[-5]	…	…	6,74	56	…
Irak	3200	8661	…	57,0	…	…	…	26,8[-1]	…	…	…	…	…
Jamahiriya arabe libyenne	…	37[g]	0,1[g]	72,7	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Jordanie	4294	580	3,9	71,3	<2	3,5	11[i]	12,4[-1]	0,34[-5]	3052[-4,o]	5,66	50	…
Koweït	44947	…	…	76,9	…	…	…	1,7[-1]	0,08[-1,±]	166[±,x]	5,05	86	…
Liban	10212	707	3,2	71,0	…	…	…	…	…	…	4,69	58	…
Maroc	3547	1046	1,8	69,6	2,5	14,0	12[i]	11,0	0,64[-1]	910[-1,±,o]	3,67	15	…
Mauritanie	1691	188	6,8	62,3	21,2	44,1	12[i]	…	…	…	1,75	…[u]	…
Oman	20334	35	…	74,2	…	…	…	…	…	…	4,95	44	…
Qatar	68696	…	…	74,3	…	…	…	3,9[-4]	…	…	5,77	…[u]	…
République arabe syrienne	4059	27	0,1	73,0	…	…	…	12,3[-2]	…	…	3,44	4	…
Soudan	2249	2058	6,0	56,4	…	…	…	…	0,29[-2]	304[-2,o]	1,97	…[u]	…
T. A. palestiniens	…	1449	34,6	72,4	…	…	…	26,8[-1]	…	…	…	…	…
Tunisie	6461	432	1,5	73,0	2,6	12,8	13[i]	14,2	1,02[-2]	1550[-1,s]	4,58	57	…
Yémen	2276	284	1,6	60,3	17,5	46,6	9[i]	11,5[-6]	…	…	1,68	…[u]	…
Europe													
Albanie	5369	321	3,4	75,7	<2	7,8	7[i]	14,4[-1]	…	…	3,10	…[u]	…
Allemagne	30496	…	…	78,7	…	…	7	11,1	2,54*	3462*	9,00	534	34
Andorre	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Autriche	34108	…	…	78,9	…	…	7	5,2	2,52*	3750*	8,90	551	47
Bélarus	8541	73[g]	0,2[g]	68,4	<2	<2	7[i]	…	0,97[p]	1961[o]	5,54	50	…
Belgique	32077	…	…	78,2	…	…	8	8,1	1,91[p]	3437[p]	8,96	658	47
Bosnie-Herzégovine	6506	494	4,2	74,1	<2	<2	5[i]	…	…	…	3,29	…	…
Bulgarie	9353	…	…	72,4	<2	<2	7[i]	10,1	0,48	1467	6,43	99	…
Chypre	24473	…	…	79,0	…	…	…	5,3	0,45[p]	1021[p]	7,65	108	…
Croatie	13232	200	0,5	74,9	<2	<2	7[i]	12,7	0,93	1345	7,54	209	…
Danemark	33626	…	…	77,3	…	…	8	4,8	2,57*	5434*	9,57	930	42
Espagne	27270	…	…	80,0	…	…	10	9,2	1,28	2769	8,14	423	28
Estonie	16654	…	…	70,9	<2	<2	11[i]	7,9	1,12[p]	2763[p]	7,49	327	…
ex-R. y. de Macédoine	7393	200	3,2	73,4	<2	3,2	13[i]	37,3	0,21[-1]	522[-1]	4,76	…[u]	…
Fédération de Russie	11861	…	…	64,8	<2	<2	13[i]	7,9[-1]	1,12	3292	6,89	100	29
Finlande	30469	…	…	78,4	…	…	6	8,4	3,47	7391	9,66	917	35
France	29644	…	…	79,6	…	…	9	9,8	2,10[p]	3443[-1]	8,61	497	36
Gibraltar	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Grèce	25520	…	…	78,3	…	…	10	9,6	0,50*	1868*	7,63	387	27
Hongrie	17014	…	…	72,4	<2	<2	6[i]	7,2	0,97	1734	8,14	259	44
Irlande	38058	…	…	77,8	…	…	9	4,3	1,34[p]	2883[-1,p]	9,04	512	39
Islande	35630	…	…	81,0	…	…	…	2,6	2,78[-2]	7287[-2]	7,98	697	…
Israël	23845	…	…	79,7	…	…	13	9,0	4,74[f,p]	…	9,34	943	31
Italie	27750	…	…	79,9	…	…	12	7,7	1,14[-1]	1504[-1]	8,04	420	29
Lettonie	13218	…	…	71,3	<2	<2	12[i]	8,7	0,63	1855	6,40	58	…
Liechtenstein	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Lituanie	14085	…	…	72,0	<2	<2	10[i]	8,3	0,83	2504	6,59	119	…
Luxembourg	70014	…	…	78,2	…	…	…	4,5	1,69[p]	4660[p]	8,91	129	…
Malte	20410	…[f]	…[f]	78,6	…	…	…	7,5	0,60[p]	1267[p]	…	57	…
Monaco	…	…	…	…	…	…	…	…	…	308[±,o,**]	…	…[u]	…
Monténégro	7833	96	4,1	74,0	…	…	…	…	1,18	1092[o]	…	…	…
Norvège	47551	…	…	79,3	…	…	6	4,6	1,68	5213[x]	9,06	786	39
Pays-Bas	34724	…	…	78,7	…	…	9	5,2	1,75[p]	2687[p]	9,48	850	36
Pologne	13573	…	…	74,6	<2	<2	9[i]	17,7	0,56[-1]	1562[-1]	6,92	179	35
Portugal	20006	…	…	77,2	…	…	15	7,6	1,19[p]	2635[p]	7,43	276	40
République de Moldova	2362	228	6,0	67,9	8,1	28,9	8[i]	7,3	0,55[±]	689[±,o]	4,39	23	…
République tchèque	20281	…	…	75,4	<2	<2	5	7,9	1,59	2737	7,60	311	41
Roumanie	9374	…	…	71,3	<2	3,4	8[i]	7,2	0,54	877	5,66	41	…
Royaume-Uni	31580	…	…	78,5	…	…	14	4,6	1,80[-1]	3033[-1,w]	9,18	756	31
Saint-Marin	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Saint-Siège	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Serbie	8609	1586	5,0	73,2	…	…	…	15,2[-2,z]	1,50[-1,q,±]	1627[-1,±,o]	4,85[z]	86	…
Slovaquie	15881	…	…	73,8	<2	<2	7	16,2	0,46	2292	6,86	171	…

Tableau 19. Développement économique et innovation

	PIB par habitant[1,a]	APD (Aide publique au développement)[2,b]		Espérance de vie à la naissance[3]	Population en dessous des seuils de pauvreté (%)[4]		Inégalités de revenus[5]	Taux de chômage[6]	Dépense en R&D[7]	Chercheurs en R&D[7]	Innovation[8]	Articles scientifiques[9,c]	
	PPA	Recettes nettes (millions de dollars EU)	APD/PNB	(années)	1,25$ par jour	2$ par jour	Les 10% les plus riches rapportés aux 10% les plus pauvres[d]	%	% du PIB	par million d'hab.	Scores[cc]	par million d'hab.	% de copaternité internationale pour les auteurs
Pays ou territoire	2005	2006		2000–2005	1992–2006[e]			2005	2007	2007	2008	2005	2005
Slovénie	23004	…[f]	…[f]	76,8	<2	<2	6[i]	5,8	1,57[p]	3223[p]	8,31	518	…
Suède	31995	…	…	80,1	…	…	6	7,7	3,71[p]	4855[b,x]	9,79	1108	38
Suisse	35520	…	…	80,7	…	…	9	4,4	2,93[-3]	3436[-3]	9,89	1178	50
Turquie	7786	570	0,1	70,8	2,7	9,0	17[i]	10,3	0,58[-1]	577[-1]	5,67	107	11
Ukraine	5583	484[g]	0,5[g]	67,6	<2	<2	6[i]	7,2	0,87	1706[o]	5,77	45	39
Pacifique													
Australie	32798	…	…	80,4	…	…	13	5,1	2,17[-1]	4251[-1]	8,72	786	28
Fidji	4209	56	2,0	67,8	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Îles Cook	…	32	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Îles Marshall	…	55	28,5	…	…	…	…	25,4	…	…	…	…[u]	…
Îles Salomon	…	205	60,6	62,3	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Kiribati	…	-45	-37,6	…	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
États fédérés de Micronésie	…	109	41,3	67,6	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Nauru	…	17	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Nioué	…	9	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Nouvelle-Zélande	24554	…	…	79,2	…	…	13	3,7	1,17[-2]	4207[-2]	8,65	728	35
Palaos	…	37	23,5	…	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Papouasie-Nouvelle-Guinée	…	279	5,5	56,6	35,8	57,4	24[i]	2,8[-5]	…	…	…	…[u]	…
Samoa	…	47	11,3	70,0	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tokélaou	…	11	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…
Tonga	…	21	9,6	72,3	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Tuvalu	…	15	…	…	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Vanuatu	…	49	13,6	68,4	…	…	…	…	…	…	…	…[u]	…
Monde	**8971**	**…**	**…**	**66,0**	**…**	**…**	**…**	**…**	**…**	**…**	**8,01**	**109**	**…**

Sources :

1. Banque mondiale, 2008. Programme de comparaison internationale 2005. http://go.worldbank.org/VMCB80AB40.
2. OCDE, 2008. Rapport sur la coopération pour le développement 2007. Tableau 25. Recettes d'APD et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement.
3. Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, 2007. Perspectives démographiques mondiales : la révision de 2006.
4. Banque mondiale, 2008. Indicateurs de développement mondiaux. http://siteresources.worldbank.org/DATASTATISTICS/Resources/WDI08supplement1216.pdf.
5. Banque mondiale, 2007. Base de données des indicateurs de la Banque mondiale. http://www.worldbank.org/data.
6. OIT (Organisation internationale du travail), 2008. Les indicateurs clés du marché du travail. 5e édition. http:// www.ilo.org/kilm.
7. Institut de statistique de l'UNESCO, base de données sur la science et la technologie, 2007.
8. Institut de la Banque mondiale, Méthodologie d'évaluation de la connaissance, 2009. http://www.worldbank.org/kam.
9. National Science Foundation, 2008. Science et Engineering Indicators 2008 (pour les chiffres sur les articles scientifiques); Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, 2007. Perspectives démographiques mondiales : la révision de 2006 (pour les chiffres de population).

Notes :

a. Les estimations de populations pour le 'PIB par habitant' sont celles fournies par les autorités nationales participant au Programme de comparaison internationale.
b. Les recettes d'APD sont les flux nets totaux d'APD provenant des pays du CAD (Comité d'aide au développement), des organisations multilatérales et des pays extérieurs au CAD.
c. Le décompte des articles est réalisé à partir des journaux couverts par le Science Citation Index (SCI) et le Social Sciences Citation Index (SSCI). Les articles sont classés par année de publication et rapportés à une région/un pays/une économie à partir des coordonnées institutionnelles listées dans les articles. Pour les articles nécessitant un fractionnement du décompte, c'est-à-dire pour les articles réunissant la collaboration d'institutions provenant de pays/économies multiples, chaque pays/territoire reçoit un crédit fractionné basé sur la proportion des institutions participantes. Le pourcentage de co-paternité internationale pour les auteurs est basé sur l'hypothèse que lorsque des articles co-signés impliquent deux pays, chaque pays se voit attribué un crédit de 0,5.
d. Les données présentent le rapport entre la part des revenus ou des dépenses de la catégorie la plus riche et celle de la catégorie la plus pauvre. Ces données provenant d'enquêtes auprès des ménages collectant des informations différentes et recourant à des méthodes différentes, les données relatives à la répartition ne sont pas strictement comparables, et les comparaisons entre pays doivent donc être effectuées avec circonspection.
e. Dernière année disponible.
f. Ces pays sont sortis de la liste du CAD des pays bénéficiaires d'APD le 1er janvier 2003.
g. Ces pays sont sortis de (pas de données) ou sont entrés dans la liste du CAD des pays bénéficiaires d'APD le 1er janvier 2005.
h. Ces données renvoient à une année autre que celle spécifiée.
i. Ces données correspondent à la part des revenus en centiles de la population, classée en fonction du revenu par habitant.
j. Renvoie à 1989.
k. Données de sources nationales.
l. Données du Secrétariat de l'Organisation des États de l'Est des Caraïbes, basées sur des sources nationales.
m. Données du Secrétariat de la Communauté Caraïbe, basées sur des sources nationales.
n. Sous-estimé ou basé sur des données sous-estimées.
o. Basé sur un décompte par habitant au lieu d'un équivalent à temps plein.
p. Provisoire.
q. Ne comprend pas le Kosovo.
r. Défense exclue (pour tout ou la majeure partie).
s. Surestimé ou basé sur des données surestimées.
t. Exclut la majeure partie ou la totalité des dépenses en capital.
u. Ce pays/territoire est inclus dans l'index des articles scientifiques, mais le nombre d'articles publiés n'est pas disponible dans la mesure où il représente moins de 0,01% du total mondial.
v. Les publications de la RAS de Hong Kong (Chine) sont incluses dans la Chine.
w. Estimation de l'OCDE.
x. Interruption dans la série.
y. Sur la base d'une publication régionale.
z. Se réfère à la Serbie et au Monténégro combinés.
aa. Estimations ajustées en utilisant les informations spatiales de l'indice des prix à la consommation.
bb. Les estimations calculées sont des moyennes pondérées des valeurs urbaines et rurales.
cc. Les trois variables des systèmes d'innovation sont rapportées à la population (variables pondérées de l'innovation).

… Données non disponibles
* Estimation nationale
** Estimation de l'ISU
0 Valeur négligeable(moins de la moitié de la dernière décimale affichée)
. Sans objet
± Données partielles
+n Données se référant à n années après l'année de référence
-n Données se référant à n années avant l'année de référence

Lexique

Cadre normatif et institutionnel

Tableau 1. Ratification des sept conventions culturelles de l'UNESCO

Année de ratification (par État membre) : année du dépôt par les États d'un instrument de ratification, d'acceptation ou d'adhésion à ces conventions. C'est le Directeur général de l'UNESCO qui est communément désigné dépositaire de ces instruments. Cependant, cette responsabilité peut également échoir au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. C'est notamment le cas lorsque l'instrument a été adopté sous les auspices conjoints de l'UNESCO et d'une ou plusieurs autres organisations.

Tableau 2. Sites du patrimoine mondial et patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial : pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection. Ces critères sont expliqués dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Liste indicative : la première démarche que le pays doit entreprendre est de dresser un inventaire des sites naturels et culturels les plus importants à l'intérieur de ses frontières. Cet inventaire est appelé Liste indicative et constitue un état prévisionnel des biens que l'État partie peut décider de proposer pour inscription au cours des cinq à dix années à venir ; elle peut être mise à jour à tout moment. C'est une étape importante, car le Comité du patrimoine mondial ne peut étudier une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial si le bien considéré ne figure pas déjà sur la Liste indicative de l'État partie.

Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité : éléments du patrimoine culturel immatériel dont l'inscription contribuera à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à donner conscience de son importance ainsi qu'à encourager le dialogue, faisant ainsi apparaître la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine. À la troisième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Istanbul, 4-8 novembre 2008), les 90 éléments qui avaient été proclamés 'chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité' à l'occasion des proclamations de 2001, 2003 et 2005 ont été inclus comme premiers éléments de la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente : un élément du patrimoine cultural immatériel dont la viabilité est en péril, en dépit des efforts déployés par la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus et l'(es) État(s) partie(s) concerné(s), ou faisant l'objet de menaces sérieuses auxquelles il ne pourrait pas survivre sans une procédure de sauvegarde immédiate.

Patrimoine immatériel : les pratiques, représentations et expressions, les connaissances et savoir-faire que les communautés et les groupes et, dans certains cas, les individus, reconnaissent comme partie intégrante de leur patrimoine culturel. Ledit patrimoine, appelé parfois 'patrimoine culturel vivant', concerne les domaines suivants : les traditions et expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Site culturel : les monuments, les ensembles et les sites qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

Site naturel : les monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique, ou qui constituent l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Site en péril : bien figurant sur la Liste du patrimoine mondial et pour la conservation duquel de grands travaux sont nécessaires, pour lesquels une assistance a été demandée aux termes de la Convention.

CONTEXTE

Tableau 3. Contexte démographique

Nombre de réfugiés : personnes reconnues comme réfugiés selon la *Convention* de 1951 *relative au statut des réfugiés* et

le *Protocole* de 1967 *relatif au statut des réfugiés*, ou selon la *Convention* de 1969 de l'Organisation de l'Unité Africaine *régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique* ; celles ayant reçu le statut de réfugié conformément aux pratiques du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ; ou encore celles ayant reçu un statut particulier à titre humanitaire ou une protection temporaire de la part de l'État dans lequel elles se trouvent. Inclut également les réfugiés palestiniens reconnus par l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (OSTNU).

Politique gouvernementale en matière d'émigration : *Politique globale* : politiques du gouvernement relativement au niveau courant d'émigration hors du pays. Celles-ci sont codées en l'une des quatre catégories suivantes : augmentation, maintien au même niveau, diminution du niveau d'émigration ou aucune intervention. *Encouragement au retour des citoyens* : indique si le gouvernement a des politiques spécifiques encourageant le retour des citoyens, selon deux catégories : oui et non.

Politique gouvernementale en matière de fécondité : *Opinion sur le niveau de fécondité* : indique si le gouvernement considère le niveau national de fertilité comme 'trop bas', 'trop élevé' ou 'satisfaisant'. *Politique pour influer sur la fécondité* : indique si les politiques mises en place visent à augmenter, maintenir au même niveau ou diminuer la fécondité, ou s'il n'y a aucune intervention.

Politique gouvernementale en matière d'immigration : *Politique globale* : politiques du gouvernement relativement au niveau courant d'immigration dans le pays. Celles-ci sont codées en l'une des quatre catégories suivantes : augmentation, maintien au même niveau, diminution du niveau d'immigration ou aucune intervention. *Travailleurs hautement qualifiés* : politiques du gouvernement relativement au niveau courant d'immigration de travailleurs hautement qualifiés. Celles-ci sont codées en l'une des quatre catégories suivantes : augmentation, maintien au même niveau, diminution du niveau d'immigration ou aucune intervention. *Intégration des non-ressortissants* : indique si le gouvernement a des politiques spécifiques d'intégration des non-ressortissants, selon deux catégories : oui et non.

Population totale : population totale constatée en milieu d'année.

Pourcentage du PIB : pourcentage du produit intérieur brut (PIB) attribuable aux transferts de fonds par des émigrés.

Pourcentage de la population : stock de migrants en pourcentage de la population totale. La définition des migrants peut différer d'un pays à l'autre (*voir les codes dans le tableau*).

Répartition par âge : catégorisation de la population de communautés ou de pays par groupes d'âge, permettant aux démographes de faire des projections de la croissance ou du déclin de cette population particulière.

Solde migratoire : *Nombre* : nombre annuel moyen net de migrants, c'est-à-dire nombre annuel d'immigrés retranché du nombre annuel d'émigrés, comprenant à la fois les citoyens et les non-ressortissants. *Taux* : nombre net de migrants, divisé par la moyenne de la population du pays hôte sur la période considérée. Il est exprimé en nombre net de migrants pour 1 000 habitants.

Stock de migrants : *Nombre* : estimation en milieu d'année du nombre de personnes nées en dehors du pays. Pour les pays manquant de données sur le lieu de naissance, il s'agit de l'estimation en milieu d'année des non-ressortissants. Dans ces deux cas, le stock de migrants comprend les réfugiés, dont certains ne sont pas nécessairement nés à l'étranger.

Taux d'accroissement naturel : différence entre le taux brut de natalité et le taux brut de mortalité. L'accroissement (ou décroissance) naturel(le) est négatif(ve) lorsque le nombre de morts dépasse le nombre de naissances. Cette mesure de l'évolution de la population exclut les effets des migrations.

Taux de croissance démographique annuelle totale : somme des taux de migration nette et d'accroissement naturel.

Taux brut de natalité/mortalité : le taux brut de natalité/mortalité est le nombre de naissances/morts sur une période de temps donnée, divisé par la population de la zone considérée, estimée au milieu de la période de temps.

Le taux est communément exprimé en 'pour 1 000 de la population'.

Transferts de fonds des diasporas : le total des transferts de fonds des diasporas tel qu'évalué par la Banque mondiale comprend trois types de transactions : les transferts de fonds des travailleurs, l'indemnisation des employés et les transferts des migrants. Les transferts de fonds des travailleurs sont tous les transferts couramment effectués par des migrants résidant dans un pays pour un an ou plus vers un foyer dans un autre pays. Il s'agit communément de transferts réguliers entre membres d'une même famille résidant dans différents pays. L'indemnisation des employés comprend les salaires, les émoluments et autres avantages perçus par des migrants résidant dans un pays pour un an ou plus, contre un travail rémunéré par des résidants de ce pays. Les transferts des migrants sont la valeur nette du patrimoine des migrants supposés rester dans le pays pendant au moins un an. Il ne s'agit pas de transactions mais plutôt d'éléments compensateurs des flux de marchandises et de déplacements d'actifs financiers découlant de la migration d'individus. Tous les chiffres sont donnés en dollars courants des États-Unis.

Tableau 4. Accès aux télécommunications

Coût des appels : coût de trois minutes d'appel local depuis une ligne fixe/un téléphone portable au tarif des heures de pointe.

Haut débit (% des abonnés) : proportion des abonnés à un accès fixe à l'Internet haut débit par rapport au total des abonnés (bas débit et haut débit).

Lignes fixes : nombre de lignes principales (fixes) en état de fonctionnement, exprimé 'pour 1 000 habitants'.

Pourcentage du PNB par tête mensuel pour 20 heures d'utilisation : cet indicateur renvoie au prix le plus bas pour 20 heures de connexion à l'Internet par mois. Il comprend les composantes tarifaires de la location mensuelle de la ligne, les charges correspondant à l'usage de la ligne et celles correspondant à l'accès à l'Internet, plus toute taxe susceptible d'être perçue (dans la mesure où il s'agit d'un service fourni à la fois aux consommateurs résidentiels et aux professionnels). Le tarif retenu pour un pays donné correspond à l'offre globale la moins chère pour 20 heures par mois, étant entendu qu'elle doit être largement accessible (ou du moins, dans le cas de fournisseurs régionaux, dans la ville la plus importante) et pour le grand public sans limitation.

Trafic téléphonique international : correspond au trafic international réel (réalisé) d'un pays donné avec des destinations/des numéros d'origine extérieurs à ce pays. Il se peut qu'une partie du trafic provenant ou à destination des téléphones cellulaires ne soit pas prise en compte.

Utilisateurs de l'Internet : cet indicateur repose sur les données transmises par les États. Dans certains cas, des enquêtes ont été menées pour fournir un chiffre plus précis du nombre d'utilisateurs de l'Internet. Cependant, les enquêtes diffèrent d'un pays à l'autre selon les tranches d'âge et la fréquence d'utilisation envisagées. Les chiffres retenus pour les utilisateurs de l'Internet peuvent ne renvoyer qu'aux utilisateurs à partir d'un certain âge. Les pays qui ne peuvent mener à bien des enquêtes fondent généralement leurs estimations sur les données provenant du décompte des abonnés aux fournisseurs d'accès à l'Internet, en multipliant le nombre des abonnés par un coefficient.

Utilisateurs de téléphones portables : somme des utilisateurs de téléphones portables prépayés ou postpayés dans un pays donné, divisée par le total de sa population.

Tableau 5. Genre

Indice d'activité économique (1990=100) : chiffres mesurant la même caractéristique et exprimés pour une même période de référence. La période de référence est appelée la 'base' et se trouve souvent fixée à la valeur 100.

Indice de parité entre les sexes (IPS) : calculé en divisant le taux brut de scolarisation (TBS) dans l'enseignement supérieur pour les individus de sexe féminin par le TBS dans l'enseignement supérieur – c'est-à-dire le nombre d'élèves ou d'étudiants scolarisés dans le supérieur divisé par la population officiellement scolarisable à ce niveau - pour les individus de sexe masculin (voir définitions pour le Tableau 9). La population officiellement scolarisable pour l'enseignement supérieur est le groupe d'âge de 5 années suivant immédiatement la fin de l'enseignement secondaire. Un IPS de 1 indique une parité entre les sexes ; un IPS compris entre 0 et 1 indique un déséquilibre en faveur des individus de sexe masculin, tandis qu'un IPS supérieur à 1 indique un déséquilibre en faveur des individus de sexe féminin. Un IPS inférieur à 1 indique qu'il y a moins

d'individus de sexe féminin que d'individus de sexe masculin, en proportion d'une population d'âge scolaire donné, dans le système d'éducation formelle.

Ratio de disparité des revenus : calculé en divisant les revenus estimés des femmes (calculés sur la base d'une parité de pouvoir d'achat en dollars des États-Unis) par les revenus estimés des hommes, à partir des données disponibles pour l'année la plus récente entre 1996 et 2005. Pour plus de détails, cf. la Note technique No.1 du *Rapport mondial sur le développement humain* 2007/2008.

Taux d'activité des femmes : pourcentage de femmes en activité (y compris auto-employées), sans emploi ou en recherche active d'emploi, exprimé en proportion du pourcentage pour les hommes.

Valeurs et identités

Tableau 6. Extraits de l'Enquête mondiale sur les valeurs

Enquête mondiale sur les valeurs : l'Enquête mondiale sur les valeurs est un projet universitaire international actuellement mené par des chercheurs en sciences sociales afin d'évaluer l'état des valeurs socioculturelles, morales, religieuses et politiques de différentes cultures à travers le monde. Tous les résultats sont accessibles librement sur un site web à l'adresse [www. worldvaluessurvey.org]. Pour le détail de chaque question posée, voir les notes à la fin du tableau.

Langues et éducation

Tableau 7. Langues

Indice de diversité linguistique : dérivé de l'indice de diversité de Greenberg et publié dans l'édition 2005 de *L'Ethnologue*, il s'agit de la probabilité que, dans un pays donné, deux personnes sélectionnées au hasard aient deux langues maternelles différentes. La valeur la plus haute possible est 1 et indique une diversité totale (c'est-à-dire qu'il n'arrive jamais que deux personnes aient une même langue maternelle), tandis que la valeur la plus basse possible est 0 et indique qu'il n'y a pas de diversité du tout (c'est-à-dire que tout le monde a la même langue maternelle). Le calcul de l'indice de diversité repose sur le nombre de locuteurs de chaque langue par rapport à la population totale.

Langues autochtones/issues de l'immigration : une langue autochtone est une langue originaire d'une région donnée et parlée par des peuples autochtones[1]. Dans certains cas, notamment dans les contextes postcoloniaux ou dans les zones métropolitaines où des personnes originaires d'autres pays ou régions se sont installées de manière permanente, les langues autochtones peuvent coexister avec des langues issues de l'immigration, voire se trouver supplantées par celles-ci. Dans *L'Ethnologue*, la décision de traiter une langue comme issue de l'immigration ou comme une langue propre tirant son origine du pays considéré repose sur le principe consistant à attribuer un 'pays d'origine' à chaque langue. Selon John Paolillo (ISU, 2006), *L'Ethnologue* tend à retenir des langues autochtones même lorsqu'elles ont disparu, et à sous-évaluer les langues issues de l'immigration.

Langue(s) internationale(s) enseignées à l'école : renvoie au temps d'instruction consacré aux langues internationales ou exogènes autres que les langues officielles. La classification du BIE pour les langues officielles/nationales (par opposition aux langues locales/régionales et aux langues internationales) ne correspond pas nécessairement à la classification de *L'Ethnologue*.

Langue(s) locale(s) ou régionale(s) enseignées à l'école : renvoie au temps d'instruction consacré aux langues autochtones autres que les langues officielles, en l'occurrence celles parlées par une minorité culturelle significative dans le pays. La classification du BIE pour

1. Il n'y a pas de définition universellement acceptée des 'peuples autochtones'. Bien que le Rapporteur spécial des Nations Unies José R. Martinez Cobo ait proposé en 1986 une définition provisoire des peuples autochtones dans son *Étude du problème de la discrimination à l'encontre des populations autochtones* ('Par communautés, populations et nations autochtones, il faut entendre celles qui, liées par une continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et avec les sociétés précoloniales qui se sont développées sur leurs territoires, se jugent distinctes des autres éléments des sociétés qui dominent à présent sur leurs territoires ou parties de ces territoires. Ce sont aujourd'hui des éléments non dominants de la société et elles sont déterminées à conserver, développer et transmettre aux générations futures le territoires de leurs ancêtres et leur identité ethnique qui constituent la base de la continuité de leur existence en tant que peuple, conformément à leurs propres modèles culturels, à leurs institutions sociales et à leurs systèmes juridiques'), cette définition a été rejetée à la fois par les groupes autochtones et par les États. Aujourd'hui, de nombreux groupes autochtones ont perdu leur langue d'origine et parlent une langue différente de leur langue maternelle, ou un créole. C'est pourquoi, pour certains experts, 'autochtone' est compris comme un synonyme d''endogène' lorsqu'il s'agit de langues, et ils soutiennent que même d'importantes langues régionales peuvent être considérées comme 'autochtones' parce qu'elles ont une origine locale et ont évolué tout au long de l'histoire jusqu'à acquérir une position dominante.

les langues officielles/nationales (par opposition aux langues locales/régionales et aux langues internationales) ne correspond pas nécessairement à la classification d'Ethnologue.

Langue(s) officielle(s) ou nationale(s) enseignées à l'école : combinaison de toutes les heures d'instruction consacrées aux langues officielles de chaque pays, calculée à partir d'estimations précédentes du temps d'instruction consacré aux langues nationales/officielles. La classification du BIE pour les langues officielles/nationales (par opposition aux langues locales/régionales et aux langues internationales) ne correspond pas nécessairement à la classification d'Ethnologue.

Total annuel d'heures d'instruction consacrées aux langues : ce total est calculé à partir des données du Tableau 10.

Tableau 8. Traductions

Auteurs les plus fréquemment traduits : auteurs individuels dont les livres ont été le plus traduits dans le pays durant la période considérée. Les traductions techniques (réalisées par les sociétés, entreprises ou associations) ne sont pas prises en compte.

Principales langues traduites (langues d'origine) : langues à partir desquelles on traduit le plus dans un pays.

Principales langues vers lesquelles on traduit (langues cibles) : langues vers lesquelles on traduit le plus dans un pays.

Traductions publiées : nombre de livres traduits et publiés dans un pays durant une année.

Tableau 9. Éducation et alphabétisation

Effectif du privé en % de l'effectif total : pourcentage des élèves scolarisés dans un établissement privé.

Enseignement gratuit garanti par la loi : États garantissant légalement l'accès à un enseignement primaire gratuit.

Espérance de vie scolaire : nombre d'années qu'un enfant est supposé passer à l'école ou à l'université, y compris les années redoublées. Elle correspond à la somme des taux de scolarisation par âge dans l'enseignement primaire, secondaire, post-secondaire non supérieur et supérieur.

Femmes enseignantes en % du total des enseignants : pourcentage des enseignants de sexe féminin en pourcentage du total des enseignants en activité à un niveau donné.

Indice de parité entre les sexes (IPS) : calculé en divisant le taux brut de scolarisation (TBS) pour les individus de sexe féminin par le TBS pour les individus de sexe masculin, à un niveau d'enseignement donné. Il reflète le niveau d'accès à l'éducation pour les femmes, comparé à celui des hommes. Un IPS inférieur à 1 indique qu'il y a moins d'individus de sexe féminin que d'individus de sexe masculin, en proportion d'une population d'âge scolaire donné, dans le système d'éducation formelle.

Scolarité obligatoire : programmes éducatifs que les enfants et les jeunes gens sont légalement tenus de suivre. Ils sont communément définis en termes de nombre d'années d'études ou d'âges, voire les deux.

Taux d'alphabétisme des adultes : nombre de personnes alphabètes âgées de 15 ans et plus, exprimé en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus. Une personne est considérée comme 'alphabète' si elle sait lire et écrire, en le comprenant, un texte simple et court sur sa vie quotidienne.

Taux d'alphabétisme des jeunes : pourcentage des personnes âgée de 15 à 24 ans qui savent à la fois lire et écrire, en le comprenant, un texte simple et court relatif à leur vie quotidienne.

Taux brut de scolarisation (TBS) : ce ratio indique la population officiellement scolarisable pour chaque niveau d'enseignement, conformément aux valeurs théoriques des âges d'entrée et des durées des niveaux 0 (enseignement pré-primaire et protection et éducation de la petite enfance), 1 (enseignement primaire), 2 et 3 (enseignement secondaire) de la CITE97, telles que déclarées par le pays. La population officiellement scolarisable pour l'enseignement supérieur est le groupe d'âge de 5 années suivant immédiatement la fin de l'enseignement secondaire. Le TBS correspond à la division du nombre d'élèves ou étudiants scolarisés dans chaque niveau d'enseignement par la population officiellement scolarisable pour ce niveau, multipliée par 100.

Taux d'encadrement : nombre prévu d'élèves pour chaque enseignant aux différents niveaux d'enseignement.

Tableau 10. Éducation et programmes scolaires

Nombre annuel d'heures d'instruction envisagées officiellement : pour le calcul de cette quantité pour chaque année d'instruction et pour chaque pays, trois composantes ont été prises en compte : a) la durée de l'année scolaire ; b) le nombre de périodes d'enseignement allouées à chaque matière et à chaque niveau d'instruction ; c) la durée moyenne des périodes susmentionnées (cours ou heures), exprimée en minutes.

Programme scolaire officiel : liste des matières à enseigner, du temps à consacrer à ces matières, des manuels scolaires agréés pour accompagner le cours en classe, des plans de cours ou plans d'études agréés, précisant les questions à aborder et les directives officielles ou les lignes directrices concernant la pédagogie et l'évaluation. Le présent tableau porte uniquement sur les deux premières composantes.

Répartition des étudiants par domaine d'études : pourcentage des étudiants de l'enseignement supérieur dans les différents domaines de l'*agriculture* (agriculture, sylviculture et halieutique, sciences vétérinaires), l'*éducation* (formation des maîtres et science de l'éducation), l'*ingénierie*, l'*industrie* et la *construction* (sciences de l'ingénieur et techniques apparentées, industries de fabrication et de transformation, architecture et bâtiment), les *lettres* et les *arts* (lettres, religion et théologie, beaux arts et arts appliqués), la *santé* et la *protection sociale* (médecine et services sanitaires, services sociaux), la *science* (sciences de la vie et sciences physiques, mathématiques, statistiques et sciences de l'information), les *sciences sociales*, le *commerce* et le *droit* (sciences sociales et du comportement, journalisme et information, commerce et administration, droit), les *services* (services aux particuliers, services de transport, protection de l'environnement, services de sécurité).

Valeurs médianes du nombre d'heures d'instruction : les médianes sont moins sensibles aux données aberrantes que les moyennes ; les tendances longitudinales basées sur les médianes fournissent une description plus fiable et riche en informations.

Tableau 11. Flux internationaux d'étudiants au niveau tertiaire

Étudiants à l'étranger : étudiants scolarisés dans un programme éducatif dans un pays dont ils ne sont pas résidents permanents.

Taux de mobilité vers l'étranger : nombre d'étudiants d'un pays donné inscrits à l'étranger exprimé en pourcentage du nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur du pays d'origine.

Taux de mobilité dans le pays d'accueil : nombre d'étudiants étrangers dans un pays donné exprimé en pourcentage du nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur dans ce pays.

Taux brut de scolarisation à l'étranger : étudiants à l'étranger venant d'un pays/d'une région, exprimé en pourcentage de la population en âge de fréquenter l'enseignement supérieur de leur pays de provenance.

Médias et culture

Tableau 12. Journaux

Diffusion moyenne : la diffusion moyenne totale désigne la somme des diffusions moyennes de tous les journaux figurant dans une catégorie donnée.

Indice de la liberté de la presse de Freedom House : l'évaluation du niveau de la liberté de la presse dans chaque pays repose actuellement sur 23 questions méthodologiques, divisées en trois grandes catégories : l'environnement juridique, l'environnement politique et l'environnement économique. Pour chaque question, une situation de plus grande liberté correspond à moins de points et un environnement moins libre à plus de points. Chaque pays est noté pour chacune de ces trois catégories, selon le principe que le plus grand nombre de points correspond au moins de liberté. Le score final d'un pays repose sur le total pour les trois catégories. Un score entre 0 et 30 place le pays dans le groupe de la presse libre, un score entre 31 et 60 dans le groupe de la presse partiellement libre et un score entre 61 et 100 dans le groupe de la presse non libre.

Indice de la liberté de la presse de RSF : cet indice est compilé à partir d'un questionnaire reprenant 52 critères permettant d'évaluer la liberté de la presse dans un pays donné. Ce questionnaire recense l'ensemble des atteintes directes contre des journalistes (assassinats, emprisonnements, agressions, menaces, etc.) ou contre des médias (censures, saisies, perquisitions, pressions, etc.).

En aucun cas, il ne saurait être pris pour un indicateur de la qualité de la presse dans les pays concernés.

Journalistes assassinés selon le CPJ : le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) distingue dans ses listes deux catégories de journalistes tués : cas 'confirmés' et cas 'non confirmés'. Les premiers renvoient aux journalistes tués 'du fait de leur travail de journaliste', ce qui indique que l'organisation a réuni des preuves montrant que les journalistes 'soit sont morts dans l'exercice de leurs fonctions soit ont été délibérément assassinés du fait de leurs reportages ou de leur affiliation à un organe d'information' selon le CPJ. Les cas 'non confirmés' renvoient aux journalistes tués dans des circonstances dont le mobile demeure en cours d'investigation de la part du CPJ.

Journalistes assassinés selon l'IPI : pour l'évaluation des pays, l'IPI adopte une approche en plusieurs étapes. Tout d'abord, IPI analyse la situation des pays sur la base de son rapport annuel sur les médias *The IPI World Press Freedom Review*. Cette étude fournit un examen exhaustif de plus de 176 pays et territoires de par le monde, et alerte souvent le secrétariat sur la situation des pays où se manifestent de graves obstacles à la liberté de la presse. Dans un second temps, les données de ces rapports sont combinés les évaluations fournies par les membres de l'IPI qui, du fait de leur expérience, ont un grand nombre d'informations sur la situation des médias.

Journaux : on entend par 'journal' une publication périodique destinée au grand public qui a essentiellement pour objet de constituer une source primaire d'information écrite sur les événements d'actualité intéressant les affaires publiques, les questions internationales, la politique, etc. Un *quotidien* est un journal rapportant principalement les événements survenus dans les vingt-quatre heures précédant leur mise sous presse et qui paraît au moins quatre fois par semaine. Un journal *non quotidien* est n'importe quel autre type de journal dont les nouvelles portent sur une période plus longue mais qui, en raison de leur caractère local ou pour d'autres raisons, constituent pour le lecteur une source primaire d'information générale. Un journal non quotidien paraît trois fois par semaine ou moins.

Journaux communautaires : un journal communautaire est une publication périodique éditée par une communauté spécifique et diffusée principalement à son attention ;cette communauté peut être un village, une petite ville ou toute autre aire géographique à caractère limité.

Journaux en ligne : un journal en ligne est une version gratuite ou payante d'un journal imprimé ou un journal gratuit ou payant fonctionnant par abonnement et publié uniquement sur l'Internet.

Tableau 13. Contenus de radio et télédiffusion

Organismes gouvernementaux/publics : les organismes de diffusion *gouvernementaux* sont gérés par un gouvernement (ex. central ou fédéral, d'État, provincial, local, etc.), soit directement, soit par l'intermédiaire d'un organisme distinct créé par le gouvernement. Les organismes de diffusion *publics* sont créés ou autorisés par un acte législatif ou réglementaire (ex. central ou fédéral, d'État, provincial, local, etc.) et constituent un établissement autonome.

Organismes de radio et télédiffusion privés : organismes appartenant à une société ou à des particuliers et fonctionnant à des fins lucratives.

Pourcentage par type de programme de la durée totale de diffusion : renvoie aux programmes (en nombre d'heures) diffusés sur les chaînes gouvernementales/publiques. Les types de programme présentés dans les statistiques sont : actualités et information ; éducation et science ; téléfilms et séries télévisées ; arts et culture ; musique ; autres divertissements ; sports, religion ; publicité ; sans classification..

Production nationale : programmes produits dans le pays par les organismes de diffusion ou d'autres instances.

Tableau 14. Films

Cinéma : lieu disposant de son propre équipement et ayant pour vocation première de projeter des œuvres cinématographiques ou audiovisuelles. Inclut les cinémas en salle et en plein air, les drive-in et les cinémas itinérants.

Coproduction nationale : film de long métrage produit par un ou plusieurs producteurs nationaux et un ou plusieurs producteurs étrangers.

Film de long métrage : film dont la durée est égale ou supérieure à 60 minutes conçu en vue d'une projection

commerciale dans les cinémas. Les films produits pour la télévision, les documentaires et les films publicitaires sont exclus de cette catégorie.

Multiplexe : cinéma à 8 écrans ou plus.

Production nationale : film de long métrage produit pour être exploité en salles par des producteurs nationaux, qu'il s'agisse d'une production nationale à 100 % ou d'une coproduction nationale, à l'exclusion des productions entièrement étrangères.

Société de distribution : entreprise dont la vocation première est de vendre, de louer ou de prêter des copies de films aux cinémas à des fins commerciales et qui se charge de la commercialisation et de la promotion des films, de l'encaissement des recettes et de la répartition des bénéfices entre les ayants droit.

Société à participation nationale majoritaire : entreprise ou entité détenue ou contrôlée à plus de 50 % par des ressortissants nationaux ou par des entreprises dont le siège est établi dans le pays. Sont exclues de cette catégorie les filiales étrangères.

Tableau 15. Musique enregistrée : ventes et répertoire

Répertoire : part de marché de la musique nationale (répertoire national), populaire internationale et classique dans un payssur la base de l'origine de l'artiste principal ou du groupe.

Ventes de détail : les chiffres de vente expriment les expéditions nettes (expéditions des sociétés de vente de musique à leurs détaillants moins les retours). Tous les chiffres présentés ici renvoient à des formats audio combinés : singles, albums, cassettes, CD, DVD Audio, SACD, et Minidisk. Les ventes numériques ne sont pas incluses ici. Les chiffres ont été collectés auprès des membres nationaux de l'IFPI et comprennent une estimation des ventes non déclarées pour représenter effectivement 100 % du marché.

Flux culturels

Tableau 16. Flux internationaux d'une sélection de biens et services culturels

Arts visuels : tableaux et autres arts visuels (statues, sculptures, lithographies, etc.).

Autres imprimés : musique imprimée, ouvrages cartographiques, cartes postales, images, gravures, etc.

Autres redevances et droits de licence : elles englobent les flux de paiements et de recettes qui sont liés à l'utilisation légale d'actifs incorporels non financiers et non produits et de droits exclusifs (tels que les brevets, les droits d'auteur, les procédés de fabrication industrielle, études techniques, etc.) et à l'exploitation, dans le cadre d'accords de licence, d'œuvres originales ou de prototypes créés (tels que manuscrits, logiciels, films et enregistrements sonores).

Biens culturels : biens de consommation qui véhiculent des idées, des valeurs symboliques et des modes de vie, qui informent ou distraient, contribuant à forger et à diffuser une identité collective tout comme à influencer des pratiques culturelles. Ces biens résultent de la créativité individuelle ou collective.

Biens du patrimoine : collections et biens collectionnés; antiquités de plus de 100 ans.

Commerce international des services : échanges entre résidents et non-résidents d'une économie. Il englobe aussi la valeur des services fournis par l'entremise de filiales établies à l'étranger, décrites comme le commerce des échanges de services pour les filiales à l'étranger (FATS). Des services sont également fournis par des particuliers œuvrant à l'étranger, soit à titre de fournisseurs de services à leur propre compte ou d'employés de fournisseurs de services, y compris ceux du pays hôte.

Journaux et périodiques : journaux et publications périodiques imprimés, illustrés ou non, contenant ou non de la publicité.

Livres : livres imprimés, brochures, dépliants, etc. ; livres d'images ou albums de dessin ou à colorier pour les enfants.

Médias audiovisuels : jeux vidéo utilisés avec un téléviseur ; films photographiques et cinématographiques, exposés et développés.

Médias enregistrés : disques pour électrophones ; disques enregistrés pour système de lecture optique par faisceau laser, pour reproduction du son ; bandes magnétiques pour la reproduction du son ou de l'image (enregistrées) ; autres supports enregistrés pour la reproduction du son ou de l'image.

Services audiovisuels et connexes : services, redevances et commissions y afférentes – ayant trait à la production de films cinématographiques (films ou bandes vidéo), d'émissions de radio et de télévision (en direct ou enregistrées) et d'enregistrements musicaux.

Services culturels : les services culturels sont constitués par l'ensemble des mesures et infrastructures connexes d'appui à des pratiques culturelles que les États, les institutions publiques, les fondations, les entreprises privées ou mixtes mettent à la disposition de la communauté et qui incluent, entre autres, la promotion des spectacles ainsi que la conservation et l'information culturelles (bibliothèques, archives et musées). Ces services culturels peuvent être gratuits ou payants.

Taux de couverture du commerce : taux de couverture du commerce pour certaines catégories de biens culturels. Le taux de couverture du commerce se définit comme la valeur des exportations divisée par celle des importations en dollars courants des États-Unis, multipliée par 100. Il sert à discerner si un pays est importateur net ou exportateur net de biens culturels. Il permet non seulement de visualiser la balance commerciale extérieure, mais aussi de fournir une mesure des exportations relativement aux importations. Une valeur de 100 indique que la balance commerciale extérieure est équilibrée pour les biens culturels de base. Lorsque le résultat dépasse 100, les exportations devancent les importations sur le plan de la valeur pour la catégorie sélectionnée.

Tableau 17. Flux de tourisme

Arrivées de touristes : personnes ne résidant pas dans le pays d'accueil et admises dans ce pays sous le régime d'un visa de tourisme (le cas échéant) à des fins de loisir, de divertissement, de vacances, de visites à des amis ou proches parents, de traitements de santé ou médicaux, ou de pèlerinages religieux. Les arrivées associées au tourisme vers le pays d'accueil correspondent aux arrivées de visiteurs internationaux sur le territoire économique du pays de référence, et comprennent les touristes ainsi que, dans certains cas, les visiteurs à la journée non résidents. Les données sur les arrivées peuvent être obtenues à partir de différentes sources, telles que les statistiques sur les frontières provenant de fichiers administratifs (police, immigration, répression des trafics ou tout autre type de contrôle appliqué aux frontières nationales), complétées par des enquêtes statistiques sur les frontières. Dans d'autres cas, les données sont obtenues grâce au concours d'établissements d'hébergement touristique de différents types (hôtels et établissements similaires, et/ou tous types d'établissements d'hébergement touristique). On ne peut partir du principe que les arrivées sont égales au nombre de voyageurs. Lorsqu'une personne se rend dans le même pays plusieurs fois dans une même année, c'est autant d'arrivées qui sont enregistrées. De même, si une personne se rend dans plusieurs pays au cours d'un même voyage, son arrivée dans chaque pays sera enregistrée séparément.

Départs de touristes : les départs associés au tourisme vers l'étranger correspondent au nombre de départs internationaux de résidents sortant du territoire économique du pays de référence, enregistré comme pays 'd'origine'. Nombre de pays n'enregistrent pas les départs de leurs ressortissants vers l'étranger.

Dépenses des touristes : les *dépenses liées au tourisme dans le pays de référence* sont obtenues à partir de l'élément 'recettes liées aux voyages' de la balance des paiements de chaque pays, et correspondent aux 'dépenses des non-résidents (touristes et visiteurs à la journée)' dans l'activité économique du pays de référence. Les données sur les *dépenses liées au tourisme dans d'autres pays* sont obtenues à partir de l'élément 'dépenses liées aux voyages' de la balance des paiements de chaque pays, et correspondent aux 'dépenses des résidents visiteurs (touristes et visiteurs à la journée)' hors du territoire économique du pays de référence.

Culture et développement durable

Tableau 18. Environnement, biodiversité et habitat

Biodiversité: aussi dénommée 'diversité biologique' ; on entend par ce terme la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes (PNUE, CDB).

Croissance de la population (urbaine/rurale) : du fait de la diversité des critères nationaux utilisés pour distinguer les zones urbaines des zones rurales, la distinction entre population urbaine et population rurale ne peut être ramenée à une définition simple applicable dans tous les pays. Les définitions nationales sont le plus souvent basées

sur la taille de la localité. La population qui n'est pas urbaine est considérée comme rurale.

Densité de population : population par unité du total de la surface du sol d'un pays.

Espèces de plantes menacées : les espèces menacées sont les espèces classées comme en danger critique d'extinction, en péril ou vulnérables. Les espèces évaluées à ce jour s'élèvent à 41 415 à l'échelle mondiale. Le nombre total d'espèces sur la planète est inconnu : les estimations varient entre 10 et 100 millions, 15 millions d'espèces étant le chiffre le plus communément accepté; 1,7 à 1,8 millions d'espèces sont connues à ce jour.

Population urbaine : proportion de la population résidant dans des zones urbaines, telle que recensée par l'Organisation des Nations Unies. Les estimations reposent sur différentes définitions nationales de ce qui caractérise une zone urbaine. Les comparaisons entre pays doivent être faites avec prudence.

Réserves de biosphère : les réserves de biosphère sont des sites où sont appliquées des approches innovantes en matière de conservation, de sciences écologiques et de développement durable et qui sont reconnus comme tels par le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO. Elles restent bien évidemment placées sous la juridiction souveraine des États où elles sont situées mais elles contribuent à la mise en commun d'idées et de données d'expérience aux niveaux national, régional et international dans le cadre du Réseau mondial de réserves de biosphère.

Zone forestière : surface couverte de forêts, exprimée en pourcentage de la surface totale, celle-ci étant le total de la superficie du pays à l'exclusion des zones aquatiques (principales rivières, lacs et réservoirs d'eau). La définition d'une forêt, telle que présentée dans le *Global Forest Resources Assessment 2005* de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), est une zone de terres d'une superficie de plus de 0,5 hectare portant des arbres de plus de 5 mètres de haut avec un couvert forestier supérieur à 10 %, ou des arbres capables d'atteindre ces critères in situ. Cette catégorie n'inclut pas les terres affectées de manière prédominante à une utilisation agricole ou urbaine.

Zones terrestres et marines protégées : l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) définit une zone protégée comme une zone terrestre et/ou marine spécialement réservée à la protection et à la conservation de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, gérée par des dispositifs légaux ou autres. La taille de la zone protégée est celle que l'autorité nationale déclare officiellement. L'extension totale de la zone protégée par pays/territoire est divisée par la superficie totale du pays/territoire (comprenant le total de la superficie des terres émergées, des eaux continentales et des eaux territoriales jusqu'à 12 milles nautiques).

Tableau 19. Développement économique et innovation

APD (Aide publique au développement) : flux financiers publics gérés dans le but principal de promouvoir le développement économique et le bien-être des pays en développement. Ils sont de nature concessionnelle et comportent un élément de libéralité d'au moins 25 % (avec un taux d'actualisation de 10 %). Par convention, les flux d'APD comprennent les contributions apportées par les organismes donateurs publics, à tous les niveaux, aux pays en développement ('APD bilatérale') et aux institutions multilatérales. Les ressources au titre de l'APD recouvrent les montants décaissés par les donateurs bilatéraux et les institutions multilatérales. Les prêts des organismes de crédit à l'exportation – qui ont pour seul but de promouvoir les exportations – sont exclus.

Articles scientifiques : le décompte des articles est réalisé à partir des journaux couverts par le Science Citation Index (SCI) et le Social Sciences Citation Index (SSCI). Les articles sont classés par année de publication et rapportés à une région/un pays/une économie à partir des coordonnées institutionnelles indiquées dans les articles. Pour les articles nécessitant un fractionnement du décompte, c'est-à-dire pour les articles réunissant la collaboration de plusieurs institutions de pays/économies multiples, chaque pays/territoire reçoit un crédit fractionné à proportion de la participation de ses institutions. Le *pourcentage de copaternité internationale pour les auteurs* est basé sur l'hypothèse que lorsque des articles cosignés impliquent deux pays, chaque pays se voit attribué un crédit de 0,5.

Chercheurs en R&D : spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des

projets concernés. L'indicateur présenté est un équivalent plein temps, mais lorsque celui-ci était indisponible on a procédé à la place à un dénombrement des personnes.

Espérance de vie à la naissance : selon la Banque mondiale, l'espérance de vie à la naissance est le nombre moyen d'années qu'un enfant nouveau-né peut espérer vivre compte tenu des conditions de santé actuelles. Cet indicateur prend en compte la situation environnementale d'un pays, la santé de ses habitants, la qualité des soins dont ils peuvent bénéficier lorsqu'ils sont malades et leurs conditions de vie.

Inégalités de revenus (les 10 % les plus riches rapportés aux 10 % les plus pauvres) : rapport entre la part des revenus (ou des dépenses) de la catégorie la plus riche et celle de la catégorie la plus pauvre. Comme les enquêtes sur les ménages à l'origine de ces données collectent des informations différentes et recourent à des méthodes différentes, les données relatives à la répartition ne sont pas strictement comparables d'un pays à l'autre.

Innovation : selon la Banque mondiale, le système d'innovation est la moyenne simple des scores normalisés (sur une échelle de 0 à 10) relativement à trois variables clés : a) total des paiements et recettes des redevances et droits de licence ; b) brevets déposés auprès du Bureau américain des brevets et des marques de commerce ; c) articles de revues scientifiques et techniques. Ces variables sont disponibles sous deux formes : rapportées à la population (pondérées) ou en valeur absolue (non pondérées). En matière d'innovation, la quantité absolue des ressources importe tout particulièrement, dans la mesure où la production de savoir génère d'importantes économies d'échelle, et parce que le savoir ne disparait pas quand on s'en sert.

PIB par tête : il s'agit du PIB total divisé par la population du pays.

Population en dessous des seuils de pauvreté : les seuils de pauvreté fixés à 1,25 et 2 dollars des États-Unis par jour représentent la proportion de la population ayant une consommation journalière par tête inférieure à ces montants, mesurés en parité de pouvoir d'achat international de 2005. Les estimations nationales reposent sur des estimations par sous-groupes pondérées par la population, réalisées à partir d'enquêtes sur les ménages. Le seuil de pauvreté est un niveau de revenu minimal considéré comme suffisant pour permettre à une famille de pourvoir à ses besoins en termes de nourriture, de logement, d'habillement, de soins médicaux, etc.

Produit intérieur brut (PIB) : somme des valeurs ajoutées brutes des biens et des services produits dans un pays par l'ensemble des personnes qui y résident, y compris les services de distribution et de transport, plus toutes les taxes imposées sur les produits et services, moins toutes les subventions non comprises dans la valeur des produits.

Recherche et développement (R&D) : englobe les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications. Le terme R&D recouvre trois activités : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la mise au point technique.

Taux de chômage : on entend par chômeur toute personne ayant dépassé un âge spécifié qui, au cours de la période de référence, était :

- sans travail (c'est-à-dire qui n'avait ni emploi salarié ni activité indépendante rémunératrice durant la période de référence) ;
- prête à travailler (c'est-à-dire prête à prendre un emploi salarié ou à exercer une activité indépendante rémunératrice durant la période de référence) ;
- à la recherche d'un travail (c'est-à-dire qui avait pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou exercer une activité indépendante rémunératrice).

Le taux de chômage représente les chômeurs en pourcentage du total de la population active.

Spectacle au Siège de l'UNESCO de chants épiques coréens du Pansori, chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel

Abréviations

ABC	Australian Broadcasting Corporation
ACALAN	Académie africaine des langues
ADG	Sous-Directeur général
AELE	Association européenne de libre-échange
ALECSO	Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et les sciences
AMARC	Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires
AMIDEAST	America-Mideast Educational and Training Services [services de formation et d'éducation de l'Amérique et du Moyen-Orient]
AoC	Alliance des civilisations (ONU)
APTN	Réseau de télévision des peuples autochtones
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ATLAS	Association for Tourism and Leisure Education
BBC	British Broadcasting Corporation
BIE	Bureau international d'éducation de l'UNESCO
BOLD	Business Opportunities for Leadership Diversity
BRIC	Brésil, Russie, Inde et Chine
CADHP	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
CAN	Communauté andine
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CD	Disque compact
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDH	Conseil des droits de l'homme (ONU)
CEDAW	Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
CEDH	Cour européenne des droits de l'homme
CEDS	Comité européen des Droits sociaux
CEM	Cultural Environmental Movement
CEO	directeur général [PDG]
CERD	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
CESCR	Comité des droits économiques, sociaux et culturels (ONU)
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis
CIM	Conseil international de la musique
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CITP	Classification internationale type des professions
CIUS	Conseil international pour la science
CNC	Centre national de la cinématographie
CNN	Cable News Network
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

COP 12	12e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COP 13	13e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CRC	Comité des droits de l'enfant
CRIS	Mouvement pour les droits à la communication dans la société de l'information
DEDD	Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (ONU)
DSRP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DVD	Disque vidéo numérique
ECOSOC	Conseil économique et social
ECRI	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
EM	Évaluation des écosystèmes pour le millénaire
EPT	Education pour tous
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLO	Fairtrade Labelling Organizations International
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
GSM	Global System for Mobile communications
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
IAE	Association internationale pour l'évaluation des acquis scolaire
IAITPTF	Alliance internationale des peuples indigènes et tribaux des forêts tropicales
IAPAD	Approches intégrées du développement participatif
IBCD	indice de la diversité bioculturelle
ICAF	International Child Art Foundation
ICANN	Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet
ICCPR	Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ONU)
ICOMOS	Conseil international des monuments et des sites
IDH	Indice de développement humain
IIFB	Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité
IIPE	Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation
IPH	Indice de la pauvreté humaine
ISESCO	Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture
ISTC	Confédération internationale du tourisme étudiant
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
IUFRO	Union internationale des instituts de recherches forestières
LEG	European Leadership Group
LINKS	Système de savoirs locaux et autochtones
MAB	Programme sur l'homme et la biosphère (UNESCO)
MEDIACULT	Institut international de recherche sur les médias, la communication et le développement culturel

MONDIACULT	Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico
MPA	Motion Picture Association of America
NAPA	Programme national d'action pour l'adaptation (Samoa)
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NEWS	Network of European Worldshops
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCLC	Centre de bibliothèques informatisées en ligne
OEA	Organisation des États américains
OEI	Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme (ONU)
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OUA	Organisation de l'unité africaine
P3DM	Modélisation tridimensionnelle participative
PCI	Patrimoine culturel immatériel
PIB	produit intérieur brut
PIDC	Programme international pour le développement de la communication
PIRLS	Programme international de recherche en lecture scolaire
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves (OCDE)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPN	Réseau Le pouvoir de la paix (UNESCO)
PRIME	Peace Research Institute in the Middle East
réSEAU	Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO
RH	Ressources humaines
RIAA	Recording Industry Association of America
RIDC	Réseau international pour la diversité culturelle
RIMCU	Institut de recherche pour la culture de Mindanao
RSE	responsabilité sociale des entreprises
SASI	South Africa San Institute
SFCG	Search for Common Ground
sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
SIG	Système d'information géographique

SIL	Summer Institute of Linguistics
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
TCP	télécentres communautaires polyvalents
TGI	Target Group Index
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIMSS	Enquête internationale sur les mathématiques et les sciences
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UER	Union européenne de radiotélévision
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNESCOCAT	Centre UNESCO de la Catalogne
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNPFII	Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones
UPF	Unity Productions Foundation
VALEUR	Valoriser toutes les langues en Europe
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
WFTO	World Fair Trade Organization [Organisation Mondiale du Commerce équitable]
WOMAD	World of Music and Dance
WRTA	World Religious Travel Association
www	World Wide Web

Crédits photographiques

Page	Crédits
ii	© UNESCO/Michel Ravassard
iv	© UNESCO/Ministerio de Cultura, Ciudad de Buenos Aires
vi	© UNESCO/Nina Levinthal
xi	© UNESCO/Michel Ravassard
xiv	© UNESCO/Fernando Brugman
0	© Mihai-Bogdan Lazar
1	© UNESCO/Marc Soosaar
2	© Panos/Sven Torfinn
3	© UNESCO/Claude Bablin
4	© UNESCO/Michel Claude
6	© UNESCO/Ministerio de Cultura y Deportes/GMA PRO
7	© Photo Edit /Jack Stein
8	© Robert Churchill
10	© Alamy/Nigel Pavitt
11	© UNESCO/Giacome Cuticchio
12	© Panos/Jacob Silberberg
17	© UNESCO/Luiz Santoz
20	© UNESCO/Georges Malempré
22	© Panos/Penny Tweedie
24	© UNESCO/Philippe Bordas
25	© UNESCO/Michel Ravassard
26	© UNESCO/Japónese Agency for Cultural Affairs
33	© UNESCO/Michel Ravassard
36-37	© UNESCO/Frédéric Sampson
38	© Markus Winkel
39	© Alfredo d'Amato
40	© UNESCO/Marc Sosaar
41	© UNESCO/Luiz Santoz
42	© UNESCO/Georges Malempré
43	© UNESCO/Michel Ravassard
47	© UNESCO/Michel Ravassard
49	© Mairie de Douai
51a	© UNESCO/Georges Malempré
51b	© UNESCO/Wande Abimbola
54a	© UNESCO/Chimbidzikai Mapfumo
56-57	© UNESCO/Philippe Bordas
58a	© UNESCO/Moe Chiba
58b	© UNESCO/Vice Ministerio de Cultura de Bolivia
58c	© UNESCO/Chinese Academy of Arts
59	© Hasim Syah
60	© UNESCO/Jojo Unalivia
61	© UNESCO/Peter Coles
62	© UNESCO/Roya Aziz/Star Group
63	© UNESCO/Yoshihiro Higuchi
67	© UNESCO/Russian State House of the People Creativity, Ministry of Culture
68	© Panos/Jacob Silberberg
70	© Panos/Chris Stowers
71	© Panos/Gary Calton
72	© UNESCO/Frédéric Sampson
78	© UNESCO/Dominique Roger
79	© UNESCO/Michel Ravassard
84	© UNESCO/Anahit Minasyan
86	© UNESCO/Frédéric Sampson
89	© Alamy/PjrFoto/studio
92	© UNESCO/Dominique Roger
95	© UNESCO/Philippe Bordas
98	© UNESCO/Alison Clayson
100	© UNESCO/R. Taurines
101	© UNESCO/Justin Mott
102	© UNESCO/Manoocher/Webistan
103	© UNESCO/Niamh Burke
109	© UNESCO/Niamh Burke
113	© UNESCO/J. Caro Gardiner
117	© UNESCO/Katys Anis
118	© UNESCO/Vice Ministerio de Cultura de Bolivia
121	© Joseph Fisco
135	© UNESCO/Galentro Alexandra
136	© Alamy/Danny Yanai
138	© UNESCO/Sergio Santimano
143	© UNESCO/Serge Daniel
144	© Ugurhan Betin Brkovic
147	© Alamy/E.J. Baumeister Jr.
150	© Panos/G.M.B. Akash
152	© UNESCO/Sam Dhillon
154a	© UNESCO/Dominique Roger
154b	© UNESCO/Mario Borg
157	© UNESCO/Dominique Roger
160	© UNESCO/Christophe Buffet
163	© UNESCO/Dominique Roger
165	© UNESCO/Justin Mott
168a	© UNESCO/Georges Malempré
168b	© UNESCO/Zhanat Kulenov /
168c	© UNESCO/Natanakairali
169	© UNESCO/Pierre Gaillard
170	© UNESCO/Frédéric Sampson
171	© Jeff Ulrich
172	© UNESCO/Michel Ravassard
174	© UNESCO/Michel Ravassard
178	© iStockphoto
180	© Photo Edit/Susan Van Etten
181	© Panos/Dieter Telemans
187	© Matjaz Boncina
190	© UNESCO/Marc Romanelli
191	© UNESCO/ WWAP/Alison Clayson
194	© iStockphoto
197	© Alamy/Jochem Wijnands
198	© Klaus Claudia Dewald
200	© Panos/Alfredo d'Amato
202	© QiangBa DanZhen
203	© Panos/Alfredo d'Amato
204	© UNESCO
206	© UNESCO/Michel Ravassard
210	© UNESCO/Pierre Gaillard
213	© Randy Plett
217	© UNESCO/Adrienne Kaeppler
218a	© UNESCO/Francisco Bech
218b	© UNESCO
218c	© UNESCO/R. Greenough
221	© UNESCO/Yann Layma
222	© UNESCO/Frédéric Sampson
225	© UNESCO/Dominique Roger
235	© UNESCO/Alexis N. Vorontzoff
236	© Panos/Mikkel Ostergaard
237	© UNESCO/Moe Chiba
238	© Panos/Jocelyn Carlin
240	© Panos/Alfredo d'Amato
242	© John Woodworth
246a	© iStockphoto
246b	© UNESCO/Georges Malempré
250	© UNESCO/Françoise Pinzon Gil
253	© Panos/Gerd Ludwig
254	© UNESCO/Alexis N. Vorontzoff
256	© UNESCO/Abdelhak Senna
258	© UNESCO/Zhanat Kulenov
259	© UNESCO/Alison Clayson
263	© UNESCO/Yoshihiro Higuchi
267	© Mlenny
268	© Alamy/Alex Ramsay
269	© Rick Lord
270	© UNESCO/Henri Hiribarne
271	© Karim Hesham
272	© UNESCO/NCCA-ICH/Renato S. Rastrollo
273	© UNESCO/Olav A. Saltbones
276	© UNESCO/National Garifuna Council
277	© UNESCO/Wagner Horst
278	© UNESCO/Russian State House of the People Creativity, Ministry of Culture
293	© UNESCO/N. Burke
295	© UNESCO/Jane Wright
405	© UNESCO/Michel Ravassard

Index

A

Académie africaine des langues (ACALAN), 25
accès
  à des cultures diverses, 32-3
  à l'art, 32-3
  à l'Internet et aux nouveaux médias, 144–8, 152–4, 159–60, 161, 275
  à la téléphonie mobile, 154
  au cyberespace, 33
  au débat public par le biais des médias, 14, 156
  au savoir scientifique et technique, 32-3
  aux expressions culturelles, 33
Accord de Beyrouth (1948), 27
Accord de Florence (1950), 27
Afghanistan, 49, 52, 62, 102, 111, 154, 160, 178, 203, 269
Africultures, 142
Afrique (africain), 25
  commerce des biens et services culturels, 139–40 (*voir aussi* commerce)
  contribution au patrimoine culturel du monde, 42
  diaspora, 42
  diversité culturelle en Afrique subsaharienne, 251
  industrie cinématographique, 159
  influences culinaires, 42
  médecine traditionnelle, 208
  musique originaire de / influencée par, 42
  statistiques culturelles, 279
  valeur immatérielle des produits culturels, 180
Afrique du Sud, 25, 52, 54, 77, 111, 142, 173, 181, 248
  usages linguistiques, 90, 93
Afro-Américains, 42
Agenda européen de la culture, 26
agriculture (agricole)
  compétences nécessaires, 117–8
  culture sur brûlis, 205, 222
  cultures associées, 223
  'développement' mal conçu, 18, 204
  élevage des rennes, 244
  formes traditionnelles qui disparaissent, 17
  irrigation pour, 261–3
  modes de subsistance, 218, 222–4
aide, 403
  internationale, mal conçue, 204
aérien, transport, 180, 187
Al Jazeera, 142
Albanie, 53, 140, 141
Algérie, 140
alimentation et boisson
  crise alimentaire mondiale (2008), 204
  cuisine locale v. nationale, 13, 182
  culturellement appropriée, 252
  disette, 17
  nourriture soul, 42
  plats cuisinés prêts à l'emploi, 13
  pour ceux qui pratiquent le tourisme religieux, 182
  restaurants de cuisine étrangère, 17
Allemagne, 139-40, 141, 176, 185, 253
  managers allemands, 193
  traité franco-allemand de l'Élysée, 53
Alliance des civilisations *voir sous* Nations Unies
Alliance globale pour la diversité culturelle, 192
Alliance internationale des peuples indigènes et tribaux des forêts tropicales (IAIPTF), 221
alphabétisme, 94–5, 119
  culturel, 126
  initiation aux médias et à la maîtrise de l'information, 6, 137, 146, 147–8, 152, 153–5, 161, 273 (programmes d', 154–5; recommandations concernant l', 275)
  statistiques, 112, 115, 334–41, 398
Amazon.com, 143
Amazone, région de l', 223
Amérindiens, 42, 81–3, 219
  voir aussi peuples autochtones
Amérique latine
  culture de l', 203
  économie de l', 282
  éducation en, 112
  initiatives en, 25–6
  langues en, 83, 92
  secteur audiovisuel, 141–2
AMIDEAST, programme, 49
Amnesty International, 142, 247
anglaise, langue
  approches plus diversifiées et hybrides de, 74
  diversité de, 77
  en tant que langue de transaction, 74, 87–9
  en tant que langue matrice, 74, 80
  en tant que langue officielle, 74, 93
  évolutions de, 94
  expansion de, 13
  utilisation sur le Web, 75–6
Angleterre *voir* Royaume-Uni
Angola, 42, 125
Anguilla, 140, 141
Années internationales *voir sous* Nations Unies
Anni Äärelä et Jouni Näkkäläjärvi c. Finlande, 244
Antilles néerlandaises, 80
AOL, 139
Aperian Global, 193
Apirana Mahuika et consorts c. Nouvelle-Zélande, 244
Appadurai, Arjun, 213
appartenance géographique, 44, 77
Apple Computers, 76
apprentissage/apprenance
  communautés/sociétés apprenantes, 116–21
  environnement d', 116, 127–29
  espaces et formes d', 117–9
  méthodes, 114
  participatif, 122–6, 128
  passif, 146
  résultats d', 129
  sept modes d', 119
  tout au long de la vie, 101, 115, 126
  voir aussi éducation et formation ; apprentissage tout au long de la vie
arabes, États, 26, 92, 176, 184
arabe, identité/culture, 26, 44
arc-en-ciel, cultures, 41, 248
archéologiques subaquatiques, sites, 28, 31
  voir aussi sites culturels ; patrimoine, matériel
Argentine, 83, 87, 111, 141, 142, 282,
Arménie, 84
Article 19, 247
artisanat, 6, 25, 178–80, 192, 275
  foires d'artisanat, 178
  rôle économique, 288
arts, les
  au service d'une citoyenneté active, 259
  échanges artistiques, 173–5, 192, 275
  et l'éducation, 121–6
  et la diversité culturelle, 4, 171–97
  et la transmission de valeurs, 6
  et le dialogue interculturel, 275
  expositions d'arts visuels, 173
  marché international, 175–6
  'primitifs', 173–4
  traditionnels, 173
  visuels, 173, 176–7, 374–81
Aruba, 141
ascendances génétiques, 46
Asie centrale, Réseau culturel des femmes d', 51
Asie du Sud-Est, initiatives en, 26
Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), 26, 93
Association internationale pour l'évaluation des acquis scolaires (IAE), 105
Association pour l'éducation au tourisme et aux loisirs (ATLAS), 180
astronomie, 120
Atlas des langues en danger dans le monde (2009), 78, 82
audiovisuelle, industrie, 139–42, 275

commerce, 140, 374–81
et traduction, 88–9
voir aussi cinéma, médias, radio, télévision
Auroville/Charte d'Auroville, 116
Australie, 13, 20, 22, 73, 75, 78, 86, 93, 111, 141, 154, 156, 175, 252, 253, 279
Australian Broadcasting Corporation Act (1983), 162
peuples aborigènes, 52, 79,81, 83, 84, 159, 173, 223
autochtones, peuples, 4, 26, 54–5, 213, 215
arrangements constitutionnels pour, 258
arts des, 173
compétences spécifiques aux, 113
développement autocentré pour les, 208
droits des, 54–5, 112, 114, 242–4, 247
économie des, 81
éducation des, 17, 18, 103, 111–4, 120
et changement climatique, 221
et mondialisation, 17, 54–5
gestion des ressources naturelles, 222-23
indigénisme d'État et indigénisme critique, 112
langues des *voir sous* langues
problèmes liés aux terres des, 17, 26, 54–5, 79
réconciliation des différences avec, 52
religions des, 125
stations de radio, 158–9
voir aussi chaque peuple cité selon son nom
'autres', les, xi, 46, 48, 50, 149
Autriche, 111, 140, 141, 176, 258
AVENUE, projet, 89
avortement, 20
Azerbaïdjan, ii

B

Bali, 178
théâtre, 175
Bali Concord II (*Déclaration de la concorde de l'ASEAN*), 26
'balle magique', théorie de la, 149
Bamyan, Afghanistan, Bouddhas de, 52, 268
Bande du lac Lubicon c. Canada, 244
Bangladesh, 77, 141, 150
banques, 184, 185–7
Banque asiatique de développement, 55
Banque mondiale, 4, 55, 183, 205, 209, 212, 278
bantous, peuples, 42
Barrage d'Assouan, 28
Barber, Benjamin, 149
Bauman, Zygmunt, 151
BBC, 142, 159
Bélarus, 111
Belgique, 140, 141, 176, 240
Belize, 55, 276
Benhamou, Françoise, 291
Bénin, 42, 63, 168, 263
Berlitz Culturel Consulting, 193
Bhoutan, 140, 141, 226, 284
Bibliothèque numérique mondiale, 145, 177
biennales, expositions d'art, 173-4
bio-prospection et piraterie/piratage, 208
bioculturelle, diversité, 78
biodiversité
et diversité culturelle, parallèles entre, 1, 217–9
et diversité linguistique, 78–9
gestion de la, 222–3, 270
Objectif en matière de biodiversité (2010), 78
perte de, 54–5
statistiques, 386–9, 402–3
valeurs culturelles et spirituelles de la, 4
biologique, diversité, *voir* biodiversité
biosphère, réserves de, 386–9, 402–3
blog(s)/blogging, 156
blues, le, 42
BMJ Ratings, 189
Bolivie, 18, 26, 54, 55, 58, 83, 112, 118, 179
bonheur, indicateurs du, 226
Bosnie, 38, 52
Botswana, 25, 113, 207
Bouchard-Taylor, Commission, 248
Boutros-Ghali, Boutros, 256
Brésil, 17, 41, 42, 50, 78, 87, 111, 113, 140, 141, 142, 156, 170, 175, 176, 176, 207, 218, 263, 282
en tant qu'économie émergente, 14, 185–7, 192
samba, 42
Bretton Woods, 3
BRICs (Brésil, Russie, Inde et China), 14, 184, 185
Brundtland, Rapport, 201
Bruno Manser, Fonds, 142
Bulgarie, 141
Burkina Faso, 211–2
Burundi, 4, 220
Business Opportunities for Leadership Diversity (BOLD), 188

C

Caire, Biennale du, 173
calypso, 42
Cambodge, 49, 110, 113, 141, 259
Cameroun, 140, 141, 208
campagnes d'opinion, formes de participation privilégiant les, 255
Canada, 50, 111, 139, 141, 153, 181, 190, 244, 279, 281, 290
économie du, 281
immigrants vers le, 248, 252
peuples autochtones, 52, 259
Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN), 159
usages linguistiques, 75, 81, 82, 84, 93
canadien, banque de données linguistiques du Gouvernement, 89–90
Cannon Hill Park (Birmingham), 50
capacités, renforcement des, 46, 51
capacités d'écoute, 48, 58
Capoeira, 42
Carneiro da Cunha, Manuela, 5
carnavals, 50
Carnaval de Oruro (Bolivie), 18
cause, actions axées sur une, 255
célébrité, culte de la, 151
centrafricaine, République, 80
Centre européen de la culture, 62
Centre européen pour les langues vivantes, 95
Centre Georges Pompidou, 176
Centre international des langues en danger de disparition, 82
Centre multiculturel de Prague, 252
Centre pour les droits de l'homme et la résolution des conflits (université de Skopje, Macédoine), 53
cérémonies traditionnelles, 18
changement
capacité à accepter et à entretenir, 3
dans des cultures en évolution, 9, 21
dans les identités, les cultures et les langues, 80
et diversité culturelle, 5, 13, 30, 240
changement culturel et mondialisation, 13, 19–20
voir aussi changement
Charte africaine [de Banjul] des droits de l'homme et des peuples, 244
Charte africaine de radiodiffusion (2001), 162
Charte culturelle ibéro-américaine, 25
Charte de la renaissance culturelle africaine, 25, 104
Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, 93
Charte sur la conservation du patrimoine numérique (2003), 33
chasse à la baleine, 219
chat/discussion (électronique), 75, 144
Children International Summer Village (CISV), programme, 49
Chili, 87, 90, 141, 279, 282
Corporation nationale de développement indigène (CONADI), 90
Chine, 8, 18, 39, 53, 58, 72, 78, 80, 86, 92, 121, 151, 176, 202, 222
en tant qu'économie émergente, 14, 185–7
les quatre arts, 173
médecine traditionnelle, 208

politique linguistique, 92, 111, 139, 141, 141, 156
productions média, 142–3
Chocolat, Route du, 61
Christianisme, 18
controverses impliquant le, 20
en Asie centrale, 21
intolérance vis-à-vis des autres religions, 18
voir aussi religion
Chypre, 125
cinéma, 139–43, 289
accès aux vidéos, 146
africain, 159
Bollywood, 141, 143, 159
choix, 146
commerce international en matière de, 289
données sur le, 278
enquête de l'ISU sur, 280–1
origine des principaux films, 141
productions locales, 18, 141
statistiques sur, 366–9, 400–1
voir aussi audiovisuels, médias
Cités et Gouvernements locaux unis (UCLG), 50
citoyenneté, 16, 253–4
civilisation(s)
choc des, 1, 5, 41, 60
définition, 4–5
Classification internationale type des professions (CITP), 283
climatique, changement, 144
et migrations, 15–6
réponses au, 219–24
Clissold Park (nord-est de Londres), 50
CNN, 139, 142
Coca-Cola, 184
Coetzee, J. M., 23, 177
Coleman, James S., 107
Colombie, 78, 83, 141, 156, 172, 178, 180, 258, 279, 282
colonialisme, 251
et éducation, 119
et médias de masse, 150
et sous-développement, 203
États postcoloniaux, 16, 205
colonisation
'des esprits', 26, 154
en Afrique, 251
en tant que forme d'imposition culturelle, 11, 43
et langues, 71
et mémoire, 45
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, 179
commerce
des biens et services culturels, 139–40, 374–81
en tant que forme d'échange culturel, 43
mouvement du commerce équitable, 213, 214
sources de données, 296
statistiques du, 283, 374–81, 401–2
Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), 155
Commission internationale sur l'éducation pour le XXIe siècle
rapport de (Rapport Delors), 115, 119, 124, 127
Commission mondiale de la culture et du développement, v, 3, 29, 171, 203, 259–60
communautarisme, 50, 252, 254
communauté/communautés, 4, 28–9
à la périphérie, 154 (*voir aussi* marginalisation)
apprendre à être dans une, 116–7
approches fondées sur la, 54, 222-23
culture éducative des, 119–20
culturelle/culturelles, 50
d'allégeance, 23
d'intérêts, 259
d'origine, 57
développement, 120
diasporiques, 15, 143, 156–7 (*voir aussi* diasporas)
droits des, 237, 247
en ligne, 156–7
et diversité, 249–50
groupes, 256
identité, 41, 46, 95
imaginées, 148
médias communautaires, 142–3, 156, 157, 158–9, 164, 213
minorités *voir* minorités
multiculturelle, 16
préservation, 284
réduction des risques de catastrophe à l'échelon de la, 223
renforcement de l'autonomie des, 6, 224, 260
renforcement des, 254–5
réseaux communautaires, 51, 58
rôle patrimonial des, 32
Communauté andine (CAN), 87
communication, 6
entre des locuteurs de langues différentes, 79–80 (*voir aussi* translation)
équipement, 141–2, 143, 164
et contenus culturels, 6, 137–69, 272 (recommandations concernant, 275)
formes traditionnelles et nouvelles formes de, 18–9
impacts de la, 146–52
obstacles à, 6
statistiques, 316–9
voir aussi technologies de l'information et de la communication, médias
Communication relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation (2007), 26
compétences
agricoles, 117
apprentissage de, 113, 117–8
et intelligence culturelle, 190
et survie, 118
gestion des, 193–4
voir aussi éducation et formation ; interculturelles, compétences ; savoir
Concours de beauté, 151
Conférence de Stockholm sur l'environnement humain (1972), 28
Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
(COP12, Nairobi, 2006), 221
(COP13, Bali, 2007), 221
Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique (Accra, 1975), 203
Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998), v, 28, 203
Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), 207
Conférence mondiale de l'éducation (Genève, 2004), 126
Conférence mondiale sur l'éducation artistique (Lisbonne, 2006), 124
Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, 103
Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999), 120
Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), 208
Conférence mondiale sur les politiques culturelles (Mexico, 1982), v, 2, 29, 203
confiance
réciproque, 249–50, 255
statistiques sur la, 324–5
conflit
à l'école, 108
et questions culturelles, 248, 271
israélo-arabe, 26
procédures de résolution des, 243 (*voir aussi* justice)
stratégies de prévention, 52, 269
Congo (Rép. dém.), 140, 141
Congrès indigéniste inter-américain, 112
Congrès mondial des imams et rabbins pour la paix (2008), 62
connectivité, 144, 157
Conseil de l'Europe, 63, 93, 94, 112–3, 247
Conseil des bons hommes et Tribunal de l'eau, 261–2
Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, 113
Conseil international de la musique (CIM), 24
Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), 24
Conseil international pour la science (CIUS), 120
consommation/consumérisme, 13
Consortium inter-africain de distribution cinématographique, 159

contexte démographique, statistiques sur le, 308–15, 320–323, 402–3
voir aussi population
Convenio Andrés Bello, 282
Convention américaine relative aux droits de l'homme, 244, 246
Convention-cadre de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (2005), 245
Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (UE, 1995), 63
Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960), 33, 109
Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972), 28, 31, 52, 218
Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970), 31
Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (1995), 31-2
Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, 31
Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954), 27, 31
First Protocol, 31
Second Protocol, 31
Convention du patrimoine mondial (1972) *voir Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 241
Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), 19, 28, 29, 32, 123, 179, 218, 259
Convention sur la diversité biologique (CDB), 55, 78, 201
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979), 241
Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001), 28, 31
Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), 19, 28, 27–8, 32-3, 145, 206, 280
Convention relative aux droits de l'enfant (1989), 242
Convention universelle sur le droit d'auteur (1952), 27, 31, 179
Corée, République de, xi, 16, 47, 53, 75, 88, 89, 92, 141, 173, 176, 176, 203
Corporation nationale de développement indigène (CONADI), Chili, 90
corps, ornementation du, 173
Cosby Show, The, 152
cosmopolitisme, 14
Costa Rica, 92, 141
Côte d'Ivoire, 25
Court européenne des droits de l'homme (CEDH), 240
créativité
artistique et sociale, 6
comme composante de la culture, 27–30
et diversité culturelle, 272
et le marché, 171–97 (recommandations concernant, 275)
industries créatives, 279–80 (*voir aussi* cinéma, communication, industries/économie culturelle, littérature, médias, musique, presse, la ; radio, télévision)
stimulation de la, v, 49
créoles/créolisation, 23, 42, 74, 80, 86
critique, distance, 153
Croatie, 140, 270
Cuba, 41, 42, 111, 140, 141, 142, 173, 263
cultivation, théorie de la, 149
Cultural Detective, 194
Cultural Environmental Movement (CEM), 154
Cultural and Spiritual Values of Biodiversity (1999), 4
culturalisation des revendications politiques, 20
culturalisme, 20, 26
culture(s)
commercialisation de, 18
d'entreprise, 187–8, 193–4, 203
définitions, 1–2, 4–5, 9, 29–30, 47, 206, 245, 280–1, 285–7
domaines de, 286–7
en tant que 'réseaux de significations', 206–7
et changement, relations entre, 5, 9
et modes alternatifs de développement, vii
et pauvreté, 203
et usages linguistiques/de vocabulaire, 77 (*voir aussi* langues)
importance cruciale de, vii
interactions entre les, 41–3
jugements de valeur sur, 207
manifestations traditionnelles et modernes, 18
nationale, 20–22, 47, 191
notions occidentales de culture élevée et de culture de masse, 288
réduite au patrimoine, 47
standardisation des et mondialisation, 1
'La culture compte' (conférence, Florence, 1999), 4
culture, comptes satellites de la, 282
'culture-monde', 18, 175-6
culturel, alphabétisme, 126, 272–3
culturel, bien, 27, 31
culturels, centres, 125
destruction de, 219–21
les écoles en tant que, 128
pour les groupes minoritaires, 250
culturelle, commercialisation, 17, 175
culturelles, compétences, 108
culturelle, créativité *voir* créativité
culturelle, cycle de production, 285–6, 292
culturels, emprunts, 14, 41, 83
culturelles, frontières, porosité des, 41
culturelle(s), différence(s)
à l'origine des conflits, 1
prise en compte des, 188–9
voir aussi culturelle, diversité
culturelle, diversité
approche en trois composantes pour le monde des entreprises, 194
bénéfices de, 3, 6, 190–1
boîtes à outils médias sur le thème de, 162–5
comme base pour le dialogue, 47
conception de l'UNESCO sur, 1–2
dans les arts, 173
définition(s) of, v, 4–5, 27, 32, 288
défis de, 248–52, 272–3
difficultés posées par, 4–5
en Afrique subsaharienne, 251
entre et dans les pays, 289–90
et acteurs économiques, vii, 187–94
et biodiversité, 78
et cohésion sociale, 248–55
et cultures nationales, 20–22, 269–70
et développement durable, 201–235, 275
et dialogue interculturel, 11, 270
et droits de l'homme, 1, 237, 239–47, 273
et éducation, 101, 113–4
et environnement, 216–24
et formes de gouvernance, 255–60
et l'Internet, 146–7
et le monde des affaires, 183–92
et les médias, 145, 154–8, 163
et mondialisation, tensions entre, 175-6
et performance économique, 189, 270
idée même v. manifestations extérieures, 3
initiatives régionales et internationales, 24–30
investir dans, 273–5
menaces pour, 13
mesure de la, 278–92
nouvelle compréhension de, 269–71
outils à destination des entreprises, 193–4
perceptions positives et négatives de, 1
politiques de, 153–60, 271
Prisme de la, 226-29
recommandations concernant, 274

substituts pour rendre compte de, 4
culturels, droits, 240, 243–7, 258
dimensions individuelles et collectives, 247
jurisprudence sur, 244
voir aussi droits de l'homme
culturel, échange, 43
échanges artistiques, 173–5, 192, 275
voir aussi interculturel, dialogue
culturelle, érosion, 13
culturelles, études, 154, 281
culturelle, exclusion, 140
culturelles, expressions
génératrices de biens et services, 288
menaces sur, 18–9
protection des, 31–32
remplacement des anciennes formes par les nouvelles technologies, 17, 19
voir aussi patrimoine
culturels, festivals, 49–50
culturelle, homogénéisation et mondialisation, 9, 13, 18
culturelle, hybridation, 22–3, 289
culturelle, identité *voir* identité
culturelle, imposition, 43
culturels, indicateurs, 2–3
culturelles, industries/économie, 139, 155–6, 280–3, 285–7
contribution de, 282
définition de, 281–2, 285–6
indicateurs sectoriels, 290
culturelles, institutions, 125
culturelle, intelligence, 190–1, 275
culturelle, interaction, 41–3, 59, 144–6, 274
trois modes principaux de, 41
voir aussi interculturel, dialogue
culturelle, interdépendance, 41
culturel, isolement, 26, 137
culturelles, manifestations *voir* culturelles, expressions, patrimoine
culturelle, neutralité, 204
culturelle, participation, 278, 283–5
en tant que consommateur/participant, 283–4
culturel, patrimoine *voir* patrimoine
culturel, pluralisme, 273
voir aussi identités multiples individuelles
culturelles, pratiques, trois catégories de, 284–5
culturelle, prescription, 146
culturels, produits
demande de, 288
non-commerciaux, 282
culturelles, références, 21
culturelle, signification, des marques, 184–5
culturels, sites, 9, 31, 32–3, 394
destruction des, 219–21
espaces réels et virtuels, 59
sites religieux, 181–2
visites dans, 284, 286
voir aussi sites du patrimoine mondial
culturels, stéréotypes *voir* stéréotypes
culturels, visas, 275
voir aussi culturels, échanges
culturelle ou communautaire, cartographie, 54–5
Curriculum Framework for Romani [Cadre pour l'enseignement des roms], 112
cyberespace
accès au, 33
usages linguistiques dans le, 74–6
voir aussi Internet

D

Dakar, Biennale de, 173
Dakar, Cadre d'action de (2000), 101, 103, 279
Danemark, 141
danse, 18, 175
danse des masques des tambours de Drametse, 18
Déclaration d'Alger des droits des peuples (1976), 245
Déclaration de Bakou (2008), 56
Déclaration de Belém (1988), 79, 217
Déclaration de Bichkek, 62
Déclaration de *Douchanbé* (2003), 56
Déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007), 240–1
Déclaration de Hambourg sur l'apprentissage des adultes (1997), 109
Déclaration de *Jomtien* (1990), 101, 103, 115
Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles (1982), 5, 29, 203, 245
Déclaration de principes de la coopération culturelle internationale (1966), 28, 31
Déclaration de principes sur la tolérance (1995), 33
Déclaration de Riyad (2007), 26
Déclaration de Salamanque, 25
Déclaration de Tachkent, 62
Déclaration de Windhoek sur le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste, 162
Déclaration et Cadre d'action de Delhi (1993), 109
Déclaration et programme d'action de Vienne, 63, 239, 242
Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous voir Déclaration de Jomtien
Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXIe siècle : Vision et actions (1998), 109
Déclaration sur la diversité culturelle (Conseil de l'Europe, 2000), 27
déclarations sur la promotion de médias indépendants et pluralistes, 163
Déclaration sur la race et les préjugés raciaux (1978), 33
Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (1992), 242, 247
Déclaration sur les droits des peuples autochtones (2007), 55, 81, 84, 114, 245, 247
Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures (1997), 33
Déclaration universelle des droits de l'homme (1948). 27, 47, 112, 127, 237, 243, 246, 256, 261
Déclaration universelle des droits linguistiques (1996), projet de Barcelone, 84
Déclaration universelle sur la diversité culturelle (2001), 29, 32, 109, 217, 239, 245, 286–7
déclin culturel et érosion linguistique, 81
décolonisation *voir* colonialisme, colonisation
déforestation
et changement climatique, 221
et peuples autochtones, 17, 26
dématérialisation/déterritorialisation, 14
démocratie
citoyenneté démocratique, 106, 111
de consensus (ou consociative), 258–9
démocratisation en Afrique subsaharienne, 251
et droits de l'homme, 241
et liberté des médias, 156
gouvernance démocratique *voir sous* gouvernance
position des Nations Unies sur, 256–7
dépendance, théories de la, 204
désastres naturels, 219–21
stratégies de réduction des risques, 223
Descola, Philippe, 121
développement
approches du développement et diversité culturelle, 269
différences culturelles dans les conceptions du, 203
dimension culturelle du, 204–5, 280
durable *voir* durable, théories du développement, 203–4
économique *voir* économique, développement
en tant qu'adaptation, 205–6
politiques mal conçues, 204–5
voir aussi changement
Dialogue entre les cultures et les civilisations, 47, 272
voir aussi interculturel, dialogue
diasporas, 15
africaines, 263
chinoises, 143
et instruments médiatiques, 143
linguistiques, 77
transferts de fonds des, 308–15
Diergaardt c. Namibie, 244

différence *voir* culturelle, différence ; égalité et inégalité(s)
discriminations
et éducation, 106, 107, 111–2, 128
fondées sur le genre *voir sous* genre
mesures législatives/actions pour prévenir, 90, 114, 239-40, 252–3
positives, 114, 160, 187–8
raciales, 241, 242
religieuses, 254
voir aussi discriminations positives, égalité, racisme, femmes
Disney, 139
diversité
biologique et culturelle, 217–9
Checklist en matière de (pour la radio- et télédiffusion de service public), 165
culturelle *voir* culturelle, diversité
dans l'éducation, 107–8
des employés, 187–90
et inégalités, 1
fausse, 147, 161
impact d'une diminution de la diversité linguistique, 79
linguistique *voir* langue(s) ; linguistique, diversité ; multi/plurilinguisme
linguistique et biologique, 78–9
modèle théorique de la, 291
nouvelles formes de, 4
types de dichotomies utiles pour évaluer la, 289
Djibouti, 140, 141
documentation des ressources linguistiques, 81–2, 83
Dora l'exploratrice, 108
DREAM, programme, 49
droit d'auteur, 27, 28, 31, 140, 179, 245
quatre catégories et emploi, 281–2
voir aussi propriété intellectuelle
droits de l'homme
des populations autochtones, 17, 26
dimension culturelle des, 43, 93, 239–47, 275
dimensions du dialogue interculturel liées aux, 47, 199
droits civils et politiques, 239–40
droits des individus et droits des groupes, 57, 247
économiques et sociaux, 240
et cohésion sociale, 260
et diversité culturelle, 237, 239–60, 275
et le dialogue interculturel, 47
et les enjeux de la diversité, 1
et paix, vii, 275
jurisprudence en matière de, 244
l'éducation en tant que, 101, 103, 243–5, 246, 272
la pauvreté comme un déni des, 208
les cinq principaux droits culturels, 243–5
promotion des droits de l'homme universels, 6
relativisme et universalisme, 239, 270–1
statistiques sur, 324–5
Dudamel, Gustavo, 175
durabilité des sociétés traditionnelles, 204–5, 262
durable, développement, vii, 3, 24, 28, 29, 32, 106, 182, 275, 281
la diversité culturelle comme dimension clé du, 201–235, 269
ne se limitant pas à la croissance économique, 226
tourisme durable, 181–2
trois piliers du, 201

E

e-mail (courriel), 75, 154
Earthwatch, 184
eau
conflits pour l', 17, 261–2
droit à une eau propre à la consommation, 240
Eberhard, C., 48
échanges, programmes d' *voir* culturel, échange
écoles, 115–6
en tant que centres culturels, 128
voir aussi éducation
économie, l'
et les industries culturelles, 281–2
impact de la culture sur, 6
statistiques, 281–2, 390–3, 396, 403–4
économiques, activités
dans le secteur culturel, 139–40, 156, 182, 280–3, 285–7, 290
et diversité culturelle, 183–92
fondées sur l'artisanat, 178–80 (*voir aussi* artisanat)
petites entreprises et microcrédit, 180
secteur des activités économiques et traductions, 88
voir aussi culture d'entreprise ; entreprises multinationales ; secteur privé ; commerce
économique, croissance et développement
et culture, 203
et industries culturelles, 139–40
stratégies de croissance économique et diversité culturelle, 6, 270, 272
stratégies pour, 216
théories de la, 203
édition *voir* littérature ; médias ; presse, la
éducation et formation, 6, 33, 101–135
apprentissage des langues, 85, 94, 106, 111, 112, 129–30, 326–9, 397–8 (*voir aussi* alphabétisme)
apprentissage hors de l'école, 6, 272
ceux qui manquent de, 115
coalition mondiale d'institutions, 148
culture éducative, 119
dans la diversité culturelle, 6, 272, 274
défis pour l'éducation scolaire, 104–107
des adultes, 108
des minorités, 254
droit à l', 101, 103, 243–5, 246, 272
en Amérique latine, 112
en vue de l'alphabétisation *voir* alphabétisme et médias de masse, 149
et compétences interculturelles, 48, 272
et droits de l'homme, 239–40
et les arts *voir sous* arts, les
formation des maîtres, 127, 129–30, 272
formelle, 114, 128, 204
inclusive, 107
initiation aux médias *voir* initiation aux médias
interculturelle, 121–6
langue d', 80, 108–13, 116, 127
manuels scolaires, 53, 61, 104, 124
matériels d', 124–5
méthodes d'enseignement, 107–8, 127–30, 275
multiculturelle, 101, 122, 252
non formelle, 114–5, 120, 122, 137
pertinence de, 103–114
politique en matière de, 112, 272
pour la diversité culturelle, 258
pour les peuples autochtones *voir sous* autochtones, peuples
pour tous, v, 6, 101, 103–4, 113, 115, 126, 127–30
programmes scolaires, 104–7, 112–4, 127–29
quatre piliers de, 127
recommandations concernant l', 274–5
religieuse, 18, 47, 51, 94, 106, 124
statistiques sur, 104, 334–53, 398–9
supérieure, 109, 350–3
systèmes africains, 25
traditionnelle, 119–20
voir aussi apprentissage
Éducation pour la compréhension et le dialogue interculturel (conférence, Copenhague, 2008), 122
Éducation pour tous (EPT), 103–5
Rapport mondial de suivi sur l', 3, 103, 104
égalité et inégalité(s), 239
dans l'éducation, 107, 112, 128
des cultures et des civilisations, 5
des participants aux dialogues interculturels, 53
enjeux du genre, 56–7
enjeux et débats, 252–3
réduction des inégalités socioéconomiques, 252
statistiques sur, 390–3, 404

voir aussi pauvreté
Égypte, 27–8, 111, 173, 243, 261, 271
droits des femmes en, 243
émergentes, économies, 14, 185–7, 205
populations de consommateurs dans, 185–7
émerveillement, 48, 58
émigration *voir* migration
Émirats arabes unis, 153
emploi *voir* travail
enculturation inverse, 43
en développement, pays *voir* économies émergentes
enfance (enfants)
droits de l', 114, 242
enfants des rues, programmes pour les, 49
infanticide visant les filles, 57
protection de, 242
usages de l'Internet, 144
voir aussi éducation
enfermement sur soi (et rejet des différences), 19
Engagement de Rabat, 62, 122, 126
Enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TIMSS), 105
Enquête mondiale sur les valeurs, 123, 397
opinions tirées de l', 324–5
sur les appartenances géographiques, 44–5
environnement
durabilité de, 216–24
effets de la mondialisation sur l', 18
gestion des ressources marines, 222
liens avec les langues, 79
statistiques sur, 386–9
voir aussi biodiversité
Enwezor, Okwui, 176
Équateur, 18, 26, 78, 83, 112, 194, 223, 258, 259
Erasmus, programme, 27, 49
esclavage/commerce des esclaves, 15, 42, 239, 242, 262
espace public et privé, 4, 274
Espagne, 13, 53, 75, 82, 87, 95, 141, 279, 282,
Conseil des bons hommes et Tribunal de l'eau, 261–2
Fonds pour la réalisation des OMD, 206
ministère de la Culture du Gouvernement basque, 90
Estonie, 1, 40, 140, 141
état d'esprit mondial, 123
États-Unis, 15, 19, 20, 42, 53, 75, 76, 79, 82, 83, 88, 90, 110, 113, 139–40, 141, 148, 149, 159, 160, 176, 177, 188, 180, 194, 203, 219, 223, 246, 252, 249, 259, 263, 269, 281
Act Requiring Competent Interpreter Services in the Delivery of Certain Acute Health Care Services, 90
Americans with Disabilities Act (1990), 90
Bibliothèque du Congrès, 145, 177
économie, 192, 281
mariage et groupes ethniques, 249
National Endowment for the Arts, 177
profil ethnolinguistique, 90
Éthiopie, 93, 103, 111, 112, 117, 140, 141, 180
ethnique(s)
endogamie, 249
identité, 14, 20
massacres, 52
supériorité et identité nationale, 22
systèmes de classification, 4
Ethnobotanical Guide for Anthropological Research in Malaya–Oceania, 222
ethnocentrisme, 173
ethnographie, 43
Ethnologue, 75
Eurobaromètre, 284
Europe
changements en, 251
culture de l', 26–7
initiatives en, 26–7
tourisme en, 180
Européenne, Commission, traductions par, 89
European Fair Trade Association (EFTA), 214
Européenne, Union (UE), 89, 93, 93–4, 112, 155, 247
Charte des droits fondamentaux de l', 244
Sommet Rom européen (2008), 250
exclus, individus/groupes, 4, 212, 249–50, 257–8
et éducation, 106
migrants en tant que, 16
raisons de l'exclusion, 4
voir aussi marginalisation

F

Facebook, 19, 144, 146
Fairtrade Labelling Organizations International (FLO), 214
famille(s)
apprentissage au sein des, 119–20, 262
et décisions sur l'éducation, 116–7
valeurs liées à la, 186, 262
Faro, Déclaration de, 63
Fédération internationale des traducteurs, 90
féminines, mutilations/ablations génitales, 57, 207, 243
femmes
droits des, 242–3
en tant qu'agents autonomes de la construction de leurs identités, 56–7
en tant qu'agents du changement culturel, 56–7
en tant que porteuses et créatrices de valeurs, 56–7
et travail artisanal, 178
'femmes girafes', 181
positions politiques occupées par, 257, 320–323
revenus des, 397
statistiques sur l'emploi des, 320–323
voir aussi féminines, mutilations/ablations génitales ; genre
Fer, Route du, projet, 61
festivals, 32
culturels, 49–50
de musique, 175
feu, usages du, 222
Feu J. G. A. Diergaardt (Capitaine de la communauté des Basters de Réhoboth) et consorts c. Namibie, 244
Fidji, 163, 238
filles, infanticide visant les, 57
financière, crise (2008/09), vii, 176
Finlande, 41, 50, 141, 153, 156, 244, 279
Foire d'art contemporain de Bâle, 176
folklore, 33, 179
spectacles folkloriques, 181
voir aussi sous savoir
Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, 63
Fondation internationale de Capoeira Angola, 42
Fonds international pour la diversité culturelle, 145
Fonds monétaire international (FMI), 210
forestière, industrie, 55, 244
forêts, statistiques sur les, 386–9, 403
Forum international sur la culture et la démocratie (Prague, 1991), 256
Forum international des peuples autochtones sur le changement climatique, 221
Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB), 218
Forum pour la connaissance historique et la paix en Asie centrale, 53
France, 20, 49, 53, 111, 139-40, 153, 181, 185, 218, 279, 282, 291
arts visuels, 176–7
Centre national de la cinématographie, 146
cinéma, 141, 146
en tant que nation colonisatrice, 251
immigrants en, 248
industrie de l'édition, 291
managers français, 193
traité franco-allemand de l'Élysée, 53
France24, 160

G

Gabon, 54
gacacas, 52
Gambie, 140, 141
Geertz, Clifford, 206
généalogie et langues, 79

General Electric, 139
Genève, université de, 51
genre
discriminations, 56–7, 241
égalité, 239
et éducation, 106, 115
et langues, 94
et migrations, 15
et populations autochtones, 17
indice de la parité entre les sexes, 396–7, 398
statistiques, 320–323
voir aussi femmes
Géorgie, 141
Ghana, 207, 208
Global Reach (société), 75, 76
globales, villes, 46, 49, 185, 260, 269, 275
glocalisation, 151
Google, 19, 139, 143
Gospel (musique), 42
gouvernance, 2
centrée sur l'humain, 259
définition, 255–6
démocratique, 3, 237, 269, 275
des entreprises, 183, 187–8
et peuples autochtones, 17, 259
participative, 6
sociale, 25
Grèce, 125, 141, 185, 261
Groenland, 259
Groupes créatifs, 192
Groupe de haut niveau pour l'Alliance des civilisations (2006), 4, 123
Guatemala, 6, 18, 87, 112, 113, 207, 276
Guide de la diversité culturelle – Pour les émissions d'information sur les télévisions de service public, 164–5
Guinée, 24, 56–7, 95
guqin, 18
Gwangju, Biennale de, 173

H

Haïti, 42, 49, 80
Harragin, Simon, 204
hindouisme, 20
histoire
éducation à l', 123–4
conscience historique, 43
partagée, 53
publications de l'UNESCO dans le domaine de, 61
voir aussi patrimoine, mémoire
Histoire de l'autre, 53
Honduras, 276
Hong Kong, 80, 110
hospitalité, 49, 58
humain, capital, 94
humain, développement, concepts du, 212
Human Rights Watch, 247
humilité, besoin d', 49, 58
Hongrie, 140, 141, 281
Huntingdon, Samuel P., 41, 47, 62
hutu, population, 52
hybridation culturelle, 289

I

ICBM, 194
ICM Associates, 193
identité(s), 20–23
actes d', 80
arabe, 25
chocs identitaires, 14
'de marque' ou liée à la consommation, 20, 184–5
collective(s), 9, 47
communauté d' *voir sous* communauté
complexification des, 17
construction de l'identité personnelle, 23, 56
culturelle(s), 19–20, 253
culturelle en tant qu'illusion, 22
des migrants, 23
enjeux identitaires et risques d'incompréhension, v
et attachements territoriaux, 14
et changement culturel, 5
et développement des industries culturelles, 156
étendue des, 20
ethnique, 14, 20, 22
hybride(s), 23
langues et, 71, 80
multiple(s) individuelle(s), 5, 21–23, 46, 47, 50, 254–5, 273
nationale, 14, 20, 21–22, 30, 46
nationale monolithique v. multiple, 20, 30, 269–70
nouvelles conceptions des, 71
personnelle et l'Internet, 19
pratiques culturelles contribuant la construction des, 284
religieuses *voir sous* religion(s)
superposition des identités individuelles et collectives, 47
tensions identitaires, 1, 46
transnationale(s), 15
tribale(s) et régionale(s), 21
imaginées, communautés, 148
immigration *voir* migrations
Inde, 18, 20, 58, 70, 74, 76, 78, 85, 89, 121, 156, 158, 175, 179, 194, 207, 221, 237, 248
cinéma, 141, 159
éducation en, 110, 111, 113, 117
en tant qu'économie émergente, 14, 185–7
gouvernance participative, 259
inondations au Bihar, 223
politique linguistique, 93
sport, 184
Index Translationum, 87
Indicateurs de développement des médias : cadre pour l'évaluation du développement des médias, 162–4
indice de connaissance (évaluation de la vitalité d'une langue), 82
indice de continuité (évaluation de la vitalité d'une langue), 82
Indice de développement humain (IDH), 211, 226
indice de diversité linguistique (IDL), 85
indice de la diversité bioculturelle, 78
Indice de la pauvreté humaine (IPH–1), 211
Indonésie, 16, 59, 78, 85, 111, 141, 158, 178, 221, 225, 246
industrialisation, 15, 178–9, 261
inégalités *voir* égalité et inégalités
informations, surcharge d', 19
initiatives internationales en matière de diversité culturelle, 27–30
voir aussi sous Nations Unies, UNESCO
innovation, scores en matière d', 183
instruments (de politiques)
adoptés par la communauté internationale pour sauvegarder la diversité culturelle, 27–30
contraignants ou non, 9
voir aussi chaque instrument cité selon son nom
intellectuelle, propriété, 25, 31, 159, 281, 288–9
effets sur la diversité culturelle des droits de, 289
protection des expressions culturelles traditionnelles, 179
voir aussi droit d'auteur, piraterie/piratage
interconfessionnel, dialogue *voir sous* religion(s)
interculturel(le)(s)
compétences, 6, 48–9, 122–3, 272, 273
conscience, 123–4
interculturel, dialogue, 5–6, 27, 39–67, 226, 239, 273
concept limité du, 47
dialogue sur les différences, 47
et diversité culturelle, 11, 270
et multiculturalisme, 11
et traduction *voir* traduction, ce qui ne va pas, 47
importance du, 2
menacé par la fragmentation des audiences médiatiques, 146
nouvelles approches du, 6
obstacles au, 6, 122
présupposés en vue du, 6, 48–9
prise de conscience des bénéfices du, 275
recommandations concernant, 274
interculturel(le)(s)
éducation, 121–6
gestion des différences, 123
gestion interculturelle des entreprises/management interculturel, 193–4
initiatives, 112
intergénérationnel(le)
fossé intergénérationnel relativement à l'usage des médias, 146
transmission, 54, 56, 117–8, 119–20
transmission des langues, 73
International Child Art Foundation (ICAF), 125

International Student Travel Confederation (ISTC), 180
Internet World Stats (société), 75
Internet, 75–6, 142–50, 156–7, 280, 284
  accès à, 144, 145, 147, 316–9
  au Trinidad, 157
  et l'identité personnelle, 19
  et l'information, 143, 156–7
  et la diversité culturelle, 144–8, 157
  et la musique, 176
  matériau artistique sur, 177
  populations d'utilisateurs, 75
  statistiques de l'usage, 144, 396
  surcharge d'informations et interactivité, 144–5
  usages par région, 76
  utilisation dans l'éducation, 108
  voir aussi cyberespace
Internet Archive, 144
inuit, Conseil circumpolaire, 218
inuit, peuples, 81–3, 118, 259
Iran, République islamique d', 62, 111, 178, 184, 207, 221, 261
Irak, 111
Irlande du nord, 20
Isa, peuple (Nigéria), 18
Isackson, Peter, 194
Islam, 18, 212
  au Canada, 153
  civilisation islamique, UNESCO controverses concernant, 20
  en Asie centrale, 21
  et les droits des femmes, 243
  étude sur, 61
  films sur l', 148
  finance islamique, 185–7
  foulard islamique, 20
  islamisation, 21
  les arts de l', 173
  loi islamique, 243
  voyage vers les lieux saints, 181–2
Islande, 91, 141
Israël, 51, 53, 111, 153, 176
israélo–arabe, conflit, 26
Istanbul, Biennale d', 173
Italie, 11, 18, 89, 111, 140, 140, 141, 176, 178, 240
Ivan Kitok c. Suède, 244

J

Jamaïque, 18, 158
Japon, xvi, 13, 26, 50, 53, 75, 87, 89, 111, 125, 141, 151, 175, 176, 184, 203, 218, 293
jazz, 42, 175
jeunes/jeunesse
  capacité à se faire entendre, 154, 260
  dialogue entre, 49, 274
  et voyages, 181
  identités culturelles des, 14, 20, 27
  jeunesse transculturelle, 77
  taux d'alphabétisme, 398
  tolérance chez les, 123
  usages linguistiques, 77, 82, 95
Jodhpur, Processus /Initiatives de, 26
Johannesburg, Biennale de, 173
journalistes/journalisme
  de diverses origines, 160
  de voyage et de découverte, 151
  diffusion, 164–5, 362–5
  et initiation au médias, 155
  pratiques innovantes, 156
  tués, 354–61, 400
  voir aussi médias ; presse, la ; radio; télévision
justice
  droit à la, 240
  et droit à l'eau potable, 261–3
  sociale, 275

K

Kawabata, Yasunari, 60
Kazakhstan, 21, 127, 158, 258
Keita, Sundiata, 262
Kenya, 2, 25, 55, 111, 152, 180, 187, 218, 221, 243, 263
Khatami, Président Mohammad, 62
Kirghizistan, 18, 21
Klineberg, Otto, 60
kriol, 80
Kundera, Milan, 23
Kutiyattam, art du, 18

L

La Havane, Biennale de, 173
laïcité, 20, 21
Lakalaka, système, 216
langue(s), 5–6, 71–99
  académique(s) et de la conversation, 110
  africaine(s), 25, 76, 83, 90, 93, 263
  anglais *voir* anglaise, langue
  apache, 79
  apprentissage *voir sous* éducation
  arabe, 13, 21, 26
  catalan, 95
  chinois, 75, 92
  coloniale(s), 83
  concurrence entre, 13
  créoles *voir* créoles/créolisation
  d'éducation *voir sous* éducation
  des personnes déplacées, 220
  dialectes, 74, 95
  dialectes régionaux, 74
  disparition des langue(s), 71, 73, 79, 81–2, 204
  diversité linguistique, 32, 74–6, 158–9, 326–9, 397
  domaines des, 95
  droits linguistiques, 84, 240, 244
  dynamique des, 73–77
  en danger de disparition, 13, 73, 82, 91, 95, 109, 269, 271
  'en sommeil', 83
  en tant que langue(s) maternelle(s), 109–10
  en tant que marqueurs identitaires, 79
  en tant que pratique culturelle, 284–5
  érosion linguistique, 91
  espagnol, 13, 75, 83, 87
  et diversité culturelle, 4
  et migrations, 110–1
  et savoir, 79
  éteintes, 82
  évolutions, 81, 94
  exigences vis-à-vis des immigrants, 253–4
  français, 74, 83
  hindi, 13, 76
  homogénéisation linguistique, 74
  islandais, 91
  internationale(s), 80–1, 90, 91, 274, 397
  inuktitut, 81, 84, 159
  kaurna, 83
  langues autochtones, 17, 25–26, 73, 78, 79, 82–3, 86, 87, 91, 92, 109, 120, 158–9, 290–1, 397
  minorités, 93, 106, 109–10, 213, 215, 244
  monolinguisme, 85, 109
  moribonde(s), 73, 82
  multi-/plurilinguisme, v, 6, 25, 32, 33, 71, 75, 80, 85–7, 90, 95, 109, 111, 161, 271, 273
  occupant une 'niche' étroite, 79
  nationale(s) ou officielle(s), 74, 80, 83, 91, 93, 95, 109, 263, 274, 398
  nombre de, 73, 78, 83
  non écrites, 84
  pidgins, 74, 80
  planification linguistique, 91–5
  politique linguistique, 73, 85–7, 91, 91–5, 271, 274
  prestige et valorisation, 95
  processus d'adaptation, 74, 79–80
  réappropriée(s), 83
  recommandations concernant, 274
  regroupements de, 83
  revitalisation, 81, 83–4, 91, 269, 271
  russe, 21
  secondaire(s), 82
  sensibles à la culture, 207
  sous pression, 71, 73
  spécificités culturelles des, 79
  statistiques sur, 326–9
  statut officiel, 74,80
  systèmes orthographiques, 94
  swahili, 13
  traduction *voir* traduction
  utilisées dans le cyberespace, 75–6, 140
  véhiculaire(s), 13, 74, 77
  vernaculaire(s), 13
  vitalité, 81–2
  vulnérable(s), 82
  yoruba, 263
Länsman c. Finlande, affaires, 244
lésés ou vulnérables, individus/groupes
  voir exclus, groupes ; marginalisation ; pauvreté ; vulnérables, groupes
Lettonie, 140, 141
Lévi-Strauss, Claude, 3, 19–20
Liban, 51, 111, 141
La Liberté culturelle dans un monde diversifié (2004), 4, 203, 248
Libéria, 49
lieux *voir* culturels, sites ; environnement ; terres/territoires
Ligue des États arabes, 26

Limoncocha, Association de, 223
Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente, 32, 301–7, 394
Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, 32, 301–7, 394
littérature, 87, 139, 177, 291
  langue de la, 95
  voir aussi médias, traduction
littérature mondiale, 177
littérature orale (des conteurs traditionnels), 18, 54–5, 108, 119, 127, 220, 284–5
Lituanie, 140, 141
Livre rouge sur les langues menacées d'extinction (1994), 82
logiciels, 88, 143
'longue traîne', effet, 146, 147
López, Luis Enrique, 120
Luanda, musée national d'anthropologie de, 125

M

Macédoine, 53
Madagascar, 78
Makah, Indiens, 219
Malaisie, 16, 20, 26, 113, 141
  médecine traditionnelle, 208
Mali, 110, 143, 180, 208, 211, 254, 262
management interculturel, 193
managers, typologie des, 193
Mandela, Nelson, 52
Manden, Charte du, 262
Manifesta, 174
Manifeste pour la diversité culturelle des traducteurs, auteurs et éditeurs (2002), 90
Maoris, 244, 290–1
marchés
  dans les pays en développement, 184, 185
  marketing des produits de l'artisanat, 178–9
  micromarketing, 180
  recherche sur les marchés, 185
  transnationaux, 13
marginalisation, 211
  circonstances dans lesquelles elle se produit, 50
  éducation et, 106, 109, 111–2
  et accès à la sphère publique, 156
  mondialisation et, 13–14, 32
  tourisme et, 16–7
  voir aussi exclus, individus/groupes ; minoritaires, groupes
mariage et groupes ethniques, 249
Maroc, xiv, 18, 25, 79, 141, 150, 178, 180, 187, 206, 242, 295
marques, 183–7
Márquez, Gabriel García, 23
Mau, complexe forestier de (Kenya), 55
Mauritanie, 141, 235
maya achi, identité (Guatemala), 18
maya, peuples (Belize), 55
Mead, Margaret, 60
médecine, 121, 208
MEDIA, programme, 27
MEDIACULT, 24
médias
  accès aux *voir sous* accès
  attribution de licences, 164
  boîtes à outils sur le thème de la diversité culturelle dans la radiotélévision, 162–5
  communautaires *voir* communauté
  contenus générés par les utilisateurs, 156, 161
  contraintes multiculturelles, 252, 259
  convergence des, 145
  développement de médias de qualité, v
  diversité dans les, 33, 157–8, 163–4
  données sur les, 278
  effet de déterritorialisation des, 14
  enregistrés, 139-40 (*voir aussi* audiovisuel, musique)
  et contenus culturels, 137–69, 272
  et mondialisation, 13–14, 18–9
  et usages linguistiques, 88–9
  flux transfrontaliers, 139
  impact des, 148–52
  imprimés, 139, 143, 162, 280 (*voir aussi* littérature; presse, la)
  initiation aux *voir sous* alphabétisme
  initiatives pour des contenus locaux, 158–9
  interactifs, 144–5
  médias de masse concurrençant les médias traditionnels, 13, 18
  nouveaux, 137, 143–44, 156
  pluralisme, 32
  possession des, 156, 163–4
  principales firmes transnationales, 139
  régulation et mécanismes de soutien à l'industrie des, 152, 155, 158, 163, 362–5
  représentation équilibrée dans les, 160, 164
  statistiques, 354–73, 399–401
  utilisation des médias de masse par des groupes jusque-là sans visibilité, 14
  voir aussi communication; presse, la
'médiascapes'/'paysages médiatiques imaginaires', 148
mégalopoles *voir* villes globales
mémoire(s)
  collective(s), 45, 52–3
  en tant qu'élément principal de la rencontre culturelle, 45
  lieux de, 52, 274
  nationale(s), 45
  réconcilier des mémoires conflictuelles, 45, 46, 51–2
  voir aussi savoir
Mémoire du monde, programme, 33, 145
MERCOSUR, 87, 282
Messenger, 146
Mexique, 78, 82, 111, 112, 113, 119, 141, 158, 181, 187
microfinance, 179–80
Micronésie, 13
Microsoft, 76
migrations/migrants, 14–16, 23, 90, 213, 248
  attitudes vis-à-vis des, 324–25
  capacité des médias pour atteindre les travailleurs migrants, 163
  caractère interculturel des migrants, 48
  défis qui se posent aux migrants, 14–5
  des étudiants, 350–3, 399
  enjeux entre et au sein des sociétés, 248
  et éducation, 110
  féminisation des, 15
  forcées de populations autochtones, 17, 221
  illégales, 16
  internationales, 14 –6
  politiques en matière de, 16, 248-9, 253–4, 286–93, 395
  transferts de fonds des diasporas, 396
  rurales–urbaines, 15
  statistiques, 308–15, 395
  tactiques d'adaptation, 16
  voir aussi diasporas
minoritaires, groupes, 33, 45, 112–3, 252–3
  capacité à faire entendre sa voix, 248–51
  et accès à la sphère publique, 155, 156
  droits des, 242, 244, 247, 258
  langues des *voir sous* langues
  représentation dans la composition des employés, 160
  représentation équilibrée des, 164
  stéréotypes sur les, 149–50
  vus comme absorbant des ressources collectives, 249
  voir aussi populations autochtones, marginalisation
modèles/modélisations
  cycle culturel, 285–6
  en trois dimensions (3D), 54–5, 224
modernisation, théories de la, 203
modernité
  concepts de la, 13
  relâchement de l'emprise de la, 23
Monaco, 141
monarques traditionnels, 262–3
Mondiacult, Conférence, 270
mondialisation, 11–36, 43
  compréhension de, 13
  définition et périmètre, 14
  effets bénéfiques, 16, 19
  effets de, v, 1, 2, 5, 9, 280
  en tant qu'antithèse de la diversité culturelle, 9
  et dialogue des civilisations, 62
  et diversité culturelle, 9, 17, 161, 183, 269
  et les arts, 173, 175

et les effets possibles de standardisation culturelle, 1
et les médias, 145
et les migrations, 15–6
et les nouvelles tendances médias, 139–46
histoire de, 11
impact sur les langues, 71, 74, 77
Mongolie, 61, 112, 136, 140, 141
Montessori, Maria, 116
Morales, Evo, 55
Mostar, Vieux pont de, 52
Mots sans frontières, 90
Mouvement pour les droits à la communication dans la société de l'information (CRIS), 154
Mozambique, 138, 200
MTV, 139
multiculturel(le)(s)
communautés/sociétés, 16, 15, 45, 121, 248, 269
défis du multiculturalisme, 248–52
éducation, 107, 121–2
multiculturalisme politique, 253
politiques, 252–4, 273
tensions, vii
multi-/plurilinguisme *voir sous* langues
multinationales, entreprises, 187–9, 139, 151
diversité dans les, 187–90
diversification et déclinaison des produits, 183–4
impact des, 13
industrie de la musique, 176
mondialisation, nouveaux médias et, 139
Multitrans, 89
musées, 125, 130, 213, 215
muséification des pratiques traditionnelles, 18
muséographie, 53
muséologie, 213, 215
musique, 42, 175–6
accès à la musique numérique, 146
classique, 175
données sur, 278
écoute de, 284
éducation par la, 124, 175
et apprentissage, 119
influences africaines, 42
jamaïcaine, 158
marché de, 176
médias, 139-40
moderne, 13, 18
nouvelles technologies et, 176
piraterie/piratage, 140
populaire, 176
répertoire enregistré, 141, 370–3
statistiques concernant, 287, 401
statistiques sur les ventes de musique enregistrée, 370–3
traditionnelle, 60
Myanmar, 140, 141, 178, 181
MySpace, 19, 144

N

Namibie, 141, 180, 244
nation, comme principe d'identification, 22
national/nationaux/nationale(s)
appartenance nationale des biens culturels, 31
frontières en Afrique, 251
gouvernance *voir sous* gouvernance
identités, 14, 20–22, 30, 46
mémoire, 45
projets, 25, 223
recensements *voir* recensements ; cultures, 22, 47, 191
textes d'histoire, 45
Nations Unies
Année internationale de l'astronomie (2009), 120
Année internationale des langues (2008), 82
Année internationale du rapprochement des cultures (2010), 58
Année pour le dialogue entre les civilisations (2001), 62
Alliance des civilisations, 62, 191
Comité des droits de l'homme, 244
Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR), 210, 240, 247
Conférence/Commission sur l'environnement et le développement, 55, 201
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 214, 283
Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC), 55, 201, 221
conventions et déclarations *listées séparément par titre*
Décennie mondiale sur la culture et le développement (1988–1997), 4, 203
Décennie pour l'éducation au service du développement durable, 107
Décennie pour le dialogue et la coopération interreligieux en vue de la paix, 58, 63
Département des affaires économiques et sociales (DAES), 278
Directives du Groupe des Nations Unies pour le développement relatives aux questions autochtones (2008), 224
Division de statistique, 278
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), 207
Haut-Commissariat pour les réfugiés (UNHCR), 15, 220
initiative 'Unis dans l'action', 229
Instance permanente sur les questions autochtones (UNPFII), 17, 203, 218
Objectifs du Millénaire pour le développement, vii, 199, 213, 224, 271
opinions sur, 324–5
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 208, 278
Organisations des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) *voir entrée séparée ci-dessous*
Pacte mondial des Nations Unies, 191
principes fondamentaux, v
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 4, 206, 210, 212, 278
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 4, 218, 278
Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations, 62
publications *listées séparément par noms*
naturelles, ressources et droits des peuples autochtones, 18
naturels, sites, 11, 181, 394
Nawaz, Zarqa, 153
negro-spirituals, 42
néolibéralisme, impact du, 18
Népal, 61, 140, 158
Nessuit (district de Nakuru, Kenya), 55
Network of European Workshops (NEWS), 214
New Latino Spaces, 142
News Corporation, 139
Nicaragua, 112, 276
Niger, 68, 140, 141
Nigéria, 12, 18, 20, 51, 63, 74, 85, 208, 243, 263
films pour visionnage domestique, 142, 147
Programme politique national d'éducation, de science et de culture, 262–3
Nike, 184
nô, théâtre, 175
Nobel, Prix, 60, 177, 180
Nollywood, 142
nomadisme, 18, 21, 81, 112, 222
esprit nomade, 23
et sédentarisation forcée, 204
technologies nomades, 154
non-gouvernementales, organisations, 24, 78, 89, 94, 148, 218, 220, 247
solutions de développement inappropriées proposées par des, 204
Norvège, 111, 141
Notre avenir à tous (1987), 201
Notre diversité créatrice (1996), v, 3, 29, 171, 203
Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), 279
Nouvelle-Zélande, 13, 77, 113, 141, 159, 244, 284
Statistics New Zealand, 290–1
Nouvelles frontières des politiques sociales (conférence, Arusha, 2005), 3

Nubie, monuments de (Égypte), 27–8
Nuevo Television del Sur, 142
numérique, communication *voir* communication ; médias
numérique, convergence, 280
numérique, fracture, 137, 147, 159, 161
numériques, technologies *voir* technologies de l'information et de la communication
Nyerere, Julius, 251

O

Observatoire européen de l'audiovisuel, 142
Observatoire mondial de la diversité culturelle, recommandé, 3, 29, 274
Observatoire mondial sur la condition sociale de l'artiste, 175
occident(al)
  dominant l'économie mondiale de marché, 13
  et médias de masse, 149
  lent décentrage de, 174
  modèle de développement, 201
  paradigme culturel, 13, 44
  valeurs occidentales et droits de l'homme, 242–3
  voir aussi occidentalisme
occidentalisme, 44
ogiek, peuple (Kenya), 55
Online Computer Library Center (OCLC), 75
Opera dei Puppi (Sicile, Italie), 11, 18
opéra, 175
opinion, campagnes d', formes de participation privilégiant, 255
oral(e)(s)
  communication, 74
  traditions, 32, 41, 119
  voir aussi communication, littérature orale (des conteurs traditionnels)
Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO), 63
Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), 226, 278
  commerce avec les pays de l', 140
  Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), 105
Organisation de l'Unité africaine, 247
Organisation des États américains, 89, 155, 247
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
  Acte constitutif, 1, 20, 27, 122, 175, 256
  activités dans le domaine de la biodiversité, 218
  activités dans le domaine de la communication, 145
  activités dans le domaine de la diversité bioculturelle, 78
  activités dans le domaine de la diversité culturelle, 190, 226–29, 272
  activités dans le domaine des arts, 177
  activités dans le domaine des systèmes de savoir traditionnels, 222
  Agenda pour la science : Cadre d'action, 120
  Bureau international d'éducation (BIE), 105
  Cadre pour les statistiques culturelles (CSC), 7, 30, 274, 278, 280–9
  Catalogue de reproductions, 60
  Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, 18, 32, 41, 394 (statistiques sur, 301–7)
  Collection d'œuvres représentatives, 60, 177
  Collection de musique traditionnelle du monde, 60
  conventions, ratification des, 28, 297–300, 394 (*voir aussi chaque convention par nom*)
  Groupe d'experts *ad hoc* sur les langues en danger, 73, 78, 82
  groupe de travail intersectoriel, ix–x, 2
  Guidelines for Measuring Cultural Participation, 284
  histoire du dialogue à l', 60–3
  Initiative B@bel, 90
  Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), 7, 280–1, 284, 285
  L'homme et la biosphère (MAB), programme, 218
  'Label d'excellence', programme, 180
  objectifs, 1
  Plan type pour la révision des livres de classe et du matériel d'enseignement comme auxiliaires de la compréhension internationale (1949), 104
  politiques et activités en matière d'éducation, 104, 107–8, 112, 115, 119, 124, 127–30, 208
  politique en matière de Rapports mondiaux, 2
  politiques et activités relatives à la pauvreté, 211
  programme de contenus créatifs, 158
  Principes directeurs pour l'éducation interculturelle, 127–30
  Programme sur l'environnement marin côtier, 222
  programme sur le dialogue interreligieux, 62
  Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, 60
  rapports et conférences, *voir sous leurs titres spécifiques*
  recommandations *voir entrées séparées par nom*
  Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (résEAU), 107
  Réseau Le pouvoir de la paix, 147–8
  réseaux, 62
  Réserves de biosphère, 218
  réunion d'experts sur la diversité des expressions culturelles (2007), 278, 288
  rôle de chef de file, 24–25, 25–6, 84, 179
  rôle de la culture pour l', iii, 1–2, 5
  stratégies de l', iii
  Stratégie globale d'élaboration des manuels scolaires et matériels didactiques (2005), 104
  Systèmes de savoirs locaux et autochtones (LINKS), programme, 121, 222
  traduction à l', 89
  Unité des Rapports mondiaux, 2
Organisation internationale du travail
  Convention relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants, 114
Organisation internationale pour les migrations (OIM), 220
Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), 63
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), 179, 282
Organisation mondiale de la santé (OMS), 208, 208
Organisation mondiale du tourisme (OMT), 181–2, 278
orientalisme, 44
Oslo, Accords d', 53
Oslo, Coalition d', 51
Ouganda, 207, 208, 243, 284
Ouzbékistan, 21

P

Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 240, 243–4, 247
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 112, 240, 243–4, 245, 246–7
  Protocole facultatif, 246
paix
  approches de la paix et diversité culturelle, 269
  défenses de, 1
  droits de l'homme, culture et, vii, 6, 32, 275
  éducation à la paix et information à la paix, 148
  réquisits pour une paix durable, vii
Pakistan, 111, 140, 141, 153, 178, 250
Palestine, 26, 49, 53

Panama, 218
Panikkar, Raimon, 48, 50
Papouasie-Nouvelle-Guinée, 73, 80, 85, 86, 110, 111, 140
Paraguay, 90, 92, 109, 111, 112
Paris, Acte de, Convention universelle sur le droit d'auteur, 31
Parménide, 51
parrainage par des entreprises, 184
participatif(s)/participative(s)
  approches de l'apprentissage, 117–9
  approches du développement humain, 212, 224, 275
  formes de gouvernance, 6
  gouvernance participative et les médias, 259
  projets interculturels, 49
patrimoine culturel
  biens du, définition, 401
  commun de l'humanité, 28, 31–2, 52
  immatériel, 24, 26–7, 32, 41, 260, 271, 275, 286, 287, 394
  intellectuel et artistique, 11, 43, 94, 224
  la Terre en tant que, 28
  matériel, 24, 27–8, 286
  numérique, 33
  protection du, 31
  rôle du, 245
  voir aussi culture, culturel
patrimoine mondial, sites du, 31, 52, 181–2, 215, 394
  liste indicative, 394
  statistiques sur, 301–7
pauvreté
  définitions, 209–11
  des peuples autochtones, 26
  documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), 216
  nouvelles formes de pauvreté dans les pays en développement, 205
  perceptions de la, 208–216
  statistiques, 209, 390–3, 404
  stratégies d'éradication de la/de lutte contre la, 208, 213–6, 269, 280
Pays-Bas, 140, 141, 252, 253, 290
Peace Research Institute in the Middle East (PRIME), 53
pêche, 244
PEN World Voices Festival of International Literature, 177
pensée, systèmes de, 4
Pérez de Cuéllar. Javier, v, 3
Pérou, 18, 78, 87, 110, 112, 113, 119, 258
persane, culture, 21
La Petite Mosquée dans la prairie, 153
Petronas, Tours, Kuala Lumpur, 26
Philippine, Initiative des, 62
Philippines, 15, 60, 78, 111, 141, 163, 272
  Indigenous Peoples' Rights Act (1997), 55
Pigott, Tony, 194
piraterie/piratage
  biopiraterie/piratage, 208
  de la propriété intellectuelle, 140–1, 143, 146, 147, 370–3
planification, spatiale/urbaine, 4
poésie, 177
Pogge, Thomas, 210
politique(s)
  activisme et enjeux identitaires, 20
  droits, 239–40
  voir aussi démocratie, gouvernance
Politique opérationnelle relative aux peuples autochtones (Banque mondiale, 2006)
Pologne, 140, 141
Pop Idol, 151
population
  base statistique, 296
  croissance de la population, urbaine et rurale, 13, 386–9
  des utilisateurs de l'Internet, 75
  programmes d'action en matière de, 207
  statistiques, 308–15, 386–9, 404
  systèmes de classification, 4, 394–6
portables, téléphones, 77, 143, 145, 154
  statistiques sur l'accès, 316–9, 396
Portugal, 140, 141, 142, 240
post-conflits, situations, 25, 52, 122
postmodernisme, 150, 154
pouvoir
  arrangements de partage du, 258–60
  et médias communautaires, 158, 160
  et pauvreté, 211
  genre et culture des groupes, 56–7
  inégalités et paysage médiatique, 145, 151
  relations de pouvoir entre réfugiés, 220
  renforcement de l'autonomie, 6, 217, 259–60
préjugés *voir* discriminations, stéréotypes
presse, la, 143–6, 399–400
  indice de la liberté de, 399–400
  opinions sur, 324–5
  stagnation de, 143
  statistiques sur les journaux, 354–61, 399
Prisme de la diversité culturelle, 223, 226–29
privé, secteur, rôle du, vii
Prix Médicis, 177
Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS), 105
prostitution, 15, 17
publicité, 13, 184, 185

Q

Quai Branly, Musée du, 53
Qatar, 140, 141, 142
qualité dans l'éducation, 103
Quilombos, 42

R

Race et histoire (1952), 3
racisme, 33, 107
  campagnes contre le, 63, 129
  voir aussi discriminations
radio, 141, 220, 280
  mouvement mondial des radiodiffuseurs communautaires, 158–9
  radios publiques, 141, 162
  statistiques sur l'accès à la, 316–319
  statistiques sur les contenus, 362–5
  statistiques sur les institutions, 362–5
Radio Sagarmatha, 158
Radio Suara Perempuan, 158
radiotélévision de service public, 155, 162–5, 400
  quatre facteurs pour l'évaluation de la, 162
La Radiotélévision de service public : une sélection de bonnes pratiques, 162–3
Rahnema, Majid, 205
Rambaldi, G., 55
rap (musique), 42
Rapport Delors *voir* Commission internationale sur l'éducation pour le XXIe siècle
Rapport mondial sur la diversité culturelle
  buts, 3
  genèse, 2
  objectifs, 2
  structure, 5–6
Rapport mondial sur le développement humain 2004 : *La Liberté culturelle dans un monde diversifié*, 4, 203, 248
Rapport mondial sur les sociétés du savoir, 2
Réaffirmation d'Amman (1996), 109
recensements nationaux, 4, 45, 78, 82
recherche-action, 118
Recommandation concernant l'échange international de biens culturels (1976), 33
Recommandation concernant les moyens les plus efficaces de rendre les musées accessibles à tous (1960), 33
Recommandation concernant la participation et la contribution des masses populaires à la vie culturelle (1976), 33
Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés (1968), 33
Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine (1976), 33
Recommandation pour la protection des biens culturels mobiliers (1978), 33

Recommandation pour la sauvegarde et la conservation des images en mouvement (1980), 33
Recommandation relative à la condition de l'artiste (1980), 33
Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes, 109
Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationale et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (1974), 33, 122
Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberespace (2003), 33
Recommandation sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur (1993), 33
Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire (1989), 33, 179
réconciliation (postconflit), 25, 52
réfugiés, 15, 220, 248
  statistiques, 308–15, 394–5
reggae, 42, 175
régional(aux)/régionale(s)
  initiatives dans le domaine de la diversité culturelle, 25–7
  moyennes, statistiques, 296
  regroupements régionaux utilisés dans les statistiques, 296
régions-refuge, 222
religion(s), 14, 20, 46, 218
  accommodements en matière religieuse, 252
  conversion religieuse, 20
  culture et identité, 20
  des populations autochtones, 125
  dialogue interconfessionnel, 50–1, 62, 223–4, 270, 275
  éducation religieuse *voir sous* éducation
  en Asie centrale, 21
  en tant que sources potentielles de controverses, 1, 20, 124
  et cérémonies, 18
  et identité, 20, 22
  et laïcité, 20
  et vaudou, 42
  information sur la pluralité des, 47
  institutions religieuses, travail avec, 207
  intolérance religieuse, 17
  liberté religieuse, 47, 247
  séparation de l'État et de la religion, 253
  tourisme religieux, 181–2
  traditionnelles africaines, 18
  voir aussi systèmes de croyance, Christianisme, Islam
renforcement de l'autonomie *voir sous* pouvoir
Renforcement du réseau régional est-africain des systèmes de cartographie et d'information, 55
Renner, Karl, 258
Reporters sans Frontières, 142
responsable de la diversité, 189
Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN), 159
Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC), 24
Réseau international pour la liberté d'expression, 142
réseaux
  de solidarités, 275
  de soutien, 154, 255
  en lien avec des médias, 142, 154, 159
  et gouvernance participative, 259
  et multiculturalisme, 255
  informels, 51, 58
  le Pacte mondial des Nations Unies en tant que, 191
  Le pouvoir de la paix, 147–8
  numériques, 269 (*voir aussi* cyberespace, Internet)
responsabilité sociale des entreprises, 191
ressources naturelles
  allocation, 275
  consommateurs de, 249
  venant à manquer, 1
  voir aussi biodiversité, forêts, terres, eau
Ricoeur, Paul, 41, 52
Rishi, Écoles de, 116
risques, prise de, 186
Robben Island, prison de (Afrique du Sud), 52
roms peuples, 112–3, 250
Roumanie, 141
Rougemont, Denis de, 62
Route de l'esclave, projet, 42, 52, 61
Routes d'Al-Andalus, 61
Routes de la soie, 43, 61
Royaume-Uni, 50, 74, 75, 139–40, 141, 156, 159, 176, 181, 185
  Arts Council England, 177, 258
  en tant que nation colonisatrice, 251
  managers britanniques, 193
  politiques renforçant la cohésion sociale, 253–4, 258
rural(e)
  conditions de vie, 221
  croissance de la population, 13, 402–3
  dépeuplement, 220
  développement, 94, 158
  écart entre le monde rural et les grands centres urbains, 26
Rushdie, Salman, 23, 177
Russie/Fédération de Russie, 21, 67, 75, 87, 88, 111, 113, 141, 171, 176, 184, 185, 253, 278
  en tant qu'économie émergente, 14, 185–7
Rwanda, 25, 52, 111

S

sable, dessin sur, 18
Saïd, Edward, 44
Saint-Marin, 140
Saint-Vincent-et-les-Grenadines, 141
Salomon, Îles, 210
sami, peuple (Finlande), 41, 244
Samoa, Îles, 223
sans voix *voir* marginalisation
santé
  campagnes de, 207–8, 262–3
  politiques de, 207–8
  services de, adaptés culturellement, 90, 240, 252
santé en matière de procréation, 207
Sao Tomé-et-Principe, 169, 210
savoir(s)
  acquisition du, 115 (*voir aussi* éducation)
  approche décentrée des, 107
  disparition des langues et disparition des, 79
  diversité des savoirs, 120–1
  économie de la connaissance, 279–80
  et intelligence culturelle, 190–1
  exotérique et ésotérique, 53
  fracture cognitive, 161
  organisation culturellement spécifique du savoir, 86
  partage du savoir, 148
  pour la gestion environnementale, 216
  sociétés du savoir, 101, 120, 163, 270
  systèmes de savoir, 120–2, 123, 127
  tacite(s), 223
  traditionnel(s)/autochtone(s), 32, 78, 120–1, 179, 192, 208, 213, 215, 217, 220, 221–4, 263, 269, 270, 275
  transmission des, 18, 101, 115, 119–20
  transparence, 53
  voir aussi artisanat, alphabétisme
Sayaracu, Association de, 223
Schoefthaler, T., 47
Scholar Ship, programme, 49
sciences
  arabes, 43
  éducation scientifique, 105. 120–1
  en Afrique, 263
  et diversité culturelle, 270
  statistiques sur la publication d'articles scientifiques, 390–3, 403
Search for Common Ground, association de défense des droits de l'homme, 153
Second Life (SL), 19
secteur informel et transmission de valeurs, 6
sédentaires, modes de vie, 18
Sen, Amartya, 20–1, 210, 211
Sénégal, 74, 111, 163, 173, 210
sérielle, reproduction, 45
services d'information, 142, 143, 145, 150, 156–7, 160, 164
  voir aussi presse, la
Seychelles, 80
shuar, peuple, 223

Sierra Leone, 80, 113
Sijuade, Oba Okunade, 263
Simon Fraser, université, Canada, 190
Singapour, 15, 16, 110, 141, 253, 279, 281
SkyTeam, Alliance, 187
Slovaquie, 141
Slovénie, 141, 181
social, capital, 256
sociaux, codes, diversité des, 4
sociale, cohésion
  et identités multiples, 254–5
  et questions de gouvernance, 256
  identité nationale et, 46
sociale, dimension, des activités culturelles, 283–5
sociales, relations, et diversité culturelle, 4
sociaux, réseaux, 144, 146
sociales, sciences, 123–4, 216–17
société civile, mouvements issus de la, 255
Société internationale d'ethnobiologie, 79
Solomons, Jeremy, 194
Sommet mondial de 2005, Document final du, 224
Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002), 201, 206, 218
Sommet mondial sur la société de l'information (Tunis, 2005), 2
Sony, 139
Soudan, 111, 204
soufisme, 21
soul, musique, 42
spectacle, arts du, 28, 41, 175
  éducation par les, 124
  mesure de données liées à la performance, 285–6
  traditionnels éclipsés par de nouvelles formes, 13, 18
  voir aussi danse, opéra, littérature orale (des conteurs traditionnels)
spirituelles, traditions/valeurs, 42, 45,50–1
voir aussi systèmes de croyance, religion
sport, 184
Sri Lanka, 277
Stasi, Commission, 248
statistiques culturelles, 278–389
stéréotypes, 6, 146, 147, 160–1, 272, 274
  basés sur le genre, 56–7
  contre-stéréotype, 150–2
  créés/renforcés par les médias, 137, 148–52, 164
  culturels, 44–6
  définition
  emprunts culturels prenant la forme de stéréotypes, 174
  et appels au boycott d'un peuple, 47
  méthodes pour la mesure des, 44
  nécessité d'échapper aux, 5
  sur les managers, 193
Stirling, Andrew, 291
Stoetzel, Jean, 60
Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère, 218
Stratégie nationale de développement de l'industrie musicale à la Jamaïque, 158
Summer Institute of Linguistics, 112
Sunstein, Cass, 19
Suède, 141, 181, 244, 252
Suisse, 139, 141, 153, 176, 258
'symbolique, annihilation', 151
syrienne, République arabe, 140, 141
systèmes d'information géographique (SIG), 54, 224
systèmes de croyance, 2, 28, 29, 86
  voir aussi religion, valeurs
systèmes logiques, types de, 121
systèmes mondiaux, théorie des, 203

T

Table ronde de haut niveau sur la diversité culturelle et la biodiversité, 218
tabous, 125
Tadjikistan, 21
Tamerlan, 21
Tanzanie, 4, 10, 71, 141, 208, 220, 251
Taonga Tuku Iho, activité de, 290
Target Index Group (TGI), 185–7
Tauli-Corpuz, Victoria, 17
Tchad, 263
tchèque, République, 141, 181, 252
technologies, nouvelles/modernes, 41
  voir aussi technologies de l'information et de la communication
technologies de l'information et de la communication (TIC)
  besoin de développer les compétences en matière de, 6
  effet de déterritorialisation provoqué par, 14
  et médias et information, 142–6, 164, 269, 275, 279–80
  impact des, 9, 14, 18, 25, 43
  politiques en matière de, 33
  statistiques sur l'accès, 316–9
  usage des TIC dans l'éducation, 108
  usages linguistiques et, 74–7, 83–4
  voir aussi communication, Internet, médias
Teen Second Life, 19
télécentres communautaires polyvalents (TCP), 158
Telesur, 142
télévision, 139–42, 145, 280, 284, 290
  animation, 180
  confiance dans la, 324–5
  impact de la, 149–50
  programmes, 151–2
  réseau des peuples autochtones, 158–9, 162
  service public, 162, 164
  standardisation dans les programmes télévisuels, 151
  statistiques sur l'accès, 316–9
  statistiques sur les contenus, 362–5
  statistiques sur les institutions, 362–5
  statistiques sur les programmations, 141
tension
  entre cultures, 45
  et stéréotypes nationaux, 60
  raciales, 46
  voir aussi conflits
Terre, Sommet Planète (Rio de Janeiro, 1992), 201
terre, tremblements de, 219
terre(s)/territoire(s)
  attachement à, 14, 52, 54–5, 77, 79, 119–20, 217, 221
  cartographie, 54–5
  et populations autochtones, 17, 26, 54–5, 79, 213, 215, 244
  plans de gestion, 223
  systèmes coutumiers de propriété des, 210
terroirs, 218–9
textes réglementaires
  exceptions culturelles aux, 252
  sur les droits des peuples autochtones, 55
teyyam, 175
Thaïlande, 111, 141, 178, 191, 205, 273, 284
Thomas, Jean, 60
Time Warner, 139
Timor-Leste, 125
Togo, 63, 140, 141, 180, 263
Tokélaou, 140
tolérance, 63, 122
  active, 47
  opinions sur la, 324–5
  principes de la, 33
  variant avec l'âge, 123
Tonga, 216
Torres, détroit de, créole du, 80
tourisme, 6, 16–18, 139, 180–2, 275
  basé sur les communautés, 213, 215
  culturel, 181–2
  et artisanat, 178–82
  et journalisme de voyage et découverte, 151
  et patrimoine culturel, 31
  religieux, 181–2
  statistiques, 382–5, 402
  volume du, 16, 180
tradition et modernité, 19–20
traduction, 6, 85–90, 274
  d'une culture à l'autre, 41
  d'une langue à une autre, 87–90
  depuis/vers l'anglais, 74, 87
  des manuels scolaires, 53
  industrie audiovisuelle et, 88–9
  langues cibles, 87–8, 177, 330–3
  méthodes de, 88–90

par l'UNESCO, 60, 177
statistiques sur la, 330–3, 398
systèmes de traduction automatique, 88–9
trafic
de biens volés, 31
de travailleurs migrants, 15, 18
Traficante del Sueños, 143
transcodage, 152
transculturelle, jeunesse, 77
travail et emploi
coûts du, 13
création de, 215–6
dans les industries culturelles, 280–3
des enfants, 117
diversité du personnel dans l'industrie des médias, 160
emploi des migrants, 15
emplois 'typiquement féminins', 15
environnement de travail diversifié, vii
marchés du travail, vii
nature temporaire du, 16
production artisanale, 178 (*voir aussi* artisanat)
statistiques sur, 390–3, 404
valeur sociale du, 211–2
Trinité-et-Tobago, 42, 157
troisième culture, enfants de, 77
Truman, Président Harry S., 203
Tunisie, 111, 157, 178
Turkménistan, 21, 111
Turquie, 111, 141, 153, 173
tutsi, peuple, 52
TV5, 142

U

Ukraine, 140, 141
Uma Fukun, 125
Unicode, 84
Union africaine, 25, 93, 104, 263
Union européenne de radio-télévision, 164
Union internationale de télécommunications (UIT), 75, 278
Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN), 278
Union soviétique, ex-, 21
Unité et diversité culturelles, 60
Unity for Journalists of Color, 160
Unity Productions Foundation, 148
urbains, enjeux
croissance urbaine, 13
cultures urbaines, 14
dans les pays en développement, 185–6
festivals, 49–50
modes de vie sédentaires, 18
Uruguay, 142, 282

V

Vachon, Robert, 48
valeurs
approche décentrée des, 107
culturelles, spirituelles et religieuses, 45, 53
dans les économies émergentes et en Europe de l'Ouest, 185–7
du patrimoine culturel, 29
en tant qu'élément principal de la rencontre culturelle, 45
porteurs et créateurs de, 56
transmission des, 6, 101, 115
universellement partagées, 46
voir aussi systèmes de croyance
Valuing All Languages in Europe (VALEUR), 95
Vancouver, fête du Nouvel An chinois de, 50
Vanuatu, 18, 53, 61, 210
Venezuela, 78, 100, 111, 142, 175
Veranda, The (Helsinki), 50
vérité et réconciliation, commissions, 52
vidéo, clips, sur YouTube, 19
voir aussi industrie audiovisuelle
Viet Nam, 89, 101, 165, 213, 215
VIH et SIDA, prévention contre le, 207–8
Village, comités de développement de, 223
Villes créatives, 192
vitalité et diversité linguistique (questionnaire), 78
Vivendi, 139
Vivre ensemble dans l'égale dignité (2008), 27
Voices21, 154
vaudou, 42
vulnérables, groupes, éducation des, 106

W

Wade, Président Abdoulaye, 210
Web *voir* Internet
Web 2.0, 145, 148
Welsh Language Board, 94
Wolfensohn, James, 205
World Fair Trade Organization (WFTO), 214
World Free Press Institute, 142
World of Music and Dance (WOMAD), 175
World Religious Travel Association (WRTA), 182
World Wide Web (www) *voir* Internet

Y

Yémen, 207, 261
yoruba, académie des sciences, 263
YouTube, 19, 144, 156
Yunus, Muhammad, 180

Z

Zambie, 110, 140, 208
zápara, peuple (Équateur et Pérou), 18
Zimbabwe, 54, 248

DÉCLARATION UNIVERSELLE DE L'UNESCO SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Attachée à la pleine réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments juridiques universellement reconnus, tels que les deux Pactes internationaux de 1966 relatifs l'un aux droits civils et politiques et l'autre aux droits économiques, sociaux et culturels,

Rappelant que le Préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO affirme « (...) que la dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, il y a là, pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance »,

Rappelant également son Article premier qui assigne entre autres buts à l'UNESCO de recommander « les accords internationaux qu'elle juge utiles pour faciliter la libre circulation des idées par le mot et par l'image »,

Se référant aux dispositions ayant trait à la diversité culturelle et à l'exercice des droits culturels figurant dans les instruments internationaux promulgués par l'UNESCO[1],

Réaffirmant que la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances[2],

Constatant que la culture se trouve au cœur des débats contemporains sur l'identité, la cohésion sociale et le développement d'une économie fondée sur le savoir,

Affirmant que le respect de la diversité des cultures, la tolérance, le dialogue et la coopération, dans un climat de confiance et de compréhension mutuelles sont un des meilleurs gages de la paix et de la sécurité internationales,

Aspirant à une plus grande solidarité fondée sur la reconnaissance de la diversité culturelle, sur la prise de conscience de l'unité du genre humain et sur le développement des échanges interculturels,

Considérant que le processus de mondialisation, facilité par l'évolution rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication, bien que constituant un défi pour la diversité culturelle, crée les conditions d'un dialogue renouvelé entre les cultures et les civilisations,

Consciente du mandat spécifique qui a été confié à l'UNESCO, au sein du système des Nations Unies, d'assurer la préservation et la promotion de la féconde diversité des cultures,

Proclame les principes suivants et adopte la présente Déclaration :

IDENTITÉ, DIVERSITÉ ET PLURALISME

ARTICLE 1 ***La diversité culturelle, patrimoine commun de l'humanité***

La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures.

ARTICLE 2 ***De la diversité culturelle au pluralisme culturel***

Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'inclusion et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. Ainsi défini, le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle. Indissociable d'un cadre démocratique, le pluralisme culturel est propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique.

ARTICLE 3 ***La diversité culturelle, facteur de développement***

La diversité culturelle élargit les possibilités de choix offertes à chacun ; elle est l'une des sources du développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET DROITS DE L'HOMME

ARTICLE 4 ***Les droits de l'homme, garants de la diversité culturelle***

La défense de la diversité culturelle est un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine. Elle implique l'engagement de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier les droits des personnes appartenant à des minorités et ceux des peuples autochtones. Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée.

ARTICLE 5 ***Les droits culturels, cadre propice de la diversité culturelle***

Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme, qui sont universels, indissociables et interdépendants. L'épanouissement d'une diversité créatrice exige la pleine réalisation des droits culturels, tels qu'ils sont définis à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux articles 13 et 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

ARTICLE 6 ***Vers une diversité culturelle accessible à tous***

Tout en assurant la libre circulation des idées par le mot et par l'image, il faut veiller à ce que toutes les cultures puissent s'exprimer et se faire connaître. La liberté d'expression, le pluralisme des médias, le multilinguisme, l'égalité d'accès aux expressions artistiques, au savoir scientifique et technologique – y compris sous la forme numérique – et la possibilité, pour toutes les cultures, d'être présentes dans les moyens d'expression et de diffusion, sont les garants de la diversité culturelle.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET CREATIVITÉ

ARTICLE 7 ***Le patrimoine culturel, aux sources de la créativité***

Chaque création puise aux racines des traditions culturelles, mais s'épanouit au contact des autres. C'est pourquoi le patrimoine, sous toutes ses formes, doit être préservé, mis en valeur et transmis aux générations futures en tant que témoignage de l'expérience et des aspirations humaines, afin de nourrir la créativité dans toute sa diversité et d'instaurer un véritable dialogue entre les cultures.

ARTICLE 8 ***Les biens et services culturels, des marchandises pas comme les autres***

Face aux mutations économiques et technologiques actuelles, qui ouvrent de vastes perspectives pour la création et l'innovation, une attention particulière doit être accordée à la diversité de l'offre créatrice, à la juste prise en compte des droits des auteurs et des artistes ainsi qu'à la spécificité des biens et services culturels qui, parce qu'ils sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, ne doivent pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres.

ARTICLE 9 ***Les politiques culturelles, catalyseur de la créativité***

Tout en assurant la libre circulation des idées et des œuvres, les politiques culturelles doivent créer les conditions propices à la production et à la diffusion de biens et services culturels diversifiés, grâce à des industries culturelles disposant des moyens de s'affirmer à l'échelle locale et mondiale. Il revient à chaque Etat, dans le respect de ses obligations internationales, de définir sa politique culturelle et de la mettre en œuvre par les moyens d'action qu'il juge les mieux adaptés, qu'il s'agisse de soutiens opérationnels ou de cadres réglementaires appropriés.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

ARTICLE 10 ***Renforcer les capacités de création et de diffusion à l'échelle mondiale***

Face aux déséquilibres que présentent actuellement les flux et les échanges des biens culturels à l'échelle mondiale, il faut renforcer la coopération et la solidarité internationales destinées à permettre à tous les pays, en particulier aux pays en développement et aux pays en transition, de mettre en place des industries culturelles viables et compétitives sur les plans national et international.

ARTICLE 11 ***Forger des partenariats entre secteur public, secteur privé et société civile***

Les seules forces du marché ne peuvent garantir la préservation et la promotion de la diversité culturelle, gage d'un développement humain durable. Dans cette perspective, il convient de réaffirmer le rôle primordial des politiques publiques, en partenariat avec le secteur privé et la société civile.

ARTICLE 12 ***Le rôle de l'UNESCO***

L'UNESCO, de par son mandat et ses fonctions, a la responsabilité de :

a. promouvoir la prise en compte des principes énoncés par la présente Déclaration dans les stratégies de développement élaborées au sein des diverses instances intergouvernementales ;

b. servir d'instance de référence et de concertation entre les Etats, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux internationaux, la société civile et le secteur privé pour l'élaboration conjointe de concepts, d'objectifs et de politiques en faveur de la diversité culturelle ;

c. poursuivre son action normative, ainsi que son action de sensibilisation et de développement des capacités dans les domaines liés à la présente Déclaration qui relèvent de sa compétence ;

d. faciliter la mise en œuvre du Plan d'action, dont les lignes essentielles sont annexées à la présente Déclaration[3].

---

[1] Parmi lesquels, en particulier, l'*Accord de Florence* de 1950 et son Protocole de Nairobi de 1976, la *Convention universelle sur les droits d'auteur* de 1952, la *Déclaration de principes de la coopération culturelle internationale* de 1966, la *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels* de 1970, la *Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel* de 1972, la *Déclaration de l'UNESCO sur la race et les préjugés raciaux* de 1978, la *Recommandation relative à la condition de l'artiste* de 1980 et la *Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire* de 1989.

[2] Définition conforme aux conclusions de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT, Mexico, 1982), de la Commission mondiale de la culture et du développement (*Notre diversité créatrice,* 1995) et de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998).

[3] Cf: http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf

Ce Rapport est le deuxième dans la série des Rapports mondiaux de l'UNESCO. Les résumés sont disponibles en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Pour plus d'informations, veuillez consulter
www.unesco.org/fr/world-reports/cultural-diversity
www.unesco.org/publications
Email : worldreport2@unesco.org

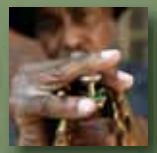

Sites web consultés en juillet 2009 ;
mise à jour février 2010

Image de couverture © James Hardy / ZenShui / Corbis

Conception couverture :
Andrew Esson, Baseline Arts Ltd

Graphistes : Marie Moncet, Gérard Prosper
et Jacqueline Gensollen-Bloch

Publié par l'UNESCO

Imprimé au Luxembourg

Rapport mondial de l'UNESCO

Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel

Jamais, peut-être, on n'aura autant parlé de diversité culturelle qu'en ce début de XXIe siècle. Cependant, l'étendue des questions que l'on renvoie plus ou moins confusément à la diversité culturelle est telle que cette notion a fini par revêtir un sens tout aussi varié que changeant. Pour certains, la diversité culturelle est positive en soi, en ce qu'elle renvoie au partage des richesses que recèle chaque culture du monde, et donc aux liens qui nous unissent dans l'échange et le dialogue. Pour d'autres, les différences culturelles sont au contraire ce qui nous ferait perdre l'horizon de notre commune humanité, et seraient ainsi la source de nombreux conflits. Ce second diagnostic jouit aujourd'hui d'un crédit d'autant plus grand que la mondialisation a démultiplié les points de contact et de friction entre les cultures, exacerbant les questions identitaires – qui se manifestent sous la forme de crispations, de replis ou de revendications nouvelles, notamment religieuses, qui deviennent sources de conflits. Le principal défi serait par conséquent de proposer une vision cohérente de la diversité culturelle et donc d'élucider à quelles conditions la diversité culturelle, loin d'être une menace, peut devenir bénéfique pour l'action de la communauté internationale. Telle est l'ambition principale de ce rapport.

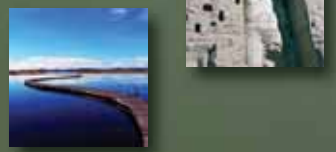

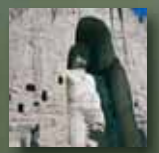

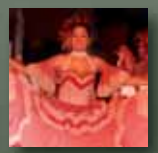

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Collection Ouvrages de référence de l'UNESCO

ISBN 978-92-3-204077-0

Rapport mondial de l'UNESCO
Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel